BnF Gallica

Revue des deux mondes : recueil de la politique, de l'administration et des moeurs

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Revue des deux mondes : recueil de la politique, de l'administration et des moeurs. 1909-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

[25]

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXIXe ANNÉE. — CINQUIÈME PÉRIODE

TOME XLIX. — 1er JANVIER 1909.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

REVUE

DES

DEUX MONDES

LXXIX^e ANNÉE. — CINQUIÈME PÉRIODE

TOME QUARANTE-NEUVIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE DE L'UNIVERSITÉ, 15

—

1909

LE

MYSTÈRE DE LA VIE DU TASSE

Victor Cherbuliez, *Le prince Vitale*, Paris. — Solerti, *Vita di Torquato Tasso*, Turin, 1895. — M. Pierre de Bouchaud, *Gœthe et le Tasse*, Paris, 1907. — M. Angelo de Gubernatis, *Torquato Tasso*, Rome, 1908.

On sait d'une manière générale que le Tasse, en pleine possession de sa renommée, malgré son génie et sa gloire, a été enfermé à Ferrare pendant plus de sept années dans une maison de fous où Montaigne, qui le visita, fut pris d'une profonde pitié à la vue de tant de misère. Si le fait est certain, les causes qui amenèrent l'emprisonnement d'un si grand homme sont beaucoup moins connues. Manso, marquis de Villa, gentilhomme napolitain, qui témoigna au Tasse l'amitié la plus active et qui reçut ses dernières confidences, attribue son malheur à la passion qu'il aurait éprouvée pour la plus jeune sœur du duc de Ferrare, Léonore d'Este. Un certain nombre d'historiens de la littérature italienne acceptent cette explication donnée par un contemporain assurément en mesure de savoir le fond des choses. D'autres la contestent par des raisons sérieuses. Dans un livre exquis, du sentiment le plus poétique, Cherbuliez avait présenté les argumens pour et contre avec un scepticisme élégant. On croyait la discussion close par ce chef-d'œuvre d'ironie qui ne concluait pas. Mais, il y a une vingtaine d'années, un critique ingénieux et savant, Solerti, l'auteur d'une édition très complète des poésies du Tasse, a repris la question en essayant de démontrer que les amours du poète et de Léonore d'Este n'ont d'autre valeur que celle d'une légende tout à fait différente de la réalité.

Si la réponse des adversaires s'est fait attendre, le temps ne lui a rien fait perdre de sa vigueur. Un autre critique, bien connu et hautement estimé en France, M. Angelo de Gubernatis, vient cette année même, dans un volume publié à Rome, au secours du premier biographe de Torquato. A son tour, il examine les textes, et il en conclut que le malheur du poète est incontestablement d'avoir été admis dans l'intimité des princes et des princesses de la maison d'Este, trop avant peut-être dans leurs bonnes grâces.

Entre ces opinions contradictoires, quelle que soit l'obscurité du problème, essayons de démêler la vérité en nous aidant des témoignages contemporains, des œuvres et de la volumineuse correspondance du Tasse qui nous ont été conservées.

I

La première condition pour bien comprendre la suite des événemens est de connaître à fond l'homme lui-même, ses origines, son éducation, les circonstances au milieu desquelles s'est développé son esprit, par quelle porte il est entré dans la vie et ce qu'il a rencontré dès le début de sa carrière. Torquato Tasso descend d'une famille illustre de Bergame qui a obtenu l'intendance générale des postes en Italie, en Allemagne, en Espagne et en France. La branche à laquelle il appartient s'est transportée du Nord au Sud de l'Italie. Son père, Bernardo Tasso, qui avait épousé Porzia de Rossi, s'attache à la fortune du prince de Salerne, fortune incertaine et changeante qui lui crée beaucoup plus de difficultés qu'elle ne lui rapporte de profits. Heureusement, chez lui, le diplomate est doublé d'un poète. Il se console à demi des échecs répétés de son existence diplomatique, même de la confiscation de ses biens, par le succès de son poème d'*Amadis*. Mais là encore il subit les vicissitudes de la politique. Le prince de Salerne ayant changé de camp et passé du service de l'Empire à celui de la France, Bernardo Tasso est contraint par les événemens à changer trois fois la dédicace de son œuvre. L'*Amadis* destiné d'abord à Philippe, infant d'Espagne, puis à Henri II de France, finit par revenir à Philippe II devenu roi. Le poète espère, par cette dernière volte-face, obtenir la restitution des biens que l'Empire lui a pris.

Voilà donc la première leçon que le Tasse reçoit de la vie.

Leçon singulièrement cruelle ! Sa famille n'a ni domicile fixe, ni lendemain assuré. Il naît dans une accalmie à Sorrente, il perd sa mère de très bonne heure, et son père, banni du royaume de Naples, ne peut l'y laisser. Tout jeune, il commence la triste expérience de la vie errante à laquelle il n'est que trop destiné. En compensation, Bernardo Tasso le munit du meilleur des viatiques, de l'instruction la plus solide et la plus étendue. Les Jésuites de Naples, émerveillés de sa précocité, l'ont formé avec amour. Ils se plaisent à lui faire réciter les plus beaux morceaux d'Homère en grec et de Virgile en latin. Ils l'habituent à choisir des extraits de ses lectures et à marquer dans les ouvrages qu'il lit les passages qui l'ont frappé. Solerti cite une quarantaine de volumes annotés par le Tasse dans sa jeunesse. A la seule bibliothèque Barberine de Rome, on en compte soixante-dix.

En même temps qu'il lui met entre les mains de si bons instrumens de travail, Bernardo Tasso lui apprend à s'en servir. Quel avantage pour un poète d'être dirigé dans ses premiers essais par un père expérimenté ! C'est le père qui enseigne au fils la technique du métier, c'est le père qui surveille et qui encourage les premiers travaux du fils. La nature a doué le Tasse d'un merveilleux génie poétique; personne en aucun temps n'a été plus précoce que lui. Il reconnaît néanmoins qu'il ne lui fut pas inutile de compléter ces dons de nature par les exemples et par les conseils paternels. Cette éducation tout intime, toute familiale, n'enleva rien du reste à la liberté et à l'audace du génie. L'aiglon ouvrit ses ailes en sortant de son nid et prit hardiment son essor au milieu des applaudissemens de l'Italie lettrée. A dix-huit ans, le poème de *Renaud* le rendit célèbre en quelques jours. Sa correspondance nous apprend avec quelle sollicitude touchante Bernardo suivait ses débuts, quelle joie sincère il éprouvait à se voir dépasser par un fils qui commençait si glorieusement. Il aurait donné tous ses succès pour en accroître la renommée de Torquato.

C'était d'ailleurs tout ce que le père pouvait faire pour le fils. Il ne lui léguait d'autre héritage qu'une doctrine poétique et un nom déjà connu. Il lui rendit cependant un service d'une nature différente en l'introduisant à la cour du duc d'Urbin où lui-même avait trouvé un refuge. Le Tasse qui y arriva à l'âge de treize ans, conserva toute sa vie le bénéfice de ces années

d'apprentissage. Élevé avec le fils du prince au milieu des exercices chevaleresques qui formaient alors le fond de l'éducation de la jeune noblesse, il y apprit jusque dans ses règles les plus minutieuses le code de la chevalerie. Lorsque dans la *Jérusalem délivrée* il mettra en scène les héros chrétiens, il ne leur attribuera ni un geste ni une parole qui ne soit conforme aux usages des chevaliers. Ses descriptions de combats singuliers sont citées dans toute l'Italie de la fin du XVI^e^ siècle comme des modèles du genre.

Il trouve à Pesaro un vieux gentilhomme qui a passé cinquante-cinq ans à étudier les mœurs chevaleresques et qui a tiré de ses observations la matière d'un volume. Le Tasse en annote les pages avec un soin pieux. Là aussi il s'instruit des mœurs de la Cour, il apprend le métier de courtisan dont Castiglione a rédigé le code, et dont son père lui laisse l'exemple, tout en regrettant de n'avoir pu faire de lui un jurisconsulte.

Triste métier dont s'accommode mal sa nature indépendante et qu'il traînera comme un boulet pendant tout le cours de son existence. Sans fortune, sans emploi déterminé, il n'y a qu'un moyen de subsister chez les princes d'Italie, l'adulation. Ils protégeront, ils nourriront même au besoin les écrivains de mérite, mais à condition que ceux-ci leur rendent en hommages l'équivalent de ce qu'ils reçoivent. Ces mœurs ne sont pas nouvelles; deux siècles avant Le Tasse, Pétrarque en a fait l'expérience. Lui aussi, il a adulé des princes, mais à aucun moment il n'a dépendu d'eux. Il n'était ni leur sujet, ni leur obligé; il n'avait qu'un médiocre souci de leur protection. Ayant de bonne heure assuré son indépendance par des bénéfices ecclésiastiques, il ne demandait rien à personne. De sa petite maison de Vaucluse où il vivait si simplement, il traitait d'égal à égal avec les plus puissans personnages de la terre, avec les souverains pontifes, avec les empereurs et les rois. Ses louanges étaient quelquefois excessives, hors de proportion avec le mérite des gens, mais elles n'étaient jamais intéressées. Ce n'est pas de l'argent qu'il demandait, il plaidait pour une cause, pour une idée, non pour un profit personnel. Il recommandait quelquefois un ami, mais il ne se recommandait pas lui-même. Personne ne songeait à acheter ses éloges, parce qu'on savait qu'ils n'étaient pas à vendre.

Tout autre était la situation du Tasse. Il ne possédait pas la maison de paysan dont s'accommodait Pétrarque; pas un pouce

de terre italienne ne lui appartenait. Il n'avait même pas de patrie. Né à Sorrente, transplanté à Pesaro, étudiant des universités de Padoue et de Bologne, plus tard attaché à la personne du cardinal Louis d'Este, il n'est nulle part chez lui. Cette vie de Cour à laquelle son père l'a destiné malgré lui l'oblige à vivre chez les autres, à dépendre d'eux. Quoiqu'il en prenne le pli de bonne heure et qu'il paraisse l'accepter dès le début avec bonne grâce, il n'est pas bien sûr qu'il n'ait pas été obligé de faire sur lui-même un violent effort pour s'y résigner.

Bernardo Tasso, excellent homme au fond, ne brillait pas par l'égalité d'humeur. Son fils tenait de lui l'extrême vivacité de sentimens qui contribua au malheur de sa vie. Jeune, déjà célèbre par la publication du poème de *Renaud*, entouré de femmes charmantes auxquelles il adressait des vers d'amour, de vingt à vingt-sept ans il ne connut guère que les agrémens de la Cour. Mais déjà, même alors, que d'humiliations pour un homme fier! Auprès du cardinal Louis d'Este, il ne remplit aucune fonction déterminée; il n'est ni chambellan, ni secrétaire, ni gentilhomme de la Chambre, il n'a droit à aucun traitement fixe. De temps en temps, lorsqu'il doit figurer dans la suite du prince de l'Église, il touche quelques subsides afin que sa tenue ne jure pas avec la magnificence de ses compagnons. Mieux traité un peu plus tard, il est admis à la table princière, et il reçoit quatre écus par mois. Maigre salaire qui ne suffit pas à ses besoins, et l'oblige à solliciter des supplémens pour vivre avec décence.

II

Sur ce point délicat éclate tout de suite l'antagonisme de Solerti et de M. Angelo de Gubernatis. L'un admire la générosité du cardinal à l'égard du poète, l'autre l'accuse de parcimonie. Le petit nombre de détails qu'on connaît sur le voyage du cardinal en France où il emmenait le Tasse à sa suite, semble donner raison à M. Angelo de Gubernatis. Le prélat qui aimait le luxe et l'ostentation, qui attendait d'ailleurs de la cour de France des bénéfices considérables, voyageait avec beaucoup de pompe extérieure. Pour suffire à ses dépenses, il avait engagé d'avance la plus grande partie de ses revenus pendant plusieurs années. Mais, comme il arrive à beaucoup de prodigues, s'il ne

limitait pas le budget de sa vanité, il se rattrapait sur les détails. Très magnifique dans la mise en scène dont il se faisait gloire, il lésinait sur les dépenses intimes que le public ne devait pas connaître. C'est ainsi que le Tasse fut logé petitement dans une modeste auberge de Paris, où il partageait sa chambre avec le théologien du cardinal. Pour lui faire honneur, on se contenta de renouveler la paille que contenait la paillasse de son lit. Il vécut ainsi cinq mois dans une situation voisine de la misère. Lui-même raconte que, pendant tout ce temps, il n'avait pas possédé un habit de rechange; il rentrait à Ferrare avec l'unique vêtement qu'il en avait emporté. On dit même qu'une Parisienne touchée de sa misère lui fit cadeau d'un écu. Les déceptions que ce séjour devait causer au poète ne furent pas compensées par de prétendues faveurs dont il ne reste aucune trace historique. Il n'est pas vrai que le Tasse ait été reçu par Charles IX, que le Roi lui ait accordé la grâce d'un délinquant demandée par lui, encore moins vrai qu'il ait répondu par un refus à l'offre d'un présent que voulait lui faire le souverain.

La vérité est beaucoup plus prosaïque que la légende. Le Tasse tenait une si petite place dans la suite du cardinal, que celui-ci, prolongeant son séjour à Paris et effrayé de la dépense, le renvoya en Italie avec une partie de ses serviteurs. Là encore il se montra moins que généreux, car il n'évalua qu'à mille livres le prix du voyage de ceux qu'il renvoyait, quoiqu'ils fussent au nombre de dix et qu'il leur fallût un mois pour faire la route. C'est sans doute cette expérience peu encourageante qui décida Torquato à quitter le service du cardinal pour entrer dans la maison du duc Alphonse, son frère. Encore ce changement ne put-il se faire qu'à la suite d'une négociation délicate. Les deux frères, malgré l'apparence des bonnes relations qu'ils conservaient entre eux, se regardaient avec quelque méfiance. Une sorte de rivalité régnait entre leurs maisons. Le Tasse ne put entrer au service du duc qu'avec une autorisation du cardinal.

Nous touchons ici au vif du sujet. C'est à Ferrare que le poète va désormais se fixer pour son malheur. Nous ne pouvons comprendre les événemens de sa vie qu'à la condition de bien connaître le milieu où il va vivre. Qu'était-ce que cette Cour, de quels élémens se composait-elle? Dans ces petites principautés du XVI^e^ siècle, c'est la maison régnante qui donne le ton à la société tout entière

Nous saurons ce que vaut le séjour de Ferrare si nous savons ce que vaut la famille d'Este. Il n'est pas très facile de s'en faire une idée d'après les deux derniers biographes du Tasse. Chacun d'eux voit les choses à son point de vue, l'un tout en beau, l'autre tout en noir. Si l'on en croyait Solerti, ces princes et ces princesses auraient tous les mérites, le goût très vif des lettres et des arts, l'amour de l'élégance sous toutes les formes, une virtuosité tout italienne et par-dessus le marché, dans un siècle assez corrompu, plus de vertus que la plupart de leurs contemporains. Avec M. Angelo de Gubernatis, le son de cloche est très différent. Dans une série de portraits tracés à l'emporte-pièce, il fait défiler devant nous les personnages de la famille en nous montrant des dessous qui n'ont rien de glorieux.

D'abord, le cardinal Louis d'Este lui-même, fils d'Hercule II et frère cadet du duc Alphonse de Ferrare. En qualité de cadet, sa famille le destine à l'Église, quoiqu'il semble tout à fait dépourvu de vocation religieuse. Il aime, nous l'avons vu, le luxe et le faste. C'est bien un des derniers prélats de la Renaissance, avant la rigoureuse réforme de l'Église. Désordonné et dépensier, galant et voluptueux, il donne des exemples d'élégance, il n'en donne aucun de vertus sacerdotales. Toute l'Italie connaît l'histoire de ses amours avec la belle Lucrèce Bendidio. Les lettres que celle-ci lui écrit, qu'on a retrouvées et publiées, témoignent de la plus violente passion. Pendant que le prélat séjourne à la cour de France, elle voudrait arriver auprès de lui en même temps que ses lettres pour le revoir plus tôt. Si l'éloignement paraît le refroidir un instant, elle lui écrit qu'elle ne pourra goûter un moment de repos tant qu'il n'aura pas repris le ton habituel de leur correspondance amoureuse. S'il témoigne quelque jalousie de la savoir à la cour de Ferrare, entourée d'adulations et d'hommages, elle lui offre de s'en éloigner, de se retirer à la campagne, de vivre uniquement pour lui, tout entière consacrée à son souvenir.

Léonore d'Este, dont Lucrèce Bendidio est une des dames d'honneur, entre en scène à son tour. Ce parangon de vertu, que Solerti couvre de fleurs, est déshabillé par M. Angelo de Gubernatis avec une volupté cruelle. On a beau invoquer en sa faveur l'admiration qu'elle inspirait aux habitans de Ferrare, la reconnaissance publique qui lui attribuait le mérite d'avoir fait cesser par ses prières une inondation du Pô et un tremblement de

terre, la sagesse avec laquelle elle avait gouverné le duché pendant une absence de son frère, rien ne peut désarmer le terrible critique. Comme il croit fermement qu'elle a été l'amie du poète, il ne lui pardonne pas de s'être fait aimer de lui pour l'abandonner ensuite. Ses représailles sont implacables. Il commence par lui enlever l'auréole de chasteté volontaire dont l'enveloppent les biographes. Si elle ne s'est pas mariée, ce n'est pas qu'elle ne l'ait pas voulu pour rester vierge. Elle a au contraire ardemment désiré sortir d'un célibat qui lui pesait. Mais ses deux frères et plus particulièrement le duc Alphonse, dans la peur d'être obligés de lui verser la dot à laquelle elle avait droit, ont invoqué le mauvais état de sa santé pour la condamner à rester fille. Sa maladie elle-même ne trouve pas grâce devant M. Angelo de Gubernatis. Il ne la croit pas sincère, il n'y voit qu'un prétexte pour échapper à la vie de représentation qui la fatigue et se renfermer dans un petit cercle d'amis.

Au premier rang de ces amis se place le Tasse. Malgré toutes les objections que Solerti élève contre la légende, M. Angelo de Gubernatis la maintient avec la ferveur d'un croyant, sans en administrer, il faut bien le dire, aucune preuve décisive. Pour établir que le Tasse a réellement obtenu les faveurs d'Éléonore d'Este, comme il en est fermement convaincu, il faut contredire un certain nombre de témoignages contemporains et la présenter tout au moins comme une personne d'accès facile. M. Angelo de Gubernatis s'y ingénie fort habilement. Il fait d'abord observer que les deux sœurs du duc Alphonse et du cardinal, Lucrèce l'aînée, qui épousa le duc d'Urbin et Léonore, la plus jeune, étaient des personnes déjà mûres lorsque le poète eut accès à la Cour, elles avaient quelques années de plus que lui. Traitées en vieilles filles qui n'ont plus guère besoin de surveillance, elles vivaient au palais avec une liberté relative, ayant leurs appartemens privés, recevant chez elles qui elles voulaient à toutes les heures du jour. Leur seule défense devait être leur vertu personnelle. Quelle était la qualité de cette vertu ? M. Angelo de Gubernatis ne la croit pas très solide, il accuse Léonore d'avoir favorisé les amours de son frère le cardinal et de sa dame d'honneur. Est-il bien sûr que, pour s'entendre, l'un et l'autre aient eu besoin d'un intermédiaire ? Chose plus grave et qui en tout cas contredit l'accusation précédente, Léonore, d'après sa correspondance, est formellement accusée d'avoir éprouvé pour le plus

jeune de ses frères un sentiment fort tendre. Quelques témoignages de vive affection suffisent-ils pour faire prononcer le gros mot d'inceste? On sent un peu trop chez l'écrivain le désir de trouver Léonore coupable. Cette série d'accusations prépare du reste le rôle qu'on veut lui faire jouer, celui d'une femme accommodante chez laquelle le Tasse aurait trouvé, lui aussi, bon accueil.

Nous avons sous les yeux une pièce du procès dont l'authenticité ne peut guère être contestée. C'est un sonnet du Tasse, composé peut-être pour une autre Léonore, pour la comtesse de Scandiano, fort en vue à la cour de Ferrare, mais adressé en réalité à la sœur du duc. Au milieu des Léonores et des Lucrèces qui l'entouraient, le poète, voulant dissimuler par discrétion l'objet de ses amours, mêle les noms et les traits de façon à donner le change au public, comme on le fait souvent alors. Dans ces cours galantes et poétiques d'Italie, on prend volontiers un masque pour échapper à la curiosité et à la malignité du monde. Les femmes de chambre elles-mêmes bénéficient de cette situation. On leur adresse en apparence des hommages qui doivent remonter jusqu'à leurs maîtresses. Le sonnet en question exprime la tristesse d'un amant autrefois favorisé, maintenant tenu à l'écart et traité avec dédain. Sous le coup de cette douleur, le poète compare les joies dangereuses de l'amour aux séductions d'une mer calme et riante, qui invite à la navigation pour surprendre tout à coup le voyageur par un souffle de tempête. Lui aussi, il a eu confiance, il a cru à la sincérité du sentiment qu'il inspirait, et maintenant il est puni de sa crédulité par le mépris cruel qu'on lui témoigne.

L'œuvre en elle-même, d'une poésie facile, mais sans beaucoup d'originalité, ne mériterait pas une mention particulière, si elle n'avait pas été annotée par la princesse. Le commentaire dont Léonore la fait suivre, jette un jour sur ce qu'ont pu être à l'origine les relations de l'homme et de la femme, sur ce qu'elles sont devenues avec le temps.

La princesse ne conteste pas qu'elle a aimé, mais alors celui qu'elle aimait le méritait. Peut-il s'étonner qu'ayant changé lui-même, on ait changé à son égard? Il parle de sa flamme. Oui, il s'est enflammé, mais comme la paille qui s'allume violemment pour s'éteindre aussitôt. Il parle de l'affection qu'il croyait inspirer, des bontés qu'on a eues pour lui. Sans doute. Mais

pourquoi a-t-il amené son amie à regretter d'avoir été trop bonne pour lui? Il ose dire qu'il ne connaît pas la cause de la rupture. C'est là une banalité ou un mensonge. Il sait trop à quoi s'en tenir. Il se plaint qu'on lui ait montré un chemin ouvert et facile pour le lui fermer ensuite. Pourquoi n'a-t-il pas suivi les indications qu'on lui donnait? Il ne se serait pas trompé de route s'il avait écouté la voix aimée. Il parle avec amertume des dangers de la navigation sur les eaux de l'amour. Mais comment un amoureux pourrait-il avoir la prétention de naviguer dans ces parages lorsqu'il ne sait tenir ni sa langue ni sa plume? Qu'il n'accuse donc pas les autres de ses malheurs! Qu'il ne s'en prenne qu'à lui! Lui seul est le vrai coupable.

D'accord avec les aveux, faits plus tard à plusieurs reprises par le Tasse, voilà le véritable grief de la maison d'Este. Il est venu un moment où le poète a trop et mal parlé des princes et des princesses qu'il avait célébrés si souvent dans ses vers, auxquels il a dédié la *Jérusalem délivrée*, il les a méconnus dans un jour de colère, il a prononcé contre eux des paroles irréparables. M. Angelo de Gubernatis croit que, mêlé de trop près aux intrigues de la Cour, confident peut-être involontaire de beaucoup de secrets, il a fait au public des confidences fâcheuses et révélé entre autres ses relations avec Éléonore. C'est possible, mais ce n'est pas certain. On sait d'une manière absolue, puisqu'il le répète lui-même à satiété, que le Tasse a tenu le langage le plus injurieux pour ses protecteurs; mais on ignore absolument ce qu'il a dit, sur quel sujet ont porté ses reproches et ses invectives. L'implacable critique, poussant jusqu'au bout les conjectures malveillantes laisse entendre que la chaste Léonore, dont la légende fait presque une sainte, dont les poètes chantent la pureté virginale, est fort suspecte d'avoir eu des enfans sans se marier. Dans une lettre que nous possédons, le cardinal, son frère, lui donne en effet le conseil de ménager son crédit et celui de ses descendans. Pour tout lecteur non prévenu, le cardinal ne veut pas dire qu'au moment où il écrit sa sœur soit déjà mère. Il indique seulement une éventualité possible, puisqu'elle est encore en âge de se marier. M. Angelo de Gubernatis ne l'entend pas ainsi; il veut absolument qu'elle ait eu des enfans. C'est même, suivant lui, la raison pour laquelle elle a défendu qu'on fît l'autopsie de son corps quand

elle mourrait. Elle ne voulait pas qu'on détruisît la légende de sa virginité.

Selon M. Angelo de Gubernatis, le Tasse, admis dans l'intimité de la famille, passant chaque jour des heures entières avec les princesses, jouissant auprès d'elles de toutes les privautés, connaissait ce mystère et bien d'autres encore. Dans un moment de folie, il a parlé, il a dit ce qu'il savait. C'est pour le punir de l'avoir fait, pour l'empêcher de recommencer, qu'on l'a enfermé si étroitement. On a pris des précautions contre l'intempérance de son langage. Cette observation contient une grande part de vérité. Il est bien certain que le Tasse s'est perdu par la véhémence de ses accusations contre la maison d'Este. Mais en réalité nous ne savons pas ce qu'il a dit et nous n'avons pas le droit de l'inventer pour les besoins d'une thèse. Pourquoi chercher aussi dans toutes ses œuvres des allusions perpétuelles à l'histoire de sa propre vie et à des événemens dont il aurait été le témoin ou le confident? Pourquoi supposer, par exemple; que dans *Torrismonde*, où une sœur avoue qu'elle aime son frère, il a voulu mettre en scène la liaison incestueuse de Léonore et du cardinal? Ne fait-on pas une supposition purement gratuite lorsqu'on s'imagine que si les premières éditions de *Torrismonde* sont devenues introuvables, c'est que le duc Alphonse les a fait détruire pour sauver la réputation de sa sœur? S'il avait eu à cet égard la moindre inquiétude, il lui aurait été infiniment plus facile d'empêcher l'œuvre de naître que de l'anéantir après coup.

III

Très dur et probablement même injuste pour la princesse Léonore, le nouveau biographe du Tasse trace au contraire avec les plus grands ménagemens, avec une complaisance marquée, le portrait de Lucrèce, sa sœur. Celle-ci n'a aucune prétention à la vertu, elle ne mène pas une vie retirée. Expansive, exubérante, très en dehors, elle aime le bal, les fêtes, le plaisir sous toutes ses formes, la galanterie. Mariée par politique au duc d'Urbin beaucoup plus jeune qu'elle et qui ne lui témoigne aucune tendresse, elle se dédommage à la cour de Ferrare des dégoûts dont elle est abreuvée lorsqu'elle réside chez son mari. Au charme de sa figure qui reste belle et imposante malgré les

années, elle ajoute la séduction d'une voix délicieuse. Ceux qui l'approchent la comparent aux sirènes. Pendant que le duc d'Urbin guerroie contre les Turcs, en 1571 et en 1572, elle passe des mois à sa campagne de Castel-Durante où elle emmène avec elle le jeune Torquato. C'est elle qu'il idéalise sous les traits d'Armide, c'est auprès d'elle, c'est pour elle qu'il écrit l'épisode des amours de Renaud et de l'enchanteresse. Ce temps heureux, ces jours de sa brillante jeunesse, ces joies de la vingt-septième année, le Tasse ne les oubliera jamais. Au milieu de ses plus grands malheurs il en gardera un souvenir profond. Pourquoi a-t-il quitté Lucrèce, pourquoi n'est-il pas resté sous sa protection ? Du fond de sa prison de Sainte-Anne il fait un retour mélancolique sur l'erreur qu'il a commise alors. Bienveillante pour lui avant de se marier, la princesse l'est devenue plus encore après son mariage. Seule, à cette époque, elle lui a témoigné des attentions délicates et fait des présens. Si elle s'était trouvée à Ferrare, au moment où le cardinal a emmené le poète en France, elle aurait certainement obtenu pour lui un traitement plus avantageux.

Il regrette avec l'abondance du cœur tout ce qu'il doit à une si précieuse amitié. C'est Lucrèce qui l'a fait passer de la cour du cardinal à la cour d'Alphonse. Toutes les grâces qu'il a pu obtenir du duc de Ferrare lui sont venues par elle. Puis elle-même l'a appelé auprès d'elle, l'a comblé de faveurs, de libéralités, l'a fait honorer et généreusement traiter à la cour d'Urbin. Aucun des malheurs qui ont fondu sur lui depuis lors ne lui serait arrivé s'il avait su rester fermement attaché à la seule personne qui ne lui a jamais manqué, à aucune époque de sa vie. M. Angelo de Gubernatis fait bien de remettre en relief, d'après le témoignage même du Tasse, une physionomie un peu trop effacée, trop reléguée dans l'ombre par les historiens officiels de la maison d'Este au profit de Léonore. Celle-ci a eu le mérite d'être populaire à Ferrare, de bien gouverner le duché pendant l'absence de son frère et d'accroître par sa propre fortune celle des siens. Lucrèce a eu le tort de ne pas ménager la succession de Ferrare à son ambitieuse famille. On comprend que les flatteurs de la maison d'Este la sacrifient résolument à sa cadette.

Les biographes du Tasse n'ont pas les mêmes raisons de glorifier l'une plutôt que l'autre. Ils vont naturellement à celle

que le poète considère comme son amie la plus fidèle. Quel drame a dû se passer dans le cœur du Tasse si, après avoir été l'amant de Léonore, il a reconnu que, pour la constance de l'affection et pour la sécurité des rapports, elle restait bien au-dessous de Lucrèce ! Si ce ne fut pas la cause déterminante de la folie, ce fut sans doute une source de douleurs, une des nombreuses souffrances qui finirent par troubler ce merveilleux esprit.

Quelles mœurs effroyables se cachaient, d'ailleurs, sous le vernis de la civilisation italienne! Le Tasse lui-même en eut presque sous les yeux un exemple qui dut le frapper d'autant plus que sa bienfaitrice en était la victime. Lucrèce d'Este était en grande liaison avec un gentilhomme de Ferrare, le comte Contrari. On croit qu'elle l'avait aimé avant son mariage, que le duc d'Urbin s'en aperçut le jour des noces et que ce fut une des raisons pour lesquelles il la délaissa. Que cette liaison ait précédé ou suivi le mariage de la duchesse d'Urbin, elle était certainement dans toute sa force pendant l'été de 1575, au moment où le Tasse passait plusieurs heures par jour dans l'intimité de la princesse et lui lisait son poème. Le duc de Ferrare connaissait-il cette intrigue et fermait-il les yeux, comme il l'avait fait précédemment pour d'autres? Qu'il l'ait ou qu'il ne l'ait pas ignorée pendant quelque temps, une heure vint où il ne fut plus possible de ne pas savoir ou de tenir caché ce qu'on lui avait découvert. Comme toutes les sociétés restreintes et inoccupées, ces petites cours d'Italie, dans leur désœuvrement, fourmillaient de bavards, d'indiscrets, quelquefois même d'espions chargés par le maître de lui rapporter tout ce qu'ils entendaient. Un gentilhomme fit un jour observer au prince qu'une bague de grand prix donnée par lui à sa sœur Lucrèce se trouvait maintenant au doigt de Contrari. Un anonyme du temps prétend même que, pour en avoir le cœur net, le duc se déguisa en homme de police, se posta près des appartemens de la duchesse d'Urbin et surprit le commerce des deux amans.

Une fois le secret découvert, le prince, peut-être pour des raisons complexes dont la moindre ne fut sans doute pas l'amour de l'argent, résolut de faire disparaître un coupable qui, d'après la loi du duché, devait lui laisser son héritage. Aussi bien en Italie qu'en France nous sommes dans le siècle des assassinats. La mort du duc de Guise fit naturellement plus de

bruit à cause de la qualité du personnage, mais dans les deux cours le procédé fut analogue. Comme devait le faire en 1588 le fils d'une mère italienne au château de Blois, le duc Alphonse, en 1575, manda au palais ducal, à cinq heures de l'après-midi, le comte Contrari. Pendant que le prince l'accueillait avec un visage souriant et des paroles aimables, un des courtisans lui jeta un capuchon sur la tête pour l'empêcher de voir, tandis qu'un autre lui tenait les deux bras pour permettre à l'exécuteur des hautes œuvres, caché dans un coin, de lui serrer les deux tempes avec des tenailles et de l'étrangler. Le coup fait, on étendit le cadavre sur un lit et on appela au secours, comme si le malheureux Contrari venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie. Cette comédie macabre ne trompa personne à la Cour et moins que personne la duchesse d'Urbin, qui en fut profondément ulcérée. Elle s'en vengea plus tard, à la mort de son frère, en faisant passer le duché de Ferrare dans les États de l'Église au détriment de la famille d'Este.

IV

Si nous voulons comprendre les causes multiples de la folie du Tasse, replaçons par la pensée dans ce milieu d'élégance et de luxe, mais aussi féroce et sensuel qu'il était somptueux, une des âmes les plus naturellement poétiques des temps modernes, une nature exquise, de la sensibilité la plus délicate, qui ne demanderait qu'à jouir de la vie dans la pleine indépendance de son génie naissant. Tout jeune, le Tasse éprouve les satisfactions les plus vives; il vit dans une société choisie, parmi les grands seigneurs, les poètes, les artistes, en compagnie de femmes aimables et spirituelles; il aime, il est aimé. Les premiers rayons de la gloire ont déjà illuminé son front. Aussi quelle confiance dans la bonté de la nature humaine, quel admirable optimisme révèle le poème de la *Jérusalem délivrée* commencé à dix-huit ans, après le poème de *Renaud*, presque terminé avant trente ans! Le prédécesseur du Tasse, l'Arioste, a regardé et peint l'humanité avec une délicieuse ironie. Tout en étant, lui aussi, très poète, en chantant les beaux arbres, les fleurs odorantes, les ruisseaux qui murmurent au fond des vallées, les vastes horizons dominés par les montagnes, il préfère à l'homme lui-même dont il se moque volontiers le cadre où l'homme se meut,

ce cadre merveilleux dont la sérénité a l'air de narguer les folies humaines. Le jeune Torquato considère le monde sous un tout autre aspect.

Il choisit un moment dramatique de l'histoire, le siècle où, dans un élan d'enthousiasme religieux, la chrétienté tou[illegible] s'arme pour reconquérir sur l'Islam le tombeau du Christ ville de Jérusalem. Lui dont le père est allé combattre les Sarrasins à Tunis, dont la sœur a failli être enlevée à Sorrente par les pirates barbaresques, il partage du fond du cœur les sentimens qu'expriment ses héros. Ces héros eux-mêmes lui inspirent l'admiration que mérite l'entreprise à laquelle ils consacrent leurs forces. Qu'ils lui viennent des vieilles légendes, de l'histoire embellie des Croisades ou que son imagination les crée de toutes pièces, il les décore des vertus chevaleresques dont le culte est gravé dans son âme depuis sa première jeunesse. Ce sont des chrétiens, mais ce sont aussi des paladins qui observent dans leurs combats toutes les lois de la chevalerie. Ils n'attaqueront pas leurs ennemis en traîtres, ils ne les accableront pas non plus lorsqu'ils les auront vaincus, ils leur témoigneront noblement une généreuse pitié.

Sous cette plume enchanteresse, les musulmans eux-mêmes se transforment. Cette fleur de courtoisie qu'on ne peut refuser à un certain nombre d'entre eux, et dont Saladin laissa un mémorable exemple, apparaît plus d'une fois dans leurs rapports avec les chrétiens. Quelle image idéalisée de la Croisade que la conception des deux caractères de Tancrède et de Clorinde, que l'idée si pathétique de leur rencontre dans un combat de nuit! Que tout cela est noble! Quels trésors d'optimisme dans l'âme de ce jeune homme pour se représenter ainsi les conditions de la guerre entre deux religions et deux races ennemies! Quelle haute idée de l'humanité pour la concevoir sous cette forme au milieu des horreurs du champ de bataille! Tancrède descend en droite ligne des personnages de la Table Ronde, il en a le courage superbe et la délicatesse morale. Comme eux aussi, il aime et de grands obstacles le séparent de celle qu'il aime. Amour pur et soudain né d'une apparition, un jour où la guerrière Clorinde, qui combat dans les rangs des Sarrasins baignait son visage à l'eau d'une fontaine. Sans la reconnaître, Tancrède se mesure avec elle en combat singulier, et d'un coup porté à la tête rompt la courroie qui retient son casque. Le casque

détaché, le noble visage de la jeune fille apparaît dans sa rayonnante beauté, les cheveux épars sur les épaules. A cette vue, le chevalier s'arrête saisi d'émotion. Il ne répond plus aux coups que son adversaire lui porte, il regarde ces beaux yeux ces joues colorées par le feu de l'action et demeure

extase devant tant de charmes. Bien loin de se défendre, il offre sa poitrine au fer qui le menace. Pendant ce court instant, la mêlée se rapproche d'eux et un soldat chrétien, voyant Clorinde la tête nue, essaie de la frapper par derrière. Du revers de son épée, Tancrède arrête le coup sans pouvoir la préserver d'une légère blessure qui fait couler quelques gouttes de sang sur l'or de ses cheveux. La violence du combat les sépare alors. Ils ne se retrouveront plus en face l'un de l'autre que dans la nuit fatale.

Cette dernière rencontre, l'épisode le plus touchant du poème, est préparée avec un art infini par une imitation de l'épisode d'Euryale et de Nisus dans l'*Énéide*. Comme Nisus, Clorinde qui a l'âme d'un soldat est agitée par le désir de frapper un grand coup. Les chrétiens ont élevé une machine de guerre, une tour immense d'où ils font pleuvoir une grêle de pierres et de traits sur une partie des remparts de Jérusalem, qui déjà menacent ruine. A la faveur des ténèbres, elle sortira seule, une torche à la main, et, traversant les avant-postes des croisés, elle ira mettre le feu à ce formidable engin. Son rival de gloire, le Circassien Argant, veut partager avec elle les dangers et l'honneur de l'entreprise. Tous deux sortent, pénètrent dans le camp endormi et parviennent jusqu'à la tour qu'ils embrasent. Mais les chrétiens réveillés les poursuivent sous la conduite de Tancrède. Déjà ils touchent à la porte de Jérusalem où des troupes fraîches les attendent pour les recueillir. Au moment même d'entrer, Clorinde se retourne à la poursuite d'un ennemi qui l'a frappée. La porte se referme brusquement, dans la crainte qu'un groupe de chrétiens ne pénètre dans la ville, sans qu'Argant, aveuglé par la poussière et par la chaleur du combat, s'aperçoive que sa compagne est restée dehors. Clorinde sentant le péril essaie de se dissimuler au milieu de ceux qui l'ont poursuivie. Mais Tancrède, qui ne l'a pas reconnue, qui ne pouvait pas reconnaître la couleur habituelle de ses armes, sous l'armure noire qu'elle a endossée pour la circonstance, s'attache à ses pas et la défie dans un combat à mort.

La description de ce duel nocturne est une des merveilles de la *Jérusalem délivrée*. Rien que pour l'avoir écrite, le Tasse mériterait l'immortalité. Le caractère chevaleresque que le poète attribue à Tancrède se manifeste avant d'engager le fer, par la générosité avec laquelle il descend de cheval pour ne conserver aucun avantage sur un adversaire qui est à pied. Tous deux s'attaquent alors avec une égale ardeur, sans songer à parer les coups, se frappant tantôt de la pointe, tantôt du tranchant de leurs épées. Acharnés à leur œuvre de destruction, ils n'ont recours à aucune des feintes de l'escrime; leurs pieds s'incrustent dans le sol pendant que leurs mains manient le fer. Puis ils se prennent corps à corps, leurs casques et leurs boucliers s'entrechoquent. Trois fois Tancrède a saisi la guerrière dans ses bras vigoureux et trois fois elle lui a échappé. Le sang ruisselle sur leurs armures. Au moment où l'aube blanchit, ils s'arrêtent épuisés et s'appuient un instant sur le pommeau de leurs épées. Le généreux chevalier, plein d'admiration pour le courage de son adversaire, voudrait au moins connaître son nom, savoir quel est le vaillant soldat qui a pu lui tenir tête si longtemps. L'altière Clorinde refuse de se nommer, et le combat recommence. Par un dernier effort Tancrède passe son épée à travers l'armure fracassée de la jeune fille et lui traverse le sein. Sa légère chemise brodée d'or s'emplit d'un flot de sang. Elle se sent mourir et, se rappelant alors qu'un vieux serviteur lui a raconté le jour même que sa mère était chrétienne, elle demande à son vainqueur de lui apporter l'eau du baptême. Le son de cette voix mourante attendrit le chevalier qui se traîne près d'une source voisine pour y remplir son casque. Il manque de mourir à son tour en reconnaissant aux première lueurs du jour le visage adoré. Il tombe inanimé sur le sol et le convoi des chrétiens qui passe, qui reconnaît l'armure de Tancrède, croit emporter deux cadavres.

Lorsque le noble jeune homme est remis de ses blessures et que le temps a passé sur sa douleur, il doit répondre au défi d'Argant qui le provoque pour venger la mort de Clorinde. Déjà Jérusalem est prise. Les croisés se répandent sur les remparts que le Circassien reste presque seul à défendre. Tancrède le protège contre la fureur des assaillans et l'emmène dans un vallon écarté où ils pourront se mesurer seul à seul. Toujours fidèle au sentiment de l'honneur et aux règles de la chevalerie,

il jette son bouclier dès qu'il s'aperçoit que son adversaire n'en a pas. « A quoi penses-tu? dit-il, en le voyant promener sur l'horizon un regard mélancolique. — Je pense, répond Argant, à cette cité qui fut si longtemps reine de la Judée et qui maintenant vaincue s'écroule. C'est en vain que j'ai essayé de la soustraire à sa ruine fatale. Pour satisfaire ma soif de vengeance, ta tête que le ciel me destine est bien peu de chose. » Sur cette insolente bravade le combat commence, non plus dans les ténèbres, en dehors des conditions ordinaires comme à l'heure de la rencontre avec Clorinde, mais au grand jour, chacun des adversaires déployant cette science de l'escrime dont le Tasse connaît toutes les finesses et conserve les traditions les plus élégantes. Tancrède est plus souple et plus agile, Argant de plus haute taille. Tous deux ont reçu des blessures, mais le sang du Circassien coule en plus grande abondance, et Tancrède, toujours magnanime, lui offre la vie sans conditions, s'il veut bien se reconnaître vaincu. Deux fois le chevalier chrétien tend sans succès la main à son adversaire et ne se résout à lui porter le coup mortel qu'après avoir essayé de le sauver. C'est encore la même noblesse d'âme qui inspire le vainqueur, lorsque épuisé par la violence de la lutte et recueilli par ses soldats, il leur demande de ne pas laisser le corps d'Argant exposé aux dents des bêtes fauves et de lui accorder les honneurs de la sépulture. Jamais il ne paraît sur la scène sans remplir les devoirs les plus délicats de la chevalerie. C'est lui aussi qui, ayant conquis le royaume de la belle Herminie, la tenant à sa discrétion, lui rend la liberté en respectant son honneur.

J'insiste avec intention sur le caractère du héros parce que ce modèle repris tant de fois et caressé par le poète représente évidemment l'idéal que rêvait sa jeune imagination. Les vertus qu'il attribue à Tancrède sont celles qu'il voudrait pratiquer, qu'il voudrait voir régner autour de lui dans une société imprégnée de l'esprit le plus pur du christianisme. A vingt ans, il entrevoyait le monde à travers ce prisme enchanteur. Mais que de démentis la douloureuse réalité infligeait à ses rêves! A chaque pas qu'il fait dans la vie, au milieu d'une cour corrompue, le Tasse se heurte aux tristesses, aux amertumes, aux humiliations de l'existence. Il y en a une surtout qui pèse sur lui, quotidienne et inexorable, la nécessité de vivre aux dépens d'autrui. Il ne possède rien, pas même un toit où il puisse reposer sa tête.

Le pain qu'il mange, le vêtement qu'il porte, le lit où il couche appartiennent à un maître. Ce maître a quelquefois des accès de générosité, quelquefois aussi des accès d'avarice. Pour ne pas mourir de faim, pour ne pas vivre misérable dans un habit râpé, il faut se rappeler sans cesse à son souvenir, obtenir de lui des subsides en échange des éloges qu'on lui adresse. Le cœur se soulève à la pensée qu'un si grand homme passe sa vie à tendre la main. Il revient à chaque instant dans sa correspondance sur le besoin qu'il aurait d'être aidé pécuniairement, sur le plaisir que lui causerait quelque cadeau de prix. Après les sursauts de révolte d'une âme fière, il se résigne peu à peu à ces habitudes de mendicité. Est-ce lui qu'il faut en accuser? N'est-ce pas plutôt cette maison d'Este qui lui doit son immortalité, dont personne ne parlerait sans lui et qui n'a pas su payer noblement, généreusement, d'un prix suffisant, la gloire qu'elle ne devait qu'à lui?

Solerti, si bien informé qu'il soit, a entrepris une tâche impossible en prenant le parti du duc Alphonse de Ferrare, en essayant de le laver de tous les reproches qui lui ont été adressés pour rejeter sur le Tasse lui-même toute la responsabilité de la folie et de ses conséquences. Assurément il y a des heures où le poète devient insupportable, où ses airs de grandeur peuvent déplaire à la Cour et même blesser ceux qui l'entourent. Il y en a d'autres où son agitation, son perpétuel besoin de mouvement, ses absences, ses correspondances secrètes peuvent inspirer une défiance légitime. On n'est pas sûr de lui; il négocie avec les Médicis au moment même où il proteste de son attachement pour la maison d'Este. Tant que le poème n'a pas paru, il serait possible qu'au lieu de le dédier au duc de Ferrare, il choisît un autre protecteur. Mais avec une bonté réelle, avec des égards soutenus, n'aurait-on pas préservé cette âme endolorie d'une partie des inquiétudes et des soucis qui la troublaient? L'incertitude de l'avenir, l'angoisse du lendemain furent pour beaucoup dans la détresse intellectuelle de l'infortuné. Qu'il eût trouvé à l'origine une amitié dévouée, comme le fut plus tard celle de Manso, la catastrophe aurait pu être évitée. Ce qui a manqué au duc de Ferrare, c'est le véritable élan du cœur, la pitié qui n'attend pas qu'on la sollicite, mais qui va d'elle-même au-devant des misères humaines. Que fallait-il au Tasse pour que la vie lui parût douce? Aucune fonction, aucune charge; simplement un revenu assuré

qui lui permît de vivre avec aisance, une liberté absolue de mouvement et la certitude qu'on ne lui demanderait rien en échange que d'écrire de beaux vers. La volonté d'être bon quand même, de ne pas traiter un grand poète comme un simple courtisan, de lui pardonner beaucoup de choses en considération de son génie, aurait apaisé beaucoup d'orages.

V

Nous nous en rendrons compte en étudiant de près la crise de la folie, telle que la raconte Solerti dans un chapitre bourré de documens. En 1575, la *Jérusalem délivrée* est terminée au moins dans ses grandes lignes. Si le Tasse suivait les conseils de la duchesse d'Urbin qui paraît avoir été son bon génie, il publierait son poème et tirerait de cette publication deux avantages : celui de prévenir les éditions fautives qu'on ne peut manquer d'en faire malgré lui sur les manuscrits qui circulent, et celui non moins important de donner satisfaction au duc de Ferrare. Mais c'est à partir de ce moment que le malheureux poète commence à donner des signes d'agitation. Sous une impression sans doute maladive, il est assailli à la fois de scrupules littéraires et de scrupules religieux. Il consulte les critiques les plus renommés de l'Italie sur certains passages qui lui paraissent faibles et les représentans de l'Inquisition sur d'autres parties peut-être critiquables au point de vue de la doctrine. Des témoignages formels et réitérés devraient avoir pour effet de le rassurer sur son orthodoxie. Il s'inquiète néanmoins, et il en appelle de l'Inquisiteur de Ferrare, qu'il trouve trop indulgent, à l'Inquisiteur de Rome, qui n'aura pas les mêmes motifs de le ménager. Ce drame de sa conscience se complique d'un autre drame intérieur. Restera-t-il ou ne restera-t-il pas au service de la maison d'Este? Question poignante qu'il se pose fréquemment sans la résoudre. Le duc de Ferrare et lui jouent au plus fin. Le duc lui propose de le nommer son historiographe, sans avoir envie qu'il accepte, et lui-même ne fait semblant d'accepter que pour mieux se dérober ensuite. Si nous regardons au fond de ses hésitations, nous verrons reparaître la douloureuse question d'argent. Le Tasse est convaincu qu'on ne lui offrira rien qui ne soit au-dessous de son mérite et de ses travaux. Dans ces conditions, il regarde du côté des Médécis ; mais de ce côté-là, il ne

voit rien venir non plus qui soit décisif et qui lui garantisse l'avenir.

C'est l'époque où la satisfaction d'avoir terminé à trente ans une œuvre capitale gonfle son cœur d'orgueil, tandis que la modicité de sa fortune le désespère. La disproportion qui existe entre sa situation dans le monde et son génie le remplit d'amertume. La manie des grandeurs le guette en même temps que la manie de la persécution. Lui-même confesse le changement de ses sentimens et de sa manière d'être. Il affecte la morgue des Espagnols; il se vante de ne saluer personne le premier, sauf le duc; il n'accepte d'invitation que dans les maisons où il est sûr qu'on lui réservera la première place; il consulte des astrologues qui lui prédisent les plus hautes destinées; il se considère dès lors comme un grand homme et entend être traité comme tel. Pauvre grand homme, malheureusement incapable de se gouverner lui-même! Les instances de la duchesse d'Urbin n'ont pu le décider à prendre un parti. Il flotte toujours entre la maison d'Este et les Médicis, et perd les bonnes grâces des uns sans acquérir celles des autres. Ses absences trahissent ses incertitudes aux yeux du duc de Ferrare. Lorsqu'il se rend à Rome sous prétexte de montrer son poème à des critiques autorisés, il ne réussit pas à dissimuler les visites intéressées qu'il fait au cardinal Ferdinand de Médicis. Tout ce manège donne à sa conduite quelque chose de louche et d'équivoque qui ne peut que l'amoindrir. Il s'aliène décidément le protecteur dont il a besoin. La dédicace magnifique adressée à la maison d'Este ne disparaîtra-t-elle pas dans un de ces voyages, ou ne sera-t-elle pas dénaturée à la fin par quelque trait empoisonné? Les secrets et les scandales de la cour de Ferrare, que le Tasse a percés à jour depuis longtemps, dont il a été quelquefois le confident et le complice, ne vont ils pas être révélés par lui à des ennemis dans un moment de mauvaise humeur?

Le prince conservera encore les apparences de la bonne volonté, mais déjà l'ancienne confiance est détruite et ne reviendra plus. On a pénétré en l'absence du poète dans son appartement, on a ouvert une cassette dans laquelle il enferme sa correspondance et on y a trouvé la preuve de ses négociations avec les Médicis. Il ne s'agit plus de soupçons comme auparavant, il s'agit d'une certitude. Comment oublierait-on une telle duplicité? L'éclat qu'il fait à ce sujet, au lieu d'arranger les choses,

les envenime. Il donne un soufflet à un personnage de la Cour qu'il accuse de la violation de son domicile, il reçoit en revanche un coup de bâton donné par derrière et, quand il porte plainte, on laisse échapper le coupable.

Après ces incidens, dès 1577, le mal s'aggrave. A toutes les inquiétudes qu'éprouvait auparavant Torquato s'ajoute cette fois la peur d'être empoisonné. Soupçon auquel répondait cyniquement le duc de Ferrare en disant que, s'il avait voulu faire disparaître le Tasse, rien ne lui eût été plus facile. Il avait, en effet, montré par la disparition du comte Contrari avec quelle aisance il savait se débarrasser des gens qui le gênaient. Pour le moment, il n'en veut pas à la vie du poète. Seulement, il commence à s'inquiéter de sa santé. Lui et la duchesse d'Urbin le font visiter par les médecins. On combat chez le malade l'âcreté des humeurs en lui appliquant des sangsues, en le purgeant, en le saignant. Les remèdes ne suffisent pas. Dans la soirée du 17 juin, pendant que le Tasse s'entretenait avec la duchesse d'Urbin dans la chambre de celle-ci, un domestique en entrant pour son service excita les soupçons du visiteur qui courut sur lui un couteau à la main pour le frapper. A la suite de cet acte de violence, il fallut bien que Lucrèce elle-même, si bienveillante qu'elle fût pour lui, se décidât à le faire enfermer afin d'éviter quelque malheur. Comme le mande à son maître l'ambassadeur du grand-duc de Toscane, on l'arrêta non pour le punir, mais pour le soigner.

On multiplie dès lors les précautions, on fait griller la fenêtre de sa chambre qui donne sur la cour du palais, on attache à sa personne deux serviteurs qui ont ordre de le lier s'il se livre à quelque extravagance ou s'il tente de prendre la fuite.

Lucrèce et Léonore lui témoignèrent toutes deux dans cette circonstance un véritable intérêt et le duc de Ferrare, qui, le jour de l'incident, se trouvait à la campagne, l'y fit venir pour le consoler et pour le calmer. Une nouvelle fantaisie lui passa alors par l'esprit. Son père Bernardo avait songé un instant à se faire moine. Il parla à son tour d'entrer au couvent et le duc le fit conduire dans une voiture de la Cour chez les Franciscains de Ferrare. Ceux-ci, après l'avoir observé pendant quelques jours, inquiets de son exaltation, le ramenèrent au palais, d'où il s'évada, dans la crainte sans doute d'être enfermé de nouveau. Déguisé en paysan, évitant les grandes routes, l'infortuné accomplit la plus

pénible des odyssées à travers le Sud de l'Italie pour arriver à Sorrente auprès de sa sœur Cornélie.

Là ni les soins, ni les marques de tendresse ne lui manquèrent, mais il fut impossible de l'y retenir. Un impérieux besoin de mouvement le poussait à se remettre en route. Il se rendit à Rome où il demanda asile aux représentans du duc de Ferrare.

Il témoigna alors un tel désir de retrouver ses manuscrits, de rentrer en grâce auprès du prince, d'être soigné par les médecins et par les pharmaciens de la Cour, les seuls qui lui inspirassent confiance, que les représentans du duc insistèrent à plusieurs reprises auprès de leur souverain pour qu'il daignât accorder au poète la permission de retourner à Ferrare. Tous deux dépeignent le Tasse comme un pauvre homme qui leur est arrivé dans un état lamentable, vêtu de haillons, qu'il a fallu rhabiller des pieds à la tête et qui parle tout simplement de mourir si on ne lui pardonne pas. Le temps que le duc met à répondre et la sécheresse de sa réponse indiquent qu'il ne tient pas du tout à revoir son ancien ami ; il est évidemment à bout de patience ! Lorsqu'il se décide enfin à écrire, il fait ses conditions en termes formels. Le Tasse ne sera autorisé à s'établir de nouveau à Ferrare que s'il commence par reconnaître qu'il a eu tort de se croire persécuté, s'il promet de se laisser soigner et de ne plus retomber dans ses humeurs noires. A ce prix on le laissera rentrer, mais il faut qu'il soit bien averti qu'au premier retour de ses violences de langage, s'il se permet encore une fois de récriminer et d'accuser les gens, comme il l'a déjà fait, il sera immédiatement conduit hors du duché, avec défense d'y rentrer jamais.

L'obstination avec laquelle, malgré tant de déboires, le poète se cramponne à la cour de Ferrare tient à la persistance de ses illusions. Il ne peut croire qu'un génie tel que le sien demeure méconnu et qu'on ne lui accorde pas enfin ce qu'il croit qu'on lui doit : une vie large, indépendante, des subsides suffisans sans aucune obligation assujettissante. Ce rêve de sa jeunesse qui nous révèle la force et l'étendue de son optimisme, il se figure toujours être sur le point de le réaliser. Que de fois il doit tomber de son haut lorsqu'il se heurte à l'implacable réalité !

Non seulement il ne trouve pas à Ferrare de nouveaux avantages, mais il ne retrouve même pas ceux dont il jouissait avant

son départ. Il n'est plus logé au palais ducal, il ne figure plus parmi les courtisans. Relégué chez un simple courrier de la Cour, il est tenu en dehors du cercle brillant qui entourait le prince et les princesses. De son ancien maître il ne reçoit d'autres marques d'intérêt que des médicamens, des purgatifs, des calmans, de l'ellébore. Encore s'il pouvait obtenir qu'on lui rendît ses manuscrits ! Ce droit même, le droit imprescriptible de disposer librement de son œuvre, lui est refusé, tant on a peur qu'il n'en fasse disparaître les louanges qu'il accordait autrefois à la maison d'Este. Solerti a beau faire, il ne réussit pas à disculper le duc de Ferrare d'un si grand abus de pouvoir. Il n'était pas d'une âme noble de ne point comprendre et de ne pas satisfaire les besoins du génie, il y avait par-dessus le marché quelque bassesse à confisquer le plus beau poème du siècle au profit de la gloire d'une seule famille, sans permettre à celui qui l'avait conçu et écrit d'en disposer lui-même. On ne lui donnait pas de quoi vivre et en même temps on l'empêchait de gagner sa vie en publiant ses œuvres. La détresse du Tasse à cette date était telle qu'il fut obligé de vendre pour vingt écus un rubis que lui avait donné la duchesse d'Urbin et qui en valait au moins le double.

L'ambassadeur du grand-duc de Toscane à Venise, Maffeo Venier, que le Tasse alla voir en quittant une seconde fois Ferrare, indique bien l'état d'esprit dans lequel se trouvait alors l'infortuné. On ne pouvait pas dire qu'il fût absolument sain d'esprit, quoique ses facultés poétiques fussent demeurées intactes, quoiqu'il écrivît aussi bien que jamais en prose comme en vers et qu'il discutât avec une subtilité merveilleuse. Seulement, il paraissait triste, sujet à des accès d'humeur noire. Il persistait à vouloir entrer au service des Médicis, si on lui assurait de quoi vivre modestement, à condition toutefois qu'il pût reconquérir son poème que retenait le duc de Ferrare et dont il prétendait ne posséder aucun manuscrit. Dans des momens d'exaltation, s'il n'obtenait pas satisfaction sur ce point, il se faisait fort d'écrire en trois ans un ouvrage supérieur à la *Jérusalem délivrée*, pourvu que par une honnête pension on lui garantît la vie matérielle. Toujours, hélas ! la même misère, la même obligation de mendier son pain ! Ce besoin d'argent revient à chaque instant comme un refrain dans sa volumineuse correspondance. Pas plus les Médicis que le duc de Ferrare n'ont pitié du pauvre grand

homme. Ils le payent de bonnes paroles sans répondre directement aux avances qu'il leur fait. Eux-mêmes sont aussi dangereux pour lui que la maison d'Este, car ils possèdent un manuscrit de la *Jérusalem délivrée*. C'est même cette œuvre imparfaite qui sera la première imprimée à Venise, sans que le poète ait pu la revoir et la corriger, sans qu'il en ait non plus tiré le moindre profit.

Pour nous faire une idée de la tristesse et des angoisses du Tasse, laissons-le parler lui-même dans une lettre profondément pathétique adressée au duc d'Urbin : « C'est assurément une chose misérable, écrit-il en 1578, à l'âge de trente-quatre ans, d'être privé de patrie, dépouillé de toute fortune, d'errer à travers le monde au milieu des incommodités et des périls, trahi par ses amis, raillé par ses serviteurs, abandonné de ses patrons, d'avoir en même temps le corps malade et l'esprit bouleversé par le douloureux souvenir des choses passées, par le souci qu'apportent le présent et la crainte de l'avenir. » Nul refuge pour cette âme troublée, pas un coin du monde où il pût reposer en paix sa tête et continuer ce travail littéraire auquel il se sentait aussi propre que jamais, et qui allait devenir avec le temps sa seule consolation, sa seule ressource. Dans cette détresse, il crut un jour trouver un asile à la cour de Savoie. Mais il ne faut pas oublier qu'il avait passé sa jeunesse dans le milieu le plus élégant et le plus raffiné de l'Italie. La simplicité des mœurs savoyardes l'effraya. Il revit par la pensée les fêtes brillantes auxquelles il avait pris part à la cour de Ferrare et, pour son malheur, son mauvais génie le ramena encore une fois à son point de départ.

Qu'arriva-t-il alors ? Solerti, toujours indulgent pour le duc de Ferrare, ne lui reconnaît aucun tort. Le prince en train de se remarier, tout occupé des fêtes de son mariage, pouvait-il faire attention aux lamentations du Tasse ? Assurément il l'aurait pu et il l'aurait dû. La fortune ramène à sa cour le plus grand poète du temps, celui dont l'œuvre immortelle immortalisera la maison d'Este, sans lequel elle tiendrait à peine une place dans l'histoire de l'Italie, et il refuse de le recevoir ; non content de lui fermer sa porte, il ne le fait inviter à aucune des représentations théâtrales, à aucun des tournois et des banquets par lesquels il célèbre la venue de sa fiancée. Comment s'étonner que l'esprit déjà troublé du Tasse ait ressenti profondément cette

injure? Il arrivait dans des dispositions affectueuses, tout heureux de retrouver son ancien protecteur, persuadé que les joies du mariage le rendraient plus accessible et plus bienveillant que jamais. Il composait même un chant nuptial en l'honneur des deux époux. Et voilà que personne ne faisait attention à lui, qu'on ne lui réservait pas la plus modeste place dans cette Cour dont il avait été autrefois le favori. Ce fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Il tenait de son père une violence naturelle de tempérament qu'aggravait encore la maladie. La colère lui monta à la tête et, le 11 mars 1579, dans la dernière nuit du carnaval, ayant sans doute pu pénétrer au palais sous un déguisement et avec un masque, il y insulta quelques-unes des dames qu'il rencontra. Que dit-il? Que fit-il? On ne le sait pas exactement, on sait seulement qu'il fut arrêté et enchaîné comme un fou furieux dans une des salles de l'hôpital Sainte-Anne.

On ne fait pas toujours ce qu'on veut avec les fous. Il y a des momens où on ne peut venir à bout de leur exaltation que par la force. Nous ne reprocherons donc pas au prince d'avoir fait enfermer le Tasse à la suite d'un accès de folie furieuse. Mais la responsabilité du duc de Ferrare commence le lendemain de l'internement. Comment le Tasse fut-il traité à Sainte-Anne? N'y fut-il pas retenu plus longtemps qu'il n'était nécessaire? Questions délicates, difficiles à résoudre, surtout à cette distance, sur lesquelles nous ne manquons pas cependant d'éclaircissemens. Quelques traits de lumière jaillissent de l'obscurité des faits. Pendant sept années, le Tasse, dont l'intelligence redevenait merveilleuse dans les intervalles lucides, a beaucoup écrit du fond de sa prison. Sa correspondance, contrôlée ou confirmée par d'autres témoignages, nous permet de juger la conduite d'Alphonse d'Este. Un premier point est acquis au procès, c'est que pendant quatorze mois le malheureux prisonnier a vécu misérablement. Il se plaint avec amertume de la peur que lui cause la perspective d'une prison perpétuelle, de la saleté dans laquelle on le laisse croupir. Sa barbe, ses cheveux, ses vêtemens sont dans un état lamentable. Par-dessus tout, cette nature aimante, sociable et généreuse est condamnée à une solitude qui la remplit de tristesse. En mai 1580, il écrit à Boncompagni : « Je suis resté plus de quatorze mois malade dans cet hôpital, sans y trouver aucune des commodités qu'on accorde généralement aux gens du peuple, à plus forte raison aux gentilshommes, mes égaux. Les remèdes

de l'âme ne m'ont pas été moins refusés que ceux du corps. » Poursuivi par ses scrupules religieux, il demande à se confesser; on ne le lui permet pas.

L'aumônier de la prison ne lui a jamais fait une visite dans sa détresse morale et a même répondu par un refus à toute demande d'entretien. Je sais bien qu'une coutume barbare privait les aliénés des secours de la religion. Mais comment une exception ne se fit-elle pas pour un homme d'une si grande valeur intellectuelle et morale, qui conservait dans sa conversation et dans ses écrits tant de lucidité? Le prieur de l'hôpital était un homme lettré et vertueux dont le poète ne parle qu'avec égards, qu'il n'accuse pas personnellement de dureté, mais qui dut obéir à des ordres supérieurs en ne témoignant à son prisonnier aucune commisération.

Au fond, le Tasse se considère non sans raison comme la victime d'une vengeance implacable. Il reconnaît humblement ses torts; il confesse qu'il a tenu des propos inconsidérés et injurieux; il en demande pardon avec toutes les formes du respect et de repentir. Une faute telle que la sienne peut se réparer et s'expier. Dieu sait si l'expiation a été dure. Après qu'il a tant souffert, pourquoi ne lui pardonne-t-on pas, pourquoi lui tient-on rigueur si obstinément, si cruellement? L'avocat officieux du duc de Ferrare, Solerti, essaie de plaider les circonstances atténuantes. Suivant lui, le Tasse n'était ni si mal traité, ni si abandonné qu'il le prétend. Des documens officiels établissent qu'en 1580 la garde-robe ducale fournit un baldaquin pour le lit du prisonnier. Au cachot primitif avaient succédé deux chambres, une pour se coucher, une autre pour travailler et pour recevoir. D'après le registre des comptes du palais, quelquefois on faisait porter au Tasse des œufs et régulièrement une livre de beurre par semaine. A partir de 1582, c'est la cuisine ducale qui le nourrit. Vraiment, des preuves d'intérêt si banales et si insuffisantes peuvent-elles nous rendre indulgens pour la mémoire d'Alphonse d'Este? Ce n'est pas la nourriture du corps, ce ne sont même pas des sorties plus fréquentes, comme on lui en accorde progressivement quelques-unes, que demande le Tasse. C'est la liberté pure et simple. Pour l'obtenir, il s'adresse au genre humain tout entier, il écrit à ses amis, aux souverains d'Italie, à l'Empereur, au peuple de Naples. En l'emprisonnant, on l'a privé de la possibilité de publier lui-même la *Jérusalem*

délivrée, que d'autres ont imprimée, dont d'autres ont tiré profit. De quel droit l'empêche-t-on de gagner sa vie par son travail? Pourquoi le duc de Ferrare s'arroge-t-il le pouvoir de maintenir en prison un homme qui n'est pas né son sujet? Après cinq années de réclusion, après des centaines d'humbles suppliques, un cri de colère et d'indignation s'échappe à la fin de cette poitrine ulcérée.

L'insensibilité avec laquelle le duc de Ferrare écoute ces prières et ces protestations nous oblige à regarder de près ce personnage complexe, adulé de son vivant par les poètes et par les historiens de cour, mais plus d'une fois contesté et jugé sévèrement depuis sa mort. Il eut certainement des qualités; il fit de sa petite principauté une résidence élégante et somptueuse; il aimait les lettres et les arts, et se piquait même de connaissances scientifiques. Spirituel et railleur, tant que duraient les fêtes du carnaval, il se plaisait à intriguer sous le masque les gens qu'il rencontrait. Il semblait même autoriser chez ses interlocuteurs une certaine familiarité. A la pêche, à la chasse, dans les parties de campagne, il se montrait volontiers gai et bon compagnon, mais il eût été imprudent de s'y fier. Au moment où on s'y attendait le moins, sous la bonne humeur apparente la morgue du prince reparaissait. Sa hauteur, le sentiment de sa valeur personnelle et de ce que valait sa race dominaient chez lui toute autre considération. La prétention était le fond de sa nature. Il avait prétendu à la couronne de Pologne et il s'intitulait roi de Jérusalem, parce qu'il descendait de Renaud d'Este.

Comme de toutes les personnes infatuées d'elles-mêmes, il ne fallait attendre de lui aucun mouvement de sympathie pour les autres. L'erreur et le malheur du Tasse furent de croire à sa bonté. Au fond, il n'en avait aucune. Odieux pour sa mère Renée de France, dont les tendances calvinistes le gênaient dans ses rapports avec le Saint-Siège, il avait traité son père sans ménagemens. Il n'entretenait avec sa famille que des rapports politiques. Par momens, il jalousait son frère le cardinal qui lui portait ombrage. Il faisait assassiner sous ses yeux l'ami de sa sœur aînée Lucrèce et il condamnait au célibat sa sœur cadette Léonore pour ne pas lui compter la dot à laquelle elle avait droit. Dur pour les siens, il l'était encore plus pour le pauvre monde. Son règne rappelle aux habitans de Ferrare de cruels souvenirs. Afin de suffire à ses goûts de magnificence, au luxe d'une cour

somptueuse, il pressure ses sujets, il confie à des traitans le recouvrement des impôts, il vend les offices et les charges, il fait exploiter ses domaines par des paysans qu'il ne paie point, il exige que chaque cultivateur tienne à sa disposition une paire de bœufs. Un jour, par un caprice, pour s'offrir le spectacle d'une vue plus étendue et plus gaie, il fait raser sur les bords du Pô des maisons de pauvres gens qu'il n'indemnise pas.

Comment s'étonner qu'un tel homme ait tenu rigueur au Tasse? Ne suffisait-il pas que le poète eût laissé surprendre le secret de ses négociations avec les Médicis, et qu'on pût craindre la substitution de leur nom à celui de la maison d'Este dans la dédicace de la *Jérusalem délivrée*, pour qu'on fût tenté de le retenir entre quatre murs? Mais il y eut certainement autre chose. Au bout de deux ans, ces inquiétudes s'évanouissaient; le poème avait paru à Venise avec la dédicace espérée et le Tasse restait toujours en prison ; il y fut même retenu cinq années encore, en dépit de ses continuelles supplications. Il ne s'agissait plus de précautions à prendre contre lui, mais, comme il le dit lui-même à plusieurs reprises, d'une sorte de vengeance à exercer. Je serais tenté de croire avec M. Angelo de Gubernatis que, le 11 mars 1579, dans la crise de folie furieuse qui amena son arrestation, il avait prononcé des paroles irréparables, rappelé peut-être ses relations avec la princesse Léonore ou révélé quelque turpitude de la cour ducale. En tout cas, l'âme du duc de Ferrare demeura inflexible; il ne rendit la liberté à son prisonnier que lorsqu'il lui fut impossible de faire autrement. Ce n'est là qu'un épisode de la lutte éternelle du faible contre le fort, mais, cette fois, la victime est de telle qualité que son long gémissement fut entendu à travers les siècles et toucha profondément dans tous les pays les âmes généreuses. Aujourd'hui encore, dans la mélancolique Ferrare, le coin le plus célèbre, que chaque voyageur visite avec une piété respectueuse, c'est celui qu'on désigne à tort sans doute comme la prison du Tasse. Peu importe que le poète ait souffert à cet endroit-là même ou entre des murailles voisines, le souvenir d'une grande infortune plane sur la cité tout entière.

A. Mézières.

LA
JEUNE FILLE BIEN ÉLEVÉE[1]

TROISIÈME PARTIE (2)

XVI

La première nouvelle que j'appris, à mon arrivée à Chinon, fut que le « docteur Chambrun, » — on l'appelait comme cela depuis qu'il avait passé sa thèse, — était installé à Vendôme depuis cinq mois, et qu'il était déjà fiancé à une jeune fille de cette ville. Je me trouvais déjà préparée à cette nouvelle qu'on mettait un soin particulier à me cacher; j'avais remarqué des chuchoteries chez les Vaufrenard, qui m'avaient fait l'oreille plus attentive; j'imaginai la nouvelle à peu près complète, sauf le nom du lieu de l'installation, ce qui ne diminua en rien mon émotion, lorsque la nouvelle me fut annoncée sur un ton de compassion par Marguerite Patissier. Mais, sans commettre un gros mensonge, je pus répondre à cette obligeante amie :

— Parfaitement !... Je sais !

Ce cher M. Chambrun n'avait jamais fait grande attention à moi. Il m'avait adressé, deux années de suite, le même compliment; il avait causé plus volontiers avec moi qu'avec les autres jeunes filles, parce qu'il s'intéressait, comme moi, à la musique.

(1) *Published, January first, nineteen hundred and nine. Privilege of copyright in the United States reserved, under the Act approved March third, nineteen hundred and five, by* René Boylesve.

(2) Voyez la *Revue* des 1er et 15 décembre 1908.

Mon poème d'amour ne reposait sur aucune réalité. — Cependant, il avait bouleversé deux années de ma vie !...

A part Mlle Patissier, personne ne me parla de la nouvelle. D'ailleurs, le jeune docteur installé à Vendôme et marié, il n'y avait plus guère de chance qu'il vînt chez les Jacquot qui ne lui étaient même pas parens; il disparut de notre horizon.

Quant à moi, du jour où je connus la nouvelle, et du moment même où j'en remerciai d'un sourire Mlle Patissier, je me jetai à corps perdu dans la musique. Pour m'épargner de sourire plus longtemps à Mlle Patissier, j'allai m'asseoir au piano et me mis à exécuter de mémoire une polonaise de Chopin avec une fougue où toute ma fièvre passa. Ce n'était pas le dépit de n'avoir pas été aimée, ce n'était pas une rage contre Mlle Patissier qui m'animaient, car, alors, mon jeu eût été défectueux, c'étaient toute la frénésie et en même temps tout l'ordre secret de Chopin qui me possédaient, et qui épuisaient, en la réglant, ma force nerveuse. Le génie de la sensibilité m'apparut et me secourut; je crus voir ce Chopin, dont M. Vaufrenard m'avait beaucoup parlé, agiter près de moi sa figure pâle, son long corps souffrant, et me promettre un ravissement du cœur moins trompeur que celui de l'amour. Je fus sûre que je tenais au bout de mes doigts mon secours; une espérance, un avenir; et, franchement, j'étais radieuse quand je terminai mon morceau au milieu des applaudissemens. Ni M. Vaufrenard, ni M. Topfer n'applaudissaient, mais je vis dans leurs yeux qu'ils étaient étonnés; ni l'un ni l'autre ne me firent de reproches : de leur part, c'était la meilleure marque d'approbation que l'on pût recevoir. A la façon dont ils insistèrent pour que je revinsse jouer tous les jours, je vis bien que cela marchait !... Je n'avais pas fait beaucoup de piano pendant l'année; mes doigts n'étaient pas ce qui avait progressé en moi, mais, en moi, quelque chose avait mûri, sans quoi toute exécution musicale n'est que bien pauvre mécanique. Oh ! quel miracle peut accomplir en nous une grande douleur !

Je ne voulais plus entendre parler que de musique. Je me faisais conduire jusqu'à trois fois par jour chez les Vaufrenard que mon ardeur enchantait et qui ne se lassaient pas plus que moi de faire de la musique. Maman m'accompagnait, la plupart du temps, elle-même, et sur l'ordre de grand'mère qui ne voulait plus que l'on me quittât d'une semelle depuis qu'une fois

j'étais tombée amoureuse d'un jeune homme sans qu'aucune personne de la famille s'en fût aperçue.

Et c'était, chez les Vaufrenard, dans ce salon au parquet de plus en plus piqué par la pointe du violoncelle de M. Topfer, un concert perpétuel. Mme Vaufrenard m'avait abandonné complètement le piano, disant que je la dépassais de façon humiliante pour elle. Le dimanche, il y eut bientôt un tel empressement à venir nous entendre, que la place fut insuffisante à loger nos auditeurs, et l'on dut organiser des séries d'invitations.

Les Vaufrenard étaient ravis; moi, j'étais sérieusement éprise de musique et un peu éblouie; et il me semblait, — mais c'est toujours comme cela quand on se passionne, — que rien de ce que j'avais éprouvé jusque-là ne m'avait autant enthousiasmée. Amour divin, amour terrestre, et cet appétit de beauté qu'on a avant d'avoir beaucoup fréquenté les hommes, est-ce que la musique ne satisfait pas tout cela? Elle ne leurre pas, elle ne trahit pas, elle est présente à notre appel, et il semble qu'elle nous rende amour pour amour... Je crois que j'étais heureuse... Quelquefois, quand, assise à mon balcon, le bras couché sur l'appui de fer, et les lèvres sur le dessus de la main, selon mon habitude d'enfance, je regardais l'œil de la citerne qui déjà avait pour moi signifié tant de choses, il me semblait refléter pour moi, non un bonheur joyeux, mais un état où la tristesse, loin de nuire au plaisir, le rend plus grave et plus profond... Je crois que j'étais presque heureuse...

On me fêtait beaucoup, on me comblait de complimens; mais, si inexpérimentée que je fusse, je sentis bien vite que tout ce monde, qui se pressait et s'inscrivait pour venir m'entendre, ne me traitait pas avec la franche cordialité qu'il accordait aux jeunes filles ordinaires. Tant que je n'avais fait que jouer du piano d'une manière agréable, cela allait bien; mais à mesure que je me distinguais et que ce qu'on appelait à présent « mon talent » valait la peine qu'on se bousculât pour en jouir, une nuance était très apparente dans les rapports des uns et des autres avec moi et même avec ma famille. Je me demandai un moment si cela ne provenait pas de l'état assez malingre de notre fortune, de ce que la ferme de la Blanchetière avait été enfin vendue, de ce que mon frère avait dû renoncer à faire son droit à Paris, et avait demandé lui-même à entrer dans une maison de commerce; tout cela pouvait y avoir contribué, mais je vis

bien qu'il y avait autre chose, et c'était ce qu'on appelait « mon talent. » « Mon talent » me faisait sortir du commun. Les personnes qui étaient de Paris l'admettaient, certes! mais, autour de nous, cela n'était pas jugé très « comme il faut. » Grand'mère, un beau jour, prononça le vrai mot :

— Une jeune fille bien élevée ne doit pas se faire remarquer.

Grand'mère, depuis le commencement de ces petits succès, boudait. Elle n'avait osé rien dire tout d'abord, parce qu'en même temps son amour-propre était flatté par les complimens adressés à sa petite-fille. Mais son silence lui pesait davantage à mesure que nos auditeurs du dimanche me plaçaient en vedette, et il était visible qu'elle eût donné plus tôt son opinion, si elle n'eût redouté d'être désagréable aux Vaufrenard. Elle devait avoir aux Vaufrenard quelque obligation particulière, car elle avait pour eux des ménagemens qui m'étonnaient; elle les écoutait; c'étaient eux qui avaient conseillé de placer mon frère dans une maison de carrosserie à Tours ; quel ascendant fallait-il qu'ils eussent acquis, pour avoir fait vaincre à mes parens leur préjugé des « professions libérales! » Eh bien ! malgré cela, elle leur gardait une muette rancune, ainsi qu'à ce pauvre M. Topfer, — mais à celui-là elle en avait toujours voulu, à cause de la pointe de son violoncelle...

Ah ! si elle eût eu seulement le soupçon de ce que les Vaufrenard et M. Topfer préparaient dans l'ombre !... Mais, moi-même, qui étais l'héroïne du complot tramé par eux, je l'ignorais !

M. et M^me^ Vaufrenard commencèrent tout doucement à insinuer à ma grand'mère qu'il ne fallait point croire que, parce que j'étais sortie de pension avec un assez joli talent de pianiste, je pouvais désormais me passer des leçons d'un très bon professeur. Grodevolle, qui, en un petit nombre d'années, m'avait amenée au résultat que l'on constatait, pouvait être reconnu comme très bon professeur; il s'agissait, pour moi, de ne pas être privée complètement de son concours, si je ne voulais pas perdre les qualités acquises.

Grand'mère prit tout d'abord ceci pour une plaisanterie. M. Vaufrenard passait pour « manier l'ironie, » et, à cause de cette réputation, complètement usurpée, d'ailleurs, on se méfiait généralement de ses paroles. Mais M^me^ Vaufrenard, nullement suspecte du même travers, étant revenue à la charge, la première rebuffade de grand'mère se traduisit par ces mots :

— Que me veut-on?... Se moque-t-on de nous?...

Puis son ressentiment, depuis longtemps comprimé, éclata. Elle incrimina les idées des Parisiens; ils étaient fort intelligens, c'était jugé, et remplis de qualités d'agrément avec lesquelles notre petite société ne saurait rivaliser; mais les vertus de cette petite société, il ne s'agissait tout de même pas de les mépriser, ni d'avoir l'audace de les remplacer. Elle savait, elle, ma grand'mère, ce que c'était qu'une jeune fille bien élevée et ce que c'était qu'une femme honnête: la principale qualité de l'une est la modestie, et de l'autre le dévouement aux enfans. Que prétendaient faire de moi les Vaufrenard? Une orgueilleuse. A quoi, aussi, m'exposaient-ils? A ne pas être demandée en mariage.

Les Vaufrenard patientèrent, parurent s'incliner devant les raisons de grand'mère; entre temps, ils entreprirent mon grand-père et maman. M. Topfer, qui parlait moins qu'eux, était le plus acharné à me faire poursuivre mes études.

Sur ces entrefaites, M^lle^ Patissier fut demandée en mariage par un ingénieur, jeune, bien de sa personne, et dirigeant la papeterie de La Haye-Descartes, dans le canton de Loches. Les parens firent les difficiles et n'accueillirent pas la demande. Mais l'événement produisit une forte impression sur ma famille. M^lle^ Patissier n'était, franchement, pas belle; son éducation avait été moins soignée que la mienne. Restait à son avantage qu'elle possédait une dot assez rondelette, — quoique les parens se fissent passer pour plus riches qu'ils n'étaient, — et qu'elle ne tirait point vanité de talens particuliers, comme je faisais, moi. Grand'mère ne voulut retenir que cette dernière raison de plaire. Les Vaufrenard avaient le toupet de lui dire:

— La dot! madame Coëffeteau, la dot a une bien grande importance!

Une seconde fois, durant cette même période des vacances, M^lle^ Patissier fut demandée. C'était encore un beau parti, que les Patissier dédaignèrent. Une des petites de la Vauguyon se maria, elle, tout de suite. Je ne fus pas demandée en mariage. Il n'y avait point d'applaudissemens à mes matinées du dimanche qui pussent atténuer l'humiliation qu'une telle infériorité causait à ma famille. La demande en mariage, à présent, devenait le seul motif de fierté. A ces matinées, où l'on se pressait pour m'entendre, il était évident que c'était M^lle^ Patissier qui triomphait.

Ces événemens affermissaient à la fois ma grand'mère dans

son parti de mettre une sourdine à mon piano, et les Vaufrenard dans le leur, qui consistait au contraire à me faire cultiver le piano plus fortement encore. La situation devenait difficile. Mon grand-père et maman ne savaient de quel bord se ranger; tous deux, je le crois, partageaient, intimement, les opinions de grand'mère et ils avaient, en outre, la terreur de paraître s'opposer à ses vues; mais tous deux, plus que jamais, étaient entre les mains des Vaufrenard chez qui se passait leur vie, chez qui ils prenaient tout leur plaisir, et à qui, enfin, ils avaient, dans le moment présent, c'était assez clair, de grandes obligations.

Car mon frère, même à Tours, et chez son carrossier, avait continué à faire des siennes.

Grand-père reçut, un beau jour, une lettre d'une certaine dame Gimbleau, propriétaire, rue Néricault-Destouches, à Tours. Elle réclamait plusieurs termes d'un appartement « comprenant salon, salle à manger, boudoir, chambre à coucher avec cabinet de toilette, salle de bains, etc., » loué au nom de M. Paul Doré, employé, rue Royale, 120, chez le carrossier Laiguille.

Grand-père alla à Tours, aux renseignemens, pendant qu'à la maison, grand'mère était affolée non seulement parce qu'elle prévoyait un abîme nouveau où le reste de la fortune allait s'engloutir, mais parce qu'un malencontreux hasard avait voulu que j'eusse connaissance, moi, une jeune fille, de la lettre de M^me^ Gimbleau. Je lisais souvent son courrier comme son journal à grand-père dont les yeux se fatiguaient. Et j'avais entendu grand'mère dire à maman : « Crois-tu qu'elle ait compris?... »

Que j'eusse compris ou non, il était bien malaisé de me cacher désormais le reste de l'histoire. Notre Paul avait bel et bien signé un bail de « trois-six-neuf » pour un appartement de 800 francs qu'il habitait « bourgeoisement, » affirmait la propriétaire, dans les nouveaux quartiers, avec balcon sur le Jardin-des-Prébendes-d'Oë. Au troisième terme impayé, la dame Gimbleau avait fait sa petite enquête sur la famille, et connu notre adresse à Chinon.

A l'appartement en question, grand-père, s'armant de courage, s'était aussitôt fait conduire, et qui y avait-il rencontré? Non pas Paul, non pas même la femme avec qui il s'apprêtait à jouer le rôle du père Duval chez Marguerite Gautier, non! mais une négresse coiffée d'un madras aux couleurs de cacatoès,

sachant à peine le français, jouant l'imbécile, et, autour d'elle, trois petits chiens, trois amours de petits chiens : un « loulou, » un « fox » et un « papillon, » qui s'ébattaient dans l'antichambre au milieu d'une atmosphère outrageusement parfumée. Je vis grand-père donner à sentir son pardessus qu'il en croyait encore tout imprégné. On ne pouvait s'entretenir d'autre chose; on parla à table de l'affaire, en la rendant autant que possible inoffensive à mes oreilles.

— Mais, lui, Paul, l'as-tu vu à son bureau? demandait grand'mère; que lui as-tu dit?

Grand-père n'avait point trouvé Paul à son bureau, non plus que le carrossier Laiguille. Il s'était fait conduire chez la dame Gimbleau qui avait eu le front de lui dire : « Ah! vous venez de voir le petit appartement, monsieur; eh bien! est-il assez coquet?... croyez-vous qu'il ne vaut pas son prix? — Je ne dis pas le contraire, madame; mais là n'est pas la question : vous avez traité avec un gamin sans aucune fortune personnelle, je vous en avertis; je ne paierai pas pour lui, je vous en donne ma parole; saisissez-le, si bon vous semble; cela lui servira de leçon !... »

— Allons ! chut!... — dit grand'mère, — je suis persuadée que l'affaire s'éclaircira et qu'il y a malentendu. Paul sortira innocent de cette affaire...

A l'attention que je mettais involontairement à écouter, elle avait craint que mon imagination ne vagabondât...

Personne, à la maison, n'ignora, pourtant, que grand-père, à un second voyage à Tours, était retourné se heurter à la négresse, à son madras, aux trois petits chiens, et qu'il avait été reçu, cette fois, par une demoiselle Irma, chanteuse excentrique à l'*Alcazar*, « point vilaine du tout, » laquelle avait déclaré que le bail de l'appartement avait été repassé à son nom et qu'elle ne serait pas embarrassée d'en payer même l'arriéré, si « cette petite canaille de Paul, — elle usa contre mon frère d'un terme plus offensant encore, — n'était pas capable de faire honneur à ses engagemens. Ces seuls mots, vifs, mais adroits, donnaient immédiatement à l'affaire un tour imprévu, et, pour épargner à son petit-fils d'être de nouveau traité comme il venait de l'être, grand-père se levant, redressant sa taille, avait annoncé à la « personne » que son petit-fils était homme d'honneur et que l'arriéré jusqu'à ce jour serait soldé dans la semaine.

Tout ceci fut conté chez les Vaufrenard et y passa de bouche en bouche, surtout l'issue de la visite chez la demoiselle Irma, dont grand-père se vanta trop. La demoiselle Irma, sur l'assurance que l'arriéré n'incomberait pas à ses soins, aurait failli sauter au cou de celui qui lui faisait cette bonne promesse, et mon grand-père disait aux Parisiens, dans le tuyau de l'oreille : « Il n'aurait tenu qu'à moi d'augmenter la dette de la famille!... »

La dette de la famille, même réduite aux seuls excès de Paul, il l'avait fallu solder dans la semaine, et c'était à l'obligeance des Vaufrenard que mon frère, chez la chanteuse excentrique, faisait figure d'homme d'honneur.

Par là, M. Vaufrenard commençait d'arriver à ses fins : il avait pris hypothèque sur la maison qu'il occupait, et, les besoins de ma famille ne pouvant que s'accroître, il espérait, dans un petit nombre d'années, avoir acquis le droit de « faire combler les celliers, » selon la perpétuelle menace dont il taquinait ma grand'mère.

Il se montrait de plus en plus tendre et zélé pour moi. Lui, sa femme et M. Topfer m'enveloppaient de soins qui dissimulaient mal une légère vanité de connaître mieux mes intérêts que ne le faisait ma famille. Ceci était sensible à mille petits détails, à des hochemens de tête, lorsqu'il était question de la désolante folie de mon frère ou de l'extraordinaire indulgence de mes parens pour ses fredaines, à un parti pris évident de détourner la conversation lorsque grand'mère, de qui c'était la marotte, parlait mariage : « A supposer que Madeleine épouse un propriétaire... Pour peu qu'elle habite dans un rayon de dix kilomètres... L'année prochaine? ah ! d'ici là, il peut se produire bien des changemens à la maison !... » Entre mes trois amis et moi, lorsqu'il s'agissait d'un jeune homme, d'une jeune fille, de convenances de famille et de fortune, il leur échappait de me dire tout à coup : « Toi, Madeleine, ton piano... » J'avais une telle passion pour mon piano, que je ne savais pas s'ils voulaient dire que mon amour pour le piano m'empêchait de m'intéresser à ces anecdotes matrimoniales, ou si, le mariage étant peu fait pour moi, j'avais bien raison d'aimer le piano. Mais je soupçonnais depuis longtemps qu'ils avaient à me dire quelque chose de positif à ce propos.

Un matin, — c'était vers la fin des vacances, et M. Topfer était

sur le point de s'en retourner à Angers, — je les trouvai tous les trois réunis au salon, contrairement à la coutume, car, d'ordinaire, c'était surtout M. Topfer qui s'occupait de moi ; et l'on n'en finissait pas de commencer la leçon. Les deux hommes semblaient émus et ne soufflaient mot; Mme Vaufrenard les attendait à parler, et n'était là, sans aucun doute, que pour amortir les chocs, s'il en devait résulter d'une conversation que tout annonçait importante. Ce fut elle qui se décida à prendre la parole. Elle le fit sur un ton plaisant, en m'appelant « Mougeasson, » comme lorsque j'étais petite fille :

— Mougeasson, me dit-elle, voyons, que penserais-tu, pour toi, par exemple, d'entrer au Conservatoire ?

Alors et aussitôt, mes deux bonshommes, qui n'avaient été capables de rien dire, s'agitèrent en même temps, battirent des mains, poussèrent des « ah ! » des « oh ! » firent grand bruit, sans rien articuler de précis. J'étais un peu abasourdie, mais pas extrêmement surprise, car j'avais deviné depuis beau temps qu'ils pensaient pour moi au Conservatoire. Je dis, immédiatement :

— Mais,... grand'mère ?...

Ils s'écrièrent, tous les trois :

— Ah !... voilà !...

Au fond, ils semblaient, Dieu me pardonne ! faire assez bon marché de grand'mère. On eût juré qu'ils la tenaient dans la main, ce qui me paraissait, tout de même, une illusion un peu présomptueuse. Ou bien ils pensaient qu'elle ne pouvait rien leur refuser pour le moment, ou bien ils avaient remarqué depuis longtemps que la plupart des orgueilleux principes de Mme Coëffeteau fléchissaient en définitive, lorsqu'on les menait au pied de ce mur idéal qu'elle-même nommait : « les impérieuses nécessités de la vie. » Cependant, voyons, le Conservatoire !... Ce ne devait pas être ma grand'mère seule qui s'indignerait à ce mot, mais son mari, mais maman elle-même, mais toutes nos connaissances, sauf celles qui ne désiraient que ma ruine dans l'opinion publique. Les Vaufrenard habitaient depuis trop peu de temps la province pour concevoir l'énormité de leur projet. Moi, intimement, j'avais bien pensé au Conservatoire, mais comme à un désir insensé... Et M. Topfer, lui, qui était d'Angers, savait pourtant nos préjugés ?... Une idée me vint : c'était que ni M. Topfer, ni les Vaufrenard n'ignoraient nos préjugés, mais qu'ils me tenaient nettement pour incapable d'être épou-

sée, parce que je n'avais pas le sou. Ici, je retrouvai en moi, encore une fois, un peu de l'âme de grand'mère; je me sentis vexée, froissée dans mon amour-propre. Pourquoi? Les Vaufrenard et M. Topfer ne faisaient que constater ce qui était; et ils cherchaient à me sauver... Mais je me disais : « Je ne suis pourtant pas déplaisante!... » Je peux bien le reconnaître aujourd'hui sans fatuité, j'étais assez belle; j'étais grande, bien faite, avec des cheveux, de quoi m'habiller presque tout entière... Il est vrai que j'avais entendu dire bien souvent à grand'mère : « La beauté, oh ! oh ! en voilà une chose qui ne pèse guère dans la corbeille de mariage!... » Quant à mon piano, j'avais renoncé, il le fallait bien, à le considérer comme un appoint quelconque pour le mariage, parce qu'il était admis que j'en jouais d'une manière qui dépassait la commune mesure... Les Vaufrenard et M. Topfer, qui portaient la responsabilité de m'avoir engagée hors de la route commune, voulaient du moins, par ce chemin de biais, me faire aboutir quelque part.

Alors, seulement, la sagosse de grand'mère m'apparut. C'était une triste sagesse, puisqu'elle consistait à briser sans merci tout élan qui nous pût élever au-dessus de la moyenne; mais c'était vraiment la manière de vivre en parfait accord avec les gens de son monde. Elle n'employait point sa sagesse à rechercher si une telle modestie d'inspirations était conforme aux tendances de chacun, mais elle l'utilisait à faire ployer chacun sous la règle générale. C'est pour cela qu'elle avait tant fait la grimace lorsqu'il s'était agi de développer « mon talent. » Mais, à présent, comment revenir en arrière? Au contraire, il fallait, à tout prix, avancer. C'est ce que comprenaient très bien les Vaufrenard et M. Topfer.

Nous fîmes, tous les quatre, le serment de taire le mot « Conservatoire, » trop perturbateur, en vérité, de la paix publique, à Chinon; mais nous nous conjurâmes pour nous procurer les moyens de préparer le concours. Ils affirmaient que les leçons de Grodevolle, combinées avec des exercices quotidiens sous la direction de M. et de M^me^ Vaufrenard, pendant une année, me mettraient en état. A ce moment-là, eh bien! on aviserait.

Ces enragés Vaufrenard obtinrent ce qu'ils désiraient, c'est-à-dire qu'on me conduisît à Tours, chez Grodevolle, une fois par semaine. Quelle emprise merveilleuse fallait-il qu'ils eussent sur

mes parens! Leur pouvoir me parut extraordinaire. Grand'mère en me poussant davantage au piano semblait me conduire au sacrifice, mais elle m'y conduisait: les Vaufrenard y tenaient. Elle, si intraitable, si fière, quand elle avait dit, maintenant: « les Vaufrenard, » elle avait reconnu ses maîtres. Elle ne se courbait pas volontiers, ni de bonne grâce; elle grommelait et pestait en dedans, mais cependant rendait hommage à une puissance indiscutée, l'argent: les Vaufrenard l'avaient obligée pécuniairement.

XVII

Et chaque samedi, désormais, tantôt maman, tantôt grand-père, tantôt grand'mère elle-même, me conduisaient à Tours, entre deux trains, chez Grodevolle. Le samedi était le jour de la semaine où, de tout le département, on se rendait au chef-lieu; si je me souviens bien, il y avait, ce jour-là, une réduction sur les tarifs du chemin de fer. De sorte que nous faisions l'aller et le retour, ordinairement, de compagnie. Pendant six semaines, nous nous trouvâmes à la gare avec la famille de la Vauguyon adonnée à la confection du trousseau de son aînée. Cette aînée n'était pas mariée, que l'on nous annonça les fiançailles de la cadette; et la famille continua à aller le samedi à Tours, pour le trousseau de la seconde fille. Puis ce fut une des demoiselles Pallu, que j'avais moins fréquentée que les Vauguyon, mais enfin que nous connaissions. Quand ces jeunes filles avaient parlé avec volubilité, sur le quai de la gare et durant le trajet, de leurs toilettes, de leur voile, de leur sac de voyage, de la future soirée de contrat, et des cadeaux sur lesquels elles comptaient, elles me disaient et me répétaient volontiers: « Et vous? vous allez toujours chez votre professeur de piano?... » Encore celles-ci étaient-elles discrètes; mais, après Pâques, ces trois premiers mariages accomplis, ce fut M^lle^ Patissier qui, enfin, agréa un prétendant, et vint à Tours pour son trousseau. M^me^ Patissier, en arrivant à Tours, ne manquait jamais de me dire: « Mademoiselle Madeleine, vous, vous allez être encore plus savante, ce soir!... » Et, un jour que c'était ma grand'mère qui m'accompagnait, elle lui décocha ce trait: « Mais, madame Coëffeteau, vous allez donc faire de votre petite-fille une professionnelle! »

Ma pauvre grand'mère en devint verte. Rien ne pouvait la blesser davantage. Elle ne trouva rien à répliquer, elle qui avait pourtant le verbe haut et l'habitude du dernier mot. Elle feignit de prendre la chose en plaisanterie et s'obligea à un sourire qui me toucha, moi, profondément, et me remplit de pitié. Je fus sur le point de lui dire: « Grand'mère, n'allons plus chez Grodevolle! » et de renoncer, pour ne pas lui faire trop de peine, à cet avenir musical qui m'exaltait pourtant, qui absorbait toute la force de mon âge et me maintenait un peu dédaigneuse des railleries sournoises dont on nous accablait. Mais n'aller plus chez Grodevolle, c'en eût été bien d'une autre!... car grand'mère n'admettait pas que l'on revînt sur un parti quand une fois on l'avait adopté. Loin de me savoir gré d'interrompre mes leçons, elle m'eût fait observer que ce n'était pas la peine alors de les avoir commencées et d'en avoir fait la dépense depuis huit mois ainsi que celle de tant de déplacemens. Nous continuâmes donc d'aller chez mon professeur de piano, et je fus chaque samedi soir « plus savante. » Petit à petit, d'ailleurs, cela passa à l'état d'habitude; on n'interrompit ces voyages hebdomadaires qu'aux grandes chaleurs de juillet.

Je devais être prête, cette année-là, à concourir; mais personne n'osa aborder devant ma famille un sujet si scabreux. Nous fûmes mal favorisés, aussi : M. Topfer était obligé de retourner à Contrexéville; M. Vaufrenard était anéanti par des crises de coliques hépatiques, et ce qu'il y avait de pire, c'était que M^me^ Vaufrenard prétendait que la seule appréhension d'aborder ce redoutable sujet devant ma grand'mère, lui avait « tapé sur le foie. » Lui-même disait: « Attendons, patientons; nous avons le temps, que diable!... Ah! il nous faudrait un petit événement, un prétexte, je ne sais quoi!... » Je crois qu'il commençait à comprendre la vanité d'un projet qui consistait à heurter les préjugés de la province.

XVIII

Les matinées du dimanche étaient interrompues par l'absence de M. Topfer et la maladie du maître de la maison. Il faisait une chaleur torride; tout semblait anéanti ; on grillait sous le soleil, pendant la journée, et, le soir, mes grands-parens, maman et moi, nous nous rendions chez les Vaufrenard afin d'essayer

de surprendre un peu d'air dans le Clos, où l'on s'asseyait ou s'étendait sur l'herbe. Ces soirs lourds d'été, que l'on s'accordait à trouver suffocans et intolérables, me remplissaient pourtant d'un trouble secret dont le souvenir me cause une nostalgie bien forte, et qui, sur le moment, dans ce temps-là, me donnait, à l'inverse, une nostalgie de l'avenir non moins déchirante. Je me souviens de l'odeur des herbes fauchées et du goût des vrilles de la vigne que je suçais, étendue sur le dos, en regardant le ciel scintillant. De quoi avais-je une envie si ardente? Je n'en savais rien, je n'en sais rien; il me semblait que c'était de quelque chose d'immense et de beau qui était épars sous cette voûte d'étoiles, dans cette vallée endormie, et qui se balançait avec le vol des chauves-souris, me soulevant le cœur, à chaque oscillation. Quand un peu d'air passait, tout le monde le signalait, et Mme Vaufrenard, qui faisait volontiers l'enfant, disait: « Petit air! petit air! ne t'en va pas! » Moi, j'avais la chair de mes bras, toujours fraîche, sur laquelle j'appuyais, de temps en temps, ma joue et ma bouche. Quand j'essaie de me rappeler ce qui dominait en moi, dans ces momens, je crois que c'était cette idée : « Il est impossible que la vie ne m'apporte pas quelque chose de délicieux!... » Et j'avais confiance, et la grande chaleur ne m'incommodait pas.

Déjà les souvenirs du couvent s'éloignaient; j'étais sortie de Marmoutier depuis un an, et toutes les images que mes rêveries m'en rapportaient me paraissaient petites comme si elles étaient vues par le gros bout de la lorgnette. Mais le souvenir de mon amour imaginaire, quand il revenait, lui, me serrait à la gorge. Je détestais cet homme qui m'avait bouleversée, mais, dans les rêveries, n'est-ce pas? on se demande volontiers: « Quand est-ce que j'ai été le plus heureuse? » Eh bien! j'avais été le plus heureuse quand j'étais tourmentée par lui!

On entendait les petites notes isolées et mélancoliques que poussent les crapauds, le soir, dans les vergers, et ces bruits singuliers qui viennent des rivières d'où le moindre son est renvoyé au loin: le saut d'une carpe hors de l'eau, le choc des avirons sur une toue, ou le heurt de la boîte où Gaulois enfermait le produit de sa pêche.

Presque en même temps, vers le 20 août, les grandes chaleurs s'apaisèrent. M. Vaufrenard se trouva rétabli, M. Topfer eut terminé sa saison d'eaux. L'animation des vacances reprit

à Chinon, et nous vîmes venir nos jeunes mariées de l'année, du moins une des Vauguyon dont le mari était du même canton que nous, et l'ex-Henriette Patissier qui s'appelait à présent Mme Souriceau et était déjà dans l'attente d'un bébé. Son mari était ingénieur et construisait des bateaux pour les chantiers de la Loire, à Saint-Nazaire ; ils avaient de nombreuses relations et paraissaient au comble du bonheur. Jamais ni Henriette, ni sa mère, Mme Patissier, ne se montrèrent, pour moi et pour toute ma famille, plus aimables. Ces dames voulaient à toute force me marier. Grand'mère ne fut pas d'emblée flattée d'un tel zèle, et le prit d'un peu haut; mais on ne voulut point s'apercevoir d'où elle le prenait; on redoubla de gentillesse. Moi-même, je ne faisais pas l'empressée; le mariage ne me souriait guère; et, pour rien au monde, nous n'eussions voulu tenir un mari de la famille Patissier! Mais Henriette, avec sa situation faite, son bonheur, sa grossesse, avait aux yeux de tous acquis sur moi, simple jeune fille, une autorité qui lui permettait de traiter d'enfantillages toutes nos tentatives de nous dérober.

Henriette en vint à me parler d'un jeune homme de Richelieu, de qui elle avait fait la connaissance à une soirée, à Nantes, et qui était, paraissait-il, amoureux de moi. Amoureux de moi !... un jeune homme !... Oui. C'était un jeune homme qui venait assez souvent à Tours, le samedi, depuis plusieurs années, qui avait une jolie moustache noire, des yeux très doux taillés en amande et des cheveux un peu ondulés... A la description, je reconnus bien en effet un jeune homme qui s'était, plusieurs fois, trouvé dans notre compartiment et qui me regardait si attentivement que j'avais cru, un jour, qu'il se moquait de ma façon de me coiffer ou de ma toilette. Il avait raconté à la jeune Mme Souriceau ces rencontres dans le trajet de Chinon à Tours. A la description qu'il faisait de moi et des personnes qui m'accompagnaient, elle n'avait pas eu de peine à me reconnaître, et elle s'était juré, disait-elle, de me faire épouser ce garçon d'excellente famille.

Le hasard voulut que grand'mère et maman eussent remarqué le jeune homme en chemin de fer et qu'il leur plût. Moi, je l'avais aussi trouvé bien ; il avait une figure d'une beauté un peu convenue, et qui, plus tard, quand j'eus compris ce que sont certaines physionomies d'hommes, m'eût certainement moins séduite ; mais pour moi, dans ce temps-là, ce « jeune

homme du chemin de fer, » comme nous l'appelions, était le mieux que j'eusse vu. Je n'avais pas autrement pensé à lui, assurément, parce que j'étais toujours trop captivée par autre chose, par la pensée de M. Chambrun, dans un temps, ensuite par ma musique, par mes projets d'indépendance ; mais je sentais que s'il fallait me marier un jour, ce « jeune homme du chemin de fer » était de ceux que je pourrais aimer.

L'ennui, surtout pour mes parens, était que la proposition nous vînt par la famille Patissier.

Mme Souriceau me disait :

— Il est musicien, ma chère !... Entre nous, c'est peut-être cela qui l'a attiré vers toi : il avait vu ton rouleau et il t'avait entendue, dans le train, parler de Grodevolle.

— Entre nous, faisais-je en souriant, il m'avait déjà fortement dévisagée sans mon rouleau, quand j'étais encore pensionnaire...

En tout cas, il était musicien ; il ne me déplaisait pas ; et peut-être il m'aimait !... Oh ! quel étrange effet cela vous produit, d'entendre dire, pour la première fois, qu'un homme vous aime ! Les jeunes filles qui ont l'habitude du *flirt* ne peuvent pas comprendre cela... Mais quand on va atteindre vingt ans sans avoir connu ni la douceur de la parole d'un homme ni le serrement de main qui ne s'adressent qu'à vous, que c'est bon, mon Dieu ! d'entendre dire que quelqu'un vous aime !

Ah ! me voilà, tout à coup, dans un bel état ! Avec cela, ne m'étais-je pas créé une sorte de fidélité de veuvage à mon premier amour ? Oui, oui, c'était ainsi. L'amour, chez nous, était si suspect et si tôt coupable, qu'au moins fallait-il le couvrir d'une parure d'obligations et de sacrifices, pour nous innocenter à nos propres yeux. Et, comme on fait bon marché de l'avenir dans les héroïques résolutions de la jeunesse, je m'étais juré de n'aimer plus jamais ! Le trouble qu'un manquement à mon serment me causait avivait mon désir de me précipiter dans quelque autre sentiment qui me troublât complètement et me fît peut-être tout oublier. En quelques jours, je construisis un second rêve autour de la figure de notre « jeune homme du chemin de fer ; » je promenais partout avec moi son image, c'est-à-dire le souvenir de sa personne entrevue dans le coin d'un compartiment de seconde ou sur le quai de la gare de Tours ; je mesurais ma taille à la sienne ; je me demandais : « Pourrons-nous nous donner le bras facilement ? » Il me semblait qu'il était

plus petit que moi, et je me souviens que je me disais : » Mais, cela n'est pas mal du tout, qu'une femme soit plus grande que son mari... » Je me disais cela en regardant l'œil sombre de la citerne du père Sablonneau où les araignées d'eau gambadaient; une large taie verte en couvrait aux trois quarts la surface, et cela me fit penser, un moment, à la paupière presque entièrement abaissée d'un gros œil malin, qui sourit...

Enfin, j'étais déjà très empoignée par ce sentiment nouveau, quand ma famille se décida à ne pas dire non aux propositions de Mme Patissier et de sa fille.

Mme Patissier et sa fille crièrent : « Bravo ! » sautèrent de joie; elles jurèrent de leur immense amitié pour moi, pour nous tous; elles étaient si heureuses, si fières de contribuer à mon bonheur; elles firent tant de bruit, chez les Vaufrenard, où il y avait du monde, que beaucoup de personnes, déjà instruites, d'ailleurs, depuis quinze jours, par mille sous-entendus, ne purent rien ignorer du petit complot matrimonial.

Puis, le lendemain, aussitôt après le déjeuner, pour ne nous point manquer, Mme Patissier vint à la maison s'informer du chiffre de ma dot : c'était essentiel.

Je ne sus pas ce qui fut dit pendant cette entrevue. Je tremblais, car ma dot devait être d'une maigreur repoussante. Mais Mme Patissier sortit non moins rayonnante qu'elle l'était en entrant chez nous; et dans la ville, malgré toute la discrétion recommandée, il dut être bien impossible de ne pas savoir que la famille Patissier « me mariait. »

On attendit... Et pendant que l'on attendait, nous étions fort ennuyés que l'on parlât beaucoup trop de cette affaire.

Tout à coup, un dimanche, chez les Vaufrenard, la figure de Mme Patissier est changée; Mme Souriceau nous regarde avec un air de condoléance, et l'on ne nous dit rien, qu'à la fin de la journée, quand tout le monde a vu ces mines de catastrophe. Qu'y a-t-il ? C'est bien simple. Le père du jeune homme s'oppose absolument à tout mariage de son fils qui ne lui puisse permettre d'acheter une petite étude de notaire.

Et Mme Patissier et Mme Souriceau de s'indigner contre les mœurs bourgeoises qui ne tiennent pas compte des sentimens et qui font du mariage une affaire. Les Vaufrenard font chorus. Toute ma famille est du même avis : n'est-il pas odieux qu'un garçon né prenne femme que pour payer son étude ?

La réprobation fut trop générale : un bien grand nombre de personnes, en vérité, condamnaient les usages reçus ; mais en même temps, elles étaient informées que la petite-fille de Mme Coëffeteau n'était pas en état d'être épousée par « un avorton de notaire, » tel fut le mot qui courut la ville.

On avait pu jusqu'ici conserver quelque doute sur notre état de fortune ; désormais, ma pauvreté se trouvait établie.

— On ne m'ôtera pas de l'idée, dit grand'mère, que les Patissier ont voulu nous humilier publiquement.

— Tu vois toujours le mal partout !... lui répondait maman.

Que d'émotions, dès lors, le samedi, quand j'allais prendre le train ! On ouvre une portière, au hasard ; on se demande : » Allons-nous tomber sur lui? » S'il est là, s'enfuir vers une autre portière, que cela est gênant ! que cela a l'air sot ! car nous ne connaissons pas ce jeune homme ; nous ne sommes pas censés savoir ce qui s'est passé entre nous. Et, sans même l'avoir rencontré, cela me mettait dans une singulière agitation de sentir dans le même train que moi un jeune homme qui, si quelques circonstances s'étaient rencontrées, aurait pu, après tout, être mon mari.

Quelle rêverie, de Chinon à Tours, de Tours à Chinon ! Que nous avons de contradictions dans l'esprit ! Je caressais un rêve dont la réalisation m'eût sans doute bien déçue. Mais on aime à désirer à côté du possible, à côté même de nos propres désirs. Comment pouvais-je souhaiter d'être jamais la femme de ce garçon, puisque le plan de vie que je m'étais fait ne concordait en rien avec la modeste existence dans un trou de province, puisque j'étais résolue à avoir du talent, puisque je me destinais à briller dans les concerts, à gagner moi-même ma vie, à me griser pour toujours de musique ?... C'était bien cela que je voulais ; j'en étais sûre ; je ne plaçais rien au-dessus de ma chère musique et de l'appétit de beauté que, jointe à mes anciennes extases de couvent, elle m'avait inspiré... Mais le mot « amour » prononcé, la possibilité d'être aimée et d'aimer, entrevue seulement, et tous mes songes magnifiques avaient été se blottir dans la petite cour d'une étude de notaire !... Ah ! c'est que, pour nous autres, jeunes filles de ce temps-là, dans ce seul mot « amour, » tout l'idéalisme était contenu !

Dès que je me fus ressaisie, je compris combien il valait

mieux pour moi que l'aventure n'eût pas abouti. J'avais eu, par mon éducation, par l'esprit de ma famille, par ma musique, de trop grands désirs, pour que je pusse à présent aller les étouffer dans une bourgade de dix-huit cents âmes. De toutes parts nous vinrent des détails sur ce qu'eût été ma vie côte à côte avec le jeune homme que j'avais manqué. D'abord, c'était un musicien de quatre sous; il raclait du violon, pour l'avoir appris au lycée, affirma-t-on, et sans avoir eu depuis aucun maître; il lui fallait cinquante mille francs pour payer une méchante étude qu'il guignait; son père était un vieux ladre; sa famille, beaucoup moins intéressante que ne nous l'avaient faite M^mes^ Patissier et Souriceau, etc., etc. Allons! allons! voilà une aventure qu'il s'agissait encore d'oublier!

XIX

Un long hiver passa là-dessus. Notre seule distraction, du moins la mienne, était d'aller à Tours le samedi, surtout à partir du moment où nous apprîmes que « le jeune homme du chemin de fer » avait trouvé la dot voulue, qu'il avait acheté son étude et qu'il était fixé près de Châtellerault, en Poitou. Peu à peu, toute ma famille avait pris l'habitude d'aller à Tours le samedi; personne ne grommelait plus contre ce servage imposé par ma manie musicale; on trouvait même à ce petit déplacement des avantages, le prix de l'aller et retour étant compensé par le bon marché et la qualité d'une foule d'« articles » très supérieurs à ceux qu'on se procurait à Chinon. Il arriva même cette chose assez curieuse, que mes parens se disputaient à qui m'accompagnerait le prochain samedi. Celui ou celle qui l'emportait me conduisait chez Grodevolle, puis essayait de trouver mon frère chez son carrossier, puis vaquait à ses affaires jusqu'au train de 5 h. 55.

Or, voilà-t-il pas Grodevolle qui s'avise, un beau jour, de demander ma main pour son gendre, veuf depuis quatre ans, et qui était professeur de solfège dans les écoles municipales! Ce fut maman qui reçut cette proposition en pleine figure, dix minutes avant le départ du train. Elle n'eut que le temps de dire au professeur :

— Je vous remercie, monsieur Grodevolle... très flattée... nous reparlerons de cela...

— Nous avons tout le temps, disait Grodevolle, tout le temps, madame!

— Ah bien! me fit maman, dans la rue, en voilà bien d'une autre! Qu'est-ce que ta grand'mère va dire?

Moi, cela me paraissait drôle :

— On se plaint que je ne sois pas demandée en mariage? Des demandes en mariage, il en pleut!

Mais grand'mère, comme il fallait s'y attendre, ne prit pas cela très bien. Elle prononça sans hésitation aucune :

— C'est regrettable pour Madeleine; elle ne pourra plus remettre les pieds chez son professeur. Voilà tout.

« Voilà tout, » c'était bientôt dit : mais elle faillit en faire une maladie. Certes, elle se plaignait que je ne fusse pas demandée en mariage! Mais que je fusse demandée en mariage par le gendre de Grodevolle, par un petit professeur de solfège dans des écoles « gouvernementales! » et veuf par-dessus le marché, cela était cent fois pire que de n'être pas demandée du tout.

« Comment Grodevolle avait-il eu pareille audace?... Voyons!... Grodevolle qui avait connu Madeleine à Marmoutier!... Est-ce que les jeunes filles sont élevées à Marmoutier, d'ordinaire, pour entrer dans la famille de professeurs de piano?... Ah çà! mais Grodevolle était fou? Un homme si calme, si patient, si discret, qui eût dit que?... Ah! après celle-là, on pouvait s'attendre à tout!... »

Et maman, toujours indulgente, qui s'ingéniait à défendre Grodevolle :

— Il n'a pas eu conscience, je t'affirme, disait-elle à sa mère : il m'a dit avec une grande simplicité : « Ces deux jeunes gens feraient si bon ménage!... Mon gendre connaît Mademoiselle Madeleine... Oh! il l'a aperçue, bien des fois, par une porte entre-bâillée... et il l'a entendue jouer : quel succès mademoiselle votre fille aurait dans les concerts!... »

Il va sans dire qu'il n'y avait pas à tenir compte de la proposition Grodevolle; on n'en parlait que pour essayer d'innocenter mon professeur; mais grand'mère fut là-dessus même intraitable; il fallait renoncer à Grodevolle, absolument; on lui envoya, d'ailleurs, le montant de ses honoraires par mandat, accompagné d'une carte portant les trois initiales des ruptures : *p. p. c.*

Pauvre père Grodevolle! Maman et moi ne lui en voulions

guère. Je me souvenais d'avoir aperçu en effet son gendre, dans une pièce voisine du petit salon où nous jouions; c'était un grand garçon, tout jeune encore, ni bien, ni mal. Il est certain que jamais l'idée ne me fût venue, spontanément, à moi, d'entrer dans la famille de mon professeur de piano. Mais, à la réflexion, la proposition Grodevolle ne me paraissait pas monstrueuse, et elle n'était pas du tout insensée. Je m'étais vouée à la musique; il ne s'agissait plus de le dissimuler : je me destinais secrètement à être une « professionnelle. » Ce grand mot qui faisait frémir mes parens, il allait falloir le prononcer tout haut un jour ou l'autre; c'était à le mériter que je m'appliquais; c'était pour que je fusse une « professionnelle » que tous les membres de ma famille, successivement, me conduisaient à Tours le samedi; mais ils ne voulaient pas le savoir...; et pourtant, à la fin de cette année, coûte que coûte, nous allions tous nous heurter à l'inévitable concours!... Ah! quand je pensais à ce concours!... Eh bien! Grodevolle qui connaissait, à ce propos, mes terreurs, venait à mon secours et me faisait sauter, à pieds joints, dans la « profession » musicale, si l'on peut dire, par le moyen du mariage... Ce n'était pas si sot, ni si désobligeant pour nous. Une fois mariée, n'aurais-je pas pu me présenter au Conservatoire sans bruit, alors que, jeune fille, c'était un esclandre?... Enfin, en cas d'échec, Grodevolle me lançait dans les concerts que l'on commençait à organiser à Tours, à l'imitation de ceux d'Angers... Où trouverais-je jamais un mari qui me permît de suivre aussi exactement mes goûts et ce que je croyais pouvoir appeler décidément « ma vocation? »

Il m'est impossible de savoir si oui ou non le gendre de Grodevolle eût été pour moi le mari rêvé; mais, en fait de mariage de raison, si jamais je devais me résoudre à en contracter un, celui-là était le rêve. Car, du moment que mon cœur n'était pas pris, je ne voulais plus vivre que pour la musique et par la musique; or, mes expériences du jeune médecin et du jeune notaire étaient là pour m'avertir qu'il était prudent de me méfier des bonds de mon cœur.

Enfin on donna son congé à Grodevolle. Mais, renoncer aux leçons du samedi n'était pas si simple que cela! Il fallait compter avec l'opinion. Pourquoi renoncions-nous tout à coup aux leçons de piano? Il avait été déjà assez mystérieux de prendre tant de leçons de piano; mais la chose une fois admise, rompre ainsi,

tout à coup, au beau milieu de l'année, exigeait une explication. On allait, disait grand'mère, nous croire dénués au point de ne plus pouvoir payer les cachets! Avouer la raison qui nous séparait de Grodevolle était pire. On délibéra. Le samedi nous surprit sans que la difficulté fût résolue, et pour ne point fournir d'aliment aux caquetages, nous allâmes à Tours, ce samedi encore, sans y avoir rien à faire.

Du moins y fîmes-nous une enquête chez les marchands de musique, demandant partout qu'on nous indiquât un professeur de piano parfaitement recommandable. Et partout la réponse était identique : « Mais Grodevolle, mesdames!... Est-ce que vous ne connaîtriez pas Grodevolle?... » Grand'mère disait : « Si, si, mais il est sans doute fort occupé : à défaut de Grodevolle?... » Oh! à défaut de Grodevolle, il y en avait une quantité, et aux conditions les plus abordables; et on nous citait des dames veuves, des demoiselles d'un certain âge. Les prix de ces leçons, sans proportion aucune avec ceux du maître Grodevolle, firent rougir grand'mère d'humiliation; elle ne voulut point paraître seulement les entendre; elle disait en souriant : « Oui, oui... je vois... » « Vous voyez, madame, » lui disait-on chez les marchands de musique. Et dans ces « je vois, » dans ces « vous voyez, » on sentait tout le conventionnel mépris de notre monde, comme des boutiquiers eux-mêmes, pour ce qui n'est pas classé officiellement hors de pair. Les marchands, toutefois, nous laissaient par écrit les adresses de ces pauvres professeurs de piano, car ils savaient bien que ce n'est jamais du premier coup, et quand on vient de prononcer le nom de Grodevolle et le chiffre de ses cachets, que l'on se décide à s'adresser à ce fretin; mais le lendemain ou l'heure d'après, à la dérobée.

Et c'est ce que nous ne manquâmes pas de faire, le samedi suivant. Munis des sept ou huit cartes de professeurs qu'on nous avait remises, nous nous présentâmes chez celui d'entre eux dont le nom avait été le plus de fois recommandé et qui, d'ailleurs, flattait grand'mère par sa belle consonance et sa particule : c'était une M^me^ de Testaucourt, appartenant à une famille connue, et récemment éprouvée par un désastre financier. M^me^ de Testaucourt plut à ma famille, tant par ses manières distinguées que par ce qu'on savait de son infortune. Elle me fit asseoir au piano dès cette première visite et ne parut pas du tout s'apercevoir que je ne jouais pas comme la première

venue. Je pensai : elle est très forte ou elle ne sait pas ce que c'est que de jouer du piano. Dès qu'elle m'eut donné une « leçon » je fus assurée, sans aucune forfanterie de ma part, que c'était moi qui lui enseignais quelque chose et qu'elle n'avait, la pauvre femme, absolument rien à m'apprendre. Je confiai mon impression à maman qui me dit : « C'est ennuyeux, parce qu'il sera bien difficile de faire croire cela à ta grand'mère! » En effet, grand'mère fut persuadée que c'était pure illusion de ma part, et qu'en tous cas il convenait de faire une épreuve plus prolongée des capacités de M^me^ de Testaucourt. Il pénétra cependant un doute dans l'esprit de grand'mère, et ce qui la tourmentait était la crainte que mon jeu ne parût affaibli aux Vaufrenard, quand ils reviendraient de Paris.

Elle vivait dans l'appréhension de contrister les Vaufrenard ; on leur avait caché, comme à tout le monde, l'incident Grodevolle.

L'incident Grodevolle fut connu à Chinon. Nous l'apprîmes, environ six semaines après, d'une façon singulière : par une autre demande en mariage!

Un dimanche, après-midi, comme nous nous préparions à sortir, maman fut avertie qu'un monsieur l'attendait au salon.

— Un monsieur comment ?...

— Un monsieur en tuyau de poêle, en redingote, avec des gants.

— Vous êtes bien sûre que c'est à moi qu'il veut parler ? — demanda maman qui croyait toujours que l'on ne pouvait avoir à s'adresser qu'à sa mère.

C'était à maman que ce monsieur désirait parler. Le colloque dura dix minutes à peine. Maman sortit du salon, toute pâle, suffoquée, hésitant à raconter la visite. En dessous, elle semblait aussi avoir envie de rire, et elle eût peut-être ri, si elle n'eût redouté sa mère.

Enfin elle raconta que le monsieur en redingote était le nouveau pharmacien établi sur la place de la gare. Ce garçon venait demander ma main.

Ma grand'mère, toute chapeautée, gantée, prête à sortir, s'assit, sans dire mot, sur un coffre à bois du corridor d'entrée, où nous nous trouvions ; puis, aussitôt, la colère la releva, et elle arpenta, à grands pas, le corridor ; elle poussa la porte du salon, afin que maman y achevât son récit ; mais le souvenir,

peut-être l'odeur du pharmacien qui avait passé là, la rejetèrent en arrière, et elle alla tomber sur une chaise de la salle à manger. Maman disait :

— Qu'est-ce que tu veux? Il avait entendu parler de l'autre?

— Comment !... de l'autre !

— Oui, du gendre Grodevolle...

— Alors, l'autre... tout Chinon sait!...

Le gendre Grodevolle était venu aux renseignemens : Chinon; il avait vu les notaires, appris par eux le chiffre minuscule de ma dot, — mon prix!... — et, dans la ville, ici et là, cueilli sur moi, sur nous, quelques éclaircissemens. Par les sauteruisseaux, par les clercs, on avait aisément su qui venait de Tours s'enquérir de M^lle^ Doré : un professeur de solfège dans les écoles municipales. Le pharmacien, nouveau dans la ville, avait jugé qu'il valait bien le professeur.

Et ce jeune pharmacien ganté, en redingote, en tuyau de poêle, sonnant à la maison, un dimanche, quand toute la ville est dans la rue!... De celui-là non plus, on n'ignorerait pas la démarche...

Pauvre grand'mère! de quelles tribulations ne fus-je pas pour elle la cause involontaire? De pareilles épreuves l'accablaient; on la trouvait très vieillie. Le docteur demandait, pour la quarantième fois, à maman :

— Quel âge a donc madame votre mère?

— Soixante-sept ans à la Toussaint, docteur.

— Ah ! ah !...

Et il ajoutait confidentiellement, du ton dont il eût formulé une ordonnance un peu intime :

— Ce qu'il lui faudrait, c'est un bon mariage pour mademoiselle Madeleine...

Nous le savions bien! et cela me faisait trembler, parce que je prévoyais que si, par hasard, un « bon mariage » se présentait, qu'il me plût ou non, il me faudrait l'accepter pour épargner la santé de grand'mère.

En attendant, comme les « bons mariages » n'affluaient pas, je proclamais, moi, pour éviter les mauvais, que je ne voulais pas me marier :

— Je n'aime que la musique !

Tout le monde haussait les épaules.

— Dame ! écoutez : si, sans fortune, on ne peut pas épouser qui vous plaît, moi j'aime cent fois mieux rester fille.

Alors grand'mère disait :

— La fortune ! la fortune !... sans doute ; mais il ne faut pas oublier, mon enfant, que nous avons fait les plus grands sacrifices pour te procurer une éducation parfaite. Dieu merci, malgré tes... originalités, tu es et tu passes pour une jeune fille bien élevée : c'est un capital, cela. Il se trouvera quelqu'un pour l'apprécier.

Le noyau de la foi de grand'mère était cela : une jeune fille bien élevée a une valeur de... Il ne peut pas se faire qu'elle ne s'allie quelque jour à une valeur correspondante.

Sous son inquiétude, et malgré ses crises de désespoir, elle gardait un optimisme tenace.

XX

Nous vîmes encore refleurir le printemps aux balcons de la terrasse et dans le clos de M. Vaufrenard. Pendant que les Vaufrenard étaient à Paris, nous avions l'autorisation de pénétrer chez eux pour aérer la maison, pour surveiller Tondu, qui était chargé d'entretenir le petit parterre ; et il m'était recommandé d'user du demi-queue Erard, pour mes études, de préférence à mon vieux piano droit.

J'aurais eu grand plaisir à voir blanchir les arbres à fruits, à voir se réveiller la terre du père Sablonneau et reverdir les peupliers des îles, si chaque retour de saison ne m'eût été abîmé par l'idée que j'étais une jeune fille à marier, que je ne me mariais pas, que j'aurais dû être enlevée d'ici depuis longtemps, comme les autres qui avaient joué, enfans, avec moi, sur cette terrasse ; enfin que je ne devrais plus être là !

Quand Sablonneau bêchait sa vigne, s'il m'apercevait d'en bas et portait la main à son chapeau, il dodelinait de la tête, il soulevait une épaule, et souvent il mâchonnait un juron. Mon frère, qui n'était jamais gêné par les mots, m'avait rapporté ce que Sablonneau, un jour, avait dit ainsi dans sa gorge avec un gros juron ! « Si c'est pas dommage, un si beau brin de fille !... » Sablonneau lui aussi pestait que je ne fusse pas mariée. Sablonneau faisait comme ma vieille Françoise qui, lorsqu'elle m'aidait à m'habiller, ne pouvait me voir ni les bras nus, ni le

cou sans pousser des soupirs à fendre l'âme. Et si je lui demandais en riant : « Mais, qu'as-tu donc? » elle dodelinait de la tête, elle aussi.

Ah ! si ce n'eût été ce désir général de me voir mariée, que j'eusse donc été tranquille, moi! Que je me fusse amusée à voir gambader mes araignées d'eau dégingandées dans la citerne! Qne je me fusse satisfaite, longtemps encore sans doute, à voir mes songeries, mes regrets, mes désirs imprécis, mes espérances emplir cette belle vallée en fleurs! Derrière moi, je n'avais que dix pas à faire, j'étais à mon piano avec mon Chopin, mon Beethoven, mon Rameau et mon Franck, mes enchanteurs !... Aussitôt en leur pouvoir, par le jeu à présent si facile de mes doigts, le reste du monde me semblait peu de chose! Je me rappelais ce que M. Topfer m'avait appris de Beethoven : « Cet immense génie était sourd !... Imaginez-vous un homme entouré d'une muraille infranchissable... Il n'entendait ni sa musique, ni les applaudissemens qui l'accueillaient... » Et M. Topfer, en désignant les partitions des œuvres sublimes, ajoutait : « Tout cela ne s'est passé que dans sa tête!... » Je voyais l'œil bleu, l'œil d'enfant, de M. Topfer, se mouiller d'admiration et d'émotion profonde à cette pensée. Le goût de la vie intérieure, développé par l'éducation chrétienne, me semblait préférable à tout autre... Quand j'avais passé la journée sous l'influence de la poésie de mes grands maîtres, j'étais dégoûtée du monde... Le « beau brin de fille » que Sablonneau voyait en moi, ces bras, cette gorge et cette chevelure qui attendrissaient ma vieille bonne, eh bien! j'offrais tout cela à ceux qui savaient le mieux me ravir, à mes chers génies; je m'imaginais que leurs ombres devaient se réjouir de voir une fraîche jeune fille se consacrer au culte de leur mémoire. J'ai conservé dans mes vieux papiers une petite poésie, dont je n'oserais pas recopier un seul vers, tant ils sont à la fois médiocres, innocens et hardis, par laquelle je vouais chaque partie de moi-même à mes *trois célestes amans!* Il y avait une strophe pour les yeux, une pour la bouche, une pour les « blonds cheveux, » une pour les « longs bras blancs, » une autre pour les « doigts agiles! » Les mots que je souligne donnent une idée du style employé et que j'empruntais aux romances : il me semble aujourd'hui comique, mais à la seule vue de ce papier jauni, mon cœur se soulève, parce qu'en écrivant à vingt ans ces choses

naïves et cyniques, j'étais vraiment bien émue; ce n'était pas pour les envoyer à un journal, ni pour les montrer à quelqu'un, que je me torturais à trouver des rimes, — dans ce temps-là, les jeunes filles ne faisaient pas imprimer leurs vers... — c'était pour épancher un très réel bonheur intime, un bonheur très haut, très noble : véritable et logique suite de mes félicités religieuses.

Il me fallait quelque chose de grand, de magnifique. J'avais touché cela au couvent. Lorsque, ensuite, j'avais aimé un homme, sans l'approcher, j'avais pu aisément croire qu'il était de taille à combler mes désirs. A présent, je me croyais comblée par mon enthousiasme musical. N'étais-je pas heureuse? ne pouvais-je pas rester comme cela? Quel était donc le mariage qui ne détruirait cette félicité-là? Et quel mari m'en procurerait une analogue?

Je comptais sur le retour des Vaufrenard pour m'affermir dans la voie qu'ils avaient choisie pour moi et dont je leur savais tant de gré. Quel moyen auraient-ils imaginé pour m'emmener à Paris cet été et me faire concourir sans que grand'mère s'en aperçût? Ils commençaient à être assez puissans sur elle pour obtenir jusqu'à l'invraisemblable.

En les attendant, je travaillais sans maître, car la petite leçon que « je donnais » chaque samedi à M^me^ de Testaucourt était vraiment une pure formalité.

Ah! que c'était curieux, chez nous, cette attente des Vaufrenard, au printemps! Les arbres en fleurs, le travail du jardinier dans les parterres, le soleil commençant à réchauffer notre coteau en espalier, n'étaient rien : le renouveau, c'était les Vaufrenard qui amenaient avec eux l'air de Paris et qui ressuscitaient la vie à Chinon.

Ils étaient un peu, pour nous tous, ce que sont pour les enfans, à la campagne, les parens qui reviennent de la ville : qu'allaient-ils nous rapporter?

C'était le temps où l'on essayait d'acclimater en France la musique de Wagner. Nous avions su par le journal, qui s'en indignait comme d'une nouvelle invasion étrangère, et par les lettres des Vaufrenard, le bruit qu'avait fait à Paris une certaine représentation de *Lohengrin*. J'étais très avide de m'initier à la musique nouvelle que les journaux qualifiaient de barbare et les Vaufrenard de géniale.

Les Vaufrenard apportaient en effet avec eux presque toutes les partitions du maître nouveau. A la vue de ces couvertures couleur de miel où le nom de Richard Wagner se discernait parmi un charabia allemand, ma grand'mère bondit, grand-père fit la grimace, maman elle-même eut peur : on eût dit que les Vaufrenard hébergeaient chez eux et nous présentaient un espion !

— J'espère que Madeleine ne va pas jouer ça !... dit grand'-mère.

— Pas de si tôt ! fit M. Vaufrenard, tranquillisez-vous, madame Coëffeteau !

Et il se refusa à me confier aucune partition, sous le prétexte qu'il ne fallait pas s'initier à cela toute seule : il avait peur que je ne fusse rebutée au premier accord ; il voulait m'initier lui-même ; il me dit à l'oreille : « Demain matin, ici !... »

Ce fut une sorte d'escapade frondeuse, une rébellion organisée contre les pouvoirs publics ! Le matin, conduite par Françoise ou par ma pauvre maman qu'on ne craignait guère, je recevais de M. et de M^me^ Vaufrenard l'initiation wagnérienne. *Tannhauser*, *les Maîtres Chanteurs*, *Lohengrin*, *l'Or du Rhin* : en une semaine, nous avions parcouru presque quatre opéras, M^me^ Vaufrenard au piano, M. Vaufrenard chantonnant, chantant quelquefois, même en allemand ! Je me souviens d'avoir été tellement enthousiasmée par la phrase de Voglinde, dans les abîmes du Rhin... après les cent trente-quatre mesures du prélude : « Vei...a, va-ga ! vogue la vague !... » que je demandai à la reprendre moi-même, et M. Vaufrenard s'écria : « Mais, tu chantes ! » C'était vrai, j'avais la voix juste, mais je n'avais jamais chanté que pour moi. Sans prononcer les paroles allemandes, je suivis tant mal que bien les rôles de femme qui se trouvaient dans ma voix. Ce fut un regain de plaisir pour nos réunions intimes du matin. L'amour wagnérien empêcha peut-être M. et M^me^ Vaufrenard de s'apercevoir que je manquais des leçons de Grodevolle. Jamais notre commune frénésie musicale n'avait été si vive. On savait que M. Topfer avait été, quoique si intransigeant ami de ses classiques, un des premiers à goûter Wagner, et nous disions en chœur : « Ah ! quand Topfer sera là !... »

C'est entre nous qu'il ne s'agissait pas de mariage ! Nous avions autre chose à faire !...

Je disais à M. Vaufrenard : « Et mon concours ? »

— Nous t'enlevons, c'est entendu... Nous t'enlevons au moment voulu !

J'en tremblais, mais avec un secret bonheur. Étais-je assez prise par ma musique ! Ah ! vraiment ces Vaufrenard avaient découvert ma voie. C'étaient eux qui avaient soupçonné mon goût, qui l'avaient cultivé, surchauffé, qui m'avaient créé, on peut le dire, une seconde nature, car, sans eux, je n'aurais été, évidemment, que la petite bécasse à marier, ordinaire, et franchement ne m'avaient-ils pas mise au-dessus de cela ?

Voilà où nous en étions, quand, un beau matin, je reçus une lettre particulière de M. Topfer.

Qu'est-ce qu'avait à me dire mon vieil ami Topfer ? Il me demandait de vouloir bien me faire entendre en public, à Angers, dans un grand concert que donnerait, au mois de juin, une société musicale très connue dans le pays.

Me faire entendre en public !... Tout mon sang s'arrêta, quand je lus cela. J'eus d'abord une surprise, plutôt joyeuse, un orgueil fou, ensuite une idée un peu vulgaire, dont je ne me flatte pas : « Que de gens vont être « épatés ! » C'est que je sentais déjà, à cette époque, quoique d'une façon très imprécise, que ceux que nous avons indisposés contre nous, en nous singularisant un peu parmi eux, nous les subjuguons et les gagnons en nous singularisant tout à fait. Je vis les journaux où mon nom serait cité, peut-être répété dans un article ; je vis la figure épanouie des Vaufrenard, je vis le petit œil bleu, si ému, de mon cher vieux Topfer... Mais tout à coup, je vis aussi le lieu du concert, l'estrade, le piano ouvert, la salle comble... Et je dus m'asseoir.

Je descendis, bouleversée. Maman, grand'mère, avaient aussi reçu, chacune, une lettre de M. Topfer. Il avait pris toutes ses précautions, le cher homme ! Maman était très flattée et ne pensait qu'à la toilette qu'il me faudrait pour jouer en public ; grand'mère gardait une réserve inquiétante, elle allait et venait par la maison, les lèvres serrées, l'enveloppe de M. Topfer pliée en deux et fichée entre deux boutons du corsage. Elle avait dit seulement, paraît-il : « Moi aussi, j'ai reçu une lettre. »

Tout à coup, ayant achevé je ne sais quelle besogne, elle éclata. Elle était indignée, tout simplement ; à l'entendre, une pareille proposition équivalait à un attentat contre ma personne

Elle n'aurait jamais cru cela possible de la part de M. Topfer; cependant, elle rappelait qu'elle l'avait toujours dit : « Ces artistes sont, au fond, tous des bohèmes. » Pour qui nous prenait-il, ce vieux « coureur de cachets ? » N'allait-il pas, aussi, m'offrir cinq cents francs pour m'exhiber en public, comme une comédienne?

— Va à Angers, ma fille!... monte sur les tréteaux comme une Sarah Bernhardt!...

— Mais, grand'mère, il ne s'agit pas...

— Comment? Il ne s'agit pas? de quoi s'agit-il donc?... Une femme qui appartient au public n'appartient plus ni à sa famille, ni à sa maison... Mais, c'est à croire, ma pauvre enfant, que votre génération a perdu le sens commun : quel est donc le but de la vie, si ce n'est de fonder une famille?

— Sans doute, grand'mère, mais pourquoi nous fait-on cultiver les arts?... pour ne les savoir qu'à moitié?...

— Oui, oui, raisonne, ma fille, c'est de ton temps!... Les arts! les arts!... Je vous demande un peu!... Mais si ta mère m'avait dit un mot comme celui-là, quand elle avait ton âge, je lui aurais administré une correction, comme à une petite morveuse... Oh! n'aie pas peur : cela ne se fait plus!

Et elle s'en allait, répétant :

— Les arts!... les arts!... Ma parole, je ne comprends plus... Je suis trop vieille, décidément, je suis trop vieille... L'année dernière c'était « l'amour, » Sa Majesté l'Amour, la grande passion!... L'année d'avant, il fallait vous empêcher d'être trop dévote!... C'est à donner sa langue au chat... Je m'y perds... Mes parens à moi sont morts, pourtant, plus âgés que je ne le suis; ils avaient vu bien des guerres, bien des bouleversemens et même des révolutions; mais je ne crois pas qu'ils aient essuyé pareil vent de folie!...

René Boylesve.

(*La dernière partie au prochain numéro.*)

LA PLÈBE ORIENTALE

I. — LE FOYER

Où qu'on l'étudie, de la Turquie d'Europe aux confins du Soudan, cette plèbe des villes ou des campagnes vous frappe tout d'abord par son apparence de misère et d'abrutissement. Et cette impression, ce n'est pas seulement l'Européen qui l'éprouve, ce sont les Orientaux aussi. Leurs journalistes ne se font pas faute de le répéter, exactement dans les termes dont je viens de me servir.

Cependant, un observateur superficiel en juge autrement. La vigueur physique, la haute stature des mâles, la beauté plantureuse et épanouie des femmes excitent fréquemment l'admiration des touristes. Pour certains de nos écrivains, c'est un lieu commun de soutenir qu'en Orient la splendeur de l'animal humain est la récompense de son mépris pour la culture anémiante de l'Occident et les labeurs épuisans de nos civilisations. Ils se laissent éblouir par les gaillards solides et bien nourris qui paradent devant les consulats, en costumes chamarrés de kawass, par ces beaux guides syriens à la moustache conquérante et aux grands foulards flottans, par les âniers et les drogmans du Caire, tous ces lestes coquins, qui s'empressent, avec des gestes frôleurs, autour de la voyageuse pudibonde et ravie, — ou peut-être encore par les corpulences hyperboliques des boutiquiers levantins et les carnations lourdes et fraîches des jeunes effen-

dis. Mais ces figurans bien en chair masquent le fond de la scène. Le vrai peuple, en général, est malingre et souffreteux. Seulement, il est si prolifique que sa fécondité finit par triompher de ses tares morbides, et que des types superbes émergent souvent de ce déchet humain. Néanmoins, ce déchet est formidable. Pour en avoir une idée approchante, il faudrait être un médecin continuellement en contact avec les classes pauvres, ou une de ces chrétiennes pieuses qui pénètrent, par charité, dans les intérieurs les plus abjects. J'ai interrogé quelques-uns de ces intrépides visiteurs. Leurs descriptions dépassent tout ce qu'on peut imaginer en fait de peintures affligeantes ou répugnantes. Mais, à Jérusalem, chez les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et dans les quartiers juifs, j'ai eu sous les yeux comme un musée vivant et étonnamment représentatif de la misère orientale. Nulle part ailleurs, sans doute, la hideur invraisemblable des plaies, l'anomalie presque extravagante des cas pathologiques n'atteint à un pareil degré d'horrible et d'imprévu.

Évidemment, ce serait une exagération flagrante de se former une idée de cette plèbe levantine d'après les habitans d'un ghetto, les pensionnaires d'un hospice ou d'un orphelinat. Mais ce qu'on voit dans les rues, ce qu'on surprend dans les maisons n'en permet point une appréciation plus flatteuse.

Disons-le tout de suite : l'habitation populaire orientale est quelque chose d'extrêmement vague. En Europe, nos prolétaires, quoi qu'ils prétendent, ont tout de même un foyer, ou, du moins, ils aspirent à en avoir un. En Orient, la plèbe ne paraît même pas s'en soucier. On vit dehors beaucoup plus que chez nous : le climat le permet davantage. Et, plus que chez nous aussi, l'ouvrier est presque toujours absent, soit pour son travail, soit pour son plaisir. Les enfans grouillent dans la rue, les femmes vont aux provisions, ou bavardent autour des fontaines. On ne rentre au logis que pour dormir et pas toujours pour manger. Mais ce logis que la femme européenne s'ingénie à rendre plus confortable, voire à orner, fût-il un taudis, la femme orientale s'en désintéresse complètement. Si elle en avait le désir, je crois bien d'ailleurs que le courage lui manquerait, tant la saleté du bouge qu'elle habite est opprimante et comme indestructible.

Au Caire, et dans toute l'Égypte, l'indigence et la grossièreté rudimentaire des habitations pauvres sont peut-être plus na-

vrantes que dans les autres pays d'Orient... Deux ou trois pièces obscures et sans air se groupent, d'ordinaire, autour d'un vestibule non moins obscur. Le plâtre des murs s'écaille, et, des lattes vermoulues du plafond, tombent constamment sur le sol des débris de bois pourri, des parcelles de chaux ou des coulées de sable et de mortier. Les nattes qui tapissent ce réduit sont infestées d'une vermine nombreuse parmi laquelle les punaises immobiles font comme de petites éclaboussures jaunâtres. Et l'agitation de tous ces insectes invisibles imprime aux pailles des nattes une sorte de frémissement étrange et continu. Les chambres où l'on couche ont, pour tout mobilier, ces mêmes nattes cousues de puces et de punaises, et, dans un renfoncement, une pile de matelas aux étoffes criardes et malpropres. Une des chambres sert en même temps de salle à manger et de cuisine. Le mobilier y est presque aussi sommaire que dans les précédentes. Sur une planche fixée au mur à hauteur d'appui, quelques marmites arabes avec leurs couvercles en chapeau chinois, le tout détamé, maculé et vert-de-grisé. Dans un coin, un ou deux réchauds en terre, quelques assiettes creuses, une gargoulette, une paire de plateaux de cuivre ou de paille tressée, un coffre rempli de vieux croûtons. Plus loin, des baquets emboîtés l'un dans l'autre et juchés sur des bûches, au milieu d'une débandade de tamis, de passoires et de pincettes... Quelque chose de pis que ce désordre et cette incurie, c'est l'odeur nauséabonde qui remplit toutes les pièces et semble se dégager des murs, du sol, du plafond, des meubles. En réalité, tout y contribue et les habitans eux-mêmes plus que tout le reste. Il n'y a point d'eau dans ces maisons populaires : ce sont les outres en peau de buffle du *sakka* (le porteur d'eau) qui les approvisionnent, avec quelle parcimonie, on le devine. Et, comme les rues n'ont pas d'égouts (1), que tout ce qu'on y jette y pourrit et s'y dessèche doucement au soleil, l'infection du dehors est, pour les malheureux hôtes de ces quartiers, aussi véhémente et aussi dangereuse que celle du dedans.

En Syrie et en Palestine, surtout dans les milieux chrétiens, l'habitation s'améliore sensiblement et tend à se rapprocher de l'habitation européenne. Quand on traverse un village

(1) Le conseil des ministres égyptiens vient seulement de sanctionner un projet d'égouts pour la ville du Caire. Les travaux de canalisation qui vont commencer ne seront achevés que dans dix ans, en 1918.

du Liban ou de la Bekka, on est surpris d'y rencontrer de fort belles maisons en pierres de taille, percées de larges ouvertures ogivales et surmontées d'une coupole ou d'une terrasse. Mais la plupart de ces maisons ont été construites par des Syriens revenus d'Amérique, après y avoir amassé quelque argent. C'est une manière d'étaler leur petite fortune aux yeux de leurs compatriotes. Les gens qui s'offrent ces confortables bâtisses étant à demi façonnés aux mœurs occidentales, leur exemple ne prouve pas grand'chose pour les naturels du pays. D'ailleurs, même chez ces déracinés, les habitudes anciennes reparaissent, dès qu'ils se replongent dans le milieu natal. Ils ont bien, pour la montre, une ou deux pièces meublées à l'européenne et qu'ils s'empressent d'exhiber à l'étranger. Mais il ne faut pas pénétrer plus loin. Derrière ce décor trompeur, se cache la vie réelle de l'habitant, c'est-à-dire la vie orientale dans toute son incurie et sa rudesse primitive. En arrivant à Bethléem, où foisonnent les maisons cossues payées par l'argent américain, je pressentis tout de suite la saleté des intérieurs, avant même d'en avoir franchi le seuil. C'était à la messe de minuit, dans l'église des Capucins, où toute la population bethléémitaine était entassée, les hommes debout, les femmes et les enfans accroupis par terre sur des nattes. Une puanteur terrible et d'abord indéfinissable saturait l'atmosphère. Pourtant, les vêtemens de ce peuple étaient immaculés, éblouissans de blancheur. En l'honneur de la Nativité, ils avaient fait une lessive générale de leurs hardes, et l'on sentait, à d'âpres effluves chimiques, qu'on n'avait épargné ni le savon, ni la potasse pour ce lavage solennel. Mais la crasse expulsée des habits était restée sur les corps. Je ne m'étonnai pas, le lendemain, de la trouver dans les chambres, où je crois même qu'on la conserve et qu'on l'entretient.

Si le Turc de la plèbe, comme celui des hautes classes, a plus de décence extérieure, il est aussi, de tous les Orientaux, le plus sommairement logé. Ses maisons de bois, découpées à jour, comme des kiosques chinois, sont des glacières en hiver et de véritables étouffoirs en été. Vues du dehors, lorsqu'elles sont neuves, elles produisent un assez joli effet. Malheureusement, les intempéries du climat ont tôt fait de les transformer en de lamentables cambuses. Ajoutons que les réparations sont un raffinement occidental inconnu des Turcs et que, d'ailleurs, le système fiscal de l'Empire en fait un luxe très coûteux. Au

bout de quelques années, ces chalets qui ressemblent toujours à des baraquemens provisoires, ne sont plus que des ruines branlantes. Rien de misérable et de désolé comme ces longues rues tortueuses de Stamboul, avec leurs enfilades de masures affaissées, qui festonnent, tout de guingois, pendant des kilomètres. Celles des riches vous évoquent les petites rues lugubres de nos villes de province, où les vieilles constructions en bois se sont conservées. Un soir, en remontant d'Atik-Ali vers la mosquée Mehmet, je retrouvai, sous ce ciel oriental, la tristesse et la solitude de nos plus mornes Avranches. Quant aux quartiers pauvres, ils apparaissent sordides comme des campemens de gitanes. Et ce qui en rend l'aspect si navrant, c'est peut-être le contraste entre la décrépitude de ces logis et l'étalage de prétentieuses élégances européennes que l'on surprend, de-ci, de-là, par une fenêtre ouverte, ou une porte entre-bâillée : des stores de cotonnade autrichienne, des lampes ou des suspensions de pacotille, et même, quelquefois, — une armoire à glace en pitchpin !...

Lorsque j'errais dans Stamboul, pendant l'automne de 1906, à part le quartier de Phanar et celui des Juifs, — ou encore celui du grand Bazar, sans cesse grouillant d'une population très active, — tout le reste de l'énorme ville avait l'air inhabité. De rares passans se faufilaient dans les ruelles, avec des mines circonspectes ou craintives. Parfois une ritournelle de graphophone s'échappant d'une maison hermétiquement close : c'était un harem qui tuait le temps en se grisant de musique au rabais. Partout un vide, un silence presque inquiétant. Je m'égarais ainsi dans la direction de Yédi-Koulé et des remparts byzantins. Je traversais de vastes quartiers déserts ; de loin en loin, la longue figure pâle d'une jeune fille grecque glissait entre les rideaux d'une fenêtre. Des terrains vagues se succédaient, des jardinets en friches, des placettes envahies par les décombres et les ordures, où de rares platanes ébranchés se desséchaient autour d'une fontaine poudreuse et tarie. J'atteignais une petite mosquée perdue, je m'asseyais sur la bordure de pierre qui protège les arbres de la cour. Personne aux alentours. Un calme, une absence presque totale de bruits à se croire dans une ville morte. Puis, tout à coup, du haut du minaret, la voix chantante du muezzin tournait avec lenteur aux quatre coins de l'espace ; et cet appel à la prière, qui tombait dans ce grand

silence, cette voix solitaire, à laquelle nulle autre ne répondait, passait en mélancolie funèbre les sonneries de vêpres les plus mortuaires dans nos paroisses les plus abandonnées.

Il est vrai qu'en ce moment-là, la terreur de l'ancien régime pesait lourdement sur Stamboul. Non seulement, les moindres rassemblemens étaient interdits, mais l'espionnage dispersait la clientèle des cafés et des lieux publics. Les occupations journalières une fois terminées, on sortait le moins possible. Chacun se terrait chez soi, en quittant l'échoppe ou le bureau. La vie de famille était jalousement fermée. En doit-on conclure que les Turcs, pour s'être résignés si longtemps à cette claustration forcée, ont, plus que les autres Orientaux, le culte du foyer? J'avoue que je n'en sais rien. La crainte de la délation, sans parler du préjugé musulman contre tout visiteur mâle, rendait très difficile, lors de mon passage, même l'accès des plus humbles logis populaires. J'eus pourtant la bonne fortune d'en visiter un.

C'était à Scutari, chez un brave homme qui remplissait les fonctions de garçon de bureau dans une administration impériale. J'y avais été conduit par un Jeune-Turc, et, naturellement, celui-ci tenait à me donner de la basse classe ottomane une idée aussi flatteuse que possible. Après avoir grimpé une ruelle fort mal pavée, nous nous trouvâmes bientôt en présence d'un *konak* assez imposant :

— C'est là! me dit mon guide.

Comme je m'étonnais qu'un employé subalterne fût si confortablement logé, il ajouta :

— Vous avez raison de vous étonner! Ce konak appartenait autrefois à ma grand'mère qui en a fait cadeau au père du propriétaire actuel, un de ses anciens domestiques, dont elle voulait récompenser les loyaux services...

J'admirai la générosité de cette grand'mère, générosité qui, d'ailleurs, n'a rien d'exceptionnel en pays musulmans... Nous heurtâmes à la porte soigneusement barricadée, et, après une longue attente, une petite servante sans voile et nu-pieds vint nous ouvrir. Elle nous introduisit dans une pièce très spacieuse du premier étage, et, tout de suite, à une foule d'indices significatifs, j'eus l'intuition qu'on en avait fait la toilette, en prévision de ma visite. C'était si propre, si bien épousseté, et balayé, les meubles et les moindres objets rangés dans un si bel ordre,

que toutes les explications de mon guide ne prévalurent point contre mes soupçons. D'ailleurs, la décoration de cette chambre n'avait pas dû changer depuis le temps où la donatrice en était sortie. Le divan, les tapis de Smyrne, les coussins, les coffrets, les petits miroirs pendus au mur, rien n'avait bougé. Alors ce décor ne pouvait plus m'intéresser, moi qui cherchais un intérieur strictement populaire. J'écoutais, d'une oreille distraite, les propos de mon compagnon, et, tandis qu'il me vantait une vieille boîte à musique posée sur une étagère, je regardais le plancher vermoulu et taché de plaques de moisissure, les fenêtres aux châssis mal joints et aux vitres absentes, je constatais la minceur des cloisons de bois, et je songeais que la pauvre grand'mère qui habitait autrefois ce *kŏnak* avait dû y mourir de froid. Je songeais aussi à toutes les Désenchantées poitrinaires qui grelottent dans les *yalis* du Bosphore, — ces baraques en planches, dont les pilotis trempent dans l'eau et dont les pièces humides, traversées par le vent glacial de la Mer-Noire, n'ont, pour se réchauffer, qu'une poignée de charbons dans un brasero...

Cependant mon Jeune-Turc, qui s'entêtait à m'abreuver de couleur locale, me faisait remarquer la petite table préparée pour le maître de la maison. La servante y avait disposé, sur un plateau, une carafe de jus de raisin, une assiette de laitage, des concombres et des noisettes.

— Vous voyez, me dit-il, *il* va rentrer du bureau par le bateau de cinq heures. Il mangera sa collation, causera un instant avec sa femme et ses enfans. Son fils aîné, qui est musicien, lui jouera un air de mandoline. Après quoi, il ira se coucher pour recommencer le lendemain. Telle est la vie que le tyran nous fait à tous!...

En dépit de tous les discours de mon compagnon, cette vie-là restait néanmoins fort mystérieuse pour moi. En somme, on ne m'avait pas laissé franchir le *sélamlik*, la partie de l'habitation ouverte aux étrangers. J'aurais voulu pousser plus avant. Mais après une allusion timide que je risquai, je compris qu'il serait incivil d'insister.

Nous terminâmes notre inspection par le jardin, un rectangle clôturé de murs et attenant à la maison. Là, au moins, rien n'était truqué. C'était un désordre et un abandon inimaginables. Les carrés et les plates-bandes étaient incultes, on ne

reconnaissait plus la trace des allées. Un bassin, qui occupait le milieu, était à sec. Des tas de chiffons, des débris de meubles et d'ustensiles s'amoncelaient, çà et là, parmi les mauvaises herbes. Et presque tous les arbres avaient été coupés!... Ainsi donc, le bon Turc, qui possédait ce lopin de terre, ne ressemblait point à celui de *Candide :* il ne cultivait pas son jardin. Ses fils jouaient de la mandoline, et lui, quand il avait mangé sa collation, il estimait qu'il n'avait plus qu'à s'aller coucher, ou à rêvasser sur un coussin.

C'est égal ! En regagnant l'embarcadère de Scutari, je m'imaginais quelle aubaine ce serait, pour un ouvrier ou un petit employé parisien, d'avoir, aux portes de la ville, un jardinet comme celui-là. Quels beaux dimanches il y passerait à bêcher, à sarcler, à soigner ses arbres fruitiers ! Et je mesurais, dans cette simple comparaison, toute la distance qui sépare notre peuple du peuple de là-bas !

Il va sans dire qu'une telle incurie domestique n'est un scandale que pour nous. Les Orientaux y sont accoutumés. Et c'est pourquoi, de Constantinople au Caire, l'insouciance du désordre et de la saleté ambiante tient du prodige. L'infection parmi laquelle ils vivent, ils la considèrent sans doute comme une fatalité du climat, à laquelle il est plus sage de se soumettre. Ceux qui ont visité l'Europe ne se privent pas d'ailleurs, quand on les attaque sur ce sujet, de retourner la critique contre nous et de dénoncer, avec d'âpres sarcasmes, la malpropreté de nos villes méridionales, et, en particulier, celle du vieux Marseille. Mais tout de même, nous sommes encore loin de compte. La richesse des fanges orientales, la puissance et la concentration de leurs miasmes est assurément incomparable. Certains de nos médecins établis là bas vont même jusqu'à soutenir que le poison, par sa virulence même, devient un préservatif pour la plèbe qui le respire. A les en croire, il se ferait, chez ces misérables, une sorte de vaccination lente de l'ordure, qui finirait par les immuniser contre sa contagion. C'est une bonne plaisanterie. En réalité, la population pauvre est décimée, chaque année, par toutes sortes d'épidémies, conséquences de cette hygiène déplorable. Les enfans surtout sont frappés. Au Caire, la mortalité infantile qui est, en hiver, d'environ 450 décès par semaine (soit d'un neuvième supérieure au chiffre des naissances), s'élève aux mois de mai, juin et juillet, jusqu'à 700 et 800

décès(1). Dans quelques centres, la peste règne à l'état endémique: d'où les quarantaines, fort désagréables, et souvent arbitraires, auxquelles les autorités ottomanes astreignent les bateaux de provenance égyptienne. Ailleurs, sévissent des maladies locales si tenaces, si réfractaires à toute mesure préventive, qu'à la longue, elles ont passé dans le sang et comme dans les habitudes des indigènes. Tel est, par exemple, le fameux « bouton d'Alep, » qui peut être mortel pour les étrangers et que les naturels du pays subissent à peu près impunément, — comme nous subissons la rougeole : ce qui tendrait à justifier la théorie de la vaccination automatique. Mais le remède est chanceux. Ce qu'il y a de sûr, c'est que; dans toutes ces villes malsaines de l'Orient, il se fait un gâchage lamentable d'existences.

Les nourritures, presque toujours insuffisantes et de mauvaise qualité, sont une nouvelle cause de dépérissement. Les femmes, principalement, ont à en souffrir. Si nos sociologues gémissent, à bon droit, sur l'alimentation souvent défectueuse de l'ouvrière parisienne, que diraient-ils de la femme orientale, — j'entends de la femme du peuple, — qui est littéralement affamée par son mari? Il est vrai que les hommes ne sont guère mieux nourris. Un pain, ou une galette, fabriqués avec des farines inférieures ou adultérées de farines de fèves et de haricots, — voilà à peu près tout leur repas. Pendant la saison chaude, ils se rattrapent sur les crudités, les pastèques, les tomates et les pimens, dont ils font une consommation immodérée. Or, ces légumes ou ces fruits, très rafraîchissans, sont à peine nutritifs. Sauf à l'époque du Beïram et à l'occasion des autres grandes fêtes, ils mangent fort peu de viandes, et encore des viandes, la plupart du temps, suspectes. C'est un écœurement, pour nous autres Européens, que l'aspect de ces boucheries populaires, où des bas morceaux de buffle ou de mouton bleuissent au bout d'un croc, mal défendus par un chiffon de cotonnade rouge contre les essaims de grosses mouches putréfiantes. Et qui ne se rappelle, avec répugnance, ces revendeurs de mous et de tripes, que l'on voit déambuler dans les rues de Stamboul, balançant, au long d'une perche, leur hideuse marchandise?... Sans doute, le climat n'oblige pas l'habitant à une réfection aussi substantielle que

(1) Nous tenons ces renseignemens, avec quelques autres, de l'obligeance de M. Eyoub Kemeid, un des jeunes publicistes les plus distingués du Caire.

chez nous. On peut prétendre, sans paradoxe, que, dans ce pays, le soleil nourrit. Mais c'est à la condition qu'on n'exige pas de l'homme un travail trop fatigant. Ceux qui peinent dans les usines ou sur les ports sont forcés de s'alimenter exactement comme le travailleur européen. A Alexandrie, des portefaix musulmans, que j'interrogeais sur leur nourriture, me déclaraient qu'ils mangeaient de la viande, « comme des Anglais, » et ils m'avouaient aussi que, malgré l'interdiction religieuse, ils buvaient du vin en cachette, et même des alcools : autrement, ils ne résisteraient pas. Mais ces portefaix sont des privilégiés, des gaillards qui gagnent de gros salaires. Les autres, c'est-à-dire la grande masse, sont réduits aux plus indigentes pâtures.

Ce qui résulte de cette misère matérielle, c'est d'abord l'avilissement de la vie humaine. Ce troupeau de la plèbe, ces êtres mal logés, mal nourris, vêtus d'un lambeau d'étoffe, se distinguent, tout juste, par le visage, des animaux au milieu desquels ils vivent, des troupeaux d'ânes et des chiens errans. Ils en sont encore à l'état grégaire. Comme une matière industrielle débitée à des millions d'exemplaires identiques, ils se ressemblent tous. Ils n'ont pas d'individualité précise. En Algérie, j'ai entendu des touristes s'indigner de ce que nos colons appelassent tous leurs Arabes : *Ahmed*. Le fait est qu'il est difficile de les reconnaître. Leurs gouvernans, d'ailleurs, ne s'en sont guère embarrassés avant nous. Et c'est justement pour cela, parce que cette matière populaire est d'un prix médiocre ou nul à leurs yeux, qu'ils ne se sont point préoccupés, jusqu'à ces derniers temps, de la protéger mieux contre la maladie ou la famine et qu'ils l'ont laissée croupir dans son ordure. Le pullulement de la race les rassure. Pour dix qui meurent aujourd'hui, il en naîtra vingt, demain, qui boucheront les vides !

Il est assez naturel qu'une plèbe de cette espèce n'ait aucun sentiment de sa dignité et qu'en fait de contrainte, elle ne cède guère qu'au bâton. En Égypte, les Anglais ont prohibé, au moins théoriquement, l'usage de la courbache et, en général, tous les châtimens corporels. Mais, dans la pratique, il faut bien en venir aux coups. La trique est toujours l'*ultima ratio*. Un jour, à Stamboul, dans un bureau de police, j'assistai à une scène vraiment attristante pour les personnes sensibles. Une cinquantaine d'individus, des pauvres diables de voyageurs qui venaient

faire viser leur *tezkéré*, avaient envahi l'escalier du local. J'avoue qu'ils se bousculaient fort et avaient l'air de grimper à l'assaut du premier étage. C'était à qui passerait sur le ventre du voisin... Soudain, deux agens parurent en haut de l'escalier, et, à coups de poing, à coups de plat de sabre, ils se mirent à refouler la cohue. Il y eut une panique, quelques cris de douleur, des chutes, des gens piétinés. Mais, en moins de deux minutes, un ordre relatif était rétabli. Au fond, c'est la bonne méthode, et, pour le moment du moins, la seule possible. J'en eus la preuve, quelques jours après, sur un bateau des Messageries maritimes. Comme je me promenais sur le pont avec le commandant, nous fûmes subitement débordés par une horde de passagers de quatrième, des Syriens et des Juifs, qui, en dépit des règlemens, s'étaient évadés hors des barrières de l'avant. Le commandant ne leur dit rien ; il appela un homme de l'équipage, un gros Marseillais jovial et bon enfant. Celui-ci, jouant des coudes, distribuant des horions aux hommes, des tapes amicales aux femmes, le tout égayé de jurons et de galéjades, fit reculer aussitôt les intrus. Moitié riant, moitié grognant, ils battaient en retraite, amusés en somme par ces bourrades qui tournaient au colin-maillard... « Et voilà ! me dit le commandant. Si je leur avais envoyé un gradé, un personnage à galons, qui, d'un air digne et d'un ton sévère, les eût invités au respect du règlement, d'abord ils n'auraient pas compris. Et puis cela les eût mortifiés, et ils auraient opposé de la résistance. Tandis qu'avec ce système paternel, c'est fini tout de suite, et chacun est content ! »

Méprisés par les gens de condition supérieure, ces misérables se méprisent entre eux, et le sexe fort accable le sexe faible. Le mépris qu'ils ont de la femme est une des singularités qui nous frappe et qui nous choque le plus dans leur caractère. Non seulement, ils ne leur épargnent pas les mauvais traitemens, mais ils abusent de leur jeunesse. On sait qu'une fillette de douze ans peut être mariée à un individu de quarante. Les mères elles-mêmes poussent leur progéniture à ces unions monstrueuses. D'abord, il y a l'appât de la dot que le mari verse aux parens en échange de la victime. Et puis, la promiscuité où vivent les enfans est si dangereuse que, dès les premiers signes de la puberté, les mères n'ont plus de repos qu'elles n'aient marié leurs filles. Qu'une entremetteuse se présente, elle est

accueillie avec transports, et l'on s'empresse de bâcler le marché. Musique, festin, promenade en voiture ou en charrette, tout marche bien d'abord; mais plus tard, la jeune épouse, pour une raison ou pour une autre, vient-elle à déplaire à son maître, il ne balance guère à la répudier. S'il n'y a pas d'enfans, c'est vite fait: il lui « donne son papier, » — telle est l'expression consacrée. Si, au contraire, il y a des enfans, alors les débats s'éternisent devant le cadi. L'homme, obligé de servir une pension alimentaire, chipote sur la somme, ou, après l'avoir promise, refuse de la payer, soit par mauvaise foi, soit que réellement il ne le puisse pas. Il reprend sa femme, ou bien le divorce est ajourné; et comme, en attendant, il ne veut pas se priver des joies conjugales, il introduit au logis une nouvelle épouse: l'abandonnée est réduite au rôle d'esclave, et ses enfans deviennent des souffre-douleurs.

La facilité du divorce est, en pays musulmans, vraiment scandaleuse. Le moindre prétexte suffit. Un propriétaire européen des environs d'Assiout me contait l'histoire que voici. Il avait un cuisinier indigène âgé de quelque cinquante ans et marié à une jeune et jolie femme. Un beau jour, il s'aperçoit que l'épouse a été remplacée par une adolescente à peine formée: — « Et ta femme ? dit le propriétaire. Où est-elle? — Qu'est-ce que tu veux? Je lui ai donné son papier: *il était trop vieux!...* » Et, en prononçant ce *trop vieux*, le cinquantenaire se livrait à toute une mimique de dégoût, extraordinairement expressive et plaisante à voir. Or la répudiée n'avait pas vingt-cinq ans. N'importe, *il était trop vieux!* C'est plus qu'il n'en fallait pour la mettre au rancart (1)!

Malgré cet état précaire des ménages et une hygiène plus précaire encore, les enfans poussent avec une luxuriance que rien n'arrête. Il y aurait de quoi en être surpris, si l'on ne connaissait la violence extrême de l'instinct chez les Orientaux. Pour ces hommes, l'amour est la grande affaire de l'existence. L'âge ne refrène par leurs appétits: ils ne sont jamais rassasiés. A Péra, on me citait, comme un dicton courant, cette phrase qui exprimait alors toutes les ambitions d'un jeune Turc « : Une belle femme et une bonne sinécure! » Le malheur, c'est qu'ils sont trop

(1) Si l'on désire être édifié sur cette question, qu'on lise l'ouvrage très curieux, très documenté et très intéressant de Mme Ruchdi Pacha : *les Répudiées*. (Félix Juven.)

précoces. Si les femmes sont réputées nubiles à douze ou treize ans, les hommes peuvent contracter le mariage à quinze ou seize ans, quelquefois plus tôt. Les Européens attribuent volontiers à cette précocité amoureuse l'arrêt brusque que signalent tous les éducateurs dans le développement intellectuel des jeunes Orientaaux et, en particulier, des jeunes Musulmans. Qu'il s'agisse de petits manouvriers, ou d'adolescens de la bourgeoisie, combien de fois n'ai-je pas entendu des directeurs de collège ou des chefs de chantier me répéter: « C'est un fait! A quatorze ans, leurs cerveaux sont bouclés. Rien n'y entre plus! » Il y a évidemment bien des exceptions embarrassantes à cette règle. Cependant il est certain que même les mieux doués manifestent, dès les approches de la puberté, une sorte de torpeur ou de paresse intellectuelle. Et si je me bornais à reproduire les appréciations des Européens, ou encore les propos des fonctionnaires coptes ou syriens contre leurs confrères musulmans, je devrais employer des expressions beaucoup plus vives.

Mais cette infériorité a ses compensations. Grâce à la jeunesse vigoureuse des conjoints, la splendeur de la race se maintient intacte. En Égypte surtout, elle est admirable. Quelles que soient les tares morbides qui la contaminent, elle se perpétue en des exemplaires si parfaits qu'on en oublie la masse débilitée, pour ne plus voir que l'élite robuste et saine. A un moindre degré, on pourrait presque en dire autant de tous les pays orientaux. Chez ces peuples simples et restés indemnes de toutes nos névroses de civilisés, la force et la beauté physiques font toujours prime. C'est en ce sens que, réellement, ils sont, comme ils le soutiennent, beaucoup plus démocratiques que nous. Il n'est haut emploi, il n'est fortune étourdissante à laquelle un gueux ne puisse prétendre, s'il a le don divin de la beauté et pour peu que les circonstances le favorisent. De tout temps, il en fut ainsi, aussi bien dans la Constantinople byzantine que dans la Stamboul musulmane. L'histoire de Basile le Macédonien, ce palefrenier du Cirque, qui passa de l'écurie au Sacré Palais, s'est rééditée depuis et se réédite encore en une infinité de variantes. Si un romancier s'amusait à recueillir les faits divers de ce genre qui circulent, chaque année, à Péra ou au Caire, il y découvrirait une mine de sujets invraisemblables, à la fois d'un réalisme un peu rude et d'une fantaisie égale à nos contes de fées les plus chimériques. Il n'y a pas que

dans les *Mille et une Nuits* que les portefaix sont aimés par des princesses et que les veuves se consolent avec leurs intendans.

Dans une société ainsi organisée, il est trop évident que nos morales, pas plus que nos principes d'hygiène ne trouvent leur compte. En ce qui concerne la plèbe, la famille nous y apparaît peut-être encore plus instable que chez nos prolétaires occidentaux. Si, chez nous, elle est sourdement minée par les doctrines anarchistes, compromise aussi par l'égoïsme bourgeois, — là-bas, elle est livrée à tous les caprices du bon plaisir et de la sensualité, elle est sans cesse menacée, dans son foyer même, par tous les fléaux qui dérivent de la misère et de la barbarie. Mais le flot prolifique emporte tout. A cause de cette fécondité, les Orientaux peuvent être bien tranquilles sur leur destin. Ils savent qu'à la longue leur débordement finira toujours par noyer l'envahisseur.

II. — LE TRAVAIL

Cette plèbe orientale, encore si arriérée et si misérable, cherche-t-elle au moins à sortir de sa misère et à s'en affranchir par le travail ? En général, nous autres Français, nous sommes très injustes pour elle et nous ne voulons pas voir son effort. L'inertie de nos Arabes algériens nous fait mal juger des autres Musulmans et de toutes les races en contact avec l'Islam. Il est certain que, dans notre Afrique du Nord, si l'on met à part la population des villes, les indigènes ne brillent point par leurs qualités laborieuses ou industrieuses. Mais si l'on passe seulement d'Alger ou de Constantine à Tunis, on constate aussitôt une très sensible différence. Je ne surprendrai personne, je pense, en affirmant que le Tunisien est, en général, plus actif que l'Algérien. Quand on arrive en Égypte, les étonnemens redoublent. Toute cette vallée du Nil n'est qu'une immense ruche en continuelle effervescence. Alger et Tunis sont des villes endormies à côté d'Alexandrie et du Caire. Le mouvement, la circulation intense dans les quartiers commerçans, le grand nombre des échoppes, des usines et des chantiers, le foisonnement des manœuvres et des artisans, — tout cela nous rappelle immédiatement l'activité occidentale, avec quelque chose de plus dense, de plus vivant et de plus coloré.

Cependant, il faut s'empresser de le concéder aux personnes qui considèrent comme synonymes les mots d'*Islam* et de *paresse :* dans cette masse laborieuse, les Musulmans ne représentent la majorité que parce qu'ils sont sept ou huit fois plus nombreux que les Chrétiens et les Juifs réunis. Néanmoins, ils travaillent, eux aussi. D'ordinaire, ils prennent les gros métiers qui s'accommodent le mieux à leur vigueur physique, ou les métiers d'amateurs qui satisfont leur penchant à la flânerie et leur goût de la parade. Tandis que les uns sont terrassiers, maçons, charretiers, portefaix, les autres sont kavass, cochers, palefreniers ou saïs, drogmans, âniers, commissionnaires d'hôtels. Mais, si vif que soit leur éloignement pour les métiers manuels, il y a aussi parmi eux beaucoup d'artisans : des tailleurs, des ciseleurs, des ferblantiers, des brodeurs, des menuisiers, des relieurs. (Je nomme à dessein les plus relevées d'entre leurs professions.)

Ce qui m'ébahissait surtout et ce qui dérangeait tous mes préjugés d'Algérie, c'est que ces Égyptiens musulmans ne dédaignent même pas les métiers réservés d'habitude aux femmes, ou ceux qui exigent une habileté, une éducation professionnelle, des qualités d'élégance et de goût peu communes chez des peuples rudes ou guerriers. Ainsi, au Caire, les boutiques de blanchissage sont tenues fréquemment par des hommes. Rien n'est drôle, pour nous, comme de voir, à travers la moustiquaire de l'atelier, de grands garçons pâles courbés, le fer à la main, sur la planche à repasser, ou les doigts plongés dans un bol d'amidon. Non seulement ils repassent et blanchissent pour leurs compatriotes, mais le travail européen le plus fignolé n'a pas de secret pour eux : le linge de femmes, aussi bien que le linge masculin, ils savent l'apprêter comme une ouvrière de Londres ou de Paris; et quand on s'arrête devant la porte, on aperçoit avec stupeur une figure de nègre toute luisante, qui émerge parmi les blancheurs nuageuses d'un jupon de dentelles. De même, un serrurier musulman peut très bien vous fabriquer un passe-partout dernier modèle, un article léger, portatif et fort proprement nickelé. Un bourrelier n'est pas davantage embarrassé pour vous confectionner une housse de malle ou de valise, le tout gansé et muni de coins en cuir, comme au *Louvre* ou au *Bon Marché*. Dans les quartiers excentriques, vous rencontrez des couturiers très adroits, qui cousent des tentes de cam-

pement, des vélums, de grands panneaux décoratifs en toile historiée, dont les motifs ornementaux sont empruntés à la peinture murale des temples antiques et des hypogées : on y reproduit, en couleur, les palmettes, les calices de lotus, les éperviers, les scarabées, toute la variété des dieux pharaoniques. Ailleurs, des ébénistes imitent le meuble européen, ou appliquent des incrustations de nacre sur des cadres de miroir, des fauteuils ou des étagères de style arabe très librement interprété.

Je l'avoue : je m'émerveillais de tout cela. Mais quand je manifestai mon admiration devant un cercle de Français, ce fut une risée générale. Quelqu'un me dit : « Vous n'avez donc pas regardé de près la camelote que ces gens-là vous livrent ? C'est bâclé, c'est fait sans soin, ni intelligence. Et leur incapacité se trahit dans les plus petites choses comme dans les plus grandes. Un faux-col que vous leur confiez vous revient plus sale qu'avant, jauni par toutes les boues du Nil. Une serrure qu'ils arrangent se détraque le lendemain, à moins qu'ils ne la rendent tout de suite hors d'usage. Le peu qu'ils savent, ils l'ont appris chez des patrons européens. Tant qu'ils restent sous leur surveillance, cela marche convenablement. Mais dès qu'ils s'établissent à leur compte, ou dès qu'ils sont livrés à eux-mêmes, ils sabotent, ils gâchent la besogne, par stupidité, par paresse incurable !... » — « C'est comme pour mes maçons ! dit un ingénieur : quand je les ai employés six mois, ils sont à peu près au courant. La saison finie, ils rentrent dans leurs villages, et quand ils me reviennent, l'année suivante, ils ont tout oublié : c'est à recommencer ! Il faut les seriner encore une fois !... Les terrassiers, même chose ! Tout seuls, ils n'arrivent pas à tracer une ligne droite. C'est plus fort qu'eux ! La courbe est, pour un Arabe, le plus court chemin d'un point à un autre. S'ils ne sont pas encadrés par des Italiens, ils pataugent, se lancent à l'aventure. Inutile de compter sur leur présence d'esprit ! Pas ombre de réflexion, ni d'initiative ! D'ailleurs, les Arabes n'ont jamais rien inventé ! » — « Pardon ! jeta un médecin, ils ont inventé le *zir !* » — « Et encore, ça n'est pas sûr ! » ajouta un autre. Or l'invention du zir, qui est une espèce de gargoulette, ce serait tout juste, comme chez nous, celle du fil à couper le beurre...

Faisons la part du paradoxe : il est probable qu'il subsiste un fond de vérité dans ces propos désobligeans. Mais il n'en est pas

moins vrai qu'en Égypte, comme un peu dans tout l'Orient, l'ouvrier des villes s'efforce d'améliorer sa technique au contact de l'ouvrier européen, qu'il essaie de lui faire concurrence et que, souvent, il y réussit. La tentative vaut ce qu'elle vaut : l'essentiel est qu'on puisse la constater. Et c'est malheureusement ce que ne veulent jamais admettre les Européens de là-bas, accoutumés qu'ils sont à ressasser des lieux communs sur la stagnation orientale, — ou encore parce qu'ils exigent de ces travailleurs mal dégrossis une perfection qui dépasse leur degré de culture.

Où la critique trouverait plus équitablement à s'exercer, ce serait sur le chapitre de la domesticité, qui n'a pas dû changer beaucoup depuis l'époque patriarcale de l'esclavage. Les indigènes souffrent beaucoup moins que nous de sa routine et de son insuffisance, parce qu'ils y sont habitués. Et cependant, les usages d'Europe s'introduisent de plus en plus chez les gens des hautes classes. Comment concilient-ils leur service archaïque avec leur nouveau train de maison ? Il n'est pas commode, pour un voyageur, de se renseigner *de visu* sur ce sujet, puisque les intérieurs musulmans nous sont fermés, — sauf le *sélamlik*, le salon banal, où l'on reçoit tous les étrangers. D'autre part, les dames européennes, qui sont admises dans les harems, se font une maligne joie de dénigrer tout ce qu'on leur montre. Elles ne tarissent pas sur la paresse et la nullité des femmes, sur leur insouciance et leur désordre, le gaspillage et le gâchage qui règnent dans toutes les maisons, et, par-dessus tout, sur l'ignorance, la maladresse, la fainéantise et la malpropreté des domestiques. Si l'on interroge une institutrice ou une *nurse* anglaise, c'est encore pis. Toutes ces dames voudraient qu'une maison orientale fût ordonnée exactement comme les leurs ou comme celles de leur pays ; et précisément parce qu'elles y entrent avec des préventions irréductibles, elles sont souvent fort mauvais juges. Néanmoins, il faut bien que la négligence y soit extrême pour que des Orientales elles-mêmes en soient choquées. J'ai entendu des religieuses syriennes, des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, s'exprimer très sévèrement sur les maisons musulmanes où elles avaient séjourné en qualité d'infirmières. A les en croire, l'anarchie domestique y était scandaleuse.

Au fond, les maîtres en sont coupables au moins autant que

les serviteurs. Car enfin il n'est pas impossible de dresser et d'éduquer même un Berbérin fraîchement débarqué des confins du Soudan. S'il y a des Européens qui se plaignent que ces Africains soient incapables de faire griller un bifteck, il y en a, en revanche, qui se félicitent de leurs talens culinaires. Chez un de mes amis d'Assiout, j'ai mangé d'excellente cuisine française apprêtée par un indigène! Et le service était parfait, la table garnie de fleurs, les chambres merveilleusement entretenues. Évidemment, il y faut l'œil et la volonté du maître; autrement, le rustre à peine façonné retombe tout de suite à l'ordure et à la barbarie ancestrales. Mais cela prouve, contrairement au préjugé européen trop répandu, qu'on peut obtenir de ces éducations beaucoup plus de bons résultats qu'on ne veut bien le dire. Certains Musulmans s'y emploient avec succès. J'ai visité, au Caire, des maisons qui, — du moins dans la partie qu'on m'a laissé voir, — ne laissaient rien à désirer ni pour le service, ni pour le confort. La ménagère française la plus scrupuleuse n'y eût rien trouvé à reprendre. L'ameublement et la décoration étaient du meilleur goût, et c'était charmant d'intimité. Les objets exotiques et modernes s'harmonisaient sans trop de peine avec le style local et les vieilles belles choses d'autrefois. Le téléphone et la machine à écrire n'y détonnaient pas trop à côté des boiseries arabes et des divans recouverts de tapis de Caramanie. Dans l'une, la vérandah vitrée du salon s'ouvrait sur un jardin, où s'épanouissaient les plus rares de nos fleurs de France, et le propriétaire ne me cacha point qu'il achetait toutes ses graines à Paris, — chez Vilmorin, — comme un bourgeois d'Orsay ou d'Argenteuil.

Sans doute, des intérieurs comme celui-là sont rares en Égypte. L'influence du climat et des mœurs anciennes contribue pour beaucoup à entretenir des habitudes invétérées de désordre et de négligence. Enfin, le caractère de la plèbe, où se recrute la domesticité, répugne à la minutie de nos raffinemens. Pourtant, ces esclaves incomplètement affranchis rachètent parfois leur indolence et leur rudesse par des qualités de dévouement et de probité fort estimables. Il n'y a qu'une voix pour louer la bonté du serviteur turc. Pour les Européens, le Turc est un domestique comme on n'en fait plus. Il s'attache à ses maîtres, il est honnête, il est propre, et, par-dessus le marché, il n'est pas trop paresseux. En un mot, il a toutes les vertus du vieux

temps, celles qui ont rendu légendaire, chez nous, le serviteur de famille. Même les Syriens musulmans excitent de semblables éloges. Je me souviens de l'émotion attendrie avec laquelle m'en parlait un hôtelier bavarois. C'était à Balabek, où domine l'élément chrétien. Il me disait : « Ah ! monsieur, comme ouvrier, comme domestique, il n'y a que le *mousslim*, le bon *mousslim!* Tous ces chrétiens sont des canailles ! »

Malheureusement, l'inertie du *mousslim*, son horreur instinctive du changement et sa règle pratique du moindre effort le rendent impropre, en général, à toutes les professions qui réclament un peu d'activité, d'habileté et de prévoyance. En Égypte, comme ailleurs, la majorité des petits commerçans se compose de Chrétiens et de Juifs. Dans cette tourbe rapace, les Grecs sont assurément les plus nombreux et aussi les plus heureux en affaires. Cafetiers, gargotiers, coiffeurs, épiciers (le *bakal* grec est un vrai type populaire), ils envahissent à peu près tous les négoces inférieurs. Pourtant, ils ont à se défendre contre de rudes concurrens : l'Arménien d'abord, dont la souplesse et l'astuce sont, à bon droit, célèbres, et, de plus en plus, le Persan, — le Persan musulman, qui, par son âpreté au gain, est en train de se rendre aussi odieux à ses propres coreligionnaires que leurs exploiteurs chrétiens. Mais rien ne prévaut contre la ruse du Copte. Celui-ci dame le pion à tous les autres. On prétend, au Caire, que, pour enrayer, dans une localité, la contagion hellénique ou juive, rien n'est souverain comme d'y introduire un peu de virus copte. Il est tellement efficace, ce virus, que, paraît-il, les microbes ennemis désertent la place dès son apparition. D'ailleurs les Coptes eux-mêmes se glorifient volontiers d'être, sans comparaison possible, les plus malins des commerçans et les plus avisés des calculateurs. L'un d'eux, pour me prouver la supériorité des gens de sa race sur les Juifs, me conta l'histoire suivante, qui est proverbiale en Égypte. Un marchand juif arrivé dans une ville, avec son domestique et son âne, remet une piastre au serviteur (environ vingt-cinq centimes) pour acheter des provisions. Il s'agissait de nourrir, là-dessus, le maître, le domestique et l'âne. Comment faire, avec une somme si minime? Le pauvre Juif, désespéré, confie son embarras à un Copte qui passait. — « Rien de plus facile ! dit celui-ci : donne-moi ta piastre ! » Pour deux millièmes, le Copte achète un pain ; pour deux autres millièmes, une énorme pastèque. — « Tu

vois, dit le Copte au Juif, ton maître et toi vous mangerez le pain et la pastèque, l'âne mangera l'écorce et les pépins, et tous les trois vous boirez l'eau de la fontaine ! Comme cela, il reste, sur la piastre, un millième... que j'ai bien gagné pour ma peine !... »

C'est par une ingéniosité semblable dans l'art d'acheter et de trafiquer, par leur système de vente à petit profit, que les Arméniens de Constantinople ont soulevé de telles fureurs parmi la basse classe musulmane. En réalité, ils tuent la concurrence, ils rendent la vie impossible à leurs rivaux. D'ordinaire, en Europe, on rejette sur l'ancienne camarilla d'Yldiz toute la responsabilité des massacres arméniens. Mais si le peuple a obéi à des excitations officielles, il était franc dans sa haine. Tous ces petits boutiquiers, ces revendeurs, ces ouvriers et ces manœuvres que ruinait et affamait l'Arménien, en vendant ou en travaillant à vil prix, tous ces gens-là se sont rués d'enthousiasme à la vengeance et au meurtre. D'après les Français que j'ai interrogés, ce sont surtout les portefaix et les ouvriers du port qui furent assommés, et ce sont principalement les quartiers pauvres qui furent attaqués et mis à feu et à sang. N'oublions pas d'ailleurs que, dans tout boutiquier oriental, il y a un usurier et un accapareur. Le bon *mousslim* imprévoyant leur est livré, pieds et poings liés, comme une brebis de tonte et d'occision. D'où les colères qui le précipitent, par intermittence, contre les manieurs d'argent. Lorsque j'étais en Égypte, j'ai entendu circuler, un peu partout, des rumeurs menaçantes contre les Coptes, qu'on accusait de capter progressivement la richesse foncière du pays.

Une autre cause de malaise et de mécontentement dans la plèbe orientale, c'est la hausse des objets de consommation et des loyers, — la cherté croissante de la vie. D'un bout à l'autre du Levant, à Constantinople comme à Smyrne, à Damas, à Beyrouth, au Caire, j'ai recueilli des doléances identiques, aussi bien chez les Européens que chez les indigènes. Ceux-ci, en particulier, trouvent que la « civilisation » leur coûte gros. Et les pauvres, qui n'en bénéficient que d'une façon lointaine, ont des raisons plus pressantes de s'en plaindre. Sans doute, ils sont très sensibles à toutes les améliorations matérielles que nous leur apportons et ils consentiraient à les payer ce qu'elles valent, si à cette hausse des vivres et de l'habitation correspondait une

hausse parallèle des salaires. Or, la journée de l'ouvrier n'a pas augmenté. A Louqsor, un de nos compatriotes m'avouait que les Arabes employés aux fouilles ne recevaient pas plus de trois piastres par jour, — soit environ soixante-quinze centimes. J'accorde que leur travail est extrêmement grossier. Mais comment ces malheureux s'arrangent-ils pour vivre dans une ville où les voyageurs cosmopolites rivalisent de prodigalités? Les hôteliers, les âniers et les drogmans y font des affaires d'or. Eux, les pauvres diables, avec leurs trois piastres, ils n'auront bientôt plus la ressource, comme dans l'histoire copte, de se régaler d'une pastèque, puisque, cette pastèque, un touriste américain s'amuse, sous leurs yeux, à en donner cinq francs au marchand de légumes, pour le simple plaisir d'étonner la galerie.

Ainsi s'expliquent et se justifient, en somme, les récriminations des nationalistes égyptiens contre les usiniers et les entrepreneurs européens ou levantins, — et aussi contre l'administration khédiviale (lisez : l'administration anglaise), qui ne fait rien, disent-ils, pour remédier à la situation précaire du peuple travailleur. Poussant le tableau au noir, ils prédisent, dès maintenant, les pires catastrophes. Déjà des velléités de révolte semblent se dessiner dans le prolétariat oriental. Çà et là, des grèves ont éclaté : grève de typographes à Alexandrie, grève des employés de chemin de fer à Haïdar-Pacha, grève des ouvriers du port à Galata, grève des employés de tramways à Stamboul!... Est-ce à dire que l'esprit socialiste commence à s'introduire dans ces pays? Ce serait forcer les faits que de le conclure. Presque tous les grévistes dont il s'agit ici sont des Chrétiens, des Arméniens ou des Grecs, qui ont reçu au moins quelques rudimens d'instruction européenne. Par leur mentalité, ils sont très supérieurs à la masse populaire. D'ailleurs les journalistes jeunes-turcs ou jeunes-égyptiens reconnaissent eux-mêmes que l'antagonisme de classes n'existe pas encore en Orient. Néanmoins, il est incontestable que des symptômes alarmans se produisent même dans les couches profondes de la population islamique. L'envahissement de la civilisation leur a rendu la lutte pour l'existence singulièrement plus difficile qu'autrefois. Voici que nous les forçons à travailler. Or, chez eux, bien plus qu'en Europe, le droit au travail est loin d'être égal pour tous.

Cette plèbe, dans son ensemble, est extraordinairement di-

visée contre elle-même, — d'abord par le sang versé et les inimitiés séculaires, et ensuite par des différences de races qui engendrent des inégalités d'aptitudes. Qu'on songe aux innombrables communautés religieuses qui pullulent en Orient et que des haines féroces divisent en une foule de clans ennemis : Musulmans chiites et Musulmans orthodoxes, Druses, Bédouins et Ansariehs, Chrétiens de toutes confessions et de toutes obédiences, Grecs et Latins, Maronites, Jacobites, Nestoriens, Arméniens et Coptes. Une ville comme Damas ou Beyrouth est un abrégé vivant de l'histoire des religions avec leurs schismes et leurs hérésies. Et, si l'on réfléchit que chacune de ces communautés ou de ces confessions a produit des types humains contradictoires, de véritables races distinctes, on conviendra que la fusion des prolétariats orientaux est, pour le moment du moins, un problème fort embarrassant à résoudre.

Je sais bien que, depuis les derniers événemens, les élites se sont efforcées d'atténuer ces haines et que, très noblement, elles ont donné l'exemple de l'oubli, et du pardon des injures. Des accolades solennelles se sont échangées en public, entre les chefs des vieux partis hostiles. Mais croit-on que le peuple ait perdu si vite le souvenir des atrocités commises, lui qui en a le plus souffert? On a la mémoire longue en Orient. Si nos protestans, après deux siècles, se souviennent toujours des Dragonnades, pense-t-on que les massacres bien plus récens de Syrie, d'Arménie, de Constantinople puissent être volontairement oubliés par les parens ou les coreligionnaires des victimes?... Je me rappelle encore avec quel frémissement de colère et d'indignation, un Français, simple spectateur des tueries arméniennes, me racontait les horreurs dont il avait été témoin. Il avait réuni en panoplie, dans son cabinet de travail, des poignards, des casse-tête, des matraques hérissées de clous, toute une variété d'armes semées dans la rue par les égorgeurs en fuite et qu'il avait ramassées derrière eux. Détachant un couteau très aigu et très affilé, il me dit : « Celui-ci, j'ai vu un Turc le plonger jusqu'au manche dans le cou d'un Arménien. Et, quand ce fut fait, l'homme retira de la plaie le couteau tout chaud et tout dégouttant, et, par deux fois, il le glissa entre ses lèvres, et il huma le sang... » Cette scène de cannibalisme n'est qu'un épisode isolé entre cent autres aussi révoltans. Encore une fois, pense-t-on qu'il suffit d'une cérémonie expiatoire au cimetière

arménien, ou d'un baiser politique donné par un cheik à un patriarche, pour que l'éponge soit passée à tout jamais sur ces actes abominables et qu'il n'en soit plus question? Les faits divers relatés journellement par la presse nous prouvent, hélas ! le contraire.

Même après les démonstrations patriotiques qui viennent d'avoir lieu, après tous les appels à la concorde, les haines religieuses ne désarment pas en Orient... Le jour de la proclamation, à Jérusalem, de la nouvelle Constitution ottomane, il s'y produisit un incident vraiment significatif et même un peu comique, si l'on tient compte des circonstances actuelles. On s'était réuni sur le parvis de la mosquée d'Omar, Chrétiens, Musulmans et Juifs, pour acclamer la liberté et fraterniser ensemble. Ce fut, paraît-il, débordant d'enthousiasme. On sortit de l'enceinte sacrée, musique en tête, et l'on se répandit à travers la ville, pleine de bannières et toute bourdonnante de discours. Un groupe de manifestans israélites s'avisa de vouloir traverser la petite place du Saint-Sépulcre, dont l'accès est rigoureusement interdit à ceux de leur religion. Aussitôt des moines grecs et arméniens, brandissant des massues, leur coupèrent le passage : « Liberté ! fraternité ! » protestèrent les Juifs. A quoi les moines répondirent : « Que celui qui veut entrer s'avance, on lui réglera son affaire ! » Le plus beau, c'est qu'à la mosquée d'Omar, ces mêmes moines avaient défilé, comme les autres, sur l'estrade oratoire, pour y célébrer la liberté et l'égalité civique de tous les cultes.

Il y a quelque distance, comme on le voit, de la théorie à la pratique. Si, d'autre part, on ouvre les journaux égyptiens, on constate que chaque semaine, ou peu s'en faut, des collisions sanglantes éclatent, dans les villages comme dans les villes, entre fellahs musulmans et surtout entre musulmans et coptes. On trouble les offices du voisin, on dévalise les couvens, on pille les maisons, on s'assomme à coups de nabbout. Dernièrement, un copte s'étant converti à l'Islam, pour prendre femme contre le gré de son curé, ses nouveaux coreligionnaires l'escortèrent en grande pompe jusqu'à son logis. Et, pour mieux fêter ce joyeux événement, ils jugèrent à propos de tomber sur les chrétiens et de mettre le feu à quelques cambuses, ce qui fit presque une émeute dans la localité.

A supposer que ces haines s'apaisent, qu'une sorte de niveau

finisse par s'établir entre tous ces élémens ethniques si divers, il resterait toujours, pour la plèbe orientale réconciliée, un ennemi commun plus ou moins déclaré. Ne nous le dissimulons pas : cet ennemi, c'est nous-mêmes, nous Européens, qui, par nos entreprises industrielles, nos opérations financières, nos agiotages effrénés (auxquels d'ailleurs les Orientaux s'associent avec empressement), bouleversons sans cesse les conditions économiques de ces pays. Et ainsi, quoi qu'on fasse pour pallier le conflit, l'avenir, de ce côté-là, ne s'annonce point très rassurant.

III. — COMMENT ILS S'AMUSENT

Malgré tout, ce peuple est joyeux, non pas gai au sens français du mot. Il est joyeux, en ce sens qu'il s'applique à jouir le plus possible de sa pauvre vie, acceptée tout uniment telle qu'elle lui est faite. Sa joie, c'est l'expansion brutale et grave de l'instinct qui se satisfait. Il ne s'élève guère au-dessus des simples plaisirs de l'amour et de la boisson. Mais il a un appétit très vif de l'existence fastueuse et splendide, un sentiment de la vie en gloire et en beauté, qui poétise ses bordées et ses ripailles. C'est pourquoi ces gens ne sont point économes. Un manœuvre qui a peiné pendant des mois pour amasser deux cents ou trois cents francs, au prix des plus dures privations, n'hésite pas à les dépenser en une nuit : pendant quelques heures, il aura mené le train d'un pacha, ou, du moins, il s'en sera donné l'illusion. Il aura eu sa minute de triomphe. Cet homme que vous avez vu, la veille, rouler des tonneaux ou manipuler des caisses sur le port, se promène aujourd'hui en voiture comme les riches. Il a remplacé ses guenilles par une défroque somptueuse qu'il a louée. Une fille ne lui suffit pas : il lui en faut deux ou trois. Il ne se borne pas à les payer, il se laisse voler par elles : il jette son argent sur les chemins et par les fenêtres. Et, le lendemain, il reprend le labeur coutumier, la bourse vide et à moitié nu, mais la mémoire pleine de beaux souvenirs.

Précisément, parce que la plèbe orientale est glorieuse et paradeuse, l'ivrognerie, comme la luxure, ne s'y manifeste point de façon aussi grossière et répugnante que dans la nôtre. Cependant, on boit beaucoup en Orient, beaucoup plus que nous ne pouvons le supposer. Peut-être, en Égypte, le peuple est-il plus sobre, surtout en fait de boissons fermentées. Mais

en Syrie, en Anatolie, à Constantinople et dans toute la Turquie d'Europe, ce qui s'absorbe d'eau-de-vie est inimaginable. Si nos prolétaires ont leur absinthe, ceux de là-bas ont leur *araki*, une espèce d'anisette extrêmement capiteuse. A tout propos, on boit l'araki. On vous en offre un petit verre presque aussi souvent que l'inévitable tasse de café. Sans doute, ce sont les chrétiens principalement, les Grecs et les Syriens, qui consomment cette liqueur. Mais la contagion de l'exemple a gagné les Musulmans. D'ailleurs, s'il avait besoin d'y être encouragé, le peuple ne ferait, en cela, qu'imiter les classes élevées. Parmi les disgraciés ou les suspects de la politique, ces hauts fonctionnaires ou ces princes que la tyrannie soupçonneuse du Sultan emprisonnait dans leurs villas, on m'en citait un grand nombre qui, entre quatre murs, se tuaient d'alcool au moins autant que d'amour. Et je me rappelle une singulière rencontre que je fis un jour à Damas, dans une buvette populaire, tenue par un brave Piémontais, le « barba Tita, » comme le désignait son enseigne. Cet individu, venu tout exprès pour exploiter ses compatriotes, les terrassiers qui travaillaient à la ligne du Hedjaz, avait installé discrètement son commerce au fond d'une petite rue arabe voisine du Séraï. J'y entrai par curiosité, et, quelques instans après, ma surprise fut extrême d'y voir paraître un Turc fort correctement habillé et de très grande allure, mais à la démarche incertaine et aux gestes saccadés et bizarres. Il parla familièrement au patron, lutina les servantes, finit par s'asseoir au milieu d'une bande d'Italiens en pantalons et en vestes de velours, et il commanda à boire pour toute la tablée. Le « barba Tita » ne tarda point à me révéler que ce personnage était un exilé, que la police laissait aller et venir, parce que son ivrognerie le rendait inoffensif, et que le malheureux s'*achevait* dans des soûleries quotidiennes avec les ouvriers de passage.

Des désespérés comme celui-là sont des cas exceptionnels assurément. Et je me hâte d'ajouter que, même dans les cafés de la plus basse catégorie, les scènes d'orgies crapuleuses, qui s'étalent si souvent chez nous, sont extrêmement rares. Quand on veut boire, on boit à huis clos, en famille, ou en cachette. Les cafés, dans tout l'Orient, apparaissent plutôt comme des lieux de réunion ou de flânerie que comme des lieux de godaille. Aussi bien, les boissons, peu variées, sont encore très anodines : du

thé, du café, du jus de raisin, et, le plus souvent, de l'eau claire. On fume, on cause, ou l'on joue. (Les Arabes et tous les Orientaux sont passionnés pour le jeu.) Quelquefois, on se contente, pendant la saison chaude, d'y prendre le frais. Le *kaouadji* choisit un endroit très ventilé dans une ruelle, ou dans un cul-de-sac, il suspend une toile, en guise de vélum, d'un mur à l'autre, dispose par terre des nattes et quelques bancs de bois où les cliens s'accroupissent, et cela fait un café en plein air. Mais ces installations rudimentaires sont reléguées dans les quartiers pauvres. Aujourd'hui, le confort européen s'introduit jusque dans les plus modestes locaux indigènes. A Constantinople, au Caire, à Beyrouth, les cafés de la plèbe se distinguent à peine de nos bars et de nos estaminets méridionaux. Même mobilier et même décoration. Un phonographe installé sur une table y débite des chansons arabes ou turques. Le long des murs, s'aligne toute une variété de chromos ; et ces chromos ont à peu près expulsé les vieux cadres persans d'autrefois, ces peintures sur verre qui représentaient les lieux-saints de l'Islam ou, parfois, des scènes de la Bible, le sacrifice d'Isaac, ou Joseph vendu par ses frères. Maintenant, les images qu'on expose aux yeux du populaire, ce sont des illustrations de faits-divers tout contemporains, par exemple des épisodes de la guerre russo-japonaise : sujet passionnant, qui excite l'enthousiasme des foules musulmanes ! A Damas, je remarquai fort un de ces chromos où l'on voyait un détachement d'infanterie nipponne culbuter des moines russes brandissant des crucifix sur le front des troupes ; et j'admirai l'impudeur des Allemands qui fabriquent ces barbouillages et qui n'éprouvent aucun scrupule à flatter ainsi, dans leur clientèle orientale, le fanatisme religieux et les passions anti-européennes. Mais c'est au Caire, en particulier, dans les parages du Khan des Orfèvres, que j'ai retrouvé la physionomie très ressemblante, et, pour ainsi dire, l'atmosphère de nos cafés occidentaux. Des habitués y faisaient leur partie de cartes ou d'échecs, d'autres lisaient leurs journaux. Des politiciens échauffés y commentaient le *Lewa*, le journal de Moustafa Kamel. Enfin, pour que l'analogie fût complète, l'enfant de la maison, rentré de l'école, y écrivait ses devoirs sur un coin de table, et, de temps en temps, d'une langue studieuse, il léchait les pâtés sur son cahier.

En dehors de la flânerie et des jeux au café, les autres diver-

tissemens de la plèbe orientale se réduisent aux solennités religieuses, aux fêtes de mariage et de circoncision, voire aux enterremens qui sont, dans ces pays, une cérémonie plutôt gaie. Nulle part, ces manifestations n'ont autant de pittoresque qu'en Égypte. Ce sont de véritables « pompes, » des spectacles d'un apparat un peu burlesque, mais qui, en tout cas, accrochent l'œil et amusent l'imagination. Les carrosses des mariés traversent la ville, peinturlurés du haut en bas, couverts de soies brochées, de tapis en velours grenat tout frangés et chamarrés d'or. En tête du cortège, des baladins à pied gesticulent. D'autres, à cheval, à dos d'âne ou à dos de chameau, défilent majestueusement. Une charrette décorée d'oripeaux et de guirlandes traîne une espèce de cuveau, où des histrions se démènent. Déguisés en femmes, ils miment des danses obscènes, ou bien, avec des contorsions et des déhanchemens de gitons, ils tournent du côté du public leur croupe monstrueusement gonflée. Cette mise en scène, d'un caractère si franchement populaire, fait la joie de la foule, à laquelle d'ailleurs elle s'adresse. Et c'est encore pour l'ébaudissement du bon peuple que les cortèges de circoncision se maintiennent dans un éclat relatif, bien que les nouvelles mœurs aient une tendance à diminuer la publicité un peu tapageuse de ces exhibitions.

Je n'en ai vu qu'un seul, au Caire, pendant un séjour de trois mois, mais j'en ai gardé un souvenir très spécial. C'était le soir, vers neuf heures, dans une des grandes rues qui aboutissent au Palais d'Abdin. Tout à coup, des cuivres mugirent, au milieu d'une rumeur de procession. Une bande de musiciens, soufflant dans des trombones, heurtant des cymbales, tapant sur des tambours, ouvrait la marche, suivie d'un orchestre arabe, dont les flûtes et les darboukas rivalisaient de vacarme. Immédiatement derrière, une escouade de jeunes gens portait des torches et même des lampes de jardin. Puis, venait le nouveau circoncis, un enfant de douze à treize ans, encadré et soutenu par deux petits garçons de son âge, qui lui donnaient le bras. Tous les trois s'avançaient à pas comptés, d'un air pudique et recueilli, en redingote noire et cravate blanche, un bouquet virginal à la main. L'attitude de la victime était vraiment touchante de gaucherie, d'ingénuité, et aussi d'une mélancolie bien en rapport avec la circonstance. Les gens du quartier, accourus sur leurs portes, applaudirent ; des pétards éclatèrent ; on se

pressait pour contempler la suite du cortège, qui souleva un murmure d'admiration. C'était une véritable retraite aux flambeaux : des hommes se succédaient deux par deux, soutenant sur leurs épaules des perches pliantes auxquelles pendaient des lustres allumés, tout éblouissans de pendeloques. Enfin, pour clore le défilé, un individu étrange, nu-pieds, les cheveux crépus, sanglé dans une ceinture de cuir, son gros ventre proéminent sous une galabieh de cotonnade bleue, — un vrai type d'esclave de la comédie latine, — trimballait avec dignité, au bout d'un bâton, une espèce de pot à feu, où grésillait de la résine...

Cette frise vivante, qui rougeoyait à demi dans les ténèbres, m'intéressait certainement pour d'autres raisons que les spectateurs. Mais, avec leur sens de la représentation, leur amour de tout ce qui brille, ces boutiquiers et ces ouvriers cairotes s'en émerveillaient. De menus événemens comme celui-là embellissent et dramatisent un peu leur existence. D'ailleurs, dans tous les pays d'Orient, les deux tiers de la population passent leur temps à regarder l'autre. A Jérusalem, c'est la grande occupation des habitans. Presque chaque semaine, il y a une ou plusieurs réceptions officielles. Vu l'abondance de dignitaires ecclésiastiques, administratifs ou diplomatiques, ces cérémonies toujours les mêmes se multiplient indéfiniment, sans lasser la curiosité de la Ville Sainte. Aujourd'hui, c'est le nouveau wali qui fait son entrée ; demain, ce sera le patriarche syrien, après-demain le patriarche grec orthodoxe, puis le patriarche grec catholique, le patriarche arménien, le Légat du Saint-Père, ou même l'Empereur d'Allemagne en personne. Le corps consulaire en uniforme, les fonctionnaires, la garnison, tout ce monde très galonné et décoré est en mouvement. Les cochers lancent leurs guimbardes bondées sur le raidillon qui conduit à la gare. Claquemens de fouet éperdus, salves d'artillerie ! Les terrasses des cafés et des maisons sont noires de monde. On connaît d'avance le programme et les figurans. On sait qu'on n'aura aucune surprise. N'empêche ! On s'écrase pour mieux voir ; il faut bien essayer de se distraire !

Il est cependant, même pour la plèbe, des plaisirs d'ordre plus intellectuel, comme celui qu'ils prennent à s'entendre conter des histoires extraordinaires ou voluptueuses. Les récits des conteurs arabes sont célèbres dans le monde entier. Mais il m'a

semblé qu'en Orient, — du moins dans les villes, — ils ont beaucoup perdu de leur vogue. J'y ai rencontré bien moins de conteurs populaires qu'en Algérie. Deux ou trois fois au plus, — et dans les quartiers très excentriques, — j'ai vu des artisans faire la lecture, le soir, au milieu d'un petit cercle d'auditeurs accroupis devant les portes. On m'affirme d'autre part que les *Mille et une Nuits* ont été mises à l'index par les rigoristes, comme lecture indécente et graveleuse, et que cet interdit s'explique encore par le fait que des récitateurs peu scrupuleux y introduisaient subrepticement des contes de leur cru, des interpolations franchement obscènes et ordurières. Il se peut enfin que les générations nouvelles n'aient pas autant de goût que les anciennes pour ce délassement patriarcal. En revanche, j'ai constaté un peu partout, dans le peuple comme dans les classes élevées, un engouement de plus en plus marqué pour le théâtre. Et je ne dis pas le théâtre rudimentaire des Orientaux, — le guignol de *Karagheuz* ou des ombres chinoises, — mais un théâtre moderne, imité plus ou moins du nôtre.

Cela bouleversait, de nouveau, tous mes préjugés. On m'avait tant répété que les peuples de race ou d'éducation sémitique répugnent à la conception du drame que, pour moi, c'était devenu un axiome indiscutable. Les Arabes et, en général, les Musulmans, pensais-je, n'ont ni l'intelligence ni le goût du théâtre. Et pourtant, si le sémitisme est la cause de cette répugnance, comment expliquer que, dans tous les pays du Levant, les troupes de chanteurs et d'acteurs se composent presque exclusivement de Juifs? Mais ne cherchons point de raisons *a priori*. Tenons-nous-en au simple fait. Or il est incontestable qu'en Orient, les Musulmans comme les Chrétiens aiment le théâtre. Je ne parle pas de ces adaptations ou de ces imitations dramatiques qui ont été tentées, voilà déjà longtemps, par les lettrés turcs ou arabes: ce sont récréations de dilettantes. Je ne parle pas non plus de ces cafés-concerts, si fréquens aux alentours des lieux de plaisir, ces établissemens équivoques où de crapuleux acteurs exécutent des danses et des chants indigènes, qui ne servent que de prétexte à leur vrai métier. Ce qui m'a paru plus significatif que tout cela, ce sont les petites salles misérables, où la plèbe des grandes villes va chercher des émotions dramatiques à sa portée, et où des compositeurs strictement populaires s'appliquent à lui servir le régal qu'elle désire,

tout en s'efforçant de contrefaire naïvement le théâtre des riches et des Européens.

A Constantinople, ce genre-là n'existait pas, lorsque je m'y trouvais, c'est-à-dire en pleine tyrannie hamidienne. *Karagheuz* lui-même et les spectacles d'ombres étaient défendus par la police, comme pouvant se prêter à des allusions séditieuses. Mais à Smyrne, à Beyrouth, à Damas, au Caire, j'ai eu de quoi repaître ma curiosité. Je donne la palme aux impresarios du Caire, qui m'ont semblé les plus ingénieux, les plus bouffons et, si j'ose le dire, les plus « dans le train. » Tout de même, c'est encore l'enfance de l'art. Un de ces théâtres, où j'entrai, était une ancienne boutique désaffectée : les murs à peine crépis, le sol en terre battue. Quelques bancs de bois et des nattes pour le public. Une lampe à pétrole pendue aux solives, en guise de lustre. La scène, élevée sur des tréteaux, n'a pas de coulisses; deux portes symétriques et masquées d'un lambeau d'andrinople en tiennent lieu. Mais il y a un rideau, qui glisse sur des tringles et qu'on écarte ou ramène à chaque fin ou commencement d'actes. Enfin on distribue des billets à l'entrée, derrière une planche percée d'un judas, et, quand vous sortez, on vous remet des contremarques comme au grand théâtre de l'Ezbékieh. Les acteurs improvisés sont évidemment des malandrins du quartier, de joyeux coquins très délurés et très éveillés aussi, grâce à leur contact perpétuel avec les cosmopolites. Le soir où j'assistai à la représentation, ils nous servirent une pièce enfantine, pleine de brigands et gendarmes, qui passionna fortement l'auditoire. Cependant, leur grand succès, ce fut une espèce de farce, où un Européen était berné par un ânier ou un porteur d'eau égyptien. Et, autant que je pus comprendre et deviner d'après l'accoutrement grotesque du personnage, le dindon de la farce était un Anglais. Il y eut aussi des pochades très pimentées avec des rôles de femmes tenus par des hommes, suivant l'usage antique et musulman, et d'autres où figuraient des jeunes garçons également déguisés en femmes. Mais il faudrait le latin pour signifier seulement de quoi il s'agissait.

Encore une fois, c'est l'enfance de l'art. A Damas, j'ai vu beaucoup mieux que cela. J'y tombai sur une troupe manifestement plus exercée et à prétentions plus littéraires. Le public aussi, quoique fort mêlé, était supérieur au précédent. Néanmoins, acteurs, public et local, tout restait très simple, pour ne

pas dire très primitif. C'était à l'époque du Rhamadan, dans un café de la Grande Place. Or, pendant cette période de jeûne et d'abstinence, les divertissemens nocturnes ont un éclat et une vogue exceptionnels. Je me disais : « Je vais me régaler de couleur orientale. Je suis à Damas, à deux pas du désert. Je vais entendre des chants et assister à des danses comme, de ma vie, je n'en ai vu ni entendu! » Et, sur cette agréable assurance, je pénétrai dans la baraque en planches, où devait se donner la fête. Tout de suite, l'aspect de la salle me réjouit : c'était d'un bariolage si pittoresque! Et la rudesse de l'aménagement comme de la décoration vous émouvait, par une telle évidence de candeur et de bonne volonté. Les bancs du parterre étaient munis de dossiers et de coussins en étoffe rouge. Au-dessus, se déployait, en fer à cheval, la rangée des loges, avec des chaises de paille pour s'asseoir, — et, détail touchant, une gargoulette pour se rafraîchir. Je m'installe dans la mienne, je contemple ma gargoulette, posée devant moi sur le rebord de l'accoudoir : elle est égueulée et fort crasseuse. Mais le mouvement, l'animation de la salle accaparent toute mon attention. Dans les loges assez peu garnies, il y a quelques officiers en uniforme, tout reluisans sous leurs aiguillettes en sautoir ; des familles de bourgeois chrétiens, deux ou trois femmes en chapeaux très voyans et très empanachés. Çà et là, de petits fonctionnaires turcs, des élèves de l'École militaire, On me signale même, parmi les notables musulmans, un ancien gouverneur de Syrie, dont le nom est célèbre là-bas. Tout ce monde restreint des premières est insignifiant, il compte à peine. Le vrai public, c'est celui du parterre, le bon public populaire qui se presse sur les bancs ou qui s'accroupit sur les nattes : soldats de la garnison, en pantalons et en dolmans de toile bleue, la toile des cottes et des bourgerons de nos ouvriers, paysans de la banlieue, portefaix, Bédouins en dalmatiques éclatantes, immobiles sous le cache-nuque et les torsades de cordons en poils de chameau qui leur encerclent le crâne, — enfin la patrouille de nuit, qui occupe un banc spécial, des types farouches de bandits, les bras croisés et le fusil entre les jambes. Parmi cette foule, une escouade de serveurs circule continuellement : un mouchoir torchonné autour de la tête, un enfant passe entre les files des spectateurs, en tendant un brasero où les fumeurs de narguilés saisissent des charbons au bout d'une pincette. Un garçon rince des tasses

et des verres dans une vasque ancienne, à demi recouverte par le nouveau plancher du parterre. C'est un va-et-vient étourdissant de marchands de cacouettes, de noisettes, de pistaches, d'amandes grillées, do pois chiches et de bonbons...

Les trois coups réglementaires retentissent. Le rideau s'écarte, et, comme un seul homme, toute l'assistance se lève, tandis que, sur la scène, la troupe au complet entonne l'hymne impérial : « *Louange à Dieu! et longue vie au Sultan Abd-ul Hamid!* » Puis, cette formalité officielle accomplie, on se rassied, et la pièce commence... Premier décor : une salle à manger moderne, telle du moins que peut la concevoir une imagination levantine.

Endimanchée d'une robe de satin rose, une maigre Juive pleurnicheuse et criarde y soutient une conversation avec une jeune bonne en tablier à bavette. Survient un pénitent drapé dans une cagoule qui congédie les deux femmes et qui se précipite au-devant d'un druide, vieillard vénérable à barbe de fleuve. Leurs propos, d'abord courtois, tournent à l'aigre, on se querelle, on s'injurie. Finalement, le Pénitent en cagoule soufflette le Druide... Qu'est-ce que tout cela signifie? Où sommes-nous? A quoi rime cette salle à manger de ménage pauvre, cette Juive et sa bonne, ces deux barbons en costume de carnaval?... Peu à peu, en attrapant des mots au vol, en suivant, tant bien que mal, l'intrigue, quelle n'est pas ma stupeur de constater que j'assiste, — ce soir de rhamadan, à Damas, dans la cité des Khalifes — à une représentation du *Cid* de Corneille! Oui! notre *Cid* français traduit en vers arabes!... Plus de doute! Voici Rodrigue, la taille guêpée dans un pourpoint vert pomme, en culotte rose tendre et en bottes chantilly. La Juive en jupe de satin, c'est Chimène, et la jouvencelle que j'avais prise pour la bonne, c'est Elvire, sa confidente. Le Druide n'est autre que don Diègue, et le Pénitent noir représente le comte de Gormaz!... A mesure que la pièce se poursuit, mes présomptions se transforment en certitudes, et mon ahurissement redouble. Je reconnais mes personnages classiques sous des travestissemens invraisemblables : ce qui n'est pas toujours commode. Ainsi, maintenant, voici que des fanfares éclatent : un cycliste paraît, en bottines lacées, culotte courte et maillot. On s'incline devant lui, on le fait asseoir sur un fauteuil avec de grandes marques de respect : c'est le roi de Castille, don Alphonse! Pour achever

de m'en convaincre, sa garde se range de chaque côté de son trône. Cette garde espagnole, elle a une crânerie toute militaire sous ses justaucorps Louis XV et ses tricornes à la française, et elle manœuvre ses tromblons avec ensemble, bien qu'elle comprenne deux légionnaires romains, et, — qui dira pourquoi? — un domino brun!...

Quel tohu-bohu! quelle cocasserie! J'avoue que mon premier mouvement avait été du dépit. Moi qui escomptais les plus pures jouissances exotiques, je m'échouais dans une soirée de l'Odéon. Mais c'était si drôle, si bon enfant, que bientôt je fus conquis et que j'écoutai la pièce avec le même recueillement que l'auditoire. Ah! ceux-là, comme ils vibraient! surtout les simples gens du parterre! Les passages de bravoure étaient applaudis frénétiquement. On sentait que ces hommes de race guerrière étaient de toute leur âme avec Rodrigue. Lorsque l'acteur s'avança, — un jeune Égyptien très svelte et au profil admirablement pur, — et lorsque, se cambrant dans son pourpoint vert pomme, faisant sonner les éperons de ses bottes chantilly, il se mit à déclamer les stances fameuses :

Percé jusques au fond du cœur...

vraiment je sentis passer autour de moi le frisson du sublime. La patrouille de nuit, appuyée sur les canons de ses fusils, était comme pétrifiée d'admiration. Personne ne bougeait plus, depuis les officiers resplendissans d'aiguillettes jusqu'aux portefaix en blouses de travail. En revanche, quand Chimène, — l'impudique! — vint étaler ses douleurs d'amoureuse devant le Roi, — alors les susceptibilités musulmanes se réveillèrent dans tous ces mâles. Ce fut un éclat de rire général. Puis, comme elle continuait ses doléances inconvenantes, on la houspilla, on cria à cette dévergondée de retourner au harem. Le tapage ne s'apaisa qu'avec la réapparition de Rodrigue, qui s'affirma de plus en plus comme le héros préféré et l'idole du public.

Pourtant il était bien gringalet, ce jeune acteur égyptien, et il avait une façon si ridicule de renifler aux endroits pathétiques! Et puis, pour mes oreilles d'Occidental, ce nasillement de la récitation arabe faisait une si déconcertante et si barbare mélopée! Corneille parlant nègre ne m'aurait pas semblé plus burlesque... Eh bien! malgré tout cela, j'étais pris, moi aussi, comme les troupiers et les Bédouins du parterre. Je les aimais

de se passionner pour cette rhapsodie qui m'apportait, à moi, un peu de notre France. J'étais fier qu'un des nôtres eût trouvé des paroles capables de pénétrer dans des âmes si profondément étrangères, si obscures pour nous, si fermées à tout ce qui nous touche! Et quand, la pièce finie, le rideau se releva sur le chœur, qui entonnait, encore une fois, l'hymne impérial: « *Louange à Dieu et longue vie au Sultan!* » je l'avoue, je me levai d'enthousiasme, parmi tous ces Musulmans debout, et, durant ces minutes-là, je fus à l'unisson avec eux.

J'accorde tout de suite que des spectacles de ce genre sortent un peu de l'ordinaire et aussi que la masse populaire demeure ignorante de ces nouveautés. Il n'en est pas moins vrai que, dans les grands centres, cette imitation plus ou moins instinctive de nos plaisirs occidentaux est un symptôme extrêmement curieux. Petit à petit, la plèbe citadine stimulera par son exemple les rustres réfractaires ou retardataires. Et puis le théâtre est un instrument de culture que les élites d'Orient ne peuvent pas manquer d'employer tôt ou tard et de faire servir au relèvement intellectuel de leur peuple. Déjà, dans les villes, il y court de lui-même; et il accueille, avec non moins de plaisir, les drames en images du cinématographe. Cette lanterne magique nouveau-style tient lieu de journal à ces illettrés, en leur commentant les faits-divers contemporains et les événemens de la politique. Le sujet qu'ils préféraient, il y a deux ans, c'étaient les éternelles victoires japonaises. A Alexandrie et au Caire, quand un directeur de cinématographe annonçait sur son programme la prise de Port-Arthur ou la bataille de Tsoushima, il faisait salle comble. Ce sont là des indications qui ont leur valeur, aussi bien pour les patriotes qui aspirent à diriger ces foules, que pour le passant qui les regarde en simple témoin.

IV. — L'INCONNU

Dans cette revue forcément sommaire, nous avons tâché seulement de dégager les caractères généraux qui distinguent la plèbe orientale prise en bloc. Or, précisément parce que cette plèbe est en voie de transformation ou d'évolution, certains de ces caractères peuvent nous paraître contradictoires, comme le sont les influences qui se combattent en elle : c'est l'éternel antagonisme du passé et de l'avenir, souvent si mêlés que l'un

offusque l'autre. D'un côté, une misère navrante, un état presque voisin de l'état de nature, un dédain ou une insouciance complète de tout ce qui concourt au bien-être et à la dignité du travailleur civilisé. Et cependant, un incontestable effort laborieux ou industrieux. Mais, en revanche, un attachement à la routine qui semble incurable. Une certaine préoccupation de plaisirs plus raffinés ou plus intelligens. Et, malgré cela, une tendance à s'immobiliser dans les simples joies brutales d'autrefois.

De ces contradictions mêmes, il ressort néanmoins que ce peuple est loin d'être inerte, comme nous le croyons trop aisément. Il est clair qu'il bouge. Que veut-il, que cherche-t-il en définitive ? Ses guides eux-mêmes, dont les formules sont si précises, seraient bien embarrassés pour le dire. Ce sont eux, les intellectuels, qui ont fait la révolution. Le peuple, lui, n'y a compris qu'une chose, c'est qu'on le délivrait d'une tyrannie également odieuse pour tous. Il n'est pas même sûr qu'il souhaite plus d'honnêteté dans les affaires publiques. Appétits de vengeances, petites ambitions à assouvir, impatience et humiliation de la tutelle ou de la concurrence étrangère, et, si l'on veut, tout à fait à l'arrière-plan, vague désir d'imiter le Japon, — à cela se réduit, pour l'instant, l'effervescence de la masse orientale. Il se peut que la cohésion artificielle de l'Empire n'en soit pas plus gravement compromise. Il se peut enfin (et nous le souhaitons !) que, dans un avenir prochain, une patrie ottomane, voire une patrie égyptienne, parvienne à s'organiser au milieu de tous ces bouleversemens. Mais une patrie se fonde toujours contre quelqu'un : malgré le bénéfice probable qu'en retirerait la civilisation générale, voilà ce que nous, Européens, nous ne devons pas oublier.

LOUIS BERTRAND.

L'AVIATION

Le 1er juillet dernier, le *Zeppelin nº 4*, favorisé par un temps magnifique, évoluait pendant douze heures au-dessus des lacs de la Suisse orientale. Quelques jours après, sir H. Maxim, adepte convaincu du plus lourd que l'air, dans une « interview » retentissante, n'hésitait pas à déclarer ce succès plus apparent que réel, et prédisait à ce dirigeable, comme à tous les autres, une existence éphémère. En effet, le 5 août suivant, après un voyage d'environ 24 heures, interrompu, la veille, pendant près de quatre heures, après onze heures de marche, par une avarie de moteur, — a-t-on dit, — le ballon allemand, dénué de lest, vidé de gaz, s'abattait sur un pré, aux environs de Stuttgart. C'est en vain qu'il demandait du secours, 500 tubes d'hydrogène, à son port d'attache; à 3 heures du soir, la prophétie de sir H. Maxim se réalisait : le vent s'élevait, le dirigeable, s'arrachant à ses ancres, prenait feu, et, en quelques instans, passait à l'état de souvenir.

Bien à tort, suivant nous, on a comparé cet accident à celui de la *Patrie*. Si une circonstance fortuite, l'impossibilité de faire fonctionner la corde de déchirure, n'en avait empêché le dégonflement, ce dirigeable nous eût été conservé; tandis que les ballons rigides du type Zeppelin, même vidés, offriront toujours une énorme prise au vent. Quant aux causes primordiales de l'échec subi par la science allemande, inutile de les chercher bien loin : de l'énorme poids mort qu'entraîne l'emploi d'une ossature métallique résulte une insuffisance navrante dans la provision de lest, et, d'autre part, cette ossature ne permet pas de multiplier assez les points d'attache pour amarrer le ballon, une fois qu'il est à terre, d'une manière véritablement

efficace. Pour se consoler, cependant, nos voisins se sont rabattus sur ce fait que leurs ballons métalliques détenaient le record de la durée : il est certain que la *République*, à la fin de la belle campagne de 110 jours, silencieuse et fructueuse, qu'elle a terminée fin octobre, s'est contentée, pour sa dernière sortie, de rester en l'air 6 heures et demie seulement. Pourtant, un des leurs, le major von der Gross, déclarait, le lendemain du raid de douze heures, qu'un dirigeable quelconque, d'un autre type que les *Zeppelin*, et de tonnage moyen, eût été capable d'en faire autant, et le savant officier démontrait, le 13 septembre suivant, le bien fondé de son assertion en restant en l'air treize heures consécutives, par un vent dont la vitesse s'était élevée de 6 à 11 mètres. D'ailleurs, des deux facteurs, « capacité de transport » et « vitesse, » qui déterminent le rayon d'action de n'importe quelle machine volante, — plus lourde ou plus légère que l'air, — le second seul, surtout si cette machine est destinée à la guerre, doit compter. Or, les dirigeables métalliques, malgré leur énorme tonnage et la puissance de leurs moteurs, n'ont jamais dépassé sensiblement la vitesse de la *Patrie* et de la *République*. De plus, on ne saurait trop le répéter, ils n'ont été imaginés que pour parer au « télescopage, » inévitable pour les ballons d'étoffe, suivant le général Zeppelin, dès que leur vitesse absolue atteindrait 20 mètres. Mais cette vitesse, ils ne l'ont jamais atteinte, et quant au télescopage, H. Julliot assure qu'au moment même où la *Patrie* allait nous être enlevée, elle avait pu résister, sans se déformer et sans arrachement, à un vent debout de 22 mètres environ. La faillite du système rigide, malgré les millions souscrits en Allemagne pour réparer la perte du *N° 4*, aurait donc été regardée par tous ceux qui savent réfléchir, comme définitive, si le mouvement d'opinion défavorable qui commençait à se dessiner n'eût été enrayé par un accident arrivé, quelque temps après, au *von Parseval n° 2*.

Les *von Parseval* sont des dirigeables du système classique, dit système *souple* (comme les ballons *France*, *Ville-de-Paris*, *Clément-Bayard*, etc.), avec ballonnet et ventilateur. Leur construction est établie sur cette idée préconçue qu'un dirigeable de guerre doit pouvoir se démonter et se plier, de façon à être rapidement mis à l'abri de tout accident et ramené à son port d'attache. Cette manière de voir nous paraît bizarre : autant exiger d'un cuirassé qu'il puisse se démonter pour devenir transpor-

table, par morceaux, de Toulon à Brest. En tout cas, elle a pour résultat immédiat de proscrire toute armature métallique, si réduite qu'elle soit, et de contraindre à placer les plans stabilisateurs sur la carène elle-même. Conséquence : si par malheur la moindre déchirure se produit, la surpression intérieure, absolument nécessaire pour assurer la permanence de la forme, a pour effet immédiat de chasser le gaz au dehors avec une incroyable rapidité. C'est l'aventure arrivée au *von Parseval*, le 16 septembre 1908 : il avait lutté pendant une demi-heure contre un vent de 10 à 12 mètres environ, ce qui est très beau; mais le plan stabilisateur de gauche étant venu à se briser sous l'effort de la rafale, le ballon se déchira sur une longueur de près d'un mètre, se plia en V, et vint s'abîmer sur un toit.

En résumé, si le système rigide présente quelques avantages : suppression du ballonnet et du ventilateur, possibilité de fixer, sans danger pour l'enveloppe, les différens organes de propulsion, de direction et de stabilisation sur l'ossature même, à leur place exacte et, par suite, de réduire leurs dimensions au strict minimum, l'insuffisance de la capacité de transport compense par trop largement ces avantages; quant aux ballons souples, le peu de sécurité qu'ils présentent rend un peu illusoires les qualités qu'ils doivent à leur légèreté. Plus que jamais donc nous apparaissent comme seuls doués d'une supériorité manifeste à tous égards les dirigeables des types Julliot et von der Gross, types qualifiés de *semi-rigides* parce que l'enveloppe y est fixée *ne varietur*, dans ses parties les plus importantes, par une suspension courte et multiple, sur une plate-forme métallique rigide, indéformable et relativement légère à laquelle peut s'attacher, directement ou indirectement, une partie considérable des organes stabilisateurs. Il est vrai que l'arrière de leur carène est garnie de deux grands papillons dont on pourrait craindre l'arrachement par le vent; mais la forme, la situation de ces appendices, rendent tout accident de ce genre bien improbable; puis, s'il se produisait, ou même, chose plus grave, si le ventilateur venait à s'arrêter, on a le droit d'espérer que le ballon garderait sa forme pendant un assez long temps pour que l'atterrissage pût se faire sans danger. Plus que jamais aussi, nous sommes persuadés que les ballons, comme postes d'observation, comme éclaireurs et même comme engins capables de foudroyer de haut en bas les « plus lourds que l'air » que l'on fusillera de

bas en haut, seront toujours employés à la guerre, et qu'ils y seront d'autant plus utiles que leur tonnage sera plus considérable. N'empêche que, bien qu'on doive les considérer comme un moyen agréable et peu dangereux de voyager, leur prix élevé, qui en fait des véhicules de grand luxe, menace d'entraver pour toujours leur avenir industriel.

Il n'en est pas de même des appareils d'aviation : en effet, tandis qu'un dirigeable de moyen tonnage, la *République*, par exemple, coûtera toujours 3 à 400 000 francs, avec le hangar nécessaire pour l'abriter, sans compter les frais de personnel et d'entretien, les gonflemens successifs, etc., et qu'on aura toujours la crainte de le perdre si l'on est forcé d'atterrir en plein champ, — car il n'y a pas de système d'amarrage capable de lui permettre de résister s'il vient à être pris de flanc par le vent, — en revanche les machines volantes plus lourdes que l'air (volateurs, aéroncfs) telles que le *Wright* et le *Voisin*, n'ont guère coûté plus de 30 000 francs, moteur compris, et, construites en série, ne reviendraient pas à plus de 15 à 20 000 francs. De plus, ces volateurs, plus solides, moins encombrans que les dirigeables, se contentent d'abris faciles à édifier, craignent peu le vent, une fois à terre, même en plein champ, et n'exigent guère plus de frais d'entretien que les automobiles; puis, à peine nés, ils se sont trouvés nantis d'une vitesse absolue que les ballons ont mis un siècle à conquérir. Si donc on considère que le problème, nous ne dirons pas de la Navigation, mais de la Locomotion aérienne, consiste, en somme, à se rendre d'un point à un autre du sol par le chemin le plus court et que, dans ces conditions, la trajectoire doit être, en général, aérienne, on voit que l'avenir, — nous l'avons déjà dit il y a huit ans, — est du côté de toute machine volante plus lourde que l'air, quel qu'en soit le principe.

Les premiers rêveurs, utopistes, demi-fous si l'on veut, qui se sont attaqués au problème de la navigation aérienne, laissant de côté les insectes, aux formes et au nombre d'ailes si divers, avaient naturellement pris pour modèles les oiseaux, dont le vol leur paraissait plus facile à étudier et à imiter. Ne se rendant compte ni de la complexité de la structure de l'aile, ni de la complexité de ses mouvemens, ces prédécesseurs des H. Maxim, Ader, Langley, Lilienthal, Chanute, Santos-Dumont, etc., s'imaginaient qu'en construisant des machines, dé-

nommées *orthoptères*, où de grands plans battraient l'air orthogonalement, ils arriveraient à leurs fins. Erreur grave! La buse, cet oiseau si calomnié, se garde bien d'être orthoptère; elle sait qu'elle ne soulèverait ainsi que le dixième de son poids, — S. Drzewiecki l'a mathématiquement établi. Comme les camarades, elle incline ses ailes pour donner le coup, et les déforme en le donnant, ce qui lui permet, en utilisant le pouvoir portant de son corps et de sa queue, de soulever, tout en se propulsant, la totalité de ce poids : elle est, en définitive, *ornithoptère,* nom que l'on a récemment et prudemment donné aux appareils qui tendent à réaliser la locomotion aérienne en imitant le vol à ailes battantes des oiseaux (vol ramé). Ce changement de nom, reconnaissons-le, ne les a pas aidés à voler; tout de même, l'idée n'est peut-être pas si mauvaise d'organes remplissant à la fois le rôle de propulseur et celui de sustentateur. A vrai dire, on reproche aux partisans de ce genre de vol de chercher à utiliser les moteurs actuels pour engendrer des mouvemens alternatifs, alors qu'ils ne produisent aisément que des mouvemens rotatifs. L'argument, examiné de près, ne nous semble pas péremptoire; mais enfin, quels que soient les mérites de ceux qui travaillent dans cette voie et sans vouloir préjuger de l'avenir, les ornithoptères n'ayant rien ou presque rien donné, nous nous ferons un devoir, ici, de n'en point parler.

L'hélice a sur l'aile de l'oiseau l'avantage d'agir sans intermittences, contribuant ainsi, dans toutes les parties de sa structure, à sa destination. De là cette faveur dont elle jouit aujourd'hui, et la construction des machines volantes dites *hélicoptères*, où la propulsion et la sustentation sont assurées par des hélices, les organes de propulsion (hélices à axe horizontal, à grand pas et à petit diamètre) étant, en général, séparés des organes de sustentation (hélices à axe vertical, à petit pas et à grand diamètre). Mais, jusqu'à présent, le gyroplane Bréguet-Richet est l'unique volateur de ce genre qui se soit élevé, de lui-même, un peu au-dessus du sol, avec son moteur et son conducteur. C'est peu, et c'est tout! La classe des hélicoptères, dans cette étude, sera donc laissée de côté, comme la précédente. Seule, la troisième classe de volateurs, celle des *aéroplanes*, nous occupera, et c'est justice!

Seuls, en effet, ces appareils, dans lesquels on imite ce qu'on appelle, chez les oiseaux, le *vol plané*, — ce genre de vol où

l'animal, les ailes complètement déployées, mais immobiles, s'abandonne à la vitesse acquise, qu'il entretient, de temps à autre, par un coup d'ailes, — ne nous ont-ils pas donné ce spectacle stupéfiant d'une machine infiniment plus lourde que le volume d'air qu'elle déplace, s'ébattant pendant des heures dans l'atmosphère, au gré de son conducteur, et qui en est presque arrivée à regarder en face et à défier le plus subtil, le plus sournois, le plus redoutable de ses ennemis, le vent? Tant il est vrai « qu'après six mille ans d'observations, l'esprit humain n'est pas épuisé, qu'il cherche et qu'il trouve encore, afin qu'il connaisse qu'il peut trouver jusques à l'infini, et que la seule paresse peut mettre des bornes à ses connaissances et à ses inventions! »

Parlons donc des aéroplanes, et des aéroplanes seuls.

I

En principe, un aéroplane est un appareil indéformable composé : 1° d'un carreau de toile ou d'étoffe légère tenduc, (surface portante, voilure) relevé sur l'horizon d'un certain angle (angle d'attaque); 2° d'une nef (corps de l'aéroplane) aussi légère que possible, orientée suivant l'axe longitudinal de la surface portante, rattachée à cette surface et portant un moteur, un propulseur (l'hélice, jusqu'à nouvel ordre) et un voyageur au moins, l'aviateur, le moteur et le propulseur ayant pour rôle d'imprimer à l'aéronef, dans le sens de son axe, une vitesse horizontale capable de le propulser et de le soutenir dans l'espace, la sustentation étant la conséquence de la propulsion. Comment ce phénomène se produit, c'est ce qu'il est aisé de comprendre, si l'on remarque que les molécules de l'air ambiant, — que nous supposerons, pour plus de simplicité, absolument calme, — brusquement heurtées par la face inférieure du carreau, engendrent nécessairement, par leur résistance au mouvement dont il est animé, une force normale à la surface portante, dirigée obliquement de bas en haut (résistance de l'air) et appliquée en un point (centre de pression) d'autant plus rapproché, — l'expérience le prouve, — du bord antérieur de cette surface que l'angle d'attaque est plus faible. Or la force ainsi produite peut se décomposer en deux autres : l'une, horizontale, directement opposée à la force de traction due au mou-

vement de l'hélice, l'autre, verticale, dirigée de bas en haut (composante de soulèvement) qui tend à soutenir le système dans l'air. D'un autre côté, l'expérience montre que la résistance de l'air augmente d'abord avec l'angle d'attaque, ensuite, à très peu près, en raison directe de l'aire de la surface portante et, enfin, propriété précieuse! en raison directe, non de la vitesse, mais du carré de cette vitesse. De là résulte que la composante de soulèvement augmente aussi avec l'angle d'attaque, — au moins dans certaines limites, — et, toujours, à peu de chose près, proportionnellement à l'aire de la surface portante et au carré de la vitesse. Si le poids à enlever n'est pas trop considérable, la voilure assez étendue et, surtout, si la vitesse est assez grande, on doit donc pouvoir arriver à douer la composante de soulèvement d'une valeur suffisante pour neutraliser l'effet de la pesanteur sur l'ensemble du système, la propulsion engendrant la sustentation et l'une ne pouvant exister sans l'autre! C'est, en effet, le résultat auquel on est parvenu à l'aurore de ce siècle, résultat prévu, escompté depuis longtemps par tous les savans que la Navigation aérienne préoccupait.

Mais, une fois atteint le minimum de vitesse nécessaire à la sustentation, l'équilibre s'établit entre les quatre forces principales, le poids et la composante de soulèvement d'une part, la résistance à la traction et la force de traction de l'autre, qui sollicitent l'aéronef et, par suite, celui-ci se meut horizontalement d'un mouvement uniforme avec cette vitesse. Qu'arriverait-il, alors, si, faisant appel au moteur, on accélérait la rotation de l'hélice? Pour un navire, un dirigeable, un hélicoptère même, la réponse est immédiate : la vitesse augmenterait, la trajectoire restant horizontale. Il n'en est pas de même pour les aéroplanes, les *autoplaneurs*, comme on les a appelés si joliment : l'accroissement de la vitesse augmentant la résistance de l'air et, par suite, la composante de soulèvement, l'autoplaneur montera suivant une ligne oblique, le contraire ayant lieu si la vitesse de l'hélice venait à diminuer. Il n'y a donc, pour un aéroplane, — si l'on ne tient pas compte de l'action possible des gouvernails, — qu'une vitesse, et une seule, qui assure sa marche en palier : la vitesse minimum dont il a été question tout à l'heure, sa *vitesse de régime*, comme on dit encore. La preuve en est que si, sans toucher à cette

vitesse, on s'avise d'augmenter le poids de l'appareil (en prenant à bord, par exemple, un voyageur de plus), on voit le système descendre, de sorte que, pour maintenir l'horizontalité de la marche, il est absolument nécessaire, en pareil cas, d'augmenter la vitesse en faisant appel au moteur. Mais la réciproque est vraie, en ce sens que si l'on veut construire des aéroplanes d'un même *type* (c'est-à-dire ayant mêmes surfaces portantes et même angle d'attaque) de plus en plus rapides, il faut les faire de plus en plus lourds, ce qui a l'avantage, du reste, d'accroître leur capacité de transport, c'est-à-dire d'en permettre l'accès à un plus grand nombre de voyageurs, tout en favorisant l'approvisionnement de combustible. Il va de soi, aussi, que toute variation dans l'angle d'attaque et dans la voilure donnerait lieu à des considérations analogues : ainsi, toute diminution de la voilure et de l'angle d'attaque, ou de l'un de ces deux élémens seulement, nécessite une augmentation de la vitesse de régime et, par suite, un appel au moteur, tandis que la variation en sens inverse exige un ralentissement de l'hélice et du moteur; toutefois, un aéroplane dont on transforme la voilure ou l'angle d'attaque, ou les deux à la fois, ne peut guère être regardé comme ayant conservé ses caractéristiques principales. D'ailleurs, la vitesse de régime des autoplaneurs ne dépend pas seulement de leur poids, de leur angle d'attaque et de l'aire de leurs surfaces portantes, mais aussi de la forme et de la disposition de ces surfaces et même de celle de la nef et de ses différentes parties, des aéroplanes de même poids, de même étendue de voilure et de même angle d'attaque pouvant ainsi ne pas posséder la même vitesse de régime.

Ainsi, l'expérience a montré depuis longtemps qu'une surface légèrement incurvée fournit, pour la même vitesse de translation, une composante de soulèvement supérieure à celle que donnerait la même surface supposée plane : l'emploi de pareilles surfaces s'impose donc, puisque, à poids égal, on a besoin de moins de vitesse et qu'à vitesse égale, on peut transporter un poids plus considérable. Il y a longtemps aussi que l'on sait, — les oiseaux nous en donnent constamment la preuve, — qu'une surface d'une aire déterminée ne peut acquérir son maximum de valeur portante que si elle présente la plus grande *envergure* possible, et qu'alors elle attaque l'air par son plus grand côté. Si nous considérons, en effet, deux sur-

faces portantes rectangulaires identiques et si, pour mieux fixer les idées, nous supposons, comme le fait M. V. Tatin dans ses *Élémens d'aviation*, — où cette question de l'envergure est très clairement présentée, — que ces deux surfaces aient 12 mètres sur 2, soient animées de la même vitesse, 15 mètres à la seconde, par exemple, et soient inclinées du même angle sur l'horizon, il est évident que celle qui progressera par son petit côté ne s'appuiera, au bout d'une seconde de parcours, que sur une couche d'air de 30 mètres carrés, tandis que celle qui progressera par son plus grand côté devra sa sustentation, au bout du même temps, à une couche d'air de 180 mètres carrés, c'est-à-dire six fois plus grande. De plus, dans la progression d'une telle surface par le bord le plus étroit, l'observation montre que les filets d'air qui la rencontrent perpendiculairement à sa ligne de marche, d'abord parallèles entre eux, — nous supposons toujours l'aéroplane s'avançant dans un air calme, — tendent à se dérober à l'attaque et à fuir par les côtés latéraux, tandis que, dans la progression par le bord le plus large, forcés de rester parallèles, ils ne peuvent échapper et présentent à la surface portante toute la résistance dont ils sont capables, seuls, les filets avoisinant les côtés latéraux, se séparant des autres, s'échappant sans avoir pleinement contribué à la sustentation.

Conclusion : un aéroplane, pour se soutenir dans les meilleures conditions, doit donc se présenter sous la forme d'un grand oiseau qui plane, les ailes parfaitement immobiles, complètement déployées et légèrement incurvées. C'est ainsi que se présentent, actuellement, tous les aéroplanes, et les 50 mètres carrés de surface portante du *Wright*, par exemple, ne lui permettent d'enlever et de propulser ses 450 kg. de poids total, pilote compris, à la vitesse de régime relativement faible de 15 mètres à la seconde, environ, que parce que, dans cet autoplaneur, les deux lois fondamentales de l'envergure et de l'incurvation des surfaces sont rigoureusement et rationnellement observées.

Mais si le pouvoir portant de l'air est 800 fois moindre, environ, que celui de l'eau, en revanche, sa résistance à l'avancement est diminuée dans les mêmes proportions. De là résulte que la force de traction nécessaire à la marche d'un aéroplane est relativement faible : 90 kg. environ pour le *Wright*. Par suite,

l'énergie que demande la production de cette force et de la vitesse de régime se trouve, elle aussi, très réduite : 25 chevaux-vapeur (25 H. P.), à peu près, pour le *Wright*. D'ailleurs, nos lecteurs le savent (voir *les Dirigeables*, n° du 15 juillet 1908), le moteur à essence, « si puissant par rapport à son poids, si pratique par son approvisionnement, si peu dangereux par l'absence de tout foyer, si ramassé sur lui-même, » pouvait seul leur procurer cette force motrice, la première qualité du moteur d'une machine volante étant, de toute évidence, une légèreté qui permette de le loger à bord : celui du *Wright*, pesant environ 90 kg. avec ses accessoires, abstraction faite de la provision d'essence, et qui fournit le cheval à 3 kg. 5 environ, présentait donc toutes les qualités requises. Cependant, la légèreté du moteur, si importante qu'elle soit, n'est pas tout : il lui faut encore la sûreté de marche, l'*endurance* nécessaire; on sait combien le moteur Wright a montré, à cet égard, sa supériorité sur les moteurs extra-légers, de 2 kg. par cheval environ, imaginés par quelques-uns de nos ingénieurs qui, pour arriver à leurs fins, les avaient privés de certains organes importans. Aussi l'ingénieur avisé qu'est M. J. Armengaud n'a-t-il pas rendu un mince service à l'Aviation française, en forçant ces constructeurs, par la fondation d'un prix destiné au premier de nos sportsmen qui se serait maintenu un quart d'heure en l'air, à rétablir les radiateurs. Puis, si désirables que soient des appareils donnant le cheval à 1 ou 2 kg., et doués d'une endurance satisfaisante, la question, toutefois, ne presse pas autant qu'on pourrait se l'imaginer; nous verrons plus loin qu'on peut beaucoup demander à de simples moteurs d'automobiles, pesant 3 à 4 kg. par cheval, comme celui des Wright, et, par conséquent, d'une sûreté de marche très satisfaisante.

Ici, une parenthèse.

On s'est quelquefois demandé si, à l aide d'un ingénieux appareil actionné par notre propre force, nous ne pourrions, avec un élan suffisant, nous élever dans l'espace. A première vue, on peut admettre, en effet, que la loi du carré des vitesses puisse nous permettre, avec une allure assez rapide et une inclinaison convenable, de nous soutenir dans l'atmosphère; mais le fait brutal que le moteur humain ne donne le cheval que sous un poids de 1 000 kg., alors que l'expérience et le calcul ont amplement démontré, — et depuis longtemps, — qu'au-dessus de 10

à 12 kg., tout vol plané est interdit à un appareil emportant avec lui son moteur et son pilote, doit, désormais, nous faire considérer cette idée comme absolument irréalisable. Jamais, au grand jamais, l'*aérocycle*, machine volante mue par le seul moteur humain, ne sera possible ou, ce qui revient au même, jamais, comme l'a si bien dit Baudry de Saunier, l'Aviation n'entrera dans le domaine des sports athlétiques.

D'après les chiffres donnés plus haut, il est clair que la légèreté du moteur à essence nous met en présence, à l'heure actuelle, d'un excès plutôt que d'un manque de puissance. Mais cette force, cette puissance, c'est-à-dire le travail que produit dans l'unité de temps le moteur qui fait progresser le véhicule, est exactement mesurée, si le mouvement est uniforme et la trajectoire horizontale, par le produit obtenu en multipliant la force de traction par le chemin parcouru dans cette unité de temps, autrement dit, par la vitesse. Dès lors, en raison de l'abondance de la force motrice, la question se pose aujourd'hui, pour les aéroplanes, de gagner sur la capacité de transport ou sur la vitesse, ou sur les deux à la fois, en réduisant au minimum la force de traction. La simple réflexion indique que, pour arriver à cette fin, il faut d'abord réduire autant que possible l'angle d'attaque. Mais cette réduction a l'inconvénient d'affaiblir la composante de soulèvement, ce qui est grave. Il y a donc lieu de rechercher l'angle satisfaisant le mieux à ces conditions contradictoires, l'*angle optimum*, comme disent les techniciens. Des calculs minutieux, d'un côté, l'observation du vol plané chez les oiseaux, de l'autre, sans qu'on soit arrivé à fixer d'une manière absolue la valeur cherchée, ont montré qu'elle est comprise entre 3 et 8 degrés; on a opté pour les mêmes limites. Seulement, dans ces conditions, il ressort d'un calcul assez simple que, pour le *Wright*, par exemple, la force de traction devrait être à peine le tiers de ce qu'elle est en réalité. Comment expliquer cette différence? Évidemment par la résistance qu'oppose le milieu aérien au mouvement de progression des différentes parties de l'autoplaneur, par le frottement qu'il exerce sans cesse sur elles.

C'est dire, comme nous l'avons déjà fait entrevoir, que, les grandes lignes d'un aéroplane étant définitivement établies, chacune de ses différentes parties doit, ensuite, être étudiée, au

point de vue de la forme, avec le soin le plus minutieux; que, désormais, la *puissance de pénétration* de ces appareils, c'est-à-dire la réduction au minimum de toutes les résistances nuisibles dues au milieu ambiant (abstraction faite, bien entendu, de la résistance d'où jaillit la sustentation), doit passer au tout premier plan, être la préoccupation constante des ingénieurs. Ainsi la réduction au minimum de l'angle d'attaque doit être poursuivie, non pas seulement pour les raisons exposées tout à l'heure, mais encore parce que le frottement de l'air diminue avec cet angle. De même pour les surfaces incurvées : si leur emploi est particulièrement désirable, ce n'est pas uniquement parce qu'elles favorisent la sustentation, — et même la propulsion, — mais aussi parce qu'elles pénètrent et glissent mieux dans l'air que les surfaces planes, et la plupart des constructeurs, les frères Voisin entre autres, dussent-ils aggraver le poids par le doublement de la toile et l'augmentation de l'encadrement, s'attachent, dès maintenant, à donner à la section des ailes les formes les plus propres à réduire toute résistance. Une section pisciforme, le gros bout à l'avant, semble tout indiquée et, en ce moment même, un jeune officier de la marine italienne, M. Calderara, un des néophytes de la brillante école des Crocco, des Ricaldoni, des Canovetti, etc., ne désespère pas d'arriver bientôt, en travaillant dans ce sens, à réduire peut-être de moitié la force de traction de nos autoplaneurs actuels. Alors, dans le *Wright*, par exemple, avec la même puissance de 25 chevaux et en réduisant ou les surfaces portantes, ou l'angle d'attaque, ou les deux à la fois, on pourrait accroître notablement la vitesse. On pourrait encore se contenter d'un moteur deux fois moins puissant, donc deux fois plus léger : on gagnerait ainsi en capacité de transport et, par suite, en approvisionnement de combustible. Mais passons... Les mêmes soins, et dans le même sens, sont nécessaires, cela va de soi, dans la construction du corps de l'aéronef. Pour emporter le moteur, l'aviateur, les passagers, etc., un berceau aussi léger que possible (fuselage), pisciforme, recouvert d'une toile faisant fonction de coupe-vent, semble s'imposer, conformément aux principes émis depuis si longtemps par Renard. Chanute, Weyher, etc.

La capacité de transport et la vitesse, ces deux élémens du rayon d'action de n'importe quel véhicule, ne sont pas tout, cependant. Il faut encore que l'appareil soit aisément réalisable,

maniable, aussi peu encombrant que possible, et présente, enfin, le maximum de sécurité et de tranquillité pour ses passagers, c'est-à-dire que son équilibre, ou mieux sa stabilité pendant la marche, soit à peu près assuré. Si, par exemple, les 50 mètres carrés de voilure du *Wright* étaient répartis sur une surface portante unique de 25 mètres sur 2, les difficultés d'exécution seraient telles, l'encombrement si grand, la stabilité si précaire, par suite de l'importance que prendrait le moindre déplacement du système dans un sens ou dans un autre, qu'il n'y a pas lieu de songer un instant à un tel *monoplan*. On pourrait, il est vrai, recourir à une surface de 10 mètres sur 5, mais on diminuerait par trop le pouvoir portant et la puissance de pénétration. Pour le moment, d'ailleurs, malgré les essais si intéressans de Blériot, d'Esnault-Pelterie et autres courageux aviateurs, les monoplans, bien que doués d'un pouvoir portant considérable, ne sont pas en faveur auprès des techniciens; ils leur préfèrent les *biplans* (monocellulaires) dont on peut dire que le véritable inventeur est Hargrave.

Au lieu d'une surface portante unique de 20 mètres sur 2, par exemple, et, par conséquent, d'une envergure égale à 10 (l'envergure, au point de vue de son importance, pouvant être mesurée par le rapport de la longueur à la profondeur), on utilise aujourd'hui, comme dans le *Voisin*, l'ensemble formé par deux surfaces portantes, de 10 mètres sur 2 chacune, placées parallèlement l'une au-dessus de l'autre, reliées par des montans rigides, le tout formant une espèce de boîte ou *cellule*, à l'intérieur de laquelle on loge la nef et le moteur Dans ces conditions, les composantes de soulèvement, sans s'additionner rigoureusement, donnent cependant un pouvoir portant plus que suffisant, l'envergure est diminuée de moitié, — elle atteint alors celle du faucon, oiseau de grand vol, comme on sait, — l'appareil est plus facile à construire, plus solide, plus maniable, moins encombrant, plus stable aussi, évidemment. On conçoit, de plus, que le centre de pression de l'ensemble se trouvant désormais peu éloigné du centre de la cellule, il devient plus aisé d'assurer la stabilité pendant la marche en annulant à très peu près, comme ils le sont chez les oiseaux, les deux couples nuisibles que constituent. d'une part, le poids de l'appareil et la composante de soulèvement, de l'autre la force de traction et la résistance à la translation. Il devient ainsi plus facile d'amener

l'appareil à cet état d'équilibre particulier, — état qui est à peu près celui des oiseaux, — grâce auquel il est à la fois plus maniable et plus stable, et où le centre de gravité : 1° avoisine le centre de pression, tout en lui restant inférieur, — disposition qui rend le volateur beaucoup plus sensible à l'action de son gouvernail de profondeur; — 2° est placé à la hauteur des centres de traction et de résistance. Les mêmes considérations s'appliquent évidemment aux aéroplanes multicellulaires (*triplans*, *tétraplans*, etc.), appareils qui n'ont pas encore assez fait leurs preuves pour qu'il y ait lieu de s'en occuper ici.

L'aéroplane construit d'après les principes que nous venons d'exposer, il faut encore pouvoir le faire dévier, rapidement et commodément, soit dans le plan horizontal, soit dans le plan vertical. Pour les changemens de direction proprement dits, aussi bien que pour les virages, le gouvernail classique vertical, placé à l'arrière du volateur, monoplan ou multiplan, est seul capable de rendre le service désiré et, par conséquent, se trouve tout indiqué. Pour les changemens de direction dans le plan vertical, c'est-à-dire la montée ou la descente, l'envolée ou l'atterrissage, étant donné la nature du moteur à essence, que l'on est forcé de régler une fois pour toutes avant le départ, ils doivent, autant que possible, s'effectuer indépendamment de celui-ci : la nécessité s'impose donc d'un autre organe accessoire, un gouvernail horizontal (gouvernail d'altitude, gouvernail de profondeur, élévateur) plus long que large, — conformément à la loi de l'envergure, — monoplan ou multiplan. D'ailleurs, l'envolée et la montée s'effectuant suivant une pente assez douce, le moteur, qui a été réglé pour donner une vitesse un peu supérieure à la vitesse de régime, fournit toujours l'excès de puissance suffisant pour vaincre la résistance de la pesanteur, excès que l'on neutralise, s'il le faut, pendant la marche en palier, en agissant sur le gouvernail comme si l'on voulait descendre. La seule véritable difficulté est dans la place à assigner à cet organe de direction : en général, les aviateurs opinent pour l'arrière : c'est dans cette position qu'il semble le mieux assurer la stabilité longitudinale; toutefois, dans le *Wright* et dans le *Voisin*, on l'a placé à l'avant où il s'est montré, paraît-il, plus efficace. Quant à l'atterrissage, il s'opère comme il suit : on arrête le moteur et, grâce à la vitesse acquise, l'appareil tend à

revenir à terre suivant une ligne oblique, dont on modère la pente à l'aide du gouvernail de profondeur. Cette manœuvre, bien exécutée, est sans danger aucun : Wilbur Wright, en arrêtant son moteur à 20 mètres de haut, a pu, en relevant convenablement le gouvernail d'altitude, atterrir doucement après une *glissade* de 60 mètres environ, ce qui démontre les qualités de bon planeur, au point de vue de l'équilibre, de son volateur, qualités dont personne n'a, d'ailleurs jamais douté. Bien entendu, les sections des gouvernails d'altitude et de direction doivent, elles aussi, être pisciformes; l'un et l'autre, comme dans les navires, comme dans les dirigeables, doivent être fixés le plus loin possible du centre de gravité de l'appareil, de façon à porter au maximum la longueur du bras de levier sur lequel agit la résistance que l'air leur oppose.

Mais assez de théorie... Nous connaissons, maintenant, les organes essentiels d'un aéroplane : le corps (la nef); le cœur (le moteur), cœur malheureusement encore bien faible, trop sujet à cesser de battre, mais que la Science, n'en doutons point, saura rendre de plus en plus robuste; les nerfs et les muscles (les leviers qui mettent en jeu les gouvernails, l'hélice); les ailes (les surfaces portantes, les deux gouvernails); la tête ou, mieux, le cerveau (l'aviateur). Il est temps de passer aux faits.

Cependant, deux observations encore :

1° Lorsque l'aéroplane, cessant de progresser suivant son axe, vient à décrire une courbe, une nouvelle force intervient dans son équilibre, la *force centrifuge*, proportionnelle au carré de la vitesse et inversement proportionnelle au rayon de la courbe décrite, qui tend à le rejeter en dehors de sa nouvelle trajectoire. Tous les véhicules, au moment d'un « virage, » y sont soumis, et ils ne réussissent à tourner que si quelque chose vient s'opposer à cette force. Pour les navires, pour les dirigeables, c'est le frottement de l'eau ou de l'air contre leur énorme surface latérale qui se charge de l'annihiler, ou à peu près; il n'en saurait être ainsi d'un aéroplane, tel que le *Wright*, dont la résistance transversale est extrêmement faible : quand il vire, il tend toujours à être chassé hors de la trajectoire qu'il voudrait décrire, à moins qu'on ne trouve le moyen de l'incliner d'un angle tel que sa composante de soulèvement soit dirigée non plus suivant la verticale, mais suivant la résultante du poids de l'appareil et de la force centrifuge. Pour un volateur quelconque,

il faut donc, en général, provoquer cette inclinaison, qui doit être d'autant plus grande que l'allure est plus rapide. Mais pour un aéroplane, il n'en est heureusement pas de même, par suite de l'intervention d'un nouvel élément, l'envergure de la voilure. Il est évident, en effet, que dès qu'on fait tourner l'appareil, l'aile extérieure, dirigée vers l'extérieur de la courbe décrite, — nous supposons un monoplan, mais nos raisonnemens s'appliqueraient aussi bien à un biplan, un triplan, etc., — se trouve animée d'une vitesse linéaire supérieure à celle de l'aile intérieure, dirigée vers l'intérieur du tournant; dès lors, la résistance de l'air agit plus fortement sur l'aile extérieure que sur l'aile intérieure, la composante de soulèvement est plus grande sur la première que sur la seconde et, par suite, l'aéroplane s'incline de lui-même vers le centre de la courbe décrite, en faisant avec l'horizontale un angle qu'il n'y a plus qu'à régler. En même temps, d'ailleurs, la valeur totale de la composante de soulèvement se trouvant diminuée, l'appareil tend à s'abaisser, d'autant moins, cependant, que le virage se fait sur un rayon plus étendu.

2° Dès que l'autoplaneur, le gouvernail horizontal étant convenablement incliné, prend son essor, l'hélice mord dans l'air et le résultat de sa rotation est le même, que l'air ambiant soit calme, comme nous l'avons supposé jusqu'à présent, ou qu'il soit animé, dans toute son étendue, d'un mouvement horizontal de translation. Il en résulte que, si l'hélice imprime à l'aéroplane une vitesse absolue de 15 mètres à la seconde, par exemple, dans un air calme, c'est encore la même vitesse qu'elle lui imprimera dans le lit du vent, et que tous les grands principes que nous avons exposés restent vrais, ou peu s'en faut, dans une atmosphère en mouvement, si ce mouvement est régulier et horizontal. Il est clair, alors, que si le vent est *debout* et possède, par exemple, une vitesse de 10 mètres à la seconde, l'appareil ne fera que 5 mètres par rapport au sol, tandis qu'avec un vent *arrière* de même vitesse, c'est 25 mètres par seconde qu'il ferait. Ainsi, tout se passe pour un volateur comme pour un dirigeable : par rapport au sol, les vitesses s'ajoutent s'il y a vent arrière, se retranchent s'il y a vent debout et, dans ce dernier cas, si la vitesse du vent venait à égaler la vitesse absolue de l'appareil, celui-ci serait incapable de prendre son vol, ou bien, s'il était déjà dans les airs, paraîtrait immobile au

spectateur. Cette loi fondamentale, trop souvent ignorée, ne doit jamais être perdue de vue quand on parle de vitesse en matière d'aviation.

II

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas complètement oublié l'article du 15 mars 1901 publié dans la *Revue*, savent depuis longtemps que tout semble indiquer que le premier volateur ayant réellement quitté le sol, avec son moteur et son pilote, par les seuls moyens du bord, est l'*Avion*, d'Ader (14 o tobre 1897). Mais la disproportion entre le résultat espéré et le résultat obtenu, la somme relativement énorme engloutie dans la construction et les essais de cette machine, détournèrent, à cette époque, notre gouvernement et nos ingénieurs de tout ce qui avait trait à l'aviation. Morte en France, c'est en Amérique qu'elle devait renaître, sous l'énergique impulsion de Chanute qui, protagoniste convaincu des méthodes de Lilienthal, poussa et encouragea les frères Wright dans la voie où ils allaient trouver le succès, la gloire et... l'intelligence généreuse de M. Lazare Weiller.

Leur histoire décèle leur race : travailleuse, froide, méthodique, positive, avec une pointe d'humour et, parfois, une certaine témérité. En 1900, ils construisirent un biplan, différant de tous ceux dont on avait usé jusqu'alors par deux modifications importantes : tout d'abord, ils placèrent le gouvernail d'altitude à l'avant, — nos lecteurs savent pourquoi; — puis ils eurent l'idée originale, et dont la réalisation ne paraissait pas exempte de tout danger, de coucher l'aviateur à plat dans l'appareil, au lieu de le laisser debout, accroché comme il pouvait et forcé d'atterrir sur ses pieds, ainsi qu'on avait fait jusque-là. En même temps, ils augmentèrent l'épaisseur et le poids du châssis, le pourvurent d'une paire de patins et le disposèrent pour glisser de l'avant sur le sable au moment de l'atterrissage, afin d'obtenir l'arrêt. Comme ces dispositions requéraient des conditions particulières, ils choisirent comme terrain d'expériences les dunes désertiques de Kitty-Hawk, dans la Caroline du Nord, au bord de l'Atlantique, à plus de 1 300 kilomètres de leur domicile habituel, Dayton (Ohio), leur ville natale. Vers la même époque, l'idée leur vint aussi de rendre le

gouvernail d'altitude flexible, et de gauchir les ailes. En 1901, ils agrandirent leur biplan avec lequel ils firent des centaines de glissades, dans les conditions atmosphériques les plus variées et avec un tel succès, au point de vue de la stabilité en marche, que le sentiment leur vint qu'ils pouvaient mieux, et plus. La forme des ailes laissait pourtant à désirer : une partie de l'année 1902 fut employée à les perfectionner, et ils y réussirent, comme le démontrèrent les expériences faites à l'automne. Quand ils s'aperçurent, après le voyage que fit Chanute en France dans l'intention de faire connaître leurs travaux, qu'un petit groupe d'hommes, les frères Voisin, le capitaine Ferber, etc., dont E. Archdeacon était l'âme, commençaient, à la suite d'un certain nombre d'essais plus ou moins heureux, à ramener la faveur publique vers les « plus lourds que l'air, » ils se décidèrent à doter leur machine d'un moteur à essence, qu'ils construisirent eux-mêmes dans le courant de 1903. Le 17 décembre de cette même année, ils réussirent, par un vent debout de 9 mètres à la seconde, toujours à Kitty-Hawk, quatre vols dont le plus long fut de 59 secondes et de 259 mètres mesurés sur le sol. Ils reprirent leurs expériences l'année suivante (1904), près de Dayton, au-dessus d'une prairie marécageuse et entourée d'arbres, avec un nouveau moteur. Dès le 14 octobre, ils savaient virer dans le vent, c'est-à-dire manœuvrer dans le lit du vent de façon à y décrire une courbe dont la projection sur le sol correspondait à la trajectoire à parcourir; à tour de rôle, ils firent, ce jour-là, trois envolées circulaires, dont la plus considérable fut de 1500 mètres environ, atterrissant chaque fois avec une entière sécurité. Les six longs vols dont on s'est tellement obstiné, en France, à nier la réalité, eurent lieu en septembre et octobre 1905, et ne prirent fin, chaque fois, que par suite d'une avarie de moteur ou d'un manque d'essence. Le dernier fut le plus important : Wilbur, en un peu plus de trente-huit minutes, parcourut environ 39 kilomètres. L'année 1905 datera donc dans l'histoire de la science : pour la première fois, enfin, l'homme ne se sentait plus humilié par le dernier des hochequeues.

Mais il s'agissait de tirer parti de tous ces travaux. Assurés d'avoir trouvé la machine volante si longtemps cherchée, les Wright jugèrent prudent de cesser des expériences qui commençaient à exciter par trop la curiosité de leurs compatriotes : une trop grande publicité eût pu devenir dangereuse pour leurs

intérêts financiers. On sait le reste : leurs démarches auprès des divers gouvernemens, les refus qu'ils éprouvèrent et, enfin, leur campagne triomphale de l'été et de l'automne derniers, suivie de l'achat de leur appareil pour 500 000 francs par le syndicat français, présidé par M. Lazare Weiller.

Cependant, en France, les essais de vol plané sans moteur continuaient, et peut-être continueraient-ils encore, si Santos-Dumont, intervenant avec sa fougue et sa crânerie ordinaires, n'avait un beau jour mis fin aux glissades en essayant de s'élever en l'air brusquement, sans apprêts, pour ainsi dire, avec un biplan de sa construction. Un premier bond, de 60 mètres, lui fit gagner, le 23 octobre 1906, la coupe E. Archdeacon ; une véritable envolée de 220 mètres, exécutée le 12 novembre suivant, trois ans, comme on le voit, après le premier vol des Wright, lui *rapportait* le prix de l'Aéro-Club de France. L'élan était donné aux aviateurs français, et G. Voisin se décidait à mettre en chantier le modèle d'aéroplane qui porte son nom et que devaient illustrer, dix-huit mois plus tard, en 1908, H. Farman et L. Delagrange.

Revenons aux Wright ou, plutôt, à leur appareil.

Ce biplan, entièrement construit en *spruce* (sapin américain très résistant et très léger), sauf la partie mécanique et la voilure, qui est en toile, pèse 380 kilogrammes sans son pilote, et a 10 mètres de longueur; il est monté, nous avons dit pourquoi, sur des patins reliés au corps de l'appareil par des tiges de bois entretoisées. Ces patins se relèvent à l'avant pour soutenir, à 4 mètres de distance des surfaces portantes et à une hauteur qui ne gêne ni le pilote, ni l'atterrissage, le gouvernail d'altitude, d'une superficie totale de près de $8^{m},50$, biplan aussi, mais non rigide. Par un jeu de leviers, de tiges et de biellettes, les surfaces de cet organe, concaves quand on le relève lors de l'envolée ou d'une montée, deviennent planes, en effet, lorsqu'on l'abaisse au moment d'une descente, de l'atterrissage, ou pendant la marche en palier, pour combattre l'excès de vitesse du moteur. Le gouvernail de direction, biplan et rigide, couvrant à peu près $1^{m},80$, porté par des longerons fixés au corps de l'appareil, est à l'arrière, à $2^{m},50$ des surfaces portantes. Ces surfaces, qui ont $12^{m},50$ de largeur sur 2 mètres de profondeur, ce qui donne une superficie totale de 50 mètres carrés, sont reliées l'une à l'autre par des montans verticaux de $1^{m},80$.

Rigides à l'avant, souples à l'arrière, ce qui leur permet de se mouler, pour ainsi dire, dans le vent, comme les voiles d'un navire, à première vue, elles sont rectangulaires; mais chacune d'elles affecte, en réalité, à peu de chose près, la forme d'un D très allongé, en ce sens que les coins arrière ont été rognés sur une certaine longueur pour faire place à une courbe régulière, ce qui a évidemment pour but de faciliter la fuite des filets d'air divergens dont il a été question plus haut, — cette forme a d'ailleurs été donnée à presque toutes les surfaces que l'on rencontre dans l'appareil. — Quant à leur angle d'attaque, c'est-à-dire l'angle que fait avec l'horizon la corde de la courbe parabolique que dessine leur section transversale, il est de 4 à 7 degrés environ.

Le moteur, à essence, d'une endurance très convenable, a 4 cylindres (c'est probablement assez); sa force est de 25 à 30 chevaux environ, et son poids atteint 90 kg. en ordre de marche, c'est-à-dire avec tous ses accessoires, sauf, bien entendu, la provision d'essence. Fonctionnant à 15 ou 1600 tours par minute, il ne diffère pas sensiblement d'aspect et de dimensions d'un moteur d'automobile ordinaire de même puissance. Afin de l'alléger, il n'y a pas de carburateur, l'essence étant refoulée dans chaque cylindre par un ajutage, au moyen d'une pompe. Il est placé à droite, entre les surfaces portantes, naturellement, la place de gauche étant réservée à l'aviateur dont le siège est disposé de manière qu'il fasse équilibre, une fois en place, au poids du moteur. Si l'on prend un passager, — l'appareil a été construit pour enlever deux personnes, — on l'assied au centre de gravité du système.

Deux hélices jumelles en bois, de $2^{m},80$ de diamètre, faisant 450 tours environ à la minute, tournant en sens inverse par suite du croisement de l'une des chaînes qui leur transmettent la force motrice, et placées à l'arrière, à gauche et à droite de l'axe du corps de l'aéroplane, constituent le propulseur. Ces hélices, dont le rendement atteindrait 70 pour 100, présentent par leur situation, leur nombre et leur mode de rotation des avantages qui peuvent se résumer ainsi : 1° l'air qui arrive sur elles est canalisé en partie par son passage entre les surfaces portantes, de sorte qu'elles le mordent mieux; 2° le recul, auquel une hélice donne toujours lieu, est moins sensible, paraît-il, que si elles étaient à l'avant; 3° elles s'appuient sur une masse d'air plus

considérable qu'une seule hélice, qui imprimerait la même vitesse à l'ensemble; 4° elles neutralisent l'une par l'autre le mouvement de virage et, par suite, de renversement, que chacune d'elles tend à créer, de sorte qu'en définitive elles semblent assurer, mieux qu'une hélice unique, la stabilité transversale. Quant à la lenteur relative de leur rotation, rien ne prouve encore, d'une façon irréfutable, que des hélices tournant lentement et de diamètre plutôt grand, ne sont pas plus efficaces que des hélices animées d'une très grande vitesse: ces dernières, malgré leur moindre diamètre, sont, en tout cas, plus fragiles, surtout quand elles sont en bois. Toutefois, depuis la catastrophe de Fort-Myers, près Washington, le 17 septembre 1908, où l'arrêt accidentel d'un des propulseurs a fait chavirer l'aéroplane d'Orville Wright et occasionné la mort de son compagnon, le lieutenant Selfridge, on peut se demander s'il ne serait pas plus prudent de les placer l'une derrière l'autre, sur le même axe, ou de se contenter d'une seule hélice, comme dans les *Voisin*. Il est vrai que, depuis peu, W. Wright a imaginé un dispositif spécial, une chaîne horizontale circulant sur les pignons des deux hélices, qui, dans le cas où l'une des chaînes mentionnées tout à l'heure viendrait à se briser, actionnerait l'hélice privée subitement de sa force de rotation habituelle. L'emploi de deux hélices jumelles n'en comporte pas moins une transmission compliquée qui ne peut se faire sans une perte assez considérable de force motrice, ce qui n'a pas lieu avec un propulseur unique, qui peut se placer dans le prolongement de l'arbre de couche. Cependant, l'hélice unique a le défaut, surtout aux grandes vitesses, d'opposer une résistance considérable aux changemens de direction; à ce point de vue, le système des hélices jumelles semble présenter beaucoup plus de souplesse. Il y a là, évidemment, une question que l'avenir seul tranchera.

Arrivons maintenant au gauchissement des ailes. Dans le *Wright* elles ont un certain jeu qui permet au pilote, au moment d'un changement de direction, d'abaisser les coins postérieurs des ailes intérieures en même temps qu'il relève ceux des ailes extérieures, de façon à augmenter la composante de soulèvement pour les premières, et à la diminuer pour les secondes, manœuvre qui atténue l'inclinaison, et empêche que dans un virage l'aéroplane ne glisse vers l'intérieur de la courbe

décrite. A cet effet, seuls forment un système rigide, dans le rang arrière des montans de bois qui réunissent les cadres des deux surfaces, ceux qui avoisinent l'axe de l'appareil ; les autres sont articulés avec les ailes, de sorte que l'ensemble des quatre coins postérieurs constitue une armature dont les changemens de forme sont déterminés et réglés par un système de câbles raccordés au levier qui actionne le gouvernail de direction. Cette disposition est de toute nécessité, si l'on veut que la pression de l'air sur cet organe puisse mathématiquement enrayer le mouvement de conversion que tend à prendre l'aéroplane sous l'influence de la déformation hélicoïdale imprimée à ses ailes. Mais on ne saurait méconnaître que, dans ces conditions, le maintien de l'équilibre ne dépende beaucoup plus de l'habileté du pilote que de l'appareil en soi. Il en serait de même, d'ailleurs, si, comme dans l'aéroplane Curtiss, qui a gagné, le 4 juillet 1908, la Coupe américaine, on remplaçait le gauchissement par la manœuvre de deux ailerons pivotant autour des bords latéraux des surfaces portantes supérieures.

En France, nos aviateurs agissent tout autrement : ils partent de ce principe, intangible à leurs yeux, qu'une machine volante, quelle qu'elle soit, n'a aucune espèce de valeur, théoriquement et surtout pratiquement, si elle n'est pas établie dans des conditions telles que, sans danger, toute personne ayant de la volonté et du coup d'œil soit en mesure, en peu de jours, de se lancer et de se diriger dans l'espace. Logiquement donc, ils ne veulent point d'un système où la moindre fausse manœuvre peut entraîner une catastrophe, car la « vessie de Charles » n'est plus là, font-ils remarquer, pour réparer les maladresses de l'aéronaute. C'est un équilibre indépendant du pilote, *automatique*, en un mot, qui constitue le but suprême de leurs recherches, équilibre assurant également la stabilité longitudinale et la stabilité transversale, de manière que, dans aucun cas, l'appareil ne puisse ni tanguer, ni rouler.

En ce qui concerne l'équilibre transversal, le plus important sans aucun doute, étant donné les conséquences d'un chavirement du volateur, multiples sont les moyens qui ont été proposés. Ceux de nos lecteurs que la question peut intéresser les trouveront résumés dans le savant ouvrage de M. J. Armengaud, *le Problème de l'aviation*. Signalons, cependant, au passage, l'emploi, préconisé par MM. Santos-Dumont, le capitaine Ferber, Zens, etc.,

d'ailes en forme de V très obtus : c'est la disposition de celles de la buse quand elle plane, mais il importe de remarquer que cet oiseau ne sort point par les très grands vents. D'ailleurs, les Wright affirment qu'elle ne peut être de quelque utilité qu'en temps calme et qu'elle a, en tout cas, le grave défaut de faire osciller indéfiniment le volateur, ce qui n'est pas précisément l'idéal rêvé. Ils préfèrent de beaucoup le Λ ou, pour être plus exact, la forme concave que donnent les mouettes à leurs ailes, dans le sens transversal, pour lutter contre la tempête, et c'est en raison de cette préférence qu'ils ont arqué dans ce sens les bords latéraux de leurs plans sustentateurs, ce qui présente encore l'avantage d'emprisonner mieux les filets d'air porteurs dont il a déjà été question ; si l'on ajoute à cette première précaution l'influence d'une sorte de biplan vertical fixe, installé entre les deux plans du gouvernail horizontal, dont le but est de venir en aide au gouvernail vertical pour l'amortissement du mouvement de conversion que produit le gauchissement, on voit qu'une certaine dose d'automatisme dans l'équilibre de leur appareil, dose qu'ils augmentent, parfois, en plaçant un ou deux grands plans verticaux entre les ailes, a été reconnue indispensable par les Wright eux-mêmes. Mais G. Voisin, dans ses aéroplanes, ne s'est pas contenté de si peu, voulant, avant tout, rendre absolument inutile la manœuvre du gauchissement. Laissant les ailes faire tranquillement leur office, il a eu recours à un système d'*empennage vertical* (comme disent les techniciens) aussi simple qu'efficace : prenant modèle sur les cerfs-volans de Hargrave, il a fermé latéralement son biplan par des pans d'étoffe verticaux tendus, et l'expérience lui a montré que, dans ces conditions, le frottement de l'air sur les flancs de l'appareil devient si intense que la force centrifuge s'en trouve presque annulée, l'inclinaison très atténuée et, par conséquent, les virages facilités.

Ce résultat n'a, d'ailleurs, rien de très extraordinaire. Il ne faut pas s'exagérer, en effet, l'inclinaison des ailes dans un mouvement tournant : si, pour fixer les idées, nous supposons que leur envergure soit de 10 mètres (c'est celle d'un *Voisin*), et que le virage s'effectue sur un rayon de 100 mètres, il est facile de calculer que la diminution de force portante, d'une extrémité à l'autre des surfaces, n'est, quelle que soit la vitesse, que de 19 p. 100, c'est-à-dire peu de chose. Il est vrai que pour une

courbe de petit rayon, 50 mètres, par exemple, elle atteint 37 pour 100; mais alors le virage est court, et la résistance qu'oppose le biplan par sa masse à tout changement dans son allure, son inertie, si l'on préfère, tend à enrayer toute rupture d'équilibre.

Quant à la stabilité longitudinale, que les Wright obtiennent par une manœuvre constante de leur gouvernail d'altitude, afin de l'assurer, ou, si l'on préfère, d'empêcher tout mouvement de tangage ou, du moins, de l'amortir sensiblement, G. Voisin n'hésite pas à donner à ses autoplaneurs, comme à de simples véhicules terrestres, de l'*empattement*, c'est-à-dire à leur faire prendre appui, dans l'espace, et dans le sens de leur progression, sur deux points extrêmes aussi éloignés que possible l'un de l'autre, disposition que les Wright ont rejetée, il est vrai, mais que les savans calculs du capitaine Ferber semblent indiquer comme indispensable. A cet effet, M. G. Voisin a joint à son biplan une cellule-arrière ou *queue*, parallèle à la grande, fermée aussi latéralement, et à l'intérieur de laquelle est logé le gouvernail de direction. On augmente ainsi, sans aucun doute, le poids de l'appareil et sa résistance à l'avancement, on le rend moins maniable; mais, enfin, presque tous les grands oiseaux planeurs présentent de l'empattement, et la preuve qu'il favorise autant peut-être la stabilité transversale que la stabilité longitudinale, c'est que les oiseaux tels que le canard, l'oie, etc., qui ont la queue très peu développée, partent toujours droit devant eux, et ne se décident que difficilement à tourner. D'ailleurs, la lutte victorieuse que Farman a soutenue, au camp de Châlons, le 24 novembre 1908, contre des vents dont la vitesse variait de 6 à 14 mètres à la seconde, peut être regardée comme une preuve convaincante de l'utilité de la queue dans les autoplaneurs.

Si nous prenons maintenant, comme type à décrire, le biplan Voisin, avec lequel M. H. Farman vient d'opérer à Châlons, — biplan qu'il se propose, dit-on, de transformer en triplan, conservant ainsi la même étendue de surfaces portantes, tout en séduisant l'encombrement, — nous verrons qu'il se compose, essentiellement, d'une cellule rectangulaire de 10 mètres d'envergure sur 2 mètres de profondeur, couvrant par conséquent 40 mètres carrés environ, et dont la hauteur est de $1^{m},50$. Des longerons en frêne (comme toute la charpente, d'ailleurs).

entretoisés par des fils d'acier, la relient à une autre cellule, la queue, de 4 mètres d'envergure sur 2 mètres de profondeur, et de même hauteur que la précédente, ce qui fait, au total, 56 mètres de surfaces portantes, gouvernail d'altitude non compris. Ce gouvernail, monoplan, porté à l'avant par des longerons de bois à une distance de 1^{m},50, mesure 5 mètres de large sur 1 mètre de profondeur. Le pilote est placé, avec le moteur, dans un fuselage en frêne, léger et rigide, d'une longueur de 3^{m},50, recouvert, à l'avant, d'une toile faisant fonction de coupe-vent; à sa portée se trouve un volant double qui actionne le gouvernail vertical au moyen de câbles, et le gouvernail horizontal par une tige. Le moteur, de 50 chevaux, à 8 cylindres (ce qui est trop), dont le poids total est de 200 kg., accessoires compris, actionne une hélice en acier et aluminium, de 2^{m},30 de diamètre, placée à l'arrière, et tournant à plus de 1 100 tours par minute. Le poids total de l'appareil, en ordre de marche, non compris l'aviateur, est considérable, 550 kg. environ (nous en verrons plus loin la raison). Au risque de l'alourdir encore, on a placé, à l'intérieur de la grande cellule, deux cloisons verticales qui la divisent en trois compartimens : l'air est ainsi mieux canalisé, la stabilité transversale plus assurée, la puissance de pénétration et la stabilité de route sensiblement accrues.

En résumé, alors que les frères américains ont réalisé un volateur instable, mais ramassé, maniable, avec lequel on peut arriver à décrire les courbes les plus hardies, M. G. Voisin et, avec lui, les aviateurs français se sont tout d'abord posé, en attaquant de front la question de l'équilibre automatique, comme le leur a dit W. Wright, un problème beaucoup plus ardu. Ont-ils eu tort? Oui! si l'on ne tient compte que du résultat immédiat, car, pour l'instant, l'appareil américain détient tous les records : record de la distance et de la durée (vol de 99 kilomètres en une heure 54 minutes); record du vol à deux (vol de 65 kilomètres en une heure 10 minutes environ); record de la hauteur (vol à plus de 100 mètres). Non! si l'on considère que ces remarquables « performances, » auprès desquelles les 40 kilomètres courus en 44 minutes par M. H. Farman, au camp de Châlons, le 2 octobre 1908, semblent bien peu de chose, sont dues surtout à l'endurance du moteur Wright et, ensuite, aux trois ans d'avance qu'ont, à tous les points de vue, les deux aviateurs

américains sur nos compatriotes qui, de plus, il faut avoir le courage de le dire, n'ont à leur disposition jusqu'à présent que des moteurs détestables. Avouons, tout de même, qu'il serait un peu osé de vouloir nier que l'appareil américain soit un véhicule plutôt dangereux; capable, certes, de rendre à la guerre de réels services, propre aussi à faire la joie de certains sportsmen aventureux, mais qu'enfin, comme appareil de transport aérien, il est au *Voisin* ce que la motocyclette est à l'automobile. Tel quel, il constitue, certes, une solution élégante, géniale même, nous sommes prêts à l'accorder, du problème de la Locomotion aérienne; il n'en procure point la solution générale, seule susceptible d'un avenir industriel sérieux. Avec lui, l'aviateur est un *homme-oiseau*, ce n'est pas un *homme-volant* dont le seul rôle doit être d'assurer la direction verticale ou horizontale, le moteur étant laissé, s'il le faut, aux soins d'un mécanicien.

Et puis, le *Wright* a été construit, nous l'avons vu plus haut, pour atterrir dans les prairies marécageuses des environs de Dayton, ou sur les sables de Kitty-Hawk et du camp d'Auvours; on ne se le figure guère se posant sans heurt dommageable sur un terrain dur ou rocailleux. Pour mener à bien pareil exploit, il lui faudrait des roues pneumatiques, un châssis robuste, des ressorts dans sa suspension, toutes additions qui modifieraient profondément sa construction, lui feraient perdre cette légèreté qui est une de ses qualités les plus précieuses et, enfin, diminueraient sa puissance de pénétration. Il ressemblerait alors à un *Voisin*, et s'alourdirait, comme lui, probablement, de 70 kilogr., en s'adjoignant un châssis en tubes d'acier, monté sur quatre roues folles. Il ne pourrait plus enlever que son pilote, mais il lui deviendrait possible d'atterrir en tous lieux et l'envolée, aussi, lui serait plus facile : il lui suffirait, tout comme à un *Voisin*, d'un terrain aplani. Puis, au moment du départ, au lieu de se faire poser, pour acquérir la mobilité nécessaire, sur un petit chariot muni de deux roulettes en « tandem » dans lesquelles s'encastre un rail de bois de 30 à 35 mètres de long, il n'aurait besoin, pour prendre son vol, que de recourir à ses hélices : il serait *autonome*. Il est juste de reconnaître, pourtant, que si, partout où il va, le *Wright* est forcé de traîner avec lui ce rail (ne parlons pas de la catapulte, reconnue enfin inutile, dont on s'est servi si longtemps pour le lancer), ce dernier présente aussi l'immense avantage de pouvoir se poser sur à peu près n'im-

porte quel terrain, tandis qu'on ne trouve pas facilement partout un sol parfaitement plan.

Qui, en définitive, l'emportera du *rail* ou des *roues?* c'est ce qu'il serait peu prudent, à l'heure actuelle, de vouloir décider. Certes, nous regardons comme désirable, à tous égards, l'*autonomie* de tout volateur, quel qu'il soit, et nous penchons nettement vers le système français. Mais nous sommes prêts à admettre l'opinion contraire, à tenir, en fin de compte, la question de l'aéroplane autonome pour secondaire, la Navigation aérienne, par sa nature même, pouvant rendre obligatoire, comme la navigation maritime, des points d'embarquement et de débarquement spéciaux. Nous serions, plutôt, avec Chanute, Edison, G. Voisin, etc., intransigeans sur l'automatisme de l'équilibre. N'insistons pas... Après tout, sans cacher nos préférences, nous avons placé sous les yeux de nos lecteurs les pièces principales du procès pendant entre les deux écoles : l'école américaine, personnifiée par les frères Wright, l'école française, représentée par M. G. Voisin. A eux de prendre parti ! A nos aviateurs, s'ils se croient dépassés, de prendre bientôt une éclatante revanche, en nous apportant la solution définitive si impatiemment attendue, et en sachant l'imposer !

En attendant, à titre documentaire, nous croyons devoir, de toute manière, résumer ici l'histoire des progrès de l'Aviation dans ces dernières années, en rappelant les vols principaux accomplis par les champions des deux écoles, l'américaine et la française :

École américaine : Vols planés, avec biplan, sans moteur, dont le plus long dura 26 secondes, sur une distance de 200 mètres (1902). — Vol contre vent debout de 10 mètres, avec biplan, mais actionné par un moteur, de 59 secondes, sur une distance d'environ 200 mètres (17 déc. 1903). — Premier cercle complet (20 sept. 1904). — Vol de 39 kilomètres en 38 minutes (5 oct. 1905). — Vol d'Orville Wright, de 61 kilomètres environ, à Fort-Myers, près Washington, en 1 heure 3 minutes 15 secondes (9 sept. 1908). — Le même jour, au même endroit, vol d'Orville Wright, de 6 minutes, d'une longueur d'environ 8 000 mètres, avec un passager (9 sept. 1908). — Vol d'Orville Wright d'environ 70 kilomètres, en 1 heure 15 minutes minutes 20 secondes (12 sept. 1908). — Vol de 1 heure 36 minutes 23 secondes; de 90 kilomètres environ, par W. Wright (21 sept. 1908), au camp d'Auvours. — Vol de 65 kilomètres en 1 heure 9 minutes 45 secondes, avec un passager (10 oct. 1908). — Vol à 60 mètres de hauteur (14 nov. 1908). — Vol de 99 kilomètres en 1 heure 54 minutes (18 déc. 1908). — Vol à plus de 100 mètres de hauteur (18 déc. 1908).

École française : Bond d'environ 60 mètres par Santos-Dumont, qui le rend détenteur de la coupe E. Archdeacon (23 oct. 1906). — Envolée de 220 mètres, en 21 secondes, de Santos-Dumont, qui lui fait gagner le prix de l'Aéro-Club de France (12 nov. 1906). — Circuit fermé de 1000 mètres, exécuté par H. Farman, ce qui lui rapporte le grand prix Deutsch-Archdeacon (13 janv. 1908). — H. Farman et Delagrange, montés sur le même appareil, exécutent un parcours aérien, avec boucles, d'environ 4 kilomètres (22 mars 1908). — Vol de Delagrange, de 14 kilomètres environ en 15 minutes 30 secondes, à Rome (30 mai 1908). — Vol de 19^{kil},700, en 20 minutes 19 secondes, de H. Farman, qui gagne le prix J. Armengaud (6 juillet 1908). — Vol de 40 kilomètres, en 44 minutes de H. Farman, au camp de Châlons (19 sept. 1908). — Voyage du camp de Châlons à Reims, à la vitesse de 75 kilomètres à l'heure, par Farman (30 oct. 1908).

III

M. Lazare Weiller, frappé de l'intérêt avec lequel les gouvernemens étrangers ont suivi les expériences du camp d'Auvours, voit déjà, en dépit des Conférences de La Haye, nos armées terrorisées, nos escadres surprises par les aéroplanes de l'ennemi. Il regrette, dit-il, de n'avoir pu se rendre acquéreur des brevets étrangers. Qu'il nous soit permis de lui faire observer qu'étant en possession, les premiers, du brevet Wright, qu'ayant à notre disposition les *Voisin*, il ne tient qu'à nous de ne pas nous laisser devancer et d'opposer volateurs à volateurs. Et puis M. Weiller s'exagère un peu, il nous semble, l'importance des machines volantes actuelles : les services que peuvent rendre à une armée en campagne des *Wright*, dont la capacité de transport, malgré leur légèreté, est assez faible, dont la vitesse ne dépasse pas 15 mètres par seconde, qui ne peuvent s'élever que très lentement et sont incapables de lutter contre un vent debout de plus de 6 à 7 mètres, tant ils craignent la moindre rafale (comme le prouvent et les expériences du Mans et même les termes du contrat passé entre le syndicat français et les frères américains), précieux sans doute, ne peuvent être que très limités. Ils devront se borner à évoluer en arrière du front, pour porter des renseignemens ou des ordres; mais, cela, ils ne pourront le faire qu'un jour sur six environ, car un jour sur six seulement le vent ne dépasse pas, dans la région parisienne, pourtant favorisée, la vitesse de 6 à 7 mètres. Quant à se risquer sur le champ de bataille, avec cette faible vitesse, il n'y faut point songer, alors surtout que l'état actuel des moteurs ne

permet guère de s'élever à plus d'une centaine de mètres. C'est dire qu'aujourd'hui ni les *Wright*, ni les *Voisin* ne peuvent faire une concurrence sérieuse aux dirigeables, comme la *République*, qui peuvent s'élever facilement à des hauteurs où nul projectile ne saurait les atteindre, qui ont à peu près la même vitesse, une capacité de transport beaucoup plus considérable, qui constituent enfin des postes d'observation de premier ordre, mais qui, malheureusement, nous l'avons déjà dit et nous le répétons, coûtent vingt fois plus cher.

En réalité, pour qu'un aéroplane puisse servir d'éclaireur, il lui faut non seulement une certaine capacité de transport, mais surtout de la vitesse, d'abord, pour avoir quelques chances d'échapper à l'ennemi, ensuite pour être à même de sortir tous les jours et par tous les temps à peu près; or, si l'on consulte la courbe qui donne la fréquence et la vitesse des vents en France dans l'année, on voit que pour obtenir ce résultat il faudrait le doter d'une vitesse propre d'environ 50 mètres (180 kilomètres à l'heure). Les vents supérieurs à 25 mètres ne soufflant guère qu'un jour sur douze, on pourrait donc, avec cette vitesse, obtenir, onze jours sur douze, vent debout, un minimum de 25 mètres à la seconde, soit 90 kilomètres à l'heure, c'est-à-dire qu'en définitive, on serait en possession d'un automobile qui n'irait pas beaucoup plus vite que ses confrères terrestres, mais aurait sur eux l'immense avantage de pouvoir se rendre, par la voie la plus directe, d'un point à un autre, malgré tous les obstacles. La chose est-elle possible aujourd'hui? Non, sans doute. Le sera-t-elle demain? Oui, nous le pensons, et nous ne sommes pas seuls de cet avis.

Calculons, en effet, l'aire des surfaces portantes d'un aéroplane du type Wright, par exemple, pesant 1000 kg., et possédant cette vitesse de 50 mètres : nous trouverons en raison de cette vitesse, un chiffre assez faible : $5^m,7$ environ, soit deux plans sustentateurs ayant à peu près $2^m,90$ d'envergure sur 1 mètre de profondeur, dimensions assez réduites, observons-le en passant, pour enlever toute raison d'être au gauchissement. En admettant que le rapport de la force de traction au poids de l'appareil reste le même, c'est-à-dire un cinquième environ, nous trouvons que cette force sera de 200 kg. Si nous tenons compte du rendement des hélices et des pertes dues à la transmission, et si nous évaluons ces pertes à 35 p. 100 (nous

supposons exact le chiffre donné par Wright pour le rendement de ses hélices), il faudra que la puissance du moteur employé soit de 200 chevaux environ : à 1kg,5 par cheval, cela nous donnera 300 kg. Si le poids de l'aéroplane, moteur non compris, est de 450 kg. (car il faut prévoir, pour ces vitesses énormes, si on le veut robuste, une augmentation de poids considérable), il restera 250 kg. disponibles. Avec un pilote pesant 70 kg. environ, 180 kg. pourront être affectés à la provision d'essence; or on peut admettre que le maximum d'essence dépensé en une heure sera voisin de 90 kg. L'aéroplane pourra donc marcher pendant deux heures au moins, temps suffisant pour une reconnaissance, puisque, en général, il pourra faire du 90 à l'heure, et que, s'il a vent debout en allant, il aura vent arrière au retour, et réciproquement. Mais le problème comporte une autre solution : supposons, en effet, que l'on arrive, d'ici peu, à réduire de moitié, c'est-à-dire à 1/10e, le rapport de la force de traction au poids de l'autoplaneur. Du coup, la puissance nécessaire pour mettre en marche l'appareil tombe à 100 chevaux, force qu'un moteur tel que celui du Wright peut dès à présent fournir, avec un poids de 350 kg. au plus. L'appareil pesant 450 kg., il restera 200 kg. disponibles; mais 90 kg. d'essence suffiront alors pour marcher pendant deux heures, d'où, si l'aviateur pèse 70 kg., comme nous l'avons supposé tout à l'heure, un gain de 40 kg. dont on pourra disposer soit pour allonger le parcours, soit pour toute autre fin. Il est vrai que des surfaces portantes réduisant à 1/10e la force de traction n'existent pas encore, pas plus qu'il n'existe de moteurs donnant le cheval à 1kg,5, accessoires compris. Mais en cherchant à diminuer, d'une part cette force, d'autre part, le poids du cheval, on doit arriver avant peu, fatalement, au résultat poursuivi. N'atteindrait-on, d'ailleurs, que 40 mètres de vitesse, soit 144 kilomètres à l'heure, que cette solution ne serait pas à dédaigner, toujours au point de vue militaire. Que si l'on objectait que nos calculs sont peut-être un peu aventurés, nous n'y contredirions pas, nous contentant de faire observer qu'ils ont au moins le mérite d'indiquer dans quelle voie devrait s'orienter une usine d'aéroplanes qui ne serait pas un établissement d'essais, mais se consacrerait, par exemple, à la construction de biplans d'un type donné, créant ainsi une nouvelle branche d'Industrie.

Toutefois, de même que la puissance de pénétration des dif-

férentes parties d'un autoplaneur importe plus que leur légèreté de même la sûreté de marche d'un moteur, car si elle est nécessaire pour garantir une durée suffisante au voyage, elle l'est encore pour permettre au pilote de naviguer à une altitude convenable.

Jusqu'à présent, en effet, les aviateurs n'ont pas quitté le voisinage du sol dont les nombreuses aspérités troublent l'air environnant et y créent une infinité de remous, qui se font parfois sentir jusqu'à d'assez grandes hauteurs, de même que les saillies rocheuses du lit d'un torrent y suscitent des bouillonnemens et des tourbillons. Ils se trouvent, dans ces conditions, exposés à des dangers qu'ils éviteraient en manœuvrant à une hauteur assez grande, et se mettent ainsi, comme le leur a fait remarquer maintes fois le commandant Renard, dans la situation d'un marin qui ne s'éloignerait pas des parages d'Ouessant ou de la pointe du Raz. A 3 ou 400 mètres du sol, il en serait tout autrement; puis, qu'un défaut momentané de stabilité survienne, ils auraient le temps de conjurer toute catastrophe, en manœuvrant les gouvernails; mais en cas de descente forcée, peut-on prévoir où la glissade qui en résultera permettra d'atterrir? Plus que jamais donc l'endurance du moteur s'impose. Quelques aviateurs, que les pannes des moteurs à essence découragent, parlent de revenir au moteur à vapeur (vapeur surchauffée, bien entendu) à turbines, d'une marche plus sûre et plus souple. Mais on ne voit pas pourquoi le moteur à essence, brutal, mais aussi plus léger, devrait, en fin de compte, être écarté : il nous semble qu'on aurait toutes les garanties désirables en installant à bord, comme sur les dirigeables, plusieurs moteurs au lieu d'un; puis, en diminuant le nombre des cylindres, en doublant l'allumage et, enfin, en distillant l'essence avec assez de soin pour en faire un composé bien défini, dont la puissance d'explosion serait toujours la même. Ajouterons-nous qu'il serait indispensable, aussi, de rendre le moteur silencieux, si, à la guerre, on voulait employer l'aéroplane à des reconnaissances nocturnes?

Quoi qu'il en soit, le moteur ainsi guéri de sa faiblesse de cœur, il faudrait songer encore à l'amélioration de ses « poumons; » il est, en effet, plus que la vulgaire machine à vapeur, sujet au mal des montagnes : à partir de 2000 mètres, l'expérience montre (et le fait s'explique aisément) que l'oxygène manque à l'essence, que la respiration du moteur se ralentit et tend à s'arrêter, de sorte qu'à l'heure actuelle il serait à peu près

impossible à un aéroplane, à un dirigeable, de franchir les Pyrénées ou les Alpes. Comment, sans un accroissement de poids considérable, remédier à cette infirmité qui menace d'interdire à jamais à nos aviateurs la « navigation hauturière, » la seule pour laquelle les tempêtes n'existent pas, ou ne peuvent les affecter, nous ne nous en chargerons pas; il nous suffit de l'avoir signalée, et nous terminerions peut-être ici cette étude si quelques personnes, que l'Aviation intéresse, ne nous avaient demandé ce que sera, suivant nous, l'aéroplane ou plutôt le volateur des temps futurs. Leur donner satisfaction ne nous tente guère, car c'est bien osé. Osons tout de même! les faits devraient-ils démontrer la vanité de nos conceptions.

Et d'abord, figurons-nous bien que dans vingt-cinq, dans cinquante ans, au centre de Paris, les gens affairés iront toujours à pied; qu'il y aura toujours des véhicules terrestres et maritimes de toute sorte, mus par les moteurs les plus divers; que les transports en grand se feront toujours par paquebots-monstres ou par voies ferrées : que notre aéroplane, notre volateur, coexistant avec des hélicoptères, des ornithoptères, des dirigeables, et même des ballons libres (pour les personnes désireuses d'aller rêver dans les nuages, ou pour les savans curieux d'arracher à l'atmosphère ses derniers secrets), ne fera qu'ajouter à tous les autres un nouveau mode de locomotion, probablement plus rapide. Sa vitesse propre, en effet, sera voisine de 360 kilomètres à l'heure, ce qui lui permettra d'en faire plus de 200 dans les pires conditions atmosphériques, aucune rafale, aucun tourbillon ne pouvant influencer sérieusement la marche et la stabilité d'une pareille masse, pesant peut-être plus de 100 tonnes, à l'intérieur de laquelle se trouveront de 50 à 60 voyageurs et dont il sera facile, du reste, de faire un redoutable engin de destruction. Ses surfaces portantes seront réduites au minimum et, très probablement, on les aura presque supprimées, de sorte que notre volateur présentera l'aspect d'un navire pisciforme, le maître-couple très proche de l'avant, — comme dans le brochet, — navire dont les lignes auront été dessinées par un Weyher quelconque, la partie inférieure de la proue tenant lieu de sustentateur. Et qu'on ne crie pas à l'invraisemblable! M. Calderara, par un calcul simple, a montré que les *destroyers* anglais *Cobra* (430 tonnes, 12 000 chevaux) et *Viper* (370 tonnes, 12 000 chevaux), d'ailleurs tous les deux naufragés, avaient des

machines d'une puissance suffisante pour les faire voler! Peut-être deux quilles, l'une en bas, l'autre en haut, seront-elles nécessaires pour adoucir le roulis et assurer la stabilité de route une bordure horizontale, courant le long de la partie médiane, augmentera légèrement la force portante et amortira le tangage. En tout cas, des gouvernails verticaux et horizontaux seront toujours, très probablement, jugés indispensables pour les changemens de direction. Les hélices auront disparu, remplacées par des propulseurs à réaction, d'un rendement plus avantageux dès que la vitesse de translation dépasse 30 à 40 mètres par seconde... Bref, en gros, entre le futur navire aérien et les autoplaneurs actuels existera la même différence qu'entre un vapeur et un voilier. Cela n'empêchera pas, d'ailleurs, de construire encore de ces autoplaneurs : beaucoup moins rapides, réduits au rôle d'embarcations de plaisance, ils feront la joie des amateurs du *vol à voile*, ce genre de vol où l'oiseau, les ailes déployées et toujours immobiles, se laisse porter par les courans aériens ascendans et, sans le moindre coup d'ailes, reste fixe dans l'espace et même avance contre le vent. Bien entendu la coque de cette espèce de torpille aérienne aura, quoique relativement légère, une ossature d'acier, indéformable et rigide... Ce sera, si l'on veut, le triomphe du *rigide*, mais de tout autre façon que ne l'entendent nos voisins d'au delà des Vosges.

P. Banet-Rivet

LE
ROMAN DE CLAUDE FAURIEL
ET
DE MARY CLARKE

LETTRES D'AMOUR DE 1822 A 1848

III [1]

(1824-1848)

V. — REPRISE. — NOUVELLES PLAINTES

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Lundi, le 7 août 1826.

... Je viens de relire *Hamlet* qui est pour moi un aimant. Je comprends tous les gens que j'ai lus dans ma vie, tous... Je me sens eux, excepté Hamlet : sa profonde mélancolie m'attire plus que je ne puis dire, mais j'ai un pressentiment qu'un jour son caractère me sera révélé comme un trait de lumière. Mon Dieu! que j'aurais voulu que Shakspeare eût vécu plus tard! Que d'idées nouvelles il aurait eues après nos révolutions, que de caractères y ont paru que lui seul eût pu tracer, Algernon Sidney (2) par exemple et tant d'autres, et quelques Hollandais dont j'ai lu mille idées nobles et généreuses! Tout ce qui m'étonne

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 décembre 1908.

(2 Algernon Sidney, républicain, exilé sous la Restauration, condamné à mort et exécuté à la suite de la conjuration de Monmuth (1683).

c'est l'immense variété qu'il a trouvée dans le cercle qu'il connaissait et la parfaite impersonnalité dans tout ce qu'il a écrit, qu'on pourrait croire fait par un esprit pur. Il faut que je relise *Jules César :* peut-être y aura-t-il là le sentiment ou le pressentiment de nos révolutions.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

[28 août 1826].

Vous ne comprenez pas le caractère de Hamlet : ni moi non plus, et je n'espère pas le jamais comprendre. Il y a trop de choses qui me paraissent contradictoires : je ne conçois pas, entre autres choses, des doutes philosophiques sur l'autre monde de la part de quelqu'un qui a vu un revenant, qui lui a parlé et qui en a reçu des ordres qu'il trouve de son devoir d'exécuter. Du reste, il y a eu, ces jours derniers, dans le *Globe*, un article de je ne sais qui dont l'objet est de prouver que Shakspeare s'est peint lui-même dans Hamlet, et qu'il s'y est abandonné au plaisir de mettre au jour les individualités les plus intimes de son caractère et de son esprit. Tout cela est spirituellement tourné; mais il n'y a, dans tout cela, rien dont je puisse être convaincu. Du reste je ne me tracasse nullement de ce caractère de Hamlet; j'espère que quand le secret vous en sera révélé par un trait de lumière, vous aurez la générosité de m'en faire part; et je vous promets d'avance de vous en être bien reconnaissant. Jusque-là, je croirai que les plus grandes cervelles humaines ont leurs lubies dont le secret n'est pas difficile à deviner, car il est dans la faiblesse et l'imperfection de l'humanité elle-même.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

[Août 1827].

Il y a si longtemps que je ne vous ai écrit, chère amie, que je n'ose pas me rappeler exactement combien. Tout ce que je puis vous dire pour excuser ce long silence, c'est que j'ai passé de tristes et pénibles jours durant lesquels j'aurais eu plus de besoin de recevoir des lettres de vous que je n'avais de capacité de vous en écrire. Votre dernière lettre m'a trouvé au moment où je venais de me faire faire de nouveau l'opération que vous savez, et qui cette fois a été bien plus pénible et plus grave

que l'autre, m'étant décidé à suivre le conseil qu'on m'a donné, d'employer la cautérisation comme le plus sûr moyen d'empêcher le retour de ces odieuses importunités. J'ai été une dizaine de jours dans un état assez désagréable, et sans pouvoir bouger de mon trou ; et une dizaine d'autres jours à ne pouvoir sortir qu'à la nuit close, pour prendre un peu d'air. Je suis maintenant dans mon état et mes habitudes ordinaires, mais non pas sans d'autres tristesses ou d'autres vexations qui se sont succédé ou réunies pour m'éprouver. La mort de M^me^ Guizot (1), et le malheur irréparable de sa famille ont été un véritable chagrin pour moi. L'excellente femme est morte comme un ange qui serait descendu sur terre exprès pour nous apprendre à mourir. C'est une grande vertu, et une grande intelligence de moins dans ce pauvre monde. Ajoutez, à ces souffrances physiques et morales, les fatigues, plus grandes en ce moment que dans d'autres, de mon travail qui a nécessairement pâti un peu des mêmes choses que moi ; et vous aurez, je crois, un peu pitié de moi, du moins pour ces temps passés ; car Dieu merci ! me voici maintenant beaucoup mieux de corps et d'âme, sans être encore comme je voudrais, si vouloir faisait être.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[1828].

Dites-moi ce qu'il faut que je fasse pour supporter votre amitié pour M^me^ Belgiojoso (2) ! J'ai fait tout au monde pour m'y résigner ; j'ai des convulsions de larmes chaque nuit depuis que vous y allez. Je sais bien que je n'ai plus aucun attrait pour vous, je sais bien que toute femme vous plaît plus que moi : que puis-je faire pour m'y résigner ? à quel saint me vouer ? conseillez-moi ! Figurez-vous un instant que je suis votre sœur et ayez quelque tendresse pour me conseiller contre vous-même. Serais-je mieux si je cessais de vous voir ? J'ai perdu toute faculté de raisonner ou de juger pour moi. Ma vie est un combat pour vous cacher les peines et les jalousies qui me dévorent afin de ne pas vous déplaire encore plus, et vous m'aimez encore moins que l'année dernière.

(1) M^me^ Guizot, morte le 1^er^ août 1827.

2 Cristina Trivulzio, princesse Belgiojoso (née à Milan en 1808), une des héroïnes les plus romantiques du *Risorgimento*, qui inspira à Musset ses vers fameux *Sur une morte*. Voyez R. Barbiera, *La principessa Belgiojoso*, in-12, Milan, 1902 ; et H. R. Whitehouse, *Une princesse révolutionnaire*, in-12, Lausanne, 1907.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[1828].

Que de fois je vous ai demandé depuis deux ans, chaque printemps ou été, d'aller avec moi une seule fois au bois de Boulogne! Vous m'avez toujours dit que vous n'aviez pas le temps.

Que cela m'aurait fait plaisir si vous aviez été avec moi au Quai aux Fleurs! Vous n'avez jamais eu le temps.

Vous l'avez trouvé bien vite pour aller chez M^me^ Belgiojoso au Faubourg du Roule. Que voulez-vous que j'en conclue pour peu que j'aie de logique? Vous n'avez point manqué de temps pour aller chez M^me^ D... jusqu'à ce qu'elle se soit en allée. Lorsque je parle de ces choses, vous vous rejetez toujours sur le passé. Mais citez-moi une seule fois de ma vie où je n'ai pas accepté avec transport, oui, transport, d'être avec vous quand vous me l'avez proposé? Rappelez-vous si, lorsque Cousin vous inspirait de la jalousie, — et c'est le seul temps où vous ayez éprouvé un peu pour moi ce qui m'a fait tant souffrir pour vous, — si j'ai jamais changé à cet égard le moins du monde? J'ai passé une nuit exécrable il y a trois jours à cause de cette Belgiojoso. Je suis déterminée, dussé-je en mourir, à arracher ce que je sens pour vous de mon âme. Cette exécrable affection semble s'être agglomérée avec chaque fibre; eh bien! je déchirerai tout, oui, tout, car vous ne la méritez pas, vous ne me comprenez pas, jamais vous ne me comprendrez. Je voudrais m'écraser comme une misérable que je suis. Pour Dieu, donnez-moi, aidez-moi à avoir le courage de rompre avec vous. J'espère que si je ne vous voyais plus jamais, je serais mieux. Je jure ici par écrit de ne jamais vous demander d'aller nulle part avec moi, de ne pas regarder une fleur, un bois, un ciel avec vous! Quand je me serai fait cette promesse, j'en détournerai ma pensée pour toujours: une espérance de moins est un mécompte d'épargné. Un mécompte, c'est une horreur.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[Paris], lundi, 15 juin 1829.

Cher Dicky,

Je ne comprends pas que j'aie pu vous laisser partir avant nous; certainement, je dormais, quand je ne l'ai pas empêché

à temps. J'étais si horriblement triste hier au soir, que je ne sais comment je l'aurais supporté, s'il n'avait pas été si tard que le sommeil m'a amortie; et ce matin j'en suis dévorée. Une fois pour toutes, cher Dicky, que cela n'arrive jamais plus, et je m'arrangerai pour revenir cet automne en même temps que vous, pas un jour avant ni après. Je ne puis rien faire, je suis si étonnée que vous ne soyez plus ici! Notez que je ne vous voyais jamais le matin. Comment cela se fait-il? Je n'ai qu'à me figurer que vous êtes rue de Verneuil, mais cela m'est impossible.

Il m'est impossible de comprendre que je vous aie laissé partir avant moi. J'ai été dévorée de tristesse, et ce soir tout a éclaté : j'ai pleuré presque aux convulsions, M. Mohl ne savait que dire pour me consoler. Il était bien triste aussi; enfin, quand je disais que j'étais folle de ne pas vous avoir fait rester, il ne pouvait trouver que : « Mais ce pauvre Fauriel, cela lui fera du bien d'aller à la campagne. » Dieu veuille que cela vous en fasse et que vous ne souffriez pas comme moi! J'irai demain au cours d'Audouin (1) pour m'ôter de moi-même. Il me semble que je fonds toute en larmes. Bonsoir, cher Dicky, je voudrais mourir au lieu de dormir.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Paris [14 juillet 1829.]

Avez-vous vu le livre nouveau de M. Constant (2)? Si oui, qui est Julie? L'auteur y raconte innocemment sa façon de penser sur l'amour : elle est curieuse et sent son misérable d'une lieue. Après avoir dit qu'elle parlait très bien sur l'amour et qu'elle le comprenait avec la finesse d'une femme et la justesse d'un homme, il dit qu'elle comprenait que « ce n'est qu'à l'époque qu'on a nommée leur défaite que les femmes commencent à avoir un but précis, celui de conserver l'amant pour lequel elles ont fait ce qui doit leur sembler un grand sacrifice. Les hommes, au contraire, à cette même époque cessent d'avoir un but; ce qui en était un pour eux leur devient un lien. Il n'est pas étonnant que deux individus placés dans des rela-

(1) Victor Audouin, professeur d'entomologie (1797-1841).

(2) *Mélanges de littérature et de politique*, 1829. La *Lettre sur Julie*, où se trouve un joli portrait de Mme Talma (née Julie Carreau), est imprimée à la suite de cet ouvrage.

tions aussi inégales arrivent rapidement à ne plus s'entendre, » si l'amour est un jeu d'échecs où, quand une des parties a perdu ses meilleures pièces, elle n'a plus qu'à prolonger son agonie tant qu'elle peut. Si j'étais le bon Dieu, je lui chanterais, à ce Constant, la chanson qu'il chanta à saint Crépin. Je n'en sais que la première ligne dont je vous régalerai cet hiver si vous voulez. Mais, mais, mais, mais, a-t-on jamais ouï pareils blasphèmes? Ainsi, il prend pour l'amour une queue des idées du duc de Richelieu qui s'est embaumée dans son âme de député. Rien n'est plus mauvais que cette idée, parce qu'alors les femmes croient qu'il faut être honnête, et moi je soutiens qu'il n'y a que... Non, il faudrait trop chercher pour dire bien ce que je veux dire, et vous le verrez dans mon livre, car, Dieu merci, je m'en donnerai à gogo de dire ce qui me passe par la tête sur les idées vulgaires, et qui plus est, je vous le dédierai, si vous ne craignez pas pour votre réputation! Seulement, il faut que vous m'enseigniez à bien écrire le français. Ledit livre à M. Constant a la taille mince et fluette (pas physiquement). Il y a de la finesse toujours, mais généralement ses idées finissent en tortillonnant, comme si elles avaient peu de muscles et n'avaient pas la force d'aller à pied. Il y a une réponse aux gens qui trouvent que la Terreur était nécessaire pendant la Révolution qui m'a paru juste et bien, mais il ne l'a pas assez développée. Il n'y a personne d'à présent, il me semble, qui ait plus de noblesse dans ses idées (excepté sur l'amour) et on ne lui rend pas justice.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

[Gaesbeck] mercredi, juillet 1829.

Je n'ai point lu le livre de Constant, quoiqu'il soit ici. Mais sans l'avoir lu, je puis bien vous dire qui était Julie. C'était la première femme de Talma le Tragédien, et l'une des femmes de ces derniers temps qui avaient le plus de réputation pour leur sensibilité et leur esprit. Je l'ai beaucoup connue : elle ne m'appelait jamais que le *sauvage*, et je n'avais point d'autre nom dans sa société. Je ne sais ce qu'elle dit, ni ce qu'on lui fait dire de l'amour. Mais elle n'en pouvait guère avoir des idées bien relevées : elle avait débuté, comme danseuse, dans les coulisses de l'Opéra, et puis avait été la maîtresse de plusieurs fats de

bonne compagnie. Du reste, cette pauvre Julie était une aimable personne, meilleure que ses doctrines, même en amour et très capable d'amitié. Elle en avait beaucoup pour B. C., qui aurait tout aussi bien fait, ce me semble, de ne pas rapporter des opinions dont la fausseté égale pour le moins le scandale, et qui après tout n'étaient qu'un jeu d'esprit destiné à mourir dans les causeries où il était né. Du reste, j'attendrai, pour avoir sur toutes ces terribles choses des idées bien arrêtées, d'avoir vu les vôtres dans votre livre. J'aurais seulement désiré, avant que ce livre paraisse, que vous achevassiez une certaine phrase de votre lettre que vous n'avez faite qu'à moitié de peur du reste. Ne pourriez-vous pas me dire ce reste avant que le livre soit fait?

Claude Fauriel à Mary Clarke.

[Gaesbeck], lundi, 15 novembre 1829.

Chère amie, j'ai reçu avant-hier votre lettre de Paris, au moment où je perdais la tête de n'en pas recevoir d'Angleterre. Par un bon motif vous m'avez causé beaucoup d'inquiétude; et ne me doutant pas des raisons de votre silence, je me livrais pour l'expliquer à toutes les conjectures imaginables. Mais vous voilà à Paris ! et je vous pardonne d'y être tombée comme d'en l'air, sans me le dire. Il ne s'agit plus maintenant pour moi que d'y retourner, de mon côté; chose à laquelle je ne pensais guère, ni avec plaisir, avant d'avoir reçu votre lettre. Je partirais demain ou serais parti hier, si je n'écoutais que mon désir ; mais pour plusieurs raisons, je me décide à rester ici jusqu'à la fin du mois. Ce n'est point pour terminer la partie de travail dont je vous parlais. J'en ai perdu tout espoir, tant la besogne s'est allongée et embrouillée devant moi, quand je m'y suis mis ! Mais dans ma mélancolique contrariété, il faut au moins que je l'avance un peu plus pour pouvoir la quitter sans trop d'inconvénient et de souci d'avoir perdu bien des journées de réflexion, de travail et de fatigue. Outre cela, ces dames (1) ne peuvent avoir terminé avant une dizaine ou douzaine de jours des copies qu'elles ont eu la bonté de vouloir faire pour moi; ce qui est un véritable service.

(1) La marquise Constance Arconati et sa sœur.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

8 janvier 1830.

Cher ami,

Cela me fait de la peine que vous veniez si peu et que vous alliez si souvent chez Mme Arconati (1). Je l'aime bien, vous le savez, mais je me surprends toujours à examiner ses défauts quand vous y passez plus de temps qu'ici, et certes c'est ce que vous faites, car vous y allez souvent avant dîner et puis encore après. Vous y étiez sans doute hier, vous y étiez mardi, enfin aimez-vous autant être avec elle qu'avec moi, que vous y passez plus de temps? J'ai rongé mes chagrins l'année dernière sur Mme D..., et j'ai eu tort : il eût mieux valu vous en parler de suite. J'ai eu mal à la tête pendant cinq jours, il y a environ trois semaines, parce que vous m'avez fait une peine atroce en me parlant durement et en me disant que je n'aimais pas la poésie... Je suis comme cela et je ne puis m'en corriger. Pouvez-vous vous modifier un peu, ou toute sympathie est-elle disparue entre nous? J'ai brûlé les lettres que je vous ai souvent écrites lorsque vous me faisiez de la peine, je ne me suis pas permis une plainte sur votre retard de revenir à Paris si longtemps après moi, mais croyez-vous pour cela que je n'en aie point souffert et que je l'aie oublié ? Tâchez pour l'amour de moi et de vous-même, car après tout vous seriez plus heureux si nous étions plus en confiance ensemble, tâchez d'être plus aimable pour moi et de me voir plus souvent; ou si vous ne le désirez pas, dites-le-moi tout net, pour que je me change pour vous et ne pâtisse pas, car, franchement, je suis tout à fait lasse de m'exhorter à la fierté et au silence et à la patience.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Paris, 12 juillet 1830.

Chère amie, j'attendais, pour vous écrire, la longue lettre que vous m'aviez promise ; mais votre maman ne m'a remis hier

1) La marquise Constance Arconati paraît avoir été, malgré cet accès de jalousie, la confidente la plus intime de Mary Clarke. M. de Mohl nous communique, en effet, une lettre que celle-ci lui écrivit en 1832. C'est, en deux pages, le résumé de cet amour douloureux, qui se heurtait et s'irritait constamment à l'indifférence d'un homme vieilli, gâté par les sympathies féminines, épris de sa tranquillité et un peu valétudinaire.

soir que quelques lignes de vous : il est vrai qu'il y en a une qui vaut mieux à elle seule que la plus longue lettre; celle qui parle de votre prochain retour. Puissiez-vous avoir dit vrai, c'est-à-dire être libre de tenir parole ! Je suis contrarié que vous pensiez encore à présent à ce voyage qui aurait pu être si agréable fait à temps et avec une plus belle saison. Si c'est pour moi et dans mon intérêt que vous y songez, je dois vous dire que l'idée de ce voyage est aujourd'hui un souci beaucoup plus qu'un plaisir pour moi. Il me paraît maintenant trop tard pour l'entreprendre : et ce serait faire une folie que de perdre du temps sur les chemins et dans les auberges, quand je vois le peu qui m'en reste pour m'occuper de ce maudit cours auquel je ne puis m'empêcher de penser tous les jours, et où je découvre tous les jours mieux que j'aurai plus de travail que je ne m'y attendais, en m'en tenant à voir la besogne de loin et en gros. J'avais tellement renoncé à la pensée de ce voyage, et l'horrible temps qu'il a fait jusqu'ici m'avait si bien guéri du plaisir d'y songer, que j'ai ébauché et avancé ici ce que je voulais aller faire là-bas. Nul doute que ce ne fût encore la peine d'y aller, sans la terreur où je suis de manquer du temps nécessaire pour les choses plus graves et plus urgentes. Quant à aller à Genève, je ne puis, dans aucun cas, y aller que d'ici; et ce ne sera au plutôt qu'en décembre. Du reste, venez, voyez et décidez. Mais encore une fois, j'ai vraiment trop à faire, pour courir le moindre risque de perdre du temps; et si ce sont des motifs de travail qui me décident, je ne bougerai certainement pas.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Bagnères-de-Luchon [24 août 1831].

Cher ami,

Lorsque je reçus la lettre de M. Mohl, il y a cinq ou six jours, me disant que vous aviez reçu ma lettre, j'eus tant de peine d'apprendre cette nouvelle par un autre que par vous, que mon mal d'estomac m'empoigna toute la nuit; et jusqu'à présent la nuit avait été mon refuge. Si vous m'aviez seulement écrit une demi-page ! Enfin, c'est inutile; car je devrais en mourir demain, que vous ne changerez point. Le fâcheux est que je ne puisse m'y accoutumer. J'y ai bien un peu habitué mon caractère et

ma langue, mais mon estomac est ingouvernable; et malheureusement, depuis que j'ai quitté Paris, j'ai pour ainsi dire pris ce mal, je crains, d'une manière invétérée. Les eaux n'y font rien jusqu'à présent. Si j'étais restée en place, je ne l'aurais pas eu, car ce que j'éprouvais à Paris n'était rien, absolument rien. C'est maintenant que je puis en juger; il me faudrait le plus parfait repos, et ma position me le rend impossible, et mes amis ou ma manière de les aimer encore plus. Mais je ne puis regretter d'être venue, car maman n'est plus la même personne : toutes ses douleurs sont parties dès le deuxième bain; mais elle a craché le sang et en a été malade de la poitrine. Depuis, elle les a pris avec plus de précautions, et elle n'en a éprouvé que les avantages. Elle est aussi infiniment plus gaie. En somme, ces eaux sont miraculeuses.

Clau le Fauriel à Mary Clarke.

Dieppe, 5 septembre au soir, 1831.

Chère amie, je reçois tout à l'heure seulement votre lettre du 24 août et j'y réponds à l'instant, sans savoir où adresser ma réponse, car il me semble que les calculs de temps que vous avez faits ne sont pas des plus justes. Votre lettre commence par des reproches ; c'est chose de fondation avec vous ; je n'y réponds pas : je ne veux pas gâter davantage le plaisir que m'a fait votre lettre, dont j'avais grand besoin. Je commençais à être inquiet de vous et de votre maman ; et ne sachant pas vos marches, je ne savais où vous écrire. J'étais sur le point d'envoyer un mot pour vous à Mohl, plus à portée de savoir de vos nouvelles et de vos projets. Je suis désolé de ce que vous me dites de vos terribles maux d'estomac : cela me gâte le plaisir de vous savoir dans de beaux pays pleins de choses faites pour vous intéresser. C'est encore bien heureux que vous ayez du plaisir à aller à cheval : il y a une multitude de petites courses que vous pourrez faire de la sorte ; mais ces maudites grandes routes? J'ai trop besoin d'espérer que vous serez un peu soulagée d'ici là, pour ne pas l'espérer. Du reste, je partage bien votre contentement de voir que votre maman retire de son voyage le fruit qu'elle en attendait, et que les sacrifices que vous aurez faits pour cela ne seront pas perdus.

VI. — RUPTURE

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[1832.]

Je suis dans un tel état depuis que vous avez parlé de ce malheureux voyage, que je ne pouvais supporter les heures. Ce n'est pas que j'aie l'ombre d'envie de vous empêcher de le faire. Mon Dieu, qu'est-ce que les choses?... Convenez pourtant qu'il est bien triste, après avoir sacrifié toutes ses plus belles années à une seule idée, un seul espoir, après avoir cru s'être bâti un port pour celles de sa vieillesse, de voir tout détruit dans une heure de temps! Figurez-vous qu'un incendie consume tout ce que vous avez amassé de matériaux : votre vie reste un blanc. Vous me dites que c'est de ma faute, que c'est mon caractère, je le veux croire : hélas! je suis si accablée, si écrasée que je n'ai pas l'énergie de me défendre. Mais quelle consolation est-ce? Quelque mauvais qu'il [mon caractère] vous ait paru, je l'ai pourtant bien gouverné pour l'amour de vous. Malheureusement, vous ne m'en savez aucun gré : car lorsque j'ai gardé le silence vous n'avez pas su ce que j'ai souffert. Pendant votre liaison avec M^me^ D..., que de jours j'ai su me taire, comparé au nombre de ceux où j'ai parlé! Mais je veux croire que vous avez raison. Mon Dieu, je vous admire, je vous admire tant, je vous trouve si aimable, qu'il ne m'est pas difficile de croire que c'est moi qui ai tort! Mais pourquoi, hélas! pourquoi ne me l'avoir pas dit il y a longtemps, pourquoi laisser cette affection s'entortiller autour de chaque fibre de mon pauvre être que je ne puis l'arracher d'un côté sans trouver qu'elle tient si ferme de l'autre, que sans tout déraciner comme une pauvre plante je ne puis m'en défaire!

Comment avez-vous pu, vous qui êtes bon, vous résoudre à me dire que tout était fini? Comment avez-vous pu m'éteindre ainsi? Pourquoi ne m'avez-vous pas trompée? Vous avez cru que je ne souffrirais pas autant, je le crois. Mais comment votre bon sens ne vous avait-il pas dit combien je devais vous aimer, puisque, malgré l'impétuosité de mon caractère, j'avais attendu dix ans, espérant que mes espérances et ma patience seraient enfin récompensées? Croyez-vous, cher ami, que je n'aie pas eu tous les désirs, toutes les affections naturelles à mon sexe? ce

besoin d'affection de famille qui est un instinct qui m'a dévorée? n'avais-je pas tout gouverné pour vous? J'avais pris une petite fille pendant quelque temps pour tâcher de les assouvir, cela ne vous a-t-il rien révélé? Et parce que ma fierté et ma délicatesse ont enchaîné ma langue, croyez-vous que ce silence n'ait point doublé mes souffrances? J'aurais été trop heureuse de donner des leçons d'anglais toute la journée pour être sûre de passer le reste de mes heures avec vous, ma main dans la vôtre, sans ces cruelles séparations. Et parce que mon insupportable orgueil m'a fermé la bouche, croyez-vous que j'en aie moins souffert, et comprenez-vous à présent à quel excès je dois souffrir, à quel excès la tête doit être perdue, pour que je vous dise ce que tout cela ne pouvait m'arracher? Et vous avez pu croire que tant d'amour pouvait être éteint par quelques mois de souffrances? Je vous l'ai dit pour vous tromper, parce que j'ai cru que l'idée de me perdre réveillerait en vous quelques regrets, et que je leur devrais quelques doux momens ; et je ne m'étais pas trompée, car pendant une heure vous m'avez caressée comme autrefois. Vous avez cru que cela m'était indifférent, et je vous ai caché les transports que j'en éprouvais. Vous n'avez jamais compris que c'est toujours lorsque je vous aimais le plus que je me suis le plus enveloppée dans le silence de la cachotterie, parce que la passion intense qui m'a consumée ne pouvait trouver ni paroles ni signes, et qu'elle était pleine de honte.

Quand Cousin était auprès de moi, qu'il ne pouvait souffrir que je le quitte même pour aller chercher quelque chose qu'il me demandait, quand il m'exprimait tout ce que j'avais senti pour vous, eh bien ! je pensais à vous, je me disais : Ah ! s'il m'avait aimée comme cela ! Et je finis par être éblouie par ce qui me paraissait enfin de la passion. Je n'ai jamais cru que vous m'aimiez que deux ou trois fois dans ma vie, mais alors, quand j'en doutais, j'étais superbe et je me révoltais, et voilà la source de ce caractère. Mais c'est vrai, oui, j'ai un mauvais caractère, mais je n'en suis que plus à plaindre. Je vous jure que j'ai fait tout au monde pour le dompter, que je le fais chaque jour, mais je suis consumée de douleur, et après avoir combattu des heures et des jours et des nuits, je succombe. D'ailleurs, je ne suis pas une créature forte, et Dieu m'a trop demandé. Si je vous avais épousé, il y a huit ans, et si vous eussiez cessé de m'aimer comme il est probable, car c'est le temps qui a usé ce

sentiment, j'aurais au moins le souvenir d'avoir été complètement heureuse pendant quelque temps. J'aurais peut-être une créature qui vous ressemblerait et que je pourrais tuer de caresses. C'est horrible à moi d'être vicieuse au point de regretter la dignité qui autrefois m'a fait tout taire ; mais rien n'est vicieux comme le désespoir, vous me l'avez dit. Que m'importe à présent votre estime ou la mienne, que m'importe toute chose d'ailleurs ! Je ne vaux pas grand'chose ; je suis irritable, violente, toujours mécontente ; je me révolte contre les décrets de Dieu, contre ce que j'ai mérité, car c'est pour me venger que je me suis jetée dans Cousin. Je suis vindicatrice comme Satan. Qu'importe, à présent, que je dise tout ? Qu'ai-je à perdre ? Ma vie est un supplice, et si j'avais quelque énergie, je m'en délivrerais. J'ai pensé mainte fois à aller attraper la peste en Egypte ou quelque part. Ma famille n'aura pas la douleur de croire que je me suis tuée. Grand Dieu, si j'avais eu le suprême bonheur d'avoir un enfant, qui eût votre figure, vos regards d'autrefois, qu'aurais-je pu demander ? Et la bonne Providence qui a donné cette ressource à mon malheureux sexe pour assouvir sans honte toutes les tendresses qui le consument, elle me l'a refusée ; ou moi-même je me la suis refusée.

Si j'avais tout dit, peut-être que, lorsque vous m'aimiez un peu, vous auriez consenti à m'épouser. Mais j'avais été adorée ; on m'avait parlé de mariage comme de la plus haute faveur que je pusse accorder, et vous jamais ne m'en avez ouvert la bouche que lorsque j'avais la bassesse d'en parler la première ; et chaque fois que cela m'est arrivé, mon cœur se soulevait, se tordait dans ma poitrine, de douleur et de honte, et jamais vous ne vous êtes mis à ma place. Vous vous êtes fait l'arbitre de ma destinée, vous vouliez que je me consume d'amour et que je n'aie pas une volonté, pas un mot. Vous vouliez m'épouser (peut-être), si et quand cela vous conviendrait. Je dis (peut-être) parce que M^me^ Arconati m'a donné des doutes là-dessus. Et si après que ma jeunesse serait passée vous trouviez que mon caractère ne vous convenait pas, vous vous félicitez de ne pas l'avoir fait. Vous m'avez surpris des caresses que je n'aurais pas dû donner, mais je les donnais sur la foi des traités, car quoique vous ne me disiez rien, je croyais que de les demander était une promesse de vous, et que vous aviez trop d'honneur pour ne pas les regarder comme des liens plus forts que les parchemins et

les promesses. Et encore à présent, quand je vous considère, que je regarde toute la délicatesse, toute l'élévation de votre caractère, je ne comprends pas votre conduite envers moi. Je me dis : Mais il faut que je n'aie jamais été comprise ou que j'aie [commis] des fautes dont je n'ai pas la conscience, tant je trouve que vous valez mieux que vous n'avez agi. Hélas ! vous me plaisez tant que j'en perds la tête. Malgré tout ce que je souffre, je suis encore remplie d'un bonheur mélancolique quand je suis à côté de vous, le soir, et quand par instant je m'abandonne à l'illusion, vous vous éloignez de moi si froidement, comme si vous craigniez que dans un si complet naufrage je ne sauve quelques débris. Je crois que vous êtes bon et que vous ne savez pas le prix que j'attache à chaque quart d'heure de vous, à chaque parole douce qui est pour moi une perle que je conserve, que je regarde, que je retourne pendant mes heures de solitude.

Si encore je pouvais trouver mon malheur juste ! Mais il me semble que je ne le méritais point. Je n'avais demandé qu'une grande affection et des liens que tout le monde a, qui sont les plus communs du monde. La pauvreté m'était égale. Je ne demandais point la renommée pour ce que j'aimais. Je me contentais de savoir que personne ne la méritait autant, et vous ne m'avez jamais su gré de cette entière absence du mélange de toute petite passion dans celle que j'avais pour vous. Je vous ai entendu approuver ces amours vulgaires qui aiment pour les louanges que l'objet reçoit du public. Et croyez-vous que moi aussi je ne serais pas sensible à cela ? Croyez-vous que c'est par apathie ou insensibilité à la renommée que je n'en avais pas besoin pour vous, ou que je n'apprécie pas la distinction pour ce que j'aime ? Hélas ! je ne suis pas au-dessus de toutes ces misères ; mais je vous aimais tant, que je n'en avais pas besoin pour vous. Et quand, lorsque vous êtes resté si longtemps en Italie que j'ai été si profondément blessée et que je me suis cramponnée à la passion que me témoignait Cousin, je m'y excitais par sa gloire que je m'exagérais peut-être. Si encore dans cette absence de tout espoir, ce vide de ma vie présente, je vous voyais quelquefois seule, si je pouvais me plaindre, si je pouvais sangloter sur votre sein ! Mais vous n'avez jamais l'idée de tâcher de me donner du courage, de me plaindre... Il faut que seule, sans appui, je combatte sans cesse avec moi-même contre l'irritation, le découragement, les souvenirs et l'ines-

poir; il faut que je prenne l'air gai, quand j'ai la mort dans l'âme, pour ne pas trop vous ennuyer; il faut que je ne vous demande rien, rien pour ne pas recevoir une réponse sèche; il faut qu'après avoir été la confidente de toutes vos actions, je ne vous demande pas une question sur ce que vous faites, sur où vous allez, questions que mes amis les plus ordinaires regardent comme des marques d'intérêt; il faut qu'avec l'imagination la plus active à me tourmenter, je ne cherche jamais à la calmer en voyant les faits tels qu'ils sont; que, remplie d'amertume et de désappointement, j'aie l'humeur égale comme si j'étais heureuse, et peut-être que, si j'en viens à bout, vous trouverez cela tout simple et ne m'en saurez pas plus de gré.

Au moins, pensez que je ne vous ai pas aimé d'un amour ordinaire! Pensez que si j'ai un caractère qui ne vous plaît plus, c'est avec ce caractère que je vous aimé, et que si j'avais été calme et calculatrice, j'aurais peut-être conservé votre affection; mais j'aurais peut-être aussi [eu] le bon sens de ne pas m'être attachée avec si peu d'assurance pour l'avenir, que si je ne vous avais pas aimé si passionnément, j'aurais été moins portée à la vengeance. Vous rappellerez-vous du temps où vous me disiez: Chère petite, vous donneriez de l'âme à ce marbre (1).

Journal de Mary Clarke.

Jeudi, 26 janvier.

Mardi M. Fauriel est venu dîner ici; il est arrivé avant l'heure. Nous causions tranquillement, j'appuie mon coude sur son genou et mon visage près du sien. Il se lève et va regarder la carte de l'Europe. Je ne sais alors quel courage tranquille me saisit, je lui dis : « Vous me quittez ainsi, et depuis mon retour vous m'avez repoussée chaque fois. Vous avez dû vous apercevoir que depuis peu j'ai changé de manière avec vous; eh bien! à présent, je vous dis adieu et jamais cela ne m'arrivera plus! » En ce moment, il fallut aller dîner. Nous revînmes ici. J'étais inspirée comme malgré moi du courage qui m'a toujours manqué; je priai maman de rester en rentrant ici. Je lui redis les mêmes choses. Je lui demandai s'il était changé. Il me dit,

(1) Aucune des lettres de Fauriel que nous avons eues sous les yeux ne répond à ces émouvantes pages. L'explication s'en trouve dans les fragmens suivans du *Journal*.

d'un air que je ne saurais décrire, qu'il l'était, qu'il ne m'aimait plus comme autrefois, qu'il m'aimait beaucoup, bien tendrement, peut-être mieux. Je sentis un élancement sourd parcourir mes veines, et puis mon sang sembla s'arrêter. Mon étonnement fut si grand que je ne pus croire mes oreilles; je lui fis répéter. Je ne sais plus tout ce que nous nous dîmes. J'étais inondée de larmes. Il était profondément agité. Enfin, la même inspiration que je ne puis expliquer, qui m'avait fait commencer cet éclaircissement, me fit continuer, et à travers les pleurs et mille autres paroles, je lui demandai s'il me regardait comme libre? « Oui, » dit-il sans hésiter. Je demandai s'il ne regardait pas sa destinée comme liée à la mienne. A force de questions, je découvris qu'il y avait longtemps, longtemps, qu'il y avait renoncé et n'y pensait plus. Il est impossible d'exprimer le désespoir qui s'empara de moi. Je me recueillis pourtant et lui dis que jamais je n'avais su cela. Il me dit que je l'étonnais beaucoup, qu'il était loin de s'en douter, qu'il m'avait déjà dit une chose qu'il me répéterait encore, c'est que le trait qui était entré dans son cœur il y a cinq ans (1), n'en était jamais sorti, s'y était pourri, avait tout détruit. Je lui dis qu'il valait mieux que je susse la vérité dont certes je ne me doutais pas, que je m'étais toujours crue liée à lui, que j'avais été bien aise. Je lui demandai trois fois s'il ne le voulait pas; il me dit que non, qu'il lui serait impossible de me rendre heureuse, que ma susceptibilité était effrayante, que c'était peut-être beau, mais qu'il en avait peur. Je lui dis avec une sorte de calme que j'arrangerais ma destinée désormais différemment, que j'avais été dévouée à lui pendant huit ans, qu'il avait été le but de toutes mes actions, qu'il était bien difficile de changer, mais qu'il le fallait. Il jeta sa tête sur mes genoux, joignit ses mains, éclata en pleurs, me supplia de ne point le séparer de cette destinée. Je lui répétai : « Mais vous n'en voulez pas; en voulez-vous? — Non, je **ne** le puis. » Quel étrange égoïsme! J'avoue que mon âme était abreuvée d'amertume. Un peu avant ou je ne sais quand, il avait eu un seul moment de retour et dit qu'il était si esclave de son travail que peut-être s'il avait pu me voir davantage.... Mais cet éclair disparut et la même âpreté continua. Trois choses surtout étaient claires d'après ses discours · c'est qu'il ne pensait nullement à nos

(1) Sa jalousie de Cousin.

anciens engagemens, qu'il tombait d'étonnement en apprenant que j'y croyais, qu'il avait sans doute eu tort de me laisser dans l'erreur, mais qu'il me croyait dans de tout autres dispositions, et qu'il n'avait aucune envie de les renouer; 2° que ce repoussement que j'avais toujours pris pour accidentel, pour passager, pour que sais-je, était une détermination longue de témoigner sans le dire un changement dans ses sentimens. Il ne me dit pas : « Je ne suis plus amoureux de vous, » mais c'était cela; 3° que mon extrême susceptibilité et nos caractères en étaient la cause seconde, quoique Cousin fût la première. Après bien de l'agitation, je tombai dans un silence sombre. Il eut déjà quelque tendresse. Il me baisa la main avec une espèce de religion, il se jeta à mes genoux pour me dire combien il désirait mon bonheur; mais je sentais comme un fer rouge dans ma poitrine. Après toute cette agitation, nous restâmes dans un silence sombre pendant quelque temps, et puis il s'en fut, disant qu'il ne viendrait pas demain. Je dis « non, » car je ne désirais plus le voir. Peu de temps après, M. Mohl vint me demander ce que j'avais. Je me sentais si malheureuse que je m'appuyai sur lui. Je ne voulais pas lui faire un mensonge. Je dis que M. Fauriel m'avait fait de la peine. Chose étrange, il se contenta de cette réponse, parut respecter mon secret, me serra contre son cœur, contre ses lèvres avec le sentiment que j'aurais voulu dans Fauriel. Je me laissai faire comme une bûche, j'étais remplie de tendresse et de reconnaissance. Je souffrais un peu moins, mais je ne répondais à rien.

1er février.

Je souffre beaucoup, je fais des projets sans cesse : tantôt je veux m'enfuir, tantôt je ne veux plus le voir. Je suis certaine d'une chose, c'est que si je pouvais le voir tous les jours cinq ou six heures, je serais beaucoup mieux. C'est une douceur qu'il avait dans sa douleur pour Cousin. Je voudrais lui écrire, mais je ne veux pas, à quoi bon? Je voudrais lui demander pourquoi, lorsqu'il m'a vue si agitée avant de partir cet été, il ne m'a pas dit la vérité; s'il voyait une pauvre mère serrer son enfaut mort dans ses bras pendant trois ans, toujours dans l'illusion qu'il va se réveiller, il aurait l'inhumanité de lui dire qu'il est mort et de l'en arracher : pourquoi m'avoir laissée prodiguer la passion à ce qui était mort? Je l'ai vu hier; j'ai perdu toute ca-

pacité de faire des efforts pour être aimable; je n'ai envie que de faire des reproches, je n'y cède pas, et je reste muette. Je lui ai dit en s'en allant : « Je ne vous verrai donc pas demain. » Il m'a dit : « Peut-être que si, mon Dieu ! » Si je pouvais le voir une heure seule, eh bien ! je fondrais en larmes et je ne dirais rien de tout ce qui me tourmente, car j'oublie tout lorsque je l'ai revu. Le lendemain de ce malheureux mardi qui a tout éclairci, il était tout autre. Je lui ai fait l'histoire de la cause de ma conduite, je lui ai rappelé les différentes preuves de tendresse que je lui ai données. Il m'a dit qu'il voudrait bien me revenir, qu'il s'était senti trop content de retourner à moi après M^me^ D..., et puis cela s'est en allé comme un songe. Il m'a dit qu'il ne pouvait se passer de moi; pourtant s'il était allé à Genève comme il s'y était décidé, il s'en serait bien passé. Je voudrais lui demander ce qu'il pensait de cela. Il m'a dit que la vie qu'il menait était si pénible, qu'il pouvait tout juste la supporter. Il m'a suppliée de ne pas l'agiter et de ne pas lui ôter le courage qui lui reste. C'est peut-être vrai, et quand je le vois si changé, je n'ai plus le courage de lui parler de mes peines. Il m'a dit de lui demander tout ce qui était dans son pouvoir, qu'il était prêt à le faire. Je lui répondis, et j'étais fondue en larmes, que je ne pouvais lui demander rien, qu'être aimée était la seule chose que je pouvais désirer. Cela ne dépendait pas de lui. Je lui ai rappelé que j'aimai une seule fois dans ma vie, que du temps de Cousin je n'avais cessé d'avoir ce besoin inextingible de le voir. Il m'a dit qu'il avait toujours besoin de me voir aussi ; oui, mais en moi c'est comme un charbon ardent. Mon Dieu ! si je pouvais prendre patience, peut-être qu'il me reviendrait. Il le souhaite lui-même, et quelquefois je pense que c'est cela surtout qui me montre l'impossibilité. L'attrait est passé, et cela date de loin. Il m'a dit que déjà avant M^me^ D... c'était presque passé, que M^me^ C... et les injures que je lui ai dites à son sujet lui avaient fait un grand mal, et moi je me rappelle son manque de sympathie avec moi dans cette malheureuse affaire. Eh ! mon Dieu ! quand il m'aimait de son mieux, il ne me satisfaisait jamais entièrement ou très rarement. Je me rappelle qu'à Milan, où il croit qu'il m'aimait, je fus si frappée de la chaleur d'une lettre de miss B... ! Je me disais : Mon Dieu ! voilà donc un peu d'ardeur, quel soulagement comparé à ce froid qui m'entoure et me glace ! Nous n'étions pas faits l'un pour l'autre; sa manière d'être

me faisait mourir de faim. Si je pouvais oublier que je l'ai jamais connu, si je pouvais, cela vaudrait mieux, et ces dix ans de sacrifice et d'attente et ces derniers jours de ma jeunesse perdus sans retour, sans fruit, irrévocablement, n'en seront pas moins perdus, et le reste de ma vie n'est plus rien, ne peut plus être rien. Si je m'étais mariée, comme j'eusse fait sans cette insigne folie, je serais au moins en paix et entourée d'une famille qui aurait embelli le reste de ma vie. A qui dois-je la sécheresse et l'abandon de ce qui m'attend? Si je pouvais mourir demain, si j'étais sûre de mourir l'année prochaine, que m'importerait? S'il avait agi en Italie comme il le devait, jamais Cousin n'aurait empoisonné notre affection. Je ne le lui ai pas dit assez, mais avant de mourir je veux le lui bien imprimer dans la tête, je veux lui répéter les paroles que j'ai dites à Cousin. S'il me supplie de les lui épargner, je lui dirai: « Pourquoi? puisque vous ne m'aimez plus, que vous importe ce que j'ai dit à Cousin? » L'autre jour, quand je lui racontais que Cousin avait bien plus de torts envers lui qu'il ne pensait, il m'a prié de ne pas lui en parler. Pourquoi n'ai-je pas demandé pourquoi? Je veux le savoir. Si je pouvais me reprendre à la peinture, si je pouvais me plaire à quoi que ce soit! Mais je tombe dans un abîme de découragement, j'ai le sentiment de mon incapacité pour quoi que ce soit, je lis sans savoir ce que je lis, et je me sens si faible qu'avant midi ou une heure, mes forces pour la journée sont épuisées et je n'ai plus envie que de me coucher ou que quelque créature humaine vienne m'arracher de mes pensées, et quand elle vient, elle me fatigue, quelle qu'elle soit. Quelle existence, et pourquoi n'ai-je pas l'énergie de m'en défaire?

15 février.

J'ai eu une heure de bien-être en dessinant. L'art doit être un univers pour ceux qui en sont maîtres, et ma fièvre m'a repris en pensant à tout ce que j'ai fait depuis si longtemps. Il me semble que c'est une noire ingratitude. J'ai vu Mohl et il m'a fait du bien. Il avait dîné chez moi, et comme toujours il m'a rapporté une comédie. Ce soir, j'ai éprouvé un cruel déchirement en entendant un oiseau chanter. C'est tout à fait printanier, j'aurais voulu lui dire: « Oh! trompez-moi au moins un jour, pour que le chant de cet oiseau soit un délice au lieu d'un poignard! » Je ne sais si je pourrai supporter le printemps. Il est

venu vendredi dernier à ma prière instante. Il m'a dit : « Laissez-moi venir de mon propre mouvement. » Je lui ai dit qu'il ne viendrait jamais. Il m'a dit : « Si, si. » Il est venu le lendemain pour me dire qu'il allait au spectacle ; il n'est pas venu depuis. Hélas ! je le savais bien, lui reprocherai-je (1)?...

VII. — APAISEMENT. — AMITIÉ

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[Été 1832 ?]

Cher ami, je pense que vous devez avoir reçu au moins ma dernière lettre. Ayant écrit à M. Mohl de vous dire de la demander, je suis très tourmentée de ne rien recevoir de vous. Il y a cinq semaines que j'ai écrit ma première, quand je pouvais à peine tenir une plume, et je n'ai pas passé un jour sans alternatives d'espérances et de craintes. J'ai passé et repassé dans ma tête tout ce que j'ai écrit dans ces lettres, tantôt pensant que je vous avais peut-être offensé, tantôt que vous ne les aviez pas reçues. Si j'ai dit quelque chose dans aucune d'elles, ou dans toutes, qui vous ait offensé ou blessé, je vous supplie, cher ami, de me pardonner et de m'écrire. Je vous assure que j'aimerais mieux mourir que de vous faire de la peine ; je serais mieux sans cette inquiétude. Je pense avec douceur à bien des choses que vous m'avez dites avant mon départ. Pardonnez si je ne les ai pas

(1) On est tenté de croire que Fauriel cherchait depuis longtemps une occasion de rompre avec miss Clarke : comme on a pu le voir, une scène un peu plus violente que celles dont son orageuse amie était coutumière, vint lui en fournir le prétexte. Ce fut sans doute pour justifier sa décision qu'il invoqua, non sans une certaine hypocrisie, l'ancienne affaire Cousin, dont il semblait pourtant qu'il eût depuis longtemps pris son parti. Miss Clarke, qui se croyait pardonnée, fut alors plus que jamais pénétrée du sentiment des torts qu'elle avait eus envers lui, et qu'elle rappelait parfois avec une si touchante maladresse Cette espèce de remords devait la poursuivre jusqu'à la mort de Fauriel. — A la suite de leur douloureuse explication, elle ne fut plus pour lui qu'une amie ; mais quelle amie frémissante, toujours prête à souffrir, malheureuse surtout de ces longs silences où il se réfugiait avec la plus cruelle indifference ! — Pendant ces pénibles années, Jules Mohl lui prêtait le réconfort de son tranquille et inébranlable dévouement. Il souhaitait de l'épouser : elle résista, par fidélité à l'amour éteint, gardant cette dernière illusion qu'en acceptant la main de cet excellent ami, elle affligerait Fauriel. Cependant, sa correspondance avec celui-ci se relâchait : les lettres postérieures à 1832 se bornent à relater des impressions de voyage ou de vie. Elles deviennent de plus en plus rares, et leur intérêt va diminuant sans cesse. C'est Mary Clarke qui fait tous les frais de ce reste d'amitié, parce qu'elle garde un reste d'amour.

appréciées comme je le devais, mais j'avais pendant quatre mois comme un tison qui me brûlait la poitrine, et cette intense douleur absorbait toutes mes facultés. C'est ce que je vous aurais exprimé dans ma première lettre, si je n'avais été trop fatiguée en l'écrivant.

Vous n'avez jamais passé tout un été sans m'écrire. Dois-je conclure que vous m'en voulez mortellement? Dites-moi au moins ce que vous voulez que je fasse ou que j'en pense. J'ai trouvé un grand soulagement à vous traduire, et quoique j'aie parfois une mélancolie extrême, elle est douce et heureuse, comparée à ce que je sentais avant ma maladie ; mais depuis trois ou quatre jours, l'attente d'une lettre de vous m'empêche de rien faire avec attention, et la nuit je rêve que j'ai une lettre et je me réveille toujours au moment de l'ouvrir. Je vous prie, cher ami, de penser avec un peu d'attendrissement à moi. Je vous assure que je n'ai jamais manqué de pitié pour aucune créature vivante. J'accepte tout ce que j'ai souffert en expiation de mes torts envers vous ; ne voulez-vous pas l'accepter aussi?

MARY CLARKE.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Cold Overton, 1er septembre 1832.

Cher ami,

Je vous ai écrit deux lettres depuis que j'ai pu écrire, mais je crains que vous ne les ayez pas reçues, car je les ai adressées à votre rue de Verneuil, et il me semble, — je suis sûre que vous m'eussiez répondu ! M. Mohl a dû vous dire que j'avais eu une fièvre cérébrale. J'ai été pendant deux jours abandonnée du médecin, à ce qu'on m'a dit, car j'étais tantôt en délire, tantôt privée de sentiment. J'avais éprouvé des symptômes à Paris, dans mes longues insomnies, que je ne comprenais pas et qui en étaient les signes précurseurs, je crois. Je crois que l'effort que j'ai fait pour ne pas vous dire adieu m'a aussi fait grand mal, mais je ne puis le regretter ; je n'aurais pas eu la force de résister à dire et à demander des choses que je ne veux point dire. L'idée que vous passeriez l'été avec Mme D... m'était insupportable. Depuis que j'ai été si près de mourir, j'ai pensé qu'il valait mieux que ce fût ainsi. Si vous m'aimiez comme autrefois, vous auriez

trop souffert. D'ailleurs, ma vie est bien précaire, et vous n'avez ni parens ni personne. J'espère que je me suis fait une raison là-dessus. Je vous prie en grâce de brûler de suite la lettre que je vous ai écrite en partant. M. Mohl m'a dit que vous étiez à Passy. C'est pour cela que vous n'avez pas reçu mes lettres, sans doute ; il m'aurait fait bien plaisir de recevoir des lettres de vous. Malgré cela, il me semble qu'ayant été si mal, vous auriez bien pu m'écrire sans en avoir de moi. Je ne vous fais point de reproches, cher ami, de ne point l'avoir fait, je m'en afflige. Il me dit que vous travaillez beaucoup, et je tâche de me consoler en pensant à cela. Que ferais-je sans lui!...

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Je suis bien affligée, cher ami, de ne pas avoir un seul mot de vous. Je ne sais si mes lettres ne vous sont pas parvenues, ou si je vous ai offensé par quelque chose dans ces lettres. Croyez bien que c'est involontaire, et pardonnez-le-moi. J'étais très fatiguée en écrivant la première, car je voulais vous dire, mais je n'ai pas pu, que j'accepte tout ce que j'ai souffert comme juste et mérité par mes anciens torts. J'aurais dû mieux vous comprendre et croire en vous, mais j'avais été gâtée, et mon impétuosité naturelle est sans bornes. Depuis ma maladie, j'ai trouvé une extrême douceur en pensant à des choses que vous m'avez dites cet hiver. Pardonnez-moi d'avoir été si peu reconnaissante alors : j'ai eu pendant ces quatre mois comme un fer chaud dans la poitrine. C'était sans répit : tout moi était absorbé. Pensez combien la douleur rend égoïste, et injuste, que nous sommes de pauvres créatures bien faibles, et moi surtout. M. Mohl m'a écrit que vous aviez été inquiet de moi pendant ma maladie. Je vous en remercie, cher ami, du fond de mon âme. Je voudrais avoir au moins quelques mots de vous. Je voudrais savoir si vous êtes heureux et si vous me pardonnez. Il m'a dit que vous espériez avoir fini pour l'hiver et publier une partie de votre livre. J'ai traduit trois de vos leçons et j'en ai lu deux à miss Watts qui en a été ravie malgré ma traduction : je craignais qu'elle ne fût inintelligible. Cela fait que je pourrai peut-être traduire votre livre. Que puis-je faire pour vous faire plaisir ? Dites-le-moi ! Y a-t-il quelque chose dans le monde dont je sois capable qui puisse expier mes torts en-

vers vous, et puis-je encore être la moindre chose pour vous?

Oh ! cher ami, je sens maintenant combien je vous aime, car, ayant, dans l'état de folie et de souffrance où j'étais alors, renoncé à vous, à présent tout ce que vous êtes, tout ce que vous valez me revient, et je me résigne plutôt à n'être pas aimée de vous, pourvu que je vous revoie et vous sois au moins quelque chose. Votre silence me fait craindre que vous ne me répondiez pas; mais si je pouvais avoir quelque signe pour savoir que vous me pardonnez, que ce que je vous dis ici ne vous est pas indifférent, je me résignerais à n'avoir rien autre chose. Envoyez-moi une feuille de papier blanc, je vous en prie, je saurai par là que vous aurez reçu cette lettre et que vous l'agréez. Si je ne la reçois pas, que puis-je penser?

MARY.

Le 17 septembre 1832.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Paris, 25 septembre 1832.

Chère amie, je crois avoir reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites; et si je n'y ai pas répondu plus tôt, c'est un tort que je me suis donné, et que je vous prie de me pardonner. J'aurais cependant bien des choses à dire pour mon excuse; mais c'est précisément pour avoir tant de choses à dire, que je n'ai rien dit, reculant toujours devant une lettre qui devait être un volume (1). Aujourd'hui, je prends un parti plus simple : je finis par où j'aurais dû commencer; et à compte de tant de choses que je ne puis écrire, je vous écris du moins quelques mots qui seront plus manifestes sur le papier que dans ma pensée. Je ne reviendrai pas sur l'horrible inquiétude que m'a donnée votre maladie : Mohl a pu vous en dire quelque chose; mais il n'a pu

(1) C'est là l'excuse que Fauriel invoque le plus souvent pour se faire pardonner ses longs silences. A peine si les termes varient. Il est piquant de le voir se repéter de la sorte. Le 17 septembre 1830, il écrira encore :

« Chère amie, voilà plus de trois longues semaines que j'espère et cherche le temps de vous écrire une immense lettre; mais au lieu de venir, ce temps a l'air de m'échapper toujours plus vite, toujours plus perfidement, et de rendre de jour en jour plus lourd pour moi le joug de mes occupations. Je vois à la fin que si je voulais attendre le moment de vous écrire la moitié seulement de ce que j'aurais à vous dire, je ne vous écrirais pas du tout; et je trouve cependant qu'il est moins triste de ne dire que peu de chose au lieu de beaucoup que de ne rien dire du tout.

vous en dire que la moindre partie. Plus près de vous, j'aurais certainement été moins troublé, uniquement préoccupé, comme je l'aurais été, de faire quelque chose pour vous soulager. Je ne vous dirai rien non plus de la manière dont j'ai, et dont nous avons tous passé cet horrible été ; c'est assez du souvenir de cet état d'angoisse perpétuelle, pour renouveler mes serremens de cœur, et mes découragemens. Chezy (1) et Salfi (2) sont les deux derniers que j'ai eu à regretter, et ceux que j'ai regrettés le plus, ayant avec chacun d'eux des sympathies diverses, mais presque également chères. C'était à l'enterrement de Thurot (3) que j'avais vu Chezy pour la dernière fois : il avait été fort tendre pour moi ; et à travers toute la mélancolie du moment, il m'avait parlé avec vivacité de ses études et de ses projets. Trois semaines après, il n'était plus. Je ne puis oublier le zèle et le plaisir avec lesquels il me donna les premières leçons de sanscrit : c'est une parenté qui a ses devoirs et son intimité tout comme une autre ; je la respecterai toute ma vie.

Vous pensez bien qu'au milieu de si tristes impressions, je n'ai pas travaillé comme je me l'étais promis, et comme je l'aurais fait dans toute autre circonstance ; et c'est moins encore d'avoir peu fait que d'avoir mal fait que je me trouve à plaindre. En repensant beaucoup à mon grand travail, il m'est venu l'idée d'en modifier en quelque chose la publication, et d'en donner la fin à part de tout le reste ; c'est sans doute ce dont Mohl vous a parlé : il approuve le projet ; et je crois que j'y tiendrai. Tout cela n'est pas de grande importance : nous verrons. Vous êtes bien patiente de me traduire ; mais puisque vous avez cette patience, j'en suis tout fier : il me semble que vous devez me comprendre mieux qu'un autre, et que vous me feriez mieux comprendre. Je suis encore à Passy ; et j'y suis jusqu'au commencement de novembre. J'y travaille un peu plus qu'ici, sans y travailler beaucoup ; car je n'ai point encore la tête bien remise de cet été. Je viens souvent à Paris : cela me fait perdre quelques quarts d'heure : mais c'est pour moi la manière la plus agréable et la plus commode de faire un peu d'exercice. Je trouve Mohl au bout de

(1) A.-L. de Chézy (1773-1832), professeur de sanscrit au Collège de France.

(2) F. Salfi 1759-1832), auteur de divers ouvrages en italien (sa langue maternelle) et en français.

(3) J.-F. Thurot (1768-1832), professeur de grec au Collège de France. — Il y avait à ce moment-là une épidémie de choléra.

mes courses ; il est rare que nous ne dînions pas ensemble ; et cette habitude m'est devenue chère. Je ne vous parle pas d'un certain projet dont il a été jeté trois ou quatre paroles en l'air, et qui m'aurait transporté de la Sorbonne à la Bibliothèque. Il n'est plus question aujourd'hui de tous les beaux changemens qui devaient avoir lieu à cette dernière, de sorte que je n'ai plus d'occasion de perdre encore trois paroles, qui sont tout ce que je pourrais dire et répéter et qui ne serviraient à rien. Je ne vous donne point de nouvelles de Paris, puisque Mohl vous écrit ; je suis sûr qu'il vous tient au courant de tout ce qui en vaut la peine.

Adieu, chère amie, je vous écris à la hâte ces paroles, le cœur plein de mille tendresses qui ne s'écrivent pas. Soignez-vous, ménagez-vous, je vous en serai reconnaissant. Je ne sais rien de vos projets de retour : mais je suppose que ce sera vers la fin d'octobre. Il me semble que je n'ai jamais plus désiré votre retour ; et je jouis de la certitude où je suis d'en être heureux. Je vous envoie une masse de complimens et de tendresses pour Cold Overton : distribuez-les comme bon vous semblera : je voudrais cependant que Selina (1) eût la meilleure part. Adieu, encore une fois ; si je ne vous écris pas, croyez que je n'en pense pas moins à vous ; je vous prie de le croire. Adieu, chère amie.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Cold Overton, 2 octobre 1832.

Lorsque j'ai vu votre lettre ce matin, j'ai tremblé de la tête aux pieds. Il y avait si longtemps ! Elle était si ardemment désirée ! J'avais tant pensé, tant retourné toutes les raisons qui pouvaient vous empêcher d'écrire, tant veillé, tant prié, je m'étais tant raisonnée pour me résigner à n'en avoir point ! Car il me semblait impossible que vous ne m'eussiez pas écrit plus tôt si vous ne m'en vouliez pas mortellement. Je n'ai pu la lire, je me suis jetée à genoux toute en pleurs pour remercier Dieu de me l'avoir envoyée. Mon Dieu, que de tumultes dans mon âme, depuis que je suis revenue à la conscience ! Que j'ai regretté mille fois ma maladie ! Enfin je l'ai, cette lettre, je l'ai serrée, je l'ai baisée, j'ai couché dessus ma tête, mon visage, je ne pouvais assez la sentir, la palper, il me semblait que je ne reverrais jamais

(1) La fille de Mme Frewen-Turner.

cette écriture. Une adresse sur du papier blanc m'aurait ravie. Les leçons que j'ai, qui ne sont pas du copiste, étaient comme un portrait de vous, et souvent je me suis arrêtée dessus pour l'écriture seulement, sans penser au sens des paroles. M. Hartopp, notre ministre, a quelque chose qui vous rappelle sans vous ressembler le moins du monde, — l'expression de ses mains ressemble à celle des vôtres, il a de vos poses; j'ai été quelquefois obligée de quitter le salon, ne pouvant me contenir en le regardant ou quand, en arrivant, il me serrait la main. Je suis sûre que si vous aviez pu un instant vous représenter l'effet d'une lettre sur moi, vous m'eussiez écrit, car vous eussiez écrit à la créature du monde qui vous serait la plus odieuse pour lui faire un si immense plaisir et calmer tant de tourmens.

M. Mohl m'a seulement écrit que pendant le dernier temps que j'étais malade, vous étiez venu tous les jours savoir de mes nouvelles. C'est tout ce que j'ai su de vous, et j'ai pensé que votre silence ne pouvait venir que d'un sentiment de colère ou au moins de fâcherie contre moi. Et comment le supporter?... Je ne savais point que vous eussiez été attristé par des morts. Il ne m'a pas dit un seul mot de vous, sinon que vous vous portiez bien et que vous pouviez publier un volume cet hiver.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

[Sans date.]

Je suis désolé de votre mal de gorge et de ce que vous souffrez; et Dieu sait si je voudrais pouvoir faire quelque chose pour vous soulager! Vous me demandez si j'aurai le pouvoir de ne point vous contrarier jusqu'au moment de votre départ. Comme je n'ai jamais eu et n'aurai jamais la moindre volonté de vous faire le moindre mal, ce ne pourrait être que malgré moi, à mon grand regret, et sans avoir pu le prévoir, que je vous en ferais. Je n'ai donc point de promesse à faire à cet égard : je n'ai qu'à vous renouveler une protestation qui ne peut pas changer. C'est à vous à juger de ce qui vous est bon à cet égard : je me conformerai à votre volonté. Mais comme ce serait, pour moi, une grande privation et une vraie douleur de ne pas vous voir comme à l'ordinaire, j'attendrai que vous m'ayez là-dessus exprimé votre volonté définitive. Il m'en coûtera de vous obéir, mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[1830].

Je vous prie de ne point vous engager pour dîner nulle part samedi prochain parce que... et si vous vouliez ne vous engager jamais que le moins possible, cela me ferait bien plaisir : vous savez bien ce que je veux dire, n'est-ce pas? d'ailleurs, j'ai tant de plaisir à vous voir, que tout le plaisir que vous pourriez faire aux autres ne ferait pas la millième partie du mien : ainsi c'est une bien mauvaise manière d'employer votre capital que d'en disposer ailleurs.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Paris, 27 octobre 1840.

J'ai reçu hier, chère amie, dans le courant de la journée, votre lettre de Londres du 24 de ce mois, et je réponds au plus pressé, en laissant de côté les dix mille et une choses que j'aurais à vous écrire, si je voulais tout vous dire aujourd'hui. Je ne puis vous exprimer mon regret de l'impossibilité où je me trouve d'accepter l'aimable invitation de la plus aimable des familles ; mais là-dessus, je ne suis pas même le maître de délibérer : je suis en ce moment obligé de donner une portion considérable de mon temps à la part de travail dont je suis chargé par mon Académie, et dont la terminaison est réclamée et attendue par la presse. J'ai usé et abusé de tous les délais possibles, au point qu'il y aurait un véritable inconvénient à les prolonger, si peu que ce fût. Il me serait aussi facile qu'agréable de travailler pour mon compte chez M^me^ Nightingale (1). Mais les bouquins académiques ne se font qu'avec beaucoup d'autres horribles bouquins que je frissonnerais d'emporter en si honnête lieu, lors même que la chose me serait possible. Veuillez donc bien, je vous en conjure, être l'interprète de mes regrets auprès de vos hôtes, et soyez bien sûre que vous n'en trouverez pas qui les surpassent. Il fait ici un temps infâme, mais il me semble que je trouverais là bas avec du soleil, avec un air doux, avec des

(1) Les Nightingale étaient de riches propriétaires ruraux. Miss Florence, qui vit encore, s'est illustrée en organisant les secours aux blessés pendant la guerre de Crimée, et en prenant l'initiative des mesures internationales pour leur protection. Miss Parthenope épousa sir Harry Verney, membre du Parlement. (Communication de M. de Mohl.)

restes de verdure, ce qui est encore plus rare et plus charmant que tout cela. Dites bien tout cela à M. et Mme Nightingale, à miss Florence et à miss Parthenope : j'ai besoin qu'ils le sachent, qu'ils me plaignent, et qu'ils me gardent un peu de leur bon souvenir.

Où diable ce pauvre Ozanam est il allé se fourrer, pour que vous l'ayez rencontré? Mais il est bien vrai qu'il a concouru pour l'agrégation à la Faculté des lettres de Paris, qu'il s'est beaucoup distingué, qu'il a été reçu le premier, et que ç'a été une vraie bonne fortune pour moi de le décider à me suppléer avec titre universitaire. C'est un excellent jeune homme, plein de zèle et de talent, sérieux et même un peu solennel. Quant à Quinet, vous n'avez que faire de vous en inquiéter : c'est lui qui m'a écrit au mois de juillet qu'il ne voulait ni ne pouvait me suppléer : il est ici depuis près d'un mois; mais je ne l'ai pas vu encore. Il a écrit une brochure politique où il se déclare assez mollement pour la guerre. Je ne sais plus que penser, ni que dire de notre politique et de notre gouvernement; mais ce que j'éprouve ressemble plus à une pitié douloureuse qu'à autre chose. J'ai peut-être l'air de m'amuser beaucoup, car je vais beaucoup au spectacle et j'entends beaucoup de musique; mais je suis bien pressé de ne plus m'amuser autant. Adieu ! je vous écrirai, je l'espère, de nouveau chez Mme N..., dans huit ou dix jours.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Cold Overton, 7 septembre 1842.

Cher ami, tous les jours je grille d'avoir de vos nouvelles, et je sais bien que je n'en aurai pas; tous les jours, je prie Dieu avec la plus parfaite dévotion pour que vous soyez bien, et je n'ai pas de foi dans mon crédit là-haut. Pourquoi est-ce que je prie? Je n'en sais rien, c'est une habitude d'enfance. Je ne prie que par l'intensité du sentiment qui me remplit. Je ne comprends pas moi-même la logique de cela, mais à force de désirer vos nouvelles, je suis arrivée à la conclusion qu'il faut écrire, et je l'aurais fait il y a longtemps, si j'eusse été certaine d'une prompte réponse. Écrivez-moi une demi-page, mais dites-moi si vous êtes bien, si vous travaillez, si vous vous soignez, si vous avez été au Havre, si vous y allez, si vous avez été voir

quelqu'un, si vous avez des nouvelles de M. Mohl? Je n'en ai pas; je lui ai écrit il y a dix jours, il me semble qu'il aurait bien eu le temps pour une réponse s'il avait écrit de suite. Avez-vous été chez la princesse Belgiojoso? a-t-elle fait de vous tout ce qu'elle a voulu? Je parie que oui... Je suis arrivée à Londres mardi à 11 heures et repartie le même jour pour ici, où je suis arrivée ce soir même à minuit. Je n'ai mis que deux jours à mon voyage, et j'aurais pu le faire en trente-six heures si chaque voiture fût partie aussitôt que j'étais prête à y entrer. J'ai trouvé ma mère tout autre que l'hiver lorsque je l'ai quittée, sortant en voiture, lisant et jouissant de ses lectures. Je ne m'ennuie pas, autant que possible, parce que je dessine toute la journée, et voilà ma vie.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[26 septembre 1843.]

Cher ami,

J'ai coupé ce que j'avais écrit au haut de la page parce que j'y grognais et que je voudrais sucrer mon sermon autant que possible pour la décision que je voudrais vous voir prendre sur l'appartement dans ma maison. Cependant, il faut que je vous dise, non pas pour vous reprocher, mais pour me justifier de ne pas avoir écrit plus tôt, que c'était parce que vous aviez l'air si pressé de me voir partir que je ne me sentais pas la conviction que ma lettre vous ferait grand plaisir; car enfin, cher ami, on a beau aimer, si on a le sentiment que c'est tout seul, on est découragé, on n'a plus de verve. Moi, je suis très modeste, je me méfie toujours des sentimens que j'inspire; c'est cela qui m'a fait le plus de mal dans ma vie; et puis je suis si entière dans mes affections, j'ai si peu de réticences! Tenez, je suis bien sûre que si vous aviez dû partir, vous eussiez trouvé mauvais que je fusse pressée. Enfin n'en parlons plus.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

St. Leonards on Sea, Nov. 8, 1843.

Cher ami, j'attends depuis bien des jours, bien des semaines que vous m'écriviez, et j'attends en vain. M. Mohl m'a écrit

que vous consentiez au déménagement, mais votre silence me remplit l'âme de remords. J'ai peur que cela ne vous contrarie et que ce ne soit la cause de votre silence. Si M. Mohl ne me disait qu'il croit que vous en serez plus heureux, je me repentirais, car j'aime mieux dix fois votre contentement que le mien ; et croyez-le bien, je donnerais ma vie, mon âme pour vous, et si le diable me la rendait, je recommencerais le marché, j'en suis sûre. Je désire passionnément que vous m'écriviez. Je suis ici à Saint-Leonards, une ville à bains de mer. Je vois la mer de la fenêtre du matin au soir. C'est beau, mais je voudrais être à Paris. Je ne puis m'acoquiner ici. Je m'ennuie à mourir. Tout le monde me contrarie et me nuit et m'irrite. Je ne puis souffrir les opinions des gens que je vois ici ; ils ne s'intéressent pas assez aux Grecs. On croit que les Allemands et les Russes vont aider à une contre-révolution. Cela me donne absolument la fièvre d'y penser. Si j'étais un homme, j'irais en Grèce leur offrir mon bras, ma fortune, mes pensées, ma vie. J'étais dans un grand ravissement de leur révolution. Je l'ai apprise quand j'étais chez M^me^ Fletcher, qui sympathisait avec moi. Elle me conta que, deux heures avant sa mort, son mari, qui était fort affaibli par l'âge et la maladie, prenait du vin par ordonnance du médecin. Il savait bien que sa mort approchait, et en prenant le verre il s'écrie avec enthousiasme : « A la liberté de la Grèce ! » Son fils raconte ce trait à un vieux Grec, à Athènes, l'hiver dernier, un de *nos* vieux Grecs, qui fondit en larmes. J'ai promis d'envoyer un exemplaire des chants grecs à M^me^ Fletcher : elle en est digne, elle n'en a jamais entendu parler... Les Grecs sont entortillés dans ma destinée. Je suis restée à Milan pour que vous fissiez ce livre, mon séjour à Milan fut le tombeau de mon amour, il ne s'en est jamais relevé. Par le concours des circonstances, et surtout par les défauts de votre caractère et du mien qui furent mis en juxtaposition par ce malheureux voyage d'Italie, toute ma vie a été influencée. Sans ce voyage et ce séjour, je n'aurais jamais été blessée jusqu'à la moelle. Sans ce voyage, je n'aurais jamais eu à me venger : « Vengeance is mine, saith the Lord, » ce sont les paroles de l'Écriture. La vengeance est retombée sur ma tête. Que me reste-t-il d'une vie toute donnée à la passion ? J'ai quitté les voies ordinaires, j'ai voulu avoir mieux que ceux qui, comparés à moi, sont des huîtres : je n'ai rien, j'aurai l'abandon et la solitude

dans ma vieillesse. De toutes ces espérances, de tous ces succès, de ce nombre de sentimens passionnés que j'ai inspirés, que me restera-t-il? de vous demander presque à genoux de demeurer dans la même maison que moi et de l'obtenir en vous contrariant. Ah! quelle leçon! C'est singulier que les Grecs en soient la cause. Nous ne serions pas restés en Italie sans eux, et nous ne nous serions point séparés. Ce dénouement ne sera jamais connu que de Dieu et de vous. Encore, à peine si vous vous en rendez compte, mais cela est. Est-il étonnant que leur ayant tant sacrifié, je sois encore repassionnée par eux? Mais il y a si longtemps que je suis accoutumée à perdre tout ce pour quoi je me passionne, que je ne doute pas qu'ils ne soient écrasés.

Ma lettre est bien triste, mais moins que moi. Je vois tout couleur de plomb, je serais mieux à Paris, ce n'est pas que le fond de mon âme soit jamais autrement, mais je m'étourdis et m'amuse. M^me^ de Staël disait bien que Paris était le seul endroit où on pouvait se passer de bonheur. Ah! si l'on pouvait recommencer à vivre! Je n'ai pas une âme ici dont la vue me donne du plaisir. On entre, on sort, tout m'est égal. Quand le jour commence, je ne puis jamais me dire que je suis sûre d'avoir un bon moment avant de me coucher! Quelle existence fade et insipide! Oh! j'ai lu des vers par une femme, dernièrement, qui m'ont transportée! Je vous les porterai : j'aurais dû les avoir faits, ce sont mes sentimens tout entiers. Adieu, je n'ai pas la force de désirer ardemment de vous revoir, car je ne sais si cela vous fera plaisir ou du moins assez plaisir; pour de la modération, je l'exècre!

ÉPILOGUE

M.

Madame Freven Turner de Coldoverton a l'honneur de vous faire part du mariage de sa sœur, Mademoiselle Marie Élisabeth Clarke avec Monsieur Jules Mohl, Membre de l'Institut.

Paris, le 11 août 1847.

POÉSIES

MATER

Si tu n'étais pas morte, ô mère, c'est pour toi
Que mes hymnes nouveaux, encor vibrans d'émoi,
Garderaient la fraîcheur de leur vierge harmonie.
A l'heure où l'ombre avec nos songes communie,
Où la lampe du soir, sœur de l'étoile, éclôt,
O mère de bonté, qui nous quittas trop tôt,
C'est pour toi, tu le sais, qu'à cette humble lumière
Frémirait mon poème en sa grâce première.
Car c'est toi qui berças mes rêves enfantins;
Qui, malgré la rigueur des funestes destins,
Suspendis à mon cœur les cadences futures;
Et, nourrissant mon âme éprise d'aventures,
De l'héroïsme épars en tes récits touchans,
Créas les visions dont rayonnent mes chants.
O mère de douceur, si tu n'étais pas morte,
Que de fois, tous les deux, ayant fermé la porte
Pour nous sentir avec les ancêtres plus seuls,
Nous eussions contemplé ces milliers de linceuls
Où souffle un vent sacré de légendes. O mère,
Mère adorable, et dont le sillage éphémère
S'efface lentement sur les funèbres Eaux,
Si le sol n'avait pas enseveli tes os,

Tu serais, m'enflammant à ta pensée ardente,
Des inspirations l'unique confidente
Et la consolatrice unique des regrets;
Et des vers les plus purs, mère, je te ferais,
Auréolant ton front pour que la joie y naisse,
Un nimbe d'éternelle et féconde jeunesse.

ÉVOCATION

Lumineux jours! Alors que, candide et petit,
Je rôdais par les bois où l'ombre se blottit,
Aux prés où pour brouter le troupeau se disperse,
Dans les champs, que parcourt le soc avant la herse,
Combien de fois, rival des chevreaux, des béliers,
Avec eux j'ai lutté dans mes bonds familiers!
Que de fois, engluant et mes doigts et ma bouche,
J'ai dérobé le miel de l'abeille farouche
Dont le toit domestique émerge du jardin!
Combien de fois, dans un pâturage, soudain
Sautant sur un poulain fougueux, d'entraves libre,
J'ai franchi les fossés sans perdre l'équilibre
Et dompté l'animal écumant! Que de fois,
M'accrochant aux rameaux qui pliaient sous mon poids,
J'ai gravi l'arbre altier pour ravir la nichée
Qu'un pauvre oiseau croyait à tous les yeux cachée!
Hélas! qu'est-il ce temps d'ivresses devenu?
Où repose la douce aïeule au front chenu
Dont les vieilles chansons faites d'un vieux parlage,
Chaque soir, captivaient mon enfance volage?
Quel vent morne, emportant l'innocence et les jeux,
Mua l'horizon clair en un ciel nuageux?
Ah! pour que du chemin vrai mon cœur ne dévie,
Fidèles visions, accompagnez ma vie.
Comme jadis l'enfant que la fatigue endort,
Hâtez en le berçant le sommeil de la mort,
Et, plus chères à l'heure où ma force décline,
Consolez ma tendresse à jamais orpheline.

LA VISITE

Puisqu'en ton âme aucune espérance n'est morte,
A l'Amour qui voyage ouvre grande ta porte.
Lave la dalle usée afin de recevoir
L'Amour, dont les pieds nus cheminent dans le soir;
Car c'est le soir que toute angoisse s'exaspère.
Fixe une torche vierge au foyer où ton père
S'est tant de fois assis sur le fruste escabeau,
Et ton visage obscur rayonnera plus beau,
Et l'Amour s'assiéra lui-même devant l'âtre
Pour voir les tremblemens de la flamme folâtre
Aux meubles dont s'écaille et tombe le vernis
Se réfléchir ainsi qu'en des miroirs ternis.
Réserve un digne accueil à cet Hôte éphémère
Dont se hâtent les pas vers la moindre chimère
Dispose sur la table où le doux Voyageur
Accoudera sans doute un front grave et songeur
Le vin, les fruits, le miel et les galettes d'orge.
Tel un pâtre immolant le bélier qu'il égorge,
Sacrifie à ce Dieu, que tous ont adoré,
Ton repos le plus cher, ton bien le plus sacré,
Si tu veux que longtemps sous le toit clos il reste;
Et, quand l'Amour aura quitté ton seuil agreste,
En quête d'autres cœurs et de nouveaux destins;
Qu'il aura dispersé de ses doigts enfantins,
Comme une cendre éparse à l'ouragan sonore,
Le peu d'illusions dont tu vivais encore,
Tu sauras, ses regards dans ton rêve ayant lui,
Que la lumière humaine est de l'ombre après lui.

VISION INTIME

Je suis hanté, ce soir, très subtilement douces,
De chimères dont seul j'ai connu la douceur.
Quelque lointain amour s'évoque en moi, berceur,
Comme germent sur un vieux tronc de jeunes pousses.

Et je n'ai qu'à laisser l'ombre envahir les cieux,
Caressante et frôleuse et molle d'harmonies,
Pour que renaisse avec des grâces infinies
La fraîche illusion des jours délicieux.

Je me sens attendri, ce soir, par tant de choses,
Dont je croyais, dans un nostalgique passé,
L'image évanouie et le charme effacé,
Que, pour les mieux revoir, j'ai les paupières closes.

Et, pénétré d'extase et de recueillement,
Je demeure ébloui de si vierges lumières,
Que, pour en adorer les puretés premières,
Mes yeux restent fermés religieusement.

Quelle ancienne candeur s'épanche goutte à goutte
Et lave ainsi mon front terni par le péché?
Quelle rosée apporte à mon cœur desséché
La chaste volupté qu'avec ivresse il goûte?

Sans doute, ô soir, en qui ma tristesse s'endort,
Le souvenir émeut plus que le bonheur même,
Et tout rêve aboli garde un parfum suprême,
Comme une herbe fauchée embaume après sa mort.

DÉSESPOIR

J'ai tant prié, Seigneur, que mes genoux meurtris
Sont las de s'écorcher à la terre farouche.
La plainte qui longtemps s'exhala de ma bouche,
Vous n'en eûtes pas plus pitié que de mes cris.

Joignant mes faibles mains, tendant mes bras proscrits,
Errant le jour, la nuit sur mon ardente couche,
En vain j'ai supplié le ciel, que rien ne touche,
Puisque rien n'allégea les maux que je souffris.

Seigneur, le temple est-il désert, l'infini vide?
L'éternité, qui siècle à siècle se dévide,
N'est-elle qu'une forme obscure du néant?

Et pourquoi, sans atteindre à vos clartés trop hautes,
Retourné-je avili de lèpres et de fautes
Vers vous qui m'aviez fait si pur en me créant?

ÉGAREMENT

Je sais bien que je passe à côté du bonheur;
Que, perdu dans la foule innombrable, un cœur vierge,
Qui s'émeut sous la soie ou qui bat sous la serge,
Loin de moi, chasserait le vice empoisonneur.

Mais un lâche désir au charme suborneur
Lentement sous ses flots perfides me submerge,
Et ma foi tremble ainsi qu'une flamme de cierge
Vacille au vent fatal qui souffle d'Elseneur.

Je sais bien qu'attendrie une femme divine
Plaint mon angoisse et dans mes yeux graves devine
Les anciennes douleurs faites de rêves morts;

Mais c'est la destinée étrange qui m'attire
De puiser de l'oubli jusque dans mes remords
Et de la volupté jusque dans mon martyre.

POUR UNE OMBRE CHÈRE

Mon âme se consume ardemment chaque jour,
Et tous mes vers épars n'en sont que la fumée.
Venez recueillir l'âme ici-bas consumée,
O vous pour qui je meurs d'inoubliable amour.

Vous m'êtes apparue et je vous ai bénie,
Candide vision, dans un songe si beau
Qu'il s'épanouissait au delà du tombeau,
Où la lumière est faite avec de l'harmonie.

Quels mots seront assez fluides, quels accens
Assez purs pour bercer de leur musique exquise
Votre pitié que tant de douleurs ont conquise
Et qui frôle nos deuils de soupirs caressans?

Dans de molles senteurs de verveine et de rose,
Quels accords chastement mélodieux pourront
Dire toute la grâce inscrite à votre front
Et toute l'innocence en vos regards enclose?

Quel Dante traduira, las de l'exil amer,
La mystique ferveur, la vertu rédemptrice
Qui vous font ressembler à quelque Béatrice,
Au même ciel où vous respirez le même air?

Hélas! le rêve tremble, et la prière hésite
Devant la cime où votre extase s'envola.
C'est pourquoi, ne pouvant atteindre jusque-là,
Mon âme impatiente attend votre visite.

Mais vous restez lointaine inaccessiblement;
Comme un astre discret vous brillez sans descendre;
Car nous ne touchons rien qui ne devienne cendre,
Et tout en nous jusqu'au désespoir trompe et ment.

Là-haut du moins ouvrant vos ailes toutes grandes,
Glorieuse et pareille aux lys immaculés,
Des chimères les plus splendides vous peuplez
L'ombre immémoriale où naissent les légendes.

Et, les yeux attendris par notre sort obscur,
Que hante l'inconnu des choses adorables,
Vous versez par instans à nos soifs misérables
Une goutte puisée aux sources de l'azur.

HYMNE A L'AUTOMNE

Caresses des derniers soleils, rayons suprêmes,
Quelque chose revit de mon être en vous-mêmes.
Quelque chose du vierge émoi des temps anciens
Évoque les chers yeux, les traits patriciens
De Celle dont l'image enfantine est gravée
Dans la part de mon âme aux âmes réservée;
Et l'apparition si discrète, en ce jour
Imprégné de silence et parfumé d'amour,
La noble vision par miracle surgie
M'éveille enfin de quelque étrange léthargie.
Oh ! comme j'ai dormi longuement ! Est-ce moi,
En qui subsiste à peine un vestige de foi,
Que la candeur du songe idéal hante encore,
Et qui sens de nouveau dans ma poitrine éclore
Ce nid de souvenirs dont j'écoute les chants
Glorifier l'Automne aux suaves couchans?
Est-ce moi qui retrouve en la saison pâlie
Ces restes de chimère et de mélancolie?
Qui, pareil à Lazare et las d'avoir souffert,
Sors de la nuit muette et du sépulcre ouvert?
Est-ce moi qu'une telle ivresse ressuscite?
Qui, dans l'harmonieuse intimité du site
Où vécut ma jeunesse exempte de soucis,
Goûte une trêve à tant de regrets adoucis?...
Tiède Automne, ô langueur des choses finissantes,
O feuilles, qui jonchez les routes et les sentes;
Grands oiseaux migrateurs, que la brume des soirs
Voit fuir avec la nue en longs triangles noirs,
Puisqu'il me fut permis, avant de disparaître,
D'adorer, comme adore agenouillé le prêtre;
Puisque avant de mourir, Automne, il m'est donné
D'être par un reflet d'aurore illuminé,
Sois bénie, ô saison des soupirs et des plaintes,
Où les fières douleurs se ravivent plus saintes.
Automne, lent déclin de tout, sois célébré
Par la pieuse Lyre et l'Aède inspiré.
Que les temps à venir, que les races futures

Te soient dévots dans leurs plus humbles créatures.
Que la récolte des vergers aux lourds présens,
Que la juteuse grappe et que les fruits pesans
Enflent le souple osier des corbeilles. Automne,
Dont gémissent les vents sur la mer qui moutonne;
Automne aux tons de rouille, aux nuances d'or fin,
Qui sembles dans un râle agoniser sans fin,
Que, de l'œuvre éphémère où mon cœur saigne et pleure,
Seul, ce poème obscur dans les siècles demeure.
Que, des illusions vaines que je formais,
Cet hymne attendri seul ne périsse jamais,
Et qu'il t'immortalise en des ferveurs de rite
Pour ceux dont la tristesse en ces vers reste écrite.

GLOIRES VESPÉRALES

Tel un calme océan dont le tranquille flux
Envahit une grève et la submerge toute,
Le soir en les noyant d'ombre errante veloute
Les cimes que l'éclat du jour ne trahit plus.

Le murmure attardé d'une invisible guêpe
Caresse les jasmins d'un frôlement léger,
Et le parc qui frissonne et qui paraît songer,
Par instans se recueille et se voile de crêpe.

Un lys près de mourir, comme un suprême aveu
Exhale un dernier baume au vent tiède qui passe.
Les tilleuls effleurés par une haleine lasse
Me dérobent un pan du ciel déjà moins bleu.

Le vaporeux encens d'une fragile brume
Ouate pour l'amollir en un halo vermeil
L'agonie impuissante et fière du soleil,
Dont le disque échancré lentement se consume.

Loin vers l'Ouest, entre deux nuages frangés d'or,
Dans une profondeur de vertige et de rêve,
Une île d'ambre rose éteint sa gloire brève,
Qui charmait les regards et les captive encor.

Une part du Levant s'attendrit d'améthyste,
Où vient d'éclore à peine un astre adamantin,
Et j'imagine, ainsi qu'un fraternel destin,
La solitaire étoile en son infini triste

Tout demeure imprégné d'irréelles couleurs ;
Mais, comme s'il neigeait quelque impalpable cendre,
Je sens une plaintive angoisse en moi descendre
Et la douleur du soir se fondre en mes douleurs.

O nostalgique soir, vers qui l'âme s'élance ;
Dont le mystère attire alors que tout s'est tu,
Sur la plaine immobile, ô soir, comment fais-tu
Une telle harmonie avec un tel silence ?

Dans quelle transparence élyséenne, ô soir,
Veux-tu que le Croissant baigne sa pâle face,
Quand ton doigt solennel estompe, puis efface
La colline plus vague et le vallon plus noir ?

De quel tulle soyeux composes-tu la trame
Qui souple ondule et glisse et flotte et vêt les eaux,
Les bois, les prés, les champs, de fluides réseaux,
Tandis qu'émus le bœuf appelle et le cerf brame ?

Retrouverai-je, ô soir, dans l'espace et le temps,
La minute d'extase et de mélancolie
Par une autre minute ici-bas abolie,
Où j'eus la vision des choses que j'attends?

Évoquerai-je, épris d'une espérance vaine,
Dans un siècle à venir, la cruelle douceur,
L'inapaisable amour, le délire obsesseur
Dont la brûlure allume une fièvre en ma veine?

Ou plutôt, épuisant l'antique Sablier,
Pour mettre un terme à tant de voluptés amères
Quel soir m'accordera, pitoyable aux chimères,
La grâce de mourir et celle d'oublier?

VERS LES SOMMETS

O poète, combien tu l'aimes ce vieux banc
Où, dans la majesté grave du soir tombant
Et dans l'harmonieux appel qui te convie,
Tu prépares ton âme à bien finir la vie!
Qu'il te charme, ô poète obscur, cet horizon
Auquel un bois de pins mêle sa frondaison
Et qui, des cœurs blessés élégiaque emblème,
Tache d'un peu de sang le crépuscule blême!
Ah! goûte avec la paix qui gagne doucement
Quand l'amour se résigne au fier renoncement
La contemplation lente des mêmes choses.
Bénis tes ciels voilés, la place où tu reposes,
Car souvent le regret fait qu'on découvre en soi
Des sources de tendresse et des germes de foi,
Et, plus vague que les visions où tu plonges,
Le paysage prend la forme de tes songes.
Puisque l'oubli fatal t'impose sa rançon,
Accepte du destin la hautaine leçon;
Puisqu'en ton souvenir s'éteignent les chimères,
Baise, les yeux mouillés de larmes éphémères,
L'humble main qui bientôt les fermera. Reviens
Chaque jour, attiré par d'intimes liens,
Au vieux banc où sans peur comme sans amertume
Ta pensée à la mort pieuse s'accoutume;
Où tes douleurs se font saintes au point qu'il n'est
En ce monde, où des deuils toute prière naît,
Nulle joie à ta pure extase comparable.
Déchiffre l'Inconnu, perds-toi dans l'Adorable,
Atteins la cime vierge où l'air est si léger
Qu'on croit aux champs subtils de l'azur voyager;
Et que de tels rayons t'illuminent la face
Aux faîtes où le corps s'atténue et s'efface,
Où le fardeau charnel disparaît annulé,
Que ton essor en reste à jamais étoilé.

NOSTALGIE POSTHUME

Quand ma chair sera morte éclora-t-il des roses?
Ferez-vous naître encor toutes ces douces choses,
Mon Dieu, dont la beauté suave m'émeut tant?
Laisserez-vous, au seuil du cher logis constant,
La clématite pendre avec la campanule?
Quand mon corps, que déjà l'extase ailée annule,
Sera l'humble poussière éparse aux vents sacrés,
Des graines qu'ici-bas, mon Dieu, vous sèmerez,
Germera-t-il toujours des moissons radieuses
Et des bouquets de pins et des forêts d'yeuses?
Ah! penser qu'après moi d'autres rêveurs viendront,
Dont la brise des soirs caressera le front!
Qu'une aube grandira, chastement attendrie,
Pour qu'avec d'autres yeux la clarté se marie!
Savoir que sur mes os à jamais desséchés,
Que sur mon sang tari qui roula des péchés,
Que sur mon crâne impur qu'en vain l'eau du ciel lave,
Que sur mon faible cœur qui fut sans trêve esclave,
Sur tout mon être enfin par vous seul aboli
Doit s'amasser moins d'ombre, ô mon Dieu, que d'oubli,
Pourquoi donc, si telle est la détresse où nous sommes,
Accordez-vous l'amour et la pensée aux hommes!...

LÉONCE DEPONT.

LE PROBLÈME PÉNAL

AU MOMENT PRÉSENT

ET LA PEINE DE MORT

Le problème pénal se décompose en deux parties : l'une considère le crime en lui-même et dans ses effets malfaisans, l'autre étudie plutôt le criminel pour mesurer, s'il est possible, ou la légèreté excusable ou la perversité haïssable et dangereuse de ses intentions. Un peuple primitif et dédaigneux des analyses voit surtout le fait à réprimer et à réprimer tout de suite. L'étude des dispositions intérieures attire davantage une génération comme la nôtre, amie de la psychologie, amie des nuances, portée à l'indulgence par scepticisme autant que par pitié. En réalité cependant, les deux groupes de questions se croisent, on peut même dire qu'elles s'appellent réciproquement, et on ne pourra jamais en sacrifier aucune. Pour nous rendre compte de l'état du problème pénal à notre époque, des solutions nouvelles qu'on prépare, des solutions anciennes qu'on maintient ou qu'on rectifie, nous ne pouvons faire autrement que de les passer en revue l'une et l'autre.

*
* *

Les législations criminelles des peuples modernes divisent les actes à réprimer en trois groupes : crimes et délits contre l'ordre public, crimes et délits contre les personnes, crimes et délits contre les propriétés.

Il apparaît tout de suite que ce qui doit se modifier, que ce

qui se modifie en effet le plus souvent, c'est tout ce qui se rapporte au premier de ces trois groupes. Les hommes s'accorderont toujours à dire qu'il ne faut ni tuer ni voler, ni porter de faux témoignages, ni vendre à faux poids... Ils s'entendront moins facilement sur ce que les nécessités permanentes ou changeantes, réelles ou apparentes de l'ordre public demandent aux individus de sacrifices, en échange de la protection et des bienfaits que la société leur assure. Le respect de l'individu en tant qu'individu, le caractère sacré de la personne prise en elle-même, sont bien des conceptions qui paraissent tendre à prédominer dans les temps modernes. Les ressources mêmes que la civilisation des siècles successifs a mises à la disposition de chacun, donnent à chacun l'illusion qu'il pourrait se suffire à lui-même et qu'il vaut par lui-même tout ce qu'il vaut. Ce qui prédominait dans les temps anciens était plutôt le respect de l'ensemble social et de son organisation : on les considérait l'un et l'autre comme d'ordre naturel ou plutôt d'ordre divin. Aujourd'hui, nous croyons volontiers que cette organisation était artificielle, et le fait même qu'elle n'existe plus telle qu'elle était nous en paraît une preuve suffisante. Dans la période que nous traversons, les crimes et délits contre l'ordre public n'attirent donc plus contre eux la même résistance de la part de l'autorité, ni la même révolte de la part de l'opinion du plus grand nombre. Il semble que ces infractions se confondent avec ce qu'on appelle le délit politique, chose pardonnable, souvent même objet d'admiration et de complaisance, en ce temps d'émancipation universelle et de révolution périodique. Il ne faut pas trop s'y fier cependant. La vie sociale a ses réactions inattendues, et l'ordre nouveau est la plupart du temps plus ambitieux, plus inquiet, plus ombrageux, plus tyrannique que l'ordre ancien. Nous sommes actuellement dans une période où tout se relâche et où la résistance du corps social s'affaiblit. Si le régime collectiviste l'emportait, le point de départ de la résistance et sa direction seraient en quelque sorte retournés ; mais pour être gouvernés par ceux-là mêmes qui se plaignaient le plus de le subir, ce mouvement serait-il moins vif, pour ne pas dire moins violent? Nous avons plus d'une raison d'en douter.

L'ordre public, c'est-à-dire l'ensemble des exigences de l'organisation sociale et des pouvoirs qui le font vivre, fut longtemps conçu comme reposant sur un fondement religieux. Le

christianisme modifia profondément l'idée de Dieu, de sa nature et de son intervention dans les choses humaines. A bien des égards cependant, il assura la continuité du droit romain. On sait qu'un instant il se dédoubla, pour ainsi dire, les uns faisant surtout reposer toute l'organisation sociale sur le nouveau César, héritier du César antique que la cité païenne avait fini par diviniser, les autres réclamant la suprématie absolue pour le représentant du Christ. Il fallut que la sagesse des grands papes réalisât l'alliance des deux pouvoirs avec un partage équitable des attributions. Malgré ces luttes qui ont ainsi rempli les siècles du moyen âge et des temps modernes, l'ordre public n'en fut pas moins dominé, même pour les serviteurs de l'Empire et des princes et même pour les hérétiques, par l'idée du respect nécessaire, obligatoire de l'unité chrétienne. C'était seulement à qui la représenterait, à qui reviendrait la prérogative de la défendre et de la rétablir. Mais chacun y tenait énergiquement et prétendait y tenir plus que tous les autres, car nul n'aurait toléré que personne risquât de lui enlever « sa part de paradis, » pas plus que le citoyen d'aujourd'hui n'admettrait qu'on lui enlevât « sa part de souveraineté. » Voilà pourquoi tout le monde était d'accord pour poursuivre et pour punir les faiseurs d'hérésies, les auteurs d'impiétés, les blasphémateurs, les sacrilèges, les sorciers, les magiciens, les jeteurs de sorts, les démoniaques. Il est bien établi qu'à cet égard les peuples et leurs princes étaient plus exigeans et plus durs que les clercs et qu'en réclamant pour elle le droit d'instruire contre ces actes, l'Église tendit plutôt à adoucir et à régulariser la répression.

Il est superflu de rappeler comment l'idée du royaume et de l'unité de la monarchie s'alliait à l'idée de l'unité religieuse pour dominer l'ensemble des pénalités. Ceux qui préparèrent et ceux qui achevèrent la chute de l'ancien régime n'entendirent pas pour cela desserrer les liens. Que, par exemple, les disciples du *Contrat social* imposent tour à tour une religion ou une irréligion d'État, ils n'en considèrent pas moins comme un criminel, — au sens strict du mot, — tout citoyen qui se permet des affirmations ou des négations contraires à l'unité voulue. Suivant Rousseau, c'est encourir la peine de mort que de mentir devant les lois en bravant la religion nationale. Suivant le Comité de salut public, c'est l'encourir que de favoriser le « fanatisme » par des restes quelconques de « superstition. »

Puis la nation elle-même se divinise : c'est elle qu'il faut adorer, c'est à elle surtout qu'il faut « sacrifier, » car il faut lui dénoncer non seulement les dissidens, mais ceux qui s'abstiennent de les livrer. Devant le tribunal révolutionnaire, la supérieure des carmélites de Compiègne veut excuser ses sœurs tourières, accusées d'avoir mis à la poste les lettres qu'elle adressait à son ancien aumônier déporté. « En leur qualité de femmes à gages, elles étaient, dit-elle, obligées d'exécuter mes ordres. » Mais le président l'interrompit avec violence : « Tais-toi, leur devoir était de prévenir la Nation ! »

Cette nation cependant, qui se prend ainsi elle-même pour terme de ses aspirations et de ses volontés, elle est alors bien loin d'avoir assuré son unité morale (elle la cherche encore plus fiévreusement que jamais à l'heure actuelle). La bourgeoisie, qui va remplir d'elle et de son action le XIXe siècle tout entier, est assurément un corps ouvert, et la propriété à laquelle elle tient tant demeure accessible à tous, mais cela est vrai en droit plus qu'en fait. Aussi des appétits nouveaux vont-ils menacer à leur tour cette nouvelle forme de l'ordre public. Pour les prophètes de demain, l'ordre bourgeois n'a songé à punir que ceux qui touchaient au mariage bourgeois, à la propriété bourgeoise, à l'éducation bourgeoise, au patronat bourgeois, aux conventions bourgeoises, aux contrats, rédigés et interprétés pour la seule satisfaction des bourgeois. Le moment, disent-ils, est venu de supprimer ou d'alléger considérablement les peines frappant les non-propriétaires et de punir plus sévèrement les infractions commises non seulement contre les droits acquis des travailleurs, mais contre les efforts qu'ils font pour conquérir des droits nouveaux. Ici s'esquisse et se précise peu à peu devant nous tout un nouveau code pénal. Il a été d'abord en germe dans les revendications des syndicats. Maintenant il grandit, il se développe, il fructifie dans plus d'un document législatif. Enfin, le parti socialiste allemand tenait l'année dernière à Mannheim un congrès spécial où il discutait et votait tout un plan de législation. Il vaut la peine de s'y arrêter, car c'est là ce que nous avons de plus réfléchi et de mieux coordonné dans les essais de transformation de notre vieux droit criminel.

Qu'est-ce donc qui, dans cet essai, tend à constituer l'ordre public et à régler les pénalités destinées à le défendre ? Ce n'est plus la chrétienté, ce n'est plus la monarchie, ce n'est plus ni

la nation ni la patrie, ce n'est même plus l'ensemble de ceux qui sont parvenus, par leur intelligence et leur travail, à un état supérieur de culture et d'instruction pour le bien de tous, affirment-ils: non, c'est la classe ouvrière. Cette classe soutient, il est vrai, qu'elle sera demain toute la nation; et son assertion paraîtra spécieuse, puisqu'elle se propose de supprimer tous les propriétaires et de réduire tous les avantages sociaux aux résultats immédiats du travail proprement dit, du travail présent. Mais cette fusion de toutes les classes dans la seule classe ouvrière est encore bien utopique. En attendant qu'elle se fasse, c'est bien une classe distincte et séparée, c'est une classe vivant sur le pied de guerre qui aspire à la domination, même dans l'ordre d'idées qui nous occupe en ce moment, c'est-à-dire en droit criminel. N'est-ce pas pour mieux accuser l'originalité de ses idées, pour mieux se maintenir en état de séparation armée qu'en plus d'un pays, — dont le nôtre, — elle rêve de substituer à l'unité de chaque patrie l'unité des groupes ouvriers de toute nation, ralliés, par delà les frontières, pour la défense commune de leurs intérêts spéciaux?

Dans leur projet de code pénal, les socialistes allemands, — il faut être juste, — ne se sont pas étroitement confinés dans les idées de secte et de parti. On trouve dans leur travail des vues d'une portée plus générale. Ils réclament pour leur pays plus d'une réforme que la France a déjà réalisée, telles que la loi de sursis et le droit à l'assistance d'un avocat au cours de l'instruction. On a même remarqué qu'ils étaient, sur certains points, plus timides ou plus conservateurs que nous, arrêtant, par exemple, à seize ans les mesures de clémence que le législateur français permet jusqu'à dix-huit ans. Il n'en est pas moins vrai que l'ensemble du programme est bien imprégné de cette conception, que c'est en vue des classes ouvrières et du prolétariat qu'il faut enfin renouveler le code pénal.

Dira-t-on qu'ils se contentent de concessions raisonnables, puisqu'ils demandent simplement l'atténuation de la pénalité pour tous les délits contre la propriété et « la punition en qualité de contravention seulement de la soustraction des objets nécessaires à l'existence, ainsi que du matériel de travail d'une valeur plus considérable? » D'autres penseront que c'est là tout au moins un pas en avant du côté de la socialisation imposée des objets de consommation et des instrumens de production. Mais

à cette atténuation de certaines peines, le congrès de Mannheim ajoutait tout de suite l'abolition complète de toutes celles qui frappent actuellement les mendians, les vagabonds, les gens sans domicile. Motion surprenante, même, et je dirais presque surtout pour qui se place au point de vue des intérêts particuliers du travail et des droits spéciaux du travailleur. Le congrès veut la protection de la classe ouvrière « contre l'abus et l'exploitation de son état nécessiteux. » S'il eût été moins tenté de guerroyer contre les riches et de se créer contre eux des alliances quelconques, il eût compris que les mendians et les vagabonds et les gens sans domicile multiplient singulièrement les abus et aggravent lourdement « l'exploitation de l'état nécessiteux » des travailleurs.

Enivrés de l'idée de la lutte de classes, ils entendent traiter leurs dissidens avec la sévérité d'une nation envers ses traîtres. Parmi les articles déjà rédigés de leur code pénal est celui-ci : « Reconnaissance *garantie* du droit d'occuper son *poste de grève*. » « Son poste de grève, » on sait ce que cela veut dire. C'est le poste de combat d'où l'on doit surveiller les peureux ou les récalcitrans et lyncher ceux qui, désertant le drapeau rouge ou noir, compromettent le succès final. Ici, c'est bien la classe ouvrière, — en apparence, — en réalité, la minorité dirigeante de cette classe, — qui prétend se réserver à son profit exclusif quelques-unes des armes mêmes de nos vieux codes.

Parmi ces armes, il en est qu'ils renoncent à employer. Ils sont pour l'abolition de la peine de mort et entendent restreindre l'emprisonnement le plus possible. En retour, ils comptent beaucoup sur l'amende, et, le code pénal venant ici en aide aux législations civiles et financières, ils comptent bien en faire un instrument de nivellement. Les peines privatives de la liberté de courte durée pourront être remplacées par des peines pécuniaires. Mais, d'un côté, l'amende sera proportionnée aux revenus des coupables ; d'un autre, il sera interdit de transformer en peine privative de la liberté une peine pécuniaire qui n'aura pas pu « être amenée à exécution. » Les uns seront ainsi dégrevés de toute pénalité, tandis que la pénalité des autres sera progressive. C'est bien un même système qui doit présider à l'échelle des impôts et à celle des peines. Dans un cas comme dans l'autre, on retourne simplement ce que d'autres auraient voulu mieux aménager. Autrement dit, à des injustices nées des contingences et du hasard et que les hommes de bon sens s'efforçaient de

corriger, on substitue, cette fois, une injustice voulue, bâtie de toutes pièces pour le plaisir de l'esprit de représailles et la satisfaction des appétits.

Ne croyons pas que ce soient là des rêves irréalisables! Si le projet du code pénal de Mannheim n'a pas encore beaucoup de chances d'être voté par un parlement à majorité collectiviste, il pourrait bien être réalisé peu à peu par des « amendemens » successifs arrachés à l'incohérence des uns et à la complicité intéressée des autres. En 1905, malgré l'opposition des membres français, le congrès pénitentiaire international de Budapest se laissait aller à voter le vœu suivant: « Que l'amende soit proportionnée à la fortune des condamnés et que, pour permettre au juge de statuer, l'information porte sur l'état de fortune desdits condamnés. »

Sur quoi l'un de nos magistrats de l'ordre le plus élevé disait avec raison, quelques mois plus tard, dans une des sociétés savantes de Paris: « Est-il rien de plus vague, de plus incertain, de plus variable que la fortune du condamné? A quelles investigations le juge devra-t-il procéder, quelle base devra-t-il prendre pour déterminer la consistance d'une fortune? Quelle proportion sera adoptée pour la peine à prononcer? Si la peine est peu élevée, le résultat sera illusoire; si elle est élevée, l'amende revêtira le caractère d'une confiscation partielle. Puis, pourquoi cette proportionnalité pour la peine d'amende seulement et non pour la peine d'emprisonnement? » Cette protestation est on ne peut plus sensée. Mais la doctrine pénale contre laquelle s'élève ici le distingué magistrat est la même que celle qui inspire tant de projets d'impôt progressif et inquisitorial sur le revenu; elle tend, elle doit aboutir graduellement au même résultat. Quant à la question: « pourquoi pas proportionner aussi la durée de l'emprisonnement à la fortune? » prenons-y garde! Certains pourraient bien répondre un jour: « Mais, en effet, pourquoi pas? » Et ce ne serait assurément pas sans quelque logique: « Est-ce que, diraient les réformateurs, celui dont la femme et les enfans gardent de quoi vivre ne peut pas supporter plus longtemps que le pauvre diable une incarcération prolongée? »

En résumé, à la base des pénalités destinées à défendre l'ordre public, on avait mis successivement la défense de l'unité religieuse, la défense de l'unité de l'État, la défense de la nation, la défense des droits acquis et de la propriété: ce qu'on veut y

mettre aujourd'hui, c'est avant tout et presque à l'exclusion de toute autre chose, la défense des classes laborieuses. A beaucoup d'égards, il est certain que les siècles antérieurs avaient laissé plus d'une lacune à combler, plus d'un abus à supprimer. Il est certain que les intérêts du travail et du travail réduit à ses moyens tout à fait actuels ont été dans le droit public antérieur un élément trop sacrifié. Cet élément prétend aujourd'hui conquérir non seulement l'égalité, mais la primauté en substituant ses privilèges à ceux dont il se plaignait. Il entend sacrifier la propriété, comme la propriété avait un instant voulu tout réduire aux droits de l'argent et y subordonner le droit de suffrage, comme les classes dirigeantes avaient supprimé le droit d'une autorité traditionnelle, comme cette autorité enfin avait voulu souvent se subordonner les droits de la conscience et s'approprier l'héritage de l'autorité religieuse mutilée ou asservie.

Toutes ces destructions successives étaient-elles donc nécessaires? Et chacune d'elles a-t-elle donc tant profité à ceux qui ont essayé de la consommer? L'héritage de leurs victimes les a-t-il vraiment si enrichies? Les a-t-il rendues si heureuses? De destruction en destruction, nous en arrivons à cet individualisme auquel le socialisme même permet on ne peut mieux de vivre au jour le jour, car il le dégage de toute prévoyance, il lui laisse espérer l'impunité de toutes ses fantaisies, il se charge du soin de réparer les résultats de ses écarts ; mieux encore, il lui sait gré de pratiquer l'union libre et d'abandonner ses enfans à la collectivité.

Quand on aura goûté quelque temps ce beau régime, le temps reviendra sans doute où l'on trouvera original et nouveau de pratiquer ce qu'enseignaient les sages d'autrefois. On se demandera si l'individu n'est pas plus fort quand il s'est encadré dans une famille une, permanente et indissoluble, si la famille n'est pas plus respectée dans un État ayant le souci constant de son indépendance et de son unité, si les travailleurs n'ont pas plus à profiter de la richesse que de la gêne des patrons, s'ils n'ont pas plus à bénéficier de la vitalité d'une élite que de son étouffement, si les classes plus élevées n'ont pas tout intérêt à respecter les traditions héréditaires, et si le pouvoir civil n'est pas d'autant plus assuré de l'efficacité de son action que le pouvoir religieux est plus maître de ses enseignemens pacificateurs. Ainsi, loin de sacrifier aucune des conquêtes, on les replacerait

toutes dans un milieu moins désorganisé, moins anarchique et, dans tous les sens du mot, moins appauvri.

Il n'est que trop visible, je le sais, que nous descendons en ce moment, et avec une certaine rapidité, la pente inverse. Mais on peut espérer que cette descente aura son arrêt ailleurs que dans l'anarchie et dans la ruine. Déjà des socialistes de plus de sens rassis que beaucoup d'autres, les socialistes hollandais, voient au-dessous d'eux ce qu'ils appellent « les miséreux » ou, d'un mot plus expressif et qui mérite de rester, « le sous-prolétariat. » Présentement ils s'en inquiètent à un point de vue restreint. Ils craignent qu'en cas de trouble universel et de suspension de la production, le gouvernement n'achète son concours contre le prolétariat honnête et laborieux. Mais si le premier est capable de desservir et de trahir ainsi le second, ce dernier doit être amené fatalement à lui dire : « Nous avons lutté contre ceux que nous appelons les parasites d'en haut; ce n'est pas pour nous laisser dévorer par les parasites d'en bas (car enfin il paraît bien qu'il y en a). Si vous voulez vous élever jusqu'à nous, vous en êtes libres, et nous nous efforcerons de vous y aider. Mais commencez par respecter ce qui, en somme, depuis que nous avons mis fin aux scandales du capitalisme, est bien à nous. Nous n'avons pas de femmes dites légitimes; mais tout de même, chacun de nous tient à réserver pour lui sa compagne momentanée, tant qu'elle s'entend avec lui : ayez soin de la respecter. Apprêtez-vous aussi, si vous en avez le courage, à prendre place parmi les travailleurs consciencieux qui veulent que chacun n'ait que le produit de son propre travail, mais l'ait, et en jouisse intégralement. » Le jour où le prolétariat proprement dit tiendrait ce langage au sous-prolétariat, le jour où le quatrième État s'efforcerait ainsi de contenir le cinquième, peut-être serait-il moins malaisé de lui parler de ceux avec lesquels il a rompu. Peut-être pourrait-on lui faire comprendre qu'il est aussi de son intérêt de faire respecter, au-dessus du travail manuel et du travail du moment, le travail du passé, le travail de l'intelligence, le travail accumulé d'une élite cultivée et prévoyante.

***

Sommes-nous loin de l'évolution du droit criminel? En aucune façon, puisque les idées que les hommes se font de la

justice sociale influent si directement sur les moyens de défense qu'ils se croient en droit d'adopter et de permettre. Les modifications qui s'annoncent, à plus forte raison celles qui se réalisent dans la complexité de notre organisation, n'ont pas seulement leur répercussion dans les idées courantes sur les délits contre l'ordre public; elles ont aussi un contre-coup, moins fort assurément et moins prolongé, mais réel, dans les conceptions relatives à la répression des délits contre les personnes et des délits contre les propriétés. On peut même dire que ces distinctions sont quelquefois délicates, et paraissent à quelques égards artificielles; car la valeur attribuée à certaines formes de la personnalité humaine et à certaines formes de la propriété dépendent beaucoup de la place que l'opinion assigne aux unes et aux autres dans l'ordre social ou public.

Dans l'ordre public hindou, l'adultère était presque le crime capital, le crime par excellence, parce qu'il risquait de troubler les distinctions des castes, fondement de cet ordre même. « C'est de l'adultère, disent les lois de Manou (1), que naît dans le monde le mélange des classes, et du mélange des classes provient la violation des devoirs, la destruction de la race humaine et la perte de l'univers. »

En d'autres races, l'idée du droit de famille était plutôt subordonné à l'idée du droit de la cité. Dans le code d'Hamourabi, la femme n'est pas tenue à la fidélité envers un mari qui s'est enfui : « Si un mari a abandonné sa ville et si sa femme est entrée dans une autre maison, si cet homme revient et veut reprendre sa femme, *parce qu'il a dédaigné sa ville* et s'est enfui, la femme du fugitif ne retournera pas avec son mari. » Nos codes ne nous offrent-ils pas comme une ombre affaiblie de cette prescription dans l'article de notre code civil qui n'oblige la femme à suivre son mari que sur le territoire français? L'idée religieuse qui associe le mari et la femme à jamais pour les choses divines et humaines ne subordonne point la foi conjugale à des considérations d'ordre purement humain. Mais l'excès d'individualisme où nous sommes arrivés n'a pu qu'ébranler radicalement cette idée de la fidélité. Si la punition de l'adultère figure encore dans nos codes, elle n'y est plus guère qu'une fiction; si elle est réclamée et appliquée, ce n'est pas pour assurer le respect du

(1) Livre VIII, stance 353.

lien, c'est au contraire pour créer un motif authentique de rupture totale et définitive. Il faut avouer en tout cas qu'il est assez puéril de punir un époux de la prison pour avoir anticipé de si peu sur une liberté que la loi et surtout la jurisprudence lui permettent de reprendre si facilement et si complètement.

N'est-ce pas encore à une diminution du rôle attribué à la famille et à toutes les conséquences qui en découlent, que nous voyons s'atténuer de plus en plus l'idée de la criminalité de l'infanticide et de la criminalité de l'avortement? Soyons-en bien convaincus, si le collectivisme parvient à rédiger et à faire voter un code pénal, ailleurs que dans un congrès, il passera soigneusement sous silence ces deux incriminations. Il ne faudrait pas beaucoup presser ses aspirans jurisconsultes pour leur faire dire que le droit de chacun est de limiter, par les moyens qui lui conviennent, les charges qu'il se croit en mesure d'accepter. Ils soutiendraient que ce droit est d'autant plus fort que la société refuse davantage de se charger de l'éducation des enfans. Invoquerait-on enfin l'intérêt des générations futures; ils rétorqueraient l'argument : ils répéteraient ce qu'ils ont déjà glissé dans leurs propagandes secrètes ou imprimé sur leurs affiches, que qui met trop de nouveaux travailleurs à la disposition des industries, commet un véritable crime envers la collectivité ouvrière, en contribuant à faire baisser les salaires.

Il est des pays où l'ordre public repose sur l'idée de race infiniment plus que sur l'idée de caste ou de classe : tels sont les États-Unis. Les distinctions entre travailleurs et millionnaires n'y existent pas; mais on sait que les distinctions entre les blancs d'un côté, les noirs ou les jaunes de l'autre, ne sont pas à la veille de s'effacer. On s'en aperçoit dans ce que j'appellerai la jurisprudence populaire et les mœurs pénales de la nation. Le gouvernement central, qui agit dans des vues d'avenir et avec une sérénité plus scientifique, a beau résister. Il doit faire des concessions à cet esprit d'exclusivisme qui ne veut pas se croire obligé à un égal respect de la légalité envers toutes les races. Il doit tolérer envers les nègres une méthode de lynchage qu'il ne tolérerait pas envers les blancs.

Revenons chez nous. Les classes ouvrières ne cessent de réclamer et elles ont à demi obtenu l'abrogation de l'article 414 qui punit les violences, les voies de fait et les menaces en vue d'amener une cessation concertée du travail. Les partisans de

l'abolition disent bien que cet article fait double emploi, puisque le droit commun punit déjà les violences et les voies de fait. L'explication est ingénieuse et elle nous prouve que la casuistique n'est pas morte. On connaît le raisonnement fait au cours de 1907 par certains fonctionnaires en révolte : « Nous avons bien injurié le ministre, en effet; mais ce n'était pas en qualité de fonctionnaires, c'était en qualité de syndicalistes. » On dira de même, et cette fois en se couvrant d'une sorte de permission législative : « Nos actes de violence et de pillage ne sont pas des actes de particulier à particulier, ce ne sont pas par conséquent des violations du droit commun. Ce sont des actes découlant des nécessités de notre « poste de grève : » nous ne nous attaquons qu'à des belligérans ou à des traîtres, et le droit de la guerre ne saurait être calqué sur le droit de la paix. » Mesurez tout ce que promettent ces distinctions savantes de la part de gens qui substituent le capital et la propriété à l'ennemi d'au delà des frontières et qui se réservent de passer de l'état de paix à l'état de guerre, à leur gré. Le droit commun sera vraiment une belle garantie! L'abrogation en passe d'être votée est donc bien un épisode de la lutte qui tend non à supprimer, mais à retourner les abus, à conférer même aux vainqueurs des privilèges plus exorbitans que tous ceux dont ils ont poursuivi l'abrogation. Or ces privilèges il n'est pas seulement question de les tolérer, de les ignorer ou de les amnistier, comme on le fait depuis quinze ans, on entend les consacrer par des additions, — ou des soustractions, — au code pénal qui nous régit.

Les influences d'ordre social qui ont modifié les notions communes sur les délits contre les personnes ont encore modifié gravement certaines idées sur les délits contre la propriété. Nous en avons eu déjà la preuve dans les vœux du congrès socialiste de Mannheim et dans les efforts faits pour l'abrogation de notre article 414. Il ne faut pas se dissimuler que la jurisprudence de plus d'un pays, que sa législation même tendent à se rapprocher de cette politique, sous une pression parlementaire qui est elle-même un prolongement de la pression électorale. Sans doute, en maint département, la petite propriété souffre et s'indigne autant que la grande de l'indulgence que les pouvoirs publics recommandent à l'égard des mendians et des vagabonds. Mais le désir de ménager le travail proprement dit l'a emporté. Il faut se plier à des habitudes grandissantes d'insta-

bilité. Les transformations de l'industrie moderne, l'industrialisation de l'agriculture, la multiplication des travaux saisonniers, la rapidité avec laquelle on entend mener à fin des entreprises exceptionnelles, la suppression graduelle de l'apprentissage, la facilité qu'ont les « sous-prolétaires » et les faux chercheurs de travail d'aller se mêler aux grèves et quelquefois de les provoquer pour y bénéficier des « secours de chômage, » tout cela rend certainement plus difficile de distinguer ce que diverses législations appellent le vagabond intéressant et le vagabond non intéressant. Mais les complaisances gouvernementales ajoutent à la difficulté en décourageant la police de s'appliquer à la résoudre correctement. Ici on préconise une assistance abusive en ouvrant des maisons, pour ne pas dire des cités, où se prodigue une bienfaisance que le premier venu peut accepter, abandonner, reprendre à volonté. Là on laisse le chemineau vivre sur le commun. Le plus souvent on cumule les deux systèmes, de manière à laisser les irréguliers user à leur gré de l'un, puis de l'autre. Jadis les vagabonds abusaient, — surtout en hiver, — de la prison qu'ils aimaient, qui les corrompait encore davantage. Ils abusent maintenant, et de plus en plus, de l'indulgence qui leur laisse la bride sur le cou. C'est là un des aspects les plus irritans du problème pénal.

Mais ce n'est pas seulement devant le sous-prolétariat que les transformations du droit public ont désarmé la propriété si chère à nos aïeux; c'est aussi devant les aventures d'un esprit d'entreprise considérablement élargi. Maintenir contre les déconfitures financières les sévérités jadis déployées contre les banqueroutiers n'était pas difficile. Le législateur a été touché de l'étendue des nouveaux risques et du nombre de ceux qui y succombaient. Il n'a pas voulu voir là un crime irrémissible. Il a introduit la liquidation judiciaire et donné plus de facilités aux faillis. Il a été frappé de l'immensité du rayon dans lequel opèrent les acheteurs, de l'impossibilité de satisfaire tous les besoins avec l'unique système des opérations au comptant. Il a donc donné à la spéculation des droits nouveaux; il l'a allégée de cette espèce de tare dont abusaient les spéculateurs de mauvaise foi en alléguant l'exception de jeu. Mais voici que l'exploitation du public par les sociétés anonymes et par les roueries des monteurs d'affaires ne cessent de provoquer des plaintes. En dépit de cette assertion dont on abuse, que l'histoire du droit

pénal n'est remplie que d'abolitions, il n'est guère de congrès penitentiaire ou d'union de droit pénal qui ne réclame des précautions plus minutieuses et des pénalités plus fortes contre les escroqueries financières. Sans doute il ne faut pas plus entraver l'esprit de création chez les capitalistes que le désir d'aller chercher du meilleur travail chez les ouvriers. L'opinion des esprits désintéressés et cultivés est que les liens restrictifs des abus ont été trop desserrés, et que l'intérêt universel exige qu'on les resserre avec discernement.

***

En définitive, malgré toutes les révolutions accomplies ou menaçantes, chacun persiste à tenir à sa tranquillité, à la sécurité de sa maison et de son travail, à la jouissance de ses bénéfices. Le socialiste de l'avenir pourra préférer à la monnaie des bons de travail ou des bons d'échange : il n'admettra jamais qu'on les lui truque ou qu'on les lui vole. On a eu beau démocratiser le jury de plus en plus : il n'en devient que plus exigeant devant les recrudescences de criminalité qui l'effraient à bien juste titre. Il y a donc encore de beaux jours pour les discussions savantes des criminalistes.

Par la pénalité, la société se défend, elle se défend contre une atteinte réalisée par un acte extérieur, acte achevé ou inachevé, mais assez prononcé pour que le corps social se sente positivement lésé dans un de ses membres. Il ne peut y avoir de délit d'opinion, tant que l'opinion ne va pas ostensiblement provoquer par sa propagande des actes tenus pour contraires à l'ordre public. Il ne saurait y avoir de procès de tendance pas plus que d'investigation dans les consciences, pas plus que de recherches arbitraires dans la vie privée, dans le domicile, dans la correspondance des gens qui n'ont encore contribué ou paru tout au moins contribuer à aucune lésion de cette nature. L'acte une fois constaté, doit-on en mesurer matériellement les conséquences et ne le juger que par les résultats de fait? On s'accorde à penser que la justice doit atténuer la peine quand la perversité de l'intention lui semble légère. Ne doit-elle pas aggraver son châtiment quand cette perversité lui paraît profonde? C'est là un point sur lequel discutent encore à l'heure actuelle un grand nombre de pénalistes.

On peut remarquer ici en effet une divergence analogue à

celle qui sépare les hommes politiques au sujet des contributions des citoyens aux charges financières de la société. Le principe de 1789, qui ne le sait? était que chacun doit être imposé conformément aux signes extérieurs qu'il donne lui-même de sa richesse. S'il en donne plus qu'un prudent esprit d'économie ne le lui conseillerait, c'est son affaire! Tant mieux pour lui, au contraire, s'il a su se restreindre. La société ne pénètre ni dans ses comptes, ni dans l'étendue probable des dépenses qu'il pourrait ou non se permettre. Elle constate simplement les dépenses qu'il fait, les biens qu'il met en vue, et elle le taxe en conséquence. Le principe dit nouveau, celui qu'on s'efforce de faire triompher dans des projets bien connus d'impôt sur le revenu, est que la société a le droit, le devoir même, dit-on, de compter toutes les ressources d'un homme, qu'il en use ou non. Le pouvoir doit se mettre, de gré ou de force, au courant de toute sa fortune et de tous ses gains, de ses moyens présens et de ses réserves accumulées. Il doit s'associer à ses inventaires et faire avec lui la balance de ses profits et de ses pertes, afin de ne laisser, sans la taxer, aucune parcelle de sa richesse.

Il est assez curieux de voir que l'État qui a le plus exagéré le système inquisitorial de l'impôt sur le revenu, — je veux dire l'État prussien, — soit aussi celui qui récemment ait le plus exagéré l'idée de l'individualisation de la peine. Il y a là chez lui un mélange de caporalisme et de métaphysique qui le porte, sous prétexte de justice absolue, à imposer aux gens des exigences en quelque sorte indéfinies. Ses juristes ont la prétention de ne relaxer un accusé, à plus forte raison un condamné, qu'après avoir pénétré dans les moindres replis de sa conscience, comme ses financiers ont décidé de ne « lâcher, » — qu'on me pardonne le mot, — aucun contribuable qu'après avoir compté jusqu'à son dernier sou.

Mais prenons la question en elle-même. En matière de droit criminel, il a été répété bien des fois : ce n'est pas le délit qu'on doit frapper, mais le délinquant. On veut dire que le délit n'est rien sans le délinquant et qu'il serait absurde de vouloir punir un incendie quand on n'a pas l'incendiaire. C'est trop évident. Il est non moins évident, d'autre part, que ce qui rend le délit dangereux, c'est surtout la disposition du délinquant à le renouveler lui-même comme à le suggérer à d'autres; il importe donc, pour la défense sociale, de savoir si cette disposi-

tion existe et dans quelle mesure. Il serait déraisonnable et d'une mauvaise méthode de défense de se borner à considérer l'acte matériel et l'étendue en quelque sorte tangible du dommage causé. Pour reprendre la proposition indiscutable de tout à l'heure, on ne poursuit pas un incendie quand il n'y a pas d'incendiaire, on ne poursuit pas un vol quand il n'y a pas de voleur ; mais cela ne veut pas dire qu'il faille proportionner la culpabilité du criminel à l'étendue petite ou grande du mal causé, — à moins qu'il ne soit clairement établi que c'est lui qui a voulu en étendre ou en restreindre les effets. Toute autre façon d'entendre la répression engendrerait deux excès opposés. On s'exposerait à punir trop sévèrement des actes qui ne le méritent pas parce qu'ils ne menacent pas la société pour l'avenir. On s'exposerait non moins à laisser en liberté des hommes constituant pour la société un péril certain, mais d'une certitude plutôt morale que sensible ou mathématique. On y laisserait même des hommes ayant causé à leur milieu un détriment indéniable en y semant l'inquiétude et la démoralisation.

Faut-il, par exemple, ne punir un vol qu'en raison et en proportion de l'importance des sommes volées? C'est l'opinion de beaucoup de juristes. Mais d'abord, un homme venant de forcer un coffre-fort peut n'y trouver, à son grand regret, que des sommes insignifiantes ou des papiers inutiles; il n'est pas moins prouvé de la façon la plus authentique qu'il est un voleur dangereux. En revanche, un homme peut accidentellement trouver à sa portée une somme considérable et succomber à la tentation de se l'approprier, tout en étant moins coupable et moins nuisible que le précédent.

On peut, il est vrai, concilier les deux tendances en disant : quand l'intention est manifestée par des préparatifs extérieurs et par la réunion de certains moyens, ce n'est plus là l'intention pure et simple : il y a commencement d'exécution. Il faut donc entendre par acte coupable et punissable, un acte reconstitué dans ses antécédens et dans ses conséquences évidemment voulues, un acte rattaché à ses motifs, tels que les circonstances permettent de les dégager. C'est, il est vrai, l'acte seul qui est en cause, mais il y est avec toute la signification qu'il comporte dans le milieu où vit l'auteur.

C'est en discutant ces principes que les criminalistes contemporains ont été amenés à reprendre deux questions très contro-

versées, la question de la tentative et la question de la complicité. On sait que le code pénal de 1810 assimile au crime consommé le crime tenté et qui n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur : on sait encore que ce même code (article 59) punit les complices d'un crime ou d'un délit, de la même peine que les auteurs principaux. Il y a quelques années il était de mode de critiquer ces deux assimilations. On les jugeait excessives, et peut-être en France en eût-on voté l'abrogation, si des criminalistes éminens de Belgique, de Hollande et d'Allemagne n'étaient venus nous dire, à Paris même : « Au moment où vous vous apprêtez à renoncer à cette juste sévérité de votre code, nous, après nous en être départis, nous nous apprêtons à y revenir. »

Ces déclarations d'étrangers pleins d'autorité sont à retenir et à méditer (1). A l'époque où nous les avons entendues (c'était en 1901, à la *Société générale des prisons*), nous en étions tous ou presque tous à l'adoucissement des peines, à la recherche de toutes sortes d'excuses aux erreurs, aux misères, à la folie partielle ou passagère des accusés. Tel crime n'avait pas abouti : la générosité française devait être heureuse d'avoir au moins ce prétexte au pardon et à l'oubli. On en voulait, on en veut encore aux députés d'avoir laissé exécuter Vaillant alors qu'il n'avait ni tué ni même blessé sérieusement personne. L'imagination et la sensibilité sont en cela plus écoutées que la raison. Le public qui, de nos jours, a une si grande part à la justice distributive par l'action qu'il exerce sur les magistrats à peu près autant que sur les jurés, subit surtout l'influence des représentations qu'on lui donne ou qu'il se donne de tous les détails du forfait. La tentative n'a pas abouti : le mal a été restreint. Allons, tant mieux ! Le coupable et celui qu'il visait ont eu « de la chance » l'un et l'autre. Qu'ils en bénéficient également ! Les souffrances de la victime et les suites du forfait se sont-elles trouvées plus horribles; la douleur publique demande à être apaisée, et on trouve juste que ce soit le criminel qui en fasse les frais. La vieille idée de la satisfaction et du talion reparaît ainsi périodi-

(1) Elles montrent une fois de plus combien est décevante l'idée d'un progrès rectiligne et continu. Au mot de progrès Le Play préférait avec raison le mot de « réforme. » Or, on se réforme le plus souvent en renonçant à des habitudes recentes dont on a expérimenté les inconvéniens et en reprenant quelques-unes de celles qu'on avait à tort abandonnées.

quement dans les âmes simples. Mais le législateur et le magistrat sont obligés de regarder plus loin et de voir plus juste. Ce que la défense sociale exige avant tout, c'est qu'on mette autant que possible hors d'état de nuire celui qui visiblement a eu la volonté de nuire, car c'est bien la volonté qui renferme le péril à venir. Or la volonté peut avoir été manifestement plus perverse dans la tentative que dans l'acte consommé et dans une complicité savante que dans une exécution servile et brutale.

« Tout le mouvement scientifique du XIXe siècle, disait M. Prins, tous les remarquables travaux qui ont été faits seraient inutiles s'ils ne devaient pas aboutir à déclarer au juge dans des cas déterminés : « Ne vous préoccupez pas tant des résultats matériels ; vous avez devant vous un délinquant professionnel, dangereux, condamnez-le absolument comme s'il avait réussi, ou, dans tous les cas, ne faites pas une différence aussi grande que celle que vous faites aujourd'hui entre le complice et l'auteur principal, entre l'auteur d'une tentative et l'auteur d'une infraction consommée. » Nous disons, en somme, à l'étranger : « Retournons à la législation française. Ce système aboutit au renforcement de la pénalité ? Eh bien ! ce renforcement est absolument nécessaire. Une œuvre législative vient d'être accomplie : c'est une œuvre de clémence et de pitié sociale. Le patronage des condamnés libérés, la condamnation conditionnelle, en un mot, toutes les mesures d'indulgence pour ceux qui en sont dignes font l'honneur de la fin du XIXe siècle ; mais cette œuvre a comme corollaire absolument indispensable une sévérité plus grande pour les volontés tenaces, notamment en matière de tentative et de complicité. »

M. von Lizst, appuyant ces judicieuses considérations, disait de son côté : « C'est une situation un peu singulière, un peu embarrassante, pour nous autres étrangers, de venir défendre devant vous le principe français : toute tentative doit être punie comme le crime même. Dans votre nouveau projet de code pénal, vous avez abandonné ce principe, je ne sais trop pourquoi, alors que tous, à l'étranger, nous disons : Il faut accepter le principe français. » Le savant professeur de Berlin tenait ensuite le même langage au sujet de la complicité.

M. van Hamel, d'Amsterdam, insistait dans le même sens et disait : « Ce que nous préconisons actuellement, vous, vous l'avez depuis 1810 » Et le professeur de droit pénal de

l'Université de Copenhague (1) partageait l'opinion de ses confrères : « Nous avons fait dans nos codes une distinction entre la tentative et le crime consommé, entre le complice et l'auteur principal. Mais pour nous, ce sera renouveler tout notre droit pénal que d'écarter toutes ces distinctions. Je crois que nous serons tous d'accord pour regarder une telle mesure comme un vrai progrès; et cela aura encore d'autres conséquences, et notamment l'idée que c'est l'acte délibéré, non l'effet matériel qu'il faut punir, conduira, en beaucoup de cas, à une définition nouvelle des crimes consommés. »

Devant cet ensemble de manifestations, les novateurs les plus résolus durent se résigner à faire, eux aussi, l'éloge de notre code pénal de 1810. On n'en saisira pas moins là un des nombreux inconvéniens de notre méthode de travail parlementaire. On croit faire du nouveau, mais on le fait avec tant de lenteur et... d'incohérence (puisque c'est le mot caractéristique du régime) que ce nouveau a déjà vieilli quand on en est encore, non pas même à l'essayer, mais à en préparer le premier essai. On se croit obligé de reproduire les expériences de l'étranger, quand ces expériences lui ont enfin révélé les défectuosités qui font qu'il y renonce. Nous sacrifions de nos propres mains les idées qui nous faisaient le plus d'honneur, au moment où nos rivaux ont la sagesse de nous les emprunter, quelques-uns la sagesse plus rare encore de les conserver et de les développer.

Il faut avouer cependant que le réformateur mêlé au mouvement des idées et curieux des théories modernes était assez excusable, en France comme ailleurs, de mal réussir à s'orienter et à demeurer ferme dans la voie droite. Cette question du crime et du criminel n'était sans nul doute que la traduction, en langage de criminaliste, de la vieille controverse métaphysique du subjectif et de l'objectif, du corps et de l'âme, de la nécessité et de la liberté, comme aussi de la société et de l'individu. Si nous sommes tous pris dans un engrenage auquel nous ne pouvons donner ni impulsion ni direction, dont nous ne pouvons pas même nous détourner, comme l'admettaient les épicuriens de l'antiquité, si nul d'entre nous n'est ni libre ni responsable ou si, ce qui revient au même, la liberté de nos intentions idéales ne

(1) Le professeur von Mayr, de Munich, également.

peut modifier en rien le déterminisme des faits que nous subissons, alors nous devons nous défendre contre le coupable comme nous nous défendons contre un malade, contre une bête féroce ou contre l'irruption d'une eau rompant ses digues: toute autre méthode nous apparaîtra comme téméraire et inutile. Sans doute les psychologues nous apprendront que la mentalité du criminel est fort complexe; mais c'est précisément cette complexité qui nous effraiera, — pis que cela, qui nous découragera. Nous avouerons que tout crime, — comme au reste tout acte humain, — est un problème indéchiffrable, parce qu'il nous manque forcément trop de données, de données sûres, de données précises. Nous nous en tiendrons à ce qui est certain; nous ne discuterons pas plus sur la responsabilité d'un coupable que nous ne dissertons sur l'intelligence ou sur l'instinct d'un animal dangereux qu'il s'agit d'éloigner ou de supprimer.

Cette théorie, qui argue de l'extrême complexité dans la position du problème pour conseiller une extrême simplicité dans la solution, devait choquer beaucoup d'esprits. De là une réaction, — très vive et très peu mesurée, disons-le tout de suite, — de la part de ceux que la complexité même des questions attire, fascine et passionne, pour finir souvent par les égarer. Il y eut donc, il y a quelques années, un mouvement très prononcé en faveur de ce qu'on a appelé « l'individualisation de la peine. » En principe, rien de plus juste que le souci de proportionner la peine à la faute et de juger la faute d'après le degré de perversité qu'elle indique. Mais en résulte-t-il qu'on doive et qu'on puisse, un coupable étant donné, assumer la charge de pénétrer son individualité de part en part et de la refaire en entier? Pour en concevoir l'idée, il fallait une dose respectable de conviction et d'illusion. Pour la soutenir, il fallait une logique imperturbable, une science très variée et une ingéniosité habile à tourner les difficultés. On a trouvé de tels esprits en France comme en Allemagne, et leur vaillance les a portés si loin qu'ils sont finalement arrivés à un point où personne n'a plus pu les suivre. Il devenait évident que, grâce à leur logique même, ils avaient tourné le dos à la vérité et au bon sens. De quoi en effet s'agissait-il, suivant eux? De ne voir dans l'acte raisonné qu'une occasion d'examiner à fond son auteur, de le soumettre aux analyses combinées des psychologues, des médecins, des pédagogues, de l'inventorier, de discerner parmi les motifs qui l'ont fait agir

« si ce motif a été simplement fourni par l'idée d'un but à atteindre ou s'il provient d'un sentiment qui a au contraire suscité le but lui-même, d'un sentiment par conséquent antérieur non seulement au crime, mais aux événemens et aux circonstances qui expliquent le crime... » Oui, il faut savoir toutes ces choses et quelques autres encore pour administrer la peine; car ce que la justice a devant elle, ce n'est ni plus ni moins qu' « une âme à refaire. » Tel est le principe. La conséquence forcée, c'est que les pouvoirs publics doivent garder leur condamné jusqu'à ce qu'ils aient refait son âme, et si la manière dont ils s'y prennent ne réussit qu'à le désagréger ou à le corrompre encore un peu plus, ils le garderont indéfiniment. Quand on aboutit à donner à une administration publique et à une bureaucratie pénitentiaire une tâche pareille, la thèse est jugée.

Sommes-nous donc en présence de deux excès tels que la faiblesse de nos jugemens ne puisse éviter l'un sans tomber dans l'autre? Faisons ce que nous pouvons. Essayons de ranger les accusés en plusieurs catégories suffisamment reconnaissables. Examinons si celui qu'on juge a voulu mal faire, et s'il était maître ou non d'éviter de mal faire. Cherchons les chances qui paraissent lui rester de revenir au bien, ce qui veut dire ici au bien que l'autorité a le devoir de maintenir et de rétablir autant qu'elle le peut, au respect du droit d'autrui et à l'obéissance à la loi. Écartons les obstacles factices et inutiles qui pourraient entraver le retour des bonnes intentions. Écartons aussi, autant que possible, les contagions néfastes, les influences démoralisantes. Tel est le problème : il n'est pas indéchiffrable et il n'est pas insoluble, parce qu'il est limité.

*
* *

Et toutefois, il est encore fort délicat. Il enveloppe plusieurs problèmes particuliers, dont les principaux sont le problème de l'enfance coupable, le problème des incorrigibles et le problème de la responsabilité atténuée de certains individus qualifiés tour à tour d'aliénés criminels et de demi-fous. Telles sont les difficultés contre lesquelles on a dépensé, depuis quelque temps, le plus d'efforts et le plus de subtilité. Je n'en aborderai ci que les points essentiels et, en quelque sorte, critiques.

La question de l'enfance coupable n'est devenue si aiguë qu'en raison du nombre croissant des actes criminels des mi-

neurs et, — si l'on veut remonter aux causes, — en raison de l'affaiblissement d'un certain nombre de forces modératrices des mauvais penchans, telles que l'autorité paternelle dans la famille, l'autorité de l'enseignement religieux dans l'école, l'autorité du patron (1) dans l'apprentissage. L'autorité du juge peut-elle suppléer à tout ce qu'on a ainsi détruit ou compromis? Peut-elle compenser toutes ces défaillances? Personne ne peut le croire, personne ne le croit à l'heure présente. On est même venu à penser qu'elle ne peut que les aggraver encore. Par un de ces reviremens d'opinion qui sont si fréquens, on s'est porté d'un excès à l'autre. Il y a environ quinze ans, sous le coup d'un effroi causé par un essor inaccoutumé jusque-là de la criminalité juvénile, on a exécuté, place de la Roquette, un garçon de dix-sept ans. Aujourd'hui, devant une précocité, un cynisme et une cruauté bien plus redoutables, on veut pouvoir soustraire complètement à la pénalité proprement dite des jeunes gens de seize à dix-huit ans. Une loi récente (1906) donne aux magistrats le droit de déclarer que tel voleur, incendiaire ou assassin de moins de dix-huit ans a agi sans discernement. Sans doute des interprètes vigilans de la loi nouvelle ont pris soin de rappeler avec une heureuse énergie que le texte de 1906 ne reporte pas d'une manière générale la majorité pénale à dix-huit ans. Elle ne fait que donner aux juges la possibilité de déclarer, dans des cas exceptionnels, que tel adolescent n'ayant pas encore franchi cet âge, a agi sans discernement : fiction si l'on veut, mais fiction salutaire, qui permet de ne pas flétrir, de ne pas marquer pour la vie un sujet tenu pour amendable... Rien de plus spécieux que ce raisonnement, rien même de plus juste, si la mesure qu'on va substituer à la peine est étudiée, puis exécutée avec toute la sagacité promise, si le mode de liberté laissé sous forme de renvoi dans la famille ou de tutelle de l'Assistance publique, de surveillance d'une œuvre charitable, de retrait dans une maison dite d'éducation, n'est pas jugé par l'enfant plus dur et par l'opinion publique plus corrupteur qu'un empri-

(1) Soit du patron, soit des « anciens » et de leur délégué, si le système de la coopération de production vient à triompher. Déjà (dans un des derniers numéros du *Mouvement socialiste*) les chefs intelligens du parti se plaignent de l'indocilité des apprentis, non pas sans doute de leur indocilité à l'égard des patrons actuels (cela, ils le leur pardonnent) mais, — ce qui est bien à remarquer, — de leur indocilité à l'égard des « vieux ouvriers, » éprouvés, qui ont souffert plus que la nouvelle jeunesse ouvrière ne souffrira et qui devraient lui servir de guides

sonnement bien compris. Il ne sert de rien de dire qu'ainsi l'enfant et le public se trompent également. Si l'on veut que la méthode adoptée soit efficace, il ne faut pas qu'ils se trompent ainsi, et il reste à se demander si c'est à leur propre faute ou à celle de l'autorité que l'erreur est imputable.

Cette action du juge, d'autres esprits la tiennent tellement en suspicion, ils l'estiment à tout le moins si dangereuse pour ces frêles natures demandant à être redressées, non ébranlées ni brisées, qu'ils ne veulent même pas laisser l'enfance coupable soumise à l'appréciation du magistrat de droit commun. De là cette idée, très populaire en Amérique, de tribunaux spéciaux pour enfans et de la « mise en liberté surveillée » pour ceux qu'on n'a pas voulu laisser absolument dans l'état qui avait appelé sur eux l'attention de l'autorité. Si on se limite aux enfans jeunes, à ceux, par exemple, qui sont encore d'âge scolaire, c'est certainement une idée à essayer. Qu'il soit peu flatteur pour une société telle que la nôtre d'avoir recours aux pratiques d'un pays inondé de familles d'émigrans et de familles auxquelles il faut un certain temps pour se reclasser dans leur milieu d'adoption, il n'y a pas là de quoi nous arrêter. Quand le mal s'étend, rien ne sert d'incriminer la cause, il faut lutter comme on peut. Mais ici le succès suppose que le tribunal pour enfans aura été bien composé, que ses membres auront une autorité persuasive et réconfortante. Il suppose surtout que la « liberté surveillée » sera surveillée comme il le faut, sans tracasserie policière et sans complaisance intéressée ou paresseuse. Bref, la justification de la mesure substituée à la peine d'autrefois sera plus que jamais dans la valeur sociale du mode d'exécution.

Il faudrait d'autant plus s'appliquer à la rendre irréprochable que la précocité du mal risque bien d'en entraîner la ténacité. Nous arrivons là aux incorrigibles, à ceux du moins que la société peut déclarer tels à ses yeux, soit parce qu'ils ont comparu trop souvent devant les juges, soit parce qu'ils y ont comparu pour des entreprises criminelles portant la marque d'une dégradation profonde et invétérée (1). Ramener à l'unité, systématiser tous les élémens des rechutes successives et de la tendance à les aggraver, serait difficile. En se bornant à ce qui

(1) Pour déclarer *saint* l'un des siens, l'Église demande ou une longue suite de vertus ou un acte qui, comme le martyre, résume un long et profond héroïsme. C'est le même principe... appliqué à des cas fort différens !

tombe sous les regards et sous la compétence de la société, on peut tout au plus discerner deux groupes de récidivistes : ceux qu'on appelle de la récidive spéciale, c'est-à-dire qui se portent toujours au même genre de crime, et ceux qu'on appelle de récidive générale, allant de délit en délit, selon les occasions rencontrées, cherchées ou provoquées. Aux yeux de certains criminalistes, et notamment de ceux qui s'inspirent des idées lombrosiennes, le récidiviste spécial est un être plus dangereux parce que, chez lui, l'action impulsive individuelle l'emporte sur l'attrait imprévu des occasions. Aussi ne demandent-ils d'aggravation dans la peine à lui infliger qu'au cas où les premières infractions et la dernière infraction signalée dérivent d'un même penchant coupable et d'une « identité d'impulsion. » Il est permis de trouver que cette solution est bien empreinte d'un esprit de fatalisme physiologique et qu'un tel esprit pousse plus à une certaine férocité sociale qu'à la pitié et à l'amélioration du délinquant. En tout cas, j'ai expliqué, dans un précédent travail (1), que cette récidive spéciale ne donnait pas plus des deux cinquièmes de la récidive totale et que les trois autres cinquièmes étaient formés de récidivistes sachant varier leurs talens ou leur trouver des applications de plus d'un genre. On sera donc beaucoup plus près, en somme, de la verité et de la justice, en ayant surtout en vue les récidivistes qu'on peut appeler à diversité de délits (2 . Il est peu probable que la majorité d'entre eux cède à une force uniforme, constante et par conséquent irrésistible; mais enfin, cette réitération de faits punissables n'autorise pas moins à les considérer comme incorrigibles. Leur appliquer une pénalité identique serait par trop simplifier la solution d'un problème complexe. L'expérience a parlé très clairement, et nous pouvons en résumer brièvement les leçons.

En premier lieu, les criminalistes du monde entier se sont à la fois mis d'accord sur le danger des courtes peines. Il n'est que plus attristant de constater que plus la science indépendante et désintéressée les désapprouve, plus notre justice et notre administration s'entendent pour les pratiquer (3). Est-ce esprit de

1 Voyez le numero du 1er decembre 1907, *le Problème criminel*.

2 De même que l'on considère justement comme plus criminels ceux qui ont cumule le vol et le meurtre ou le meurtre et le viol en une même entreprise.

3) Ceci n'est pas seulement vrai en France. M. Prins a fait entendre sur ce point, en Belgique, des protestations très vives.

relâchement? Est-ce esprit de fausse et trompeuse économie? L'un et l'autre peut-être. Ce qui est sûr, c'est que la multiplicité des courtes peines ne réussit guère qu'à donner à beaucoup la funeste accoutumance de la prison et que ceux qui la traversent ainsi ont le temps de s'y aigrir et de s'y corrompre sans avoir le temps de s'y assagir ou, si l'on veut, de s'y pacifier.

Si la courte peine est dangereuse, il convient donc de l'épargner le plus possible à l'homme accusé ou prévenu pour la première fois (1), mais sous la condition que la peine sera sévèrement aggravée en cas de récidive. Tel est bien l'esprit de la loi Bérenger. Il est malheureusement établi que la magistrature s'en tient à la lettre et simplifie beaucoup trop sa besogne.

En troisième lieu, lorsqu'il faut enfin priver un homme de sa liberté, il importerait de le séparer le plus rigoureusement possible de ceux qui subissent la même peine. L'emprisonnement individuel est certainement à recommander pour tout détenu; mais là où l'on n'a pas cru devoir le généraliser, il faut absolument l'appliquer aux récidivistes. C'est une idée assez répandue qu'il vaut mieux réserver la cellule aux condamnés primaires, aux premières années d'emprisonnement, mais qu'une fois qu'on arrive aux longues peines, il y aurait inhumanité à la conserver. Cependant les longues peines, dans un système pénal bien compris, ne supposent-elles pas chez l'homme ainsi puni une violence dangereuse ou une obstination plus dangereuse encore? Et dès lors la vie en commun, dans le confinement honteux d'une prison, ne doit-elle pas rendre fatalement les uns plus corrupteurs, les autres plus corrompus? Au détriment de qui? De la sécurité sociale et de l'ordre public.

Pour se débarrasser de ce souci, on avait imaginé la transportation. L'épreuve en a été longuement faite et je ne reviens pas sur les critiques de toute nature qu'elle s'est attirées (2). Ce qui me dispense d'insister, c'est que la transportation a été successivement abandonnée par tous les peuples qui l'ont essayée (la Russie comprise), et que nous-mêmes, après y avoir inutilement dépensé des centaines de millions, nous nous sommes

(1) Encore ne faut-il pas entendre ce mot « pour la première fois » d'une façon trop libérale. L'homme qui, comparaissant pour la première fois, apparaît comme ayant accumulé contre lui, depuis longtemps, des charges nombreuses, ne doit pas être considéré et traité comme un « primaire. »

(2) Voyez mon livre *le Combat contre le crime*, L. Cerf.

aperçus que nous n'aboutissions qu'à une chose : à perdre, sans aucune compensation, les colonies dont nous l'affligions. Elle mérite néanmoins de n'être pas indistinctement sacrifiée pour tous ceux auxquels on l'avait appliquée indistinctement. Il est plus d'une méthode (travaux publics en plein air, prestations imposées)..., qui échouent fatalement quand elles accumulent sur un même lieu un trop grand nombre d'hommes tarés, mais qui peuvent réussir quand elles disséminent sur des points éloignés un petit nombre de sujets, choisis comme capables d'un effort de relèvement et comme désireux de s'assurer l'oubli du passé.

Malheureusement, il restera toujours des hommes qu'il faudra, pratiquement au moins, considérer comme incorrigibles et comme perdus pour la société humaine. Faut-il les en séparer à perpétuité ? On objecte aux peines perpétuelles qu'elles supposent impossible l'amendement de ceux qu'elle frappe; qu'un tel arrêt est cruel autant qu'arbitraire et qu'en le rendant la société renonce à l'un de ses devoirs qui est de tout faire pour obtenir cet amendement. Oui, en effet, c'est là un devoir de la société; mais il ne dépend pas d'elle seule d'y réussir. De plus l'amendement intérieur d'un individu ne suffit pas toujours à le rendre apte à la vie sociale, si le juste et nécessaire sentiment de répulsion qu'il a provoqué ne permet pas de le mêler à la génération qui le suit. Dans ces deux cas, la société a-t-elle le droit de sacrifier la partie, somme toute, la plus importante de sa mission, qui est la défense des honnêtes gens?

Cette défense exige-t-elle que la peine de mort soit maintenue ? Un double mouvement vient de se produire sous nos yeux mêmes : mouvement tortueux vers l'abolitionnisme entretenu surtout par les doutes et les scrupules de quelques hommes publics et de quelques criminalistes, — mouvement de réaction presque inattendu, mais très général et très vif, de la part des jurys de nos divers départemens. Non seulement dans la première partie de l'année 1906-1907, le nombre des condamnations à mort a triplé; mais les jurys qui les ont prononcées ont tenu à protester contre une clémence qui leur paraissait imméritée et surtout dangereuse. Il est vrai qu'entre ces deux manifestations s'est produit ce nouvel et alarmant accroissement des crimes de toute nature, et surtout des crimes sanglans. Si l'on n'avait devant soi que des exaltés, des hommes aveuglés par des passions ou des souffrances, il conviendrait à coup sûr

d'essayer de l'apaisement. En face de gens dépourvus de toute idée, si ce n'est de l'idée de s'amuser au détriment d'autrui, — de la vie d'autrui ! — aussi brutalement que le comporteront les circonstances, il est naturel que le bon sens public et le soin de la défense réclament des solutions plus énergiques. En plusieurs États (dans neuf cantons suisses notamment) où la peine de mort avait été supprimée, il a fallu la rétablir. En France, où elle n'a été abolie qu'en fait, le résultat, nous le voyons, va être le même.

On essaie bien d'objecter que la plupart des assassins guillotinés avaient assisté à des exécutions capitales, et que cette vue du dernier supplice ne les avait point arrêtés. Le fait a pu se produire en effet chez les professionnels du crime, chez ceux qui, une fois enrégimentés dans des bandes, descendent fatalement la pente qui les jette hors de la société, on peut même dire hors de l'humanité. Mais les autres, les connaissons-nous? y a-t-il une statistique où ils figurent? Et pourra-t-on jamais affirmer que parmi ceux qui ne se sont pas mis dans le cas d'être exécutés, il n'en est pas qui aient été précisément retenus par la crainte de l'échafaud?

Dans la série d'assassinats qui vient d'émouvoir Paris, bien des personnes ont fait, de divers côtés, la même réflexion. Si les cambrioleurs avaient eu la crainte de l'échafaud, ils eussent pris des précautions (beaucoup de leurs pareils y sont experts) pour voler sans verser le sang. Avec la certitude d'être graciés, pourquoi se priver de supprimer un témoin? La peine n'en sera pas plus lourde.

On dit que la société ne manque pas d'autre moyens efficaces de défense. Nous avons vu ce qu'il faut penser de la transportation. Qu'on ne dise pas qu'au moins elle débarrasse la mère patrie : les évasions sont nombreuses. En la seule année 1906, on en a compté 323 (1). Ceci suffit.

On parle d'autre part de la détention perpétuelle, renforcée de manière à faire frissonner la nature, et à épouvanter la jeunesse par la seule description qu'on en donne. Remarquons d'abord que tout ceci est à créer. La loi de 1875 avait ordonné l'emprisonnement individuel. Comment l'applique-t-on ? Sur nos

(1) Document apporté par la Préfecture de police à la Société générale des prisons dans sa séance du 20 mars 1907. Il s'ajoute à tous ceux que j'ai déjà passés en revue. Voyez *le Combat contre le crime.*

quatre cents prisons, trente ont été transformées selon les ordres de la loi. On eût donc été en droit de dire au gouvernement : « Si vous rencontrez cette résistance dans vos efforts abolitionnistes, à qui la faute? aux assassins, sans doute; mais sans rien exagérer, nous pouvons bien ajouter : à vous aussi ! Qu'avez-vous fait pour dresser une nouvelle échelle des peines? Rien. Suivant un procédé qui menace de passer en habitude, vous proposez au pays de supprimer d'abord ce qui existe, puis d'entreprendre l'organisation de ce par quoi vous espérez le remplacer. Or, pour faire de notre système pénitentiaire un ensemble qui réponde aux nécessités les plus évidentes et les plus pressantes, il faudrait vingt ans d'efforts suivis et une quarantaine de millions. Pendant ce temps-là, que de vies d'honnêtes gens n'auriez-vous pas laissé sacrifier ! Tel est le fond du raisonnement que vous oppose, à juste titre, le bon sens public. Telles sont les raisons qui, après les manifestations de nos jurys, viennent de déterminer le vote de la majorité de nos députés.

Mais supposons le régime cellulaire établi. C'est ici que je me permets, non seulement au nom de la psychologie, mais au nom des faits, de soumettre aux criminalistes le dilemme suivant. Ou vous ferez des condamnés dont vous prolongerez un peu la vie, des victimes de tous les jours, des victimes que l'absence de tout espoir réduira vite à l'état de brutes; ce sera pour eux la mort à petit feu, la mort honteuse, un nouveau genre de guillotine sèche; ou par un sentiment d'humanité auquel se mêleront peu à peu l'accoutumance et l'oubli, vous ferez sortir le condamné de son isolement, vous lui ménagerez cette petite retraite hollandaise que j'ai plus d'une fois décrite, pour y avoir vu moi-même les condamnés à perpétuité de tout un pays jouant doucement aux cartes et aux dominos. En présence de cette alternative, je crois plus que jamais à la nécessité de renverser la solution adoptée par la Hollande. Elle dit avoir conservé les peines perpétuelles pour pouvoir abolir la peine de mort. Bien longtemps encore il sera plus logique de dire : maintenons la peine de mort pour quelques-uns, afin de laisser à ceux qu'on aura pu gracier l'espoir d'une libération sans laquelle la cellule ne peut guère être ni supportable ni moralisante.

Je n'ignore pas l'argument suprême des abolitionnistes : la peine capitale est irréparable en cas d'erreur. Mais la peine qu'on

propose d'y substituer, ménagera-t-elle assez la vie du condamné pour lui laisser le temps de démontrer l'erreur de son jury ? Certes il y aurait lieu d'y réfléchir si la peine de mort se multipliait, si elle devenait la conclusion ordinaire de tous les cas auxquels le codo actuel permet de l'appliquer. Mais quoiqu'un jury (celui de la Sarthe) ait récemment demandé qu'on l'applique « à tous les assassins sans exception, » il n'est pas probable qu'on en revienne à cette sorte de terreur légale. La majorité réclame seulement que la peine de mort reste dans nos codes, mais qu'elle n'y reste pas à l'état d'institution dont on a honte. Elle demande que toutes les fois qu'il se manifeste une de ces recrudescences de criminalité féroce, lubrique, évidemment préméditée, affectant de jouer avec la vie des autres et de braver une justice dont elle a appris à mesurer la faiblesse, il puisse y avoir un rappel énergique des droits supérieurs de la société. Les condamnés qui diront qu'on les surprend par cette inflexibilité subite prouveront par là même qu'ils avaient spéculé sur les défaillances du pouvoir et qu'ils ont ainsi mérité deux fois une sévérité exceptionnelle.

Pour amener la majorité des Français à le reconnaître, il a fallu vraiment que les criminels et les gens responsables de leur corruption précoce y missent de l'obstination ; car le mouvement du siècle poussait les esprits raffinés dans une direction toute contraire. Les criminalistes contemporains sont en effet portés du côté de l'atténuation des peines. Non pas qu'ils cessent d'avoir souci de la sécurité publique ; mais ils ont plus encore souci, semble-t-il, de discerner ce que mérite, — dans tous les sens du mot (1), — l'auteur d'un acte nuisible. Or l'une et l'autre tâche sont encore mal remplies à l'endroit de toute une catégorie croissante d'individus qu'on appelle ou les aliénés criminels ou les demi-fous.

Où commence, où finit cette forme hybride? Où la prédominance de l'un des deux caractères est-elle assez décisive pour déterminer le choix d'une dénomination plus simple et d'une action plus une? Ce sont là des problèmes de psychologie et de médecine pratique plus que de science pénale. Ce qui relève de

(1) On dit, par exemple, que telle plante ne mérite pas d'être cultivée, que tel objet ne mérite pas une réparation, parce que ni l'un ni l'autre ne paieront les frais faits pour eux.

cette dernière, c'est d'abord de savoir qui doit décider dans les cas particuliers. Médecins et magistrats se renvoient réciproquement les uns aux autres la tâche épineuse. Le bon sens pourtant ne doit pas avoir grand'peine à les mettre d'accord. Il est évident que le magistrat ne peut tout savoir et qu'il doit souvent réquisitionner, en quelque sorte, les lumières des spécialistes, mais qu'ensuite c'est à lui à prendre la responsabilité de la décision : c'est sa fonction et l'on aurait dit autrefois qu'il a pour elle grâce d'état. Mais, dira-t-on, le rapport de l'expert pourra lui-même ne donner qu'une conclusion hésitante, et il faudra cependant que le juge se décide.

En effet, c'est là un des cas nombreux où les nécessités impérieuses de l'action priment les vraisemblances du raisonnement et en font cesser, pratiquement au moins, les divergences. Mais pourquoi ne pas proportionner la nature de la solution à la nature des données? Le cas de l'accusé est douteux? Réservez lui donc un de ces lieux de détention d'une nature douteuse : tel serait « l'Asile de sûreté » réclamé à bon droit par tant d'aliénistes à qui la matière est devenue si familière pour l'avoir suivie du dépôt de la prison à l'asile, et pour avoir retrouvé si souvent dans les prisons des meurtriers qu'on avait fait sortir de l'asile à moitié guéris. N'en demandons pas davantage.

Il est cependant des esprits fort distingués auxquels cet aveu d'incertitude pèse tellement qu'ils veulent à tout prix y mettre fin. M. le professeur Grasset ne voit pas pourquoi on ne soumettrait pas un meurtrier ou un incendiaire soupçonné de folie à un traitement double et simultané, de même (c'est une objection qu'il me fait le grand honneur de me poser personnellement) qu'on traitera tel malade en même temps pour une bronchite et pour une entorse. Puis-je me permettre de répondre, en profane, que si certaines maladies ne sont pas inconciliables et permettent au sujet de se prêter en même temps à deux traitemens, il est des maladies et des médications qui s'excluent? N'est-il pas même des cas où la première des deux méthodes entre lesquelles on hésite, risque bien, si elle est employée à faux, d'empêcher le succès de la seconde? On ne soignera pas, je suppose, un même malade pour pléthore et pour anémie. Le crime et la folie coïncident-ils vraiment? L'un est un état qu'on soigne parce que la volonté de l'individu n'y est pour rien; l'autre est un état qu'on punit, parce que c'est la volonté

de l'individu qui l'a déterminée. Si on est en face d'un homme qu'on ne puisse classer sûrement ni dans l'une, ni dans l'autre catégorie, qu'on le mette simplement hors d'état de nuire : cela vaut mieux que d'assumer une tâche dépassant actuellement notre compétence et nos forces.

En Allemagne, on a imaginé une autre méthode. On s'est souvenu de cet adage de la médecine, *naturam morborum ostendunt curationes*, l'action des remèdes révèle la nature des maladies; et on propose d'appliquer successivement au sujet douteux un traitement pénal et un traitement médical, afin de voir quel est celui des deux qui agit. Commencez par la peine, dit M. von Liszt, car le châtiment a souvent la vertu d'imprimer une secousse qui dissipe les cauchemars naissans du trouble mental : si vous n'obtenez rien, alors vous soignerez. Soignez d'abord, dit M. Stoos, et si votre médication réussit, alors votre sujet, redevenu conscient et responsable, pourra justement subir le traitement d'un criminel. Bref, administrez successivement la schlague et la douche, et vous verrez. » C'est là sans doute une application de la théorie des sentences indéterminées, indéterminées dans leur durée, indéterminées dans le mode d'exécution : et le tout sera admis jusqu'à ce que les gardes-chiourmes veuillent bien déclarer qu'ils ont réussi ou non dans une tâche de nature à faire reculer les plus savans éducateurs. Il ne faut plus dire de mal des Chinois, — ni par conséquent des chinoiseries, — puisque nous commençons à redouter les uns et les autres. Je me bornerai à dire que nous ne sommes vraisemblablement pas mûrs pour exercer avec tout le sérieux qu'elle postule une méthode si compliquée.

* *

En résumé, ce droit criminel, qu'on suppose si souvent n'être qu'une invention des vieilles sociétés pour la défense de leurs privilèges, toute société en formation ou en espérance s'apprête à l'invoquer. Il est même certain qu'après un établissement victorieux, elle en userait avec la dernière énergie pour consolider la nouvelle distribution des biens, des droits, des pouvoirs conquis. Voulons-nous trouver des amis, des amis même excessifs de l'adoucissement et d'une sorte de désarmement, cherchons-les dans la partie fatiguée de l'ancienne société, dans celle qui est le résultat le plus raffiné de ses sélections succes-

sives. Prenons garde que là le raffinement peut bien être un signe d'énervement et un symptôme de décadence, comme la subordination étroite et dure de la personne individuelle à trop d'exigences de l'ordre public est un commencement de retour vers une vigueur jeune, mais quelque peu barbare. Concilier le point de vue du droit public et celui de la personne, le droit de la défense sociale et le droit du coupable à un pardon dont l'espérance est liée à la possibilité de l'amendement, est-ce là un rêve irréalisable? Il ne le serait pas si la société qui demande à bon droit qu'on punisse se préoccupait un peu plus de prévenir et d'amender, de prévenir par un meilleur système d'éducation, d'amender par un meilleur système pénitentiaire et par une plus grande liberté du patronage. Il ne le serait pas si le gouvernement voulait bien reconnaître que réprimer est sa tâche à lui, qu'il ne doit pas chercher, en la négligeant, à se procurer des économies ruineuses, mais qu'il doit d'autre part assurer largement, dans le domaine des œuvres charitables, une action dont il est incapable de se charger. Il ne le serait pas enfin si on jugeait selon ses mérites une doctrine à laquelle on a reproché tour à tour un esprit d'oppression et un esprit d'individualisme dont elle est également éloignée. Cette doctrine-là dit bien à chacun de nous : « Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu de Dieu et de sa grâce, et dont vous ne deviez rendre compte? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu des traditions de vos aïeux, des exemples de vos pères, de l'action de vos concitoyens? » Mais en même temps, elle professe que chaque âme humaine est d'un prix infini parce qu'elle a été rachetée par un divin sacrifice, que dès lors elle est responsable de l'emploi qu'elle fait des dons reçus. Elle conclut que c'est également les respecter toutes dans leur ensemble que de préserver virilement celles qui sont encore intactes contre la contagion malfaisante de celles qui ne le sont plus, mais sous cette réserve de traiter ces dernières comme des volontés qui ont été libres et qui peuvent encore le redevenir, ne fût-ce qu'au dernier moment.

HENRI JOLY.

REVUE LITTÉRAIRE

L'ŒUVRE D'ARVÈDE BARINE (1)

Qu'une femme écrive des romans ou fasse des vers, cela n'a rien qui surprenne; il est plus rare qu'elle choisisse, pour s'y consacrer, les travaux de la critique et de l'histoire. A cette partie de la tâche littéraire, dont on nous laisse volontiers le monopole, Mme Arvède Barine apportait quelques-unes des plus belles qualités de l'esprit viril, et elle en joignait d'autres qui ne peuvent être que d'une femme. Elle y égalait les maîtres du genre. Sa manière était bien à elle, sans rien qui trahît la recherche de l'originalité. Il arrive assez souvent que la femme écrivain, cédant à un certain goût des aventures, se sente attirée, hors des voies traditionnelles, vers des manières de penser ou vers des formes d'art qui la séduisent par leur singularité et lui donnent l'illusion de la hardiesse. Celle-ci pensait, parlait, agissait naturellement dans le sens de la tradition; en sorte que la sagesse et la grâce de beaucoup entre les femmes d'autrefois semblent s'être résumées dans son œuvre ou s'y être épanouies.

Elle appartenait à une vieille famille de bourgeoisie, dont elle aimait à suivre l'ascendance jusque dans le XVIIe siècle. En province où elle fut élevée, les coutumes se conservent plus longtemps intactes. Elle connut ces maîtresses de maison occupées à des besognes compliquées et savantes; elle les vit commander à l'opération annuelle de la « grande lessive » et peser le chanvre que chaque servante était

(1) *Portraits de femmes. — Essais et Fantaisies. — Princesses et grandes dames. — Bourgeois et gens de peu. — Poètes et névrosés. — Saint François d'Assise. — Bernardin de Saint-Pierre. — Alfred de Musset. — La Jeunesse de la Grande Mademoiselle. — Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, 10 vol. (Hachette).

tenue de filer pendant les veillées d'hiver. Elle reçut les soins de ces domestiques nés dans la maison, et qui élevaient les enfans dont ils avaient élevé les pères. Elle put feuilleter un de ces livres de raison où s'inscrivaient au jour le jour les événemens qui intéressaient la famille, car il y avait alors une vie de famille. Elle eut ainsi sous les yeux l'image concrète et réelle de ce qui n'est plus pour nous qu'une entité, la famille ; elle put s'imprégner de son atmosphère, et ce fut la première influence qui façonna son âme.

Cette famille était protestante, étroitement attachée à son culte. L'empreinte que laisse l'éducation dans un milieu très religieux est, comme on sait, ineffaçable. Il se peut que plus tard on rejette une partie des croyances ; il reste les habitudes d'esprit, le tour de pensée pris une fois pour toutes. Le protestantisme est ici au fond de l'être moral. Notons pourtant une nuance. C'était à la campagne, au milieu des plaines et des bois du centre de la France. Or, un jour, M^me^ Arvède Barine a dit, — comme elle avait coutume de le faire, au moment où il y avait courage à le dire, — la place que tient dans l'économie de la vie rurale cet ami des humbles : le curé de campagne. Elle se souvenait, ce jour-là, de son enfance où le voisinage des cérémonies catholiques avait mis une note de poésie et d'émotion : « La Fête-Dieu était une chose exquise à la campagne, avant d'avoir été rognée et entravée par un fanatisme stupide. Elle a charmé de ses fleurs et de ses parfums mon enfance de petite protestante. » La femme, l'écrivain, si jalouse de se montrer bonne huguenote, gardera quand même la nostalgie de ces fleurs et de ces parfums.

Dans cette solitude champêtre où elle grandissait, la jeune fille trouva pourtant des compagnons ou des maîtres de sa pensée. Il y avait dans la maison paternelle une belle bibliothèque où les classiques du XVII^e^ siècle tenaient la place d'honneur. Elle s'y plongea avec délices. Elle savoura leur forte manière. Elle reçut d'eux, sans y songer, la leçon du goût français et la discipline classique. Toutefois leur enseignement n'eût pas suffi à faire d'elle l'écrivain qu'elle est devenue ; elle en a démêlé les raisons avec une rare finesse d'analyse, et l'aveu est précieux à retenir. Certes, les classiques français avaient très bien éveillé en elle le sentiment de la beauté ; ils échouèrent entièrement à donner à son esprit certaines qualités solides. La plume à la main, elle n'était maîtresse ni de sa pensée, ni de son expression ; il lui arrivait continuellement de dire ce qu'elle pouvait au lieu de ce qu'elle voulait, et elle prenait ainsi l'habitude funeste de laisser diriger

sa pensée par les mots. C'est alors qu'elle commença d'étudier le latin. Elle a décrit les résultats de cette étude avec une minutie reconnaissante. « Les choses s'ordonnaient dans sa tête, les idées prenaient l'habitude de se mettre à leur place, chacune selon son importance... En même temps que l'ordre s'établissait, tout se précisait dans son esprit. L'exercice du mot à mot rigoureux y introduisait un élément d'exactitude qui le transformait lentement, mais complètement. De flou et de flottant, il devenait net et arrêté... Ses efforts prolongés, acharnés, souvent pénibles, pour serrer le texte de plus près dans une langue qui n'admet pas les sens imprécis, lui donnèrent enfin la clef de sa propre pensée. » Ce témoignage d'une femme, et de celle qui fut sans conteste le meilleur écrivain féminin de son temps, est d'une importance capitale dans un débat toujours ouvert et où l'avenir même de notre littérature est engagé.

Au reste, chez Mme Arvède Barine nulle fièvre de vocation précoce; quand elle se hasarda, modestement, à donner ses premiers articles, elle était déjà mariée et mère; elle avait pris le temps de réfléchir, de se faire posément son opinion sur le train des choses. On voit dès lors quelles qualités elle allait mettre dans son œuvre. Celle qui dominait chez cette bourgeoise, c'était le bon sens. Elle avait horreur de tout ce qui sonnait faux, des idées baroques qui n'étaient qu'une gageure de paradoxe, et des sentimens exagérés, exaltés, conventionnels. Elle n'admettait rien de factice et de « grimpé. » Elle s'attachait passionnément au vrai. Ce bon sens à la française, encore faut-il savoir ce que c'est, et craindre d'omettre, quand on en parle, un élément qui fait partie de sa définition. Le bon sens d'une Cornuel ou d'une Sévigné, pour ne pas dire celui d'un Boileau ou d'un Racine, n'allait pas sans l'esprit. L'un et l'autre se pénètrent si intimement qu'il devient impossible de les séparer. C'est le cas chez Mme Arvède Barine. Elle a raison avec esprit; son esprit n'est que le sourire de sa raison. Elle excelle à souligner d'un trait le ridicule, à déjouer d'un mot le mensonge ou la chimère. Écoutez-la exposer de son air tranquille quelqu'une de ces théories ambitieuses et vagues où se plaisent les assembleurs de nuages; et comptez sur elle pour remettre les choses au point, d'une petite phrase bien nette et toute simple. « Vivre la poésie, écrira-t-elle par exemple, c'est bientôt dit. Ce n'est pas toujours facile pour un petit fonctionnaire très pauvre. Hoffmann s'en remit à sa nature d'artiste: elle le mena au cabaret. » A chaque instant, son texte se ponctue de remarques finement railleuses. « Bernardin de Saint-Pierre ne songeait pas à lui en célé-

brant les avantages de la parfaite ignorance: on ne songe jamais à soi dans ces cas-là. » Elle enlève en trois lignes un portrait satirique. Que dites-vous de ce croquis d'une vieille dévote qui fut, paraît-il, la tante de Musset: « Elle habitait à Vendôme, dans un faubourg, une petite maison moisie, où elle avait tourné tout doucement à l'aigre entre des chiens hargneux et des exercices de piété? » Dans son art de portraitiste, il est bien rare qu'il n'entre pas un grain d'humour. Elle se divertit à voir comme les passions, les intérêts, les manies, les lubies font de nous leur jouet. Elle assiste à la vie ainsi qu'à une comédie. Un peu d'ironie court à travers presque toutes ses pages. Et cette ironie, dont la malice n'est faite que de clairvoyance, voilà justement la fleur du bon sens de chez nous.

Les romantiques ont essayé de nous faire croire que le bon sens exclut impitoyablement l'imagination, la fantaisie, la sensibilité. Allons donc! Il est au contraire la meilleure sauvegarde de ces facultés charmantes, qu'il empêche de dégénérer en bizarrerie ou en niaiserie. Chez M^me^ Arvède Barine, l'imagination ne fut guère moins développée que la raison. Prenez le mot en quelque sens qu'il vous plaise de lui attribuer. L'imagination consiste-t-elle dans une vision pittoresque et colorée des choses, par opposition à la manière abstraite de certains écrivains raisonnables et raisonneurs, moins psychologues encore que logiciens? M^me^ Arvède Barine avait à un degré remarquable le sens de l'extérieur. Combien n'a-t-elle pas écrit de pages brillantes et qui sont de la meilleure littérature descriptive? Rappelez-vous, pour n'en citer qu'une, celle où, dans la *Jeunesse de la Grande Mademoiselle*, elle évoque la traînée lumineuse que mettait la Seine dans le Paris d'autrefois! De tels morceaux, où l'écrivain ne cherche aucunement à « faire le morceau, » ne sont pas une exception sous sa plume. On *voit* les scènes auxquelles elle veut nous faire assister et les gens avec qui elle nous met en relations. On *voit* le cottage isolé et neigeux où M^me^ Carlyle, grelottante de silence et de froid, surveille dans la nuit la cuisson d'une miche de bon pain pour son tyran de mari. On *voit*, à la table de café sur laquelle il déployait son attirail de poche, le falot Gérard de Nerval, poursuivant, de rencontre en hasard et de bavardage en flânerie, l'article toujours repris, toujours interrompu. — L'imagination serait-elle plutôt un besoin d'échapper au milieu qui nous entoure, d'évoquer d'autres temps, d'autres pays, d'autres façons de vivre et de penser? Toute l'œuvre d'Arvède Barine témoigne de ce goût pour les voyages intellectuels. Elle ne put jamais s'enfermer dans le cercle étroit de son époque et de son pays

d'origine. Très attirée par la pensée étrangère, elle se donna constamment pour mission de nous initier au mouvement des littératures anglaise, allemande ou scandinave. Non moins curieuse des âges disparus, elle goûtait un plaisir intense à en ressusciter en elle les états d'âme les plus différens. Une époque pourtant la sollicitait entre toutes : le XVII^e^ siècle, dont elle s'était faite en quelque sorte la contemporaine. Et ce qu'elle en appréciait surtout, c'était la diversité des humeurs, le relief des figures, l'originalité des caractères. De quelque temps qu'ils fussent, les irréguliers et les indisciplinés l'intéressaient, l'amusaient, réjouissaient en elle une certaine sympathie qu'elle avait pour tout ce qui sortait du banal et de l'ordinaire. — Entendez-vous enfin par l'imagination cet essor qui nous emporte loin du réel? M^me^ Arvède Barine, qui se souvenait d'avoir beaucoup rêvé naguère, défendait avec une sorte de ferveur les droits du rêve et de la fantaisie. Elle ne voulait pas qu'on bannît de l'éducation le merveilleux, et qu'en refusant à l'esprit enfantin cet élément de surnaturel, on risquât de le dessécher à jamais. Elle a écrit ici même un article exquis dirigé contre ceux qui veulent aux Contes de Perrault substituer, comme lecture enfantine, des romans d'ingénieurs. Elle croyait à l'efficacité des contes de fée, n'admettant pas qu'on doive jamais restreindre l'horizon de l'esprit humain et lui interdire ni les excursions à côté, ni les envolées vers l'au-delà.

Le bon sens aimable était chez elle la marque de la bourgeoise d'ancienne France. D'autres traits lui sont venus de son protestantisme. Il en faut tenir d'autant plus de compte qu'elle le cultivait en elle soigneusement. C'était pour elle un synonyme d'indépendance de l'esprit. Nullement individualiste dans sa conception de la société, elle voulait dans ses jugemens ne dépendre que d'elle-même. Elle se défendait aussi bien d'adopter les opinions toutes faites et d'en prendre le contre-pied, ce qui est encore une manière d'être influencé par elles. Nul ne fut moins un écho et un reflet. De là encore sa constante préoccupation du point de vue moral. Elle ne prêche ni ne disserte ; mais alors même qu'elle s'abstient de moraliser, on sent que l'idée morale est toute proche. Elle ne songe pas à l'écarter comme importune. Bien au contraire. Elle est d'avis que rien n'est indifférent à la règle des mœurs et que la conduite de la vie est, quoi qu'on puisse dire, la seule affaire importante, celle à laquelle il faut toujours en revenir. Là même est l'essence de sa pensée, l'âme de son âme.

A cette gravité morale combien ne joignait-elle pas de sympa-

thie accueillante et de bonté délicate? C'est encore une erreur de notre temps de croire qu'un écrivain, parce qu'il s'appuie sur des principes dont il ne doute pas, doive être d'intelligence étroite, d'esprit hautain, de cœur sans pitié. La sensiblerie qui nous inonde nous a fait perdre jusqu'à la notion de la sensibilité. Nous ne savons plus goûter que les pleurnicheries et les grimaces, tant nos âmes sont amollies et nos tempéramens énervés! Rappelons-le donc. La bonté ne mérite son nom qu'à condition d'être intelligente et bien portante. La tolérance n'a de prix que si elle est à base de foi. Et de ceux-là seuls la pitié est précieuse qui en ont moins besoin pour eux-mêmes. Mme Arvède Barine n'appréciait ni les doctrinaires intransigeans, ni les moralistes chagrins. L'unique reproche qu'elle adresse à George Eliot, protestante et libre penseuse comme elle, c'est un excès de sévérité. Elle réclame pour l'humaine faiblesse: elle veut garder la porte ouverte au repentir, au pardon, à l'espérance. « A mon avis, ce réseau à la fois flexible et serré de causes et d'effets, cette espèce de filet d'actions premières et de conséquences forcées dans lequel elle enferme l'homme, ressemble un peu trop à la fatalité antique. Si aucun regret, aucun remords, aucun effort ne peuvent jamais « étrangler une de nos actions, » il n'y a plus qu'à se croiser les bras après la faute commise. Il arrive à tant d'entre nous de faire le mal que nous ne voudrions pas!... Je voudrais aussi à ses héroïnes des cœurs plus faibles, une justice moins exacte envers ceux qu'elles aiment. On ne mesurera jamais le bien que la femme a fait en sachant pardonner. » Combien d'écrivains a-t-elle rencontrés sur son chemin dont l'immoralité devait chagriner sa droiture et sa noblesse d'âme! Elle s'est penchée sur leur misère; elle leur a cherché toute sorte de circonstances atténuantes. Elle plaignait la créature d'être si fragile et ne se hâtait pas de la maudire. Tout accepter, à la manière d'aujourd'hui, n'était aucunement son fait; mais elle savait tout comprendre. Elle n'a jamais fait de concessions; mais elle a beaucoup excusé. C'est la fermeté de ses convictions qui lui a permis d'avoir l'intelligence si large. Et c'est la tendresse d'une âme vraiment aimante, qui a gardé de toute raideur l'autorité de sa direction morale.

En devenant écrivain, Mme Arvède Barine était restée très femme; encore tâcha-t-elle d'être, aussi peu que possible, femme de lettres. Nous autres professionnels, nous avons peine à nous dégager des discussions d'école et des questions de métier. Nous avons fait dès le collège l'apprentissage de la dissertation. Nous cherchons dans les livres l'évolution des idées ou l'application des esthétiques. Ce

que Mme Arvède Barine demanda à la littérature, c'est une image de la vie. Délibérément elle écarta de ses études tout ce qui l'intéressait moins, pour s'attacher uniquement à ce qui la passionnait : les tableaux d'intérieur ou, si vous voulez, de ménage, et la connaissance des âmes. C'est ce qui frappe dans son premier recueil : *Portraits de femmes*, et d'abord dans cette piquante étude qu'elle consacre à Mme Carlyle. Une femme a pour empire la maison, le foyer : elle y doit faire régner la paix, l'ordre, l'harmonie. Comment y parvient-elle dans certains cas, en présence de données qui rendent la solution du problème extrêmement difficile ? Voici le philosophe Carlyle. Il a du génie, mais aucune des qualités propres à la vie domestique : il est bizarre, emporté, renfrogné, misanthrope et misogyne. Une femme pourtant a été tentée par la tâche d'apprivoiser cet ours. Éprise de ce mirage : être la femme d'un grand homme, elle a fait à cette besogne épineuse tous les sacrifices. Elle était jeune, gaie, enjouée. A la fin pourtant, elle a dû s'avouer vaincue : elle n'a pas résisté au découragement. Mes sœurs ! gardez-vous d'épouser un grand homme, si vous n'avez pas la vocation du sacrifice ! — Mais être soi-même un grand homme, voilà pour une femme un autre martyre. Ce fut celui de Sophie Kowalesky. Elle voulut, elle, passionnée entre toutes, n'être qu'une cérébrale. Elle crut pouvoir donner le change à la nature et se satisfaire par l'orgueil d'une destinée d'exception. Elle expia sa chimère cruellement. Elle répétait, aux heures de sincérité, qu'elle changerait de bon cœur avec la femme la plus ordinaire, mais entourée d'êtres dont elle est la première affection. Elle reprenait à son compte le mot de Mme de Staël que la gloire fut pour elle le deuil éclatant du bonheur. — Princesses ou grandes dames, bourgeoises ou savantes, ce sont des femmes que Mme Arvède Barine, chaque fois qu'elle en a eu la liberté, a choisies pour modèles. Et c'est pour nous ce qui fait le prix incomparable de ses études. Car nous avons beau nous ingénier, il reste toujours pour nous autres hommes des coins ignorés dans l'âme féminine. La subtilité même d'un Sainte-Beuve y échoue. Il y faut un regard de femme.

Curieuse de psychologie, comme tout écrivain formé à l'école de nos classiques, Mme Arvède Barine devait être amenée à étudier ceux chez qui la vie intérieure atteint au plus haut degré d'intensité : les saintes et les saints. Comment, chez une sainte Thérèse, le mysticisme visionnaire s'alliait-il avec le réalisme pratique ? Comment l'existence double que créaient à la sainte ses états particuliers, ne troubla-t-elle jamais cette grande et limpide raison ? Comment des maux si répétés,

si longs, si sauvages, lui laissèrent-ils la tête si claire qu'elle passa toujours, sans aucun effort, d'un ravissement à son plumeau, d'un miracle à une lettre d'affaires? Tel est, cette fois encore, le « problème » que posait à son esprit cette vie extraordinaire. On sait l'art avec lequel elle sut débrouiller une psychologie si complexe. Son portrait de sainte Thérèse est un morceau achevé. Pour ma part, je n'en ai jamais relu sans émotion l'admirable conclusion. « Tous les soirs, de dix heures à onze heures, dans l'étendue immense du monde chrétien, la carmélite prie. Sa prière n'est pas pour elle... On lui a dit que c'était l'heure où le mal se prépare dans le monde, et, comme elle est entrée dans le cloître jeune et ignorante, ces mots la font rêver de mystères inconnus et redoutables. Elle prie et il lui semble voir la grande armée du mal envahir silencieusement la terre obscure. La foule grandit, elle va couvrir le monde, mais en travers de sa route un groupe est prosterné. Ce sont de pauvres filles vêtues de bure. Devant elles la sombre armée recule et quelques-uns sont sauvés qui auraient été perdus. La carmélite emporte dans sa cellule la vision de sa victoire et s'endort heureuse. » Il y a dans la littérature contemporaine peu de pages aussi belles que celle-là, par le sentiment qui l'imprègne et par la poésie dont elle est tout enveloppée. Et cette méditation d'un accent si simple et si profond émane de qui? d'une huguenote. Et cette même huguenote n'a pas résisté au plaisir d'évoquer la piété gracieuse et tendre du saint d'Assise!... En vérité, le spectacle des Fête-Dieu d'antan avait, une fois pour toutes, parfumé et fleuri son imagination.

Cependant, à mesure du progrès de son talent, l'écrivain s'enhardissait. Ayant commencé par des « essais, » elle élargit peu à peu sa manière jusqu'à la grande biographie. On lui doit deux des meilleurs volumes de la « Collection des grands écrivains français » publiée par la librairie Hachette. Son portrait de Bernardin de Saint-Pierre, à l'époque où il parut, était très original. Elle y substituait, à la silhouette paterne et légèrement ridicule du Bernardin légendaire, la figure vraie, vivante et énergique. De même, elle réformait l'opinion qui tient *Paul et Virginie* pour une pastorale innocente et fade; elle rendait à l'idylle fameuse ses vraies couleurs : c'est une histoire d'amour, l'une des plus enflammées qui aient été écrites en aucune langue. Et quelle occasion elle trouvait d'exercer ici sa fine ironie! C'est Bernardin qui, dans les *Études de la nature*, a poussé jusqu'aux extrêmes de l'absurdité la théorie des causes finales: la matière est riche à s'égayer. Rien ne vaut pourtant l'histoire des deux mariages

de l'illustre vieillard. Il avait cinquante-quatre ans quand il consentit à épouser Félicité Didot qui en avait vingt. Pauvre Félicité obligée de geler dans son île, à Essonnes, où elle était la première servante de son mari! Elle aussi, elle éprouva ce qu'il en coûte d'être la femme d'un grand homme et, pis encore, d'un homme à grands sentimens. Elle mourut, laissant le soin de sa vengeance à la jeune Désirée de Pelleporc qu'épousa Bernardin, comme il entrait dans son soixante-quatrième printemps. Ce fut alors l'histoire comique du barbon amoureux, empressé de plaire à une jeunesse et se pliant à ses quatre volontés... Dans le bonhomme Bernardin son biographe nous a fait entrevoir le faux bonhomme ; mais elle l'a fait avec tact et mesure, se gardant bien de cette insistance fâcheuse où d'autres se sont complu, au risque de fausser une idée juste.

Quant à la biographie d'Alfred de Musset, M^me^ Arvède Barine ne se fit pas beaucoup prier pour l'écrire. Elle aimait entre tous le poète alors dédaigné. Elle aurait pu mettre en tête du livre qu'elle lui consacrait cette épigraphe qui est d'elle : « A l'admiration inspirée par son génie s'ajoutait la tendresse reconnaissante que nous gardons aux œuvres où survit l'idéal de notre jeunesse. C'est nous que nous aimons en elles, ce sont nos beaux rêves d'autrefois. » Elle parla du cher poète avec complaisance. Elle lui sut gré de sa sincérité ; elle l'admira pour avoir été, plus qu'aucun autre, jusqu'au fond de la douleur. Rencontrant sur son chemin l'épisode des « Amans de Venise, » c'est elle qui nous l'a conté la première, et d'une façon dont on peut dire que les nouveaux documens produits par la suite, non plus que le luxe et la surcharge des commentaires, n'y ont rien ajouté. C'est elle qui la première a produit sur la scène cet imbécile de Pagello avec cette fatuité de bellâtre et cette inconscience du ridicule qui l'achève de peindre. Elle a dénoncé la folle gageure d'êtres occupés à faire passer dans la réalité les inventions de la littérature la plus ennemie qui fut jamais du réel. Elle a suivi les phases de cet accès aigu de romantisme, comme on suit l'évolution d'une maladie. Elle a diagnostiqué les causes du mal : ils étaient tous dans le faux, travaillant à se tromper eux-mêmes et à transfigurer une aventure banale! Elle nous a fait toucher du doigt le châtiment. Et après avoir, avec une sûre clairvoyance, démêlé le cas de ces insensés, elle conclut sans colère : Paix et pardon! Cette analyse si délicate et si juste d'états d'âme si complexes et si troubles, suffirait à placer son auteur parmi les moralistes les plus pénétrans. — Depuis lors, c'est toute une « littérature » qu'on nous a donnée sur le même épisode. Cette fois

encore, et sans fracas, Arvède Barine avait renouvelé le sujet auquel elle avait touché et ouvert la voie à tout un peuple d'exégètes.

Il lui restait à retracer l'histoire, non plus d'un individu, mais d'une société. L'entreprise n'excéderait-elle pas ses forces? Tel réussit un portrait qui échoue dans une composition d'ensemble. Son histoire de *la Grande Mademoiselle* est son chef-d'œuvre et c'est l'un des meilleurs récits historiques de notre temps. C'est toute une époque qu'il fallait ici faire revivre, dans sa complexité, avec son aspect extérieur et sa vie intime, sans en fausser l'harmonie, sans en déranger les proportions. Voici donc, brossé dans une large fresque, le décor de la France du XVII^e^ siècle. Paris d'abord avec le fourmillement de ses rues, le luxe de ses salons, le brouhaha de ses théâtres, et son Louvre et ses Tuileries, et son Jardin de Renard. Puis, sur la route des châteaux de province, à Saint-Germain, à Blois, à Saint-Fargeau, l'encombrement des chariots qui déménagent pour chaque installation nouvelle le mobilier, les tentures et la vaisselle royale. A mesure que chacun des personnages monte sur les tréteaux, il nous est présenté en traits rapides et inoubliables. Au seul nom de Gaston d'Orléans, qui ne revoit, tel que nous le montre l'historien, ce prince brillant et lâche, gai et pleutre, voltigeant, pirouettant, la main dans sa poche, le chapeau sur l'oreille et toujours sifflotant? Et les acteurs du drame qu'on rencontre sur cette grande route du siècle, s'appellent Anne d'Autriche, Retz, Louis XIV! Celui-ci joue dans la seconde partie du récit un rôle effectivement si considérable qu'il a fallu le tirer au premier plan et que le volume s'intitule *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*. M^me^ Arvède Barine n'est suspecte pour lui d'aucune tendresse; on peut trouver même qu'elle le juge avec sévérité. Mais comme elle le montre vivant et humain! Ce n'est plus l'idole emperruquée, planant avec majesté sur le siècle qui désormais portera son nom; mais c'est, tour à tour, le petit garçon abandonné aux valets et qui court les cuisines, le jeune prince à demi gagné aux idées des libertins, et le grand travailleur attaché sans défaillance à son métier de roi. Une à une, nous voyons surgir toutes ces questions qui font l'atmosphère d'une époque: l'éducation au XVII^e^ siècle, celle des princesses et celle des petites bourgeoises, la littérature romanesque et son influence sur les mœurs, la politesse de l'Hôtel de Rambouillet remplaçant la grossièreté et la barbarie, la renaissance catholique avec François de Sales et Bérulle, l'entrée des femmes dans la politique quand Chevreuse et Longueville mêlent intrigue et amour, les progrès de la conversation, le sentiment de la nature, l'explosion de la misère au

temps de la Fronde et les prodiges de la charité au temps de Monsieur Vincent, et la sourde guerre des libertins et le scandale abominable des empoisonneuses.

A travers ces aspects généraux de la vie au XVII^e^ siècle chevauche l'héroïsme de la Grande Mademoiselle et court la série lamentable de ses mariages manqués. Pauvre Grande Mademoiselle à qui son époque avait soufflé une âme cornélienne, quand la nature lui avait donné pour père Gaston d'Orléans ! On ne peut l'admirer sans sourire dans ses équipées guerrières, à Orléans, à Paris; mais comme on la plaint, vieille fille gagnée à la manie amoureuse de la société nouvelle, pour le démenti que la réalité inflige à son rêve, et pour ce luxe d'humiliation qu'elle avait si peu mérité ! Arrivé aux dernières pages de ce récit, abondant sans être touffu, varié sans être disparate, et qui pas une minute ne donne l'impression de la longueur, on est fortement pénétré de l'idée qui a guidé l'auteur et qui fait l'unité du livre : c'est l'importance de cette « échauffourée » de la Fronde, dans l'histoire non seulement de Louis XIV, mais de la France. Car le Roi n'oublia jamais qu'il avait dû fuir sa capitale, chassé par l'émeute : il travailla sans discontinuer à affaiblir sa noblesse; il mina lui-même la digue qui allait un jour, un jour prochain, céder au flot révolutionnaire. — Les mêmes qualités se retrouvent dans l'histoire de *Madame, mère du Régent*. Ce récit, qui achevait de paraître quand mourut M^me^ Arvède Barine, est trop présent à l'esprit des lecteurs de la *Revue*, pour qu'il soit besoin de le leur rappeler. L'écrivain rêvait maintenant d'un livre sur M^me^ de Maintenon. Elle était décidément conquise au charme passionnant de ces larges études.

L'œuvre de M^me^ Arvède Barine ne fait double emploi avec celle d'aucun autre critique de notre temps. Elle restera comme un modèle de pénétration morale, de jugement délicat et sûr. Elle continuera de plaire par le charme de la forme. Aucun appareil, aucune affectation ni recherche de style, mais une aisance de tour, une justesse d'expression, un heureux choix de mots, une souveraine simplicité. Encore, aux grandes études où M^me^ Arvède Barine mettait tout son effort d'écrivain consciencieux, faudrait-il joindre quelques-unes des chroniques où elle laissait courir sa plume, la bride sur le cou. Dans ces libres causeries elle se prêtait à la douceur des souvenirs et des confidences. Elle y traitait, à bâtons rompus, des choses d'aujourd'hui. Car, si elle semblait avoir élu domicile dans le XVII^e^ siècle, elle ne se détournait pas pour cela de son temps. Très intéressée, un peu affligée aussi, par le spectacle de notre société, elle suivait avec curiosité

le mouvement des idées; elle assistait, non sans effroi, à la marée montante des paradoxes où risque de sombrer l'avenir de la femme. Elle ne ménageait pas les conseils à celles qu'elle voyait faire si étourdiment fausse route. A la turlutaine d'émancipation dont sont travaillées nos « féministes » elle opposait ce portrait des femmes d'autrefois, qui « subordonnaient leurs goûts à leurs devoirs et ne se croyaient pas à plaindre pour cela. » Elle n'était pas du tout persuadée que la femme eût aucun profit à attendre de la révolution qu'appelle son imprudence. Elle ne voyait pas venir l'ère de l'indépendance féminine; mais elle voyait s'en aller le respect de la femme. « Tenez, c'est là mon grand grief contre les mœurs nouvelles, plus encore que de n'être pas secourables aux femmes, plus que d'habituer les hommes à nous rudoyer parce que nous devenons leurs concurrentes sur la scène du monde. Le respect de la femme s'en va. On dit tout devant elle. Elle y pousse, elle y provoque; c'est à ses yeux le signe de son émancipation, c'est son grand privilège de « femme nouvelle. » Je n'ai pas besoin de faire remarquer que l'habitude de manquer de respect aux femmes dans les petites choses a ses conséquences dans les grandes... » C'est ainsi qu'elle disait son mot, avec cette raison enjouée, sur toutes les questions qui intéressent la destinée de la femme : instruction, travail, mariage, égalité des sexes. De toute évidence, l'opinion d'une femme de si libre esprit, de pensée si indépendante, si exempte de préjugés et d'une si belle bravoure intellectuelle, est ici d'un prix considérable. Il faudra qu'on réunisse quelques-uns de ces articles consacrés aux questions actuelles. On en composera facilement un recueil qui s'intitulerait si bien, suivant la mode ancienne : *l'Esprit d'Arvède Barine!* Ce sera un livre exquis où toutes les femmes auront profité qui sauront s'y plaire. Il leur enseignera, sans pédantisme et sans défaillance, l'art de vivre. Ainsi complétée, l'œuvre de cette femme éminente, qui fut l'un des premiers écrivains de son temps, reflétera dans l'image la plus ressemblante qui soit, l'esprit de la femme française, — tel qu'il a été longtemps et tel qu'il survivra, nous l'espérons fermement, à de folles tentatives, — avec son incomparable mélange de sérieux et de brillant, de gravité et de malice, de saine vigueur et de grâce séduisante.

René Doumic.

REVUE MUSICALE

THÉATRE DE L'OPÉRA : *Le Crépuscule des Dieux*, de Richard Wagner. — CONCERTS DU CONSERVATOIRE : La Messe en *si* mineur de Jean-Sébastien Bach. — THÉATRE DE L'OPÉRA-COMIQUE : *Sanga*, drame lyrique en quatre actes : poème de MM. E. Morand et Paul de Choudens ; musique de M. Isidore de Lara.

Mon premier est l'*Or du Rhin*, que l'Opéra n'a pas encore représenté. Mon second est la *Walkyrie* et mon troisième *Siegfried*. Vous les connaissez l'un et l'autre. *Le Crépuscule des Dieux* est mon quatrième et dernier. Il est aussi mon tout, au moins de quelque manière, étant non seulement une fin, mais un mémorial et un résumé.

Sans entrer dans le sens intérieur, et qu'on dit universel, de ce drame suprême, en voici, rapportés sèchement, l'argument et les faits. Siegfried, ayant ouvert les yeux et mérité l'amour de la Belle au feu dormant, a résolu, pour se rendre plus digne d'elle encore, d'accomplir de nouveaux exploits. Laissant Brunnhilde à la garde des flammes, il redescend de la montagne. Après avoir longé le Rhin, il arrive au palais des Gibichungen. Là vivent Gunther et Hagen, ainsi que Gutrune leur sœur. Tous deux eurent pour mère Grimhilde, mais Hagen seul est le fils, et le digne fils d'Alberich, le « Nibelung, » ou le nain, celui qui ravit jadis aux filles du vieux fleuve l'or dont le « ring » depuis fut forgé. Hagen, que tourmente le désir de l'anneau, signe et source de toute puissance, fait verser par Gutrune à Siegfried leur hôte, un breuvage d'oubli. Perdant aussitôt le souvenir de Brunnhilde et de son amour, le héros ne voit plus, ne veut plus que Gutrune. Afin de la mériter, il accepte l'étrange mission d'aller chercher Brunnhilde pour Gunther, et cela sous l'apparence, — empruntée par magie, — de Gunther lui-même. En vain la fière Wal-

kyrie s'étonne, résiste et se défend. Siegfried, inconscient de sa propre trahison, lui fait violence, lui ravit l'anneau qu'en la quittant il lui laissa pour gage et, la ramenant par force, il la remet aux mains de Gunther.

On célèbre l'hymen de Siegfried et de Gutrune, lorsque Brunnhilde aperçoit le héros et l'anneau qui brille à son doigt. Au comble de la surprise et de l'horreur, elle dénonce, sans le pouvoir démêler, l'imbroglio tragique, et jure, avec Hagen et Gunther, la mort de son infidèle époux.

Un jour que Siegfried, à la chasse, a perdu ses compagnons, errant sur le bord du fleuve, il entend les trois ondines lui redemander l'anneau. Incrédule à leur avis, insouciant du péril, il refuse en riant de le leur rendre. Bientôt Hagen, Gunther et les autres le rejoignent. Pour charmer quelques instans de halte, tous le prient de leur conter sa vie et ses travaux. Hagen alors lui verse un second philtre, qui le rend à lui-même. Siegfried peu à peu se reprend et se reconnaît. Il s'enchante au souvenir, au récit de son merveilleux destin. Il dit sa jeunesse sauvage, héroïque, amoureuse, la traversée de la flamme, et, sur la cime ardente, la vierge qu'éveilla son baiser. Juste à ce moment, Hagen, qui le guettait, le frappe de son épieu, par derrière. Il tombe, il meurt, exhalant dans son dernier soupir le nom retrouvé de Brunnhilde. Sur son cadavre, ramené dans le palais, Gunther à son tour est tué par Hagen, auquel il disputait l'anneau. Enfin, parmi les flammes du bûcher où se consument les dépouilles du héros, Brunnhilde, qui maintenant comprend et pardonne, s'élance elle-même et rejette dans les flots du Rhin le joyau dont la possession a causé tant de malheurs et de ruines. Les personnages humains de la tragédie jonchent la terre de leurs cadavres; au-dessus du fleuve, les filles du Rhin élèvent joyeusement l'or redevenu pur entre leurs mains innocentes, et dans le ciel même, le Walhalla s'embrase, éclairant le crépuscule des dieux.

Tel est ce drame, le dernier de la *Tétralogie* et peut-être celui des quatre auquel le nom de drame, ou d'action, convient le mieux. Sur ce point comme sur d'autres, M. Paul Lindau, naguère, ne s'est pas trompé. « La *Götterdämmerung*, écrivait-il de Bayreuth, dès les premières représentations de la *Tétralogie*, est peut-être, au point de vue dramatique et théâtral, la partie la plus importante de l'*Anneau du Nibelung*... L'action y est beaucoup plus riche que dans les autres drames. Le poète y concède même au public quelques situations réellement captivantes. Tandis que le dialogue à deux personnages

domine dans la *Walkyrie* et règne en maître absolu dans *Siegfried*, il y a ordinairement, dans la *Götterdämmerung*, plusieurs personnes sur la scène, prenant toutes part à la situation. Par momens, Wagner tire même des situations les plus grands effets dramatiques. La première rencontre de Brunnhilde et de Siegfried, qui, par l'effet du philtre, a oublié jusqu'au nom de Brunnhilde; l'instant où la Walkyrie aperçoit au doigt de Siegfried l'anneau qu'il lui a arraché après avoir pris la forme de Gunther; Brunnhilde, Hagen et Gunther se liguant pour perdre Siegfried, toutes ces scènes sont très dramatiques et très émouvantes. Et je ne parle même pas du dernier acte, qui, du commencement à la fin, nous touche et nous émeut. »

Tout cela est vrai. Mais quelque chose encore, — par une rencontre, ou plutôt par une contradiction singulière, — n'est pas d'une vérité moindre: c'est que les passages en question, proprement dramatiques, sont de ceux où faiblit, — si même elle ne s'y dérobe, — l'inspiration du musicien. Des deux duos entre Brünnhilde et Siegfried, ni le duo des adieux, ni celui du revoir trompeur et de l'affreux quiproquo, n'est comparable au duo final de *Siegfried*. Le second surtout m'a toujours paru fort au-dessous d'une « situation » dont la musique est loin d'égaler la violence et l'horreur. La scène de la « confrontation, » entre Siegfried inconscient, impassible, et Brunnhilde éperdue, n'est pas non plus celle qu'on pouvait attendre. Il y manque le mouvement, le jet continu et la vie. Elle languit, traîne et s'interrompt. Des vides et des trous, à chaque instant, s'y creusent. Aussi bien le second acte de la *Götterdämmerung* est, dans l'ensemble, fastidieux. Et, chose curieuse encore, l'ennui qu'il nous cause a des raisons assez différentes de celles qui produisent généralement l'ennui wagnérien. Wagner ici ne procède pas de lui-même; il y pèche par d'autres défauts, ou par d'autres excès, que les siens. Il y tombe (scène avec chœurs de Hagen et de ses compagnons) dans un style bruyant et lourd; sinon tout à fait dans l'italianisme vulgaire, dans un genre au moins qui s'en rapproche et dont le « dramaturge lyrique » devait justement se flatter d'avoir achevé la ruine. Cela montre seulement, une fois encore, l'éternelle piperie des mots. « Dramaturge lyrique » est peut-être, moins qu'on ne l'a cru, le vrai nom de Wagner. Gardons seulement l'épithète. Lyrique, le maître de Bayreuth l'a été sans doute, constamment, et jusqu'au sublime. Épique, il le fut aussi : la *Tétralogie*, entre toutes ses œuvres, le prouve. Mais l'homme de théâtre proprement dit n'égale pas le poète, et plutôt que dans le drame, il faudrait chercher dans l'épopée et dans le lyrisme le

caractère dominant, le fond et l'essence même du génie wagnérien.

Quoi qu'il en soit, la plus dramatique des œuvres de Wagner est loin d'en être, musicalement, la plus belle. Il lui manque, avec la constante et poignante humanité, l'unité prodigieuse d'un *Tristan*. Vous n'y trouveriez pas davantage, — le troisième acte réservé, — de ces grandes coulées sonores, de ces courans irrésistibles que sont, par exemple, le premier acte de *Siegfried*, le premier et le troisième acte de la *Walkyrie*. Rien non plus, malgré la beauté de tableaux symphoniques tels que les voyages de Siegfried, ne saurait supporter la comparaison avec des épisodes comme le prélude du *Rheingold*, ou la Chevauchée des Walkyries, ou l'Incantation du feu. Et puis, et surtout le principe ou le système de la *Götterdämmerung* consiste dans le rapprochement, dans l'agrégation des détails plutôt que dans la généralisation et le large parti pris. La musique ici donne, avec une persistance qui fatigue à la longue, l'impression d'une mosaïque et d'une combinaison perpétuelle, de rapports innombrables, établis, soutenus par une maîtrise étonnante, mais d'où l'arbitraire et l'artifice ne semblent pas toujours exclus. Le jeu des *leitmotive* y apparaît par momens comme un jeu de hasard autant que d'adresse.

Enfin, — nous l'avons observé naguère, — la musique du *Crépuscule des Dieux* offre ce caractère particulier, que les plus belles choses n'y sont pas nouvelles, et que les choses nouvelles n'y ont pas le plus de beauté. Les personnages de Gutrune, de Gunther, et de Hagen lui-même, figurent parmi les moins intéressans de la *Tétralogie*. Il faut avouer, et les choses d'ailleurs ne pouvaient autrement finir, que cette dernière soirée est presque entièrement rétrospective. Elle l'est, pendant les deux premiers actes, avec une longueur, une lourdeur souvent pénible. Elle l'est, au dernier acte, avec une incomparable splendeur. Je ne connais pas, dans l'ordre entier de la musique de théâtre, voire de la musique pure, une conclusion aussi grandiose et qui satisfasse avec cette plénitude à la fois l'intelligence et le cœur. Logique et pathétique également, c'est l'*index* colossal ou le bilan gigantesque de tout un monde poétique et sonore, la revue finale de formes et de forces qui ne parurent jamais plus belles et plus variées, plus vivantes et plus fécondes, qu'au moment de s'effacer et de s'anéantir. Par trois fois (récit de Siegfried, marche funèbre, déploration finale de Brunnhilde) l'ouvrier, près d'achever son œuvre, en reprend toute la matière et tout l'esprit. Et de ces trois reprises, chacune manifeste encore un surcroît de puissance, un renou-

vellement de grandeur. Le *leitmotiv* ne triompha jamais comme dans cette suite de scènes sublimes et dont le ressort unique est le rappel ou le retour. Jamais le moyen, mieux approprié, plus adéquat à la fin, n'y atteignit plus directement. Jamais un système, un procédé, ne servit la pensée ou l'idéal avec plus de fidélité.

Le coup d'épieu de Hagen partage en deux le récit de Siegfried. Commencé dans l'insouciance de la vie et de la jeunesse, il s'achève dans le sérieux de la mort. C'est une chose admirable que le passage de tant de grâce à tant de gravité. Et puis les mélodies familières, justement parce qu'elles sont familières, prennent ici l'attendrissante beauté des choses d'autrefois et qui ne sont plus. Qui saura dire l'intime et mystérieuse liaison de la musique avec le passé, des sons avec les souvenirs! Le pouvoir du *leitmotiv*, — je ne parle que de son pouvoir sur notre âme, bien qu' il agisse également sur notre intelligence, — n'a peut-être pas d'autre origine et de base plus sûre. *Nessun maggior dolore*... Jamais le mot du poète ne s'est vérifié dans la musique, et par elle, mieux qu'en ces mesures finales, où le premier regard de Brunnhilde revient se mêler au dernier regard de Siegfried et la clarté des yeux qui s'ouvrirent naguère aux demi-ténèbres des yeux qui vont se fermer.

Siegfried mourant s'est raconté, chanté lui-même; mort, la symphonie l'escorte et le pleure. Bien avant de l'avoir entendue au théâtre, on savait quelle symphonie. Il est fâcheux seulement qu'on l'exécute à rideau baissé, comme un entr'acte, et qu'alors elle accompagne, au lieu du cortège de Siegfried, la sortie de quelques auditeurs trop pressés. Elle est faite, cette marche funèbre, pour qu'on la regarde en même temps qu'on l'écoute. Le spectacle, facile à réaliser, en accroît encore, sur d'autres scènes que la nôtre, la signification et la grandeur. Chaque fois que je l'entends, je songe à ces paroles de l'Écriture : « Là où sera le corps, là se rassembleront les aigles. » Ainsi, d'un vol superbe et vraiment royal, les mélodies accourent vers le cadavre de Siegfried, mais pour l'honorer. Éloquentes, fidèles, les voilà toutes. Nulle ne manque au deuil du héros, non plus qu'à sa louange. Ici l'orchestre moderne, héritier du chœur antique, le surpasse peut-être. Ici les plus hauts sommets sont égalés. La marche de la Symphonie *Héroïque* et la péroraison de l'oraison funèbre de Condé, telles sont, avec le convoi de Siegfried, les trois plus magnifiques représentations que le langage des mots et celui des sons donnèrent jamais de la gloire et de la douleur. Plus simple assurément, et plus classique, plus retenu aussi, avec je ne

sais quoi de religieux, de chrétien peut-être, est le chef-d'œuvre beethovenien. Dans celui de Wagner, au contraire, quel faste et quel tumulte, quels éclats au dehors, quel déchaînement et quelles convulsions ! Mais, dans l'un et dans l'autre, quelles détentes et quelles relâches ! Après quels paroxysmes, quelles rémissions, parfois plus touchantes encore ! « Loin de nous les héros sans humanité! » s'écrie Bossuet. Comme le maître du verbe, les maîtres des sons ont écarté de leur héros toute inhumaine rigueur. Je doute si j'admire davantage la marche funèbre de Siegfried pour ses violences ou pour ses faiblesses, pour tant de traits sublimes ou tant de détails familiers. C'est une élégie aussi que cette épopée, et les cris ou les clameurs n'y étouffent pas les soupirs. Entre deux périodes à grand fracas voici que revient, — et de si loin ! — le thème qui jadis accompagna Sieglinde furtive et présentant une eau pure aux lèvres de Siegmund. Elle coule, elle perle goutte à goutte, la triste et douce cantilène. Libation de vie autrefois, elle l'est maintenant de mort. Elle évoque tout un passé de gloire et de misère et nous croyons, en l'écoutant, voir Siegmund, le père de Siegfried, et Sieglinde, sa mère, se pencher et pleurer le destin de leur race sur le front pâle de leur enfant.

Ce n'est pas seulement d'une race, c'est d'un monde, que le *vocero* suprême de Brunnhilde annonce et couronne la ruine. De toutes les femmes qui depuis des siècles sont mortes en musique, aucune assurément n'a fait une pareille mort, après un testament pareil. Dans l'expression de ses dernières volontés on peut dire que Brunnhilde n'a rien oublié, ni personne. Il n'est pas jusqu'à son cheval, auquel la divine écuyère ne laisse un magnifique souvenir. Parmi ses sœurs wagnériennes elles-mêmes, nulle ne finit d'une fin aussi grandiose et de plus aussi complexe. La silencieuse, l'humble Élisabeth consomme dans le secret de son âme la rédemption de l'âme pour laquelle elle donne sa vie. L'ardente Iseult s'absorbe et semble se dissoudre dans l'infini de son unique amour. Mais Brunnhilde se débat et se partage. Mille souvenirs, mille soucis l'assiègent et, comme plus d'une destinée a dépendu de sa fortune, son trépas entraîne, humaine ou divine, plus d'une mort. Cela fait des adieux de cette femme un conflit, ou plutôt une série de conflits, de réactions et de contre-coups, une tumultueuse et prodigieuse mêlée. Tout y est, une dernière fois, repris et rassemblé. La création wagnérienne y reparaît tout entière au moment de s'abîmer et de périr. Enfin, pour employer le style des parallèles anciens, si la conclusion de *Tristan*,

par exemple, a plus de profondeur et d'unité, on peut trouver plus d'étendue à la péroraison du *Crépuscule des Dieux*.

Tout de même, trop est trop et chez ce diable d'homme, on le sait, il y a décidément de l'excès.

Trop de paroles d'abord, et qui peut-être ne veulent pas dire tant de choses. Mythologie, philosophie, morale, est-il bien sûr que tout cela tienne dans le cercle étroit de « l'anneau? » Je l'avoue à ma honte, j'ai presque trouvé l'autre soir dans le poème symbolique du *Crépuscule des Dieux* des parties de mélodrame (le rôle de Hagen, le traître) et d'autres, — comment dirai-je! — de vaudeville (épisode de la substitution, ou du quiproquo). Je sais bien qu'à la fin de la pièce Brunnhilde conclut en ces termes :

« Comme la fumée se dissipe, la race des Dieux a passé. Je laisse le monde sans guide. Mon haut savoir est le trésor que je lui donne. Plus de biens, plus d'or, plus de faste divin! Plus de maison, ni de biens, plus de maîtres suprêmes! Plus rien de la menteuse tyrannie des pactes obscurs et de la dure contrainte des hypocrites conventions. Pour être heureux, en joie ou en peine, faites régner seul, — l'amour. » Mais d'abord, le musicien n'a pas mis ces paroles en musique. Et puis, quand même! Quatre soirées pour arriver à cette morale! Un poète de chez nous, à propos aussi d'une histoire d'amour, avait dit cela, jadis, en un seul vers :

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux.

Trop de musique aussi. Nous avons attendu cependant, pour assister au *Crépuscule des Dieux*, qu'on en donnât une version compatible avec nos habitudes épulatoires. Abrégée, allégée ainsi, l'œuvre dure et pèse encore terriblement. On se prend à souhaiter qu'elle vieillisse vite, que le temps, pour la consacrer, la mutile, et qu'elle trouve dans sa ruine la perfection de sa beauté. Sublime par fragmens, elle ne se soutient et nous ne la soutenons pas tout entière. Quelque chose en nous lui résistera, quelque chose d'elle nous rebutera toujours. Puisque symbole il y a, tenons pour symbolique la première scène. On y voit les trois Nornes, qui sont les Parques germaniques, ou scandinaves, dérouler la corde du destin. J'aime mieux leurs sœurs de Grèce. Puissent-elles nous revenir un jour et reprendre, en des mains plus douces, le fil plus léger de notre art et de notre avenir!

L'interprétation du *Crépuscule des Dieux* à l'Opéra n'est pas sans reproche. La traduction d'abord, œuvre de notre confrère défunt et

regretté, — pour d'autres raisons, — Alfred Ernst, est quelque chose d'affreux. Imposez-nous la langue de Wagner, soit, mais ne lui sacrifiez pas la nôtre. On aimerait cent fois mieux ne pas comprendre l'allemand que d'entendre un français pareil. Il est vrai qu'on ne l'entend guère.

A la place de M. Messager, nous avons vu M. Rabaud diriger l'orchestre avec intelligence toujours, et parfois (au moment de la marche funèbre) le soulever avec vigueur. Vigoureuse est aussi la déclamation, ou plutôt la prononciation de M. Van Dyck (Siegfried). L'articulation fut de tout temps et demeure encore le principal élément de son art. Quand on entend, quand on voit M. Van Dyck chanter Wagner, on a littéralement l'impression qu'il vous mâche la besogne. Plus d'une fois on l'en remercie. En Brunnhilde comme en Iseult, Mlle Grandjean est appliquée et studieuse. L'art n'a peut-être jamais eu de plus honnête servante. J'accorde qu'au dernier moment Brunnhilde a montré, dans ses rapports avec son cheval, un peu de froideur et de gêne. Les attitudes et les mouvemens ici ne sont pas commodes. L'élan final, et jusque sur le bûcher, de la femme et de la bête, offrira toujours quelques difficultés. C'est une de ces visions, nombreuses dans Wagner, qu'il convient de laisser à la seule musique, — elle en est capable, — le soin de nous donner. Aussi bien, et d'un bout à l'autre, la scène dernière de la *Götterdämmerung* défie et dépasse toute représentation matérielle. A l'Opéra comme ailleurs, écoutez-la, mais abstenez-vous de la regarder.

Il faut avouer que notre « capacité » musicale s'est extraordinairement accrue. Après la *Götterdämmerung* à l'Opéra, nous avons eu la Messe en *si* mineur, de Jean-Sébastien Bach, au Conservatoire; la messe en *si* mineur tout entière, d'un seul coup, et elle a très bien passé. Elle aurait peut-être étouffé les contemporains eux-mêmes du vieux *cantor*. En tout cas, celui-ci paraît ne leur en avoir jamais servi que des morceaux. C'est de 1733 à 1738 que Bach écrivit l'énorme chef-d'œuvre. Il le destinait à la cour de Saxe, laquelle était catholique. L'Électeur Frédéric-Auguste, en montant sur le trône de Pologne, ou pour y monter, avait abjuré le protestantisme, au grand déplaisir de sa femme Eberhardine et de ses sujets saxons.

On dit : la Messe en *si* mineur, et l'on a raison. On pourrait dire, presque aussi bien : la Messe en *ré* majeur. Les deux modes et les deux tonalités y alternent : l'une sombre et l'autre éclatante; l'une exprimant la méditation et la plainte, la mélancolie et la douleur; l'autre,

interprète de l'action et du mouvement, de l'allégresse et de la gloire. Et ce dualisme est le premier aspect sous lequel, entre des forces contraires mais égales, l'œuvre apparaît partagée et constamment en équilibre.

D'autres élémens s'y balancent. Prodige de polyphonie, la Messe de Bach n'en est pas un moindre de monodie ou de mélodie. Ainsi le principe collectif et la puissance du nombre y respectent les droits et la force de l'individu. Quelles que soient la taille et la richesse de ces gigantesques ensembles : le *Kyrie*, le finale du *Gloria*, l'épisode central du *Credo* et le *Sanctus*, des morceaux pour deux voix, pour une seule même : le *Laudamus te*, le *Qui sedes*, le *Benedictus* ou l'*Agnus Dei*, ne paraissent ni pauvres ni petits, à côté. L'idée mélodique y est d'une incomparable grandeur. Elle y a toujours ou presque toujours le caractère instrumental. C'est dans les chœurs et non dans les *soli* que Bach a le plus souvent déployé les ressources vocales de son génie. Mais quelle n'est pas la musicalité, sinon la vocalité, de ces cantilènes solitaires ! Chacune, prise au hasard, offre à l'analyse l'idéal d'un organisme complexe autant qu'harmonieux, d'une hiérarchie à plusieurs degrés et dans tous les ordres : ceux du nombre, de la mesure et du mouvement. Admirable par la variété rythmique, telle mélodie de la Messe en *si* mineur l'est encore, et peut-être davantage par l'ampleur, par la projection et le développement d'une ligne, d'une courbe à longue portée et quelquefois même à portée infinie. Elle enveloppe un espace immense. Elle y trace aussi des figures, des groupes de figures à la fois logiques et libres, qui dépendent, procèdent les unes des autres, mais suivant des rapports et des lois où paraît plus de sympathie et d'attrait que de contrainte et de rigueur. Rien ne gêne, rien ne hâte leur évolution lente. Mais plutôt, si quelque détour la suspend, c'est pour y ajouter tantôt une force, tantôt une grâce toujours imprévue, jamais inutile, encore moins étrangère, qui l'accroît, l'enrichit et ne la dénature point.

Enfin, et par là d'ailleurs elle ressemble à la mélodie de Mozart et de Beethoven, à la grande mélodie classique, longtemps avant de s'achever ou de se développer seulement, la mélodie de Bach a déjà sa forme et sa valeur. Ne faisant à peine que s'exposer, elle s'impose, et, rien que dans ses quatre ou cinq premières notes, un thème comme celui du *Qui sedes* ou de l'*Agnus* annonce et définit à l'avance tout son caractère et toute sa beauté.

Non moins que la mélodie, il semble que l'instrumentation participe aussi de cet individualisme qui, dans la Messe en *si* mineur, cor-

respond et fait équilibre au nombre. Si l'orchestre souvent « donne » tout entier, les *soli* d'instrumens abondent et, quelle que soit la vigueur de l'ensemble ou du fond, on sait comment s'en détache la physionomie particulière d'un violon, d'une flûte ou d'un hautbois d'amour.

Ainsi la monodie et la polyphonie triomphent tour à tour. Il arrive même qu'elles s'unissent, par exemple dans l'*Incarnatus* et le *Crucifixus*, deux chefs-d'œuvre étonnans par la diversité comme par la fusion des élémens qui les composent. Tous y sont inséparables, et la mélodie autant que l'harmonie, la répétition comme le développement, la succession des notes non moins que leur simultanéité, forment ici de cent beautés diverses l'unique et totale beauté.

Mais la Messe en *si* mineur est encore le signe ou le testament d'une autre alliance, plus profonde, et souvent méconnue. On assurait naguère que Jean-Sébastien Bach est le musicien de la raison pure et celui-là seulement. Je crois bien que cette erreur fut un des égaremens de ma jeunesse. Il n'en est pas que je déplore davantage aujourd'hui. Au centre de la pyramide sonore j'ai découvert à mon tour la chambre royale. Elle n'est pas vide, son hôte n'est point mort et, sous l'énorme pesée de pierre, un grand cœur bat éternellement.

Pourtant, n'allons pas trop loin. On n'oserait peut-être affirmer, avec l'un des derniers et des meilleurs critiques du maître, que dans ce passage du *Credo : Et in unum Dominum Jesum Christum*, Bach ait représenté « le mystère du *Consubstantialem*, c'est-à-dire des deux personnalités unies dans une même substance, par un même thème phrasé de deux façons différentes (1). » Jusqu'où néanmoins, et dans tous les sens, en profondeur comme en étendue, jusqu'où Bach ne pousse-t-il pas son pouvoir de représentation ou de « poésie ! » La musique est esprit et elle est âme, disait Beethoven. Dans la musique de Bach, l'âme de plus en plus se communique à notre âme. Ici quelques notes suffisent, moins d'une mesure, pour que le contact, ou le courant, s'établisse et ne cesse plus. C'est le : *Qui sedes ad dextram Patris;* que dis-je, c'en est le début seul et rien que l'intonation première, chute mélancolique et lente, où déjà, sous les mots qui ne parlent que de gloire, nous pressentons l'amertume, la désolation du mot qui va suivre, et qui sera : *miserere*. Ailleurs, — nous citons à l'aventure, — c'est l'*Agnus Dei*, si grave, si profond, où chaque intervalle est pathétique, où chaque note est lourde de repentir.

1 *J.-S. Bach, le musicien-poète*, par M. A. Schweitzer; Leipzig, Breitkopf et Härtel, 1905.

Mais surtout dans l'*Incarnatus*, dans le *Crucifixus*, qui définira le rapport entre la force des sons et la force de l'âme ! Par le sentiment autant que par l'esprit ou la science, il n'est rien au-dessus de telles pages. Les mystères que chante cette musique ne sont guère plus incompréhensibles que n'est le mystère même de sa propre beauté. Elle chante, mais elle médite aussi, elle commente, elle interprète. Pour exprimer la descente de Dieu sur la terre, tout s'abaisse et descend. Vous plaignez-vous peut-être qu'il n'y ait ici qu'une imitation matérielle ? Écoutez comme à la fin au contraire, et par trois fois, sur les mots : *et homo factus est*, la musique se relève, pour marquer, je n'ose dire l'effort ou la difficulté de la démarche divine, mais au moins tout ce que la raison humaine y peut trouver d'inouï, de pénible et de rebutant.

Triste déjà, d'une prophétique tristesse, l'*Incarnatus* a préparé le deuil tragique du *Crucifixus*. Celui-ci maintenant, plutôt que d'éclater, se déroule et se traîne. Il consiste beaucoup moins dans une clameur que dans un continuel et contagieux murmure. Deux notes descendantes, et dont la première porte, pèse sur l'autre, voilà toute la mélodie. Il ne saurait y en avoir de plus brève, et malgré cela de plus forte. Les quatre groupes du chœur la reprennent, ou mieux, car elle tombe sans cesse, la répandent tour à tour. *Crucifixus ! Crucifixus !* Il est juste que toute créature répète le mot, la chose s'étant accomplie pour toute créature. Longuement la polyphonie se développe. Flottante, mais sans rien de vague, elle évolue dans le clair-obscur des sons. Les voix, qui cheminent, tantôt se croisent, tantôt se heurtent et se blessent. Un cri leur échappe alors, aussitôt réprimé. Tout fléchit, tout manque de plus en plus, et sur les dernières paroles : *et sepultus est*, une modulation imprévue, extraordinaire, étend la pâleur de la mort et le froid du tombeau.

Il n'est pas jusqu'aux parties scolastiques, celles qui pourraient être arides et sombres, où ne rayonne la lumière, où ne surabonde la vie. La gigantesque fugue du *Kyrie*, le finale du *Gloria*, l'épisode central et comme la flamboyante rosace du *Credo*, chacune de ces choses énormes n'est point un ensemble de formes vaines, mais de forces réelles, agissantes, un monde colossal en mouvement et qui ne se meut que pour nous émouvoir. « Il y a de la géométrie en tout, » disait Leibnitz. Et sans doute il y en a dans cette musique. On y trouverait même de l'astronomie et, vers la fin du *Gloria*, à compter de ces mots : *cum sancto Spiritu*, les masses polyphoniques semblent rouler à travers l'espace comme autant de soleils sonores. Mais la

science, ou la raison, ne fut pas seule à les y lancer; elle ne suffirait pas à les y guider et à les y soutenir. Il faut le sentiment, il faut la passion, il faut l'amour, l'*Amore che muove il sole e l'altre stelle.* On en ressent ici tous les transports. Ici, comme partout, c'est lui qui crée et qui donne la vie. Et la vie, dans la Messe en *si* mineur, s'élève au paroxysme, à tous les paroxysmes : celui de la douleur dans le *Kyrie;* dans le *Credo,* dans le *Gloria,* celui de la joie. *Cum sancto Spiritu,* je reviens toujours à ces mots. Ils semblent, en proclamant, en consommant l'unité des trois personnes divines, déchaîner un torrent, un ouragan de divine allégresse. *Cum sancto Spiritu.* Ce n'est plus ici le Crépuscule des dieux, c'est le midi triomphant du Dieu unique et éternel.

« De notre Dieu, non du vôtre, » nous disent quelques protestans. A cela nous saurions trouver à redire. Mais alors il faudrait aborder la question du subjectivisme et de l'objectivisme, premièrement dans la musique de Bach, et puis, et plus au fond, dans les religions comparées. Cela serait long, peut-être obscur. Félicitons-nous seulement que l'un des chefs-d'œuvre de Bach s'appelle et soit une *messe,* et que la foi catholique ait obtenu cet hommage du plus grand des musiciens protestans.

Omnia in numero et mensurâ disposuisti. M. Messager, dès ses débuts comme chef d'orchestre de la *Société des Concerts,* a mérité cet éloge. Il a conduit la Messe en *si* mineur avec nombre et mesure, avec, ou suivant des mouvemens d'une rare justesse. Orchestre parfait; mauvais chœurs, aigres, maigres et mal assurés; solistes de troisième ordre (je parle des solistes chantans, surtout chantantes, et non des instrumentistes) : tel est le régime ou la condition accoutumée de la *Société des Concerts.*

L'Opéra-Comique a représenté *Sanga.* L'Opéra-Comique a eu tort. Nous n'avons plus le temps aujourd'hui de parler de cet ouvrage. Nous n'en aurons jamais le cœur. Et puis, on a lu dans les gazettes que M. Isidore de Lara est un musicien et un poète, un philosophe et un penseur. Après cela, que pourrions-nous pour ou contre sa gloire!

CAMILLE BELLAIGUE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Les Chambres se sont séparées à la veille de la Noël, après avoir voté le budget de 1909. On ne reprochera pas au Sénat de n'y avoir pas mis de la bonne volonté : il ne lui a guère fallu plus de huit jours pour expédier une besogne qui, en temps normal, aurait demandé au moins trois semaines, et cette besogne, si elle a été menée rondement, n'a pourtant pas été bâclée. D'abord, il y a eu au Sénat une discussion générale du budget, dont la Chambre avait cru pouvoir se dispenser. Elle a été courte, mais intéressante. M. Poincaré, rapporteur général, a exposé telle qu'elle est la situation de nos finances, et elle n'est pas brillante, puisque, depuis plusieurs années déjà, le budget est voté en déficit et que l'équilibre n'en est artificiellement rétabli qu'au moyen d'emprunts à court terme : il en est de même cette année que les précédentes, et c'est contre quoi on ne saurait trop nettement protester. M. Poincaré a fait entendre quelques avertissemens sévères; mais M. Caillaux a donné au Sénat l'assurance que tout s'arrangerait aussi longtemps qu'il serait là. Tout ne s'est-il pas arrangé, les années dernières, grâce à d'abondantes plus-values? Sans doute; mais, à de certains signes qui ne les trompent pas, les financiers et les économistes augurent que l'ère des plus-values est provisoirement close, et qu'après les vaches grasses nous allons avoir les vaches maigres. M. le ministre des Finances le sait, il le dit même avec une louable franchise, sans que son optimisme en soit d'ailleurs atténué. Il y a des grâces d'état. L'avenir cependant semble devoir être très lourd. On n'entend parler que de dépenses nouvelles, toutes nécessaires, qui s'élèvent à plusieurs centaines de millions. Les unes ont un intérêt moral comme les retraites ouvrières, les autres un intérêt matériel comme les dépenses de la Guerre et de la Marine. Comment y ferons-nous face? C'est le secret de demain. En

attendant, la Chambre a discuté les divers systèmes relatifs à l'augmentation de l'artillerie, et elle s'est bravement prononcée pour le plus cher, à savoir pour la batterie de quatre pièces, de préférence à la batterie de six. Il y a quinze jours, le général Langlois, qui a dans ces questions une compétence et une autorité hors de pair, se prononçait, ici même, pour la batterie de six pièces. La Chambre a passé outre : elle est allée tout de suite à la solution la plus coûteuse, qui n'est peut-être pas la meilleure au point de vue technique. Il est vrai que le Sénat ne s'est pas encore prononcé.

Nous avons peu de chose à dire du budget en lui-même : tout le monde convenait qu'il était mauvais, mais on ajoutait qu'il fallait le voter tout de même, sans avoir la prétention de l'améliorer, car le temps pressait. On était talonné par les élections sénatoriales prochaines. Dans ces conditions, le débat avait quelque chose d'académique. Le Sénat s'est prêté aux obligations qu'on lui imposait, et il s'est contenté d'opérer dans le budget le plus grand nombre de disjonctions possible : le chiffre en a été très élevé. La Chambre, toujours guidée par l'intérêt électoral, a une tendance de plus en plus accentuée à faire entrer plus ou moins artificiellement dans le budget toutes sortes de dépenses nouvelles qui n'ont pas été l'objet d'une étude spéciale, et qui sont destinées à donner des satisfactions à telle ou à telle catégorie d'électeurs. Le Sénat vient ensuite et se livre à un travail d'épluchage, dont le résultat est de remettre la plupart de ces questions en dehors du budget pour être étudiées avec le soin qu'elles comportent. C'est ce qu'on appelle disjoindre. La Chambre insiste ou n'insiste pas, et finalement on transige, c'est-à-dire que tout se termine par une cote mal taillée. Il en a été cette fois comme toujours.

La discussion du budget n'a donc eu rien d'original : si elle n'avait pas été éclairée par le discours de M. Poincaré, nous n'aurions seulement qu'à la mentionner. Au reste, le caractère général de l'œuvre parlementaire depuis les élections dernières est sa parfaite insignifiance. Il semble que la Chambre actuelle soit venue au monde à bout de souffle. Elle s'agite dans l'impuissance. Cela ne veut pas dire qu'elle n'ait pas déjà voté et qu'elle ne votera pas encore de très mauvaises choses, l'impôt sur le revenu par exemple; mais elle éprouve de la fatigue, et comme une sorte de dégoût de son œuvre. Jamais le travail parlementaire n'a marché d'un pas plus lent et plus lourd : il est évident que le cœur n'y est pas. Quelques personnes, sentant le mal, ont voulu y appliquer un remède; mais lequel? Se rap-

pelant les jours héroïques de la Délégation des gauches, où tous les obstacles disparaissaient comme par enchantement devant la volonté de M. Jaurès et la passivité de M. Combes, elles se sont demandé si le moment n'était pas venu de retirer ce vieil instrument de la remise où il dort, et de le remettre en usage. On s'est beaucoup agité, dans les couloirs, autour de cette idée, et un beau jour le bruit a couru que, semblable au phénix, la Délégation des gauches allait renaître de ses cendres : excellente matière à mettre en articles de journaux. La presse, en effet, a beaucoup parlé de cette résurrection; mais on n'a pas tardé à s'apercevoir que l'impression produite par la grande nouvelle n'était nulle part très profonde. Les modérés n'en ont pas été extrêmement effrayés, et les radicaux et radicaux-socialistes n'en ont pas témoigné une de ces satisfactions sans mélange, qui remplissent le cœur d'allégresse et de confiance. Manquerait-il donc quelque chose à la Délégation des gauches d'aujourd'hui pour remplir le même rôle que celle d'autrefois? Oui, sans doute. Il lui manque d'abord une de ces questions très simples sur lesquelles on peut vivre longtemps, comme était la question cléricale. Les questions aujourd'hui posées sont beaucoup plus complexes : au lieu de toucher aux passions qui unissent, elles touchent aux intérêts qui divisent. Il manque aussi à la nouvelle Délégation d'avoir en face d'elle un gouvernement naturellement domestiqué ou facilement domesticable, comme était celui de M. Combes. M. Clemenceau a de grands défauts, mais il a l'humeur indépendante, un peu cassante même et agressive, et ne se laisse pas mener comme un chien en laisse. Il manque enfin à la Délégation le concours des socialistes unifiés. M. Jaurès était le vrai chef de l'ancienne Délégation, à laquelle il apportait un élément très actif. Un jour est venu, où, après s'être vus trop longtemps et de trop près, les socialistes unifiés et les radicaux se sont inspiré une égale répulsion. Les frasques antipatriotiques de M. Jaurès ont paru décidément trop compromettantes aux radicaux; ils ont décidé de rompre, ne fût-ce que pour la forme; mais ils auraient désiré conserver à la fois les bénéfices de la rupture et ceux de l'union. C'est pourquoi ils ont répété à qui mieux mieux qu'ils ne se connaissaient pas d'ennemis à gauche. Les socialistes unifiés ont bénéficié de cette déclaration. Ils restaient, en dépit de toutes les excommunications, un parti avec lequel on trafiquait. Les radicaux espéraient par là les désarmer, mais c'est en quoi ils se sont trompés. Deux élections qui viennent d'avoir lieu dans deux départemens assez éloignés l'un de l'autre, l'Aveyron et

Saône-et-Loire, ont été à cet égard singulièrement instructives.

Ici et là, il s'agissait de remplacer des radicaux-socialistes, et non des moindres : l'un était M. Sarrien, devenu sénateur, et l'autre le regretté M. Maruéjouls, galant homme, esprit distingué et fin, que nous ne savons quel entraînement des circonstances avait conduit dans des rangs politiques où on s'étonnait de le trouver. Quant à M. Sarrien, le rôle important qu'il a joué à diverses reprises est bien connu : finalement il a présidé aux élections dernières et il a pu assez légitimement s'attribuer, au moins en partie, le mérite de la victoire que son parti y a remportée. On devait donc croire que l'arrondissement de Charolles qu'il représentait, et que celui de Villefranche que représentait M. Maruéjouls, appartenaient à l'opinion radicale et lui resteraient fidèles. Cela paraissait plus particulièrement vrai du premier où M. Sarrien, en se retirant au Sénat, avait mis en ligne son fils, M. Pierre Sarrien. Dans les deux circonscriptions, il y a eu ballottage. Après le premier tour de scrutin, les deux candidats radicaux, M. Pierre Sarrien et M. Bos, tenaient la tête; mais des candidats socialistes unifiés avaient récolté un nombre de voix considérable, et la question était de savoir ce qu'ils feraient au second tour : se retireraient-ils en reportant leurs voix sur les radicaux ? se maintiendraient-ils en cherchant des alliés pour les battre? Les alliés étaient tout trouvés : c'étaient les conservateurs. Leurs candidats, au premier tour de scrutin, avaient réuni un contingent de voix qui leur permettait de faire pencher la balance du côté où ils se porteraient. La tentation était grande, pour les unifiés et pour les conservateurs, de se mettre d'accord contre les radicaux dont ils estimaient avoir également à se plaindre : ils y ont succombé. Nous n'en félicitons pas les conservateurs : ils ont cédé une fois de plus à un calcul qui leur a toujours mal réussi et qui consiste à vouloir faire sortir le bien de l'excès du mal. Le bien sort rarement de l'excès du mal, et, du mal une fois accompli, il reste toujours quelque chose. Mais nous ne faisons pas en ce moment de la morale politique, nous constatons des faits. A Charolles, M. Pierre Sarrien a été battu par M. Ducarouge, et à Villeneuve, M. Bos l'a été par M. Cabrol. Cette double défaite a causé une vive émotion parmi les radicaux. Si elle leur servait de leçon, il faudrait s'en féliciter. Ils croient pouvoir, à la Chambre, se passer des modérés, et même les exclure du parti républicain; mais sur le terrain électoral, ils ne peuvent même pas se passer des conservateurs; ils ne l'ont pas pu du moins à Charolles et à Villeneuve. Leur seule ressource a été de crier au scan-

dale et de dénoncer la coalition immorale qui s'était formée contre eux. Les unifiés ont laissé gronder ces foudres sur leurs têtes sans se préoccuper de ce vain tapage. Ce sont des réalistes : le succès est à leurs yeux la meilleure des justifications.

C'est sur cette défaite des radicaux que s'achève l'année 1908, triste année qui n'a rien produit de bon dans notre politique intérieure. Quant à la politique extérieure, elle ne dépend pas seulement de nous, et nous faisons la moins mauvaise possible.

Les affaires d'Orient nous maintiennent depuis quelques mois dans des alternatives en quelque sorte régulières d'optimisme et de pessimisme. Il y a quinze jours, nous présentions à nos lecteurs un horizon assez sombre, mais nous étions en retard sur les journaux qui, impressionnés par les dernières nouvelles, déclaraient au contraire que tout s'éclaircissait. Pourquoi ? Parce que l'Autriche se montrait moins intransigeante : elle consentait, moyennant garanties, à se rendre à la Conférence et à accepter qu'il y fût question de l'Herzégovine et de la Bosnie ; enfin elle ne repoussait plus l'idée d'assurer certains avantages pécuniaires à la Turquie. En conséquence, le ciel politique se colorait en rose. Mais aujourd'hui le voilà redevenu gris, presque noir. L'inquiétude des esprits vient de deux causes principales, la note que le gouvernement russe a adressée aux puissances, et la protestation de la Bulgarie contre le discours par lequel le Sultan a ouvert le Parlement ottoman à Constantinople. L'émotion produite par ces deux faits est sans doute excessive, mais cette exagération même montre à quel point les esprits sont encore excités. La défiance est partout. On se rappelle peut-être ce que, dès le premier moment, nous avons dit de la Conférence. Nous ne désirions pas qu'elle se réunît trop vite, ni sans ententes et précautions préalables, dans la crainte qu'il n'en sortît des tempêtes encore plus violentes que celles qu'il s'agissait d'apaiser. On a vu depuis les dessous de ces affaires : ne vaut-il pas mieux les avoir vus avant la Conférence qu'à la Conférence même ? Il y aurait eu beaucoup plus de chances de conflit, si l'outre d'Éole avait été innocemment ouverte sur le tapis vert autour duquel les diplomates se seraient réunis.

Depuis qu'il a adressé sa note aux puissances, M. Isvolski a prononcé devant la Douma un discours qui en est le commentaire et qui l'éclaire sur quelques points, mais n'y ajoute rien. Ce discours, comme la note elle-même, a produit un excellent effet dans quelques pays et un moins bon dans d'autres : il était difficile qu'il en fût autre-

ment. On a trouvé, paraît-il, en Russie que M. Isvolski n'était pas assez énergique dans sa protestation contre l'annexion de l'Herzégovine et de la Bosnie et dans sa revendication des droits des populations slaves. M. Isvolski avait répondu d'avance à ce reproche en faisant remarquer qu'il était ministre et que, à ce titre, il avait le devoir de ménager certaines convenances dont l'opinion s'embarrassait moins. Tenons-nous-en à sa note qui, seule, a un caractère diplomatique : qu'a-t-on à y reprendre ? Elle contient deux parties distinctes, l'une purement théorique, en somme, et historique, l'autre plus pratique. La première affirme la nécessité d'une conférence, et elle s'appuie sur un précédent que la Russie connaît mieux que personne, puisque c'est contre elle qu'il a été créé, à savoir celui de la conférence de Londres dont l'intervention a été jugée indispensable, en 1871, après la dénonciation faite par le prince Gortschakoff d'un article du Traité de Paris. Cette thèse, qui est celle de la Russie, est aussi celle de la France et de l'Angleterre : on peut dire que c'est celle du droit des gens, et même du bon sens. Mais ceux qui la professent, — nous en sommes sûr pour la France et pour l'Angleterre, et convaincu pour la Russie, — ne sont animés d'aucun mauvais dessein contre l'Autriche. Certes, nous aurions préféré que M. le baron d'Æhrenthal s'abstînt de faire le geste imprudent qui devait, sans avantage manifeste pour son pays, déchaîner tant de passions dans l'Europe orientale ; toutefois, ce qui est fait est fait, et il n'est dans l'esprit de personne d'obliger l'Autriche à s'infliger un démenti. On voudrait seulement, autour de ce qui a été fait, créer une légalité nouvelle et amener l'apaisement. L'Autriche aurait dû le comprendre et s'y prêter avec bonne grâce. Loin de là, le ton altier qu'a affecté M. d'Æhrenthal a ajouté des difficultés nouvelles à celles qui existaient déjà. Il semblait, en vérité, qu'il n'y eût de droit au monde que pour l'Autriche, et que les autres puissances, grandes et petites, dussent s'incliner respectueusement et silencieusement devant sa volonté, qui prenait dans la forme quelque chose d'absolu. L'Europe a attendu, dans l'espoir que cette forme s'atténuerait avec le temps, et on a cru, ces derniers jours, être arrivé assez près du résultat désiré. C'est alors que M. Isvolski a écrit sa note dans laquelle il affirme la nécessité de la Conférence. Cette affirmation avait pris un caractère qui semblait inoffensif, puisque l'Autriche elle-même ne repoussait plus aussi résolument le principe de la Conférence et se préoccupait surtout des conditions dans lesquelles on l'appliquerait. « Heureusement, dit M. Isvolski, la possibilité s'offre maintenant de faire

disparaître la divergence de vues existant entre la Russie et l'Autriche-Hongrie par un moyen acceptable pour les deux parties. Dans le communiqué qu'il a fait remettre au Cabinet russe, le Cabinet austro-hongrois ne persiste pas à demander que la question de la Bosnie-Herzégovine soit soustraite à toute discussion des puissances. » Le gouvernement russe s'en félicite, et, l'entente étant devenu possible, il cherche comment on pourrait s'en assurer le bienfait. Ici encore prend-il une initiative propre et qu'il cherche à imposer? Non, il se réfère à une proposition faite par le gouvernement austro-hongrois, et se contente de s'y rallier.

Il s'agit d'un *modus procedendi* d'après lequel la discussion des questions soumises à la Conférence serait précédée de pourparlers entre les divers cabinets, de sorte qu'il ne pourrait y avoir, à la Conférence même, ni surprise, ni à-coup. Peut-être la Conférence ne serait-elle plus qu'une chambre d'enregistrement, mais la liberté des puissances se serait exercée par avance et tous les droits auraient été respectés. Ne semble-t-il pas qu'en acceptant cette manière de procéder, proposée par l'Autriche, la Russie donne une nouvelle preuve de son esprit de conciliation? Où est donc le désaccord qui subsiste encore entre les deux Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg? Il est en ceci, et seulement en ceci, qu'on estime à Vienne que la Conférence devra se borner à supprimer l'article 25 du traité de Berlin, — c'est l'article qui autorise l'Autriche à occuper et à administrer l'Herzégovine et la Bosnie, — et qu'on soutient à Saint-Pétersbourg qu'à la place de l'article supprimé, il faut mettre une clause nouvelle « précisant avec exactitude la nouvelle situation créée en Bosnie-Herzégovine. » C'est surtout à cause de ce passage que la note russe a produit une mauvaise impression à Vienne. On a cru y voir, de la part de la Russie, l'intention de faire dépendre de la Conférence le régime futur de l'Herzégovine et de la Bosnie, et de lui faire prendre des décisions à ce sujet. Les deux provinces appartenant désormais à la couronne d'Autriche-Hongrie, toutes les questions qui s'y rattachent deviennent des questions d'ordre intérieur, et on soutient à Vienne que les puissances n'ont rien à y voir. Soit; nous comprenons fort bien ce que cette prétention du gouvernement autrichien a de défendable, mais elle n'est pas nécessairement en opposition avec le texte de la note russe. Pourquoi ne pas demander au Cabinet de Saint-Pétersbourg ce qu'il entend par ces mots: « préciser avec exactitude la nouvelle situation créée en Bosnie-Herzégovine? » Ne peuvent-ils pas avoir un sens acceptable pour tout le monde? Les

journaux prêtent à la Russie l'intention de proposer et de défendre l'autonomie des deux provinces; mais la note n'en dit rien et nous ne connaissons que la note. Dès lors, on ne voit pas très bien pourquoi elle a provoqué des commentaires si pessimistes. De plus grosses difficultés ont été déjà heureusement résolues.

Ainsi le gouvernement autrichien propose, et le gouvernement russe accepte que le travail de la Conférence soit précédé et préparé par celui des chancelleries. Il est clair que, de toutes les négociations préalables, les plus importantes, et aussi les plus difficiles, sont celles qui se poursuivent entre l'Autriche et la Porte d'une part, la Bulgarie et la Porte de l'autre. Si les puissances ne sont pas obligées de souscrire à leurs résultats, quels qu'ils soient, elles en tiendront du moins le plus grand compte. Le malheur est que ces négociations sont lentes, qu'elles sont souvent interrompues, sinon rompues, enfin qu'elles marchent d'un pas boiteux. Là encore, lorsqu'on se croit sur le point d'aboutir, un coup de vent survient et tout est remis en question. On sait que l'Autriche, tout en s'annexant l'Herzégovine et la Bosnie, a évacué militairement le sandjak de Novi-Bazar, c'est-à-dire l'a restitué à la Porte; mais celle-ci réclame encore une indemnité pécuniaire. Elle voudrait, ce qui semble légitime, que l'Autriche prît à sa charge la partie de la dette ottomane qui correspond à la valeur économique des deux provinces annexées, et l'Autriche résiste; mais on a cru, par momens, qu'elle transigerait et que, sous une forme à trouver, elle attribuerait à la Porte des bénéfices matériels plus ou moins sérieux. Faut-il renoncer à cet espoir? D'après les dernières nouvelles, — les dernières du moins au moment où nous écrivons, — l'Autriche proposerait maintenant à la Porte: 1° l'abandon de la protection des chrétiens en Albanie; 2° l'augmentation des droits de douane; 3° la nomination d'une commission pour rechercher les changemens à introduire dans le régime des Capitulations. La Porte déclare ces propositions insuffisantes. Les deux dernières ne dépendent pas de l'Autriche seule: il y faudrait encore le consentement des autres puissances, qui ne mettront sans doute aucun empressement à prendre à leur charge la dette de l'Autriche; et quant à la première, la Porte déclare n'avoir jamais reconnu le protectorat des chrétiens par l'Autriche en Albanie. En un mot, la Porte veut de l'argent parce qu'elle en a besoin. Peu lui importe d'ailleurs qu'il lui vienne, sous une forme ou sous une autre, sous un prétexte ou sous un autre, pourvu qu'elle le touche. Là est le nœud de la difficulté.

Beati possidentes! La Porte a une faiblesse dans la négociation:

l'Autriche occupe ses deux provinces et la Porte ne peut même pas avoir l'idée de les lui disputer. Alors, elle a cherché un moyen de défense et l'a trouvé dans le parti pris des commerçans ottomans de boycotter les marchandises autrichiennes. Ce parti pris est-il né spontanément? A-t-il été le résultat d'un mot d'ordre donné par le Comité des Jeunes-Turcs? On ne sait: en tout cas, son application a été singulièrement efficace et le commerce autrichien a subi de grandes pertes. On s'est fâché à Vienne, on a menacé de rappeler de Constantinople l'ambassadeur austro-hongrois, on a eu recours à divers moyens d'intimidation; mais le gouvernement ottoman a répondu qu'il n'était pour rien dans le boycottage et qu'il ne pouvait pas obliger ses ressortissans à acheter des marchandises autrichiennes. Et que peut l'Autriche elle-même? Menacer, oui; frapper, non; aussi ne craint-on pas ses menaces. Le boycottage se ralentit lorsque les négociations ont meilleure tournure, et recommence de plus belle lorsqu'elles subissent un arrêt, ce qui est le cas actuel. Le boycottage est l'arme des faibles. Malheureusement, ce régime entretient entre les deux pays de l'amertume et de l'aigreur dont leurs rapports risquent de se ressentir longtemps.

Tel est l'état des négociations entre l'Autriche et la Porte : il n'est pas beaucoup meilleur entre celle-ci et la Bulgarie. Une protestation est venue de Sofia contre le discours du Sultan à l'ouverture du Parlement. Cette ouverture a eu lieu le 17 décembre, date importante dans l'histoire de l'Empire ottoman. Nous ne savons pas encore ce que l'histoire en pensera : il y a tant d'incertitudes dans le développement ultérieur d'une révolution quelconque qu'on est obligé de suspendre son jugement. Mais on n'est pas obligé de faire taire ses sentimens : ils seraient peu généreux s'ils ne prenaient pas, à l'égard de la Jeune-Turquie, la forme d'une sympathie sincère et profonde Quoi qu'il arrive plus tard, les premières manifestations de la liberté dans un empire asservi depuis des siècles, et dont l'asservissement avait pris dans ces dernières années le caractère le plus odieux, ont eu un caractère de grandeur véritable. Jamais encore on n'avait vu autant de modération dans la force, car la Jeune-Turquie a eu, elle aussi, pendant les premiers jours surtout, un pouvoir absolu et n'en a point abusé. Elle mettra le sceau à l'admiration qu'elle a méritée si, après avoir donné un gouvernement à la Turquie, elle abdique elle-même, laissant le mouvement se prolonger dans le cadre de la Constitution et suivant les conditions que celle-ci a fixées. Quoi qu'il en soit, la fête de l'ouverture a été brillante : on n'avait encore

rien vu de pareil sur les bords du Bosphore. Le Sultan a traversé en voiture une foule immense qui l'acclamait. Est-ce au souverain qu'allaient ces acclamations ? Est-ce au Kalife ? Aux deux, peut-être. Le Sultan, dit-on, n'avait pas l'air très rassuré ; il avait fait baisser la capote de sa voiture. Mais la foule acclamait la voiture, et cette foule était un peuple. Que se passait-il dans son âme encore confuse ? Quelle espérance le soulevait au-dessus de lui-même ? A qui allait vraiment ce débordement d'enthousiasme et de confiance ? A la Constitution, car l'imagination populaire en a fait une panacée. Puisse cette espérance n'être pas déçue !

Le discours du Sultan a été lu par un secrétaire. « Messieurs les sénateurs, messieurs les députés... » Où sommes-nous donc ? Est-il possible que ce soit à Constantinople que de semblables appellations sortent des lèvres du souverain? Mais l'heure n'est pas venue d'étudier cet état de choses, et nous restons placé au point de vue international. « Au moment, a dit le Sultan, où le nouveau Cabinet, présidé par Kiamil pacha, était occupé à organiser le nouveau régime de gouvernement, le prince Ferdinand de Bulgarie, vali de la Roumélie orientale, a rejeté inopinément la suzeraineté de notre Empire et proclamé son indépendance. Le gouvernement austro-hongrois a fait au même moment savoir à la Sublime-Porte et aux gouvernemens des autres puissances sa décision d'annexer les provinces de Bosnie et d'Herzégovine, provinces que l'Autriche-Hongrie occupait et administrait conformément aux termes du traité de Berlin. Ce furent là deux événemens imprévus, qui nous causèrent un très profond regret. Il en est résulté que notre Conseil des ministres a maintenant pour tâche de choisir les mesures à prendre pour sauvegarder nos droits nationaux, et nous désirons que les ministres bénéficient de l'appui du Parlement dans cette tâche. » Il est difficile de parler un langage plus correct. Cependant on s'en est ému à Sofia, et le gouvernement bulgare a remis une note verbale aux représentans des puissances pour se plaindre du passage de ce discours « concernant la Bulgarie et son souverain, passage qui contient des termes inadmissibles dans un pareil document. » Quels termes ? Le Sultan ne peut pourtant pas encore appeler le prince de Bulgarie roi ou tsar. Aussi la note bulgare contient-elle des parties plus sérieuses. Le gouvernement ottoman a pris son parti du fait accompli, mais il demande de l'argent à la Bulgarie, comme à l'Autriche ; et la Bulgarie résiste, comme l'Autriche, mais elle s'aperçoit qu'à mesure que le temps passe, les prétentions de la Porte augmentent au lieu de diminuer.

Ne recevant pas satisfaction, la Porte « remet le règlement des questions pendantes à une époque plus favorable. » « Dans cette attitude de la Turquie, dit la note, le gouvernement bulgare voit le désir de gagner du temps pour mieux se préparer militairement et pour prendre ensuite une position menaçante et imposer des demandes inacceptables... Le gouvernement, étant donné les faits cités et les continuels préparatifs de la Turquie pour renforcer son armée dans les provinces européennes, ne peut envisager l'avenir qu'avec inquiétude et préoccupation. » Le gouvernement bulgare, après avoir rappelé qu'il a cédé lui-même aux conseils des puissances lorsqu'elles lui ont prêché la modération, leur demande d'agir maintenant sur la Porte. Il est certain que la situation militaire de celle-ci n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était au mois d'octobre ; il est probable que sa force devenue plus considérable lui permet de tenir la dragée plus haute à la Bulgarie, peut-être même à d'autres. Mais s'il en est ainsi, la conclusion à en tirer est que, les difficultés s'aggravant pour elle avec le temps, la Bulgarie fera bien de s'arranger avec la Porte le plus tôt possible, et c'est le conseil que ses amis doivent lui donner.

N'en est-il pas de même pour l'Autriche ? Il ne semble pas que le temps travaille à lui tout seul pour elle. On avait cru, à Vienne et à Sofia, qu'il suffisait de faire acte de volonté et que tout céderait : la désillusion est venue vite. Tout le monde en Europe veut le maintien de la paix et, par conséquent, est disposé à aider l'Autriche et la Bulgarie à sortir d'embarras avec honneur ; mais encore faut-il qu'elles s'y prêtent. Qu'elles se rappellent le proverbe : Plaie d'argent n'est point mortelle. Quelques millions de plus ou de moins sont beaucoup pour la Porte et peu de chose pour l'Autriche. Quant à la Bulgarie, si elle trouve que son indépendance lui coûte cher, et même plus qu'elle ne vaut, nous sommes bien de son avis. Mais qui l'a voulue ?

Une révolution plus facile, amusante comme un vaudeville, et qui réjouit tout le monde, est celle qui vient de se produire au Venezuela. Castro est tombé. *Quomodo cecidit?*... De la manière la plus simple. On n'a pas eu à le mettre à la porte : il était lui-même parti pour l'Europe où il avait besoin, paraît-il, des bons soins d'un chirurgien allemand. Il a d'abord débarqué à Bordeaux. Ici se place un incident qui n'est pas à la gloire de notre ministère. On aurait dû expulser immédiatement le dictateur, qui avait lui-même expulsé du Venezuela notre agent, M. Taigny : au lieu de cela, on lui a envoyé de Paris un sous-directeur pour remplir auprès de sa personne

une mission dont le caractère n'a jamais été bien connu, car on ne s'en est pas vanté. Castro est un drôle qui ne méritait aucun ménagement. S'il est vraiment malade, ce qu'on pouvait faire de mieux pour lui était de ne pas s'en occuper et de l'ignorer. Quoi qu'il en soit, il est parti pour Berlin ; à peine y était-il arrivé qu'une révolution en a fait justice. Le vice-président, général Gomez, — ils sont tous généraux, — s'est lui-même promu, civilement, en grade et s'est proclamé président. Pour faciliter l'opération, il a découvert un complot que les partisans de Castro avaient fomenté contre sa vie. La révolution a été précipitée par l'intervention de la Hollande. Ce brave petit peuple, petit par l'étendue de son territoire, mais non pas par l'intelligence, ni par le cœur, justement indigné des vexations que Castro lui infligeait comme à tout le monde, a montré plus d'esprit que les autres, et a procédé à la capture des vaisseaux vénézuéliens. S'il avait débarqué, il aurait probablement rencontré des difficultés; mais sur mer on peut tout se permettre. Cette solution élégante a produit un effet immédiat. Castro a pu s'apercevoir que les absens avaient tort. Il a été fort maltraité... en effigie. Chose plus grave, les crédits qui lui avaient été ouverts sur diverses banques d'Europe lui ont été retirés. Enfin il a été renversé. Espérons que le général Gomez vaudra mieux que lui. En tout cas, il a bien commencé, en donnant satisfaction à la Hollande et en envoyant un émissaire en Europe pour s'entendre avec la France et avec les autres pays que le dictateur avait lésés. De tout cela, que dit Castro? Rien, paraît-il : il se soigne, et c'est sans doute désormais ce qu'il a de mieux à faire. Nous ne lui conseillons pas de repasser par la France: notre gouvernement ne lui enverrait peut-être pas, cette fois, même un garçon de bureau.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

LA JEUNE FILLE BIEN ÉLEVÉE[1]

DERNIÈRE PARTIE[2]

XXI

Grand-père reçut son algarade. Il revenait du dehors où il jardinait, le matin. Grand'mère lui donna à lire la lettre de M. Topfer, et je vis, à ses yeux, qu'à la fois il était flatté et sentait que nous allions avoir de vives discussions.

Il ne dit rien. Mais ne pas soutenir sa femme, c'était presque se prononcer en faveur de la proposition Topfer. Oh ! qu'il eût mieux fait de rester à retourner la terre, dans ses plates-bandes, une heure de plus !... Son muet acquiescement au projet musical provoqua une crise qui dura longtemps et pendant laquelle nous entendîmes tout ce qu'une honnête femme de la vieille bourgeoisie provinciale pouvait concevoir de secrète horreur pour le monde des arts. Ma pauvre grand'mère épancha une bile que nous ne soupçonnions même pas.

Il fallait que les Vaufrenard eussent une bien grande influence sur elle par ailleurs pour qu'elle les supportât malgré leur musique. Nous vîmes que, depuis une dizaine d'années qu'elle fré-

(1) *Published, fifteenth January nineteen hundred and nine. Privilege of copyright in the United States reserved, under the Act approved March third, nineteen hundred and five, by* René Boylesve.

(2) Voyez la *Revue* des 1er et 15 décembre 1908 et du 1er janvier 1909.

quentait régulièrement et patiemment chez eux, ce culte de la musique, qu'on y célébrait, lui répugnait intimement comme l'eût fait une cérémonie en l'honneur de Baal ! D'abord la musique classique l'ennuyait, quant à elle, et ceux qui la goûtaient y semblaient prendre une réjouissance de mauvais aloi. Dans son emportement, elle alla jusqu'à dire à son mari devant moi :

— Où cela mène ? veux-tu que je te le dise ?... Vaufrenard, — je le sais, par les confidences de sa malheureuse femme... — Vaufrenard...

— Eh bien !... Vaufrenard ?...

— Il a eu dix maîtresses !

— Qu'est-ce que la musique a à faire avec cette circonstance ? dit grand-père.

— Oui, oui, sans doute, la plupart des hommes sont sans conduite, mais il n'est pas moins certain que l'habitude du plaisir de l'oreille prédispose à tous les plaisirs, à tous !... Oh ! vous pouvez rire et vous moquer de moi, je maintiens mes idées là-dessus : quoique d'un autre âge, elles sont les bonnes. De la musique, je vous le concède, comme de la peinture, il en faut, oui, pour occuper les loisirs et provoquer des réuniens, et il est d'usage qu'une jeune fille peigne à l'aquarelle : c'est gracieux ; et que l'on fasse un tour de danse pour faciliter les mariages, c'est nécessaire,... mais, aussitôt que le « grand art » s'en mêle, vous ne voyez que prétention, excentricités et prétextes à se mettre, sous tous rapports, hors de la loi commune !...

Oh ! ce fut une fameuse dispute qui dura toute la matinée ! J'en manquai d'aller poursuivre ce jour-là mon initiation au « grand art » wagnérien, et l'on était tellement excité contre les Vaufrenard que je n'osai même pas, l'après-midi, proposer d'aller chez eux. J'avais pourtant un grand désir d'entretenir M. Vaufrenard du projet Topfer : il devait, lui aussi, le connaître, il avait certainement reçu, lui aussi, une lettre d'Angers. Car, à mesure que grand'mère combattait ce projet, par des argumens qui ne sont pas tous aussi faux qu'ils me semblaient l'être alors, je me sentais une irrésistible envie de triompher de toutes les difficultés, tant de celles qui me venaient du dehors que de celles que j'éprouvais moi-même. Avec ma consécration définitive à la musique, il fallait en finir, voyons ! Mon vieil ami Topfer l'avait très bien compris, il m'en proposait le moyen... Si le petit coup d'État d'Angers réussissait, la partie était gagnée,

mon sort déterminé; je ne pouvais plus revenir en arrière.

C'est un jeudi, je me souviens, que nous était parvenue la lettre de M. Topfer; le lendemain vendredi, nous avions, à dix heures, une messe anniversaire de la mort de mon pauvre papa; M^me^ Vaufrenard s'y montra, nous serra la main, disparut. Le lendemain c'était le voyage de Tours : point de Vaufrenard ce jour-là. De sorte que je ne pus revoir les Vaufrenard que le dimanche suivant. Cette première entrevue, après la lettre Topfer, devait avoir la plus grande importance. Le poids de M. Vaufrenard, seul, pouvait faire incliner les événemens à mon gré. Grand'mère s'insurgeait contre lui, à distance, mais quand il lui parlerait dans le nez, avec sa belle voix de baryton, et de toute la hauteur de sa suprématie financière, qu'oserait-elle objecter?

Mon cœur palpitait assez fort, mais je n'étais pas très inquiète, j'avais confiance en la force de M. Vaufrenard et je ne pouvais douter qu'il l'employât à seconder son ami Topfer qui lui-même favorisait nos projets futurs et qui, d'ailleurs, c'était probable, n'avait agi que de connivence avec lui.

Je voyais assez bien ce qui se passerait à la matinée du dimanche. M. Vaufrenard m'embrasserait, d'un air fier, car, enfin, à l'idée que son élève allait bientôt se faire entendre devant un grand public, il se rengorgerait évidemment. Et, avec sa rondeur habituelle, il était homme à parler immédiatement du concert, à l'annoncer à toutes les personnes présentes, à organiser, qui sait? une caravane pour Angers afin de me faire un triomphe!... Quant aux habitués du dimanche, pensais-je à part moi, cela va leur porter un coup; ces gens-là me tiendront dorénavant pour quelqu'un... Et grand'mère sera subjuguée et croulera sous l'avalanche des félicitations.

Voilà comment, moi, j'arrangeais les choses.

Voici comment elles se passèrent.

XXII

Comme nous montions, à pas lents, la ruelle assez raide conduisant chez les Vaufrenard, nous vîmes, de loin, descendre à la grille deux messieurs, dont l'un était M. Segoing, conseiller général, et dont l'autre nous était inconnu. A notre entrée, ces messieurs se trouvaient encore dans le vestibule où M. Vaufre-

nard était venu au-devant d'eux. M. Segoing nous salua, tandis que M. Vaufrenard entraînait l'inconnu, en lui appliquant la main à plat sur le dos, dans une petite pièce dite cabinet de travail. Nous fûmes seuls au salon, avec Mme Vaufrenard et le conseiller général, nous excusant, lui comme nous, de nous présenter de si bonne heure. Comme M. Vaufrenard ne rentrait pas, avec son inconnu, Mme Vaufrenard dit :

— Oh ! mon mari adore les cachotteries !

Et nous sûmes que celui à qui il faisait dans son cabinet de travail des « cachotteries » était un architecte de Paris, nommé Achille Serpe, occupé dans les environs de Champigny, à restaurer le petit château de Bel-Ébat, à M. Segoing. Celui-ci nous parla des travaux qu'il faisait exécuter à sa gentilhommière, et il employait, non sans pédantisme, des termes techniques, pour exprimer cent détails de l'architecture de la Renaissance, qui nous étonnaient un peu, car nul ne s'était douté jusqu'à présent des connaissances archéologiques de notre conseiller général.

— Que vous êtes savant !... lui dit Mme Vaufrenard.

Il fit alors le modeste :

— Je vis depuis quinze jours dans la compagnie d'Achille Serpe !

— Oh ! oh !... c'est tout dire !...

— C'est le Viollet-le-Duc de la Renaissance française : à côté de lui, on jurerait être encore sous le gouvernement du roi François Ier.

Mme Vaufrenard et ma grand'mère soupirèrent en même temps ; grand'mère dit :

— Que n'y sommes-nous !

Mais c'était de M. Achille Serpe qu'il était question. Le conseiller général nous vanta son savoir, son goût, son ingéniosité, qui, ce n'était pas trop affirmer, touchait au génie... Il nous énuméra les travaux dont il était chargé en Normandie, en Bourgogne, en Périgord par la Commission des monumens historiques. Nous étions édifiées sur le compte de l'architecte, lorsque celui-ci enfin entra, toujours poussé, dans le dos, par la main de M. Vaufrenard. On nous le présenta, quelques personnes arrivèrent presque aussitôt, à mon désespoir, car j'aurais voulu parler à mon aise à M. Vaufrenard. Je le regardais, l'œil brillant, afin de correspondre par ce seul signe avec lui : « Eh bien ! disait mon regard, le concert ?... hein ?... qu'en dites-

vous?... » Il ne me regardait pas. Il parlait, à tort et à travers, de choses absolument dénuées d'importance, et il parlait beaucoup trop fort. Je pensais : « Il ne parlera pas plus haut, tout à l'heure, quand il annoncera mon concert!... » Et il ne l'annonçait point, ni haut ni bas! On n'en avait que pour l'architecte. Moi, je maudissais cet intrus qui venait là, par une coïncidence vraiment désolante, me couper mon effet. Que nous faisait cet Achille Serpe? Est-ce que quelqu'un d'entre nous avait un château Renaissance, ou s'en voulait faire construire un?... car cet Achille Serpe vous bâtissait, disait-on, en vingt-huit mois, avec la pierre du pays et l'ardoise d'Angers, un « petit Chenonceau, » un « Hôtel Goüin, » ou un « Azay en miniature... » C'était un homme ni beau ni laid, encore jeune, assez grand, avec des cheveux lustrés et plats, et des favoris courts rejoignant la moustache, le menton rasé, tel qu'on a représenté longtemps les agens de change, les hommes de Bourse. — On parlait tant de lui, qu'il fallait bien le détailler un peu!... — Et je me disais, en le reluquant : « Va-t-il s'en aller?... C'est un étranger, et M. Segoing n'est pas des habitués des dimanches: leur visite ne saurait être longue... » Après tout, M. Vaufrenard aurait bien pu, devant eux, dire un mot de mon concert!.... Un moment, comme on passait en revue les monumens de la Renaissance dans la région, on nomma l'Hôtel Pincé, à Angers... Je ne connaissais point l'Hôtel Pincé, mais au nom d'Angers, mon cœur sauta ; mon œil s'aviva plus encore et je regardais M. Vaufrenard, à le suggestionner! M. Vaufrenard se souciait bien de mon regard enflammé!... et l'on abandonna la ville d'Angers sans accorder un mot ni à M. Topfer ni à la musique...

La musique!... Ah! ce fut ce M. Achille Serpe qui en parla, et à moi-même, et de quelle façon, Seigneur!

— J'ai entendu dire, mademoiselle, que vous êtes excellente musicienne...

— Oh!... monsieur!

Et je regardais M. Vaufrenard : « Hardi donc! mais parlez donc!... voilà l'occasion à vous de répondre pour moi : « Musicienne?... elle va tout simplement se faire entendre au mois de juin, devant quinze cents personnes!... » Et le satané M. Vaufrenard ne disait rien du tout et me laissait sur mon stupide: « Oh!... monsieur!... » qui n'était pas moins banal, je le reconnais, que la question de l'architecte Achille Serpe.

Je ne me suis jamais rappelé ce que me dit de nouveau ce M. Achille Serpe pour me tirer d'embarras; il m'en tira, en tous cas, et trouva moyen de me faire parler; car, ne voilà-t-il pas qu'il s'occupait de moi, maintenant, après avoir paru faire à peine attention à moi au début de sa visite. Je le trouvais ordinaire, et je ne me mettais pas en frais. En outre, je ne lui pardonnais pas mon mécompte. Tout à coup, je pensai : « Mais, ne se pourrait-il pas que M. Vaufrenard ignorât l'affaire du concert?... » Et je vous lâche mon Achille Serpe pour aller m'asseoir sur le tabouret de piano qui était en promenade loin de son instrument et que le maître de la maison, tout en causant, s'amusait à faire tourner sur sa vis. Et je dis à l'oreille de M. Vaufrenard :

— Eh bien !... et ce concert d'Angers?

Il fit, exactement, comme s'il n'avait pas entendu ma question.

« Ah ! ah ! me dis-je, qu'est-ce qui se passe?... » Peut-être aussi, ma grand'mère avait-elle correspondu avec lui depuis le jeudi précédent, et avait-elle décidé qu'il ne serait jamais question de celle « exhibition publique, » comme elle disait.

Quelques minutes plus tard, on me priait de me mettre au piano. M. Vaufrenard disposait lui-même la partition; nous nous trouvions un peu isolés, lui et moi, devant le clavier; je me hasardai à lui demander :

— Vous n'avez donc pas reçu un mot de M. Topfer?

Il me dit, tout bas, d'un ton bourru :

— Tais-toi, petite sotte ! tais-toi donc !

Ah ! bien, je vous jure que j'étais en bonne disposition pour exécuter mon morceau, après cela !... M. Achille Serpe aurait une belle impression de mon talent !...

Il écouta patiemment et m'adressa force complimens. Ce n'est ni le nombre ni la chaleur des complimens, qui vous touche. M. Vaufrenard dit :

— Ah ! monsieur, vous allez voir une jeune fille pleine de confusion !

L'architecte ne me vit point du tout pleine de confusion : ses complimens ne me troublaient pas le moins du monde.

Et il ne s'en allait toujours pas !

Il parla des jeunes filles de Paris qui, à son dire, ne se distinguaient des femmes que par une hypocrisie plus soignée, plus

constante : « hommage, dit-il, qu'elles rendent à la vertu traditionnelle qu'exigent d'elles les épouseurs. »

M. Achille Serpe n'en avait pas fini avec ses jeunes filles de Paris ! Je crois même qu'il en fit une étude trop vive et trop « appuyée, » car ces dames se trémoussèrent, toussotèrent, et il comprit aussitôt qu'il dépassait la limite de perception de nos oreilles susceptibles. Je ne fus pas choquée, moi, de ses excès, parce que le fait même d'exprimer en termes voilés des choses que l'on n'abordait point dans nos conversations, me paraissait une supériorité. Cela n'était certes pas le signe chez moi d'une grande maturité d'esprit, mais je déclare mes impressions telles qu'elles furent, et peut-être peuvent-elles contribuer à expliquer le prestige, sur la province, de la plus futile sottise pourvu qu'elle vienne de Paris.

— Moi? dit-il à quelqu'un qui l'interrogeait, plutôt que d'épouser une de ces petites coquines, j'aimerais mieux me faire moine, et bénédictin !

Cette profession de foi ou la forme qu'il lui donna fut jugée très spirituelle ; toutes les personnes présentes rirent à gorge déployée. Moi, je ne trouvais pas cela drôle, mais c'était ainsi. Ce M. Achille Serpe était jugé un homme charmant.

Mais pourquoi étais-je une « petite sotte, » moi, de vouloir parler de *mon* concert?...

Car enfin, toutes les grâces de M. Achille Serpe ne me laissaient point oublier que je vivais depuis le jeudi précédent dans l'attente de cette après-midi, où l'opinion de M. Vaufrenard sur le concert devait décider, non seulement de cette première audition en public, mais de mon avenir...

On goûta. Le conseiller général et l'architecte goûtèrent. Ils étaient là comme chez eux ; ils n'avaient pas mieux à faire que de passer la journée là. Un domestique tenait le cheval à la grille, et toutes les personnes qui entraient faisaient force complimens du cheval et de la charrette anglaise.

Il y avait là trois jeunes filles moins âgées que moi de quatre ou cinq ans, et que je rencontrais chaque dimanche. Une d'elles, M^lle^ Bouquet, passait pour jolie, et riche.

« Eh bien ! me disais-je à moi-même, mon M. Achille Serpe, en voilà des jeunes filles qui ne sont pas de Paris !... hardi donc !... » Mais M. Achille Serpe se montrait très réservé ; il ne recherchait pas, c'était évident, la société des jeunes filles ;

il semblait fort sérieux. Ce n'était pas non plus, il faut le dire, un homme de toute première fraîcheur : il avait bien trente-sept ans sonnés. Je pensais que, parce qu'il m'avait vue la première, parce qu'il m'avait entendue au piano et félicitée, il était assez naturel qu'il causât avec moi plutôt qu'avec les autres, mais il n'avait point l'air de se soucier des autres. Je n'en étais pas intimement flattée, parce que ce M. Achille Serpe m'était très indifférent, mais la rivalité entre femmes est une chose si naturelle que je n'étais pas fâchée, malgré tout, qu'il s'occupât de moi, et si ce n'avait été l'énigme de *mon* concert, qui me tourmentait, je ne me serais pas trop ennuyée ce jour-là.

Une des jeunes filles, la petite de Gouffier, me dit, après le goûter, et sur un drôle de ton :

— Les arts s'assemblent!

Je souris, bénévolement, comme on fait souvent, par contenance provisoire, quand on n'a pas compris ce qu'une personne vient de vous dire. Puis je pensai que l'allégorie était maligne et M^lle^ de Gouffier jalouse!... « Les arts : » la musique et l'architecture!... « s'assemblent : » M. Achille Serpe avait fait plus attention à moi qu'à elle.

Le groupe des trois jeunes filles me regardait de loin et parlait de moi. J'allai tout droit à M^lle^ de Gouffier et je l'assurai que je n'avais pas compris tout à l'heure son apologue, et qu'en avoir souri était trop bête. M^lle^ de Gouffier ne dit rien ; les deux autres s'écrièrent :

— Mais pourquoi donc serait-ce bête?

— Mais ce n'est pas bête du tout!

M^lle^ de Gouffier leur avait rapporté son apologue et mon sourire d'acquiescement!... Je fus horriblement vexée. J'aurais volontiers envoyé au diable l'architecte. Du moment qu'on interprétait comme un flirt trois ou quatre paroles échangées avec cet homme dont je ne me souciais pas et qui ne me plaisait point, je le prenais en horreur. Je l'évitai le plus que je pus, le reste de l'après-midi.

Quand il fut parti, enfin, je demandai, à part, à M. Vaufrenard :

— M. Topfer...

— Il s'agit bien de M. Topfer!... — me fit-il avec la brusquerie qu'il avait encore plus dans les bons jours que dans les mauvais, —

laisse-nous tranquilles avec M. Topfer !... J'ai à parler avec ta grand'mère.

Et il alla parler à ma grand'mère, à qui je vis ouvrir des yeux, ronds, stupéfaits.

« Ah ! me dis-je, est-ce que l'architecte voudrait m'épouser, sans dot, en haine des jeunes filles de Paris ?... »

C'était cela ! J'avais deviné juste. Ma grand'mère ne m'en avertit pas ce jour-là ; mais je la surpris, dans la soirée et les jours suivans, à chuchoter avec son mari ou avec maman, et puis je voyais bien les figures !

Il paraît que ce n'était point la première fois que ce M. Serpe venait à Chinon, ni la première fois qu'il me voyait. Depuis trois semaines qu'il travaillait à Bel-Ébat, il s'était fait conduire à Chinon, chaque dimanche, à la messe. Tout le monde se souvint, plus tard, d'avoir aperçu la charrette anglaise et un étranger avec le petit groom de M. Segoing. Il venait à la messe pour y voir les jeunes filles, et c'était sur moi qu'il avait jeté son dévolu. Par les Vaufrenard qu'il avait déjà vus, il apprenait qui j'étais et ma situation de fortune peu brillante, et celle de mon frère, menace perpétuelle pour la famille. Peu lui importaient ces détails, il gagnait beaucoup d'argent. Il voulait se marier, et il n'avait qu'un souci ; il le dit ; et c'était d'épouser une jeune fille bien élevée.

Et que je devinsse la femme de M. Achille Serpe, architecte, cela était donc, aux yeux de M. Vaufrenard, d'une telle importance, que cette musique, qu'il mettait au-dessus de tout, que nos beaux et hardis projets de Conservatoire, que *mon* concert d'Angers, passaient du coup au second plan, que dis-je ? ne semblaient seulement pas dignes d'être pris en considération ?

Comment ! cette belle passion musicale que l'on m'avait insufflée, cet avenir d'artiste qu'on avait fait étinceler à mes yeux, cette autre religion dont on m'avait tant pénétrée, ce n'était donc qu'un pis aller ?... On ne me poussait à cela que parce qu'on me savait sans fortune et parce qu'on croyait pour moi tout mariage impossible ! Pour un amateur qui s'offrait, un si splendide échafaudage ne tenait plus debout, on s'en détournait avec dédain, on l'abattait d'un coup de pied : « Laisse-nous tranquilles avec ton M. Topfer !... Il s'agit bien de M. Topfer !... » Un monsieur nommé Achille Serpe, architecte, de vingt

ans plus âgé que moi, peu séduisant d'ailleurs, voulait bien de moi, et tout devait baisser pavillon devant M. Achille Serpe!...

Ah! quelle leçon sur l'importance du mariage!

« Mais, me dis-je alors, il y a M. Topfer! Celui-là est vraiment dévoué à son art; celui-là a vraiment la passion de la musique, et celui-là sait aussi ce que c'est que le mariage! Son opinion me ferait du bien. » Je résolus de la lui demander même avant que je connusse rien de précis sur la demande de M. Achille Serpe. C'était un principe général que je voulais obtenir de lui une réponse à une question comme celle-ci, par exemple : « Au cas où... etc.?... Si M. Vaufrenard lui-même me conseillait de?... etc. Quel serait votre avis à vous? » Et, pour m'excuser de ne point répondre à sa lettre avant la quinzaine écoulée, je lui écrivis et lui posai le problème. Ma lettre était achevée quand l'idée me vint que M. Topfer serait fort embarrassé pour me répondre avec franchise, puisque sa lettre pourrait être lue par ma famille. « Sotte!... ah! oui, sotte!... » me dis-je sur tous les tons.

Ma lettre à M. Topfer demeura là, je l'enfermai dans mon tiroir. Mon intention n'était certainement pas d'accepter jamais la main de M. Achille Serpe, si elle m'était offerte; mais je me promis de ne me décider à aucun mariage avant la période des vacances, où je pourrais interroger de vive voix M. Topfer.

La demande fut faite positivement dans la quinzaine qui suivit. Ma grand'mère, jusque-là, n'avait été que pressentie. Pourquoi ne m'avait-elle point pressentie, moi, que l'affaire concernait un peu, on l'avouera? Je n'en sais rien? Je crois qu'elle redoutait surtout, de ma part, quelque mouvement irréparable, et elle n'eût pu user de son autorité tant que la demande officielle n'était pas faite, car enfin, si par hasard celle-ci ne se fût pas produite, de quoi la pauvre grand'mère eût-elle eu l'air? Enfin on m'informa quand il en fut temps.

Je répondis à ma grand'mère que je n'aimais point ce M. Serpe, et que je ne voyais rien en lui qui pût me faire croire que je l'aimerais un jour.

Ma grand'mère me répliqua qu'il eût en effet été bien extraordinaire que je tombasse amoureuse d'un monsieur que j'avais vu deux heures en tout et pour tout.

— Ce que sollicite ce monsieur, — qu'entre parenthèses, tout

le monde a trouvé extrêmement bien, sous tous les rapports, — c'est de se faire, sinon aimer, du moins agréer de toi. Il ne nous met pas marché en main, il souhaite se faire connaître et apprécier de toi, et comme ses travaux le retiendront à Bel-Ébat quelque temps et l'obligeront à y revenir souvent, pendant de longs mois encore, il désire être autorisé à te faire sa cour... Tu le jugeras, et tu diras oui quand bon te semblera.

Je pensais : « Eh bien ! que ne vient-il tout simplement chez les Vaufrenard et que ne cherche-t-il à se faire aimer de moi sans en avoir averti la ville et la banlieue !... Mais c'est qu'il sent que jamais je n'aurai l'idée de l'aimer, donc il faut parler de cela d'abord... Ah ! comme c'est disgracieux et choquant !... »

Je n'avais pourtant point lu de littérature romanesque ; mais les débuts de l'amour, cela me paraissait être une période infiniment délicate, composée de silences plutôt que de paroles, ou tout au moins composée de paroles incertaines, et que l'on devine après des impatiences, des angoisses, des supplices charmans ! Que l'imprécision, dans ce cas-là, est délicieuse, l'imprécision qu'on voit se dissiper comme un brouillard, et qui découvre alors la certitude éclatante !... Et, au lieu de cela, voilà un monsieur qui vient vous demander, en présence de vos parens et amis, la permission de se faire aimer de vous dans un temps donné !... Ah ! si l'amour est fait en grande partie d'imagination, voilà quelque chose qui est propre à vous la fouetter, l'imagination ! Sans compter que, tout inexpérimentée que je fusse, je soupçonnais très bien que la question « amour » n'était là qu'à titre de concession aux niaises exigences de l'esprit d'une jeune fille, et que si l'« amour » ne se déclarait pas, en moi, malgré la cour assidue de M. Achille Serpe, mes parens et mes amis n'auraient qu'une voix pour me dire : « Qu'à cela ne tienne !... l'amour ? mais il vient plus tard... les mariages de raison sont les meilleurs ! »

J'assemblai tout ce que j'avais de courage et, la première fois que je rencontrai M. Serpe chez les Vaufrenard, je lui dis :

— Monsieur, je suis très flattée de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder, mais je vous dois un aveu : à la place du cœur, savez-vous ce que j'ai ?... un caillou !

Je croyais, par cette phrase apprise, et que j'avais martelée pendant des nuits, le faire fuir à trente pas. Point du tout. Ma

franchise lui plaisait au contraire et, que je n'aie point de cœur, cela ne semblait pas l'effrayer le moins du monde. Il était tout prêt à s'en passer; non qu'il en eût pour deux, lui, — oh ! ce n'était pas cela ! — mais, que je n'eusse point de cœur, cela encore faisait son affaire. Comment? pourquoi?... Ce n'est pas encore à ce moment que je le sus... Par exemple cela me déplut, en lui, ferme. Et je fus avec lui d'un bourru !

Mlle de Gouffier me dit :

— Vous êtes bien fière, Madeleine !...

Lui, il ne se rebutait point. C'était une « entreprise » qu'il avait adoptée, il s'y donnait malgré les difficultés, en homme d'affaires : il avait l'habitude ; n'ai-je pas appris plus tard tout ce qu'un architecte doit supporter de la part des cliens à lubies?... et M. Serpe disait déjà : « Quand nous construisons une maison sur la glaise, les travaux de fondations peuvent être retardés de plusieurs mois, jusqu'à ce que nous touchions le sable... Nous creusons des puits... » Il creusait des puits, il cherchait le sable... Mais il travaillait à cela, malheureusement, en architecte, non en homme tout simple, et ce n'est pas la bonne manière.

Avec tout cela, comme je n'avais pas pu m'opposer à ce que cet architecte me fît la cour, je me sentais, non sans effroi, prise dans une sorte d'engrenage. Cela n'avait eu l'air de rien tout d'abord, chacun s'était ingénié à me présenter comme tout à fait dénuée de signification cette simple condescendance de ma part ; mais c'est dans l'opinion, sinon entre l'architecte et moi, que la chose prenait consistance ; tout le monde en parlait ; pour tout le monde, avant six mois, je serais mariée à « l'architecte de Paris ! »

Et mon concert?... Ah ! mon malheureux concert !... Il avait bien fallu que M. Vaufrenard fût à ce propos plus explicite que le premier jour. Il m'avait dit :

— J'ai écrit à Topfer, ne parlons pas de cela ; M. Serpe serait très péniblement affecté... Non ! ne parlons pas de cela, en ce moment.

« M. Serpe serait très péniblement affecté !... » Je dépendais déjà de M. Serpe !

M. Serpe ne souffrirait pas que sa femme jouât en public !... Eh ! mais,... je ne tardai pas à m'apercevoir que, le dimanche, chez les Vaufrenard, on me priait moins souvent de m'asseoir au piano !... Tout d'abord j'avais trouvé cela ridicule : c'était

afin que j'eusse plus de temps pour causer avec M. Serpe ! Mais peu à peu l'idée me vint que M. Serpe n'aimait pas beaucoup que je me fisse trop applaudir. M. Serpe était en cela de l'avis de ma grand'mère : un petit talent était bien suffisant !

Je lui dis un jour :

— Un petit talent, n'est-ce pas, comme dit ma grand'mère, est bien suffisant ?...

— Oh ! certainement ! dit-il.

Il n'avait pas remarqué que je me moquais de lui. De tout ce qui m'éloignait de lui, voilà ce qui me repoussa le plus loin. Je lui eusse pardonné de n'aimer pas que l'on m'applaudît, mais non de ne pas s'apercevoir que je me moquais de lui.

Il venait tous les dimanches chez les Vaufrenard ; puis il dut retourner à Paris et aller en Bretagne où il restaurait une aile du château de Plouhinec ! Ah ! le château de Plouhinec, en entendîmes-nous parler, quand M. Serpe fut de retour ! Et du duc de X... et de la duchesse, et du jeune prince de ceci et de la baronne de cela ! On eût juré qu'il était à tu et à toi avec ce beau monde ; il en tirait grande vanité, et il avait raison, car, pour la plupart des esprits, cela le revêtait d'un prestige. Je crois que mon grand-père et moi fûmes les seuls à n'en être pas éblouis, moi pour des raisons personnelles sans doute, lui par un certain bon sens qui le tenait éloigné des snobismes. Comme on parlait un soir à table, entre nous, des chasses de Plouhinec, racontées par l'architecte, et de l'équipage et des pièces au tableau, mon grand-père ne put s'empêcher de dire :

— Mais, pendant ces chasses, lui, voyons ! il était sur son échafaudage, au milieu des maçons !...

Ma grand'mère lui lança un regard foudroyant. Je n'osai pas rire.

Lorsque M. Serpe me parlait, c'était de sa clientèle, des châteaux qui semblaient son œuvre et des plaisirs de Paris. C'était par là qu'il pensait me conquérir. Il affectionnait une phrase qui, à son sens, je suppose, était d'un effet assuré : « Avant cinq ans, je le veux, ma femme aura sa voiture. » Il la plaçait en s'adressant à moi, en s'adressant à d'autres, à n'importe qui. Cette phrase, en effet, avait grand air. M^lle^ de Gouffier en ouvrait la bouche, et ses beaux yeux semblaient suivre cette voiture au Bois, aux magasins, à l'Opéra... Mon Dieu ! je ne suis pas plus qu'une autre inaccessible aux avantages du bien-être, mais,

d'abord, celui-ci était un peu problématique, et puis, à cet avantage, j'aurais préféré aimer mon mari.

Ah ! si, au lieu de parler des ducs, des princes, des chasses et de la voiture, il avait dit, une pauvre petite fois, un de ces mots, un rien, mais qui traverse l'imagination d'une femme ; s'il avait eu un geste, un sourire, une moue, une intonation de voix, un mouvement instinctif amusant, spontané, que sais-je ?... Il n'en faut pas plus pour nous gagner ! Mais rien de cela ; c'était un architecte, très correct, qui avait une brillante clientèle et dont la femme « avant cinq ans aurait sa voiture ; » ce n'était ni plus ni moins.

Je le connaissais depuis trois mois et je n'étais pas plus avancée qu'au premier jour. Il m'avait donné, dès la première entrevue, l'impression que dix entrevues avaient confirmée. Il ne me séduisait nullement, mais je continuais à être flattée, au milieu de notre petit monde, qu'un homme que presque tous, autour de moi, jugeaient supérieur, m'accordât une attention si particulière et persistât à me l'accorder. Le temps avait donc tout au moins mis en relief une vertu chez cet homme : la constance. Quant à mon cœur, je ne cachais pas à mon prétendant lui-même son état.

— Vous savez, là, lui disais-je, un silex, décidément !

Ah ! que j'aurais voulu qu'il sourît, au moins, qu'il plaisantât un peu, qu'il se moquât même de moi !... J'avais envie de lui dire : « Mais riez donc !... » Quelle misère c'est de n'avoir pas un grain de fantaisie dans l'esprit !

Les travaux de Bel-Ébat allaient être terminés ; je crois même qu'on les traînait en longueur. Je voyais approcher, avec terreur, le moment où il faudrait dire oui ou non. Dire non, c'était déjà à peu près impossible : ne l'aurais-je pas dû dire plus tôt ? Mais tant que « oui » n'est pas dit, « non » est comme un soleil qui n'est pas tout à fait couché encore.

Et mon gredin de frère qui se conduisait à présent comme un ange ! On n'entendait plus parler de lui ; on le trouvait à son bureau chez Laiguille. Une bonne vingtaine de mille francs de dettes, d'un coup, aurait peut-être ouvert à M. Achille Serpe une perspective alarmante !... Mais point. Paul semblait converti. Et M. Achille Serpe qui l'avait vu, disait : « Mais c'est un garçon à qui on ferait une jolie situation !... » Que j'épouse M. Achille

Serpe, et son avenir était peut-être assuré, et mes grands-parens achevaient leur vieillesse, tranquilles...

Cependant je comptais toujours sur M. Topfer.

Moi toute seule, une jeune fille qui n'avait presque rien vu, qui ne savait à peu près rien de la vie, résister à l'opinion publique exigeant d'elle le mariage à tout prix, ce n'était pas une tâche facile. Dédaigner, repousser l'état que tous, parens, amis, étrangers même m'imposaient d'un commun accord, pour suivre mon goût, c'est-à-dire la musique, une carrière de femme!... — Une carrière de femme à cette époque-là!... — quel risque c'était courir? Enfin, je me disais : « Nous allons bien voir M. Topfer!... C'est un homme qui ne me dira que ce qu'il pense. Même sermonné préalablement par son ami Vaufrenard, M. Topfer ne me dissimulera pas son jugement intime, et, si je m'aperçois qu'il donne tort à tous, quand je ne devrais m'appuyer que sur lui, je serai assez forte!... »

Il vint de bonne heure, cette année-là; il n'allait pas à Contrexéville. Jamais je ne l'avais abordé avec une pareille émotion. Je le trouvai, dès le matin qui suivit son arrivée, dans le Clos, et je lui dis, d'emblée, après les premières questions sur la santé :

— Vous savez tout, n'est-ce pas? Eh bien! dites-moi, vous, ce que je dois faire!

Il me répondit, sans hésiter :

— Il faut vous marier, mon enfant!

Je lui demandai aussitôt s'il voulait bien s'asseoir à côté de moi sur un banc. Il vit combien sa réponse me troublait; il ajouta aussitôt :

— L'amour?... je sais bien... Ah!... Mais c'est la singularité, c'est presque le miracle!

Je ne voulais pas parler de l'amour; je dis :

— Mais, la musique?... monsieur Topfer!

Il pensait que je n'abandonnerais pas, même mariée, la musique. Je lui dis que le goût de M. Serpe n'était point que sa femme fût applaudie. Il fit la grimace, une vilaine grimace, et son petit œil bleu, que je voyais de côté, sembla se perdre dans un songe. Ah! enfin, sacrifier la musique le faisait réfléchir!

Un rouge-gorge familier était tout près de nous, sautillant sur le sable; je pensais : « Pourvu que M. Topfer ne se laisse pas distraire par ce rouge-gorge au lieu de réfléchir à ce que je

viens de lui apprendre!... » En effet, il ne se pressait pas de me répondre. Je lui dis :

— Eh bien! et si l'on exige que je renonce à la musique?

— Eh bien! dit-il, il faut tout de même vous marier, mon enfant.

Ah! mon Dieu!... Moi qui avais attendu trois mois la réponse de M. Topfer, de mon meilleur ami, du seul homme de qui je fusse sûre qu'il m'aimait et qu'il aimait la musique!

Le mariage! le mariage!... même avec toutes sortes d'inconvéniens, même avec les plus grands inconvéniens, même sans amour, le mariage!

Tous étaient d'accord là-dessus. C'était la réponse de M^me^ du Cange, presque son testament, — dissimulé sous l'expression plus décente d'« obéissance parfaite aux volontés de la famille, » — lorsqu'elle quittait le couvent où elle ne nous avait enseigné que l'amour de Dieu. C'était la réponse de M. Topfer, qui m'avait appris à ne voir d'exquis dans la vie que le plaisir sacré qui nous vient de l'art.

Contradiction étrange et que personne n'examine avec franchise! On nous met à genoux devant la beauté, le divin, l'absolu; puis l'on nous dit : « Tout doit céder devant la réalité. » On nourrit, on excite, on exalte nos rêves; et l'on nous donne pour avis : « N'écoutez pas les chimères. » Nous voyons bien que l'amour est au fond de la religion, de la littérature et de la musique dont on nous a imprégnées jusqu'aux moelles; et, quand le cœur et la chair sont mûrs, il n'y a qu'une voix pour nous crier : « Il ne s'agit pas d'amour; le mariage! »

La vocation religieuse, je l'ai bien vu, au couvent, c'était, à part quelques magnifiques exceptions, comme M^me^ de Contebault, M^me^ du Cange, et telles autres de mes anciennes maîtresses dont je pourrais citer les noms, c'était la vocation de celles qui ne pouvaient pas se marier. La vocation artistique, M. Topfer et M. Vaufrenard ne l'avaient voulu voir en moi que parce qu'ils croyaient que je me marierais difficilement. Mais le mariage est préférable à tout.

Je laissai M. Topfer; je le voyais tout attristé. Il était comme un homme qui plie devant une loi naturelle, inéluctable.

Je remarquai que son désir était de ne pas penser à la nécessité où il se trouvait de plier, et toutes les fois que je le revis, ce fut avec un entrain un peu artificiel que nous parlâmes d'autre chose.

XXIII

Alors, tout à coup, j'eus l'impression que j'étais amenée au mariage comme une bête de somme à l'abattoir. Je me souvins du temps où, toute petite, j'accompagnais Françoise chez le boucher ; un jour, dans la cour, par derrière, j'avais vu le maillet énorme s'élever pour retomber entre les deux cornes du bœuf et l'assommer du coup. Je voyais un maillet pareil retomber sur ma tête pleine de songes et de féeries. Cinq ou six images repassaient devant mes yeux : les jardins du château, quand je m'y promenais, gamine émerveillée, mon jeune cœur rempli d'espoirs et de désirs imprécis, affolans ; le violoncelle de M. Topfer, d'où m'était venue la première révélation de la musique ; le salon du couvent, à Marmoutier ; l'emprise du sentimant de l'ordre, de la netteté morale, souvenir singulier et qui ne s'effacera jamais ; les couloirs de Marmoutier encore, où Mme du Cange apparaissait et grandissait en venant à vous, si belle, — puis le jeune homme qui m'avait tourné les pages, et que j'avais aimé... ; enfin la figure un peu convenue mais douce du fils du notaire qui m'avait demandée en mariage, mais à qui il fallait au moins 50 000 francs !... Chacune de ces images était pour moi l'illustration d'un « paradis perdu » dont je feuilletais la dernière page en attendant le coup de maillet. C'est que chacune de ces images correspondait à un moment où j'avais énormément espéré. Il n'y a de vrai plaisir que dans l'espérance. C'était cette faculté qu'on m'allait briser. Ah ! qu'est-ce donc que ç'aurait été de se faire religieuse, de renoncer au monde avec un peu de foi, au prix de ce que c'est d'épouser un homme dont la vue, l'approche, le toucher de la main ne vous gonflent pas immédiatement, à en crever, de cette substance d'espérance qui nous soulève au-dessus de la terre ?... ·

Mon Dieu ! que je fus malheureuse !... En une quinzaine de jours, je me souviens que je changeai d'une façon si sensible que l'on s'en inquiéta et me fit examiner par le médecin. Je commençai, à ce moment-là, à perdre un peu de cette chevelure si fournie et si longue que je ne savais comment la coiffer ; et je maigris à en devenir laide... Je comptai là-dessus pour écarter M. Serpe. Mais non ! mais non ! j'ai dit qu'il était constant !... Il se conduisit même très bien : combien d'autres, à sa

place, en pareille circonstance, eussent hésité, temporisé, reculé indéfiniment toute conclusion ! Lui, point. Il fut plein d'attentions pour mes parens alarmés et pour moi ; il eut même des gentillesses !... lui à cause de qui je souffrais tant, il sut me toucher, gagner de ma part au moins quelque amitié !... Comme, à un compliment banal qu'il m'adressait, je lui objectais

— Mais voyez donc ma figure !

Il me dit :

— C'est quelque chose de mieux que la beauté, que j'aime en vous.

Et, ma foi, ce fut là son aveu ; il ne m'avait jamais dit jusque-là qu'il m'aimait. Et je lui sus gré de me l'avoir dit de cette façon-là.

Oui, mais cela ne pouvait pas atténuer beaucoup mon chagrin.

Ce qui l'aviva, c'est que je m'aperçus qu'avec cette espèce de maladie pour laquelle tant de soins furent prodigués, et en particulier par M. Serpe, le « oui » que je pensais ne jamais me résoudre à prononcer, il se trouvait que je l'avais à peu près prononcé, car, dans mon désarroi et ma faiblesse, et pour ne pas attrister davantage mes grands-parens si dévoués, j'avais accueilli de M. Serpe ses attentions, ses gentillesses et son aveu !...

Mon acceptation se trouva faite, presque sans moi, hors de moi. C'était un peu comme si je m'étais jetée à l'eau pour échapper à une poursuite redoutable, et si, après avoir été emportée par le courant, en syncope, asphyxiée à demi, je me retrouvais sauvée par ceux-là mêmes que j'avais voulu éviter, — moins avancée qu'avant mon acte désespéré, car je leur avais maintenant des obligations !

A partir du moment où je sentis que ma volonté, mon goût personnel, enfin tout ce qui était de moi, de moi-même, ne pouvait plus rien modifier à la marche des événemens ; j'éprouvai une sorte de soulagement. Il me semblait qu'une partie considérable de moi était morte ; j'en avais du regret, mais c'était la partie de moi qui m'avait fait le plus souffrir, parce que c'était elle qui m'obligeait constamment à choisir, à prendre une détermination, à vouloir. Elle était morte ; je m'en trouvais tout endolorie ; mais du moins il ne me restait plus qu'à me laisser aller !

Oh ! que c'est triste !... Et dire que c'est presque agréable !...

Est-ce qu'il y a des femmes qui ont passé, comme moi, par cette épreuve? Il faut le croire, car le mariage d'amour, dans notre monde, n'est pas le plus fréquent. Qu'elles me disent s'il y a quelque chose de comparable à ces mariages plats, où l'on va sans goût et même sans dégoût, où l'on va sans rien, même sans soi-même ! Une bonne révolte au fond du cœur, une sourde rage, une haine même pour l'homme qu'on va épouser vaudraient mieux, car tout cela permet de méditer des vengeances et vous oblige à faire le vœu de briser la chaîne qui va être rivée. Mais l'état neutre, quasi amical, un peu reconnaissant, joint au deuil de votre propre personnalité, à l'impression de facilité que donne la perspective d'une vie tout faite, pareille à une voie ferrée en ligne droite, d'une vie faite par les autres, par vos parens, par vos amis, par la société tout entière, par l'histoire, par la coutume de votre pays, comme c'est triste !... Et dire que c'est presque agréable !... Ah ! non, il n'y a rien d'analogue à cela ! Ne serait-ce pas là la « tiédeur » que vomit l'Écriture?

J'ai entendu bien souvent parler, depuis lors, des joyeux enterremens de la vie de garçon que fêtent, avant de nous épouser, messieurs nos maris. Ils le peuvent célébrer légèrement, parce que presque aucun d'eux, ce faisant, n'a le sentiment de renoncer définitivement à quoi que ce soit. Mais, nous autres femmes, nées honnêtes, élevées comme je l'ai été, qui n'avons joui de rien et qui renonçons sérieusement à tout, c'est pire qu'une vie que nous enterrons, c'est nos rêves. La vie vécue se laisse juger, on en sait la valeur relative et la médiocrité, mais le rêve, non. Que de félicités, puériles peut-être, mais intenses et illimitées, n'avons-nous pas imaginées autour de la figure du jeune homme qui nous tourna les pages, ou du fil, du notaire, aux yeux tendres, aperçu sur le quai de la gare !...

XXIV

Dieu sait si mes grands-parens avaient favorisé ce mariage ! Du jour où l'on fut autorisé de part et d'autre à le tenir pour assuré, et où l'on parla de fixer la date des fiançailles, voilà mes grands-parens tout défaits ! Comment ! n'était-ce pas leur plus sincère désir que ce mariage fût conclu? Si, si ! Et ils ne cessaient de répéter : « Pour ton avenir, pour ton bien, ma chère

enfant, on ne pouvait espérer une telle chance!... » Mais, à maintes petites réflexions, allusions entrecoupées ou suspendues tout à coup, il était apparent que cette aubaine pour moi était pour eux un sacrifice considérable. N'était-ce que de me perdre qu'ils redoutaient? En effet, si je les interrogeais là-dessus : « Crois-tu, ma fille, disaient-ils, que cela n'est rien? »

— Mais M. Serpe voyage si facilement!... Pour un oui, pour un non, nous serons ici!

Ils soupiraient, hochaient la tête. Ils étaient dans une grande anxiété, ils ne parlaient que de se réduire; renvoyer le domestique mâle, louer le jardin, voire une partie de lá maison. J'avais déjà entendu cela lorsque mon frère faisait ses sottises; n'en avait-il pas commis quelque autre, depuis le temps qu'il se tenait coi?

— Non, non! Paul se conduit très bien, faisait grand'mère; d'ailleurs, je l'ai toujours dit : « Ce garçon-là est meilleur qu'on ne le croit. Il fallait bien qu'il jetât sa gourme!... »

— Mais, alors, pourquoi louer le jardin, une partie de la maison?

— Oh!... pour nous tout seuls, à présent, songe donc, mon enfant! que nous faut-il?

— Bientôt, quelques mètres carrés de terre, — disait grand-père, — nous seront amplement suffisans... à perpétuité, par exemple!

Et alors c'était entre eux « le duo de corbillard. » Impossible de les dérider.

Ils tinrent à faire visiter à M. Serpe les deux fermes qui leur restaient. On louait, quand on allait « à la campagne, » une voiture à l'*Hôtel de la Lamproie;* c'était une guimbarde centenaire et des plus comiques. Les Vaufrenard nous accompagnaient. Mais personne ne riait, ce jour-là; M. Serpe, aussi, était tellement sérieux!... On fit le tour du vignoble, aux Épinettes et au Petit-Coudray, puis on visita les bâtimens, le pressoir où l'on cogna du doigt sur le flanc de la cuve vide, les étables; on présenta M. Serpe aux fermiers qui le dévisageaient d'un œil admiratif et méfiant, car il était très bien habillé, et, quoiqu'on ne leur eût rien dit, ils voyaient en lui mon futur mari. Et mes grands-parens parlaient de tout à l'imparfait : « Nous faisions ceci... nous venions là pour les vendanges, c'est ici que nous récoltions le petit vin que vous avez bu... »

— Mais, sacrebleu!... dit M. Vaufrenard, vous n'êtes pas morts!

Mme Vaufrenard, M. Serpe lui-même et moi, qui avions remarqué la façon de parler de mes grands-parens, nous mîmes à éclater de rire. Mais les grands-parens hochèrent mélancoliquement la tête; et ils continuèrent à parler comme s'ils partaient le soir même pour l'exil ou pour l'autre monde.

Le soir même, ils firent à M. Serpe l'aveu que la petite dot dont ils lui avaient parlé, avait été aux trois quarts, exactement, absorbée par les « imprudences de jeune homme » de mon frère. Détacher une des deux dernières fermes de la propriété, et la vendre pour payer les créanciers de Paul, comme on y avait songé un moment, c'eût été faire une perte considérable; et, faute d'autre argent liquide, il avait bien fallu prendre sur les titres que maman mettait en réserve pour moi. Ils priaient M. Serpe d'accepter une des deux fermes du Coudray ou des Épinettes, à son choix.

M. Serpe laissa parler mon grand-père sans donner le moindre signe de surprise, d'opposition ni d'acquiescement. Je ne suis pas bien sûre qu'il écoutait; je crois, par ce qui s'ensuivit, qu'il se mit rapidement à penser à autre chose. Et mon infortuné grand-père était sur des épines et se croyait obligé de parler, de parler, d'étaler des papiers qu'il avait peine à lire : c'étaient des estimations des Épinettes et du Petit-Coudray, faites par Un tel et Un tel; et des livres de comptes, des factures, un fatras de paperasses. Ma grand'mère, elle, affaissée dans un fauteuil garni d'une housse jaune, — je la vois encore, — était comme un cadavre et ne pouvait pas parler ; on eût juré que son mari, en avouant le vide de son portefeuille, était en train de confesser un crime! On m'avait priée de demeurer là, sous le prétexte que je ne devais rien ignorer. Je ne me tourmentais pas outre mesure, parce que je savais que M. Serpe ne me prenait pas pour une misérable dot de quelques milliers de francs, et que, par conséquent, il lui devait être assez indifférent que cette obole consistât en titres de rentes ou bien en un pauvre toit nommé le Petit-Coudray ou les Épinettes!... Mais c'était de mes deux vieux parens, privés du revenu de cette terre, qu'il fallait s'inquiéter, et, s'il fallait les secourir à l'avenir, somme toute, « les imprudences de jeune homme » retombaient, quelque ar-

rangement qui intervînt, toujours sur moi... et désormais sur M. Serpe...

Nous n'étions donc pas fiers, ni les uns ni les autres. M. Serpe, tout à coup, se mit à rire, ce qui nous ébahit fortement, car il était d'une gravité imperturbable. Et il dit :

— Mais ce sont des enfantillages!... Tout est très bien, très bien!... Je ne sais pourquoi je vous laisse prendre tant de peine, cher monsieur Coëffeteau... Je voudrais seulement pouvoir vous dire : « Gardez vos deux fermes; Mlle Madeleine a assez de qualités pour qu'elle puisse se passer de ces bouquets de fleurs rustiques dans sa corbeille de mariage!... » Oui, oui! il dit cette belle phrase, qu'il avait, je crois, tournée pendant que mon grand-père parlait. « Mais, ajouta-t-il, comme je ne me crois pas le droit de léser les intérêts de ma « future épouse, » comme on dit dans l'étude d'un notaire, j'accepterai pour elle, puisque vous me le proposez, la nue propriété des Épinettes ou du Petit-Coudray, à votre choix, je vous en prie!... et, d'accord avec elle, j'en suis sûr, nous vous en laisserons, votre vie durant, l'usufruit... dont nous nous passerons fort bien!

Il se tourna vers moi avec un geste de la main analogue à celui qu'on fait pour recueillir une pêche qui se détache de la tige. Je fis un beau sourire : c'était le fruit qu'il attendait; il referma sa main et la rouvrit, dans l'attitude de l'offrande, cette fois, en la dirigeant vers mon grand-père qui avait laissé tomber ses lunettes, puis vers ma grand'mère, qui ressuscitait.

Ce fut magnifique. Je crus que nous allions tous nous embrasser. Mon grand-père tendit les mains à M. Serpe et le nomma pour la première fois son « futur gendre. » Ma grand'mère, elle, s'écria :

— Non, non!... c'est trop gracieux : nous ne pouvons pas accepter!

M. Serpe fut vraiment très bien. Il s'approcha de moi, me demanda de lui donner la main, et il dit :

— Madame, voudriez-vous contrarier le premier accord — et de si bon présage!... — entre votre petite-fille et moi?

— Ah!... dit grand'mère, si vous y mettez d'aussi jolies formes, moi, je ne suis pas de taille à lutter!... Je vous dis mon sentiment tel qu'il est : je trouve cela trop beau; voilà tout!

Ce n'en fut pas moins une chose convenue, et nous étions tous bien contens, quoique grand'mère demeurât un peu songeuse

et qu'il lui fallût du temps pour croire à un arrangement si avantageux. Je savais, quant à moi, un gré infini à M. Serpe qui s'était montré vraiment gentil; et je lui pardonnais bien des choses qui ne me séduisaient pas en lui. Et, comme il se mêle toujours quelque puérilité aux affaires les plus graves, ce fut ce soir-là, chez nous, entre le retour de la campagne et le dîner, que je me convainquis que le prénom d'Achille était acceptable. Je ne me croyais pas capable, il est vrai, de dire : « Monsieur Achille » comme on m'inviterait à le faire, une fois fiancée à lui; mais j'espérais pouvoir dire plus tard : « Achille » tout court. Oh! oh! cela avait son importance!

Aussitôt terminé le chapitre de ma dot, M. Serpe se mit à nous parler de sa famille, avec détails, ce dont il n'avait point abusé jusqu'à présent, par discrétion probablement. Mais à présent que nous attendions l'anneau de fiançailles, c'était bien la moindre des choses que je connusse un peu les figures de la famille où j'allais pénétrer.

M. Serpe avait encore sa « vieille mère, » cela, tout le monde le savait; il disait fréquemment : « Ma vieille mère » et, sans qu'il eût employé jamais aucune forme particulière d'affection ou de respect, ce « ma vieille mère » prononcé sur un certain ton avait été par tous interprété comme une marque de piété filiale qui produisait le meilleur effet. Nous avions cru jusqu'alors qu'il habitait avec sa « vieille mère; » il nous dit que non, et bien qu'ils fussent du même quartier. C'était tant mieux, en somme, puisqu'elle n'aurait point à se séparer de son fils après le mariage, ce qui laisse toujours, dans l'esprit de la femme âgée, qui a plus besoin de compagnie que jamais, et qu'on abandonne, une certaine animosité contre la jeune bru. Nous sûmes aussi que la « vieille mère » avait bien des manies; qu'elle vivait au milieu d' « une ribambelle de petits toutous, » — cela me plut à moi, mais fit froncer les sourcils de grand'mère. Je ne sais si M. Serpe le remarqua : je crois qu'il épiait assez méticuleusement l'impression produite par les détails domestiques qu'il donnait. Comme il se taisait, un moment, grand'mère l'interrogea.

— Y a-t-il longtemps que vous avez perdu monsieur votre père?...

— Je ne l'ai point perdu, dit M. Serpe, mon père vit séparé de sa femme depuis plus de vingt ans.

Aïe! aïe!...

Chacun dit son mot sur la division qui déchirait les familles. Grand'mère enrageait de savoir « de quel côté étaient les torts, » du côté de la « vieille mère » aux toutous, ou bien du père, de qui M. Serpe ne parlait pas. Mais il n'y eut pas moyen de le savoir, tant M. Serpe était discret. Il dit qu'il voyait son père, de temps en temps. Ceci était au moins d'un bon fils.

La « vieille mère, » que ses toutous avaient bien failli détruire dans l'esprit de ma famille, y gagna quelque sympathie. parce que, au jugé, ce fut elle qu'on déclara victime. Le père Serpe devait être un vieux sacripant. Heureusement, l'on sait que les fils tiennent le plus souvent de leur mère.

— Peuh!... dit grand-père, vois donc Paul, par exemple!

Le lendemain pendant une promenade à Champigny, aux environs de Chinon, où M. Serpe nous accompagna, il nous jeta comme un détail sans importance, qu'il avait une sœur divorcée!... Le divorce, alors, était rare, et fort mal vu en province. Mes grands-parens s'arrêtèrent tous les deux instantanément, le temps de reprendre respiration. Nous allions entrer à la chapelle où l'on visite de très beaux vitraux, et des touristes, non loin de nous, attendaient le gardien. Je pensai que mon mariage était flambé.

Personne n'ajouta rien au mot « divorcée » tombé négligemment des lèvres de M. Serpe. Nous visitâmes la chapelle, ce qui nous dispensa de parler; et, à la sortie, M. Serpe, que le style du monument intéressait énormément, ne tarit pas en détails curieux sur l'architecture.

Grand'mère ne l'écoutait guère, mais elle trouvait qu'il parlait bien; mon grand-père s'instruisait et, en rentrant à la maison, quand l'architecte nous eut quittés, il dit de lui :

— C'est un véritable savant!

Cette petite circonstance fortuite : une conférence improvisée sur l'art de la Renaissance, faisant suite immédiatement à la révélation de la seconde anicroche dans la famille Serpe, sauva mon mariage du plus grand danger qu'il ait couru avant d'être conclu. Un hasard de rien du tout l'emportait sur les principes les mieux établis. Certes, la double « tare » ne fut point si aisément ni si tôt digérée; mais sa révélation se trouvait liée en fait, d'une part à la générosité inespérée de M. Serpe, touchant la ferme; d'autre part à une manifestation d'érudition, ce qui, je

l'ai remarqué souvent depuis, subjugue presque invariablement tout le monde.

Pour moi, ces histoires de séparation et de divorce ne me troublaient point. On ne divorçait pas dans notre monde, en province, mais j'étais toute disposée à croire qu'à Paris, les mœurs étaient totalement différentes. C'est même presque incroyable qu'élevée comme je l'avais été, je pusse admettre si aisément que l'on brisât les règles reçues. Une vanité de grande fille ne me poussait-elle pas à me flatter, même avant le mariage, de comprendre, moi, des hardiesses qui faisaient frémir nos pauvres provinciaux?... Je me souviens fort bien que j'avais formé le projet de dire à M^lle^ de Gouffier, par exemple : « Vous savez, j'ai une future belle-sœur divorcée!... »

Avant que l'occasion se présentât de me parer de cette supériorité étrange, je me dédommageai en prouvant à M. Serpe que je n'avais pas de préjugé contre le divorce. Et je lui parlai très naturellement de sa sœur. A mon grand étonnement, ce fut lui qui se montra sévère pour la divorcée. Il n'avait pas beaucoup parlé d'elle jusqu'à présent; on l'avait entendu dire à plusieurs reprises : « Ma sœur... ma sœur qu'on prétend fort jolie,... » et il lui laissait encore le nom de son mari. Il ne me cacha point qu'il était ennemi du divorce, et il saisit ce prétexte pour me faire un petit discours sur le rôle de la femme mariée, sur le rôle du mari, sur le mariage même, qui était, vraiment, digne des traités de morale les plus recommandables. J'en fus tout édifiée, et même stupéfaite, je l'avoue, à cause de cette qualité de « Parisien » qu'avait M. Serpe, et qui, selon moi, devait comporter toutes sortes d'audaces. Les principes de M. Serpe étaient, d'ailleurs, plutôt rassurans pour moi, car, personnellement, je n'avais pas l'intention d'user des audaces parisiennes et je préférais que mon mari s'en abstînt. Mais, enfin, cela me surprit.

M. Serpe me fit entendre qu'il ne tenait pas à me voir fréquenter beaucoup sa sœur.

— Mais, madame votre mère la voit, je suppose?...

— Elles habitent ensemble.

— Ah!

« Eh bien! me dis-je, voilà une belle-famille qui, du moins, ne me gênera guère!... »

Mais cette mère et cette sœur, vivant ensemble, et que M. Serpe entendait ne point trop laisser fréquenter à sa jeune

femme, mirent au supplice l'esprit de grand'mère. Que n'avait-on su cela plus tôt? Ah ! mais à qui le demander? On s'était informé de M. Serpe près de M. Segoing, le conseiller général, qui avait fait sa connaissance chez la comtesse de Grenaille-Montcontour, en Sologne. Si le conseiller général eût rencontré M. Serpe seulement chez une M^me^ Dupont, on eût été chercher avec méthode les tenans et aboutissans; mais certains noms, d'un monde où notre bourgeoisie n'était pas admise, avaient sur elle un tel prestige qu'ils couvraient de leur panache tout ce qui en approchait de près ou de loin. Le château de Plouhinec, le duc, la duchesse, venant par là-dessus, allez donc après cela vous informer si un jeune et brillant architecte qui fréquente des maisons pareilles, a une sœur qui... ou une mère que!... Quand grand-père, moins crédule, osait dire :... « Ses chasses... ses chasses !... mais il est, pendant la chasse, sur son échafaudage au milieu des maçons,... » ce seul doute blessait grand'mère dans le besoin qu'elle avait de croire au vernis de son futur gendre. J'ai remarqué aussi, non pas dans ce temps-là, mais en y réfléchissant depuis, que nos familles étaient un peu dupes de leurs exigences : elles voulaient être très dédaigneuses, très difficiles; il leur plaisait de s'imaginer pareilles à ces « maisons » d'autrefois qu'une mésalliance troublait; mais la nécessité faisait qu'il fallait bon gré mal gré tenir compte, de moins en moins, de la pureté du groupe auquel un épouseur appartient. En fait, si la famille ne vous agrée pas, quelle est la sanction ? On le regrette : mais on se laisse épouser.

Mes grands-parens boudèrent; encore ne l'osèrent-ils faire qu'à la maison, et presque en cachette : c'est qu'ils pensaient à la difficulté qu'a une fille pauvre à se marier convenablement; et c'est qu'ils pensaient à l'usufruit de la ferme.

XXV

Ce fut le père de M. Serpe qui fit le voyage de Chinon pour demander ma main. Il n'était point mal du tout, ce vieillard; un peu cassé, tout blanc avec un teint rose ; un air réservé et timide; il donnait l'impression d'une nature un peu féminine et tendre et qui avait dû beaucoup souffrir. Son fils n'avait rien de lui, mais rien de rien ; était-ce pour cela qu'il parlait si peu de son père? Pourtant on les sentait unis par un lien d'amitié assez vif;

ils avaient mêmes idées sur beaucoup de choses, mais le père mettait à les exprimer une manière... ah ! comment dire cela ?... une certaine bonhomie, une certaine grâce qui vous faisaient sourire sans qu'on cessât de l'écouter sérieusement... Mon Dieu ! si son fils avait hérité de cela !... je l'aurais peut-être aimé !... Qu'il est donc vrai que ce n'est pas par l'intelligence que nous sommes le plus rapprochés les uns des autres, mais par une façon de sentir qui donne à nos idées leur forme, qui ne change point, elle, et qui peut si facilement faire changer les idées !...

Après que nous eûmes fait connaissance dans le salon, la conversation tomba tout à coup, et, comme personne ne la relevait, grand'mère me fit signe de m'éloigner : c'était l'heure de la demande officielle qui était venue. Je laissai les deux familles et m'en allai dans la salle à manger, ayant de grands battemens de cœur : quoique tout fût convenu depuis longtemps, il n'y avait pas à dire, c'était en ce moment-ci que, là, tout près, de l'autre côté de la cloison, on liait mon sort en y mettant les formes.

Françoise entra, venant de l'office, et traversa la salle à manger. Elle comprit ce que je faisais là, ce qu'on faisait de l'autre côté, et se prit à sourire d'une façon singulière.

— Eh bien !... quoi ?... tu es contente ?

Elle était contente; toute la maison était contente; le mariage plaît à tous.

Mais moi, je crois que j'étais verte quand je reparus dans le salon. Le papa Serpe me demanda la permission de m'embrasser. Puis son fils me passa au doigt un fort beau brillant : c'était mon anneau de fiançailles. Je n'étais pas fâchée d'avoir à moi un si beau brillant. Toutes sortes d'idées tournoyèrent en peu de temps dans ma cervelle; je vis des contes de fées, des carrosses, des robes de bal, des princes et des lumières en quantité; je me dis : « Le bonheur !... le bonheur !... » Et ces deux mots, répétés, m'apparurent véritablement, en caractères d'une belle flamme bleuâtre, mais d'une nuance plutôt triste. Puis, je voulus dire quelque chose, remercier, et je me reprochai de n'avoir pas prévu cette cérémonie et préparé ce que je devrais dire pour n'avoir pas l'air d'une cruche devant mon futur beau-père. Je ne sais ce que je dis. Ce qu'il y a de certain, c'est que je dus m'asseoir; j'eus un étourdissement, rapide, qui ne fut pris que pour une émotion, après tout, assez naturelle. Et mon fiancé

me baisa la main. Je lui souris, d'une façon assez niaise, et n'eus plus qu'une idée : m'essuyer la main.

Je la frottai, derrière moi, contre ma robe de toile. Et je fus effrayée de m'être sentie obligée de faire cela ; j'en demeurai toute stupide. En y songeant je regardais mon solitaire qui étincelait. Ma grand'mère dit :

— Elle est hypnotisée !...

Je dus paraître bien innocente, bien enfant. Pourtant, ce qui se passait en moi était d'une grande personne.

On alla, comme de juste, présenter le papa Serpe chez les Vaufrenard. Ce n'étaient pas les Vaufrenard qui avaient déniché les Serpe, ni fait, à proprement parler, le mariage; mais ils s'enorgueillissaient d'y avoir contribué de tout leur pouvoir; cette union était pour eux une fête de famille. Ils s'y prêtaient à tel point, qu'en l'honneur de M. Serpe qui n'aimait pas la musique, aussitôt notre entrée dans la maison, désormais, ils faisaient taire tout instrument. Un jour que nous les avions entendus jouer, du dehors, nous les vîmes fermer piano et harmonium à notre seul aspect; je me hasardai à dire :

— Mais, je suis toujours musicienne !...

Ils ne soutinrent pas le contraire, mais ils firent comme si je n'avais rien dit.

Je crois qu'ils essayaient de me faire oublier la musique !

Et, en effet, il était vrai que je ne touchais presque plus mon piano. Ne plus provoquer au bout de mes doigts ce langage qui m'avait entretenu, pendant des années, dans un état d'esprit élevé et poétique, cela m'avait manqué pendant quelques jours, quelques semaines peut-être; mais on avait eu tant à faire avec les robes, les chiffons, les voyages à Tours, — non plus pour aller chez M^me^ de Testaucourt, par exemple ! — que la privation s'était assez vite adoucie. Les préparatifs du mariage étaient tels, dans nos provinces où l'on faisait beaucoup de ses propres mains, qu'une jeune fille atteignait le jour de la cérémonie sans avoir pu, pour ainsi dire, penser au mariage. Pour moi, c'était avant l'instant des fiançailles, que j'avais surtout souffert, mais depuis lors je n'en eus jamais le loisir.

Si, une seule fois, je faillis me ressaisir, ce fut précisément le jour où le papa Serpe recevait tous les salamalecs des Vaufrenard. Une envie m'avait prise d'aller encore une fois m'asseoir seule, à mon balcon, au-dessus de la citerne et de la vigne de

Sablonneau. Je quittai le salon et courus à la terrasse. Sablonneau était là, au bas, qui crachait dans ses mains et allait reprendre sa pioche; il porta, en me voyant, sa main à sa casquette, et ses yeux pétillèrent; pour la première fois je le vis exhiber ses vieux chicots en souriant: il était content, lui aussi, que je me mariasse. Mais à ma citerne et au fin paysage lointain étaient liées pour moi trop de rêveries pour que quelqu'une d'elles ne revînt pas virevolter autour de ma cervelle. Je regardais l'eau profonde, un peu tarie pourtant cette année par la sécheresse, la taie verdâtre, les araignées, et puis, tout là-bas, le ruban d'argent de la Vienne où le falot de Gaulois le pêcheur semblait, le soir, un ver luisant. Elles revinrent, quelques-unes de mes rêveries mélancoliques et de mes sublimes espérances de jadis... Eh bien! j'étais pour elles déjà une étrangère, je les regardais presque de loin, sinon de haut, j'allais peut-être les traiter de chimères, lorsque M. Serpe, mon fiancé, qui me faisait sa cour impeccablement, vint me rejoindre et m'entretenir d'un sac de voyage en peau de truie, avec trousses, qu'il désirait m'offrir pour mon voyage de noces. Je n'avais, certes, aucun amour pour mon fiancé : eh bien! l'idée ne me vint pas de regretter qu'il eût interrompu mes plus chers souvenirs; mon esprit était déjà rompu à admettre que le choix d'un sac de voyage pouvait balancer les désirs d'ivresses infinies qu'une mélodie de Schumann ou une berceuse de Chopin m'inspiraient quand j'étais une jeune fille à marier!...

Chacun, à présent, me disait : « Tu vas être une femme! » Et cela signifiait : Il est temps d'attacher du prix aux choses positives.

La conversation de mon fiancé avec moi roulait uniquement sur des détails d'installations ou d'accessoires de voyage. Il était architecte, n'est-ce pas? architecte excellent d'ailleurs, et rien que cela : la disposition pratique d'un appartement, le choix des meubles, la placé de la baignoire dans le cabinet de toilette, étaient pour lui d'une importance capitale dans la vie. Jamais, à aucun instant, il ne manifesta qu'il voyait au delà. A part certains chapitres de morale, mais encore considérée d'un point de vue tout pratique et hygiénique, pourrait-on dire, il demeurait enfermé dans ce cercle de petits soucis qui concernent tous la plus grande commodité de la vie. Il excellait en moyens ingénieux de simplification pour les systèmes de locomotion : il refaisait

l'horaire des chemins de fer, il retraçait les routes; l'automobile n'était pas inventée dans ce temps-là, mais on eût dit qu'il en pressentait l'avènement prochain, et il émerveillait ces messieurs en leur prédisant les grandes modifications qui en résulteraient pour la vie de chacun. En général, tous étaient sensibles à la description de ces futurs « progrès, » oui, tous, même mes grands-parens, qui, pourtant, n'étaient pas des gens à adopter les nouveaux modes de vie; mais c'était une chose curieuse à constater, que ce goût secret et fondamental pour la vie matérielle, chez des gens qui se piquaient d'en faire fi.

En vérité, j'avais été jusqu'alors nourrie, bourrée, gorgée d'idées morales, et l'on m'avait enseigné de si bonne heure le mépris de la vie physique, que je n'avais, je le jure, jamais pensé à un bien-être qui ne vînt de l'état de l'âme.

Ah ! ma belle vallée, peuplée par moi de si nobles images !... ah ! l'œil ironique et triste de ma citerne !... Il s'agissait à présent d'un sac de voyage en peau de truie et de trousses avec accessoires variés, dont le moindre, il faut l'avouer, captivait mon imagination !... Nous discutions, mon fiancé et moi, sur le manche d'une brosse à dents ou sur la forme de ciseaux à ongles ! Et ce sujet m'intéressait !... J'avais vu à Tours, rue Royale, chez le chemisier, précisément, qui avait autrefois prêté dix mille francs à mon frère, des nécessaires de voyage entr'ouverts, entre des cravates d'homme de la dernière élégance, qui étaient d'un irrésistible attrait. Je n'avais jamais espéré pouvoir en posséder un. Et mon fiancé me prouvait que ce que j'avais vu à Tours, en fait de nécessaires, n'approchait pas de ce qu'il avait commandé pour moi spécialement, et à mon chiffre, à Paris !...

C'était le sourd instinct égoïste, sous sa forme la plus vulgaire, qui venait à mon secours. Ce beau sac de voyage m'invitait à m'occuper d'un autre moi-même jusqu'ici négligé. Ah ! je sais, à présent ce qu'il y avait de veulerie et de sensualité inconsciente dans cet abandon à la douceur nouvelle !...

Lorsque ma famille, le papa Serpe et les Vaufrenard, sortirent du salon et vinrent nous rejoindre sur la terrasse, j'écoutais si attentivement les détails fournis par mon fiancé, que je ne détournai seulement pas la tête, et je ne me serais peut-être pas aperçue que nous n'étions plus seuls, si je n'avais entendu M^me^ Vaufrenard prononcer, à sa façon un peu com-

mune : « Allons ! allons ! tout va bien : ne troublons pas les amoureux ! » Elle ne doutait plus, ni elle ni personne de ma famille, que M. Serpe n'eût enfin trouvé le secret de me plaire.

Mais je me relevai précipitamment, et, en rejoignant le groupe qui montait l'escalier du Clos, je fis, je m'en souviens, cette remarque sur moi-même, que, contrairement à ce qu'en pensait M^me^ Vaufrenard, et quoique j'eusse écouté volontiers la description du sac de voyage, j'éprouvais un soulagement lorsque quelqu'un venait me fournir un prétexte à n'être plus seule vis-à-vis de M. Serpe.

Tondu était dans la vigne du Clos, toujours courbé vers la terre, entre les rangs de vigne. M. Vaufrenard, qui s'amusait fort du zèle infatigable de son closier, dit au papa Serpe qu'il y avait là un travailleur extraordinaire, mais que, malheureusement, il n'aurait pas l'avantage de le lui présenter, car Tondu ne se relevait jamais.

— Si, si, dis-je, il se redressait autrefois, quand vous chantiez !...

M. Vaufrenard ne chanta pas, et Tondu pourtant redressa l'échine au-dessus de la vigne : il le faisait toutes les fois qu'il apercevait mon fiancé, et il ôtait sa casquette d'un air béat; c'en était encore un qui se réjouissait de voir celui qui allait m'épouser !

Le tour du Clos étant fait, on se reposa un moment sur le banc de pierre de la salle de verdure près duquel, les soirées chaudes de l'été, je m'étais étendue sur l'herbe, il n'y avait pas si longtemps, en regardant les étoiles. Et je me souvins, là, d'avoir eu, un certain soir, la certitude qu'il était impossible que je ne fusse pas heureuse, un jour. Et je pensai : « Eh bien ! c'est maintenant, voyons, que je suis heureuse, puisque tout le monde le dit !... » La persuasion que j'étais heureuse pénétrait en moi petit à petit et, parce que ce genre de bonheur-là ne ressemblait en rien à celui que j'avais imaginé, j'en concluais tout bonnement que j'avais été précédemment une sotte de rêver à des sornettes, et sur ce banc, où j'étais à présent assise comme une grande personne, je rougissais du temps où, sous l'influence du couvent ou bien sous celle de la voix de M. Vaufrenard, je me laissais aller à mes extases. La vie, c'est bien plus simple, bien plus prosaïque ! Je me faisais maintenant une coquetterie d'en apprécier la saveur un peu fade : c'était le goût de la raison !

XXVI

Pour le mariage, le papa Serpe se trouva immobilisé à Paris par la goutte, et nous eûmes à Chinon la « vieille mère » comme représentant de la famille. La sœur divorcée était malade, elle aussi, ou du moins, prétendit l'être.

La « vieille mère » nous surprit beaucoup, — quoique grand'-mère affirmât s'être attendue à tout de la part d'une femme qui vivait entourée de chiens... — Nous allâmes au-devant d'elle, avec la voiture de l'*Hôtel de la Lamproie ;* son fils était avec nous; quand le train stoppa, il dit : « Voilà maman! » Je dis, moi : « Où donc!... où çà?... où ça?... » Je cherchais une dame à cheveux blancs. Je vis mon fiancé tendre la main à une espèce de jeune femme blonde, fort élégamment mise, qui avait une taille, ma foi, très passable, sous un cache-poussière ajusté, et dont l'âge véritable n'apparut que lorsque nous fûmes nez à nez, et avant même qu'elle soulevât sa voilette : son visage était recouvert d'une couche de fard, ses lèvres rougies et ses sourcils renforcés; la fatigue des yeux et l'affaissement des traits étaient exaltés par ce masque, et, pour nos yeux de province inaccoutumés à ce genre d'artifice, cette jeune vieille dame produisait un effet déconcertant d'abord et presque d'épouvante. Il fallut que mon fiancé dît : « Ma mère... » pour que nous nous décidions à sourire, à prononcer je ne sais quels mots de bon accueil. Grand'mère n'était pas là; je pensai : « Heureusement qu'elle ne la verra, pour la première fois, qu'à la lumière!... »

Comme nous causions assez péniblement en attendant les bagages, quelque chose remua sous le bras de M^me^ Serpe et nous reconnûmes que c'était un chien que l'on eût pris pour une poignée d'échevaux de soie. Il était couleur tabac clair; on ne lui voyait ni les yeux ni le museau, sous ses longs poils tombans. Je le trouvai drôle et gentil, moi; j'aimais beaucoup les bêtes:

— C'est donc un de vos charmans petits chiens, madame?...

La glace était rompue: j'avais trouvé un point de contact avec ma future belle-mère. Je ne sais quoi, d'ailleurs, m'avertissait que je n'en trouverais jamais d'autres...

Pourtant, cette femme n'était pas détestable; elle faisait beau-

coup de frais; elle parlait avec une grande facilité; elle s'émerveillait de tout, et d'une façon presque comique, car elle ne connaissait pas la province et elle la découvrait, mais comme un pays de Lilliput où tout lui paraissait extraordinaire par la petitesse. Nous autres, elle nous effrayait, comme si elle eût été, par exemple, Chinoise, et si ce fût dans son pays que l'on dût m'emporter dans trois jours.

Elle nous parla surtout de sa fille, qu'elle adorait.

Elle la louait avec une exagération presque agressive: c'est qu'elle pensait à notre préjugé contre le divorce. Mais de ce préjugé nous n'avions pas soufflé mot; nous ne pouvions pas non plus, sans la connaître en aucune façon, féliciter une femme d'être divorcée!... Pendant les quelques jours que la mère de mon fiancé demeura à la maison, il y eut, entre elle et nous, comme une guerre sourde, provoquée par la divorcée que nous n'avions jamais vue et sur laquelle personne de nous n'avait formulé tout haut une opinion.

Heureusement, je parvins à adoucir les chocs parce que j'étais, moi, assez bien disposée envers la « vieille mère: » c'était elle qui avait apporté de Paris le sac de voyage en peau de truie, et elle l'avait bondé entièrement de dentelles anciennes superbes, au milieu desquelles se dissimulait un petit paquet lourd et soigneusement fait; c'était une bourse en or gonflée de pièces d'or. Je comptai cinquante louis. Je n'avais jamais vu une pareille somme.

J'avais passé une heure, seule, dans ma chambre de jeune fille, le premier soir où je fus en possession de mon sac, à l'ouvrir, à le fermer, à m'émerveiller du fonctionnement parfait de la serrure et du petit bruit si ferme et si franc qu'elle produisait, lorsqu'on pressait l'une contre l'autre les pièces de cuivre terni appliquées sur sa belle mâchoire!... et à retirer la garniture divisée en deux planches: l'une portant les brosses, peignes, ciseaux, etc., l'autre les flacons de cristal taillé, aux étincelantes facettes, rangés en si bel ordre et si gentiment coiffés de leur petit turban argenté!... et à replonger les deux parties de la garniture dans la grande gueule ouverte!... et à me demander quels parfums, quelles poudres et quelles pâtes rempliraient ces récipiens trop nombreux et dont l'ajustage, le poli, la sobriété, « l'air anglais » me fournissaient, à moi, l'image la plus frappante d'une civilisation raffinée. Oui, c'est par ce sac

de voyage, plus que par aucun autre objet et plus que par aucune idée, que je me fis une représentation de Paris et que je pus juger combien le mot présomptueux de « moderne » contient de magie pour nos pauvres petites cervelles.

Sur la commode de ma chambre, à côté de la bourse d'or, il était là, ouvrant sa belle gueule écarlate, mon sac de voyage en peau de truie, frappé à froid de mes initiales nouvelles; et près de lui, les deux parties de la trousse présentaient, inclinées légèrement, comme l'étalage des magasins, leurs flacons à facettes, leurs brosses à dos d'ivoire, leur ribambelle d'accessoires divers. Et la vue de cela me promettait une facilité de vie à laquelle je n'avais pas songé jusqu'alors... C'était encore une représentation un peu confuse; mais j'en sentais la complète nouveauté pour moi, en même temps qu'une sorte d'attrait, non de très bon aloi, peut-être, passablement terre à terre, sans doute, mais qui n'était pas moins un attrait. Oh! comme un élément qui peut nous modifier de fond en comble, tranquillement, imperceptiblement, s'insinue! C'était l'attrait de la vie matérielle aisée, attiédie et flattée par les mille ingéniosités de notre temps qui m'était présentée et offerte sous les espèces de ce beau sac de voyage et de la bourse d'or.

Mon fiancé promettait d'aller faire notre voyage de noces à Venise.

Ma tête tournait un peu, je l'avoue.

Alors, comment expliquer l'étrange chose qui se passa en moi, deux jours avant la cérémonie?

Je savais que M. Topfer venait d'arriver d'Angers, plus tôt que de coutume, et uniquement pour assister à mon mariage. Afin de l'en remercier, je combinai, — je ne sais comment, car je n'avais vraiment pas un quart d'heure à moi, — je combinai d'aller trouver mon bon Topfer, le matin, chez les Vaufrenard, comme dans les temps anciens, une dernière fois. Françoise me conduisit jusqu'à la grille; j'entrai à pas de loup dans la maison; M. Topfer répétait le *Panis Angelicus* de Franck, qu'il avait promis d'exécuter à l'église, pendant la messe; je m'arrêtai à la porte du salon, le cœur battant, jusqu'à ce qu'il eût fini; puis j'entrai et lui sautai au cou. Il était un peu ému: étaient-ce les sons admirables qu'il venait de tirer de son violoncelle? Était-ce l'idée du mariage de sa petite amie, de son élève un peu? Je

n'en sais rien. Toujours est-il qu'il ne me parla guère et, pour se donner une contenance, je crois, il reprit son archet et enfonça la pointe du violoncelle dans le parquet. Il était arrivé de la veille au soir: il oubliait la consigne nouvelle de la maison Vaufrenard, d'après laquelle on ne faisait plus de musique en ma présence!

J'en fus heureuse, oh! heureuse! J'ôtai vite mes gants et me mis au piano. M. Topfer me regarda en souriant, de son œil bleu d'enfant, et m'attendit: nous reprîmes ensemble le *Panis Angelicus*. M. Vaufrenard entra. Je croyais qu'il allait faire la grimace en me voyant au piano, et nous intimer l'ordre de nous taire; mais le plaisir musical l'emporta sur sa volonté même, ou bien il oublia la consigne: il vint se placer derrière moi, et chanta.

Qu'est-ce qui me prend alors, à moi, tout à coup? Voilà que mes yeux se brouillent; je ne peux plus lire la musique; je sens une larme qui me chatouille la joue, et j'éclate en sanglots. Je quitte le piano, je me réfugie dans l'ombre, je m'assieds sur un pouf, les coudes sur les genoux, me tamponnant les yeux avec mon mouchoir, puis je saute sur mes gants et m'en vais. En donnant une poignée de main à M. Topfer, je regarde une dernière fois mon bon vieil ami et m'aperçois que ses petits yeux bleus sont tout trempés.

Et me voilà courant à la maison, montant à ma chambre: une crise de larmes, un désespoir complet. Quand maman pénètre dans ma chambre pour me dire que mon fiancé est en bas, je lui crie entre des hoquets une chose qui l'abasourdit; je lui crie:

— J'aurais dû épouser M. Topfer!... j'aurais très bien pu épouser M. Topfer!

Maman me dit:

— Tu es complètement folle, ma pauvre enfant!... Es-tu malade?... Surtout, ne va pas dire une chose pareille devant ta grand'mère!

Grand'mère qui a entendu crier, pleurer, arrive à son tour: et je lui répète ce que j'avais crié à maman:

— Oui, j'aurais très bien pu épouser M. Topfer!

Grand'mère ne s'indigne pas; elle me dit qu'il faut me coucher, et qu'il faut envoyer chercher le médecin. Je proteste: « Mais non, je ne suis pas malade! » Grand'mère insiste; elle

me tâte le pouls qui, naturellement, doit être assez agité, et elle commence à me déshabiller. Soudain je pense: « Si j'étais malade et si mon mariage en pouvait être retardé!... » et je me laisse mettre au lit. Grand'mère elle-même descend avertir mon fiancé que je suis souffrante, et donner l'ordre qu'on envoie chercher le docteur.

Le docteur vient aussitôt, ayant même interrompu son déjeuner, — une jeune fille qui se marie après-demain, pensez donc! — Je me demande: « Va-t-il me trouver une maladie? car enfin, qu'est-ce que j'ai? qu'est-ce qui m'a pris? Ne suis-je pas folle, en effet? Jamais l'idée d'épouser ce pauvre M. Topfer ne m'était venue: un homme de soixante ans passés!... » Grand'mère avait raison; il fallait que je fusse malade. Mais le docteur ne me trouve absolument rien d'anormal; je n'ai pas la moindre fièvre: « Ce sont, dit-il, de ces petits tours que nous jouent les nerfs des jeunes filles... » Il sourit et ne veut pas que je reste couchée.

— Et déjeunez, je vous prie, mademoiselle! Ce n'est pas le moment de nous mettre à la diète!

Alors une autre idée insensée me vient, moins grave, il est vrai, celle-là, mais telle que la façon dont j'avais été élevée ne me préparait guère à en avoir: je veux bien déjeuner, mais là, dans ma chambre, et en regardant mon sac de voyage!

Grand'mère lève les bras au ciel; mais le docteur prononce:

— C'est parfait! c'est parfait!... Allons, madame Coëffeteau, il ne sera pas dit que vous n'aurez pas une fois passé un caprice à votre petite-fille!

Et il lui souffle je ne sais quoi à l'oreille. La pauvre grand'mère, aussi bouleversée que si elle eût renié son *Credo*, commande qu'on me serve dans ma chambre. Mais alors, c'est moi qui, par égard pour la douleur qu'une telle fantaisie cause à grand'mère, déclare que je descendrai déjeuner à la salle à manger.

Pendant qu'on me servait, toute seule, après la famille, mon fiancé était revenu prendre des nouvelles; il se tenait dans le salon avec mon frère arrivé du matin, et j'entendais qu'il s'informait beaucoup de lui et le faisait causer. Lorsque je les eus rejoints et que j'eus tranquillisé tout le monde sur ma santé, ce fut M^me^ Serpe qui s'empara de mon frère. Elle le jugeait charmant, intelligent, exquis, et, confiait-elle à maman, « si joli garçon! » M. Serpe le jugeait aussi intelligent et d'esprit très

« moderne; » il était étonné, et indigné, que Paul gagnât si peu d'argent; il répéta ce qu'il avait promis autrefois: « On pourrait faire à ce garçon-là une très jolie situation. »

C'est en entendant cela que je compris surtout combien j'avais été folle, ce matin, et combien, en toutes choses, grand'-mère avait eu raison : est-ce que M. Topfer aurait procuré une très jolie situation à mon frère? Et quel autre mari eût pu lui procurer cela? J'étais folle!... Ah! la raison!... la raison!...

Je dis à mon fiancé :

— Ne vous inquiétez pas trop : je suis folle; mais je vous jure que c'est la première fois que cela m'arrive; j'ai toujours été très raisonnable.

Il sourit; mon état ne l'inquiétait pas du tout. Il dit :

— Oh! oh! si vous connaissiez les femmes qui ont été élevées autrement que vous!...

Il avait coutume de désigner ainsi sa sœur et toutes les femmes que fréquentait sa sœur. Il en avait vu, sans doute, des caprices et des lubies, près desquels ma nervosité, à la veille du mariage, était vraiment négligeable! Aussi ne cessait-il de féliciter grand'mère de la façon dont elle m'avait élevée. Grand'mère adorait son futur petit-gendre.

Tout allait donc bien; il n'y avait pas à se tourmenter. Lorsque, pendant la messe de mariage, je me mis à pleurer comme une fontaine, je ne m'alarmai pas outre mesure; je ne fis même pas d'efforts extraordinaires pour étouffer mes sanglots que mon mari entendait; je me disais : « Il comprend si bien tout cela! il a connu des femmes pires que moi!... » et je pleurais tranquillement sous mon voile. Je savais d'ailleurs que cela arrive quelquefois : même, les deux petites de la Vauguyon, qui avaient eu l'une et l'autre la chance d'épouser un jeune homme dont elles étaient entichées, pleuraient pendant la messe. Oh! quand M. Topfer joua!... quand la voix de M. Vaufrenard, plus belle que jamais, emplit la nef de notre vieille église!... quel ébranlement dans tout mon cœur!... L'idée ne me vint pas, alors, que j'aurais pu épouser M. Topfer, donc cela avait bien été un instant d'aberration tout à fait isolé; mais la musique et la présence de Dieu, les deux grandes causes d'exaltation de ma jeunesse, le souvenir de mes ivresses de couvent et de mon romanesque amour pour mes chers « génies; » l'idéal de ma jeunesse auquel se mêlait je ne sais quel espoir ou quel regret

d'amour pour un homme unique et bien à moi; le renoncement à tout cela; le sentiment de mon entrée définitive en un monde où rien de mon passé ne subsisterait; tout cela se mêlait pour moi en une sorte de douceur mortelle; je me sentais me quitter moi-même, sans douleur vive, mais avec une tristesse désolante qui s'épanchait par un flot continu de larmes...

Une seule chose m'empêcha de m'abandonner à cette espèce de mort et peut-être de m'affaisser sur mon prie-Dieu; ce fut une idée bien pauvre en comparaison de ces grands mouvemens de l'âme, mais il faut la dire parce que ce sont souvent de telles réalités qui nous sauvent : la peur de mouiller mon voile !

Il y eut, après la cérémonie, un déjeuner à la maison, non pas très nombreux, mais auquel assistèrent les Vaufrenard, M. Topfer, Mme Serpe, ma belle-mère maintenant, qui était aux cent coups parce que son petit chien était malade, et les témoins de mon mari. L'un de ces messieurs, un vieil ami, s'était chargé de réaccompagner la maman Serpe à Paris par un train du soir; nous autres, les mariés, devions « filer » tous les deux, seuls, subrepticement dès 4 heures et demie.

Ces derniers momens à la maison, que j'aurais voulu prolonger encore et encore, si pénibles qu'ils fussent, me parurent pourtant effroyablement longs. Il faisait très chaud, je me souviens; le grand-père s'était retiré dans sa chambre pour faire la sieste; ma belle-mère, qui commençait à exaspérer toute ma famille, était à la cuisine où elle employait tous les domestiques aux soins de son chien malade; les Vaufrenard et M. Topfer m'avaient fait leurs adieux; maman, cependant bien hypnotisée par son gendre et si patiente d'ordinaire, grommelait déjà contre lui parce qu'elle jugeait « inhumain » qu'on fît monter une pauvre jeune femme en chemin de fer par un temps pareil; quant à grand'-mère, dont cette journée était le triomphe, c'était elle qui, avec moi, avait le plus pleuré, et l'idée de mon départ la mettait sens dessus dessous; elle errait dans toute la maison, comme une âme en peine, cachant de son mieux ses yeux rouges, qu'un arrière-fonds de sensibilité, toujours contenu par des principes, avait submergés aujourd'hui. Maman et moi étions restées longtemps, avec mon mari et ses témoins, dans le salon, parce qu'elle n'osait sortir sans me faire signe de

l'accompagner pour me donner les conseils d'usage, et elle reculait, pâle, tremblante, jusqu'à la dernière limite, ce douloureux moment. La voiture de l'*Hôtel de la Lamproie* devait venir nous prendre à quatre heures; quand maman entendit le petit « toc » qui précède de quelques secondes la sonnerie de la pendule, elle se leva et me fit le signe.

Nous passâmes dans le corridor, puis dans la salle à manger, quoiqu'il y eût une porte communiquant directement d'une pièce à l'autre; mais je crois bien que maman ne savait pas trop où elle me menait; dans la salle à manger nous trouvâmes la pauvre grand'mère qui rangeait la verrerie sur le dressoir tout en s'épongeant d'une main les yeux; elle disait :

— Les domestiques, ce n'est pas la peine de compter sur eux : ce n'est pas trop d'eux tous pour un sale avorton de chien !

Maman sourit et dit à sa mère qu'elle avait été obligée de laisser un instant seuls ces messieurs parce qu'elle avait un mot à me dire. Grand'mère comprit, et par un sentiment délicat, à l'idée des choses que maman allait devoir me confier à voix basse, elle se dirigea, en retenant le bruit de ses pas, vers la porte du salon d'où nous venait la voix de ces messieurs. Avant de poser la main sur le bouton, elle voulut pourtant me faire, elle aussi, une dernière recommandation; tout bas, elle me dit :

— N'oublie jamais, mon enfant, que ton mari t'a choisie parce que tu étais une jeune fille bien élevée !

Elle poussa doucement la porte du salon, et une brutale parole lui apporta la confirmation de ce qu'elle venait d'exprimer. Mon mari, répondant, sans doute, aux compliments que lui adressaient de moi ses témoins, disait :

— Moi, ce que j'ai cherché surtout dans un mariage de ce genre, c'est la garantie de n'être pas trompé.

Grand'mère n'entra pas au salon; glacée et blanche comme un marbre, elle repassa par la salle à manger sans souffler mot, et laissa à maman le temps de m'apprendre que j'appartenais désormais à mon mari, corps et âme.

René Boylesve.

FÉNELON

AVANT LE

PRÉCEPTORAT DU DUC DE BOURGOGNE

Maurice Masson, *Fénelon et Madame Guyon;* Hachette. — L'abbé Bertrand, *Lettres choisies de M. Tronson;* Lecoffre. — Eugène Griselle, *Bourdaloue;* Beauchesne. — Delacroix, *Études d'histoire et de psychologie du mysticisme;* Alcan.

Le XIX^e^ siècle a manqué d'indulgence pour Fénelon : Fénelon avait à se défendre contre Bossuet et Saint-Simon, contre la condamnation des *Maximes des Saints*, contre l'admiration du XVIII^e^ siècle. Il gardait pourtant des fidèles; mais ils se taisaient et leur admiration était un culte secret. Or, maintenant, ils osent parler. Ils espèrent que le XX^e^ siècle sera plus équitable. De fait, les érudits viennent à leur secours. Tous les documens nouveaux qu'on produit révèlent des raisons sérieuses d'aimer Fénelon; tous, ils le justifient de quelque grief trop complaisamment écouté. M. l'abbé Urbain, M. l'abbé Griselle, puis, incidemment, le regretté abbé Bertrand, l'auteur de la *Bibliothèque Sulpicienne*, enfin, sans parler d'un plaidoyer chaleureux de M. l'abbé Cagnac ni des excellentes analyses de M. Delacroix, une publication magistrale de M. Maurice Masson nous montrent un Fénelon qui déconcerte parfois les jugemens tout faits (étant plus complexe encore qu'on ne le croyait), mais qui ne déçoit jamais la sympathie. « Vu la naturelle instabilité de nos mœurs et opinions, dit Montaigne, il m'a semblé souvent que les bons auteurs mêmes ont tort de s'opiniâtrer à former de nous

une constante et solide contexture. Ils choisissent un air universel, et, suivant cette image, vont rangeant et interprétant toutes les actions d'un personnage ; et, s'ils ne les peuvent assez tordre, les vont renvoyant à dissimulation. Qui en jugerait en détail et distinctement pièce à pièce, rencontrerait plus souvent à dire vrai. » Nisard et plusieurs autres, jusqu'au savant M. Crouslé, se sont « opiniâtrés » à former de Fénelon cette « solide contexture; » et, naturellement, ils ont « renvoyé à dissimulation » les actions « qu'ils ne pouvaient assez tordre. » Grâces soient rendues, et mille fois, aux érudits qui nous obligent à « en juger en détail et distinctement pièce à pièce ! »

Le Fénelon qui apparaît à travers ces découvertes de l'érudition, quelque grand peintre d'histoire, quelque poète en donnera un jour le portrait. En attendant, et avec moins d'ambition, essayons une esquisse de Fénelon, et encore une esquisse au temps où Fénelon était un simple abbé, non sans amis ni sans génie, mais sans charge, sans fortune et sans notoriété. Menons ce récit jusqu'au jour où Fénelon s'abandonne sans plus résister à l'ascendant de M^me^ Guyon, — mais pas plus loin.

Voici donc, jusqu'au préceptorat du Duc de Bourgogne et avant l'évêché de Cambrai; voici avant les controverses du Quiétisme, les plans du gouvernement et les tables de Chaulnes, avant les grandes espérances, les luttes et les chagrins, voici, dans son naturel, l'abbé de Fénelon.

I

Il est né d'une race particulièrement ingénieuse et distinguée. C'est un Périgourdin, et de la vallée de la Dordogne. Dernier enfant d'un second mariage, il était le fils tard-venu du comte Pons de Salignac de La Mothe-Fénelon et de Louise de La Cropte de Saint-Abre. Son père était vieux; sa mère était jeune, pieuse, et belle probablement. C'étaient encore des seigneurs d'importance, arrière-neveux de prélats et d'ambassadeurs. Leur château, le château de Sainte-Mondane, dans une position magnifique, a gardé aujourd'hui un air dominateur, un air de puissance. Les murs formidables montent jusqu'à la hauteur d'un premier étage, sans une ouverture. On accède par un pont-levis dans de grandes salles où un goût délicat a réuni des meubles anciens, tels sans doute qu'il y en avait au XVII^e^ siècle.

De là l'horizon se développe, en arrière, sur le Quercy aux collines couvertes de chênes. Au Nord, le regard se repose sur la Dordogne et sur les escarpemens du Causse.

L'état de fortune du seigneur Pons de Salignac de La Mothe-Fénelon était devenu bien médiocre. L'inventaire fait à sa mort nous rapporte, par exemple, qu'il y avait au château un carrosse, deux attelages et des chevaux de selle : seulement le premier attelage est vieux, l'un des chevaux en est aveugle. Quant à l'autre attelage (des jumens cette fois), l'une des jumens est « épaulée, » l'autre « éborgnée, » toutes deux hors d'âge! Je ne parle pas des chevaux de selle. L'argenterie (bassin, « eyguières, » écuelles, coupe et soucoupe, vinaigrette, douze « cueillères, » huit fourchettes, cinq flambeaux divers) pèse en tout trente-huit marcs deux onces. Les tapisseries, les housses, les rideaux des lits, tout est usé et quelquefois « fort usé. » Les meubles sont souvent « rompus. » C'est un luxe qui a vieilli. On y est attaché pourtant par les souvenirs, par la noblesse des souvenirs et par le cœur. Toute sa vie, même dans le palais de Cambrai, Fénelon tournera les yeux vers sa « pauvre Ithaque et les Pénates gothiques de ses pères. » Sa pauvre Ithaque est plus douce à ses yeux et plus touchante que les richesses et les splendeurs un peu trop neuves du siècle.

Et, d'ailleurs, est-il un pays plus attachant que son pays natal? La vallée de la Dordogne, depuis Saint-Cyprien jusqu'à Carennac, est une merveille de beauté, de variété et d'art. D'un tournant à l'autre, l'aspect change : torrent, « rochers affreux, » puis « riantes prairies, » « îles bordées de tilleuls et de hauts peupliers, » toutes les beautés s'y trouvent. Mais le trait singulier de ce paysage, c'est l'air qu'il a d'être une œuvre taillée aux proportions humaines. Ces montagnes, en dix minutes, vous en avez atteint les sommets, qui « sont des campagnes. » Ces rochers remplis d'horreur n'épouvantent que les yeux, les châteaux s'y campent, les villages s'y accotent. Ces lieux sont justement un cadre. Ils valent par leur beauté et ils font valoir la beauté des choses. Ils enseignent à qui saura le comprendre que l'univers est l'œuvre d'un Dieu aimable et bon qui a pensé aux hommes. Fénelon, tout enfant, se promenait souvent avec un domestique vieux et un peu brutal (était-ce le sommelier Antoine Lazare? était-ce le cocher Guilhen Contré? était-ce, qui sait? le « précepteur des enfans du second lit, » le sieur

Ménéschié ?) ; méditatif déjà, pénétré par l'optimisme du pays natal, de tous ses yeux, de toute son âme, il recueille les traits du « paysage fénelonien. »

Mais le paysage fénelonien n'est pas la Dordogne toute crue. L'art et la littérature ont, en même temps que la nature, formé l'imagination de Fénelon.

On croirait que l'hellénisme doit revivre dans les pays qui rappellent la Grèce, dans la Provence par exemple, si sèche, si nette avec son extraordinaire lumière, dans la Provence de la Maison Carrée. Pas du tout. Dans la brumeuse Bretagne, au contraire, Renan tout enfant souhaite de passer sa vie à lire l'*Odyssée* au bord de la mer. De même au XVII^e^ siècle dans l'Angoumois, le Poitou et le Périgord, il y a des gens qui aiment le grec par la pente naturelle de leur esprit. Et ce qu'ils préfèrent, ce n'est plus, comme au siècle précédent, Plutarque : c'est ce qu'il y a dans l'hellénisme de plus élevé, de moins artificiel, et de plus harmonieux, et de plus spontané : Homère et Platon.

Fénelon a respiré en naissant cet amour pour la Grèce, et cet amour particulier pour Homère et pour Platon; et beaucoup plus que les autres écrivains illustres de son temps. Oui, Racine enfant apprenait par cœur *Théagène et Chariclée ;* homme fait, il admirait Sophocle et il s'inspirait d'Euripide : mais c'est l'art en ce qu'il a de plus savant, de plus réfléchi et de plus serré, en ce qu'il a aussi de plus moderne et de plus troublant, qui plaît à Racine. La Fontaine seul a compris les Grecs comme Fénelon; mais il a toujours été très écrivain. Fénelon, lui, n'a jamais eu d'arrière-pensée. Il aime les Grecs tels qu'ils sont et pour eux-mêmes; il a déjà ce sentiment dont s'enivreront la philologie et le romantisme allemand, que le génie grec n'est pas réflexion, mais instinct, sensation, pensée naïve. Fénelon est naturellement grec, et, chaque fois qu'il revoit la Dordogne, il voit aussi, derrière elle, la grotte de Calypso.

Ajoutons un dernier trait, d'ailleurs commun en ce siècle : la piété. Mais c'est une religion riante et belle que la religion de Fénelon. Tout enfant, guéri d'une grave maladie, il fut conduit par sa mère au sanctuaire de Notre-Dame de Rocamadour. Inoubliable pèlerinage qu'il dut refaire bien souvent. De

Sainte-Mondane à Rocamadour le sentier abrupt escaladait les pentes rocailleuses et traversait d'arides plateaux pour tomber brusquement sur le gouffre : dans le fond, à une profondeur vertigineuse, est une rivière d'où l'antique ermitage de Zachée, avec les chapelles, les couvens bastionnés et les chemins tortueux, grimpe à la roche verticale, jusqu'au sommet. Ce que la nature a de plus pittoresque s'y associe avec des légendes poétiques. Voilà sous quel aspect la piété s'est présentée à Fénelon. Il y a plus : il était destiné par sa famille à la cléricature. Si la piété lui était déjà une discipline intérieure, le caractère sacré du prêtre allait s'y ajouter, comme une dignité et comme une sauvegarde.

Tant d'élémens nous semblent disparates, mais ils ne sont pas venus l'un après l'autre dans la personnalité de Fénelon. Ils y ont pénétré d'une marche insensible, tous à la fois, en se mêlant et en se confondant. Et puis Fénelon n'a jamais rien eu de l'humeur janséniste, qui est esprit de division, de combat et de pénitence. Il ne concevait pas que la vocation cléricale dût l'opposer à lui-même. Au contraire, tous ses goûts en prendront, eux aussi, un caractère sacré : les vers d'Homère, en passant par sa bouche, deviendront chrétiens. Un moment il rêvera, pour tout arranger, d'être missionnaire et d'aller au martyre en passant par le Péloponèse : l'*Itinéraire de Sarlat à Jérusalem!*

D'ailleurs il n'avait pas à lutter contre ce « sang chaud et bouillant, semblable à un vin fumeux, » qui emporte les jeunes hommes. Sa santé était délicate, son sang léger et subtil. Une sorte de faiblesse sans souffrances trop vives, une sorte de langueur, mais des nerfs agiles, une sensibilité fine et toujours en éveil : voilà son tempérament. Il est un des hommes qui se sont le plus servis du mot « passionné; » mais, si la passion est une emprise de l'idée fixe sur notre vie sensible, et si elle absorbe toutes les forces de la personnalité humaine dans une tension exclusive et continue, personne n'a été moins passionné que lui.

Tel était le jeune François de Salignac de La Mothe-Fénelon, lorsqu'il quitta le Quercy. C'était à peu près à l'âge où Jean-Jacques Rousseau, après l'éducation que l'on sait, et « avec un sang brûlant de sensualité, » quittait lui aussi son pays natal. Mais Jean-Jacques s'en allait chez M^me^ de Warens; Fénelon partait pour Saint-Sulpice.

II

Avant d entrer à Saint-Sulpice il était passé par l'Université de Cahors : piètre milieu ! Les élèves étaient obligés d'intenter des procès à leurs professeurs pour les contraindre à faire les cours. Les grades y étaient donnés Dieu sait comme ; et Fénelon, croit-on, y aurait obtenu avant d'en partir le bonnet de docteur en théologie : or il en serait parti vers l'âge de treize ans !

De là, étant venu à Paris, il refit ou acheva ses humanités au collège Du Plessis. Ce collège, restauré après la mort et par la générosité de Richelieu, était à la mode : les familles nobles y envoyaient leurs enfans. Fénelon y apprit le dernier ton et les manières du jour (si du moins il eut besoin de les apprendre). Il n'y resta pas longtemps. Son oncle, le marquis de Fénelon, avait d'autres vues sur lui.

Le marquis de Fénelon était un singulier personnage : soldat farouche, duelliste forcené, il avait été converti par M. Olier ; il avait renoncé aux duels, il était devenu l'ennemi des duels ; il s'était marié par piété comme Racine. Veuf à trente ans, avec un fils et une fille, il s'était voué à ses enfans et aux bonnes œuvres. Il était un des hommes du parti dévot ; la reine mère l'estimait, et la jeune cour le considérait comme un ambitieux, un intrigant, un hypocrite. En 1667, son fils étant parti pour Candie, il le suivit, le vit mourir, et rentra à Paris. Son affection se reporta sur son plus jeune neveu, qui arrivait du lointain Périgord. Et ce fut lui qui conduisit Fénelon à Saint-Sulpice et à M. Tronson.

Saint-Sulpice était déjà l'admirable maison où se forme le clergé français. La mort de M. Olier, son fondateur, n'était pas bien lointaine : par le souvenir, M. Olier était encore vivant. On avait comme présens les événemens de sa miraculeuse histoire : vertus héroïques, rencontres providentielles, communications d'âme à âme, intuitions surnaturelles. Mais maintenant, par-dessus le merveilleux et le poétique et l'ardeur passionnée de la piété, ce qui gouvernait Saint-Sulpice, c'était le bon sens fait homme : M. Tronson.

Un visage rond, un regard paternel avec un petit brin de malice ; un air tranquille, que relève un sourire cordial ; un

front chauve, un triple menton ; quelque chose d'enfantin, j'allais dire de poupin, avec, au delà, je ne sais quoi de profond, d'arrêté qui indique la force et qui inspire le respect: ainsi se présente, tourmenté par la goutte, le troisième supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, M. Tronson.

M. Tronson avait une activité réglée, infatigable et universelle, qui embrassait tous les séminaires de France et du Canada régis par des Sulpiciens. Sa compétence descendait aux plus petits détails matériels; elle ne dédaignait pas la cuisine ; elle ne dédaignait rien. Et non moins aisément elle s'appliquait aux plus graves affaires. M. Tronson était un vrai directeur d'âme et un maître des esprits. Ce qui agrandissait sa tâche, c'est qu'il devait, par profession et par vocation, conduire ainsi des hommes qui étaient eux-mêmes des prêtres et des conducteurs d'âmes. Sans coquetterie, sans style, sagement, posément, avec un ton de candeur, en distinguant bien les choses, un à un il donne ses avis dans ses lettres. Parfois il plaisante ; et même, Dieu lui pardonne, il fait des calembours. Parfois, il s'attriste; jamais il ne se fâche. Surtout jamais il n'est hésitant ou fuyant. Il n'a jamais le ton d'un homme qui impose ses conseils; il les impose pourtant, et ses conseils sont des ordres. Or ce qui transparaît dans toutes ses démarches, c'est la piété sans doute, mais c'est aussi le bon sens, un bon sens infaillible, M. Tronson n'est pas subtil, il est perspicace: il voit directement les situations et les gens comme ils sont. M. Tronson n'est pas profond, il est judicieux: il voit immédiatement la solution juste des difficultés qui se présentent. M. Tronson ne se laisse jamais éblouir ni duper : il a été l'adversaire déterminé du jansénisme et du quiétisme. M. Tronson a été l'invariable ami de Fénelon.

A peine entré à Saint-Sulpice, Fénelon écrivait à son oncle : « Quoique ma franchise et mon ouverture de cœur pour vous me semblent très parfaites, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que je ne saurais qu'avec peine vous faire confidence de l'union avec laquelle je suis avec lui. Assurément, monsieur, si vous voyiez les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui fais connaître mon cœur, et avec laquelle il me fait connaître Dieu, vous ne reconnaîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis la main d'une manière sensible au *dessein* dont vous n'aviez

encore jeté que les fondemens... Ayez donc la bonté, s'il vous plaît, de me donner vos ordres, car à présent que tout mon cœur et tout mon esprit est soumis, il ne faut plus de tous les sages ménagemens, et de toutes les réserves, par lesquelles vous m'avez autrefois conduit, si heureusement, sans que je pusse m'apercevoir où vous me meniez. »

Quel est donc ce *dessein* dont parle Fénelon ? Quel est ce but, auquel le menaient son oncle et son directeur ? Il no s'agit sans doute pas de la profession eclésiastique, arrêtée depuis longtemps déjà. Il s'agit plutôt de décider quelle sorte de prêtre sera Fénelon. Car il y avait alors, sans manquer à la vocation, au moins trois manières, pour un prêtre intelligent, de disposer de lui-même.

Il pouvait vivre en homme du monde et en homme de lettres; bel esprit et sage esprit. Certes il risquerait ainsi de ressembler à ces abbés en linge fin et en point de Venise, qu'on voyait dans les belles sociétés, qui assistaient aux fêtes et aux spectacles, et qui étaient l'ornement des coteries sans être l'ornement de l'Église. Mais un homme « né » devait, avec du tact et de la piété vraie, éviter ce danger. Il porterait dans le siècle les vertus de l'Église, et dans l'Église les agrémens du siècle. Il gagnerait par cette voie sans épines, outre la réputation, un bon évêché. Et c'est la première façon, fort engageante celle-là, d'entendre la vie cléricale. La seconde est plus austère; elle impose un dur apprentissage. C'est la profession du théologien et du docteur. Se livrer pour commencer à la discipline de saint Thomas et briller dans l'école; puis se jeter à perte d'haleine dans les immenses friches de la théologie positive, approfondir les Pères, se nourrir de saint Augustin; se mettre alors aux controverses aiguës, avoir une opinion raisonnée sur la grâce *suffisante* qui *suffit* ou *ne suffit pas*, sur l'*Augustinus*, sur les droits de l'Église gallicane; ainsi muni, entrer dans le mouvement des idées contemporaines, être capable de montrer les erreurs infinies du cartésianisme: bref être un docteur révéré, une manière de « grand Arnaud » orthodoxe : voilà une seconde façon d'entendre la vie. Elle est assez de mode : on peut y trouver profit, gloire en Sorbonne, et de l'autorité dans les assemblées du clergé de France. Et la troisième façon (elle est bien peu engageante, celle-là, et personne n'en parle), elle consiste à faire des catéchismes, à aller au chevet des malades, à administrer une

paroisse ou un diocèse, comme aumônier, curé ou vicaire général. Eh bien! ne serait-ce pas à cette dernière profession, si médiocre (humainement parlant) mais si vraiment religieuse, que le marquis de Fénelon et M. Tronson voulaient réduire le plus brillant esprit, le plus éblouissant génie du XVII^e^ siècle? n'est-ce pas à ce dessein qu'ils ont mené Fénelon?

En effet, après une tentative inutile de son autre oncle, l'évêque de Sarlat, pour le faire désigner comme député à l'assemblée du clergé de France (ce dignitaire ecclésiastique avait peut-être sur la vie ecclésiastique d'autres idées que M. Tronson et que le marquis son frère), il se résolut à demeurer dans la communauté des prêtres de Saint-Sulpice. Il était spécialement chargé, dit-on, d'expliquer l'Écriture sainte au peuple les dimanches et jours de fête. Il y resta trois ans. En 1679, il remplaça, au couvent des Nouvelles Converties, son ancien condisciple du collège du Plessis, Louis-Antoine de Noailles, qui en était supérieur, et qui venait d'être appelé à l'évêché de Cahors. Nous avons son portrait à cette date. La peinture manque d'éclat, je l'avoue, mais on peut s'y fier, elle est de M. Tronson. Un cousin du supérieur de Saint-Sulpice, Guy Scève de Rochechouart, évêque d'Arras, lui demanda un jour un archidiacre pour sa cathédrale. M. Tronson répondit en désignant deux candidats. Voici ce que je lis dans sa lettre : « L'un est le neveu du marquis de Fénelon, qui n'a pas grand emploi et qui ne manque ni de zèle, ni de capacité. Il est d'un caractère d'esprit fort honnête, agréable, et délié, qui a talent pour la conversation et pour la prédication, et qui, à sa santé près qui n'est pas des meilleures, serait en état de se bien acquitter de tous les emplois qu'on pourrait lui donner. L'autre est un docteur qui a beaucoup de zèle, mais qui n'a pas tant de talens extérieurs... » Nous le croyons sans peine! M. Tronson ajoute : « Il y a longtemps que je les connais, et je puis répondre de leur piété. »

Tel était bien Fénelon sous la conduite de M. Tronson : un génie exquis et un ouvrier de la vie chrétienne.

III

A cette influence de Saint-Sulpice s'ajoute celle de Bossuet. Car Fénelon a longtemps fréquenté Bossuet comme un maître. Pour lui il a refusé la protection de Harlay de Chanvallon, ce

tout-puissant archevêque de Paris, dont Mme de Sévigné disait : « La mort de M. de Paris vous aura infailliblement surprise... Il s'agit maintenant de trouver quelqu'un qui se charge de l'oraison funèbre du pauvre mort. Il n'y a que deux petites choses qui rendent cet ouvrage difficile : c'est la vie et la mort. » Il préféra l'amitié de Bossuet, quoiqu'elle fût moins profitable.

La fortune politique de Bossuet était, en effet, restée médiocre. Il était dans l'estime du Roi, mais non dans la faveur. L'éducation du grand Dauphin s'achevait, et son élève ne paraissait pas lui être attaché. En revanche, son autorité morale avait grandi. C'était, de l'aveu général, un grand personnage et un grand homme, le plus grand personnage de l'Église de France. Fénelon se soumit donc à la domination de Bossuet, et ce fut pour son profit.

Non pas qu'il ait alors rien aliéné de son indépendance. Même sous le coup de l'admiration, il reste libre avec une attitude aisée. Vieux, il conseille à son neveu, Fanfan, d'user avec les grands « d'un badinage léger et mesuré, qui est respectueux et même flatteur avec un air de liberté; » voilà justement le ton qu'il emploie avec Bossuet. Il n'a rien perdu, non plus, de son originalité intellectuelle. Les ouvrages qu'il écrit en ce temps, d'après les conseils et sous les yeux même de Bossuet, n'ont rien de la méthode et de l'esprit de Bossuet. Lisez la *Réfutation* de Malebranche : Fénelon ne saisit pas corps à corps son adversaire, en dialecticien vigoureux; il s'amuse à le pourchasser d'interprétation en interprétation jusqu'à ce qu'il ne lui ait plus laissé de gîte où demeurer. Bossuet discutait autrement. De même, s'il veut prouver l'existence de Dieu, il anime et passionne en artiste son argumentation plus attentif à ce que l'univers révèle de beauté et de bonté, qu'à l'ordre et la raison qu'on y peut trouver; et ce qu'il a écrit devrait s'appeler, non pas le *Traité de l'Existence de Dieu*, mais le *Génie du Spiritualisme*. Bossuet, lui, fait céder le sentiment à l'argumentation. Enfin dans les *Dialogues sur l'éloquence de la chaire*, il veut que le prédicateur, ne prêchant que Jésus-Christ et les Saints, ait l'éloquence improvisée d'un homme qui assiste à un spectacle émouvant, qui le raconte tel qu'il le voit, avec les mots tels qu'ils se présentent, avec l'émotion telle qu'il l'éprouve. Et peut-être Bossuet eût-il acquiescé. Mais savez-vous par quelles lectures le prédicateur se préparera à cette improvisation qui est la

nature et la sincérité même? Par la Bible et par Homère! La Bible, Bossuet y eût consenti, mais Homère? En somme, Fénelon est resté lui-même. Et pourtant l'amitié de Bossuet a eu sur lui une forte influence. Cette influence se reconnaît à ce trait que, dans ces ouvrages, et presque malgré lui, Fénelon est un ouvrier.

Oui, Fénelon agit, en écrivant; et les trois ouvrages dont nous venons de parler, et que d'ailleurs Fénelon n'a pas publiés lui-même, sont des actions. Il ne les avait pas entrepris pour le plaisir de la création artistique, ni pour s'enchanter avec de belles inventions comme le *Télémaque*. Non pas! C'était pour rendre service à sa foi et à sa religion. Il voulait d'abord prémunir les esprits contre les attraits et les dangers de la philosophie de Malebranche. Bossuet a dit, dans un passage fameux : « Je vois non seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très importans de la religion, un grand combat se préparer contre l'Église sous le nom de philosophie cartésienne. » Fénelon, prévenu par Bossuet, vint combattre ce danger. De même, c'était un danger que l'appauvrissement de l'inspiration spiritualiste. Car, non seulement les disciples de cet « athée de Spinoza, » comme on disait, non seulement les Épicuriens, négateurs de la Providence, mais aussi et tout autant les catholiques préoccupés du salut personnel, oubliaient, en s'agenouillant devant le Christ par qui seul on gagne le paradis, le Père céleste. De même enfin, il était capital de rappeler l'éloquence de la chaire à son vrai caractère de source de vie et de foi; car le sermon, pris dans des règles étroites, et attaché toujours aux mêmes sujets, c'est-à-dire à l'analyse et à la description morale, ne savait plus aller jusqu'aux profondeurs qu'atteint seul le cri direct de l'amour et l'appel de l'âme à l'âme. Oui ces pages délicieuses qui, d'un mouvement si aisé, sortaient du génie de Fénelon, *Traité de l'Existence de Dieu*, *Dialogues sur l'éloquence de la chaire*, *Réfutation de Malebranche*, étaient des actes combinés en vue d'une utilité immédiate. Voilà ce que Bossuet gagna sur Fénelon. Malheureusement il ne gagna pas sur son disciple qu'aucun de ces actes fût parachevé, et portât l'utilité pour laquelle il avait été conçu.

C'est que justement, par son penchant, Fénelon répugne à l'action, j'entends à l'action préméditée, préparée et volontai-

rement poursuivie. Non pas qu'il en soit incapable ou qu'il manque, quand il le faut, de sens pratique. Par exemple, après la révocation de l'Édit de Nantes, il est appelé à collaborer à cette œuvre absurde et odieuse qui consistait à instruire de pauvres gens qu'on avait forcés à se convertir avant qu'ils ne fussent instruits! Il est donc envoyé dans l'Aunis et la Saintonge, comme missionnaire. Là, quand il est un peu échauffé sur sa besogne, il trouve, tout comme un autre, des moyens de pression : diligent ouvrier d'une mauvaise besogne! Mais c'est contre son gré qu'il se donne à cette besogne, et à toutes les besognes. Il commence par pleurer avec les infortunés protestans; il leur épargne tant qu'il peut les pratiques qui les scandalisent ou les choquent; il leur parle surtout des sujets sur lesquels tous les chrétiens s'entendent, réformés ou catholiques : il les entretient de Dieu et de Jésus-Christ, et il omet dans ses sermons l'*Ave Maria* de l'exorde, au risque d'être dénoncé et rappelé. D'ailleurs il ne demande que cela : être rappelé! L'action est une peine pour lui. Et voilà ce qu'aucune influence ne pourra jamais corriger en lui.

Car sa vie, ce n'est pas d'agir, c'est de vivre. Ce n'est pas une volonté que Fénelon, c'est une nature. Tout jaillit chez lui de source, par une fécondité merveilleuse. Il ne se replie pas sur lui-même ; il n'en a pas besoin. Il n'a aucun effort à faire pour que son fond remonte à la lumière et s'épanche. Et c'est un fond inépuisable, toujours pur, d'une profondeur d'abîme. Alors, à quoi bon se discipliner et se tendre? Il le fera, certes, parce que ses maîtres le lui ordonnent, et que son bon sens lui en montre la nécessité : règle, effort, discipline, dans la mesure où il peut s'y plier, il s'y pliera. Mais vienne quelqu'un qui le délie des sages influences; vienne quelqu'un qui lui fasse mépriser les démarches du bon sens, — et nous allons voir Fénelon s'abandonner éperdument. J'entends bien, s'abandonner en Dieu et se perdre en plein ciel. Mais c'est toujours se perdre et s'abandonner.

IV

Il y avait alors à Versailles et à Paris un groupe fermé, isolé, puissant. Trois sœurs, les filles de Colbert, avaient épousé trois ducs : le duc de Mortemart, le duc de Chevreuse, et le duc de

Saint-Aignan qui s'appela bientôt duc de Beauvilliers. La duchesse de Mortemart était veuve ; les deux autres vivaient dans une intimité absolue avec leurs maris; et toutes les trois étaient unies par une tendresse, une communauté de sentimens et d'idées plus que fraternelles. Elles avaient la gravité de leur père; elles étaient inégalement belles et mondaines; mais également pieuses, d'une dévotion concentrée et austère, intelligente toutefois, non rapetissée. Leurs maris étaient comme elles : même affection, même piété, mais chacun avec son tempérament. Beauvilliers était réfléchi, lent à parler, tremblant de s'engager, craignant de céder au premier mouvement : avec cela d'une politesse achevée, d'une droiture rigide et d'une pénétration sans égale; entre le monde et lui, entre son cœur et lui, il mettait une réserve, une dignité qui n'abdiquait jamais ; sans doute, il avait une âme de feu. L'autre, le duc de Chevreuse, ancien élève des Jansénistes (la *Logique* de Port-Royal avait été écrite pour lui), parlait, s'agitait et ajoutait à sa parfaite droiture, bonté et fidélité, le ridicule de quelques prétentions : il avait le goût de la discussion en forme, mais de la discussion réglée et capable d'aboutir à la certitude géométrique. Il avait « en chaque chose l'esprit d'exactitude et d'anatomie, » et il s'intéressait trop aux petites choses; il était entêté de généalogie. Il lui manquait de « tenir en silence son esprit et sa langue, » et de « voir les affaires d'une vue nette et simple ; » au reste, le cœur le plus sincère et la conscience la plus noble.

A ce groupe des trois sœurs et des deux beaux-frères, que le monde et que le Roi lui-même regardaient de loin et avec respect, s'ajoutait parfois le plus brillant des hommes de ce temps et la plus haute fortune, le fils aîné de Colbert, Seignelay. Le jeune et puissant marquis de Seignelay, grand ministre aux vastes desseins, porté par la faveur royale, jouissait ardemment de la vie. Mais la tristesse du sang de Colbert avait ses revanches; l'exemple de la famille réveillait en lui les préoccupations religieuses. Et, dans ces soudains accès, le marquis revenait à M. Tronson et à ses sœurs.

Le cercle se complétait (tant les choses humaines ont de surprenantes rencontres) par la duchesse de Béthune-Charost, la propre fille de Fouquet; elle avait, cette pauvre femme, une piété mystique et tendre, prête à voir en tout du surnaturel, une foi d'illuminée.

Pour achever, vient Mme de Maintenon. Avec elle s'introduit dans ce cercle le romanesque et le fantastique (1). L'histoire de Mme de Maintenon est si invraisemblable! La voilà femme du roi de France, la voilà mariée avec Louis XIV, cette petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, cette veuve un instant sans ressource du grotesque Scarron : ne sommes-nous pas en plein merveilleux, ou plutôt en plein miraculeux? Qu'est-ce que Dieu veut faire de la pieuse Mme de Maintenon, qui a un pouvoir absolu, et le plus légitime des pouvoirs, sur le maître de la France? Mme de Maintenon se le demande elle-même. Mais elle ne perd pas son étonnant sang-froid ; elle exerce toujours ce jugement précis et sec, infaillible, qu'aucun mouvement de sensibilité ne dérange : prophétesse qui n'a pas de cœur et qui n'a pas d'illusions.

M. Tronson dominait là; mais il n'y venait point : il ne quittait pas Saint-Sulpice. Alors l'abbé de Fénelon le remplaçait.

Imaginez qu'il apportait parmi ces gens concentrés et à demi assombris toute l'abondance, toute la grâce, toute l'aisance de sa foi. Il dissipe la gêne, les cœurs s'ouvrent et se dilatent ; près de lui on respire à l'aise ; et l'on ne songe plus à la face contractée et redoutable de la vie chrétienne. Il a, avec cela, tant de justesse, tant de finesse, un tact si nuancé et un désintéressement si exquis ! Même si l'on fermait les yeux à sa jeune sainteté, c'était Fénelon l'enchanteur.

Et lui, de son côté, s'il n'y met garde, il subira l'influence de ses amis, peu à peu, imperceptiblement. Il finira par prendre quelque chose de ces gens; non certes ce qui sera contre son tempérament, mais ce qui s'accommodera avec certaines pentes de sa nature. Dans ce monde clos, il se considérera involontairement, sinon comme un être d'exception (ce qui serait de l'orgueil), du moins comme un être d'une destination exceptionnelle. Et puis c'est une atmosphère de serre chaude. La dévotion s'y exalte, se monte à un ton, atteint un paroxysme, qui la rendent passionnée et sans clairvoyance; elle se fausse peut-être; certainement elle risque de se fausser.

C'est juste à ce moment que la duchesse de Béthune-Charost,

(1) C'est pour ce cercle qu'a été écrit le *Traité de l'éducation des filles*, ou du moins, c'est là qu'il a été surtout lu et goûté.

puis M^me^ de Maintenon découvrent la femme qui a, par inspiration directe, les secrets de l'amour divin.

M^me^ Guyon était à peu près du même âge que Fénelon : il était né en 1651, elle en 1648. Elle était laide; pis encore, elle était déchue d'une grande beauté : la petite vérole avait ravagé ses traits. Elle était usée par ses maladies, ses voyages et une première captivité, sans compter les tempêtes de sa vie intérieure : car elle avait eu l'âme ardente, et prompte aux révolutions. Elle avait été diversement pieuse selon les époques, d'une piété orageuse et mal définie. Elle avait été mariée sinon contre son gré, du moins contre son humeur : elle n'aima son mari qu'en le perdant. A un instant déterminé, le 22 juillet 1680, elle avait définitivement connu sa vraie vocation et la lumière s'était faite. « Je sentais tous les jours augmenter en moi une espèce de béatitude, écrit-elle, j'étais étonnée de la netteté de mon esprit et de la pureté de mon cœur. » Et aussitôt elle s'était mise à courir le monde, appelée dans les diocèses, et chassée quand son « esprit » se répandait au dehors, quand l'étonnement provoqué par ses « conduites » tournait au scandale, et parfois aussi peut-être quand on croyait n'avoir plus rien à attendre de sa bonne volonté et de sa grande fortune. Ainsi elle était allée à Gex, Turin, Grenoble, Marseille, Verceil : de là à Paris, où l'archevêque l'avait enfermée chez les Visitandines. Délivrée par l'intervention de M^me^ de Miramion, présentée à M^me^ de Maintenon, introduite à Saint-Cyr, elle touchait à la paix, à la grande paix active et féconde.

Elle séduit tout le monde; les gens les plus prévenus contre elle subissent son charme et son ascendant. Elle est bonne, elle est désintéressée; elle se donne; elle n'a que des pensées généreuses et magnifiques; et sa folie, quand elle est hors du bon sens, a quelque chose de profond et de divin où la sagesse n'atteint pas. Il faut l'admirer. Même ceux qui n'ont pas l'illusion sur les yeux, même ceux qui la craignent ou la plaignent, l'admirent. Et puis elle a un caractère singulier, unique : une immense forêt pleine de vie, un fleuve puissant, tranquille, la mer, le mouvement des nuages dans un horizon vaste, inspirent une sorte de respect attentif, ont un attrait insensible et souverain, forcent à la contemplation. L'âme de M^me^ Guyon éveillait un sentiment analogue : en elle on sentait une force de

même ordre : même aisance, même abondance, même plénitude, M^me^ Guyon se tient à côté des gens, elle n'a pas besoin de parler, il suffit qu'elle soit là, et l'amour divin déborde et inonde les cœurs. M^me^ Guyon prend la plume, et, sans qu'elle réfléchisse, sa main, que son esprit ne prétend pas conduire, sa main remplit indéfiniment des pages enflammées. « Avant que d'écrire, dit-elle, je ne savais pas ce que j'allais écrire; en écrivant, je croyais que j'écrivais des choses que je n'avais jamais sues; avais-je écrit, je ne me souvenais de quoi que ce soit que j'avais écrit... L'écrivain (le copiste) ne pouvait, quelque diligence qu'il fît, copier en cinq jours ce que j'écrivais en une nuit... » Le *subconscient*, comme on dit aujourd'hui, a en elle toutes les capacités réservées à la raison ou à la réflexion, et il a en outre l'action directe, sans fatigue et sans mesure, des puissances naturelles.

Un enseignement médiocre professé par une telle femme aurait toujours eu du succès. Mais M^me^ Guyon ne professait pas une doctrine médiocre.

Il y a des esprits qui conçoivent tout sous des modes nets et rationnels, qui n'imaginent pas d'action sans une volonté, ni d'ordre sans une intelligence, et qui ne peuvent concevoir et imaginer qu'un Dieu distinct et personnel. D'autres esprits, moins catégoriques et moins nets, ont, au lieu d'idées toutes définies, des sensations diffuses et universelles, comme si l'universalité de leur organisme était en communication avec l'universalité des choses; ceux-là répugnent à concevoir un Dieu solide; ils entendent mieux une perfection sans support, une bonté sans corps, une divinité éparse, mêlée, confuse, animant tout, âme de l'univers. M^me^ Guyon est de ces derniers esprits. Ou plutôt c'est « son esprit. »

M^me^ Guyon n'avait pas une intelligence systématique et abstraite, — heureusement! De son « esprit » elle ne faisait pas un système; elle le transportait dans la dévotion.

La dévotion, depuis saint Ignace de Loyola et saint François de Sales, était devenue une discipline bien réglée, une pédagogie méthodique; « l'amour divin, » de préparation en préparation, d'exercice en exercice, s'agrandissait, montait; les directeurs de conscience le gouvernaient, comme un instituteur gouverne et développe l'esprit d'un enfant. Puis était venu le jansénisme, qui avait tourné cette dévotion, vers le « tremble-

ment. » Un ascétisme exigeant et inflexible, l'obsession de la mort, du jugement, des peines éternelles, la préoccupation, égoïste il faut bien le dire, du salut personnel, l'idée que la plupart des hommes seront damnés, et qu'on n'échappera soi-même à la damnation que par un miracle (miracle de grâce, de volonté, de pénitence), tout cela avait enlevé à la dévotion de saint François et de saint Ignace son caractère généreux, amoureux et confiant. L' « esprit » de M^me^ Guyon, pénétrant dans ces sombres domaines, en chasse, — trop complètement peut-être, — la terreur et l'effort. Et la dévotion en est transformée.

Plus rien à faire, sauf au début. Au début, on se débarrasse de ce qui est péché et désir de pécher; période de purgation. Le péché chassé, — ce qui n'est (relativement) ni très long, ni très difficile, — il n'y a plus qu'à aimer. Quoi donc? faut-il renoncer à des actes de vertu? Non pas. Il faut renoncer à vouloir et à préparer des actes de vertu. Il faut être vertueux sans préméditation, on improvise sa vie, comme Fénelon voulait qu'on improvisât un discours. Mais c'est bien facile? Nullement. Il n'y a rien de difficile comme de renoncer à organiser sa vie, comme de renoncer à gouverner sa vertu, comme de renoncer à conduire son âme, comme de renoncer à sa volonté propre : c'est un abandonnement terrible; et ceux qui en ont fait l'expérience savent de quel prix se payent les douceurs qu'il donne. Mais c'est déraisonnable? Pas du tout. Il y a Dieu au fond de nous. Une fois introduits, par la purgation du péché, dans le monde divin, quand nous voulons, c'est nous qui voulons; quand nous ne voulons pas, c'est Dieu qui veut pour nous; ainsi nous finissons par nous perdre en Dieu. Mais à une condition : c'est que nous n'ayons ni pensée, ni arrière-pensée, pas même pour notre salut : il suffit d'aimer; amour, folie d'amour et abandon.

V

Nous nous étonnons qu'un homme tel que Fénelon ait consenti à suivre une femme telle que M^me^ Guyon. Écoutez l'histoire de M. Olier.

En 1631, M. Olier, à peine converti, était dans le trouble, il ne discernait pas sa voie. A deux lieues de Pébrac, dont il était abbé, il y avait le couvent de Sainte-Catherine de Langeac; la prieure, la mère Agnès de Jésus, eut une vision : il lui fut dit

de prier pour l'abbé de Pébrac, qu'elle ne connaissait pas. Elle pria, elle fit pénitence à tel point que « les ardillons de ses disciplines se retroussaient contre ses os. » Au bout de trois ans ils se virent; et, du premier regard, ils se reconnurent; la mère Agnès lui fit comprendre à quelle perfection individuelle il était appelé, et à quelle mission. La mère Agnès mourut; une veuve, Marie Tessonnière, communément appelée Marie de Valence, la remplaça pour M. Olier; près d'elle, il éprouvait une paix et une ferveur merveilleuses. Après Marie de Valence, il y en eut encore d'autres. « Je bénis Dieu, écrit-il, qui, dans tous les états périlleux de ma vie, a suscité pour moi des âmes saintes, et qui non seulement a permis qu'elles eussent avec moi des liaisons spirituelles, mais leur a ordonné de m'offrir continuellement à Lui dans les temps de leur union la plus intime avec sa divine bonté. » Fénelon en conscience, après l'exemple d'un tel maître, ne pouvait repousser sans examen les révélations ou les promesses de M^me^ Guyon.

Et dès lors Fénelon fut pris. M^me^ Guyon le convainquit qu'elle avait des lumières sur les mouvemens obscurs de son fond. Elle lui fit goûter à côté d'elle ce singulier sentiment de joie et de paix qui semblait déborder d'elle. Elle lui fit expérimenter « l'opération de Dieu, » comme elle disait. Elle lui fit reconnaître ce « caractère foncier de la vérité intime, qui se fait distinguer même au milieu des plus grands troubles. » Il se mit donc à son école.

Il avait jusqu'ici entendu la piété à la suite de ses maîtres comme un grand effort qui fait de la vie un tissu d'actes, de pensées et de sentimens chrétiens. Il avait lu les docteurs de cette pédagogie, il savait les règles de la conduite des âmes. Laissons parler M. Masson : « Une grande lettre de l'abbé de Fénelon, antérieure à 1683, programme détaillé de vie spirituelle, adressée vraisemblablement à la duchesse de Beauvilliers, nous laisse voir sa méthode primitive, avant qu'elle ait été régénérée par M^me^ Guyon. C'est une réglementation très minutieuse de la journée chrétienne; la minutie y est même poussée jusqu'au scrupule; le nom et la pensée de Jésus-Christ y sont partout présens; les prières vocales, la lecture méditée, l'utilisation des images matérielles pour soutenir l'esprit dans l'effort de la méditation (toutes choses dont plus tard il fera si bon marché) y sont mises au premier plan de la vie intérieure;

l'humiliation sous toutes formes, même l'humiliation physique des « prosternemens contre terre, » y est célébrée comme un moyen de salutaire purification; « l'amour et la crainte de Dieu s'y mêlent dans un sentiment de pieuse obéissance. »

Ce qu'il enseigne aux autres, Fénelon l'a pratiqué sur lui. Peut-être, d'ailleurs, n'en était-il pas satisfait. Il n'y devait même plus trouver assez de difficulté, ni assez de solidité. Il est une lame si souple qu'elle cède, revient et ne peut prendre un pli durable. Il le constate; il s'en inquiète sans doute. M^me^ Guyon va l'éclairer et le rassurer.

Elle explique très bien qu'il a, jusqu'ici, employé son temps comme il le devait. Il est arrivé au premier stade de la perfection. Il portait en lui, étant homme, un peuple innombrable de sentimens et de désirs; il était appelé en tous sens vers ce qui lui plaisait, et tout lui plaisait. En lui se sont révélées ainsi mille capacités, mille facultés, mille « puissances » diverses, qui avaient chacune ses directions et ses passions. Mais un grand amour a surgi: l'amour unique de Dieu. Alors toutes ces puissances se sont orientées vers l'objet aimé; tous leurs mouvemens ont tendu à former un faisceau. La guerre et l'anarchie ont été remplacées par la hiérarchie et l'harmonie. Seulement cela n'a pu s'opérer tout d'un coup et de soi-même. Il a fallu, par une sage et attentive discipline, soumettre à l'amour dominant toutes les puissances de l'âme; il a fallu parfaire le faisceau. C'est à quoi Fénelon a courageusement travaillé. Il est arrivé à « l'unification des puissances. » M^me^ Guyon définit ainsi cet état: « La volonté, se laissant entraîner à un je ne sais quoi qu'elle goûte sans pouvoir l'exprimer, ni même le comprendre, attire à elle toutes les autres puissances, et réduit comme à un seul simple et indivisible les opérations des autres puissances, en sorte que toutes ces opérations réduites en un ne font plus qu'un seul et même acte qui est également chaleur et lumière, connaissance et amour. »

Mais ce n'est qu'une première étape. Il faut repartir sur une nouvelle voie, si l'on ne veut se heurter à un mur. En effet, quelle est la substance de la vie chrétienne? C'est l'amour. L'amour tend à l'union; il tend à faire un seul être de celui qui aime et de celui qui est aimé. Le tourment de l'amour vient de la peine à réaliser cette union; l'amour parfait et parfaitement heureux, c'est cette union parfaitement réalisée. Or, la volonté fait obstacle

à cette union. Plus je suis *moi*, moins je puis être autrui. Il faut que je cesse de vouloir, si je veux être autrui. Eh bien! toute la pédagogie de la piété, toute la pédagogie de l'action, tout ce que Fénelon a fait jusqu'ici, a tendu la volonté, a fortifié la volonté et sans doute c'était la volonté bonne, mais c'était toujours la volonté personnelle. Quand il s'agissait de se confondre et de se perdre en Dieu, comme les eaux d'une rivière se perdent dans la mer, la personnalité, au lieu de s'abandonner et de se dissoudre, s'est contractée; elle s'est faite rocher. Voilà où gît la grande difficulté et la contradiction. M^me^ Guyon fait éclater cette antinomie aux yeux de Fénelon; mais, en même temps, elle lui enseigne le remède.

Ce remède, mais il paraît infiniment simple et facile. C'est de ne rien faire. Entendez bien, ne rien faire, ce n'est pas se croiser les bras. C'est ne rien vouloir; c'est ne rien prédéterminer. Se laisser conduire sans les préparer, ni même les prévoir, par les devoirs que chaque heure apporte; exécuter, les yeux fermés, l'obligation générale ou particulière que notre condition, les circonstances, le bon sens, l'obéissance nous imposent temporairement ou perpétuellement; enfin, dans les cas où la loi morale et la loi religieuse n'imposent aucune conduite déterminée, s'abandonner à la première inspiration un peu profonde (pourvu que la volonté ne se mêle pas à cette inspiration): tel est bien l'évangile de M^me^ Guyon.

C'est la voie de l'abandon que l'on ne doit prendre d'ailleurs qu'après avoir épuisé la voie de l'action.

La méthode d'abandon exige une foi prodigieuse. Elle exige que l'on sache reconnaître partout et en tout l'action particulière de Dieu. Il est facile (et c'est une superstition fréquente) de croire que les événemens surprenans ou importans de la vie sont des décrets particuliers de Dieu. Mais reconnaître Dieu dans les événemens les plus médiocres, dans les devoirs les plus mesquins, dans les obligations les plus basses, affirmer qu'il y a un vouloir spécial de Dieu là où l'œil le plus respectueux ne voit que les rencontres insignifiantes du hasard, ce n'est pas très facile, surtout quand on a l'esprit relevé. C'est pourtant ce qu'exige l'enseignement de M^me^ Guyon; et sans cette foi, l'abandon n'est rien, c'est le farniente du Napolitain qui se couche au soleil.

Cette méthode convenait admirablement à Fénelon. Ce qu'il

y avait de sublime en elle, répondait à sa sublimité naturelle. Ce qu'il y avait de confiant, satisfaisait son optimisme. Il était sans boue et sans passions; les choses basses, grossières et transitoires ne lui inspiraient que répugnance; quand il regardait en lui-même, il y discernait des tendances incertaines certes, et, toute une obscurité dont parfois il s'effrayait, une obscurité mouvante et vivante et bouillonnante : mais rien n'empêchait que cette obscurité ne recélât quelque fièvre divine. Et le voilà qui écoute M^me^ Guyon en disciple soumis et en petit enfant!

VI

Elle lui prescrit donc de renoncer à tout désir, ou tendance, quels qu'ils soient: oui, même au désir de perfection et de sainteté. « Il s'agit présentement de mourir à toute tendance... L'âme ne songe ni à perfection, ni à sainteté, et ne pourrait faire un pas pour la sainteté possible, parce qu'elle ne peut rien vouloir pour elle, ni par rapport à elle. » En même temps l'esprit si actif de Fénelon devra s'amortir, du moins sur le point de la vie mystique. « Pour la personne dont vous me parlâtes hier (1), il doit, le plus qu'il pourra, demeurer en simplicité, et dans une manière de cessation de toutes choses: ce qui ne s'entend pas seulement des choses extérieures, qui sont les moindres de nos distractions, mais cesser sur toutes choses l'action de son esprit rempli extraordinairement, à cause de la grande science, de sorte que l'esprit même agit dans le repos. Il faut laisser toutes choses, qui cependant ne se perdent pas pour cela; mais elles seront purifiées de leurs espèces, la substance des choses restera. » Il évitera ensuite de trop épier, de trop gouverner sa conduite. « Je suis toujours plus convaincue des desseins de Dieu sur vous. Vous ne sauriez aller trop simplement avec lui. C'est ce qu'il veut de vous; il ne vous demande pas vos œuvres, mais votre obéissance. Je vous prie en son nom de ne point examiner trop scrupuleusement vos fautes, mais de vous laisser tel que vous êtes. Dieu ne manquera pas de vous faire sentir ce qui lui déplaira; mais, ce qu'il ne vous fera pas voir lui-même, ne le cherchez pas, votre volonté est droite comme il le désire... Dieu ne demande rien autre chose de vous ni de toutes les créatures

(1) Il s'agit de Fénelon lui-même.

qu'il veut pour soi, que cette volonté droite toujours exposée sans retour à la volonté divine. »

Fénelon acquiesce! Il sacrifie son esprit, il consent à tout oublier en matière de mystique, tout jusqu'aux conseils de la sagesse. Il abandonne aux mains de l'action mystérieuse le soin d'éviter les fautes et toute la thérapeutique morale: il ne veut plus que ne pas vouloir, et cela lui coûte horriblement. « Je suis trop à me servir de ma raison, dit-il, et à repenser souvent à une chose avant de m'y fixer, excepté certaines dans lesquelles il se représente d'abord à mon esprit une pensée si claire et si démêlée, qu'elle m'arrête absolument... J'ai à craindre d'être trop sage, trop attentif sur moi-même et trop jaloux de mes petits arrangemens. Mon penchant est de trop retoucher ce que je fais, et de m'y complaire. La règle de marcher comme un aveugle, jusqu'à ce que la muraille arrête, et qui se tourne d'abord du côté où il trouve l'espace libre, me plaît beaucoup; mais dois-je espérer que Dieu me fermera aussi tous les côtés où je ne dois pas aller? Et dois-je marcher hardiment, tandis qu'il ne mettra point le mur devant moi pour m'arrêter? Je ne crois pas d'avoir à craindre de m'occuper de trop de choses: au contraire, je suis naturellement serré et précautionné; de plus, mon attrait présent fait que l'extérieur m'importune et que je serais ravi d'avoir peu d'action au dehors, quoique je fusse peut-être contristé si certaines personnes considérables, qui me traitent bien, cessaient de me rechercher. J'ai dit aujourd'hui quelques paroles fort contraires à la charité, par une plaisanterie qui m'a entraîné, malgré un sentiment intérieur qui m'avertissait de me retenir: une personne a paru en être mal édifiée. A l'instant, j'ai senti une douleur en présence de Dieu... Cette douleur m'a percé au vif. » Et il reprend encore la question qui le tourmente, la question capitale; il la reprend sous la même forme expressive de l'aveugle en marche : doit-il renoncer à toute direction de lui-même? « Ce que je souhaite le plus, c'est de savoir à quoi me tenir pour bannir les réflexions et pour me tenir à l'esprit de Dieu. Ferai-je comme l'aveugle qui tâtonne et qui marche sans hésiter, tant qu'il trouve un espace ouvert? Ne sera-ce point une simplicité trop hardie? Je la goûte, quoique la pratique doive en être rude à mon esprit circonspect. » Non, ce ne sera pas une simplicité trop hardie. M^me^ Guyon le rassure. « Vous êtes si fort à Dieu, et il a un soin si particulier de

vous, que je suis assurée sans nul doute que, lorsqu'il vous fera proposer quelque chose, il vous donnera un mouvement très vif de le refuser ou de l'accepter, selon ce qu'il voudra de vous; et il vous donnera là-dessus une idée fixe qui ne vacillera point... Au nom de Dieu n'hésitez point et ne consultez personne; unissez-vous à ce pauvre cœur (celui de M^me^ Guyon), et Dieu vous donnera toutes choses, non certitude de lumière, connaissances, etc. (cela n'est pas pour vous), mais par une simple inclination de votre cœur. » De même plus tard, M^me^ Guyon écrit encore : « Dieu a mis dans vous, comme dans la terre, une source de fécondité: sans que la terre fasse nulle action, elle devient féconde. » « ... Je vous dis que Dieu est incessamment appliqué sur l'âme droite et simple qui lui est continuellement exposée. Cette âme n'a qu'à demeurer simplement passive : Dieu la purifie de cette sorte et lui communique d'autant plus sa fécondité, que plus elle reçoit passivement ses opérations. » Et rien d'étonnant à cette divine fécondité (ici M^me^ Guyon arrive au cœur même et à la métaphysique de sa doctrine), rien d'étonnant, car l'âme a cessé peu à peu d'être « distinctement distincte » de Dieu; elle est morte et Dieu vit en elle, pour elle : « Sitôt que les puissances sont toutes réunies, Dieu fait une autre opération, qui est de perdre ces puissances en lui, dans la même unité; attirant toute l'âme en lui qui est le centre, ce qui s'appelle *trépas*. Après quoi, il la transforme en lui-même. C'est une véritable extase, mais extase permanente... Et lorsque cette âme est beaucoup passée en Dieu, que la volonté est disparue en ce qu'elle a de désir et de répugnance, et qu'elle ne se découvre plus, c'est alors que l'union essentielle est véritable, et que l'âme est passée de la mort à la nouvelle vie que l'on appelle résurrection. Alors l'âme, ne vivant plus en elle-même, étant morte à tout et passée en Dieu, vit de Dieu; et Dieu est sa vie. Plus cette vie nouvelle et divine s'augmente et se perfectionne, plus la volonté se trouve perdue, passée et transformée en celle de Dieu. C'est alors que toute l'âme, réduite en unité divine, est retournée à son principe, dans toute la simplicité et pureté où Dieu la demande. »

Fénelon fait certes des réserves. Il a, comme malgré lui, des répugnances. Il ne peut prendre sur lui de croire qu'il n'a qu'à se laisser aller, dans la conduite de la vie, à l'instinct secret. Il ne se dissimule pas combien de paradoxes philosophiques et

théologiques renferme l'enseignement de Mme Guyon : « Je suis persuadé, comme vous le dites, écrit-il, que les personnes intimement unies à Dieu le connaissent et l'aiment par un acte très simple; mais j'aurais besoin d'une ample explication : le chrétien qui s'abandonne sans réserve peut consentir à être éternellement heureux ou malheureux, si c'est la volonté; mais il me semble qu'il ne peut jamais consentir à haïr Dieu dans l'enfer. » De même il discerne qu'on peut donner un très mauvais sens à cette union, à cette « perte » de l'âme en Dieu : « Pour N... qui ne veut pas que l'âme passe en Dieu et qu'elle s'y repose, j'imagine qu'il aura entendu ces expressions dans un sens où il aurait raison de les condamner. Il est vrai qu'en cette vie on ne passe jamais en Dieu en sorte qu'on... cesse d'être *voyageur :* l'union commencée avec Dieu est encore imparfaite, en ce qu'on ne voit point clairement l'essence divine, et qu'on n'est jamais impeccable : on peut jusqu'au dernier souffle perdre la grâce. Ainsi l'union est imparfaite et fragile. Pour le repos en Dieu, il serait une oisiveté et une illusion, si on cessait d'être fidèle à l'accomplissement de l'évangile et aux devoirs de la Providence, pour le dehors et pour le dedans. » Enfin Fénelon va jusqu'à avoir des velléités, sinon de doute, du moins de clairvoyance sur Mme Guyon (je ne sais; mais ces velléités ne sont peut-être pas spontanées; Fénelon les doit probablement à Mme de Maintenon). « Je vous avouerai, écrit-il à Mme Guyon, que je me sens porté à croire que vous vous trompez quelquefois sur les gens et sur leurs dispositions, quoique je ne croie pas que vous vous soyez trompée sur moi : c'est là une tentation que je vous ai avouée plusieurs fois. Elle va de temps en temps jusqu'à craindre que vous n'alliez pas trop vite, que vous ne preniez toutes les saillies de votre vivacité pour un mouvement divin, et que vous ne manquiez aux précautions les plus nécessaires. » Mais il retire ses doutes et il s'empresse d'ajouter : « Outre que je ne m'arrête pas à ces pensées, de plus, quand je m'y arrêterais, elles ne feraient rien, ce me semble, contre le vrai bien de notre union, qui est la droiture et la voie de pure foi et abandon où je veux vous suivre. »

Ainsi, Fénelon croit malgré tout; il s'obstine à suivre Mme Guyon dans « la voie de pure foi et abandon. » Quand il reçoit d'elle quelque nouvelle instruction, il en est ravi. Ce n'est pas qu'il en éprouve quelque joie sensible, et c'est même ce qui

le rassure que cette sorte de sécheresse et d'impassibilité; tout se passe donc bien par-dessous le monde sensible, à des profondeurs qui ne sont accessibles qu'à une action divine. Il n'éprouve pas de joie effective ; il « n'a ni peine ni consolation vive, tous ses sentimens sont émoussés. » Il apporte uniquement « un acquiescement simple, quelquefois même froid et sec, mais doux, prompt, facile, paisible, et qui est du fond du cœur. » C'est un *oui*, tout court, que ce *oui* qui « dit tout. » Il arrive, après bien des peines, mais tout de même il arrive à un état fixe où il demeure « uni à Dieu par le fond de la volonté. » Voici une bien belle déclaration : « Il me semble que je suis embarqué sur un fleuve rapide, qui descend vers le lieu où je dois aller; je n'ai qu'à ne me laisser pas accrocher ni aux branches des arbres, ni au sable, ni aux rochers qui bordent le rivage. Le cours du fleuve fait le mien, et je n'ai qu'à ne pas m'arrêter; il faut que je me laisse toujours porter, sans m'amuser ni aux contradictions, ni aux agrémens du dehors, ni à la sécheresse, ni à l'onction du dedans, ni au goût des vertus et de l'oraison, ni aux tentations, ni aux infidélités intérieures. Tout cela n'est que le rivage que l'on découvre en passant, où l'on ne pourrait s'arrêter un instant sans se raidir contre le courant de la grâce. »

Tout ce travail ne s'est pas fait en un jour. On voudra bien recourir au livre de M. Masson, pour y suivre d'étape en étape la marche de Fénelon. On y trouvera des détails touchans. On verra par exemple Fénelon embarrassé de savoir s'il doit solliciter pour « un pauvre neveu. » Il penche vers le désintéressement absolu, et il est porté à ne rien demander ni pour lui ni pour les siens, ni pour le pauvre neveu. Mais quoi ! ce désintéressement a été remarqué et loué; et Fénelon craint que le mouvement naturel, qui le porte à ne pas « solliciter » pour le « pauvre neveu, » ne soit un mouvement déguisé d'égoïsme et de vanité. M. Masson nous dira encore d'une façon bien séduisante à quelle plénitude de joie le pur amour devait conduire l'ascension de Fénelon. (Nous imaginerons pourtant que M. Masson a un peu exagéré la joie d'un état que Fénelon qualifie parfois d'agonie sèche !) « Le christianisme ainsi pratiqué, écrit donc M. Masson, devient une religion de la joie. Il ne détruit pas l'extérieur de ceux où il s'implante, c'est-à-dire, il les conserve au dehors tels que la nature les a faits. Au dedans, leur âme renouvelée et libérée de tout sentiment servile a déjà « un

avant-goût du sabbat éternel, » mais le monde ne s'aperçoit pas de leur transformation : il les voit seulement plus confians, « plus tranquilles, plus dégagés, et plus hardis ; » il se laisse conquérir par eux ; et « ce sont ces âmes déjà détachées de la terre qui finissent par la posséder. » En effet, Fénelon eut bientôt des raisons de croire qu'il le posséderait. Il arriva dans sa vie un événement qui acheva de le livrer à Mme Guyon.

Mme Guyon lui avait annoncé dès l'origine qu'il jouerait un rôle magnifique. « Vous serez ma langue, vous parlerez mon même langage et nous accomplirons ensemble toute justice, » lui avait-elle dit. Elle lui répétait qu'il avait de grandes choses à faire. Mais elle lui défendait de les hâter en les préparant : il fallait laisser agir les conjonctures, c'est-à-dire Dieu. Et Fénelon attendait en paix. On l'accuse à cette époque, on l'accuse d'être comme toujours et plus que jamais un ambitieux, et un subtil intrigant : il aurait ménagé sa fortune par des combinaisons sourdes, par des combinaisons de longue date. Quelle erreur! C'est un aveugle qui chemine les mains en avant ; et c'est une autre aveugle qu'il prend pour guide : Mme Guyon! Ils auraient dû se perdre tous les deux : et, au contraire, il leur arrive une prodigieuse confirmation.

Saint-Cyran, volonté puissante qui travaillait à renouveler le monde, avait souhaité d'être l'éducateur d'un roi. Le 16 août 1689, le duc de Beauvilliers était nommé gouverneur du Duc de Bourgogne, et le lendemain, Fenelon était nommé, sur la proposition de Beauvilliers, précepteur du jeune prince. Plus heureux que Saint-Cyran, Fénelon, l'apôtre du pur amour, ferait l'éducation d'un roi.

Mme Guyon lui écrivit aussitôt : « J'ai eu toute la joie dont je suis capable de la justice que Sa Majesté vous a rendue, *mais je n'en ai été nullement surprise*. J'étais si certaine que cette charge vous était réservée que je n'en pouvais douter... Ce qui me fut imprimé dans le cœur m'est encore confirmé : *Qu'il soit petit et simple où le déguisement règne, et il vivra d'une vie que je lui puis seul communiquer*. Je comprends pourquoi Dieu me pressait si fort pour vous... Dieu ne vous manquera jamais pour vous faire remplir la place où il vous met, *et à laquelle vous n'avez point contribué*. Moins il y aura de vous-même dans l'exercice de votre emploi, plus il y aura de Dieu. Vos talens naturels ne vous seront utiles, dans cet emploi, qu'autant que

votre âme sera docile aux mouvemens de la grâce. Croyez-moi, l'éducation *d'un prince que Dieu veut sanctifier (car je suis certaine qu'il en fera un saint)* se doit faire avec une entière dépendance aux mouvemens de l'esprit sanctificateur... Quoique dans l'extrême jeunesse vous ne voyiez pas encore tout le fruit que vous pourriez prétendre, soyez persuadé que ce sera un fruit exquis en sa saison... *il redressera ce qui est presque détruit, et déjà sur le penchant d'une ruine totale*, par le vrai esprit de foi... Je vois déjà une partie accomplie de ce que Notre-Seigneur m'a fait connaître ; et, quand le reste arrivera, je vous dirai : *Nunc dimittis*. Je vous assure en Dieu même que vous n'êtes pas là seulement pour le petit prince, mais *pour le plus grand Prince du monde*. » Fénelon répondit : «... Votre lettre m'a fait un grand plaisir pour apaiser mes sens émus, et pour me rappeler au recueillement. Dieu soit béni de tout pour lui seul ; *je vous suis dévoué en lui avec une reconnaissance infinie. A toutes ces choses que vous m'annoncez, je sens cette réponse fixe au fond de mon cœur : fiat mihi secundum verbum tuum*. Il me semble que Dieu veut me porter comme un petit enfant et que je ne pourrais faire un pas de moi-même, sans tomber. Pourvu qu'il fasse sa volonté en moi et par moi, quoi qu'il arrive, tout sera bon. » Peu de jours après, il écrivait encore : « Ce que je vois, quoique nouveau et flatteur pour moi, ne m'entre point au cœur, et je ne puis m'empêcher de me rendre ce témoignage que ce n'est pas là ce que j'aime. Dieu sait où il met mon amour, c'est à lui de le garder... *Vous m'avez promis de m'envoyer quelque chose de votre façon sur mon nouvel état ; j'espère que vous aurez cette bonté... Je suis de plus en plus uni à vous* en Notre-Seigneur. » Mais déjà il était entré en fonctions : c'est désormais un grand personnage. Il nous échappe.

VII

Lorsque Fénelon fut nommé précepteur du Duc de Bourgogne, Bossuet, écrivant à la marquise de Laval pour la féliciter de l'élévation de son cousin (la marquise de Laval était la fille du marquis de Fénelon), lui disait ceci : « Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Église et de l'État ; aujourd'hui j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie ; elle m'en a donné une très sensible. Monsieur votre père, un

ami si cordial et si plein de mérite, m'est revenu dans l'esprit; je me suis représenté comme il serait à cette occasion, en voyant l'éclat d'une vertu qui se cachait avec tant de soin. Enfin, madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon... »

Bossuet se trompait. Il aurait dû écrire : « Nous avons perdu l'abbé de Fénelon. » L'abbé de Fénelon n'est plus; c'est un personnage nouveau qui paraît à sa place.

La responsabilité d'une éducation comme celle du Duc de Bourgogne aurait suffi, à elle seule, pour transformer le caractère de Fénelon : adieu la liberté de l'esprit, et l'emploi spontané du génie; adieu aussi les rêveries d'une féconde imagination ! Il faut songer à la tâche quotidienne, la dure tâche qui laisse aux heures des sermons Fénelon harassé et prêt à s'endormir. Plus une page désormais qui ne doive servir au royal enfant; et le *Télémaque* se mue en poème pédagogique !

Mais ce n'est rien, — ou plutôt c'est bien. Voici qui est plus grave; voici la transformation profonde.

Jusqu'ici, l'influence de M^me^ Guyon n'a pas été, en somme, mauvaise. Fénelon ne s'est pas encore trop empêtré dans « l'esprit » de cette femme singulière. Qu'y a-t-il pris, sinon ce sens du divin par lequel il a éprouvé en lui, autour de lui, partout, l'action divine, — semblable à l'éther dans lequel baignent les corps matériels. Et, ce faisant, qu'a-t-il fait, sinon suivre sa pente, se libérer, s'affranchir, être entièrement et spontanément lui-même. Or maintenant l'influence de M^me^ Guyon va changer de valeur, et devenir néfaste.

Ah ! cette élévation au préceptorat royal, cette élévation coïncidant avec les prédictions de M^me^ Guyon, comme elle a été funeste ! Devant ce qu'il croit un miracle, Fénelon ne réfléchit plus : il accepte tout de M^me^ Guyon. Il lui écrivait auparavant : « Quant aux affaires temporelles, j'aurais peine à croire que vous n'y fissiez pas de faux pas. Peut-être Dieu vous tient-il à cet égard dans un état d'obscurité et d'impuissance, pendant qu'il vous éclaire sur tout le reste. » Maintenant de telles paroles, démenties par l'effet, lui paraîtraient un blasphème. Il embrasse cette perspective de renouveler la face du monde politique et la vie du catholicisme; il emploie les moyens enfantins que M^me^ Guyon invente pour cette renaissance. Il oublie, il écarte systématiquement tous les conseils de la prudence humaine; il n'est pas moins sourd aux conseils de la prudence

divine; il commet des actes véritables de folie. Encore si cette folie venait de lui; et s'il était l'« illuminé » de sa propre illumination ! Mais non ! L'illuminée, c'est Mme Guyon; il est l'enfant et l'esclave de Mme Guyon. Aveugle, encore une fois, aveugle conduit par une aveugle.

Il en subira les conséquences. Il aura un réveil terrible. Il reviendra à la raison et au bon sens. Il y reviendra avec cet approfondissement que laissent les crises de la conscience et de la raison. Mais il n'aura plus cette fraîcheur, cette grâce, cette confiance dans la vie, cet universel abandon, et ce naturel exquis de l'abbé de Fénelon.

Voilà pourquoi il n'était peut-être pas sans intérêt de fixer en quelques traits la physionomie bientôt effacée de l'abbé de Fénelon. Après tout, où donc trouverait-on, ivresse mystique mise à part, un plus charmant exemplaire d'humanité? Les jeunes gens mêmes des dialogues de Platon ont moins de charme que ce Périgourdin élevé à Saint-Sulpice. Et puis l'abbé de Fénelon avait de plus qu'eux « la pureté du cœur et Dieu pour lui. »

FORTUNAT STROWSKI.

LA FEMME

ET

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE

L'ENFANCE ET L'ÉDUCATION

Ce n'est pas seulement dans l'histoire politique, dans la fondation de la prépondérance française en Europe, que la première moitié du XVII^e siècle se distingue par une unité depuis longtemps reconnue. Dans la vie privée de nos ancêtres de cette époque, on n'est pas moins frappé de l'unité morale qui s'établit graduellement par l'apaisement des habitudes de violence développées au sein des guerres civiles, par le culte de la volonté, par la religion du devoir, par l'affectation de l'héroïsme dans la conduite et du purisme dans le langage. L'idéal intellectuel et moral de cette société, ses mœurs, sa sociabilité, sa littérature sont dus pour beaucoup à la place qu'elle a donnée à la femme. Si donc l'on pouvait suivre celle-ci dans les diverses situations où l'appelaient ses intérêts et ses devoirs, au foyer, à l'atelier, dans le monde, sur le théâtre, au couvent, etc., on aurait beaucoup fait pour la connaissance de la société elle-même. Pour savoir si une pareille entreprise, à coup sûr téméraire, est du moins réalisable, il n'y a qu'un moyen, c'est de la tenter, et

c'est par l'éducation féminine, en la prenant tout à fait à son début, qu'il faut commencer.

Bien que la naissance d'une fille fût, pour nos ancêtres du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, à quelque classe de la société qu'ils appartinssent, moins importante que celle d'un fils, elle n'était pas enregistrée avec moins de soin, moins de détails dans le livre de raison. Ce n'était pas seulement l'heure de l'accouchement qui y était consignée; on y ajoutait souvent les circonstances atmosphériques, le cours et l'âge de la lune, le signe du zodiaque, le caractère heureux ou néfaste attribué par les almanachs au jour de l'événement.

Deux intérêts d'une égale urgence s'imposaient à la famille au sujet du nouveau-né : sa conservation, les premières précautions exigées par sa fragilité, puis son inscription dans la société chrétienne et civile, c'est-à-dire son baptême. Occupons-nous d'abord du second.

Rigoureusement le baptême devait avoir lieu le jour ou le lendemain de la naissance. C'est ce que prescrivent les statuts synodaux de plusieurs diocèses. Le nouveau-né était-il en péril de mort ou simplement trop faible pour pouvoir supporter le transport à l'église, il était ondoyé, soit par le prêtre qui y accomplissait plus tard les cérémonies accessoires du baptême, soit par la sage-femme. Par suite de ce devoir spirituel qui n'était pas le seul qu'elles fussent appelées à remplir, les sages-femmes relevaient de l'autorité ecclésiastique. Elles étaient nommées et assermentées par les curés.

Le pouvoir civil avait beau abandonner au clergé la mission de dresser les actes de naissance, il ne pouvait rester indifférent à la façon dont cette mission était remplie; il y allait d'intérêts dont il avait à connaître : filiation, âge, parenté. On peut dire, sans calomnier les curés de cette époque, que son intervention, si légitime d'ailleurs en principe, était justifiée par l'incurie avec laquelle les registres baptistaires étaient tenus. Longtemps avant la période qui fait l'objet de notre étude, des dispositions avaient été prises pour assurer leur existence, leur conservation et leur authenticité. L'ordonnance de Villers-Cotterêts d'août 1539 en avait prescrit la rédaction, avait exigé qu'ils fussent signés du curé ou de son vicaire et d'un notaire et en avait confié la garde aux justices royales, au greffe desquelles

ils devaient être déposés chaque année. Ce dépôt ne fut pas effectué, car l'ordonnance de Blois de novembre 1579 le prescrivit de nouveau en imposant aux curés l'obligation d'attester en justice la vérité de leur contenu. Il faut croire que ces archives de l'état civil restèrent encore dans les paroisses, puisqu'une ordonnance de janvier 1629 répétait la même injonction. Encouragé par les protestations incessantes de ses évêques, le clergé paroissial n'en tint pas compte.

L'autorité publique, on vient de le voir, ne s'était pas montrée moins soucieuse de l'exactitude des faits inscrits dans les registres baptistaires que de leur conservation. Régulièrement, la teneur des actes de baptême devait comprendre le nom et le sexe de l'enfant, les noms des père et mère et ceux des parrain et marraine, mais leur rédaction n'était pas toujours aussi complète. Pour les enfans légitimes, la filiation était établie par la déclaration du père et de la mère; pour les enfans naturels, on recevait celle qui était faite, au nom de la mère, par la sage-femme, le parrain ou la marraine, et on la recevait non seulement pour la filiation maternelle, ce qui était tout simple, mais aussi, lorsque le père ne reconnaissait pas l'enfant, ce qui était le cas le plus fréquent, pour la filiation paternelle. Il est vrai que le père, réel ou supposé, pouvait faire insérer dans le registre un acte de désaveu. Il faut ajouter que cette déclaration n'était pas suffisante pour établir l'état civil de l'enfant, qu'elle ne donnait à la mère qu'un titre à une provision alimentaire pour les premiers besoins de celui-ci, que c'est avec cette restriction que s'appliquait le brocard *Virgini prægnanti creditur*. L'insertion d'une pareille articulation dans un acte de naissance n'en constituait pas moins une présomption grave, un commencement de preuve par écrit. Il n'est pas besoin de signaler l'intérêt qui pouvait décider plus d'une fille-mère à tromper sur le véritable auteur de sa grossesse. En 1629, Marguerite Pradel dément, à la requête d'Antoine Lapeyre, l'attribution de paternité qu'elle lui avait imputée. Le 25 août 1633, une femme qui avait résidé à Mauves présente son enfant au baptême dans l'église de Notre-Dame de Nantes, et au curé qui lui demande pourquoi elle ne l'a pas fait baptiser à Mauves où elle a accouché, elle répond qu'on ne voulait le baptiser dans cette paroisse qu'à la condition de désigner pour père un autre que le vrai.

Si la société de l'ancien régime bravait l'abus inséparable de

la présomption attachée au témoignage de la fille-mère, c'est qu'elle se préoccupait de lui assurer tout de suite des ressources, et elle s'en préoccupait, non seulement pour éviter une charge à la paroisse, mais plus encore pour ôter à la mère naturelle l'une des raisons qui pouvaient la pousser à se défaire de son enfant.

On redoute la clandestinité de la grossesse et de l'accouchement par la même raison qu'on favorise la recherche de la paternité. La femme qui dissimule sa maternité, qui ne fait pas connaître sa grossesse, qui ne la fait pas constater par témoins, ainsi que l'issue heureuse ou funeste de ses couches, est réputée, si son enfant meurt, coupable d'infanticide et, en conséquence, punie de mort. Les municipalités enjoignent aux sages-femmes de leur signaler les grossesses des femmes non mariées auxquelles elles sont appelées à donner leurs soins, de ne leur donner ces soins qu'avec leur autorisation, d'obtenir d'elles, au moment de l'accouchement, le nom du père.

Le baptême ne se conçoit guère sans parrain et sans marraine, et cependant il y avait bien des enfans auxquels ils manquaient, comme leur manquait aussi un père reconnu. C'étaient généralement les mêmes, de sorte que la parenté spirituelle faisait justement défaut à ceux qui se trouvaient déjà privés de la parenté légale. En revanche, pour ceux qui bénéficiaient de la première, il y avait parfois un peu d'excès, eu égard, du moins, aux obstacles qu'elle mettait au mariage. En 1546, Anna Furic eut cinq parrains et trois marraines. Généralement leur nombre ne dépassait pas un parrain et une marraine ou deux patrons et une patronne spirituels pour un garçon, deux patrons et une patronne pour une fille. On faisait quelquefois une classification dans les uns et dans les autres, on distinguait les grands et les petits compères, les principales et les petites marraines.

L'initiation à une religion qui ne distingue pas entre ses enfans était envisagée comme une occasion d'attester cette fraternité chrétienne. Ceux qui occupaient un rang élevé dans la société se prêtaient volontiers à tenir sur les fonts des nouveaunés de la classe la plus humble, alors surtout qu'ils appartenaient à la famille de leurs serviteurs, de leurs tenanciers. Il n'y a là rien que de très naturel. Ce qui est plus digne de remarque, parce qu'il faut y voir un indice de l'égalité de mœurs que l'on rencontre souvent dans les sociétés hiérarchisées, de la facilité

et de la cordialité des rapports entre les différentes classes, c'est que le contraire se produisait aussi, c'est que des familles aisées et même d'une haute situation sociale prenaient des pauvres pour servir à leurs enfans de répondans devant Dieu. Cet usage était si commun et il est si connu que nous n'en signalerons que deux exemples. En 1657, un enfant de la famille limousine des Nexon est présenté au baptême par « un petit pauvre » du village de Villotte et une pauvresse demeurant au bourg de Nexon, et, le 5 novembre 1592, ce sont des pauvres qui servent de père et de mère spirituels aux deux enfans jumeaux de Philibert-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur et de Marie de Luxembourg.

La différence de religion n'était pas incompatible avec le rôle de parrain et de marraine. On connaît des baptêmes catholiques où des protestans figurent en cette qualité, et réciproquement. Il faut voir là une preuve de l'apaisement intermittent des passions religieuses.

En nous occupant du sacrement qui faisait du nouveau-né un chrétien, avant de parler des premiers soins matériels et du régime par lesquels on croyait alors assurer le mieux son existence et son développement, nous avons suivi l'ordre que la société de ce temps-là mettait dans ses préoccupations à son égard. Avant tout, elle songeait au salut de son âme. Sur l'hygiène du premier âge, nous serons bref, d'ailleurs, parce qu'une compétence spéciale serait nécessaire et chez l'auteur et chez les lecteurs pour permettre plus de détails.

Pour l'allaitement maternel, il n'y a pas de doute à avoir. Autant il était préconisé par l'Église et par tous les auteurs qui ont écrit sur la pédagogie, Vivès, Érasme, Scévole de Sainte-Marthe, autant il était peu en usage dans les classes élevées. Le peuple était seul à connaître la douceur de cette maternité complète. L'Église était si impérative sur ce devoir que certains théologiens allaient jusqu'à ranger parmi les péchés mortels l'abstention de la mère quand elle n'était pas motivée par une cause légitime. En général, sauf dans le peuple, les nouveau-nés étaient mis en nourrice à la campagne. Sur les caractères physiques qui distinguent une bonne nourrice, nous avons l'opinion de deux femmes qui ont été contemporaines et qui, par leur expérience comme par leurs écrits, avaient acquis une grande autorité gynécologique : la femme du médecin Jean

Liebault et Louise Bourgeois dite Boursier, sage-femme de Marie de Médicis. Elles sont d'accord sur l'importance qu'il y a à ne pas prendre une nourrice rousse ou dont la vue soit défectueuse. La première ajoute que la nourrice doit avoir entre vingt-cinq et trente-cinq ans, la seconde qu'il faut regarder si ses dents sont blanches et bien rangées et s'enquérir si ses ascendans sont sains, présomptions dont on s'étonne que la première n'ait pas parlé, mais dont elle ne méconnaissait certainement pas la valeur. Le 25 janvier 1613, le bureau de l'Hôtel de Ville, pour prévenir de nouveaux cas de mortalité enfantine provenant de l'insuffisance du lait maternel, adjoignit deux nourrices au service des accouchées.

Au sujet de l'alimentation qui s'ajoutait au lait de femme et qui le remplaçait entièrement après le sevrage, nous signalerons l'abus de la bouillie à la campagne et l'habitude de certaines paysannes de donner aux nourrissons du vin et même de la soupe au vin. C'est Gui Patin qui nous révèle, avec sa verve incisive, ces pernicieuses pratiques et il motive longuement la condamnation absolue de la bouillie, dont l'usage lui paraît mauvais, même quand il ne va pas au point d' « en fourrer aux enfans jusqu'à la gorge, » comme font les nourrices aux champs. Il pousse même la prévention jusqu'à l'accuser d'être cause de la petite vérole et de lui donner une gravité souvent mortelle. Du bouillon, des œufs, voilà quelle est, pour lui, l'alimentation qui convient le mieux aux enfans en sevrage.

La nourrice restait souvent auprès de son ancien nourrisson en qualité de bonne d'enfant. Personne, pas même la mère, ne pouvait avoir plus d'influence sur sa première éducation que celle qui, l'ayant nourri, avait suscité et dirigé en lui le premier éveil, le premier développement de la sensibilité et de l'intelligence : « Je trouve, écrit Montaigne, que nos plus grands vices prennent leur pli de notre plus tendre enfance et que notre principal gouvernement est entre les mains des nourrices. » Les sentimens nés de cette pseudo-maternité engendraient souvent un attachement qui durait toute la vie, et le rôle que les littératures de tous les temps et de tous les pays ont donné à la nourrice auprès de l'enfant qu'elle a allaité n'a fait que reproduire une situation universelle. Pierre Larivey, dans sa comédie *Le Fidèle*, fait dialoguer une jeune fille et son ancienne nourrice. La première reproche à la seconde les sentimens

romanesques que les récits, tirés des poèmes d'aventures qu'elle a entendus de sa bouche, ont éveillés prématurément chez elle, et la seconde s'excuse par l'usage constant de ses pareilles de distraire de cette façon les heures d'insomnie des fillettes qui leur sont confiées. Pendant leur bas âge, les enfans étaient plus souvent avec des mercenaires qu'avec leurs parens. Aussi, en fondant, en 1634, une congrégation destinée à l'instruction des pauvres filles qui se proposaient d'entrer en condition, Barbe Martin, veuve de Nicolas Colbert, seigneur de Magneux-les-Fismes, avait-elle songé surtout à l'intérêt des enfans en bas âge à se trouver en rapport avec des servantes bien élevées.

Il y avait une chose qu'on ne croyait pas pouvoir commencer trop tôt à apprendre à l'enfant, c'était les bonnes manières. La petite fille n'avait pas encore accompli sa cinquième année qu'on lui faisait répéter les formules de politesse qu'elle devait employer pour parler à sa mère et elle était durement châtiée lorsqu'elle y manquait. C'est à Érasme, c'est-à-dire à une autorité bien antérieure à l'époque qui nous occupe, que nous empruntons ce fait, mais on sait combien se conservent les traditions et les formes du savoir vivre. Ce fut précisément Érasme qui les codifia, en 1530, dans son traité *De civilitate morum puerilium*, les popularisa et les imposa, par la vogue extraordinaire de son manuel, aux manuels suivans tels que ceux de Mathurin Cordier et de J.-B. de la Salle. Le grand antiquaire de Rotterdam est donc indirectement le père de tous les guides de civilité puérile et honnête qui ont paru jusqu'au temps qui nous intéresse inclusivement et, si ces guides n'ont fait que reproduire ses préceptes, c'est qu'ils étaient toujours observés, toujours considérés du moins comme les meilleurs.

Ce qui, dans ce code des bienséances, regarde les soins de la toilette, est si peu de chose qu'il n'y a pas à s'y arrêter. La tenue de l'enfant à table mérite, au contraire, d'être remarquée. Il mange au bout de la table tête nue, à la différence des grandes personnes qui sont couvertes, et il y garde le silence. Il ne s'y assoit que quand on le lui a commandé et n'y reste pas jusqu'à la fin. Quand il a suffisamment mangé, il ôte son assiette et s'en va après avoir fait une révérence à celui des convives qui occupe le rang social le plus honorable. Jusqu'à dix ans, il se retire dans sa chambre à sept heures du soir.

Mais elle était encore soumise à ces règles du savoir vivre

que déjà la petite fille avait à remplir d'autres devoirs, éveillait d'autres préoccupations chez ceux qui s'intéressaient à elle. Elle avait cinq ou six ans, le temps était arrivé où l'éducation sérieuse allait commencer. Celle qu'ont reçue les générations qui se sont succédé depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la mort de Louis XIII a dû changer avec l'idée qu'on s'est faite du rôle de la femme dans la société.

Les femmes n'étaient pas restées étrangères à cette ardeur de savoir qui fut la noble passion de la Renaissance. « Que dirai-je, — écrit Rabelais, — les femmes et les filles ont aspiré à cette louange et manne céleste de bonne doctrine. » Beaucoup de contemporaines de Rabelais y atteignirent. Chez celles de Montaigne, de « la bonne doctrine » il ne resta souvent que l'affectation et le pédantisme. Même dans la seconde moitié du siècle, on savait gré aux femmes d'une culture raffinée. Elle valut à plusieurs demoiselles pauvres attachées au service de Catherine de Médicis un établissement pour lequel leurs pères n'avaient pas eu de dot à constituer. Tant d'exemples honorables pour l'instruction féminine n'avaient pu que lui assurer une faveur générale. Avaient-ils été jusqu'à triompher de la conception timorée, étroite, qu'on se faisait encore du rôle du sexe faible dans la société? Nous ne le croyons pas. Érasme, qui nous a déjà révélé la place excessive du formalisme dans l'éducation de la jeune fille, censure l'opinion de ceux qui croient qu'il ne manque rien à cette éducation du moment où elle l'a conduite jusqu'au mariage en la préservant du commerce des hommes, et qui ne s'aperçoivent pas du danger que court son innocence avec de grossières servantes. Au préjugé qui trouve l'instruction déplacée chez elle, il oppose le sentiment dès gens de bon sens qui y voient la meilleure école du jugement, la meilleure sauvegarde des mœurs. Ailleurs, il reconnaît les avantages de l'éducation ménagère, mais il met encore au-dessus le travail intellectuel, parce qu'il absorbe plus l'esprit, parce qu'il forme et moralise davantage. Érasme aurait-il été le lettré et l'érudit que l'on sait si, en rendant hommage à l'utilité de l'apprentissage de la vie domestique, il n'avait attribué à la culture intellectuelle une influence prépondérante sur la formation de l'esprit et du cœur? Et pourtant le programme de Vivés, qui est aussi un érudit et un lettré, ne fait aucune part aux connaissances que la science peut ajouter à celles qui viennent de la

pratique du ménage et du monde. Sortons maintenant des cabinets des savans, interrogeons un homme d'action qui fut en même temps un homme cultivé. Tout en admirant les femmes de son siècle qui se sont fait une réputation par leur savoir, Agrippa d'Aubigné déclare à ses filles, qui l'ont consulté sur la question, qu'une instruction extraordinaire a, pour les filles de la classe moyenne à laquelle il appartient, plus d'inconvéniens que d'avantages; que les devoirs de la vie conjugale et de la maternité en font perdre le fruit, car, comme il le dit avec grâce, « quand le rossignol a des petits, il ne chante plus; » qu'elle rend vaine, fait dédaigner le ménage et le mari, rougir de la pauvreté et introduit la discorde dans l'intérieur. Il conclut que la haute culture doit être réservée aux princesses qui ont à gouverner les hommes, par exemple à une reine comme Élisabeth d'Angleterre. Concluons donc, à notre tour, que, si l'influence de la Renaissance, à la Cour d'abord et ensuite dans un certain nombre de centres intellectuels, multiplia les femmes instruites et même d'une instruction raffinée, la cause de l'instruction féminine, d'une instruction étendue et solide, ne triompha pas assez, au XVI^e^ siècle, de préventions enracinées pour modifier le caractère et le niveau de l'éducation des filles de la bourgeoisie et de la noblesse.

Quant à l'instruction populaire, on a lieu de croire qu'elle fut, dans la première moitié de cette période, très répandue. « Tout le monde, si pauvre qu'il soit, apprend à lire et à écrire, nous dit l'ambassadeur vénitien, Marino Giustiniano, en 1535. Les patronnes, les maîtresses de maison qui prenaient des petites filles en apprentissage ou pour leur service domestique, s'engageaient à les envoyer à l'école. C'est aussi à la première moitié du XVI^e^ siècle, c'est à l'année 1520 qu'appartient un statut organique de l'enseignement primaire à Rouen et dans le diocèse qui a pour auteur le cardinal archevêque, Georges d'Amboise, et qui fut confirmé, en 1641, par son successeur, François de Harlay. On y voit qu'il y avait alors, dans cette région, des écoles de garçons et des écoles de filles. Les maîtres pouvaient bien enseigner les filles, mais séparées des garçons, dans des écoles différentes dont la distance est même déterminée. C'était, d'ailleurs, à la condition d'être mariés à des maîtresses brevetées. Maîtres et maîtresses passaient par conséquent des examens. L'enseignement de l'écriture et de l'arithmétique était

réservé aux maîtres écrivains reçus à la maîtrise après avoir fait leur chef-d'œuvre. Les classes duraient, en été, de huit heures à onze heures du matin et de deux heures après midi jusqu'à cinq heures du soir ; en hiver, de huit heures et demie à onze heures et demie et de deux heures après midi à quatre heures. L'après-dîner du mercredi et du vendredi, on faisait le catéchisme. L'après-dîner du jeudi et du samedi, les élèves avaient congé. Il y avait plusieurs degrés d'enseignement et trois classes de professeurs. L'enseignement de la lecture, de la doctrine chrétienne et de la grammaire latine n'était donné que par des professeurs et ne s'adressait qu'aux garçons. L'écolage était de 20 sols par mois. D'autres cours, où figuraient, à l'exclusion de la grammaire latine, la lecture et l'instruction religieuse, étaient faits par des maîtres ou des maîtresses. L'écolage n'était que de 10 sols. Les cours des maîtres écrivains se divisaient en deux degrés, l'un où l'on apprenait à lire, à écrire et à chiffrer et pour lequel l'écolage s'élevait à 30 sols, l'autre qui se réduisait à l'écriture et à la lecture de la lettre moulée et pour lequel l'écolage était abaissé à 20 sols. Il n'est pas permis de douter que les filles fussent admises à ces cours, car ce n'était que là qu'elles pouvaient apprendre l'écriture et le calcul. Les enfans pauvres, reconnaissables à l'inscription : *Pauvres de la ville de Rouen* qu'ils portaient au chapeau, recevaient, dans les écoles des pauvres, une instruction gratuite. L'enseignement clandestin était défendu.

C'est encore à la première partie du XVI^e^ siècle, non moins qu'à l'époque antérieure, qu'il faut appliquer le témoignage de l'évêque d'Évreux, disant, en 1576, qu'il n'y avait pas autrefois une paroisse un peu peuplée de son diocèse qui ne possédât une maison d'école et une fondation scolaire.

Le premier coup porté à l'enseignement populaire lui vint de la Réforme. Ce n'est pas que la nouvelle religion eût moins de zèle que l'ancienne pour cet enseignement. Tout au contraire, en faisant de la lecture et de l'étude des livres saints le premier devoir du chrétien, elle imposait à ses adeptes l'obligation de savoir lire et celle de se livrer, pour comprendre la parole de Dieu, à un véritable effort d'esprit. Mais la propagation des nouvelles doctrines ne pouvait, dans son ardeur agressive, séparer de l'Église l'enseignement populaire, et les coups dirigés contre la première ne pouvaient manquer d'atteindre le second parce

que l'un et l'autre étaient unis aussi étroitement que le sont la pensée et le verbe, parce que cet enseignement était entièrement inspiré, distribué et surveillé par l'Église.

Pour l'éducation populaire, comme pour toutes les parties de sa mission que le clergé catholique eut à défendre contre les novateurs, la résistance partit du Concile de Trente. En 1542, l'assemblée conciliaire s'occupa de fortifier l'éducation cléricale en prescrivant l'ouverture de séminaires ou de collèges ecclésiastiques pour les enfans de douze ans sachant lire et écrire correctement. Pour assurer le recrutement de ces petits séminaires, elle créait, dans chaque paroisse, une école primaire gratuite, dont le maître était nommé par l'évêque sur la présentation du chapitre. Un autre décret, rendu en 1547, mit ces écoles gratuites sous l'autorité et à la charge des curés, contrairement aux droits des chantres et des écolâtres, ce qui donna lieu à de nombreux conflits et à de laborieuses transactions.

L'instruction populaire souffrit des guerres religieuses plus encore qu'elle n'avait souffert du prosélytisme protestant. Les seigneurs, le clergé, les communautés d'habitans s'approprièrent ou aliénèrent les maisons d'écoles et les biens affectés à leur dotation. Les populations se montrèrent en général réfractaires au paiement d'une contribution pour le rétablissement des écoles et à l'imputation sur le budget municipal ou hospitalier du traitement d'un instituteur. Le synode d'Évreux de 1576 oppose la mauvaise volonte des catholiques à l'égard des écoles primaires publiques au zèle des hérétiques qui font la guerre pour obtenir des écoles. Le triomphe du calvinisme à Nîmes, en supprimant l'enseignement dispensé par le clergé régulier et le clergé séculier, voua à l'ignorance, jusqu'à l'établissement des Ursulines en 1637, les filles du peuple que leurs familles ne pouvaient envoyer à Montpellier et à Avignon pour recevoir une éducation catholique. De Nîmes on peut rapprocher Draguignan au point de vue de l'ignorance. Bien que cette ville possédât, en 1566, une école de filles, les femmes de la bourgeoisie y étaient encore, dans la seconde moitié du XVII^e^ siècle, incapables d'écrire leur nom. En 1639, à Sisteron, une seule institutrice devait suffire à l'enseignement féminin, et ce ne fut qu'au milieu du XVII^e^ siècle que l'arrivée des Visitandines, puis des Ursulines, mit les ressources pédagogiques en rapport avec les besoins. Les canons conciliaires, les mandemens épiscopaux de

la seconde moitié du XVIe siècle attestent à la fois la ruine des écoles rurales et même urbaines, et le zèle du clergé à les rétablir. Tout à l'heure nous reproduisions les dispositions du statut organique promulgué, en 1520, par un archevêque de Rouen pour les écoles de son diocèse. Dans un mandement adressé par un de ses successeurs à ses suffragans, en 1581, il n'est question que d'écoles sans élèves, dépouillées de leurs revenus et de localités sans école. Le prélat ordonne à ses suffragans de rouvrir les anciennes, d'amener à restitution, par des censures, les usurpateurs et d'en créer là où il n'y en a pas. Les conciles de cette période montrent, à des degrés divers, une sollicitude constante pour l'enseignement primaire. Un concile tenu à Bordeaux un peu après 1583 arrête que toutes les paroisses ou, au moins, les paroisses un peu peuplées (*celebriores*) seront pourvues d'un maître d'école. Le concile de Bourges décrète, en 1584, qu'il y aura une école dans chaque paroisse et que l'enseignement élémentaire des filles sera confié à des veuves ou à des filles aptes à cette mission. Le concile d'Aire enjoint, en 1585, à l'évêque de créer le plus tôt possible dans les villes et les bourgs de son diocèse des écoles pour les deux sexes. Le synode d'Angers prescrit, en 1594, aux curés du diocèse de trouver dans leurs paroisses et de commettre une personne capable pour enseigner l'alphabet, les rudimens de la grammaire et le chant. Ils mettront leurs paroissiens en demeure de contribuer, suivant leurs facultés, au paiement de l'instituteur. Le synode d'Avranches ordonne, en 1600, la recherche et la restitution des fondations et des legs dont les écoles ont été spoliées et leur rétablissement dans les bâtimens qui leur avaient été affectés.

Dans les États généraux de 1560, de 1576 et de 1588, clergé, noblesse, Tiers État rivalisèrent de zèle pour l'instruction populaire. Ce zèle, qui s'accrut avec chaque session, fut en grande partie efficace. Si le principe de l'obligation, dont la noblesse avait réclamé l'adoption aux États d'Orléans, ne passa pas dans l'ordonnance de 1561 rendue dans la même ville, celui de la gratuité y fut ratifié. Le vœu du Tiers de faire assurer l'instruction populaire par l'affectation d'une prébende canoniale à l'entretien d'un instituteur fut réalisé. Les États n'oublièrent pas celles qui n'avaient pas d'église cathédrale ou collégiale leur préoccupation s'étendit jusqu'aux villages.

Jusqu'à quel point les localités d'importance secondaire ont-elles profité des efforts du clergé et de la société civile pour réparer les effets des guerres religieuses sur l'enseignement primaire? Il y a un texte qui, malgré son antériorité, paraît pouvoir fournir une réponse à cette question. En 1531, l'archevêque de Toulouse faisait appel à la bonne volonté des curés et des vicaires pour suppléer jusqu'à un certain point à la diminution des écoles particulière à son diocèse. Eh bien, nous croyons que, dans nombre de paroisses, cette bonne volonté n'avait pas été en défaut. De tout temps, d'ailleurs, la vocation charitable commune à tant de femmes a suscité des associations qui n'ont voulu s'astreindre qu'à des vœux volontaires et ont tenu à rester dans le monde pour ne lui faire rien perdre de leurs vertus. Par leurs services, qui consistaient en partie à donner une instruction élémentaire aux filles des champs, elles ont rendu populaires les noms de *filles dévotes* et de *béates*. On peut faire remonter jusqu'à la seconde moitié du XVI^e^ siècle les congrégations séculaires de filles dévotes appartenant au tiers ordre de Saint-François et de Saint-Dominique qui se livraient à l'enseignement dans les campagnes. C'était particulièrement en Bretagne que ce genre de dévouement se donnait carrière. Ces femmes ne vivaient pas toujours en communauté. Renonçant au mariage pour se vouer entièrement à l'éducation et au soin des malades, elles s'associaient, dans leur tâche pédagogique et dans leur ménage, une de leurs élèves qui partageait leur vie et leur succédait.

Ces réserves faites, on a le droit d'adopter comme conclusion sur l'état de l'enseignement populaire à la fin du XVI^e^ siècle, la constatation faite par Henri IV dans des lettres patentes de juin 1590, à savoir que « l'ignorance prenait cours dans le royaume par la longueur des guerres civiles. »

Le lecteur pourrait croire, d'après ce qui précède, que le personnel enseignant relevait toujours de l'Église. Ce serait une erreur. A côté des écoles d'origine ecclésiastique, — petites écoles ou écoles de grammaire, écoles rurales abécédaires, — qui étaient souvent tenues par un prêtre à la nomination de l'évêque ou du curé, il y avait des écoles municipales. Aux États d'Orléans de 1560, le Tiers demanda que la nomination et la révocation de l'instituteur fussent décidées par l'accord du chapitre dont dépendait la prébende préceptoriale, de la municipalité et de

quarante notables du voisinage. Aux premiers États de Blois de 1576, c'est seulement aux municipalités que le Tiers veut faire attribuer le choix de l'instituteur. Pour ceux de 1588, la nomination, dans les bourgs et les villages, appartient à l'évêque. Les archives municipales nous offrent beaucoup de traités passés par les villes avec des instituteurs qui, dès lors, doivent être considérés comme placés sous leur autorité. Pour ces traités, le pouvoir ecclésiastique n'était pas consulté. L'enseignement urbain tendait à devenir un service civil. Les administrations urbaines payaient à l'instituteur un traitement qui variait de 60 à 80, 100, 120, 180 livres, mais était généralement de 100 francs; elles lui allouaient une rétribution scolaire, lui procuraient souvent un logement, qui était légalement à leur charge, quelquefois des fournitures en nature, telles que du bois de chauffage, et lui imposaient la gratuité pour les pauvres. L'Église n'en contribuait pas moins, dans les villes où il y avait une cathédrale ou une collégiale, aux frais de l'enseignement jusqu'à concurrence du revenu d'une prébende canoniale. C'est à cela que paraît s'être borné son concours pécuniaire. Le Tiers avait bien demandé, aux premiers États de Blois, que, là où il n'y avait pas de prébende préceptoriale, le revenu en fût remplacé par une taxe de 100 livres sur les bénéfices dont le produit dépasserait 1 000 livres, mais ce vœu n'avait pas été accueilli, pas plus que celui qui, aux États d'Orléans de 1560, avait demandé l'affectation aux écoles du revenu des confréries qui excéderait les besoins du service religieux. Dans les villages, l'instituteur resta, au contraire, l'homme du curé.

Il ne faudrait pas croire qu'en attirant à lui l'enseignement, le pouvoir municipal ait eu l'intention de le soustraire à l'esprit confessionnel. Il n'en modifiait pas le programme et, souvent même, il le confiait à des ecclésiastiques. Il obéissait seulement en cela au sentiment que lui seul pouvait, en cette matière comme en toute autre, assurer les intérêts de ses administrés; il cédait seulement à la tentation de tout faire qui distingue les pouvoirs locaux et dont les registres municipaux nous offrent tant d'exemples. Il n'en est pas moins vrai qu'il commettait par là une usurpation sur l'autorité spirituelle dont l'enseignement était considéré comme un apanage. Aussi la jurisprudence souveraine l'y déclarait incompétent et en déférait la direction aux évêques, même lorsque le traitement de l'institu-

teur était payé par la ville, l'enseignement dans les petites paroisses restant l'affaire des curés.

Nous avons déjà indiqué que l'enseignement primaire était gratuit pour les pauvres, soit qu'il leur fût donné, comme on l'a vu, dans des écoles particulières que l'on appelait *écoles de pauvres*, soit que les enfans d'indigens fussent mêlés aux autres et que la ville se bornât à payer, sur la caisse d'assistance, leurs frais d'écolage.

A côté des petites écoles, des écoles rurales abécédaires et des écoles municipales, il y avait des écoles privées qui, en passant sous la dépendance des corps de ville, entraient souvent dans cette troisième classe.

Les filles des classes aisées étaient mises dans des couvens, dans des pensionnats. Les premiers ne donnaient pas toujours la sécurité morale qu'on en attendait. Le régime des commendes, le désordre des guerres civiles y avaient introduit un grand relâchement. Il y en avait, cependant, où la régularité s'était conservée. On en trouvait même où s'était perpétuée la haute culture de la Renaissance, où les langues et les littératures anciennes et modernes occupaient les loisirs laissés par les devoirs religieux. Telle était l'abbaye de Saint-Louis de Poissy, illustrée, à l'époque qui nous occupe, par la science d'une Anne de Marquest. C'est là que la collaboratrice de saint Vincent de Paul, Louise de Marillac, plus tard M^me^ Legras, commença son éducation et apprit le latin. De onze à quatorze ans, M^me^ Acarie, en religion sœur Marie de l'Incarnation, fut élevée au couvent de Lonchamp. Anne de Gonzague fit à Faremoutiers, sous la direction de l'abbesse, Françoise de la Châtre, des études qui la préparaient surtout au gouvernement de l'abbaye et dont le latin fit partie. Mais le nombre était grand des maisons religieuses où la communauté était réduite à un chiffre dérisoire, où vivaient des pensionnaires qui n'avaient pas fait de vœux et échangeaient des visites avec la noblesse du voisinage. En plaçant leurs enfans dans ces maisons désertées et affranchies de toute discipline où elles descendaient au rôle de servantes, les familles n'avaient songé qu'à s'en débarrasser avec l'espoir qu'elles y prendraient le voile le plus tôt possible. Quand elles entraient dans un couvent sous le patronage d'une parente qui y était religieuse, les jeunes filles profitaient, au contraire, d'une éducation qui n'était pas toujours dirigée vers la vie monastique, et qui les préparait parfois, en leur

apprenant la tenue des comptes d'une maison, la gestion d'une propriété rurale, la façon de traiter avec les fournisseurs, les fermiers et les ouvriers, au genre de vie auquel elles étaient appelées par leur naissance et leur condition. Quand la famille se séparait d'une fille et l'envoyait dans un couvent un peu éloigné, elle se substituait, dans ses soins et sa surveillance, une correspondante. L'éducation des pensionnats qui étaient tenus par de vieilles filles ou des veuves ne différait pas, comme esprit, comme programme et comme méthode, de celle des établissemens religieux. Ni ceux de ces établissemens qui prenaient des pensionnaires pour un but pédagogique, ni les pensionnats laïques n'étaient assez nombreux pour répondre aux besoins, car on voit les familles catholiques de Bordeaux confier leurs enfans à des maîtresses protestantes.

Nous finirons par l'éducation de famille. Moins que toute autre, à cause de la diversité que lui faisaient subir les circonstances de classe, de milieu, de situation, elle ne présente des conditions uniformes. A ces particularités il faut ajouter le caractère du père et de la mère, l'idée que l'un et l'autre se faisaient de l'éducation. Entre une mère comme la veuve du médecin de Henri IV, André du Laurens, ayant toujours la main leste pour punir chez ses filles un mensonge, une grossièreté envers une servante, ou même le simple fait de ne pas tenir les yeux baissés en marchant dans la rue devant elle, entre une mère qui ne passe rien et un père indulgent comme Montaigne, parce qu'ici comme toujours il se pique de suivre la *bonne loi naturelle*, il y a place pour bien des tempéramens. Il faut en croire la mère Marie-Angélique quand elle écrit que « les enfans du monde qui ont des mères bien sages ne parlent jamais devant elles que très bas et sont toujours dans la chambre de leur mère, » mais on peut, au contraire, attribuer à son rigorisme janséniste ce qu'elle dit « de la mollesse et du relâchement où sont à présent nourries les filles chrétiennes. » Si le plus souvent elle ne pouvait se passer ni des leçons des pédagogues de profession, ni de la surveillance des gouvernantes, la supériorité de l'éducation maternelle n'en était pas moins pleinement reconnue. « Il serait à souhaiter, dit Claude Joly, chantre de Notre-Dame de Paris et directeur des petites écoles, que, quand une fille commence à raisonner, sa mère lui servît de maîtresse... Si une mère ne peut pas enseigner elle-même

sa fille, elle doit au moins, à toute heure, y avoir l'œil. » Ainsi c'est l'éducation elle-même que le directeur de l'enseignement primaire à Paris voudrait que la mère se réservât, et c'est en cas d'impossibilité qu'elle doit se borner à la surveillance. Le rôle du père et de la mère n'allait pas habituellement plus loin. La fille de Montaigne, Léonore, fut élevée par sa mère avec l'aide de gouvernantes. Pour l'instruction proprement dite, on dut avoir recours à des leçons particulières. L'enfant était née faible comme les autres enfans de Montaigne, qui moururent tous en nourrice, et se développa tardivement. Ce fut une raison pour la sortir peu et elle garda plus longtemps que d'autres la candeur de l'enfance. Son père se fit un devoir de ne pas intervenir dans une discipline pédagogique qu'il trouvait un peu artificielle, mais dont il se faisait scrupule de troubler l'esprit. Pourtant c'est à lui, non moins qu'à sa mère et à sa constitution délicate, que Léonore dut de ne pas connaître les verges. Les soins que prit M^me^ Acarie pour élever ses filles et particulièrement l'aînée, tels que son biographe contemporain, André Duval, nous les fait minutieusement connaître, se rapportent uniquement au développement moral et pratique et laissent supposer le concours de maîtresses compétentes pour l'instruction proprement dite. C'est, avec d'apparentes puérilités, une école propre à mûrir la conscience et le jugement, à apprendre l'humilité, la confiance filiale, la politesse pour les inférieurs, à former l'esprit de conduite, mais une école dont tout le fruit est destiné à Dieu, qui tend systématiquement vers la vie religieuse. On peut, à plus d'un point de vue, rapprocher de cette éducation celle que Françoise de Chantal donna à ses filles. D'abord le couvent en est aussi l'idéal. Ce n'est pas qu'on puisse les y conduire d'autorité « par des résolutions, mais seulement, — comme le veut son père spirituel, François de Sales, — par des inspirations suaves, » et la liberté que ce grand saint réclamait pour elles fut, en effet, si bien respectée que deux, sur trois, contractèrent mariage. Même prépondérance aussi des devoirs religieux et du travail manuel. Tout naturellement Jeanne-Françoise de Chantal voulut faire de ses filles ce qu'elle était elle-même. Mère si dévouée que François de Sales était obligé de modérer les excès de sa sollicitude; ne quittant jamais l'aiguille, même pour recevoir les visiteurs, à moins que leur rang ne l'y obligeât; administrant, du vivant même de son mari, qui

s'en remettait à sa capacité, le patrimoine familial un peu ébréché; surveillant sans cesse, à pied et à cheval, les bâtimens d'exploitation, les terres et les travaux; réussissant, par son activité et son intelligence des affaires, à rembourser les dettes et à augmenter considérablement les revenus, cette veuve de vingt-huit ans (1600) se donna surtout pour tâche de former d'excellentes chrétiennes et des femmes actives. Cette tâche, il est vrai, elle ne l'acheva pas. Il arriva un moment où son impatience de se donner tout à fait à Dieu la lui fit déserter pour l'abandonner à son père, le président Frémyot. La postérité la verra toujours triomphant des cris et des supplications de son fils, Celse-Bénigne, enjambant le corps de l'adolescent qui s'était couché sur le seuil pour l'empêcher d'aller où Dieu l'appelait, et cette scène dramatique a bien l'air de démentir ce que nous venons de dire de son cœur de mère. Quelque jugement qu'on porte sur une victoire de la grâce si douloureuse à la nature, elle ne peut ôter à Françoise de Chantal le mérite de l'affection maternelle dont elle a fait preuve avant qu'elle ait eu lieu, ni infirmer ce que nous avons dit de l'esprit dans lequel elle a élevé ses filles. La femme que M^me^ Acarie et Françoise de Chantal ont en vue, c'est une femme qui travaille et qui prie, une femme dont l'activité, non moins sanctifiante que la prière, s'étend des occupations domestiques les plus humbles jusqu'à l'administration la mieux entendue des intérêts de la famille. N'en concluons pas pourtant que la seconde, pas plus que la première, soit restée indifférente pour ses filles à la culture de l'esprit. Ce qu'il faut dire pour l'une comme pour l'autre, c'est que cette culture fut assurée par des leçons particulières.

Plus tard Madeleine de la Vergne, qui deviendra M^me^ de La Fayette, sera élevée aussi au foyer domestique; mais son père, en présidant, jusqu'à ce que sa fille atteignît quinze ans, à cette éducation qui en fit une femme très avisée dans la conduite de sa maison et de ses intérêts, ne pourra pas non plus se passer de maîtres et de maîtresses et, parmi ces maîtres, il y aura, pour lui enseigner le latin, des hommes comme Ménage et le Père Rapin.

A défaut du père et de la mère, cette surveillance, cette direction étaient exercées par une sœur aînée, par un parent, une parente, soit dans la maison même, soit chez celui ou chez celle qui assumait les devoirs de la paternité ou de la mater-

nité. Par exemple, Madeleine de Scudéry, devenue orpheline de bonne heure, fut élevée avec soin à la campagne par un oncle et dut à ce parent et aussi à son séjour aux champs une instruction étendue où entrèrent bien des connaissances pratiques.

Ce n'était même pas toujours une parente qui se chargeait de l'enfant, elle était confiée parfois à une famille étrangère dont un rejeton venait prendre la place vacante au foyer. Cet échange était pratiqué assez communément dans le Limousin. On voyait, à cette transplantation, l'avantage de soustraire l'enfant à l'influence amollissante des gâteries dont il pouvait être l'objet, de le soumettre à une plus rude discipline, de le faire profiter, pour son éducation, sa formation pratique, son apprentissage professionnel, des ressources qu'il n'avait pas à sa disposition dans son milieu originaire.

Les familles de la bourgeoisie rémoise se séparaient aussi de leurs filles pour les mettre en apprentissage, non avec la pensée qu'elles exerceraient un jour le métier auquel elles s'initiaient, mais pour qu'elles devinssent par là des maîtresses de maison plus accomplies. Cet usage était si conforme à la préoccupation de préparer les deux sexes à la vie pratique qui commençait alors beaucoup plus tôt, qu'il existait probablement ailleurs qu'à Reims. Il est certain, du moins, que, dès le XV^e^ siècle, les familles notables de la bourgeoisie parisienne plaçaient leurs filles chez des lingères, à la fois pour les empêcher de rester oisives, les dérouiller de la gaucherie inséparable d'un contact exclusif avec la famille, les rendre habiles dans la lingerie et leur donner une teinture du commerce.

Le lecteur connaît l'intérêt passionné que mettaient nos ancêtres de la seconde moitié du XVII^e^ siècle à la diffusion de l'enseignement primaire et il sait d'où venait surtout cet intérêt. Nous n'avons pas besoin de lui apprendre qu'il s'agissait surtout pour la société de ce temps-là, pour ses chefs spirituels et temporels, de sauver les âmes, de s'assurer la possession des esprits, d'imprimer dans les consciences certains principes de conduite. Les sectateurs des nouvelles doctrines ne comprenaient pas autrement l'objet essentiel de l'éducation. Aussi revendiquèrent-ils la liberté d'enseigner avec autant d'ardeur que l'orthodoxie en mit à défendre son monopole. L'enseignement était, pour eux, la forme la plus efficace de l'apostolat. Ce prosélytisme pédagogique s'exerçait dans des écoles clandestines, et, comme

on les appelait, *buissonnières* qui furent interdites et traquées avec persévérance. Toutefois il y a toujours des lieux et des momens où les animosités les plus vives se refroidissent et arrivent à des compromis. C'est sous l'empire de la lassitude qui les avait amorties que fut rendu l'Édit de Nantes. La liberté d'enseignement y était réglée, comme toutes les questions qui divisaient les deux communions, par le privilège. Les dissidens ne pouvaient ouvrir des établissemens scolaires publics que là où l'exercice public de leur religion leur était également permis. En dehors de ces écoles confessionnelles qui s'établissaient parfois au mépris de la condition que nous venons de dire, ils avaient le choix d'élever leurs enfans chez eux, dans leurs croyances, ou de les laisser partager avec les élèves de la religion dominante les mêmes exercices et le même traitement. Plus d'une famille protestante ne se faisait pas scrupule de faire élever ses filles au couvent et dans la religion catholique. Tel fut le cas, par exemple, de la mère du Père Joseph, Marie de La Fayette. A Casteljaloux, en 1590, l'instituteur enseignait, dans la même école, les deux religions. Un candidat au poste d'instituteur au Buis (Drôme), qui était protestant, allant au-devant de l'objection qu'on pourrait tirer de sa religion, rassure les familles catholiques en déclarant qu'il instruira leurs enfans aussi bien que ceux des dissidens dans leur religion respective. Sous Louis XIII, dans les villes dont la population était mixte, les écoles publiques devinrent, comme les consulats, mi-parties, c'est-à-dire que le personnel enseignant appartenait à l'une et à l'autre des deux communions.

Nous venons de parler de l'Édit de Nantes. C'est de cette transaction imposée par Henri IV aux passions religieuses qu'on est convenu de faire partir la période de pacification intérieure, d'activité économique, d'essor moral qui a réparé le passé et fécondé l'avenir. Adoptons aussi ce relais historique, plaçons-nous en 1598 pour arrêter l'état où se trouvait l'éducation féminine, pour nous demander ce que les jeunes filles qui avaient achevé à cette date leur éducation pouvaient apporter à une société toute frémissante encore des convulsions qu'elle avait subies, impatiente de se fixer dans l'ordre, dans l'effort laborieux, de se tracer, pour se guider sur sa route, un idéal nouveau.

Les guerres d'Italie, la Renaissance avaient donné à la culture

générale une impulsion dont l'instruction élémentaire elle-même s'était ressentie. Le prosélytisme religieux aurait dû être un stimulant de plus, mais, en réalité, il avait plus détruit que fondé, et les guerres religieuses, auxquelles il avait conduit, avaient arrêté et fait rétrograder l'élan qui s'était communiqué à tous les degrés du savoir. Si elles avaient réduit l'Université de Paris à la ruine des études et des collèges, on peut imaginer le tort qu'elles avaient pu faire à l'enseignement des filles auquel on attribuait beaucoup moins d'importance qu'à celui des hommes. Une foule de maisons religieuses étaient détruites, abandonnées ou tombées dans le désordre. La population rurale vivait dans une inquiétude constante. Elle n'était guère moins vive dans la noblesse terrienne qui s'était fortifiée dans ses châteaux et y offrait aux paysans un asile. « Je me suis couché mille fois chez moi, — écrit Montaigne qui, lui, n'avait jamais voulu fortifier le sien, — imaginant qu'on me trahirait et assommerait cette nuit-là. » « Les guerres civiles ont cela de pire, — dit-il ailleurs, — que les autres guerres de nous mettre chacun en échauguette en sa propre maison. » Les trêves locales n'étaient pas mieux respectées que les édits généraux de pacification. Nous en produirions mille exemples, si c'était ici le lieu de donner même un aperçu du pullulement de coups de main, de tueries et de mises à sac qui foisonnaient dans une société où, comme l'écrit, en 1574, l'ambassadeur vénitien Cavalli, « il n'y avait pas une province, par une région (*terra*), pas un village qui ne fût divisé en factions sanguinaires acharnées à se détruire.

Il y a, dans l'éducation féminine, quelque chose dont on a, dans tous les temps, senti l'importance et qui avait particulièrement souffert de cette ère d'alarmes et d'alertes perpétuelles: c'est le goût et la pratique entendue du ménage, l'art de tenir une maison. C'est encore Montaigne qui, dans son troisième livre écrit de 1580 à 1588, remarque l'indifférence et l'insuffisance de beaucoup de ses contemporaines en fait de connaissances ménagères: « La plus utile et honorable science et occupation à une mère de famille, c'est la science du ménage. J'en vois quelqu'une avare, de ménagères fort peu. C'est sa maîtresse qualité... Je vois avec dépit, en plusieurs ménages, Monsieur revenir maussade et tout marmiteux du tracas des affaires environ midi, que Madame est encore après à se coiffer et attifer en son cabinet. C'est à faire aux reines, encore ne sais-je... » Et enfin c'est

à lui encore que nous empruntons la constatation de la difficulté de bien élever les enfans dans les circonstances où se trouve le pays : « Les enfans sont du nombre des choses qui n'ont pas fort de quoi être désirées, notamment à cette heure qu'il serait si difficile de les rendre bons... »

Faut-il croire que les filles, en grandissant au sein d'émotions fréquentes, au spectacle de scènes de violence, avaient acquis du moins une résolution et une énergie précoces et rares, à tout âge, dans leur sexe? Cela est fort vraisemblable et il y a même un passage de Montaigne — quel historien que ce moraliste! — qui semble bien dire qu'au moment où il écrivait son troisième livre, l'éducation domestique tendait à développer l'assurance chez les filles avec autant de soin que l'éducation antérieure à leur apprendre la réserve et la timidité. Il se serait donc introduit, sous l'influence des guerres civiles, dans les habitudes, les allures et par suite le caractère des jeunes filles, une certaine virilité. On n'en continuait pas moins d'ailleurs à les élever pour plaire et pour se faire aimer, à entretenir chez elles le goût de la parure et la coquetterie en persistant à leur cacher le genre de succès, légitime et périlleux, qu'elles pouvaient devoir à leurs agrémens. L'auteur des *Essais*, dont la sincérité ne recule devant rien, ajoute que leur précoce pénétration se joue de ces précautions et que, sur ce qu'on leur dissimule avec tant de soin et qui les intéresse le plus, elles n'ont généralement rien à apprendre. Laissons là, une bonne fois, ce médisant, qu'on a tant de peine à quitter, et concluons que l'influence des guerres civiles n'avait pas été moins désastreuse pour l'éducation des filles que pour toutes les parties de la vie morale et sociale.

Le XVI^e^ siècle touchait à sa fin quand l'idée de créer, pour l'éducation en commun de la jeunesse féminine, un personnel qui satisferait tous les scrupules et toutes les exigences du temps en fait de moralité et d'instruction, donna naissance, dans notre pays, à deux congrégations religieuses : les Ursulines et les Augustines de Notre-Dame.

La première eut une origine italienne, ayant été fondée, en 1587, dans la péninsule par sainte Angèle de Brescia et s'y étant développée sous le patronage de saint Charles Borroméc. Elle semble s'être établie en 1592 en France, dans le Comtat Venaissin, à Avignon d'abord, puis à l'Isle-sur-Sorgue par le concours de César de Bus, le fondateur des Pères de la Doctrine

chrétienne, de son collaborateur, le P. Romillion, de Françoise et de Catherine de Bermond, filles d'un trésorier général de France. La plus grande part dans cet établissement doit être faite à Françoise de Bermond et au P. Romillion, ancien huguenot devenu oratorien, voué avec ardeur aux œuvres d'enseignement.

Les petites communautés du Comtat érigées en congrégation, en 1598, par des bulles apostoliques, essaimèrent en Provence, en Dauphiné, en Languedoc, en Guyenne. Les filles d'un conseiller au Parlement de Dijon, Anne et Françoise de Xaintonge, introduisirent l'institut, en 1605 et 1606, à Dôle et à Dijon.

En 1612, les sœurs de Sainte-Ursule s'établirent à Paris. A ce moment-là, elles étaient en train de se transformer, sous la pression des évêques, de simple congrégation qu'elles avaient été à l'origine en ordre religieux. Celles de Franche-Comté paraissent avoir été les seules qui n'aient pas adopté la clôture.

La mission éducatrice qu'elles s'étaient donnée répondait à un si grand besoin que leurs maisons se multiplièrent rapidement. Elles atteignirent en France, dans le cours du XVII^e^ siècle, le nombre de trois cent vingt et même de quatre cents.

Leur enseignement était gratuit et payant, gratuit pour les externes dont les parens étaient pauvres, payant pour les pensionnaires et les demi-pensionnaires qui appartenaient à des familles aisées. Malgré les pensions payées par les élèves de cette catégorie, leurs ressources étaient modestes parce que leurs dots ne dépassaient pas 3 à 4 000 francs et ne s'élevaient en général qu'à 1 200 ou à 2 500, et elles devaient ajouter à leurs revenus par des travaux de lingerie et de broderie. Elles en avaient d'autant plus besoin qu'elles acceptaient souvent, pour s'établir dans une ville, la condition de n'y pas faire de quêtes, de ne pas y accepter de dons, de ne prétendre à aucune subvention municipale.

Les matières de l'enseignement des externes comprenaient l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, le calcul, le travail ménager. Nous pouvons, à l'aide du règlement scolaire des Ursulines de Dôle qui fut arrêté en 1623, deux ans après la mort d'Anne de Xaintonge et d'après ses vues, nous faire une idée précise de leur esprit et de leur méthode pédagogiques. Ce règlement trace les devoirs de la surveillante générale ou pré-

fectrice des études et ceux des maîtresses et, par ces derniers, nous fait connaître le programme de chaque classe. La préfectrice veille au respect du plan général d'études, répartit les enfans entre les classes de façon que chacune ne compte pas plus de trente ou trente-cinq élèves, décide du passage des élèves de l'une dans l'autre, note les absences, fixe les jours de confession et désigne les élèves qui sont en état de communier.

M. l'abbé Morey, qui a reproduit ou analysé ce règlement scolaire, et qui s'en est servi, concuremment avec d'autres sources d'information, n'a pas toujours distingué nettement les époques ni les deux ordres d'enseignement, l'enseignement primaire, donné gratuitement aux externes, l'enseignement secondaire, donné aux pensionnaires. Certaines règles leur étaient communes, par exemple la prescription de traiter les enfans avec douceur, l'interdiction des verges et de la baguette dont l'usage est permis pourtant par les constitutions revisées de 1640, mais est réservé à la supérieure ou à la maîtresse générale et ne doit être pratiqué que sur la main; la précaution de ne jamais laisser les filles seules ni en tête à tête, mais de les grouper par trois; l'importance prépondérante donnée à l'instruction religieuse, peut-être l'habitude des récapitulations générales périodiques qui devait être en vigueur avant d'être introduite, en 1650, dans le règlement; celle de demander aux enfans de rendre compte de vive voix et par écrit de ce qu'elles ont appris. Les travaux ménagers paraissent bien s'être bornés, pour les externes et pour les pensionnaires, aux ouvrages de femmes avec cette différence que, pour les premières, ils ne comprenaient que des travaux utiles, au nombre desquels était la confection et que, pour les secondes, on y ajoutait des travaux d'agrément. On apprenait à lire la lettre moulée dans les livres, l'écriture à la main dans les titres de famille et les actes notariés, le latin dans les livres liturgiques. L'enseignement secondaire comprenait des leçons d'économie domestique. Elles enseignaient à tenir la comptabilité d'une maison, à écrire des lettres d'affaires. Les Ursulines ouvrirent aussi des patronages pour les filles du peuple, des crèches ou des salles d'asile pour les enfans des deux sexes.

Si l'on considère l'extension et l'unité qu'elles donnèrent à l'éducation féminine, le bonheur avec lequel elles réalisèrent

l'idée que s'en faisaient les familles de ce temps-là, les maîtresses qu'elles ont fournies aux écoles rurales, le modèle qu'elles ont offert à d'autres congrégations enseignantes, telles que les Augustines de Notre-Dame et les dames de Saint-Cyr, on peut leur faire honneur d'avoir les premières servi, avec autant de largeur et d'opportunité, ce grand intérêt public.

On était au début du XVII^e^ siècle et la congrégation de Notre-Dame naissait à peine quand sa fondatrice, Alix Le Clerc, alla se rendre compte, avec une de ses compagnes, de la façon dont les Ursulines de Paris conciliaient la clôture avec l'externat et recueillir, en suivant leurs exercices, tout ce que la nouvelle communauté pouvait leur emprunter. Le 8 décembre 1603, le cardinal-légat de Lorraine, faisant droit à la requête d'Alix Le Clerc et de ses collaboratrices, les autorisa à s'associer, sans autre lien que des devoirs communs de retraite, de piété et de chasteté, pour enseigner gratuitement en Lorraine des filles de toute condition. Le premier établissement fut à Mataincourt au diocèse de Toul, où habitaient Alix Le Clerc et ses auxiliaires et dont le curé, Pierre Fourier, était entièrement dévoué à l'œuvre. Elle n'obtint qu'en 1616 de Paul V le droit d'avoir des externes. Par la même bulle, le Souverain Pontife l'autorisa à adopter la règle de Saint-Augustin et à joindre le titre de chanoinesses régulières de Saint-Augustin à celui de congrégation de Notre-Dame qu'elle avait déjà. Les élèves se distinguèrent dès lors, comme chez les Ursulines, en externes gratuites et en pensionnaires payantes.

Le programme des Augustines avait aussi beaucoup d'analogie avec celui des Ursulines. Le catéchisme, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le travail à l'aiguille y étaient inscrits. Leur méthode se distinguait par l'emploi de l'enseignement simultané que Pierre Fourier fut le premier à appliquer. A l'ouvroir, où les travaux d'agrément, la tapisserie, la dentelle, avaient leur place à côté du raccommodage et de la couture, l'activité était stimulée par l'attribution d'une partie du prix des ouvrages à celles qui en avaient le mérite. On faisait faire aux élèves des quittances, des factures, des compositions de style. A la préfectrice des études que nous avons rencontrée chez les Ursulines correspondait chez les Augustines la mère intendante. C'est une inspectrice, une surveillante, qui rend constamment compte à la mère supérieure de ce qu'elle observe et qui est toujours atten-

tive au perfectionnement des études. Les écoles des Augustines réunissent des enfans dont l'âge va de cinq ans et demi ou six ans à dix-huit. Les classes duraient de huit heures à dix et de une heure à quatre pour les externes et à trois pour les pensionnaires. L'enseignement était gratuit, mais les dépenses faites pour les internes étaient remboursées par les familles. Il était divisé en trois classes. La discipline et l'émulation étaient entretenues par les places assignées sur les bancs depuis le banc d'honneur jusqu'au banc des paresseuses et des indociles et aussi, dans les cas graves, par un certain nombre de coups de verge sur la main. Comme les maisons d'Ursulines, celles des Augustines étaient des écoles normales d'où sortaient des institutrices laïques qui allaient ouvrir dans les villes et les villages des écoles primaires.

De Mataincourt, les Augustines se répandirent d'abord en Lorraine. Leur premier établissement, dans la France proprement dite, fut fondé à Châlons en 1613, avant même qu'elles eussent obtenu l'autorisation, qui ne leur fut accordée que deux ans après, d'en avoir dans notre pays. La congrégation se propagea surtout dans la région voisine de celle où elle avait pris naissance.

L'institut de la Visitation a rivalisé, en importance pédagogique, avec les Ursulines et les Augustines. En le fondant à Annecy, en 1610, François de Sales et Françoise de Chantal ne l'avaient pas destiné à l'enseignement. Ce fut, pour ainsi dire, sans le vouloir et sous la pression de la faveur dont jouissait de plus en plus l'éducation féminine congréganiste qu'il ajouta l'enseignement à sa vocation primitive. Un certain nombre de filles de dix à douze ans, entrées, dès le début, dans les couvens de l'Institut à titre de postulantes, ouvrirent la voie à des pensionnaires qui ne venaient lui demander qu'une éducation chrétienne et non un asile contre les passions et les orages du monde. L'œuvre de François de Sales et de Françoise de Chantal n'eut pas d'autres élèves que des pensionnaires appartenant à la classe aisée et ne concourut pas, comme les Ursulines et les Augustines, à la diffusion de l'enseignement populaire et gratuit. Vers 1635, il y avait des internats dans presque tous les couvens de l'ordre. C'est avec intention que nous employons ces dernières expressions. A cette époque, en effet, la Visitation, qui n'avait été d'abord qu'une congrégation, était devenue, en

adoptant la clôture et les vœux solennels, un ordre monastique.

Quand un grand besoin social se fait sentir, quand ce besoin croit avoir trouvé, pour se satisfaire, la forme la mieux appropriée, on voit naître une émulation qui s'ingénie à la diversifier, à la perfectionner. On voulait des femmes instruites, mais on les voulait instruites comme des éducatrices religieuses peuvent instruire, c'est-à-dire avec la préoccupation dominante de régler la vie, de fortifier contre les entraînemens, d'apprendre les bienséances nécessaires pour assurer à chacun son autonomie sociale. Des congrégations se fondent exprès pour enseigner, d'autres ajoutent cette tâche à la vocation spirituelle et charitable qu'elles se sont déjà donnée, les unes et les autres se disputent la confiance des familles. Chacune apporte dans sa mission éducative un esprit particulier. La Visitation, par exemple, distille pour ses élèves le miel nourrissant et suave que la force et l'onction de son fondateur et de sa fondatrice lui ont infusé. Le premiers tiers du XVII^e^ siècle voit se succéder les sœurs de Notre-Dame de l'Observance ou du Sacré-Cœur, les Filles de la Croix, les Filles de Notre-Dame, les sœurs du Bon Pasteur, les sœurs de Sainte-Geneviève, les sœurs de Saint-Joseph, les sœurs de la Présentation, les Filles de la Providence, les Calvairiennes, etc. Beaucoup de ces associations se sont formées spécialement dans l'intérêt de la classe populaire à laquelle elles procurent l'instruction ménagère et professionnelle.

On ne peut constater le succès de l'enseignement congréganiste, qu'il s'adressât au peuple ou aux sphères supérieures, sans se demander s'il ne s'explique pas en partie par l'insuffisance des autres institutions pédagogiques. Cette question met en cause les petites écoles, c'est-à-dire les établissemens qui, sous l'autorité de l'épiscopat et du clergé séculier, avaient, de tout temps et un peu partout, dispensé l'enseignement primaire. Organe de la doctrine catholique au même titre que la chaire elle-même, l'école qui avait eu pour berceau la maîtrise cantorale n'avait pu rester fidèle, à travers tant de siècles, au désintéressement, au dévouement qui l'avait élevée à la hauteur d'un sacerdoce. Ce sacerdoce, l'esprit mercenaire l'avait fait dégénérer en un office vénal, il avait amené ceux qui l'exerçaient à se soustraire à l'obligation de la gratuité qui était due aux enfans pauvres, à faire passer leur profit avant leurs devoirs.

Quand l'école n'était pas fermée aux indigens, ils y étaient fort négligés. Les familles qui étaient en état de payer la rétribution scolaire étaient, à cet égard, les complices du personnel enseignant, car elles n'aimaient pas, pour leurs enfans, le contact de camarades d'une condition inférieure, souvent mal vêtus. Le nouveau ou la nouvelle titulaire d'une licence d'enseigner avait beau jurer qu'il n'avait rien payé à son prédécesseur, personne n'ignorait que ces licences étaient vendues. On rencontrait, aux heures de classes, des maîtres et des maîtresses allant donner en ville de lucratives leçons, vaquant à leurs affaires particulières, de sorte que le mari, suppléant la femme, faisait la leçon aux filles et que la femme, suppléant le mari, faisait la leçon aux garçons. Avec l'autorité qui appartient à un réformateur de l'éducation populaire, Pierre Fourier remarque, en 1627, les dispositions perverses et le langage grossier des enfans, l'avidité des maîtres et des maîtresses laïques qui, pour ne pas perdre leurs élèves, pour en avoir un plus grand nombre, réunissent dans les mêmes classes les garçons et les filles et tolèrent leur indiscipline. Il faut se représenter le maître d'école, dans beaucoup de petites paroisses rurales, sous les traits d'un campagnard qui tenait l'emploi de sacristain, balayait et entretenait l'église, chantait au lutrin, sonnait les cloches, enterrait les morts et se mêlait de près aux commérages, aux coteries, aux plaisirs des paysans. Ce magister factotum a survécu assez longtemps à l'ancien régime pour que beaucoup de nos lecteurs aient pu le connaître. L'école de village laissait souvent, d'ailleurs, de bons souvenirs aux écoliers et aux écolières, surtout quand le pédagogue était un prêtre qui tempérait de cordialité paternelle, de dévouement évangélique, la rusticité bourrue inséparable du milieu : « O mon ami, dit un vigneron manceau, Tienot, à son voisin, que nous avions un bon magister bon prêtre ! — Il m'est avis, lui répond ce voisin Matelin, qu'il ne prenait aucun salaire pour nous montrer. — Cela est vrai qu'il n'exigeait rien ; mais, si on lui présentait quelque chose, il ne le refusait pas. Aussi était-il si pauvre qu'il n'avait rente ni revenu. »

Les congrégations enseignantes ne paraissent pas avoir porté tout de suite ombrage à la suprématie sur l'instruction primaire dont jouissait le dignitaire du chapitre qui dirigeait la maîtrise. Elles avaient pour elles la faveur publique, l'approba-

tion royale et apostolique; elles s'annonçaient comme poursuivant un but exclusivement charitable; enfin l'insuffisance des institutions d'enseignement féminin était trop criante pour ne pas imposer tout d'abord silence à des réclamations intéressées. C'est la multiplication des écoles de charité fondées dans les paroisses parisiennes par les soins des curés et confiées à des congrégations qui paraît avoir suscité le conflit entre le chantre et ces curés.

Les plus anciens établissemens scolaires de ce genre ne semblent pas remonter au delà de 1639, de 1642 et de 1646. En 1639, Vincent de Paul obtint du chantre Michel Le Masle l'autorisation d'en ouvrir deux pour les enfans pauvres de la paroisse Saint-Laurent, un pour les garçons, l'autre pour les filles. C'est aussi avec l'agrément du chantre que Louise Bellanger, veuve de François Parvison, réunit, en 1642, quarante pauvres filles de la paroisse Saint-Eustache sans recevoir, pour les instruire, d'autre rémunération que celle qui lui était payée par la confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours érigée dans cette église. Quand Pierre Marlin, son curé, créa le 23 mars 1646, pour les enfans de ses paroissiens pauvres, trois écoles de garçons et trois écoles de filles, il soumit entièrement les maîtres et les maîtresses aux statuts des petites écoles. Les Filles de Sainte-Geneviève avaient donné, au début de leur établissement, en 1636, l'exemple de cette déférence; elles s'étaient fait délivrer par l'autorité cantorale des lettres de provision qui leur assignaient, pour l'exercice de l'enseignement, deux quartiers, celui de Saint-Nicolas du Chardonnet et celui des Fossés-Saint-Victor.

Les conditions dans lesquelles s'ouvrirent les premières écoles libres ne firent donc que confirmer les droits du chantre. Il n'y avait qu'à continuer dans cette voie; le privilège traditionnel de ce dignitaire ecclésiastique, les besoins de plus en plus sentis de l'instruction populaire y auraient trouvé également leur compte. Mais le zèle du bien ne s'astreint pas longtemps au respect des droits acquis. Dès 1637, l'archevêque Gondi était obligé de lancer un mandement où il renouvelait la défense d'enseigner sans la permission du chantre. Il y ajoutait celle de s'adresser, pour des leçons particulières, à des maîtres et à des maîtresses qui ne seraient pas pourvus de l'investiture cantorale. Notre travail s'arrête au moment où le conflit s'en-

gage. Il ne souleva pas d'ailleurs de question de principe. Il est vrai que la liberté des pères de famille dans le choix des maîtres y fut invoquée, mais elle ne se liait pas, pour les parties, au droit d'exercer une préférence entre deux enseignemens d'un esprit distinct, car il va sans dire que, dans les écoles paroissiales comme dans les petites écoles, il ne s'agissait que d'un enseignement chrétien.

Il nous faut revenir maintenant, avec plus de détails, sur l'état, le programme et la méthode de l'éducation féminine à partir de l'époque où la fondation des congrégations enseignantes lui a donné un plus grand essor. On connaît déjà, à ses deux degrés, celle que donnaient les Ursulines et les Augustines de Notre-Dame, qui devancèrent les autres et obtinrent plus particulièrement la confiance des familles. Ici, c'est surtout de l'instruction primaire que nous allons nous occuper, telle qu'on la recevait dans les petites écoles ou écoles de grammaire et dans les écoles de charité ou écoles congréganistes.

Personne, on le sait, n'avait qualité pour enseigner sans lettres de maîtrise de l'évêque ou du dignitaire ecclésiastique auquel était commise la direction des établissemens scolaires, grand vicaire, doyen, chantre, écolâtre, capiscol. Dans les paroisses rurales, les maîtresses étaient nommées par les curés. En 1608, l'évêque de Paris, Henri de Gondi, en fait une condition. Les lettres de maîtrise qui, à Paris, devaient être renouvelées annuellement au synode général du 6 mai, n'étaient accordées qu'après examen. Avant de se présenter à l'examen, à la réception et au serment, la candidate s'assurait par une transmission, qui passait pour être gratuite, mais qui était faite, en réalité, à titre onéreux, une des places de maîtresses qui, à Paris et ailleurs, étaient limitées. La requête était communiquée au promoteur de l'officialité et au syndic de la confrérie, entre les mains duquel la nouvelle titulaire versait les droits d'admission. Si, en effet, les maîtres et les maîtresses des petites écoles ne formaient pas et ne pouvaient pas former une communauté, parce qu'ils n'y avaient pas été autorisés par lettres patentes et que leurs fonctions étaient annuelles, ils s'étaient constitués en confrérie et les syndics que cette confrérie avait mis à sa tête s'étaient ingérés de lever des taxes sur ses membres, soit à titre de droits d'entrée, soit pour les frais des services célébrés à Saint-Merry le dimanche et à la Saint-Nicolas. Ils s'étaient

même arrogé une certaine autorité sur les petites écoles. Un arrêt du parlement du 28 juin 1625 régla l'administration de la confrérie de façon à faire entièrement respecter l'autorité du chantre.

Chaque quartier de Paris avait sa petite école et n'en avait qu'une. Il en résultait qu'elles n'étaient pas assez rapprochées pour que chacune ne pût pas réunir un nombre suffisant d'élèves. Les statuts de 1357, confirmés en partie au XVII^e^ siècle, prescrivaient d'ailleurs entre elles une distance de vingt maisons qui, au XVI^e^ siècle, dans la province métropolitaine de Rouen, était, on l'a vu, fixée à cinquante maisons au moins. Outre la rétribution scolaire et le prix de la pension pour les filles que les maîtresses prenaient chez elles, celles-ci recevaient une rétribution annuelle de 100 sols, à laquelle contribuaient tous les habitans de la paroisse. Elles apposaient à leur porte ou à leurs fenêtres des enseignes dont le libellé était réglementairement conçu comme il suit : « Céans on tient petites écoles. X — le nom de la maîtresse, — maîtresse d'école qui enseigne à la jeunesse le service, c'est-à-dire le service divin, — à lire, écrire et former les lettres, la grammaire, l'arithmétique et le calcul, tant au jet qu'à la plume, et prend des pensionnaires. » Elles ne pouvaient employer de monitrices, — ce qui implique la pratique de l'enseignement mutuel, — qu'avec l'autorisation du chantre, sous peine de révocation et d'une amende de 10 livres. Les classes réunissaient quelquefois de 100 à 120 élèves, mais ce chiffre était considéré, à bon droit, comme excessif et celui de soixante, adopté comme règle par l'*École paroissiale* (1654), l'est encore, L'autorité de ce manuel pédagogique ne doit pas moins le faire considérer comme normal. En se proposant, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de ne pas dépasser celui de trente à trente-cinq, les Ursulines avaient mieux compris l'intérêt des maîtresses et des élèves. Les écoles étaient inspectées par le chantre. L'année scolaire commençait à la Saint-Remi (1^er^ octobre).

La classe du matin ouvrait à huit heures et fermait à onze ; celle de l'après-midi durait de deux heures à cinq, en été, et à quatre en hiver. Les élèves avaient congé ou récréation l'après-midi du jeudi, quand il ne tombait pas de fête dans la semaine.

Il n'y a pas à s'étendre sur la façon dont on apprenait à lire. Nous possédons sur ce sujet une méthode pour les petites écoles du diocèse de Bayeux, qui entre dans les détails les plus précis,

mais elle accompagne une lettre pastorale, qui est de 1690 et n'appartient pas par conséquent à l'époque qui nous occupe. Nous ne nous ferons pas, toutefois, scrupule de nous en servir parce qu'elle ne doit pas différer beaucoup de celle qui était en vigueur quarante ans plus tôt. Les enfans étaient rangés, suivant le degré où ils étaient parvenus, sur quatre ou cinq bancs. Les plus avancés, ceux qui apprenaient à lire le français et la lettre écrite, à écrire et à compter, occupaient le premier. Sur le second se plaçaient ceux qui lisaient assez bien dans leurs Heures. Le troisième réunissait ceux qui ne savaient qu'épeler et assembler les mots. Le quatrième se composait de ceux qui apprenaient leurs lettres et s'exerçaient à former les syllabes. Les élèves lisaient dans le même livre, les plus avancés dans le *Pédagogue chrétien* ou le catéchisme du diocèse par exemple, ceux du second degré dans les Heures diocésaines, ceux du troisième ou du quatrième dans des alphabets. L'enseignement de la lecture était simultané, chaque élève lisant tout bas ce que l'une de ses compagnes lisait tout haut et, pour s'assurer que l'attention était générale, la maîtresse faisait continuer la lecture à haute voix par une enfant dont le tour n'était pas arrivé. Les leçons étaient courtes, elles ne duraient pas au delà de deux pages pour les élèves du premier degré et d'une page pour les autres. Les statuts des Augustines de Notre-Dame recommandent de veiller à l'observation de la ponctuation, de rectifier l'accent local et la mauvaise prononciation et, dans les petites écoles, on y veillait aussi.

On n'enseignait l'écriture qu'à celles qui savaient lire. Les maîtres-écrivains, pour faire briller leur habileté et se rendre nécessaires, en avaient fait une calligraphie difficile. Érasme critiquait déjà le luxe de fioritures auquel ils se livraient. Ils s'étaient séparés en 1570 des maîtres d'école et dès lors, ils avaient toujours tendu à s'assurer le monopole de cet enseignement, à le faire séparer, à leur profit, des attributions des maîtres et des maîtresses de l'enseignement primaire. En 1578, ils introduisirent une instance pour leur faire interdire complètement les leçons d'écriture, mais ils furent déboutés par un arrêt du 15 janvier 1580. En 1598, ils obtinrent du Châtelet une sentence qui ne permettait aux maîtres d'école d'enseigner à écrire que par monosyllabes, mais cette sentence ne fut pas confirmée par le Parlement qui défendit seulement à ceux-ci de se livrer à cet en-

seignement d'une façon spéciale. C'est grâce à cette spécialité à laquelle ils joignaient celle de l'arithmétique, et où ils atteignaient naturellement un plus grand degré de perfection, que les maîtres-écrivains conservèrent la préférence d'une partie du public. Souvent on se passait d'eux, mais leur art n'en paraissait pas moins digne de grands efforts à cause du prestige que lui avaient donné leurs ancêtres, les scribes du moyen âge et de la difficulté même qu'ils s'appliquaient à y maintenir. On peut juger de cette difficulté par le chef-d'œuvre que la corporation demandait au candidat à la maîtrise, et qui consistait à fournir des échantillons de son savoir faire dans dix genres de calligraphie différens. De ces types variés plusieurs n'étaient en usage que dans certaines administrations; l'écriture courante ne connaissait que la française ou ronde et l'italienne ou bâtarde. Sous Louis XIII, le Parlement de Paris voulut faire fixer ces types vulgaires. Il demanda aux maîtres-écrivains d'en adopter et de lui en soumettre des modèles et décida, par un arrêt du 26 février 1633, que ces modèles de ronde et de bâtarde exécutés par deux calligraphes célèbres, Louis Barbedor et Le Bé, seraient exclusivement employés. Tout en restant bien loin de la dextérité technique des maîtres-écrivains, beaucoup de maîtresses, dans les écoles urbaines, écrivaient assez bien pour donner à leurs élèves une écriture passable. Quand elles en étaient incapables, elles se servaient d'exemples imprimés ou à la main, ou elles avaient recours à une maîtresse plus habile, quelquefois même à un maître-écrivain, qui donnait la leçon devant elles.

Les enfans apprenaient à compter au jet et à la plume. Pour le calcul au jet, on se servait de trente-six jetons qui, suivant leur position sur une table divisée en colonnes, représentaient des quantités différentes en livres, sols et deniers.

L'orthographe qu'on enseignait était, en l'absence de règles absolues, l'orthographe usuelle. On a tout dit sur son irrégularité et cependant, longtemps plus tard, M^me^ de Maintenon trouvait qu'on y attachait encore, ainsi qu'à l'écriture, trop d'importance.

Il est impossible d'entrer dans le détail des exercices religieux dont la place était pourtant si grande dans l'éducation féminine. Contentons-nous de dire que, dans les écoles paroissiales et les petites écoles, on faisait le catéchisme deux fois par semaine et que les catéchismes diocésains remplacèrent, à

mesure qu'ils furent rédigés, les divers catéchismes généraux qui s'étaient partagé la faveur publique, tels que ceux de Bellarmin, de Canisius, de César de Bus, de Ledesma, de Richelieu. Dans les établissemens de la Visitation, saint François de Sales avait fixé l'âge de la première communion à onze ans au plus tard, sauf pour les enfans arriérés.

Qu'avait pu faire cette éducation des jeunes filles des différentes classes qui l'avaient reçue, quel rôle les avait-elle préparées à jouer dans la société où elles allaient entrer? Remontant au delà de la période qui, rigoureusement, limite notre étude, nous avons montré l'enthousiasme intellectuel de la Renaissance impuissant à triompher des idées traditionnelles sur l'éducation et la mission sociale de la femme, l'importance constante attachée à l'instruction populaire, envisagée surtout comme sauvegarde de la foi, cette instruction de plus en plus atteinte par le prosélytisme protestant et les guerres religieuses et, au moment où elles finissent, puisant dans l'esprit congréganiste une vigueur nouvelle. Mais, qu'il périclite ou qu'il soit florissant, l'enseignement féminin s'inspire de la même idée et s'applique avec prédilection au même but : la méfiance de la nature féminine, la préoccupation de la prémunir contre les entraînemens, de tenir toujours les jeunes filles occupées, à la fois pour les protéger contre les tentations de l'oisiveté et pour les préparer à gagner leur vie et à tenir leur intérieur. La plupart des œuvres populaires du milieu du XVII^e^ siècle font une place au travail ménager et professionnel. La couture, le travail manuel, les ouvrages de femmes font partie du programme des Filles de la Croix, des Filles de Sainte-Geneviève, de la Congrégation de Saint-Joseph. Les pauvres filles que la charitable veuve Rousseau, — Marie de Gournay, — faisait élever gratuitement au faubourg Saint-Germain par des maîtresses qui prirent plus tard le nom de *Sœurs de l'instruction chrétienne*, leur devaient surtout un gagne-pain. L'orphelinat de la Miséricorde plaçait ses pensionnaires en apprentissage. La Compagnie du Saint-Sacrement mettait aussi en apprentissage des enfans sur lesquels elle exerçait une surveillance et un patronage. Elle songeait à établir à Paris des cours de coiffure, de blanchissage et des cours d'infirmières. Les Filles de Sainte-Marthe, vulgairement appelées les *Magneuses*, établies à Reims en 1634,

s'étaient donné pour tâche de dresser des servantes offrant aux familles des garanties de moralité et de savoir faire. Il existait dans chaque paroisse de cette ville, sous le nom de *Chartrerie*, une maison de charité où les enfans pauvres apprenaient des métiers. En 1633, ces écoles d'arts et métiers furent réunies et devinrent un hospice général consacré à l'enseignement manuel. Enfin nous rappellerons que les deux ordres enseignans qui attiraient le plus d'élèves ainsi que les couvens des autres n'avaient oublié dans leur programme pédagogique ni les travaux de femme, ni l'économie domestique.

Ce qui manque le plus dans le plan d'études de l'instruction secondaire, c'est, — tous les lecteurs en auront fait la remarque, — la culture intellectuelle proprement dite, les connaissances dont l'importance a pu paraître parfois si grande qu'elle a semblé faire oublier que l'objet de l'éducation est moins de remplir l'esprit que de le fortifier, moins de fortifier l'esprit que de former le cœur et de tremper le caractère, moins de savoir que de bien faire. Il est certain que ce qu'on appelle l'instruction a bien l'air d'être sacrifié à la connaissance et à l'accomplissement des devoirs religieux d'abord, ensuite à un apprentissage de la vie pratique où le savoir vivre, où certains arts d'agrément peuvent être considérés comme usurpant la place de notions que nous jugeons plus sérieuses et plus utiles. Il y a là plus qu'une apparence, il y a une vérité; mais cette vérité, il ne faut pas l'exagérer. La rareté des textes ne peut pas toujours être invoquée contre l'existence et l'extension d'une institution, d'un usage. Si loin qu'ils soient de satisfaire notre curiosité, ils nous autorisent à ranger le latin, l'italien, la géographie, la composition littéraire, le chant, la danse au nombre des matières et des arts qui entraient dans l'éducation. Il n'en reste pas moins vrai qu'après la formation de la conscience, exercée et affermie par des instructions et des pratiques religieuses, l'éducation féminine, dans la première moitié du XVII^e^ siècle, visait plus à faire des ménagères et des maîtresses de maison, respectueuses des convenances sociales, que des femmes instruites.

G. FAGNIEZ.

LE

ROMAN D'UNE PRINCESSE

I. — LES ANNÉES HEUREUSES

Parmi les reines douloureuses dont la destinée continue, à travers les siècles, à émouvoir les âmes, Sophie-Dorothée de Celle, de droit, sinon de fait, souveraine de Grande-Bretagne et d'Irlande, tient une des premières places. Cette arrière-petite-fille par alliance de Marie Stuart fut douée, comme elle, de beauté et de charme; elle laissa, il est vrai, une mémoire moins pure que celle de la reine d'Écosse; mais, si sa faute fut lourde, les circonstances qui plaident pour elle sont si nombreuses, son châtiment fut si long et si rude, que sa mélancolique figure désarme la critique et n'inspire que la compassion. Sophie-Dorothée, victime de la cupidité des uns, de la haine des autres, mariée, encore enfant, à un époux indigne, est un des plus lamentables exemples d'une vie sacrifiée à la raison d'État.

Elle a, en dehors même de sa tragique histoire, des titres particuliers à la bienveillance des lecteurs français. Fille d'une demoiselle du Poitou, Éléonore d'Olbreuse (1), dont l'extraordinaire élévation au rang de princesse souveraine étonna ses contemporains, Sophie-Dorothée tenait plus de sa mère française que de son père allemand. A la Cour de Hanovre, où la fixa son mariage, on pardonna difficilement à cette jeune femme vive,

(1) Éléonore Desmier d'Olbreuse naquit, le 3 janvier 1639, au château d'Olbreuse entre La Rochelle et Niort, d'Alexandre Desmier, sieur d'Olbreuse et de Jacqueline Poussard de Vandré.

prime-sautière, généreuse, mais moqueuse et coquette, de symboliser la race brillante et légère dont, grâce à la mésalliance de son père, le sang coulait dans ses veines.

Écrite par un Anglais, M. Wilkins (1), la douloureuse histoire de Sophie-Dorothée est passionnante comme un roman. Son biographe a pour elle le dévouement d'un chevalier servant, doublé du sens critique d'un historien. Il a le souci d'éclaircir, à travers les ténèbres dont on l'a volontairement entourée, l'histoire de son héroïne. L'épisode de ses relations avec Königsmark, le point culminant et tragique de sa vie, est longtemps resté obscur; notre historien a, le premier, exhumé, des archives de l'Université de Lund en Suède, une correspondance échangée entre la princesse de Hanovre et le gentilhomme suédois (2). Ces missives ardentes, échouées dans l'atmosphère silencieuse de l'Université scandinave, vibrent encore de la passion qui les a dictées.

En 1649, l'ancienne maison de Brunswick-Lunebourg (3) était représentée par quatre frères : Christian-Louis, Georges-Guillaume, Jean-Frédéric et Ernest-Auguste. Christian-Louis et Jean-Frédéric moururent sans postérité; les possessions, l'influence et la fortune considérable de la maison se trouvèrent alors réunies entre les mains de Georges-Guillaume, duc de Celle et d'Ernest-Auguste, duc, puis électeur de Hanovre.

Ce dernier se maria en 1658 et contracta une alliance illustre, sinon riche, qui devait dans la suite apporter à son fils aîné le splendide héritage du trône d'Angleterre. Il épousa Sophie, fille du prince Palatin, roi de Bohême (4), et d'Élisabeth Stuart, fille de Jacques Ier, roi de Grande-Bretagne. Sophie n'avait pas le charme prenant de sa mère, cette Élisabeth surnommée la « Reine des cœurs; » elle était intelligente et énergique, sceptique et ambitieuse. Elle ne se maria qu'à vingt-neuf ans; sa

(1) *The love of an uncrowned Queen Sophie Dorothea, consort of George I and her correspondence with Philip Christopher, Count Königsmark*, by W. H. Wilkins, Longmans, Green et Cº, London.

(2) Une copie de cette correspondance existe dans le British Museum, mais n'a jamais été publiee. Un professeur suédois, M. Palmblad, en donna quelques extraits dans un livre paru en 1853, et qui est depuis longtemps épuisé.

(3) La famille de Brunswick descend d'Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière; les quatre frères dont il est ici question étaient les fils de Frédéric, duc de Brunswick-Lunebourg, mort en 1649.

(4) Le prince palatin, Charles-Louis, frère de la duchesse Sophie, fut le père d'Elisabeth-Charlotte, Duchesse d'Orléans, « la Palatine » de la cour de Louis XIV.

pauvreté effrayait les prétendans et ses chances de devenir un jour reine d'Angleterre semblaient alors trop vagues pour compenser l'insuffisance de sa dot.

Toute sa vie, ses pensées furent hypnotisées par le lointain héritage, le rêve unique de sa longue existence, et, à mesure que la mort fauchait les héritiers directs du trône britannique, ce rêve prenait corps. Hautaine et impénétrable, l'Électrice de Hanovre était passionnément attentive aux événemens de l'île lointaine où ses ancêtres avaient régné : « Je mourrais satisfaite, disait-elle, pourvu que l'on puisse inscrire sur ma tombe : reine de Grande-Bretagne. » On ne l'inscrivit pas : Sophie mourut en vue de la terre promise, dont les splendeurs devaient la dédommager de ses longs déboires, deux mois seulement avant la reine Anne, dont elle était l'héritière.

Georges-Guillaume, duc de Celle, le frère aîné d Ernest-Auguste, fit un mariage moins brillant. Il s'éprit d'une Française, Éléonore d'Olbreuse, fille d'un gentilhomme huguenot du Poitou, belle, vive, spirituelle, d'humeur joyeuse.

Leur union ne fut d'abord qu'un mariage morganatique, ou plutôt une union libre, ratifiée par un contrat où le duc assurait, en cas de mort, une position avantageuse à « Madame de Harburg. »

Sous ce nom, la jeune Française fit son entrée à Celle, patronnée alors par l'altière duchesse Sophie qui devait tant la détester plus tard. La belle-sœur de Georges-Guillaume n'avait pas dédaigné de négocier son union avec la parvenue, et, en retour, le duc s'était imprudemment engagé à laisser son duché aux enfans de son frère. Dès lors, Ernest-Auguste et sa femme avaient tout intérêt à protéger Éléonore et à s'applaudir d'une situation qui mettait le duc de Celle dans l'impossibilité de contracter une union princière.

Sophie-Dorothée, l'unique enfant du duc Georges-Guillaume et de « Madame de Harburg, » naquit le 15 septembre 1666, au château de Celle. Deux cent trente-deux ans plus tard, jour pour jour, l'historien anglais, dont nous suivons les traces, visita Celle en souvenir de sa douloureuse héroïne. L'aspect des lieux a peu changé : le « Schloss » est toujours imposant, entouré des grands arbres du jardin et des douves avec leur eau dormante ; les rues étroites, aux maisons du XVII^e^ siècle, n'ont rien de moderne. Il y manque seulement le mouvement et la vie qui y

régnaient quand vint au monde l'enfant, dont descendent l'Empereur allemand, le roi de Grande-Bretagne, la Tsarine, les reines de Norvège et d'Espagne, sans parler des innombrables princes et princesses qui leur sont alliés.

Le duc de Celle célébra le baptême de sa fille par des fêtes splendides et, sitôt rétablie, Éléonore, en personne avisée, s'attacha à gagner, pour elle et pour son enfant, l'affection des habitans du duché. Elle eut fort à faire : les préjugés contre la « Française » étaient tenaces; mais, grâce à son affabilité, elle les désarma et on lui sut gré de l'heureuse influence qu'elle exerçait sur le duc de Celle, devenu un homme d'intérieur exemplaire.

Sophie-Dorothée était le rayon de soleil de la petite cour; un portrait conservé à Herrenhausen, près de Hanovre, nous la représente toute petite fille, fraîche, rieuse, jolie, brune, avec un type bien français, les mains remplies de fleurs, les yeux rayonnans de la joie de vivre. Elle devait hériter d'une fortune importante, mais elle n'était pas princesse, aussi parla-t-on vaguement de son mariage possible avec un jeune Suédois de seize ans, le comte Philippe-Christophe de Königsmark, qui partageait souvent ses jeux. Mais ce projet, si projet il y eut, n'eut pas de suites, Königsmark quitta Celle pour suivre à travers l'Europe sa carrière d'aventures. Un autre prétendant plus sérieux était le prince Auguste-Frédéric de Brunswick-Wolfenbüttel, cousin du duc de Celle; mais la position équivoque d'Éléonore fit hésiter son père, le duc Antoine-Ulrich. Le désir de ménager à sa fille une alliance princière décida alors le duc de Celle à épouser régulièrement la mère et, malgré la fureur d'Ernest-Auguste et de sa femme, le mariage fut célébré à Celle en mai 1676, en présence du duc de Wolfenbüttel et de la petite Sophie, âgée de dix ans.

Le rêve insensé de la demoiselle poitevine s'était accompli; elle était duchesse souveraine de Celle et sa fille était princesse! Mais, par un étrange retour des choses, cette élévation extraordinaire fut la cause indirecte de son malheur et de celui de son enfant.

Malgré les sarcasmes de la duchesse Sophie, qui, depuis le mariage d'Éléonore, ne tarissaient pas quand il s'agissait de la « parvenue, » la fille de celle-ci était un beau parti. Elle avait grandi dans un milieu auquel sa mère avait imprimé un cachet

de raffinement inconnu dans les Cours allemandes de l'époque. La duchesse de Celle avait horreur de l'ostentation vulgaire; sa Cour était organisée avec élégance et bon goût, elle-même était polie, aimable, très fine, d'une correction parfaite; aussi, malgré sa naissance obscure et son titre d'étrangère, les princes voisins, peu habitués aux femmes élégantes et spirituelles, l'entouraient-ils de leurs hommages. Restée très Française de cœur, elle avait attiré à Celle un grand nombre de ses compatriotes, dont la plupart étaient des Huguenots du Poitou (1).

Sophie-Dorothée avait hérité de la beauté de sa mère, de son humeur joyeuse, mais elle n'avait pas son parfait équilibre. Elle était vive et pétulante, coquette à l'excès, avide d'admiration; « très mal élevée, » répétera plus tard la duchesse Sophie; peut-être, en effet, son éducation fut-elle plus brillante que solide et Éléonore, mère très tendre, ne l'arma-t-elle pas suffisamment en vue des luttes de la vie.

En 1679, à la mort sans postérité du duc Jean-Frédéric, frère du duc de Celle et d'Ernest-Auguste, ce dernier devint duc de Hanovre.

L'ambitieuse Sophie prit possession avec joie de son nouveau domaine; mais, malgré ses traditions royales et sa haute intelligence, elle ne sut pas donner à sa Cour l'élégance qu'Éléonore, la parvenue, avait imprimée à la sienne. Lui manquait-il cette souplesse, don bien français, qui fit, en partie, le succès de la Poitevine?

Du reste, l'influence de la femme légitime d'Ernest-Auguste disparaissait devant celle de sa maîtresse, la comtesse Platen, qui avait les vices de la Pompadour sans en avoir la beauté. La duchesse, fière et sceptique, se consola, par la philosophie, de ses déboires conjugaux, mais il existait entre elle et la Platen un sentiment commun : leur haine pour la « parvenue. »

Dans l'histoire de Sophie-Dorothée, la Platen joue un rôle sinistre; ce rôle commença le jour où elle suggéra à son amant de marier son fils aîné, Georges-Louis, à la riche princesse de Celle, sa cousine germaine, afin d'assurer l'union des deux duchés.

(1 Parmi les Français qui se fixèrent à Celle, relevons les noms de MM. Chauvet, de Beauregard, de Ridonet, de Boisdavid, de Suzannet, de Lescours, de Malortie, de la Fortière, de la Rochegiffart, d'Henri d'Olbreuse, frère de la duchesse; sa sœur Angélique d'Olbreuse se maria en Allemagne au comte de Reuss.

Malgré son titre d'héritier présomptif, Georges-Louis n'était pas d'un placement facile; brave sur le champ de bataille comme tous les princes de sa race, il était froid, maussade, gauche et parfaitement déplaisant. Sa mère ne lui avait rien donné de ses goûts intellectuels; son esprit était borné, son ignorance crasse, son caractère vindicatif et profondément dépravé. Ses parens, qui ne l'aimaient guère, l'avaient envoyé, pour le policer, à la Cour de Versailles, où il n'eut aucun succès; il ne réussit pas mieux en Angleterre, où sa mère rêvait de lui faire épouser la princesse Anne d'York, fille de Jacques II. L'idée d'un mariage entre la vive et gaie princesse de Celle et ce prince maussade fut communiquée par la Platen à Bernstorff, le ministre du duc Georges-Guillaume, qui l'adopta avec entrain, moins par intérêt pour la maison de Brunswick que par haine pour Éléonore, qui voulait marier sa fille avec le prince de Wolfenbüttel.

La duchesse Sophie elle-même entra dans la combinaison, tentée par le désir d'enlever aux Wolfenbüttel, maison rivale de la sienne, un riche héritage, et de marier à une héritière un fils qui lui faisait peu d'honneur.

Elle consentit même à se charger des pourparlers et, pour cela, à visiter Celle où elle n'avait pas mis les pieds depuis qu'Éléonore y régnait. L'histoire de son ambassade serait comique, si l'on ne sentait qu'à travers ces basses intrigues et ces grotesques aventures se joue la destinée d'un être sans défense.

La Cour de Hanovre savait que le 15 septembre 1682, jour où Sophie-Dorothée avait seize ans, le duc de Wolfenbüttel devait lui offrir ses hommages et demander sa main pour son fils; il fallait donc prendre les devans, car le temps pressait. Le 14 au soir, la duchesse Sophie s'embarqua dans sa lourde voiture pour Celle. Son arrivée le lendemain matin fit sensation, étant donnés l'heure insolite et les rapports plus que froids qui, depuis le mariage d'Éléonore, existaient entre les deux Cours. Sans s'attarder à de vaines cérémonies, la duchesse, malgré l'heure matinale, entra comme chez elle dans le « Schloss » et pénétra dans la chambre du ménage princier. Là, s'emparant de Georges-Guillaume ahuri, elle lui développa en hollandais le projet élaboré par la Platen, pendant que, derrière ses rideaux, la pauvre Éléonore, perplexe et inquiète, ne comprenant rien à la con-

versation, se demandait quel hasard amenait sous son toit sa pire ennemie.

Le duc de Celle était facile à influencer; flatté de la visite de sa royale belle-sœur, il abonda dans son sens avec une promptitude extraordinaire. Après une longue conversation, il revint annoncer à sa femme qu'il venait de promettre la main de sa fille à son neveu, Georges-Louis.

La duchesse de Celle consternée lui représenta en termes énergiques qu'il sacrifiait son enfant à un prince dont il connaissait le caractère dur, l'humeur sombre et l'immoralité publique, et qui, de plus, partageait la haine de sa mère pour la « Française. » Elle lui rappela les propos blessans tenus par Georges-Louis sur elle et sur sa fille, la promesse tacite faite au duc de Wolfenbüttel; elle pleura, pria, plaida la cause de son enfant, comme si, pauvre femme, elle eût prévu les tragiques résultats de cette union maudite; mais avec l'obstination des faibles, Georges-Guillaume s'entêta. L'influence de sa femme, déjà minée par Bernstorff, disparaissait devant celle de son impérieuse belle-sœur.

N'ayant rien obtenu, Éléonore alla prévenir sa fille qui dormait encore. Les trois pièces occupées par Sophie-Dorothée pendant ses heureuses années de jeunesse n'ont guère changé; elles ont vue sur les douves du « Schloss, » ombragées aujourd'hui, comme alors, par des tilleuls.

La princesse, réveillée brusquement, éclata en sanglots; elle détestait son cousin et sa tante, dont sa mère lui avait, imprudemment peut-être, répété les propos injurieux et, se cramponnant à la duchesse, elle la conjura de la sauver d'un sort pire que la mort! Pendant que dans une aile du château, la mère et la fille, étroitement embrassées, s'abandonnaient au désespoir, dans l'autre, le duc de Celle et sa belle-sœur, mis en gaîté par la conclusion de leur affaire, déjeunaient copieusement. A peine avaient-ils fini qu'on annonça le duc de Wolfenbüttel qui venait, avec une suite nombreuse, offrir ses vœux à la princesse à l'occasion de ses seize ans et rappeler à ses parens l'espérance qu'ils lui avaient donnée. Éléonore et sa fille étaient trop bouleversées pour le recevoir et Georges-Guillaume répondit à ses complimens en lui annonçant le prochain mariage de Sophie-Dorothée avec l'héritier de Hanovre. Il poussa même le cynisme, ou l'inconscience, jusqu'à l'inviter au dîner de fian-

çailles: Antoine-Ulrich se tira, non sans dignité, de cette position difficile et, contenant avec peine sa colère, il quitta immédiatement Celle.

Débarrassé de cet importun visiteur, le duc de Celle se rendit chez sa fille; elle était encore couchée, et sa mère, assise près de son lit, s'efforçait en vain d'arrêter ses sanglots. Habituée à être traitée par son père avec une extrême indulgence, elle vit avec surprise, pour la première fois, la volonté paternelle se dresser contre la sienne. Le duc lui ayant présenté une miniature de Georges-Louis, sertie de diamans, don de sa future belle-mère, elle la jeta loin d'elle avec tant de violence que le portrait se brisa et les diamans jonchèrent le sol. Enfin, cédant aux prières de sa mère, elle se leva et descendit pour saluer la duchesse Sophie, mais sa figure défaite et ses yeux gonflés en disaient long! Le lendemain, arrivèrent le fiancé et son père, le premier plus maussade encore que d'habitude, le second enchanté de l'heureux succès des négociations : Sophie-Dorothée, en les voyant, tomba sans connaissance.

Malgré la répugnance de la triste fiancée, les préparatifs du mariage se firent rapidement; le duc de Celle donnait à sa fille une dot considérable ; mais le contrat, rédigé sous l'inspiration des princes de Hanovre, servis par Bernstorff, était formulé de telle sorte que la princesse restait sous la dépendance absolue de son mari et de son père.

Le 21 novembre 1682, le mariage princier fut célébré au château de Celle : la ville était pavoisée, le « Schloss » rempli d'hôtes illustres, la princesse couverte de bijoux ; mais, au milieu de ces magnificences, la duchesse Éléonore était inquiète et la mariée d'une tristesse mortelle.

Un orage épouvantable éclata pendant la cérémonie ; le ciel était noir, un vent violent ébranlait les vieux murs du château et les assistans, péniblement impressionnés, regardaient avec pitié la jeune épousée, victime innocente d'un marché odieux, toute pâle sous ses somptueux atours.

Jamais couple plus mal assorti ne commença côte à côte le voyage de la vie, voyage qui, pour les meilleurs et les plus unis, a ses difficultés et ses heurts. Nous connaissons le taciturne Georges-Louis, à qui manquaient même ces formes extérieures qui masquent parfois la sécheresse du cœur.

Sophie-Dorothée, à seize ans, était charmante; brune, avec

des yeux de velours, des traits réguliers, un teint éclatant, des attaches fines, des cheveux superbes, elle respirait la fraîcheur et la grâce. Elle était, sinon savante, du moins cultivée, surtout au point de vue des arts d'agrément, elle aimait la musique et dansait à ravir ; comme caractère, c'était encore une enfant, qui, grandie dans une atmosphère indulgente et affectueuse, n'avait pas appris à dominer ses impressions. Elle était tendre et généreuse, mais volontaire et passionnée. De sa mère française, elle tenait une élégance naturelle, qui contrastait avec les habitudes des princesses allemandes, ses voisines; son amour de la toilette survécut à ses malheurs : vieillie et prisonnière, elle se mettra encore des diamans dans les cheveux pour ses promenades solitaires à travers la plaine désolée d'Ahlden ! Sophie-Dorothée tenait aussi, de sa race maternelle, une parole vive, incisive et mordante, un esprit moqueur, dont les saillies lui furent cruellement reprochées. Un mari à la fois affectueux et sage aurait pu, en gagnant son cœur, discipliner sa nature prime-sautière et en développer les côtés nobles et généreux. Jetée si jeune dans un milieu hostile, elle se cabra contre l'animosité qui la poursuivait; ses défauts s'accentuèrent, son âme volontaire s'irrita, et les fleurs de dévouement et de générosité, que des influences meilleures eussent fait éclore, s'étiolèrent dans l'atmosphère malfaisante et corrompue de la Cour de Hanovre.

II. — PHILIPPE DE KÖNIGSMARK

L'union contractée par le prince héritier était populaire en Hanovre et les époux y furent accueillis avec enthousiasme.

Dans les fêtes qui suivirent, Sophie-Dorothée fit la conquête de ses futurs sujets : sa beauté, sa fortune, sa jeunesse enchantèrent les braves Hanovriens, et son beau-père, moins prévenu que sa femme contre l'enfant de la « Française, » lui témoigna, au début, une bienveillance marquée.

La Cour de Hanovre était plus corrompue et plus grossière que la Cour de Celle, mais, à défaut de correction et de bon goût, la duchesse Sophie y avait implanté une étiquette sévère qui pesa lourdement sur la princesse habituée à l'atmosphère familiale de sa petite patrie. Ses manquemens à cet égard étaient soulignés par son altière belle-mère qui les attribuait à l'influence de

« Madame » de Celle. Ces insinuations blessantes révoltaient Sophie-Dorothée, elle finit par fronder avec malice les règlemens qu'elle avait d'abord enfreints par ignorance.

Tout aurait pu s'arranger si son mari l'avait aimée; mais à aucune époque, même au temps de ses fiançailles, Georges-Louis ne se montra attentif ou affectueux pour elle; et la princesse n'avait pour ressource que la société d'une dame d'honneur : Éléonore von Knesebeck. Celle-ci, qui fut entraînée plus tard dans la ruine de sa maîtresse, lui était entièrement dévouée; mais elle manquait de jugement et de prudence.

Le 30 octobre 1683, Sophie-Dorothée donna le jour à un fils, Georges-Auguste, qui, quarante-quatre ans plus tard, devint le second roi d'Angleterre de la maison de Hanovre. La naissance d'un héritier ne procura pas à la jeune mère l'influence qu'elle eût pu espérer; et comparée à la vie mouvementée des princesses de nos jours, son existence manquait de variété; sa nature prime-sautière, avide du plaisir, étouffait dans une atmosphère toujours comprimée, souvent hostile. Aussi en 1686, accueillit-elle avec enthousiasme la proposition que lui fit son beau-père de le rejoindre à Venise. Ernest-Auguste s'y était rendu, accompagné de la comtesse Platen, ce qui ne choquait personne, pas même la duchesse Sophie, qu'il laissait à la tête des affaires. Fatiguée de l'étiquette maussade et des basses intrigues de la Cour de Hanovre, Sophie-Dorothée se jeta ave l'impétuosité de son caractère dans une vie de fêtes continuelles; tant à Venise qu'à Rome. Parmi les étrangers qu'elle rencontra était un Français, le marquis de Lassay (1) qui, s'il faut l'en croire, tomba amoureux de la jolie princesse et le lui déclara en termes enflammés. Il est fort possible que Lassay se soit vanté à tort de sa conquête ou que Sophie-Dorothée, très coquette, ait ébauché avec le gentilhomme français, presque son compatriote, ce qu'au XX^e^ siècle on appellerait un « flirt » sans importance. En tout cas; cette intrigue, si intrigue il y eut, ne tira pas à conséquence et la pauvre mémoire de notre héroïne, si compromise par Königsmark, ne l'est aucunement par les vantardises du vaniteux Lassay.

Les jours ensoleillés de son séjour en Italie furent les derniers d'un bonheur relatif pour Sophie-Dorothée, car on ne peut

(1) Armand de Madaillan, marquis de Lassay, mourut en 1787 (voyez *Gens d'autrefois*, par Pierre de Segur, 1903 .

appeler bonheur le coupable entraînement qui troubla si profondément sa vie avant de la briser. Quelques mois après son retour de Rome, le 16 mars 1687, naquit son second enfant, une fille qui devint reine de Prusse et fut la mère du Grand Frédéric; mais sa position, loin de s'améliorer, devenait de plus en plus difficile. Elle avait eu à lutter dès le début contre l'animosité de sa belle-mère et l'indifférence de son mari; elle devait maintenant compter avec la haine de la comtesse Platen, qui, par jalousie, devint son ennemie.

Dans cette guerre à mort entre la femme déjà mûre, froidement perverse, et la princesse de vingt ans, vive et volontaire, mais incapable d'une lâcheté, la victoire demeura à la première. Après avoir vainement cherché à impliquer Sophie-Dorothée dans un complot politique, la Platen, exploitant l'indifférence du prince Georges pour sa femme, donna à celui-ci pour maîtresse Ermengarde Melusine von Schulenberg. C'était une fille noble, mais pauvre, douce et nulle, aussi lourde d'aspect et d'esprit que la princesse était vive et piquante; pas méchante, du reste: pourvu qu'elle s'enrichît, elle ne voulait de mal à personne. La position quasi officielle accordée à la Schulenberg exaspéra Sophie-Dorothée; elle exprima hautement son indignation contre la Platen, à qui ses propos furent consciencieusement répétés. Sa belle-mère ne la plaignait pas: ne supportait-elle pas avec une philosophie hautaine l'empire exercé sur son époux par une rivale plus agressive que l'insignifiante Schulenberg?

A Celle, où elle porta ses griefs, la princesse trouva auprès de sa mère la tendresse et la compassion qui jamais ne lui firent défaut, mais l'étoile d'Éléonore avait pâli et Georges-Guillaume ne voyait plus que par les yeux de son ministre Bernstorff, tout acquis à la maison de Hanovre. De plus, — phénomène qui n'est pas rare dans la vie, — le duc de Celle, en vieillissant, fuyait tout ce qui troublait sa quiétude. Il jouissait des rapports cordiaux que le mariage de sa fille avait rétablis entre sa Cour et celle de son frère et voilà que cette fille elle-même, par ses plaintes véhémentes, ses appels désespérés, allait les compromettre! Il accueillit donc avec plus d'irritation que de pitié le récit de ses déboires conjugaux et lui enjoignit d'accepter une situation qui était celle de la plupart des princesses de l'époque. Mais Sophie-Dorothée n'était pas femme à se taire;

et au moment le plus critique de son existence, quand elle se sentait abandonnée par ceux qui lui devaient appui et protection, son mauvais génie lui apparut sous une forme chevaleresque, bien faite pour conquérir son imagination et son cœur.

Nous avons vu qu'enfant, la princesse de Hanovre avait joué dans les jardins de Celle avec un jeune Suédois, Philippe-Christophe von Königsmark, né en 1665, qui, s'il faut l'en croire, était resté amoureux de sa petite compagne. Cette passion, dont il se réclama plus tard pour attendrir Sophie-Dorothée, n'empêcha pas le comte Philippe de promener, à travers l'Europe, une vie d'aventures. Son frère, le comte Carl Jean, et ses sœurs, la comtesse Levenhaupt et Aurore, qui fut la mère du maréchal de Saxe (1), étaient, comme lui, plus doués de qualités brillantes que de sens moral : beaux et riches, ils adoraient les aventures, celles de Carl Jean en Angleterre sont célèbres (2). Partout, du reste, à Londres, à Dresde, à Madrid et à Versailles, les Königsmark étaient fêtés, et l'arrivée du comte Philippe à la maussade petite Cour de Hanovre fit sensation. Il y fit, en 1688, un premier séjour; mais, l'année suivante, il reparut, attiré peut-être par la princesse héréditaire qu'il trouva plus triste que jamais.

Le faste de Königsmark, et ses talens militaires, qui étaient réels, éblouirent le duc Ernest-Auguste : il le nomma colonel de ses gardes. Les jeunes princes devinrent ses amis et les Hanovriens s'émerveillèrent de la splendeur de ses équipages, du nombre de ses serviteurs et de l'éclat de ses fêtes. Quant à Sophie-Dorothée, elle accueillit avec plaisir le brillant étranger qui se déclara dès le début son chevalier servant.

Il y avait entre la princesse et le gentilhomme suédois de nombreuses affinités. Tous deux étaient raffinés et élégans dans un milieu lourd et grossier : le comte Philippe, d'une générosité prodigue, jetait l'argent sans compter, pour son plaisir et pour celui des autres; la princesse aimait le luxe, mais d'une charité toute d'élan, elle était plus généreuse que réfléchie. Tous deux étaient des impulsifs, incapables de dissimuler leurs sentimens; mais comme délicatesse et dévouement, la palme reste à Sophie-

(1) Le maréchal de Saxe, né à Dresde en 1696, était le fils naturel d'Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne et d'Aurore de Königsmark.

(2) Il y fut accusé d'avoir fait assassiner un M. Thynne, dont il désirait épouser la femme, encore enfant, mais qui était la plus riche héritière de l'Angleterre. Le procès, qui excita une curiosité très vive, se termina par l'acquittement du Suedois.

Dorothée. Si, dans la suite, son amour pour Königsmark fut coupable, il fut unique, tandis que lui, au début de sa passion pour la princesse, se laissa entraîner dans une intrigue honteuse avec la comtesse Platen, qui, malgré ses quarante ans, s'était follement éprise du beau Suédois.

Dès 1691, Sophie-Dorothée commença à écrire au comte Philippe toutes les fois qu'il s'absentait. Leur correspondance s'étend de juillet 1691 à juillet 1694 avec des intervalles plus ou moins grands. Il existe trois dépôts de ces lettres, assez compromettantes, il faut l'avouer, pour la mémoire de notre héroïne.

L'un est entre les mains du duc de Cumberland, représentant actuel de la maison de Brunswick : ce sont des lettres saisies dans les appartemens de Königsmark après sa mort, emportées ensuite par le dernier roi de Hanovre quand il fut dépossédé par la Prusse et qui n'ont jamais été publiées. L'autre dépôt, également inédit, est dans les archives de Berlin et provient des papiers personnels de Frédéric II, petit-fils de Sophie-Dorothée : elles furent probablement saisies, comme les premières, soit chez Königsmark, soit chez la princesse. Enfin une troisième liasse de lettres appartenant à l'Université de Lund, en Suède, ont été jadis déposées entre les mains d'Aurore de Königsmark et de sa sœur la comtesse Levenhaupt, à qui la princesse et le comte Philippe, qui tous deux avaient la manie de ne rien détruire, confiaient pour les garder leurs dangereuses missives. Sur son lit de mort, la comtesse Levenhaupt remit à son fils ces feuilles, qui, disait-elle, « avaient coûté à son frère la vie et à la mère d'un roi sa liberté. »

Des mains du comte Levenhaupt, le dépôt passa par héritage au comte de la Gardie, qui le légua à l'Université de Lund. Les lettres de Königsmark sont celles d'un soldat, écrites un peu partout, en campagne, au camp, sur le champ de bataille. Toute la correspondance est en français, mais l'orthographe du comte Philippe est des plus fantaisistes, il écrit « can » pour quand, « sansaire » pour sincère, « astor » pour à cette heure, etc.; ses anecdotes et ses expressions frisent souvent la grossièreté et le moi occupe une grande place même dans les pages où il parle de son amour. Sophie-Dorothée est plus fine, plus élégante comme écriture et comme style, mais souvent alambiquée et diffuse dans l'expression de sa pensée. Sa coupable passion pour

Königsmark est profonde et désintéressée, elle l'absorbe tout entière.

Dans cette curieuse correspondance, les personnages de l'entourage sont désignés soit par des chiffres, soit par des surnoms qui ne manquent pas d'à-propos : l'altière duchesse Sophie est « la Romaine ; » la duchesse Éléonore, qui admonestait souvent sa fille : « la Pédagogue ; » Éléonore de Knesebeck : « la Gouvernante, la Sentinelle, » ou « la Confidente ; » le duc de Celle : « le Grondeur, » le prince Georges-Louis : « le Réformateur, » la princesse elle-même est « le cœur gauche » ou la « petite louche ; » une dame d'honneur replète : « la grosse dondon ; » les ministres du Hanovre : « le satyre » et « le barbouilleur. »

On a beaucoup discuté l'authenticité des lettres de Lund ; malgré sa chevaleresque compassion pour son infortunée héroïne, M. Wilkins y croit. Sa conviction est fondée sur la similitude qui existe entre les lettres de Lund et celles de Berlin, dont l'authenticité n'a jamais été mise en doute, similitude d'écriture, d'expressions, de papier, de style.

Cette correspondance est l'expression d'une passion grandissante, mais où la confiance mutuelle fait défaut. Königsmark commence par signer : « votre esclave, votre très obéissant valet, » puis il passe à des formules moins révérencieuses : « Emable Brune, j'embrasse vos genous. »

Malgré la pitié qu'inspire la tragique destinée de cet homme, frappé lâchement en pleine jeunesse, ses lettres ne le rendent pas sympathique, tant il s'y révèle emphatique, jaloux, égoïste, et insouciant de la sécurité de la malheureuse jeune femme qui, malgré son fatal entraînement, paraît par momens se rendre compte du péril qui la menace.

Non pas cependant qu'elle ait des troubles de conscience : les idées relâchées de son époque, les exemples qu'elle avait sous les yeux, l'atmosphère malsaine de la Cour de Hanovre avaient affaibli son sens moral et, chose étrange, la pensée de ses enfans ne semble pas l'avoir retenue. On aimerait à voir l'image de ces innocens se dresser entre leur mère et l'abîme vers lequel elle court ; le malheur réveillera bien un jour le sentiment maternel dans l'âme de Sophie-Dorothée, mais trop tard pour la sauver et, une fois réveillé, ce sentiment deviendra une souffrance de plus.

La seule influence qui s'employa pour retenir la princesse

dans le chemin du devoir fut celle de sa mère, « la Pédagogue. » Sans se douter que sa fille songeait à abandonner son foyer pour suivre le comte Philippe à l'étranger, la duchesse s'effrayait de son intimité avec le brillant Suédois.

L'année 1693 s'écoula au milieu d'alternatives de joie délirante et de terreurs folles : Sophie-Dorothée est plus éprise que jamais : « Je ne peux même entendre nommer votre nom sans un transport dont je ne suis pas maîtresse, » écrit-elle au mois de juin et, de plus en plus le séjour de Hanovre lui devient à charge, sauf quand le comte y rentre entre deux campagnes.

Déjà à cette époque, la popularité dont il jouissait jadis à la Cour de l'Électeur (1) commençait à décliner ; ses folles dépenses avaient entamé sa fortune et Ernest-Auguste, plein d'indulgence pour les riches étrangers qui venaient dépenser chez lui leur patrimoine, l'était moins pour ceux qui faisaient des dettes. De plus, la passion de Königsmark pour la princesse électorale faisait jaser : leurs entrevues et leurs correspondance, bien qu'enveloppées de mystère, étaient soupçonnées. Königsmark en fut prévenu : le maréchal de la Cour, Podevils, désigné dans les lettres sous le nom du « bon homme, » le prince Ernest, un des fils de l'Électeur, l'avaient averti qu'il était étroitement surveillé et que sa conduite pouvait avoir des « suites sérieuses. » De son côté, la duchesse Éléonore, très inquiète, cherchait à garder sa fille auprès d'elle le plus possible. Pendant un séjour à Celle, Sophie-Dorothée, jusque-là étrangère aux affaires, s'avisa d'étudier son contrat de mariage et, poursuivie par la pensée d'obtenir un divorce pour épouser Königsmark, elle découvrit avec désespoir que son contrat ne lui donnait pas la libre disposition de sa fortune. Elle en pleurait de colère et de chagrin quand survint sa mère, « tendre et bonne, » qui lui offrit de vendre ses bijoux pour lui assurer une somme dont elle serait la maîtresse, se doutant peu, la pauvre femme, à quel usage devait servir cet argent! Le duc Georges-Guillaume, moins indulgent, exigeait son retour au foyer conjugal et Sophie-Dorothée, plus triste et plus révoltée que jamais, alla y reprendre sa place.

Elle y passa l'hiver de 1694, tout occupée de ses projets de

(1) La dignité d'Électeur, qu'il avait longtemps ambitionnée, fut conférée au duc Ernest-Auguste en novembre 1692.

fuite ; Königsmark, malgré son audace, se rendait compte que sa position devenait intenable, quand, sur ces entrefaites, l'avènement au trône de Saxe de son ami le duc Frédéric-Auguste lui fournit un prétexte pour quitter Hanovre. Le nouveau souverain lui devait une somme considérable et, sa fortune étant largement ébréchée, il crut l'occasion favorable pour faire valoir ses droits de créancier. Frédéric-Auguste le reçut à merveille, se déclara dans l'impossibilité de le rembourser, et, en revanche, lui donna un poste important, auquel étaient attachés des émolumens considérables. Jusque-là, tout allait bien ; mais Königsmark, essentiellement jouisseur, se laissa griser par l'atmosphère de folle dissipation qui régnait à Dresde. Il continuait à écrire à la princesse électorale des lettres désespérées, qui cadrent mal avec son existence échevelée et, malheur plus grand, il se mit, après les repas copieux en honneur à la Cour saxonne, à raconter les histoires scandaleuses de Hanovre.

Ces propos inconsidérés, quand le bruit en parvint aux principaux intéressés, provoquèrent une explosion formidable. L'inoffensive Schulenberg elle-même en fut exaspérée et Georges-Louis, si taciturne d'ordinaire, entra brusquement chez sa femme, pour lui reprocher son intimité avec Königsmark, qui, disait-il, le rendait la fable du public. Sophie-Dorothée, prompte à la réplique, répondit que c'était, au contraire, lui et sa laide maîtresse qui prêtaient au ridicule ; elle ajouta que, pour elle, elle ne demandait qu'un divorce. Ces paroles piquantes mirent le prince dans une telle fureur qu'il faillit l'étrangler. Les cris de la malheureuse attirèrent ses gens ; Georges-Louis se retira en jurant et la princesse partit sur-le-champ pour Celle.

Elle y fut accueillie avec une tendre pitié par sa mère ; mais son père, poussé par Bernstorff et aussi par son propre désir de rester en bons termes avec le Hanovre, lui intima l'ordre de retourner auprès de ses beaux-parens, qui consentaient à la recevoir. Pour éviter un nouveau choc entre les époux, ils avaient envoyé leur fils à Berlin visiter sa sœur l'Électrice de Brandebourg (1).

Sophie-Dorothée fut profondément irritée contre son père, qui refusait de l'aider à rompre un lien odieux et quand, à la mi-juin, elle repartit pour Hanovre, son exaspération était arri-

(1) Sophie-Charlotte, fille de l'Électeur Ernest-Auguste, épousa en 1684 l'Électeur de Brandebourg, qui devint le premier roi de Prusse.

vée au paroxysme. Il avait été convenu qu'elle s'arrêterait à Herrenhausen pour y saluer ses beaux-parens, qui, entourés de leur Cour, étaient sur pied pour l'attendre. Ils l'attendirent en vain. Elle donna ordre à son cocher de brûler Herrenhausen, dont les grandes grilles étaient ouvertes pour la recevoir. Au galop de ses chevaux, elle rentra à Hanovre, s'enferma dans ses appartemens du « Leine Schloss, » suivie de la tremblante Knesebeck, et fit savoir qu'elle était malade. La famille ducale adopta avec empressement cette version, heureuse de voiler ainsi un acte de révolte inouï dans les annales de la cérémonieuse petite Cour.

A ce tournant critique de l'existence de la princesse, un peu de tact et d'indulgence de la part de son père aurait pu retarder ou, peut-être, éviter la catastrophe qui se préparait; mais le duc de Celle, vieilli et fatigué, n'était plus qu'un instrument docile entre les mains de son ministre et de son frère. Les révoltes de sa fille et surtout ses demandes d'argent l'irritaient. Il s'inquiétait peu de l'état d'âme de son enfant et beaucoup des complications que son attitude rebelle pouvait lui attirer à lui-même. La duchesse Éléonore voyait plus loin : elle eût voulu garder sous son aile l'infortunée qui, entre sa répulsion pour son mari, sa colère contre son père et sa passion pour Königsmark, était prête à toutes les folies; sa douloureuse impuissance, à ce moment suprême, où se jouait la destinée de son unique enfant, était pour cette mère si tendre la pire des tortures.

III. — LA CATASTROPHE

Quelques jours seulement après le retour de la princesse héréditaire, Königsmark eut l'insigne imprudence de revenir à Hanovre. A la suspicion qui s'attachait à lui, à cause de ses assiduités auprès de Sophie-Dorothée, se joignait maintenant l'indignation excitée par ses méchans propos; mais il savait que la princesse était décidée à fuir et il s'agissait de combiner avec elle les détails de cette fuite.

L'intention de Sophie-Dorothée était formelle : elle voulait passer la frontière, obtenir un divorce, épouser le comte Philippe et vivre avec lui à l'étranger. Ses lettres, très nettes sur ces points, nous la montrent indifférente aux privilèges du rang qu'elle sacrifiait, toute dominée par la hantise de fuir son entourage.

Le 1er juillet 1694, un dimanche, Königsmark reçut un mot, d'une écriture déguisée, le priant de se rendre le soir même chez la princesse au « Leine Schloss (1). » Il n'hésita pas à obéir. Déguisé et sans armes, il fut admis par Éléonore de Knesebeck auprès de Sophie-Dorothée, qu'il n'avait pas vue depuis trois mois. Pendant que leur entretien se prolongeait fort avant dans la nuit, les espions de la Platen, chargés de surveiller Königsmark, allaient prévenir leur maîtresse, qui, à son tour, s'empressait d'avertir l'Électeur, de la présence du comte. L'Électeur, outré de cette audace, déclara qu'il allait lui-même surprendre les coupables; mais la Platen le supplia de n'en rien faire et, toujours faible aux mains de cette femme impérieuse, il se laissa arracher un ordre écrit, où il enjoignait au commandant de sa garde de mettre quatre de ses hommes à la disposition de la comtesse. Dans la pensée d'Ernest-Auguste, il s'agissait simplement d'arrêter Königsmark, et le dénouement tragique de cette aventure lui fut infiniment désagréable. Faux et ambitieux en politique, dénué de sens moral dans sa vie privée, il n'était ni cruel, ni sanguinaire. La comtesse fit boire les hommes, puis, après leur avoir commandé le silence, elle les mena au « Rittersaal, » vaste pièce, à laquelle aboutissait le corridor qui desservait les appartemens particuliers de la princesse. Là, elle les dissimula dans l'angle d'une cheminée monumentale, qui existe encore, et leur donna pour consigne de s'emparer, mort ou vivant, du premier homme qui se présenterait. Assoiffée de vengeance, elle se retira dans la pièce à côté pour attendre sa proie. La visite de Königsmark se prolongea; il fallut que la fidèle Knesebeck, plus inquiète que de coutume, le forçât à partir. Elle le conduisit jusqu'à la porte de l'appartement et le laissa s'engager seul dans le corridor dont il connaissait les issues. Il le parcourut en fredonnant une romance, entra dans le « Rittersaal, » plongé dans l'obscurité, y fut, en un

(1) Dans son procès, Sophie-Dorothée affirma que ce billet n'était pas écrit par elle, mais par la Platen qui voulait tendre un piège à Königsmark. D'autre part, Mlle de Knesebeck reconnut que sa maîtresse avait ce jour-là un rendez-vous avec le comte Philippe, et il ressort de sa correspondance que la princesse déguisait souvent son écriture. Tout est mystérieux, du reste, dans ce sombre drame; M. Wilkins le raconte en s'appuyant sur les dires des auteurs les plus sérieux et sur des traditions dignes de foi. Les dépêches de l'envoyé anglais à Hanovre, qui auraient pu éclaircir l'affaire, manquent, comme tous les documens officiels qui s'y rapportent, même les lettres de l'Électrice à la Palatine écrites pendant l'été de 1694, ont disparu.

instant, entouré, attaqué et frappé à mort! Transpercé par une épée, il tomba baigné de sang, en criant : « Sauvez la princesse! sauvez l'innocente princesse! »

Ses assassins le traînèrent dans la pièce voisine, où, à la pâle clarté d'un flambeau, la comtesse Platen vit étendu à ses pieds, dans les affres de la mort, l'homme qui l'avait bravée! On dit que le blessé la reconnut, qu'il réunit ses forces pour la maudire et qu'elle arrêta ses paroles vengeresses en lui mettant le pied sur la bouche! Trop faible pour répondre à cette injure suprême, Königsmark se serait évanoui; puis, revenant à lui, il aurait, en mots entrecoupés, protesté de l'innocence de la princesse, fidèle au dernier moment, malgré ses faiblesses et ses fautes, à celle dont l'amour lui coûtait la vie.

Une fois qu'il fut mort, la Platen, épouvantée de son œuvre, s'emporta contre les maladroits qui avaient dépassé ses instructions et qui étaient eux-mêmes terrifiés, en reconnaissant dans leur victime le magnifique et populaire comte de Königsmark. La Platen leur donna l'ordre de dire toujours que le comte Philippe les avait attaqués le premier, puis elle s'enfuit porter à l'Électeur cette version du drame.

Pour une fois, Ernest-Auguste entra en fureur contre sa maîtresse, l'accusant d'avoir, par ce meurtre stupide et brutal d'un homme connu dans toutes les Cours de l'Europe, attiré sur lui et sur son État les embarras les plus graves. Mais, — détail qui caractérise le personnage, — après avoir accablé la Platen de ses reproches, il se réclama d'elle pour faire disparaître les traces du crime. Ils s'en allèrent, couple tremblant et misérable, à travers les salles désertes du « Schloss » jusqu'à la pièce, où Königsmark était veillé par ses assassins. Sous les yeux de l'Électeur, le corps fut jeté dans un trou rempli de chaux vive. On le recouvrit avec soin. Le parquet fut lavé, et cette besogne sinistre s'accomplit si promptement que, sauf les six intéressés, personne dans le palais endormi ne devina le drame de la nuit. Les assassins reçurent l'ordre, sous peine de mort, de garder un silence absolu : du reste, ils étaient trop inquiets de leur propre sécurité pour se vanter de ce qu'ils avaient fait.

Moins que toute autre, la princesse électorale se doutait de la tragédie qui s'était déroulée à quelques mètres seulement de sa chambre. Après le départ du comte, elle s'était mise à emballer ses bijoux et à brûler ses papiers en vue de sa fuite : il

était convenu que le lendemain Königsmark lui enverrait un billet pour la prévenir du lieu et de l'heure où sa voiture serait à ses ordres. Ne recevant rien, elle devint inquiète : elle le fut davantage quand on vint lui dire que son beau-père lui interdisait de quitter ses appartemens et de voir ses enfans. Éléonore de Knesebeck, prisonnière comme sa maîtresse, ne pouvait aller aux nouvelles. Les deux femmes passèrent la journée du lendemain et la nuit suivante dans une inexprimable angoisse, pendant qu'au dehors le secrétaire et les serviteurs de Königsmark, inquiets de sa disparition, se mettaient à sa recherche. Le 3 juillet, le secrétaire, Hildebrand, reçut du maréchal Podevils le conseil de se tenir tranquille, ce qui ne l'empêcha pas d'avertir les deux sœurs de son maître et son ami le roi de Saxe, de son étrange disparition. Le jour suivant, par ordre de l'Électeur, on fouilla l'appartement du comte Philippe, et tous ses papiers furent saisis. C'est alors que les lettres de la princesse, conservées aujourd'hui à Berlin et à Gmunden, passèrent sous les yeux de son beau-père. Elles révélaient l'intrigue déjà ancienne entre Sophie-Dorothée et Königsmark, son indignation contre son père, qui refusait de l'aider à conquérir son indépendance, et sa haine pour la maison de Hanovre. Ces derniers griefs étaient, aux yeux de l'Électeur, encore plus graves que la passion de sa belle-fille pour le beau Suédois. Il ne se piqua jamais, et pour cause, d'être un censeur austère, mais il avait à un degré extraordinaire l'orgueil de sa maison.

L'Électrice, mise au courant des événemens, fut sans pitié pour l'enfant de la « Française, » et à Celle, le duc Georges-Guillaume, à qui le comte Platen porta les lettres où sa fille l'accusait de cruauté et d'avarice, entra en fureur contre la malheureuse. Quant à la duchesse Éléonore, se jetant aux pieds de son mari, elle lui rappela que leur enfant avait été livrée bien jeune à des influences hostiles ; que, délaissée par son époux, jalousée par son entourage, elle était plus digne de pitié que de blâme. Elle se heurta à un mur d'airain.

Éléonore s'adressa alors à Bernstorff, le ministre tout-puissant. Elle lui offrit une grosse somme d'argent s'il voulait intervenir en faveur de la princesse. Bernstorff, déjà payé par le Hanovre, dont il était l'agent, prit l'argent, promit tout ce que demandait la duchesse et continua à travailler contre elle! Corruption morale et corruption politique, rien ne manquait à ces

deux petites Cours ! Elles n'avaient pour elles qu'une certaine dignité extérieure : c'est ainsi qu'il fut convenu entre elles que le nom de Königsmark ne serait jamais prononcé publiquement.

Quinze jours se passèrent, pendant lesquels la princesse, séquestrée dans son appartement, resta sans nouvelles, quand enfin le comte Platen entra chez elle. Hautaine et impérieuse, Sophie-Dorothée demanda à voir son beau-père. Platen répondit que celui-ci, ne voulant pas communiquer directement avec elle, l'informait, par son entremise, qu'elle aurait à quitter la Cour. Elle répondit que c'était là son plus ardent désir; mais quand Platen ajouta que ses lettres à Königsmark avaient été saisies, elle pâlit et demanda : « Où est le comte? » Platen lui répondit qu'il avait été tué en quittant son appartement dans la nuit du 1er juillet.

Désespérée, la princesse oublia toute prudence, accabla de ses malédictions la famille électorale et chassa de sa chambre l'envoyé de son beau-père.

Il semble qu'au début de cette lamentable affaire, les deux cours, craignant les complications extérieures, aient désiré pardessus tout éviter un scandale. Elles auraient même accepté l'idée d'une réconciliation apparente entre les époux; mais l'attitude de Sophie-Dorothée rendait tout arrangement de ce genre impossible. Folle de douleur et de colère, elle voulait plus que jamais briser avec une famille, couverte à ses yeux du sang de Königsmark !

Il fut décidé que le procès de divorce serait établi sur le refus de la princesse de vivre avec son mari. La Cour de Hanovre, très habilement, la fit transférer le 17 juillet à Ahlden, dans le duché de Celle, et, bien qu'elle fût prisonnière, l'on persuada au peuple que ce séjour était volontaire de sa part : il devait justifier le procès qui allait commencer. En même temps, les ducs de Hanovre et de Celle, pour préparer l'opinion publique, envoyaient une circulaire à leurs représentans à l'étranger : ils y expliquaient comment la princesse, après avoir montré depuis longtemps de « l'aversion » pour son mari, s'était, de son plein gré, retirée dans les États de son père.

Pendant ce temps, les sœurs de Königsmark remuaient ciel et terre pour le retrouver. Ernest-Auguste, affolé par leur insistance, répondit d'abord par des faux-fuyans; plus d'une fois, il dut maudire le zèle intempestif de sa vieille maîtresse, surtout quand le roi de Saxe, touché par les pleurs de la belle

Aurore, le somma impérieusement de rendre le comte Philippe à sa famille. En fin de compte, les deux frères de Celle et de Hanovre en appelèrent à l'Empereur ; ils lui déclarèrent que si Auguste de Saxe continuait à les poursuivre, ils retireraient leurs troupes de l'armée des alliés. Cette menace produisit son effet et, peu à peu, les sœurs de Königsmark comprirent qu'aucune puissance humaine, Empereur ou Roi, ne pouvait leur rendre leur frère. Les bonnes volontés finirent par se lasser ; le silence se fit, et l'attention des ducs se concentra sur le procès de divorce.

Il est assez difficile d'en suivre la procédure, presque tous les documens qui s'y rapportent ayant été détruits avec intention. Bien que le nom de Königsmark n'ait jamais été prononcé en public, ses relations avec Sophie-Dorothée forment le nœud de cette tragique histoire. Deux ministres du duc de Celle, Bernstorff et Bülow, furent envoyés à Ahlden pour interroger la prisonnière sur ce point délicat : elle avoua avoir été imprudente, mais rien de plus, et cette attitude, dont elle ne se départit pas, est confirmée par le témoignage d'Éléonore de Knesebeck, qui, séparée de sa maîtresse, emprisonnée, menacée de la torture, ne varia jamais dans ses affirmations.

Cette épineuse et délicate question : jusqu'où alla l'intimité entre Sophie-Dorothée et Philippe de Königsmark, restera éternellement sans réponse. Certains historiens, comme Köcher (1) et Schaumannn (2), nient à la fois l'authenticité des lettres et la culpabilité de l'héroïne ; d'autres, comme le comte Schulenberg-Klosterrode (3), reconnaissent que les lettres sont authentiques, mais croient encore que la princesse ne fut pas gravement coupable ; d'autres enfin, comme M. Wilkins, tout en admettant l'authenticité des lettres et la chute complète de Sophie-Dorothée, l'excusent en raison de la corruption de son milieu, de la tristesse de son mariage, de sa jeunesse et de son isolement.

Leur point de vue, à la fois juste et miséricordieux, ne serait-il pas le vrai ?

Le procès même du divorce ne fut, au fond, qu'un simulacre,

(1) *Die Prinzessin von Ahlden*, articles publiés dans l'*Historische Zeitschrift*, 1882. — *Memorien der Herzogin Sophie*, 1879.

2) *Sophie Dorothea, Prinzessin von Ahlden und Kurfürstin Sophie von Hannover*, 1879.

(3) *Die Herzogin von Ahlden*, Leipzig, 1852.

les deux cours ayant réglé d'avance le sort de l'accusée dont il importait de restreindre la liberté pour garder l'héritage.

Au mois de septembre, quand s'ouvrirent les débats, on la ramena sur le territoire de Hanovre, à Lauenau, pour être plus près de ses juges. Le prince héritier demandait le divorce, sous prétexte que sa femme refusait de cohabiter avec lui, et Sophie-Dorothée, interrogée dans le même sens, déclara que, sous aucun prétexte, elle ne reprendrait la vie commune.

Elle ne perdait pas, du reste, une occasion d'affirmer son désir de rompre avec le Hanovre et, tout entière à son désespoir, elle ne songeait pas à s'assurer pour l'avenir certaines conditions de liberté et de bien-être. La duchesse Éléonore, qui prévoyait le sort atroce réservé à son enfant, voulut en vain intervenir; on refusa de lui laisser voir sa fille, à qui, seule, elle aurait donné des conseils désintéressés.

Un curieux réquisitoire envoyé à Celle, par Hugo le vice-chancelier du duché de Hanovre, révèle l'animosité dont étaient remplis les juges, vendus au prince Georges, contre l'infortunée qui, quelles qu'aient été ses fautes, avait droit à la justice. On lui reprochait surtout ses projets de fuite, son indifférence pour ses enfans, sa haine pour sa belle-famille et des propos comme le suivant : « qu'elle aimerait mieux être marquise en France que princesse en Allemagne ! » A travers le dossier incomplet et tronqué des débats, il ressort clairement que la procédure en fut, au premier chef, illégale et injuste, et que Sophie-Dorothée, prisonnière, séquestrée, uniquement entourée des émissaires de son mari, contribua inconsciemment à perdre sa propre cause.

Le verdict fut rendu le 15 décembre 1694 ; il était interdit à la princesse de se remarier ; elle était désormais déchue de son rang, morte au point de vue politique; son nom était effacé de la liturgie et des documens officiels, et le manoir d'Ahlden lui était assigné comme demeure avec une pension d'environ quatre-vingt mille livres de rentes et le titre de duchesse d'Ahlden.

Ce verdict fit sensation à Celle, où Sophie-Dorothée était restée la petite princesse très aimée; les habitans murmurèrent contre l'illégalité dont était entachée la procédure et surtout contre la détention d'une femme, qui, même en la supposant coupable envers son mari, ne méritait pas la prison. On remarqua aussi que la Maison électorale, tout en la rejetant, trouvait moyen de garder son magnifique héritage.

Averti de ces dispositions, le gouvernement de Hanovre ne renvoya la prisonnière à Ahlden que le 28 février 1695, deux mois après le divorce ; pendant ces longues semaines de solitude, la malheureuse, redevenue plus calme, comprit que, profitant de son désespoir, on l'avait cruellement trompée. Tout entière aux regrets que lui inspirait la perte de Königsmark, elle avait désiré passionnément s'affranchir, par le divorce, d'un joug détesté. Elle s'aperçut trop tard qu'elle s'était livrée, pieds et poings liés, à ses pires ennemis. On lui avait fait entendre qu'une fois divorcée, elle pourrait se retirer à Celle, y vivre indépendante, sous l'égide de ses parens : au lieu de cela, elle rentrait à Ahlden comme prisonnière, étroitement gardée.

Le sire de la Forterie (1), gouverneur du manoir, avait reçu, à cet égard, une consigne sévère. La « duchesse » avait une suite nombreuse, une escorte de cavalerie et d'infanterie ; mais les gens de sa suite étaient des espions, les soldats de sa garde, des geôliers. Il leur était interdit, sous peine de mort, de lui apporter des lettres du dehors sans les faire passer par les mains du commandant. Elle ne pouvait ni quitter le château, ni même y recevoir des visites, sans son autorisation.

Un peu plus de deux siècles après le jour fatal où Sophie-Dorothée devint définitivement prisonnière, l'historien anglais qui nous sert de guide visita Ahlden. C'était le 10 septembre 1898. Il découvrit, non sans peine, ce village obscur, perdu dans une plaine marécageuse, dont l'horizon monotone n'est coupé que par des bouquets de tilleuls et de peupliers. Le château, bien qu'entouré de douves, avait, alors comme aujourd'hui, l'aspect d'un manoir plutôt que d'une forteresse, et l'appartement qu'y occupa Sophie-Dorothée pendant plus de trente ans n'a pas changé. Il se compose de deux pièces, de grandeur moyenne, communiquant entre elles, avec des planchers en bois et des murs blanchis à la chaux. La chambre à coucher donne sur le jardin, au delà duquel est le village d'Ahlden ; le salon, sur la rivière l'Aller et la plaine désolée qui s'étend à perte de vue. Dans une troisième pièce, plus vaste, la princesse prenait ses repas avec les personnes de sa suite ; les autres ailes du manoir étaient réservées au gouverneur et à la maison militaire de la prisonnière, qui, pour son usage personnel, ne dis-

(1) Un de la Forterie était parmi les Huguenots français attirés à Celle par la duchesse Éléonore.

posait par conséquent que de deux chambres. Il y avait loin de ces pièces étroites et austères aux magnificences du « Schloss » de Celle ou même aux vastes appartemens du solennel « Leine Schloss » à Hanovre!

Si ces murs pouvaient parler, ils nous diraient les angoisses et les révoltes de cette femme de trente-deux ans, ensevelie toute vivante dans ce manoir solitaire! Plus encore que l'étroitesse des murs, le régime moral de sa prison lui fut une souffrance intense et la sévérité excessive de ce régime est inouïe. La Cour de Hanovre craignait ses revendications, et, pour les empêcher, on trouvait utile de l'exclure du monde des vivans.

Rien de plus monotone que son existence quotidienne. Il lui était interdit de se promener à pied ailleurs que dans l'étroit jardinet, semblable à une cour de prison et, quand elle sortait en voiture, elle n'avait le droit de suivre qu'une seule route, celle de Hayden. Un pont de pierre à 5 kilomètres d'Ahlden indique encore la limite qu'elle ne put jamais franchir. Quand le temps était beau, elle conduisait elle-même un cabriolet, et les paysans étonnés la voyaient passer, des diamans dans les cheveux, parcourant, avec une vitesse folle, les cinq kilomètres qu'elle ne pouvait dépasser.

Le souvenir de la mystérieuse dame du château, si belle et si triste, est encore légendaire dans la contrée!

En sa qualité de « duchesse d'Ahlden, » elle administrait, par l'entremise d'un homme d'affaires, un territoire assez considérable et, avec le temps, elle s'intéressa aux pauvres du village, dont elle soulageait généreusement les infortunes. Mais tout ce qui pouvait servir de dérivatif à son exubérance de vie lui était cruellement refusé; une ou deux fois par an, seulement, on lui permettait de recevoir, en présence du gouverneur, les habitans du territoire d'Ahlden et leurs enfans qu'elle comblait de cadeaux.

Bien qu'entourée de certaines formes de respect, elle était, en réalité, étroitement surveillée. Son service d'honneur se composait d'une ou de deux dames, de deux gentilshommes et de deux pages; elle avait, de plus, une trentaine de serviteurs, hommes et femmes, parmi lesquels étaient des espions empressés à rapporter et à dénaturer ses moindres actes. Toute sa correspondance passait sous les yeux du gouverneur, et, pendant les quatre premières années de son séjour à Ahlden, on l'empêcha de voir

sa mère! Les adoucissemens accordés aux pires criminels étaient refusés à cette lamentable victime de la « raison d'État. » Malgré les drames de sa vie, elle gardait son amour de la parure. Une vieille femme employée au château, qui mourut en 1800, racontait qu'elle portait des toilettes splendides et que des diamans étincelaient dans ses cheveux d'un noir de jais!

La plupart des papiers de la prisonnière ont été détruits : il est donc difficile de pénétrer la psychologie de cette âme ardente pendant les longues années de sa morne agonie! Au début, alors que ses réclamations avaient le plus de chances d'aboutir, la captive parut, par politique, se soumettre à sa destinée. Quand, enfin, elle voulut rompre le cercle de fer qui l'enserrait, le silence s'était fait autour d'elle, le fait accompli était accepté. Pour empêcher chez elle toute velléité de révolte, on lui avait persuadé, au moment du divorce, que, par sa soumission, elle pourrait désarmer le ressentiment de son père, et sa mère elle-même lui conseillait cette politique. Elle la suivit si docilement qu'un incendie ayant éclaté une nuit dans ses appartemens, elle refusa de sortir du manoir sans un ordre signé du gouverneur; on la vit, son coffret à bijoux dans les bras, parcourir le corridor, folle de terreur, en attendant l'autorisation demandée.

Trois ans après son arrivée à Ahlden, en janvier 1698, l'Électeur Ernest-Auguste mourut et Georges-Louis monta sur le trône de Hanovre. Il se montra dur pour la comtesse Platen, qui quitta la Cour, et pour sa propre mère, qu'il relégua à Herrenhausen. La vieille Électrice accepta cette humiliation comme toutes celles de sa longue vie, avec une philosophie sceptique, se consolant par la pensée qu'entre elle et le trône d'Angleterre, la distance avait, dans ces dernières années, singulièrement diminué (1). Elle n'avait avec son fils aîné qu'un sentiment commun; une haine irréductible pour la prisonnière d'Ahlden.

Quatre années de solitude absolue avaient brisé l'orgueil de Sophie-Dorothée. Ce n'était plus la révoltée qui, au lendemain de la mort de Königsmark, affirmait que tout lui était égal pourvu qu'elle rompît avec une famille détestée; sortir de prison était devenu son idée fixe! Le 29 janvier 1698, quelques jours après la mort de son beau-père, elle écrivit au nouvel Électeur une lettre très humble, où elle exprime, avec son profond re-

(1) Par la mort en bas âge des nombreux enfans de la reine Anne.

pentir, un ardent désir d'embrasser ses enfans. Le même jour, elle s'adressait, dans le même sens, à sa belle-mère pour solliciter son intervention; les deux lettres demeurèrent sans réponse.

Une consolation fut cependant accordée à la triste recluse : après quatre ans de séparation, sa mère obtint de la visiter, malgré les protestations de son gendre. Tout ce qu'Éléonore avait tenté pour adoucir le sort de son enfant avait échoué, mais elle lui apportait le réconfort d'une tendresse toujours fidèle, la seule qui lui restât!

A peu près à la même époque, Sophie-Dorothée apprit que sa fidèle dame d'honneur, Éléonore de Knesebeck, s'était évadée du château de Schwarzfels. Arrêtée le lendemain de la mort de Königsmark, elle avait disparu pendant plus de quatre ans. Sa sœur Frau von Metsch découvrit enfin que la pauvre femme était confinée dans une forteresse si délabrée qu'un jour le toit de sa prison s'était effondré sur sa tête. Il fallut le réparer et, parmi les ouvriers, se glissa un ami des Metsch qui, non sans peine, fit évader la malheureuse. Elle se réfugia à Wolfenbüttel, où elle fut chaudement accueillie. Le gouvernement de Hanovre avait confisqué ses biens, mais la duchesse de Celle et le duc de Wolfenbüttel assurèrent son existence, et, plus tard, elle entra au service de la reine de Prusse, la fille de son ancienne maîtresse. Éléonore de Knesebeck fut coupable d'avoir, par sa complaisance, encouragé la folle passion de la princesse ; mais, si elle manqua de jugement, elle ne manqua ni de loyauté, ni de vaillance ; devant les tribunaux, au fond de sa prison comme à la Cour de Berlin, elle ne cessa d'affirmer l'innocence de celle pour laquelle elle avait souffert.

Moins heureuse que sa suivante, la captive d'Ahlden ne vit aucune main amie ouvrir les portes de sa prison. Les années s'écoulaient lentes et douloureuses, et, sauf les visites de la duchesse de Celle, rien ne venait en rompre la désespérante monotonie. Sophie-Dorothée avait, par sa mère, des nouvelles de ses enfans. Un jour, dit-on, le jeune Georges-Auguste arriva, bride abattue, sous les murs d'Ahlden; le gouverneur l'empêcha d'entrer, mais la captive put lui faire signe de la fenêtre. Ce ne fut qu'un éclair : les gentilshommes de sa suite, ayant rejoint le fugitif, l'obligèrent à retourner à Celle. Ce jeune prince, qui devint un roi médiocre et impopulaire, avait les

beaux yeux noirs de sa mère et peut-être aussi sa nature, car son père, qui ne l'aimait guère, disait de lui : « Il est fougueux, mais il a du cœur. »

La duchesse Éléonore ne cessa cependant pas de plaider la cause de la prisonnière. Elle écrivit, en sa faveur, à la reine Anne d'Angleterre; surtout elle travailla si bien l'esprit de son mari qu'elle finit par l'amener à désirer revoir sa fille. Mais Bernstorff veillait. Sans s'opposer au voyage de son maître à Ahlden, il sut le faire retarder de semaine en semaine, si bien que le duc, étant tombé malade, fut emporté rapidement en 1705, sans avoir revu son enfant.

Par la mort de son beau-père, l'Électeur devenait souverain de Celle; il avait à sa merci la duchesse Éléonore, qui, abandonnant le « Schloss » où elle avait vécu depuis son mariage, se retira à Wienhausen, dans une habitation que lui avait laissée son mari. Elle désirait ardemment que sa fille vînt partager sa retraite, mais Georges-Louis fut inflexible. Pendant qu'il prenait possession de son nouveau duché, celle à qui il devait ce riche héritage demeurait murée dans sa lamentable existence.

L'année 1705 fut féconde en événemens, dont l'écho lointain parvint à la recluse d'Ahlden. Après le duc de Celle, mourut la comtesse Platen, dévorée par une maladie hideuse et voyant avec épouvante l'ombre vengeresse de Königsmark errer autour de son lit. Puis, le fils de Sophie-Dorothée épousa la princesse Caroline d'Anspach et, quelques mois après, en 1706, sa fille s'unissait au prince Frédéric-Guillaume de Prusse (1). Ces deux mariages, qui pourtant la touchaient de près, ne furent pas annoncés officiellement à la « duchesse d'Ahlden, » la morte vivante, et sa mère n'y figura pas.

La politique adoptée par la Cour de Hanovre se poursuivait, à travers les années, avec une logique impitoyable: elle faisait le silence sur la princesse. Une fois seulement, ce silence fut rompu et, dans les Cours d'Europe, on s'occupa de la triste héroïne du drame de Hanovre. Le duc de Wolfenbüttel était resté fidèle à son amitié pour Éléonore et pour sa fille. Ce prince, qui se piquait de littérature, détestait la maison électorale, et, dans un ouvrage moitié historique, moitié d'imagination, il raconta le roman de son infortunée parente : non pas, il est vrai,

(1) Ce prince devint en 1713 roi de Prusse à la mort de son père Frédéric Ier.

avec une exactitude parfaite, mais dans un esprit bienveilllant. Le livre eut un grand succès ; — au XVIIe comme au XXe siècle on était friand d'actualité ; — il fut lu dans toutes les Cours, même à Versailles où la Palatine le dévora. Mais, hélas! le vain bruit qui se fit autour de son nom, l'intérêt platonique qu'excita sa douloureuse destinée, n'apportèrent aucun soulagement à la captive d'Ahlden!

Le 10 juin 1710, l'Électrice Sophie mourut subitement dans les jardins de Herrenhausen, et, trois mois plus tard, Georges-Louis devint, par la mort de la reine Anne, possesseur de cette couronne à laquelle sa mère avait rêvé toute sa vie. Il partit, sans se hâter, pour son nouveau royaume, dont il ignorait la langue, les lois et les usages, et débarqua à Greenwich. L'extérieur disgracieux de Georges, son humeur sombre et la laideur des femmes qui l'accompagnaient, provoquèrent les murmures et les risées de la population assemblée pour le recevoir. Les Jacobites, partisans des Stuarts catholiques, si injustement exclus du trône, ne manquèrent pas de relever contre le nouveau souverain les bruits fâcheux qui circulaient au sujet de la belle et malheureuse princesse dont la place était à ses côtés. Ces allusions augmentaient la mauvaise humeur du Roi, déjà mal à l'aise dans ce pays inconnu auquel il préféra toujours son petit duché de Hanovre. Il avait, en le quittant, recommandé de surveiller étroitement la captive, mais aussi de bien soigner sa santé, non pas par tendresse, mais parce qu'une diseuse de bonne aventure lui avait prédit qu'il mourrait un an après sa femme.

A part les visites de sa mère et de quelques amis (1), la vie de la malheureuse était d'une monotonie désolante. Elle administrait admirablement son petit domaine, et le village d'Ahlden, détruit par un incendie en 1715, fut rebâti à ses frais; mais elle ne pouvait, pas plus maintenant qu'à son arrivée, circuler librement et la promenade fastidieuse de la route d'Ilayden fut, pendant trente-deux ans, son unique échappée sur le monde du dehors. Le malheur et la solitude avaient développé chez elle le sens religieux, jadis absent; elle assistait régulièrement aux offices dans l'église paroissiale; l'orgue qui s'y trouve aujour-

(1) Parmi ces visiteurs, on a relevé les noms des émigres français que la duchesse de Celle avait attirés en Allemagne : MM. de Beauregard, de Lescours, de Pibrac, de Saint-Laurent, d'Olbreuse, etc.

d'hui fut donné par elle en 1721. Elle écrivait beaucoup de lettres à sa mère, à ses hommes d'affaires, à ses rares amis et aussi de volumineux mémoires qui furent, après sa mort, saisis et brûlés par le gouvernement du Hanovre. Pendant quelques années, elle entretint même une correspondance secrète avec la jeune reine de Prusse. Elle semble avoir fondé des espérances sur l'intervention de sa fille. Celle-ci promet de faire son possible, conseille la patience, envoie des cadeaux; le roi de Prusse, au courant de tout, ferme les yeux, désireux de ménager une belle-mère qui était une des princesses les plus riches de l'Europe.

En 1722, mourut la duchesse de Celle, cette Française dont l'extraordinaire élévation fut payée par tant de larmes! Pour la prisonnière, ce fut une irréparable perte: les visites de sa mère étaient l'unique rayon de soleil de sa pauvre vie. Par son testament, la duchesse de Celle laissa à son unique enfant la fortune et les propriétés considérables qui lui venaient de son époux, plus les terres du Poitou, lointain et modeste héritage de sa famille française.

La mort de sa mère, qu'elle ne put assister à ses derniers momens, enleva à Sophie-Dorothée sa meilleure amie et son seul soutien. Ce deuil eut-il pour effet d'augmenter encore son désir passionné de briser ses chaînes? On pourrait le croire en voyant la ténacité avec laquelle elle se cramponnait à l'idée de quitter Ahlden! Elle mettait de côté des sommes d'argent considérables, destinées à s'assurer la connivence de son entourage; mais autour d'elle il y avait des traîtres, qui faisaient semblant d'entrer dans ses vues, prenaient son argent, et le gardaient, sans rien tenter pour sa délivrance.

En 1725, la malheureuse princesse vit se lever, sur le ciel si terne de son existence, une espérance qui l'illumina. La jeune reine de Prusse lui fit savoir qu'elle devait se rendre à Hanovre pour y saluer son père, le roi Georges, et elle promettait de pousser jusqu'à Ahlden. La recluse, plus seule que jamais depuis la mort de sa mère, fut hors d'elle à la pensée d'embrasser sa fille. Elle s'habilla avec plus de soin que de coutume et, pendant plusieurs jours, resta assise près de la fenêtre qui dominait la plaine, les yeux fixés sur l'horizon, d'où devait surgir le cortège royal. Rien ne vint! Le roi de Prusse, pour ne pas irriter son beau-père, avait interdit à sa femme de voir sa mère!

Cette suprême déception terrassa Sophie-Dorothée. Jusque-là, sa nature si vivante s'était raidie contre le malheur; l'abandon de sa fille anéantit ses espoirs terrestres!

Au moment où tout lui manquait, Dieu eut pitié d'elle. Dans les lettres écrites la dernière année de sa vie, se trouvent des passages où elle parle de la « grâce toute-puissante, » qui donne la paix du cœur malgré les tempêtes du dehors; de la force et du courage, qui augmentent à mesure qu'augmente la peine. Ce Dieu, vers lequel monta son âme désolée, vint à son secours et, plus miséricordieux que les hommes, il brisa ses fers.

Dans l'automne de 1726, la « duchesse d'Ahlden » tomba malade. Au début de sa maladie, elle écrivit une seule lettre, mystérieuse et solennelle, qu'elle remit entre des mains sûres. Puis, le délire la prit, délire effrayant qui glaça d'épouvante les assistans. Toute l'amertume qui, depuis trente-trois ans, s'amassait dans cette âme s'exhala en paroles passionnées. Elle s'était tue par politique d'abord, puis par fierté, ensuite peut-être par religion. Au dernier moment, la raison ayant perdu son empire, le flot, longtemps comprimé, déborda, Ni son fils, le prince de Galles, ni sa fille, la reine de Prusse, n'étaient là; mais les ministres de Hanovre, les grands fonctionnaires de la Cour, les médecins, étaient accourus et, tremblans d'une terreur superstitieuse, ils écoutaient les dénonciations par lesquelles la mourante appelait sur leur maître la vengeance divine!

Enfin, le 13 novembre 1726, par un jour triste et sombre quand les brumes, montant des marécages, enveloppaient Ahlden comme d'un linceul, Sophie-Dorothée, princesse héréditaire de Celle, Électrice de Hanovre, et, aux yeux du plus grand nombre, reine légitime d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, prisonnière depuis trente-trois ans, rendit le dernier soupir. Elle avait soixante et un ans.

A partir du jour où le prince de Waldeck vint lui annoncer la mort de sa femme, Georges Ier, superstitieux à l'excès, fut hanté par des terreurs sans nom; mais la peur ne chassa pas la haine et, d'après ses ordres, le cercueil de sa victime fut enterré dans l'étroit jardinet du manoir d'Ahlden.

Cinq mois plus tard, arrivèrent d'Angleterre de nouvelles instructions d'après lesquelles la dépouille de Sophie-Dorothée devait être transportée la nuit, en cachette, à l'église de Celle, où

l'infortunée, retranchée de sa famille durant trente ans, repose aujourd'hui parmi ses ancêtres.

Un mois plus tard, le 3 juin 1727, Georges Ier partit de Londres pour visiter son duché de Hanovre. Le 9 juin, au moment où il quittait Dalden, sur la frontière de Hollande, un inconnu jeta une lettre dans son carrosse. Le Roi brisa l'enveloppe d'une main indifférente. Tout à coup, ses compagnons le virent trembler, sa figure se congestionna, il tomba en avant sans connaissance, laissant échapper la lettre, où sa victime le citait à comparaître devant le tribunal de Dieu, avant que l'année fût révolue!

Le cortège royal s'arrêta aussitôt; on saigna le malade qui reprit ses sens; mais il refusa de se donner même un jour de repos et ordonna de marcher à toute vitesse jusqu'à Osnabrück. Postillons et cavaliers partirent, bride abattue. Le Roi, les traits hagards, les yeux fous, penché à la portière, criait d'une voix stridente: « A Osnabrück! à Osnabrück! » Vers dix heures du soir, on gagna la petite ville. En descendant de voiture devant le palais, Georges Ier perdit connaissance de nouveau. Cette fois, on appliqua en vain les remèdes d'usage : à minuit, il expira dans la même chambre où, soixante-sept ans plus tôt, il était venu au monde.

Jamais peut-être homme fut moins regretté que le premier roi de Grande-Bretagne, de la dynastie de Hanovre. Personne, ni dans son duché allemand, ni dans son royaume d'outre-mer, ne pleura ce prince sombre, taciturne, avare et cruel. Les Stuarts avaient leurs vices, mais voilés sous des formes brillantes ou débonnaires; chez Georges Ier, la forme était aussi déplaisante que le fond était pervers.

Quelle eût été l'attitude de Georges II envers sa mère, si elle avait survécu à son bourreau? Il est difficile de le deviner. On sait seulement qu'à son premier voyage en Hanovre, le fils de Sophie-Dorothée se fit apporter les documens secrets du procès de divorce et les lettres saisies chez Königsmark. Walpole prétend qu'il avait l'intention, si sa mère avait vécu, de lui rendre non seulement sa liberté, mais son rang de reine d'Angleterre; d'après d'autres témoignages, il ne prononça jamais son nom et il est de fait qu'il ne fit rien pour justifier sa mémoire. L'âge, le temps, les soucis et les plaisirs de la royauté avaient éteint en lui cette flamme chevaleresque, qui jadis l'avait poussé, adoles-

cent, malgré la défense paternelle, vers la prison d'Ahlden.

Au milieu des somptueux monumens qui remplissent l'église de Celle, rien ne rappelle la dernière princesse de ce nom, dont le cercueil gît, dans le caveau du sanctuaire, à côté de celui de sa mère, la « Française, » condamnée encore aujourd'hui au même ostracisme.

Par suite du décès de Sophie-Dorothée, ses deux enfans, le roi d'Angleterre et la reine de Prusse, étaient devenus propriétaires en Poitou du patrimoine de leur aïeule, Ils le revendirent du reste, peu de temps après, au chevalier de Gagemont, un de leurs parens. Quand, à la fin du XVIII^e^ siècle, le flot révolutionnaire porta en Angleterre des milliers d'émigrés, certains d'entre eux, comme les Sainte-Hermine et les Lambertye, firent valoir les liens de parenté qui les unissaient à Georges III, arrière-petit-fils de la princesse de Celle. Le Roi fit bon accueil aux réclamations de ses cousins du Poitou, et leur vint généreusement en aide.

Sous le règne de Georges II, on eut occasion de réparer certaines pièces du palais de Hanovre, dans l'aile jadis habitée par la princesse électorale. Les ouvriers découvrirent le squelette d'un homme dont les chairs avaient été dévorées par la chaux vive; mais des débris de vêtemens existaient encore et suffirent pour identifier les misérables restes du brillant comte de Königsmark.

Quelles que furent ses erreurs, ses imprudences et peut-être ses fautes, Sophie-Dorothée demeure infiniment supérieure à l'homme qu'elle aima et, plus encore, au mari à qui elle fut sacrifiée. Cette douloureuse victime de la raison d'État expia trop cruellement ses faiblesses pour que l'histoire ne lui soit pas clémente : entre la prisonnière d'Ahlden, même coupable, et les princes hanovriens, ses juges et ses bourreaux, le choix n'est pas douteux. Nous avons, il est vrai, la responsabilité de nos actes, mais combien puissante est l'influence du milieu! Cette vérité rend plus digne de compassion que de sévérité l'enfant livrée, à seize ans, à l'atmosphère malsaine et malfaisante de la Cour de Hanovre.

Comtesse ROGER DE COURSON.

UN

COIN DU MIDI DE LA FRANCE

AU XVII[E] SIÈCLE

LE DIOCÈSE D'ALET SOUS L'ÉPISCOPAT DE NICOLAS PAVILLON (1639-1677)

Nicolas Pavillon, un peu oublié aujourd'hui, a tenu, par son opposition au Roi dans les affaires du formulaire et de la régale, une grande place dans l'histoire religieuse du règne de Louis XIV, et fut *une des colonnes extérieures* de Port-Royal. Mais nous ne voulons étudier ici que ses luttes pour la réforme chrétienne et morale de ses diocésains d'Alet, afin de faire revivre en toute vérité, par ce simple récit, un coin original du Midi de la France au XVII[e] siècle.

Né à Paris, le 17 novembre 1597, d'un père correcteur de la Chambre des Comptes, l'évêque d'Alet est sorti, comme Bossuet un peu plus tard, de cette noblesse de robe qui représentait alors l'élite intellectuelle du pays. La piété, une piété grave à la façon de celle des Arnaud et des Lemaître, était, en même temps qu'une grande dignité et régularité de vie, le trait propre de sa famille. C'est dans un intérieur discret et un peu froid d'aspect, malgré la solide aisance de ses parens, mais admirablement ordonné et sérieux, qu'il passa sa jeunesse, auprès d'une mère vertueuse et charitable. Évêque, il réglera sa maison sur ce modèle familial, n'admettant auprès de lui, comme le faisait sa

mère, que des domestiques éprouvés, et les associant, comme elle, à sa sainte vie. Sa figure même, un long visage maigre avec un menton pointu et un grand nez osseux, semble, par son caractère d'austérité, garder quelque chose de ce milieu rigide; mais le front calme, et les yeux ouverts, francs et bons, sont bien en rapport avec la pleine sérénité de cet intérieur patriarcal.

Il fut élevé au collège de Navarre, et fit ses études avec succès. Il aurait donc pu s'avancer et se pousser dans le monde, où son instruction, sa famille et sa fortune lui auraient permis de réussir. Mais très vite il se sentit attiré vers Dieu. Encore enfant, il prenait un goût particulier aux sermons et aux instructions religieuses, si bien que ses parens avaient plaisir à voir la gravité avec laquelle il les récitait, une fois entendus. Ses humanités achevées, il rentra dans la maison paternelle où il vécut solitaire, allant suivre en Sorbonne les leçons de théologie, sans vanité comme sans ambition. Vincent de Paul fut son initiateur dans la vie religieuse et l'éducateur de son âme. Ayant eu connaissance par son ami Poinceval de la vertu et des talens du jeune étudiant en théologie, il le prit avec lui, l'employant à faire des catéchismes dans les prisons et l'occupant à l'œuvre naissante des Missions. Sous-diacre, puis diacre malgré ses résistances, — car il ne se jugeait jamais assez digne, et il ne devait consentir à se laisser ordonner prêtre qu'à l'âge de trente ans, — Pavillon fut le bras droit de Vincent de Paul. Son père étant mort, il consacra aux Missions sa part de la succession paternelle, et mieux encore son temps, sa parole et sa vie, allant prêcher lui-même dans les villages, visitant les malades et les pauvres, et bornant son ambition, le jour où Dieu l'aurait appelé au sacerdoce, à être l'obscur vicaire de quelque curé de campagne. Vincent de Paul en décida autrement, et, lorsque Pavillon eut reçu la prêtrise, il le garda auprès de lui et le chargea de diriger les conférences, et les retraites instituées, avec tant de profit pour le recrutement du clergé, dans la maison de la Mission. Il devait un peu plus tard le désigner à l'attention du cardinal de Richelieu pour le siège épiscopal d'Alet, et ce fut par lui que Pavillon, qui n'avait pu être curé de village, ainsi qu'il l'aurait souhaité, devint, comme il disait souvent lui-même, *évêque de village*.

La chose fait autant d'honneur à l'insistance de Vincent de Paul qu'à la modestie de Pavillon. Celui-ci, malgré sa répu-

gnance pour toute célébrité, n'avait pu se dispenser en 1637 de prêcher une Octave du Saint-Sacrement à Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, paroisse voisine de la sienne, Saint-Sauveur. Il parla d'une manière si personnelle, que bientôt la foule accourut, amenée par d'Andilly, qui avait entendu le premier sermon, et qui avait sans doute reconnu dans le prédicateur quelqu'un de sa famille spirituelle. Ce fut une mode, et il fallut retenir les places. Mais si la Cour de Richelieu alla un instant en Pavillon, comme celle de Louis XIV devait, trente ans plus tard, aller en Bourdaloue, l'élan fut plus spontané et la mode moins imposée. La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal, y vint comme les autres, et fut particulièrement touchée. Elle en parla à Richelieu, et celui-ci résolut de nommer Pavillon au siège vacant d'Alet. Après avoir consulté Vincent de Paul, dont il prenait souvent les conseils en pareille circonstance, il fut tout à fait décidé. Atterré du choix du cardinal, Pavillon se croyait indigne de l'épiscopat, et ne voulait accepter. Vincent de Paul lui assura « qu'il s'élèverait contre lui au jour du Jugement dernier avec les âmes du diocèse d'Alet destinées par son abandon à mourir à Dieu. » Pavillon résista longtemps, cherchant surtout son inspiration dans la prière. Mais une fois sa résolution prise, après y avoir, comme il disait, « beaucoup pensé devant Dieu, » il voulut répondre sans retard à la voix qui l'appelait, sollicita d'urgence l'expédition de ses Bulles, quitta la maison paternelle et s'enferma à Saint-Lazare, où il fut sacré le 22 août 1639. Le 8 octobre suivant, il quitta Paris, bien décidé à n'y revenir jamais. « Ses amis et sa famille fondaient en larmes, excepté Madame sa mère; car, quoique cette dame aimât bien tendrement son fils, néanmoins sa piété solide lui fit voir ce départ avec des yeux fort secs. Et comme on était étonné, elle ne répondit autre chose, sinon : « Il va à son devoir; je m'en dois plutôt réjouir que pleurer. »

Le diocèse d'Alet, supprimé par la Révolution française, était, au XVII^e siècle, avec ceux de Saint-Papoul, de Rieux, de Saint-Pons, de Lodève et d'Agde, l'un des moindres de la grande province de Languedoc, et Nicolas Pavillon, arrivé le 3 novembre 1639, après trois semaines de voyage, dans son village épiscopal, aurait pu, comme plus tard Fleury, nommé évêque de Fréjus, se dire évêque *par l'indignation divine*. Certes, le pays n'était pas banal. Lancelot lui-même, quoique du XVII^e siècle

et de Port-Royal, en a entrevu la beauté, et la description qu'il nous en a laissée, dans sa *Relation d'un voyage d'Alet*, n'est pas, dans sa précision, dépourvue de sentiment. En amont de Limoux et de sa vallée étroite, tapissée de vignobles, la route de Carcassonne à Quillan, à peine tracée à cette époque, s'engage dans une gorge très resserrée, au fond de laquelle court la rivière d'Aude. Le défilé dans l'épaisse muraille a grand air, et l'on se sent déjà en pleine montagne. Il s'ouvre cependant vers le Midi, et l'on atteint, en suivant le torrent, une haute plaine en forme de cirque, au milieu de laquelle est bâti le village d'Alet. Les montagnes qui l'entourent de toutes parts sont élevées d'un millier de mètres, et, sans avoir encore l'âpreté particulière aux Corbières, — car les pentes en sont assez vertes, et les bords de l'Aude aux confins du village sont entourés de frais jardins, — elles ont déjà des sommets très nus. A les considérer du pont de pierre, qui conduit de la gare au village et qui fut construit pendant l'épiscopat de Pavillon, on se rend vite compte que l'on entre dans un pays rude. « Ce ne sont, comme dit Lancelot, que montagnes les unes sur les autres. » Celles du Sud-Est se déroulent par le massif de Bugarach jusqu'au Roussillon et au pays Catalan; celles du Sud-Ouest se relient au massif du Saint-Barthélemy et aux Pyrénées ariégeoises. Creusant entre les deux chaînes son lit de torrent, l'Aude remonte par une suite de gigantesques défilés jusqu'aux neiges du Carlitte. On devine tout proche l'Aragon, âpre et sauvage, et ce voisinage, joint à la monotonie discrète et humble de la couleur grise épandue partout, est comme un fond fait exprès pour le sévère paysage, sur lequel se détache en relief la figure ascétique de Nicolas Pavillon.

Au XVII^e^ siècle, l'aspect était encore plus rude : peu ou point de routes, des sentiers dans la montagne. Tous ces recoins divers qui composaient le diocèse d'Alet, Razès, Donnézan, Capsir, pays de Fenouillèdes, Corbières de Sournia, pays de Sault, communiquaient très difficilement entre eux, et les routes, dont les automobiles gravissent maintenant les pentes dans les cantons de Limoux, de Couiza, de Quillan et d'Axat, et qui relient ces cantons aux villes du Bas-Languedoc, des Pyrénées-Orientales ou de l'Ariège, ont été, pour la plupart, ouvertes de nos jours. La région était à peu près inaccessible, et l'on n'y comptait que trois villages de quelque importance : Saint-Paul,

Quillan et Alet. Alet, que ses sources thermales et le chemin de fer de Carcassonne à Quillan, Axat, Saint-Paul et Rivesaltes ont civilisé aujourd'hui, bien que le chiffre de la population soit à peu près le même qu'alors, était une pauvre bourgade, composée de quelques maisons mal construites et branlantes, et habitée par de très pauvres gens. A la fin du siècle, il y avait 162 familles dans la cité épiscopale, c'est-à-dire qu'elle ne comptait pas un millier d'âmes. C'était bien la digne capitale de ce triste diocèse, qui ne possédait guère plus de six mille feux et de trente mille habitans, où la majeure partie de la population des 111 paroisses se composait de paysans « dans la neige la moitié de l'année, » et dont le terroir, sec et aride, ne produisait qu'en petite quantité « du blé, du seigle et du vin. » Ni industrie, ni commerce, si ce n'est au bourg de Quillan, qui exploitait les bois des Corbières; mais Saint-Paul vivait surtout de sa collégiale, et Alet de son palais épiscopal, si l'on peut appeler ainsi une demeure qui a conservé encore, pour parler comme Lancelot, « assez bonne mine par dehors, » mais qui n'était à l'intérieur qu'une grande baraque, où l'eau, qui entrait de toutes parts, avait dégradé les murs et détruit les planchers. Car parmi les prédécesseurs de Pavillon, ceux qui résidaient faisaient leur séjour ordinaire du château de Cornanel, propriété épiscopale à l'entrée du diocèse et dont on aperçoit encore les restes sur la route de Limoux à Alet. Ce triste évêché n'avait même pour cathédrale (Notre-Dame-d'Alet, — autrefois une église magnifique, — ayant été ruinée par les huguenots) que l'ancien réfectoire de l'abbaye des Bénédictins à laquelle l'évêché avait succédé au XIV^e siècle : c'était à peine une église annexe de hameau, avec sa nef non pavée et sa voûte de bois à demi pourrie; si dénuée de tout, qu'à l'arrivée de Nicolas Pavillon, elle ne possédait que deux ornemens pour la célébration de la messe et des offices.

Les revenus de l'évêque étaient en rapport avec la pauvreté du diocèse. Un extrait du verbal du synode du diocèse d'Alet, tenu en 1651, nous en donne le détail par paroisses. Le total est bien minime. Un peu plus tard la *Description de la province de Languedoc*, faite sous l'intendance de d'Aguesseau, évalue à 16000 livres les revenus de l'évêque d'Alet, et le *Mémoire* de l'intendant de Bâville les porte à 16500 livres. Seul dans toute la province, l'évêque de Saint-Papoul a un revenu moindre. Or

qu'on se rappelle les devoirs d'un prélat comme Pavillon au XVII^e^ siècle; il n'est pas seulement tenu, en sa qualité de dignitaire de l'Église, de faire de nombreuses aumônes, et d'entretenir de pieuses fondations; il lui faut encore (car il est aussi prince temporel, comte et seigneur d'Alet, haut, moyen et bas justicier) s'acquitter de beaucoup d'obligations. Joignez à cela qu'il représente son diocèse aux assemblées d'assiette, qu'il le représente surtout aux assemblées des États de la province, et que c'est là un surcroît de dépenses considérable pour un si faible revenu. Mais la misère morale du diocèse d'Alet en 1639, au moment où Pavillon s'écriait à la vue de ces pauvres masures : « C'est ici le lieu de mon repos pour jamais; j'habiterai ici parce que c'est le lieu que j'ai choisi, » était encore plus lamentable que tout le reste.

I

Quand on considère de loin le grand siècle, il semble qu'on assiste en toutes choses au triomphe de l'ordre. Sans doute l'œil distingue quelques aspérités; mais elles n'altèrent pas sensiblement l'harmonie générale. Les deux figures de Richelieu et de Louis XIV dominent tout, et les troubles des deux minorités, avant le grand ministre et avant le grand roi, derniers sursauts de l'âme agitée du XVI^e^ siècle et premier éveil de l'âme révolutionnaire du XVIII^e^, ne font que mieux ressortir l'ordre final. Il semble que, lorsque la forte main du cardinal d'État a réduit tous les sujets du Roi à l'obéissance, et, plus tard, lorsque le bon sens un peu sec de Louis XIV a achevé l'œuvre de Richelieu, toutes les singularités locales se soient effacées en France, et que la société entière vive au milieu de ce beau calme et reflète en quelque sorte cette uniforme sérénité, dont la littérature classique sera l'expression la plus achevée. Il a fallu les investigations minutieuses de nos érudits contemporains, et, au premier rang, les savans travaux du regretté M. de Boislisle, les études provoquées par la publication de documens sans prix comme les *Grands Jours d'Auvergne* de Fléchier, pour nous montrer combien l'unité apparente du XVII^e^ siècle était factice, et combien mal elle recouvrait d'étranges et de nombreuses diversités. Même au moment où le pouvoir de Louis XIV est dans son éclat le moins contestable, il y a en France, au

centre et à l'extrémité du royaume, en Auvergne et en Languedoc, des contrées encore à demi sauvages, où l'on vit comme au plus mauvais moment du moyen âge, vraies tanières de bêtes fauves, où les rayons du soleil royal n'ont jamais pénétré, et dont « les farouches habitans » s'abandonnent aux pires instincts. Tel est le diocèse d'Alet en 1639, trois ans seulement avant la mort de Richelieu ; tel il restera en partie, malgré les efforts et les prodigieux succès de Nicolas Pavillon, vers 1667, au moment où le règne de Louis XIV sera dans son plus complet rayonnement.

Non seulement les mœurs y etaient déplorables et la brutalité excessive ; mais encore l'esprit religieux y était tombé dans le plus triste état. C'était en partie la conséquence de l'incurie des prédécesseurs de Pavillon, qui, depuis un siècle, ne résidaient pour ainsi dire point. L'évêché avait été, depuis 1530 jusqu'en 1603, possédé en commende par la maison de Joyeuse, qui le faisait régir par économat, et se bornait à en percevoir les revenus. En 1603, le cardinal François de Joyeuse l'avait résigné à Christophe de Lestang, et celui-ci ayant été nommé à l'évêché de Carcassonne, l'avait résigné à son tour à l'un de ses neveux, Pierre de Polverel, gentilhomme d'Auvergne, qui mourut avant d'avoir reçu ses bulles, si bien qu'à sa mort, le frère de Pierre de Polverel, Étienne, capitaine de cavalerie, préférant sans doute un évêché à une compagnie, le demanda, l'obtint et le garda jusqu'en 1637 où il décéda. C'etait en vérité un singulier évêque, plus expert aux choses de la galanterie qu'à celles du sacerdoce, faisant danser à l'évêché lorsque par hasard il se rendait à Alet, mais habitant le plus souvent Paris ; car, en homme pratique, il avait acheté, des revenus de son évêché, une charge d'aumônier de la reine Marie de Médicis et de la chapelle du Roi. Il est vrai que, par son testament, il laissa une fondation de quatre setiers de blé pour aider à marier chaque année une fille pauvre de Cornanel, et une fondation de treize messes chantées pour le repos de son âme : c'était peut-être, de la part de cet ancien officier, une façon spirituelle d'assister, du haut des cieux, au couronnement des rosières.

Il est vrai que les rosières étaient rares dans le diocèse d'Alet, lorsque Nicolas Pavillon succéda à Étienne de Polverel. La population des campagnes et des villages y croupissait dans

l'ignorance la plus crasse et dans l'immoralité la moins idyllique. Les hommes ressemblaient à leurs montagnes, âpres comme elles, peinant dans la neige l'hiver, sous un implacable soleil l'été, et leurs traits accentués et énergiques ne se coloraient que pour de barbares réjouissances : « Le peuple, lit-on dans la *Relation d'un voyage fait à Alet en 1669 par deux ecclésiastiques*, le peuple dans le Capsir est tout espagnol, et ne reçoit qu'à contre-cœur les impôts, ce qui fit tuer, comme nous étions à Alet, un de nos commis par un de ce pays, à qui quelqu'un voyant deux mousquets, savoir le sien et celui du commis qu'il avait mené à la chasse, et ayant demandé à qui l'un était, il répondit avec une gravité espagnole qu'il venait de *mater* un *garvagé*, c'est-à-dire de tuer un coquin de Français. » Et un peu plus loin : « L'official d'Alet fut abordé par un de ces Capsirois, qui vint lui faire de grandes plaintes de son recteur, sur ce qu'il lui avait refusé l'absolution. Ce sage official, entrant entièrement dans ces sentimens, découvrit alors toute l'affaire, et le Capsirois lui avoua que ç'avait été pour meurtre, mais qu'il se moquait de lui, que pour la première fois qu'il l'avait refusé, il lui pardonnait; car il tombait d'accord d'avoir passé (à la confession) ayant tué treize hommes, mais qu'ayant en charge de s'amender, il lui avait promis l'absolution, s'il le faisait, et que cependant, après l'avoir fait, il ne la voulait pas accorder. Et il prouvait invinciblement qu'il l'avait fait, puisque, depuis ce refus jusqu'à présent, il n'en avait tué que six et qu'il s'était amendé de plus de moitié. »

Très pauvres, harcelés par une noblesse rurale à peine plus civilisée qu'eux-mêmes, se consumant et se dévorant en procès, accablés, à cause des guerres sur la frontière catalane, par le logement de gens de guerre à demi bandits, volés par les étapiers, accablés plus encore par le fisc, et cyniquement exploités par leurs représentans aux assiettes, ces malheureux vivaient, comme les sangliers de leurs forêts, dans une misérable promiscuité. A peine un lit ou deux au plus par cabane, et la nuit toute la famille sur le même grabat. Absence complète d'écoles dans les villages. Aussi ces pauvres gens étaient-ils la proie des superstitions les plus grossières. Devins et sorciers pullulaient dans le pays. « Une fois l'hiver, dit la *Relation* précitée, l'évêque ayant su par un envoyé exprès qu'au sommet de la montagne on tenait en prison un nombre de femmes qu'on

voulait brûler, soupçonnées d'être sorcières, il se mit en chemin d'y aller. Sa charité lui ayant donné des ailes, il arriva à propos, car monsieur le recteur du lieu ne pouvait plus retenir la fureur de ces barbares qui, quoique surpris de la vue de leur prélat, à peine accordèrent-ils à ses fatigues et à ses prières la vie de ces pauvres victimes. » Les mœurs ne valaient pas mieux que les esprits, et la gaîté ne s'exprimait que par des beuveries sans fin ou par des danses désordonnées. Ce n'était pas la jolie farandole de Provence, déroulant joyeusement sous le ciel bleu son long et gracieux ruban ; ce n'était pas non plus le piquant et cavalier boléro d'Espagne, mais des bacchanales sans rythme et sans frein. Écoutez le sénéchal de Limoux dans une ordonnance datée du 6 février 1666 : « Le second motif d'interdiction de ces danses a été la connaissance particulière que le lieutenant principal en notre cour a eu du scandale qu'elles causent en la manière qu'elles se font dans le ressort de la sénéchaussée, par la dissolution avec laquelle on court sans se tenir les uns les autres, avec des gestes insolens que les filles font aussi bien que les garçons, par les sauts que les garçons font faire aux filles d'une manière infâme en les élevant aussi haut que leur tête avec un certain tour qui fait que leurs jupes s'écartent et se haussent, en sorte qu'elles découvrent une partie de leur corps. » Aussi ne faut-il point s'étonner si, à cette extrémité de la France, gentillâtres de campagne en usaient un peu, au XVII[e] siècle, comme au bon temps du droit du seigneur.

Quelle curieuse féodalité que celle qui, à l'époque de Richelieu et de Louis XIV, régnait sur les montagnes du diocèse d'Alet, et en possédait la plus grande partie, sauf quelques terres du domaine du Roi ou du domaine de l'évêque ! Ils étaient environ une centaine de gentilshommes, exactement cent vingt-quatre à la fin du siècle, d'après le *Mémoire* de l'intendant Bâville, les de Rasiguières, les de Sourmia, les de Rennes, les de Sarraute, les d'Escouloubre, etc., rustres à demi dégrossis, qui se conduisaient, dans leurs villages, comme s'il n'y avait eu dans la province ni Intendance, ni Parlement. Une seule baronnie d'importance trônait sur ces rochers, celle d'Arques et Couiza, longtemps, comme l'évêché d'Alet, entre les mains de la maison de Joyeuse, et possédée au milieu du XVII[e] siècle par la famille de Rébé. Seule, elle avait le droit d'entrer aux États de la province, et seuls des gentilshommes du diocèse, messire Claude,

marquis de Rebé, colonel d'infanterie, vivait à la Cour. Les autres ne quittaient guère leurs terres, trop misérables pour en sortir, et la Révolution française, qui a finalement débarrassé le pays de leur tyrannie, a dû être la bienvenue dans ces montagnes. De la haute noblesse ces paysans avaient toute la prétention et tous les préjugés, voulant, comme elle, avoir leur banc dans le chœur de l'église paroissiale, bien à l'écart de la foule, entichés comme elle du point d'honneur et, en dépit des ordonnances royales, se battant en duel au moindre prétexte, mais ne rachetant point, comme la noblesse de Cour, leurs privilèges et leur vanité par l'héroïsme sur le champ de bataille au service du Roi, ou par cette élégance et ce raffinement de manières qui furent au XVIIe siècle le charme de la société française. Voleurs, usuriers, concussionnaires, ils avaient tous les vices que ne relevait aucune grâce. Il est vrai que sous Richelieu et Louis XIV, et ceci ne manque pas à coup sûr de piquant, ces mécréans tranchaient du souverain, et exigeaient de leurs sujets, comme les rois de France à chaque nouveau règne, un droit de joyeux avènement.

Ce n'étaient point les prêtres du diocèse qui pouvaient par leurs exemples en imposer à ces hobereaux sans foi ni loi, et donner des leçons à ces paysans farouches .Abandonnés par leurs évêques, choisis et nommés au hasard sans aucune garantie de vocation ni de connaissances, puisque le diocèse n'avait point de séminaire, ils ne vivaient pas mieux que leurs paroissiens. Aucune autorité ne les surveillait. Lorsque Pavillon arriva à Alet, il s'empressa de faire rechercher les procès-verbaux des visites paroissiales de ses prédécesseurs, et il ne s'en trouva pas un seul depuis cent ans. Les chanoines d'Alet et de Saint-Paul ne pouvaient, en l'absence de toute visite épiscopale, suppléer par leur zèle et leur ferveur à ce manque absolu de soin et de surveillance de la part de prélats qui ne résidaient point. Plus richement dotés que les prêtres du diocèse et possédant contre toutes les règles d'assez nombreux biens, ils consumaient leur vie en dépenses fort peu ecclésiastiques et leur vie n'avait rien à reprocher ni à envier à celle des gentilshommes du diocèse dont ils étaient souvent, même au temps de Pavillon, les compagnons d'amusemens et de débauche. Aussi la plupart des prêtres, ignorans et corrompus, menaient-ils une existence sans dignité et sans profit pour leurs ouailles, passant la plus grande

partie de leur temps à la chasse de l'ours et du sanglier. Besogneux en général, ils étaient constamment vexés par cette noblesse rurale, qui avait toute la rapacité sordide du terrien pauvre et d'autant plus impitoyable, qui affermait le plus souvent de force et à un taux dérisoire les dîmes et les revenus de la cure, quand elle ne trouvait pas plus simple de les usurper.

Pour achever le tableau, des réguliers étrangers au diocèse et, en particulier, les capucins de Limoux et de Chalabre étaient, à défaut de prêtres instruits et recommandables, les vrais maîtres spirituels du diocèse d'Alet. Ils en parcouraient incessamment les campagnes, mendiant les aumônes que les paysans ne leur refusaient jamais. Ils étaient les prédicateurs ordinaires des églises du diocèse, et les missions très nombreuses qu'ils y donnaient, étaient, sinon très avantageuses pour le curé du lieu obligé de les nourrir et de les héberger, ou même pour l'avancement de la religion, qui ne profitait guère de leurs déclamations forcenées, du moins très précieuses pour leur ordre. Ils trouvaient dans les gentilshommes des campagnes, tyrans des paysans et des prêtres séculiers, des protecteurs tout naturels ; car ceux-ci redoutaient les foudres de Dieu que méritaient pleinement leurs vices de tout genre, mais pensaient qu'il était des accommodemens même avec les foudres éternelles, et que les capucins de Limoux ou de Chalabre possédaient un moyen infaillible de les dévier et de les conjurer. Aussi nos révérends pères étaient-ils choyés dans toutes les gentilhommières de la contrée.

Tel était donc l'état d'âme du diocèse d'Alet en 1639, au moment de l'installation de Nicolas Pavillon. On voit qu'à vrai dire il n'avait pas religieusement d'âme du tout, ou qu'en tout cas cette âme était fort rudimentaire. Nous allons assister aux généreux efforts de l'évêque pour lui en créer une, et aux résistances que le diocèse va lui opposer.

II

A peine arrivé à Alet et installé dans une mauvaise chambre sans feu tout en haut de la maison épiscopale, Pavillon se met à l'œuvre. Il prend dès le premier jour la résolution de ne jamais quitter son diocèse, et il devait y rester fidèle jusqu'à sa mort. Mais la résidence scrupuleuse n'est pour un évêque

consciencieux qu'un devoir secondaire. Elle n'est que la stricte justice. Elle n'est pas la charité. Dur à lui-même, doux à ses serviteurs, Pavillon donne autour de lui l'exemple de toutes les vertus. Il faut le voir et l'admirer parcourant, le bâton à la main, les coins et les recoins les plus désolés et les plus inaccessibles de ses montagnes. Ni l'extrême froid, ni l'extrême chaleur ne le rebutent. Les sentiers les plus raides, les passages les plus effrayans n'arrêtent pas son ardeur. Refuse-t-on de le suivre, il va seul, accompagné d'un prêtre courageux et d'un muletier hésitant. Menace-t-il de tomber dans un précipice, il se relève, et l'Écriture, dont il est rempli, fait monter à ses lèvres le verset suivant qui est resté encore aujourd'hui pour ses diocésains sa devise épiscopale : « *Impulsus, eversus sum ut caderem, et Dominus suscepit me.* » Est-il obligé de franchir sur une planche branlante le torrent qui gronde entre deux rochers à pic, il a beau être sujet au vertige, il prend avec lui le viatique qu'il apporte à une mourante, et passe en disant : « *Il me soutiendra.* » Ni la nuit, ni le mauvais temps ne l'effrayent. Cet évêque qui, dans les deux affaires capitales et retentissantes de sa vie, le formulaire et la régale, sera si plein de ses droits d'évêque, n'est, et peut-être pour cela même, que le plus modeste et le plus consciencieux des prêtres de village, toujours et partout présent à ses diocésains. « Un évêque, disait-il, est le soleil de son diocèse et doit en éclairer et échauffer tous les endroits. » Au cours de ses visites pastorales, il voit tout, s'informe de tout, règle tout. Il fait lui-même aux fidèles des instructions appropriées, et sa parole, venue du cœur, est si claire que ces paysans, qui ignorent à peu près le français, l'entendent parfaitement. Il visite les malades, arrange les procès. Il est le plus scrupuleux des juges et le plus attentif des pasteurs. Aucun détail ne lui échappe, et sa conscience s'inquiète de tout. Il veut que les dimanches et fêtes soient sanctifiés, et qu'on s'abstienne ces jours-là des danses publiques et des travaux manuels ; il veut aussi que les femmes et les jeunes filles soient vêtues d'une façon décente, et il proscrit « ces linges transparens qui servent plutôt à faire paraître qu'à couvrir les nudités. » Mais nous le voyons encore, soucieux des intérêts temporels de ses ouailles, exiger de ses curés une tenue exacte et régulière des registres de baptêmes, de mariages et de décès qui constituaient alors l'état civil, et leur interdire de toutes ses forces ces quêtes abusives, onéreuses

aux pauvres paysans et contraires au véritable esprit de Dieu.

Ce qui manquait le plus en 1639 pour le succès d'un tel apostolat, c'était un clergé sérieux. Pour le former, Pavillon ne ménagea ni ses soins, ni sa peine. Après s'être enquis à fond, par un premier synode tenu en 1640, de la médiocrité religieuse de la plupart de ses subordonnés, il avait distribué son diocèse en sept cantons, et ordonné que, dans chacun d'eux, les prêtres, soit sous sa présidence, soit sous la présidence de son archiprêtre ou de son théologal, tiendraient tous les mois une conférence de deux heures. Les matières qui devaient s'y traiter étaient fort simples : les principaux mystères, les sacremens, les prières du matin et du soir, les commandemens de Dieu et de l'Église; car la religion de Pavillon n'est pas compliquée à plaisir; elle est toute simple comme sa foi. Ce sont les mêmes sentimens de piété éclairée et intelligente qui l'inspireront dans la création de ce séminaire d'Alet, qu'il devait considérer comme une des œuvres essentielles de sa vie épiscopale. Aucune ne l'attacha davantage. Il n'y avait pas à Alet de maison convenable pour l'établissement du séminaire. Il commença par loger ses séminaristes chez quelques ecclésiastiques et chez le maître d'école du village. Mais, ne pouvant garder tous les jeunes gens qui se présentèrent bientôt pour recevoir de lui l'éducation et la direction religieuses, il imagina une sorte de roulement aussi avantageux pour eux que pour les paroisses du diocèse, qui manquaient totalement d'instituteurs. Il fixa à trente le nombre de ses séminaristes, et décida que les curés lui enverraient à Alet les jeunes gens de leurs paroisses respectives à qui ils remarqueraient de l'inclination pour l'état ecclésiastique. Ces jeunes hommes, âgés de dix-huit à dix-neuf ans, passaient, à tour de rôle, quelque temps au séminaire. On les affermissait dans la piété, et on leur enseignait très simplement à faire l'école à des enfans. Puis, on les renvoyait dans les diverses paroisses du diocèse, où, sous le nom de régens, ils faisaient des maîtres selon le cœur de Pavillon. Enfin, lorsque l'évêque s'était assuré ainsi de la sincérité de leur vocation, en les mêlant comme régens à la vie des pauvres gens des campagnes, il les reprenait deux années au séminaire où il les préparait à recevoir les ordres. Il fournissait lui-même aux dépenses et à l'entretien de la maison, ainsi qu'en font foi les lettres patentes de Louis XIV, en 1670, « portant confirmation du séminaire d'Alet. »

Mais le meilleur moyen d'achever l'œuvre d'évangélisation commencée par le séminaire était de créer, à côté des régens et des prêtres, un corps d'une nature particulière qui, dans ces montagnes désolées et auprès de ces cœurs frustes, eût plus d'influence et d'accès que le clergé même, et voilà pourquoi, sachant que la charité agissante et bienfaisante, qui conquiert plus d'âmes à la vérité que la vérité même, est surtout l'attribut de la femme, l'évêque d'Alet créa les régentes. C'étaient des jeunes filles, appartenant pour la plupart aux meilleures familles du pays, qui, sous la direction d'une pieuse veuve, Mme de Bonnetaire, ou plutôt sous la direction de Pavillon, venaient, comme les régens, se former à Alet à faire l'école et le catéchisme aux fillettes des paroisses; puis, pendant l'hiver et la morte-saison, l'évêque les envoyait deux par deux dans les villages, et là elles étaient à la fois institutrices et sœurs de charité, rétribuées par les paysans lorsqu'ils le pouvaient, pour intéresser plus intimement ceux-ci à l'œuvre éducatrice et charitable, instruisant chaque jour les fillettes les moins âgées, le dimanche les plus grandes, ne leur enseignant pas seulement la lecture et le catéchisme, mais leur apprenant aussi à coudre et à filer, chargées principalement du soin des pauvres et des malades, distribuant, selon les besoins, les aumônes de l'évêque, à la fois par conséquent maîtresses d'école et missionnaires de l'assistance rurale. Les régentes n'avaient pas le droit de faire des vœux. Ni à Alet, ni dans les paroisses, elles ne vivent cloîtrées. Elles sont des séculières. C'est en vain que le Port-Royal toulousain, cet Institut de l'Enfance dont l'abbé de Ciron fut le Saint-Cyran et son ancienne fiancée, Mme de Mondonville, la mère Angélique, mystique à la fois et janséniste, essayant par ses constitutions de se rattacher à Port-Royal et laissant néanmoins par ces constitutions mêmes entrevoir Fénelon et Mme Guyon, extrêmement pur, d'ailleurs, mais visant peut-être à une pureté trop angélique, très attachant et très énigmatique ; c'est en vain que l'Institut de l'Enfance voudra voir dans l'évêque d'Alet, fondateur des régentes, son père spirituel. Pavillon s'opposa toujours, autant qu'il fut en lui, au dessein de M. de Ciron et de Mme de Mondonville ; il n'aimait ni les vœux ni les communautés et ne se gênait pas pour dire que celles-ci « dégénèrent toujours et ne conservent pas longtemps l'esprit de leur institution. »

C'est en vain aussi que Lancelot, écrivant aux religieuses de Port-Royal le récit de son voyage d'Alet et leur parlant tout au long de « leurs sœurs » les régentes, fera les plus ingénieux efforts pour rattacher les unes et les autres à une tige commune. L'abondance même de ses comparaisons et la multiplicité de ses efforts seront la meilleure preuve que le même esprit ne soufflait pas tout à fait à Alet et à Port-Royal. Que sont au juste les régentes? Vincent de Paul, le maître de Pavillon, va nous le dire ! « Mes filles, vous n'êtes pas des religieuses; et s'il se trouvait parmi vous quelque esprit brouillon qui dît : « Il faudrait être religieuse, cela est bien plus beau, » ah ! mes sœurs, la Compagnie serait à l'extrême-onction. Craignez, mes filles, et tant que vous vivrez, ne permettez pas le changement; car qui dit religieuse, dit cloître, et les filles de la charité doivent aller partout. » C'est Vincent de Paul qui parle, et ce pourrait aussi bien être Pavillon. Comme les Filles de la Charité, les régentes sont sorties d'une inspiration toute pratique. C'est pour le monde qu'elles ont été faites, non pour le monastère; pour l'éducation des petits enfans et pour le soin des pauvres malades, non pour la méditation.

Ce que poursuit donc l'évêque d'Alet, c'est l'évangélisation et la moralisation de ce diocèse, si longtemps abandonné, par les moyens les plus charitables à la fois et les plus raisonnables. Il veut avoir comme auxiliaires les prêtres les plus dévoués, les maîtres et les maîtresses les moins suspects. Mais par cela même que sa charité est extrême et son bon sens très éclairé, sa fermeté est très grande. Étant homme d'action, il est homme d'autorité. Autant il encourage ses collaborateurs zélés, autant il est sévère pour ceux qui ne répondent pas à son ardeur. Il prend d'ailleurs ses précautions, ne donnant la tonsure qu'à bon escient, et jamais avant l'âge de quatorze ans et un séjour convenable au séminaire; ne promouvant aucun tonsuré au sous-diaconat s'il n'a dans le diocèse un bénéfice patrimonial de cent livres de revenu; exigeant de tous les recteurs et de tous les bénéficiers une résidence stricte, et absolument opposé à ces résignations de bénéfices qui étaient, sous l'ancien régime, la plaie de l'Église de France, ainsi qu'à tous ces trafics scandaleux, si en honneur à cette époque, couverts le plus souvent de l'autorité des pouvoirs publics et dont l'extension du droit de régale ne sera pour lui qu'une variété.

Ce qu'il exige de ses pasteurs, il l'exige aussi de ses fidèles. Sans doute dans sa conduite il est des traits qui aujourd'hui nous étonnent et froissent notre respect de l'indépendance de la vie privée. Non seulement il proscrit le dimanche et les jours de fête toute occupation servile, à moins d'absolue nécessité; non seulement il défend de fréquenter ces jours-là tavernes et cabarets et d'assister aux danses et autres divertissemens prohibés par les canons; non seulement il interdit aux gentilshommes de son diocèse de délaisser leurs femmes pour prendre celles de leurs vassaux, mais il s'immisce encore dans la vie tout entière de ceux qui religieusement dépendent de lui, s'occupant de tout ce qui intéresse les ménages, des dettes et des achats, des contrats et des redevances, et voulant que tout, les actions et les sentimens, soit conforme aux règles de la cité de Dieu. Se révolte-t-on contre ses prescriptions, contrevient-on à ses ordonnances, néglige-t-on de vivre en honnête homme et en chrétien, il prend patience d'abord, puis, si l'on ne s'amende pas, il sévit. Chaque curé dans chacune des paroisses est l'exécuteur de ses arrêts. La peine d'ailleurs est toute religieuse et canonique. Les contrevenans sont désignés nommément à la paroisse entière, au prône du dimanche, et ils sont tenus, après une pénitence publique, qui consiste le plus souvent à se tenir quelque temps, seul et à genoux, pendant la célébration des offices, à l'entrée de l'église paroissiale, de venir confesser leurs fautes devant les fidèles assemblés. A coup sûr, le nombre de ces pénitences publiques n'a jamais été bien considérable pendant les trente-huit années de l'épiscopat de Nicolas Pavillon, et ses ennemis ont voulu le charger à dessein dans l'esprit de ses contemporains et du Roi : en 1665, lors du grand procès de l'évêque avec les gentilshommes de son diocèse, il n'y avait guère plus de vingt interdits de l'entrée de l'église. Il n'en est pas moins vrai que tout cela aujourd'hui nous surprend et nous choque. Mais, pour juger équitablement Pavillon, il faut nous souvenir que nous sommes en présence d'un évêque non pas seulement du XVII^e^ siècle, d'une époque par conséquent où la religion était encore une des deux faces de la puissance publique, où la vie privée était si peu sécularisée que les ambassadeurs de France avaient eux-mêmes, au Concile de Trente, demandé le rétablissement de ces pénitences publiques en vigueur dans l'Église pendant plus de douze cents ans, mais aussi, mais

plutôt, dirions-nous, d'un évêque du xe ou du xie siècle, c'est-à-dire d'une époque où l'idée religieuse était à peu près la seule force moralisatrice dans la brutalité générale des mœurs, obligée de s'affirmer d'autant plus rigoureusement qu'elle représentait à peu près seule la justice. Dans un milieu tout féodal encore par tant de côtés, Nicolas Pavillon est, écririons-nous volontiers, un évêque féodal.

Cette impression est bien la vraie, quand on examine de près le caractère et les divers épisodes des luttes engagées entre l'évêque d'Alet et les insoumis de son diocèse : chanoines, moines et gentilshommes. Entrons dans l'examen de ces luttes, qui nous rappelleront souvent le moyen âge.

III

Ce fut en 1663, vingt-quatre ans par conséquent après l'arrivée de Pavillon dans le diocèse d'Alet, que commencèrent ces différends singuliers. Chanoines peu zélés, mauvais prêtres, réguliers mendians et quêteurs, gentilshommes prévaricateurs et débauchés, jeunes gens plus amis de la danse que de la piété, se liguèrent en ce moment contre l'évêque et formèrent contre lui un syndicat dans toutes les règles. Deux chanoines mondains, M. Rives et M. de l'Estang, celui-ci doyen du chapitre d'Alet, et fils d'un conseiller de Grand'Chambre au Parlement de Toulouse, jaloux l'un et l'autre de leurs privilèges et plus attachés à leur titre qu'à leurs fonctions, furent l'âme du complot. L'origine de la querelle fut dans l'emprisonnement ordonné par le viguier d'Alet d'un valet de M. de l'Estang qui, blâmé pour avoir « sollicité plusieurs femmes et filles et leur avoir tenu des discours infâmes et mêmes impies, avait menacé de tuer M. Ragot, chanoine, secrétaire de M. d'Alet. » Censurés par l'évêque pour avoir pris la défense du valet, nos deux chanoines résolurent de se venger. Fort de ses alliances dans la province et de la situation de son père au Parlement de Toulouse, M. de l'Estang ne se contenta pas d'envoyer à Pavillon toute une série d'assignations, il essaya encore d'ameuter contre lui la population du bourg épiscopal, s'introduisant de force dans le chœur de l'église cathédrale, dont il avait été momentanément exclu, faisant dans le village, en compagnie de son père et d'une troupe d'hommes armés, des chevauchées arro-

gantes et séditieuses, ourdissant enfin contre l'évêque, impassible et serein dans toute cette levée du lutrin et de la chicane, le plus ingénieux des complots.

Les mauvais prêtres du diocèse, et plus encore les moines : jacobins de Quillan, augustins de Caudiez, capucins de Limoux et de Chalabre, étaient pour M. de l'Estang des alliés naturels. Les premiers ne pouvaient pardonner à M. d'Alet ses représentations et ses justes rigueurs. C'était, par exemple, le curé de Bézu, le sieur Areen, qui vivait scandaleusement avec une de ses paroissiennes, dont il avait chassé le mari, et que l'évêque avait condamné à une pénitence de deux ans dans un monastère. C'était le vicaire de Roux, incestueux et larron; c'était le curé de Quillan qui, obligé d'entretenir des vicaires pour le service des trois annexes de sa paroisse, préférait prendre pour lui tout seul les fruits de sa cure, et laissait, pour mieux s'en débarrasser, mourir ses trois vicaires de faim; c'étaient enfin tous leurs pareils du clergé séculier. Les autres, les moines, étaient encore plus acharnés; car ils haïssaient l'évêque de toute l'ardeur de leur avidité mendiante et de leur religion intéressée. Pavillon ne s'était-il pas avisé, après bien des années de patience et de longanimité, de leur interdire de prêcher et de confesser dans le diocèse, parce que leurs confessions étaient de pure forme et leurs sermons des déclamations furibondes contre les séculiers trop austères et trop zélés? Ne s'était-il pas surtout avisé d'interdire aux capucins de Limoux et de Chalabre de quêter dans le diocèse d'Alet parce que, comme leurs frères, les réguliers de Caudiez et de Quillan, ils ne voyaient dans la religion qu'un scandaleux trafic, et dans leur habit monastique qu'un moyen de battre monnaie?

Mais à ces haines de prêtres et de moines M. de l'Estang, esprit exalté, vaniteux et cependant habile, sut joindre les rancunes qui s'étaient depuis longtemps amassées dans les cœurs féroces des hobereaux du diocèse, gênés dans leur brutalité par le zèle chrétien de l'évêque. Pénétré en effet dans sa fierté épiscopale des principes de l'égalité évangélique, Pavillon pensait et disait volontiers que « ce n'était ni le rang, ni la naissance, mais la vertu et la régularité des mœurs qui discernait les chrétiens, et qu'un gentilhomme devait être soumis aux règles de l'Église, comme le dernier de ses vassaux. » Or c'étaient là des sentimens que ne pouvait accepter aisément cette féodalité

rurale, orgueilleuse, et tout ensemble débauchée, cupide et pillarde. Voyez en effet à l'œuvre les principaux de ses représentans.

M. de Rasiguières est seigneur de quatre villages. Il ne se contente pas de mettre à mal les femmes et les filles de sa seigneurie; il bat ou fait battre les pères et les maris récalcitrans. Averti charitablement pendant douze ans, il ne s'amende pas; frappé enfin d'excommunication, il se prévaut d'un arrêté du Parlement de Toulouse, incompétent en ces matières, pour se faire absoudre de tous ses péchés par le grand vicaire de Toulouse, et insulte publiquement son évêque. M. de Sourmia est un concussionnaire qui, pendant toute la durée des guerres sur la frontière catalane, a prélevé de force, sur tous les marchands à la suite des armées, des droits de péage illégitimes, comme un féodal du XI[e] siècle. M. de Nebias a gardé pour lui les indemnités accordées à ses vassaux pour les dédommager des violences et des déprédations des gens de guerre. M. de Coustaussa ne refuse pas seulement de payer au Roi la taille de ses terres roturières, mais il s'empare des forêts du domaine public, et jette dans un cachot le lieutenant royal du grand maître des eaux et forêts, envoyé pour lui faire rendre gorge. M. de Rennes fait l'usure et ruine ainsi les uns après les autres tous ses paysans, refuse le passage sur ses terres aux gens du Roi. M. d'Escouloubre s'empare des biens du chapitre de Saint-Paul et des dîmes du chapitre de Narbonne. M. d'Axat tient un jour assiégé dans une maison de Saint-Paul l'évêque d'Alet et sa suite, parce qu'un chanoine de ses amis, qui mène une vie scandaleuse, a été interné dans sa chambre par son supérieur ecclésiastique. M. du Viala de Commesourde est un usurier, comme M. de Rennes, et, comme il a en plus des scrupules religieux, il somme chaque année, à Pâques, accompagné d'un notaire et de deux témoins, le curé de sa paroisse d'avoir à lui donner l'absolution.

Voilà le syndicat formé. Il existait déjà virtuellement dans les passions, les désordres, les iniquités de ces bandits. M. de l'Estang sut lui donner une forme, et faire un corps de toutes ces avidités et de tous ces égoïsmes. Il sut même donner à l'association une couleur de pastorale, et un jeune paysan, le sieur Alexandre Bernard, qui aimait à danser, comme on faisait du temps de M. de Polverel, organisa un soi-disant *syndicat de la jeunesse* dont les réclamations vinrent se joindre à celles des moines et des gentillâtres.

Le Parlement de Toulouse semblait être pour toutes ces rancunes un juge commode. M. de l'Estang n'y avait-il pas de nombreuses alliances et M. de Rasiguières des parens? Au surplus, les magistrats de la Cour suprême du Languedoc pouvaient-ils être bien disposés pour un évêque qui, en ce moment même, donnait du souci aux magistrats et au Roi à propos de l'affaire du formulaire, et commençait à être connu comme un indépendant? C'était pour le Parlement de Toulouse une occasion de rendre des services en même temps que des arrêts, et il ne pouvait la laisser passer. Par un arrêt du 22 septembre 1663, sur la requête de MM. Rives et de l'Estang, il déclare exclus du droit de suffrage dans le chapitre d'Alet MM. Ragot et Hardy, sous prétexte que l'un demeure à l'évêché, l'autre au séminaire, de façon à assurer aux deux chanoines révoltés la majorité contre l'évêque dans le chapitre indécis et intimidé. Le 26 novembre 1663, sur la requête présentée par la noblesse du diocèse d'Alet, — l'acte constitutif du syndicat est du 27 juillet 1663, — requête pleine de passion et d'exagérations ridicules où on lit, par exemple, que par suite de la rigueur de l'évêque « beaucoup de familles ont été obligées d'abandonner le diocèse et qu'on a vu des hommes qui se sont châtrés eux-mêmes et des femmes qui se sont pendues et des prêtres qui se sont empoisonnés, » il assigne à sa barre le promoteur de l'évêché M. Ragot, pour avoir à se justifier. Le 24 juillet 1664, sur la requête du procureur général, ne le verra-t-on pas encore, alors qu'il a été depuis longtemps dessaisi par ordre du Roi des procès de Pavillon avec ses ennemis, permettre aux jeunes gens du diocèse de danser les dimanches et jours de fête, et donner ainsi, non pas, comme on pourrait croire, une preuve de sa tolérance et de sa liberté d'esprit, mais en réalité de sa malveillance pour l'évêque? Enfin le 28 février 1667, quelques mois après le jugement définitif de toutes les affaires par le Conseil du Roi, ne montrera-t-il pas encore sa partialité en permettant aux capucins de Roussillon, comme si ce n'avait pas été assez des capucins de Limoux et de Chalabre, de faire la quête dans le diocèse d'Alet?

La partialité du Parlement de Toulouse était d'ailleurs si évidente, que la royauté, par esprit de justice et aussi par intelligence de ses propres intérêts, avait décidé dès les débuts que les affaires de l'évêque d'Alet avec le syndicat des mécontens

seraient portées au Parlement de Grenoble. Mais là encore M. de l'Estang et ses associés devaient trouver des juges favorables et amis, et tout ceci nous ouvre un jour intéressant sur la conscience des magistrats du règne de Louis XIV. Mme de Bressac, sœur de M. Pourroy, président de la troisième chambre de ce Parlement et cousine germaine de M. Guillet, avocat général, avait en ce moment un procès de succession pendant au Parlement de Toulouse, et le conseiller de l'Estang, père de notre doyen, était juge dans ce litige. Aussi alla-t-elle, accompagnée de tous ses parens, solliciter de porte en porte les magistrats de Grenoble en faveur de M. de l'Estang pour être ensuite payée de reconnaissance à Toulouse et y gagner son propre procès. Le Parlement de Grenoble rétablit MM. de l'Estang et Rives dans leurs fonctions et dignités, et déclara un peu plus tard, par un décret du 5 septembre 1664, que l'arrêt du Parlement de Toulouse du 24 juillet de cette même année, relatif aux danses et à l'observation des dimanches, serait de plein droit exécutoire.

Ce fut alors que le Roi, par un arrêt du Conseil du 15 septembre 1665, évoqua le jugement des affaires multiples de l'évêque d'Alet avec les insoumis de son diocèse. Les réguliers, qui, selon leur tactique ordinaire, avaient, au mépris du Concordat, obtenu de la papauté un bref qui renvoyait la connaissance de leur différend avec Pavillon à l'évêque de Vabres, M. Habert, qui avait jugé conformément à leur désir, et, par esprit sans doute de charitable confraternité, leur avait permis de confesser, de prêcher et de quêter dans le diocèse d'Alet, furent obligés, eux aussi, de porter leur cause devant le Conseil. Avec un bon sens et une justice qui ne se démentirent point dans toute cette affaire, où la cause de Pavillon était d'ailleurs un peu la sienne : — la cause de l'ordre public autant que de l'ordre religieux, — la royauté commit pour l'examen et le jugement de ces divers procès une double série de commissaires spéciaux. La première série composée de M. Colbert, évêque de Luçon, des abbés Le Camus, Benjamin et Chéron, de MM. Le Nain, de Voyer d'Argenson, maître des requêtes, et Pinson, avocat au Parlement de Paris, fut chargée d'examiner le différend entre les chanoines et leur évêque. L'autre, composée de l'archevêque d'Arles (de Monteil de Grignan), des évêques de Chartres (Neufville de Villeroy), de Mende (Servoni), de Mâcon (Colbert

de Saint-Pouauge), des abbés Le Camus et de Saint-Michel, de MM. de Vertamont et Boucherat, conseillers d'État, fut chargée de prononcer sur l'affaire des réguliers et des gentilshommes.

Convaincu que ces différends étaient avant tout de nature religieuse, qu'il n'avait en aucune façon excédé ses droits et que la juridiction ecclésiastique, telle qu'elle existait dans l'Église primitive, au temps où les évêques étaient, chacun sur son siège épiscopal, autant d'apôtres indépendans, ne relevant que d'eux-mêmes et de leurs pareils, pouvait seule connaître équitablement des causes religieuses, N. Pavillon n'aurait point voulu que le jugement de ces divers procès fût ainsi confié à des commissaires de l'ordre administratif et politique, même choisis en majorité comme avait fait la royauté, parmi des dignitaires de l'Église. Il eût souhaité la réunion d'un de ces conciles provinciaux, si fréquens au moyen âge et tombés à peu près en désuétude depuis le Concordat. Il se serait expliqué lui-même devant les évêques ses pairs, qui auraient prononcé ensuite en connaissance de cause. Pour lui, les vrais juges n'étaient pas à la Cour, mais sur les sièges épiscopaux de la province ecclésiastique de Narbonne. Les commissaires royaux décidèrent néanmoins selon l'équité. La chose était méritoire de leur part; car les ennemis de l'évêque d'Alet avaient à la Cour un protecteur puissant dans la personne du confesseur du Roi, le Père Annat. Les jésuites n'aimaient pas N. Pavillon, depuis qu'en 1647 il s'était passé de leurs services; si quelques-uns d'entre eux comme le Père Talon, à la suite du prince de Conti, devaient voir dans les luttes de Pavillon contre les gentilshommes de son diocèse le renouvellement des luttes de François de Sales contre *les plus apparens* du sien, le plus grand nombre considérait cet évêque comme un adversaire dangereux. Ce fut le Père Annat qui communiqua au Roi le *Mémoire des plaintes* des gentilshommes rédigé par les réguliers. Le Roi chargea le nouvel archevêque de Paris, M. de Péréfixe, de se renseigner là-dessus auprès de Pavillon. Celui-ci ayant répondu comme il convenait, nos syndiqués envoyèrent à Paris deux agens à demeure, et qui trouvèrent dans le Père Annat un porte-parole. Mais le Roi, éclairé par M. de Péréfixe, fit l'éloge de l'évêque d'Alet dans le Conseil de conscience. Cependant le Père Annat ne devait pas se décourager, et, jusqu'à la fin, profitant de ce que l'évêque d'Alet était en désaccord avec la Cour à propos de la signature du formu-

laire, il ne cesse pas de se faire l'intermédiaire des prétendues victimes de la rigueur de N. Pavillon.

Il faut reconnaître, à la louange des commissaires royaux, qu'ils ne se laissaient pas influencer. Les deux commissions jugèrent avec autant de sagesse que de justice. La première, celle à qui avait été confié le soin de connaître du différend des chanoines avec leur évêque, donna raison dans les considérans de son jugement à la conduite de N. Pavillon, tout en mettant pour un bien de paix, ainsi que le demandait l'évêque lui-même, les deux parties hors de cour et de procès. La seconde, celle à qui avait été remis l'examen de l'affaire des réguliers et des gentilshommes, agit à peu près de même. Les danses publiques furent interdites les dimanches et jours de fête, et les danses dissolues en tout temps ; les gentilshommes furent obligés de se pourvoir « par-devant l'évêque pour obtenir absolution de leur excommunication ; » l'évêque et les curés furent déchargés des dépens portés contre eux par les arrêts du Parlement de Toulouse ; les moines du diocèse ne purent confesser et prêcher sans la permission de l'évêque, ni ceux des diocèses voisins faire la quête sans son autorisation. L'arrêt ordonnait à la vérité que les interdits ne seraient prononcés à l'avenir que pour des faits graves et scandaleux, et que les pénitences publiques ne seraient imposées « que pour de grands péchés publics; » mais il ne faut pas voir là un blâme indirect contre la rigueur de l'évêque. C'était sur la déclaration expresse de Pavillon et de son promoteur, qu'ils avaient toujours agi pour les interdits et les pénitences publiques avec équité et modération. Sur les preuves qu'ils en avaient données, comme le spécifiaient à diverses reprises les dispositifs de l'arrêt du Conseil, le Roi approuva leur conduite dans le passé, et leur permit d'agir de même dans l'avenir. Enfin, après avoir, tout ainsi que dans l'affaire des chanoines, donné pleine raison à l'évêque, « pour entretenir une bonne correspondance et union dans le diocèse d'Alet, » il mit les parties hors de cour et de procès sans dommages ni dépens.

Le double jugement des commissaires royaux fut donc équitable. Pavillon, bien que contraire en vertu de ses principes à la juridiction administrative en matière ecclésiastique, était trop juste pour n'en point convenir, ainsi qu'en témoignent les lettres écrites par lui au chancelier Michel Le Tellier, au conseiller

d'État Boucherat, et à l'abbé Le Camus. « Comme l'arrêt, disait-il à Le Tellier, ne contient que l'exécution des saints canons que j'ai toujours tâché de suivre, autant qu'il m'a été possible et que l'état présent de l'Église le peut permettre dans mon diocèse, il m'a été bien facile de m'y conformer. » Les gentilshommes comprirent si bien que le Roi et l'opinion publique les avaient condamnés, que les principaux d'entre eux, et les plus coupables, MM. de Rennes, de Rasiguières et de Nebias en particulier, se présentèrent à leur évêque, qui les reçut en grâce avec la douceur d'un père. Les réguliers seuls, escomptant la bonne volonté trop évidente du Parlement de Toulouse et la faiblesse trop probable du Roi, ne cessèrent d'ergoter; mais le Roi leur aurait-il donné tort cent fois davantage qu'ils auraient tout de même chicané.

L'acharnement des moines contre un évêque indépendant n'a rien qui puisse surprendre. Mais l'hostilité des gentilshommes contre le même évêque, cette hostilité suivie d'un repentir sincère, ne peut s'expliquer uniquement par des raisons de l'ordre religieux. Sans doute ces féodaux qui ne reconnaissaient aucune autorité et ne craignaient que la force, ces gentilshommes sans « gentillesse » ont dû protester intérieurement de toute l'énergie de leurs vices quand ils se sont trouvés en présence d'une autorité morale comme celle de Pavillon. De là leur syndicat. Mais un lien plus fort que l'habileté d'un chanoine a été nécessaire pour grouper si longtemps le faisceau de leurs violences. Ce lien est dans les intérêts pécuniaires, plus puissans chez ces terriens avides que leurs pires instincts de débauche; il est dans l'affaire Aosthène, qui nous montre sous son vrai jour ce recoin de notre pays au XVII^e^ siècle.

IV

L'autorité royale a si peu pénétré dans le diocèse d'Alet, que, pendant plus de vingt ans, nous voyons deux concussionnaires, les frères Aosthène, mettre le pays en coupes réglées, et, appuyés par les plus grandes autorités de la province, les États et le Parlement de Toulouse, s'unir avec les gentilshommes pour pressurer les populations et leur extorquer, au nom et sous le couvert du fisc, les redevances les plus abusives. Les deux frères résidaient à Limoux, où l'un était président et juge mage

en la sénéchaussée, l'autre receveur des tailles du diocèse d'Alet; car le territoire de Limoux, quoique dépendant, pour le spirituel, de l'archevêché de Narbonne, faisait partie, pour le temporel, du diocèse d'Alet, de sorte qu'il n'y avait pour les deux territoires qu'une seule assiette. Ils volaient le diocèse de deux façons. Tenant par prête-noms la ferme des étapes dans le diocèse d'Alet et de Limoux, en ce temps de guerres incessantes sur la frontière catalane, ils s'entendaient avec les étapiers pour grossir démesurément le chiffre des dépenses faites par les troupes dans les villages du diocèse, et ils passaient en compte aux États de Languedoc, qui fermaient les yeux, des sommes imaginaires qu'ils gardaient ensuite pour eux, sans indemniser les habitans des villages de leurs fournitures et de leurs frais. D'autre part, ils s'étaient rendus maîtres de l'*assiette*, qui se tenait à Limoux. Le juge mage, qui avait, à dessein et pour ne pas la manquer, payé sa charge le double de sa valeur, étant de par sa fonction commissaire ordinaire de l'assiette, y portait le résultat des délibérations tout dressé. Appuyés par les représentans de Limoux qu'ils avaient gagnés en rejetant sur Alet la plus grande partie des impositions et par nos gentilshommes et leurs créatures, les consuls des communautés rurales, dont le silence et la connivence avaient été achetés, nos deux larrons faisaient alors approuver leurs états d'impositions vexatoires et frauduleux à la majorité des suffrages. Dès l'assemblée de 1641, Pavillon s'était aperçu de ces subterfuges et de ces friponneries. Il avait fait décider « qu'en toutes assemblées du diocèse le seigneur évêque d'Alet serait appelé, ou le vicaire général en son absence, » et, dès 1643, il avait demandé aux États « que les six consuls de Limoux n'eussent dans l'assiette qu'une voix unique. » Les États ayant fait la sourde oreille, Pavillon s'abstint pendant dix ans d'y retourner; mais, en 1655, l'iniquité criant plus fort, il s'engagea tout entier dans cette lutte contre les frères Aosthène, qui allait être une des grandes préoccupations de sa vie épiscopale et qui, malgré un succès apparent venu après de longs et pénibles efforts, ne devait jamais aboutir à un plein triomphe.

Les frères Aosthène s'étaient fait cette année-là allouer dix mille écus pour le payement des dépenses que les troupes avaient faites l'année précédente dans le pays de Sault. Pavillon, qui s'était procuré les apostilles des comptes préparés par les étapiers, constata que la demande était exagérée, et comprenant d'ail-

leurs que, si les États, où il s'était rendu tout exprès, déféraient à cette demande, les communautés rurales ne toucheraient rien, il parla avec tant de force que les États décidèrent que les 22 000 livres nécessaires pour les indemnités, selon la vérification qu'il avait faite, seraient remises à l'évêque pour être distribuées par ses soins aux paysans. Ce premier coup allait être suivi de beaucoup d'autres frappés par le prélat avec une persévérance et une énergie admirables.

L'année suivante, en effet, il se rendit à Béziers pour la session des États et prit vigoureusement la parole contre les malversateurs. Il découvrit tous les désordres qui se commettaient dans son diocèse pour l'assiette des tailles, et « qui allaient à la ruine totale du pauvre peuple, » détailla tous les faits venus à sa connaissance dans le cours de ses visites, et demanda que, pour l'édification des États, M. le marquis de Castres, dont le renom de probité était fort grand, fût nommé commissaire des États à la prochaine assiette du diocèse d'Alet. L'assemblée accéda à son désir. Ce fut alors que le receveur des tailles, pour mieux parer aux attaques de l'évêque, épousa sans dot, ne demandant à son beau-père que son alliance et sa protection, M^lle^ de Cironis, fille d'un président à mortier du Parlement de Toulouse, très influent par ses relations, et nièce de M. de Frésals, conseiller de grand'chambre du même Parlement.

La Cour ayant eu connaissance de l'affaire, pria l'archevêque de Narbonne, président né des États de Languedoc, d'y mettre promptement ordre, et celui-ci obtint une commission de la Cour des aides de Montpellier, pour faire informer contre les deux voleurs. Sur le rapport de M. de Sartres, dont l'admiration pour les vertus de l'évêque d'Alet était très grande, la Cour des Aides, par arrêt du 6 septembre 1657, les condamna à mort par défaut. Mais le beau-père du receveur, M. de Cironis, entra alors en scène pour s'acquitter envers son gendre, et il n'eut pas de peine à faire éclater un conflit de juridiction entre le Parlement de Toulouse, qui ne demandait jamais mieux, et la Cour des Aides de Montpellier, sous prétexte que l'aîné des deux frères, en sa qualité de juge mage, était justiciable du Parlement. La Cour des Aides était fort embarrassée. Heureusement arriva bientôt la session des États de 1657-58, et dès le début, Pavillon, qui avait introduit le diocèse d'Alet au procès des Aosthène devant la Cour des Aides de Montpellier,

comme partie lésée, fit décider par les États « que le sieur de Bouillaco, vicaire général de Mende, serait envoyé à Montpellier de la part de l'assemblée, solliciter MM. de la Cour des Aides de rendre au diocèse d'Alet la justice qu'il devait attendre dans le jugement du procès qu'il avait contre le receveur. » En même temps, nommé président du bureau des comptes, il montra si bien aux États les fraudes des deux frères, et, appuyé par le marquis de Castres, il fit voir si nettement les désordres qui se passaient dans son diocèse pour l'assiette des tailles, que les États, enfin convaincus, lui témoignèrent leur bonne volonté en nommant M. de Bouillaco, son ami, « commissaire principal pour l'année suivante en l'assiette du diocèse de Limoux. » L'intendant, M. de Bezons, qui avait fait récemment sur sa prière un voyage à Limoux pour constater de ses yeux les injustices dont le diocèse d'Alet était victime, et l'archevêque de Narbonne, M. de Rebé, obtinrent du Roi que le conflit de juridiction fût tranché au profit de la Cour des Aides de Montpellier.

A partir de ce moment, la lutte devient par instans dramatique. Nous n'avons qu'à suivre, pour nous en rendre compte, les procès-verbaux des États de Languedoc.

Nous sommes en 1658. M. de Bouillaco, archidiacre de Montpellier et vicaire général de Mende, a été chargé l'année précédente par les États « de donner ses soins au nom de la province à la poursuite du procès des sieurs Aosthène et d'y assister Mgr l'évêque d'Alet à la sollicitation duquel cette poursuite a été commencée. » Il rend compte aux États réunis à Narbonne de sa double mission, puisqu'il a été en même temps nommé commissaire principal « en l'assiette d'Alet et Limoux. » Il s'est rendu d'abord à Montpellier, où les deux frères, condamnés par défaut, ont fini par se constituer prisonniers. La Cour des Aides, après avoir interrogé « quatre à cinq cents témoins, » les a confrontés « avec cent cinquante environ. » Mais la chose a été pleine de difficultés, car M. de Cironis, beau-père du receveur, et les gentilshommes du diocèse d'Alet, associés d'intérêts avec les prévenus, ont remué ciel et terre pour leur acquittement. La confrontation des témoins et des accusés s'est faite avec beaucoup de peine, nous dit M. de Bouillaco, « à cause du crédit que les dits prévenus avaient dans le dit diocèse d'Alet, où étaient les témoins, et des intimidations qu'on leur faisait dans la ville de Montpellier, qui était toute sollicitée par les parens et amis des

dits Aosthène. » De Montpellier, M. de Bouillaco est allé à Alet en passant par Narbonne pour y prendre les ordres de M. de Rebé, et il a convoqué l'assemblée d'assiette pour le 1er mai 1658. « Ce jour-là, mon dit seigneur l'évêque d'Alet et lui s'étant rendus à Limoux, ils y trouvèrent M. le marquis de Rebé et quantité de consuls et de députés qui ont droit d'assister à la dite assiette, de laquelle l'ouverture ayant été faite le 2 du dit mois, il y parut la contestation qui était entre les sieurs Esprit, lieutenant principal, et Cayrol, juge criminel. » L'un et l'autre prétendaient, en effet, entrer à l'assiette en qualité de commissaire ordinaire en l'absence du juge mage, Aosthène l'aîné. « Et comme il vint à la connaissance de l'évêque d'Alet que le sieur Cayrol attroupait du monde à dessein de se rendre maître de l'hôtel de ville, le sieur Cayrol, premier consul, vint lui dire qu'il y avait apparence d'une grande rumeur dans la ville, si on disputait l'entrée à son frère. » L'évêque lui répondit « que ceux qui portaient la nouvelle de ces émotions étaient ordinairement ceux qui les excitaient, qu'étant consul, il en serait responsable, et que toutes ces émotions ne tendaient qu'à se rendre maîtres dans l'assiette pour traverser les poursuites contre les sieurs Aosthène. » L'évêque et le commissaire des États entrèrent alors en séance; mais ils entendirent bientôt un grand bruit dans la cour de l'Hôtel de Ville, et, s'étant levés, ils virent par les fenêtres le marquis de Rebé « parmi un grand nombre d'hommes armés qui accompagnaient le sieur Cayrol, et qui insolemment criaient qu'il fallait tuer Esprit, et faire entrer Cayrol. » On parvint à mettre Esprit en sûreté, et le marquis de Rebé fut dépêché immédiatement à Narbonne pour avertir son frère l'archevêque de ce qui se passait à Limoux. Celui-ci conseilla de tenir l'assiette au château de Cornanel qui, situé entre Limoux et Alet, était une propriété particulière des évêques d'Alet. Mais pendant ce temps Cayrol, les consuls de Limoux et les amis des Aosthène tinrent de leur côté à Limoux une assiette, qui fut bientôt cassée par un arrêt du Conseil du 14 juin 1658.

Après avoir assisté à l'assiette de Cornanel, la seule régulière, M. de Bouillaco rentra à Montpellier. Là « il trouva la plus grande partie des personnes de condition, de l'un et de l'autre sexe, sollicitant pour les sieurs Aosthène. » Néanmoins, « par une grâce toute particulière, les cabales qu'on faisait pour surprendre des juges pleins d'intégrité furent découvertes. » Les

prévenus, « désespérant de toutes les choses qu'on leur avait promises, » se sauvèrent pendant la nuit, — ils avaient acheté le geôlier de la prison. Le lendemain de leur fuite, 12 septembre, « il fut donné contre eux l'arrêt de condamnation à mort contre le juge mage et bannissement perpétuel contre le receveur, avec confiscation de leurs biens, et la restitution de 280 000 livres au profit du diocèse et de la province. » Là-dessus les États considérant « que Mgr l'évêque d'Alet avait employé trois années entières à la poursuite de cette affaire, qu'il ne fallait pas moins pour venir à bout de ces prévenus qu'une patience telle que celle de ce grand prélat qui avait bien voulu donner ses soins et ses revenus pour un ouvrage si important, » délibérèrent que ceux qui avaient fait les frais de la poursuite, — 15 437 livres, c'était pour rien, — seraient remboursés « des plus clairs et premiers deniers provenant de la vente des biens des dits Aosthène et par préférence des sommes adjugées à la province, diocèse et communautés par le susdit arrêt. » Tous les frais enfin et toutes les indemnités seraient liquidés et réglés par le courageux prélat.

On se tromperait si on croyait que tout devait finir si vite. Ce serait mal connaître la magistrature de l'ancien régime. Tout dans cette affaire est plein d'enseignemens et de renseignemens curieux. Après le jugement de la Cour des Aides et l'évasion des deux frères, M. de Cironis eut le crédit d'obtenir du Parlement de Toulouse un arrêt par lequel il était permis aux deux voleurs d'exercer leurs charges. Ils en profitèrent pour rentrer à Limoux et terroriser plus que jamais le diocèse d'Alet, soutenus qu'ils étaient par la plupart des gentilshommes, leurs complices. Que faire devant ce triomphe des méchans? Pavillon s'adressa directement au chancelier Séguier, qui, outré à bon droit de cette indignité, donna ordre au capitaine des gardes Amaury d'appréhender au corps le juge mage et de le conduire à la citadelle de Montpellier. Celui-ci fut arrêté en pleine audience et mené au château de Cornanel en attendant que le capitaine eût assez de monde pour le transférer à Montpellier; car déjà la population de Limoux s'attroupait en faveur du juge mage. Or, le lendemain, le château de Cornanel fut investi, comme en plein moyen âge, par trois cents hommes armés conduits par nos hobereaux, croupiers des frères Aosthène. Ce fut un siège en règle, qui dura quinze jours. Le capitaine Amaury, qui craignait

de manquer de vivres, en envoya demander à Alet. Le viguier d'Alet, homme de résolution, se chargea avec une petite escorte de forcer la ligne d'investissement et de ravitailler le château. Il eut son cheval tué sous lui et perdit un muletier de ses compagnons, « dont la mort, — nous dit Lancelot, — donna tant de chagrin à Monseigneur que toute la nuit il ne put dormir, quoiqu'il n'y eût point de sa faute. » Il arriva jusqu'au château; mais la place, quoique ravitaillée, n'aurait pu sans doute être sauvée, si un parti de montagnards du Capsir, affectionnés à leur évêque et ruinés par les Aosthène, n'était descendu dans la vallée pour mettre en fuite les assiégeans. « Les Capsirois descendirent environ 400 ou 500, avec une joie indicible de pouvoir témoigner à leur bon pasteur leur reconnaissance, et avec résolution de mourir pour la foi. Et, tout le long du chemin, prenaient d'eux-mêmes quelque temps pour dire leur chapelet et autres prières vocales... »

Le juge mage fut alors enfermé dans la citadelle de Montpellier, où son frère vint bientôt le rejoindre. En ce moment, M. Fouquet, frère du surintendant, venait de succéder à M. de Rebé, comme archevêque de Narbonne. Circonvenu par les gentilshommes et par la famille de Cironis, il recommanda à son frère la cause de nos deux concussionnaires. Celui-ci, se trouvant apparemment en pays de connaissance, parla bientôt de faire grâce. Mais Pavillon était inflexible : il demanda énergiquement, avant qu'on relâchât les prisonniers, la restitution des sommes volées par eux et la démission formelle de leurs emplois. Heureusement pour lui le prince de Conti venait en ce moment d'être nommé gouverneur de la province de Languedoc. Le prince, qui depuis 1655 s'était mis sous la direction de l'évêque, montra au surintendant le bon droit de celui-ci, et Fouquet finit par céder. Il fut convenu « que Mgr de Toulouse (M. de Marca) et M. de Comminges (M. de Choiseul) régleraient définitivement l'affaire en présence du prince de Conti. » Tout d'abord, en manière de garantie pour l'avenir, on décida que désormais Alet et Limoux auraient deux assiettes distinctes avec un seul compte. Puis, comme satisfaction pour le passé, les commissaires ordonnèrent que les deux frères restitueraient 40 000 livres au diocèse d'Alet, et le reste à la province, qu'ils payeraient 4 000 livres pour être distribuées aux victimes du siège de Cornanel, et de plus qu'ils seraient

obligés d'abandonner leurs charges. Les 44 000 livres furent en effet payées par une sorte de souscription ouverte entre les gentilshommes, qui comptaient bientôt les retrouver avec de gros intérêts; car une fois relâchés, les deux frères, qui avaient de puissantes amitiés dans la province et à la Cour, refusèrent de démissionner. Ils possédaient encore leurs emplois en 1668, neuf ans plus tard par conséquent, à la grande indignation de tous les honnêtes gens. « M. de Comminges, écrivait de Toulouse à l'évêque, le 25 avril 1668, le promoteur Vincent Ragot, M. de Comminges m'a dit que M. l'intendant était déjà convenu qu'il fallait que tant le juge mage que le receveur quittassent leurs offices sans aucun espoir d'y entrer, et que ce qui restait à faire entre eux était la fixation de ces offices. Comme les choses sont en si bon train, il croit qu'il serait à propos que vous prissiez la peine de venir ici : ce serait un voyage de dix jours au plus. »

Pavillon reparut pour la dernière fois aux États du Languedoc, où il n'était pas retourné depuis 1660. Déjà, sur sa réclamation, le syndic de la province avait avisé le Conseil, qui, le 11 décembre 1668, au lendemain justement de la paix de l'Église, avait nommé de nouveaux arbitres et « commis M. l'archevêque de Toulouse, MM. de Nîmes et de Saint-Papoul, M. le marquis de Castres et M. de Bezons l'intendant, pour régler les différends des parties. » Ceux-ci dressèrent un jugement pour forcer les deux frères à se défaire immédiatement de leurs offices, et les États délibérèrent « que le dit jugement serait lu à la première séance des assiettes du diocèse d'Alet et de Limoux, et que M. de Bezons serait prié de tenir la main à ce que, pendant la tenue des assiettes, il ne fût rien fait au préjudice du dit jugement. » Les charges des deux frères furent en effet vendues, et l'évêque d'Alet prit la précaution de faire confirmer par le Conseil la décision des arbitres, ratifiée par les États, et de faire recevoir à la Chancellerie le serment du nouveau juge mage pour éviter les obstacles qu'il aurait pu trouver encore au Parlement de Toulouse et même aux États du Languedoc. Trois ans plus tard, en 1671, cette longue affaire commencée, à vrai dire, en 1641, n'était pas encore, après trente ans, complètement achevée, et toutes les restitutions au diocèse d'Alet n'étaient point faites, si bien que les États gênés sans doute par la vertu et l'intégrité de l'évêque d'Alet, par « *sa*

Béatitude, » selon un mot de l'archevêque de Toulouse M. de Bourlemont, à Colbert, et fatigués apparemment de sa justice, se plaignaient « des poursuites qui se faisaient toujours à Paris » et défendaient au syndic « à peine de destitution de sa charge » d'employer aucune somme « pour les frais de séjour à Paris du sieur Vincent Ragot, » le promoteur de l'évêché, à qui l'assiette d'Alet avait, l'année précédente, voté à cet effet une indemnité de 1 200 livres. Pavillon, le seul homme désintéressé au milieu de ces habiles et de ces politiques du Parlement, des États et de la Cour, et le seul vraiment pitoyable « au pauvre peuple » dans ce coin de la France, devait mourir sans avoir obtenu des pouvoirs publics pleine satisfaction et complète justice pour ses misérables montagnards rançonnés de tous les côtés. Il est vrai qu'évêque chrétien jusqu'au bout, il allait, dans les dernières années de son épiscopat, venir en aide aux veuves et aux enfans des deux frères Aosthène, morts dans la gêne après la démission de leurs charges, et couronner sa droiture par sa bonté. Il est vrai aussi que son éminente vertu allait trouver sa récompense dans la reconnaissance d'un grand nombre d'âmes simples, et jusque dans la légende spontanée qui, sortie de la conscience populaire, garde encore, après deux siècles, au fond des Corbières, son rustique tombeau.

Mort, en effet, quelques années plus tard, le 8 décembre 1677, Nicolas Pavillon, au jour même de sa fin, apparut à ses ouailles comme un prélat de ces âges lointains où, toute la cité étant dans l'église, la cité elle-même semblait s'écrouler, quand disparaissait l'évêque, son défenseur. On vit bien alors ce qu'il était pour ces pauvres gens, et la gratitude un peu superstitieuse qu'ils lui avaient vouée. Écoutons un témoin oculaire : « Le corps étant lavé, nous le revêtîmes des habits pontificaux, et ensuite on l'exposa sur son lit de campagne dans la salle où, incontinent après, toute la ville accourut, les uns lui faisant toucher leurs chapelets, les autres des livres de prières, les autres des mouchoirs, et on était fort en peine qu'on ne déchirât ses habits pontificaux. Le lendemain, on le porta en l'église cathédrale, qui ne pouvait contenir tout le monde qui y était abordé des environs. J'eus le déplaisir de ne pouvoir entendre la plupart de l'oraison funèbre, à cause du bruit que faisait la foule du peuple, qui était si grande et si pressée, que plusieurs personnes tombèrent en pâmoison. Après l'oraison funèbre, la

presse s'augmenta encore pour rompre les balustres du chœur, et se jeter sur le corps qu'on y avait mis près de l'autel, de sorte qu'il fallut, pour arrêter la foule et ôter à ses yeux l'objet qui excitait sa dévotion, le renfermer à clef dans la chambre du chapitre. Mais ce moyen ne dura pas longtemps à cause de l'importunité de ceux qui criaient et qui frappaient à la porte. On résolut de l'exposer dans la sacristie environné d'ecclésiastiques et de permettre qu'on lui baisât les mains et les pieds... Enfin l'on porta le corps au cimetière avec beaucoup de peine, et on ne put pourtant empêcher qu'on ne déchirât ses habits pontificaux, et on le mit au pied de la croix, comme il l'avait ordonné... Le lendemain de l'enterrement, il arriva encore beaucoup de monde des lieux les plus éloignés, qui se plaignait qu'on l'ait enlevé si tôt, et qui, ne pouvant faire autre chose, allait se jeter à genoux sur son tombeau. »

L'évêque repose toujours, depuis deux siècles, dans le petit cimetière du village, auprès de la croix de pierre noircie par le temps, sous une dalle de granit à demi recouverte par les hautes herbes. Il est devenu, après sa mort, le simple curé de campagne, qu'il aurait voulu être pendant la vie. Mais encore aujourd'hui, après tant et tant d'années, les paysannes d'Alet, a qui les récits de veillée ont transmis cette grande mémoire, viennent mystérieusement, — comme l'eût fait peut-être M^me^ de Longueville qui, la première, propagea *les miracles de M. d'Alet*, — prendre un peu de la terre moussue, qui entoure la vieille pierre, et la conservent pieusement, ainsi qu'une relique : sa tombe porte bonheur, disent-elles en leur expressif langage. Sans doute lui, si sensé à la fois et si humble, si rigoureux surtout en fait de miracles, protesterait, s'il pouvait être entendu, contre cette canonisation irrégulière; mais qu'il vive après si longtemps dans le souvenir de ces petits et de ces humbles, et qu'il leur apparaisse un peu plus et mieux encore qu'un saint du calendrier, n'est-ce pas le plus bel éloge de son tutélaire apostolat?

ÉTIENNE DEJEAN.

LES

INDIGÈNES ALGÉRIENS

I

La suppression des anciennes institutions et la désagrégation de la société arabe.

La question des indigènes est la question capitale en Algérie. De la solution qu'on lui donnera dépendent à la fois le bien-être des indigènes, l'enrichissement du colon, la prospérité de la colonie et la sécurité d'un empire africain qui se dressant en façade sur la Méditerranée s'étend jusqu'aux rives du Congo. Ignorant au début les mœurs et les coutumes des populations ainsi que leurs conditions particulières d'existence, nous avons été entraînés à toutes sortes d'erremens. Ne connaissant ni l'organisation de la propriété indigène ni les règles du Coran qui régissent cette propriété, nous avons dépossédé les indigènes d'une notable fraction et de la meilleure partie de leurs terres. Nous avons transformé leurs institutions administratives, civiles et judiciaires, et avons cherché à y substituer les nôtres sans tenir compte des différences de climat, de genre de vie et d'habitudes. Il en est résulté chez la généralité des indigènes une situation matérielle que tout le monde aujourd'hui convient de regarder comme fort précaire. Cet état de misère coïncidant avec l'accroissement d'une population à forte natalité a créé une situation économique telle qu'il ne faut plus songer à réduire encore l'étendue des surfaces cultivées des indigènes, mais prendre au contraire les mesures propres à sauvegarder ce qu'il leur reste de terres, en même temps que nous devons pro-

portionner leur part contributive dans la répartition des impôts à leur avoir et à leurs revenus. Nous devons aussi chercher à les rapprocher de nous au moyen de l'école et en leur faisant sentir qu'il y va de leur intérêt. Quoi qu'on en ait dit, ce rapprochement est possible, car ils sont perfectibles. Divers indices montrent même que, malgré les conditions inférieures dans lesquelles se trouve la généralité d'entre eux par suite de leur appauvrissement, le relèvement du monde musulman algérien est manifeste : les indigènes s'instruisent, travaillent et ont pris conscience qu'ils se créeront ainsi un avenir. Leur intérêt, celui des colons, celui de la mère patrie sont d'accord pour que nous aidions à ce relèvement : c'est ce que nous avons enfin compris et nous savons aujourd'hui que le meilleur moyen de maintenir l'autorité métropolitaine dans ce pays et dans le reste de l'Afrique musulmane est de s'y faire aimer des indigènes, de se concilier leurs bonnes grâces, de faire vivre en paix, sans heurts, conquérans et vaincus; en un mot, d'user, à l'égard de nos sujets musulmans, d'une politique d'association largement pratiquée.

I. — L'ESSAI DU SYSTÈME DE PROTECTORAT EN ALGÉRIE

Au moment de la conquête, les élémens indigènes de races diverses, Berbères, Arabes, Maures, qui composaient le fond de la population algérienne, étaient régis par des institutions politiques, économiques et sociales remontant à un temps immémorial. Le gouvernement était une sorte de république militaire à la tête de laquelle était un Conseil suprême, le Divan ou l'Odjak, formé exclusivement de soldats de fortune, étrangers au pays, qui confiait le pouvoir exécutif, pour une période de trois ans, à l'un d'eux, le dey. Celui-ci avait une autorité absolue et déléguait une partie de ses pouvoirs à trois beys vivant à Constantine, Médéah et Oran. Pour maintenir tout le pays sous sa domination, il suffisait au dey de quelques escouades de soldats répartis dans les localités importantes. Des indigènes auxiliaires, auxquels on donnait des terres de culture, un cheval, des instrumens de travail, étaient chargés de surveiller les routes et de fournir des cavaliers et groupés sur certains points du territoire, à la fois soldats et agriculteurs, formaient des sortes de tribus militaires qu'on nommait *tribus maghzen*. L'in

térieur du pays était confié à des khalifas et bach-aghas; au-dessous d'eux étaient des aghas à la tête de circonscriptions territoriales moindres, ou aghaliks; puis des caïds, chefs de tribus et des cheiks, chefs de fractions de tribus. Tous ces chefs étaient indigènes et constituaient une féodalité qui contribuait à maintenir les populations dans l'obéissance vis-à-vis du gouvernement auquel ils servaient les tributs d'usage. Le Divan s'appuyait en outre sur la caste des marabouts, personnages religieux auxquels il ne ménageait pas les avantages temporels, et, en échange, se faisait renseigner par eux sur les faits et gestes des grands chefs indigènes à l'influence desquels ils faisaient contrepoids.

Ce système ingénieux de gouvernement, grâce auquel une poignée d'étrangers avait su maintenir sous son autorité toute la contrée, réalisait, avec le minimum de dépenses et de personnel, le maximum de profits. Le vainqueur pouvait, après la prise d'Alger et le départ du dernier dey, le conserver et le faire tourner à son avantage. Les vaincus s'y prêtaient on ne peut mieux. On voyait en grand nombre des soldats et des fonctionnaires du régime déchu accourir et demander à entrer à notre service. Les tribus et fractions de tribus maghzen, composées d'élémens de toute nature, implantées au milieu d'une population pour laquelle elles étaient un objet de jalousie, et qui avaient coopéré à toutes les expéditions des anciens maîtres du pays, désiraient par nécessité et par tradition rester au service du gouvernement, quel qu'il fût, et venaient, comme par exemple les Zemala et les Douaïr, nous offrir leur concours. Les beys d'Oran avaient, dès la première heure, reconnu la souveraineté de la France; les habitans de Médéa réclamaient un bey nommé par nous. Quant aux grands feudataires indigènes, leur intérêt était de nous apporter leurs concours, à la condition de conserver leurs privilèges, et c'est ce qu'ils firent en effet.

Certes, au premier moment, nous comprîmes fort bien les avantages de la situation et cherchâmes à gouverner le pays par le moyen de grands chefs indigènes simplement vassaux et tributaires. Le général Clausel rêva tout d'abord d'associer le bey de Tunis au maintien de notre domination en Afrique. Ce dernier aurait administré, en qualité de vassal, toutes les parties du territoire algérien que nous n'aurions pas effectivement occupées, c'est-à-dire la totalité du territoire, moins quelques points du littoral. Le 16 octobre 1830, un arrêté nomma en effet bey de

Constantine un frère du bey de Tunis. Nous plaçâmes un bey à la tête de la province de Médéa et acceptâmes les offres de soumission du bey d'Oran, et quand, quelques mois après, ce dernier, cassé par l'âge, eut manifesté le désir d'abandonner sa charge, nous nommâmes à sa place un autre prince de Tunis. Plus tard, après l'échec de la combinaison tunisienne, nos généraux cherchant partout une autorité indigène sur laquelle ils pussent s'en remettre du gouvernement de tout l'intérieur, jetaient en 1834, au traité de la Macta, les bases de la grandeur future d'Abd-el-Kader et concluaient avec le jeune émir le 19 janvier 1837 le célèbre traité de la Tafna, qui devait être par la suite l'objet de tant de critiques et qui, en somme, aurait paru moins inexplicable si l'on avait vu en lui le développement et la consécration d'une politique pratiquée depuis la prise d'Alger.

Malheureusement pour nous, si nous comprenions où était la bonne solution, nous n'étions pas préparés à l'appliquer. Au cours de la tourmente révolutionnaire et des chevauchées napoléoniennes à travers l'Europe, nous avions perdu de vue, sinon la politique coloniale, du moins la manière dont nous l'avions jadis comprise et appliquée. Nous ne nous rappelions plus les principes directeurs qui nous avaient permis, au milieu du XVIII^e^ siècle, de nous asservir les rajahs indous et de dominer le tiers de l'Hindoustan avec une poignée d'Européens. La formule du protectorat que nous avions trouvée jadis, et que les Anglais, s'inspirant de nos procédés, appliquaient à cette heure même dans nos anciennes possessions qu'ils avaient faites leurs, n'était plus présente à notre esprit. Nous n'avions d'ailleurs ni la patience et le sang-froid, ni la souplesse et l'esprit de suite qu'exige la mise en pratique d'une telle politique. Vieux soldats de la Révolution et de l'Empire, nos généraux étaient plus faits pour commander aux indigènes que pour parlementer avec eux. Le général Clausel n'était pas un Dupleix, non plus qu'aucun de ses successeurs, et s'ils s'efforcèrent de réaliser la conception qu'ils avaient adoptée au sujet du gouvernement des indigènes, ils ne surent pas employer, comme il aurait fallu, les voies et moyens de la faire aboutir.

On a relevé comme première faute commise de n'avoir pas voulu conserver à notre service les fonctionnaires et employés turcs du précédent gouvernement, qui nous auraient renseigné

sur les dispositions et les coutumes des populations indigènes et savaient les gouverner. Autre faute encore, on refusa d'accepter le concours des tribus maghzen (Douaïr, Zemoul, Beni-Abid, Beni-Siline, etc.) échelonnées sur les gîtes d'étapes et qui faisaient si bien la police du pays, et l'on vit, par exemple, ces malheureux Douaïr et Zemoul, des plaines oranaises, conduits par leur chef, Mustapha ben Ismaïl, solliciter en vain l'entrée à notre service, puis être finalement repoussés par nous, dépouillés de leurs terres et livrés par nos généraux à Abd-el-Kader.

Les Koulouglis, métis de Turcs et d'indigènes, qui nous donnaient maintes preuves de dévouement, furent également abandonnés par nous : nous les laissâmes massacrer à Tlemcen et à l'oued Zitoun par l'émir, qui se vengea ainsi de leurs bonnes dispositions à notre égard. Privés de tous ces précieux auxiliaires, n'ayant aucun élément sur qui compter, ignorant des coutumes et des mœurs des populations que nous avions vaincues, nous ne sûmes comment nous les concilier, ni nous faire craindre d'elles. Nos tâtonnemens, nos hésitations, nos contradictions stupéfièrent et découragèrent les indigènes, qui n'arrivaient pas à savoir ce que nous voulions. Nous passions notre temps à défaire le lendemain ce que nous avions fait la veille. « Sa Majesté l'Incertitude, » suivant la pittoresque expression du général Bugeaud, régna en Algérie jusqu'au moment de la révolte d'Abd-el-Kader.

L'émir vaincu, le système du protectorat, dont nous n'avions su que faire une application boiteuse, fut abandonné. Il n'y eut plus devant nous de grand chef vassal servant d'intermédiaire entre nous et les indigènes, et nous assumâmes la responsabilité de l'administration directe du pays. Le nouvel organisme, créé par Bugeaud en 1843 et 1844, eut surtout pour but d'achever la soumission du pays, de maintenir dans l'obéissance les populations vaincues, et de prévenir de nouveaux soulèvemens. Les khalifas, les bach-aghas, les aghas, les caïds et les cheiks furent bien maintenus à la tête de leurs circonscriptions territoriales, mais tous ces chefs indigènes, quel que fût leur rang, relevèrent désormais de l'autorité militaire; et des bureaux arabes eurent pour mission d'étudier les affaires, de renseigner l'autorité supérieure, de servir d'intermédiaire, en un mot, entre les chefs indigènes d'une part et le commandement de l'autre. En

somme, les cadres politiques et administratifs furent remplacés par des officiers et fonctionnaires français, et il n'y eut plus de tribus maghzen, prêtes à monter à cheval à toute réquisition et à faire respeter l'autorité dans le pays. Ce fut la période du système de domination ou de régime militaire, qui laissa subsister telle quelle l'organisation féodale et patriarcale de la société indigène en y superposant le commandement français.

II. — LA QUESTION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN ALGÉRIE

Rien ne fut modifié dans les institutions civiles et sociales des indigènes, mais il n'en fut pas de même des institutions économiques qui les avaient régis jusqu'alors. Les sanglans épisodes qui avaient caractérisé la lutte avec Abd-el-Kader avaient créé un état d'esprit nouveau chez les vainqueurs. Trop de sang avait été versé des deux côtés, trop de destructions et de ruines accumulées, trop de haines inexpiables suscitées; et nos officiers, ne pouvant faire abstraction d'un passé aussi récent, en étaient venus à considérer que la défiance et la rigueur vis-à-vis des populations qu'ils étaient chargés désormais d'administrer était un devoir impérieux commandé par les circonstances. Ils croyaient que, pour maintenir la domination française, il n'y avait plus d'autre moyen que d'installer le plus possible de garnisons et de postes dans le pays, et comprenant d'autre part que l'armée, quelques élevés que fussent ses effectifs, ne pourrait jamais suffire seule à cette besogne, ils résolurent de faire appel à l'élément civil. Ainsi naquit l'idée d'établir des colons européens, moitié soldats, moitié laboureurs, qui leur prêteraient main-forte partout où cela serait jugé nécessaire, sur les points stratégiques, aux gîtes d'étapes, à proximité des camps, et qui habiteraient dans des villages, devenus autant de forteresses pouvant servir de points d'appui. C'était en somme réserver à l'élément civil dans la défense générale du pays le rôle qu'avaient autrefois tenu les tribus militaires maghzen si hâtivement supprimées ou dispersées.

Si l'Algérie avait été un pays comme ceux où s'était implanté jusqu'alors l'élément européen, comme le Canada, le Cap, les deux Amériques, l'Australie, la mise à exécution d'un pareil projet n'eût pas présenté de grandes difficultés. Ces contrées, à l'arrivée des Européens, étaient habitées par une population indi-

gène rare, clairsemée, et l'étendue des terres de culture y était pour ainsi dire illimitée. Mais il en était autrement de notre récente acquisition. Dès cette époque, les indigènes d'Algérie étaient évalués à environ deux millions, et, en certains points comme la Grande Kabylie, la densité de la population dépassait celle de nombre de départemens de France. C'étaient, en dehors des Maures ou commerçans des villes, des agriculteurs qui n'avaient jamais vécu que de la terre, qui l'aimaient, les uns avec un attachement passionné comme les Kabyles, les autres avec un attachement moindre, comme les Arabes, mais qui y tenaient tous, et cela avec d'autant plus de raison que le sol était alors l'élément unique de la richesse économique du pays, et que, malgré l'immensité du territoire, les terres de culture y étaient d'étendue restreinte. Une des caractéristiques de l'aspect physique de l'Algérie est en effet le petit nombre et le peu d'étendue des plaines, ce qui constitue une condition fâcheuse au point de vue des facilités d'exploitation et du pourcentage utilisable des terres. Dans les limites qu'on lui assigne ordinairement, ce pays peut bien avoir, à un cinquième près, la superficie de la France, soit environ 480000 kilomètres carrés; mais des trois grandes régions qui le forment, les Plateaux, le Sahara et le Tell, cette dernière, qui est la seule d'une fertilité suffisante, ne représente que 136 291 kilomètres carrés, et, en en distrayant un bon tiers pour la montagne, la forêt, les parties rocheuses ou la steppe, elle ne compte guère que 100000 kilomètres carrés pouvant être utilisés pour la culture.

Les premiers Français qui débarquèrent en Algérie croyaient au contraire que le pays qui venait d'être conquis était à peu près dans son entier fertile, et que notamment l'abondance des terrains de culture était bien supérieure aux besoins des populations qui les laissaient en friche. Ce qui se passa aux premiers temps de la conquête dans les villes du littoral occupées par nous et dans leur banlieue parut, il faut bien le dire, leur donner, dans une certaine mesure, raison. Les habitans de ces villes, soit qu'ils fussent persuadés du caractère précaire de notre occupation, soit qu'ils eussent la crainte de se voir dépossédés par la suite, soit tout simplement pour se procurer du numéraire, alors considéré comme une rareté dans le pays, se montrèrent on ne peut mieux disposés à se défaire de leurs biens. Pour de très modiques sommes, ils vendaient des maisons, des jardins, des

haouchs ou grandes fermes, même des propriétés qui ne leur appartenaient pas : biens des mineurs, des absens, des femmes, immeubles domaniaux et séquestrés, et leur entraînement à vendre n'avait d'égal que celui de l'Européen à acheter. Le bruit de ces marchés merveilleux n'ayant pas tardé en effet à se répandre, des nuées de spéculateurs étaient accourus pour acheter, comme ils disaient, l'Afrique à bon marché. De riches propriétaires français ne pouvant pas se déplacer et ne voulant pas manquer l'occasion donnaient des ordres à leurs agens d'affaires. Les Juifs servaient, en l'occurrence, d'intermédiaires auprès des musulmans. Devenus courtiers d'immeubles, ils se mettaient à la piste de tous les indigènes en possession de propriétés, de tous ceux qui avaient quelques droits ou quelques titres à produire. Ces titres étaient souvent faux et ne mentionnaient jamais les limites exactes. Telle propriété n'exista jamais que sur le papier; telle autre était indiquée comme contenant des milliers d'hectares et en avait une centaine au plus. Dans leur hâte, les uns à vendre, les autres à acheter, indigènes et Européens n'y regardaient pas de si près, et les cadis musulmans, qui remplissaient les fonctions de notaires, se prêtaient, avec la plus grande complaisance, à toutes les transactions. L'exagération des contenances spécifiées dans les actes fut poussée à un tel point qu'on a calculé que les indigènes vendirent alors une quantité de terres *supérieure à dix fois* la totalité de la terre existant dans la partie de l'Algérie soumise à notre domination. L'entraînement des gens du pays à se dépouiller de leurs biens fut tel que le gouvernement dut y mettre un terme et couper le mal dans sa racine. Le 31 mai 1832, le commandant en chef de l'armée d'occupation prit un arrêté pour interdire ces ventes. D'autres arrêtés, en 1833, 1836, 1837 et 1842 renouvelèrent les mêmes prohibitions. Un autre en date du 12 mars 1844 déclara qu'à l'avenir, toutes les transactions immobilières ne seraient permises que sur les territoires livrés à la colonisation, lesquels furent limités à la banlieue d'Alger, d'Oran, de Bône, de Cherchell, de Philippeville et de Mostaganem. Enfin, l'ordonnance du 15 avril 1845 divisa au point de vue de ces transactions l'Algérie en trois zones : le territoire civil, le territoire mixte et le territoire arabe. Le territoire civil fut le seul où les ventes furent déclarées libres; les Européens ne purent acquérir et vendre des immeubles dans le territoire mixte que dans les limites déterminées par le ministre de la Guerre

sur la proposition du gouverneur général; quant au territoire arabe, les Européens n'étaient admis à s'y établir que dans un intérêt d'utilité publique et en vertu d'une autorisation spéciale et personnelle accordée par le gouverneur général. Les trois zones furent réduites à deux par arrêté du 3 décembre 1848 : territoire civil et territoire militaire, et dans ce dernier on maintint la défense aux Européens d'acquérir des terres sans une autorisation spéciale.

Ces mesures avaient été dictées par le souci exclusif du bien des indigènes. On ne pensait pas alors qu'il fût de l'intérêt de la métropole, ni de celui de la colonie d'avoir des sujets appauvris, ruinés et portés naturellement, par l'excès même de leur misère, à constituer un élément permanent de trouble dans le pays. On entendait les protéger et les défendre contre eux-mêmes, contre leur trop grande facilité à se priver de leurs terres et à s'enlever ainsi la seule ressource qui les faisait vivre jusqu'alors. On a prétendu depuis que la constitution de la propriété indigène et son état indivis étaient un obstacle à la colonisation agricole européenne. On voit par les faits historiques que nous venons d'exposer ce qu'il faut penser de cette assertion. Tel n'était pas non plus l'avis des colons et des fonctionnaires de l'époque, et M. de Tocqueville, chargé d'un rapport aux Chambres sur la propriété foncière en Algérie, ne put que traduire le sentiment général. « Qu'on consulte l'histoire du pays, écrivait-il, qu'on considère les usages et les lois qui le régissent, et l'on verra que nulle part il ne s'est rencontré des facilités plus grandes et plus singulières pour mener paisiblement et à bien l'entreprise de maintenir l'ancienne propriété indigène et d'asseoir la nouvelle propriété européenne. Le domaine public y a des proportions immenses; les terres qu'il possède sont les meilleures du pays. Nous pouvons distribuer ces terres aux cultivateurs européens sans blesser le droit de personne. Une partie des terres des tribus peut recevoir une destination analogue. En beaucoup d'endroits, la propriété matrimoniale et individuelle n'existe pas. Ce sont là des circonstances rares et particulièret qui rendent notre œuvre plus aisée. En effet, la Chambre comprendra sans peine qu'il est plus facile d'introduire une population nouvelle sur un territoire qui n'est possédé qu'en commun, que sur un sol où chaque pouce de terre est défendu par un intérêt particulier. Dans une telle contrée, il y a presque tou-

jours une transaction qui s'offre d'elle-même. Il est facile d'amener une tribu, qui a un territoire trop vaste, à en céder une partie. »

Ainsi, à cette époque, on trouvait en Algérie des terres en quantité suffisante pour la colonisation, dans les conditions où on la pratiquait alors, c'est-à-dire en laissant l'initiative individuelle des colons agir seule dans les transactions immobilières avec les indigènes. Tout le monde, colons et administrateurs, en Algérie et dans la métropole, était d'accord sur ce point. Mais il n'en fut plus de même du jour où l'administration voulut prendre à son compte l'implantation de colons, créer des villages et installer des « garnisons civiles » en Algérie. Alors, pour la première fois, on entendit parler de l'impossibilité ou de la difficulté d'acquérir des indigènes les terres nécessaires aux besoins de la colonisation. La manière dont on procéda à la mise en application du nouveau programme suffit à expliquer ce brusque revirement d'opinion. Jusqu'alors, les terres qui avaient été achetées par les colons aux indigènes se trouvaient réparties çà et là, disséminées sur l'ensemble du territoire, au hasard de l'offre et de la demande ; étant de celles qui paraissaient aux indigènes superflues pour leurs besoins, elles avaient été facilement aliénées dans des transactions librement consenties. L'administration, elle, voulant créer des villages aux emplacemens jugés stratégiques, entendait devenir maîtresse du sol dans des points rigoureusement déterminés. Que les indigènes jugeassent leurs moyens de vivre liés à la possession des terres convoitées, cette considération n'était pas de nature à l'arrêter ; et il n'y a pas trop lieu de s'étonner qu'elle ait rencontré de la résistance de la part des propriétaires à se laisser, dans de telles circonstances, déposséder de leurs biens. C'est ainsi que fut soulevée la question de la propriété foncière indigène, question qui a été l'objet de tant de controverses pendant un demi-siècle et sur laquelle tout le monde ne paraît pas entièrement d'accord encore aujourd'hui.

D'après le droit musulman, il n'y a que deux catégories de terres, en pays d'Islam : les terres mortes et les terres vivantes Les terres mortes sont celles qui sont incultes ou en friche, qui ne rapportent rien ; elles n'appartiennent à personne et n'ont aucune existence juridique. Un particulier quelconque peut librement les parcourir, y faire paître ses troupeaux, y puiser de

l'eau, récolter des fruits sauvages. Les terres vivantes sont celles qui sont cultivées et productives ; elles ont un maître qui peut être un particulier ou une collectivité : dans le premier cas, on les appelle terres *melk;* dans le second cas, terres *arch* (de tribus), si la collectivité est une tribu, ou terres *habous*, si la collectivité est représentée par une fondation pieuse. Les terres peuvent changer de condition et passer de l'état de terre morte à l'état de terre vivante et réciproquement. Pour qu'une terre morte devienne terre vivante, il suffit qu'elle soit mise en culture; elle est alors vivifiée. En revanche, une terre vivante peut retomber à l'état de terre morte, si elle cesse d'être cultivée. Celui qui met en culture une terre morte, en devient le propriétaire. « Quiconque vivifie une terre morte, dit Mahomet, en devient par le fait le maître. » Au contraire, le droit de propriété d'une terre vivante se perd par son retour à l'état de terre morte. En pays musulman, le détenteur du sol a le droit de jouir et de disposer de la chose de la manière la plus absolue, pourvu qu'il n'en fasse pas un usage contraire à la loi. Même on ne peut lui contester ce droit de propriété, si ce n'est dans un délai très court. « Quiconque, dit la loi koranique, jouit pendant dix ans d'une terre sans conteste, en est préjugé propriétaire. » La propriété, une fois établie, devient inviolable.

Ces principes que la terre est à celui qui la cultive et qu'on ne peut contester à quiconque, après la prescription décennale, son droit de propriété sont la base de la législation musulmane en matière de propriété immobilière et sont applicables à tous les musulmans, en tout temps, en tout lieu. Le souverain musulman ne saurait être propriétaire du sol. « La terre est à Dieu et à son prophète, dit Mahomet s'adressant aux croyans ; ensuite elle vous appartient par la concession que je vous en ai faite. » Mais, au cours des âges quelques souverains musulmans, et notamment le grand Turc dont dépendait le Divan, ne s'étaient pas considérés comme liés par ces règles pourtant catégoriques et impératives. Au mépris de la loi koranique, les deys avaient su s'approprier un domaine privé qu'on appelait terrains du beylik (terres du gouvernement), provenant des confiscations et des successions en déshérence dont l'État devenait le bénéficiaire à défaut d'héritiers au sixième degré. Il importe d'ajouter d'ailleurs que le gouvernement des deys n'avait usé des confiscations que dans des cas très rares et tout à fait exceptionnels. En effet,

ériger en méthode de gouvernement la spoliation des indigènes eût été pour lui s'exposer à la plus formidable des insurrections, laquelle l'eût obligé ou à céder ou à voir se créer, par une émigration en masse, le vide dans le pays. Le droit de confiscation appliqué au territoire des tribus algériennes était en outre antikoranique ; ce droit n'est reconnu au souverain que vis-à-vis des infidèles, en pays conquis; il ne l'est pas vis-à-vis des croyans, en pays musulman.

A notre arrivée en Algérie, la situation de la propriété foncière était la suivante. Il y avait des terres mortes (forêts, landes, steppes, parcours généraux d'alfa, broussailles, rochers) qui étaient réputés biens de la communauté musulmane, *bled-el-Islam,* puis des terres vivantes, terres melk et terres arch, possédées les premières par des particuliers, les secondes par des tribus. Les propriétés melk existaient dans la majeure partie du Tell algérien, surtout dans les pays montagneux habités par des populations d'origine berbère, et les propriétés arch dans la majeure partie des Hauts-Plateaux et du Sahara. Ces dernières étaient possédées par certaines tribus en vertu d'un titre écrit de concession ou d'acquisition : c'étaient en général les petites tribus ou portions de tribus de la côte; d'autres avaient leurs droits garantis par une possession immémoriale que la tradition allait jusqu'à faire remonter à l'époque de l'invasion arabe. Elles étaient venues dans les pays d'Occident avec les premiers khalifas de Mahomet et avaient été installées par eux : on peut ranger dans cette catégorie la plupart des grandes tribus sahariennes. Il y avait aussi, disséminés sur toute l'étendue du territoire, quantité de biens, de fondation pieuse ou habous. Quant aux terres du beylik, elles étaient pour la plupart données en location à des particuliers et étaient alors dites terres d'*azel,* mot qui signifie : partie distraite du territoire. D'autres avaient été concédées à titre de simple jouissance aux colonies militaires maghzen, en échange du service militaire qui leur était imposé ou bien louées simplement à des tribus qui payaient un droit de fermage ou *hokor*. Les terres arch couvraient un tiers du sol algérien; les terres bled-el-Islam, les biens melk, les habous, les terres du beylik le reste du territoire. Le mode de jouissance des terres possédées par les tribus variait suivant les besoins de la communauté; toutefois, la règle générale était que tout membre de la tribu avait un droit individuel à la jouis-

sance des superficies qu'il était à même de mettre en valeur. Le premier occupant conservait cette jouissance de la terre arch, tant qu'il la pouvait vivifier, et il la transmettait dans les mêmes conditions, soit à ses héritiers mâles en ligne directe, soit, à leur défaut, à ses héritiers mâles, en ligne collatérale. Les femmes étaient ainsi exclues de la jouissance du sol, afin de maintenir l'homogénéité de la communauté; mais, comme dédommagement, elles avaient droit à la nourriture et à l'entretien sous la tente du chef de la famille. A défaut d'héritiers mâles directs, ou, si les héritiers collatéraux détenaient des terres en quantité suffisante, les champs faisaient retour à la communauté qui en disposait en faveur de ses membres insuffisamment pourvus. De même, si les champs étaient laissés sans culture par l'usager pendant un temps assez long pour que la terre revînt à l'état de friche, le conseil communal (djemaâ) avait le droit d'en disposer en faveur d'un tiers qui devait, aux termes du droit musulman, la vivifier.

III. — LE SYSTÈME DU CANTONNEMENT. — LA CONSTITUTION DE LA PROPRIÉTÉ INDIVIDUELLE

Le premier soin du commandant de l'armée d'occupation avait été de faire la part du domaine de l'État. Le 8 septembre 1830, un arrêté pris par lui attribua au domaine les biens du beylik, puis les biens des Turcs émigrés, et les immeubles des corporations religieuses ou habous. La préoccupation de faire la part de l'État était louable en soi, et il n'y avait pas d'objection sérieuse, au point de vue politique, à ce que les terres du beylik, et même celles des Turcs émigrés fussent attribuées au nouveau domaine; mais la mainmise sur les habous fut une mesure qui dut singulièrement froisser, à l'époque, nos nouveaux sujets musulmans. Les habous étaient la propriété des établissemens religieux au profit desquels ils avaient été constitués et servaient à l'entretien des mosquées, des écoles, à l'assistance des pauvres. Ils étaient hors du commerce, immobilisés, *emprisonnés*, comme l'indiquait leur nom (du mot arabe *habas*, emprisonner), et jamais sultan, dans toute sa gloire, fût-il le plus autocrate, n'avait osé s'emparer de ces biens. Le gouvernement toutefois ne toucha pas pour lors aux droits de jouissance qu'avaient sur les territoires qu'il s'adjugeait les particu-

liers et les tribus, comme locataires à *azel* ou comme tributaires *hokor*. Les tribus militaires maghzen non plus ne furent pas inquiétées.

On appréhenda ainsi 653 000 hectares qui furent incorporés au Domaine. C'étaient les terres les mieux placées : dans les banlieues d'Alger, d'Oran, de Constantine, de Bône, et les meilleures du pays : les plus fertiles portions de la Mitidja et 60 000 hectares autour de Constantine, dont 48 000 cultivés en céréales et 12 000 en jardins, en faisaient partie. Ce fut de ce côté que l'administration, pour la création de ses villages, porta ses vues. On commença tout d'abord par dépouiller les indigènes qui étaient locataires à azel et à hokor de leurs droits de jouissance des terres du beylik ; puis, l'on confisqua le territoire des tribus qui, de gré ou de force, avaient suivi la fortune de l'émir. On ne voulut pas tenir compte. en prenant cette mesure, des bonnes dispositions antérieures de plusieurs de ces tribus à notre égard. Même, parmi leurs membres, beaucoup de ceux qui nous étaient restés fidèles en dépit de tout, durent payer pour ceux qui avaient lutté contre nous. En même temps on commença à modifier la constitution de la propriété chez les indigènes en arrêtant que toute rente perpétuelle immobilière serait essentiellement rachetable. L'ordonnance de 1844 déclara que tous les baux à rentes, même ceux dont la durée n'était pas déterminée, devaient être considérés comme de véritables aliénations et donna aux acquéreurs le droit de pouvoir toujours se libérer en rachetant les rentes. Il fut aussi décidé que tout acte translatif de propriété consenti par un indigène ne pourrait être attaqué par le motif que l'immeuble était inaliénable aux termes de la loi musulmane. C'était abolir la législation des habous, législation non moins avantageuse aux indigènes qu'à l'État et aux colons. En effet, en autorisant le rachat de la rente, non seulement on exposait les indigènes à perdre ou à dissiper les biens que leurs aïeux avaient mis sous la protection de la loi, mais aussi ont privait le domaine de l'État d'une multitude de rentes qui, en cas de déshérence, lui eussent fait retour.

D'autre part, c'était placer les colons, qui, pour la plupart, manquaient d'argent, dans des conditions bien moins favorables pour devenir acquéreurs. Le maintien de la législation musulmane leur avait permis en effet d'acheter jusqu'alors, presque

sans bourse délier, beaucoup de propriétés habous, la constitution de ces biens ne permettant pas aux indigènes de réclamer jamais en cas de vente le capital, et ne les autorisant qu'à toucher les intérêts ou les arrérages de la rente représentative.

Enfin, pour se mettre en possession de certains biens convoités par l'administration, on alla jusqu'à s'attaquer aux colons libres eux-mêmes qui avaient acheté leurs domaines à beaux deniers comptans. Sous prétexte que ces colons n'étaient que des spéculateurs, qu'ils n'avaient ni l'intention ni les moyens de mettre leurs domaines en culture, l'ordonnance de 1844 déclara ne reconnaître les droits que de ceux qui pouvaient fournir des titres antérieurs au 5 juillet 1830, c'est-à-dire antérieurs à l'occupation française. Puis, ceux-là mêmes qui purent fournir des titres anciens furent frappés d'un impôt de cinq francs par hectare pour toutes les terres qu'ils laisseraient incultes. On allait jusqu'à soumettre à cette taxe les prairies naturelles et les terres marécageuses. Peu importait que les colons eussent ou n'eussent pas des fonds disponibles; que les terres marécageuses ne pussent être transformées. A défaut de paiement, les terres incultes devaient retourner à l'État et, en tout cas, l'inculture devenait un motif suffisant d'expropriation. L'ordonnance du 21 juillet 1846 sur la vérification des titres de propriété vint encore aggraver la situation des propriétaires algériens, colons et indigènes. De par cette ordonnance, la Commission administrative du contentieux fut chargée de la vérification de tous les titres des propriétés rurales et de la délimitation de chacune d'elles. Tous les intéressés furent invités à produire leurs titres dans les trois mois, et il fut décidé qu'il n'y aurait plus de valables que ceux qui, après mûr examen, seraient homologués par ce pouvoir administratif. De plus, les terres possédées en vertu d'un titre régulier et laissées incultes furent soumises à un impôt annuel de dix francs par hectare, et cela sans préjudice de tous les autres impôts établis sur les terres en général. Par là fut suspendue sur la tête de tous les propriétaires, colons et indigènes, une menace d'expropriation forcée et bon nombre d'immeubles, appartenant à des gens qui n'avaient pu les mettre en culture ou qui n'avaient pu faire vérifier leurs titres, tombèrent dans le domaine de l'État.

Mais toutes ces mesures, incorporation à l'État des terres du beylik, confiscation des biens appartenant aux Turcs émigrés,

dépossession des tribus maghzen, aliénation des terres habous, confiscation des terres appartenant aux tribus ayant suivi la cause d'Abd-el-Kader, expropriation forcée des colons libres et d'indigènes qui n'avaient pu faire vérifier leurs titres, ne paraissant pas encore donner à l'administration toutes les terres dont elle voulait disposer en faveur de ses colons, on en vint à se demander s'il n'y aurait pas un moyen de revendiquer et de s'approprier sur l'ensemble du territoire algérien les terres dont on avait besoin. C'est ainsi que, s'appuyant sur ce que quelques tribus maghzen n'avaient qu'un droit de jouissance sur les terres à elle concédées par le Divan et sur ce que l'on voyait chez certaines tribus qui payaient le droit de location ou hokor, des fonctionnaires en arrivèrent à cette généralisation que l'ensemble des tribus algériennes n'étaient pas propriétaires des terrains occupés par elles. C'était aller à l'encontre des règles précises de la loi koranique qui reconnaît la propriété de la terre à celui qui en jouit pendant dix ans sans conteste et qui la cultive, et des autres titres de propriété dont les musulmans ne manquaient pas du reste. Nous avions d'ailleurs, en d'autres temps, reconnu la légitimité de ces titres et de ces droits, mais soit par oubli, soit par calcul, ces considérations n'entrèrent pas en ligne de compte, et, en 1849, le général Charon, gouverneur par intérim, se fit délivrer par un légiste demeuré inconnu une consultation où l'on concluait au droit supérieur de l'État sur toutes les terres arch possédées par les tribus algériennes, et l'on en vint à admettre qu'on pouvait bien laisser à ces cultivateurs les terres dont ils avaient besoin, mais qu'il y avait lieu de remettre le reste au domaine pour alimenter le service de la colonisation officielle. S'inspirant de ces conclusions, la loi du 17 juin 1851 eut pour objet de déterminer les conditions juridiques d'après lesquelles fonctionnerait le mode de répartition. Cette loi donna à l'État le droit de séquestrer les biens des indigènes révoltés ou passés à l'ennemi, reconnut à lui seul la faculté d'acquérir dans l'étendue du territoire militaire les droits de propriété ou de jouissance portant sur le sol d'une tribu, lui réserva le droit exclusif de créer des centres de population et autorisa à cet effet l'expropriation pour cause d'utilité publique. Cette expropriation put être prononcée (article 18) pour la fondation des villes, villages ou hameaux, ou pour l'agrandissement de leur enceinte ou de leur territoire, pour l'établissement des

ouvrages de défense et des lieux de campement des troupes, pour l'établissement de fontaines, d'aqueducs, pour l'ouverture des routes, chemins, canaux de desséchement, de navigation ou d'irrigation, et pour toutes les autres causes prévues et déterminées par la loi française. C'est alors que sous l'empire de la conception qu'on s'était faite de la propriété du terrain arch et de la loi de 1851, naquit la théorie dite du cantonnement dont le principe fut le suivant : l'État prétendu nu propriétaire du sol arch imposait le partage entre lui, nu propriétaire et le détenteur du sol, usufruitier. Le partage avait pour conséquence le prélèvement d'une partie du sol au profit de l'État; le restant était laissé au détenteur qui obtenait, en retour, la pleine propriété du sol sur lequel on le cantonnait.

Du coup, l'administration était arrivée à ses fins : par suite du droit supérieur de l'État qu'elle avait fait admettre sur les terres arch, elle se voyait maîtresse de disposer à son gré du tiers du territoire algérien qu'occupaient ces terres ; l'expropriation pour cause d'utilité publique mettait le reste à sa merci ; et tout eût été pour le mieux, au gré de ses désirs, si la mise en application du système n'eût soulevé de la part des intéressés l'opposition la plus vive. Cette opposition fut telle qu'en six années, les Commissions dites de cantonnement qui fonctionnaient dans les trois provinces n'arrivèrent à cantonner que seize tribus comptant une population de 56 489 âmes et possédant une superficie totale de 343 387 hectares sur lesquels l'administration se réserva 64 633 hectares représentant le cinquième environ du territoire de ces tribus. Un effet désastreux n'en fut pas moins produit au sein des tribus algériennes menacées toutes de la dépossession ; des plaintes se firent entendre de toutes parts, et Napoléon III qui, au cours d'un voyage en Algérie, avait pu se rendre compte de la gravité de la situation, résolut de couper court au système du cantonnement. Dans la lettre mémorable du 6 février 1863 adressée au maréchal Pélissier, gouverneur général de l'Algérie, il condamna nettement la théorie du domaine éminent de l'État, chère à l'administration, « les droits despotiques du Grand Turc, » et marqua sa désapprobation des pratiques suivies jusqu'alors vis-à-vis des indigènes. Il reconnut la nécessité de consolider la propriété du sol entre les mains des détenteurs arabes et kabyles et de laisser les tribus propriétaires des immeubles de leurs terres : il justifiait cette

nécessité par l'engagement pris lors de la conquête d'Alger et par le désir d'affirmer le repos et la prospérité de l'Algérie, en rassurant les détenteurs du sol sur leurs droits; et envisageant, la sphère dans laquelle, à son avis, devait se mouvoir l'activité des colons et des indigènes, il ajoutait : « Aux indigènes l'élevage des chevaux et du bétail, les cultures naturelles du sol; à l'activité et à l'intelligence européennes, l'exploitation des forêts et des mines, le desséchement, les irrigations, l'introduction des cultures perfectionnées, l'importation de ces industries qui précèdent et accompagnent toujours le progrès de l'agriculture. Au gouvernement local, le devoir de supprimer les réglementations inutiles, de laisser aux transactions la plus entière liberté, en favorisant les grandes associations de capitaux européens, et en évitant désormais de se faire entrepreneur d'émigration et de colonisation, comme de soutenir péniblement des individus sans ressources, attirés par des concessions gratuites. »

Conformément à ces idées, le sénatus-consulte du 17 juin 1863 déclara les tribus propriétaires du sol « dont elles avaient la jouissance permanente et traditionnelle. »

Enfin une loi française tranchait nettement la question de propriété en faveur des indigènes détenteurs du sol, et cela dans le sens des prescriptions koraniques et des coutumes locales, telles que nous les avons exposées; mais il était écrit que l'intervention gouvernementale en matière de propriété indigène, même lorsqu'elle s'exerçait d'une manière bienveillante, devait tourner au détriment de nos sujets musulmans. Ce même sénatus-consulte qui reconnaissait aux indigènes la propriété du sol prescrivait la constitution de la propriété individuelle dans les tribus, c'est-à-dire la répartition des terres indivises entre chacun des membres de la tribu.

Sans examiner si l'état d'indivision était le plus conforme à leurs besoins et à leurs habitudes, et sous prétexte de faire participer les membres de chaque tribu aux bienfaits de la propriété individuelle et de faciliter les transactions avec les Européens, le sénatus-consulte ordonnait que le périmètre de la tribu serait délimité, puis réparti en douars ou fractions de tribu, et que, dans chaque douar, prélèvement fait des propriétés communales et domaniales, le reste serait attribué en pleine propriété aux cultivateurs qui en jouissaient. Elle édictait en même temps des mesures qui devaient être immédiatement appli-

quées comme préliminaire à ce vaste travail de la constitution de la propriété individuelle et l'on vit alors des commissaires délimitateurs aller au sein des tribus procéder aux diverses opérations que nécessitait la répartition respective des terres domaniales et des terres indivises. Au mois de décembre 1870 on avait ainsi délimité 656 douars ou fractions de tribus comptant une population de 1 057 066 habitans et présentant une superficie de 6 888 751 hectares, sur lesquels on avait attribué à l'État 1 183 114 hectares, lorsqu'un décret du gouvernement de la Défense nationale, qui voyait dans cette mesure une cause de détresse pour les indigènes, vint en suspendre l'exécution.

Malheureusement l'insurrection de 1871 vint tout remettre en question en faisant revivre les anciens sentimens d'hostilité contre les indigènes et provoqua de nouvelles mesures de rigueur à leur égard. 446 406 hectares furent alors enlevés d'un coup aux tribus insurgées, et en même temps que ces spoliations violentes avaient lieu, des procédés plus détournés furent employés pour les dépouiller de ce qui leur restait de leurs biens. C'est ainsi qu'en 1873, M. Varnier, député algérien, fit voter une loi relative « à l'établissement et à la conservation de la propriété en Algérie. » Cette formule anodine ne visait rien moins que la remise en application du sénatus-consulte de 1863 en la complétant et en la modifiant. La loi nouvelle disposa que le périmètre de la tribu une fois déterminé et divisé en lots individuels, un titre serait délivré à chaque ayant-droit. Il fallut, pour chaque lot, restituer la filiation de la tribu, trouver les héritiers, parmi lesquels des veuves, parfois disparues; déterminer les parts en fractions décimales et enfin délivrer à chaque ayant droit un titre constatant des parts indivises, souvent infimes. D'autres mesures fâcheuses vinrent encore aggraver les inconvéniens de la loi de 1873. Une circulaire de 1876 interdit aux cadis indigènes de connaître des transactions et contestations foncières ; puis fut votée la loi sur la constitution de l'état civil des indigènes. Enfin la loi du 28 avril 1887 disposa qu'il serait procédé administrativement aux opérations de délimitation et de répartition dans toutes les tribus où ces opérations n'avaient pas encore eu lieu ; elle établit en même temps une procédure rapide pour le partage des immeubles restés indivis après la délivrance des titres, appliqua aux partages et licitations la loi française, et

créa une procédure administrative pour permettre l'acquisition des terrains collectifs par les Européens.

En 1892, les opérations de la constitution de la propriété individuelle qui avaient été poussées avec vigueur étaient terminées dans le Tell pour 2700000 hectares et il ne restait plus à constituer que 900000 hectares environ. Mais alors se manifesta dans la métropole un sentiment de commisération en faveur des indigènes: la Société de protection des indigènes prit la direction du mouvement; la Commission sénatoriale fit entendre ses critiques; divers rapporteurs du budget les appuyèrent, et l'administration dut arrêter net ses opérations. Ce fut sous cette pression de l'opinion que fut promulguée la loi du 16 février 1897. Son article premier posa en principe que l'administration n'aurait plus à se charger d'office de la constitution de la propriété et décida qu'il appartenait aux ayans droit d'en requérir la constitution. C'était rentrer dans le droit commun. Il avait fallu soixante-sept ans d'erremens, de vexations, de dépossessions de toutes sortes pour en arriver à cette conclusion!

IV. — DÉPOSSESSION DES INDIGÈNES

La dépossession des indigènes du territoire qui les fait vivre a été, comme on vient de le voir, le fait dominant de l'histoire de la colonisation algérienne. A travers les oscillations sans nombre, les indécisions fréquentes, les tâtonnemens incessans, les essais plus ou moins heureux, les programmes pris, abandonnés, repris, qui caractérisent la ligne de conduite de l'administration depuis trois quarts de siècle, un grand fait se dégage, constant, immuable, le but toujours poursuivi de l'accaparement des terres indigènes. Même les mesures inspirées par la bienveillance à leur égard comme le sénatus-consulte de 1863 ont tourné à leur détriment. En fait, depuis 1840, année où prévalut l'idée de la colonisation officielle, pas une année ne s'est écoulée sans que, par un procédé ou par un autre, avec un zèle inégal et à travers des fluctuations d'opinions, l'administration n'ait cessé de poursuivre son but. L'éviction des premiers possesseurs du sol a suivi depuis cette époque une marche continue et il est curieux d'en relever, décade par décade, les étapes progressives.

De 1841 à 1851, la colonisation officielle étant inaugurée, 115000 hectares sont distraits pour créer ou agrandir des villes et villages. De 1851 à 1861, 250000 hectares sont aliénés. De 1861 à 1871, on concède près de 400000 hectares; de 1871 à 1881, 401099 hectares; de 1881 à 1891, 176000 hectares; de 1891 à 1901, 120097 hectares; de 1901 à 1905, 142000 hectares: en tout 1600000 hectares environ. Mais ces 1600000 hectares ne représentent par seuls la surface territoriale dont les indigènes ont été privés: il faut y joindre les 800000 hectares du Domaine actuel et 2700000 hectares de forêts domaniales et communales sur lesquelles, avant la conquête, ils avaient un droit de jouissance, et dont la fermeture, après la conquête, s'est traduite pratiquement pour eux, par suite de l'application à l'Algérie de notre Code forestier de 1827, par l'interdiction absolue du pacage dans certaines forêts et sa limitation dans certaines autres. En somme, c'est sur 5 millions d'hectares que des limites ont été apportées, depuis la conquête, à la jouissance, ou aux facultés légales d'exploitation du sol par les indigènes.

Cette dépossession du sol n'a pas été sans influer sur l'état économique et social d'un peuple qui vit à peu près exclusivement de la culture de la terre. Toutefois, au début, les premières aliénations qui furent volontaires n'occasionnèrent ni souffrance ni gêne. De 1830 à 1840, lors de la période de la colonisation libre, à l'époque où les colons s'installaient avec leurs propres capitaux dans le pays, on peut même dire que la colonisation ainsi pratiquée fut pour les indigènes un bienfait. Les colons libres avaient trouvé eux-mêmes la formule de l'association, et, mieux que de l'avoir trouvée, l'avaient consciencieusement et loyalement appliquée. Les besoins en main-d'œuvre des exploitations étendues des Européens transformaient Arabes et Kabyles en associés effectifs. D'autre part, les terres défrichées par les colons n'appartenaient qu'en très faibles quantités au patrimoine utile des populations locales. C'étaient des terrains vacans ou des disponibilités territoriales obtenues par des transactions et des partages aisément supportés par les indigènes. Les terrains du Sahel autour d'Alger, d'Oran et de Bône, qui furent d'abord colonisés, étaient tous en coteaux, broussailleux, d'un défrichement difficile, et d'un faible rendement en céréales; la plaine qui les prolonge et qui fut colonisée de 1840 à 1850, était en général marécageuse, insalubre; et les terres profondes et

fortes se prêtaient mal à des labours d'attelage léger et de faible outillage des indigènes. L'embouchure de la Macta et de l'Habra, la plaine de la Mitidja, du lac Halloula au Hamiz, l'embouchure de l'oued Corso et de l'oued Isser, la plaine de Bougie, celle de Bône depuis le Fezzara jusqu'à la Calle, le cours inférieur du Salsaf, le bassin du Hamma assainis pendant cette époque étaient autant de marais. Tout le Sahel de Cherchel à Dellys, tout le versant de l'Atlas au sud de la Mitidja, les coteaux de Philippeville en dehors de la vallée du Salsaf, le Sahel entre Bône et Guelma entièrement défrichés vers 1850, étaient des champs de palmiers nains.

Douloureuses au contraire pour les populations indigènes furent les constitutions de périmètres faites de 1850 à 1863 au delà de cette première zone par les commissions de cantonnement. Là se trouvaient des terrains comme les terres du beylik autour de Constantine louées à azel, dont certaines populations étaient locataires de temps immémorial et se considéraient comme usufruitières. Dès 1869, les chefs indigènes se plaignaient au maréchal de Mac-Mahon de ce que les meilleures terres irrigables eussent échappé ainsi à leurs administrés.

Les confiscations de 1871 furent plus désastreuses encore pour les indigènes. Les terres dont ils furent alors dépossédés étaient les meilleures d'après l'appréciation des commissions chargées des opérations du séquestre. C'étaient des fonds de vallées à terres profondes, des plateaux accessibles à la culture des jardins et des olivettes situés à proximité des villages kabyles. Les opérations du séquestre de 1871 furent d'autant plus sensibles aux tribus qui les subirent, qu'elles eurent lieu souvent au sein d'une petite démocratie rurale, dense et peu munie de terres. Quant aux achats faits depuis cette époque pour la colonisation officielle, qu'ils aient été faits à l'amiable ou à la suite d'expropriation, ils n'en ont pas moins eu, dans nombre de cas, des conséquences fâcheuses. L'abandon des terres cultivés séculairement par leurs ancêtres, et auxquelles ils sont attachés par un lien dont la durée a fait une sorte de religion, est une épreuve morale et sociale qui a affecté péniblement les Arabes et les Kabyles et a été sans compensation pour eux (1). En effet, payés en argent, les indigènes ne savent pas la

(1) Enquête sur les résultats de la colonisation officielle, par Peyerhimoff, 1906, *passim*.

valeur de ce qu'ils reçoivent. N'étant ni guidés ni surveillés, ils dépensent rapidement les espèces touchées et se trouvent, au bout de quelques mois, sans terres et sans argent. Payés en nature, avec des parcelles de terres qu'on leur cède en échange de celles qu'on leur prend, ils se plient plus ou moins mal aux changemens nécessaires d'exploitation; les difficultés de la mise en valeur les rebute et ils sont à la merci d'une offre habile ou d'un coup de tête qui leur fait abandonner une propriété à laquelle il n'ont eu le temps ni le courage de s'attacher.

Non moins que la dépossession des 1 700 000 hectares de terres qui leur ont été enlevés, la privation du droit de jouissance des 3 300 000 hectares qui représentent la superficie des surfaces boisées et des terres du domaine en Algérie a diminué les moyens d'existence des indigènes. En effet, il faut se rappeler que les bois ne sont pas en Algérie inhabités comme les nôtres. Tandis que nos forêts du continent ne sont habitées que par les gardes-surveillans, la forêt algérienne est peuplée : on y vit, on y meurt, on y sème, on y laboure; une population pauvre et sobre, mi-nomade et mi-pastorale, qui n'a pour toute richesse que ses troupeaux, y campe depuis des siècles. Le pâturage est pour l'habitant des forêts une des formes du droit de vivre. Or, notre Code forestier de 1827, que nous avons transporté en Algérie, n'a pu prévoir les conditions si particulières où ce pays se trouve placé, ni les besoins impérieux, ni les habitudes séculaires de ses habitans. L'habitation et le labourage en forêts, souvent indispensables à l'existence du troupeau, ont été considérés comme des délits. Des mesures presque draconiennes ont été prises. En cas d'incendie, si les coupables demeuraient inconnus, la forêt était fermée pour six années, même aux usagers; des amendes collectives étaient frappées sur les tribus du territoire; quand les incendies dénotaient un concert préalable, on les assimilait à des faits insurrectionnels et ils pouvaient entraîner l'application du séquestre sur les populations incriminées.

A la vérité, beaucoup de ces incendies sont dus à des causes fortuites, parfois à la négligence de certains colons ou concessionnaires européens. De 1891 à 1895 notamment, on n'a relevé que 15 pour 100 d'incendies pouvant être attribués à la malveillance. Mais les indigènes n'en étaient guère plus épargnés. Jules Ferry, le premier, dénonça ce régime sous lequel 96 000 procès-

verbaux furent dressés en 1883 et 1890, et les condamnations pécuniaires montèrent en une seule année à 1 600 000 francs. De par l'application des dispositions de notre Code forestier à l'Algérie, le gouvernement de toute la population indigène qui vit de la forêt et qui s'élève à près de 800 000 individus est passé, en fait, aux mains de l'administration forestière ou plutôt de ses agens subalternes, et cette population est tombée dans un dénûment tel que d'aucuns n'ont pas craint de le comparer à celui des parias de l'Inde ou à celui des miséreux d'Irlande.

V. — TRANSFORMATION DES INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES, CIVILES ET JUDICIAIRES DES INDIGÈNES

Les institutions administratives, civiles et judiciaires des indigènes ont été maintenues plus longtemps que leurs institutions économiques, l'utilité d'assumer la responsabilité de l'administration directe de nos sujets musulmans n'ayant pas paru tout d'abord au gouvernement présenter un intérêt aussi urgent que la modification de la propriété foncière indigène. Lors de la division en 1844 de l'Algérie en territoire civil et territoire militaire, seuls les indigènes habitant le territoire civil perdirent leur autonomie administrative, et vécurent côte à côte avec les Européens, tantôt dans un seul centre, tantôt et le plus souvent dans des douars annexés à un centre chef-lieu, centre qui fut appelé commune de plein exercice et qui eut une administration analogue à celle de nos communes métropolitaines : un conseil municipal élu, des adjoints, un maire. Mais à l'origine le territoire civil était excessivement restreint, borné aux quelques villes de la côte et du Tell, aux points stratégiques et aux villages de colonisation officiels. Dans tout le reste du pays les indigènes conservèrent leur origine patriarcale ou féodale sous l'autorité des bureaux arabes. Le territoire militaire de chaque département formait une division partagée en subdivisions, cercles, annexes et en communes. A la tête de l'administration de la commune fut le commandant supérieur du cercle, assisté d'une commission mixte où figuraient le chef du bureau arabe et des caïds en nombre égal à celui des tribus comprises dans la circonscription communale. On a beaucoup incriminé les bureaux arabes et le régime militaire qu'ils personnifiaient ; on les a accusés de former un corps puissant et exclusif, de suivre

trop les erremens des chefs indigènes, de commettre des abus de pouvoir, des extorsions, et de provoquer, pour faire valoir leurs services, des insurrections périodiques. Mais sans avoir à examiner ici ce qu'il y eut d'exagéré ou de fondé dans ces critiques, nous devons dire que l'officier des bureaux arabes se montrait plutôt sympathique à l'Arabe, homme de grande tente, aristocrate, fastueux et magnifique. Son intimité avec les chefs indigènes qu'on lui a tant reprochée n'avait presque jamais le caractère d'un calcul ou d'une compromission, c'était une sorte de camaraderie militaire, presque de fraternité d'armes entre des hommes d'épée. Il se montrait volontiers plein d'humanité à leur égard, et dans la répartition des terres entre le domaine et les indigènes qu'entraînaient l'application du système de cantonnement et plus tard celle du sénatus-consulte, il prenait très souvent la défense de ses administrés dont il avait intérêt à ne pas provoquer les plaintes et les récriminations. Mais, en 1870, le régime militaire fut condamné sous la pression des colons qui se plaignaient, sinon de l'hostilité, du moins de l'indifférence des bureaux arabes à leur égard, et dès lors le territoire civil se développa avec une extrême rapidité aux dépens du territoire militaire. Ce territoire civil qui, en 1870, couvrait une superficie de 1 279 361 hectares avec 493 000 habitans seulement, fut porté en 1876 à 4 200 000 hectares avec une population de 1 316 000 habitans. En moins de deux ans, de 1880 à 1882, le gouverneur général, M. Albert Grévy, y incorporait 5 834 000 hectares et 926 000 habitans. A la fin de 1900 enfin, son étendue atteignait 13 087 000 hectares sur lesquels on recensait 4 150 000 habitans. Le territoire militaire ne comprend plus actuellement qu'une partie des Hauts-Plateaux et du Sahara algérien avec une population de 588 000 âmes. C'est seulement pour cette population de nomades et d'oasiens que l'ancienne organisation est maintenue.

Avec le régime militaire tomba le système de la domination pure, et le régime civil qui lui succéda inaugura une nouvelle politique, celle de l'assimilation. Dans cette conception l'Algérie ne devait plus être qu'un prolongement de la France et les diverses variétés de sa population devaient être administrées comme les Français de la métropole. On rêva de supprimer le poste de gouverneur général et le Conseil supérieur du gouvernement, d'isoler les départemens algériens, de ne laisser sub-

sister entre eux aucun lien et d'en faire des unités semblables à nos quatre-vingt-six départemens de France. Si l'on ne put aller jusque-là, du moins les vues nouvelles reçurent en grande partie leur application par le décret du 5 septembre 1881 qui rattacha les principaux services coloniaux aux services analogues de la métropole dépendant des divers ministères à Paris. On se plut en outre à croire qu'il serait possible, facile même de fondre l'élément indigène avec l'élément européen, c'est-à-dire de faire absorber le premier par le second de manière qu'il ne restât aucune différence dans les mœurs et dans les coutumes, soit extérieures, soit intimes, des deux populations. Beaucoup de bons esprits se laissèrent aller à cette manière de voir. Rien ne leur apparaissait plus aisé que d'appeler les indigènes à vivre avec nous de la même existence, en remplaçant par les nôtres leurs institutions administratives, judiciaires et civiles. On se flattait de supprimer ainsi les difficultés de toute nature résultant de la juxtaposition de deux sociétés différentes, de simplifier la tâche du législateur et des administrateurs, de rendre aux indigènes eux-mêmes un inappréciable service, en les faisant jouir d'une administration européenne. Les cadres de la société indigène furent donc brisés, et l'ancienne tribu dirigée par des caïds fit place à des fractions de tribus ou douars administrés par des cheiks. Et comme l'organisation de la commune de plein exercice, qui exigeait pour son fonctionnement la présence d'un certain nombre d'Européens, ne pouvait convenir à cette multitude de douars épars sur toute la surface de l'Algérie et formés par une population exclusivement indigène, on créa une unité administrative nouvelle, la commune mixte, qui eut pour but de remplacer par l'administration civile celle des bureaux arabes. La commune mixte fut formée d'un certain nombre de douars au milieu desquels un personnel administratif européen vint s'installer. Chaque douar, ayant à sa tête un cheik, appelé adjoint ou président, posséda une petite autonomie communale; au centre de la commune mixte, les cheiks formèrent la commission municipale, présidée par l'administrateur et soumise au contrôle du préfet. Les communes mixtes eurent un budget propre et leurs cheiks votèrent les dépenses et les recettes de la commune. L'administrateur fut à la fois le chef de la municipalité et l'agent gouvernemental chargé de la police politique. Assisté de ses adjoints, il dut vivre au milieu de ses administrés,

se tenir en contact direct avec eux et ne laisser aux cheiks qu'une autorité relative. Ainsi l'immense majorité de la population indigène, plus de quatre millions d'habitans, comprenant la population du territoire civil et de la partie septentrionale du territoire de commandement, se trouva plus ou moins englobée dans notre organisation départementale et communale. Seuls les indigènes du Sud ont été laissés en dehors; mais même dans ces territoires, la plupart des grands commandemens indigènes ont disparu. Si l'on excepte les Ouled Sidi-Chéïkhs, les chefs placés à la tête des tribus ne sont plus comme autrefois une aristocratie tranchant de pair avec nous, mais un corps de fonctionnaires dans notre complète dépendance.

L'assimilation judiciaire a été menée de front avec l'assimilation administrative. Au criminel, il n'existe plus aujourd'hui de magistrature indigène. Sur toute l'étendue de l'Algérie on s'est appliqué à remettre la justice répressive en des mains françaises. Tout d'abord il fut décidé qu'en territoire civil les indigènes se trouveraient soumis aux juridictions de droit commun: justices de paix, tribunaux correctionnels, cours d'assises avec jury. Kabyles et Arabes furent ainsi jugés par les mêmes juges avec les mêmes formes, les mêmes pénalités que les habitans des départemens français. Il n'y eut qu'une exception à cette règle : les pouvoirs disciplinaires confiés aux administrateurs dans les communes mixtes par la loi de 1881 qui autorise ces derniers à appliquer pour les infractions mentionnées dans le Code spécial de l'indigénat des pénalités pouvant aller jusqu'à cinq jours de prison et quinze francs d'amende.

Au civil seulement a été conservée une magistrature indigène : les cadis, mais dont on n'a cessé de restreindre la compétence. Tout d'abord les appels ont été réservés aux tribunaux français, et les mahakmas ou tribunaux de cadis ont dû se borner à ne plus connaître qu'en première instance des affaires litigieuses entre musulmans ; encore est-ce seulement dans le cas où les parties ne sont pas d'accord pour aller devant les tribunaux français. Jadis les cadis remplissaient en outre les fonctions d'officiers ministériels, dressaient en cette qualité les actes de mariage et de divorce, les contrats de vente ou de partage. Mais en 1886, on a réduit au strict minimum leurs attributions judiciaires. Aujourd'hui ils ne prononcent plus que sur les contestations relatives au statut personnel et aux droits successoraux ;

encore ces affaires leur échappent-elles quand ce sont des Kabyles qui sont en cause ou quand les deux parties se mettent d'accord pour saisir le juge de paix. Le véritable magistrat de première instance est aujourd'hui le juge de paix qui, en matière musulmane, connaît en dernier ressort des actions civiles, commerciales, mobilières et immobilières dont la valeur n'excède pas cinq cents francs de principal, en premier ressort de toutes les actions dont la valeur excède ce taux. D'après la loi du 17 avril 1889 sur l'organisation de la justice musulmane, le juge de paix peut avoir à trancher comme le cadi lui-même les questions relatives au statut personnel et aux droits successoraux.

VI. — ÉTAT PRÉCAIRE DE LA GÉNÉRALITÉ DES INDIGÈNES

On ne peut, on le conçoit, transformer les institutions économiques d'un peuple, détruire ses institutions sociales, administratives et civiles, réformer ses institutions judiciaires sans qu'il en résulte des modifications profondes dans les conditions d'existence de ceux qui sont soumis à de pareils bouleversemens. Il n'a pas manqué d'en être ainsi chez les indigènes algériens. Ces mesures ont rompu les masses compactes arabes, déterminé le fractionnement des groupes et fait disparaître l'ancienne organisation féodale et patriarcale. D'une aristocratie elles ont fait une démocratie. Les anciens caïds, les chefs de grande tente ont vu supprimer les élémens de leur puissance, tarir la source de leurs revenus, et ont perdu la considération d'autrefois. La masse de la population a été soustraite à leur domination et à leur influence. Elle a dû passer sans transition du régime indivis auquel elle était habituée depuis des siècles à celui de la propriété individuelle. Libéré des obligations qu'il devait aux grands chefs indigènes, l'Arabe s'est trouvé livré à lui-même, seul, et a dû développer son initiative propre. L'homme de poudre et de guerre d'autrefois a dû adopter de gré ou de force la condition de cultivateur ou de salarié. Une partie des indigènes rompant avec les traditions du passé ont pu se fixer au sol dont la propriété leur était reconnue ; d'autres n'ont pas su conserver leurs terres, en ont été dépossédés et ont dû chercher du travail chez les colons et sur les chantiers de travaux publics et de mines.

Plus encore que les confiscations de 1841 et de 1871, les mesures législatives prises depuis le sénatus-consulte et surtout depuis la loi de 1873 ont rendu la situation matérielle des indigènes précaire et augmenté leur misère et leur détresse. La loi de 1873 sur la constitution de la propriété foncière indigène était à peine votée qu'on en vit partout les funestes effets. Bon nombre d'attributaires auxquels on avait réparti des lots trop exigus vendirent leurs terres. D'autres, après une ou deux mauvaises récoltes, manquant de ressources, se virent dans l'impossibilité de les cultiver, empruntèrent, se trouvèrent grevés de nouvelles charges, et ne pouvant rembourser à l'échéance se virent dépossédés. Beaucoup furent dépouillés par des spéculateurs qui les exproprièrent au moyen de titres de créances remontant parfois à de nombreuses années. Quelques douros, prêtés à 50 pour 100 d'intérêt pour trois mois, étaient le point de départ d'une expropriation. Le jour même de la délivrance des titres, les huissiers se mettaient en campagne pour saisir. C'est ainsi qu'aux environs d'Oran, dans les communes de Ténazet, El-Gada, Telibat, Toumiat, une grande partie du territoire passa entre les mains des usuriers et que beaucoup d'indigènes furent dépouillés pour des créances antérieures à la délivrance des titres de propriété. Dans certaines tribus, les facultés contributives des indigènes se trouvèrent diminuées de moitié. Dans une lettre adressée en mars 1887 au gouverneur général, un fonctionnaire écrivait : « Prenons deux douars, communes à proximité d'Oran, ceux de Toumiat et de Ténazet, et reportons-nous aux rôles d'impôts qui sont un critérium absolument certain, puisqu'ils sont une évaluation exacte de la fortune des indigènes : avant la constitution de la propriété indigène dans ces deux douars, en 1878, le total de l'impôt était, pour Toumiat, de 13 294 francs et pour Ténazet de 19 657 francs. En 1887, année excellente au point de vue des céréales et de l'élevage du bétail, le total de l'impôt pour Toumiat est descendu à 4 471 francs au lieu de 13 294 francs, et pour Ténazet à 12 696 francs au lieu de 19 657 francs, soit une diminution de 66 pour 100 pour le premier des deux douars et de près de 35 pour 100 pour le second. »

De toutes ces mesures législatives, la plus fatale fut la loi de 1887 qui appliqua la loi française aux partages et licitations des propriétés indigènes, et l'on vit dès lors des usuriers et des gens

d'affaires, non contens de s'attaquer à la propriété individuelle nouvellement constituée, mettre aussi la main sur la propriété collective indivise, et acheter pour quelques francs la part indivise d'un Arabe pour faire exproprier tout un douar. Le rapport de M. Franck-Chauveau, au nom de la commission sénatoriale d'études sur les questions algériennes en 1891, contient à ce sujet les détails les plus précis. D'après ce rapport, il n'était rien de plus ordinaire à cette époque que de voir, au lendemain de la délivrance du titre de propriété, un spéculateur survenir et acheter à l'une des parties son droit indivis pour un prix infime, puis assigner toutes les parties en licitation et partage. Étant donné le grand nombre des parties en cause et l'application des règles de la procédure française, le résultat de l'opération est extrêmement onéreux. On vit certaines licitations, dans lesquelles étaient intéressées 100, 200 et jusqu'à 441 ayans droit, coûter 5 000, 6 000 et 12 000 francs (1).

N'ayant pas les moyens de payer ou ignorans de notre procédure, les Arabes ne pouvaient se défendre, et tout le territoire de la tribu passait aux mains du spéculateur. Ils étaient chassés de leur ancien domaine ou obligés, à titre de métayers au cinquième ou d'ouvriers, de cultiver les terres dont ils étaient la veille propriétaires. Une agglomération de petits propriétaires a été ainsi transformée sur place en prolétariat, travaillant à de menues besognes, risquant, au prix de procès-verbaux répétés, leur maigre bétail sur les terres du colon, volant à chaque occasion le nouvel occupant usurpateur à leurs yeux, et constituant un danger et un reproche permanent pour l'administration qui a troublé leur ancienne existence et qui n'a pas su leur en assurer une nouvelle.

Pour donner une idée des souffrances auxquelles ont donné lieu les erremens que nous venons de signaler, nous citerons, entre autres, ces exemples. La tribu des Hammam-Rirha, d'où est parti en 1901 le mouvement insurrectionnel qui a abouti aux déplorables événemens dont le village de Margueritte fut le théâtre à cette époque, avait un territoire de 17 000 hectares en 1840. Il est réduit actuellement à 7 000 et ce sont leurs meilleures terres qu'ils ont perdues. Habitans d'une région montagneuse, ils n'ont pour toute ressource que de faire paître leurs

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *l'Algérie et la Tunisie*, p. 107.

troupeaux dans la brousse décorée du nom de forêt et se voyaient appliquer jusqu'en ces dernières années toutes les rigueurs du code forestier. Leur dénuement était extrême. Déjà, ils avaient, il y a une quinzaine d'années, fait entendre leurs plaintes devant la Commission sénatoriale de l'Algérie. La délégation qui visita le 12 mai 1892 leurs douars, et qui était composée de MM. Jules Ferry, Labiche, Combes, Isaac, entendit leurs tristes doléances. « L'administration ne s'occupe pas de nous, disaient-ils. Si l'État ne nous écrasait pas d'impôts, s'il nous concédait des terres du Domaine qui ne sont pas de vraies forêts, et si la caisse de prévoyance nous accordait des avances, nous sortirions certainement de notre misère. » On comprend, en présence de cette situation, quel terrain favorable ont présenté quelques années après aux excitations d'un fanatique les indigènes d'Hammam-Rirha.

La tribu des Ouled-Brahim-el-Amarna, voisine de Sidi-bel-Abbès, avait un territoire de 47000 hectares. Le décret du 9 mars 1867 qui homologuait les opérations du sénatus-consulte répartit ce territoire entre trois douars-communes, Messer, Tirenat, Sidi-Yacoub, et une fraction, El-Amarna-Messer, comptait 26130 hectares composés ainsi qu'il suit : 129 hectares de domaine public, 410 de terres domaniales, 10430 de forêts domaniales, 4128 de communaux, 11033 de terres melk ou arch de culture. A l'heure actuelle 991 hectares de communaux ont été classés dans le domaine forestier. L'agrandissement de Bou-Khanéfis, la création des villages de Tabia, de Boutin et de Mellinet ont amené un prélèvement net d'un millier d'hectares sur les communaux qui sont ainsi réduits à 2176 hectares. Quant aux terres melk et arch de culture, il n'en reste que 1084 hectares sur lesquels la moitié sont hypothéqués.

Les 6847 hectares de Tirenat comprenaient 5939 de melk et d'arch, aujourd'hui tombés au-dessous de 2500 hectares, et 817 hectares de communaux, réduits à près de 300. A Sidi-Yacoub, il reste 411 hectares sur les 8064 hectares de melk qui existaient au moment du sénatus-consulte.

Quant à la fraction des Amarnas qui possédait 1168 hectares de propriétés, elle en avait, dès 1879, aliéné 1008 aux Européens.

Dans le douar Tiffilès, la situation des indigènes est plus grave encore. Ils n'ont plus un seul des 6798 hectares de territoire melk reconnus en 1867, et il ne leur reste plus des biens

communaux portés à ce moment pour 19396 hectares, que 4 055 hectares utilisables pour une population qui est passée de 1 135 personnes en 1867 à 1 429 en 1901. La majeure partie des terres de Tiffilès avaient été achetées par des spéculateurs européens avant même que les commissaires de la loi de 1873 eussent pénétré sur le territoire. Ne pouvant maintenir sur des parcours réduits et entourés de fermes européennes le cheptel du douar, ni, à plus forte raison, le développer dans la mesure des besoins croissans, les plus laborieux des indigènes de Tiffilès, transformés par la nécessité, se sont faits laboureurs dans les fermes, un grand nombre ont quitté le douar et sont allés à Bel-Abbès, ou dans les villes, chercher des moyens d'existence incertains. La population indigène a été déracinée.

Non plus enviable d'ailleurs est l'état de la presque totalité des indigènes qui sont restés fixés au sol. Logés dans des cabanes construites avec des roseaux fragiles, exposés presque sans défense aux intempéries des saisons, vêtus d'un burnous troué, quand ils en ont un, ou d'une gandoura ou chemise en lambeaux, se nourrissant, les jours de fête, d'une grossière galette d'orge pilée dont le chien d'un Européen ne voudrait pas, et, les jours ordinaires, d'herbes et de fruits des champs, tel est le sort navrant réservé aujourd'hui à ces victimes de la misère physiologique et du dénuement économique. Que ce soit en pays arabe, en pays kabyle ou en pays de colonisation, l'état économique précaire de la généralité des indigènes est indéniable. Suivant les points, la nature des ressources dont vivent les indigènes peut varier, leur quantité varie peu et elle est partout strictement mesurée. En Kabylie notamment, le point limite de la productivité du sol paraît atteint, à tel point que d'aucuns ne voient d'autre moyen de diminution de la misère que la diminution même de la population.

ROUIRE.

REVUE DRAMATIQUE

Renaissance : *L'Oiseau blessé*, comédie en quatre actes par M. Alfred Capus.
Vaudeville : *Le Lys*, comédie en quatre actes par MM. Pierre Wolff et Gaston Leroux.

M. Capus est revenu au genre qui lui avait valu ses premiers succès, genre agréable, où il entre assez d'observation pour que nous y reconnaissions les mœurs et la société d'aujourd'hui, assez de fantaisie pour que nous ne soyons pas tentés d'y aller chercher le sérieux d'une étude. On se rend bien compte que, dans ce théâtre, le personnel n'est pas d'un niveau très relevé et ne nous offre pas de l'humanité une image à nous rendre très fiers ; mais il y règne une telle atmosphère de sérénité ! Peu à peu nous nous sentons gagner à l'insouciance avec laquelle évolue ce petit monde falot. Il arrive même qu'on y côtoie l'émotion ; mais tout de suite l'esprit intervient pour apporter à une situation qui risquait de s'aggraver la solution élégante. Il y a, dans cet ingénieux mélange, de la légèreté, de la mesure, de l'harmonie, qualités précieuses en tout temps, mais qui nous deviennent plus chères par le contraste qu'elles font avec le fort montant de la brutalité et de la niaiserie.

Le premier acte de l'*Oiseau blessé* nous renseigne tout de suite sur la manière de M. Capus : c'est celui qui porte davantage sa marque. Nous sommes dans un intérieur de petits bourgeois, tout récemment débarqués de leur province à Paris : une veuve, M^me^ Janson ; le fils, un garçon d'une vingtaine d'années, Roland ; la fille, Yvonne Janson, qui sera l'héroïne de la pièce. J'ai lu, un peu partout, que cette jeune fille personnifie l'ingénue à la mode d'aujourd'hui : c'est l'ingénue avec enfant. Pour tranquilliser M^me^ Janson, qui, hâtons-nous de le recon-

naître, considère l'aventure de sa fille comme une catastrophe, on essaie bien de lui faire croire que le séducteur ne demande qu'à réparer. Mais c'est une éventualité sur laquelle Yvonne n'a plus d'illusion. Elle s'en explique avec son frère. Et dès les premiers mots qu'elle prononce, nous goûtons la saveur très particulière de son langage. Nous en avons vu beaucoup de filles-mères, au théâtre. Nous avons encore dans les yeux l'air de détresse de leur visage et dans les oreilles le bruit de leurs lamentations. Admettons que l'expression de leur douleur eût été quelque peu dramatisée pour les besoins de la scène. C'était pourtant la note humaine et vraie. Que peut faire une malheureuse qui vient d'être abandonnée, sinon maudire celui qui l'a trahie, et trembler devant l'avenir qui l'attend? C'est avec une absolue tranquillité d'âme qu'Yvonne Janson nous conte son affaire. A quoi bon se plaindre, récriminer et se frapper l'imagination? L'important est de se débrouiller... — Et nous mettrions notre main au feu que, depuis qu'il y a des filles-mères et qui sont « lâchées, » aucune n'a jamais pris les choses avec cette allégresse.

Ce n'est rien encore : toute l'originalité du personnage va éclater dans la scène principale, et qui remplit l'acte à peu près en entier, celle qui met en présence Yvonne et M. Salvière. Ce M. Salvière est le cousin du séducteur: il vient d'apprendre l'affreuse conduite du jeune drôle; tout de suite, accompagné de sa femme, il est accouru. Nous avons affaire ici à des gens très bien. Salvière est un monsieur important, écrivain de grand talent, qui joue avec dignité le rôle honorable de « directeur de la jeunesse » et prononce dans les banquets des discours tout pleins d'appels à l'énergie. Il a quarante-cinq ans; c'est un excellent mari; il représente l'ordre et la morale. Il est révolté dans son honnêteté, affligé dans son cœur de brave homme par la mauvaise action commise tout près de lui. Le voici, très sincèrement bouleversé, avec la mine spéciale et les sentimens assortis qui conviennent quand on va tomber en plein drame.

Vous est-il arrivé, au cours d'une visite de condoléances, de trouver les gens déjà consolés, et de rentrer des phrases dont la préparation vous avait coûté quelque peine? C'est une « déception » de ce genre qu'éprouve Salvière. Il s'attendait à de la douleur, à de la colère. Il est reçu par une jeune fille très libre d'esprit, souriante et qui lui récite, en fine diseuse, des fables de La Fontaine. Il est abasourdi : nous sommes nous-mêmes un peu déconcertés. En vérité, cette petite Yvonne a été extraordinairement prompte à régler son

pla n de conduite. Elle ne veut pas recevoir d'argent, et, d'autre part, elle renonce à l'espoir d'une carrière régulière. Elle a la passion du théâtre. Elle rêve de se produire en public. Qu'à cela ne tienne! Salvière est l'ami d'un ministre, Yvonne viendra dire des fables à la prochaine soirée de ce ministre... Cette conversation est jolie, spirituelle, divertissante. Nous y avons d'ailleurs l'impression très nette qu aucun des deux personnages ne dit un mot de ce qu'il devrait dire. Ils sont, non pas dans la convention, non pas dans le faux, mais hors du vrai. Impression singulière en effet et qui, pourvu qu'on en ait pr s son parti et qu'on soit entré dans le jeu, a son charme.

Au cours des deux actes qui suivent, il arrive... ce qui devait arriver. Un quadragénaire se fait, en tout bien tout honneur, l'impresario de « la débutante. » Il la présente, l'accompagne, la chaperonne. C'est un voisinage et ce sont des frôlemens continuels. Le moyen de n'y pas perdre la tête! Le fait est que Salvière est très vite tombé amoureux de sa petite protégée; et il lui fait l'aveu de sa flamme dans cette soirée du ministère où Yvonne est acclamée. Yvonne deviendra-t-elle la maîtresse de Salvière? Portera-t-elle le trouble dans la maison de ces braves gens? On nous la donne pour une petite fille brave et forte, qui connaît la vie maintenant, et qui, pour la droiture et la loyauté, n'en craint pas une. Mais nous savons de reste que la droiture et la loyauté n'ont rien à voir en ces affaires-là. Et, quand le rideau se relève, nous apprenons, sans ombre d'étonnement, que Salvière est devenu l'amant d'Yvonne. Hélas! cette liaison est pour lui cause de plus de tourment encore que de plaisir. Il a la sensation qu'il n'est pas aimé d'Yvonne comme il le voudrait. Elle le traite gentiment en monsieur un peu mûr et en bon papa; il rêvait de régner sur ce cœur en conquérant, comme un Almaviva : il est bien de son âge! Le malheur est qu'à Paris, comme ailleurs, tout se sait. Mme Salvière a été informée des faiblesses auxquelles a cédé le trop jeune quadragénaire. Elle l'invite à choisir entre sa femme et sa maîtresse. Salvière n'hésite pas à sacrifier une maîtresse qui ne l'aime pas... quand il découvre qu'Yvonne l'aime, à sa manière. Aimé, il est aimé! Tout est remis en question.

Nous ne sommes pas très inquiets. Nous savons que dans le monde, voisin du nôtre, mais si différent! dont M. Capus est l'ingénieux magicien, tout finit toujours par s'arranger à la satisfaction universelle. Lorsque, au dernier acte, Salvière et sa femme se rencontrent chez Yvonne, c'est pour apprendre que celle-ci quitte Paris et suit une troupe de comédiens en tournée dans le Midi. Salvière

part, lui aussi, de son côté: il vient d'être nommé ambassadeur auprès d'une cour du Nord. Mme Salvière reprend son mari, et elle sera ambassadrice. Ainsi chacun suivra sa destinée. Yvonne sort définitivement du droit chemin et Salvière y rentre. L'ordre est rétabli.

Faut-il regarder ici d'un peu près? Les divers personnages, que nous présente M. Capus, semblent médiocrement recommandables, et la sympathique Yvonne toute la première. A peine émue par l'incident qui a fait d'elle une fille-mère, elle le considère plutôt comme une circonstance heureuse et de nature à favoriser ses projets d'avenir. Accueillie, protégée, patronnée par Mme Salvière, elle ne trouve rien de mieux, pour lui prouver sa reconnaissance, que de lui prendre son bêta de mari. Ce n'est pas très joli. Je suis très tenté de croire, en outre, que, dans la réalité, l'aventure avait deux chances pour une de se terminer moins en douceur. Salvière pouvait s'entêter. Les messieurs mûrs, qui se croient aimés pour eux-mêmes, sont capables de grandes folies... Mais ce seraient de vaines querelles, et mieux vaut entrer dans le dessein de l'auteur.

On a souvent parlé de l'optimisme de M. Capus. N'allons pas, pour le plaisir de la contradiction, dénoncer son pessimisme! Toutefois l'idée qui se dégage de sa pièce, si aimable et gaie qu'en soit la forme, est au fond assez morose. C'est qu'il ne faut pas demander à tous les êtres la même somme de vertu. Il est d'aimables filles qui auraient eu toutes les peines du monde à rester honnêtes et qui, dans la vie régulière, se seraient trouvées mal à l'aise et comme déplacées. Certes, le « séducteur » est sans excuse; mais elles sont contre lui sans colère : elles ont l'obscure conscience que leur destinée s'accomplit. C'est la F...atalité, comme on dit dans l'opérette. Peut-être, en fulminant contre ces personnes complaisantes, Dumas fils avait-il naguère forcé la note et dérangé pour peu de chose les foudres du Sinaï. L'essentiel est qu'on ne propose pas la fille-mère à notre admiration et la femme entretenue à notre estime. Il arrive aussi que les meilleurs ménages soient troublés; mais l'orage passe, le calme se rétablit. L'humanité n'est pas parfaite. L'important est que la société continue de vivre, et pour cela qu'elle conserve les abris qui ont été, de tout temps, une protection pour sa faiblesse. Cette morale indulgente n'est ni d'un apôtre, ni d'un réformateur, mais elle est assez bien d'un homme de théâtre. Fataliste ou résignée, sceptique ou apitoyée, c'est une sagesse de bon usage courant. Elle exprime l'état d'esprit du plus grand nombre des spectateurs. Et c'est encore une des causes du succès de M. Capus.

On a fêté Mlle Lavallière, dans le rôle d'Yvonne. On aime sa gamine, sa gaieté parisienne et son accent montmartrois. On l'applaudit pour elle-même. Après cela, que le jeu soit en contradiction à peu près absolue avec le rôle, cela n'a guère d'importance. C'est l'actrice qui plaît par un charme aigrelet, auquel on ne songe pas à se soustraire. M. Guitry (Salvière) est excellent dans ces rôles marqués et un peu lourds.

Et maintenant, en pleine déclamation! Le *Lys* appartient au cycle de pièces du genre « avènement des temps nouveaux: » il y occupera une place des plus honorables. Le poncif en est d'une simplicité touchante et peut se résumer en quelques mots : c'est que tous les gens qu'on appelle honnêtes, sont d'affreux coquins; en revanche, tous ceux, — ou plutôt encore toutes celles, — que la société tient en médiocre estime, doivent enfin recevoir le juste tribut de considération qui leur a été trop longtemps refusé. De toute évidence l'esprit ni l'agrément n'ont ici rien à faire. Mais il faut s'attendre à de beaux cris et à des tirades passionnées. C'est un genre où l'éloquence sévit.

Le comte de Magny a un fils, deux filles et pas le sou. Pour réparer l'injustice du sort, le jeune Gérard de Magny dispose d'un moyen, qui est de faire un mariage d'argent; il y travaille de tout son cœur. Mais les filles sans dot peuvent faire leur deuil de l'hyménée : Odette de Magny, qui frise les trente-cinq ans, s'est installée dans son rôle de vieille fille; la cadette, Christiane, est pareillement menacée des horreurs du célibat. Aussi brûle-t-elle d'épouser son voisin de campagne, le peintre Arnault. Mais celui-ci est marié, n'a pu obtenir le divorce, et voilà Christiane prévenue... Un peu de temps se passe. Le mariage de Gérard est à la veille d'être conclu, lorsque le jeune homme se heurte à un refus inattendu. Les réticences polies du futur beau-père sont terriblement inquiétantes. Gérard se livre à une enquête dont le tragique résultat est: qu'on accuse sa sœur Christiane d'être la maîtresse d'Arnault! C'est sur cette situation que s'engage le troisième acte : cet acte est, à lui seul, toute la pièce.

La nouvelle, encore incertaine, de l'affreux scandale plonge toute la famille dans la consternation. Il s'agit d'obtenir de l'inculpée ou des aveux ou, ce qu'on espère encore, une dénégation formelle. M. de Magny, le père, disserte avec émotion sur l'honneur du nom. M. de Magny, le fils, plaide avec chaleur pour son bonheur compromis. Odette enfin, la grande sœur, commence par garantir la réputation sans tache de sa petite Christiane. A cet instant, celle-ci, pressée, harcelée, torturée,

« cuisinée, » à bout de patience, jette dans une minute d'exaspération l'aveu redouté : « Eh bien ! oui, ce qu'on a insinué est vrai. Je suis la maîtresse de M. Arnault. » Stupeur. Reproches. Malédictions. MM. de Magny père et fils écrasent la coupable de leur mépris. Mais alors, Odette, qui est restée muette pendant ces minutes d'affolement et de vociférations, rompt le silence. Ce qu'elle va dire ne peut manquer de prendre une autorité toute particulière. Car elle est celle qui s'est sacrifiée pour le bien de tous, la sainte et l'ange de la famille : elle est le lys. Or, l'arrêt qui tombe de ces lèvres immaculées, c'est l'approbation donnée aux écarts joyeux de Christiane. « Tu as eu raison ! » Telle est son opinion. Il n'y a, comme on sait, que le premier mot qui coûte : si Odette s'est tue longtemps, elle se dédommage. Ah ! elle ne le leur envoie pas dire, à son père, à son frère et à tous ceux de leurs pareils qui se pavanent dans leur égoïsme et dans leur hypocrisie. Pour cette billevesée d'être le chef d'une famille honorée, son père l'a empêchée de connaître les joies de l'amour. A l'ambition de son frère et à ce calcul qu'il faisait de pouvoir s'allier un jour à une famille riche, elle a immolé les désirs dont elle sentait frétiller tout son être. Et maintenant on trouve que ce n'est pas assez d'une malheureuse dans la famille ! On voudrait que Christiane, elle aussi, eût renoncé à des satisfactions qui sont naturelles au point d'être exigées par l'instinct ! Allons donc ! Qu'elle en prenne au contraire, tant et plus, pour elle et pour sa sœur qui en a été privée. Elle a droit à double ration... Odette est lancée : rien ne l'empêchera d'aller jusqu'au bout. Quand elles sont dans cet état-là, il est clair qu'on essaierait vainement de les arrêter : il faut que la crise se passe.

Au dernier acte, dans le décor voluptueux de Sorrente, Christiane et son peintre font l'amour, tandis qu'Odette, dans l'ombre, les contemple d'un œil d'envie. Ce dernier acte est aussi inexistant que les deux premiers étaient longs et ennuyeux. En vérité, il n'y a que l'explosion du troisième acte. Dirai-je que je l'ai trouvée plus déplaisante ou plus comique ? Une vieille fille à qui sa virginité remonte au cerveau... fi donc ! mademoiselle, est-ce qu'on raconte ces choses-là devant le monde ?

M^lle^ Suzanne Desprès (Odette) a été excellente de lassitude ennuyée et d'emportement trivial. M^lle^ Madeleine Lély (Christiane) a eu tour à tour de la grâce et de l'émotion. Et le jeu triste de M. Lérand fait merveille dans le rôle du père qui a le malheur d'avoir de telles filles !

René Doumic.

REVUES ÉTRANGÈRES

A PROPOS D'UN NOUVEAU LIVRE SUR GENTILE DE FABRIANO

Gentile da Fabriano, par M. Arduino Colasanti, 1 vol. in-8, illustré, Bergame, 1909 (1).

L'ancienne et illustre famille florentine des Strozzi, — celle-là même dont Musset nous a offert une image inoubliable dans son *Lorenzaccio*, — avait pour chef, aux environs de l'année 1420, un citoyen non moins éminent par les qualités de son esprit que par ses vertus, et zélé entre tous pour la gloire et l'éclat de sa ville natale. Tout jeune, naguère, dans les premières années du siècle nouveau, il avait mis de grosses sommes à la disposition de la Seigneurie afin que l'on fît venir à Florence le savant helléniste Emmanuel Crisolora; et c'est grâce à lui qu'avait été fondée cette chaire de langue grecque dont on sait l'action décisive sur le développement de la pensée et des lettres italiennes du *Quattrocento*. Mais les progrès de l'art, en tout temps, lui avaient tenu au cœur plus profondément encore que ceux de la science. Nombreux étaient les architectes, peintres, et sculpteurs qu'il avait favorisés de sa protection, les employant à construire ou à orner ses maisons de la ville et de la campagne. Et j'ima-

(1) Dans ce très intéressant petit livre, que je regrette de ne pouvoir pas louer plus longuement, M. Colasanti a réuni sous nos yeux des reproductions de l'œuvre tout entière de Gentile, ainsi que d'une foule d'autres peintures peu connues de l'école ombrienne, en y joignant une consciencieuse analyse de tous les documens écrits qui peuvent nous aider à la connaissance de la personne et de l'art du vieux maître.

gine que ce petit monde des artistes florentins a dû ressentir d'autant plus vivement ce qui n'aura point manqué de lui paraître une humiliation imprévue et imméritée, lorsque, en 1422, Palla Strozzi, ayant à faire peindre le retable d'une chapelle voisine de l'église de la Trinité, où venaient d'être déposés les restes mortels de son père, a résolu d'en confier l'exécution à un étranger, originaire de la bourgade de Fabriano dans la Marche d'Ombrie, mais qui, depuis de longues années déjà, avait pris l'habitude de travailler surtout à Venise et dans d'autres villes du nord de l'Italie.

Le fait est que les peintres abondaient, à Florence, qui pouvaient se croire pour le moins aussi capables que cet obscur Gentile de mener à bien l'œuvre projetée. Il y en avait de vieux et de jeunes, des représentans attardés de l'école de Giotto et de hardis novateurs, se flattant d'avoir ressuscité les secrets de l'art fabuleux de la Grèce antique. Si Palla Strozzi voulait avoir, sur son retable, un riche cortège d'hommes et de bêtes, raccourcis en perspective d'après toutes les règles, que ne s'adressait-il au jeune Paolo Uccello, ou encore à son aîné Parri Spinelli? Préférait-il une belle *Vierge* entourée d'une double rangée de beaux saints, avec même, au besoin, un beau décor de « fabriques » surmontant des rochers? Vingt maîtres de tout âge étaient prêts à la lui fournir, suivant les derniers procédés du défunt Agnolo Gaddi : des maîtres éprouvés tels que Lorenzo di Bicci ou ce pieux frère camaldule que l'on a coutume d'appeler Lorenzo Monaco. Ou bien, peut-être, était-ce un style plus « moderne » que réclamait l'« humaniste » Strozzi? En ce cas, aucun étranger n'était à même de le satisfaire aussi parfaitement que l'habile et ingénieux Masolino de Panicale, renommé jusque chez les barbares Cimmériens pour l'ordonnance, la variété, et le savant naturel de ses « histoires : » sans compter que, vers ce même temps. un garçon d'une vingtaine d'années, le petit Masaccio da San Giovanni, commençait déjà à émerveiller tous les connaisseurs par l'extraordinaire talent avec lequel il réussissait à faire sortir, d'un mur ou d'un panneau, des figures qu'on aurait dites sculptées, sinon vivantes, avec une vigueur de relief égalant tous les tours de force qui avaient, jadis, immortalisé les grands noms de Zeuxis et d'Apelle! Et le bruit courait pareillement qu'un autre génie non moins plein de promesses s'était révélé, tout à coup, dans une cellule du couvent dominicain de Fiesole. Un moine demeurait là, un certain Frate Giovanni, qui, après s'être essayé dans l'enluminure, s'était mis à décorer les cloîtres de son couvent, et, tout de suite, avait semblé

trac uire sous son pinceau l'adorable langage des anges du paradis : soit qu'il représentât le Sauveur rachetant les hommes du haut de sa croi x, avec une noblesse toute divine dans l'expression résignée de son pur visage, ou qu'il peignît simplement la vénérable figure de sair t Dominique rappelant à ses fils la règle du silence, d'un doigt légè rement appuyé sur le doux sourire paternel de ses lèvres. Autant d'h mmes entre qui Palla Strozzi aurait pu choisir, — puisqu'il trou vait l'occasion de doter Florence d'un nouveau chef-d'œuvre, — au lieu d'aller dénicher quelque part ce Gentile de Fabriano dont l'ar , évidemment grossier et rudimentaire, était bon tout au plus à cor tenter le goût barbare des trafiquans de Venise, ou de populations à d mi « tudesques » comme celles de Vérone et de Brescia!

Mais Palla Strozzi ne se laissa point détourner de sa résolution. Bie ntôt le peintre inconnu vint se fixer à Florence, avec une troupe bru yante d'apprentis et d'élèves au nombre desquels figurait probable nent ce Jacopo Bellini qui, plus tard, en développant le style de son maître, allait créer la glorieuse manière des Giorgione, des Titien, et les Véronèse. Dans une maison proche de l'Arno, sur la paroisse de l'église de la Trinité, — dont dépendait la chapelle des Strozzi, — maître et élèves collaboraient joyeusement à l'exécution du retable : l'un s'étant chargé de sculpter le magnifique cadre avec ses colonnes découpées et ses trois fleurons ; un autre s'employant à parer ces colonnes de longues tiges de fleurs d'une grâce exquise, — les plus belles qu'on eût peintes depuis l'art de Pompéi, — ou à colorier les diverses figures d'anges et de saints qui remplissaient tous les champs des fleurons ; tandis que Gentile lui-même dessinait et peignait l' « histoire » principale, ainsi que les trois morceaux oblongs de la *prédelle*, dont le dernier, la *Présentation au Temple*, est malheureusement l'unique échantillon de son style qu'on puisse voir au Louvre (1). Et l'ouvrage avançait d'un bon train, sous les encouragements et les subsides généreux du donateur, de jour en jour plus ravi ; mais telles étaient, à la fois, l'importance du travail commandé et la

1) La charmante *Vierge* que le catalogue du Louvre s'obstine à présenter sous le nom de Gentile de Fabriano a été, depuis longtemps, universellement reconnue comme l'une des œuvres les plus caractéristiques de Jacopo Bellini. Les peintures authentiques de Gentile sont, d'ailleurs, très rares : les seules qui méritent d'être nommées, à côté de la fameuse *Adoration des Mages* de Florence, sont un *Couronnement de la Vierge* du Musée Brera de Milan, une *Vierge entre deux Saints* à Berlin, une adorable petite *Vierge* au musée de Pise, et, dans la collection privée du roi d'Angleterre, au Palais de Buckingham, une autre *Vierge*, peinte également à Florence, après le retable de la chapelle Strozzi, et surpassant peut-être encore ce chef-d'œuvre même en simple et profonde beauté poétique.

conscience du peintre que plus de six mois se passèrent avant que le retable pût prendre sa place sur l'autel de la chapelle des Strozzi, — chapelle annexée depuis lors à l'église voisine, et devenue, à présent, la sacristie de la Trinité. A la date du 21 novembre 1422, en effet, Gentile de Fabriano s'était inscrit déjà dans la corporation des « médecins et épiciers » de Florence, — car on sait que, durant plusieurs siècles, les peintres florentins ont eu à partager un même « syndicat » avec les épiciers; — et c'est la date de « mai 1423 » que nous lisons, accompagnant la signature autographe du vieux maître, au bas de cette *Adoration des Mages* qui est certainement l'un des joyaux les plus précieux de l'Académie florentine, et de toute la ville de Florence, et du monde entier.

Tenterai-je de décrire le sujet de ce célèbre tableau? Au contraire de la plupart des peintures de Florence, il est de ceux dont aucune reproduction ne saurait donner une juste idée, sa beauté étant faite de couleur et d'air autant que de dessin : mais peut-être n'y en a-t-il pas d'autre qui, à un tel degré, s'implante pour toujours dans les yeux et le cœur de quiconque a eu la joie de le contempler. Ce nous est assez, désormais, d'entendre ou de lire le nom de Gentile de Fabriano pour nous sentir transportés, aussitôt, dans la longue salle encombrée de l'Académie où, sur un chevalet, — vis-à-vis d'une *Déposition de Croix* de fra Angelico plus ou moins écrasée par ce voisinage, — surgit devant nous l'admirable vision, étincelante et chantante immortellement.

Voici d'abord, au premier plan, la scène propre de l'*Adoration!* Assise en plein air, devant un porche à demi ruiné, une jeune femme tout innocente et gracieuse tient dans ses bras un bel enfant nu qui, d'un geste infiniment naturel, s'amuse à plonger l'une de ses mains dans les cheveux blancs d'un vieux roi agenouillé à ses pieds. Sur la droite de Marie, dans le coin extrême, deux jeunes suivantes, — qui vont reparaître dans chacune des trois « histoires » de la *prédelle*, formant ainsi comme l'un des *leitmotifs* de ce charmant « oratorio » peint, — examinent curieusement une coupe que le vieux roi vient de donner à leur nourrisson; de l'autre côté, le vieux saint Joseph, avec un mélange touchant d'humble réserve et de sollicitude, considère le jeu du fils de Marie, tandis que, derrière lui, nous découvrons la vivante figure d'un bœuf ombrien, et, plus loin encore, les deux oreilles pointues et l'un des gros yeux amicaux d'un bon petit âne, qui s'est réservé tout juste assez de place,

parm cette soudaine intrusion d'hommes et de bêtes, pour pou-
voir ontinuer à regarder l'Enfant miraculeux. Le roi qui s'est age-
nouil é, vêtu d'un splendide habit de brocart sous un manteau à
fleurs a déposé à terre sa couronne, afin de permettre à Jésus de le
cares er. Près de lui, l'un de ses deux compagnons, penché respec-
tueus ment, s'apprête déjà à ôter la sienne, en même temps qu'il fait
voir e calice qu'il a apporté ; et voici enfin le troisième Mage, debout
dans une robe qu'on dirait tissée et brodée avec du soleil, — un
jeune prince plus beau que tous ceux qu'on rencontre dans les contes
de fé s, avec un délicieux visage féminin où la vénération se mêle
d'une ombre rêveuse de mélancolie, comme si ce troisième roi venait,
expr ssément, offrir au Maître du monde l'hommage éternel de la
poés e et de la beauté! Il occupe, d'ailleurs, le centre de la scène,
qu'il parfume et transfigure toute de sa claire présence ; et après lui,
dans l'autre moitié du tableau, un spectacle se montre à nous tel que
jama s encore, jusqu'à l'œuvre de Gentile, la peinture n'en avait
conç ni tenté de pareil. Derrière les trois rois, leur nombreuse escorte
atten l de pouvoir, à son tour, adorer le petit Sauveur. A genoux der-
rière le jeune Mage, un valet s'emploie à le débarrasser de ses épe-
rons et le cheval de ce Prince Charmant est là, et aussi son chien,
tous deux clairs, élégans, princiers comme lui. Voici des gentils-
hom nes, ministres ou intendans, debout en des attitudes gravement
recu illies, sous les vives couleurs de leurs riches turbans ; et puis
des é cuyers refrénant l'impatience de chevaux qui s'agitent ; et puis
enco e voici des bêtes et des oiseaux de toutes les espèces, chameaux
et gu épards, petits singes malins s'essayant à des tours qu'ils vont
répé er devant leur futur maître, faucons solennellement perchés sur
des ains solennelles. Et autant la partie religieuse du tableau est
calm et sereine, avec une douce harmonie toute limpide dans ses
ligne s, sous de larges accords de tons apparentés, autant l'autre
parti est active, mobile, d'un rythme précipité et complexe parmi
les n ille nuances de son modelé : mais sans que ce contraste des deux
moit és enlève rien à l'ensemble de sa réalité pittoresque, ni de
l'éto nante puissance d'émotion poétique qui s'en exhale pour nous
depu s près de cinq siècles.

L second plan est occupé par un ample paysage montueux et
bois , ménagé avec un art admirable pour donner un éloignement
très rofond aux scènes qui remplissent l'arrière du tableau. Et là,
dans les trois demi-cercles que dessine le cadre, à une distance infinie
de l'*Adoration* que nous venons de voir, trois autres scènes nous

apparaissent, peut-être plus poétiques encore que celle de l'avant.

Ce sont comme les trois étapes du voyage des rois orientaux, précédant leur glorieuse arrivée au berceau de Jésus. L'une a pour fond la mer, avec d'étranges bateaux exotiques dont le vent gonfle doucement les voiles, au soleil couchant. L'innombrable cortège des voyageurs, après avoir abordé dans la baie, s'avance lentement sur un chemin sinueux, entre des rochers, se dirigeant vers une grande ville toute hérissée de tours, sous la double rangée de ses murs à créneaux; et au centre de cette scène, sur un haut rocher qui domine l'horizon, se dressent, seules, semblables à une vision de rêve se découpant sur la masse bleue des eaux et le ciel doré, trois grandes figures blanches d'un relief merveilleux. Pendant que leurs compagnons poursuivaient leur route, les Mages ont gravi la montagne abrupte, et les voici explorant du regard l'immensité du monde, en quête de cette pauvre crèche où ils savent qu'ils trouveront la réponse à toutes les questions de leurs puissans esprits. Vision à la fois magnifique et touchante, en vérité; et le pieux génie du poète ombrien s'est créé d'instinct, pour nous la traduire, un langage d'une précision savamment familière que n'égaleront point les plus patiens efforts d'un Memling ou d'un Gérard David.

Les trois Mages sont revenus rejoindre leur escorte : nous les voyons maintenant qui chevauchent, dans la « lunette » du milieu, éblouissans de lumière sous leurs manteaux brodés et les cercles splendides de leurs auréoles. Ils se dirigent, cette fois, vers une forteresse dont déjà leur avant-garde va atteindre la porte; et le délicat ruban du cortège se déroule, sur toute la largeur de la scène, opposant son mouvement bariolé au calme environnant de vertes campagnes, dans l'enchantement d'un beau soir printanier. Lorsque, plus tard, Benozzo Gozzoli voudra figurer à son tour le poétique voyage des trois pèlerins, c'est à cette « lunette » du vieux Gentile qu'il empruntera l'ordonnance et jusqu'aux détails de sa fresque fameuse de la Casa Medici.

Enfin l'image de droite nous raconte la dernière étape de l'expédition. Ici, par un ingénieux artifice, Gentile ne nous fait voir que l'entrée et la sortie d'une autre ville, — si proche du terme du pèlerinage que, sans doute, il aura entendu y représenter Bethléem, après nous avoir montré Jérusalem dans la vaste cité de la première scène; et tandis que le groupe des Mages s'apprête à y pénétrer par l'une des portes, déjà l'avant-garde a traversé la ville, et commence à descendre vers le plan de la crèche. Ainsi les quatre sujets se

trouvent unis d'un lien qu'accentue encore, d'un sujet à l'autre, l'identité parfaite des figures et des accessoires, de telle sorte qu'il n'y a pas jusqu'aux deux singes, au guépard, et au faucon de l'image principale qui ne reparaissent dans les trois épisodes des « lunettes » du haut; et j'ai dit tout à l'heure qu'un lien analogue rattache également, à l'*Adoration*, les trois charmantes « histoires » de la *predelle* où Marie, l'Enfant, Joseph, et les deux jeunes suivantes, et même le bon petit âne gris aux oreilles pointues, continuent à jouer devant nous — comme autant d'acteurs passant de scène en scène, — l'émouvant « mystère » sacré de l'enfance d'un Dieu.

Aucun document ne nous renseigne sur l'accueil qu'a reçu, à Florence, cette manifestation d'un idéal nouveau. Vasari, en particulier, toujours prêt à rapporter les légendes les plus fantaisistes lorsqu'elles ont pour héros un maître florentin, se borne ici à nous dire que Gentile « a peint une *histoire des Mages* où il s'est figuré soi-même au naturel. » Mais si l'on veut se rendre compte de tout ce que l'œuvre du peintre ombrien, par sa seule composition, révélait d'inconnu et d'inappréciable aux artistes parmi lesquels un heureux hasard l'avait fait surgir, il suffit de jeter un coup d'œil sur diverses représentations florentines de l'*Adoration des Mages*, exécutées environ vers la même date. Que l'on regarde, par exemple, au musée des Offices, les tableaux d'Agnolo Gaddi et de Lorenzo Monaco, ou bien encore, à l'Académie, la partie inférieure d'un petit tableau de fra Angelico dont le dessus nous montre un *Christ sortant de sa tombe!* Non seulement on y chercherait en vain les délicieuses abondance et variété pittoresques de la peinture de Gentile; non seulement le paysage y reste réduit à un banal décor de roches en carton, avec parfois la masse rudimentaire d'un mur ou d'une tour servant à faciliter la perspective: mais ces maîtres florentins ne savent pas même encore « humaniser » et rendre vivante la scène évangélique qu'ils prétendent traiter. Le groupe de la Vierge et de l'Enfant, chez eux, ne se relie point à celui des Mages : c'est comme si l'adoration de ces derniers s'adressait à des êtres inaccessibles, raidis dans la froide atmosphère de leur divinité. Une dizaine de figures plus ou moins habilement dessinées, mais dont on sent que chacune a été conçue et exécutée séparément : et puis maintenant, tout à coup, au lieu de cet art immobile et mort, la vie rapide et frémissante de l'œuvre de Gentile de Fabriano, cette immense réunion d'hommes et de bêtes, de villes, de palais, de montagnes fleuries, tout cela intimement fondu en un même ensemble,

participant en commun à une même action familière où le moindre des acteurs joue son rôle propre, avec un caractère et une allure qui ne sont qu'à lui!

On a souvent discuté la question des origines historiques de l'art de Gentile; et quelques-uns sont allés jusqu'à le croire issu de la vénérable école de nos enlumineurs français et flamands. En réalité, je ne pense pas qu'un doute sérieux soit possible, sur cette question, pour peu que l'on examine de front le mouvement de la pensée et celui des arts dans la région où s'est manifesté et formé le génie du vieux maître. C'est en Ombrie, dans la plus « poétique » des terres italiennes, que les artistes ont commencé pour la première fois à rêver une conception à la fois tout « humaine » et toute « poétique » du grand drame divin, telle que nous la trouvons réalisée définitivement, — et s'imposant dès ce jour à toutes les écoles de la chrétienté, — dans le retable commandé en 1422 par Palla Strozzi. Déjà une série d'*histoires de la vie de saint Jean-Baptiste*, peinte vers 1405 au Baptistère d'Urbin par Lorenzo et Giacomo de San Severino, nous présente un système de composition singulièrement pareil à celui du tableau de Gentile, avec la même collaboration vivante de toutes les figures, et presque avec des types et des costumes semblables. Et combien d'autres peintures, moins belles et parfaites assurément que ces chefs-d'œuvre du Baptistère d'Urbin, — qui ont dû nourrir le jeune génie de Raphaël après avoir inspiré celui de Gentile, — mais sorties d'un effort analogue à transporter sur terre les récits de l'Évangile ou de la *Légende Dorée*, combien nous en rencontrons d'à demi effacées dans des recoins d'humbles églises ou chapelles de campagne, aux environs de Pérouse et de Spolète, de Cortone et de Gubbio! Un tel art n'est que le produit naturel de l'esprit ombrien; et peut-être même la peinture de cette race bienheureuse n'aurait-elle eu qu'à jaillir spontanément de son âme, pour acquérir aussitôt ce charme de pieuse et souriante intimité populaire; mais la destinée a permis que, à l'influence permanente du ciel et de l'air locaux, une autre influence encore s'ajoutât, plus directe et plus personnelle, pour enseigner aux artistes de ce pays les secrets d'une adaptation familière du grand drame divin. La leçon que Gentile de Fabriano est venu apporter à tout l'art chrétien, lui-même l'a apprise du glorieux compatriote qui, jadis, errant par les collines et les vallées de l'Ombrie, avait forcé la nature entière à s'unir avec lui dans un élan prodigieux d'enthousiasme mystique; et, s'il est bien vrai que l'exécution du retable de la chapelle Strozzi marque l'une des dates les plus

imp ortantes de toute l'histoire de l'art italien, cette exécution n'est cep ndant que la suite d'un acte non moins mémorable accompli, deu siècles auparavant, par le « Pauvre d'Assise, » dans des circon tances que son dernier biographe nous raconte ainsi :

« Depuis son voyage en Terre Sainte et sa visite à Bethléem, François ava toujours eu un amour particulier pour la fête de Noël. Une certaine ann e, cette fête était tombée un vendredi, et l'un des frères avait proposé que pour ce motif, on s'abstînt de viande au repas de Noël. Mais François s'ét it écrié: « Lorsque c'est Noël, il n'y a point de vendredi!... » Et souven il disait, à ce propos: « Si je connaissais l'empereur, je lui demanderais que, ce jour-là, il fût enjoint à tous de répandre du grain pour les oise ux, et notamment pour nos sœurs les hirondelles; et que chacun qui a d s bêtes dans son étable, par amour pour l'Enfant-Jésus né dans une crè he, eût à leur donner, ce jour-là, une nourriture exceptionnellement abo dante et bonne. Et je voudrais que ce jour-là les riches reçussent à leu table tous les pauvres ! »

« r, l'année 1223, il fut donné à François de fêter la Noël d'une façon don , jamais encore, le monde n'avait connu d'équivalent. Le saint avait, au illage de Greccio, un ami et bienfaiteur, messire Jean Vellita, qui lui ava fait cadeau, ainsi qu'à ses frères, d'un rocher planté d'arbres, en face de la ville, pour qu'ils pussent s'y établir. François fit donc venir cet hon me à Fonte-Colombo, et lui dit : « Je désire célébrer avec toi la sainte nui de Noël : et écoute un peu l'idée qui m'est venue ! Au fond du bois, aup ès de notre ermitage, il y a une grotte creusée dans le rocher : vas-y, avec un de tes hommes, et fais en sorte d'y installer une crèche remplie de foin ! Et il faudra aussi qu'un bœuf et un âne se trouvent là, tout à fait com me à Bethléem. Car je veux, au moins une fois, fêter pour de bon l'arr ivée du fils de Dieu sur la terre, et voir, de mes propres yeux, combien il a voulu être pauvre et misérable, lorsqu'il est né par amour pour nous ! »

« ean Vellita prépara toutes choses d'après le désir de saint François, et dan la nuit sainte, vers minuit, les frères arrivèrent de Fonte-Colombo, et tous les habitans de la région accoururent en foule, pour assister à cette fête de Noël. Tous portaient des torches allumées, et, autour de la grotte, sè t naient les frères avec leurs cierges : de telle sorte que le bois était tout clair, comme en plein jour, sous la voûte sombre des rochers. La mes se fut lue au-dessus de la crèche qui servait d'autel: afin que l'Enfant céle ste, sous les formes du pain et du vin, fût présent en personne là, com me il l'avait été dans la crèche de Bethléem. Et voici que, tout à coup, Jean Vellita eut l'impression très nette qu'il voyait un véritable enfant éten du dans la crèche, mais comme endormi ou mort! Et voici que le rèr François s'approcha de cet enfant et le prit tendrement dans ses bra et que l'enfant s'éveilla, sourit au frère François, et, de ses petites mai s, caressa ses joues semées de barbe et le bord de sa robe ! Apparition qui d'ailleurs, n'étonna nullement messire Vellita. Car Jésus avait semblé mo t, ou tout au moins avait dormi, dans bien des cœurs où le frère François était parvenu à le réveiller !... Et ce n'est que très tard que s'acheva

cette veillée sainte, et que chacun s'en retourna chez lui le cœur plein de joie (1).

Déjà, autrefois, l'exemple et l'inspiration du Pauvre d'Assise avaient révélé à un peintre-poète, le Florentin Giotto, les principes d'une conception « franciscaine » de l'art chrétien. Mais l'influence de la race n'avait point tardé, ensuite, à détourner les artistes florentins d'une voie trop étrangère à leur tempérament de dessinateurs et de raisonneurs. La préoccupation d'approfondir les lois de l'anatomie les avait empêchés de continuer à porter leur attention sur cet élément dramatique et expressif de leur art que naguère Giotto, dans ses fresques de Padoue, avait essayé de combiner avec une exaltation poétique de la forme humaine; et leurs œuvres, de plus en plus, avaient cessé d'être vivantes, groupes figés d'ennuyeuses figures sans couleur ni lumière, parmi de monotones « fabriques » plus savantes que belles. Aussi l'apparition du retable de Gentile de Fabriano a-t-elle, tout de suite, provoqué à Florence un véritable réveil de la fantaisie pittoresque. Désormais les peintres locaux se sont mis à vouloir, tout comme leur rival ombrien, raconter de copieuses « histoires, » avec toute espèce de figures richement accoutrées. A défaut d'une imitation directe de Gentile, qui ne se rencontre guère que chez Gozzoli et parfois chez fra Filippo Lippi, on peut bien dire que toute la peinture florentine du *Quattrocento* est dérivée de la même intention narrative qui se manifestait dans le tableau de la chapelle Strozzi : depuis les petites *Scènes de la Vie du Christ* peintes par fra Angelico pour la sacristie de Sainte-Marie-Nouvelle jusqu'à ces vastes compositions de Cosimo Rosselli, de Filippino, et de Ghirlandajo, qui ne sont en vérité que des récits, plus ou moins heureusement déroulés sur des parois d'église. L'introduction dans ces « histoires » d'un nombre toujours plus grand d'animaux singuliers, le luxe des habillemens et des accessoires, enfin et surtout la substitution du paysage naturel à l'ancien décor architectural : tout cela a trop pleinement coïncidé, dans l'art florentin, avec la révélation du chef-d'œuvre de Gentile pour que cette révélation n'ait pas contribué, du moins en partie, au brusque et profond changement que l'on sait.

Et cependant il suffit de comparer, dans les salles de l'Académie, le tableau de Gentile avec toutes les œuvres florentines qui l'entourent pour sentir que l'action qu'il a exercée à Florence n'a jamais été que

(1) Johannes Jœrgensen, *Saint François d'Assise*. (Voyez la *Revue* du 15 août 1908.)

superficielle. Aujourd'hui encore, dans ce musée dont elle est l'un des chefs-d'œuvre les plus renommés, l'*Adoration des Mages* nous frappe aussitôt comme un produit exotique, où nous ne retrouvons ni le même sentiment, ni la même langue que dans l'ensemble des œuvres indigènes. Mais c'est que le maître ombrien et ses confrères de Florence ont toujours, instinctivement et irrésistiblement, conçu de deux façons différentes la destination de la peinture; et eussent-ils traité les mêmes « histoires » en y employant les mêmes figures dans les mêmes sites, que nous continuerions encore à sentir un abîme entre leurs ouvrages, par delà toutes les ressemblances des sujets et du style.

Car il y a toujours eu et toujours il y aura deux manières opposées de comprendre le but de la peinture, comme aussi de la sculpture et de la musique, et de tous les arts. Ou bien l'on peut désirer que ceux-ci nous étonnent, en nous forçant à reconnaître le talent, ou la science, ou l'originalité de l'artiste ; ou bien on peut demander simplement qu'ils nous amusent, en fournissant à nos yeux ou à nos oreilles la plus grande somme de plaisir dont ils sont capables. Or, de tout temps, c'est la première de ces deux conceptions qui s'est naturellement imposée au génie florentin : avec une conscience réfléchie de sa force, de tout temps ce génie a prétendu se suffire à soi-même, sans avoir besoin d'autre chose, pour s'assurer notre admiration, que de se déployer librement dans toutes ses ressources. La poursuite de la « vérité, » telle qu'il se savait apte à la traduire, lui a pu pouvoir se passer de l'attrait supplémentaire de la « beauté ; » et pourvu qu'un peintre, par exemple, réussît à modeler des figures d'un relief parfait, avec des muscles savamment répartis et des difficultés de perspective ingénieusement résolues, il ne lui importait guère, après cela, que le coloris de sa peinture fût plaisant à voir, ni que les traits et l'expression des visages, et tout l'ensemble de la composition, procurassent aux yeux cette caresse sensuelle que, probablement, il méprisait fort, faute de la ressentir dans ses propres yeux. Et au contraire, les vieux maîtres ombriens dont je parlais tout à l'heure, ces pauvres colorieurs anonymes qui chantaient obscurément les louanges de la Vierge ou des Saints sur les murs de l'église de leur village, ceux-là, non plus que leur compatriote et ami saint François, ne se préoccupaient point de paraître savans, ni de montrer que personne ne les égalait en vigueur de main; leur unique souci était d'émouvoir le plus agréablement qu'ils pourraient les pieuses âmes de leurs concitoyens, et puis sans doute d'honorer la cour céleste en la revêtant

de toute la beauté de forme et de couleur qui leur était possible. Ainsi avaient fait, à Fabriano même, les deux principaux devanciers de Gentile, Allegretto Nuzi et Francesco Ghissi, dont les *Vierges* nous sourient avec l'adorable douceur d'un chant de rossignol, sous les belles robes étoilées qui recouvrent leurs corps aux formes indécises; ainsi faisait leur descendant Gentile, avec une science et une richesse de métier infiniment supérieures, mais toujours exclusivement consacrées à ravir les yeux et le cœur de la chrétienté.

De telle sorte que le délicieux génie du poète de l'*Adoration des Mages* a été presque sans effet sur les peintres florentins. Lorsque ceux-ci, — réveillés par lui de l'engourdissement qui pesait sur eux depuis un demi-siècle, — ont voulu chanter, eux aussi, comme le leur enseignait leur confrère ombrien, il s'est trouvé que leur voix se refusait au chant, excellente d'ailleurs et vraiment sans pareille pour discourir en prose sur tous les sujets. Mais, en dehors de Florence, peut-être n'y a-t-il pas eu une cité italienne où la trace du passage de Gentile de Fabriano ne se manifestât par une rapide et superbe floraison de beauté poétique. A Sienne, à Pérouse, à Vérone, des maîtres ont surgi qui, chacun à sa manière et conformément au génie de sa race, ont tenté de poursuivre le même idéal. A Venise, comme je l'ai rappelé déjà, c'est de Gentile qu'est sortie cette école des Bellini qui nous a donné, à son tour, la grande peinture vénitienne des xv^e^ et xvi^e^ siècles, la plus différente de l'art florentin que l'on puisse rêver. Et l'on raconte enfin que le Flamand Rogier van der Weyden, venu à Rome pour le Jubilé de 1450, entre tous les chefs-d'œuvre italiens n'a voulu admirer que les fresques et tableaux du vieux Gentile. Qui nous dira toute l'importance des leçons qu'il en a reçues, et combien le maître de Fabriano, par son entremise, a pris de part à la formation du génie des Memling, des Martin Schongauer, et de Dürer même?

T. DE WYZEWA.

ESSAIS ET NOTICES

LA CHUTE D'UNE IMPÉRATRICE

Le livre que M. de Méneval vient de publier est le complément des trois volumes de *Souvenirs historiques* dus à son grand-père, l'ancien secrétaire du portefeuille de Napoléon Ier, qui fut ensuite secrétaire des commandemens de l'Impératrice-Régente et resta attaché à la personne de la souveraine jusqu'au mois de mai 1815. A l'aide de la correspondance intime et du *Journal* inédit du baron de Méneval, l'auteur de *Marie-Louise et la Cour d'Autriche entre les deux abdications* (1) nous décrit d'une plume alerte l'existence de l'Impératrice depuis le départ de Paris, le 29 mars 1814, jusqu'à la deuxième abdication de l'Empereur. Une étude documentée sur cette période n'est jamais négligeable : si, après les beaux travaux de M. Frédéric Masson (2) et de M. Henri Welschinger (3), la vie de la seconde femme de Napoléon est connue dans ses grandes lignes, le champ de la « petite » histoire demeure encore assez vaste, et l'on y peut glaner avec profit. L'ouvrage de M. de Méneval apporte des renseignemens nouveaux et particulièrement curieux sur la conduite de Marie-Louise pendant l'été de 1814 ; le recul du temps a permis à l'auteur de soulever un coin du voile, de montrer ce que la discrétion du secrétaire de l'Impératrice avait tenu caché. L'historien nous dépeint l'intimité toujours croissante de la souveraine déchue avec le comte Neipperg, et il traite ce sujet épineux avec une réserve et une délicatesse à laquelle nous voulons rendre hommage dès le début.

(1) 1 vol. in-8 ; Émile Paul.
(2) *L'Impératrice Marie-Louise*, 1 vol. in-8 ; Ollendorff.
(3) *Le Roi de Rome*, 1 vol. in-8 ; Plon.

I

« L'œuvre de la séduction de Marie-Louise, — dit-il, — entreprise par le général Neipperg, armé de tous les pouvoirs et de tous les encouragemens du gouvernement autrichien pour en arriver à ses fins, a quelque chose de plus cynique et de plus odieux que la chute de l'innocente Marguerite provoquée par le satanique docteur Faust. » On sait dans quelles circonstances Neipperg fut donné comme mentor à la princesse. Le 11 avril 1814, le jour même de la signature du traité qui reconnaissait à l'Empereur la souveraineté de l'île d'Elbe, le docteur Corvisart prescrivait à Marie-Louise de faire une saison aux eaux d'Aix en Savoie. La souveraine, qui était alors à Orléans, se vit interdire le séjour de l'île d'Elbe, dont le climat serait fatal, disait-on, à sa santé et à celle du roi de Rome. Après l'entrevue de Rambouillet avec l'empereur François, Marie-Louise partit pour Vienne où elle devait attendre le retour de son père. Le 15 juin, elle obtint de lui l'autorisation d'aller à Aix. L'Impératrice laissait son fils à Schœnbrunn sous la garde de la comtesse de Montesquiou et quittait Vienne le 6 juillet, accompagnée de M^me^ de Brignole et de Méneval. Elle voyagea sous le nom de duchesse de Colorno (1), et prit comme itinéraire, — selon la remarque de M. Frédéric Masson, — « les résidences d'exil des Bonaparte : » Munich où elle vit Eugène de Beauharnais et la princesse de Bavière, Baden où elle rencontra Louis Bonaparte, Payerne où elle trouva Joseph qui l'emmena dans sa maison de campagne d'Allaman, située à quatre lieues de Lausanne. L'Impératrice arriva à Chamonix le 11 juillet au soir et voulut monter le lendemain aux Bossons et à la Mer de Glace. Ce ne fut que le 17 juillet, à six heures du soir, qu'elle toucha au terme de son voyage.

Le général Neipperg, qui commandait auparavant une division à Pavie, avait été désigné par le gouvernement autrichien pour surveiller l'archiduchesse. Il se porta au-devant d'elle le 17 juillet à Carrouge et l'escorta à cheval jusqu'à Aix. Méneval, témoin de cette rencontre, écrit dans ses *Souvenirs* que la vue de Neipperg causa à la princesse « une impression désagréable qu'elle ne dissimula pas. » Ce n'était pas la première fois qu'elle l'apercevait. Neipperg, qui faisait partie de l'ambassade extraordinaire de Schwar-

(1) Colorno est un château des environs de Parme.

zenberg, avait été présenté officiellement aux Tuileries le 7 juin 1810. En mai 1812, pendant son séjour à Dresde, Marie-Louise avait eu l'occasion de s'entretenir avec l'officier autrichien qui était alors « à la suite » de l'empereur François.

L'Impératrice resta à Aix jusqu'au 4 septembre. Méneval la quitta le 2 juillet pour passer quelques semaines auprès de sa femme et de ses enfans. Les billets qu'elle lui écrit ne nous renseignent pas exactement sur l'emploi de son temps. Il n'y est pas fait mention des nombreux divertissemens qui troublaient la cure. La correspondance nous montre Marie-Louise en proie à la tristesse, désireuse de gagner bientôt la terre promise, le beau duché de Parme. Le nom de Neipperg ne figure naturellement pas dans les lettres datées d'Aix. Il est vraisemblable qu'au début le geôlier fut tenu à l'écart de la petite Cour, composée de Bausset, de Corvisart, du peintre Isabey et de Mme de Montebello. Mais il ne tarda pas à en faire partie. M. Welschinger croit que le général fut le pourvoyeur des plaisirs de la souveraine : « Il ne laissa pas l'Impératrice s'ennuyer un moment... Il la conduisit souvent en barque sur le lac du Bourget. »

Metternich savait que cet ennemi implacable de Napoléon prendrait vivement à cœur les intérêts de la chancellerie autrichienne. Neipperg devait « soigneusement observer l'archiduchesse pour le cas où elle voudrait aller trouver son mari, et alors, — après des représentations, — passer à la défense absolue, si elle persistait. » Le colonel Hurault étant arrivé de l'île d'Elbe, porteur d'une lettre de l'Empereur et avec la mission d'emmener l'Impératrice, fut dénoncé à Neipperg, arrêté et dirigé sur Paris (1). Talleyrand avait écrit, le 9 août, à Metternich « que la saison des eaux ayant été bien complète pour Mme l'archiduchesse, il conviendrait que son séjour ne se prolongeât pas. » Le Cabinet de Vienne était du même avis. Vers le 15 août, la Princesse recevait une lettre du chancelier qui la dissuadait de se rendre à Parme avant la fin du Congrès et la priait de revenir à Schœnbrunn. Marie-Louise envoya une copie de cette lettre à Méneval Le 20 août, elle lui écrivit qu'elle avait eu des nouvelles de l'Empereur à la date du 6 août. « Il se portait bien, disait-elle, était heureux, tranquille et pensait surtout beaucoup à moi et à son fils (2). »

(1) Voyez F. Masson, *op. cit.*

(2) Napoléon n'avait eu que le 28 août des nouvelles de sa femme. Une lettre du 31 juillet, confiée a Bausset qui se rendait à Parme, n'était arrivee à l'île d'Elbe qu'un mois après. Le 10 août, Marie-Louise annonçait à l'Empereur son prochain depart pour Vienne, mais elle l'assurait de son désir de le rejoindre bientot.

Lorsque Méneval revit Marie-Louise aux Sécherons le 9 septembre, il la trouva « engraissée et dans un état de santé parfait. » L'Impératrice paraissait « fort contente, » et n'était pas pressée de rentrer à Vienne où Neipperg devait la ramener; elle résolut de faire un voyage dans l'Oberland bernois avant de regagner l'Autriche. Marie-Louise s'était attachée à son geôlier. A partir du 15 août, date où Corvisart, Isabey et M^me^ de Montebello avaient quitté Aix, elle s'était trouvée en continuel tête-à-tête avec lui.

Quel était donc le mobile qui poussait Neipperg à conquérir la souveraine? Il était, — croyons-nous, — beaucoup moins épris de l'Impératrice que désireux de régner un jour prochain sur les duchés italiens. Lorsqu'il avait reçu l'avis qu'on le nommait grand maître de la maison de la future duchesse de Parme, Neipperg avait dit — en guise d'adieux — à une dame de Milan qui lui accordait ses faveurs : « J'espère bien, avant six mois, être au mieux avec Marie-Louise, et bientôt son mari! » — Il avait quarante-deux ans, n'était point beau. Son visage portait les traces de nombreuses blessures. Un bandeau noir dissimulait même la perte d'un œil. « L'élégance de sa tournure, — écrit l'auteur des *Souvenirs*, — était relevée par la coupe dégagée de l'uniforme hongrois. »

Le séducteur se montre un compagnon charmant, empressé, hardi. Avec lui l'Impératrice ne craint ni les fatigues, ni les dangers. Elle laisse à Berne une partie de son monde. Méneval, qu'elle avait engagé à la suivre, la rejoint seulement, huit jours après, à Thoun. Marie-Louise visite pendant ce temps : Grindenwald, l'hospice du Grimsel, celui du Simplon, Brieg, Lenck, Thoun. Elle revient à Berne le 21 septembre, enchantée de son voyage. On peut se figurer ce qu'il offrit d'agrément : les journées se passent à gravir les sommets, à escalader les glaciers. La nuit venue, les touristes se réfugient dans quelque auberge. On fait de la musique pour se délasser. L'Impératrice chante, tandis que Neipperg est au piano.

Le secrétaire des commandemens va au-devant de la princesse à Thoun. Il lui demande si elle a des nouvelles de l'Empereur. Marie-Louise répond qu'elle n'en a pas eu depuis la mission de Hurault : elle n'avait pu se rendre à l'île d'Elbe, la volonté de son père la rappelant à Vienne. Les voyageurs s'arrêtent à Berne trois jours, du 21 au 24 septembre. Le 23, Méneval écrit à sa femme : « Je n'ai certes pas à me plaindre personnellement d'elle [Marie-Louise]; mais je ne puis me dissimuler que ce n'est plus cet ange de pureté et d'innocence que j'ai quitté... Sa tête n'est pas occupée comme je le voudrais. Tu

con ais mon tendre attachement pour Elle; il a redoublé depuis que je l: vois dans un chemin qui la mène à sa perte... Elle est entourée d'éc eils, — et sa jeunesse et son inexpérience ont tant besoin d'un gui e et d'un protecteur ! »

'Impératrice traversa avec sa caravane les petits cantons suisses. Le 5 septembre, elle s'embarquait sur le lac des Quatre-Cantons et s'ar était devant les ruines du château des Habsbourg. Le galant Nei perg, ayant ramassé un morceau de fer, prétendit que c'était un ragment de la lance du fondateur de la dynastie. Les voyageurs pas èrent la nuit du 25 au 26 au Righi, à l'auberge du *Soleil d'Or*. C'e t alors que Méneval fut douloureusement éclairé sur la conduite de l Impératrice. En arrivant à Schwytz, il lui avait demandé l'autorisa ion de la devancer à Vienne, alléguant qu'il attendait des lettres pre sées. Ce n'était qu'un prétexte. En réalité, l'intimité de Neipperg et d Marie-Louise l'avait étrangement choqué. A l'auberge du Righi, le val t de pied de service, qui devait coucher en travers de la porte de la ouveraine, avait été éloigné. Les personnes de la suite furent très surprises de cette dérogation à l'usage, qui pouvait cependant s'e pliquer par la disposition des pièces : la chambre qu'occupait l'In pératrice n'avait qu'une issue sur le corridor, et il eût été gênant pou r elle d'être gardée de la sorte. Mais voici un renseignement qui agg rave le cas. « En causant de cela chez M^me^ de Brignole, — écrit Mé eval, — je déployai machinalement une carte de Suisse qui était sur la table, lorsqu'il en tomba un billet fermé que je m'empressai de ram asser. En le rendant à M^me^ de Brignole, je reconnus l'écriture de l'Im pératrice sur le billet qui était adressé au général Neipperg (1). » Que signifiait cette correspondance secrète? Méneval, « n'ayant même pas le droit de remontrance, » résolut de partir tout de suite pour Schœnbrunn. Il y arriva trois jours avant Marie-Louise, qui rentra le 7 octobre au matin. Neipperg fut récompensé de son zèle comme il le méritait: il fut nommé, pour la durée du Congrès, chambellan de la duchesse de Parme.

II

C'est le titre que l'on donnera désormais à Marie-Louise. Cependant l'octroi de ce duché n'allait pas sans difficultés. Louis XVIII et Ferdinand VII faisaient opposition. Talleyrand s'ingéniait à contre-

(1) Extrait d'une note manuscrite et inédite trouvée dans les papiers de Méneval.

carrer sur ce point les vœux de l'empereur d'Autriche et du Tsar. Neipperg plaidait chaleureusement la cause de Marie-Louise auprès des représentans des différentes Cours. « Ce qu'il empêchait surtout, — dit M. Welschinger, — c'était toute correspondance venue de l'île d'Elbe ou partie de Schœnbrunn pour cette île (1). » L'Empereur, privé de nouvelles de sa femme depuis le 10 août, demandait le 10 octobre au grand-duc de Toscane *la permission* de lui adresser chaque semaine une lettre destinée à l'Impératrice et le priait de lui envoyer en retour des nouvelles de la mère et de l'enfant. L'épouse oublieuse de ses devoirs ne craignait pas d'afficher son goût pour le chambellan. Le *Journal* de Méneval porte continuellement cette mention : « musique particulière ce soir avec le général. » Un soir, Bausset et Méneval se retirent par discrétion à huit heures et demie pour laisser seuls l'archiduchesse et son favori. La petite cour de Schœnbrunn était divisée en deux camps : les serviteurs restés fidèles à Napoléon, c'est-à-dire M^me^ de Montesquiou et Méneval; les partisans de Metternich, c'est-à-dire M^me^ de Brignole et Bausset. Ces derniers incitaient Marie-Louise à sacrifier la cause de son fils dans l'affaire des duchés italiens.

Le 23 décembre, l'archiduchesse reçut une lettre de Napoléon du 20 novembre, qu'un courrier de Toscane avait apportée. La lettre avait été communiquée aux souverains avant d'être remise à destination. Marie-Louise n'y répondit pas, ayant promis « de n'entretenir aucune correspondance avec son mari, sans le consentement de son père. » Le Congrès traînait en longueur. Neipperg s'efforçait d'agir auprès de Gentz pour faire aboutir les négociations concernant les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla. Marie-Louise consentit enfin à renoncer pour son fils au droit de succession et promit de ne pas l'emmener en Italie. Le 22 février, le général recevait une mission pour Turin. Marie-Louise supplia l'empereur François d'ajourner le départ de Neipperg jusqu'à la conclusion des affaires de Parme. N'ayant pas obtenu une réponse assez catégorique de son père, elle s'adressa le 24 février à Metternich, qui consentit à contremander le départ de l'indispensable conseiller.

III

Le 7 mars, Marie-Louise apprit par Neipperg la terrible nouvelle du départ de l'île d'Elbe. Elle parvint à dissimuler son émotion qui

(1) *Op. cit.*

étai très vive. Si l'entreprise réussissait, c'était pour elle l'anéantis-
sen ent de ses beaux rêves d'avenir. L'Impératrice était bien décidée à
ne pas revoir l'époux qu'elle avait abandonné et trompé. Son père
la assura, lui disant qu'il ne lui permettrait de retourner en France
qu dans deux ou trois ans, lorsque Napoléon aurait donné à l'Europe
de gages suffisans de ses intentions pacifiques. Le 12 mars, après
un longue promenade à cheval avec Neipperg, Marie-Louise écrivit
au chancelier de l'Empire la déclaration par laquelle elle se plaçait
av c son fils sous la protection de son père et des souverains alliés,
et ffirmait sa résolution de « demeurer étrangère à tous les projets
de Napoléon. » Le lendemain était publié à Vienne le factum des puis-
sa ces qui livrait l'Empereur à la vindicte publique, « comme
en nemi et perturbateur du repos du monde. »

Napoléon, arrivé à Grenoble, avait écrit le 8 mars à Marie-Louise
pc ur la prier de le rejoindre avec son fils à Paris. M. de Méneval pense
qu e cette lettre expédiée au général Bubna, qui commandait les
tr upes autrichiennes à Turin, parvint à l'Impératrice. M. Masson
es time que c'est une seconde lettre, datée du 11 mars et expédiée
d Lyon, qui fut remise au général Bubna par un officier du 7e hus-
sa rds. Cette missive fut lue à Vienne par les souverains et les repré-
se ntans des puissances. « L'Impératrice seule, — dit-il, — ne la voit
p s. »

Le 19 mars, on sépara la mère de l'enfant. Mme de Montesquiou
e nmena le petit prince à Vienne. Cette manœuvre était un gage de
fi délité donné par Metternich aux intérêts du roi Louis XVIII. Quelques
j urs après, le 1er avril, avait lieu à Schœnbrunn une séparation plus
c uelle pour Marie-Louise. Neipperg lui disait adieu avant de partir
p our l'armée d'Italie. La princesse ne pouvait manquer de faire des
v œux pour le succès des armes autrichiennes : son cœur serait tout
e ntier du côté où allait combattre le futur ministre de ses États.

Le traité du 25 mars lui garantissait les duchés, à la condition
q u'elle s'établirait à Parme sans son fils et que celui-ci ne lui succéde-
r ait pas. Elle confiait, le 2 avril, à Méneval qu'elle penserait de loin
l l'enfant, économiserait cinq cent mille francs par an, « qui, joints
a ux revenus des fiefs de Bohême, assureraient, après elle, à son
fi ls, une existence indépendante. » Méneval lui répondit avec beau-
co oup de fermeté qu'il ne s'agissait pas de considérations pécuniaires
p our le fils de Napoléon, « qui vivrait désormais en dehors des lois,
s ans patrie, sans titre, et pour ainsi dire sans nom, car on ne saurait
p lus comment l'appeler. »

Ballouhey, intendant de la maison de l'Impératrice, étant venu prendre les commissions de Marie-Louise, avant de regagner Paris, elle le pria de dire à l'Empereur qu'*Elle et son fils se portaient bien, et qu'elle faisait des vœux pour son bonheur*. L'intendant n'était chargé d'aucune lettre pour Napoléon : il est vrai qu'elle eût été confisquée en cours de route. — La correspondance avec Neipperg était la seule que désirât entretenir Marie-Louise. Le 23 avril, elle recevait de lui une lettre « volumineuse, » datée de Trévise, et l'avant-veille, elle en avait reçu une autre envoyée de Modène (1). Le 30 avril, la princesse apprenait la mort de la comtesse Neipperg, décédée en Wurtemberg où son mari l'avait abandonnée.

Méneval se rendait compte qu'il n'avait plus rien à faire auprès de la duchesse de Parme. Il avait hâte de revoir sa famille et de quitter la triste résidence de Schœnbrunn. Il prit congé de Marie-Louise le 6 mai, à dix heures du soir. Elle parut très émue en disant adieu à ce fidèle serviteur; avec lui disparaissait le dernier lien qui l'attachât à la France. Marie-Louise chargeait Méneval de bonnes paroles pour l'Empereur. » Elle me dit, — écrit-il, — qu'elle espérait qu'il comprendrait le malheur desa position, me répéta qu'elle ne prêterait jamais la main à un divorce; qu'elle se flattait qu'il consentirait à une séparation amiable et qu'il n'en concevrait aucun ressentiment; que cette séparation était devenue indispensable, mais qu'elle n'altérerait pas les sentimens d'estime et de reconnaissance qu'elle conservait. »

Le 9 juin 1815, la souveraineté du duché de Parme était reconnue à Marie-Louise par l'article 99 de l'acte final du Congrès de Vienne. On sait que ce ne fut qu'en 1821 que la duchesse de Parme, devenue veuve, s'unit à Neipperg par un mariage morganatique.

Quel jugement peut-on porter sur une pareille destinée? L'histoire de Marie-Louise entre les deux abdications montre que l'Impératrice ne manquait pas seulement de la force nécessaire pour rester vertueuse, qu'elle manquait aussi d'intelligence et de cœur. En abandonnant la cause de son fils, elle avait fait preuve d'un égoïsme révoltant. Si l'empereur d'Autriche et sa troisième femme Marie-Louise-Béatrix d'Este, si Metternich et Neipperg avaient mis de l'acharnement à l'éloigner du droit chemin, d'autres voix lui avaient rappelé qu'elle n'était pas libre de disposer de sa personne. La vieille reine Marie-Caroline de Sicile, jadis l'ennemie déclarée de Napoléon. n'avait pas

(1) Il est regrettable que l'auteur n'ait pas eu communication de ces documens qu'il eût eté fort intéressant de trouver à l'Appendice.

caché son indignation des « manœuvres » employées pour séparer Marie-Louise du prisonnier de l'île d'Elbe. « Si l'on s'opposait à leur réunion, il fallait qu'elle attachât les draps de son lit à sa fenêtre et s'échappât sous un déguisement. Voilà, — répétait-elle, — ce que je ferais à sa place; car quand on est mariée, c'est pour la vie. » Nous avons vu qu'il n'avait pas fallu longtemps pour effacer le souvenir de l'absent. Elle n'avait jamais éprouvé des sentimens bien vifs pour le « Minotaure » auquel on l'avait envoyée. Le mariage politique ne lui avait pas donné le bonheur. Sa sensibilité était toute germanique : elle aimait le chant, la musique, la poésie, la nature, mais en cela, comme en toute autre chose, la vraie grandeur lui échappait. L'attachant récit de M. de Méneval complète et précise les données que nous avions sur cette archiduchesse, légère d'esprit, de goûts et de sentimens. Comment aurait-elle compris Napoléon? En revanche, le séducteur rencontré aux portes d'Aix, dont la carrière était toute semée d'aventures galantes, remplissait à merveille les conditions voulues pour dominer le cœur et le cerveau « romantique » d'une jeune princesse allemande.

RAYMOND DE VOGÜÉ.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Il est un peu tard pour parler du deuil de l'Italie, mais comment ne pas le faire? Les événemens les plus importans, les plus graves dont nous avons à entretenir nos lecteurs, et qui, vieux de quinze jours, ne sont déjà plus bien souvent qu'un souvenir presque effacé, ces événemens sont peu de chose à côté de l'effroyable catastrophe qui, à la place de deux villes florissantes, a mis deux cimetières à droite et à gauche du détroit de Messine. Un des endroits les plus beaux du monde, les plus tranquilles, les plus sourians à la vie, est devenu en quelques secondes une terre d'épouvante. L'imagination, qui aimait à y rêver doucement, recule d'horreur devant la réalité qui se dresse brusquement sur ces deux rives hier encore enchantées. La perte de plusieurs batailles n'aurait pas frappé l'Italie d'un coup plus cruel. On parle, en effet, de cent mille morts, et ce chiffre, quelque élevé qu'il soit, ne semble pas exagéré. Quant à Messine et à Reggio, ces villes belles ou charmantes ne sont plus qu'un amoncellement de ruines. S'en relèveront-elles? Qui pourrait le dire ? Au premier moment, on a cru et on a dit que le lourd linceul qui les couvre resterait toujours fixé sur elles comme une chape de plomb et que, dans les siècles futurs, on dirait : « Ici fut Messine, ici fut Reggio. » Mais le peuple et le gouvernement italiens ne veulent pas s'y résigner, et, dans une récente séance de la Chambre, le président du Conseil, M. Giolitti, a annoncé résolument que Reggio et Messine seraient reconstruites. La Chambre, à l'unanimité, a applaudi cette affirmation d'une espérance, d'une volonté plus fortes que la mort, et on peut dire que le monde entier en a frémi d'allégresse. Ce n'est pas, en effet, l'Italie seule qui a été atteinte par l'épouvantable cataclysme, c'est l'humanité tout entière qui ne saurait se désintéresser du sort de l'Italie, ni matériellement, ni moralement, ni historiquement. Quelle

partie du monde civilisé ne doit pas quelque chose à cette terre sacrée où la civilisation a pris sa forme définitive? On a beau dire que tous les hommes sont égaux et que la vie de l'un vaut celle de l'autre, et cela a beau être vrai théoriquement, il n'en est pas moins certain que l'émotion est plus profonde quand la nature, aveugle dans sa brutalité, vient à frapper certaines portions plus nobles de l'humanité. On entend alors, à côté des morts d'aujourd'hui, parler des morts anciens dont nous continuons de comprendre la voix; leur plainte douloureuse va droit à notre cœur. Et cette vérité générale devient une vérité particulière d'un caractère encore plus intime, pour nous Français, lorsque c'est l'Italie qui est frappée, son deuil alors est le nôtre, il est un deuil de famille; la foudre est tombée si près de nous qu'il nous semble en avoir été atteints.

Si un pareil désastre pouvait apporter avec lui quelque consolation, on la trouverait dans l'élan spontané avec lequel chacun a fait son devoir, et plus que son devoir. L'Italie, en particulier, a été admirable de tenue : qu'on nous passe ce mot vulgaire. Quelque profonde que fût sa douleur, l'activité de son courage et de son dévouement n'en a pas été ralentie un seul moment. Sans attendre que d'autres fussent venues à son secours, elle s'est secourue elle-même avec cette intelligence rapide, sûre, précise qui ressemble à un instinct venu du cœur. L'exemple est d'ailleurs parti de très haut. Le Roi et la Reine l'ont donné vaillamment et simplement, dans des conditions qui ne peuvent qu'accroître les sympathies dont ils jouissent. Ne pouvant pas soulager immédiatement tant de souffrances, ils ont tenu du moins à les partager, et les malheureux qui pleuraient les ont vus à côté d'eux, prenant leur part d'affliction dans cette immense calamité. La Reine a été admirable de dévouement; elle s'est faite infirmière dans les ambulances; elle a donné à chacun un peu d'elle-même. Ce sont là des choses que le peuple italien n'oubliera pas. Au surplus, tout le monde s'est dépensé sans compter, et les traits d'héroïsme abondent. Quant aux nations étrangères, que pouvaient-elles faire pour manifester leurs sympathies? Les pouvoirs publics les ont exprimées officiellement. Des souscriptions privées ont été ouvertes. Quelles que soient les sommes qu'elles pourront produire, c'est à peine si les premières souffrances en seront allégées. Pour réparer le désastre, à supposer même qu'il soit réparable, il faudrait plus d'un milliard, et on ne réunira que des millions. Ces souscriptions ne peuvent être qu'un geste qui témoigne à la fois d'une grande bonne volonté, et aussi de son impuissance. L'Italie y

verra du moins un acte de solidarité humaine que chacun a tenu à faire pour s'associer à son malheur.

Quel que doive être l'avenir de Messine et de Reggio, un souvenir mêlé de tristesse et de terreur planera longtemps sur cette terre où le soleil continuera de verser sa plus pure lumière, mais où aucune puissance surhumaine ne parviendra à verser l'oubli. Nous ne le regrettons pas, d'ailleurs : il y a des choses qu'il ne faut pas oublier. Ce sont celles qui nous rappellent à la fois la fragilité de nos existences terrestres, et la nécessité pour nous de maintenir nos âmes au niveau de toutes les obligations.

Revenons à nos propres affaires. Les élections sénatoriales du 3 janvier n'ont pas été bonnes. On pouvait espérer, à en juger par les élections municipales qui avaient eu lieu quelques mois auparavant, qu'il en résulterait peu de changemens. Les élections municipales avaient, en effet, maintenu le *statu quo*, et on sait que ce sont les conseils municipaux qui nomment les électeurs sénatoriaux. L'espérance dont nous parlons était donc logique, mais ce n'est pas la logique qui gouverne les choses humaines. Au lieu d'être faites par les communes, les élections sénatoriales sont faites généralement par les préfets. Les maires ruraux ont toujours besoin de la préfecture, et beaucoup d'entre eux ne sauraient se passer de sa bienveillance. Ils se font des solliciteurs d'autant plus intrépides qu'ils demandent pour leurs administrés et non pas pour eux-mêmes; en quoi ils peuvent se croire désintéressés. C'est par là que les préfets les tiennent, pratiquant avec une hardiesse devenue cynique la politique du *do ut des*, donnant donnant. On peut se demander si, dans ces brillantes campagnes qu'ils entreprennent, les préfets obéissent à des instructions venues de Paris. Le fait n'est pas absolument sûr ; les préfets obéissent plus vraisemblablement aux influences politiques locales dont l'action s'exerce sur eux d'une manière plus immédiate et, au besoin, plus menaçante. A Paris, on a, tout de même, une plus grande largeur d'esprit; mais on y a aussi, par malheur, plus de scepticisme, d'indifférence, de laisser aller, de laisser faire. L'action du ministère de l'Intérieur est intermittente, celle des groupemens ou des personnages locaux est interrompue. Pourquoi le gouvernement actuel regarderait-il les progressistes comme des ennemis dont il faut à tout prix se débarrasser? Les progressistes l'ont plus d'une fois sauvé dans des passes difficiles : on le leur a même assez reproché. Cela étant, on s'explique mal la furie préfec-

torale qui se déploie contre eux dans les élections, à moins que les préfets ne songent beaucoup plus à acquérir des titres auprès de ce qu'ils considèrent comme le gouvernement de demain, qu'à servir celui d'aujourd'hui. C'est le monde renversé : le gouvernement devrait faire ses préfets, et tout au contraire les préfets finissent par faire leur gouvernement. Voilà pourquoi on va toujours de l'avant. M. Clemenceau est aujourd'hui plus dépassé qu'il ne l'imagine : il s'en apercevra peut-être bientôt.

Quelques noms feront mieux comprendre le sens général des élections du 3 janvier. Dans deux départemens des environs de Paris, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, les progressistes ont échoué. Ils ne l'ont pas fait complètement dans le premier, où M. le baron de Courcel, grâce à sa haute situation et à sa valeur personnelle, a été réélu; mais MM. Bonnefille et Legrand ont été battus. Ils seront regrettés au Sénat, où M. Legrand en particulier s'était montré travailleur infatigable et orateur très utile. En Seine-et-Marne, l'échec des progressistes a été plus complet; MM. Prévet et Forgemol de Bostquenard en ont été victimes. Le second avait pris une part importante aux discussions militaires; quant au premier, il est trop connu pour que nous ayons besoin de dire à quel point il manquera au Sénat. M. Prévet est un admirable orateur d'affaires; il a pour lui, non seulement la compétence et le talent, mais l'énergie; les tâches difficiles le tentent alors qu'elles en découragent tant d'autres; sa voix claire et vibrante contribue elle-même à donner de l'éclat aux discussions Nous parlons au présent et c'est malheureusement au passé qu'il faut le faire : M. Prévet conserve toutes ses qualités, mais le Sénat n'en profitera plus. Dans d'autres départemens encore, les Basses-Pyrénées, la Somme, les progressistes ont été aussi malheureux. Dans le Rhône, leur défaite a été d'autant plus sensible qu'elle était inattendue; mais il y a là un préfet qui mérite de devenir légendaire, comme le sont devenus quelques-uns de ceux de l'Empire. Ce maquignon électoral a noué les coalitions les plus étranges, les plus paradoxales, les plus immorales, pour faire échouer la liste progressiste, il y a réussi. Le Sénat perd en M. Gourju un orateur disert et courageux, qui était toujours prêt à monter à la tribune et le faisait presque toujours à propos, sans parler de M. Fleury-Ravarin qui, nouveau venu au Luxembourg à la suite d'une élection partielle, n'a pas eu le temps d'y donner sa mesure; mais il l'avait donnée autrefois à la Chambre, et sa disparition est de nature à inspirer des regrets. Telles sont les défaites principales des progressistes. Leurs

victoires ont été plus rares. Cependant ils en ont remporté une très belle dans les Vosges, où M. Méline a réussi à faire passer toute sa liste, composée de M. Boucher, ancien ministre, et de M. le comte d'Alsace, prince d'Hénin. Le croirait-on? Toutes les forces administratives ont été tournées avec violence contre M. Méline. S'il y a pourtant un homme qui a rendu des services à la République, et qui l'a gouvernée pendant plusieurs années avec autorité, modération et libéralisme, c'est lui. Son caractère même semblait rendre impossible qu'il eût des ennemis. On a voulu l'abattre à tout prix. L'élection des Vosges a quelque peu vengé les progressistes des procédés qui ont été employés contre eux. Enfin une dernière élection, celle de M. Ribot, mérite une mention particulière. Au point de vue purement électoral, elle n'a pas de signification déterminée. M. Ribot a été élu par une sorte de consentement général. Une place étant vacante, à la suite d'un décès, sur la liste des sénateurs du Pas-de-Calais, on y a mis son nom parce qu'on savait qu'après trente ans de vie parlementaire, sa santé récemment éprouvée ne lui permettait plus de rester à la Chambre, et qu'on ne voulait pas priver le pays de son expérience, de son talent et de son autorité. Il sera sans doute très utile au Sénat, mais il manquera singulièrement à la Chambre où il tenait en respect beaucoup de passions, d'appétits, d'impatiences, d'élémens de désorganisation et de désordre de tous les genres. On le savait désintéressé du pouvoir et arrivé à ce moment de la vie où la sérénité de la pensée n'est plus troublée par rien. Aussi était-il toujours écouté avec respect, sinon suivi, et il lui est plus d'une fois arrivé d'exercer entre les partis une sorte d'arbitrage, au nom de la morale politique ou des intérêts les plus élevés de la patrie. Oui, certes, M. Ribot manquera à la Chambre ; mais une force comme celle qu'il représente ne doit pas seulement être employée, elle doit aussi être ménagée, peut-être conservée. Il faut donc applaudir à son entrée au Sénat.

Les Chambres se sont réunies, en vertu de la Constitution, le second mardi de janvier, c'est-à-dire le 12. Il est un peu tôt pour pronostiquer ce que sera leur session, mais il est à craindre que le gouvernement ne se trouve un peu plus encore qu'auparavant à la discrétion des partis avancés et qu'il ne leur fasse des concessions nouvelles. Un fait vient de montrer que cette crainte n'est que trop fondée : les derniers accusés de Draveil ont été relâchés. Nous ne voulons pas exagérer l'importance de l'incident : les accusés, s'ils avaient été traduits en cour d'assises, auraient été presque certaine-

ment acquittés. Tant de fautes et de faiblesses avaient été commises que la capitulation finale du gouvernement était devenue presque inévitable : ce n'est donc pas cette capitulation elle-même qui nous inquiète, mais la série de faits qui l'ont préparée et finalement imposée. On avait déjà prononcé des ordonnances de non-lieu au profit des vrais provocateurs du mouvement, pour ne garder en prison que de modestes comparses dont la défense était devenue si facile que le moindre avocat aurait pu s'en charger avec la certitude de gagner sa cause. Enfin il s'était produit, à la fin de la dernière session, un imbroglio parlementaire qui affaiblissait encore la situation du ministère public. Un député avait proposé une amnistie pour les accusés de Draveil, et il avait demandé l'urgence pour sa proposition. C'est sur l'urgence que la bataille s'est livrée. Le gouvernement s'était prononcé contre, à la vérité assez mollement, et la majorité l'avait suivi. L'urgence était donc repoussée, mais à une majorité faible, et, les jours suivans, la conscience de quelques-uns de ses membres ayant été bourrelée de remords plus ou moins spontanés, un assez grand nombre de votes ont été retirés ou corrigés pour déranger la majorité et la faire passer d'un camp à l'autre. On pouvait donc être sûr que, dès la rentrée, la proposition d'amnistie serait reprise et votée : il aurait fallu, pour qu'il en fût autrement, que M. Clemenceau prît parti contre elle avec beaucoup d'énergie, peut être même qu'il posât la question de confiance. L'aurait-il fait? Rien n'est plus douteux. Dans l'intervalle des deux sessions, M. Clemenceau a joué en effet un rôle nouveau, celui de candidat : il était rééligible comme sénateur dans le Var. Il a trouvé devant lui des électeurs radicaux socialistes, plus socialistes encore que radicaux, et très exigeans. On a fait campagne contre lui en l'accusant d'être l'assassin du peuple, le massacreur des ouvriers, etc. Il a compris la nécessité pour lui de faire des concessions, et il a laissé très clairement entendre qu'on était à la veille de l'amnistie des accusés de Draveil. Cette amnistie était devenue la rançon de l'élection de M. Clemenceau. Au moment où l'affaire venait en cour d'assises, le procureur de la République a demandé son renvoi à une session ultérieure, et la mise en liberté des accusés. Ceux-ci sont revenus à Paris en triomphe : ils ont été reçus par M. Jaurès, assisté de M. Hervé, dans une réunion où on a fortement vilipendé le gouvernement, en déclarant bien haut qu'on ne se repentait de rien et qu'on allait continuer. C'est ainsi que M. Clemenceau a été remercié de son geste généreux : mais il a été réélu.

Le programme qu'il a développé devant les électeurs a deux parties bien distinctes. Dans la première, il a énuméré une fois de plus les quatre grandes réformes démocratiques que le gouvernement a pris à charge de faire aboutir ; il n'a jusqu'ici réussi que pour la moindre, qui est le rachat de l'Ouest ; restent l'impôt sur le revenu, les retraites ouvrières et la juridiction militaire. M. Clemenceau a promis à ses électeurs que l'impôt sur le revenu serait voté par la Chambre dans quelques semaines, et les retraites ouvrières par le Sénat dans quelques mois. On sait ce que nous pensons de ces réformes : elles sont propres à inspirer les pires inquiétudes. Mais la seconde partie du programme de M. Clemenceau est fort bonne. Elle se rapporte aux mesures à prendre contre le désordre dans la rue et contre la propagande anti-patriotique et anti-militariste dans les esprits. Ici, M. Clemenceau a parlé comme aurait pu le faire M. Méline lui-même, c'est-à-dire fort bien, et nous serions tout prêt à applaudir à ses déclarations, s'il n'y avait pas chez lui quelque distance entre les paroles et les actes. Les paroles sont excellentes ; les actes se composent de la série de défaillances dont nous avons parlé. N'y a-t-il pas là une contradiction et une équivoque? N'est-il pas à craindre que les résolutions de M. le président du Conseil ne trouvent leur limite dans les injonctions que les partis les plus avancés essaieront de lui imposer? Ces partis déclarent bien haut que la victoire électorale du 3 janvier est leur victoire à eux et que, par elle, le pays a signifié au ministère que le moment était venu de parcourir au pas de charge une nouvelle étape dans ce qu'ils appellent la voie du progrès. Sans doute ils le disaient déjà avant le 3 janvier, mais les élections de cette journée leur donnent un argument de plus. Et c'est sous ces auspices que s'ouvre la nouvelle session.

On ne peut dire qu'une chose de la situation extérieure, c'est que, jusqu'à ces tout derniers jours, elle ne s'est pas améliorée. Au dernier moment, toutefois, une lueur plus favorable est apparue à l'horizon. Mais il faut procéder par ordre.

Nous avons rendu compte de la note que M. Isvolski a adressée aux puissances et du discours parlementaire qui en a été le complément et le commentaire. M. Isvolski a dit une chose très sensée, à savoir qu'il fallait négocier entre les puissances, et qu'il serait dangereux d'aller à la Conférence avant que l'état avancé de ces négociations eût montré que l'accord était possible, et sur quelles bases il l'était. Mais où en sont ces négociations? Sans doute on les a ou-

vertes : quel en a été jusqu'ici le résultat ? Il faut bien croire qu'il a été assez, nul puisqu'on s'est mis tout d'un coup à parler d'un autre système qui consisterait, de la part d'une ou de plusieurs puissances choisies parmi les plus désintéressées dans les affaires d'Orient, à intervenir entre les autres et à leur soumettre des propositions. Tout cela est encore assez vague, au moins dans les journaux, et nous ne savons pas exactement quelle importance il convient d'attribuer à ces suggestions.

Dans ce nouvel ordre d'idées, il a été naturellement beaucoup question de la France. Parmi les puissances qu'on dit désintéressées, elle occupe le premier rang : aussi semble-t-il que, de différens côtés, on l'ait poussée à prendre une initiative qu'on se déclarait disposé à suivre. La Presse allemande s'est faite volontiers l'interprète de cette suggestion, qui ne lui est peut-être pas tout à fait personnelle. Mais il faudrait savoir d'abord ce qu'on entend par puissance désintéressée. Si on qualifie ainsi une puissance qui se désintéresse de ce qui peut se passer en Orient, ce n'est pas le cas de la France, et, sans doute même, ce n'est celui d'aucune autre puissance. La politique française a été plus active en Orient autrefois que dans ces derniers temps, et nous regrettons pour notre compte qu'elle se soit laissé détourner de ce champ d'action où elle a joué jadis un rôle si considérable, pour s'adonner trop exclusivement à des entreprises nouvelles et aléatoires. Toutefois, malgré les diversions auxquelles elle s'est abandonnée, la France ne laisserait pas dire sans protester qu'elle n'a pas d'intérêts en Orient. Si, par puissance désintéressée, on entend une puissance qui n'a l'intention de rien prendre pour elle parmi les dépouilles éventuelles de l'Empire ottoman, cette appellation s'applique sans doute très exactement à la France ; mais elle s'applique aussi à plusieurs autres puissances, par exemple à l'Angleterre et à l'Allemagne. L'Angleterre et l'Allemagne ne laisseraient pas dire plus que nous qu'elles n'ont pas d'intérêts en Orient, mais elles protesteraient énergiquement et très sincèrement si on leur attribuait des arrière-pensées d'appropriation territoriale : nous en sommes sûrs pour l'Angleterre, et nous le croyons pour l'Allemagne. Bien plus, la Russie elle-même, bien qu'elle ait eu un moment la velléité, non pas de prendre pour elle un pouce de territoire ottoman, mais de profiter des circonstances pour se faire attribuer quelque avantage, la Russie comme nous, comme l'Angleterre, comme l'Allemagne, est une puissance désintéressée. Pourquoi donc serait-ce seulement à nous, ou même à nous, avec une ou deux autres puissances, que reviendrait

l'honneur délicat d'arrêter des propositions transactionnelles que nous demanderions ensuite à l'Autriche, aux royaumes ou principautés balkaniques et finalement à la Porte, de vouloir bien accepter ? C'est une mission très flatteuse qu'on nous attribuerait là; mais, pour la remplir, il ne suffit pas d'avoir de bonnes idées, il faut encore que ces idées soient jugées bonnes par les autres; par conséquent il faut les essayer sur eux, les leur soumettre, en un mot causer. Alors, si l'entente s'établit, pourquoi ne pas agir en commun, avec une autorité qui serait évidemment plus forte puisqu'elle serait collective? Pour résumer, il y a là deux difficultés : la première s'attache à une action isolée, la seconde à la définition et à la limitation des puissances désintéressées. Dans une conférence, où on se trouverait en présence les uns des autres, un échange de vues se produirait plus naturellement, et il en résulterait, plus naturellement aussi, des groupemens dont l'action réciproque s'exercerait avec efficacité; mais, dans l'ordre dispersé où nous sommes, tout est plus difficile, et nous avouons ne pas voir très bien comment les nations dites désintéressées pourraient intervenir, et surtout comment l'une d'elles pourrait le faire isolément.

Pourquoi l'Allemagne, qui paraît nous avoir incités à entrer dans cette voie, n'y entre-t-elle pas elle-même? Il est facile de le deviner : c'est que son action est liée à celle de l'Autriche, puissance intéressée au premier chef, et qu'elle craindrait, soit de déplaire à l'Autriche, si elle n'était pas tout simplement son second, aussi brillant d'ailleurs qu'on voudra, soit d'être suspecte à certaines autres puissances, si elle se bornait à être l'interprète des intérêts austro-hongrois. Mais si l'Allemagne a des obligations envers l'Autriche, nous en avons envers la Russie : il y a de l'analogie entre nos situations respectives. Notre désintéressement ne saurait aller jusqu'à nous détacher des intérêts de notre alliée. Nous pourrions donc devenir suspects à notre tour. Les vues générales exposées par M. Isvolski dans son discours à la Douma, si elles ne peuvent soulever de notre part aucune objection, pourraient fort bien en provoquer ailleurs. M. Isvolski a esquissé à grands traits un système politique qui consiste à établir entre les petits États balkaniques, Serbie, Montenegro, Bulgarie elle-même, Grèce peut-être, une solidarité intime, c'est-à-dire une union politique, qui s'exercerait sous l'égide de la Porte. Celle-ci deviendrait la protectrice des nations qui se sont détachées d'elle par des démembremens successifs et ont reconquis leur indépendance. C'est là une haute pensée, mais elle est sans doute assez loin de sa

réalisation. La Turquie régénérée sera peut-être propre un jour à remplir ce rôle ; il est douteux qu'elle le soit et que les États balkaniques s'y prêtent dès maintenant. Les têtes, en effet, continuent de fermenter; les idées abondent et s'opposent les unes aux autres ; le moment de la conciliation définitive n'est peut-être pas encore venu. Certes, la France peut contribuer pour sa part à préparer et à hâter le dénouement, et nous pensons bien qu'elle s'y emploie de son mieux. Si à un moment donné, non pas une autre puissance, mais toutes, ou du moins la plupart d'entre elles, lui demandaient de sortir du rang et de faire une proposition, elle devra se prêter à une mission aussi honorable pour elle. Mais nous n'en sommes pas là.

Au surplus, tout le monde veut la paix: l'incident qui vient de se produire entre l'Autriche et la Serbie, à propos d'un discours de M. Milovanovitch, en est une preuve de plus. L'Europe, un de ces derniers jours, a éprouvé une vive inquiétude : elle a appris que le ministre des Affaires étrangères de Serbie avait prononcé devant la Skoupchtina un discours dont l'Autriche se jugeait offensée et au sujet duquel elle demandait des explications. Si ces explications ne lui étaient pas données, ou si elle ne paraissaient pas suffisantes, son ministre à Belgrade serait rappelé, et il pourrait en résulter les plus graves conséquences. A l'émotion générale provoquée par l'incident s'ajoutait une extrême surprise, car l'Europe connaît M. Milovanovitch et elle le regarde comme incapable d'une incartade, en tout temps sans doute, mais encore plus au moment actuel où la moindre imprudence déchaînerait des tempêtes. Ceux mêmes qui ne connaissaient pas encore M. Milovanovitch ont appris à le connaître dans ces derniers temps, car il vient de faire dans les principales capitales de l'Europe un voyage dont le but était de chercher pour son pays des concours et des sympathies. M. Milovanovitch a produit partout la meilleure impression : on a vu en lui un patriote ardent, passionné même, mais avisé et circonspect, se rendant parfaitement compte de la politique de toutes les puissances et animé d'un grand bon sens. A Belgrade, il représente le parti de la modération. Si sa tête s'était subitement enflammée au contact des autres, il fallait en conclure que le peuple serbe était arrivé à un état d'exaltation tel que les plus sages en subissaient la contagion et n'étaient plus maîtres d'eux-mêmes. Alors tout était à redouter. Mais qu'avait donc dit M. Milovanovitch, ou plutôt que lui reprochait-on d'avoir dit? Les dépêches des journaux lui attribuaient des propos qui, s'ils avaient été exacts, auraient produit à Vienne une émotion légitime : par exemple que l'Autriche

avait réduit en esclavage des peuples serbes, et qu'il n'y aurait de sécurité dans les Balkans que quand on l'en aurait expulsée. M. Milovanovitch n'avait rien dit de tout cela, ou du moins il ne l'avait pas dit comme cela. Il n'avait pas reproché à l'Autriche d'avoir réduit des Serbes en esclavage, mais de se les être assujettis, en d'autres termes d'en avoir fait ses sujets : on conviendra que ce n'est pas la même chose. Les Herzégoviniens et les Bosniaques sont devenus les sujets de l'Autriche, mais non pas ses esclaves. Il est bien vrai que M. Milovanovitch a émis l'opinion que la péninsule des Balkans devait appartenir aux races qui les habitent actuellement, et que l'Autriche avait pour limites naturelles le Danube et la Save, mais il l'a énoncé purement et simplement, sans aucun mot blessant pour l'Autriche, et, dans les explications qu'il s'est empressé de donner, il a ajouté qu'il regretterait qu'on eût pu se méprendre sur sa pensée. L'Autriche s'est contentée de ces explications qui sont, en effet, très satisfaisantes, et tout le monde a respiré lorsqu'elle a déclaré l'incident clos. Si elle n'avait pas eu des intentions pacifiques, il lui aurait été facile d'aggraver l'incident au lieu de le clore : il lui aurait suffi de le laisser ouvert pour maintenir l'Europe dans l'inquiétude et la préparer aux secousses prochaines.

L'Autriche a donné bientôt après une preuve nouvelle, et plus éclatante encore, de ses dispositions. Le dernier acte diplomatique qu'elle a accompli enlève beaucoup de leur intérêt aux suggestions relatives à l'intervention officieuse d'une ou de plusieurs puissances. Après avoir amusé le tapis par les propositions inacceptables dont nous avons parlé, il y a quinze jours, elle en a fait enfin de plus sérieuses à la Porte. — Offrez une indemnité convenable, lui disions-nous : plaie d'argent n'est pas mortelle. — Elle a offert en effet une somme de 62 millions de francs, se référant aux propriétés de l'État turç en Herzégovine et en Bosnie. Elle affirme que c'est son dernier mot, et que c'est à prendre ou à laisser. C'est là, pour la première fois, une offre réelle et ferme. Les 62 millions doivent être versés en monnaie solide, francs de toute retenue pour une cause quelconque, par exemple pour cause de réparations à donner aux commerçans boycottés. Cette offre constitue une base de négociations, et nous souhaitons qu'elle soit jugée telle à Constantinople. L'Autriche continue à ne pas vouloir entendre parler d'indemnité formelle; elle repousse l'obligation de prendre à sa charge une partie de la dette ottomane; elle méconnaît des principes qui ont à nos yeux une légitimité certaine; mais, en fait, elle finance, et peu importe qu'elle

donne à la concession à laquelle elle se détermine la forme d'un contrat privé. Si elle recherchait la guerre, est-ce ainsi qu'elle procéderait? Le vieil empereur François-Joseph ne veut certainement pas que la fin de son règne soit ensanglantée comme l'ont été le commencement et le milieu. Ni lui, ni M. d'Æhrenthal n'avaient prévu, au moment de l'annexion des deux provinces, à quelles difficultés ils allaient avoir affaire. Ils se garderont bien d'avouer, mais on ne nous ôtera pas de l'esprit que maintenant qu'ils sont mieux instruits, si c'était à recommencer, ils ne recommenceraient pas. Dès lors, il y a bien des chances pour que la paix soit maintenue, et elle peut l'être par des négociations directes entre les puissances intéressées, négociations dont l'Europe tout entière aura ensuite à consacrer les résultats. Quant aux puissances dites désintéressées, le service qu'elles peuvent rendre est sans doute, quand les principes de l'accord auront été fixés, d'aider à en déterminer l'application pratique s'il se présente des difficultés nouvelles, comme cela est probable, comme cela est certain. Supposons, par exemple, que décidément on ne s'entende pas sur un chiffre à fixer. Telle ou telle puissance, ou la Conférence elle-même, pourrait être chargée de ce soin. La France aurait éventuellement dans une hypothèse de ce genre un rôle très utile à remplir, et elle n'y faillirait pas. Sa situation morale est excellente, parce que tout le monde sait qu'elle ne veut rien pour elle-même, et que le seul but qu'elle se propose est le maintien de la paix sur une base solide, c'est-à-dire par le respect des droits et le ménagement des intérêts de tous.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

FACHODA

I

LA NÉGOCIATION AFRICAINE

Plus de dix années se sont écoulées, les problèmes posés alors sont résolus; les peuples sont occupés à d'autres travaux, l'opinion est agitée par d'autres soucis : il est permis de présenter maintenant l'exposé loyal d'une affaire qui fut considérable, en son temps, et qui faillit troubler les relations cordiales de deux grandes nations.

Pour l'histoire, pour la vérité, pour la justice, il n'est pas inutile de préciser le fait et le droit, il n'est pas inutile d'établir que la partie engagée était légitime et qu'elle méritait d'être jouée. N'eût-elle fait que soutenir le bon renom de la race française, elle avait sa raison. Un peuple ne puise ni autorité, ni respect dans l'abandon de soi-même. Il y a des intérêts qu'il faut savoir défendre et des entreprises qu'il faut savoir soutenir quand une fois elles sont engagées.

Cinq cents Sénégalais, ayant à leur tête un homme, auraient pu obtenir un de ces résultats positifs qui ont récompensé, souvent, des efforts moins méritoires et moins justifiés. Si des difficultés inouïes n'eussent pas retardé leur marche, si un arrangement fût intervenu plus tôt, comme il était à prévoir, — c'est-à-dire avant la rencontre des forces anglaises et françaises sur le Nil, — la face des choses eût été sans doute modifiée. Une entente amiable eût mis fin, dignement, à cette

concurrence honorable, à cette rivalité émouvante qui avait jeté les deux pays, face à face, sur les mêmes voies.

La France et l'Angleterre, qui se heurtèrent à cette heure, avaient usé, au cours des longues et complexes négociations antérieures, de ménagemens réciproques et s'étaient abordées dans des sentimens de conciliation et d'estime. Ce corps à corps unique avait été précédé de vingt ententes. On n'avait jamais perdu de vue la considération dominante de l'harmonie nécessaire entre les deux puissances et de la collaboration finale aux mêmes œuvres.

Un jour viendra où la nécessité de cette collaboration, non seulement partout dans le monde, mais spécialement dans les régions sur lesquelles portait le litige, apparaîtra. Ce ne sera pas trop du concours de toutes les puissances limitrophes pour pénétrer ces immenses et farouches provinces. On verra bien que la communauté des efforts est préférable à des revendications exclusives et hostiles. Au sein de ces marécages où les eaux indécises des deux plus grands fleuves africains hésitent avant de séparer leurs cours, les politiques qui furent rivales se rapprocheront et se retrouveront unies. L'avenir, repassant alors l'œuvre interrompue, reconnaîtra que la vigilance française, portée jusqu'à ces confins éloignés, était justifiée. Si l'esprit de concorde et la bonne grâce l'eussent emporté, — et peu s'en fallut, — les résultats eussent été meilleurs pour tous, sans les risques d'une rupture redoutable et la douleur d'une blessure cuisante. Entre vieilles nations et camarades de route dans l'histoire, les égards mutuels sont le plus sage : on se retrouve.

Quoi qu'il en soit, pour que l'avenir sache et que l'histoire juge, il faut qu'ils soient éclairés et que, les brouillards de la polémique étant dissipés, la vérité se lève.

L'exposé qui va suivre a pour objet de mettre, une fois pour toutes, hors de cause l'honneur de la France et la bonne foi de ceux qui l'ont représentée. Il est consacré, uniquement, au débat diplomatique qui, remontant aux années antérieures, s'est terminé par le rappel de la mission Marchand.

Quant à l'expédition elle-même, je n'entreprends pas de la raconter : le plus simple et le plus fort des témoignages, c'est le journal de marche écrit, au jour le jour, par les chefs. Ils ont fait, pour le pays, tout ce qui pouvait être fait. Leur étonnante randonnée achève superbement la série de ces « aven-

tures » françaises qui, pendant vingt années, ont sillonné, de leur piétinement, le continent noir. Une telle gloire est hors d'atteinte.

Il reste à dire les circonstances internationades dans lesquelles la mission s'est produite, à rappeler par qui elle fut décidée, comment soutenue et pourquoi elle a échoué.

I

Il est avéré, — après les précisions données par M. André Lebon (1), — que la mission Marchand fut décidée sur l'initiative de M. Léon Bourgeois, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, au début de l'année 1896, et qu'elle fut constituée par M. Guieysse, alors ministre des Colonies (2). Les instructions concertées entre les deux départemens furent signées, par ce dernier ministre, le 24 février 1896. C'est donc au Cabinet Bourgeois qu'appartiennent l'honneur et la responsabilité de cette mesure prise en connaissance de cause, après longue et mûre délibération.

La décision n'était pas un fait isolé dans le développement de l'expansion française en Afrique : elle avait ses origines dans une politique nationale antérieure; mais elle eut sa raison d'être immédiate dans un programme général d'action en Afrique conçu à la suite des événemens qui ont marqué les derniers mois de l'année 1895.

M. de Freycinet a rappelé, dans un livre admirable de pondération et de sang-froid, quelles raisons la France opposait à l'occupation de l'Égypte par l'Angleterre. Il n'est pas utile d'évoquer ici, à nouveau, ce passé pénible pour les deux parties. Car, si l'une des puissances a été expulsée de ses titres et de son influence, l'autre n'a obtenu son succès que par une procédure diplomatique laborieuse dont le moins qu'on puisse dire c'est que les diverses phases n'en sont pas toujours conciliables

(1) Voyez, dans la *Revue des Deux Mondes* des 15 mars, 15 mai, 15 juin et 15 septembre 1900, les articles de M. André Lebon, recueillis en volume sous le titre : *la Politique de la France en Afrique*, 1896-1898. Plon, 1901, in-8.

(2) La constitution de la mission est annoncée en ces termes, dans les journaux du temps : « Une décision du ministre de la Marine, en date du 17 janvier 1896, porte que la garnison de l'Oubanghi sera composée de trois compagnies de tirailleurs sénégalais... — M. Marchand, capitaine d'infanterie de Marine, est désigné pour servir à la 12e compagnie des tirailleurs sénegalais détachée dans l'Oubanghi. » *Bulletin de l'Afrique française*, février 1895 (p. 40).

entre elles. Il fallut une sagesse extrême aux deux gouvernemens pour que l'irritation réciproque, se manifestant par des réclamations véhémentes et des échappatoires embarrassées, n'ait pas causé de plus graves conflits. Ni les excitations téméraires, ni les vivacités périlleuses n'ont manqué, de part ni d'autre, et l'on pourrait soutenir que, dans la phase suprême, certains hommes d'État étaient plus notoirement hostiles en Angleterre qu'en France.

La rivalité de la France et de l'Angleterre, en Égypte, fut certainement une des causes initiales de l'incident de Fachoda; mais on n'en comprendrait pas le véritable caractère si on ne le mettait à sa place dans cette vaste question du partage de l'Afrique qui fut une des grandes affaires du XIX^e^ siècle à son déclin.

Les voyages de Stanley à travers ce continent avaient démontré, par la découverte du Congo, que l'accès vers le Nil et les Grands Lacs est plus facile, peut-être, par la côte occidentale que par la côte orientale. A l'Ouest, en effet, la région des cataractes franchie, on dispose d'un parcours relativement aisé sur un bief immense. Le Congo, c'est, pour l'Afrique équatoriale, le fameux « chemin qui marche. »

Les regards se portèrent, donc sur cette côte, jusque-là si négligée. La France, en raison de la possession du Gabon, d'où partait Brazza, l'État Indépendant, par une extension hardie des titres plus récens que lui avait attribués la conférence de Berlin (1884), poussèrent leur pointe vers les hautes terres arrosées par le fleuve et ses affluens.

L'hypothèse qu'on qualifie, à tort, d' « hypothèse de Wauters, » mais qui fut, dès la conférence de Berlin, l'hypothèse de Desbuissons, se vérifia : un affluent considérable du Congo, l'Oubanghi, a sa source dans des régions très voisines de l'Égypte équatoriale et recueille les eaux qui, partant du Bahr-El-Ghazal, prennent le chemin de l'Atlantique.

Quand des traités, longuement débattus et remaniés à diverses reprises (1885-1887), eurent assuré à la France la possession légitime de la rive droite de l'Oubanghi, avec la frontière prolongée jusqu'au 30^e^ méridien par le 4^e^ parallèle, cette puissance se trouva, sur une étendue considérable de son territoire colonial, limitrophe du bassin du Nil. Une ligne de partage imperceptible distingue à peine, parmi les eaux dor-

mantes des marécages herbus, les vallées des deux fleuves.

Cette situation remarquable ne devait pas échapper à l'attention des hommes chargés de suivre, pour le gouvernement français, l'avenir de l'expansion européenne en Afrique. Un mémoire soumis par la sous-direction des protectorats à M. Spuller, ministre des Affaires étrangères, remanié ensuite pour M. Develle, relevait l'importance de ces contacts et de cette pénétration de flanc que les affluens du Congo enfoncent vers le cours du Moyen-Nil : « S'il se construit un chemin de fer pour relier les deux grands fleuves africains, il passera là; s'il se fait un canal, il passera là. »

La France avait le plus haut intérêt à s'approcher, par le Congo, des régions que les entreprises du Mahdi avaient arrachées à leur contact bien précaire avec la civilisation. Œuvre d'autant plus urgente que, par une campagne extraordinairement aventureuse, les officiers de l'État Indépendant du Congo avaient, au mépris des traités, franchi le 4e parallèle, établi des postes sur le haut Oubanghi et s'étaient dispersés dans l'Afrique nilotique.

Aussi, dès l'année 1892, sur l'initiative de M. Étienne, député, d'accord avec les départemens compétens des Colonies et des Affaires étrangères, la Commission du budget avait inscrit, au compte du sous-secrétariat des Colonies, un crédit de 300 000 francs à l'effet d'envoyer une mission d'études et d'établissement dans ces régions : c'était, à une heure singulièrement propice, le premier projet de la mission Marchand. Personne, en Europe, ne s'intéressait à ces régions abandonnées depuis le départ d'Emin. L'occupation se fût faite sans coup férir. Mais le projet n'eut pas de suite. Les fonds étant votés, les mesures nécessaires furent préparées et soumises au sous-secrétaire d'État des Colonies, qui ne se décida pas à les signer. Les crédits restèrent inemployés.

Cette période, de 1886 à 1892, fut, en général, une époque de stagnation et même de recul pour l'expansion coloniale française. Les tâches étaient multiples, les frais considérables, les gouvernemens et les parlemens inquiets.

Quel poids à soulever que celui des affaires de Tunisie, d'Indo-Chine, de Madagascar, du Congo, de la Nigeria, de la Côte d'Ivoire, de l'Égypte, des Nouvelles-Hébrides, de la Guyane, tandis que l'opinion publique ne se passionnait que pour l'aventure boulangiste et l'affaire du Panama!

L'État Indépendant du Congo mettait à profit nos tergiversations : ses agens, après avoir franchi le 4e parallèle, s'efforçaient de contourner les possessions françaises et de leur interdire tout développement à l'Est et au Nord. Ils agissaient d'après un dessein combiné et prémédité. On savait que le roi Léopold cherchait partout des appuis.

Ces empiétemens donnèrent lieu à de multiples protestations de la part du gouvernement français: sous le ministère Casimir-Perier, des négociations s'engagèrent, à Paris et à Bruxelles, entre les représentans de la France et ceux de l'État Indépendant du Congo. Comment ceux-ci eussent-ils justifié la conduite des agens belges, quand les textes étaient formels? Cependant, ils ne cédaient pas. « Possession vaut titre, » arguaient-ils. Les choses traînaient en longueur.

Enfin, ces étranges obscurités se dissipèrent: le 12 mai 1894, les journaux belges et anglais publièrent la fameuse convention signée entre l'Angleterre et l'État du Congo. L'Angleterre, sans songer même à prévenir le Cabinet de Paris, attribuait à l'État Indépendant la partie du bassin du Congo située au Nord du 4e parallèle et reconnue à la France par les traités. En outre, elle cédait *à bail*, à l'État du Congo, toute la partie du bassin du Nil située sur la rive gauche du fleuve et comprise entre le lac Albert et le 10e degré de latitude (c'est-à-dire jusqu'à Fachoda), y compris la région indécise du Bahr-El-Ghazal, étant entendu que, pour la partie la plus voisine du fleuve (à l'Est du 30e degré Est de Greenwich), le bail ne durerait que jusqu'à la mort du roi Léopold. Le bail s'étendait au port de Mahagi sur le lac Albert avec les accès nécessaires. En revanche, l'État Indépendant cédait à bail à l'Angleterre une bande de terre de vingt-cinq kilomètres de largeur entre la pointe du lac Tanganiyka et la pointe Sud du lac Albert-Édouard, c'est-à-dire le passage pour le chemin de fer projeté « du Cap au Caire. »

Enfin, le traité, mentionnant, pour les écarter, « les prétentions de l'Égypte et de la Turquie dans le bassin du Haut-Nil (1), » contenait une clause par laquelle l'État Indépendant

(1) Une annexe de l'acte est ainsi rédigee : « Les signataires *n'ignorent pas les prétentions* de l'Égypte et de la Turquie dans le bassin du Haut-Nil. » « Les prétentions de l'Égypte ! »... La timidité de cette allusion marque les hésitations de la thèse anglaise.

« reconnaissait la sphère d'influence britannique telle qu'elle est délimitée dans l'arrangement anglo-allemand du 1er juillet 1890. »

C'était la plus grave disposition du traité, puisque l'Angleterre, qui s'était assuré déjà des reconnaissances analogues, de l'Allemagne d'abord et, ensuite, de l'Italie, achevait, par l'adhésion obtenue de cet autre État voisin, la prise de possession, du moins théorique, de tout le bassin du fleuve. Bien plus, pour se mettre tout à fait à l'abri des voisinages inquiétans, elle glissait, en quelque sorte, le Congo belge en tampon entre les possessions françaises et cet immense territoire qu'elle s'attribuait tout entier.

Si on laissait faire, la question d'Égypte et, on peut même ajouter, la question d'Afrique étaient réglées d'un seul coup. La politique suivie par la France, depuis quinze ans, n'était qu'une vaine parade. Ni moyen de reprise, ni élément d'échange ou de compensation ne lui restaient, au moment où s'engageait la grande « négociation africaine. »

Par l'arrangement, la France se trouvait lésée dans ses droits immédiats sur le Congo, au nord du 4e parallèle ; elle était lésée dans ses droits éventuels de préemption sur l'État Indépendant; elle était lésée en sa qualité de signataire des traités assurant l'intégrité de l'Empire ottoman, et elle était lésée, surtout, dans sa situation de puissance africaine. Déjà écartée, sans plus de façon, malgré les traités, à Zanzibar, puis dans l'Ouganda, évincée au Bas-Niger, contestée sur la Côte occidentale, à Madagascar, en Abyssinie, au Maroc, elle était désarmée, vaincue avant de combattre.

Une politique d'exclusion et d'enveloppement était, ainsi, opposée à la France : les deux partenaires du traité s'accordaient, l'un à l'autre, aux dépens d'une puissance voisine et amie, ce qui ne leur appartenait pas.

L'Allemagne protesta immédiatement et obtint, sans autre forme de procès, l'abandon de la clause cédant à bail la bande de terre de vingt-cinq kilomètres.

La France allait-elle s'incliner, renoncer à la défense de ses droits, de sa dignité, de ses intérêts ?

Répondant au mouvement de l'opinion, à l'émotion du Parlement, le Cabinet Charles Dupuy, qui succédait au Cabinet Casimir-Perier s'éleva contre l'arrangement anglo-congo-

lais. L'exposé que le ministre des Affaires étrangères fit à la Chambre, huit jours après la constitution du ministère, le 7 juin 1894, en réponse à une interpellation de MM. Deloncle et Étienne, présentait les argumens de droit et les argumens de fait.

Au point de vue du droit, il alléguait « les traités internationaux qui garantissent l'intégrité de l'Empire ottoman; » il y avait, de ce chef, un engagement pris directement avec la France comme à l'égard des autres puissances : c'était « un statut général, une des bases de la paix universelle (1) » qui était atteinte. Si les actes qui consacrent l'équilibre international, comme le traité de Paris ou le traité de Berlin, pouvaient être violés arbitrairement par leurs propres signataires, sur quelles bases pourrait-on fonder l'ordre public entre les puissances et maintenir la paix?

Quant à l'État Indépendant, en traitant avec l'Angleterre dans les conditions indiquées, il se mettait en contradiction avec la charte de son existence; il s'arrachait à la protection de sa neutralité. De même que l'arrangement était en violation du droit international européen, il « était en contradiction formelle avec le droit international africain. »

Le droit une fois établi, l'exposé ministériel abordait les points de fait et les réalités. La convention « portait atteinte à l'équilibre des forces en Afrique et dans le monde; » elle était contraire aux intérêts comme au droit de la France. L'Allemagne avait fait rayer la clause qui la touchait : la France déclarait qu'en ce qui la concernait, « la convention était nulle et de nulle portée. »

En même temps, le ministre priait la Chambre d'opposer, s'il y avait lieu, le fait au fait et l'occupation à l'occupation : puisque les agens congolais parcouraient, sans obstacle et sans protestation, le Bahr-El-Ghazal, rien n'empêchait d'autres missions de se porter vers les mêmes régions : « Mon collègue le ministre des Colonies a déjà donné les ordres nécessaires pour que l'officier supérieur qui commande dans le Haut-Oubanghi rejoigne son poste sans délai. Les premiers détachemens de sa mission sont déjà arrivés sur les lieux. Ils seront renforcés sans retard si la Chambre accorde, comme nous n'en doutons pas,

(1) Ce sont les propres expressions employées par sir Edward Grey à propos de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche-Hongrie en 1908.

les crédits nécessaires. Le chef de la mission a reçu, du gouvernement, les instructions et les ressources destinées à assurer la défense et le maintien de nos droits. *Il quittera la France par un prochain paquebot.* »

Au lendemain de la séance du 7 juin, la presse anglaise fulmina. Lord Dufferin, alors ambassadeur d'Angleterre à Paris, accourut au quai d'Orsay. Il parla, d'abord, d'un ultimatum qu'il avait, disait-il, dans la poche de sa redingote et qu'il y garda, finalement, après s'être laissé conduire jusqu'à la sortie. Cet ultimatum, M. d'Haussez l'avait vu poindre, en 1830, à la veille de l'expédition d'Alger, et puis M. Develle, en 1893, lors des affaires du Siam... Les ultimatums, alors même qu'ils sont produits, se discutent.

Le débat engagé avec lord Dufferin prit une tournure plus conciliante. L'Angleterre ne contesta pas la thèse invoquée par le ministre français sur le respect des traités internationaux; elle laissa le roi Léopold se dégager de l'arrangement et n'insista pas, pour sa part, sur la clause du bail avec ses conséquences (1). Les difficultés, depuis si longtemps pendantes entre l'État Indépendant et la France, furent réglées par l'arrangement du 14 août 1894.

Mais, ce qui est infiniment plus important, aussitôt cet arrangement conclu, le Cabinet de Londres, entrant dans les vues du Cabinet de Paris, se prêta à une négociation d'ensemble sur les questions contestées, notamment sur la vallée du Nil jusqu'à Fachoda et au delà. Négocier et négocier avec la France, c'était reconnaître, tout au moins, que la situation juridique de ces provinces était sujette à litige et que l'intervention de la puissance limitrophe par le bassin du Congo n'était pas de celles que l'on écarte par une fin de non recevoir.

Cependant, le gouvernement français prenait les mesures conservatoires annoncées au parlement. Le crédit de 1 800 000 fr. étant voté « pour renforcer nos postes dans le Haut-Oubanghi et les relier à la côte par des communications télégraphiques et

(1) Voir l'exposé tout platonique des argumens invoqués par le *Foreign Office* pour la défense de l'arrangement, dans le memorandum adressé, *le 14 août* (lors de l'arrangement franco-belge), par lord Kimberley à lord Dufferin (*Blue book* d'octobre 1898, appendice n° 2 Le gouvernement britannique fait observer « qu'un discours au sein d'une assemblée parlementaire ne peut être considéré comme une communication diplomatique, » observation qui s'appliquerait au discours de sir Edward Grey prononcé quelque temps après.

fluviales, » l'envoi d'une mission fortement organisée était décidé.

Depuis le mois de mai 1893, sur une démarche du groupe colonial de la Chambre, le commandement de cette expédition, qui devait comprendre plusieurs centaines de tirailleurs sénégalais et avoir à sa disposition des bateaux démontables, était confié au lieutenant-colonel Monteil. Plus d'une année s'était écoulée; les Sénégalais et les officiers placés sous les ordres du lieutenant-colonel, le capitaine Decazes, le lieutenant Julien, étaient sur le M'Bomou. Toutefois le chef de l'expédition était resté en Europe.

Après le vote des Chambres, il fallait agir : le colonel Monteil s'embarque, le 17 juillet, avec plusieurs officiers; il devait prendre 150 Sénégalais à Dakar et rejoindre son poste. Mais l'arrangement avec l'État Indépendant ayant été signé le 14 août 1894, le colonel Monteil, au lieu de gagner le Haut-Oubanghi, est arrêté par des instructions nouvelles, le 12 septembre, à Loango. Il est envoyé à la Côte d'Ivoire pour s'épuiser en une pénible campagne contre Samory : « Les 1 800 000 francs votés par les Chambres pour améliorer les communications entre la côte et le Haut-Oubanghi furent dépensés à Loango et sur la Côte d'Ivoire (1). »

Pour la seconde fois, un projet de mission, décidé par le gouvernement avec le concours du parlement et à une époque encore opportune, avortait. Si le colonel Monteil eût été sur les lieux dès 1895, trois ans avant Marchand, alors qu'aucune action par l'Égypte n'était même prévue, n'est-il pas évident que les événemens eussent tourné autrement?

Toutefois, une certaine suite fut donnée aux premières intentions du gouvernement. En septembre 1894, M. Liotard fut nommé commissaire dans le Haut-Oubanghi avec mission d'étendre ses relations dans le Bahr-el-Ghazal et jusqu'au Nil : « C'est moi, dit plus tard M. Delcassé (il était alors ministre des Colonies), qui ai envoyé M. Liotard dans l'arrière-Oubanghi, en lui désignant le Nil comme terme de sa mission. » Mais le projet primitif était singulièrement diminué; les moyens d'action laissés à M. Liotard étaient trop insuffisans pour assu-

(1) De Caix, *Fachoda*, p. 123. — Voyez la discussion, dans la séance de la Chambre des députés, du 2 mars 1895.

rer rapidement le résultat visé par les Chambres et prévu dans la discussion.

Cependant, à Paris, les négociations se poursuivaient avec l'Angleterre.

C'est un fait acquis historiquement que toute expansion coloniale de la France a été vue, en Angleterre, avec inquiétude et humeur. Pendant longtemps, l'Angleterre a pensé que, pour la domination des mers, elle n'avait pas d'autre rivale à considérer que la puissance douée, par la nature, du triple développement côtier de la Manche, de l'océan Atlantique et de la mer Méditerranée.

Quand, à partir de 1880, la France, poussée par les circonstances et stimulée par le génie initiateur de Jules Ferry, entreprit de reconstituer son domaine colonial démembré, elle rencontra, du même côté, les mêmes résistances.

En Égypte, en Tunisie, à Madagascar, en Indo-Chine, même au Congo, même en Océanie, c'est l'Angleterre qu'elle trouve toujours devant elle. Pour les générations actuelles, ces faits sont de l'histoire déjà vieille; mais, pour le public de 1894, ils étaient réalité vivante et émouvante. L'affaire d'Égypte, notamment, apparaissait comme un post-scriptum douloureux et imprévu du traité de Francfort. La presse et le parlement ne cessaient de stimuler l'« inertie » du gouvernement. La discussion des budgets des Affaires étrangères n'était qu'une longue objurgation.

Le parti colonial, que ses premiers succès enflammaient, s'exaspérait contre cette opposition qui se dressait partout contre ses desseins. Une agitation énervante, — assez vaine d'ailleurs, — menaçait, des deux côtés de la Manche, les relations entre les deux pays.

Au même moment, l'Angleterre, inquiète de ce réveil des questions extra-européennes qui, depuis le XVIII^e^ siècle, paraissaient réglées à son profit, l'Angleterre s'ébranlait. Sa politique d'expansion africaine prenait un caractère de hardiesse imprévue; elle avait conçu un triple dessein: se poser en héritière des possessions portugaises, détruire l'indépendance des républiques sud-africaines, s'installer définitivement en Égypte et sur le canal de Suez.

Une conception, une formule gigantesque, digne de l'imagi-

nation active, propre aux compatriotes de Shakspeare, résumait ce prestigieux projet : « le rail du Cap au Caire. » On baptisait l'Afrique « les Indes-Noires (1). »

Il serait impossible d'énumérer les preuves de l'activité nouvelle qui résulte de ce grand dessein : c'est comme une pesée de tous les agens de la grandeur britannique sur les limites de l'influence anglaise : un branle-bas général réveille les litiges, ravive les conflits. La brousse et la diplomatie voient surgir, en même temps, les grand'gardes de cette soudaine avancée.

Lord Rosebery, « l'orateur de l'Empire, » annonçait cette phase nouvelle de l'expansion britannique, dès 1888 : « Votre politique coloniale doit être un des facteurs dominans de votre politique étrangère. » Il la justifiait, en 1893 : « On dit que notre Empire est assez grand, que nous avons assez de territoires. Ce serait vrai si le monde était élastique... Nous devons considérer, non ce dont nous avons besoin à présent, mais ce dont nous aurons besoin dans l'avenir... Nous devons nous rappeler que c'est une partie de notre devoir et de notre héritage de veiller à ce que le monde reçoive notre empreinte et non celle d'un autre peuple. »

Les faits réalisent aussitôt, en Afrique, un plan visiblement arrêté et prémédité. Le premier acte avait été, en 1887, la réouverture du conflit avec le Portugal, suscité par les ambitions de la Chartered. La crise aboutit, en juin 1891, au traité imposé au Portugal, traité qui attribue à l'Angleterre les territoires aurifères des Matabélès, qui sépare définitivement la colonie d'Angola de la colonie de Mozambique, étend l'empire colonial britannique du Cap jusqu'au lac Nyassa, et qui permet, dès lors, d'établir, sur une étendue de plus de 20 degrés, le plus important tronçon du fameux transafricain.

Le second acte se joue au centre du continent. Ici, l'Angleterre se trouve en présence de l'Allemagne. Les deux puissances

(1) En octobre 1894, le rédacteur d'un journal égyptien, M. Picard, en présence des conventions signees simultanément avec l'Italie et l'État du Congo, et d'une action parallèle engagée au Bornou, définissait ainsi la conception britannique : « Ces conventions, signées par l'Angleterre, lui servent à bâtir un empire des Indes africaines, taillé à vif dans le cœur des pays qu'elle était venue protéger et d'où elle espère bien dominer, en même temps que l'Égypte, le monde entier : car, le monde appartiendra au maître de la Mer-Rouge. » *Bulletin de l'Afrique française*, 1894, p. 169. — Voyez aussi, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er novembre 1890, l'article de M. Eugène-Melchior de Vogüé, *les Indes Noires*.

sont en lutte pour la possession des territoires de l'Est africain, l'Ouganda, l'Ounyoro, la province Équatoriale. Le sort de l'imanat de Zanzibar, sur lequel la France possède des droits garantis par les traités, est en question. Après un conflit dramatique dont les phases célèbres sont la « delivrance » d'Émin Pacha par Stanley et la contre-campagne du docteur Peters, l'Allemagne, en juillet 1890, signe un traité qui lui assure, il est vrai, la côte et toute sa colonie de l'Est africain jusqu'aux Grands Lacs et au Kilimandjaro, mais qui reconnaît à l'Angleterre les îles de Zanzibar et de Pemba, le protectorat de l'Est africain anglais jusqu'au lac Albert Nyanza et, en plus, *la vallée du Nil jusqu'aux confins de l'Égypte*.

Cet arrangement n'est pas communiqué à la France qui, à tant de points de vue, cependant, y était directement intéressée. Il ne pouvait donc l'engager ni lui être opposé.

Bientôt l'Angleterre, poursuivant cette procédure de prise de possession sur le papier, traite avec l'Italie qui s'est implantée à Massaouah, à Assab et sur la côte des Somalis. Autre délimitation fictive qui permet de renouveler l'affirmation de droits indéterminés sur la vallée du Nil : les provinces égyptiennes de la rive droite sont divisées entre les deux sphères d'influence par des finesses de rédaction où les droits établis sont à peine ménagés. L'Italie est autorisée à occuper temporairement Kassala jusqu'à la vallée de l'Atbara : « Il est convenu, entre les deux gouvernemens, que toute occupation militaire temporaire de ce territoire n'abrogera pas les droits du gouvernement égyptien sur ledit territoire, mais que ces droits demeureront simplement *en suspens* jusqu'à ce que le gouvernement égyptien soit en mesure de réoccuper le district en question... » « Droits du gouvernement égyptien, » « droits en suspens, » « droits de l'Italie » tout cela se contredit. Mais, qu'importent les formules ?

Un pas encore dans le même sens, en août 1893. C'est l'Allemagne qui, une seconde fois, prête l'office de sa bonne volonté. On traite pour les territoires des bassins du Niger et du lac Tchad. La diplomatie anglaise saisit l'occasion de faire un bond jusque dans la vallée du Nil : « Il est également convenu que l'influence allemande *ne combattra pas l'influence anglaise* à l'Ouest du bassin du Chari et que les pays du Darfour, du Kordofan et du Bahr-el-Ghazal, tels qu'ils sont définis dans la carte

de Justus Perthes d'octobre 1891, seront exclus de la sphère d'intérêts de l'Allemagne (1). »

Toujours le même procédé : des négations tendancieuses et mal définies. L'Allemagne et l'Italie n'avaient que faire dans ces problèmes si éloignés de leurs champs d'opération. Ces clauses visaient, indirectement, une puissance tierce : c'était leur objet unique.

A quel titre l'Angleterre traitait-elle pour le Nil? Elle occupait l'Égypte, il est vrai; mais un fait ne constitue pas un droit. Même, sans tenir compte des déclarations, multipliées par le gouvernement anglais, sur le caractère précaire de l'occupation, M. Gladstone n'avait-il pas affirmé, officiellement, devant la Chambre des communes que « la frontière de l'Égypte était ramenée jusqu'à Ouady-Halfa, à la deuxième cataracte du Nil (2). »

Voilà une base positive et qui, appuyée elle-même sur un fait, l'abandon, sur le conseil de l'Angleterre, de ces régions, occupées par l'Égypte pendant dix ans seulement, affaiblissait singulièrement toute prétention exclusive sur ces provinces.

L'arrangement anglo-congolais éclate en mai 1894 : on comprend, maintenant, sa raison d'être : il bouclait, en quelque sorte, la négociation africaine. Poursuivant le travail élaboré avec l'Allemagne et le Portugal, il achevait, dans le Nord, ce qui avait été si heureusement commencé, dans le Sud et le Centre, par la série des actes précédens.

La France, évincée, sur le papier, des territoires du Haut-Oubanghi, qui lui appartiennent incontestablement, écartée de la question du Nil sans autre forme de procès, doit-elle rester sous le reproche d'avoir pratiqué « la politique des coups d'épingle, » quand c'est elle qui l'a subie?

En 1894, comme en 1893, comme en 1890, ainsi qu'on l'avait fait à Zanzibar, dans l'Ouganda, sur le Niger, on espérait l'opérer de ses droits et de ses titres, par un simple geste. Lord Rosebery était alors aux affaires : c'était le grand maître de la politique impérialiste. Il traitait la France comme on avait fait le Portugal. Si la France avait cédé, cette fois encore, les victoires

(1) Voyez le texte dans le *Bulletin de l'Afrique française* de décembre 1893, (p. 9).

(2) Sur les origines et la portée de cette déclaration, voyez Freycinet, *la Question d'Egypte* p. 395 .

britanniques par voie de simple déclaration eussent disposé de l'Univers.

La réplique française à l'arrangement de mai 1894 mit fin à ces procédés. L'Angleterre était obligée ou de se découvrir ou de négocier. Elle prit le parti de négocier.

II

Depuis des siècles que la France et l'Angleterre travaillent ensemble au progrès de la civilisation, il semble que les deux peuples devraient se bien connaître et se comprendre aisément. Il n'en est rien : le détroit oppose les esprits comme les rivages. La mer, qui unit d'habitude, disjoint ici. Pourtant, la similitude des origines, des idées, des intérêts, maintient, entre les deux rivaux, une habitude, une recherche de rapports cordiaux dont les alternatives créent un drame, parfois décevant, mais toujours animé.

La négociation anglo-française est l'épreuve suprême des diplomates et le gage le plus assuré d'une paix heureuse dans l'Univers : pour les hommes du métier, il est normal et, pour ainsi dire, fatal que Talleyrand ait achevé sa carrière à Londres Entre Londres et Paris, la conversation doit être constante, si elle est parfois laborieuse.

Le négociateur anglais est solide, d'aplomb et plein de sens; il est extrêmement prudent et, visiblement, tenu de court par la chaîne du Foreign Office. La marche du négociateur français est plus capricieuse, parce qu'il cherche les raisons générales; un idéalisme vague le tourmente assez inopportunément : le négociateur français veut convaincre, tandis que le négociateur anglais se contente de vaincre. Dans les pourparlers, des préliminaires, parfois verbeux d'un côté, parfois contraints et embarrassés de l'autre, sont souvent une cause de malentendus.

Les méthodes diffèrent et les langues plus encore. On ne s'imagine pas à quel point la dissemblance fondamentale des deux idiomes trouble le jeu. C'est la « catégorie verbale » qui n'est pas la même. Dans les traductions les mieux faites, les mots ne s'ajustent pas. Même quand les interlocuteurs savent les deux langues, leurs pensées ne se recouvrent pas toujours exactement. Les mots ne sonnent pas, aux oreilles différentes, le même son; ils servent difficilement de monnaie d'échange.

La langue anglaise est pleine, directe, sans condescendance; elle affirme, elle n'explique pas. C'est une langue d'infinitifs; le sujet et le verbe se confondent, c'est-à-dire le mobile et l'acte; elle ne distingue pas, ne nuance pas; elle frappe. J'admire beaucoup les lettres des hommes d'affaires anglais; elles sont pleines de suc : le nécessaire est dit, rien que le nécessaire. Mais leur technicité un peu fruste se prête souvent à des interprétations diverses, même pour les nationaux; et, si les intérêts s'en mêlent, il arrive qu'elle facilite, même de bonne foi, des retraites surprenantes. La langue anglaise est une personne autoritaire, un peu bourrue, qui parle par interjections et veut qu'on la comprenne à demi-mot.

Le diplomate britannique a, dans la négociation, une supériorité dont il use, non sans une certaine hauteur : la fermeté des vues qui tient à la stabilité gouvernementale. Cette unité admirable que forme l'histoire de l'Angleterre depuis deux siècles, donne, au moindre des insulaires, une foi en la supériorité de sa race, une certitude du succès, qui s'étonne, d'une façon quelquefois amusante, de la fermeté et du droit inverses de ses adversaires. Trop poli et humain pour faire sentir cette nuance, le diplomate anglais renferme son impression en soi-même : mais elle perce dans un éclair du regard, un geste, un demi-sourire qui avertit et met en garde. Sous cette ironie raffinée, le *bluff* est aux aguets.

En revanche, personne n'apprécie, comme l'Anglais, les affaires bien menées, les positions solidement prises, les réalités positives. Et puis, la personne compte beaucoup auprès de ces personnalités fortes. J'ai obtenu des résultats imprévus en présentant subitement, au cours d'une négociation, l'*homme du fait;* il n'était pas besoin qu'il parlât : sa présence suffisait. La responsabilité est, aux yeux de ces maîtres hommes, une grande maîtresse et une grande autorité.

Sans m'appesantir sur ces observations qui ont toujours quelque chose de particulier et d'imprécis, je conclus en rappelant qu'avec les Anglais, il faut toujours traiter, mais toujours agir; saisir et nouer promptement; en tous cas, ne jamais perdre le contact, s'expliquer, insister, y revenir pour être assuré qu'on est bien compris, marcher sans détour et sans feinte, être exact pour être fidèle et compter sur la fidélité dans l'exactitude.

Par suite des circonstances, tenant, sans doute, à la hâte de la vie publique en France pendant la période de fondation de la Troisième République, ces tractations, si utiles, avec la puissance voisine, avaient été, depuis longtemps, négligées. On ne « causait » plus. Les motifs de dissentiment se multipliaient, les malentendus s'aggravaient dans l'échange pédantesque de notes de chancelleries, quand les visées coloniales françaises et le réveil de l'Impérialisme anglais, agitant soudain tous les vieux litiges, créèrent, partout, un état d'irritation ou de « friction, » auquel il fallait parer, sous peine d'exposer les relations cordiales des deux pays au caprice des événemens.

Amener l'Angleterre à négocier; négocier de bonne foi, avec la volonté arrêtée de soutenir fermement les revendications françaises, mais aussi de sacrifier beaucoup à l'entente; entourer le partenaire dans un cercle de droits évidens et de faits précis; se proposer pour but une liquidation générale, compensant, au besoin, les solutions l'une par l'autre; travailler, par cette liquidation, à l'union des deux politiques sur un pied d'honneur réciproque et de dignité équitable, telle fut la méthode adoptée, tel fut le but poursuivi par la France avec une persistance qui ne fut pas sans causer un certain embarras chez la partie adverse. Pour l'Angleterre, consentir à discuter, c'était se limiter. On ne s'y prêta pas du premier coup.

Les litiges, pendans alors entre les deux pays, se précisaient ainsi qu'il suit : en Tunisie, le protectorat français était gêné par les traités de commerce et d'établissement, dont un seul sans durée déterminée, celui que les Beys avaient passé avec l'Angleterre; or, l'opposition de cette puissance à l'abolition des traités était formelle et appuyait celle de l'Italie. A la côte occidentale d'Afrique, c'était un enchevêtrement de difficultés à propos de la Gambie, de Sierra Leone, de Liberia, du pays de Kong, de la Nigeria; autres conflits aigus au sujet de la navigation du Niger et de la Benoué (affaire Mizon), au sujet de la ligne Say-Barroua et des territoires du Tchad. Dans le centre de l'Afrique, rivalité au Congo et dans le Haut-Oubanghi. Au Sud, concurrence non moins périlleuse à Madagascar: malgré l'engagement pris, en 1890, de reconnaître le protectorat de la France « avec ses conséquences, » l'activité passionnée des missionnaires et des aventuriers anglais, un vague appui toujours attendu de Londres

excitaient la résistance des Hovas; en tous cas, une querelle économique subsistait sous la querelle politique.

Difficultés aux Nouvelles-Hébrides, difficultés à Terre-Neuve, difficultés au Siam, difficultés sur la côte des Somalis et rivalité d'influence en Abyssinie; autre conflit en Indo-Chine, où les relations des deux puissances étaient en pleine crise à propos du Haut-Mékong et de la constitution du fameux « État-tampon, » qui, au dire de lord Rosebery, avait failli ouvrir les hostilités dès 1893. Il faut s'être trouvé dans cette situation presque désespérée, avoir manié, à la fois, tous ces charbons ardens, avoir assisté à cette explosion constante de pétards partant de tous les points à la fois, pour savoir combien il était difficile de s'avancer sur ce terrain brûlant, croulant et miné. Et la question égyptienne dominait tout, exaltait tout!

Or, l'idée maîtresse de la diplomatie française, en 1894, fut que cette question du Nil, nœud de toutes les questions pendantes, pouvait devenir, précisément, le nœud d'un arrangement général.

C'est ce qui fut indiqué, d'abord, en réponse aux observations présentées par lord Dufferin, et c'est l'idée que lord Dufferin, avec sa haute autorité, paraît avoir fait prévaloir auprès du Cabinet de Londres. Le principe d'une négociation d'ensemble fut accepté. Des plénipotentiaires furent désignés, de part et d'autre : c'étaient, sous la haute direction de l'ambassadeur, M. Phipps, ministre à Paris, esprit conciliant, mais avisé et extrêmement appliqué, et un fonctionnaire du Colonial Office, conseiller technique. Du côté de la France, le ministre des Affaires étrangères négociait en personne, assisté de M. Haussmann, directeur au ministère des Colonies.

De nombreuses conférences eurent lieu, pendant l'automne de 1894, au quai d'Orsay. Tous les dossiers relatifs aux questions d'Afrique, notamment, furent tirés des cartons et étudiés. Peu à peu, les solutions se dégageaient. De part et d'autre, les gouvernemens étaient tenus au courant et paraissaient se prêter à l'espoir d'un accord final.

Enfin, dans les derniers jours de l'année 1894, l'entente se précisa entre les commissaires; un arrangement général sur les questions africaines et, notamment, sur la vallée du Nil, fut libellé, clause par clause, non sans instructions et autorisations préalables, bien entendu. De part et d'autre, de sérieux sacri-

fices étaient consentis; mais l'idée d'une entente primait tout.

Il n'y avait plus qu'à en référer aux deux gouvernemens. Or, cet accord, si laborieusement préparé par les hommes techniques et qui devait parer aux complications et aux divers périls qu'il était facile de prévoir, cet accord, qui ménageait, sans à-coup et sans arrière-pensée, l'entente véritablement cordiale entre les deux puissances, cet accord fut écarté, simultanément, par les deux gouvernemens.

Le gouvernement français, dans une séance du Conseil des ministres présidée par M. Casimir-Perier, refusa son adhésion à l'entente négociée par le ministre des Affaires étrangères. En même temps, le Cabinet de Londres désavoua ses plénipotentiaires.

Les faits et les documens officiels seront connus un jour. Il suffit de dire, en ce qui concerne spécialement l'affaire du Nil, que la France obtenait une définition et une limitation des prétentions que l'Angleterre avait affirmées sur les régions équatoriales et que les provinces en litige étaient, en quelque sorte, neutralisées sous la haute surveillance des deux puissances.

L'échec de cette négociation fut particulièrement sensible au ministre des Affaires étrangères. La méthode droite et réaliste qu'il avait cru devoir adopter à l'égard de l'Angleterre, au moment où les difficultés coloniales arrivaient à leur période critique, était en échec. On lui reprochait un esprit de conciliation excessif. On prétendait obtenir davantage et, en parlant plus haut, faire reculer l'Angleterre bien au delà. Les raisons qui déterminèrent le ministre à rester aux affaires, malgré l'insuccès de l'effort considérable qu'il avait tenté, appartiennent à une autre histoire.

Les pourparlers rompus, les deux parties reprenaient leurs positions antérieures. Il n'en restait pas moins que le gouvernement anglais, en traitant avec la France pour la vallée du Nil, avait admis le principe des revendications françaises. A Londres, le parti impérialiste avait blâmé vivement le Cabinet libéral. Pour répondre à ces reproches, celui-ci ne songea qu'à reconquérir le terrain perdu, et voici comment on s'y prit.

Le 28 mars 1895, le Cabinet Rosebery était interrogé, à la Chambre des communes, sur l'attitude qu'il comptait adopter au

cas où une intervention française se produirait dans le bassin du Nil.

Sir Edward Grey était, alors, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères : « L'Angleterre, déclara-t-il, est, en qualité de tutrice, chargée de la défense des intérêts de l'Égypte... et, par suite des revendications de l'Égypte dans la vallée du Nil, la sphère d'influence britannique couvre toute la vallée du Nil; on me demande maintenant si, oui ou non, une expédition française se dirige de l'Ouest de l'Afrique vers la vallée du Nil, en vue de pénétrer jusqu'à la rive gauche du fleuve... Nous n'avons aucune raison de le supposer, ajoute le sous-secrétaire d'État... Je ne crois pas possible que ces rumeurs méritent créance, parce que la marche en avant d'une expédition française, munie d'instructions secrètes et se dirigeant, de l'Afrique occidentale vers un territoire sur lequel nos droits sont connus depuis longtemps, ne serait pas seulement un acte inattendu et inconséquent; le gouvernement français doit savoir parfaitement que ce serait un acte anti-amical (*unfriendly*) et qu'il serait considéré comme tel par l'Angleterre. »

Pour la première fois, la France se trouvait en présence de telles affirmations. Elles tendaient à créer, par une simple manifestation oratoire unilatérale (1), une situation juridique, une sorte de doctrine de Monroë appliquée à une partie considérable de l'Afrique. Ce n'était ni plus ni moins qu'un *noli me tangere*, un *hands'off!* comme l'a dit M. Labouchère. On en revenait à la politique des « déclarations. »

Le ministère des Affaires étrangères français pria, immédiatement, l'ambassadeur de France à Londres, M. le baron de Courcel, de se rendre auprès de lord Kimberley, chef du Foreign Office, et d'avoir avec lui un entretien sur la portée des paroles du sous-secrétaire d'État, sir Edward Grey. La conversation fut longue et précise; le ministre anglais expliqua, en propres termes, « que ni le sens ni la portée des déclarations du gouvernement anglais à la Chambre des communes n'allaient aussi loin que l'ambassadeur paraissait le croire. »

Lord Kimberley n'entendait nullement désavouer sir Edward Grey; mais on ne devait pas oublier que ses paroles *étaient celles d'un simple sous-secrétaire d'État;* que, par conséquent, elles

(1) Voir, ci-dessus, l'appréciation de lord Kimberley sur ces déclarations parlementaires unilatérales.

avaient moins de solennité, étaient moins retentissantes que si elles avaient été prononcées par le ministre des Affaires étrangères ou par le premier ministre en personne.

« *Quant au fond des choses, ce que sir Edward Grey* avait dit, du cours du Nil, ne devait *pas être considéré comme équivalent à une prise de possession;* ses affirmations représentaient seulement la thèse, la prétention (*claim*) de l'Angleterre. Cette thèse, cette prétention étaient combattues par la France, *qui restait libre de ne pas les accepter et qui, en les contredisant, maintiendrait assurément sa position antérieure.* LA QUESTION RESTAIT DONC OUVERTE AU DÉBAT. »

En plus, lord Kimberley aborda la question même de l'occupation anglaise en Égypte, base de la thèse de sir Edward Grey, et il reconnut que l'état de choses anormal créé par cette occupation ne pouvait se prolonger. « Je sais, ajouta lord Kimberley, que cette question d'Égypte est toujours ce qui vous tient à cœur et qu'elle est le plus sérieux motif de mésintelligence entre nos deux pays; mais, quand je vous dis que les provinces soudanaises, une fois rendues à l'Égypte, suivront les destinées de l'Égypte, c'est avec la pensée que nous ne serons pas toujours responsables de ces frontières. Je vous assure que je vous parle en toute sincérité quand je prévois la fin de notre occupation. Je voudrais qu'elle pût cesser, que cette question ne fût plus un sujet d'irritation entre nous. La bonne entente entre nos deux pays vaut plus que cela! »

A tous les points de vue, il importait de prendre acte de déclarations si importantes et de leur donner un caractère synallagmatique. Par de nouvelles instructions, adressées télégraphiquement à M. de Courcel, celui-ci fut prié de voir de nouveau lord Kimberley, de lui lire le compte rendu de l'entretien et de demander, au nom du gouvernement français, si ce compte rendu traduisait exactement la manière de voir du gouvernement britannique. Cette démarche eut lieu aussitôt. Lord Kimberley modifia, dans la dépêche de M. de Courcel, quelques expressions de détail, mais confirma, par une adhésion formelle, le texte de l'ambassadeur.

Ainsi, les déclarations de sir Edward Grey étaient corrigées et mises au point par le ministre lui-même. Non seulement elles n'étaient plus présentées que comme une réclamation (*claim*), mais lord Kimberley, tant pour l'affaire d'Égypte que

pour l'affaire du Haut-Nil, admettait, comme on l'avait fait au cours des négociations, le principe d'une contre-réclamation française : il reconnaissait qu'il était impossible d'établir, sur un fait d'occupation précaire ou sur des arrangemens passés avec des tiers, un droit quelconque excluant d'autres droits : « La question restait ouverte au débat (1). »

Cette explication si nette entre les deux gouvernemens ne resta pas renfermée dans le silence du cabinet. Les paroles de lord Kimberley furent confirmées, immédiatement, dans une dépêche adressée à lord Dufferin, le 1er avril 1895, et publiée au *Livre Bleu* (appendice n° 4). Sir Edward Grey envoya aux journaux une rectification s'inspirant de l'attitude prise par lord Kimberley. Et enfin, le 5 avril 1895, répondant à M. de Lamarzelle qui l'interpellait au Sénat, le ministre des Affaires étrangères français prit acte de cette position adoptée par le gouvernement anglais. Tant au point de vue de l'Égypte qu'au point de vue du Soudan, il rappelait la thèse de l'équilibre oriental garanti par les traités; et il concluait par ces paroles qui, conformément aux déclarations de lord Kimberley, établissaient la nécessité d'une négociation nouvelle pour déterminer le sort de ces contrées : « Quand l'heure sera venue de fixer les destinées définitives de ces contrées lointaines, je suis de ceux qui pensent, qu'en assurant le respect des droits du Sultan et du Khédive, en réservant à chacun ce qui lui appartiendra selon ses œuvres, deux grandes nations sauront trouver les formules propres à concilier leurs intérêts et à satisfaire leurs communes aspirations vers la civilisation et le progrès. »

La politique française était donc exposée loyalement aux yeux de l'Angleterre, après entente entre les deux Cabinets. L'ensemble de l'incident, les actes, les paroles échangées établissent clairement la bonne foi de la France.

La lettre de M. de Courcel relue et approuvée par lord Kim-

(1) Dans un compte rendu de cet entretien, adressé, à lord Dufferin, le 1er avril 1895, et publié, beaucoup plus tard, au *Livre Bleu* d'octobre 1898, on trouve une certaine attenuation des paroles de lord Kimberley. Mais ce texte ne peut prévaloir, au point de vue français, contre le compte rendu contrôlé de M. de Courcel. D'ailleurs, sur le fond, il y a accord : « Le baron de Courcel me dit qu'il ne pouvait considérer la déclaration faite à la Chambre des communes comme équivalente à une prise de possession de tout le bassin du Nil. Je répliquai que je ne pensais pas *que le rappel des titres à une sphère d'influence* que nous avions déjà fait connaître au gouvernement français pût être considéré comme une « prise de possession. »

berley est un titre d'une telle autorité qu'il dissipe bien des obscurités. La France était dans son droit strict, quand elle soutenait sa *réclamation* connue désormais et acceptée, comme telle, par l'Angleterre; les déclarations de sir Edward Grey ne pouvaient lui être opposées comme décisives, dans l'avenir.

La thèse française, ce n'était pas, comme on l'a dit, par une erreur fondamentale, le droit du premier occupant; elle ne se renfermait pas, non plus, dans la défense pure et simple des droits du Sultan et du Khédive; elle constatait ce qui existait en fait, une situation complexe et embrouillée, admettait qu'il y avait lieu de l'examiner de bonne foi, au mieux des intérêts de tous et dans un esprit de concorde. En attendant, chacun conservait sa liberté.

C'était une main tendue en réponse au geste si raisonnable de lord Kimberley, une base d'entente future, mais, aussi, une affirmation du droit, que revendiquait la France, de chercher, dans ces régions, les élémens d'une situation de fait ou d'une tractation avantageuse, sans qu'aucun *hands'off!* pût lui être opposé. C'était une manifestation nouvelle de cette politique de conciliation et de réglementation générale avec l'Angleterre qui a été (on le voit maintenant) l'objectif principal de la diplomatie française dans cette phase difficile des relations entre les deux pays.

Le droit territorial africain, l'équilibre africain n'étaient pas faits. Ils se cherchaient dans la confusion des prétentions rivales et des événemens en voie de s'accomplir. Toutes les puissances étaient engagées à la suite de leurs explorateurs, dans cette « course au clocher » entre les missions qui étaient le sport héroïque de cette époque; la terre s'agrandissait sous les pas de ceux qui pénétraient ses plus lointaines retraites et qui posaient, sur des contrées ignorées, les premiers jalons de la civilisation et des nationalisations futures. La formule: « A chacun selon ses œuvres » était acceptée, de toutes parts, et servait de base à toutes les transactions; il n'y en avait pas d'autres qui fussent applicables dans les débats territoriaux qui se poursuivaient, par ailleurs, entre la France et l'Angleterre, et cette dernière puissance n'avait en somme pas d'autre titre à la durée de son occupation en Égypte. Cette formule un peu empirique, il est vrai, mais utile, était consacrée, une fois de plus, par les explications auxquelles le discours de sir Edward Grey avait donné lieu entre les deux gouvernemens.

En fait, si les pourparlers avaient été suspendus, ils n'avaient jamais été interrompus complètement. L'énergique volonté de ne pas laisser « couper le fil » trouva, dans la cordialité des relations publiques et personnelles, une nouvelle ressource. Puisque la méthode par tractation d'ensemble et par recherche d'une entente générale avait échoué, le Cabinet de Paris en essaya une nouvelle; il proposa au Foreign Office de procéder par étapes et de chercher l'entente finale par la voie des accords particuliers.

III

Jamais, peut-être, l'attention de la France pour la défense de sa situation dans le monde ne fut attirée de plus de côtés à la fois. L'année 1895 est encombrée d'événemens graves: après l'assassinat du président Carnot, le procès du capitaine Dreyfus, la démission de M. Casimir-Perier, la mort d'Alexandre III, la guerre sino-japonaise, l'inauguration du canal de Kiel, la proclamation de l'alliance franco-russe.

C'était l'heure où cette difficile campagne de Madagascar tendait, à l'excès, les nerfs du pays. Pendant toute l'année 1895, l'opinion publique fut suspendue au sort de l'expédition. L'Afrique n'était qu'un immense lieu de conflits. Au Sénégal et dans le Niger, une campagne des plus pénibles se poursuivait contre Samory. Le problème de la navigation du Niger était l'objet de contestations très aigres entre la France et l'Angleterre.

Le groupe colonial français avait pris conscience de ses forces; sous la direction d'hommes comme M. Étienne et le prince d'Arenberg, il remuait l'opinion et stimulait sans cesse l'activité du gouvernement. Un organe important de l'expansion coloniale, dont l'action devait être considérable, le *Comité de l'Afrique française*, soutenait et groupait l'ardeur des pionniers qui se consacraient au continent noir. Les vues de ce groupe, qui comptait de nombreux appuis au parlement et dans la presse, étaient exprimées, dès les premiers jours de l'année 1895, par un article qui eut du retentissement: « Il ne reste plus qu'un moyen de prévenir un nouvel envahissement aggravant encore la situation de fait qui existe en Égypte et de sauvegarder à la fois notre dignité et les droits de la Porte, c'est de prendre posi-

tion sur le Nil, de manière à empêcher un nouvel empiétement des Anglais... Nous croyons que cette solution s'impose maintenant... (1) »

L'Afrique voyait surgir, au même moment, cette pléiade d'explorateurs qui, dirigés avec méthode, opérant avec une vigueur sans précédent, poussaient jusqu'aux extrêmes limites de l'audace la pénétration et la conquête françaises. Ce fut la page épique des dernières années du XIX^e^ siècle. Après Brazza et Binger, Crampel, Mizon, Ménard, Monteil, Marchand, Dybowski, Maistre, Decœur, Alby, Baud, Hourst, Toutée, Liotard, Decazes, Julien... On ne peut les nommer tous.

Toutes les puissances africaines faisaient des efforts analogues, — mais pas toutes avec le même entrain, peut-être. Les uns et les autres voulaient arriver les premiers; cette concurrence d'héroïsme était acceptée par l'opinion internationale, comme capable de tracer une première esquisse des futures délimitations. On ne parlait que d' « hinterlands, » de « sphère d'influence; » et ce n'est pas en France que ces mots furent prononcés pour la première fois.

Telles étaient les situations et les dispositions respectives quand fut mis sur le chantier le programme nouveau des négociations franco-anglaises, qui consistait à reprendre, par voie d'ententes particulières, le travail d'accord général qui avait si malheureusement échoué.

On détacha tout d'abord, de l'arrangement écarté, une tractation qui avait été soigneusement élaborée et, dès janvier 1896, un premier acte relatif aux frontières de Sierra Leone mit fin à de longues et pénibles contestations. On jeta aussi les bases de l'accord relatif au Siam, qui fut signé, quelque temps après, par M. Berthelot.

Des changemens de gouvernement s'étaient produits, presque simultanément, en France et en Angleterre. En août 1895, l'arrivée aux affaires du Cabinet unioniste réserva une influence considérable à M. Chamberlain. En France, Tananarive ayant été occupée le 1^er^ octobre 1895, le Cabinet Ribot céda la place au Cabinet Bourgeois.

C'est le moment le plus critique des relations anglo-fran-

(1) *Bulletin de l'Afrique française*, année 1895, p. 3.

çaises. A Madagascar, une difficulté des plus graves était soulevée au sujet de la situation juridique qui serait attribuée à la Grande Ile, soit le protectorat, soit l'annexion. L'Angleterre s'y intéressait passionnément. Le succès remporté si promptement par les armes françaises avait surpris. Les missions et le commerce n'étaient pas sans inquiétude au sujet de leur avenir dans l'île, et l'on sait l'influence de ces deux élémens sur le gouvernement et sur l'opinion de l'autre côté de la Manche.

Au même moment, les résultats obtenus par les nombreuses explorations françaises opérant en Afrique et rattachant les lignes de leurs itinéraires en un réseau qui couvrait d'immenses territoires, alarmaient les cercles compétens. On n'était pas habitué, de la part de la France, à des efforts si coordonnés et si efficaces. Un événement soudain polarisa ces inquiétudes et ces humeurs.

L'Italie, par l'extension de sa colonie de l'Érythrée sur la Mer-Rouge, s'était heurtée à la puissance militaire de Ménélik. Après la défaite d'Adoua, elle avait renoncé aux projets trop vastes conçus par M. Crispi; elle se préparait à ramener son occupation à la région côtière. Dans la période d'expansion, Kassala avait été occupée. L'évacuation éventuelle de Kassala découvrait la vallée du Nil à l'Est et pouvait donner aux Mahdistes accès vers la mer. Ces préoccupations, si graves pour la sécurité de l'occupation britannique en Égypte, coïncidaient avec les efforts de la France dans le Haut-Oubanghi. Et, en même temps, l'Angleterre voyait ses difficultés grandir du côté du Transvaal. Les relations avec les Républiques de l'Afrique méridionale se compliquaient. Le raid Jameson avait étonné et fâcheusement impressionné l'opinion européenne. L'échec de Krügersdorf avait provoqué le fameux télégramme de l'empereur Guillaume au président Krüger, télégramme nullement spontané et improvisé, comme on l'a dit, mais mûrement délibéré. A la suite de ce télégramme, des ouvertures, on s'en souvient, avaient été faites à la France.

A cette heure décisive, la sagesse avisée de lord Salisbury hésita entre les diverses voies à suivre. Il en revint, tout d'abord, à l'idée d'une entente amiable avec la France sur les questions africaines et, notamment, sur la question du Nil. L'Angleterre ne pouvait se tirer d'embarras qu'en sériant les questions et séparant ses adversaires : ou s'accommoder avec la

France et transiger au sujet de l'Afrique du Nord, ou s'accommoder avec l'Allemagne et transiger au sujet de l'Afrique du Sud.

La France se trouva donc dans cette situation éminente de pouvoir, soit s'entendre avec l'Allemagne, soit traiter avec l'Angleterre. Peut-être aussi jugerait-elle préférable de jouer un rôle de « courtier honnête » entre les deux.

Au moment où l'empereur d'Allemagne cherchait à prendre contact avec la France, l'Angleterre s'adressait au Cabinet de Paris et lui proposait un accord au sujet de la question tant débattue de la province Équatoriale.

« Dans les derniers jours de 1895, lord Salisbury informa confidentiellement notre ambassadeur que le gouvernement de la Reine jugeait le moment venu de porter le coup de grâce au Mahdisme et que les ordres allaient partir pour l'Égypte, en vue de préparer, de concert avec elle, une expédition préliminaire sur Dongola : « L'expédition, dit-il, entreprise sur territoire égyptien avec le concours des armes et des finances khédiviales *ne dépassera pas Dongola*, et si, dans la suite, les événemens rendent nécessaires des opérations plus étendues, nous ne ferons rien *sans nous être au préalable entendus avec vous* (1). »

On en revenait aux termes de l'accord qui avait été écarté un an auparavant. C'était, une fois de plus, la justification de la politique française dans les régions équatoriales.

Le gouvernement français ne crut pas devoir se prononcer entre les deux politiques. Les ouvertures de l'Allemagne n'eurent pas de suite. Il en fut de même des propositions de l'Angleterre. M. Berthelot qui, dit-on, était d'avis d'entrer en accord avec cette dernière puissance et de se rendre aux instances pressantes du baron de Courcel, se trouva en opposition avec ses collègues et quitta le ministère.

L'Angleterre déçue se retourna vers l'Allemagne, au moment où l'Allemagne déçue était prête à se rapprocher de l'Angleterre. Ainsi fut conclu l'accord qui laissa à la première les mains libres, à la fois dans l'Afrique du Sud et sur le Nil. Immédiatement, elle donna suite à ses intentions à l'égard du Mahdisme. La marche sur Dongola fut décidée (14 mars).

C'était au tour de la France d'être surprise. On n'a pas

(1) J. Darcy, *Cent ans de rivalité coloniale*, p. 400.

oublié la fameuse note, d'allure officieuse, publiée dans les journaux français du 17 mars 1896, d'après laquelle le ministre des Affaires étrangères, recevant l'envoyé de la Grande-Bretagne, l'avait prévenu qu'il « devait attirer son attention sur la gravité des conséquences que pouvait avoir la campagne du Soudan (1). » Cette note passa presque pour comminatoire.

De grands débats s'engagèrent à la Chambre des communes. Si M. Balfour affirmait encore, au nom du gouvernement, le 20 mars : « Je puis énergiquement dire que l'expédition contre le Mahdi écartera une des difficultés que nous avons toujours senties être une insurmontable barrière *à l'abandon immédiat du contrôle et de l'autorité anglaise sur l'Égypte*, » M. Chamberlain, ministre des Colonies, ajoutait au milieu des rires et des applaudissemens : « La situation n'est pas altérée; nous serons toujours *aussi prêts que nous l'avons été jusqu'ici* à prendre en considération toutes les propositions tendant à l'évacuation éventuelle de l'Égypte. »

Le nouveau ministre des Affaires étrangères français, M. Léon Bourgeois, interpellé à la Chambre, le 2 avril, se déclarait le ferme défenseur de la politique de la France dans la question d'Égypte et dans la question du Nil : « Nous ne pouvions rester indifférens aux conséquences d'une entreprise qui tendait à ajourner *sine die* l'exécution des engagemens pris. Devant de telles perspectives, le gouvernement de la République avait le devoir de ne pas laisser la prescription s'établir... Nos efforts comme ceux de nos prédécesseurs tendent à maintenir à la question d'Égypte son caractère européen... »

Quels étaient ces efforts? C'est ici que nous allons discerner les véritables origines de la mission Marchand.

Le gouvernement britannique rendait sa résolution publique en demandant à la Commission de la Dette Égyptienne les sommes nécessaires pour entreprendre l'expédition sur Dongola. Le concours de l'Allemagne et des puissances de la Triple Alliance était acquis. Seules, la France et la Russie protestèrent et, comme pis aller, plaidèrent contre la Caisse de la Dette devant les tribunaux égyptiens.

C'était une bien faible ressource. On voulut faire quelque

(1) J. Darcy, *Cent ans de rivalité coloniale*, p. 402.

chose de plus précis et de plus ferme, opposer le fait au fait. On demanda à la Russie notre alliée, et à la Turquie, puissance souveraine, d'agir en commun; en outre, des pourparlers furent engagés avec Ménélik. L'intervention concertée devait avoir pour théâtre la Mer-Rouge.

Et c'est précisément alors que l'on résolut d'engager, sur le continent noir lui-même, une politique d'action résolument opposée aux projets de l'Angleterre. On prétendait arriver, avant elle, sur les lieux, et en forces. Ainsi, la mission Marchand fut décidée comme une des parties du plan général combiné, après qu'on eut repoussé une offre d'entente au sujet de la marche sur Dongola. Donc, tout se tient.

Il y eut, là, une heure véritablement critique. Mais, bientôt, « la gravité de la situation, » pour reprendre les termes de la note du 17 mars, commença à apparaître. Il y eut un mouvement d'inquiétude qui fut ressenti même au quai d'Orsay. Ne s'était-on pas laissé entraîner? Allait-on à une rupture avec l'Angleterre?... Un débat parlementaire s'ouvrit, à la Chambre des députés, puis au Sénat. Au Sénat, une question de M. Bardoux fut transformée en interpellation et, quoique le Cabinet Bourgeois eût obtenu, la veille, une forte majorité à la Chambre, il crut devoir se retirer.

A l'heure où il prenait cette décision, la situation était la suivante entre la France et l'Angleterre : procès intenté à la Caisse de la Dette, déclarations formelles à la presse et au public sur « le règlement européen » de la question d'Égypte, difficulté grave au sujet de Madagascar où l'annexion avait été substituée au protectorat, entente spéciale avec la Turquie, avec la Russie, éventuellement avec l'Abyssinie, mission Marchand sur le Nil, chargée de prévenir l'occupation anglaise et de se rendre à Fachoda.

Comment rentrer dans les voies de la conciliation, sans compromettre la dignité et les intérêts du pays?

Le Cabinet Bourgeois fut remplacé par le Cabinet Méline, le 29 avril 1896.

On a attribué, au ministre des Affaires, étrangères de ce Cabinet, une politique systématique, un parti pris de se rapprocher, en Europe, des combinaisons hostiles à l'Angleterre : c'est radicalement faux.

Se trouvant, pour la troisième fois aux affaires, à un moment où les difficultés entre l'Angleterre et la France étaient à leur comble, chercha-t-il à irriter et à compliquer ? Nullement ; mais à apaiser et à renoüer. Un entretien des plus importans avec son prédécesseur, le jour même de la démission du Cabinet, l'avait mis au courant ; il acceptait, par devoir, une succession périlleuse, sans autre dessein que d'en revenir à la politique d'accord et, si possible, à des arrangemens honorables, en se servant des circonstances et en recourant aux points d'appui qui se rencontreraient. Il croyait, qu'avec de l'application et de la bonne volonté, on peut conduire les affaires même difficiles à bonne fin : c'était son seul dessein.

Il fallait, d'abord, dégager la situation, écarter le danger imminent. Des instructions formelles furent envoyées immédiatement à Constantinople, en Russie, à notre agent près de Ménélik. Malheureusement, du côté de Londres et de Berlin, il n'y avait plus rien à faire, pour le moment. On venait d'apprendre qu'une entente était intervenue entre les gouvernemens anglais, allemand et italien au sujet de la marche sur Dongola et que l'expédition était décidée (1).

Restait à prendre un parti au sujet de l'action dans le Haut-Oubanghi : maintien ou rapppel de la mission Marchand ?

Cette mission, on l'a vu, avait été mise en préparation vers la fin de l'année 1895, au moment où le gouvernement français déclinait les propositions d'arrangement du Cabinet Salisbury (2). Deux mois furent consacrés aux études et à l'organisation. Le 24 février 1896, M. Guieysse, ministre des Colonies, avait signé les instructions adressées au capitaine. D'après ces directions, le départ avait lieu en trois échelons aux dates du 25 avril, des 10 et 15 mai, si bien que M. Marchand, son interprète et quelques caisses de munitions restaient seuls à mettre en route, quand l'affaire revint à l'étude en mai 1896 (3).

L'objet de la mission Marchand avait été défini par les in-

(1) La *Gazette de l'Allemagne du Nord* explique en ces termes la politique du gouvernement allemand, si différente de celle qui dictait le télégramme à Krüger : « Le gouvernement impérial, ayant constaté que l'adoption de cette proposition répond aux vues des deux autres Cabinets faisant partie de la Triple Alliance, aux désirs du gouvernement italien, les instructions dans ce sens ont été envoyées au Consul allemand au Caire. » Cité par De Caix, *Fachoda*, p. 162.

(2) *Bulletin de l'Afrique française*, 1896, p. 50.

(3) A. Lebon, *la Politique de la France en Afrique*, p. 3.

structions concertées entre les membres compétens du Cabinet précédent; elles s'inspiraient, naturellement, de la pensée qui avait décidé l'expédition elle-même : « Au mois de septembre dernier, disaient ces instructions, vous avez soumis à mon prédécesseur le plan d'une mission que vous vous offrez à remplir dans le Haut-Oubanghi en vue d'étendre l'influence française jusqu'au Nil... M. Liotard a fait connaître que nous étions, au mois d'août dernier, établis beaucoup plus solidement que ne pouvait le penser le pouvoir central sur la rive droite du M'Bomou... et qu'il avait l'intention de *pousser en avant ses alliés indigènes* qui lui offraient de nous installer à Ziber qui est la clef du Bahr-El-Ghazal... Votre rôle sera donc particulièrement délicat : d'une part, nous ne pouvons ni ne devons cesser nos bonnes relations avec le Sultan; de l'autre, si nous *voulons avoir chance de devancer le colonel Colville sur le Nil, il faut aller de l'avant* et, pour ce faire, ménager les Madhistes. »

En droit, ce programme n'avait rien de contradictoire avec la situation établie par la conversation Courcel-Kimberley; en fait, si la mission Colville opérait par l'Afrique orientale, l'expédition par l'Égypte n'en était encore qu'à ses prémisses; on prévoyait les plus sérieux obstacles à sa réalisation; on croyait pouvoir lui enlever l'usage des finances égyptiennes et il était impossible de prévoir, dès lors, la construction de la voie ferrée qui, franchissant le désert des cataractes, fut, par la suite, l'instrument de la victoire sur le Mahdisme.

Quoi qu'il en soit, la mission Marchand étant décidée, et déjà partie, la question qui se posait devant le Cabinet Méline était de savoir s'il fallait la laisser continuer ou lui donner contre-ordre.

Le Cabinet Méline avait-il même le choix? Les choses étant engagées comme elles l'étaient, personne en France eût-il admis un pareil recul? Le parti colonial, alors si ardent, eût-il supporté l'idée de renoncer, en vue d'une complication lointaine et peut-être imaginaire, aux espoirs que lui avait fait concevoir le choix de l'énergique capitaine?

La décision n'avait été nullement secrète, quoi qu'on en ait dit (beaucoup moins « clandestine » que celle du colonel Colville qui resta toujours mystérieuse), et aucune protestation nouvelle ne s'était produite. Enfin, les déclarations les plus formelles du gouvernement de la Reine, au sujet de l'expédition en voie de

préparation, ne changeaient rien aux affirmations, si fréquemment renouvelées, de ces mêmes ministres, à quelque parti qu'ils appartinssent: l'expédition projetée n'avait pas d'autre objectif que « d'occuper *le pays s'étendant jusqu'à Dongola* (1). »

Ce qu'il fallait éviter, c'était d'aller au-devant d'un conflit, mais il suffisait, pour cela, de ne pas laisser les chefs de la mission se tromper sur l'objectif qui leur était assigné. Toute ambiguïté devait être dissipée : une mission n'est pas une expédition. A cet effet, le caractère même de l'entreprise fut transformé. M. Liotard reçut le grade de gouverneur ; en cette qualité, le capitaine Marchand lui fut expressément subordonné.

Des instructions nouvelles, adressées à M. Liotard, furent rédigées. Le ministre des Colonies, après s'être concerté avec son collègue des Affaires étrangères, disait, dans ce document, daté du 23 juin : « La mission dont est chargé M. le capitaine Marchand ne saurait être considérée *comme une entreprise militaire*. Ce n'est pas avec les forces nécessairement réduites dont nous disposons dans ces régions *que la pensée d'un projet de conquête pourrait être un seul instant acceptée. Il s'agit de maintenir strictement la ligne politique que, depuis deux ans, vous suivez avec persévérance* et dont notre établissement dans le bassin du Nil doit être le couronnement... Il est bien entendu que vous aurez autorité sur tous les agens civils et militaires. Il en sera ainsi de la mission Marchand. »

Par cette atténuation très caractérisée, on en revenait à la politique de M. Liotard. Le Cabinet Méline affirmait, en outre, la politique qu'il entendait suivre à l'égard de l'Angleterre, c'est-à-dire un retour pur et simple au programme laissé en suspens et qui consistait à chercher dans des arrangemens particuliers, et *de cas en cas*, un équivalent au règlement général dont le premier dessein avait échoué. En un mot, on essayait de ressaisir le fil toujours brisé de cette difficile « négociation africaine. »

(*A suivre.*)

GABRIEL HANOTAUX.

(1) Discours de la Reine (août 1896). *Bulletin de l'Afrique française*, 1896, p. 277.

LÉGENDE :

- Ligne Say-Barroua (Declaration du 5 Août 1890)
- Limite des possessions françaises, d'après la Convention du 14 Juin 1898
- Limite des possessions françaises, d'après la Convention du 21 Mars 1899
- Zône à délimiter ultérieurement
- Limite de l'arrangement commercial.
- Limite des possessions françaises, d'après des Conventions antérieures.

5° 0° 0° de Paris 5° 10° 15° à l'Est de Greenwich 20° 30° 35° 40°

25° 20° 15° 10° 5°

Ghadamès
TRIPOLITAINE
Mourzouk
Chat
Tropique du Cancer
Tummo
TIBESTI
OUANYANGA
ENNEDI
Bilma (Oasis)
AÏR
BORKOU
Agadez
KANEM
Lac Tchad
Barroua
Kouka
BORNOU
Massénya
BAGUIRMI
OUADAI
DARFOUR
KORDOFAN
Abeché
El Fâcher
El Obéid
Le Caire
Siout
ÉGYPTE
Assouan
Nil Fl.
Ouady Halfa
Dongola
Abou Hammed
Souakim
Berber
Omdurman
Khartoum
Atbara R.
Nil bleu R.
ABYSSINIE
Nil Fl.
Timbouctou
Niger Fl.
Say
Sokoto
Kano
MOSSI
Ouagadougou
GOURMA
SOKOTO
Boussa
Nil Fl.
Bahr el Ghazal
Fachoda
Chari R.
Bénoué R.
Yola
Lokodja
Niger Fl.
Ngaoundéré
Cross Fl.
CAMEROUN
CONGO FRANÇAIS
Oubangui R.
ÉTAT DU CONGO
M'bomou R.
Ouellé R.
Lado
Nil Fl.
Mecnra-er-Rek
R. Souch
Rohl R.
Sobat R.
Comoé Fl.
Kong
Bondoukou
CÔTE D'IVOIRE
CÔTE-D'OR
Cd Rassam
Assinie
Volta Fl.
Salaga
Abomey
TOGO
DAHOMEY
Carnotville
Agoué
Cotonou
Porto Novo
LAGOS
Lagos
Accra
Cape Coast Castle

de Greenwich 0° 0° de Paris 5° 10° 15° 20° 25° 30° 35°

L. Vivien imp.

LES UNIS

PREMIÈRE PARTIE

I

Pour la quatrième fois, Rémy Verrès allait célébrer la cérémonie qui, dans sa famille, remplaçait celle du mariage. Peut-être ne serait-ce pas encore la dernière : si Louise était la seule de ses quatre filles qu'il eût jusqu'alors gardée au foyer, l'aînée de ses petites-filles, Jeanne-Jeannette Pralie, atteignait ses dix-neuf ans; l'heure approchait donc sans doute où, selon la tradition fixée par ses grands-parens et ses trois tantes, elle choisirait à son tour son compagnon d'existence, — son « uni, » selon le terme employé dans ces ménages, — et partirait avec lui sans demander ni la sanction de l'État, ni la bénédiction de l'Église. Ses autres petits-enfans étant tous beaucoup plus jeunes, ce serait vraisemblablement par elle, bien qu'il portât sans fatigue ses soixante-quinze ans, qu'il terminerait sa carrière d'officiant; mais l'usage étant établi, la doctrine de l'union libre, telle qu'il l'avait prêchée dans ses écrits et pratiquée dans sa vie, se perpétuerait grâce à eux : et l'on verrait par leurs exemples, comme on l'avait vu par le sien, qu'elle n'est pas incompatible avec l'exercice des plus sévères vertus.

L'appartement de Verrès se trouvait au cinquième étage d'une maison à deux paliers de la rue Froidevaux. Les fenêtres ouvraient sur un coin du cimetière de Montparnasse et sur la

partie large de la rue, plantée de jeunes arbres, non loin du square où se dresse depuis peu d'années le monument de Gabriel Trarieux. Modeste, exigu, il était bien aéré et rempli de lumière; le voisinage du cimetière ne l'attristait pas : le regard, glissant sur les cyprès et les pierres funéraires du premier plan, embrassait un de ces vastes paysages parisiens où les toits, les clochers, les cheminées, les usines prennent souvent, dans leur voile de brume légère, une sorte de beauté. Verrès l'avait choisi dès son retour à Paris, après l'amnistie, à cause de la proximité de l'Observatoire où l'appelaient ses travaux; et il s'était attaché à ce quartier animé, où il y a des arbres, de l'espace, de larges avenues.

Si l'appartement était clair les pièces étaient petites : aussi la gouvernante, Mme Monnetier, dut-elle déployer une extrême ingéniosité pour l'aménager en vue de la cérémonie. Cette bonne femme était la veuve d'un fédéré qui, pris pour Assy à cause de sa belle barbe, s'était laissé fusiller sans le moindre effort pour rétablir son identité, dans l'idée que sa mort sauverait un chef. Recueillie plus tard par Verrès, elle lui avait voué, ainsi qu'à toute la famille, un culte passionné. On comptait sur elle en toutes choses, et la traitait avec les plus grands égards. Ce fut elle qui disposa les pièces. Elle installa le vestiaire dans la chambre à coucher de Verrès : une véritable cellule d'ascète, meublée d'un lit de fer, de deux chaises de paille, d'un lavabo. Elle transforma la salle à manger en buffet : des pâtisseries, des sandwiches, du thé, de l'orangeade garnissaient la table de noyer ciré, avec des tasses et des assiettes en porcelaine fine prêtées par les Rhèmes. Elle réunit le salon, avec son vague mobilier Henri II, sa cheminée blanche, ses estampes révolutionnaires, et le cabinet de travail aux parois garnies de livres brochés alignés sur des rayons de sapin, sans autre décoration qu'un buste en plâtre de Blanqui; elle parvint ainsi à placer, devant le guéridon qui servirait de chaire à Verrès, une cinquantaine de chaises de louage. Pierrine Pralie, qui voulait toujours que les choses fussent bien faites, avait envoyé des fleurs pour garnir les tables et les cheminées : c'étaient des lys, des roses blanches, des hortensias blancs, des œillets blancs, des boules-de-neige, les fleurs classiques du mariage bourgeois, celles qu'on dispose dans tous les salons où l'on convie un certain nombre de personnes à venir fêter la signature du contrat

ou luncher au sortir de l'église. Elle avait aussi offert du champagne; mais son père, membre de toutes les sociétés anti-alcooliques, et incapable de transiger sur quoi que ce soit, le refusa : ses invités, dévoués à la cause du peuple, se contenteraient de boissons plus modestes et plus saines.

Les Albrun, Denys et Hortense, arrivèrent les premiers. Par une inconséquence qu'explique la tyrannie des usages établis, on distinguait ces ménages par le nom de l'homme, et les enfans le portaient; cependant ils étaient reconnus par la mère, — et c'était là une deuxième inconséquence : Verrès se déchargeait de l'une et de l'autre sur les exigences de ces époques de transition où l'avenir secoue avec effort les entraves du passé. Denys, dans sa redingote usée, avait une figure plutôt lourde de blond lymphatique, dont un regard inquiet démentait cependant la placidité. Les pointes de sa moustache blonde tombaient sur les côtés de sa bouche un peu triste; ses joues grasses étaient rasées avec soin; ses yeux bleus semblaient candides comme des yeux d'enfant. Il portait à sa boutonnière le ruban violet, récompense de modestes services rendus dans l'administration; et il y tenait, bien qu'autour de lui on raillât cet « emblème d'idées surannées. » Sur ce point il avait résisté même à son unie, qu'il écoutait, en toutes choses, comme un oracle. Celle-ci, la troisième fille de Verrès, était grande, blanche, avec de magnifiques cheveux bruns, d'une souplesse extraordinaire; une expression de douceur et de bienveillance prêtait à sa figure irrégulière une sorte de beauté; elle avait de très belles mains : sa seule coquetterie consistait à les préserver, quand elle vaquait aux soins du ménage. Les Albrun n'amenaient que l'aîné de leurs deux garçons, Antoine, qui venait d'avoir quatre ans.

— Et Barthélemy? leur demanda Verrès en les accueillant.

— Il est encore trop petit, expliqua Denys.

— Qui est-ce qui le garde? Je vous croyais sans bonne depuis quelques jours?

Hortense expliqua :

— Nous en avons une qui est entrée ce matin.

— Et vous lui confiez l'enfant pour ses débuts?

Hortense esquissa un geste de résignation.

— Il a bien fallu, papa.

Denys ajouta, avec une pointe d'amertume :

— Vous savez que nous ne pouvons pas avoir deux bonnes.

Au surplus, l'enfant est faible, anémié par sa longue coqueluche. Il a encore des quintes de temps en temps. Il lui faudrait un séjour de campagne. Mais...

La réticence était assez claire.

— On arrangera ça, fit Verrès.

Hortense remercia son père d'un regard tendre, et dit :

— Mon pauvre papa, je voudrais tant ne rien te demander!

— Quelle idée! s'écria Verrès. Peut-on souhaiter une meilleure joie que d'aider ses enfans?

La phrase était simple : elle fut prononcée avec un rien d'emphase. L'excellent homme, le père affectueux n'oubliait jamais complètement son rôle d'apôtre, qui prêche toujours un peu. Du reste, M^me^ Monnetier interrompit l'entretien pour demander quelques instructions : comme elle devenait de plus en plus sourde, et que les explications se prolongeaient, les Albrun lui serrèrent la main amicalement, puis gagnèrent leurs places au premier rang, derrière les deux fauteuils réservés aux unis.

Les Rhèmes entrèrent un instant après. Avec ses yeux pâles, toujours meurtris, ses cheveux roux, sa peau criblée de grains de son, sa moustache rare dont il tordait constamment les pointes relevées d'un coup de fer, avec les tics qui tiraillaient les coins de ses lèvres, avec la recherche de sa mise et un je ne sais quoi d'efféminé qui émanait de son être mince et serpentin, Charles-Jacques éveillait l'idée d'un bourgeois affiné, peut-être perverti, par l'hérédité du bien-être, par des habitudes luxueuses, par les facilités d'une vie oisive. A côté de lui, vieillie à vingt-neuf ans par ses couches répétées, — sept enfans, dont deux morts, en moins de dix ans, — Josèphe avait une figure dolente, lasse, fanée, qui trahissait un découragement résigné, une fatigue mélancolique. Leurs enfans se suivaient par rangs d'âge : Catherine, trop raisonnable pour ses huit ans, avec des gestes avisés de sœur aînée; Jacob, vif, turbulent, tournant de côté et d'autre sa tête en boule, son nez camus, ses gros yeux ronds, sa bouche toujours ouverte; Laurent, moins agité, mais grognon, l'air rageur. Une bonne allemande, aux cheveux en étoupe, aux joues roses comme des pommes d'api, conduisait le petit Michel, — trois ans, — qu'elle assit à côté d'elle en lui tapotant sa jupe; puis elle prit sur ses genoux Marguerite, qui avait à peine dix-huit mois. Tous étaient soignés, avec des cheveux frisés, des collerettes anglaises, des bas bien tirés, des

rubans, des fanfreluches. Leur père tenait à la toilette. Lui-même portait une redingote de coupe irréprochable, un gilet de soie pointillé de bleu, une cravate assortie que relevait une épingle de prix. Fils d'un riche industriel de l'Est, il s'était « uni » contre le gré de ses parens, qui n'admettaient aucune dérogation aux règles de la vie : c'était sa fantaisie, il ne les écouta pas. Les ayant perdus peu de temps après son entrée en ménage, il se trouva à la tête d'une grosse fortune dont il voulut jouir à sa guise. Verrès essaya vainement de lui démontrer que cette richesse lui créait des devoirs de bienfaisance ou de solidarité : il vivait en oisif, prétextait de vagues travaux historiques, et depuis la naissance de Marguerite délaissait sa femme absorbée par ses soucis de couveuse. L'installation des enfans, même avec le concours de M^me^ Monnetier, donna beaucoup de mouvement à la mère, qu'on entendait répéter :

— Voyons, Jacob, ne pourrais-tu pas me laisser tranquille un instant?... Bon, voilà Marguerite qui commence à pleurer!... Sont-ce tes dents, chérie? Tu verras, tu verras, ce ne sera rien!

Pendant ce temps, Charles-Jacques échangeait quelques paroles avec Verrès, qu'il détestait, puis gagnait une chaise isolée, aussi loin que possible de sa nichée. Il croisa sa jambe droite sur son genou gauche, et se mit à remuer son pied libre en même temps qu'il tiraillait, de ses doigts brunis par la cigarette, les pointes de sa moustache, et que ses tics travaillaient furieusement ses joues.

En ce moment, Pierrine arrivait avec Pralie et leur fille unique, Jeanne-Jeannette. Plus âgée que ses deux sœurs, elle semblait d'une autre race, beaucoup plus belle : ses quarante ans s'épanouissaient en splendeur; elle conservait la cambrure de sa taille admirable, l'éclat de ses grands yeux noirs, la pureté de son profil, l'opulence de sa souple chevelure sombre qui semblait frémir et vivre, et presque la fraîche matité de son teint. Sous la demi-transparence du corsage, on devinait un cou, des épaules, des bras incomparables. Comme à son ordinaire, elle conciliait le soin minutieux de sa beauté et sa naturelle élégance avec l'extrême simplicité que lui imposait la jalousie de son uni, dont l'œil méfiant la cherchait sans cesse, la guettait, la flagellait de ses injurieux soupçons. — Léonce Pralie avait commandé, en 1871, la compagnie de Fédérés où servait Rémy Verrès comme simple sergent; condamné à la déportation dans

une enceinte fortifiée, il avait, après une dramatique évasion, erré de pays en pays, de misère en misère. Rentré en France après l'amnistie, il trouva chez Verrès le couvert quotidien : son dénuement ne fut point invoqué contre lui quand il rechercha Pierrine, qui atteignait à peine sa vingtième année, et se crut éprise du vaincu, martyr et beau parleur, que son père traitait encore de « commandant. » Après leur entrée en ménage, il essaya de plusieurs métiers, sans réussir dans aucun, et faillit se perdre dans la bohème des orateurs de brasserie. Il ne semblait bon à rien : au moment de la guerre, qu'il avait faite, dans une compagnie de mobiles, il allait achever ses études de médecine : étant sans fortune ni famille, il ne put les reprendre, après son évasion, dans quelque faculté de l'étranger. Il avait échoué à Londres : il y resta dénué et dévoyé, jusqu'à ce que, des compagnons d'exil l'ayant aidé, il eut l'idée de se mettre à bibeloter, au hasard de son flair. Ce fut ainsi qu'il vécut, en acquérant peu à peu, au courant de ses achats et de ses ventes, une certaine expérience dans le commerce des objets d'art. A son retour au pays, il réussit, tout en cherchant autre chose, quelques opérations profitables. Son unie, qu'inquiétait son désœuvrement, crut reconnaître dans ces petits succès la marque d'une vocation. Elle le persuada donc de se faire antiquaire. Non sans peine, certes : il eût mieux aimé rentrer dans la politique, faire du journalisme, briguer la députation; elle-même, avec sa distinction naturelle affinée au contact de la haute culture paternelle, avait peu de goût pour un commerce dont les conditions et les procédés sont souvent si déplaisans. Elle n'en aida pas moins au succès de la modeste boutique louée dans le haut de la rue des Martyrs, que fréquentèrent au début des rapins et des compagnons d'exil, habitués des tavernes voisines; et c'était un spectacle peu commun que celui de cette jeune femme, parfaitement élégante de mise, de manières, de paroles, qui recevait, sans rien sacrifier de sa gracieuse fierté, des cliens ou des vendeurs trop souvent grossiers ou vulgaires. — Grâce à son ordre et au flair de Léonce, leur entreprise réussit assez bien; puis l'occasion s'offrit d'acquérir à bon compte un fonds plus important, rue Laffitte, et Pierrine, avec l'aide de son père et de son oncle, le docteur Emmanuel Verrès, réunit le capital nécessaire. A ce moment, Pralie, ayant deviné les impressionnistes, adjoignit à son commerce celui des tableaux, dans lequel il

réalisa, plus tard, des bénéfices considérables. En sorte qu'à l'heure actuelle, le magasin, où s'étaient absorbés au fur et à mesure les gains de cette commune entreprise, représentait, en antiquités de prix et en tableaux modernes, une véritable fortune. Pierrine ne s'en occupait plus que pour en surveiller les comptes. De son côté, Léonce suivait les ventes, faisait les achats, dirigeait ses commis. — Quelque préoccupé qu'il fût de ses affaires, il l'était plus encore d'une passion qui, loin de tiédir avec les années, s'irritait à mesure que la vie lui devint plus facile : une jalousie morbide, cruelle, toujours prête à tourner à l'idée fixe. Jamais Pierrine ne lui avait fourni le plus léger prétexte : elle n'en devenait pas moins plus obsédante d'année en année, comme ces tumeurs malignes qui croissent en vous dévorant la chair. A peine si Hortense et Josèphe la soupçonnaient, plus disposées à en sourire qu'à s'en inquiéter; et elle couvait sous la cendre des habitudes, sans que Pierrine eût jamais fait à personne la confidence des tourmens qu'elle lui valait. — Quant à leur fille unique, Jeanne-Jeannette, elle était une enfant délicieuse, d'une grâce exquise, moins belle que sa mère et beaucoup plus jolie, avec ses grands yeux purs, ses cheveux d'un châtain clair où le moindre rayon de lumière éveillait des reflets dorés, la finesse de ses traits menus, la fleur de ses dix-neuf ans. Un peu capricieuse, parfois mélancolique, plus souvent gaie, elle était de celles qui marchent en semant la joie : seule, sa bienfaisante influence dissipait les redoutables chimères de l'imagination paternelle. Quand elle plaqua deux bons baisers sur les joues de son grand-père, la figure du vieux lutteur s'illumina toute.

Elle mit autant de gracieuse amabilité à courir au-devant des Nivollet, les arrière-grands-parens de ses tantes. Ils arrivaient trotte-menu, l'air effaré : le mari, très vieux, tout cassé dans son immuable redingote de petit rentier, les mains emprisonnées dans des gants de filoselle aux doigts trop longs; la femme, plus droite, la peau ridée et brunâtre comme l'écorce d'un citron desséché, son petit corps ratatiné flottant dans une antique robe de faille noire, qui sentait le camphre. Depuis plusieurs années, ils avaient remis leur papeterie de la rue Myrrha, pour s'en aller vivre à la Garenne de Colombes, dans une maisonnette avec un jardinet. Ils ne venaient guère en ville, mais Verrès allait les voir, et leur envoyait ses filles le

plus souvent possible : car ce révolutionnaire professait pour les vieillards le respect traditionnel, de même qu'il tenait pour sacrés les liens naturels. De leur côté, les Nivollet prêtaient la sanction de leur présence aux rites imaginés par celui qu'ils appelaient leur gendre, bien qu'au fond ils les désapprouvassent. Cette fois-ci surtout, ils arrivaient le cœur gros, en pensant que les visites de Louise seraient désormais plus rares, comme l'étaient celles de Josèphe ou d'Hortense. Des souvenirs atténués par les années surgissaient de leur mémoire, se ranimaient, voltigeaient autour d'eux : une fois de plus, ils revivaient la tragique soirée de mai où Verrès, dans son uniforme ensanglanté, s'était jeté dans leur boutique, au moment même où ils se hasardaient à en entr'ouvrir la porte, croyant la rue tranquille ; ils se rappelaient leur envie de livrer cet « incendiaire, ce pétroleur, ce massacreur d'otages, » — le crépitement éloigné d'un feu de peloton abattant quelques-uns de ses compagnons, — les supplications de leur Jacqueline à qui jamais ils ne refusaient rien : « On ne livre pas un vaincu, papa, c'est lâche... » Elle avait lu trop de ces romans cartonnés de noir qu'ils tenaient en location, la chère petite !... A cause d'elle, ils cachèrent le proscrit toute une semaine : jours de transe passés dans l'effroi de voir entrer les Versaillais et les gendarmes. Lorsque enfin Verrès, grâce à l'aide de son frère Emmanuel, qui servait comme médecin dans les troupes régulières, put les quitter pour gagner la Belgique, il emportait le cœur de Jacqueline. Des lettres s'échangèrent : elle voulut à tout prix le rejoindre. Que de combats pour accepter l'« union ! » Mais il les avait tous endoctrinés, pendant la semaine vécue à leur foyer, avec son éloquence, sa conviction, sa sincérité ! Jacqueline dépérissait ; ils cédèrent. La mort dans l'âme, ils la conduisirent à Bruxelles ; un vieux proscrit à barbe blanche mit sa main dans celle de Verrès, et ils repartirent en pleurant, comme après un sacrifice. Voilà comment tous ces faux ménages étaient issus de leur régularité bourgeoise, pour propager par l'exemple les doctrines qu'ils détestaient... Ah ! pourquoi donc avaient-ils entr'ouvert la porte de leur boutique, ce sinistre soir de mai où l'on chassait à l'homme par les rues de Montmartre !

Les Nivollet amenaient avec eux leurs voisins de campagne, les Pic : un couple d'anciens herboristes de Belleville, retirés comme eux avec de petites rentes, mai frondeurs, grandilo-

quens, mangeurs de prêtres, lecteurs des feuilles écarlates. Voir l'illustre Rémy Verrès dans l'exercice de ses fonctions patriarcales, leur semblait la réalisation d'un rêve. Cette cérémonie, dont leurs voisins parlaient avec un mélange d'horreur et de respect, — sorte de messe noire du mariage civil, — les attirait comme des noces mondaines où chantera le ténor introuvable attirent les badauds. Pic, qui portait une barbe maçonnique pas tout à fait décolorée, avait préparé un compliment approprié, qu'il débita d'un ton solennel, campé devant Verrès, la voix coupée par l'émotion :

— C'est un gr... très grand honneur pour de modestes gens comme nous, Maître, que de... que d'assister, dans la maison du sage, à cette cé... à cette imposante cérémonie, dont l'exemple ramènera nos fils,... nos fils... aux temps fortunés du règne de la nature!...

Verrès s'inclina sans trouver un mot à répondre : il détestait les « phrases, » bien qu'il en fît à l'occasion; il voulait qu'on mît de la simplicité dans ses propos comme dans ses actes : on l'eût étonné en lui disant que les siens en manquaient quelquefois.

En même temps arrivaient pêle-mêle, la mine curieuse, un peu ironique ou fervente, des amis politiques, des compagnons de parti, des journalistes, des confrères de l'Observatoire : M. Landeron, le célèbre astronome; Romanèche, le député socialiste, qui prendrait peut-être la parole, bien qu'il n'eût rien voulu promettre; le caricaturiste Romain, épanoui dans son veston traditionnel, au col chevalière, avec son éternelle cravate rouge nouée à la Colin; Braccard, un des survivans de la Commune, qui s'était fait bravement marchand de parapluies sans demander aucune faveur en remboursement de ses années de « Nouvelle; » Jérôme Clos, l'historien de la Révolution de 1848; deux professeurs du lycée Condorcet, où le petit Jacob Verrès venait d'entrer; des collaborateurs de *l'Égalité*, le journal de Romanèche, et du *Robespierre;* tout le personnel, employés et rédacteurs, de *la Semaine Démocratique*, la petite revue de propagande fondée en 1886 par Verrès, dont le concours des événemens faisait maintenant une bonne affaire; M. Louson, chef de bureau du ministère de la Justice, avec son énorme ruban de la Légion d'honneur et ses deux filles, Céline et Roberte, deux blondes plantureuses, amies de Louise et de Jeanne-Jean-

nette. Tout ce monde se pressait dans les deux petites pièces, en bourdonnant sur le thème du jour.

Mme Monnetier apporta une carte à Verrès, en disant :

— Ce monsieur demande s'il pourrait assister à l'union.

La bonne femme avait donné au mot « Monsieur » une intonation méprisante, marquant ainsi qu'il s'agissait d'un bourgeois. Elle était d'esprit simple, mais dévouée corps et âme aux idées comme aux gens de la maison. Verrès lut sur la carte un nom inconnu, avec la mention : « rédacteur au *Conservateur*. »

— Comment donc! s'écria-t-il, nous ne demandons qu'à être connus de nos adversaires!

Et il alla recevoir un petit jeune homme glabre, timide, qui balbutiait de vagues excuses ; bien indiscret,... obligé par son directeur,... les exigences de la publicité...

— La publicité est une excellente chose, répondit Verrès : elle nous oblige à vivre dans une maison de verre, comme cela doit être en démocratie. Écoutez et voyez! Peut-être reconnaîtrez-vous que nous ne sommes pas aussi noirs qu'on l'imagine dans votre camp.

C'était un commencement d'interview. Le jeune homme, prenant la balle au bond, risqua deux ou trois questions dont une fit bondir Verrès :

— Vous êtes résolument partisan de la polygamie, maître, n'est-ce pas?

— Mais non, mais non!... Ah! que voilà bien comme on écrit l'histoire !... Faites des articles, des brochures, un volume pour démontrer la sainteté de l'amour unique dans la liberté, et l'on vous dira : « Vous êtes l'apôtre du dévergondage !... » C'est le jour et la nuit, monsieur...

Il continua de la sorte, sans peser ses paroles, sans compter les « lignes » qu'il donnait au reporter ; celui-ci l'écoutait bouche bée, heureux de l'aubaine inattendue. — L'entrée de son frère, qui se faisait attendre comme toujours, et qui arrivait tout essoufflé, interrompit Verrès. Très différent de Rémy, le docteur Emmanuel avait une bonne figure haute en couleur à laquelle de grandes oreilles plates donnaient une expression un peu faunesque, une barbiche en étoupe, un toupet qui rappelait celui de Rochefort ; ses petits yeux pétillaient d'ironie sous les sourcils en broussaille ; sa bouche mobile, d'un joli dessin, prenait

aisément une expression à la fois malicieuse et bienveillante; il avait le ventre assez fort et les jambes courtes. Médecin, il exerçait son art dans le quartier de Grenelle, avec un complet désintéressement. Par scepticisme sur l'efficacité des remèdes, il s'était spécialisé dans le traitement des blessures et des plaies, qu'il ne soignait que par l'eau bouillie. Son appartement de la rue Frémicourt, installé jadis avec un certain goût, offrait maintenant l'aspect du plus humble des dispensaires : tous les bibelots en avaient disparu, sauf quelques tableaux oubliés aux parois; des loqueteux y stationnaient, les pieds, les jambes, les bras plongés dans des baquets ou enveloppés d'ouate ou de bandelettes; et il en venait tant qu'on ne savait plus où les mettre. Célibataire, conservateur, traditionaliste, mais gardant en toutes choses sa pleine liberté d'esprit; mélange singulier de scepticisme intellectuel et de foi dans l'action; toujours prêt à batailler pour des principes auxquels il ne croyait guère qu'en les défendant, et qu'il défendait plus peut-être pour se persuader de leur vérité que pour y convertir autrui, l'oncle Emmanuel condamnait cette « parodie du mariage » à laquelle il assistait cependant, par affection pour son frère et pour ses nièces. En s'épongeant, en soufflant comme un phoque, il dit à Rémy :

— Oui, je viens... encore cette fois!... Mais... ne te figure pas... que je suis converti !...

— Oh! je sais, tu es incorrigible!...

En soufflant toujours, le docteur plaça l'adage qu'il arrangeait à sa façon pour répondre à son frère :

— *Amica Veritas, sed magis... magis amicus Plato!*

Verrès voulut protester :

— Non, non, pas cela... La Vérité est la grande...

Mais le docteur lui coupa la parole en reprenant haleine :

— Au surplus, vos unions ne sont que des mariages... sans cérémonie... Et encore sans cérémonie, il faudra voir!... Enfin, chacun a ses idées!... J'aurai toujours sur vous l'avantage de la tolérance !

L'assemblée étant au complet, Verrès fit un signe à Pierrine et tous deux allèrent chercher les « unis, » qu'ils installèrent sur deux chaises réservées devant le guéridon, comme il est d'usage dans les églises ou les mairies.

Dans sa robe de satin blanc, pareille à toutes celles des

mariées, avec ses petits souliers assortis, son long voile, les fleurs d'oranger de sa coiffure, Louise était la plus délicieuse apparition qu'on pût voir : non pas belle comme Pierrine, mais jolie, gracieuse, toute fraîche, toute pure, fine comme une précieuse porcelaine. Sa toilette était un événement, presque une révolution, ou plutôt un coup d'État réactionnaire. Ses trois aînées avaient consenti à s'unir en robes de ville; elle, pas. Au risque même d'affliger son père tant aimé, elle avait absolument voulu s'habiller « comme les autres fiancées. » Il lui en coûtait peu de renoncer à la cérémonie religieuse, n'étant jamais entrée dans une église, à la cérémonie civile, la salle de la mairie étant laide, à tout l'appareil administratif qui représentait « le préjugé du mariage, » comme on disait dans son milieu. Mais elle tenait à la robe de mariée, qui lui siérait, aux fleurs, au voile, à la couronne. En la voyant entrer, les demoiselles Louson, qui avaient approuvé ses luttes, esquissèrent le geste d'applaudir; Romanèche, au contraire, fronça les sourcils.

Quant à l'uni, Blaise Gagnery, sa souple personne féline, sa figure rasée, équivoque et lasse, ses minces lèvres trop rouges et ses cheveux fades, aplatis sur son front, éveillaient une sourde impression de malaise. Son œil dur, d'un bleu froid, fit rapidement le tour de l'assistance, devint presque insolent de raillerie en fixant un instant Verrès, puis caressant, possessif avec une pointe de cruauté, en se posant sur Louise. Personne ne l'accompagnait. Il n'avait, disait-il, que des parens éloignés, des paysans basques très catholiques, incapables de comprendre le principe de l'union. Il travaillait dans une maison de banque, le *Sous-Comptoir des Métaux*, où il gagnait peu de chose, et publiait de temps en temps des articles financiers dans les journaux de second ordre. Louise, qui l'avait connu par les Rhèmes, s'était éprise de lui, en coup de foudre. Les renseignemens sur son compte n'étant pas défavorables, et Charles-Jacques se portant garant de son honorabilité, Verrès ne s'opposa pas aux projets des deux jeunes gens, et leur promit une petite rente en attendant que l'avenir de Gagnery se dessinât : il estimait qu'il faut avoir confiance en la vie, marcher sans peur devant soi, dans la certitude que tout s'arrangera toujours. Il disait :

— L'optimisme est une force !

Ou encore :

— On se tire toujours d'affaire! Avant tout, du courage et de la volonté!

Gagnery répondait par le sourire ambigu de ses lèvres rouges, qui découvraient jusqu'aux gencives ses dents pointues et donnaient à sa figure une expression sensuelle, sardonique et féroce.

II

Ayant installé Louise à côté de Gagnery, Rémy Verrès passa derrière le guéridon sur lequel il appuya ses deux mains ouvertes, dans un geste de prédicateur. Il était en noir des pieds à la tête, avec une cravate blanche comme un clergyman. Il avait un beau front méditatif, modelé en vigueur, d'une imposante élévation, un visage à la fois grave et doux, aux traits calmes, plutôt lourds, la chevelure intacte, longue, blanche et floconneuse, la barbe longue et blanche aussi, un peu ondulée. La lenteur mesurée de ses mouvemens accentuait l'impression de noblesse que dégageait l'ensemble de sa personne. Sa parole était lente comme son geste, sa voix sonore, dans les notes basses, sa phrase directe, parfois trop chargée. Dans ses propos, on devinait une de ces convictions profondes qui gouvernent les moindres pensées et cristallisent, si l'on peut dire, les efforts de l'esprit comme ceux de la volonté. C'était d'ailleurs le caractère que dégageait l'ensemble de son œuvre, en partie scientifique et inaccessible au profane (*De la limite supérieure de l'âge du soleil. — Le mouvement d'ensemble de la voie lactée. — De la dispersion de la lumière dans les espaces célestes*, etc.), en partie sociale ou politique, et comprenant des articles ou des volumes, dont le fameux *Essai sur la liberté des sexes :* toute une littérature de combat, qui avait établi sa popularité. Sous les sourcils épais et droits, les yeux bleu clair gardaient une candeur pareille à celle qu'ont les yeux des enfans; leur expression achevait de lui gagner les cœurs : la vie entière, avec ses luttes, ses angoisses, ses drames, ses horreurs, avait traversé les yeux de ce vieillard sans en ternir l'eau pure. Pourtant, que de jours terribles il avait connus, que d'heures dont il semble qu'on doive à jamais conserver dans son oreille le son déchirant! De l'année de sa naissance, — 1828, — à celle qui s'écoulait alors, — 1902, — quelle succession d'événemens où sa vie personnelle s'était absorbée

dans la large existence de la nation, dont il avait parfois accéléré la fièvre ! Coups de feu sur les barricades du 2 Décembre, premier exil en Angleterre où, privé des secours de sa famille, il dut se débattre avec la gêne et la faim, retour après le 4 Septembre, combats autour de Paris, adhésion à la Commune, fuite en Belgique, deuxième exil en Hollande, facilité cette fois par un patrimoine honorable, retour définitif, presque glorieux, après l'amnistie, et plus récemment, polémiques ardentes dans les tempêtes dont le pays restait frémissant. Le vieux lutteur bataillait toujours au premier rang de la mêlée. Il réclamait plus d'égalité, plus de justice, des mœurs plus républicaines, des droits nouveaux pour les travailleurs. En même temps qu'il soutenait ces revendications que tant de haines irritent, il prêchait la bonté, la douceur, et sur ce dernier point se trouvait presque seul de son avis, dans le monde dur et mauvais, cruellement positif, qui se formait autour de lui.

Moins tourmentée que sa vie publique, sa vie privée avait pourtant traversé quelques orages : Pierrine était née d'une première union que la trahison avait brutalement dénouée, sans ébranler la foi de Verrès en l'excellence de sa doctrine non plus qu'en la bonté des êtres. La mort de sa seconde unie, cette Jacqueline qui l'avait sauvé, fut son second grand chagrin : auprès de cette gentille compagne, simple et tendre, il avait fini par oublier complètement la perfide ; l'âme fidèle de la morte, au contraire, continua de vivre en lui. Sans trop d'efforts, il avait pardonné à la première les mensonges d'un honteux dévergondage ; il pardonna de même à la nature le meurtre injuste de la deuxième. Son tranquille idéalisme eût triomphé de toute douleur personnelle ; son imagination d'utopiste doublé de mathématicien l'emportait dans une sphère où les blessures du cœur, même empoisonnées, se guérissent comme par la vertu propre de l'organe atteint. Et cette vertu n'était pas l'insensibilité, car Verrès possédait une grande puissance d'aimer et de souffrir : c'était une résignation très élevée, un don singulier de noyer son « moi » dans le flot mouvant des êtres, une force réfléchie qui l'aidait à surmonter la douleur avant qu'elle eût atteint les parties vitales de son âme. En ce moment, par exemple, il sentait cruellement que cette heure, en sonnant le départ de sa dernière fille, marquerait le début de sa vieillesse solitaire ; pourtant ses traits restaient paisibles, ses yeux sou-

rians, sa voix était aussi ferme, égale et douce que pour parler de choses étrangères ou de questions générales. Il fit du regard le tour de l'assistance, nota rapidement l'expression moqueuse que prenait la bonne tête rouge d'Emmanuel dont le toupet se dressait comme une crête de coq, la surprise attentive du reporter réactionnaire, l'évidente préoccupation de Denys Albrun, l'impatience de Charles-Jacques; et il commença :

« Nous voici réunis une fois de plus, mes amis, pour célébrer une cérémonie à laquelle nous nous efforçons de restituer son véritable caractère. Des siècles de préjugés l'ont compromise, soit dans ses formes extérieures, qui ne sont plus que vain apparat, soit dans son sens le plus profond : le mariage, qui sanctionnait autrefois l'asservissement de la femme à l'homme, ne saurait plus être aujourd'hui qu'une association libre, librement conclue entre deux êtres égaux en responsabilité comme en droit; beaucoup en font encore une sorte de prison, où l'on n'entre qu'après des formalités inutiles ou surannées, et d'où l'on ne s'échappe, si l'on y étouffe, qu'au prix de lourds sacrifices de dignité et d'argent, à travers les mensonges les plus humilians, selon qu'il plaît aux magistrats d'interpréter d'une manière ou de l'autre les articles incohérens d'un code imparfait... »

Le stylographe du reporter réactionnaire courait sur son calepin, tandis que les journalistes avancés écoutaient sans prendre de notes : ils connaissaient trop bien ces airs-là, mille fois répétés comme des refrains, et certes, ils auraient sans beaucoup d'efforts résumé d'avance, presque dans les mêmes termes, les pensées de l'orateur. L'oncle Emmanuel, qu'elles mettaient toujours en fureur, se tenait à quatre pour ne pas répliquer; Gagnery cachait ses yeux sous ses paupières à demi baissées; Louise souriait comme une rose s'épanouit.

« ... Nous sommes de ceux qui concevons le mariage autrement. Nous nous refusons d'admettre, dans un contrat si intime, l'intervention de ces deux forces extrinsèques et tyranniques, qui sont l'Église et l'État : éternels ennemis dont les armes se valent ! Nous ne voulons pas plus du mariage civil que du mariage religieux, parce que le mariage, à nos yeux, n'est pas plus un acte civil qu'un sacrement. Il est un contrat privé, conclu entre des parties maîtresses de fixer à leur convenance la part de liberté qu'elles aliènent ou conservent. Il doit être cela ou le

devenir, si vraiment, comme nous le croyons tous ici, la liberté est la condition première du progrès social. L'union de l'homme et de la femme aboutit à la fondation de la famille, qui est, comme on l'a dit souvent, et comme certains de nos adversaires se plaisent à le répéter, la cellule organique de la société. J'accepte l'image, mais j'ajoute que cette cellule ne se développe qu'à la condition d'être comme enveloppée de liberté! Libre à son origine, l'union doit demeurer libre jusqu'au bout, sans autre contrainte que le respect des engagemens consentis. Ces engagemens eux-mêmes devront être prudens, mesurés à la faiblesse humaine : qu'on ne promette rien de plus que ce qu'on peut tenir! Si les liens acceptés deviennent oppressifs, pour des raisons que le cours complexe de la vie ne permet pas toujours de calculer à l'avance, il importe qu'on puisse les rompre d'un commun accord, sans autre contrôle que celui de sa conscience... »

Un sourire équivoque glissa sur les lèvres de Gagnery : sans soulever les paupières, il coula un regard louche vers Louise; le léger froncement de sourcils dont il accompagna ce regard, en accusant des plis inattendus dans sa figure, accentua l'expression cruelle qu'elle prenait volontiers. Louise ne s'aperçut de rien; elle était toute oreilles, très fière de jouer un rôle dans la marche progressive de l'humanité, heureuse de se donner sans génuflexions ni paperasses. Le père Pic écarquillait les yeux, redressait sa longue taille cassée, ressemblait à un point d'exclamation qui s'est tordu sous la plume. Romanèche approuvait en abaissant le menton, tandis que sa barbe rêche se repliait sur sa cravate. Braccard murmura :

— Voilà qui est parlé!

Comme il se tournait vers M. Louson, serré contre lui, celui-ci fut obligé de répondre :

— Oui, très bien, très bien...

En réalité, le chef de bureau se trouvait fort mal à l'aise. Ayant reflété toutes les opinions des gouvernemens successifs qui avaient aidé sa carrière administrative, il inclinait maintenant vers les radicaux socialistes, dont l'étoile montait. Mais, avancé dans ses propos, il l'était beaucoup moins dans ses actes. Ainsi, ses deux filles recevaient une éducation très bourgeoise, dans un pensionnat d'où les prêtres n'étaient pas encore exclus; il comptait leur faire épouser des bourgeois, ou, à défaut, des

socialistes bien rentés ; et il eût préféré qu'elles n'entendissent pas des propos aussi subversifs. N'ayant pas osé contrarier, en raison de la haute influence de Verrès, leur amitié pour Louise et Jeanne-Jeannette, qui les avait amenées là, il avait maintenant quelque peine à boire sans grimaces le vin qu'il avait tiré!

« ... Est-ce à dire cependant, mes amis, que nous concevions les rapports de l'homme et de la femme pour la fondation et l'organisation de la famille, comme différant dans leur essence même de ce qu'on appelle aujourd'hui le mariage? Eh bien! non! La fidélité réciproque, qu'imposent comme un dû les lois actuelles, nous en paraît la condition première : car il semble bien que la monogamie soit une condition primordiale du progrès, et qu'elle contribue pour beaucoup à nous préserver de périlleux retours à la barbarie primitive ; de même qu'elle nous garantit un bonheur durable, plus élevé à la fois, plus sûr, plus conforme aux vrais besoins de notre humanité que les plaisirs fugitifs dont nous leurre la satisfaction de nos désirs. Sans doute, nos instincts peuvent se plaire à des changemens qui flattent leur capricieuse légèreté; mais quelles joies plus profondes ne trouvons-nous pas dans la stabilité? Vieillir ensemble, en partageant tout ce qu'apporte la vie, la souffrance comme le bonheur, en se soutenant l'un l'autre jusque dans la pire adversité, imprégnés de ce sentiment qu'on n'est qu'un et que rien ne peut rompre cette splendide unité, peut-on concevoir un plus beau destin, un lot meilleur?... »

Sur ces paroles, où il exprimait son rêve, atteint un instant, que seule avait interrompu la méchanceté de la mort, Verrès s'arrêta pour réprimer l'émotion qui l'envahissait. M. Louson profita de ce temps d'arrêt pour souffler à l'oreille de ses filles, après s'être assuré que Braccard, tourné d'un autre côté, ne l'entendait pas :

— Ici, Verrès a tout à fait raison !

Quelques jours auparavant, Jeanne-Jeannette avait assisté, au temple de l'Oratoire, au mariage d'une de ses compagnes de lycée. Elle se pencha vers sa mère, en murmurant :

— C'est tout à fait ce que disait ce pasteur !

Hortense, l'ayant entendue, répliqua :

— Ce pasteur parlait au nom d'un Dieu supposé, tandis que ton grand-père parle au nom du bon sens et de la raison.

Le front de la jeune fille se plissa, comme si ses réflexions

exigeaient une grande contention d'esprit; et elle conclut, pour elle-même :

— Je ne vois pas où est la différence.

Pendant ce court dialogue, l'oncle Emmanuel se retournait vers M. Landeron, dont la chaise se trouvait derrière la sienne, en demandant :

— Expliquez-moi pourquoi diable ils ne veulent pas se marier comme tout le monde, puisqu'ils pensent comme tout le monde?

M. Landeron leva les yeux et avança le menton dans un geste d'ignorance : habitué à explorer les voûtes du ciel, il s'inquiétait peu des choses de la terre; les hommes n'étaient à ses yeux que d'imperceptibles atomes semés dans l'infini; il n'avait jamais compris qu'un Verrès, dont la pensée pouvait embrasser plusieurs mondes, perdît une part de son temps à traiter des questions si complètement étrangères à l'astronomie.

«... Comme l'ont répété les sages de toutes les époques, habiles à discerner les jeux des causes et des effets, l'homme est l'artisan de sa destinée. S'il tient à bien conduire sa vie jusqu'au terme, certains sacrifices s'imposent à lui : s'il ne sait pas les accepter et ne recherche que le plaisir, l'expérience enseigne qu'il récolte amertume et déception; si, au contraire, il dirige son désir vers des joies plus pures, il ne sera jamais déçu. En pensant à soi-même, on se trompe toujours; en pensant à l'avenir collectif dont on est l'artisan, au sort des enfans qui dépendent de nous, on marchera dans la vérité, vers le vrai bonheur : celui qu'on n'atteint pas, mais qu'on prépare... »

Le reporter réactionnaire ne put s'empêcher de murmurer :

— C'est un chrétien, cet homme-là!

Un des collaborateurs du *Robespierre*, qui l'entendit, s'empressa de le corriger :

— Non, monsieur, c'est un stoïcien : ne confondons pas!

Cependant, Rémy Verrès se penchait vers les unis, en levant la main dans un geste de bénédiction; et il conclut :

« C'est pourquoi, chers enfans, je vous engage à vous aimer fidèlement, dans le respect réciproque de votre liberté. Bien des froissemens, dans la vie commune, menacent peut-être votre tendresse et votre confiance. Sachez en vaincre les irritations, opposez-leur la solidité de votre amour! Du reste, vous appartiendrez bientôt à ceux qui naîtront de vous : aucun joug exté-

rieur ne peut ajouter quelque obligation à celles que vous imposera le sentiment de l'immense devoir assumé par vous en donnant la vie. Pour être soutenus dans votre tâche, recevez les vœux de votre père, qui s'est toujours efforcé de la remplir de son mieux envers vous, ceux de tous les vôtres et ceux de cette assistance, où chacun participe à vos espoirs, à votre bonheur ! »

Un murmure d'approbation courut parmi les auditeurs, qui cependant n'applaudirent pas, comme s'ils se fussent trouvés devant un prêtre. L'oncle Emmanuel, un peu moins rouge, se tourna de nouveau vers M. Landeron, en grognant :

— Pourquoi diable n'a-t-il pas dit *amen?*

Et M. Landeron répéta son geste d'ignorance.

Personne ne bougeait : tous les yeux se tournèrent vers Romanèche, impassible, la main dans le revers de sa redingote. Les regards devinrent plus insistans; des voix murmurèrent son nom ; Verrès l'invita du geste à venir se poster devant le guéridon. M. Louson dut réprimer un mouvement d'inquiète contrariété : quelles choses incongrues ses filles allaient-elles encore entendre? Enfin, le député se leva, et, sans quitter sa place, parla de sa voix neutre, en phrases ternes dont la succession finissait par impressionner. Il félicita Verrès de la belle tenue de sa vie : en un temps de volontés fléchissantes, quelle leçon que cette existence consacrée tout entière à l'idée, depuis l'époque des premières luttes de la démocratie opprimée jusqu'à ses plus récentes batailles, jusqu'à ses succès actuels, — « et espérons-le, jusqu'à son prochain triomphe ! » — Quel exemple aussi que celui de cette famille dégagée de tout préjugé, vivante preuve de l'inutilité malfaisante d'une institution aveugle et surannée ! Où trouver un bourgeois, enfoncé dans sa routine, confit dans sa dévotion, qui puisse s'enorgueillir plus justement de sa descendance, en montrant ainsi trois ménages parfaitement unis, parfaitement heureux, auxquels un quatrième va s'adjoindre, sans qu'aucun d'eux soit retenu par des chaînes artificielles?

« D'autres viendront bientôt... »

Il chercha des yeux la jolie Jeanne-Jeannette, qui esquissa en rougissant un imperceptible mouvement de protestation mutine :

«... Et ce sera comme une colonie de libres esprits, résolus

à maintenir envers et contre tous l'immuable solidité de leurs principes et de leurs vertus ! »

Ainsi, dans le crépuscule de la société bourgeoise, Verrès, le vieux combattant de 1852 et de 1870, Verrès le proscrit, Verrès l'exilé, aurait salué les premières lueurs d'une aurore magnifique ! Lui et les siens, par la superbe audace de leur organisation familiale, auraient l'honneur de montrer à l'avenir ce que peuvent des êtres libres résolus à ne connaître d'autres règles de vie que celles qu'approuve leur raison, à établir par la force victorieuse de l'exemple l'urgente nécessité d'exclure de nos codes les derniers vestiges de théologie qui les gâtent encore, afin de les adapter de mieux en mieux aux véritables besoins de l'homme maître de ses instincts, mais qui n'entend pas se plier à des autorités irrationnelles aussi menteuses que les anciennes idoles. Honneur donc à ces vaillans initiateurs, qui poursuivent d'un pied sûr leur noble chemin !

En finissant ainsi, Romanèche s'avança vers Verrès, et lui donna l'accolade. Alors les rédacteurs de *l'Égalité*, qui connaissaient les faiblesses du « patron, » commencèrent à applaudir. Les collaborateurs du *Robespierre* et de *la Semaine démocratique* suivirent, ainsi que la plupart des assistans. Le père Pic se fit remarquer par son enthousiasme bruyant; M. Landeron crut devoir applaudir du bout des doigts; M. Louson se démenait comme sur un gril, en mêlant à ses bravos des réticences qu'il soufflait à ses filles :

— C'est peut-être un peu excessif... Bravo, bravo !... Plus tard, oui, sans doute, plus tard... Bravo !... Mais au point où nous en sommes aujourd'hui, hem !... Enfin, bravo, bravo, bravo !...

Céline, sans l'écouter, applaudissait de toutes ses forces, tandis que Roberte fronçait les sourcils et que son visage prenait une expression de blâme et de sévérité. Ces deux attitudes le mécontentèrent également, et il gourmanda les deux sœurs en baissant la voix :

— Voyons, Cécile, un peu plus de modération !... Roberte, pourquoi cet air fâché ?...

Enfin l'on se leva, pour se diriger, par petits groupes, vers les rafraîchissemens.

III

L'oncle Emmanuel offrit le bras à l'aînée de ses nièces :

— Eh bien ! Pierrine, lui demanda-t-il en l'emmenant, est-ce que ta fille suivra bientôt l'exemple de sa jeune tante ?

Jeanne-Jeannette, qui suivait sa mère, rougit comme tout à l'heure ; Pierrine, au lieu de répondre, échangea un regard d'intelligence avec elle ; l'oncle insista :

— Elle approche de ses vingt ans : va-t-elle aussi fonder un ménage qui n'en soit pas un ?... une famille en marge de l'état civil ?... se mettre en révolte contre l'ordre établi, pour mieux pratiquer les vertus incompatibles avec l'état de mariage ?

— Jeanne-Jeannette ne pense pas à s'unir, répondit évasivement Pierrine.

Un collaborateur de *la Semaine démocratique*, — joli garçon, monocle à l'œil, — vint offrir le bras à la jeune fille. Pierrine la regarda s'éloigner, et reprit, en baissant la voix :

— Entre nous, je crois qu'il y a quelque chose en train.

Le docteur désigna le journaliste, d'un clignement d'yeux qui fit frétiller ses larges oreilles :

— Avec un de ces gaillards ?...

— Non, non... Vous savez que Léonce n'est plus guère dans leurs idées.

— Il passe la main après fortune faite.

— Ne soyez pas méchant !... Tout le monde change, n'est-ce pas ? Et puis, il y a le hasard. Jeanne-Jeannette a rencontré ce jeune homme chez les Louson, qui ne sont irréguliers qu'en paroles. Lui-même est d'une famille qui n'accepterait jamais l'union.

L'oncle s'épanouit ; son toupet frissonna comme un panache.

— Comme ces gens me plaisent déjà ! s'écria-t-il. Ce sont d'affreux bourgeois ?

Pierrine sourit :

— Propriétaires !

— Où ça ?

— Du côté de Montpellier. Le jeune homme achève son droit.

— Il est épris ?

— On dirait.

— Alors?... *Omnia vincit Amor*, l'amour est plus fort que tout. Comme Charles-Jacques, il fera bon marché de la volonté paternelle.

— Je ne crois pas : il est d'une de ces vieilles familles protestantes, ancrées dans leur foi, comme il y en a là-bas... Il sera désolé d'apprendre que Jeanne-Jeannette a assisté à cette cérémonie. J'espérais un peu qu'il n'en saurait rien; mais les Louson sont là, et d'ailleurs, tous les journaux vont en parler.

— Il est pourtant au courant de votre situation ?

— Sans doute. Qui est-ce qui l'ignore ?

— Où voit-il la petite ?

— Au tennis des Louson, deux fois par semaine. Il n'y manque jamais. Elle non plus.

— S'est-il déclaré?

— Pas encore.

— Alors, où diable allez-vous ?

— Je ne sais pas... Tout est si bizarre, chez nous!... Mais le temps arrange tant de choses!

— Il y en a qu'il n'arrange pas: celles que complique la sottise des hommes... Au surplus, sait-on jamais à qui l'on a affaire, aujourd'hui?... Si le gaillard vous enlevait votre fille, sans plus de façons? Rien ne la protège : elle est en quelque sorte hors la loi. Quelle jolie proie, pour un coureur que les scrupules n'étoufferaient pas !

— Albin est un honnête garçon; j'ai souvent causé avec lui, à ce tennis où je vais toutes les fois que je puis; il est loyal, il a de beaux sentimens.

— Peuh!...

— Quant à Jeannette, vous savez si elle est sérieuse.

— Les gens sérieux pèchent sérieusement : c'est beaucoup plus grave... Sans nul doute, ta fille croit avec ferveur au système que mon illustre frère vient d'exposer : si elle y convertissait son soupirant?... S'ils s'avisaient de le perfectionner?... Vous avez supprimé l'Église et la Mairie : s'ils trouvaient vieux jeu la bénédiction paternelle, la présentation aux amis, les simagrées de tout à l'heure? S'ils filaient sans tambour ni trompette, et sans vous demander votre avis? Pourquoi pas? ils seraient logiques, après tout!...

Le beau visage de Pierrine trahit un commencement d'inquiétude :

— Jeanne-Jeannette a des principes, objecta-t-elle.

— On lui répète sans cesse qu'il n'y en a pas.

— On lui a pourtant enseigné le respect de la vérité.

— Eh bien? ils ne mentiraient à personne : ils partiraient ensemble, à votre barbe.

— Non, non, cela n'arrivera pas.

— Espérons-le. Jusqu'à présent, vous autres, vous avez eu plus de chance que vous n'en méritiez.

A quelques pas d'eux, les Pic et les Nivollet formaient un groupe isolé. Hortense leur apporta des gâteaux. Jeanne-Jeannette, délivrée de son cavalier, leur servit du thé, qu'elle accompagna de gentils propos, puis les quitta pour chuchoter dans un coin avec Céline Louson, sa confidente. Avec leurs figures d'un autre âge, leurs vêtemens surannés, leurs mines effarées, ces vieux détonnaient dans ce milieu déluré et vivant, comme d'anciens portraits dans un salon « modern-style : » en sorte que Romain, dont l'œil éveillé furetait sans cesse, s'avisa de prendre leur croquis. C'était un artiste frondeur, dont le crayon malicieux sans amertume raillait en ce moment la prépotence radicale, comme il avait raillé jadis les autres partis au pinacle : progressistes, opportunistes, boulangistes, Ordre Moral. Quand il publia la semaine suivante sa jolie planche intitulée « Idées nouvelles, » Pic se reconnut devant un kiosque, et en tira vanité. En attendant, il se rengorgeait pour donner dignement la réplique à Verrès, qui s'approchait de ses beaux-parens. Il s'attendait à la continuation de l'homélie, prêt à noter dans sa mémoire les mots historiques qui tomberaient de ces lèvres illustres. Mais Verrès parla simplement de la chère compagne qui l'avait quitté depuis tant d'années ; et si sincère était son émotion, qu'on eût pu croire que cette mort datait d'hier à peine. Des larmes montèrent aux yeux de la mère Nivollet, qui soupira :

— Ah ! si elle était là !... Si elle nous voyait !...

Son mari ajouta, en tâchant de redresser sa taille cassée :

— Elle serait heureuse, elle verrait ses trois filles bien établies...

Il se hâta de se reprendre :

— Bien unies, je veux dire... Ah ! oui !...

Verrès avait pris les mains de la vieille, tous trois s'attendrirent ensemble. Alors, Pic leva les yeux au plafond, agita l'éventail de sa barbe, roula les yeux et s'écria :

— C'est sublime!

Justement l'oncle Emmanuel, ayant quitté Pierrine, manœuvrait pour se rapprocher de son frère. Il releva vivement cette exclamation :

— Mon Dieu, non, monsieur, c'est tout simple!... Par delà les sottises que débitent ou commettent les hommes pour arranger ou déranger leur vie sociale, il y a les affections éternelles, toujours pareilles dans les cœurs bien faits. On change leurs formes, comme les coupes des vêtemens : elles ne changent guère plus que le cœur humain. Le mariage, la séparation, le divorce, l'union libre, qu'est-ce donc, je vous en supplie, sinon les modes passagères d'un contrat éternel? Ceci seul importe : la vie avec ses grandes joies et ses grandes peines, la mort avec les deuils qu'elle suscite en passant.

Rémy Verrès avait écouté la tirade, en souriant comme un homme qui ne discutera pas :

— Cet Emmanuel, murmura-t-il, sera-t-il toujours le même?...

— Parbleu! riposta le docteur. Et te figures-tu donc que tu ne l'es pas, toi?... Je te dis que rien d'essentiel ne change, ni en nous, ni autour de nous...

Il jeta un regard de travers sur Romanèche, qui dégustait un verre d'orangeade au milieu de son état-major; et il ajouta, en retenant sa voix rageuse :

— Celui-ci, par exemple, n'est-il pas le même depuis cent dix ans? Sans parler de ses incarnations antérieures!... On a beau lui couper la tête, le fusiller, l'envoyer à la Nouvelle, l'en rappeler, l'habiller en forçat, en proscrit, en conspirateur, en pharmacien, en journaliste, en délégué, en sénateur, en ministre, — il est toujours lui, il le restera jusqu'à la fin des âges : éternellement il prendra les mots pour les choses, répétera les mêmes phrases, trouvera les mêmes jobards pour le croire et l'acclamer. Qu'il s'étale au pouvoir ou s'agite à l'opposition, nulle expérience ne lui profitera jamais. Il n'apprendra rien, il ne comprendra rien : tandis que tout change, il aura l'orgueil de rester immuable, comme un caillou qui serait capable de vanité. Voilà!...

Cette fois, Verrès le désapprouva un peu sèchement :

— Tu ne connais pas Romanèche, mon frère, c'est un des hommes de l'avenir.

— Je ne le sais que trop, conclut Emmanuel.

Cependant les Albrun,—le petit Antoine cramponné aux jupes de sa mère, — cherchaient depuis un moment à s'emparer de Rhèmes. Ayant enfin réussi à l'isoler dans un coin, ils se mirent à l'entretenir de leur grand projet. La médiocrité leur pesait, surtout depuis que Pralie s'enrichissait à larges tranches en débitant au poids de l'or ses Claude Monet, ses Cézanne, ses Sisley. Pourquoi ne tenteraient-ils pas quelque chose, eux aussi? Peut-on se résigner à vivre dans la gêne, quand on a deux enfans à qui l'on voudrait donner tout ce qu'on n'a pas eu?... Or, une superbe occasion s'offrait : dès les années d'études, Denys s'était lié avec Marius Vadret, le seul chef et propriétaire de la grande maison d'édition de la rue Mazet, qui publiait les œuvres de Verrès et *la Semaine démocratique*. C'était par cet ami qu'il avait été introduit rue Froidevaux ; plus tard, Vadret avait été le parrain d'Antoine, dans la cérémonie calquée sur le baptême traditionnel où le grand-père présentait solennellement l'enfant à la famille et lui promettait l'appui des siens. Frappé depuis d'un commencement d'ataxie, Vadret cherchait à se retirer des affaires : étant sans parens proches, il eût volontiers passé la main à son ami, même à des conditions exceptionnellement favorables, pour préparer l'avenir de son filleul. A vrai dire, la vieille maison avait un peu périclité, ses tentatives pour la moderniser ayant peu réussi : le fonds n'en était pas moins là, solide et durable. Vadret offrait de le céder contre une somme bien inférieure à sa valeur réelle, que compléterait le paiement d'une rente en viager. Mais il fallait ajouter au capital un fonds de roulement, et, même aidé par Verrès et l'oncle Emmanuel, Albrun restait loin de compte. Charles-Jacques, avec sa grosse fortune, pouvait sans aucun risque achever de le mettre en selle. Les deux unis tâchaient de lui expliquer tout cela en mêlant quelques flatteries à leurs argumens :

— Pour vous, qui êtes si riche, c'est une bagatelle ! répétait Hortense.

Rhèmes protestait, les joues tiraillées par ses tics : avec une queue de cinq zéros, un chiffre n'est jamais une bagatelle ;... il était loin d'être aussi riche qu'on le croyait ;... on n'aime pas à risquer une forte somme dans un commerce qu'on ne connaît pas...

— L'affaire est de toute sécurité ! s'écria Denys, qui avait

la foi. C'est un placement qui vous donnera du cinq pour cent, et au delà, je vous en réponds!

— Tandis qu'on a tant de peine à tirer parti de son argent! soupira Hortense. Le peu que nous avons nous rapporte à peine du quatre... N'est-ce pas, Denys?... Une fois, nous avons touché du sept, pendant deux ans. C'était dans une filature. La troisième année, il y a eu un krach, tout s'est effondré.

— C'est généralement ainsi que cela se passe, dit Charles-Jacques avec philosophie. Mieux vaut se contenter d'intérêts modiques : on a moins de chance de perdre tout...

— Dans notre affaire, il n'y a aucun danger, affirma Denys.

Il essaya de donner des précisions; mais il s'embrouillait, à cause de son incompétence.

— Je veux bien croire que la maison est excellente, concéda Rhèmes; vous auriez pourtant contre vous que vous ignorez tout de la librairie.

Denys protesta : la librairie est un commerce facile, où l'on peut entrer sans apprentissage; d'ailleurs, Vadret resterait quelque temps avec lui, pour le mettre au courant. Hortense l'appuya :

— Denys a beaucoup lu. Il a le goût sûr. Il est très fort en comptabilité, ce qui est essentiel. Ajoutez qu'il sait l'anglais : cela aussi, compte pour quelque chose.

Charles-Jacques restait sur la réserve, mal convaincu :

— J'ai vu de près les affaires après la mort de mon père, expliqua-t-il; vous ne savez pas combien elles sont difficiles! Et j'entends répéter partout qu'elles le deviennent de plus en plus. Aussi me suis-je promis de ne jamais mettre un centime dans une entreprise industrielle ou commerciale : je m'en tiens au fonds d'État, aux bonnes obligations bien gagées. Si j'avais un conseil à vous donner...

Albrun l'interrompit avec un peu d'humeur :

— Vous êtes bon! Vous qui roulez sur l'or, je comprends que vous vous contentiez de revenus de tout repos. Mais nous? Il nous faut bien essayer de sortir de notre gêne. Nous avons des enfans, que diable!... Si vous y tenez, c'est un service de famille que je vous demande, plus encore qu'une affaire que je vous propose...

Les muscles de Charles-Jacques semblaient danser dans sa chair, tant ils lui tiraient les joues, les lèvres, le menton. Il jeta un coup d'œil sur Verrès, qui causait avec Jérôme Clos;

puis il se tourna vers Hortense et lui dit d'un ton ironique :

— Votre père prétend que la fortune est une malédiction : si les miens ne m'avaient pas menacé de me déshériter, je crois qu'il ne m'aurait jamais confié sa fille !

— Lui-même a pourtant quelque chose, riposta Denys : sans quoi, comment se fût-il tiré d'affaires ? Ce n'est pas l'astronomie qui l'aurait fait vivre, n'est-ce pas ? Et vous savez qu'il est très prudent dans ses affaires d'argent...

Il dit cela avec un peu de rancune : Verrès refusait d'avantager Hortense ou Louise, dont les ressources étaient si précaires, au détriment de Pierrine ou de Josèphe, tellement mieux partagées ; Denys voyait une contradiction dans cette façon bourgeoise de tenir la balance, sans le moindre effort pour atténuer les inégalités du sort. Toutefois, par égard pour Hortense, il s'abstint d'insister ; et il reprit, en s'efforçant d'être plus persuasif :

— Vous comprenez que je ne veux commettre aucune imprudence... Si nous étions seuls, Hortense et moi, nous nous arrangerions très bien du peu que nous avons. Mais je pense aux enfans, je veux leur faire un avenir meilleur, et j'ai la certitude qu'il n'y a pas d'autres difficultés que de trouver le capital initial. Je vous fournirai des données plus positives : des chiffres, des bilans, des graphiques. Vous pourrez alors réfléchir.

Rhèmes se hâta de saisir l'échappatoire que lui offrait ce verbe imprudent :

— Oui, oui, c'est cela ; envoyez-moi une note bien précise. Je réfléchirai...

Puis, avec un rire malin et une pirouette, comme s'il sortait d'un piège :

— Au surplus, si vous tenez à risquer votre argent, prenez plutôt des billets à la loterie !...

Et il battit en retraite, tandis qu'Albrun le suivait d'un regard désenchanté, en disant à Hortense :

— Nous n'obtiendrons rien de ce gaillard-là !

Elle ne désespérait jamais.

— Qui sait ? fit-elle.

A ce moment, Josèphe et Pierrine survinrent, et les interrompirent. On parla un instant de Louise, si jolie dans sa robe de mariée. On s'amusa de cette concession arrachée à la rigidité des principes paternels :

— Ce que c'est que d'être la dernière ! dit Josèphe ; jamais il ne nous aurait accordé cela !... Moi, je n'ai obtenu qu'une robe bleu pâle...

Puis, Denys et Pierrine, qui étaient bons camarades, s'approchèrent du buffet, prirent du café glacé, et allèrent s'asseoir sur deux chaises voisines, où on les vit bientôt causer et rire avec animation. Hortense et Josèphe ne les suivirent pas. Josèphe semblait plus dolente encore qu'à l'habitude : elle se plaignit de ses fatigues, de ses soucis, et comme sa sœur, l'air sceptique, la traitait d'enfant gâtée, finit par se proclamer tout à fait malheureuse. Cette fois, Hortense se récria :

— Malheureuse, toi ?... Toi qui as tout ce qu'il te faut ?... Toi qui es riche !

Josèphe secoua mélancoliquement sa tête fanée :

— C'est vrai, dit-elle, j'ai un hôtel confortable, des domestiques bien stylés, un grand train de maison, une auto, des toilettes, des bijoux : un tas de choses dont je me passerais très bien !... On a toujours dit que l'argent ne fait pas le bonheur...

— Le manque d'argent le fait encore moins : j'en sais quelque chose, moi !

La figure de Josèphe s'attrista davantage.

— Oui, tu as tes soucis, ma pauvre sœur, et j'y compatis... Mais, te figures-tu donc que je n'ai pas les miens ?... Ah ! si nous pouvions faire échange, je crois que tu n'y gagnerais pas ! Tu as de la peine à nouer les deux bouts ; mais au moins, ton uni t'aime, tu l'as bien à toi, tu ne sens pas que tu perds un peu de lui chaque jour, que bientôt peut-être il ne t'en restera plus rien...

Hortense écoutait, bouleversée : parmi ses jolies qualités, figurait ce pouvoir de sympathie qui nous fait oublier nos propres maux au contact de ceux d'autrui, quand ils sont plus cruels ; et perdre l'affection de son compagnon d'existence, c'était à coup sûr la pire des catastrophes, une éventualité qu'elle pouvait à peine concevoir, tant elle comptait sur la fidélité de son Denys. Elle crut que Josèphe exagérait son malheur, et se récria d'abord :

— Ton imagination t'égare, chérie, tu te crées des chimères...

Alors, moitié pour la convaincre, moitié pour se soulager, Josèphe céda peu à peu à l'impérieux besoin de confidences qui

lui gonflait le cœur depuis longtemps : Charles-Jacques se dérangeait ; d'humeur assez égale autrefois, quoique toujours un peu despote, il devenait nerveux à l'excès, ombrageux, autoritaire. Il sortait beaucoup, lui qui avait été si casanier. Il rentrait tard, ou ne rentrait pas :

— Je l'ai attendu des nuits entières, comprends-tu ?... Ce n'est pas de l'imagination, cela !... Je comptais les heures, je voyais poindre le petit jour, j'entendais les chars des maraîchers, les premiers bruits de la rue : il n'était pas là !... Il ne se cache même plus, d'ailleurs : les domestiques le voient rentrer à neuf ou dix heures... Il y a donc quelque chose ou quelqu'un, dans sa vie !... Quoi ? Qui ? Comment saurais-je ?... Puis-je le faire épier par un policier marron ?... J'en ai eu l'idée hier, en recevant une carte d'un agent de renseignemens : ces gaillards-là savent tout ; ils doivent être déjà fixés... Mais j'aime mieux garder un doute...

Sentant sa sœur très pitoyable, prête à s'affliger avec elle et souffrant de sa peine, elle poursuivit en lui tenant la main :

— Il devient si méchant avec moi !... Pourtant, je ne le gêne guère, va ! Je lui laisse toute sa liberté !... Il y a des choses que je ne veux pas dire, même à toi ; mais je m'attends à tout, et au pire !... Ah ! ces gens riches, qui n'ont jamais connu d'autres règles que leurs caprices ! On ne se doute pas des idées qui peuvent germer en eux !... Comment donc serais-je tranquille ?... Dans des situations comme la nôtre, il nous faut des hommes de toute sécurité, comme ton brave Denys ! Sais-tu ce que je me demande, moi, la nuit, en guettant son retour ?... Ceci, tout simplement : s'il m'abandonnait avec mes cinq enfans, qu'est-ce que je deviendrais ?

L'abandonner ?... Charles-Jacques ?... Hortense se récria :

— Tu es folle, c'est impossible, il est honnête homme, tu lui fais tort !

— Je l'ai cru jusqu'ici. Mais il faut compter avec tant de choses !... Charles-Jacques n'a aucun équilibre, aucun contre-poids : la richesse est un vrai poison pour lui. L'oisiveté le démoralise : il s'ennuie et ne sait qu'inventer pour se distraire. Que veux-tu qu'on attende d'un homme qui ne fait rien ?

Hortense ne pensait vraiment qu'au chagrin de sa sœur, qu'elle écoutait avec toute sa sympathie. Mais ce mot fut un trait de lumière, et tout à coup son esprit relia ses propres soucis à cette détresse dont la plainte l'émouvait : Denys cherchait le

bien-être des siens dans la maison Vadret, pourquoi Charles-Jacques n'y trouverait-il pas un travail régulateur et sain? En sorte que chacun gagnerait à entrer dans la combinaison...

Elle hésitait pourtant à la proposer, par crainte d'être indiscrète ou de paraître calculatrice; puis son grand désir d'aider son uni l'emporta. Elle dit :

— Si tu voulais, il y aurait peut-être un moyen de le mettre au travail... C'est une idée qui est dans l'air. Seulement je ne voudrais pas que tu crusses que je pense à moi plus qu'à toi... Du reste, Denys vient d'en parler à Rhèmes, qui n'a pas paru comprendre...

Josèphe demanda sans beaucoup d'entrain :

— De quoi s'agit-il?

Et Hortense lui répéta les explications que Denys venait de donner à Charles-Jacques. Toutefois, elle prit sur elle de les modifier : au lieu de n'apporter que son argent dans l'entreprise, Rhèmes y prendrait une part plus active, en partagerait la direction avec Denys. Puis, craignant de s'avancer trop, ou de s'embrouiller dans son exposé, elle conclut :

— Denys t'expliquera cela mieux que moi, ma bonne Josèphe. Viens nous voir un de ces jours : nous causerons. Qui sait? Peut-être que chacune trouvera là son compte...

— Je n'ai aucune influence sur Charles-Jacques, et ne lui parle jamais d'affaires : sa fortune est à lui, tu comprends... Enfin, nous verrons!... J'ai tant besoin de quelqu'un qui me comprenne un peu !...

Elle allait reprendre ses doléances, quand leur attention fut attirée par une petite scène rapide, à quelques pas d'elles : depuis un moment, Pralie observait l'entretien gaîment intime de Pierrine et de Denys.. Il ne les quittait pas des yeux; il tendait l'oreille dans un effort évident pour saisir au vol leurs paroles; sa nervosité augmentait de minute en minute; sa figure se marbrait de taches livides qui trahissaient la violence de ses mouvemens intérieurs; il résistait mal à la poussée de son terrible instinct. A plusieurs reprises, il se souleva sur sa chaise, puis se rassit, domptant ses muscles. A la fin, il se dressa comme un ressort se détend; prenant brusquement son parti, il s'avança vers eux, posa la main sur l'épaule de son unie, qu'il meurtrit entre ses doigts crispés, et ordonna :

— Viens !

Voyant qu'il avait sa mine tragique des mauvais jours, Pierrine pâlit et se leva sans objection :

— Bien, mon ami !

Elle fit de la tête un léger signe d'adieu à Denys, qui ne comprenait pas, enleva Jeanne-Jeannette à Céline Louson, et le trio s'éclipsa sans saluer personne.

— Voilà Léon qui a sa crise, dit Hortense... A propos de ce pauvre Denys, c'est trop fort !... Denys serait indigné s'il se doutait de ça... C'est égal, notre sœur a bien ses chagrins, elle aussi !...

Denys cependant les rejoignait pour demander à son unie :

— Que peut avoir Pralie ?... L'as-tu vu partir ?...

Hortense répondit :

— Il est sans doute un peu souffrant : il était tout pâle... Il fait si chaud ici, n'est-ce pas, Josèphe ?...

Rémy Verrès n'avait rien vu. Il causait avec le reporter réactionnaire. Souriant, serein, confiant, il expliquait les relations de sa famille, telles que son optimisme les concevait : des ménages parfaits, simples, honnêtes, sans contrainte, heureux, offrant à tous l'exemple de leur fidélité, élevant leurs enfans en vue du bien commun et pour préparer un avenir meilleur, un avenir de justice, d'universelle bienveillance.

— Oserais-je vous demander une chose, maître ?...

— Ce que vous voudrez; vous êtes ici dans une maison où personne n'a rien à cacher.

— Il n'y a jamais eu autour de vous... vous m'excusez, n'est-ce pas ?... de ces troubles domestiques comme il en survient dans tant de ménages ?... Jamais un de vos gendres...

Il avait hésité sur le mot pour lequel il semblait demander grâce.

— Nous sommes bien obligés d'employer quelquefois les termes d'usage, concéda Verrès en souriant.

Encouragé, le journaliste posa nettement la question :

— Jamais un de vos gendres, donc, n'a songé à profiter de son indépendance ?

Verrès leva sur son interlocuteur ses bons yeux d'enfant :

— Jamais, monsieur, affirma-t-il... Mes « gendres » sont des « maris » irréprochables, justement parce qu'ils ne sont pas des maris, en ce sens qu'aucune contrainte légale ne pèse sur eux. Pour la même raison, mes filles sont des femmes très

fidèles, très heureuses. Chacun donne à l'autre tout ce qu'il peut, parce qu'aucun n'a de droits ni d'obligations, et que l'affection réciproque est leur seul régime. Sans parti pris d'aucune sorte, je puis vous affirmer que notre expérience a parfaitement réussi. Nous avons montré, en accordant la pratique avec la théorie, l'inutilité des diverses tyrannies dont les hommes ont tant souffert. C'était comme un difficile théorème, aux données complexes, tout à résoudre. Ma joie et mon orgueil, en arrivant au terme de ma vie, c'est de pouvoir conclure comme au tableau noir : C. Q. F. D.

— Ah! s'écria le reporter, jamais je n'oserais répéter intégralement ces propos dans mon journal : ils fâcheraient nos abonnés, qui n'admettent pas qu'on puisse avoir quelques apparences de raison si l'on pense autrement qu'eux.

— Telles sont les exigences de l'esprit de parti, dit Verrès dont le regard se voila.

Et il ajouta, avec un soupir :

— Au fond, presque personne n'est sincère...

IV

En attendant les effets du bon vouloir incertain de Josèphe, Denys discutait longuement dans l'arrière-boutique de la librairie, avec Marius Vadret. Celui-ci le pressait, ballotté entre le soin de ses intérêts et le désir de paix qui montait de ses nerfs tordus, de son cerveau affolé, entre ses habitudes de commerçant attentif qui ne cède rien que pouce à pouce, et sa hâte de déposer son fardeau pour libérer du souci son corps labouré par la maladie. Mais Albrun n'arrivait pas à compléter le capital : Verrès refusait d'augmenter sa mise, par crainte d'avantager Hortense aux dépens de ses autres sœurs, car, en attendant que l'argent fût remplacé par les « bons de travail, » il tenait à partager le sien comme à la balance. Du reste, il persistait à compter sur Charles-Jacques. L'oncle Emmanuel, au contraire, doutait qu'on le décidât : Rhèmes, avec ses tics, ses yeux battus, ses allures de bourgeois trop riche, ne lui avait jamais inspiré ni confiance ni sympathie. L'occasion lui semblait bonne pour comparer la dissociation réelle des ménages de ses nièces à la solidarité que créent les vrais liens conjugaux; aussi, quand Albrun se plaignait de l'égoïsme de ce Charles-

Jacques qui ne savait que faire de son argent, répondait-il du ton d'un paysan quasi consolé de ce que va lui coûter l'orage par la pensée qu'il l'avait prévu :

— Hé ! mon cher, ne savez-vous pas encore que les hommes sont égoïstes? Pour qu'ils s'entr'aident au prix de certains sacrifices, il faut qu'un intérêt commun les rapproche : ainsi celui du nom... Oui, je sais, le nom, c'est une combinaison de lettres qui désignent des êtres souvent très divers. N'importe ! c'est le lien qui retient ensemble les branches du faisceau, le bouchon qui empêche le liquide de s'évaporer. Les affaires de la famille ne prospèrent que si celles de chacun de ses membres vont bien : d'où l'aide commune qu'on se prête en rechignant, mais qu'on se prête... Rien de tel, dans vos unions. Les femmes? oui, parbleu, elles restent sœurs parce qu'elles le sont, et que toutes vos sornettes ne peuvent faire qu'elles ne le soient pas. Mais les hommes? Qu'est-ce qui les rapprocherait? Quelles relations ont-ils entre eux? Celles d'une banale camaraderie, rien de plus. Le préjugé, comme vous dites, ne les frappe pas assez durement pour les forcer à faire face à l'ennemi commun; il n'atteint, au fond, que les femmes. Eux, savent bien qu'ils se tireront toujours d'affaire; elles, que c'est l'inverse. Mon grand homme de frère s'est conduit comme l'astrologue de la fable; seulement, ce sont ses filles qu'il a laissées choir dans le puits. Nous verrons s'il les en sort !...

De tels propos étonnaient Denys, qui ne comprenait pas qu'un homme n'appartînt pas corps et âme à sa femme et à ses enfans :

— Moi, disait-il simplement, je n'aurais pas mieux demandé que d'épouser Hortense. Maintenant encore, elle n'aurait qu'un mot à dire...

De son bon regard de chien fidèle, il interrogeait son unie qui refusait d'un signe, sûre de lui, confiante en l'avenir :

— Nous ne faisons qu'un, Denys et moi : qu'est-ce que des formalités ajouteraient à notre union?

Cependant Albrun, voyant Charles-Jacques si lent à se décider, parlait de se rabattre sur Pralie : celui-ci, du moins, un *self-made man*, savait ce qu'on obtient par l'effort, aurait confiance, donnerait un coup d'épaule, fût-ce par simple complaisance. Il fallait que chaque jour Hortense trouvât un nouveau prétexte pour l'arrêter. A la fin, ne sachant plus comment éviter

une rencontre qui pouvait mal tourner, elle décida d'aller elle-même, en éclaireur, sonder le terrain.

Jamais les injurieux soupçons de son uni n'avaient tant humilié Pierrine, car ils atteignaient, cette fois, en même temps que sa dignité de femme, ce sentiment généreux, délicat, méconnu qu'elle vouait dès l'enfance à ses demi-sœurs. Hortense, un peu gênée, exposa l'objet de sa visite; Pierrine lui prit les deux mains, tout émue, balbutiant :

— Tu sais si je voudrais t'aider, ma chérie... Mais... mais... comment le pourrais-je?... L'autre jour, le jour de l'union, tu as compris, pourtant... Oh! ne dis pas non : je l'ai vu dans tes yeux!

Hortense se mit à rire, d'un rire un peu forcé, pour marquer qu'elle prenait la chose en plaisanterie :

— Cela dure encore, cette lubie?... Non !...

Pierrine s'était promis de peser ses paroles, si jamais elle se trouvait amenée à parler de ses affaires à ses sœurs ; mais tout à coup, elle manqua du courage qui la cuirassait si bien : elle esquissa le geste d'arracher un voile et, comme si quelque force étrangère l'obligeait à parler dans une défaillance de sa volonté, elle étala la plaie secrète de son cœur :

— Non, non, ce n'est pas une de ces folles idées qui nous traversent comme au vol et se dissipent : c'est un mal terrible qui s'abat sur lui comme une crise de folie... On dirait qu'un nuage monte dans son esprit, s'épaissit très vite, l'obscurcit, le domine... Il souffre atrocement, et il me torture... Il y a des jours, des semaines entières où j'ai peur de lui!... Quand il est ainsi, j'observe ses moindres paroles, je guette dans ses yeux les ravages du mal, je tremble de l'aggraver, je n'ose ni parler, ni me taire, ni sortir, ni bouger. Je suis comme un innocent sur qui pèse un soupçon terrible qu'il ne peut écarter : chaque mot, chaque geste tournerait contre moi. Quant à lui, le peu de bon sens qui lui reste, il le détruit à coups de liqueurs fortes... Que de fois, quand je souffrais trop, j'ai songé à reprendre ma liberté!... Mais je le plains quand même, je n'aurai jamais le courage... Et puis il y a Jeanne-Jeannette, pour qui je supporterai tout!...

— Je savais Léonce un peu singulier et morose, dit Hortense, froissée malgré elle de ce soupçon qui frappait son fidèle Denys; mais je ne savais pas que tu souffrais de son humeur au point d'avoir eu de telles pensées.

Quelques secondes tombèrent dans le silence. Les lèvres de Pierrine frémissaient d'une émotion qu'elle eût craint de trahir en parlant. Comme sa sœur lui prenait affectueusement la main, deux larmes roulèrent sur ses joues.

—Josèphe non plus n'est pas heureuse, fit Hortense. Chacun a ses soucis ou ses peines...

— Ah! si nous étions comme tout le monde! dit Pierrine quand elle put assurer sa voix : nous aurions les recours habituels, la séparation, le divorce, ces tristes remèdes. Mais nous sommes rivées par une chaîne plus forte que toutes celles de la loi! Il nous faut à tout prix sauver la façade de la vie commune, du bon accord apparent. Jeanne-Jeannette porte le nom de son père : on l'appelle « Mademoiselle Pralie : » cela suffit à quelques-uns; les autres n'approfondissent pas, feignent d'ignorer, acceptent plus ou moins que le nom de notre père nous protège; on sait bien que nous sommes d'honnêtes femmes, et l'on ne nous reproche guère, après tout, que d'être victimes de ses idées. Mais que, demain, je m'avise de rompre ce lien qui n'existe pas, de sortir de cette cage dont la porte est ouverte, que je quitte la maison de Léonce sans plus de cérémonies que je n'en ai fait pour y entrer, qu'en adviendra-t-il de ma fille?... Fini, ce semblant de sécurité qui lui permettra peut-être de faire sa vie! Elle n'aura plus de nom, elle sera hors la loi, personne ne voudra d'elle...

— Toi aussi, tu as des lubies! s'écria Hortense en interrompant. De telles idées ne m'ont jamais effleuré l'esprit...

— Denys t'adore et tu n'as que des garçons!... Oh! l'union libre peut être une bonne chose, quand tout va bien. C'est comme les gens qui ne veulent pas de remèdes : tant que la santé est bonne, ils s'en passent, mais quand la fièvre les prend, ils courent chez le pharmacien... Rien du moins ne les en empêche... Nous, notre père a pu nous unir : il n'a pas le pouvoir de nous séparer. Son idéalisme a ignoré l'écueil.

— N'importe! il a raison, contre tous. Les inconvéniens disparaîtront, quand nous serons la règle au lieu d'être l'exception. Donc, il nous faut travailler à l'avènement du bonheur et de la justice : soyons-en fières, si même nous en souffrons un peu...

— C'est que je souffre beaucoup, répliqua Pierrine en tâchant de sourire.

Ce sourire désabusé erra quelques secondes à peine sur ses lèvres : il contrastait si douloureusement avec sa beauté rayonnante, épanouie, inutile, qui ne lui donnait aucune joie et passerait bientôt !

— Vois-tu, reprit-elle, pour essayer de vivre dans la perfection, il faut attendre que la moyenne des hommes en soit un peu plus près...

— Aidons-les à s'en approcher !

Le même sourire triste reparut sur les lèvres de Pierrine. Soit qu'elle eût traversé de plus dures leçons, ou subi plus faiblement l'influence paternelle, ou peut-être encore parce que ce qu'elle savait du passé de sa mère aiguisait sa clairvoyance, elle mesurait mieux la distance qui sépare l'utopie de la réalité. Elle réfléchit un instant et dit :

— Qui veux-tu qui les aide ? L'exemple ? Sur trois d'entre nous, il y en a deux qui se plaignent ; nous verrons ce qu'il en sera pour Louise... La théorie ?... Qu'est-ce que la théorie, quand l'exemple la contredit ? Tu connais quelques-uns de ces réformateurs qui entourent notre père, l'applaudissent et l'encouragent : combien y en a-t-il qui cherchent l'accord de leurs actes et de leurs doctrines ! La plupart ne sont hardis que dans leurs propos : ils ne parlent que de détruire, et construisent à leur profit. En attendant de refaire le monde, ils s'y arrangent assez bien. Leur passion de réformes ne les empêche pas de s'enrichir, par les mêmes moyens qu'ils reprochent tant aux bourgeois. Beaucoup deviennent capitalistes ; d'autres font de beaux mariages : presque tous finissent par s'installer confortablement dans cette société dont la pourriture a du bon, comme l'intérieur des bécasses quand elles sont à point. Pourquoi donc faut-il que notre bon père ait, presque seul, tenté de réaliser ses chimères ?

— Tu ne vas pas l'en blâmer ; moi, j'en suis fière !

— Parce que tu n'en souffres pas, — ou pas encore...

Ce mot de mauvais augure avait échappé à Pierrine ; pour tâcher de le rattraper, elle revint à l'affaire Vadret, promit d'en parler à Pralie quand il aurait recouvré la raison :

— Mais j'ai peu d'espoir, conclut-elle ; j'obtiens si peu de lui !

Hortense n'eut garde de révéler à Denys le vrai motif de son échec : elle préféra l'attribuer, en gros, à la bizarrerie de

Pralie, de qui, dit-elle, on ne pouvait décidément rien attendre ; et l'on n'espéra plus qu'en Charles-Jacques.

A vrai dire, Josèphe ne mettait aucun empressement à tenir ses vagues promesses : quand Hortense essaya de les lui rappeler, elle opposa de faibles objections, une inertie invincible et paresseuse, toutes sortes de propos évasifs. C'était à croire que, les Rhèmes se dérobant à leur tour, l'affaire allait avorter définitivement ; et les deux unis se désespéraient ensemble. Mais un jour Charles-Jacques, qu'on ne voyait pas souvent dans le modeste appartement des Albrun, bien qu'il habitât leur quartier, vint offrir ses services, avec tout le peu de bonhomie dont il était capable :

— Oui, c'est vrai, j'hésite depuis une huitaine. Je voulais réfléchir... Comme je vous l'ai dit, j'ai la terreur des affaires, depuis que j'ai dû liquider la maison de mon père... N'importe ! me voici... Vous êtes résolu, vous êtes actif; moi, j'ai besoin de m'occuper... Oh ! pour me distraire, simplement !... Nous nous entendrons très bien !

Là-dessus, il accepta les projets que lui soumit Denys enchanté, sur la constitution de la société, l'apport de chacun, les conditions générales, les premières réformes à introduire dans la maison. Albrun, qui ne pensait qu'à cela depuis quelque temps, versait pêle-mêle les idées qui bouillonnaient dans sa tête; Rhèmes approuva tout, n'insistant que pour obtenir une part effective dans la direction :

— Oh ! je ne vous gênerai guère, et vous serez le maître... Mais enfin, si par hasard il me venait quelques idées à moi aussi, je voudrais pouvoir les appliquer, n'est-ce pas ?... D'accord avec vous, mon cher, bien entendu !

Des idées, il devait en avoir déjà, qu'il cachait : elles flottaient au fond de ses yeux vagues, qui par moment s'allumaient, fixes et volontaires; elles se trahissaient dans l'accélération de ses tics, dans la nervosité de ses gestes, dans son effort pour prendre un ton détaché. Hortense le trouva si différent de lui-même; qu'elle eut comme un pressentiment de menaces obscures et faillit avertir Denys. Mais celui-ci, tout à la joie d'aboutir enfin, ne l'aurait pas écoutée : et quand Charles-Jacques fut parti, elle fit chorus avec son uni, dont l'allégresse débordait en exclamations, qui arpentait les pièces trop petites pour ses espoirs ou jouait avec ses deux gamins comme avec des balles ;

— Allons, Tonio, hop là!... Allons, mon gosse, réjouis-toi!... Vous serez heureux! vous serez riches!... Vive ce brave Rhèmes que nous ne connaissions pas!...

Verrès, informé tout de suite, se réjouit avec eux : croyant à l'action bienfaisante du travail, il ne doutait pas qu'un oisif pût être transformé comme un aveugle guéri par un miracle. Sa candide loyauté n'eût soupçonné chez personne une arrière-pensée, un dessein compliqué; que Rhèmes reconnût enfin la nécessité de consacrer ses forces à quelque œuvre utile, cela lui semblait tout naturel : l'évangile du travail n'était-il pas justement celui qu'il prêchait sans cesse? Admirant d'autre part la ténacité d'Albrun, qui triomphait après tant d'obstacles, il ne désespérait pas de perfectionner encore la combinaison en y entraînant Pralie. Quel beau spectacle on donnerait alors, quel exemple d'union, de concorde, de labeur utile et sain : la famille entière groupée autour de son chef, dans une œuvre commune dont sa pensée était la clé de voûte, puisque ses ouvrages de haute science honoraient la maison Vadret dont ses écrits sociaux, ses traités, sa revue augmentaient la force expansive! Pourquoi ne trouverait-on pas aussi, pour Gagnery, une situation meilleure que celle où il végétait, plus conforme surtout aux conditions d'une noble destinée humaine? A l'inverse des autres, ce dernier venu ne pouvait apporter que son travail; mais il avait la jeunesse, et l'expérience de cette grande puissance moderne, la publicité, dont le concours est indispensable à toutes les entreprises. On lui parlerait dès son retour : il accepterait sans doute, lâcherait son *Sous-Comptoir des Métaux* et ses bulletins financiers, et la vieille maison de la rue Mazet, rajeunie, restaurée, deviendrait ainsi le bien collectif de la famille...

— Un capital magnifique! suggérait ironiquement l'oncle Emmanuel, qui ne manquait jamais de railler les contradictions où s'égarait son grand frère. Tu mourras millionnaire, mon brave, comme le père Rhèmes, ni plus ni moins. Vous exploiterez les travailleurs des imprimeries, des fabriques de papier, des ateliers de brochage, sans parler de vos commis, de vos comptables, de vos hommes de peine, de vos portefaix. Vous deviendrez une dynastie, comme il y en a dans la partie!...

Il fallait alors que le mathématicien se contredît encore en plaidant les exigences de la « période de transition; » ce qui valait à l'oncle Emmanuel un nouvel avantage.

— Oui, oui, la transition qui conduit d'un point à un autre après avoir traversé le vaste royaume des phrases... On la connaît depuis longtemps !

Dans l'allégresse des siens, Josèphe restait inquiète : elle ne s'expliquait pas le revirement de Charles-Jacques. Quand Hortense, qui le lui attribuait, l'en remercia, elle protesta vivement :

— Non, je n'y suis pour rien. Laisse-moi te l'avouer : je ne désirais pas cette affaire, j'en avais peur... Pourquoi? je ne sais pas! J'y pressens un danger, pour moi, pour nous tous, peut-être... Charles-Jacques y mêle un projet que je ne puis deviner...

Hortense ne comprenait rien à ces inquiétudes, que développe une vie difficile; elle les repoussait de son robuste optimisme, de son inébranlable confiance en son Denys :

— Pourquoi te méfier ainsi?... Pourquoi prêter à ton uni des desseins ténébreux, dont il est incapable?... C'est un tour de ton imagination : t'en a-t-elle joué, depuis que je te connais!

— Tu sais bien que ce n'est pas cela, ripostait Josèphe. Je ne suis pas romanesque. Je suis très simple, je n'invente jamais rien... Mais tu ne m'ôteras pas de l'esprit qu'il y a dans cette affaire des choses qui ne devraient pas être !

— Réfléchis : si Charles-Jacques conspirait contre toi, — avec qui, je t'en prie? — il ne viendrait pas à nous, il ne mêlerait pas ses intérêts aux nôtres : il ne se ferait pas notre associé...

— Pourquoi non?... Il restera le maître de tout, par la force de l'argent... Remarque aussi que l'affaire n'appartiendra qu'à Denys et à lui, avec une part pour Pralie, s'il en veut : notre père n'est qu'un des auteurs de la maison, Blaise ne sera qu'un commis. Quant à moi, je n'y serai pour rien, ni toi non plus...

— Moi? Denys et moi nous ne faisons qu'un, tu sais bien.

— Tu le crois, parce que vos intérêts ne se sont jamais trouvés séparés. Mais ceux de nos unis ne sont pas les nôtres : légalement, il n'y a rien entre eux et nous...

Hortense eut un beau mouvement de cet orgueil de mère qui perdit l'antique Niobé :

— Et nos enfans?

— Pour Denys, oui, parce qu'il est père jusqu'aux moelles... Mais pour *lui*?...

— Ne l'est-il pas aussi ?...

— Pas avec le même cœur : ses enfans lui sont une charge, car il n'a jamais pensé qu'à ses plaisirs... Moi-même..., non, non, je ne veux pas te dire !... Ah ! ma bonne sœur, tu n'imagines pas le terrible pouvoir qu'a l'argent ! Il endurcit les hommes en flattant leurs caprices, il lève les obstacles, il supprime les scrupules, il fait de celui qui le possède une force aveugle, injuste, féroce au besoin !... Charles-Jacques est riche, c'est pourquoi je ne suis qu'une pauvre femme, bien plus pauvre que toi !

V

Pendant que ces événemens se passaient, le jeune ménage faisait une excursion dans les Vosges. La fantasque Louise avait tenu au voyage de noces comme à la toilette de mariée, à quinze jours de campagne et d'amour avant de s'installer rue Richepanse, dans la garçonnière de Blaise : trois pièces donnant sur une cour, dont on se contenterait en attendant la fortune. Il était convenu qu'elle n'écrirait pas de longues lettres : aucune obligation, disait Verrès, ne devant gêner ce premier essor ; il avait ajouté :

— Je te dispense même des cartes illustrées !

Néanmoins, pendant les premiers jours, il en arriva par paquets pour les uns et les autres, en couleur, au carbure ou sur papier teinté : deux signatures sous une formule quasiment télégraphique à côté de l'adresse, et au verso, des gorges, des torrens, des sous-bois, des hôtels, des châteaux, des lacs, des chapelles, — tous les motifs connus de la région. Puis vint une lettre à Verrès, très tendre, de dimensions inattendues : huit pages, dont les deux dernières presque illisibles, tant les lignes s'entre-croisaient. C'était un gentil babillage, avec une pointe de mélancolie : Louise pensait à la maison, à son bon père qui peut-être l'appelait de temps en temps, oubliant qu'elle courait le monde, aux chères choses familières, à M^me^ Monnetier, aux grands-parens Nivollet dans leur petit jardin, à sa vie de jeune fille, page charmante et tournée qu'elle ne relirait jamais. Verrès s'attendrit ; il retrouvait sa Louise, incapable d'égoïsme, qui l'aimait tant ! Mais pourquoi ne disait-elle rien d'elle-même, de son compagnon, de leur bonheur ?... Trois jours de silence

suivirent. Hortense, qui n'avait pensé qu'à Denys pendant la lune de miel, ne put s'empêcher de plaisanter gentiment :

— Nous sommes toutes les mêmes, papa! Quand l'amour nous tient, il n'y a plus que l'heure présente...

Verrès répondait avec un bon sourire :

— Comme tu me connaîtrais mal si tu croyais que je songe à me plaindre!... Va, nous ne demandons qu'à être négligés, nous les vieux... Cela fait un peu mal au premier moment; mais quand l'avenir se dessine bien pour les êtres à qui nous avons donné la vie, — que nous faudrait-il de plus? Notre couchant approche, nous le savons : nous sommes les feuilles jaunies, conscientes de leur chute prochaine. Si près de l'heure où l'on va dormir après la tâche remplie, qui donc pense encore à soi-même?

Il souriait, paisible, doucement résigné aux grandes lois de la nature, lui le vieux révolté contre les lois humaines; il s'inclinait au vent du destin, lui qui s'était raidi contre la tyrannie. La bonne Hortense protesta, tout émue :

— Ne parle pas ainsi, père! Tu es fort comme un roc, jeune comme un homme qui a bien vécu : nous te garderons longtemps encore avec nous, tu béniras l'union de nos enfans comme tu as béni la nôtre.

— Oh! je ne suis pas pressé de partir, sois-en sûre! Je me trouve bien dans ce vieux monde qu'on a tant calomnié! Il n'est pas parfait, sans doute; mais nous le laisserons un peu meilleur que nous l'avons trouvé, et vous ferez mieux que nous encore... Je vous vois heureuses toutes les quatre : c'est le bonheur que je souhaitais à ma vieillesse.

« Puisse-t-il conserver ses illusions! pensait Hortense en le voyant si confiant dans la bonté des êtres, dans la clémence des choses. Jamais il n'a souffert de mes soucis qu'il n'aurait pu comprendre à cause de leur médiocrité; puisse-t-il fermer les yeux sans rien savoir des chagrins plus lourds de mes sœurs! Et que Louise ait plus de chance qu'elles, moins de peine que moi!... »

Réduit à la compagnie de M^me^ Monnetier, dont la surdité aigrissait l'humeur, Verrès eût certainement souffert de sa solitude. Mais Pierrine, Hortense et Josèphe se relayaient auprès de lui, aux heures où le travail ne le distrayait pas. Pierrine, un soir, fut retenue, et lui manqua : ce fut justement ce jour-là qu'il reçut le télégramme où Louise annonçait son retour :

« *Arriverai demain soir, seule, attends-moi.* »

A peine remarqua-t-il au premier moment ce mot « seule, » qui pourtant le frappa.

— Tenez! dit-il à sa gouvernante en lui tendant le papier bleu, Louise revient seule : qu'est-ce que cela veut dire?

La bonne femme lui fit répéter sa question, qu'elle avait mal entendue, mais n'y trouva pas de réponse. Elle estimait que les choses s'expliquent toujours assez tôt, et dit simplement :

— On verra bien quand elle sera là!

Alors Verrès supposa qu'une affaire imprévue avait obligé Gagnery à quelque voyage où Louise ne pouvait l'accompagner, ou que peut-être son *Sous-Comptoir des Métaux* l'avait brusquement rappelé, sans que la jeune femme un peu souffrante pût prendre le même train. En criant ces hypothèses dans l'oreille de sa gouvernante, il sentait bien qu'elles boitaient; mais M^me^ Monnetier les ayant approuvées, il se rassura et alla se coucher. Il ne s'endormit pas : le mot *seule* le poursuivait; il finit par voir surgir alentour une foulé d'hypothèses, plus inquiétantes à la fois et plus plausibles que celle qu'il avait acceptée d'emblée ; en sorte qu'au matin, renonçant à son travail, il sauta dans un fiacre et, la feuille à la main, courut chez les Pralie, puis chez les Rhèmes et chez les Albrun, posant à tous la même question : que pouvait-il s'être passé entre Louise et Blaise? que signifiait ce retour soudain? — Pralie raconta l'histoire d'une jeune femme que son mari avait abandonnée après quinze jours :

— ... On découvrit plus tard qu'il était bigame!

Charles-Jacques connaissait un cas pire: celui d'une épouse s'enfuyant le lendemain de ses noces, prise d'une insurmontable horreur pour son mari; et il accompagna son récit d'un sourire équivoque qui en disait long. Sans aller si loin, on pouvait songer à la jalousie d'une maîtresse abandonnée, aux suites pénibles d'une liaison mal liquidée, à la revanche d'un passé qu'une femme très jeune, ignorante et éprise, n'accepte pas sans révolte. De tels accidens sont fréquens, peuvent surgir autour d'une union comme autour d'un mariage; ils alimentent la colonne des faits-divers dans les journaux; tous en avaient connu dans leur milieu, sauf Verrès, qui n'observait la vie que par larges ensembles, comme les mouvemens de la voie lactée. On les remarque à peine quand ils sévissent un peu loin de vous; quel

autre sens ils prennent en frappant tout près de votre foyer!

— Pourquoi s'unir ou se marier pour se fuir aussitôt? demanda la bonne Hortense, dont l'optimisme ressemblait à celui de son père.

Josèphe dit :

— La vie a tant de surprises, et ne nous les ménage pas toujours.

Cette réflexion désabusée causa à Verrès un léger malaise, qui s'aggrava quand Pierrine dit à son tour :

— On ne sait jamais à l'avance sur quels points on se heurtera.

Elle pensait aux violences de Léonce, qui n'avaient éclaté qu'après trois ans d'une existence à peine assombrie par la lente approche de la jalousie : elle aussi, avait voulu fuir ; mais Jeanne-Jeannette était née, et la mère avait tout supporté. — Verrès releva ces paroles trop résignées :

— Tu parles comme si, dans les ménages, l'état de guerre était l'état normal.

Pierrine s'empressa de se corriger pour le rassurer :

— Ce n'est pas ce que je veux dire, non!... Mais combien traversent au début des crises qui se résolvent plus tard!

Ainsi, chacune parlait selon son caractère ou son expérience ; mais au vu de la dépêche, les trois sœurs avaient pressenti un malheur ou un péril, et la spontanéité même d'un tel soupçon inquiétait leur père, l'éclairait presque, comme s'il voyait ramper vers eux l'ombre du mal, — cette ombre dont il avait subi jadis la douloureuse emprise, jusqu'à ce que la tendresse de Jacqueline la dissipât.

Louise arriva le soir, épuisée de fatigue, sa jolie figure toute défaite, bouffie par les larmes. Hortense et Josèphe l'attendaient avec Verrès. On ne put rien tirer d'elle : à chaque parole elle se remettait à pleurer ; ou bien, avec des mouvemens d'enfant malade, elle se pelotonnait dans les bras de son père, en répétant :

— Si j'avais su!... Ah! papa, si j'avais su!

Quand il essaya, doucement, de l'interroger, elle gémit :

— Non, non, père, je ne peux rien dire!... Plus tard, peut-être... Ah! mon pauvre papa, qu'est-ce que j'ai donc fait pour être si malheureuse?

Il pleurait avec elle, de confiance, en cherchant les paroles

tendres, les petites caresses paternelles dont il consolait jadis les chagrins de la fillette, quand il tâchait de remplacer la mère qu'elle n'avait plus. Et puis, malgré lui, il revenait à la charge:

— Il faudra pourtant que je sache ce qui s'est passé, chérie. Je ne puis t'abandonner ainsi, sans te défendre; et pour te défendre, il faut bien... Tu auras confiance en moi, n'est-ce pas?... quand tu seras un peu calmée... Je te protégerai, j'irai voir Blaise...

A ce nom, un long frisson la secoua toute, elle étendit les mains comme pour repousser un contact odieux:

— Non, non, père, ne le revois jamais!... Je ne le connais plus, je ne veux plus rien savoir de lui... Ah! si seulement je ne l'avais jamais rencontré!

Ses sœurs la couchèrent comme une enfant. Tard dans la nuit, quand elles furent parties, Verrès s'en fut écouter à sa porte, et l'entendit pleurer. Plus tard encore, les gémissemens ayant cessé, il entra sur la pointe des pieds dans la chambre, — dans cette chambre de jeune fille d'où l'on avait emporté les menus objets, les bibelots familiers. Il vit qu'elle dormait, d'un sommeil mauvais, où défilaient sans doute la théorie des cauchemars angoissans de la vie. Il la contempla longtemps, fiévreuse, parcourue de frissons convulsifs, et, soufflant la bougie qu'elle avait laissée brûler, s'en alla, tourmenté d'angoisse...

Deux jours plus tard, Hortense obtint avec effort quelques demi-confidences: on put alors reconstruire le drame, autant du moins que le permirent les réticences et la honte de cette enfant blessée dans sa pudeur et dans sa chair.

Il y a des hommes pervers à qui rien ne coûte pour satisfaire aux caprices de leurs sens troublés: ceux dont l'égoïsme et la férocité sèment le désespoir, ruinent ou dévorent les êtres malheureux attirés dans leur tourbillon, ou perpètrent de tels inexplicables forfaits que les gens normaux ne les peuvent attribuer qu'à des formes sinistres de la folie. Blaise Gagnery était un de ces dégénérés. Ayant vu Louise, il l'avait voulue, poursuivie et conquise avec l'hypocrite acharnement que les êtres de sa sorte mettent à leurs desseins. Quels obstacles l'eussent arrêté? Aucun lien légal ne sanctionnerait sa prise; aucune contrainte ne gênerait ses allures; on n'exigeait de lui que de vagues promesses, dont on s'engageait à le délier à la première

requête: en vérité, on lui livrait sans conditions cette jolie enfant ignorante, candide, prête à tout croire. Il joua donc la comédie de l'union comme il eût au besoin joué celle du mariage, avec plus de facilité, souriant en dedans aux solennelles formules de Verrès, raillant en pensée cet optimisme béat dont sa malice mesurait d'avance l'enfantine déception. Que le père-philosophe, debout devant son guéridon, ergotât tout à l'aise sur l'avenir de la race, les progrès de l'espèce, la dignité de l'union libre, les vertus de la liberté: il savait, lui, ce qu'il voulait prendre, vers quelles fins il marchait, qu'il ferait bientôt pleurer ces beaux yeux rayonnans de tendresse après avoir souillé cette jolie âme en fleur, et déchanter ce doux rêveur qui prenait ses chimères pour des faits, ses vaines paroles pour des réalités. Il savait cela, et préparait son crime en scélérat réfléchi qui ne livre rien au hasard, frappe à coup sûr en comptant pour sa fuite sur une chance qui ne le trahit pas. La révolte trop prompte de la jeune femme hâta les événemens: elle s'enfuit en le laissant inapaisé, furieux, gonflé de haine, méditant des reprises traîtresses, un drame obscur où elle souffrirait jusqu'au sang. Certes, Verrès savait qu'il existe de tels monstres : même en vivant dans le commerce des astres, parmi des songes qui se prolongent dans l'infini comme les cheveux des comètes, on n'atteint pas son âge sans rien pressentir de ces êtres fangeux et terribles ; mais jamais il n'eût pu soupçonner que la conjonction des événemens pût en placer un sur sa route; jamais il ne se fût attendu à se mesurer un jour avec un tel adversaire. Quand Hortense lui rapporta ce qu'elle put des aveux de Louise, il ne comprit encore qu'à moitié, garda ses doutes, tenta de se soustraire à l'évidence; en sorte qu'il se reprit à sermonner la victime, comme l'eût pu faire un père un peu vil, plus soucieux de sauver la façade lézardée que l'édifice compromis, ou l'un de ces « bourgeois corrompus » qu'il tançait dans ses articles, et dont il avait écrit que, pour eux, le « mariage est une arche sainte qui vaut par son couvercle plus que par ses reliques : » peut-être qu'avec plus de douceur elle eût dompté ce brutal, peut-être qu'avec plus de patience...

L'enfant instruite bondit à ces reproches du vieillard trop pur :

— O père! tu n'as pas compris, tu ne sais pas ce que tu me dis là!

Hélas! elle savait des choses qu'il ignorait encore, lui qui vivait depuis tant d'années! elle plongeait dans la boue humaine un regard qu'il n'aurait pu suivre, lui dont la pensée fuyait le mal comme la lumière fuit le fond des abîmes! Et dans sa surprise, dans son effroi, il se sentait aussi impuissant à la persuader qu'à la consoler.

D'ailleurs, une autre face de la question, d'abord inaperçue, aggrava bientôt son souci personnel : ce désastre du ménage à peine formé de sa quatrième fille, c'était aussi le premier accroc à son système; le même coup qui déchirait le fragile tissu de ce bonheur dont il croyait que son couchant serait embelli, ouvrait une large brèche dans l'édifice social qu'il était si fier de léguer en exemple aux descendans. Une inquiétante correspondance apparaissait ainsi entre la doctrine, les personnes et les faits : un fait, sans doute, ne dément pas une doctrine; les défaillances des êtres ne prouvent rien contre une vérité générale. N'était-ce pas pourtant sur la force de l'exemple qu'il avait fondé sa meilleure espérance? n'avait-il pas compté sur Louise pour achever victorieusement sa démonstration? Plus que ses aînées, elle était proche de la pensée et du cœur paternels. L'ayant eue seule auprès de lui, dans ce joli moment où toutes les facultés de l'âme et de l'intelligence s'épanouissent à la fois, comme la floraison d'un jardin printanier, il l'avait imprégnée de sa substance, pétrie à sa guise, jusqu'à faire d'elle un reflet juvénile et charmant de sa propre personnalité. C'est ainsi qu'elle avait accepté l'union avec une entière confiance, sûre que son père voyait juste en ces matières comme en toutes choses, deux fois heureuse, puisqu'elle l'était pour elle-même et pour l'amour de la vérité. Quel bouleversement dans son être entier, que cette catastrophe où tout sombrait à la fois! Ses yeux s'ouvraient en même temps sur elle et sur le monde, sa clairvoyance éveillée revisait un procès qu'elle croyait jugé. Confusément encore, mais avec force, elle pressentait qu'à l'origine de son malheur, il y avait une autre cause que l'indignité de Gagnery : une erreur acceptée, aimée par elle, qu'elle aimait encore, dont son cœur blessé ne parvenait pas à dégager son esprit. En sorte que les fils compliqués de sa destinée s'arrêtaient dans un même nœud, comme il arrive dans ces drames bien charpentés où chaque détail pousse au dénouement, selon la volonté d'une force invisible. Au lieu de neutraliser cette amère impression,

les propos de son père l'aggravaient parfois. Il lui dit un jour :

— Vois comme tes sœurs ont construit leur bonheur : elles sont un vivant témoignage de la justesse de nos idées. Faudra-t-il donc que tu sois la seule à les démentir, toi qui les comprends si bien, toi qui as été ma plus chère confidente, toi qui m'as si souvent soutenu de ta foi limpide?

— Oh ! père, s'écria-t-elle, vas-tu me le reprocher?

— Non, chérie, pas à toi : à la vie, à ces forces inconnues dont le jeu déroute nos calculs, menace nos convictions...

Elle le caressa d'un regard angoissé :

— Les miennes n'ont pas changé, père : je les garde telles que tu me les as faites...

— Pourtant, c'est toi qui vas t'enfuir des liens librement acceptés, c'est toi qui vas rompre le contrat que nous tâchons de rétablir dans sa vérité, sur ses bases éternelles !

Louise avait entrevu quelques-uns des secrets de ses sœurs : instruite par son expérience, elle devinait presque la réalité que voilait la fiction de leur bonheur. Mais comme elles, dans sa piété, elle ne songeait qu'à préserver l'illusion paternelle, le mirage où elle avait grandi. Rusant énergiquement avec elle-même, elle tâcha de le rassurer :

— Mais, père, mon exemple aussi montrera combien nous avons raison... Il le montre autrement, voilà toute la différence !... S'il fallait recourir à des procès pour divorcer, quelle pénible chose !... Te figures-tu cela?... Tandis qu'ainsi, c'est tout simple : je sors de l'enfer ou j'étais tombée, simplement, sans bruit, sans efforts... Ma liberté est intacte : je vais reprendre auprès de toi ma vie de jeune fille, j'oublierai tout cela comme on oublie un mauvais rêve...

Elle parlait avec son ignorance : l'utopiste était juste assez éclairé pour savoir qu'il n'en serait pas ainsi. Nos actes les plus frivoles ouvrent une incalculable série de conséquences : à plus forte raison, l'acte instinctif et pourtant solennel qui joint deux êtres dans l'amour pour préparer la suite des destinées. Verrès écoutait, plein d'effroi, cette voix qui n'avait plus le même timbre d'innocence; presque malgré lui, il demanda :

— Mais ensuite?...

Louise leva vers lui son beau regard limpide, dont la pureté triomphait déjà des hideuses images qui l'avaient souillé; et elle tâcha de sourire pour le rassurer :

— Ensuite?... Ce sera comme avant, père!... Je resterai ta fille bien-aimée, je serai ta fleur, comme tu m'appelais, ta dernière fleur!... Oh! père, je ne demande rien de plus!

Hélas! si sincère qu'elle fût, Verrès ne pouvait la croire : que ferait-elle de ses vingt ans? L'amour est aussi nécessaire que l'air ou la lumière : s'en passerait-elle à jamais?... Le fantôme honteux qu'elle en avait aperçu chasserait-il d'elle tout désir et toute espérance?... Ou bien, se dissiperait-il comme tant d'autres fantômes, et reprendrait-elle alors la course éternelle, en renouvelant l'expérience dont les décevans résultats ne convainquent jamais?... Et si la seconde était malheureuse aussi?... Verrait-on cette enfant, créée pour les pures joies, passer de celui-ci à celui-là, chercheuse toujours déçue qui ne se rebute pas, jouet de ses caprices et de ceux des hommes, jusqu'au jour où plus rien ne resterait de sa réserve et de sa pudeur?... Au lieu des Unis, des passans... Un autre lit à la première déception des sens, au premier appel du désir... Et tandis que ces craintes flottaient dans un avenir incertain, une autre se précisait, plus immédiate, qu'il lui échappa d'exprimer, au terme de l'angoissant entretien :

— Pourtant, Louise, si... si... si tu étais mère?

Elle avait cette idée, elle aussi : elle bandait son effort pour la repousser... Que ce doux espoir pût devenir une angoisse! Que la joie de sentir tressaillir ses entrailles devînt le pire des tourmens!... Elle crut que l'horreur du père rejaillirait sur l'enfant, elle se révolta contre la parole fatale, elle cria :

— Ah! père, non, ne pensons pas à cela : il n'est pas digne d'avoir un fils; ce serait affreux!...

ÉDOUARD ROD.

(La deuxième partie au prochain numéro.)

CELLES QUI TRAVAILLENT A DOMICILE

Depuis quelques années l'opinion publique s'est émue de la condition des ouvrières qui travaillent à domicile. Il y a quelque trente ou quarante ans, c'était au contraire la condition des ouvrières travaillant en atelier ou en usine dont on se préoccupait. On s'indignait que l'épouse, que la mère pût être arrachée à son foyer, à ses enfans pour être envoyée au bagne. On s'indignait même que la femme, mariée ou non, travaillât, et Jules Simon faisait écho à Michelet s'écriant que le mot *Ouvrière* était un mot barbare et impie. Certains théoriciens voulaient même interdire le travail à la femme hors de son domicile. Puis, peu à peu, on s'est aperçu que le travail de la femme à l'atelier ou à l'usine, qui entraîne assurément des inconvéniens, présente aussi ses avantages; qu'il est mieux payé, plus régulier, souvent plus hygiénique, et que le travail à domicile, assurément préférable en théorie, comporte au contraire de nombreux inconvéniens dont le moindre n'est pas que les salaires payés à l'ouvrière travaillant à domicile sont souvent dérisoires. L'opinion publique s'est alors émue de ces salaires qui lui ont été révélés et qu'elle a flétris d'une expression énergique traduite de la langue anglaise : salaires de famine : *starvation wages*. Cette émotion, entretenue par des publications nombreuses, par des expositions, par des congrès, est devenue si grande qu'on rencontre aujourd'hui certains théoriciens, — ce sont peut-être les mêmes, — qui voudraient interdire à la femme le travail à domicile. Ces fluctuations de l'opinion montrent

que, dans ces questions difficiles, ce n'est pas par des considérations de sentiment ni même par des théories qu'il faut se laisser diriger, mais elles ne sont pas sans utilité, car elles portent l'attention tantôt sur une question, tantôt sur une autre. De la constatation de faits douloureux, qui étaient demeurés inconnus, de la contradiction même des remèdes qu'on propose peuvent surgir certaines idées nouvelles, et ces idées contribuent au lent progrès qui, à travers les siècles, et malgré de trop fréquens retours en arrière, récompense à la longue la marche pénible des sociétés humaines. C'est pourquoi nous voudrions entretenir aujourd'hui les lecteurs de la *Revue* de « celles qui travaillent à domicile. »

I

Nombreuses sont, depuis quelques années, les publications qui ont pour sujet le travail féminin et en particulier le travail à domicile. Sans remonter jusqu'à l'ouvrage, déjà ancien, mais classique en quelque sorte de M. Paul Leroy-Beaulieu sur le travail des femmes, ni à ceux, plus récens, de M. du Maroussem sur l'*Industrie du vêtement* ou de M. Charles Benoist sur l'*Ouvrière de l'aiguille*, on peut citer la *Femme dans l'industrie*, par M. Gonnard; le *Travail à bon marché*, par l'abbé Meny, le *Salaire des femmes*, par M. Poisson, le *Sweating system*, par M. Cotelle; l'*Ouvrière de l'aiguille à Toulouse*, par M. Espinasse. Il serait facile d'allonger la liste. Mais de toutes ces publications la plus récente, la plus complète, et partant la plus intéressante est l'*Enquête sur le travail à domicile dans l'Industrie de la lingerie*, entreprise par l'Office du travail. Cette enquête, commencée il y a quatre ans, donnera lieu à la publication de trois volumes : le premier, consacré à l'industrie de la lingerie dans Paris, a paru cette année. Les deux autres paraîtront successivement. Conduite avec beaucoup de méthode et d'ingéniosité, cette enquête fait grand honneur à l'Office du travail, à son directeur, M. Fontaine, et à ses deux enquêteurs parisiens, MM. Georges et Maurice Alfassa. Le nombre des ouvrières interrogées par eux s'est élevé à 540, celui des entrepreneuses à 29; celui des patrons ou fabricans à 18. Les budgets de 66 familles ont été étudiés avec minutie, suivant l'excellente méthode de l'école de Le Play. Tous ces renseignemens forment un gros volume de

768 pages, plein d'intérêt pour ceux qui se préoccupent des conditions de la vie populaire et que les brillans dehors de notre civilisation, la fête perpétuelle au sein de laquelle nous semblons vivre ne parviennent pas à distraire complètement des nombreuses misères qui se cachent sous ce voile doré.

L'industrie de la lingerie n'étant pas la seule où un certain nombre d'ouvrières travaillent à domicile, pourquoi l'Office du travail a-t-il choisi cette industrie pour en faire l'objet de son enquête? C'est que l'industrie de la lingerie est celle où se pratiquent les salaires les plus bas, et la raison n'en est pas très difficile à trouver.

> Toute Française, à ce que j'imagine,
> Sait, bien ou mal, faire un peu de cuisine,

a dit Voltaire, dans la *Guerre de Genève*. On pourrait dire également : toute Française sait, bien ou mal, faire un peu de couture. Il n'y en a guère qui n'ait appris dans sa jeunesse à manier l'aiguille, et comme la lingerie, en particulier, est de toutes les industries celle où la demande est la plus constante et le travail le plus régulier, c'est aux travaux de lingerie qu'on forme de bonne heure les jeunes filles dans les nombreux pensionnats, orphelinats, ouvroirs, tant religieux que laïques, qui couvrent la France. « Il y a un réservoir inépuisable de main-d'œuvre dans la lingerie, » a dit un gros entrepreneur, au cours de l'enquête. Ce réservoir où les patrons puisent à leur gré n'est pas alimenté exclusivement par des ouvrières. « Il y a, dit le chef d'une grande maison de lingerie, telle ville du Centre où les femmes de fonctionnaires et de commerçans font du feston payé de 60 à 70 centimes le mètre; elles vont chercher ce travail en cachette, en se promenant, et le font chez elle parce que cela ressemble à un ouvrage d'agrément. » Le grand nombre d'ouvrières lingères fait « qu'elles se mangent entre elles, » suivant l'expression énergique dont s'est servie une des déposantes. Il n'est pas rare de voir une ouvrière accepter une commande que telle de ses camarades aura rejetée comme trop peu rémunérée, parce qu'elle est pressée par le besoin, ou, au contraire, parce qu'elle a d'autre part des ressources qui lui permettent de travailler à bas prix. Or, dans toutes les industries où l'offre du travail est abondante, le salaire baisse. La loi de l'offre et de la demande, — si tant est qu'en dehors du domaine vraiment

scientifique le mot de *loi* ne soit pas un terme impropre, — le veut ainsi, et par là s'explique cette médiocrité des salaires dans l'industrie de la lingerie qu'on rencontre non pas seulement en France, mais en Angleterre et en Allemagne, pour ne parler que de l'Europe, car toutes les fois qu'on se trouve en présence d'un fait constant, universel, il y faut chercher la conséquence fatale de quelque loi.

Sans doute, c'est une conception morale très haute, et tout à fait digne de l'illustre pontife à qui l'on en doit la formule, que d'opposer à la loi brutale de l'offre et de la demande la doctrine du juste salaire qui impose à celui qui fournit le travail l'obligation de s'inquiéter des besoins de celui qu'il fait travailler. Mais le juste salaire ne saurait être une théorie économique; c'est un appel à la conscience. Or, étant donné la nature humaine, il est à craindre que cet appel ne soit pas entendu de tous, et que, dans les conflits entre la conscience et l'intérêt, l'intérêt ne continue généralement à l'emporter. Opposer le juste salaire à l'offre et à la demande, c'est opposer l'idéal à la réalité. Il est beau, il est nécessaire de maintenir l'idéal, et l'Église est tout à fait dans son rôle en ne se lassant point de le proposer aux hommes, en matière économique comme en toute autre. Mais ceux qui s'adonnent à l'étude des faits doivent s'attendre à se trouver le plus souvent en face de la réalité.

Si nous avons tenu à donner cette explication générale et universelle en quelque sorte de la modicité des salaires dans l'industrie de la lingerie, c'est qu'il ne faudrait pas croire que les salaires déplorables en présence desquels nous allons nous trouver soient les salaires courans dans toutes les industries qui se rattachent au vêtement féminin. Il y aurait au point de vue moral de sérieux inconvéniens à accréditer au point de vue économique cette croyance d'après laquelle « une femme ne pourrait pas se tirer d'affaire à elle toute seule, » croyance qui n'est que trop répandue dans les milieux populaires, et qui sert de prétexte à bien des défaillances. Dans la couture, dans la mode, dans la confection, les salaires, à Paris du moins, sont beaucoup plus élevés. Ils oscillent aux environs de trois francs et atteignent parfois, pour les ouvrières d'élite, il est vrai, quatre ou cinq francs. Même dans l'industrie de la lingerie, les ouvrières qui travaillent en atelier gagnent généralement trois francs, et parfois plus. Les salaires trop justement appelés de famine, qu'on

rencontre dans l'industrie de la lingerie à domicile, ne sont donc qu'une exception, exception trop étendue sans doute et trop fréquente : mais si l'on ne saurait éprouver trop de compassion pour les victimes de cette exception, il ne faudrait pas cependant généraliser leur cas douloureux ni s'efforcer de persuader à toutes les ouvrières, comme le faisait naguère certaine affiche rédigée à très bonne intention, mais que je lisais cependant à regret : « qu'elles sont l'objet d'une exploitation éhontée. » Dépouillons maintenant le dossier de l'enquête, et, avant d'entrer dans le détail, mettons d'abord en lumière quelques constatations générales.

II

La première de ces constatations, c'est que le travail à domicile tend à diminuer dans l'industrie de la lingerie, à Paris du moins. Autrefois, on s'en serait désolé ou indigné. On est plutôt tenté de s'en réjouir aujourd'hui. A cette diminution du travail à domicile, il y a deux raisons. La première, c'est que, grâce aux progrès réalisés par l'industrie de la machine, certaines pièces qui, autrefois, étaient confectionnées exclusivement à domicile se confectionnent aujourd'hui de plus en plus en atelier. Ainsi par exemple les boutonnières. On a fait grand bruit, il y a quelques années, d'un orphelinat où l'on n'aurait appris aux jeunes filles qu'à faire des boutonnières. La boutonnière étant, dans la chemise d'homme ou la chemisette de femme, la partie la plus difficile à faire, c'est absolument comme si l'on disait que dans un établissement d'éducation on apprend exclusivement aux jeunes gens à faire des discours latins, sans leur avoir appris, au préalable, les règles de la grammaire. Mais cet orphelinat, si tant est qu'il ait jamais existé, n'aurait plus de raison d'être aujourd'hui, la boutonnière, grâce à une ingénieuse machine, se faisant de plus en plus en atelier. Il en est de même d'un certain nombre d'autres pièces, et de ce chef, le travail à domicile tend et tendra de plus en plus à diminuer.

Il diminue encore pour une autre raison. C'est que les fabricans en gros et les grands magasins, tentés par le bon marché de la main-d'œuvre, envoient de plus en plus de l'ouvrage à faire en province, soit à domicile, soit en atelier. De cela, il faut plutôt se réjouir. D'une part, le travail à domicile amélio-

rera la condition souvent assez dure des femmes de nos petits cultivateurs qui, pour être des paysannes, ne sont pas moins intéressantes que des ouvrières, et d'autre part, la création d'ateliers ruraux, dans des conditions généralement plus hygiéniques que ceux des grandes villes, retiendra les jeunes filles à la campagne et ralentira cet exode vers les villes qui, à plusieurs points de vue, leur est souvent funeste. Malheureusement l'envoi de l'ouvrage à faire en province n'a pas seulement pour conséquence de diminuer le travail à domicile; il en fait aussi baisser, dans une certaine mesure, le prix, par une conséquence difficilement évitable de l'augmentation de l'offre, de telle sorte que ce déplacement du travail qui, en soi-même, constitue un progrès, est aussi cause de souffrances. Quand on prononce ce mot de progrès, il ne faut pas oublier à quel prix le progrès est souvent acheté, ni combien sur sa route il écrase de victimes.

Feuilletons maintenant ce gros volume de l'enquête, et cherchons à résumer ce qui s'en dégage. Pour qui l'étudie sans parti pris, cette enquête porte un coup assez sensible à deux légendes qui n'en subsisteront pas moins, car les légendes ont la vie dure, mais qui en demeureront cependant ébranlées: la légende des entrepreneuses et celle des couvens.

C'est une opinion très répandue que la misère des travailleuses à domicile, en particulier dans l'industrie de la lingerie, tient à la rapacité des entrepreneuses qui réaliseraient des profits exorbitans par la différence entre le prix que leur payent les grands magasins et celui qu'elles payent elles-mêmes aux ouvrières entre lesquelles elles répartissent leurs commandes. Dans une exposition des produits du travail à domicile qui a été installée cette année, pendant quelques semaines, dans une rue très fréquentée, s'étalait un grand dessin au fusain divisé en deux compartimens. Dans l'un on voyait une ouvrière, pâle et maigre, penchée, l'aiguille à la main, sur son travail, et dans l'autre une entrepreneuse joufflue, rebondie, coiffée d'un magnifique chapeau. Ce dessin emblématique, fait pour surexciter des haines, dans un temps où il faudrait surtout se préoccuper de les apaiser, ne répond point à la réalité. Vingt-neuf entrepreneuses ont été interrogées par l'Office du travail. Sans doute il ne faut pas s'en rapporter aveuglément à leur témoignage au sujet des bénéfices réalisés par elles. Mais ce que l'enquête a établi ce sont les conditions de leur existence. Or il appert de l'enquête

que l'existence des entrepreneuses et surtout des sous-entrepreneuses est des plus modestes. Sans doute il y a des entrepreneuses qui occupent beaucoup d'ouvrières, et, dans le nombre, on en trouverait qui abusent de la misère de leurs ouvrières pour leur imposer des salaires dérisoires, mais il y en a aussi qui leur payent à peu près les mêmes prix que les fabricans en gros. Quant aux petites entrepreneuses ou sous-entrepreneuses, le plus grand nombre vivent de la même vie que les ouvrières qu'elles emploient, les unes à domicile, les autres dans de petits ateliers. Elles-mêmes donnent dans ces ateliers l'exemple d'un travail acharné. Le profit qu'elles prélèvent est minime et se justifie par la nécessité où elles sont d'aller chercher et de rapporter le travail chez le fabricant, ainsi que par les malfaçons dont elles sont responsables. Leur vie est très dure, très simple. Si l'on en doutait, le prix du loyer qu'elles payent en témoignerait : 210, 250, 275, 360 francs, sont les prix que nous avons relevé le plus souvent dans l'enquête; 480 francs est le loyer maximum, et cette entrepreneuse a six enfans. On avouera que ces loyers ne sont pas l'indice de situations bien fortunées. Quant à la rapacité des entrepreneuses, ce sont les ouvrières elles-mêmes qu'il faut interroger sur ce point. Sans doute il y en a qui se plaignent, et assurément à bon droit, car il y a entrepreneuses et entrepreneuses, tout comme il y a ouvrières et ouvrières. Mais le plus grand nombre des ouvrières interrogées ne font entendre aucune plainte, car elles savent parfaitement que pour les entrepreneuses comme pour elles « la vie n'est pas drôle tous les jours. » Quelques-unes même se louent de leurs rapports avec celles qui les emploient. L'une d'entre elles laisse son argent entre les mains de son entrepreneuse qui le lui remet sur sa demande par petites sommes et lui fait parfois des avances. « Une brave femme, quoi ! » dit-elle. Une autre, voisine de son entrepreneuse, va travailler chez elle le soir pour épargner le feu et la chandelle. Une autre, qui a mal aux jambes, sait gré à son entrepreneuse de lui apporter elle-même son ouvrage et de l'envoyer chercher, quand il est fini, par la coursière. D'une façon générale, les relations entre ouvrières et petites entrepreneuses paraissent plutôt cordiales. Quant à une exploitation systématique organisée par des entrepreneuses rapaces qui s'enrichiraient des sueurs de l'ouvrière, encore une fois c'est une légende. « Ce qui caractérise le *sweating system*, c'est qu'il

n'existe pas, » avait déjà dit M. Cotelle. L'enquête a démontré qu'il avait raison.

Il en est de même de la légende des couvens. C'est une croyance non moins répandue que les couvens, travaillant à bas prix et acceptant des commandes sans les discuter, font baisser le prix de la main-d'œuvre et contribuent ainsi indirectement à la misère des ouvrières de l'aiguille. On peut dire des couvens ce qu'on peut dire des entrepreneuses. Il a pu arriver, parfois, que des couvens, ayant charge d'âmes, ou plutôt de bouches à nourrir, ont, sous le coup de quelque nécessité pressante, accepté des commandes au rabais. Le fait a pu se produire en particulier dans ces derniers temps. Une des ouvrières enquêtées racontait ainsi avec indignation qu'elle avait refusé du travail qui lui était offert par une maison religieuse parce que les prix étaient dérisoires. Mais elle convenait qu'autrefois les prix payés par cette maison étaient meilleurs et qu'elle n'offrait des prix aussi bas que depuis la fermeture d'un pensionnat dont les bénéfices lui permettaient d'offrir des salaires plus élevés.

Ce qui est intéressant à consulter sur les prix auxquels travaillent les couvens, ce ne sont pas les ouvrières, qui en réalité n'en savent rien, et parlent par ouï-dire; ce sont les fabricans qui leur donnent du travail. Ce sont aussi les entrepreneuses qui se trouvent en concurrence avec eux. Or que disent les fabricans? L'un d'eux affirme bien que les prix de la main-d'œuvre sont en hausse, et que, depuis trois ans, ils ont augmenté dans certaines régions de 25 pour 100 par suite de la disparition des couvens, mais cette assertion générale et sans preuve est contredite par l'ensemble des témoignages de l'enquête, qui signalent au contraire une tendance à la baisse des salaires. Par contre, voici ce que dit un autre fabricant: « Ce qui a fait le succès des couvens, c'est que le travail y est très régulier et très soigné, parce que ce sont toujours les mêmes mains, *mais c'est plus cher qu'ailleurs.* » « Certains couvens, dit un autre, demandent aussi cher que les entrepreneuses. » « Les couvens, dit encore un troisième, font du travail plus fin et *plus cher*, mais ils assurent une grande régularité de livraison. On est certain du travail livré et la vérification est inutile. »

Que vont dire maintenant les entrepreneuses? On peut les en croire, car les couvens, pour elles, c'est la concurrence. « Les couvens travaillent au prix des ateliers de la région, » dit l'une.

Une autre attendait de bons effets de la dispersion des couvens. De son propre aveu cette dispersion n'en a produit aucun. Des témoignages si divers et pourtant concordans autorisent donc à dire que si certains couvens, se trouvant dans une situation difficile, ont pu se résoudre à travailler pour des prix très bas, la concurrence qu'ils ont faite au travail à domicile a été pour le moins singulièrement exagérée, et qu'ils avaient l'avantage, tout le monde en convient, de former d'excellentes ouvrières.

Cette concurrence pourrait cependant d'ici à peu prendre une autre forme, et celle-là tout à fait inattendue. Nous ne relèverons qu'en passant cette plainte d'une ouvrière qui complétait son gain en faisant de temps à autre un ménage à 2 francs par jour et à laquelle ce ménage a été retiré au profit d'une religieuse sécularisée qui a accepté de le faire pour 1 fr. 50. Avoir rêvé de consacrer sa vie à Dieu et aux pauvres, et finir femme de ménage, le cas est triste. Espérons qu'il n'est pas fréquent. Mais l'exode d'un grand nombre de congrégations depuis sept ans pourrait bien avoir une conséquence singulière. Laissons parler un fabricant de lingerie de femme et d'enfans : « En ce qui concerne le travail à la main, il y a un gros danger pour l'avenir. La fermeture des couvens n'a pas eu seulement pour résultat de détruire un certain nombre des meilleurs centres de travail à la main. Les congrégations dispersées sont allées s'établir au Canada, en Belgique, en Angleterre, et elles y forment des ouvrières dont on sent déjà la concurrence; la fabrication à la main qui n'existait que très peu à l'étranger va peu à peu se développer. Déjà, ajoute le fabricant, dans l'Amérique Latine où il y a beaucoup de couvens, cette concurrence se faisait sentir d'une façon très appréciable dans les exportations. Les religieuses qui ont quitté la France se sont plutôt établies dans les pays du Nord, et des résultats analogues sont à prévoir. » Fermer à l'exportation de la lingerie française les débouchés du Canada, de l'Angleterre et de la Belgique, c'est là une répercussion que les auteurs de la loi de 1901 n'avaient assurément pas prévue. On ne saurait penser à tout

III

Voyons maintenant de plus près les misères que l'enquête va nous révéler, sans les exagérer ni les méconnaître. Un des

reproches qu'on adresse au travail à domicile c'est de contraindre les ouvrières qui le pratiquent à une durée de travail excessive. C'est donc avec grande raison que le questionnaire dressé par l'Office du travail porte sur ce point une question spéciale. Cette question a été posée à 510 ouvrières, mais il y a lieu de retenir les réponses de 351 seulement, les autres travaillant soit pour l'économat d'une compagnie de chemins de fer, soit pour des œuvres d'assistance, soit pour le magasin central de l'Assistance publique. Les premières sont en effet des privilégiées, et les autres des malheureuses; mais ni les unes ni les autres ne peuvent être considérées comme des ouvrières normales. Les 351 autres, au contraire, dont les adresses ont été données, soit par les bureaux de bienfaisance, soit par des camarades, peuvent être considérées comme représentant assez exactement la population des ouvrières lingères de Paris, et ce n'est pas une généralisation imprudente que de conclure de leurs réponses à la situation des autres. Ces réponses, les voici. 152, soit 43 pour 100, accusent moins de dix heures de travail par jour; 152, soit 43 pour 100 également, de dix à douze heures, 47 seulement, soit 13 pour 100, plus de douze heures. Il n'est donc pas tout à fait exact de représenter le travail à domicile comme condamnant toutes les ouvrières sans distinction à une durée de travail excessive. Nous reviendrons tout à l'heure sur la condition particulière de celles qui travaillent moins de dix heures par jour. Quant à celles qui travaillent de dix à douze heures, assurément c'est une rude journée, surtout quand c'est, comme nous le verrons tout à l'heure, pour un gain médiocre, et celles qui s'astreignent à ce travail avec patience et résignation méritent toute sympathie; mais on ne saurait dire cependant que ce soit une journée de travail excédant les forces humaines, d'autant plus que, de leurs déclarations, il faut peut-être rabattre un peu.

Il n'en va pas de même de celles qui travaillent plus de douze heures. Quelques-unes ont fait des réponses navrantes. « Combien de temps travaillez-vous? demande-t-on à l'une. — Jusqu'à ce que mes forces m'abandonnent, » répond-elle. Une autre raconte qu'elle commence à coudre à trois heures du matin, en restant au lit pour ne pas avoir froid. Une autre reste toute la journée et une partie de la nuit, sans bouger, penchée sur sa machine. C'est son mari, malade, qui fait le ménage et la cui-

sine. Il faut qu'elle travaille pour deux. Aussi la chambre, jamais balayée, est-elle remplie d'ordures. On pourrait multiplier ces tristes exemples, et si le nombre de ces victimes du travail intense ne constitue par rapport à la généralité des ouvrières qu'une minorité, cette minorité est assez nombreuse pour expliquer que certaines personnes bien intentionnées se laissent entraîner par la pitié jusqu'à des généralisations inexactes.

Quant aux 152 ouvrières qui au contraire travaillent moins de dix heures et dont quelques-unes n'accusent que cinq ou six heures de travail, au prix auquel ce travail est payé, elles ne pourraient pas vivre, si la plupart d'entre elles n'étaient mariées. Pour ces femmes, la rétribution de leur travail ne constitue qu'un salaire d'appoint qui vient grossir les recettes du ménage. La femme consacre à ce travail les quelques heures par jour dont elle peut disposer. C'est le salaire, souvent assez élevé, du mari, qui fait vivre le ménage et subvient à l'entretien des enfans. Le salaire de la femme ne fait que couvrir à peu près sa dépense personnelle. C'est là une considération qu'il ne faut jamais perdre de vue lorsqu'on traite du salaire des femmes, car elle explique bien des choses. L'enquête de l'Office du travail a mis avec raison cette situation en lumière. Sur 510 ouvrières interrogées, 258, soit 50 pour 100, étaient mariées, 169, soit 32 pour 100, étaient veuves ou divorcées (1), 83, soit 16 pour 100 étaient célibataires. Pour la moitié donc, leur salaire, quel qu'il fût, ne constituait qu'un salaire d'appoint. Par le fait, elles n'en venaient pas moins en concurrence avec des femmes dont ce salaire constituait l'unique ressource, et la situation de ces dernières était d'autant plus difficile que beaucoup, veuves ou même célibataires, avaient des enfans à leur charge (64 parmi les veuves, 10 parmi les célibataires). De là l'explication de bien des misères. Ajoutons, et le renseignement a son intérêt, que sur 211 femmes qui ont fourni des renseignemens sur la profession de leurs maris, 120 seulement étaient femmes d'ouvriers; les autres étaient femmes d'employés ayant un traitement fixe; l'une se disait même femme d'un publiciste.

(1) La plupart de ces veuves ne s'étaient adonnées aux travaux de lingerie qu'après la mort de leurs maris et constituaient des ouvrières peu habiles, ce qui explique leur misère.

IV

Obtenir des ouvrières des renseignemens précis sur la durée de leur travail quotidien était, pour les enquêteurs, relativement facile. Déterminer le chiffre de leurs salaires était chose beaucoup plus délicate. Les ouvrières à domicile travaillent aux pièces. Leur salaire dépend donc de trois choses : du prix que les pièces leur sont payées ; du nombre d'heures qu'elles consacrent par jour à leur travail ; de la plus ou moins grande habileté qu'elles y déploient. Enfin, du salaire brut, il faut souvent déduire certaines fournitures qui, généralement, sont laissées à la charge de l'ouvrière, par exemple le fil et les aiguilles. Les enquêteurs de l'Office du travail ont tenu compte avec beaucoup de soin de tous ces élémens. On peut donc s'en fier à leurs dires, et les tristes constatations auxquelles ils sont, dans certaines circonstances, arrivés, méritent une plus grande confiance que les déclamations, parfois un peu vagues, de personnes excellentes.

Il y a deux manières d'établir les salaires des ouvrières employées à domicile dans une industrie quelconque : le gain horaire et le gain annuel. Les enquêteurs de l'Office du travail ont eu, avec raison, recours aux deux procédés. Ils se sont trouvés en présence de nombreuses difficultés, surtout pour le gain annuel qui est le plus intéressant, beaucoup d'ouvrières ne tenant, ce qui est assez naturel de leur part, aucune espèce de compte ; 417 ont pu cependant donner des renseignemens suffisamment précis sur leur gain horaire. Sur ce nombre, 4 gagneraient moins de 0,5 par heure, 51 de 6 à 10 centimes, 54 de 11 à 15 centimes, 45 de 16 à 20, 32 de 21 à 25, 14 de 26 à 30, 7 de 31 à 35, 6 de 36 à 40, 4 de 40 à 50. Laissons de côté la première et les deux dernières catégories dont la première touche un salaire exceptionnellement bas et les deux dernières un salaire exceptionnellement élevé, vraisemblablement explicables par quelque circonstance particulière. Prenons la moyenne. Nous voyons que 105 ouvrières touchent un salaire horaire de 6 à 15 centimes, ce qui, en supposant dix heures de travail, donnerait au minimum 12 sous, au maximum 30 sous par jour. Il est certain que ce sont là des salaires affreusement bas, et qui expliquent pour quelques-unes

ce prolongement excessif de la journée de travail que nous avons constaté tout à l'heure. Nous allons au reste nous trouver en présence des mêmes chiffres, si nous cherchons le gain annuel. 366 ont donné des renseignemens sur leur gain annuel. 52 gagnaient moins de 200 fr.; 88, de 200 à 300 fr.; 81, de 300 à 400 fr.; 75, de 400 à 500; 45, de 500 à 600; 17, de 6 à 700; 12, de 700 à 800; 12 également, de 800 à 900; 14, de 900 à 1000 et au-dessus.

Ce sont là des chiffres assurément douloureux, mais dont il ne fauf pas cependant tirer des conclusions précipitées en disant que toutes les ouvrières qui gagnent moins de 600 francs par an meurent de faim. Il faut se rappeler qu'un grand nombre de ces ouvrières sont mariées, et que leur salaire n'est qu'un salaire d'appoint. Sur 540, nous l'avons vu, 253 étaient dans cette situation. L'enquête a également constaté que, pour un certain nombre d'ouvrières, la lingerie n'est pas la seule occupation. Quelques-unes sont concierges, d'autres femmes de ménage, et ne consacrent à la lingerie qu'un certain nombre d'heures par jour. D'après l'enquête leur nombre s'élevait à 101, soit, en joignant les deux catégories, 354 ouvrières ne vivant pas exclusivement de leur travail de lingerie.

Pour les 186 restant, veuves ou célibataires, dont les gains, sauf de très rares exceptions, ne dépassent pas 600 et oscillent entre 400 et 600, il faut convenir que la vie doit être singulièrement dure, et quand, par-dessus le marché, elles sont chargées d'enfans, on ose à peine sonder les abîmes de misère en présence desquels on se trouve. Ce sont celles-là qui ne peuvent vivre qu'au prix d'efforts de travail surhumains et de quelle vie! L'enquête nous l'apprend. « Quand on a fait une bêtise, il faut la payer jusqu'au bout, » dit l'une, célibataire, qui travaille quinze heures par jour pour sa nourriture et celle de son enfant. Une autre n'a jamais fait de bêtise, sauf celle de s'établir entrepreneuse. Elle y a perdu de l'argent. Elle est devenue veuve; elle travaille de dix à douze heures par jour pour un salaire de 1 fr. 25. Aussi vit-elle dans un galetas et, pour toute nourriture, doit-elle se contenter d'une soupe qu'elle se fait avec 0 fr. 25 de viande et 0 fr. 10 de pommes de terre; cette soupe la nourrit toute la journée. Une autre, veuve avec une fille de onze ans, travaille dix-sept heures par jour pour 1 fr. 75; sa nourriture et celle de sa fille lui coûtent 0 fr. 95 par jour. Aussi ne mangent-

elles que tous les deux jours de la viande de cheval. Une autre, aidée par sa mère qui est âgée, arrive à gagner 600 francs par an au prix de douze heures de travail. Mais elle a deux enfans et, ayant été abandonnée par son mari à sa deuxième grossesse, elle a dû, sans meubles, presque sans vêtemens, s'installer dans une chambre d'hôtel garni. Lorsque l'enquêteur s'est présenté chez elle à midi, personne n'avait rien mangé depuis la veille. Une autre, célibataire, a une fillette; aussi travaille-t-elle dix-sept heures dans les momens de presse, douze heures en temps ordinaire, huit heures en morte-saison, les jours où elle travaille. Elle ne gagne pas tout à fait 500 francs par an. Son alimentation et celle de sa fille se composent presque exclusivement de pain, de café et de fromage de Brie. Heureusement l'enfant aime beaucoup le fromage et elle revient toute contente lorsqu'elle a pu acheter ce qu'elle appelle : *la côtelette de la chemisière*. « Tout n'est pas rose dans la vie, » ajoute la mère après avoir donné ces détails. Une vieille ouvrière de soixante-deux ans allume du feu tous les trois jours sur un réchaud pour se faire de la soupe qu'elle mange froide les autres jours. Enfin deux sœurs, qui vivent ensemble et dont l'une est maladive, travaillent, celle qui est bien portante, dix-neuf heures en temps de presse, de douze à quatorze heures en travail courant; celle qui est maladive, seize heures en temps de presse, douze heures en travail courant. A ce prix, l'une gagne 400 francs, l'autre 300 qu'elles mettent en commun, car la bien portante, qui était typographe, a abandonné ce métier lucratif afin de pouvoir vivre avec sa sœur et la soigner. Les deux sœurs, qui ont beaucoup de dignité dans leur misère, se nourrissent presque exclusivement de lait et de pain, afin de pouvoir s'habiller convenablement quand elles vont chercher ou rapporter de l'ouvrage. « Il faut bien, disent-elles, avoir une certaine tenue. »

It serait trop facile d'allonger ce martyrologe où sont, en quelque sorte, cataloguées toutes les variétés de la souffrance. A le lire, on comprend cette amère parole échappée à une jeune fille : « Sans doute il est dur de mourir jeune, mais il est aussi bien dur de vivre, » et quand on se rappelle qu'il y a quelques mois on pouvait lire, sur les murailles de Paris, des affiches, rédigées peut-être chez le marchand de vin, entre une douzaine d'huîtres et une bouteille de vin, où des ouvriers qui gagnent de huit à neuf francs par jour parlaient de salaires de famine, on

ne peut s'empêcher de penser et de dire que c'est par trop la loi de l'homme qui régit le monde du travail.

V

Après avoir signalé de pareilles misères, il serait singulièrement douloureux de s'en tenir à ces constatations et de convenir implicitement par là même qu'elles sont sans remèdes. Il faut donc s'appliquer consciencieusement à chercher s'il en existe. Il faut n'en écarter aucun soit avec dédain à cause de son insuffisance, soit de parti pris au nom de certaines doctrines abstraites. Comme disait Le Play : « il n'y a pas de théorie qui vaille contre la souffrance. » Les plus chimériques mêmes, en apparence, méritent d'être discutés, car il y a parfois dans la chimère un grain de vérité qui, à la longue, germe et finit par porter des fruits.

Pour mettre un peu d'ordre dans cette recherche, il importe de distinguer entre les remèdes directs et les remèdes indirects. On peut appeler remèdes directs ceux qui tendraient à agir directement sur les salaires des ouvrières pour en relever les prix. On peut appeler remèdes indirects ceux qui tendraient à améliorer leur condition générale ou qui pourraient même agir sur leurs salaires par voie de répercussion.

Commençons par les remèdes indirects.

Nous avons constaté que la situation la plus douloureuse était celle des ouvrières célibataires ou veuves, en un mot des femmes isolées qui demandent à leur métier de lingère le moyen de vivre, tandis qu'au contraire celles qui sont mariées et dont le salaire plus ou moins faible n'est qu'un appoint, viennent utilement en aide aux dépenses du ménage. A envisager les choses sous un certain angle, il faut voir, dans cette différence de leur condition, la démonstration économique de cette loi naturelle et providentielle que l'Écriture a formulée en ces termes : « Il n'est pas bon pour l'homme de vivre seul. » De cette loi tous les peuples civilisés ou même barbares ont tiré l'institution du mariage. Malheureusement ne se marie pas qui veut dans notre société moderne, à Paris en particulier où l'ouvrier, et surtout l'employé répugnent de plus en plus à assumer les charges d'une union légale. Et puis il y a aussi les veuves ou les femmes abandonnées qui ont bien fait ce qu'elles ont pu

pour se conformer à cette grande loi sociale et qui n'en peuvent mais si elles se trouvent solitaires dans la vie. On se rappelle que veuves et célibataires entrent pour moitié dans le nombre des ouvrières sur lesquelles a porté l'enquête de l'Office du travail, et cette proportion généralisée paraît exacte. Toute institution, toute œuvre qui améliore la condition des ouvrières isolées profite donc *pro parte qua* aux lingères, et on nous pardonnera de répéter ce que nous avons écrit souvent, ici même ou ailleurs, à propos des maisons de famille, des hôtels meublés pour dames seules, des restaurans d'ouvrières et des fourneaux populaires. Nous savons très bien avec quel mépris parlent de ces modestes institutions les réformateurs superbes qui sont persuadés qu'à coups de lois et de règlemens on transforme les sociétés et qu'on abolit la souffrance. Assurément ils n'ont pas tort de dire que, dans une ville comme Paris, ces institutions ne peuvent venir en aide qu'à une minorité, à quelques centaines d'ouvrières quand il s'agit des maisons de famille, à quelques milliers quand il s'agit des restaurans d'ouvrières. Mais c'est déjà quelque chose d'avoir soustrait quelques centaines de jeunes filles aux tristesses d'un logis solitaire et malsain et quelques milliers aux privations d'une nourriture insuffisante. Ce n'est point un résultat qui soit si fort à dédaigner que d'avoir allégé, pour un certain nombre de créatures humaines, le poids de leurs souffrances, et, nous en demandons pardon à nos réformateurs, mais, dans cet ordre d'idées, les modestes créateurs de ces œuvres ont peut-être fait jusqu'à présent plus qu'eux. Rien ne défend d'ailleurs d'espérer que ces œuvres, qui sont de création récente, ne se développent encore et n'augmentent le nombre de leurs protégées.

Dans un ordre d'idées tout différent faut-il chercher un remède dans cette campagne contre le bon marché dans laquelle se sont enrôlés certains publicistes de haute valeur, entre autres M. Gide, professeur d'économie sociale à l'École de Droit, mais qui est menée surtout par la Ligue sociale d'acheteurs. Nous ne voudrions rien dire qui contristât les adhérens à cette ligue, dont nous nous honorons de faire partie, et en particulier ses deux fondateurs, M. Jean Brunhes et son admirable compagne, qui mettent au service de cette ligue un zèle d'apôtre. Mais je crains que la Ligue sociale d'acheteurs ne fasse ici fausse route. Elle a cent fois raison lorsqu'elle entreprend l'éducation de la clientèle,

lorsqu'elle adjure acheteurs et surtout acheteuses de se préoccuper des conséquences que leurs exigences peuvent avoir sur les veillées et le repos du dimanche. Elle a raison encore lorsqu'elle inscrit sur sa *Liste blanche* les maisons où les enquêtes conduites par elle lui permettent d'affirmer qu'ouvriers et ouvrières travaillent dans des conditions satisfaisantes au point de vue de la moralité, de l'hygiène et des salaires. Mais elle se trompe, suivant moi, quand elle veut organiser une sorte de *boycottage* des magasins où l'on vend bon marché, et lorsqu'elle adjure ses adhérens, entre deux objets d'égale qualité, d'acheter toujours le plus cher. D'abord en soi, rien n'est bon marché, rien n'est cher et les objets n'ont pas un prix absolu au-dessous ou au-dessus duquel ils ne devraient pas se vendre. Ensuite c'est une erreur de croire que le bon marché d'un objet s'obtient toujours aux dépens du salaire des ouvrières. Les facteurs du prix de revient sont nombreux; un achat habile de la matière première, une réduction intelligente des frais généraux peuvent contribuer au bon marché, et parce que tel objet de toilette, une chemisette par exemple, sera vendu 5 francs dans un magasin et 4 francs dans un autre, il ne faut nullement en conclure que l'ouvrière qui a confectionné la première a été mieux payée que celle qui a confectionné la seconde. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que le bon marché profite à tout le monde, non pas seulement à cette catégorie des riches acheteuses que la Ligue poursuit de ses vitupérations, mais à une catégorie beaucoup plus modeste, composée pour partie de travailleurs manuels, pour partie de personnes qui, sans appartenir au monde du travail, vivent, à Paris surtout, d'économies, parfois de privations : employés, petits fonctionnaires, voire même petits rentiers. Ce modeste monde, qui est astreint à certaines exigences de tenue extérieure et qui, comme on dit familièrement, joint péniblement les deux bouts, n'est pas non plus indigne d'intérêt. Si la Ligue sociale d'acheteurs forçait par ce *boycottage* les grands magasins à relever leurs prix, il en éprouverait un préjudice sensible qui atteindrait même par répercussion celles auxquelles on veut venir en aide, car il restreindrait ses achats et, par une conséquence forcée, diminuerait la quantité du travail demandé.

Quelques personnes croient trouver un remède dans la suppression des intermédiaires, de l'entrepreneuse, de cette pauvre entrepreneuse qu'on poursuit également de vitupérations, voire

même d'injures, et que, dans certaines gravures suggestives, on représente tantôt comme une araignée qui prend des mouches dans ses toiles, tantôt comme une sangsue. L'enquête a démontré que tel n'était point habituellement son rôle. En tout cas la suppression des entrepreneuses est-elle possible ? Est-elle même désirable ? Elle n'est pas possible dans l'industrie de la lingerie. Les grandes maisons de lingerie auront toujours besoin, à côté du personnel fixe qu'elles font travailler en atelier et qui suffit aux commandes régulières, d'un personnel flottant entre lequel il faut pouvoir répartir rapidement les commandes irrégulières et supplémentaires dont elles ne peuvent prévoir la quantité. L'entrepreneuse est l'intermédiaire nécessaire entre le grand patron et ce personnel dispersé, mobile, changeant dans une ville comme Paris, que le patron ne peut pas connaître et atteindre directement. L'entrepreneuse apporte le travail à ce personnel, comme les vaisseaux capillaires apportent le sang dans toutes les parties du corps. Supprimer l'entreprise, ce serait supprimer les vaisseaux capillaires. On ne saurait opérer brutalement cette suppression sans apporter dans l'industrie de la lingerie une perturbation dangereuse, non plus que dans beaucoup d'autres. Il faut toute l'imprévoyance d'un ministre socialiste du Travail et de la Prévoyance pour concevoir une pensée pareille, si tant est que le projet déposé par lui pour interdire le marchandage, projet que le vague de ses définitions rend très difficile à comprendre, interdise aussi l'entreprise dans les industries féminines.

Cette suppression impossible n'est pas non plus désirable. De même que, dans les industries masculines, le tâcheron qui fait travailler un certain nombre d'ouvriers au-dessous des prix fixés par le patron, arrive souvent à devenir patron lui-même, de même l'entrepreneuse, dans les industries du vêtement, après avoir débuté comme simple ouvrière arrive souvent à devenir petite patronne. C'est là un des moyens, une des formes de ces lentes ascensions sociales qui sont si fréquentes dans les sociétés démocratiques et dont ceux qui rêvent la suppression du salariat devraient se réjouir.

Si l'entrepreneuse, c'est-à-dire l'intermédiaire entre les grands patrons et les ouvrières, ne peut être supprimée, peut-elle être remplacée ? Peut-on trouver un intermédiaire désintéressé qui ne chercherait à prélever aucun bénéfice et qui verse-

rait à l'ouvrière la totalité du salaire payé par le patron, en se couvrant seulement de ses frais généraux ? La tentative a été faite, non sans succès. L'honneur de l'idée première revient, si je ne me trompe, à cette femme de tête et de cœur qui s'appelait la Mère Saint-Antoine et qui, après avoir fondé avec un plein succès l'Hospitalité du Travail d'abord pour les femmes et ensuite pour les hommes, avait créé l'Œuvre des Mères de famille. Elle prenait directement les commandes des patrons, faisait exécuter le travail à domicile et répartissait entre les ouvrières qu'elle employait, au prorata de leur travail, la totalité du prix que lui avaient payé les patrons pour ses fournitures, ses frais généraux restant au compte de l'Hospitalité du Travail et le fonds de roulement nécessaire lui ayant été fourni par une souscription. L'Œuvre a rendu de grands services, et si, à la mort de la Mère Saint-Antoine, il a été nécessaire de la liquider, c'est que la bonne Mère, entraînée par son ardeur, n'avait pas suffisamment proportionné le travail qu'elle donnait à faire aux débouchés dont elle était assurée, et qu'un certain nombre de marchandises non vendues avaient fini par s'entasser dans un magasin insuffisamment achalandé. Mais l'idée, ingénieuse en elle-même, a été imitée avec succès du vivant même de la Mère Saint-Antoine et continuée depuis sa mort par des œuvres similaires qui sont, sous une forme ou sous une autre, des œuvres d'assistance par le travail. Ces œuvres se sont beaucoup multipliées dans ces dernières années. Le nombre en est trop grand pour qu'il soit possible de les énumérer toutes. Parmi celles qui donnent les meilleurs résultats, on peut, croyons-nous, citer celle du XVI^e^ arrondissement et celles qui sont groupées au cercle *Amicitia*. Ces œuvres, qui ont toutes une fin et un caractère charitable, car elles sont gérées, gratuitement, avec un désintéressement complet par des personnes qui se dévouent à leur succès, méritent tous les encouragemens.

Serait-il possible de donner à cette substitution de l'intermédiaire désintéressé à l'entrepreneuse une forme commerciale? Un publiciste de talent, auquel on doit deux histoires impartiales et instructives, celle des corporations, et celle du compagnonnage, M. Étienne Martin Saint-Léon, l'a pensé. Il prône l'idée d'une grande association coopérative dont les actions, de 25 francs chacune, seraient souscrites par des actionnaires appartenant à l'aristocratie de naissance ou de finance et au

monde officiel, mais dont un certain nombre serait réservé aux ouvrières, astreintes seulement à un premier versement de 2 fr. 50. Les directeurs de cette vaste association, car il en faudrait plusieurs, même en limitant son action à Paris, s'adresseraient aux grands fabricans et obtiendraient d'eux d'importantes commandes. Ils les répartiraient entre les ouvrières qu'ils feraient travailler, et comme, à la différence des entrepreneuses, l'association ne prélèverait aucun bénéfice, elle pourrait majorer les salaires de ses ouvrières du bénéfice de l'entrepreneuse. M. Martin Saint-Léon reconnaît cependant qu'il serait nécessaire à la société de prélever un certain bénéfice, pour faire face à ses frais généraux, sans quoi la société aurait, comme les œuvres d'assistance par le travail, un caractère charitable. Il ne désespère même pas que ce bénéfice soit assez important, les ouvrières étant cependant convenablement payées, pour assurer aux actions un dividende que les statuts limiteraient à 3 pour 100 et qui profiterait aux ouvrières actionnaires dont on pourrait espérer de voir s'accroître le nombre. Assurément le mécanisme est ingénieux, et, si l'on parvenait à mettre sur pied une société coopérative de ce genre, elle pourrait rendre des services ; mais, pour être tout à fait sincère, nous avouons ne pas croire beaucoup aux futurs dividendes.

Enfin il est un dernier moyen plus indirect encore que ceux que je viens de signaler, mais qu'il serait bon de mettre en pratique. Ce serait de ne pas tourner par une éducation uniforme un trop grand nombre de jeunes filles vers l'industrie du vêtement et de chercher pour elles un autre emploi de leur activité. C'est le conseil qu'un homme qui apporte dans ces questions tout à la fois l'expérience pratique et la sollicitude charitable, M. Ernest Lefébure, le grand fabricant de dentelles bien connu, donnait naguère dans une lettre adressée à la Présidente de la Société pour le relèvement des petites industries rurales. Il faisait observer avec raison qu'à treize ans, les trois quarts des jeunes filles élevées dans nos écoles se mettent en quête d'obtenir un ouvrage de couture, qu'on compte les ouvrières lingères ou couturières par centaines de mille, et que, de cet encombrement de la profession, provient l'abaissement des salaires. Il conseille donc de les diriger vers d'autres industries, en particulier vers les industries alimentaires qui se pratiquent à la campagne. Ce serait une forme de ce retour à la terre, que prêche

M. Méline et une forme singulièrement heureuse, si, comme le croit M. Lefébure, celles qui s'adonneraient à ces industries y trouvaient un salaire rémunérateur, et débarrassaient en même temps de leur concurrence la carrière encombrée des lingères. En théorie, le conseil est bon. En fait, les industries alimentaires seraient-elles aussi rémunératrices que le croit M. Lefébure? Notre ignorance des choses de l'agriculture ne nous permet pas d'en juger.

VI

Passons aux remèdes directs, et cherchons s'il en est d'efficaces qui puissent rehausser le salaire des ouvrières à domicile.

Au premier rang des phénomènes économiques de ces vingt et surtout de ces dix dernières années, il en est un qui appelle particulièrement l'attention, c'est l'élévation des salaires dans la plupart des professions masculines. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette élévation n'a pas été exagérée, surtout dans ces derniers temps; s'il n'y faut pas chercher, en grande partie, l'explication de cette hausse à peu près générale des prix en présence de laquelle nous nous trouvons, hausse qui fait perdre aux ouvriers eux-mêmes une partie des avantages acquis par eux, et qui pèse lourdement sur les petits rentiers ou employés, dont les uns ont vu plutôt diminuer leurs revenus par l'abaissement du loyer de l'argent, et dont les autres n'ont guère vu augmenter leurs traitemens. Quoi qu'il en soit de ces considérations, c'est incontestablement l'action des syndicats, constitués en vertu de la loi de 1884, qui soit à l'amiable, soit en ayant recours à la grève, a déterminé cette hausse. Il est donc tout naturel de se demander si les ouvrières ne pourraient pas arriver au même résultat par la même action. Ce serait de leur part parfaitement légitime, et, en théorie, le moyen est irréprochable autant qu'excellent. En fait, elles en ont fait rarement usage. La lenteur de ce qu'on appelle, dans une langue nouvelle, le mouvement syndicaliste parmi les femmes en est la cause.

Au 1er janvier 1907, on comptait en France et aux colonies 5 322 syndicats comprenant 896 012 hommes contre 79 260 femmes. C'est peu, mais ce peu constitue cependant un progrès, car au 1er janvier 1905 on ne comptait que 69 405 femmes syndiquées. A cette

date du 1er janvier 1905 (1), ces 69 405 femmes se répartissaient entre les syndicats mixtes, c'est-à-dire comprenant des hommes et des femmes, et les syndicats exclusivement féminins. Pour nous en tenir au département de la Seine, sur lequel a porté l'enquête de l'Office du travail, on y comptait 14 540 femmes syndiquées se répartissant entre 82 syndicats mixtes et 21 syndicats féminins. 11 849 femmes appartenaient à des syndicats mixtes, 2 691 à des syndicats exclusivement féminins. C'est peu assurément, d'autant plus que, parmi ces syndiquées, il y en a un certain nombre qui n'appartiennent pas à la classe ouvrière, ainsi, par exemple, les institutrices libres, les employées de certaines administrations, les caissières et jusqu'aux artistes chorégraphiques qui sont constituées en syndicats. Le nombre des ouvrières proprement dites qui sont syndiquées est donc excessivement faible. Le syndicat n'est pas encore entré dans les mœurs de l'ouvrière. Là où elle a su se servir de cette arme, elle a eu cependant à se louer du résultat. C'est ainsi que les ouvrières employées par l'administration des tabacs qui sont constituées en plusieurs syndicats ont fait en dix ans monter leurs salaires d'une moyenne de 3,39 pour une journée de travail de dix heures à 4,10 pour une journée de neuf heures. Mais ce sont des ouvrières qui travaillent en atelier; elles sont groupées, elles se connaissent toutes; et ce groupement leur rend l'entente facile. Il n'en est pas de même dans les industries du vêtement, et en particulier dans celle de la lingerie où un grand nombre d'ouvrières travaillent à domicile. Elles s'ignorent; elles ne se voient jamais; elles sont sans contact les unes avec les autres; et c'est ce qui explique qu'elles demeurent parfois livrées à une exploitation qu'on qualifie avec un peu d'exagération d'*éhontée*, qui n'est pas aussi générale qu'on le dit, mais qui est parfois trop réelle.

Certains efforts ont cependant été faits dans ces derniers temps. Il existe à Paris trois syndicats comprenant sinon exclusivement, du moins pour la plus grande partie, des lingères. Ce sont la Chambre syndicale des couturières lingères dont le

(1) Le dernier Annuaire des syndicats s'arrête à cette date. C'est dans le *Bulletin de l'Office du travail* que nous avons trouvé les chiffres de 1907. Il serait à souhaiter que l'Annuaire des syndicats fût tenu davantage à jour et qu'il contînt quelques tableaux résumant les renseignemens épars dans un grand nombre de pages, au lieu d'être une simple nomenclature.

siège est à la Bourse du travail, le syndicat des ouvrières de l'habillement dont le siège est rue de l'Abbaye, 5; enfin l'Union de la Chambre syndicale des ouvrières couturières et parties similaires dont le siège est rue de l'Université, 127 (1).

Le syndicat des couturières lingères, dont la secrétaire générale, une personne fort intelligente avec laquelle j'ai eu le plaisir de causer, vient d'être nommée conseillère prud'homme, compte environ 300 membres. Mais presque toutes ses adhérentes travaillent en atelier, et, comme le syndicat des lingères est hostile au travail à domicile qu'il voudrait voir disparaître, il ne faut pas compter sur son action pour syndiquer les ouvrières travaillant à domicile. Le syndicat de la rue de l'Abbaye compte 575 membres; mais la moitié seulement sont des lingères et encore elles travaillent presque toutes en atelier. Celui de la rue de l'Université accuse 650 syndiquées, qui peut-être n'acquittent pas toutes avec une égale régularité leur cotisation de 0 fr. 50 par mois. Le nombre des lingères travaillant à domicile y est infime. La vérité est qu'il n'y a pas de syndicat des ouvrières à domicile dans la lingerie; on le comprend vu leur état de dispersion. Les réunir en syndicat serait une entreprise qui présenterait assurément ses difficultés, mais qui ne serait pas irréalisable, car elle a été tentée avec succès en Allemagne où un syndicat de cette nature est arrivé à réunir 6 000 membres, et paraît avoir exercé une influence heureuse sur les salaires. Cette entreprise mériterait de tenter une femme de cœur et d'intelligence qui s'y dévouerait avec désintéressement, de même que la comtesse de Kersaint s'est dévouée aux sociétés de secours mutuels féminines. Mais il ne faut pas se dissimuler que tout est à faire, au moins dans l'industrie de la lingerie à domicile.

Ce serait au reste une conception tout à fait fausse et étroite de l'action syndicale que d'y voir uniquement un moyen de relever les salaires. Bien comprise, bien conduite, l'action syndicale peut être beaucoup plus large. Le syndicat peut remplacer les anciennes corporations et en assurer aux syndiqués les avantages, sans cependant présenter pour cela ce caractère d'étroitesse et de tyrannie qui a suscité contre les corporations

(1) Deux syndicats nouveaux ont été constitués, l'un dans le quartier de Plaisance, l'autre dans celui de Saint-Roch. Maia ils sont encore à l'état embryonnaire.

la légitime protestation du compagnonnage et qui a fini par amener la destruction des corporations elles-mêmes. Les syndicats peuvent fonder ou encourager des institutions qui viennent en aide aux travailleurs de la profession : écoles et cours professionnels, caisse de secours, caisse de prêts, etc. Les syndicats masculins le font souvent. Il serait particulièrement souhaitable de voir les syndicats féminins entrer dans cette voie, et nous sommes heureux de constater que de notables progrès y ont été faits. Il convient de citer en première ligne l'intéressant groupement que, sous l'impulsion d'une femme intelligente, bien connue de tous ceux qu'intéressent les questions féminines, M^lle^ Rochebillard, ont su réaliser les ouvrières lyonnaises. Le syndicat lyonnais constitue pour ses adhérentes une famille et un foyer. Il en a la douceur, et je ne saurais mieux rendre les sentimens que cette famille et ce foyer entretiennent dans le cœur de celles qui viennent s'y réchauffer qu'en citant ces quelques vers de leur chanson syndicale :

Va donc toujours, modeste travailleuse,
Sur le chemin du devoir, de l'honneur.
Va donc sans peur, souriante et joyeuse,
Les yeux au ciel et l'espoir dans le cœur.

Nous voilà bien loin du refrain de l'*Internationale* des travailleurs et il faut convenir, à l'honneur du féminisme, que les syndicats d'ouvrières (il est vrai qu'un grand nombre sont des syndicats catholiques) paraissent animés d'un beaucoup meilleur esprit que les syndicats d'ouvriers. Puissent leurs adhérentes s'y maintenir !

A signaler également la *Ruche syndicale* de la rue de l'Abbaye, dont il a été question ici même (1), bien que, au point de vue spécial qui nous occupe, le nombre des syndicats d'ouvrières proprement dites y soit assez faible. On peut concevoir un espoir sérieux de ce développement des syndicats féminins, mais ce développement ne saurait être que lent et, comme les souffrances auxquelles il s'agirait de porter remède sont aiguës, les réformateurs de société parlent de cette action lente avec dédain et ils mettent ailleurs leur espérance. Ils voudraient, comme c'est aujourd'hui la tendance générale des esprits en

(1) Voyez les articles de MM. Paul Acker et Ludovic de Contenson dans la *Revue* des 1^er^ août 1905 et 15 juillet 1908.

matière de réforme sociale, voir intervenir la loi sous cette forme nouvelle : la fixation d'un minimum de salaires. Ils y sont encouragés par les tentatives faites dans les pays étrangers. Comme il ne faut apporter dans ces questions aucune prévention d'école, surtout quand on n'a l'honneur d'appartenir à aucune école, il faut serrer la question d'aussi près que possible et se rendre compte d'abord de ce qui a été fait à l'étranger.

VII

Parmi les pays dont se compose la cinquième partie du monde, comme on dit dans les écoles primaires, il y en a un qui a conservé jusqu'à présent le privilège de servir de théâtre aux expériences sociales, pour ne pas dire socialistes, les plus hardies : c'est l'Australie. Les études si remarquables de M. Pierre Leroy-Beaulieu, celles plus récentes de M. Biard d'Aunet ont fait connaître ces expériences. Plus récemment encore, M. Charles Deschars, consul général à Sydney, dans un article publié par la *Revue politique et parlementaire*, expliquait l'ingénieuse tactique par laquelle le *Labour party*, devenu, par le jeu des élections, l'arbitre entre libre-échangistes et protectionnistes, a fait tourner ces compétitions au profit de la classe ouvrière. Il a contraint le Parlement australien à introduire dans la législation fiscale une clause d'après laquelle certains impôts supplémentaires seraient prélevés sur les industriels qui ne paieraient pas à leurs ouvriers des salaires « justes et raisonnables, » *fair and reasonnable*, un tribunal spécial devant déterminer, par industrie, le taux de ces salaires. Ceux qui paieraient les salaires fixés par le tribunal seraient au contraire exempts de ces impôts. Ce serait tout à fait sortir de notre sujet que de raconter ici les protestations auxquelles cet article de loi a donné lieu de la part des patrons et même de la part des juges chargés de déterminer le taux des salaires; lesquels se sont déclarés eux-mêmes tout à fait incompétens. Ces protestations ont été portées devant la Haute Cour, et c'est à cette juridiction suprême qu'il appartiendra de décider si cette nouvelle forme de taxation est ou non contraire à la Constitution. La question est encore pendante, mais parmi les sept États constituant le *Commonwealth* australien, il en est un où une législation spéciale a établi un véritable minimum

de salaires, sinon dans toutes, au moins dans un grand nombre d'industries, et précisément en particulier dans l'industrie du vêtement. C'est l'État de Victoria.

Le Parlement de Victoria a introduit en 1896, dans une loi sur la réglementation du travail, des conseils spéciaux (*special wages boards*) ayant pour mission d'établir, dans certaines industries, un minimum de salaires pour apprentis et ouvriers, d'arrêter le nombre des heures de travail par semaine, et de fixer le tarif des heures supplémentaires. Ces conseils de salaires ont également le pouvoir d'arrêter un tarif pour le travail aux pièces. Ils sont composés de patrons et d'ouvriers en égales proportions. Leurs décisions portées au *Journal officiel* ont force de lois.

Limités d'abord aux industries de la lingerie de femme, de la chemiserie, de la chaussure et de la boulangerie, ces conseils de salaires ont été étendus à un grand nombre d'autres industries, ce qui semblerait prouver qu'on s'est bien trouvé de leur action. Cependant cette introduction du salaire minimum légal avait produit d'abord un effet singulier et diamétralement contraire à celui qu'on se proposait : elle avait aggravé la misère de toute une catégorie d'ouvriers et d'ouvrières infirmes ou malhabiles (*slow workers*). Obligés de leur payer les mêmes salaires qu'aux autres, les patrons se refusaient à les employer. Aussi une loi postérieure a-t-elle autorisé l'inspecteur du travail à délivrer aux ouvriers et ouvrières de cette catégorie des permissions individuelles de travailler au-dessous du tarif. De plus, une grande partie des travailleurs à domicile échappent à l'application de la loi qui ne s'étend point aux ateliers où sont employées moins de quatre personnes. Quant à l'influence exercée par cette législation sur le taux des salaires, il est assez malaisé de la déterminer. Sans doute les salaires ont assez sensiblement haussé dans les industries où fonctionnent ces conseils de salaires, mais ils ont haussé également dans les industries où ils n'existent pas, et un représentant de la Fédération des patrons d'Australie a pu dire, semble-t-il, avec vérité : « Les conseils de salaires ont supprimé le *sweating* dans la confection et, en général, dans les métiers où travaillent des femmes; mais les ouvriers et les malades ont été renvoyés souvent à domicile où ils ont travaillé à des salaires très bas. Les conseils ont certainement haussé les salaires, mais pas dans la mesure où

l'indiquent les statistiques officielles. La hausse est due principalement à la prospérité des temps (1). »

L'Australie! c'est bien loin! Victoria, c'est bien petit. Des États minuscules peuvent, sans grands inconvéniens, se livrer à ce qu'on a justement appelé « des expériences de socialisme en vase clos, » et il est assez malaisé de connaître les résultats véritables de ces expériences. Il n'en serait pas de même si une expérience du même genre était tentée dans un grand pays, en relation et en concurrence avec les autres, surtout si ce pays était non pas une république où la démocratie ouvrière se montre plus ou moins oppressive, mais une monarchie constitutionnelle et une terre de liberté. Aussi les partisans du salaire minimum se sont-ils beaucoup réjouis du dépôt à la Chambre des communes de certain bill dû à l'initiative privée, mais qui porte la signature de membres de la Chambre appartenant aux partis les plus différens, entre autres celle de sir Charles Dilke, l'ancien ministre radical et celle de William Redmond, le leader des Irlandais. Ce bill, dit le préambule que nous résumons, a pour but d'établir des conseils de salaires (*wages boards*), qui auront le pouvoir de fixer un minimum de salaires dans les industries visées par le bill. Ces industries sont la confection des vêtemens d'hommes et de femmes (*tailoring and dress making*) et la façon et réparation des chemises. Toutefois le Secrétaire d'État à l'Intérieur aura le pouvoir de l'étendre à d'autres industries, en particulier à celles où il y a beaucoup d'ouvrières et d'ouvriers et où les salaires sont très bas. Le Secrétaire d'État fixera le nombre des membres de ce conseil qui seront de six à dix et qui devront être pour moitié des employeurs et pour l'autre moitié des employés. Employeurs et employés seront nommés suivant le mode déterminé dans chaque circonstance par le Secrétaire d'État ou, à défaut de nomination directe, par les patrons et employés, par le Secrétaire d'État lui-même. C'est encore le Secrétaire d'État qui désigne le président au cas où les membres du conseil n'ont pas pu se mettre d'accord. Enfin, si quelque vacance se produit parmi les employeurs ou employés, membres du conseil, et s'il n'est pas pourvu à la vacance

(1) La législation australienne et en particulier celle de l'État de Victoria ont fait, en Angleterre, l'objet d'un rapport au secrétaire d'État de l'Intérieur, qui a pour auteur M. Ernest Aves et qui a paru en septembre dernier. Nous renvoyons à ce rapport ceux qui seraient curieux de connaître cette législation compliquée

dans les quinze jours, le Secrétaire d'État y pourvoit d'office.

Le conseil ainsi composé a tout pouvoir pour déterminer un salaire minimum dans quelque nature d'ouvrage que ce soit, à l'heure ou aux pièces, et pour faire varier ce minimum suivant les régions ou les localités. Les régions et les localités où les conseils devront fonctionner seront déterminées par le Secrétaire d'État. Il est tenu de faire une enquête et de statuer toutes les fois qu'une demande tendant à la création d'un conseil de salaires lui est adressée par un syndicat (*trade union*) ou par six personnes, patrons ou ouvriers ; mais il demeure seul juge de l'utilité de cette création. Le minimum de salaire fixé par ce conseil est obligatoire pour les employeurs. Quiconque aura payé un salaire inférieur sera condamné à une amende qui peut varier de 25 à 125 francs pour une première contravention et s'élèvera jusqu'à 500 francs en cas de récidive.

Ce bill n'a pas laissé de susciter en Angleterre une certaine émotion. Il a cependant été l'objet d'un rapport très favorable du comité de la Chambre des communes auquel il a été renvoyé. Il a déjà passé par deux lectures successives, et tout porte à croire qu'il sera définitivement adopté, car il a rencontré l'appui du gouvernement, obligé de ménager le *Labour party*. A moins qu'il ne soit rejeté par la Chambre des lords, ce bill ferait donc passer le salaire minimum du domaine de l'utopie dans celui de la réalité. Le seul fait qu'il soit adopté par la Chambre des communes, quand même il serait rejeté par la Chambre des lords, sera assurément un encouragement pour ceux qui mettent leur espoir dans l'intervention de la loi, et il ne faudrait pas s'étonner si, avant la fin de la législature, le parlement français était saisi de quelque proposition tendant à l'établissement général d'un salaire minimum. Une tentative a déjà été faite en ce sens. Un groupe de députés appartenant au parti socialiste, parmi lesquels on relève les noms de MM. Jaurès et de Pressensé, a déposé, au mois de juin 1907, un projet de loi donnant aux conseils généraux le droit de fixer, après avis préalable des conseils d'arrondissemens et municipaux, dans toutes les industries, quelles qu'elles soient, un salaire suffisant pour le minimum d'existence déterminé par eux dans chaque département, minimum calculé d'après une journée de dix heures de travail. Tout employeur qui paierait un salaire inférieur serait passible de peines qui, en cas de récidive, devraient être portées à trois ans d'emprisonne-

ment. En matière de pénalité, les députés socialistes ne badinent pas, comme on voit, au moins lorsqu'il s'agit de patrons.

Rendons cependant justice aux signataires de ce projet. Ils paraissent s'être surtout proposé de faire une manifestation, et après avoir déposé leur projet, ils le laissent dormir dans les cartons de la Commission du travail. Aussi nous permettra-t-on de ne pas nous attarder à discuter cette conception singulière qui consisterait à ériger en juges souverains et arbitraires de la vie économique du pays des corps exclusivement politiques et de ne pas attacher à cette proposition plus d'importance que ses auteurs ne paraissent en attacher eux-mêmes.

La question se présenterait sous un autre aspect si, avant la fin de cette législature, le Parlement était saisi d'un projet de loi qui, s'inspirant des dispositions du bill anglais, limiterait l'expérience à une seule industrie, par exemple à celle de la lingerie sur laquelle on peut dire que la lumière est faite, et créerait dans cette industrie des conseils de salaires composés de patrons et d'ouvriers, ou plutôt, dans l'espèce, d'ouvrières qui auraient le pouvoir d'établir par région un minimum de salaire, à la journée ou aux pièces, contradictoirement débattu. Ce que tente un parlement comme le Parlement anglais peut être contredit, désapprouvé, combattu, mais vaut cependant l'honneur d'une discussion sérieuse. La question du minimum de salaires est si grosse, si complexe, elle peut être envisagée sous tant d'aspects différens, que nous ne saurions entreprendre de l'examiner à la fin d'une étude déjà trop longue. Aussi nous bornerons-nous à deux objections, l'une d'ordre plutôt théorique, l'autre d'ordre pratique, qui méritent, croyons-nous, d'attirer l'attention des partisans de ce remède nouveau à des souffrances malheureusement trop réelles et trop anciennes.

L'objection d'ordre théorique est celle-ci : Qu'est-ce que le salaire minimum ? C'est le salaire nécessaire à l'ouvrier ou à l'ouvrière pour se nourrir, s'habiller, se loger d'une façon décente. Nourriture, vêtement, loyer : telle est la triple nécessité à laquelle le salaire doit pourvoir. Mais si, le taux du salaire étant nvariablement fixé par la loi, le prix de la nourriture, du vêtement, du loyer peut au contraire varier, les alaire minimum deviendra insuffisant pour peu que le prix des denrées alimentaires, des vêtemens ou du loyer augmente, car ce qu'on appelle, croyons-nous, dans la langue économique le pouvoir d'achat du

salaire diminuera d'autant. En bonne logique, une loi fixant un salaire minimum devrait être complétée par une loi fixant un maximum de prix, en ce qui concerne la nourriture, l'habillement et le logement. Ce serait en revenir à la Convention et même à Dioclétien; mais comme remonter aussi loin en arrière ne paraît pas absolument facile, il serait à craindre que le salaire minimum ne répondît pas toujours à ce que les intéressés en attendraient. Il est vrai que le salaire fixé par ces conseils pourrait être l'objet de revisions fréquentes, mais en doctrine l'objection ne laisse pas d'être assez forte.

L'objection pratique est celle-ci. On comprend à la rigueur la fixation d'un salaire minimum par jour pour le travail en atelier; mais pour le travail à domicile, ce salaire devrait évidemment être fixé aux pièces. Supposant même résolue la difficulté d'évaluer le salaire aux pièces de façon à assurer à l'ouvrière travaillant à la tâche un salaire quotidien suffisant, il faudra toujours calculer ce salaire d'après la journée de travail moyenne d'une ouvrière d'habileté moyenne également. Mais celles qui ne pourront pas, pour une raison ou pour une autre, consacrer à leur travail ce temps moyen, une veuve chargée d'enfans par exemple, ou celles qui seront âgées, infirmes, malhabiles, n'atteindront pas à ce salaire minimum et n'échapperont pas à la misère. Autre objection plus forte encore : les conseils de salaires établis par région feraient assurément varier le salaire minimum suivant les régions. Ils ne le fixeraient pas au même prix, à Paris par exemple ou dans telle région du Centre où s'exécutent beaucoup de travaux de lingerie. Comme le fabricant en gros aura toujours une tendance naturelle à rechercher le travail à bon marché, n'est-il pas à craindre qu'il ne réserve désormais ses commandes à la région où le salaire est le plus bas, créant ainsi le chômage dans les régions où le salaire serait au contraire le plus élevé? Déjà la baisse qui se fait sentir à Paris dans l'industrie de la lingerie a pour cause la concurrence des ouvrières de province. La fixation d'un salaire minimum variant par région précipiterait encore ce déplacement du travail. Les ouvrières parisiennes en particulier, dont le salaire serait plus élevé sur le papier, seraient exposées aux horreurs du chômage et le remède ne ferait qu'amener en réalité une aggravation de souffrances. Ces quelques objections méritent, croyons-nous, d'être méditées.

Serait-il possible d'arriver à ce même résultat d'un salaire assurant à l'ouvrière le minimum nécessaire à la vie sans l'intervention du législateur et par une entente amiable entre patrons et ouvriers, ou plutôt ouvrières, puisque nous ne nous occupons ici que du travail féminin? Une intéressante tentative en ce sens a eu lieu récemment, et, bien qu'elle n'ait abouti jusqu'à présent à aucune conséquence pratique, il convient cependant de ne pas la passer sous silence.

Le groupement lyonnais connu sous le nom de *Fédération nationale des syndicats indépendans de femmes*, dont nous avons parlé tout à l'heure, a pris l'initiative de s'adresser à toutes les chambres syndicales de patrons dans l'industrie du vêtement pour leur demander de consentir à la fixation d'un tarif minimum qui serait arrêté d'accord entre syndicats patronaux et syndicats d'ouvrières. M^lle^ Rochebillard, après avoir, dans une pétition éloquente, rappelé toutes les souffrances qu'inflige aux femmes l'insuffisance de leurs salaires, insuffisance qu'elle attribue à l'âpreté de la concurrence entre patrons, les adjure de mettre eux-mêmes un terme à cette concurrence en assurant aux ouvrières qui travaillent aux pièces ou à la journée une rémunération uniforme et suffisante. Cette rémunération devrait, suivant M^lle^ Rochebillard, garantir à toute ouvrière au-dessus de dix-huit ans un salaire minimum de 1 franc par jour dans les petites villes et les campagnes, de 1 fr. 50 dans les villes de 10 000 à 100 000 habitans, de 2 francs par jour dans les villes de plus de 100 000 habitans. Assurément la prétention, en soi, est modeste, et il est douloureux de penser qu'à Paris, par exemple, assurer à l'ouvrière un gain de 2 francs par jour puisse être considéré comme un progrès. L'initiative de M^lle^ Rochebillard a été appuyée à Paris, auprès de la puissante Chambre syndicale des tissus et matières textiles, par M. Leféburc qui est un de ses membres les plus importans, et c'est sans doute à l'intervention d'une personnalité aussi considérable du commerce parisien qu'il faut attribuer la bonne volonté que la Chambre syndicale avait semblé tout d'abord apporter à l'étude de cette question, car elle a poussé cette bonne volonté jusqu'à nommer une commission qui a fait un rapport. Le rapport reconnaît l'intérêt de la question et il « proclame que si tous ceux qui donnent du travail à l'entreprise pouvaient se mettre d'accord sur les prix de façon, ce serait un grand pas fait dans la

solution du problème qui préoccupe depuis si longtemps les légistes et tous ceux qui s'intéressent au sort des ouvrières malheureuses. » Il va même jusqu'à dire « que l'Association des tissus consent à s'intéresser à l'étude de cette question dont la solution serait si profitable à tous ceux qui souffrent de la rétribution insuffisante de leur travail. » A cette manifestation platonique s'est bornée jusqu'à présent la sympathie de la Chambre syndicale. Nous croyons cependant savoir que, pressée récemment de mettre de nouveau la question à l'étude d'une façon positive et pratique, elle ne s'y est pas refusée. L'espoir d'une entente inter-syndicale pour arriver à la fixation d'un minimum de salaire n'est donc pas tout à fait évanoui, et il faut s'en réjouir car la fixation à l'amiable d'un salaire minimum, peut-être difficile à réaliser dans la pratique, mérite au moins l'étude sérieuse que sollicite un patron aussi considérable que M. Lefébure, et une personne aussi au courant de la situation des ouvrières que M^lle^ Rochebillard.

En attendant que l'étude de cette question soit reprise, — et la menace d'une intervention législative contraindra peut-être les plus récalcitrans à la reprendre, — l'Angleterre va, suivant toute probabilité, tenter l'expérience de la fixation légale d'un salaire minimum. Si nous osions donner un conseil à nos législateurs, ce serait d'attendre le résultat de cette expérience avant de se lancer dans la même voie. Ce n'est pas, en effet, un des moindres dangers des interventions législatives trop minutieuses dans le monde du travail que d'aboutir à des conséquences imprévues, et, par des répercussions inattendues, de transformer en victimes ceux ou celles qu'on voulait protéger. Laissons donc nos voisins faire l'expérience. Si elle échoue, c'est eux qui en paieront les frais; si elle réussit, nous en profiterons. Nous aurons tiré ainsi un nouveau bénéfice de l'Entente cordiale.

HAUSSONVILLE.

AU

COUCHANT DE LA MONARCHIE

I

L'AVÈNEMENT DE LOUIS XVI

I

La matinée du 10 mai 1774, à Versailles, s'écoula dans l'attente de l'événement qui ne faisait doute pour personne (1). Louis XV, dans la nuit précédente, avait bien, il est vrai, repris un moment connaissance, mais c'étaient ces minutes de lucidité fugitive qui précèdent parfois l'agonie. Il était prêt d'ailleurs, pour le redoutable passage, sa maîtresse renvoyée, les sacremens reçus, les ordres donnés, de sa bouche, pour que son petit-fils, l'héritier de son trône, fût tenu éloigné du foyer d'infection qu'était sa chambre de mourant. Louis-Auguste, naguère Duc de Berry, maintenant Dauphin de France, se conformait, en sujet respectueux, à cette injonction suprême. Confiné depuis l'aube dans les appartemens de la Dauphine, avec quelques personnes de sa suite ou de son service, il guettait, plein d'angoisse, les messagers qui se succédaient d'heure en heure. Une seule fois,

1 Pour les détails de cette journée du 10 mai, voyez les *Souvenirs* de Moreau, les *Mémoires* de Mme Campan, le *Journal* du duc de Croÿ, la *Correspondance secrète* de Mercy-Argenteau, publiée par le chevalier d'Arneth, la *Correspondance* de Mme du Deffand, etc.

dans cette matinée, il fit acte d'autorité. Une lettre de sa main adressée à l'abbé Terray, contrôleur général, lui prescrivait de distribuer aux pauvres de Paris une somme de 200 000 livres, afin qu'ils priassent pour le Roi : « Si vous trouvez, ajoutait-il, que ce soit trop, vu les besoins de l'État, vous les retiendrez sur ma pension et sur celle de Madame la Dauphine. » Cet ordre et les termes de ce billet, connus et publiés sur l'heure, excitaient déjà de toutes parts un attendrissement général.

Vers deux heures de l'après-midi, un fracas prolongé, « absolument semblable à celui du tonnerre, » ébranla soudain les échos du palais silencieux; des pas nombreux, précipités, résonnèrent aussitôt après dans l'antichambre de la Dauphine. C'était le flot des courtisans qui désertaient en masse l'appartement du roi défunt, pour se ruer vers le nouveau maître. Louis XVI ni Marie-Antoinette ne se trompèrent au bruit. D'un mouvement spontané, ils tombèrent à genoux, levèrent leurs mains au ciel : « Mon Dieu, s'écrièrent-ils, guidez-nous, protégez-nous, nous régnons trop jeunes! » D'après quelques récits, le jeune prince, bouleversé, perdit un moment connaissance. En revenant à lui, il se jeta dans les bras de sa femme, la serra sur son cœur (1) : « Quel fardeau! lui dit-il, mais vous m'aiderez à le supporter. » Il resta ensuite un moment comme écrasé, les deux poings sur le front, et on l'entendit répéter : « Quel fardeau!... A mon âge!... Et l'on ne m'a rien appris! »

Cette scène fut courte. Les devoirs commençaient, et tout d'abord les plus pressans, les devoirs d'étiquette. La comtesse de Noailles entra, pria Leurs Majestés de quitter leur chambre exiguë, pour venir, dans une pièce plus vaste, agréer les hommages des princes du sang et des grands officiers. Debout, appuyés l'un sur l'autre, la Reine tenant son mouchoir sur les yeux, ils reçurent ces premières visites. Puis ce fut un message du duc de La Vrillière, ministre de la maison du Roi; sur une large feuille de papier, il avait inscrit « à mi-marge » les questions dont la solution lui paraissait urgente au sujet du cérémonial. Louis XVI prit la note, l'étudia et, de sa main, écrivit les réponses avec calme et justesse d'esprit. Il s'occupa ensuite des préparatifs du départ, car une règle absolue lui interdisait

1 *Reflexions historiques sur Marie-Antoinette*, par le Comte de Provence, manuscrit publié par M. E. Daudet dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1904.

tout séjour dans une demeure où la mort avait fait son œuvre. Il fut convenu qu'on irait à Choisy. Le Roi, la Reine et leur suite habiteraient dans le grand château; Mesdames, filles de Louis XV, qui n'avaient point quitté leur père durant sa maladie et pour lesquelles on redoutait les effets de la contagion, s'établiraient dans le petit château pour subir l'inoculation. Tandis qu'on attelait les carrosses, Marie-Antoinette, à la hâte, écrivit à l'Impératrice pour lui apprendre la nouvelle; on conserve ces courtes lignes, qui trahissent le trouble sincère d'une âme jeune et sensible : « Madame ma très chère mère, que Dieu veille sur nous! Le Roi a cessé d'exister dans le milieu du jour... Mon Dieu! qu'allons-nous devenir? M. le Dauphin et moi, nous sommes épouvantés de régner si jeunes. O ma bonne mère, ne ménagez pas vos conseils à vos malheureux enfans! »

Le départ des souverains eut lieu entre cinq et six heures du soir. Toute la cour de Versailles les suivit le jour même, et le lendemain vit débarquer les personnages demeurés à Paris; sur la route de Choisy, pendant la journée du 11 mai, « la circulation fut immense. » Le mouvement des esprits était plus grand encore. La curiosité, l'espérance, l'inquiétude, agitaient les âmes; mille questions se posaient, dont la réponse était incertaine et pour lesquelles on cherchait des indices. Quelle serait l'influence de Mesdames, tantes du Roi? La Reine aurait-elle du crédit? Les ministres en place avaient-ils chance de rester au pouvoir? Choiseul allait-il revenir? Cet adolescent couronné voudrait-il, au début, à l'exemple de son aïeul, se donner un premier ministre, un guide pour son inexpérience? Allait-on voir surgir un second cardinal de Fleury?

En cette première journée, le seul acte du nouveau Roi fut pour régler le sort de M^me^ du Barry. Réfugiée depuis quelques jours dans le château de Rueil, chez son amie la duchesse d'Aiguillon, la favorite attendait avec anxiété l'événement qui allait consacrer sa disgrâce. Elle apprit la mort de Louis XV par l'arrivée d'une lettre de cachet qui l'exilait à Pont-aux-Dames, vieille abbaye de la Brie champenoise qui servait quelquefois de Bastille pour les femmes. Elle partit sur-le-champ, sanglotante, résignée pourtant. Dans le désarroi général, ce petit coup d'État passa presque inaperçu. Sauf ce point, résolu d'avance, les affaires du royaume restaient comme en suspens. Les ministres en exercice, ayant, pour la plupart, approché le feu Roi dans ces

dernières semaines, devaient, par ordre de la Faculté, demeurer pour neuf jours éloignés de Choisy. Seul M. de Sartine, lieutenant général de police, vit un moment Louis XVI, qui lui recommanda deux choses : « une grande vigilance sur les mœurs, » et d'autre part, « le soulagement des pauvres » par l'abaissement du prix du pain. Mû par une pensée analogue, le Roi supprima du même coup, pour lui comme pour les siens, l'*extraordinaire de la bouche :* « Je nourris ma famille, mais simplement, » dit-il en formulant cet ordre. Et de fait, tout le temps du séjour à Choisy, la table fut frugale, le train de vie sans faste. Tous ces détails, connus, colportés, commentés, produisaient sur l'esprit public l'impression la plus favorable.

II

C'est une vérité reconnue que chaque souverain rencontre, en montant sur le trône, une bonne volonté générale qui facilite ses commencemens. Comme les individus, les peuples goûtent la nouveauté, car tout changement implique une espérance. Ce sentiment se faisait jour avec une force toute spéciale après un règne de cinquante-neuf ans, dont le déclin, chargé de fautes sans nombre, avait fait oublier de tous, et jusqu'à l'injustice, les périodes de prospérité et de gloire réelle du début. Au jeune homme de vingt ans qui ceignait la couronne, il ne fallait pas moins que cette sympathie unanime et l'encouragement populaire pour compenser les périls et les embarras de la plus lourde succession qu'aucun prince héritier eût jamais recueillie.

La France, à la mort de Louis XV, était comme un homme vieillissant, dont le corps paraîtrait encore droit et robuste, mais dont tous les organes vitaux seraient attaqués et rongés par un virus subtil. Vers quelque endroit que l'on tournât les yeux, se révélaient les indices de ce mal funeste. L'antique instrument de nos gloires militaires, l'armée de Lawfelt, de Fontenoy, avait été profondément atteinte par les désastres de la guerre de Sept Ans. Les soldats sans doute restaient braves, les chefs prêts à faire leur devoir au feu, mais il manquait la confiance, le prestige, ce qui est l'âme de la victoire. D'ailleurs, l'argent faisait défaut pour réparer les brèches d'un armement insuffisant, comme l'énergie pour remédier aux vices d'une organisation reconnue défectueuse. La situation financière était encore plus

déplorable. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire ce que M. d'Invau, contrôleur général, avant de prendre sa retraite, dans un mémoire confidentiel daté de 1769, ne craignait pas de dire à Louis XV : « Les finances de Votre Majesté sont dans le plus affreux délabrement. Il s'en faut aujourd'hui de cinquante millions que les revenus libres n'égalent les dépenses... Chaque année a accumulé une nouvelle dette sur celle des années précédentes. Les dettes criardes montent aujourd'hui à près de 80 millions. Pour comble d'embarras et de malheur, les revenus entiers d'une année sont consumés par anticipation... Cette situation, concluait-il, est plus qu'effrayante. Il n'est pas possible de la soutenir plus longtemps, et nous touchons au moment où elle jetterait le royaume dans les plus grands malheurs, sans qu'il restât de moyens pour y remédier. » L'abbé Terray, successeur de d'Invau, habile et dénué de scrupules, avait procuré au Trésor un soulagement précaire, en réduisant arbitrairement le revenu des sommes dues par l'État à ses principaux créanciers; mais ce système de « banqueroute permanente, » en irritant justement le public, achevait de détruire le crédit. D'autre part, les impôts, très inégalement répartis, écrasaient, en certaines provinces, les travailleurs et les propriétaires ruraux. Dans quelques régions des Cévennes, du Dauphiné, du Limousin, les paysans cessaient de cultiver leurs champs, les contributions, disaient-ils, dépassant le rapport des terres. Cette misère présentait un douloureux contraste avec le luxe de la Cour et les folles prodigalités de la maison du Roi.

On avait pu craindre un moment qu'une ruine irrémédiable n'atteignît le corps de justice. Les longues luttes soutenues par Louis XV contre les parlemens, le coup audacieux de Maupeou brisant la plus ancienne des institutions du royaume, et la résistance acharnée opposée pendant quelque temps à la magistrature nouvelle, avaient jeté dans le pays un trouble inexprimable. Toutefois, dans les dernières années, le calme se rétablissait un peu, les cours instituées par Maupeou faisaient de sensibles progrès dans la confiance des justiciables, et certaines négociations secrètement engagées avec les chefs les plus connus de l'ancien parlement permettaient d'espérer une pacification prochaine.

Pour être moins publiques, les discussions dans le clergé n'étaient guère moins vives et profondes. Bon nombre de prélats

en vue sympathisaient hautement avec les philosophes, inquiétant les consciences et scandalisant les fidèles. D'autres, plus orthodoxes, se consolaient du déclin de la foi en menant une campagne ardente contre la religion réformée et réclamaient des mesures de rigueur, qui suscitaient, parmi les philosophes, des protestations véhémentes. Nous verrons ce fâcheux conflit se propager pendant toute la première partie du règne de Louis XVI. Le bas clergé, plus tolérant, mais de discipline relâchée, végétait trop souvent dans une indifférence inerte.

De tant de causes d'inquiétude, une des plus graves était l'état de décomposition et d'anarchie morale de l'ancienne société française, jadis si vigoureusement constituée. Il est véritablement trop commode d'attribuer aux seuls philosophes le progrès effrayant, dans la seconde moitié du règne de Louis XV, des idées révolutionnaires. Les événemens, il faut le reconnaître, avaient singulièrement préparé le terrain. Les revers militaires, les déboires humilians de la politique extérieure, l'affaire des parlemens et les scandales publics de l'existence du Roi, avaient fortement ébranlé le respect de l'autorité, déconsidéré le pouvoir. Dans les salons, dans les cafés, dans les cénacles littéraires, dans les milieux bourgeois comme chez les grands seigneurs, tout était discuté, bafoué, battu en brèche, et le cynisme des propos rivalisait avec l'audace de la pensée. A cet état d'esprit d'un peuple dépris peu à peu de ses anciennes croyances, le « parti philosophe » vint apporter, à point nommé, « des chefs, des cadres, une doctrine (1). » Réduit à ces limites, son rôle n'en reste pas moins grand, comme sa responsabilité.

Cependant, si les fondations étaient profondément minées, la façade demeurait debout, intacte en apparence. « La forme, le simulacre de la durée, l'étiquette de la solidité, dit un contemporain (2), subsistaient, et défendaient encore l'édifice, comme des murs de carton peint défendraient une ville, si l'ennemi les prenait pour des remparts de pierre. » La France, avec des aspirations et des idées nouvelles, conservait de vieilles mœurs. « Chacun avait et gardait son enseigne, qui le gardait à son tour. » Il en était surtout ainsi à l'égard de la forme du gouvernement national. Nul ne songeait à renverser la monarchie traditionnelle. Malgré la désaffection grandissante, malgré

(1) Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution*, t. I,
(2) *Souvenirs* du baron de Frénilly.

l'impopularité trop réelle de la personne du Roi, la France, dans son ensemble, était encore foncièrement royaliste. On en eut une preuve manifeste le jour de la mort de Louis XV : Paris tout entier prit le deuil, dans les hôtels des grands et dans les boutiques des faubourgs. « L'artisan, le portefaix, ceux à qui il ne fait réellement rien qu'un Roi soit mort, s'étudiaient à attrister leurs vêtemens. Il semblait que chacun eût perdu son père (1). »

Il est d'ailleurs permis de croire que cette force persévérante de l'esprit monarchique n'était pas sans danger pour le jeune prince sur les épaules duquel tombait le fardeau du pouvoir. On croyait tout possible au Roi ; on attendait donc tout de lui. « Jamais on n'avait tant parlé d'Henri IV et tant vanté Richelieu. Les imaginations caressaient l'idéal d'un roi législateur (2). » De cette disposition, l'impératrice Marie-Thérèse se félicitait naïvement : « Il y a des abus énormes, mandait-elle à sa fille, mais ils augmentent en ce moment les ressources (c'est-à-dire les moyens de popularité), en les abolissant et en s'attirant par là les bénédictions du peuple (3). » Le mal était que ces abus, consacrés par un long usage, servant de puissans intérêts, seraient peu faciles à détruire. Il y faudrait, dans tous les cas, du temps, de la patience, des ménagemens, du tour de main. La confiance du début, pour n'être pas assez rapidement justifiée, risquait de se tourner en déception amère. On serait d'autant plus sévère, que l'on aurait espéré davantage.

Ces écueils, ces obstacles, ces embarras de toute espèce, entrevus par Louis XV, avec cette clairvoyance lucide et inutile qui lui découvrait le péril sans lui donner la force, ni même l'envie d'y échapper, lui faisaient dire, peu de semaines avant sa fin, avec une mélancolique ironie : « Je vois bien comment va la machine, mais j'ignore ce qu'après moi elle deviendra et comment Berry (4) s'en tirera. » Paroles qui, travesties et détournées de leur vrai sens, sont devenues la célèbre formule : « Après moi, le déluge ! »

(1) *Mémorial* de Norvins, t. I.

(2) Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution. Passim.*

(3) Lettre du 30 mai 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.

(4) Louis XVI, avant d'avoir reçu le titre de Dauphin par la mort de son père, portait, ainsi qu'on sait, le titre de Duc de Berry, sous lequel son grand-père avait conservé l'habitude de le désigner.

III

A quelles mains le vieux Roi passait-il ce sceptre pesant, il convient, pour s'en rendre compte, d'étudier d'un peu près la personne de celui que la haine politique des uns, la fidélité dynastique et la pitié des autres, ont peint sous des couleurs si violemment disparates, que l'on a peine à dégager, parmi tant de portraits divers, sa physionomie véritable.

Louis XVI n'était pas, à vingt ans, l'être épais, le « lourdaud, » la « masse inerte et mal taillée, » que contemplèrent avec stupeur les populations assemblées autour du carrosse de Varennes. Des témoignages autorisés le représentent, à l'époque de son avènement, sous un aspect plus sympathique. Le léger embonpoint qu'il tenait de son père, et qui le vieillissait un peu, lui donnait, assure-t-on, dans les cérémonies publiques, une certaine majesté précoce; sur le trône, il avait « bon air. » Mais sa marche pesante, l'habitude, au repos, de « se dandiner d'un pied sur l'autre, » lui retiraient, quand il était debout, une partie de ces avantages. Son visage plein, au nez busqué, à la carnation colorée, n'avait « rien de désagréable, » n'était que les dents, mal rangées, ôtaient de la grâce au sourire. Ses yeux voilés de myope n'étaient pas sans douceur; il s'en dégageait même parfois, quand il suivait sa pensée intérieure, un certain charme de mélancolie. Par malheur, sa timidité, en l'empêchant de regarder les gens en face et avec assurance, détruisait l'apparence de cette franchise qui était dans son cœur. Sa voix, sans être dure, était peu harmonieuse et passait, dès qu'il s'animait, du médium à l'aigu avec une rapidité discordante. Sa tenue était simple, et telle qu'elle eût convenu au plus obscur de ses sujets : un habit gris le matin, et, après la toilette, un uniforme brun ou bleu, de nuance toujours foncée, de drap uni, sans broderies ni dentelles; une épée d'acier ou d'argent; les cheveux arrangés sans art; et quelquefois une négligence qui lui valait les semonces de la Reine, quand, au sortir de son atelier mécanique, il entrait chez sa femme, dépeigné, couvert de poussière, les mains noircies par le travail.

Ce penchant qu'il montrait pour les travaux manuels est ce qui, dès les premiers temps, lui a valu le plus d'attaques, et les attaques les plus injustes. « Hélas! observait Marmon-

tel (1), lorsque Louis XIV s'amusait à engloutir des millions dans Versailles, Trianon ou Marly, on applaudissait; et lorsqu'un jeune Roi s'amuse à tourner une boîte ou à limer une clé, qui ne coûtera que cinq sols à son peuple, on y trouve peu de décence. En vérité, les hommes méritent d'être malheureux! » Il est certain que sa constitution sanguine, et le soin même de sa santé, lui faïsaient une nécessité de l'exercice et du mouvement; robuste au point que, dans l'intimité, il se divertissait à jucher un jeune page sur une énorme pelle à feu et à faire le tour de la chambre en le portant à bras tendu. A la chasse, assure d'Allonville, on le voyait souvent « descendre de cheval pour couper du bois et exercer sa force par d'autres violens travaux. » La même raison explique son extraordinaire appétit. Peu raffiné d'ailleurs, il ne mangeait que les mets les plus simples, de même qu'il ne buvait de vin pur qu'au dessert; ce qu'on a raconté de son intempérance paraît n'être qu'une calomnie, que rien ne justifie. Disons encore que, dans les premières années de son règne, — et avant le découragement résultant de tant d'insuccès, — les heures qu'il consacrait aux exercices du corps ne furent jamais dérobées au travail. La chasse, sa grande passion, était fréquemment délaissée pour le devoir royal, et, informé des plaisanteries qui couraient dans la capitale sur son goût pour la serrurerie, il renonça pour de longs mois à ce passe-temps inoffensif.

Le moral était, chez Louis XVI, en accord avec le physique : un défaut absolu de brillant et de séduction, un esprit sain, solide et lourd. « Cet homme est un peu faible, mais point imbécile, mandait l'empereur Joseph II à son frère Léopold après son séjour à Versailles (2). Il a des notions, il a du jugement, mais c'est une apathie de corps comme d'esprit. Il fait des conversations raisonnables; il n'a aucun goût de s'instruire, ni curiosité. Enfin le *fiat lux* n'est pas venu; la matière est encore en globe. » Ce jugement d'un beau-frère, bien qu'assez juste en soi, pèche par excès de sévérité. L'esprit du nouveau Roi ne manquait en effet ni d'étendue ni de lucidité; sa mémoire était remarquable, et, bien qu'il eût été médiocrement instruit, il avait en histoire, en géographie, en science mathématique, des lumières

(1) Lettre du 27 avril 1776 à Mme Necker. — Archives de Coppet.

(2) Lettre du 9 juin 1775. *Introduction* à la Correspondance de Mercy-Argenteau publiée par le chevalier d'Arneth.

fort supérieures à celles de la plupart de ses sujets. Avec cela, de la méthode, de la réflexion, du bon sens, mais une lenteur de conception et une gaucherie intellectuelle qui l'empêchaient souvent de mettre ces dons à profit et le laissaient déconcerté, ou cabré brusquement, devant une objection, une difficulté imprévue.

Même maladresse à employer ses qualités de cœur et ses réelles vertus. Sensible et bon, voulant le bien avec sincérité, il blesse à chaque instant les gens par des mots malheureux, des plaisanteries brutales et d'inutiles coups de boutoir. Il n'est jamais aussi fâcheux que lorsqu'il est de belle humeur. « Au coucher, rapporte le duc de Croÿ (1), il tournaille plus d'une demi-heure, cherchant à ricaner sur tout, à faire des plaisanteries sur rien. J'aurais bien désiré un meilleur ton pour lui ! » Il compatit à la misère des pauvres, il fait lui-même la charité, allant parfois de bon matin, seul à pied, dans Versailles, visiter incognito des familles indigentes. Surpris un jour dans cette occupation, et voyant sur le seuil de la maison dont il sortait un groupe nombreux de gardes et de gentilshommes : « Parbleu ! messieurs, leur disait-il en riant, il est cruel que je ne puisse aller en bonne fortune sans que vous le sachiez ! » Ces façons, ce langage, qui eussent pu lui valoir l'amour de la classe populaire, une légende à la Henri IV, perdaient tout leur effet par suite d'une mesquinerie, d'une parcimonie de détail, qui lui donnaient, à tort, un renom d'avarice. C'est ainsi, nous dit-on, qu'en écrivant ses lettres, il économisait le papier avec un soin risible, se fâchant pour une feuille inutilement gâchée, et qu'il gardait ses vieux habits jusqu'à l'extrême limite, n'octroyant aux valets qu'une défroque hors d'usage. Bref, il semblait qu'une méchante fée, sans détruire ses mérites, lui eût ôté la faculté d'en tirer avantage. Il fallait, a-t-on dit, « fermer les yeux pour lui rendre justice. » Et on a pu lui appliquer, avec trop de justesse, le mot de la marquise de Sévigné sur cet homme de son temps qui, disait-elle, avait eu « besoin d'être tué pour être solidement estimé (2). »

Mais ce qui manque par-dessus toute chose à Louis XVI, c'est le don essentiel qui, chez un souverain absolu, tient lieu de presque tous les autres et sans lequel tous les autres sont

(1) *Journal* du duc de Croÿ.
(2) *Souvenirs* du baron de Frénilly.

vains : la fermeté de caractère, la décision de volonté. « Il y avait en lui deux hommes, dit un de ses contemporains (1), l'homme qui *connaît*, et l'homme qui *veut*. La première de ces qualités était très étendue et très variée. Mais, dans les grandes affaires d'État, le Roi qui veut et ordonne ne se trouvait presque jamais. » Une clairvoyance honnête, d'excellentes intentions, une droiture indéniable, tout est paralysé, stérilisé, détruit par cette incurable faiblesse. « Mon frère, raillait le Comte de Provence, est comme ces boules d'ivoire huilées qu'on ne peut retenir ensemble. »

Décider et vouloir, en ces deux mots tient presque tout l'art de régner. Louis XIV n'en eut guère d'autre ; mais il le pratiqua si bien qu'il n'eut pas besoin de génie. Son descendant débile n'avait, hélas ! rien retenu de cet héritage ancestral. Peut-être aurait-il distingué un Colbert, un Louvois ; il les aurait sans doute appréciés et aimés ; il ne les aurait assurément pas soutenus. C'était, comme l'a écrit un historien moderne (2), « un prince selon les illusions du temps, un prince d'idylle et de conte moral. Doué de toutes les qualités qui conviennent pour populariser les dynasties dans les époques prospères, il ne possédait aucune de celles qu'il faut pour les fonder dans les agitations ou les restaurer au milieu des troubles. »

IV

Tout homme faible est influençable. Louis XVI le fut plus que personne, subissant tour à tour, et parfois simultanément, la domination de tous ceux qui composaient son entourage intime, sa femme, ses tantes, et ses deux frères. Une brève revue de ces différens personnages est une préface indispensable à l'histoire de son règne.

La Reine d'abord, qui, quoi qu'on ait pu dire, eut de tout temps un grand crédit auprès de son époux. « On ne m'a rien appris, s'écriait le jeune prince au lendemain de son avènement, mais j'ai lu un peu d'histoire, et j'ai vu que ce qui a toujours perdu cet État a été les femmes légitimes et les maîtresses. » Ceux qui entendirent ces paroles conçurent des doutes sur le

(1) *Mémoires sur le règne de Louis XVI*, par Soulavie.
(2) *L'Europe et la Revolution*, par A. Sorel, t. I.

futur rôle de la Reine en matière politique, et plût au ciel que l'événement leur eût donné raison ! Le long martyre, la fin touchante de Marie-Antoinette, le courage qu'elle a déployé dans les plus affreuses circonstances, ont à bon droit nimbé son front d'une auréole, qu'il serait cruel d'arracher. Sa mort couvre et protège sa vie, défend sa mémoire, peut-on dire, contre le jugement do l'histoire. La vérité pourtant a des droits, tout comme la pitié. Sans insulter à l'infortune et sans violer les convenances, il doit être permis de dire, après plus d'un siècle écoulé, quelles erreurs et quelles fautes marquèrent, dès le début du règne, l'intervention incessante de la Reine dans les affaires publiques, d'exposer notamment combien elle contribua à la désaffection publique qui, isolant le trône au milieu de l'orage et le privant de ses plus sûrs appuis, le livra presque sans défense à ceux qui méditaient sa ruine.

La femme, chez Marie-Antoinette, était supérieure à la reine. Ses qualités comme ses défauts formaient avec Louis XVI le plus parfait contraste. On a discuté son physique, et il paraît certain qu'elle n'était pas régulièrement jolie; mais sur sa grâce, sur sa noblesse, sur le charme et l'éclat radieux qui paraient sa jeunesse, tous les témoignages sont d'accord. « Lorsqu'elle est debout ou assise, c'est la statue de la beauté; lorsqu'elle se meut, c'est la grâce en personne... On dit qu'elle ne danse pas en mesure, mais alors c'est la mesure qui a tort. » Ainsi s'exprime Walpole (1). Le comte d'Hézeckes, dans ses *Souvenirs d'un page*, donne la même note, avec moins de lyrisme : « Quand elle sortait, le dimanche, de son appartement au bout de la galerie, pour venir chercher le Roi et aller à la messe, on voyait au-dessus de son entourage s'agiter les plumes de sa coiffure, et elle dominait de la tête toutes les dames de la Cour... D'une taille un peu forte, elle n'était jamais mieux habillée que dans sa toilette du matin. » Voici encore le croquis que trace d'elle, dans ses *Mémoires* inédits, un homme qui ne l'aimait guère, le comte de Saint-Priest, ex-ambassadeur de Louis XV (2) : « Cette princesse était grande et bien faite, le teint admirable, le pied et la main charmans, l'ensemble de la personne agréable, sans cependant des traits distingués de beauté. Elle avait de la faci-

(1) Lettre du 23 août 1775.

(2) *Mémoires* inédits du comte de Saint-Priest. — Collection du baron de Barante.

lité et de la grâce à s'énoncer, mais dans le fond peu d'instruction. »

La séduction de son esprit égalait celle de ses manières. Non qu'elle émaillât sa causerie de mots spirituels ou profonds; on ne cite d'elle nul trait piquant, nul aperçu neuf ou frappant, nulle saillie digne de mémoire. Mais le tact, l'enjouement et le désir de plaire tenaient lieu de verve brillante et lui conciliaient mieux les cœurs. « Elle trouvait au moment ce qu'il y avait de plus convenable dans les circonstances, ainsi que les expressions les plus justes (1). » Son instruction était élémentaire; elle montrait peu de goût pour la lecture, sérieuse ni même frivole; mais, du peu qu'elle savait, elle tirait habilement parti. On doit aussi lui reconnaître un fond réel d'honnêteté, de bonté, une certaine droiture de conscience. « Son premier mouvement est toujours le vrai, » écrivait son frère Joseph II. Ces bonnes dispositions étaient malheureusement gâtées par une frivolité, une irréflexion étourdie, une fureur de plaisir, qui lui faisaient sacrifier sans scrupule son devoir et son intérêt à la fantaisie du moment. Insoucieuse du qu'en-dira-t-on, versatile dans ses goûts, fougueuse dans ses caprices, emportée dans ses affections comme dans ses haines et ses rancunes, elle se donnait trop aisément, dit un homme qui l'a vue de près, l'air et le ton « d'une enfant mal élevée (2). »

Elle était, par nature, dépourvue d'ambition; son amusement l'occupait davantage que les affaires d'État; et sa mère, dans les premiers temps, déplorait même cette aversion pour les choses de la politique : « Je crains la nonchalance de ma fille, son peu de goût pour toute occupation sérieuse et son éloignement de tout ce pour quoi il faudrait se donner quelque peine. » — « Je doute, reprenait-elle à quelques jours de là, qu'elle aura jamais beaucoup de part aux affaires. Son inapplication y mettra toujours un obstacle assez fort (3). » Ce souci maternel fera rapidement place à l'inquiétude contraire. Non que le trône ait modifié les sentimens et les goûts de Marie-Antoinette. Elle restera toujours, de cœur, éloignée de la politique, étrangère à l'esprit d'intrigue. Mais son entourage familier ne lui permettra pas longtemps cette abstention prudente; ses amis et ses favo-

(1) *Portraits et caractères*, par Sénac de Meilhan.
(2) *Souvenirs* de Moreau.
(3) Lettres des 16 juin et 16 juillet 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.

rites la jetteront bientôt dans la lutte, exploiteront sa facilité, pousseront son indolence à travailler, non pour elle, mais pour eux. Ni la France, ni le Roi, ni Marie-Antoinette elle-même n'auront à s'en féliciter!

Après la Reine, la plus grande influence auprès du nouveau Roi semblait devoir être celle de ses tantes, « Mesdames tantes, » comme on les appelait, les filles non mariées de Louis XV. En 1774, quatre d'entre elles survivaient à leur père, Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, demeurées à la Cour, et Madame Louise, cloîtrée chez les Carmélites de Saint-Denis. Ces vieilles filles, toujours tenues à l'écart des affaires, reléguées à dessein dans le cercle restreint d'un entourage inepte et les puérilités d'une étroite bigoterie, unissaient, a-t-on dit, « aux sévérités de l'âge toutes les aigreurs du célibat (1). » La plus active, la plus intelligente des quatre était l'aînée, Madame Adélaïde. Elle avait eu, dans sa première jeunesse, des traits nobles et réguliers, mais les années avaient de bonne heure fait leur œuvre. C'était maintenant une grande femme sèche, au nez coupant, au regard impérieux, à la voix dure, au parler bref, aux manières brusques et cassantes. Vertueuse d'ailleurs, malgré les bruits affreux répandus sur son compte, mais sans douceur et sans bonté, orgueilleuse de son rang, implacable sur l'étiquette, pétrie de préjugés, autoritaire et tracassière. Après la mort du Dauphin et de la Dauphine, elle s'était jadis occupée, avec un certain zèle, de ses neveux orphelins, spécialement du futur Louis XVI; aussi ce dernier montrait-il pour celle qui avait « caressé sa solitaire enfance » une gratitude mélangée de respect, d'affection et de crainte.

Mesdames Victoire et Sophie, créatures effacées, subissaient passivement l'ascendant de leur sœur aînée. La première avait été belle, elle restait encore agréable, avec quelque douceur dans les yeux et dans le sourire, d'ailleurs l'incapacité même, sans instruction, sans volonté, menant avec résignation une existence végétative. Madame Sophie, d'une rare laideur, timide et gauche jusqu'à l'infirmité, l'air « triste et toujours étonné, » n'était pour ceux qui l'approchaient qu'un objet de pitié. « C'est au fond, j'en suis sûre, une âme d'élite, mandait Marie-Antoinette

(1) *Marie-Antoinette*, par Edmond et Jules de Goncourt

à sa mère (1), mais elle a toujours l'air de tomber des nues. Elle restera quelquefois des mois sans ouvrir la bouche, et je ne l'ai pas encore vue de face. » Madame Louise enfin, la plus jeune, âme pure et bien intentionnée, n'avait cependant pas, en renonçant au monde, renoncé du même coup à tout esprit d'ambition et d'intrigue. On l'accusait d'abuser volontiers des privilèges d'un état révéré pour se mêler des choses du siècle, pour blâmer, conseiller, solliciter surtout, et se faire l'instrument de la coterie dévote. « Depuis son entrée aux Carmélites, écrit l'abbé de Vermond, elle ne cesse de fatiguer les ministres. »

Lors du mariage de leur neveu, l'arrivée à Versailles d'une archiduchesse de quinze ans, étrangère à la Cour et en tous points novice, avait éveillé chez Mesdames l'humeur accaparante qui sommeillait au fond de leurs cœurs racornis. Elles s'étaient efforcées, avec un visible empressement, d'attirer la Dauphine dans leur société familière, de façonner à leur image sa jeune inexpérience, d'acquérir ainsi du crédit auprès du futur Roi. Ce manège avait eu d'abord quelque succès, mais l'intimité dura peu; les petites « cachotteries » des tantes, leurs menées souterraines et leur ton maladroit de supériorité indisposèrent la nièce et l'amenèrent à secouer cette tutelle incommode. On devine quelles rancunes suscita cette brusque retraite. Les années ne firent qu'aggraver l'antipathie née d'une déception réciproque et fondée sur une différence foncière d'idées, de goûts et d'habitudes. « Si les manières de la Dauphine paraissaient trop libres à Mesdames, les leurs paraissaient absolument gothiques à la Dauphine. D'un côté, l'on blâma trop, de l'autre on n'écouta pas assez (2). »

Les choses en étaient là, quand survint le changement de règne, excitant, chez les vieilles princesses, comme un renouveau d'espérance. Reprendraient-elles sur le couple royal l'influence abolie? Quelle serait sur l'âme molle d'un prince adolescent, dans le désarroi des débuts, l'autorité de ces vénérables personnes, de celle surtout qui se targuait d'exercer sur son cœur un empire quasi maternel? C'est le problème qui faisait le sujet de tous les entretiens, à Versailles, à Paris, dans toutes les capitales, le problème qu'un prochain avenir allait provisoirement résoudre.

(1) Lettre du 14 février 1770. Correspondance publiée par d'Arneth.
(2) *Réflexions historiques sur Marie-Antoinette*, par le Comte de Provence. *Passim.*

Pour achever cette revue de la famille royale, il me reste à parler des deux frères de Louis XVI, Monsieur, Comte de Provence, et Charles-Philippe, Comte d'Artois. Leur rôle, pour n'être guère en vue, n'est cependant pas négligeable dans les événemens qui vont suivre. Le premier de ces princes présentait avec son aîné quelque conformité physique, encore plus lourd peut-être et de plus forte corpulence. Là se bornait la ressemblance : esprit cauteleux, dissimulé, sournois, se plaisant aux petits moyens, intéressé, avide d'argent, le Comte de Provence, en cette première phase de sa vie, était loin de jouir de l'estime que lui acquirent plus tard, à l'heure du grand naufrage, sa dignité dans le malheur et son sang-froid au milieu des écueils. Les compagnies douteuses qu'il fréquentait de préférence, les stratagèmes qu'il employait pour augmenter son bien, certains bruits qui couraient sur ses sourdes intrigues, tout cet ensemble était peu fait, comme disait Marie-Antoinette, pour lui valoir « la considération ni l'affection publiques. » Louis XVI ne l'aimait guère et se méfiait de lui. Certain soir que les princes, dans l'intimité familiale, jouaient une scène de *Tartuffe*, dont Monsieur remplissait le rôle : « Cela a été joué à merveille, dit soudain le Roi à voix haute, tous les personnages y étaient dans leur naturel (1). » La Comtesse de Provence était douée, avec moins d'esprit, des mêmes instincts que son époux. Tous deux d'ailleurs s'entendaient à merveille et formaient un couple assorti, que l'on ménageait par prudence et qu'on n'estimait guère. « Nous vivons fort bien avec Monsieur et Madame, au moins en apparence, écrivait Marie-Antoinette (2). Notre pli est pris, nous serons toujours sans division ni confiance. »

Le Comte d'Artois, le plus jeune des trois frères, était fort différent des autres. De tournure leste et dégagée, aisé dans ses manières, il aurait eu un visage agréable, n'était une bouche toujours ouverte qui donnait à ses traits une expression peu spirituelle. Une intarissable faconde et un imperturbable aplomb semblaient, à première vue, démentir cette physionomie. Son amabilité légère, sa constante gaîté, son audace, lui valaient de bonne heure du succès près des femmes. Mais ces frivoles mérites cachaient mal l'âme la plus médiocre, le jugement le plus faux, l'intelligence la plus bornée et la plus pro-

(1) Lettre de Mercy-Argenteau du 28 juin 1774. *Passim.*
(2) Lettre du 14 juillet 1775. *Ibid.*

fonde ignorance. Passionné de plaisir et peu difficile dans ses choix, il défrayait par de fréquens scandales la chronique de la Cour, sans chercher même à sauver l'apparence au regard do sa femme, laquelle d'ailleurs, « nulle et désagréable en tout, ne comptait ni en bien ni en mal (1). » On eût pardonné ces écarts à son extrême jeunesse; le pire était son caractère hautain, impérieux, violent, une témérité de propos qui n'épargnait rien ni personne, et la fatale manie de jeter ceux qui l'approchaient, par la parole et par l'exemple, dans les plus fâcheuses aventures.

Louis XVI, sans faire grand cas de lui, montrait quelque faiblesse envers cet enfant étourdi et lui passait mainte incartade. Cette indulgence eût été sans danger, si elle n'avait facilité l'intimité fâcheuse de la Reine avec son beau-frère. Sans doute celle-ci, aux heures de réflexion, le jugeait-elle à sa valeur. Après un séjour avec lui : « Je suis convaincue, confiait-elle à sa mère (2), que, si j'avais à choisir un mari entre les trois frères, je préférerais encore celui que le ciel m'a donné. » Elle s'amusait pourtant de ses propos hardis, de ses folles équipées et de ses façons cavalières, tolérait de sa part de choquantes familiarités (3). Les jours de désœuvrement et d'ennui, nous le verrons entraîner sa belle-sœur à toutes les imprudences, à toutes les inconséquences de conduite, où Marie-Antoinette laissera de sa réputation. C'est encore lui, dans les crises politiques, qui abusera de son crédit pour engager plus d'une fois la souveraine en de déplorables démarches, au détriment de sa dignité personnelle et de l'intérêt du royaume, inaugurant ainsi dès lors ce rôle d'inconscient destructeur, de fossoyeur joyeux, que, sûr de soi et le sourire aux lèvres, il poursuivra pendant tout le cours de sa vie.

C'est au milieu des tiraillemens de ces différens personnages, qui tous, à des degrés divers, avaient ou se croyaient des droits à sa confiance et à son affection, qu'un jeune roi de vingt ans allait avoir à se débattre, pour manœuvrer parmi d'innombrables écueils, et arracher le char embourbé de l'État des fondrières où s'enlizait la fortune du royaume de France.

(1) Lettre de Mercy-Argenteau à l'Impératrice, du 28 septembre 1774.
(2) Lettre du 15 décembre 1775.
(3) *Mémoires* inédits du comte de Saint-Priest. *Passim.*

V

Dans le réseau d'intrigues dont la trame s'ourdissait au cours de ces premières journées, deux noms se trouvaient en vedette : ceux du duc d'Aiguillon et du duc de Choiseul, chefs respectifs des deux groupes puissans et nombreux qui se livraient bataille, depuis quelques années, avec une ardeur implacable. Ces camps ennemis constituaient-ils, à proprement parler, des partis politiques ? La question semble discutable. Sans doute, en remontant aux origines, y peut-on discerner deux courans opposés, deux systèmes divergens sur la politique extérieure. Le duc d'Aiguillon, fidèle à la vieille religion de la diplomatie française, représentait les idées de méfiance à l'égard de l'Autriche, la tendance à secouer le joug, chaque année plus pesant, qu'imposait à la France l'amitié impériale. Le duc de Choiseul, au contraire, auteur du mariage du Dauphin avec une archiduchesse autrichienne, personnifiait en quelque sorte l'alliance avec l'Empire. C'est pourquoi sa brusque disgrâce, en 1770, avait si vivement affecté l'esprit de Marie-Antoinette : « J'ai été bien émue de cet événement, mandait-elle à sa mère (1), car M. de Choiseul a toujours été un ami de notre famille... Je lui suis redevable, et je ne suis pas ingrate. » Dans la réalité, ce dissentiment de principes entre les deux hommes d'État servait surtout de voile décent à ce qui n'était guère qu'une rivalité personnelle, un conflit d'ambitions, une jalousie de places, de dignités, de clientèle.

Dans ce sourd et furieux combat, dont le pouvoir était l'enjeu, Choiseul avait pour lui la supériorité de talent et d'intelligence, l'éclat de son long ministère, l'appui des parlemens, la sympathie du parti philosophe. Il avait contre lui les préventions que, dès l'enfance, l'entourage de Louis XVI avait semées dans son esprit à l'égard de celui qu'on lui représentait comme le mortel ennemi, sinon comme le meurtrier, de son père. N'était-ce pas M^me^ de Marsan, gouvernante de ses sœurs, qui, à l'anniversaire de la mort du Dauphin, entrait chez l'héritier du trône, en grand habit de deuil, disant d'un ton tragique : « Je viens assister au service célébré pour feu votre père, que M. de

(1) Lettre du 27 décembre 1770. — Correspondance publiée par Feuillet de Conches.

Choiseul a fait empoisonner (1)? » Ces calomnies, constamment répétées, avaient, sans le convaincre, fait impression sur l'âme pieusement filiale du prince, déterminé chez lui comme une répulsion instinctive.

D'Aiguillon avait l'avantage d'être, depuis quatre ans déjà, le chef réel du ministère, dirigeant à lui seul les départemens de la Guerre et des Affaires étrangères. Il n'avait pas manqué de mettre ce temps à profit, ayant, dit Besenval, « rempli Versailles de gens à lui et gagné tous les entours, de manière que rien ne pouvait se faire ni revenir au Roi que de son consentement. Il était d'autant plus sûr de réussir qu'il n'avait point de confident et que, par conséquent, il ne craignait aucune indiscrétion. Ceux qui le servaient lui étaient entièrement dévoués. » Il disposait, en outre, de l'appui du clergé, ou du moins du « parti dévot, » en haine du duc de Choiseul, qui avait chassé les jésuites; et cet appui n'était pas négligeable à l'avènement d'un prince dont la piété sincère ne faisait de doute pour personne. En revanche, d'Aiguillon s'était montré, dans ces dernières années, l'inséparable ami et le soutien fidèle de M^me^ du Barry; c'était de chez lui, comme on sait, que la comtesse était partie pour se rendre en exil. Or l'hostilité déclarée de Marie-Antoinette contre l'ex-favorite, — sans mentionner d'autres griefs d'un genre plus personnel, — devait faire craindre au duc de rencontrer de ce côté une opposition redoutable.

Une première question se posait : fallait-il conserver, du moins temporairement, les ministres en exercice? Les derniers choix faits par Louis XV étaient sujets à la critique. C'étaient, avec d'Aiguillon, le chancelier de Maupeou, bête noire des vieux parlementaires, l'abbé Terray, contrôleur général, adroit mais décrié, — deux hommes sur lesquels il nous faudra prochainement revenir, — plus trois personnages secondaires, Bertin, directeur de l'Agriculture, suppléant-né de ses collègues empêchés ou absens, homme à tout faire et médiocre partout, Bourgeois de Boynes, ministre de la Marine, dont l'incapacité notoire excitait la risée de ses subordonnés, enfin le duc de La Vrillière, ministre de la Maison du Roi, esprit frivole et courtisan servile, sans talens, sans savoir, sans vices et sans vertus. Mal-

(1) *Mémoires* du comte d'Allonville.

gré l'insuffisance de ce personnel politique, bien des gens estimaient que le plus sage était d'attendre et de laisser toutes choses provisoirement en place, pour se donner le loisir de la réflexion. C'est le conseil que donnait à sa fille l'impératrice Marie-Thérèse : « Ne précipitez rien; voyez par vos propres yeux; ne changez rien; laissez tout continuer de même (1). » Cette attitude d'expectative convenait à l'humeur indécise du Roi. Des scrupules cependant agitaient sa conscience : les ministres actuels, ayant tous approché Louis XV pendant sa maladie, étaient, comme je l'ai dit plus haut, bannis encore pour une semaine hors de la présence du souverain, qui se voyait avec effroi, pendant toute cette période, privé de direction et livré à ses propres forces. Sa jeunesse, son inexpérience risquaient, se disait-il, de lui faire commettre des fautes. Dans cette perplexité, un expédient s'offrit à son esprit : ne pourrait-il se choisir un guide, un « mentor, » un homme d'État d'une autorité reconnue, et le prendre pour conseiller sans lui confier de portefeuille? Ainsi parerait-il au présent sans engager l'avenir.

Le surlendemain de l'avènement, cette résolution était prise. L'homme restait à trouver, et là commençait l'embarras (2). Faire ce choix à lui seul, son caractère y répugnait; mais où se renseigner? Consulter Marie-Antoinette? Il connaissait par avance sa réponse: elle indiquerait Choiseul, « l'ami de sa famille, » le confident de son arrivée à Versailles, et toutes les préventions du Roi se soulevaient contre cette idée. Il lui vint alors la pensée de recourir aux lumières de ses tantes. Elles se trouvaient précisément à sa portée et dans son voisinage; l'ordre, d'abord donné, d'expédier les princesses au pavillon de Trianon, où elles seraient inoculées, avait été, sur leur demande, changé au moment du départ; elles occupaient le petit château de Choisy, au grand ennui de Marie-Antoinette, qui flairait un péril dans cette proximité.

Jamais soupçons ne furent plus promptement justifiés. Dans l'après-midi du 12 mai, à l'insu de la Reine, un petit conseil

(1) Lettre du 18 mai 1774. — Correspondance publiée par d'Arneth.

(2) Pour le récit qui suit, j'ai consulté les *Mémoires* de Soulavie, de Mme Campan, de l'abbé Georgel, de Morellet, de Mme de Genlis, les *Souvenirs* de Moreau, le *Journal* du duc de Croÿ, le journal inédit de l'abbé de Véri, la *Correspondance* de Mercy-Argenteau, de Mme du Deffand, etc.

de famille se tint, mystérieusement, dans les appartemens privés du Roi. Louis XVI et ses trois tantes y délibérèrent en commun. Là, on ouvrit et on lut en secret un document émané du Dauphin, écrit par lui, dit-on, à la veille de sa mort, sorte de testament politique où il désignait à son fils, avec les raisons à l'appui, les personnages qu'il estimait dignes de sa confiance. Qui apporta ces instructions posthumes? C'est un détail qui n'est pas éclairci; mais sur l'existence de la note et sur son authenticité, il n'existe aucun doute. Trois noms s'y détachaient: en première ligne, le comte de Maurepas, « qui, disait le Dauphin, a conservé, à ce que j'apprends, son attachement aux vrais principes de la politique, que M^me^ de Pompadour a méconnus et trahis, » coup droit contre Choiseul et la « politique autrichienne. » Le second nom inscrit était celui du duc d'Aiguillon; puis venait M. de Machault, « homme roide de caractère, — je cite les termes du Dauphin, — avec quelques erreurs dans l'esprit, mais honnête homme. Le clergé le déteste pour ses sévérités contre lui; l'âge l'a beaucoup modéré. »

A ces trois noms, Mesdames, de leur propre mouvement, en voulurent joindre un quatrième, celui du cardinal de Bernis, leur ami, alors ambassadeur à Rome: « Non, répliqua vivement Louis XVI, c'est un poète, je n'en veux pas! » D'Aiguillon, ministre en fonctions, se trouvant hors de cause, la discussion fut circonscrite entre MM. de Maurepas et de Machault. Tous deux, nés en 1701, étaient plus que septuagénaires; tous deux, longtemps ministres, étaient rompus au maniement des affaires de l'État; tous deux, mis en disgrâce pour avoir perdu la faveur de la marquise de Pompadour, avaient vécu depuis éloignés de la Cour, dans une obscure retraite; tous deux enfin passaient avec raison pour probes et désintéressés. Leurs caractères offraient d'ailleurs le plus parfait contraste: Maurepas souple, habile, insinuant, mobile dans ses résolutions, sceptique dans ses idées, vite consolé par un bon mot de toutes les catastrophes; Machault rigide, austère, un peu cassant, ferme dans ses desseins, immuable dans ses vues. Malgré Madame Adélaïde, qui opina pour le comte de Maurepas, Louis XVI se prononça nettement en faveur de Machault. Sans doute comprenait-il, avec son bon sens naturel, l'utilité pour sa faiblesse d'un appui résistant, et l'avantage d'une main robuste pour redresser le gouvernail du navire en détresse. Ce parti déclaré, il se retira un moment pour rédiger

la lettre qu'un page irait porter, dans sa terre d'Arnouville, au futur directeur du cabinet du Roi.

Cette lettre, souvent reproduite, est, dans sa naïve modestie, l'expression trop fidèle des intimes sentimens du Roi, pour que je puisse me dispenser d'en donner le texte complet : « Dans la juste douleur qui m'accable, et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir. Je suis Roi, ce nom renferme bien des obligations, mais je n'ai que vingt ans et je n'ai pas les connaissances qui me sont nécessaires. Je ne puis travailler avec les ministres, tous ayant vu le Roi pendant sa maladie. La certitude que j'ai de votre probité et de votre profonde connaissance des affaires m'engage à vous prier de m'aider de vos conseils. Venez donc le plus tôt qu'il vous sera possible. Sur ce... Louis, à Choisy, ce 12 mai 1774. »

Dans la chambre où étaient demeurées les princesses, les minutes qui suivirent la sortie du Roi furent pleines d'agitations et de conciliabules. Le trouble s'aggravait par suite d'une circonstance spéciale. Madame Adélaïde avait pour dame d'atours la comtesse de Narbonne, en qui elle avait toute confiance et qui passait pour être, de longue date, l'amie intime, « l'âme damnée » du duc d'Aiguillon. C'est cette dernière qui, soufflée par le duc, avait prôné auprès de sa maîtresse les mérites de Maurepas, oncle de M^me^ d'Aiguillon, nul choix ne pouvant mieux servir les intérêts de l'ambitieux ministre (1). Vive fut la déception de M^me^ de Narbonne lorsqu'elle apprit la volonté royale ; elle mit sur-le-champ tout en œuvre auprès de la princesse pour exciter son humeur batailleuse et la décider à l'action. Soit hasard, soit calcul, il se trouva à point nommé, pour appuyer son éloquence, un puissant auxiliaire, l'abbé de Radonvilliers, ex-sous-précepteur de Louis XVI, maintenant l'un de ses secrétaires. Naguère jésuite, depuis sorti de l'Ordre, mais sans éclat et sans rupture, c'était un homme honnête, éclairé et

(1) Voici ce que apporte à ce sujet la *Correspondance secrète* publiée par Métra : « Deux jours avant la mort de Louis XV, la comtesse de Narbonne dit à Madame Adélaïde : « Vous devez, Madame, vous attendre à la mort du Roi votre père, et sans doute Monseigneur le Dauphin ne pourra se dispenser de chasser les ministres de son aïeul ; mais il ne peut faire justice que lentement et après s'être mis au fait avec eux du courant des affaires. Il a cependant besoin de quelqu'un qui puisse le guider, et je ne vois personne qui puisse mieux remplir cette tâche que M. de Maurepas. » Cette idée fut saisie avidement par Madame Adélaïde, qui la communiqua au Roi dès que Louis XV eut fermé les yeux. »

disert. Le nom de M. de Machault, — suspect de jansénisme et mal vu du clergé, dont il avait jadis diminué la richesse par des édits fiscaux, — ne pouvait manquer de déplaire à ce digne ecclésiastique et de choquer ses convictions sincères. Il s'éleva fortement contre l'élévation d'un homme aussi funeste et acheva d'échauffer Madame Adélaïde. Tous deux, de compagnie (1), s'en furent trouver le Roi pour le faire revenir sur sa résolution.

Les informations manquent au sujet de la scène qui se passa entre ces personnages, mais on se représente sans peine la pression exercée sur l'esprit du jeune prince, les appels faits à sa conscience, à ses sentimens religieux, les scrupules éveillés de la sorte en son âme, et bientôt après sa défaite, l'abdication de sa volonté. Il fut convenu qu'on essaierait de « rattraper » la lettre, et que M. de Maurepas aurait la place offerte à M. de Machault. Le sieur Campan, beau-père de la première femme de chambre de Marie-Antoinette, fut expédié en hâte pour arrêter le messager, s'il n'était pas encore en route, et reprendre l'écrit du Roi. Il y eut un moment d'attente et de vive anxiété. « Si la lettre eût été partie, a dit plus tard Marie-Antoinette (2), M. de Machault eût été premier ministre, car jamais le Roi n'eût pris sur lui d'écrire une seconde lettre contraire à sa première volonté. » Le hasard fit qu'au moment de se mettre en selle, le page porteur du billet eût constaté la perte d'un éperon (3); les quelques minutes employées à en chercher un autre permirent à Campan d'arriver et de signifier le contre-ordre. Cette futile circonstance eut, selon l'apparence, une influence peut-être décisive sur toute l'orientation du règne et le sort de la monarchie (4).

Le billet repris par Campan et rapporté au Roi, on reconnut que sa teneur convenait parfaitement pour Maurepas. L'adresse

(1) D'après certaines versions, Madame Adélaïde serait seule allée trouver le Roi dans sa chambre.

(2) *Mémoires* de Mme Campan.

3) Tradition rapportée par M. le marquis de Vogüé, arrière-petit-fils de M. de Machault.

(4) Seul de tous les contemporains, Augeard, dans ses *Mémoires*, conteste, avec quelques réticences de langage, le récit qu'on vient de lire. Cette dénégation ne peut tenir devant les affirmations unanimes et précises de tous les autres documens du temps, notamment les récits de Mme Campan, du duc de Croÿ, de l'abbé Georgel, de Morellet, de Soulavie, de Moreau, de Mercy-Argenteau, d'autres encore, tous gens bien informés. D'après une anecdote racontée par Moreau, Madame Adélaïde regretta par la suite, à la lumière des événemens, la part qu'elle avait prise à l'élévation de Maurepas. Bien des années après, revenant sur cet épisode : « C'est moi qui ai fait la faute! » disait-elle avec repentir.

seule fut changée. Le message, ainsi rectifié, fut envoyé par l'office du même page au château de Pontchartrain, résidence seigneuriale de son nouveau destinataire. Le lendemain, vendredi 13 mai, Maurepas débarquait à Choisy où l'attendait Louis XVI.

L'audience dura « cinq quarts d'heure, » et la conversation roula sur la politique générale: « Fallait-il conserver ou non le ministère du dernier Roi? Fallait-il le changer entièrement? Quels choix nouveaux pourrait-on faire? Enfin quel rôle faire jouer à M. de Maurepas lui-même? » Tels furent, dit l'abbé de Véri (1), les principaux points abordés. De ces questions, la plus pressante, comme la plus grave, était la dernière indiquée. Le public, on ne peut le nier, attendait un première ministre. Maurepas en prendrait-il le titre et la fonction? Habileté ou prudence, il en déclina le fardeau. Rester, sinon dans la coulisse, au moins dans le fond de la scène; jouir de la plus grande influence, sans porter entièrement les responsabilités; recevoir en un mot, autant qu'il se pourrait, les bénéfices et non les charges du pouvoir, Maurepas, en vieillard égoïste, rêva de jouer ce rôle, qui convenait, pensait-il, à son âge et à son humeur. Il en développa l'avantage devant son auguste auditeur avec une subtile éloquence.

L'abbé de Véri, qui vit M. de Maurepas le soir même, a consigné dans son journal le texte des paroles qui, assure-t-il, terminèrent l'entretien: « Les temps les plus heureux du dernier règne, dit Maurepas à Louis XVI, ont été sous le ministère du cardinal de Fleury. On l'accusa pourtant d'avoir prolongé

(1) Journal inédit de l'abbé de Véri. — Archives du marquis des Isnards-Suze. Jean Alphonse de Véri, né en 1724, mort en 1802, d'abord grand vicaire de l'archevêque de Bourges, puis auditeur de rote à Rome, enfin retiré à Paris, où il vécut jusqu'à sa mort, était l'ami du comte et de la comtesse de Maurepas, dans l'intimite desquels il vivait, et le condisciple de Turgot, avec lequel il se trouvait également en liaison étroite. Initié par ces personnages à tous les secrets de la politique de son temps, il contracta l'habitude d'écrire chaque soir ce qu'il avait appris dans la journée d'un peu intéressant. L'énorme manuscrit qu'il a ainsi laissé contient le récit détaillé des événemens de cette époque, la sténographie, pour ainsi dire, des entretiens qu'il avait eus avec ses amis au pouvoir, et la copie des lettres importantes qui avaient passé sous ses yeux. Ce précieux document, dont quelques fragmens ont été jadis utilisés par le baron de Larcy dans un article sur Turgot, paru en 1866 dans *le Correspondant*, a été mis à ma disposition, avec la plus gracieuse obligeance, par son propriétaire actuel, M. le marquis des Isnards-Suze; et j'y ai puise les elémens d'une grande partie de la présente etude.

l'enfance de votre grand-père, pour être plus longtemps le maître. Je ne veux point mériter ce reproche et, si vous le trouvez bon, je ne serai rien vis-à-vis du public. Vos ministres travailleront avec vous; je ne leur parlerai pas en votre nom, et je ne me chargerai point de vous parler pour eux. Suspendez seulement vos résolutions, dans les objets qui ne seront pas de style courant. Ayons une conférence ou deux par semaine, et, si vous avez agi trop vite, je vous le dirai. En un mot, je serai votre homme, à vous tout seul, et rien au delà. Si vous voulez devenir vous-même votre premier ministre, vous le pouvez par le travail, et je vous offre mon expérience pour y concourir. — Vous m'avez deviné, lui répondit le Roi, c'est précisément ce que je désirais de vous (1). »

Louis XVI, avant ce jour, ne connaissait pas le comte de Maurepas, ne l'avait même, assure-t-on, jamais vu. Il tomba sous son charme, et ce fut le début de l'affection touchante qui, sans jamais se démentir, l'unit jusqu'à l'heure de la mort au premier conseiller, au guide de son adolescence. « Il m'a dit lui-même, écrit le prince de Montbarrey (2), que, malgré la distance énorme de l'âge de M. de Maurepas au sien, dès les premiers instans de cette entrevue, il avait été étonné et séduit par la fraîcheur d'esprit et les grâces de la conversation de l'aimable vieillard. » Au sortir de l'audience du Roi, Maurepas fut reçu par la Reine, qui se montra gracieuse, puis par Mesdames, qui lui firent fête (3). Il s'en fut coucher à Paris, d'où il revint le surlendemain au château de Choisy. Une nouvelle conférence eut lieu avec Louis XVI; elle confirma les impressions heureuses de l'avant-veille, et, sans qu'on eût plus clairement défini son titre et son emploi, Maurepas fut dès lors installé dans les conseils du trône et pleinement investi de la confiance du Roi.

VI

Je ne saurais me dispenser de présenter avec quelque détail l'homme qui entre ainsi dans l'histoire du règne de Louis XVI et dont le nom reviendra constamment sous ma plume. Jean-

(1) Journal de l'abbé de Véri. *Passim.*

(2) *Mémoires.*

(3) Lettre de Mme du Deffand à Walpole, du 15 mai 1774. — *Correspondance* publiée par M. de Lescure.

Frédéric Phélyppeaux, comte de Maurepas, était, pour ainsi dire, homme d'État par droit de naissance, sa famille ayant, en l'espace de cent cinquante ans, fourni, dit-on, neuf secrétaires d'État. Pour ne citer que les deux plus récens, son grand-père, Louis de Pontchartrain, avait été, pendant quinze ans, chancelier de France sous Louis XIV, et son père, Jérôme de Pontchartrain, secrétaire d'État pour la Marine à la fin du grand règne, fit partie, dans les premiers mois, du Conseil de régence, pendant la minorité de Louis XV. Ledit Jérôme, au dire de Saint-Simon, était d'ailleurs l'incapacité même : « Infatigable aux affronts, il se tenait cramponné aux restes stériles, oisifs et muets de son ancienne place. Il n'avait de fonction que de moucher les bougies au Conseil de régence. Chacun souhaitait chassé ce triste personnage. M. le Duc d'Orléans admirait sa patience comme les autres, mais ne songeait point à le renvoyer (1). » Saint-Simon, plus ardent et plus résolu, proposa une combinaison ingénieuse: Jérôme de Pontchartrain donnerait sa démission en faveur de son fils aîné, le jeune comte de Maurepas, qui n'avait pas encore quinze ans. Celui-ci, au début, n'aurait d'ailleurs que le titre et les honoraires; le duc de La Vrillière, son parent, ministre de la Maison du Roi, exercerait la charge et signerait les actes, pendant que le précoce ministre apprendrait son métier. Ainsi fut fait; le père, bon gré mal gré, se laissa mettre à la retraite, et le fils, à quatorze ans et demi, fut nommé secrétaire d'État pour la Marine. Pour la facilité des choses, on lui fit épouser la fille du duc de La Vrillière, et il logea chez son beau-père, qui fut aussi « son professeur (2). »

Ce bizarre arrangement se soutint pendant dix années. Ce fut seulement en 1725, lorsque mourut le duc de La Vrillière, que Maurepas prit effectivement la direction de son département, auquel se rattachait alors l'administration de Paris. Grâce aux leçons de son beau-père, et plus encore de son grand-père, le vieux chancelier de Pontchartrain, il se tira d'affaire, affirme Saint-Simon, « avec tout l'esprit, l'agrément et la capacité possibles... Il est, de bien loin, le meilleur que le Roi ait eu dans son conseil depuis la mort de M. le Duc d'Orléans. » Cet éloge

(1) *Additions* de Saint-Simon au Journal de Dangeau, 7 novembre 1715.

(2) Jérôme de Pontchartrain, ajoute Saint-Simon, se montra depuis ce moment « enragé de jalousie et de dépit contre son fils, qui lui rendait des devoirs, et rien de plus. »

d'un juge difficile ne semble pas exagéré. Ce premier passage au pouvoir, qui dura près d'un quart de siècle, sans avoir jeté grand éclat, fit honneur à Maurepas, par les qualités qu'il montra d'intelligence, d'activité, de désintéressement. Louis XV, dont il était le compagnon d'enfance, lui témoignait affection et confiance. Aussi ce fut une stupeur générale quand, en avril 1749, on apprit un matin le brusque coup de théâtre qui lui enlevait emplois et dignités et l'exilait loin de la Cour.

Sur les causes immédiates et sur les circonstances précises de ce revirement imprévu, la lumière n'est pas encore faite. Le seul point hors de doute est que Maurepas, depuis plusieurs années, vivait en mauvais termes avec M^me^ de Pompadour et que sa chute fut l'œuvre de la favorite. Mais quel fut le grief invoqué contre lui? Nous sommes ici réduits aux conjectures. « Il suffit, dit gravement Barbier (1), que le Roi soit attaché à une femme, quelle qu'elle soit, pour qu'elle devienne respectable à tous ses sujets. » Or le ministre de la Marine se pliait mal à ce devoir, et son humeur caustique n'épargnait pas l'obscure bourgeoise qui avait usurpé une place jusqu'alors réservée aux femmes de haute lignée. On parle d'un souper chez lui où l'on chanta certains couplets sur la maîtresse et son auguste amant, des couplets d'une verve cinglante, dont, bien qu'il s'en défendît, tous les convives le crurent l'auteur. Quoi qu'il en soit de l'anecdote, une lettre de cachet, apportée à Maurepas par son propre beau-frère, le duc de La Vrillière (2), qui avait hérité de l'emploi paternel, le confinait à Bourges, d'où, sept années plus tard, il obtenait la permission de regagner Pontchartrain et Paris. La défense subsista de rentrer à la Cour; cette interdiction fut maintenue jusqu'à la fin du règne, et Maurepas, pendant vingt-cinq ans, ne reparut pas à Versailles.

Son insouciance et sa gaîté le servirent dans cette longue épreuve. « Le premier jour, je fus piqué, le lendemain, j'étais consolé, » a-t-il écrit en rappelant sa disgrâce. Les charmes de l'amitié lui furent aussi d'un grand secours. Peu d'hommes eurent plus d'amis que le comte de Maurepas, et, comme il leur était fidèle, il en fut payé de retour. Sa belle demeure de Pontchartrain, située à peu de distance de Versailles, ne désemplis-

(1) *Journal* de l'avocat Barbier.

(2) D'après d'autres récits, Maurepas aurait été informé d'abord par d'Argenson que La Vrillière avait suivi de près.

sait pas d'une brillante compagnie; c'était comme un centre animé où affluaient toutes les nouvelles politiques et mondaines. Sans rancune et sans amertume, le maître du logis suivait attentivement la marche des affaires, marquant les points, se divertissant de bon cœur aux fantaisies de la Fortune, et se répandant en bons mots qui, colportés dans le public, maintenaient son renom d'homme d'esprit. Ainsi, dans la pénombre, mais non dans l'isolement, terminait-il paisiblement sa vie, en observateur détaché, en philosophe vieilli, qui se contente de sa place au parterre et a renoncé pour toujours à reparaître sur la scène.

On est généralement enclin à juger du mérite des gens d'après le succès de leur œuvre. De là, sans doute, la sévérité excessive de ceux des contemporains de Maurepas qui furent les spectateurs de ses dernières années. Ils ont trop durement insisté sur ce que sa nature comportait réellement d'égoïsme, d'indifférence et de frivolité, en négligeant les qualités dont une étude plus impartiale nous amène à lui tenir compte. Si son savoir était peu étendu, il suppléait à cette lacune par la clarté d'esprit et la facilité d'apprendre; peu capable d'application, ennemi des méditations longues, nul cependant ne démêlait d'une main plus souple et plus experte le nœud embrouillé d'une affaire, ne simplifiait plus rapidement des problèmes qui semblaient d'une complexité redoutable, n'improvisait avec une plus ingénieuse adresse la solution moyenne qui mettait tout le monde d'accord. Il y faut ajouter du bon sens naturel, un jugement généralement droit, le don précieux d'entrer dans la pensée d'autrui, de pénétrer et d'éclaircir, en leur donnant une forme heureuse, les idées, souvent nébuleuses, des novateurs et des réformateurs, de donner de la vie, de l'intérêt, du charme, aux plus austères recherches et aux plus arides discussions. Sa belle humeur n'était jamais vulgaire, et son aisance n'impliquait point de familiarité. Ce mince petit vieillard, au masque étroit, aux traits fins, au visage rasé, savait faire montre, à l'occasion, d'une froideur ironique, d'une raideur de maintien, qui imposaient à ses contradicteurs, les laissaient comme déconcertés et les réduisaient au silence.

Son seul sérieux défaut, — grave, il est vrai, pour un homme au pouvoir, — était l'absence de caractère et de ténacité. Trop semblable en cela au prince dont il allait diriger la jeunesse, il

discernait nettement le bien, il le désirait de bonne foi; le courage lui manquait pour le réaliser. L'âge ne fit qu'aggraver cette disposition naturelle. Que de fois on le vit, dans les conseils du Roi, plaider tout d'abord une cause juste, la soutenir avec éloquence par des argumens persuasifs, puis céder tout à coup, par lassitude, par horreur de la lutte, et passer au camp opposé avec désinvolture. « Cette manière de tout obtenir de lui, dit un mémorialiste (1), avait été découverte par quelques-uns de ceux qui avaient intérêt à capter son suffrage et à lui faire adopter leurs projets. » Lui tenir tête obstinément, c'était vaincre presque à coup sûr.

De cette faiblesse, personne n'usa avec tant d'avantage que la femme qu'il avait associée à sa vie. Par l'influence qu'elle eut sur son époux et par le rôle qu'elle joua pendant son ministère, la comtesse de Maurepas appartient à l'histoire. Elle était, comme j'ai dit plus haut, la fille du duc de La Vrillière, mariée toute jeune, au sortir du couvent (2). Sans charme, sans beauté, sans véritable intelligence, elle prit, dès le premier moment, sur son brillant époux un ascendant qu'elle garda, sans faiblir, durant tout le cours de sa vie. L'esquisse dénuée de bienveillance qu'a tracée d'elle M^me^ de La Ferté-Imbault donne le secret de cet étrange empire : « Son extérieur, dit-elle, est repoussant. Elle n'a nulle instruction, point de conversation. Cependant elle a de l'esprit naturel, mais elle n'en fait usage que pour gouverner ceux qui en ont infiniment plus qu'elle, et elle y est toujours parvenue... Elle a une suite pour obliger ceux qu'elle aime, qui est des plus rares et des plus précieuses. Elle pense un an de suite, s'il est nécessaire, sans distraction, à la chose où elle veut réussir, et elle ne néglige aucun moyen. Elle connaît parfaitement, par le seul instinct, les gens à qui elle a affaire, et elle force avec politesse tout ce qui l'environne à la considérer et à la craindre (3). »

Vieille aujourd'hui, courbée par l'âge, et couverte d'infirmités, elle régnait comme aux plus beaux jours sur le cœur d'un époux, que les mauvaises langues de la Cour avaient d'ailleurs toujours représenté comme affranchi par la nature de toutes tentations d'inconstance. *Philémon et Beaucis*, ainsi les

(1) *Mémoires* du prince de Montbarrey.
(2) Le mariage fut célébré le 29 avril 1718.
(3) Souvenirs de M^me^ de La Ferté-Imbault. — Archives du marquis d'Estampes.

avaient surnommés les familiers de leur demeure. Le retour éclatant de M. de Maurepas à la tête des affaires, en rompant inopinément cette idylle attardée, provoqua d'abord les soupirs de la châtelaine de Pontchartrain : « Il n'y a plus de Baucis à Versailles, disait-elle mélancoliquement. Je ne vois plus M. de Maurepas; tout ce travail le tuera! » Ce chagrin, à vrai dire, sera de brève durée. Le jeu excitant de l'intrigue et l'enivrement du pouvoir la consoleront promptement de sa tranquillité perdue.

M. de Maurepas, pour sa part, ne traversa même pas cette courte période de regrets. A quitter le séjour d'exil, il montra autant d'allégresse qu'il avait, à le supporter, témoigné de patience et de résignation. Habitué dès l'enfance à regarder la politique comme son élément naturel, il s'y retrouvait avec joie et s'y mouvait avec la même aisance que s'il en fût sorti la veille. Ceux qui le virent dans ces premières journées le trouvèrent « rayonnant, » l'esprit libre, sans inquiétude. L'abbé Baudeau, qui le rencontra le 20 mai sur le « cours » de Versailles, fut frappé de sa tournure leste et de son allure dégagée (1). Sa plume caustique le décrit alerte et pimpant, « bien rasé, bien poudré, bien rajeuni, ayant l'air de penser profondément à rien. »

MARQUIS DE SÉGUR.

(1) *Chronique secrete* de l'abbe Baudeau. *Revue rétrospective*, t. III.

LES
ÉPOQUES DE LA PENSÉE DE MONTAIGNE

Les Sources et l'Évolution des « Essais » de Montaigne; — Les Livres d'histoire moderne utilisés par Montaigne, par M. Pierre Villey, 3 vol. in-8; Hachette, 1908.

Voici un livre auquel Ferdinand Brunetière, — on verra tout à l'heure pourquoi, — n'eût pas manqué de consacrer un article. Très savant, très méthodique, très consciencieux, il renouvelle, sur plus d'un point important, l'étude de Montaigne. Il est, de plus, l'œuvre, extrêmement méritoire, et un peu inattendue, d'un jeune aveugle dont l'information peut faire envie à ceux qui voient clair. Ce sont là plus de raisons qu'il n'en faut pour en parler.

I

« Je n'attends pas sans impatience, et les notes où M. Strowski essaiera de déterminer les dates de composition de chaque *Essai*, et surtout celles où il explorera les sources des *Essais*. » C'est à propos du premier volume de l' « Édition municipale » des *Essais* que Ferdinand Brunetière, on s'en souvient sans doute, s'exprimait en ces termes. S'il avait vécu deux ans de plus, son impatience eût été satisfaite, mais d'une façon qu'il n'avait pas prévue. En même temps que M. Strowski préparait sa monumentale édition des *Essais*, dont le second volume vient précisément de paraître, M. Pierre Villey poursuivait de son côté les recherches dont il nous donne aujourd'hui les résultats

Les deux historiens travaillaient à l'insu l'un de l'autre. Quand ils connurent leur mutuelle existence, et leur mutuel dessein, ils s'aperçurent que depuis longtemps, sans le savoir, « ils battaient les mêmes buissons. » Avec la plus parfaite bonne grâce M. Strowski s'effaça devant son concurrent involontaire : au lieu de le devancer, comme il aurait sans doute pu le faire, il annonça les travaux de M. Villey et leur laissa prendre quelque avance. Il fit mieux encore : il l'associa à sa tâche, et lui abandonna, au dernier volume de l'« Édition municipale, » une partie de l'étude qu'il avait lui-même entreprise. Les mœurs littéraires se sont bien adoucies depuis un siècle. Quand on songe aux inélégans procédés de Cousin à l'égard de Sainte-Beuve, on ne peut que féliciter M. Strowski de n'avoir pas marché sur les traces de Victor Cousin.

C'est que M. Strowski est un élève, non pas de Victor Cousin, mais de Brunetière. Ce qui restera, je crois, la marque propre de ce dernier comme professeur et comme critique, c'est la précision et la rigueur de sens historique dont il donnait l'exemple, et qu'il inculquait à tous ceux qui l'approchaient. « Nous sommes mobiles, et nous jugeons des êtres mobiles : » ce mot de Sénac de Meilhan, dont Sainte-Beuve a fait l'épigraphe de ses *Portraits Contemporains*, si Brunetière ne le citait pas, on peut dire qu'il l'avait constamment à l'esprit. De là l'extrême attention qu'il prêtait aux dates, aux synchronismes, aux influences exercées ou subies, aux sources, aux éditions successives, à la bibliographie des œuvres, bref, à tout ce qui précise, localise, actualise une physionomie littéraire; il se défendait d'étudier et de juger « en bloc. » Or, en ce qui concerne Montaigne, le conseil était particulièrement opportun, et il a été très heureusement suivi. Dans son enseignement à l'École normale, Brunetière avait montré (1), sinon le premier, au moins plus fortement que personne, que les *Essais* sont une œuvre essentiellement successive, et que, pour en démêler le véritable caractère, il faut tenir grand compte des sources, des

(1) Voyez à cet égard, dans le 3e fascicule du tome I de l'*Histoire de la littérature française classique* qui vient de paraître (Paris, Delagrave), l'admirable et presque décourageant chapitre sur *Montaigne*. Ce chapitre, qui a été fort habilement restitué, d'apres les notes d'un cours professé à l'Ecole normale en 1900-1901 par Ferdinand Brunetière, donnera bien une idée de ce qu'a été son enseignement. Il avait déjà parlé de Montaigne, mais sur un tout autre plan, — car il ne se repetait jamais, — en 1886-1887.

différences d'éditions et des corrections de l'auteur. M. Lanson, entre autres, M. Strowski, M. Villey enfin ont repris, précisé ces indications suggestives. Et à la question ainsi déterminée, le livre de M. Villey vient répondre d'une manière sinon définitive, tout au moins plus complète et plus satisfaisante qu'on n'avait fait jusqu'ici. « Le plus vif plaisir d'un esprit qui travaille, a dit Taine, consiste dans la pensée du travail que les autres feront plus tard. » Nul doute que, si Ferdinand Brunetière avait pu lire ces trois gros volumes, il n'eût vivement goûté ce plaisir.

« Il y a ici, — écrit M. Villey, — trois études principales : une enquête sur les sources et sur les lectures de Montaigne; une enquête sur la chronologie des *Essais;* une étude enfin sur leur évolution. » Ces trois études se commandent et s'entraînent l'une l'autre, et c'est le grand intérêt du livre de M. Villey d'avoir posé pour Montaigne le problème bibliographique et historique dans toute son étendue, et de l'avoir envisagé sous tous ses aspects. Quels livres a lus Montaigne? et à quelle époque? et comment les a-t-il utilisés? A quelles dates respectives peut-on rapporter la composition des divers chapitres des *Essais?* Et quel jour enfin cette enquête peut-elle jeter sur l'histoire de la pensée et de l'art de Montaigne? C'est à ces trois questions que le jeune érudit s'est efforcé de répondre.

A en croire Montaigne, sa « librairie » était « des belles parmi les librairies de village. » Elle contenait « mille volumes de livres, » à ce qu'il nous dit lui-même. Quels étaient ces mille volumes? Si l'on parvenait à le savoir, on aurait, du même coup, déterminé, à bien peu près, toutes les lectures de l'auteur des *Essais*. Car si Montaigne, comme nous tous, n'avait pas lu, ce qui s'appelle lu, tous les livres de sa bibliothèque, en revanche, étant donné ses habitudes d'esprit, et celles aussi de son temps, il est peu probable qu'il ait beaucoup lu en dehors de chez lui. En tout cas, ses lectures essentielles seraient sans nul doute représentées sur le catalogue de sa « librairie. »

Pour reconstituer, au moins partiellement, ce catalogue, nous disposons de divers moyens. D'abord, quelques-uns des livres de Montaigne existent encore par le monde : ils sont aisément reconnaissables, Montaigne ayant l'habitude de mettre son nom sous le titre de ses volumes. Le docteur Payen, qui était un fervent de l'auteur des *Essais*, en avait réuni un certain nombre qui ont été acquis, avec tous les documens de sa collection, par la

Bibliothèque Nationale en 1870. Nous connaissons actuellement soixante-seize de ces ouvrages (1), et quelques-uns d'entre eux, comme le *César*, le *Quinte-Curce* sont particulièrement précieux à cause des annotations manuscrites dont Montaigne les a enrichis, ou, comme il disait, « barbouillés. »

Mais le guide le plus sûr, le mieux informé, et le plus loquace, que nous ayons pour nous conduire dans la « librairie » de Montaigne, c'est encore Montaigne lui-même. On sait de combien de citations il a « farci » son livre. Toutes ces citations sont autant d'aveux de lectures : il s'agit de les recueillir, d'en établir l'exacte origine, et, en se reportant aux textes mêmes, de voir dans le détail le parti que Montaigne en a tiré. D'autre part, sur ses lectures comme sur tout le reste, Montaigne n'est point avare de confidences : il est tel livre qu'il ne cite jamais, mais qu'il a certainement lu, lui-même nous le déclare formellement, soit dans ses *Essais*, soit dans le *Journal de ses voyages* (2), à moins encore qu'il ne se contente d'y faire une rapide allusion en passant ; autant d'indications dont il y a lieu de faire son profit. Enfin, il est des ouvrages que Montaigne, à première vue, ne semble pas avoir utilisés, au moins expressément, et qu'il ne mentionne même pas, — par exemple les *Discours* de La Noue, — mais qu'il a presque sûrement lus, et dont il s'est probablement inspiré en telle ou telle occasion. De ces ouvrages-là, il convient de n'allonger la liste qu'avec une extrême prudence, et de réserver à l'avenir, aux hasards d'une lecture imprévue le soin de préciser nos conjectures ; encore est-il bon de maintenir qu'il y a, en pareille matière, des conjectures permises, et, pourvu qu'on ne les transforme pas en certitudes absolues, des probabilités à faire valoir (3).

(1) Cf. Paul Bonnefon, *la Bibliothèque de Montaigne*, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* du 15 juillet 1895. Voyez aussi les deux savans et intéressans volumes que le même auteur a publiés, ou réédités plutôt, sous le titre de *Montaigne et ses amis*, 2 vol. in-16 ; A. Colin, 1898.

(2) Le *Journal de Voyage* de Montaigne a été réédité excellemment, avec une introduction et des notes, par M. Louis Lautrey (Hachette, 1906).

(3) Je suis, par exemple, un peu étonné de voir que, dans la liste des lectures certaines, ou probables, ou même simplement possibles de Montaigne, M. Villey n'ait fait figurer aucun ouvrage de Calvin. Quoi ! l'*Institution chrétienne* elle-même, en latin ou en français, n'aurait jamais été lue par l'auteur des *Essais !* Est-ce vraisemblable ? J'avoue, n'ayant pas relu parallèlement les deux ouvrages, n'apporter aucun texte à l'appui de cette opinion ; mais je serais bien surpris que l'*Institution* ne se trouvat point « parmi cette milliasse de petits livrets » dont parle Montaigne, et « que, dit-il, ceux de la religion prétendue reformée font courir

Qu'on recueille maintenant tous ces renseignemens divers, et qu'on les classe : on n'aura assurément point la liste complète des « mille volumes de livres » dont se composait la « librairie » de Michel de Montaigne, ni même de tous ceux qu'il a lus : mais il est à croire qu'on aura celle de toutes ses principales lectures, de toutes celles, ou peu s'en faut, qui ont exercé quelque action sur son esprit, laissé quelque trace dans sa pensée. Or, c'est là tout ce qui importe.

M. Villey s'est voué d'abord à cette tâche en apparence un peu ingrate, — mais l'érudition a ses joies austères ! — avec la plus scrupuleuse conscience. Il est juste de dire qu'elle lui était facilitée par tout le travail antérieur des innombrables critiques et commentateurs qui, depuis plus de trois siècles, se sont exercés sur le texte de Montaigne, élucidant tel passage obscur, expliquant telle allusion, signalant l'exacte référence des innombrables citations latines ou grecques, italiennes ou françaises, multipliant entre les *Essais* et d'autres « bons auteurs » les rapprochemens ingénieux, savans et utiles. Le travail avait été commencé au lendemain de la mort du grand écrivain par sa fille adoptive, la docte demoiselle de Gournay, qui, aidée de Pierre de Brach et de quelques autres érudits, s'était efforcée, dans l'édition des *Essais* qu'elle publia en 1595, de rapporter à leurs auteurs les citations latines que Montaigne avait enchâssées dans son texte. M. Villey a largement bénéficié de toutes ces enquêtes fragmentaires et successives ; il en a coordonné, synthétisé les résultats ; il les a soigneusement contrôlés ; il les a complétés et rectifiés sur un certain nombre de points. Et il aurait achevé cette œuvre d'exploration préalable, si le propre d'une œuvre de ce genre n'était pas, justement, de n'être jamais achevée, d'être au contraire toujours ouverte, toujours sujette à revision, à complément, à contrôle, — et, en un mot, toujours à refaire.

Quoi qu'il en soit, M. Villey a pu ainsi identifier plus de deux cent cinquante livres, — exactement deux cent soixante et onze,

pour la défense de leur cause, qui partent parfois de bonne main, et qu'il est grand dommage n'être embesognés à meilleur sujet. » L'*Institution* n'est assurément point un « petit livret. » Mais si Montaigne a lu quelques-unes de ces « apologies, » puisqu'il les estime « de bonne main, » comment n'aurait-il pas lu celle qui pouvait le dispenser de lire toutes les autres ? — J'aurais voulu aussi que M. Villey se demandât si Montaigne avait lu, oui ou non, et de plus ou moins près, l'*Imitation de Jésus-Christ*.

— lus, et vraisemblablement possédés par Montaigne. Nous voici, semble-t-il, un peu loin des « mille volumes de livres » dont s'enorgueillissait sa curiosité de bibliophile. Mais si l'on songe, — et M. Villey aurait pu tirer parti de cet argument, — que beaucoup de ces « livres » comprenaient plusieurs « volumes, » on peut penser qu'une bonne moitié de la « librairie » de Montaigne est là représentée sur ce catalogue posthume, et en tout cas, nous le répétons, toute la partie vraiment vivante de sa bibliothèque.

Le résultat serait sans doute un peu mince si l'on s'en tenait là. Mais M. Villey ne s'en est pas tenu là. Il sait qu'une bibliothèque est, en quelque manière, un état d'âme, surtout quand cette bibliothèque est celle d'un intrépide liseur tel que Montaigne. Il a donc interrogé les livres de Montaigne; il les a lus à son tour; et, en les rapprochant des citations qu'en fait le grand écrivain (1), il leur a demandé tout ce qu'ils étaient susceptibles de nous apprendre sur ses goûts, ses habitudes de travail, ses pensées coutumières et le tour propre de son esprit.

Il a tout d'abord constaté que la culture de Montaigne était plus italienne que française, et beaucoup plus latine que grecque. Sur deux cent cinquante ouvrages, cent quarante environ sont en latin, — presque trois sur cinq, — et trente-cinq en italien. En dehors des conteurs, des poètes, et surtout des historiens, les livres français ne sont guère représentés que par des traductions. Fort peu d'ouvrages de droit, de théologie, ou de sciences; fort peu aussi d'ouvrages oratoires; mais surtout des historiens, des poètes, des moralistes, — ces trois derniers groupes réunis, dans la proportion de quatre livres sur cinq, — voilà ce qui constitue le fond de la bibliothèque de Montaigne. Si le proverbe : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es » a son application en matière de lecture, il s'applique assez bien, on le voit, au moraliste poète qu'est avant tout l'auteur des *Essais* (2).

(1) Qu'un aveugle, pour le dire en passant, ait pu se livrer à ce travail qui exige tant d'agilité d'esprit et, semble-t-il, tant de promptitude visuelle, c'est ce qui est tout à fait surprenant. Il serait bien intéressant de savoir comment M. Villey a pu procéder à une enquête de cette nature.

(2) Cette étude des « sources » d'un grand écrivain est rarement infructueuse, et elle est souvent féconde en resultats fort curieux. C'est ainsi que tout récemment encore, M. Villey a établi que le célèbre opuscule de Du Bellay, la *Deffense et illustration de la Langue françoise*, est non seulement inspiré, mais fréquemment traduit d'un ouvrage italien, *le Dialogo delle Lingue*, de Sperone Speroni (cf. P. Villey, *les Sources italiennes de la « Deffense et illustration de la Langue françoise »* de Joachim du Bellay, Paris, Champion, 1908, in-16).

L'étude attentive des ouvrages lus par Montaigne a fourni à M. Villey des renseignemens plus curieux encore et plus nouveaux : il en a principalement tiré parti pour établir les dates de composition respectives des divers chapitres des *Essais*, et à ce travail fort minutieux et délicat, il a déployé une ingéniosité patiente et une prudence critique qu'on ne saurait trop louer, et qu'il est assez rare de prendre en défaut. La question qu'il s'efforce d'élucider ici est, notons-le, d'une extrême importance. « Toute étude sur l'œuvre de Montaigne, — dit excellemment M. Villey, — doit se baser (il vaudrait mieux dire : fonder) sur une chronologie aussi précise que possible des *Essais*. Rien ici n'est figé : la pensée, le cadre, le style, tout est souple et se transforme. Pour bien comprendre comment son œuvre s'est bâtie, les dates sont nécessaires. » Or, jusqu'à présent, les dates nous échappaient en grande partie. Sans doute, grâce aux deux éditions successives de son œuvre que Montaigne a publiées de son vivant, — 1580, 1588, — et à celle qu'après sa mort, en 1595, a procurée M^lle^ de Gournay, nous pouvions en gros nous représenter les changemens survenus en douze ans dans la manière de l'écrivain et dans ses idées. Mais il était bon de serrer la question de plus près et, dans les diverses périodes pendant lesquelles Montaigne préparait chacune des éditions de son livre, d'introduire une plus grande précision chronologique, et, si je puis dire, un sens plus vif de la succession du temps. C'est à quoi a visé M. Villey. Du jour où Montaigne a écrit la première ligne des *Essais*, jusqu'au jour où la plume lui est tombée des mains, c'est-à-dire, pendant un intervalle d'environ vingt ans, — 1572-1592, — il voudrait pouvoir suivre, on n'ose dire journée par journée, mais presque mois par mois, et au moins année par année, tout le travail de la pensée et du style de l'écrivain. On pense bien qu'il n'y a pas pleinement réussi, — il n'y pouvait pas pleinement réussir ; — mais qu'il ait bien fait avancer la question, c'est ce qui est indéniable et fort méritoire.

Montaigne, heureusement pour nous, fournit lui-même quelques premiers points de repère. « Le sot projet qu'il a de se peindre » comme dira plus tard injustement Pascal, et de parler de lui-même, est ici d'un grand secours à l'historien. « Je naquis, — écrit Montaigne quelque part, — le dernier jour de février 1533 ; il n'y a justement que quinze jours que j'ai franchi trente-neuf ans. » Cette phrase est donc datée du 15 mars 1572, et il est

vraisemblable que le chapitre tout entier, *Que philosopher c'est apprendre à mourir*, est des premiers mois de cette même année. Et ce n'est pas la seule indication qu'il donne sur son âge, — sur ses âges successifs, pour mieux dire, — et partant, sur les dates respectives de ses « fantaisies. » D'autres fois, ce sont des allusions à tels faits de sa biographie personnelle, ou à tels événemens contemporains qui permettent de dater avec une précision plus ou moins grande tels ou tels chapitres ou fragmens de chapitre de ses *Essais*. Et ces renseignemens directs sont si précieux pour nous que nous en voulons presque à Montaigne de n'en avoir pas, plus qu'il n'a fait, multiplié le nombre.

Car, au total, ces points de repère sont bien clairsemés, et ils n'ont pas toujours toute la précision désirable : tout au plus permettent-ils de dater une douzaine de chapitres, — sur 94, — de la première édition. C'est ici qu'intervient, pour combler ces lacunes, l'utilisation des lectures de Montaigne, et des sources auxquelles il a puisé. « Pour subvenir un peu, dit quelque part Montaigne, à la trahison de ma mémoire, et à son défaut, si extrême, qu'il m'est advenu plus d'une fois de reprendre en main des livres comme récens et à moi inconnus, que j'avais lus soigneusement quelques années auparavant, et barbouillés de mes notes, j'ai pris en coutume, depuis quelque temps, d'ajouter au bout de chaque livre (je dis de ceux desquels je ne me veux servir qu'une fois) le temps auquel j'ai achevé de le lire, et le jugement que j'en ai retiré en gros, afin que cela me représente au moins l'air et idée générale que j'avais conçue de l'auteur en le lisant (1). » Montaigne disait vrai, et, par exemple, nous possédons encore son exemplaire des *Commentaires* de César, conservé à la Bibliothèque de Chantilly : le livre, copieusement annoté, nous apprend qu'il a été lu du 25 février au 21 juillet 1578. Or, les *Essais* nous parlent très souvent de César, — quatre-vingt-douze fois, a compté M. Villey, — et, en général, avec une ferveur d'enthousiasme qui se sent d'une lecture fort récente ; deux longs chapitres, intitulés l'*Histoire de Spurina*, et *Observations sur la manière de faire la guerre de Julius Cæsar*, sont visiblement inspirés par cette lecture : il y a donc lieu de les rapporter à cette date de 1578 ; deux autres chapitres, moins sûrement peut-être, surtout pour le second, mais très vraisem-

(1) *Essais*, livre II, chap. x.

blablement encore, — ce sont ceux qui ont pour titre *De la grandeur romaine* et *Un mot de Cæsar*, — paraissent bien, pour la même raison, dater de cette époque. Quant aux autres citations du même auteur ou allusions parsemées çà et là, elles peuvent nous servir, surtout si nous rencontrons, pour nous y appuyer, d'autres indications convergentes, à dater, sinon certains autres chapitres, tout au moins certains fragmens d'autres chapitres (1).

Ce ne sont pas là les seuls moyens dont nous disposions pour dater quelques-unes des lectures de Montaigne. Entre 1572 et 1580, bien des ouvrages ont paru, que l'auteur des *Essais* a dû lire en leur « fraîche nouvelleté. » Si l'on retrouve dans son œuvre des traces visibles de ces lectures, l'on pourra affirmer, à tout le moins, que tel ou tel passage, tel chapitre peut-être, n'a pas été écrit avant telle ou telle époque. M. Villey qui a beaucoup lu, — et beaucoup retenu, — autour de Montaigne, a retrouvé plusieurs de ces sources jusqu'à lui insoupçonnées, et ses découvertes lui ont permis d'enrichir et de préciser sur plusieurs points la chronologie des *Essais*.

Enfin, dans son très légitime désir de pousser la précision jusqu'à ses extrêmes limites, il a eu recours à un procédé qu'il n'est peut-être pas très aisé de bien faire entendre, mais qui dénote une rare ingéniosité. Il observe que les livres de Montaigne se répartissent tout naturellement en deux catégories: ses livres de chevet, Lucrèce, Horace, par exemple, — qu'il cite chacun près de cent cinquante fois; — et ceux qu'il a lus une seule fois dans sa vie, qu'il utilise à ce moment-là, et dont ensuite il ne s'occupe plus. Recherchons ces derniers, et retrouvons avec soin les emprunts que Montaigne leur a faits. Si ces emprunts sont importans, forment une maîtresse pièce des chapitres où ils sont insérés, il y a lieu de conjecturer que ces divers chapitres sont à peu près contemporains. Supposons que, par un moyen quelconque, on arrive à dater l'un d'eux; les voilà tous datés du même coup. Supposons enfin qu'un ou plusieurs de ces chapitres fassent aussi des emprunts considérables

(1) J'aurais bien une petite objection à formuler, et sur laquelle j'insisterais davantage si M. Villey ne l'avait pas lui-même pressentie quelque part, et si, en général, il n'était pas, dans ses conjectures chronologiques, d'une louable prudence; et cette objection, la voici : Montaigne a pu lire César, ou du moins le euilleter, plusieurs fois dans sa vie.

à un autre ouvrage de cette même catégorie ; nous serons induits à conclure que Montaigne lisait à la même date cet autre ouvrage, et donc, à rapporter à la même époque les autres chapitres où nous trouvons abondamment cité et utilisé le livre en question.

Précisons par des exemples ce que ces indications sommaires ont nécessairement d'un peu vague et abstrait. Soit Guichardin qui est, de l'aveu même de Montaigne, un des auteurs « desquels il ne se veut servir qu'une fois. » L'écrivain italien a fourni une importante contribution au moins à six essais différens du premier livre. Resterait à savoir quand Guichardin a été lu par Montaigne. Mais celui-ci va nous mettre généreusement sur la voie. « Voici, dit-il, ce que je mis, *il y a environ dix ans*, en mon Guicciardin. » — « C'est, écrit à ce propos M. Villey, c'est, à peu de chose près, le temps qui sépare la retraite de Montaigne de la publication des premiers *Essais*. Il est probable que le chapitre *Des livres*, où il s'exprime ainsi, est de l'année 1580, ou de fort peu antérieur à cette date, comme d'ailleurs plusieurs indices invitent à le penser, et que la lecture de Guichardin est des premiers temps de la retraite. S'il en est ainsi, les essais qui se bâtissent sur des faits empruntés à Guichardin sont probablement des années 1571 ou 1572. »

Les *Mémoires* des frères Du Bellay, nous le savons encore par Montaigne, rentrent eux aussi dans la catégorie des lectures faites une fois pour toutes. Ils ont été utilisés dans quatorze essais différens ; très vraisemblablement, ces quatorze essais ont été composés vers le même temps ; « ils forment grappe » en quelque sorte, suivant l'heureuse expression de M. Villey. Mais cinq de ces chapitres faisaient déjà partie du groupe précédent. C'est dire que Montaigne lisait vers la même époque Guichardin et les frères Du Bellay, et les utilisait à peu près en même temps. Et donc, voici quinze chapitres des *Essais* qui se trouvent, du même coup, datés de 1571 ou 1572.

Rassemblons maintenant toutes ces indications éparses ; éclairons-les les unes par les autres ; faisons jouer, si l'on peut ainsi dire, toutes ces méthodes ensemble ; interprétons avec prudence et totalisons les résultats qu'elles fournissent ; sachons surtout, comme disait Pascal, « douter où il faut, assurer où il faut. » Et nous pourrons nous représenter avec une certaine vraisemblance toute la suite du travail de Montaigne de 1571 à 1592.

Libertati suæ tranquillitatique et otio dicavit. Cette inscription de la bibliothèque de Montaigne nous dit assez les vraies intentions de l'écrivain, quand, après avoir vendu sa charge de conseiller au Parlement de Bordeaux, il vint s'installer dans son château et sa terre de Montaigne. Dans cette même inscription, datée du mois de mars 1571 (1), il déclare qu'il a voulu consacrer sa vie à l'étude et aux Muses, *in doctarum virginum recessit sinus.* Il ne semble pas qu'il ait, avant cette époque, commencé les *Essais*. Gentilhomme lettré retiré dans ses terres, il a des loisirs, il lit, il médite, et il écrit. Et il écrit ce qui l'a frappé dans ses lectures, et les quelques réflexions que ces remarques lui inspirent : cela, très brièvement, un peu sèchement même, comme quelqu'un qui n'ose s'aventurer à exprimer et à développer sa propre pensée. Ou bien, ce sont des dissertations sans grande originalité, et toutes composées de pièces rapportées. De ce genre, sont les premiers chapitres des *Essais*, — exactement, et si l'on met à part le premier, les vingt et un qui le suivent, — car M. Villey a constaté que la succession des *Essais* suit généralement l'ordre chronologique de leur composition. D'autres chapitres du premier livre, — du trente-deuxième au quarante-huitième, — et les six premiers du second appartiennent à cette première période, qui irait de 1571 ou 1572 à 1573 ou 1574.

Ici, nous perdons un peu la trace de Montaigne. Il semble que, jusque vers la fin de 1577, il ait, relativement, assez peu travaillé aux *Essais* : d'autres soins paraissent avoir absorbé son activité, et l'on peut avec vraisemblance conjecturer que c'est alors qu'il « se mêle plus volontiers à la guerre. » Cependant, deux ou trois chapitres du second livre, et notamment une bonne partie de l'*Apologie de Raymond Sebond* ont des chances d'être de cette époque.

Vers les derniers mois de 1577, Montaigne semble s'être

(1) La date de l'année est effacée : elle n'est donc pas absolument sûre, mais le contexte la rend extrêmement probable. Elle a été déchiffrée au complet, voilà près d'un demi-siècle, par MM. Galy et Lapeyre, qui l'ont reproduite dans une brochure devenue rarissime, *Montaigne chez lui, Visite de deux amis à son château, Lettre à M. le docteur Payen.* Périgueux, Bounet, 1861; in-8. Cette brochure comprend un plan du second étage de la tour de la librairie de Montaigne, avec les sentences que l'écrivain avait fait inscrire sur les solives. Ces curieuses sentences, au nombre de 54, ont été aussi reproduites, expliquées et commentées, après une lecture nouvelle, par M. Bonnefon, dans son article déjà cité de la *Revue d'histoire littéraire de la France.*

remis plus sérieusement au travail, et, avec quelques interruptions dues à la maladie de la pierre dont il commence à être atteint, il rédige jusqu'au moment de livrer son œuvre à l'impression (fin de 1579) la plupart des vingt derniers chapitres du second livre. Beaucoup plus amples et plus personnels, les essais de cette nouvelle manière nous montrent l'écrivain se dégageant des influences qu'il a subies jusqu'ici et prenant plus nettement conscience de sa pensée et de son talent.

La première édition des *Essais* a paru en 1580 ; les deux éditions de 1582 et 1587 sont plutôt des réimpressions, revues et corrigées, que des éditions nouvelles ; mais, en 1588, parut une « cinquième édition, augmentée d'un troisième livre et de six cents additions aux deux premiers (1). » M. Villey, d'accord en cela avec M. Strowski, estime que le troisième livre a été composé très rapidement, « peut-être en un an, » dit M. Strowski, « en deux ans, dit M. Villey, entre la fin de 1585 et le début de 1588; » et celui-ci a l'air de penser et de dire que les additions aux deux premiers livres sont de cette même époque : de telle sorte que, de 1580 à 1585, pendant près de six ans, Montaigne n'aurait pas touché aux *Essais*. C'est là ce que j'ai quelque peine à croire : et je sais bien que ces cinq ou six années sont remplies par les voyages et la « mairie » de Montaigne. Mais, outre que je ne vois guère un « auteur » tel que l'était Montaigne, se désintéressant si longtemps de son œuvre, l'argumentation de M. Villey à cet égard ne m'a point paru décisive, et, si c'en était ici le lieu, je ne serais pas très embarrassé, je crois, pour retourner contre lui-même quelques-uns de ses argumens. Je suis donc de ceux qui pensent que, si Montaigne avait emporté en voyage un exemplaire des *Essais*, c'était pour en relire de temps à autre certaines pages, et l'enrichir de corrections et d'additions, comme il devait faire plus tard pour « l'exemplaire de Bordeaux. » Et je serais bien étonné aussi qu'il n'eût pas, dès cette époque, rêvé à quelques nouveaux « essais, » et rêvé la plume à la main. Qu'après cela, il ait surtout travaillé à l'édition nouvelle un ou deux ans avant de la publier, c'est ce que j'admets très volontiers. Et son travail a été double : d'une part, il a puisé dans ses lectures nouvelles, et dans ses réflexions personnelles, toute sorte de citations, d'anecdotes et de vues pour or-

(1) Exactement 536, car on pense bien que M. Villey a compté (*les Sources et l'Évolution des* « Essais » *de Montaigne*, t. I, p. 400, note).

ner, égayer, souvent surcharger la matière de ses premiers livres; et d'autre part, il a tiré de sa « librairie, » et de lui-même, treize nouveaux essais, conçus sur le libre et vivant modèle des derniers qu'il eût composés pour son édition de 1580. Ce travail achevé, il confia le soin de procurer l'édition nouvelle, non plus à l'imprimeur bordelais Simon Millanges, mais au plus grand imprimeur de Paris, Abel l'Angelier. Cette édition de 1588 est celle qui a consacré la gloire de Montaigne.

Et de 1588 jusqu'au moment de sa mort, Montaigne a traité son livre comme, de 1580 à 1588, il l'avait déjà une première fois traité : l'enflant, sous couleur de l'enrichir, avec une abondance un peu sénile, de tout ce que ses lectures et ses expériences nouvelles lui suggèrent de centons et de saillies imprévues, mais aussi corrigeant et remaniant la forme de son œuvre en artiste fort de son succès et conscient de son originalité propre. On sait que ces corrections et ces additions manuscrites ont passé, en grande partie tout au moins, dans l'édition posthume de 1595, publiée par M^lle^ de Gournay, mais qu'elles nous ont été conservées sous leur forme originale et autographe dans l'exemplaire qui a servi de base à l' « Édition municipale » des *Essais*, et que l'on appelle communément « l'Exemplaire de Bordeaux (1). »

Telles sont, en gros, les indications, pour ainsi dire toutes matérielles, que la méthode suivie par M. Villey lui a fournies sur le labeur de Montaigne durant les vingt dernières années de sa vie. Elle lui en a fourni d'autres d'un intérêt plus général. Et, en utilisant ses recherches, on peut désormais se figurer avec précision l'évolution intellectuelle et morale, et même littéraire, dont les *Essais* sont le synthétique témoignage.

(1) Il serait bien à souhaiter que l'on fît pour ce précieux exemplaire ce qui a été fait si heureusement, il y a quatre ans, pour le manuscrit des *Pensées* de Pascal : je veux dire que l'on en publiât une reproduction en phototypie, qui fût, pour l'Édition municipale, exactement ce qu'est, pour l'édition critique des *Pensées* qu'a publiée M. G. Michaut, la belle reproduction entreprise et dirigée par M. Léon Brunschvicg. La librairie Hachette a lancé, il y a quelques mois, un prospectus-spécimen destiné à provoquer et à recueillir le nombre de souscriptions indispensables pour mener à bien cette publication, dont l'exécution éventuelle a été confiée à M. Strowski. Les listes de souscription seront prochainement closes, et l'ouvrage ne sera publié que si les souscriptions atteignent le minimum nécessaire. Les fervens des Lettres françaises se doivent à eux-mêmes d'encourager et de faire aboutir cette généreuse initiative.

II

Montaigne, d'abord, est un artiste, un souple, vivant et subtil artiste ; et à cela même on a voulu parfois le réduire tout entier : tel est, par exemple, l'objet avoué d'un livre assez récent, livre charmant, ingénieux, pénétrant (1), et dont l'auteur, Édouard Ruel, est mort sans avoir rempli tout son mérite. C'est peut-être faire tort à Montaigne d'une partie de ses ambitions et de sa gloire : mais qu'un homme de grand talent ait pu soutenir cette thèse, cela prouve au moins qu'elle comporte une certaine part de vérité. Or, l'art de Montaigne ne s'est pas formé d'un seul coup ; il a eu, comme tous les arts du monde, ses tâtonnemens, ses servilités et ses méprises, en un mot, son histoire, qu'il est intéressant de connaître et de retracer.

La première question qui se pose à cet égard est de savoir exactement d'où Montaigne est parti, quels exemples et quels modèles il avait eus sous les yeux, en quel état il trouvait et prenait le *genre* qu'il allait si vite illustrer. Car il ne faudrait pas croire, — et M. Villey l'a fort bien montré, — que les *Essais* aient, à proprement parler, fondé et inauguré un genre, et qu'ils soient comme le produit d'une sorte de génération spontanée. Ainsi que toutes les grandes œuvres, ils plongent, par toutes leurs racines, dans la littérature d'alentour. Le XVI^e^ siècle, et surtout le XVI^e^ siècle français a vu fleurir à profusion des recueils de sentences, maximes ou proverbes, « faits et dits mémorables, » dissertations ou « leçons, » dont les auteurs évidemment se proposent de mettre à la portée de tous, sous forme commode et portative, l'expérience morale des anciens. Deux ouvrages, et qui en réalité n'en font qu'un, puisque le second a été détaché du premier, restent comme un signe sensible de ce goût croissant du public : ce sont les *Adages* et les *Apophthegmes* d'Érasme. Érasme, — M. Villey aurait pu le dire et le mettre plus nettement en lumière, — Érasme a été le vrai maître de Montaigne, comme il l'a été de Rabelais (2), et

(1) Édouard Ruel, *Du sentiment artistique dans la morale de Montaigne*, avec une preface de M. Émile Faguet, 1 vol. in-8 ; Hachette, 1901.

(2) Voyez Louis Delaruelle, *Ce que Rabelais doit à Erasme et à Budé* (*Revue d'histoire littéraire de la France*, avril-juin 1904). — Sur le rôle européen d'Érasme dans l'histoire de l'humanisme, il faut relire les fortes pages, si substantielles et d'une intelligence vraiment divinatrice, que Ferdinand Brunetière a consacrées

j'ai souvent pensé que c'est en lisant et relisant les *Adages* que notre Érasme français a conçu l'idée de composer ses *Essais*. Les *Adages*, du vivant d'Érasme, en trente-six ans, n'ont pas eu moins de soixante éditions. De 1531 à 1573, les *Apophthegmes* ont eu au moins quatre-vingt-trois éditions successives. Comme pour les *Adages*, les érudits du temps, en le réimprimant, grossissaient le volume primitif de leurs apports personnels. Détail à noter, c'est surtout en France que les *Apophthegmes* semblent avoir été goûtés. « Sur quatre-vingt-trois éditions, quarante-neuf sont imprimées à Lyon et à Paris. En outre, plusieurs auteurs s'essaient à les traduire en français; même, on les met en vers. » De tous côtés, on imite et l'on continue l'œuvre du vieil humaniste. Ce sont : les *Detti et Fatti*, de Domenichi; les *Divers propos mémorables des nobles et illustres hommes de la chrétienté*, par Gilles Corrozet, souvent réimprimés au XVI^e^ siècle, et traduits même en latin, en plein XVII^e^ siècle, sous le titre significatif du *Nouveau Plutarque*, *Plutarchus alter*, 1631; l'*Officina*, de Ravisius Textor; le *Theatrum vitæ humanæ*, de Lycosthenes et de Zwinger; les *Leçons antiques*, de Cœlius Rhodiginus; l'*Honnête discipline*, de Crinitus; les *Lettres familières* ou *Épîtres dorées*, de Guevara; la *Forêt de diverses leçons*, de Pedro di Mexia (Pierre du Messie); l'*Anthologie*, de Pierre Breslay; les *Œuvres morales et diversifiées*, de Jean des Caurres; le *Théâtre du Monde*, de Pierre Bouaystuau; l'*Académie française*, de La Primaudaye. A mesure que l'on se rapproche de l'époque où Montaigne va se mettre à écrire, le genre qui tend à prédominer, parmi tous ces moralistes ou compilateurs, est celui des *leçons :* courtes dissertations sur divers sujets de morale théorique ou pratique, farcies d'exemples, de sentences, de citations, d'apophthegmes. N'est-ce pas déjà le signalement même des premiers « essais » de Montaigne?

Et, de fait, ce sont bien là les modèles que Montaigne a commencé par imiter, et dont il s'est assez souvent inspiré. Que l'on prenne les essais de sa toute première manière, et qu'on les rapproche de tel ou tel chapitre des livres de Pierre Breslay

au personnage dans son *Histoire de la littérature française classique*. — Parmi les sources et lectures de Montaigne, M. Villey signale bien divers ouvrages d'Érasme : il ne signale pas, et il aurait pu le faire, son traité *Du mépris de la mort*, qui paraît bien avoir au moins inspiré le célèbre chapitre des *Essais*, *Que philosopher, c'est apprendre à mourir*.

ou de La Primaudaye ; on sera frappé de la ressemblance; il n'y a pas de raison, — le style mis à part peut-être, — pour que les pages de Montaigne ne soient pas de ces vénérables oubliés. Seulement, Montaigne, lui, ne s'en tiendra pas toujours là. Et si l'on veut voir dans quel sens il va évoluer, et transformer progressivement sa manière, il est assez facile de s'en rendre exactement compte.

Soit, par exemple, le second chapitre du premier livre des *Essais*, *De la Tristesse* , l'un des premiers, visiblement, que Montaigne ait composés. Il est très court, et si on le lit dans l'édition de 1580, il apparaît construit de la manière suivante. L'auteur cite et rapproche l'un de l'autre deux ou trois cas de personnages anciens ou modernes accablés de tristesse. Il y joint une observation assez banale, relevée par deux citations latines et une italienne, sur les effets généraux de l'extrême tristesse et de l'extrême joie. Et il termine par quelques rapides exemples de personnes qu'un excès de tristesse ou de joie a fait mourir. Rien de plus banal, on le voit, et rien de plus impersonnel.

Ouvrons maintenant l'édition de 1588. Le texte primitif s'est enrichi en son milieu de deux nouvelles citations latines, et du court développement que voici :

> Aussi n'est-ce pas en la vive et plus cuisante chaleur de l'accès, que nous sommes propres à déployer nos plaintes et nos persuasions ; l'âme est lors agravée de profondes pensées, et le corps abattu et languissant d'amour.

Mais, surtout, le chapitre se termine sur la toute nouvelle déclaration que voici :

> Je suis peu en prise de ces violentes passions. J'ai l'appréhension naturellement dure ; et l'encroûte et épaissis tous les jours par discours ;

et il s'ouvre par cette autre, également nouvelle :

> Je suis des plus exempts de cette passion,

qui sera complétée dans l'édition de 1595, — et dans l'exemplaire de Bordeaux (1), — par les lignes suivantes :

> Et ne l'aime ni l'estime, quoique le monde ait entrepris, comme à prix fait, de l'honorer de faveur particulière. Ils en habillent la sagesse, la

(1) L'exemplaire de Bordeaux, au cours du même chapitre, s'est aussi enrichi d'une nouvelle anecdote (cf. l'Edition municipale, tome I, p. 8-13).

vertu, la conscience ; sot et monstrueux ornement. Les Italiens ont plus sortablement baptisé de son nom la malignité. Car c'est une qualité toujours nuisible, toujours folle, et comme toujours couarde et basse. Les stoiciens [en] défendent le sentiment à leur sage.

Q'est-ce à dire? Et ne saisit-on pas ici sur le vif le changement et le progrès? Le moi, la personnalité de Montaigne qui étaient totalement absens de la première version, transparaissent maintenant, et même s'affichent et s'affirment de plus en plus nettement. Et cela de deux manières : l'écrivain nous fait des confidences sur lui-même, et il développe, en les opposant aux opinions communes, en les appuyant d'une expérience plus large et plus diversifiée de la vie, ses idées personnelles sur la question qu'il traite. Toute « l'évolution des *Essais* » est là : d'*impersonnels* qu'ils étaient primitivement, ils deviennent *personnels*.

Ils le sont devenus d'assez bonne heure. Déjà, dans le chapitre *De l'Amitié* qui, selon toute vraisemblance, est antérieur à 1576, sous l'émotion d'un cher souvenir, Montaigne, discrètement encore, presque timidement, parmi bien des réminiscences livresques, Montaigne se laisse aller à parler au nom de sa propre expérience, à nous mêler à sa vie intérieure : « En l'amitié de quoi je parle, elles [nos âmes] se mêlent et confondent l'une en l'autre, d'un mélange si universel, qu'elles effacent et ne retrouvent plus la couture qui les a jointes. Si l'on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sens que cela ne se peut exprimer (1). » Artiste né, comme il l'était, Montaigne a-t-il senti, en écrivant ce chapitre, que, même littérairement, de telles pages étaient bien supérieures à celles de ses débuts? et qu'elles l'étaient en raison même de leur accent plus personnel? Et l'amitié, en l'inspirant si bien, l'aurait-elle aidé à prendre conscience de son originalité véritable? Ce qui est sûr, c'est que du jour où il comprit qu'il y avait mieux à faire pour lui que de « se farcir d'allégations, » il devint fort sévère aux « ravaudeurs » qu'il avait commencé par imiter. « Je ne veux faire montre que

(1) Ici se termine le texte de 1580. Ce n'est qu'après 1588, et donc, sur l'exemplaire de Bordeaux, que Montaigne a complété sa phrase par le mot célèbre : « parce que c'était lui, parce que c'était moi. » Et encore, nous apprend M. Strowski, « parce que c'était moi » est une addition ultérieure. Jusque dans ce cri du cœur, si spontané en apparence, on peut suivre, on le voit, les retouches et les repentirs de l'artiste.

du mien et de ce qui est mien par nature, — écrira-t-il en 1588 : — et si je m'en fusse cru, à tout hasard, j'eusse parlé tout fin seul. » Il ne s'en est jamais cru complètement, et il y aura toujours, jusqu'au bout, un peu de pédantisme dans Montaigne. Mais enfin, sa tendance nouvelle est manifeste, et dès 1580, elle apparaît clairement non seulement dans les derniers essais qu'il ait composés, mais encore, ce qui est plus significatif, et ce qui prouve qu'il sait désormais où il va, et ce qu'il veut, dans la *Préface* de son livre : « Je veux qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans étude et artifice : *car c'est moi que je peins*... Ainsi, lecteur, *je suis moi-même la matière de mon livre*... » On ne saurait être plus explicite, — ni plus oublieux de son passé.

Cette « conquête de la personnalité, » comme l'appelle fort joliment M. Villey, ne s'est pas faite en un jour : elle s'est faite pour ainsi dire en deux étapes successives. D'abord, Montaigne, assez vite las de son rôle de compilateur, réagit contre ses lectures ou contre les opinions communes, et se laisse aller à exposer, sur tous les sujets qu'il aborde, ses idées personnelles. Puis, s'enhardissant encore, il en vient à parler directement de lui-même, à se mettre en scène, à multiplier, sur sa personne et sur ses proches, les confidences, les aveux, les souvenirs. Et c'est ainsi que, dans les derniers « essais » de 1580, et surtout dans ceux de 1588, il aboutit à concevoir son œuvre comme étant essentiellement une libre causerie, vivante et familière, abondante en incidences, en saillies, en échappées vagabondes, pleine de souvenirs et d'anecdotes, de réminiscences et de citations surtout latines, et où il s'efforce tout à la fois de se peindre lui-même au vif, et de nous donner son avis, plus ou moins motivé, sur tous les objets que sa verve rencontre ou soulève. Le véritable *essai* est né, et l'écrivain a enfin trouvé la forme qui fera sa gloire, et dont tous les essayistes modernes lui sont éternellement redevables.

A ces transformations tout extérieures correspondent, comme bien l'on pense, des changemens plus profonds et plus intimes. Montaigne n'est pas un philosophe de l'espèce de Descartes, — encore que Descartes lui doive plus qu'on ne le dit d'ordinaire, — mais c'est un penseur tout de même ; et il a semé ou insinué, ou suggéré tant d'idées, qu'il a droit à ce que l'on

scrute de très près l'histoire de sa pensée. M. Villey s'y est, après M. Strowski, très scrupuleusement employé, et il y a profit à recueillir son témoignage.

Allons droit à la vraie question, à celle d'où dépendent toutes les autres, et demandons-nous ce qu'il convient de penser de la religion de Montaigne. La question a été souvent posée, et comme elle est obscure, elle a été tranchée assez diversement. Montaigne n'est pas l'homme des solutions simples : « ondoyant et divers, » plus apte à voir et à exprimer les multiples côtés des choses qu'à prendre un ferme parti et à s'y tenir, ayant comme quelques-uns de ses compatriotes, Montesquieu, par exemple, — et faut-il dire Renan, lequel se vantait d'être un peu Gascon? — une certaine indécision et imprécision de pensée qui s'accommode mal des impérieuses habitudes de la logique latine, ironiste d'ailleurs et volontiers paradoxal, il a pu, sur ce point comme sur bien d'autres, prêter aux interprétations les plus contradictoires. On a fait de lui tour à tour le précurseur de Voltaire et de Pascal. « Le christianisme de Montaigne ! s'écrie Guillaume Guizot. Rien qu'à voir ces deux mots ensemble, on se sent entre une duperie et un blasphème. Ne dites pas que Montaigne a été chrétien, si vous ne voulez pas faire rire les libres penseurs et pleurer les croyans (1). » On se rappelle, dans le même sens, les merveilleuses pages de Sainte-Beuve dans son *Port-Royal*. Et M. Strowski voit, de son côté, dans l'*Apologie de Raymond Sebond*, « l'expression complète d'une âme vraiment religieuse et sincère. » « Une âme sincère, » j'y veux bien consentir ; mais « une âme religieuse, » est-ce que le mot ne hurle pas d'être associé au souvenir de Montaigne? Si Montaigne est une âme religieuse, pourquoi Bayle n'en serait-il pas une? Non, de quelque façon qu'on définisse la disposition religieuse, Mon-

(1) M. Villey ne me paraît pas avoir pour le *Montaigne* de Guillaume Guizot, qu'il cite une ou deux fois en passant, et qu'il se contente de traiter un peu dedaigneusement d' « élégant, » toute l'admiration qui convient. Ce n'est pas, il est vrai, un « livre » que cet ouvrage posthume; ce sont des *Études et fragmens*, que M. Auguste Salles a publiés et que M. Émile Faguet a préfacés (1 vol. Hachette, 1899), des « Essais sur les *Essais*, » comme le disait très bien Gaston Paris. Mais ce livre de moraliste et d'écrivain n'en a pas moins sa place assurée dans la bibliothèque de tous ceux qui aiment encore les idées et les Lettres, — entre les *Essais* de Montaigne et les *Pensées* de Pascal. Esprit, profondeur, goût, délicatesse morale, éloquence même et éclat du style, je ne sais vraiment si une seule des qualités qui font les œuvres de premier ordre en est absente. Et peut-être, depuis Sainte-Beuve, n'a-t-on rien écrit de plus pénétrant et de plus fort, de plus ingénieux et de plus élevé sur Montaigne.

taigne n'y répond en aucune manière. De toutes les voies, — et elles sont nombreuses, — qui conduisent ou ramènent à la religion intimement sentie et vécue, Montaigne n'en a fréquenté aucune. Ni le désespoir métaphysique, ni la profondeur du sentiment moral, ni le sens et l'effroi du mystère, ni l'élan spontané de l'âme vers un je ne sais quoi qui l'enveloppe et la dépasse, jamais, à aucun moment de sa vie ou de sa pensée, jamais Montaigne n'a rien connu, ni éprouvé de tout cela. Surtout peut-être, il lui manque ce sentiment du tragique de l'existence humaine, sans lequel il n'y a ni très grand poète, ni profond penseur, ni véritable croyant. Non seulement Montaigne n'a pas pris la vie au tragique, il n'est pas sûr qu'il l'ait prise au sérieux. Ce qui est sûr, c'est que rien ne lui est plus étranger que la disposition de l'âme qui se courbe, et se soumet, et se donne sans se reprendre, et qui prie, et qui *adore*. Et dès lors, qu'importe qu'il ait été, sa vie durant, un « chrétien très suffisant, » comme l'a dit M. Faguet dans une inoubliable étude, qu'il n'ait jamais renoncé aux pratiques, et qu'il ait même fait une fin fort édifiante? Qu'importe, en un mot, qu'il ait fait le geste de la croyance? Au fond, sans bien s'en rendre compte peut-être, il n'est guère chrétien, et il est fort peu croyant. On pourrait lui appliquer le joli mot de M^me^ Récamier sur Chateaubriand : « Il croit croire. » Rabelais lui-même est plus religieux.

Est-ce à dire d'ailleurs que, par un excès opposé, il faille faire de Montaigne un ancêtre authentique de nos Encyclopédistes? Rien, je crois, ne serait plus contraire à la vérité de l'histoire et de la psychologie de Montaigne. Le fanatisme de l'irréligion agressive et indiscrète lui eût été, nous pouvons l'affirmer, plus odieux que l'autre. Montaigne n'est pas foncièrement religieux; mais il est encore moins irréligieux; il n'est qu'*areligieux*. Et même, — car peu d'intelligences ont été plus accueillantes et plus hospitalières, — bien loin d'écarter de sa pensée le problème religieux, il s'y est constamment appliqué; il l'a étudié sous presque tous ses aspects; et il n'est pas impossible de discerner, dans la suite de ses *Essais*, comme une lente évolution religieuse fort intéressante et d'une réelle portée générale. Seulement, qu'il soit bien entendu que cette évolution n'a pas été une évolution d'âme; le fond le plus intime de Montaigne n'y a pas été engagé, et n'en a pas, ou n'en a guère été affecté. Elle s'est passée tout entière dans l'ordre de l'intelligence; elle s'est

déroulée, si l'on ose ainsi dire, à la surface même de la pensée de Montaigne. Elle a été l'une des façons dont ce merveilleux esprit s'est représenté la réalité de la vie. Pour tout dire, cette évolution religieuse a été celle de l'un des tempéramens les moins naturellement religieux qu'il y ait jamais eu.

Il est assez malaisé, les documens nous faisant défaut, de nous représenter très exactement l'état de la pensée religieuse de Montaigne avant l'époque où il commença les *Essais*. Né d'un père catholique et d'une mère d'origine juive, et qui semble avoir été protestante, il est peu probable qu'il ait eu au foyer familial des exemples d'ardent mysticisme : un de ses frères, une de ses sœurs embrassèrent la Réforme. Michel de Montaigne, lui, resta catholique comme son père, mais sans fanatisme, et peut-être plus par esprit de prudence et de conservation sociale que par véritable ferveur. Fut-il jamais très fortement tenté de rompre avec la religion traditionnelle? Il semble difficile de l'admettre.

> Ou il faut se soumettre, — écrira-t-il quelque part, — du tout à l'autorité de notre police ecclésiastique, ou du tout s'en dispenser. Ce n'est pas à nous à établir la part que nous lui devons d'obéissance. Et davantage, je le puis dire pour l'avoir essayé, ayant *autrefois* usé de cette liberté de mon choix et triage particulier, *mettant à nonchaloir certains points de l'observance de notre Église*, qui semblent avoir un visage ou plus vain ou plus étrange, venant à en communiquer aux hommes savans et bien fondés, j'ai trouvé que ces choses-là ont un fondement massif et très solide, et que ce n'est que bêtise et ignorance qui nous fait les recevoir avec moindre révérence que le reste (1).

Ce texte paraît dater de 1572 ou 1574; et, par conséquent, il doit faire allusion à une période assez ancienne de la vie de Montaigne, et probablement à sa jeunesse. Relâchement passager de quelques observances secondaires, c'est à quoi se réduit, vraisemblablement, tout le « libertinage » pratique de Montaigne : je crois avec M. Villey que, s'il était allé plus loin, il nous l'eût dit aussi naïvement.

Il est vrai qu'on a prétendu qu'il était allé plus loin. Un savant bordelais, le docteur Armaingaud, a signalé le premier, dans l'édition de 1588, le curieux passage que voici, et que Montaigne a modifié plus tard :

(1) *Essais*, livre I, chap. XXVII, édition Dezeimeris et Barkhausen, t. I, p. 134; Édition municipale, t. I, p. 236-237.

Je condamne en nos troubles la cause de l'un des partis, mais plus quand elle fleurit et quand elle prospère ; *elle m'a parfois concilié à soi pour la voir miserable et accablée.* Combien volontiers je considère la belle humeur de Chélonis, fille et femme de rois de Sparte ; pendant que Cleobrotus son mari, aux désordres de sa ville, eut avantage sur Léonidas son père, elle fit la bonne fille, se rallia avec son père en son exil, en sa misère, s'opposant au victorieux ; la chance vint-elle à tourner, la voilà changée de vouloir avec la fortune, se rangeant courageusement à son mari, lequel elle suivit partout où sa ruine le porta ; n'ayant, ce semble, autre choix que de se jeter au parti où elle faisait le plus de besoin et où elle se montrait plus pitoyable (1).

Cette allusion sympathique et généreuse aux victimes de la Saint-Barthélemy ne serait pas restée purement platonique. C'est Montaigne lui-même qui aurait communiqué aux protestans le *Discours sur la servitude volontaire*, pour qu'ils pussent l'insérer parmi leurs pamphlets. Il aurait fait mieux : il aurait de lui-même remanié, — et aggravé, — le texte de La Boétie, et, pour atteindre et flétrir Henri III, il aurait, de sa propre plume, composé le célèbre portrait du *Tyran*. Il est bien difficile, à plus de trois siècles de distance, de se prononcer résolument pour ou contre une pareille hypothèse : si, telle qu'elle est présentée par le docteur Armaingaud, elle dénote beaucoup d'ingéniosité de la part de son auteur, elle a soulevé de fortes objections de la part de MM. Villey, Bonnefon, Strowski et Dezeimeris (2). Pour notre part, et jusqu'à plus ample information, nous inclinerions à la rejeter, comme insuffisamment établie et peu conforme à ce que nous savons de la modération et du loyalisme de Montaigne. Il reste que Montaigne, peu favorable en général, comme l'on sait, aux réformés, a « parfois, » par humanité, été tenté de se rallier à leur cause. Ce sentiment, même s'il n'est jamais, ce qui est probable, passé à l'acte, est tout à l'honneur de l'auteur des *Essais*. Il a toujours été le contraire d'un fanatique.

(1) *Essais*, édition de 1588, p. 489, ou édition Jouaust, t. IV, p. 207.

(2) Docteur Armaingaud, *La Boétie, Montaigne et le Contr'un* (*Revue politique et parlementaire*, mars-avril 1906). — Cf. les articles de M. Villey dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, octobre-décembre 1906 ; de M. Paul Bonnefon dans la *Revue politique et parlementaire* de janvier 1907 ; de M. F. Strowski dans la *Revue philomathique de Bordeaux*, fevrier 1907 ; de M. R. Dezeimeris dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bordeaux*, de 1907. — M. Armaingaud a fait face à tous ses contradicteurs et leur a successivement repondu dans la *Revue politique et parlementaire* d'avril 1907 et dans la *Revue philomathique* de mai-juillet et de décembre 1907.

S'il a, dans son for intérieur, éprouvé quelquefois des sympathies purement sentimentales en quelque sorte pour la Réforme, ce n'est pas qu'il fût, au point de vue doctrinal, disposé à lui faire de réelles concessions. Montaigne n'est pas un bien grand chrétien, nous l'avons dit, mais il a l'hérédité catholique, et à ce titre, — on le lui a parfois reproché, — sa « mentalité » n'est à aucun degré une mentalité protestante. Il n'a jamais pu concevoir et admettre que la religion fût une affaire « individuelle, » et, au contraire, et conformément d'ailleurs à la donnée traditionnelle, il semble avoir toujours vu en elle une chose essentiellement « sociale. » De même, il paraît bien avoir tout d'abord, et longtemps, pensé, avec toute l'École, que la raison bien conduite suffit à prouver les vérités essentielles de la religion. Cette idée qui forme, on le sait, le fond du livre que Montaigne publia en 1569, cette traduction de la *Théologie naturelle* de Raymond Sebond qu'il avait entreprise sur la demande de son père, il l'admet alors, semble-t-il, sans la moindre difficulté. « Je trouvai belles, nous dit-il, les imaginations de cet auteur, la contexture de son ouvrage bien tissue, et son dessein plein de piété. » Et il le loue sans réserve d' « entreprendre, par raisons humaines et naturelles, établir et vérifier contre les athéistes tous les articles de la religion chrétienne. » Jusqu'à cette époque, ce que l'on pourrait appeler le rationalisme chrétien de Montaigne n'a encore subi aucune atteinte.

Quelques années se passent, et si l'on en juge par divers passages des *Essais*, et surtout par l'*Apologie de Raymond Sebond*, dont la plus grande partie semble avoir été composée en 1576, l'état d'esprit de Montaigne a visiblement changé. La *Théologie naturelle* a soulevé diverses objections, qui l'ont frappé. Surtout, vers la même époque, 1576, il découvre Sextus Empiricus, qui lui résume tous les argumens du scepticisme antique. Ici se place dans l'histoire de la pensée de Montaigne une véritable crise, que M. Villey, après M. Strowski, a longuement et ingénieusement décrite, et qui est comme symbolisée par un fait assez curieux. On a retrouvé parmi les décombres de son château une médaille que Montaigne avait fait frapper à son nom. Il y a fait représenter la balance aux plateaux horizontaux qui figure l'état de parfaite indifférence philosophique. Elle est datée de 1576; l'âge de Montaigne, — quarante-deux ans, — y est aussi indiqué. Évidemment, c'est à cette époque que le scepti-

cisme de l'auteur des *Essais* a atteint son point culminant, et Montaigne a voulu, par cette médaille, perpétuer le souvenir de la crise intellectuelle qu'il traverse. Jusqu'où exactement est allé ce scepticisme? A-t-il été simplement d'ordre métaphysique? ou d'ordre religieux? En d'autres termes encore, le doute qui l'envahit alors, et qui, — l'*Apologie de Raymond Sebond* en témoigne éloquemment, — a ruiné si profondément la confiance de l'écrivain dans le pouvoir de la raison raisonnante, ce doute a-t-il atteint, ne fût-ce qu'un moment, ses croyances religieuses? La question est obscure, et, Montaigne ne nous ayant point fait de confidences à cet égard, nous en sommes réduits aux simples conjectures. Il n'est pas impossible que, pendant un temps plus ou moins long, le scepticisme de l'auteur des *Essais* ait été complet, absolu, et que sa foi chrétienne elle-même en ait été entamée. Il est possible aussi qu'il ait su la mettre à l'abri des objections et des doutes : soit que ses croyances religieuses ne fussent pas assez profondes pour entrer en lice et courir les risques d'un combat singulier; soit que, par bon sens, esprit de modération et de prudence, il les ait mises résolument à part. Ce qui est sûr, c'est que la crise, quelles qu'en aient été la nature, la durée et l'issue, n'a point été douloureuse. Ce drame d'idées s'est joué pacifiquement devant une conscience sereine et souriante. Montaigne n'est pas l'homme des conflits tragiques. Les luttes corps à corps et sans merci ne sont point son fait. Il n'est pas de ceux qui, pour perdre ou pour conquérir une croyance, se blessent désespérément à toutes les pierres du chemin: les agonies morales, les sueurs de sang lui sont demeurées étrangères. Il ne faut pas demander au dilettante des *Essais* de concevoir et d'écrire le *Mystère de Jésus*.

Mais de cette crise, qui, visiblement, fut surtout une crise intellectuelle, la pensée religieuse de Montaigne n'en est pas moins sortie renouvelée. Si l'*Apologie de Raymond Sebond* a un sens, c'est que la raison humaine est impuissante à prouver la religion. Parmi bien des contradictions, des précautions oratoires, des ironies ou des naïvetés, à travers tous les méandres d'une pensée étrangement sinueuse, et dispersée, et vagabonde, telle est bien l'idée maîtresse qui se dégage et finalement s'impose. Sous l'influence de Sextus, Montaigne a scruté les fondemens de nos connaissances, et il les a trouvés caducs et ruineux. Il a fait à sa manière « la critique de la raison pure : » mieux

encore, il en a instruit le procès. On sait avec quelle verve intarissable, quelle verdeur pittoresque d'expression, quelle allégresse dialectique, il a mis à nu et bafoué les irrémédiables faiblesses de l'entendement humain. Incapable de rien établir par elle-même de sûr et de stable, comment, de quel droit la raison oserait-elle discuter et contredire l'autorité de la révélation? « Cela est impossible, et d'un autre ordre, surnaturel, » dira bientôt Pascal, qui va reprendre sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'argumentation de Montaigne. Et de même, la raison ne peut fournir à la religion aucun vrai secours. Que dis-je! Prenons garde qu'en lui offrant un appui, elle ne la fasse chanceler avec elle. Car admettrons-nous que la raison toute seule puisse établir sans contestation possible les vérités essentielles du christianisme, l'existence d'un Dieu personnel, la Providence, l'immortalité de l'âme, l'autorité de la loi morale? Dès lors, qu'avons-nous besoin d'une révélation particulière? Et le christianisme n'apparaît-il pas comme une superfétation inutile? Nous n'avons que faire de lui, et le déisme peut nous suffire...

On voit ici le changement d'attitude de Montaigne. Ce désaveu de la raison qu'il a obtenu de la raison même, il s'en sert pour justifier la foi irraisonnée des simples (1). Son scepticisme rationnel lui est désormais un moyen d'apologétique. Ou plutôt, — car il ne faudrait pas se hâter de transformer Montaigne en apologiste résolu, — peu profondément chrétien lui-même, et même assez peu religieux, il a vu, et senti que cette disposition d'esprit pouvait être celle de bien plus grands chrétiens que lui, et, en passant, il leur a signalé avec complaisance la légitimité de ce point de vue. Lui-même s'en est senti rassuré dans ses vagues croyances traditionnelles, dans son hostilité instinctive contre les innovations téméraires, dans son besoin de faire passer, par-dessus les divergences d'opinion individuelle, les intérêts permanens de l'institution politique et sociale. La conversion d'Henri IV, qu'il n'a pas vue, mais qu'il eût si fortement approuvée, est comme l'expression symbolique de la philosophie religieuse de Montaigne.

(1) Dans la *Préface* de l'édition de 1595, M^lle^ de Gournay fait de Montaigne un « puissant pilier de la foi des simples. » Et l'épitaphe en vers grecs que l'on a gravée sur son tombeau le loue d'avoir « au dogme du Christ allié le scepticisme de Pyrrhon. »

La morale, pour une âme religieuse surtout, touche de si près à la religion, que les deux problèmes sont inséparables. On n'en jugeait pas toujours ainsi au XVI^e^ siècle. La Renaissance avait remis en honneur et en lumière les principaux monumens de la philosophie morale des anciens: on fut émerveillé de tout ce que ces œuvres, trop longtemps méconnues, enfermaient d'observations ingénieuses ou profondes, de haute sagesse, d'humanité en un mot. D'année en année, et de proche en proche, surtout en France, on les réédite, on les traduit, on les commente, on s'en inspire avec une rare ferveur. C'est pour répondre à cette faveur croissante du public qu'Amyot a traduit tout Plutarque en français. Avant qu'il n'eût donné, en 1572, sa traduction des *Œuvres morales*, le seul traité des *Règles de mariage* avait été traduit au moins six fois dans notre langue, et quelques-unes de ces traductions avaient été rééditées jusqu'à trois et quatre fois. Le succès des *Œuvres morales* fut si vif, qu'en dix années, ces deux in-folio ont été, sous divers formats, réimprimés au moins cinq fois. Par toutes ces publications, un état d'esprit assez singulier se forme et se répand, dont peut-être un jour tenterai-je d'esquisser ici l'instructive histoire, et qu'on ne saurait mieux définir, ce semble, qu'en l'appelant un *néo-stoïcisme*. Sans bien s'en rendre compte, le plus souvent, on admire dans la morale la plus haute qu'ait produite l'antiquité païenne, dans les nobles vies que cette morale a inspirées et soutenues, quelque chose d'analogue à ce qu'on croyait jusqu'alors l'apanage unique, exclusif, de la morale chrétienne. On fait naturellement bénéficier le stoïcisme, tel que Sénèque ou Plutarque, Épictète ou Marc-Aurèle le représentent, de tous les généreux souvenirs, de tous les actes de vertu que les anciens nous ont transmis: Aristide et Socrate, Cincinnatus et Cornélie ont collaboré au nouvel idéal, lui ont fourni quelques traits, aussi bien que Zénon, Thraséas ou Caton d'Utique. Ce nouvel idéal s'est imposé à presque toutes les imaginations durant la seconde moitié du XVI^e^ siècle : on en retrouve les traces, aisément reconnaissables, à travers toutes les œuvres du temps; il va bientôt s'exprimer doctrinalement dans un ouvrage de Juste-Lipse, la *Manuductio ad stoïcam philosophiam*, et dans toute notre littérature classique, au moins jusqu'à Pascal, chez Balzac, chez Malherbe, chez Corneille, chez Descartes, on le verra, plus ou moins transformé, mais nettement reparaître.

A quoi tend, à son insu peut-être, tout ce mouvement qui emporte les esprits et les ramène au culte de la vertu antique? Manifestement, à la constitution d'une *morale indépendante*. M. Villey prononce le mot en passant : il aurait dû y appuyer; c'est le seul qui convienne et qui éclaire toute cette page d'histoire. Pour toute sorte de raisons, dont l'analyse nous entraînerait un peu loin, on commence, au XVI^e^ siècle, à trouver trop pesant le joug de la vieille morale chrétienne; on rêve d'y échapper, et comme l'on sent bien qu'on n'y échappera qu'à condition de trouver ailleurs un équivalent, on s'avise de restaurer la haute doctrine morale que l'antiquité finissante avait opposée au christianisme, et dont celui-ci avait eu quelque peine à triompher (1). Cette tendance à rejeter, sinon les prescriptions, tout au moins les principes de la morale théologique, on la trouve partout au XVI^e^ siècle. Qu'est-ce que la Réforme, non pas peut-être dans l'intention de ses initiateurs, mais en fait et dans la suite de son histoire, sinon une tentative, et qui dure encore, pour fonder une morale vraiment indépendante? A l'origine, elle était au moins, et de propos délibéré, une morale indépendante... de la religion catholique. A la différence de la Réforme primitive, le néo-stoïcisme n'a pas d'étiquette ou de livrée théologique : il ne tient pas compte de la révélation; il l'ignore; il est un pur et simple retour aux données de la raison et de la conscience antiques. La morale qu'il entend fonder est indépendante, non pas de toute métaphysique, mais de toute religion révélée.

Le mouvement est si général et si fort que ceux-là mêmes qui sembleraient devoir y être réfractaires ne peuvent s'y dérober complètement. Rien de moins stoïcien, à première vue, et même au fond, que Montaigne. Ni l'éducation, trop douce et trop voluptueuse qu'il a reçue, ni la vie, au total très facile qui a été la sienne, ni surtout son tempérament personnel ne le préparaient à l'effort, à la tension perpétuelle de tout l'être intime, au déploiement continu d'une volonté toujours en éveil. Ce n'est pas un héros de Plutarque que Montaigne, et il l'a bien fait voir. Il y a des âmes naturellement chrétiennes; il y en a

(1) Il y a lieu de noter que, à tous les essais qui ont été tentes, en France notamment, pour constituer une morale indépendante, a correspondu régulièrement une sorte de renaissance du stoïcisme : à la fin du XVI^e^ siècle, par exemple; au XVIII^e^, avec Montesquieu, Vauvenargues et quelques-uns des « philosophes; » sous le second Empire, avec Renan, Taine et Havet.

aussi qui sont naturellement stoïciennes; il y en a d'autres qui sont naturellement épicuriennes. Comme Horace, son ancêtre et son poète préféré, avec qui il a tant de rapports, et dont l'évolution morale rappelle de très près la sienne, Montaigne était de ces dernières. Et pourtant, lui aussi, comme Horace encore, a eu sa phase stoïcienne. Quand, dans l'édition de 1580 (1), on relit les premiers *Essais*, — ceux qui ont été composés avant 1573 ou 1574 environ, — on ne peut s'empêcher d'être frappé des idées et des sentimens tout stoïciens qu'ils expriment, sous une forme brève, sentencieuse, un peu guindée qui, à elle seule, révélerait leur origine. Bien entendu, ce stoïcisme n'a rien de trop rigide ou d'exclusif; il s'y glisse des pensées ou des maximes étrangères à l'école, et par l'intermédiaire de Cicéron, d'Horace ou de Lucrèce, Épicure, plus d'une fois, vient prêter main-forte à Zénon; mais ces pensées et ces maximes sont de celles qu'un stoïcisme assez large peut aisément accueillir; elles n'en contredisent pas les principes essentiels, — on sait d'ailleurs que stoïciens et épicuriens avaient plusieurs théories et formules communes, — elles n'en ruinent pas l'inspiration générale, et c'est cela seul qui importe. Au reste, à ceux qui lui auraient reproché le libéralisme de sa pensée, Montaigne pouvait répondre par un illustre exemple. Il est alors nourri des *Lettres à Lucilius;* et Sénèque, tout stoïcien qu'il soit, n'a, comme on sait, aucune intransigeance doctrinale. « Sénèque, dit excellemment M. Villey, Sénèque a filtré pour Montaigne une espèce de stoïcisme éclectique qui correspond tout à fait aux besoins de son imagination. » Le Montaigne des premiers *Essais* est en effet le plus éclectique des stoïciens (2).

(1) Cette édition, qu'il est nécessaire d'avoir sous les yeux, quand on veut connaître le premier Montaigne, est devenue introuvable; mais fort heureusement, elle a été reproduite, avec les variantes de 1582 et 1587, dans la précieuse édition qu'ont publiée à Bordeaux, en 1870, chez Feret et fils, MM. R. Dezeimeris et H. Barkhausen. Ces deux volumes in-8° sont encore en cours de publication, mais l'édition est bien près d'être épuisée.

(2) Il s'est élevé sur la question du stoïcisme de Montaigne un long débat, un peu monté de ton, entre M. Strowski et M. le Dr Armaingaud. Dans son livre si spirituel et si vivant sur *Montaigne* (Alcan, 1906), M. Strowski avait beaucoup appuyé, en l'exagérant peut-être quelquefois, sur le stoïcisme de son héros. M. Armaingaud a discuté cette thèse dans un article de la *Revue politique et parlementaire* (septembre 1907) sur *le Prétendu stoïcisme de Montaigne*, article auquel M. Strowski a répondu dans le *Censeur politique et littéraire* du 25 octobre et du 2 novembre 1907. M. Armaingaud a riposté à son tour dans la même Revue par trois articles intitulés : *Montaigne a toujours été épicurien*. Il est, je crois, assez

Ce stoïcisme, même mitigé, est-il bien profond d'ailleurs? Il l'est si peu qu'il ne va pas beaucoup durer. Dès que Montaigne a entre les mains les *Œuvres morales* de Plutarque, — fin de 1572 ou premiers mois de 1573, — on le voit, sous cette influence, se détacher progressivement du stoïcisme, et même, bientôt, le critiquer assez vivement. Ce qu'il y a ~~de~~ raide et d'artificiel, d'emphatique et même d'inhumain dans la doctrine le frappe de plus en plus, et bientôt il n'aura pas assez de railleries pour tous ces grands gestes et ces déclamations fastueuses. C'est qu'en réalité, il y avait, nous l'avons dit, un secret, un profond désaccord entre la nature de Montaigne et la morale stoïcienne. Comme un vêtement d'emprunt qu'on rejette au premier signe, l'auteur des *Essais* s'est prestement dépouillé, aux premières objections qu'il entend formuler, des théories et des attitudes qu'il avait affichées jusqu'alors. Peu conscient de sa propre personnalité, peu sûr de son talent et de sa vraie pensée, il avait commencé, docilement, timidement, par se mettre au ton du jour : la mode était au stoïcisme ; il s'était fait stoïcien ; il avait copié servilement Lucain, le Plutarque des *Vies parallèles*, Sénèque surtout. Peut-être avait-il cru faire siennes leurs idées favorites. Son humanisme entretenait en lui cette flatteuse illusion. Au premier éveil de la réflexion personnelle, au premier contact avec la pensée adverse, on devait voir s'effriter ce stoïcisme essentiellement livresque.

Est-ce à dire cependant que tout ait été vain et factice dans cette courte initiation de Montaigne aux doctrines du Portique? et qu'elle n'ait laissé aucune trace dans l'histoire de sa pensée? Ces âmes d'humanistes sont plus complexes qu'il ne semble; même dans leur rhétorique, ils engageaient un peu de leur personne. Montaigne a très sincèrement admiré certains côtés du stoïcisme ; il a gardé de son passage dans la « secte » un certain goût spéculatif de l'héroïsme, un certain culte de l'énergie morale. Son imagination s'exaltait volontiers sur les actions d'éclat, sur les miracles de la volonté. Montaigne est un épicurien qui a l'imagination stoïcienne.

Ce qui n'a pas peu contribué à détacher sa pensée du

facile de réconcilier les deux adversaires en faisant observer, avec M. Villey, que le stoïcisme de Montaigne n'est ni très systématique, ni très pur, qu'il n'a pas duré longtemps, et qu'il a été enfin assez superficiel. Et au fond, je ne crois pas que M. Strowski ait voulu dire autre chose.

stoïcisme théorique, c'est la crise de scepticisme que, sous l'influence de Sextus Empiricus, il a traversée vers 1576. Est-il bien vrai, comme le prétendait Royer-Collard, qu'on ne fasse pas au scepticisme sa part? Il me semble qu'on peut parfaitement être très sceptique sur certains points et fort dogmatique sur d'autres. Mais ce qui est sûr, c'est que l'attitude stoïcienne s'accommode mal du scepticisme. La raison en est assez simple. Le stoïcisme, quoi qu'en ait prétendu jadis le philosophe Guyau (1), le stoïcisme n'est pas une doctrine d'humilité, c'est une doctrine d'orgueil. Il ne veut voir que la « grandeur » de l'homme, non sa « misère ; » il lui inspire une confiance infinie dans le pouvoir de sa volonté, dans l'étendue, dans la vigueur et dans l'infaillibilité de sa raison. Le stoïcisme est un rationalisme. Jamais Montaigne n'a cru plus fermement à la portée métaphysique de l'esprit humain que pendant l'époque où il se croyait stoïcien. Du jour où les argumens du pyrrhonisme contre l'autorité de la raison lui apparurent comme la vérité même, du même coup ce qui lui restait de son stoïcisme s'effondra pour toujours. S'il est vrai que nos sens nous trompent, que nos sentimens nous trompent, que nos idées nous trompent, que rien n'est sûr, et que rien n'est vrai, et que l'homme n'est que le misérable jouet d'une universelle illusion, pourquoi l'idéale vertu que le stoïcien propose à notre effort ne serait-elle pas un mensonge comme tout le reste, — mensonge même d'autant plus vain qu'il est moins conforme au vœu de l'humaine nature? Le pyrrhonisme dont s'enchante et dont s'enivre Montaigne a définitivement tué son stoïcisme.

En resterons-nous là cependant? Le scepticisme absolu convient si peu à la nature de l'homme, qu'on peut bien s'y complaire un instant : on ne saurait s'y enlizer bien longtemps. Il faut croire pour vivre ; il n'est pas d'acte, si irréfléchi qu'il soit, qui n'implique une conception de la vie, donc une croyance, et comme un pari sur l'inconnu. Montaigne a trop de bon sens, et, selon le mot d'un contemporain, un trop « émerveillable jugement » pour ne s'en point aviser. Par ironie, par amusement dialectique, par virtuosité d'artiste qui pousse sa pointe en tous sans, jongle avec les idées et avec les mots, et s'offre à lui-même l'étourdissant spectacle de sa verve librement déployée,

(1) Voyez son édition classique du *Manuel d'Épictète* (Delagrave).

par réaction aussi contre les faciles dogmatismes d'autrefois, il a bien pu se donner les apparences du scepticisme parfait : sa griserie intellectuelle une fois tombée, il se retrouve ce qu'il a toujours été : un Gascon, un Bordelais même, très avisé, très positif, plein de prudence bourgeoise, très préoccupé de mener sans orage au port la barque fragile de la vie. Plus de grands mots, de gestes ambitieux, de périlleuses manœuvres les yeux fixés sur les étoiles : des faits. La quarantaine est passée, la cinquantaine est toute proche. Le moment est venu d'amasser un substantiel viatique pour le reste du voyage.

Or, dans cette universelle incertitude, une chose reste sûre, inexpugnable à toutes les attaques du scepticisme : la réalité du plaisir et de la douleur. « Douleur, tu n'es qu'un mot, » s'écriait le stoïcien; mais il se trompe, et surtout il nous trompe. La douleur est la plus indéniable des réalités; elle est un fait, un fait de conscience ; libre au stoïcien de le nier en paroles : il ne la sent pas moins, quand elle le poigne, et il crie, quand on ne l'entend pas. Pareillement le plaisir : c'est un fait très positif que la jouissance, et il n'est aucun raisonnement du monde qui puisse nous empêcher de l'éprouver. Et ce qui n'est pas moins sûr, c'est que la nature a mis en nous un instinct qui nous pousse à rechercher le plaisir et à fuir la douleur. Cet instinct même est si fort, qu'en réalité nous y obéissons, même quand nous prétendons l'éluder. Le stoïcien lui-même trouve son plaisir, — un plaisir d'une essence particulière, — à poursuivre la réalisation de ce qu'il considère comme le devoir et la vertu.

> Quoi qu'ils en disent, en la vertu même, le dernier but de notre visée, c'est la volupté. *Il me plaît de battre leurs oreilles de ce mot, qui leur est si fort à contre-cœur.* Et s'il signifie quelque suprême plaisir et excessif contentement, il est mieux dû à l'assistance de la vertu qu'à nulle autre assistance. Cette volupté, pour être plus gaillarde, nerveuse, robuste, virile, n'en est que plus sérieusement voluptueuse. Et lui devions donner le nom du plaisir, plus favorable, plus doux et naturel : non celui de la vigueur, duquel nous l'avons dénommée. Cette autre volupté plus basse, si elle méritait ce beau nom, ce devait être en concurrence, non par privilège. Je la trouve moins pure d'incommodités et de traverses que n'est la vertu. Outre que son goût est plus momentané, fluide et caduc, elle a ses veilles, ses jeûnes et ses travaux, et la sueur et le sang : et en outre particulièrement ses passions tranchantes de tant de sortes, et à son côté une satiété si lourde, qu'elle équipolle [équivaut] à pénitence (1).

(1) *Essais*, livre I, chap. XIX. Il est à noter que ces lignes ne figuraient ni dans

La pensée de Montaigne ici est assez claire. Puisque tout en nous et autour de nous nous sollicite à la recherche de la volupté, et puisque, en voulant la fuir, nous la poursuivons et l'atteignons encore, abandonnons-nous donc sans contrainte au vœu de la nature, ἦν ζόμολογουμένως τῇ φύσει. Et ne craignons pas d'aboutir ainsi à une conception de la vie trop vulgaire. Car il y a une hiérarchie des plaisirs ; et s'il en est de bas, — ceux-là, on ne voit pas que Montaigne les ait jamais résolument proscrits, — il en est aussi de nobles, et ces derniers, plaisirs de l'esprit, de l'amitié, de la vertu, nous ménagent des jouissances plus vives et plus pures que les autres. Recherchons donc la volupté sans scrupules : elle est bonne, elle est saine, elle est sainte. Fuyons-en simplement les excès, non par devoir, mais par prudence, car l'excès du plaisir engendre inévitablement la douleur, et, si nous voulons être heureux, il nous faut fuir la douleur. Et telle est la morale qui déjà s'esquisse dans les derniers chapitres que Montaigne ait composés pour l'édition de 1580, qui s'affirme plus énergiquement encore dans l'édition de 1588, et qui, dans l'édition posthume de 1595, fait mine de tout envahir, et de recouvrir même les velléités de l'ancien stoïcisme.

On aurait beau jeu, si on le voulait, à discuter et à critiquer cette morale. Son plus grave défaut est de n'avoir d'une morale que le nom ; elle ne résout pas les questions, elle les élude ; elle ne définit pas le devoir, elle le supprime. Elle repose sur une équivoque, pour ne pas dire sur un jeu de mots. S'il est vrai que la pratique de la vertu ne va pas sans un certain plaisir, ce plaisir est d'un ordre si spécial et d'une qualité si rare, que c'est se moquer, et profaner même le nom de la vertu que de l'assimiler à la « volupté. » Il ne faut pas donner à entendre que l'on confond saint Vincent de Paul et Casanova. Il n'est pas vrai, comme le voudrait Montaigne, que la vertu soit chose aisée, toute naturelle et souriante : elle est toujours le prix d'un effort, et l'effort est toujours chose douloureuse. La notion d'effort est complètement absente de la morale de Montaigne. Or, il n'y a pas de morale sans effort, comme il n'y a pas de moralité sans ascétisme. Voilà ce que Montaigne n'a jamais pu

l'édition de 1580, ni dans celle de 1588, et qu'elles ont été insérées par Montaigne, comme pour en corriger après coup l'effet, dans le célèbre chapitre intitulé : *Que philosopher, c'est apprendre à mourir* (cf. Édition municipale, tome I, p. 101).

comprendre. Son tempérament était si réfractaire à ces idées si simples, et il a si peu réagi contre son tempérament, qu'il ne semble pas s'être rendu compte du vice secret des doctrines qu'il affichait. Il est dangereux de prêcher le plaisir aux hommes. Et cela est dangereux, parce qu'ils n'y ont déjà que trop de pente native, et que, même si l'on veut les orienter du côté des plaisirs nobles, ils finissent presque toujours par tomber du côté des plaisirs bas. Toutes les morales du plaisir ont eu la même fortune historique. Épicure, certes, ne méritait pas tous les reproches qu'on a pu adresser à quelques-uns de ses disciples : sa morale avait, à n'en pas douter, des parties élevées. Mais les disciples ont trouvé dans les doctrines du maître une justification trop facile de leurs propres appétits, et le nom d'épicurisme est devenu justement synonyme de relâchement des mœurs. Pareille mésaventure est arrivée à Montaigne. Il ne voulait assurément pas légitimer et encourager l'immoralité contemporaine ; et l'honnête Pierre Charron, et la bonne demoiselle de Gournay se seraient sans doute fort dévotement signés, s'ils avaient pu prévoir que les *Essais* allaient devenir les délices de Ninon de Lenclos. Mais il n'en est pas moins vrai que le livre de Montaigne a été l'Évangile de tous les « libertins » du XVII^e^ siècle, en attendant ceux du XVIII^e^ ; et qu'ils ont trouvé en lui au moins autant un encouragement au libertinage de leurs mœurs qu'au libertinage de leur pensée. « Dans le système moral de Montaigne, — a dit profondément Guillaume Guizot, — on finit par s'obéir à soi-même, ou plutôt, on ne s'obéit même plus, car on finit par ne plus se commander rien. » Et encore : « Montaigne n'est ni un guide sûr pour la pensée, ni un conseiller utile pour la vie. »

N'oublions pas un dernier trait sur lequel M. Villey a justement insisté. Pour constituer sa morale, Montaigne, chose bien curieuse, et qui montre combien au fond il était peu chrétien, Montaigne n'a fait aucun emprunt au christianisme. Ses autorités et ses sources, ce sont les philosophes et les moralistes anciens ; ce ne sont autant vaut dire jamais les moralistes chrétiens. Je ne crois pas qu'il ait cité une seule fois l'*Imitation*. La morale chrétienne est comme non avenue à ses yeux ; il l'ignore, ou il l'oublie. Les notions fondamentales de l'éthique chrétienne, le péché, la grâce, la corruption originelle, le repentir, lui demeurent entièrement étrangères. Il laisse échapper quelque

part un mot, que M. Villey ne me paraît pas avoir relevé, dont Montaigne n'a certainement pas vu tout le sens et toute la portée, et qui me semble le définir à merveille : « Nous autres, naturalistes (1), » s'écrie-t-il. C'est cela même. Montaigne est un *naturaliste;* il l'est par la qualité de sa langue et par l'allure de son style ; il l'est par le tour de son esprit et le mouvement même de sa pensée; il l'est par l'inspiration de sa morale. Il ne veut que copier la nature, suivre la nature, vivre selon la nature. C'était écarter l'idéal chrétien et revenir à l'idéal antique. Guillaume Guizot l'a dit avec une spirituelle justesse : « Montaigne, c'est le génie du paganisme. »

Et il est encore quelque chose de plus. Montaigne, écrivais-je il y a une dizaine d'années, Montaigne, c'est l'*honnête homme*. Je suis heureux que M. Villey ait repris la formule, et, dans les derniers chapitres de son livre, l'ait ingénieusement développée. Qu'on veuille bien y réfléchir en effet. S'il y a, dans cette fin du XVI^e^ siècle, en France, une œuvre littéraire qui nous fasse admirablement comprendre et sentir comment l'idée italienne de la *virtù*, combinée avec l'idée *humaniste*, a fini par produire l'idée française et classique de l'*honnête homme*, c'est bien celle de Montaigne. « L'honnête homme, » — on se rappelle la définition que Bussy-Rabutin en a donnée, — c'est « un homme bien né, et qui sait vivre (2). » Or, n'est-ce pas là le « modèle idéal » que Montaigne a eu en vue, et qu'il a, plus que personne, contribué à faire naître et adopter ? Il y a si bien réussi, que ce modèle idéal a régné pendant plus d'un siècle sur la pensée et l'imagination françaises. L'homme qui, comme on dira bientôt, « ne se pique de rien » et « ne met point d'enseigne, » mais qui, au contraire, « a des clartés de tout, » l'homme dont le goût naturel a été formé par la pratique du monde et l'expérience des hommes, plus que par les livres, dont

> La parfaite raison fuit toute extrémité
> Et veut que l'on soit sage avec sobriété,

dont le ferme bon sens, affiné par le commerce de la bonne société, s'exerce sur toutes les questions qui lui sont soumises avec une liberté spirituelle, agile et souriante et s'enveloppe toujours

(1) *Essais*, livre III, chap. XIII, éd. Louandre tome IV, p. 235.
(2) Lettre à Corbinelli, 6 mars 1679.

de formes courtoises et discrètes, — cet homme-là, Montaigne a fait effort pour le réaliser dans sa vie, et pour le peindre dans son œuvre. Et assurément, il n'y est point parvenu du premier coup. On peut trouver qu'il est encore bien accablé sous le poids de ses autorités et de ses livres, et Malebranche, qui lui reconnaît d'ailleurs « une certaine fierté d'honnête homme, » Malebranche, on le sait, a prononcé à son égard le mot cruel de « pédantisme à la cavalière. » Et de même, sa politesse ne laisse pas d'être parfois un peu grossière : je veux parler d'une foule de traits libertins, des confidences indiscrètes, des « mots lascifs » qui, d'année en année, envahissent les marges, et le texte même des *Essais*, et désobligent si souvent les lecteurs d'aujourd'hui. Il n'en est pas moins vrai que, par rapport à ses devanciers et à ses contemporains, Montaigne est bien près de réaliser l'idéal dont s'enchanteront et Pascal et Molière. Montaigne, c'est déjà Méré, et soyez sûr que Philinte le sait par cœur. N'est-ce pas le cardinal du Perron qui disait des *Essais* qu'ils étaient « le bréviaire des honnêtes gens? » Et M^me^ de Sévigné, qui s'y connaissait peut-être, écrivait, en parlant de Montaigne : « Ah! l'aimable homme! *Qu'il est de bonne compagnie* (1)! » La morale même de l'honnête homme, n'est-ce pas exactement celle des *Essais?* Morale peu chrétienne, à tout prendre, puisque c'est, à très peu près, celle du poète Horace; morale faite d'indulgence et de convenances mondaines, de discret épicurisme et d'élégant scepticisme, et qui conseille la modération dans les désirs, plutôt que la sainteté, le sourire et la discrétion dans la volupté, plutôt que l'héroïsme. Dans une page souvent citée de son *Port-Royal*, Sainte-Beuve avouait que « quand survient quelque grande crise, cette morale des honnêtes gens devient insuffisante : elle se plie et s'accommode en trouvant mille raisons de colorer ses cupidités et ses bassesses. » Le mot « bassesses » est assurément trop fort quand il s'agit de Montaigne. Mais il faut bien reconnaître que la lettre qu'il écrivit pour se dispenser de rentrer à Bordeaux ravagée par la peste n'est pas d'un citoyen très brave. Il est permis de lui préférer, dans une circonstance analogue, le geste plus stoïque de Rotrou.

Regardons-le plutôt, pour finir, dans une attitude plus noble

(1) A M^me^ de Grignan, 16 octobre 1679.

et plus digne de lui. — Dans la salle des Pas-Perdus de la Faculté des Lettres de Bordeaux, on peut voir, depuis une vingtaine d'années, le tombeau de Montaigne, celui-là même que sa veuve, Françoise de la Chassaigne, lui fit élever au début du XVII^e^ siècle. Le grand écrivain est représenté couché, les mains jointes, revêtu de son armure ; son épée est à sa gauche, ses gantelets à ses côtés; à ses pieds, un lion est couché; derrière la tête, on a placé son casque de bataille... Montaigne sans un exemplaire des *Essais!* Montaigne en prière ! Montaigne armé de pied en cap, comme un preux chevalier du moyen âge !... On ne s'attendait pas à trouver « le Thalès français, » comme l'appelait Juste-Lipse, dans cette dernière posture... Et puis, l'on se dit que « l'honnête homme » se fait un devoir de ne pas rompre en visière avec les usages de son pays et de remplir exactement toutes les obligations de la vie commune. On se rappelle aussi la fin courageuse et édifiante de Montaigne, ses fréquentes protestations de fidélité à la religion de ses pères, la constante et ferme clairvoyance de son patriotisme, ses campagnes dans les armées royales, et le mot d'un contemporain, La Croix du Maine, nous affirmant qu'il a quitté la magistrature pour « suivre les armes... » Et l'on se prend à songer que le livre n'est pas tout l'homme; que Montaigne, comme nous tous, a eu sans doute ses faiblesses, ses inconséquences, et ses misères ; mais qu'il a eu ses jours de grand sérieux aussi ; et que, parmi tous les personnages qu'il a joués pendant sa vie, et dont les *Essais* nous gardent l'ondoyant et divers souvenir, celui que perpétue son tombeau n'est peut-être pas le moins véridique... Qui sait, en un mot, si cette vision d'un soldat chrétien, ce n'est pas, au total, celle que Montaigne eût souhaité qu'on emportât de lui?...

VICTOR GIRAUD.

OUTRE-MANCHE

LE BILAN DES RADICAUX
LE RÉVEIL DES UNIONISTES

Il y a trois ans, — le 21 décembre 1906, — à la veille des élections générales, sous la grande verrière d'Albert Hall, sir Henry Campbell Bannerman se levait pour donner à ses soldats, avant la bataille, le mot d'ordre et les derniers conseils. Une émotion contenue éclairait ce visage un peu terne d'officier retraité. Une ardeur religieuse donnait, par instans, à sa parole, sans éclat et sans originalité, les accens de la vraie éloquence. Un « plan de construction sociale » se déroulait devant l'auditoire enthousiaste. « Nous désirons faire en sorte que la terre soit moins *a pleasure ground*, un parc d'agrément pour les riches et davantage *a treasure house*, une source de trésors pour les pauvres. » La vie urbaine donne naissance à « toute une série de problèmes, vraiment effrayans par leur étendue... Quels que soient ceux, qui, comme le Lévite de l'Écriture, détournent les yeux et changent de route, les Libéraux ne peuvent passer leur chemin. » Dociles à l'appel du premier ministre, les électeurs ont envoyé en 1907 à Westminster un personnel d'hommes jeunes et ardens, recrutés dans des couches démocratiques et dans les chapelles puritaines.

***

Les statisticiens l'ont démontré par des chiffres précis. La Chambre conservatrice, élue en 1900, comptait dans ses rangs 102 propriétaires fonciers et 61 fils de Pairs. Sur les bancs des

Communes radicales, nous n'en trouvons plus que 49 et 34. En 1900, 223 députés, en 1907, 118 seulement portent un uniforme d'officier, dans l'un des corps de troupes dont se compose, soit sur le pied de guerre, soit en temps de paix, l'armée britannique. Le nombre des banquiers est tombé de 50 à 16, celui des agens de change de 10 à 7. L'effectif des maîtres de forges et des propriétaires de mines est passé de 28 à 21, tandis que le groupe compact des fabricans de boissons alcooliques voyait ses soldats reculer de 24 à 15.

En revanche, les avocats et les avoués conservent leur prépondérance (183 en 1900, 173 en 1907). Le Palais-Bourbon n'est plus le seul, où l'éloquence judiciaire revendique une redoutable hégémonie. Si les professeurs restent stationnaires (14), les médecins sont plus nombreux aujourd'hui, qu'il y a trois ans : 11 contre 8. Les publicistes ont fait d'importans progrès : ils n'étaient que 57 dans le Parlement conservateur, ils sont maintenant 80. Si les fermiers et les boutiquiers n'accroissent pas leur effectif, en revanche les ouvriers passent de 10 à 56. Les carrières libérales et manuelles se partagent les sièges enlevés à l'aristocratie terrienne et au monde financier.

La Chambre élue en 1907 est un Parlement de journalistes et d'avocats, de commerçans et de trade-unionistes, où un député sur cinq appartient officiellement à l'une de ces Églises puritaines, qui forment, pour reprendre le mot de Carlyle, l'ossature religieuse, — *the backbone*, — de la nation anglaise.

Pour donner à ces chiffres un peu de vie, je voudrais pouvoir évoquer les couloirs des Communes, les bancs gothiques, les fenêtres à croisillons, les graves vitraux. Les redingotes ont disparu. Les « tubes » sont rares, et les « melons » fréquens. Les jaquettes passent pour élégantes et les vestons sont admis. Le chapeau mou a conquis droit de cité. Les châles des pauvresses ont fait leur apparition sur la terrasse de Westminster. Et tous les jours, des groupes d'ouvriers, en casquettes, arpentent la demeure historique dont ils ont, définitivement, forcé la porte. Les têtes grises ou chauves ne sont pas nombreuses sous le plafond aux lampadaires gothiques. Partout des visages jeunes et des silhouettes athlétiques. La Chambre anglaise n'a plus l'élégance dans la tenue, l'aisance dans les manières, la correction dans les formes, qui convenaient au digne ancêtre du Parlementarisme. Une vie intense, — surtout aux débuts des sessions,

— se trahit partout. Les couloirs sont encombrés et tumultueux. La salle des séances déborde. Les adversaires sont accueillis par des grognemens. Des rires éclatent comme des traînées de poudre. Les interpellations se croisent avec la régularité de rapides décharges. Les propositions de loi s'entassent. Les orateurs abondent. Et les Commissions provoquent d'ardentes compétitions. Rien qu'au cours de la troisième session, 70 textes législatifs sont venus enrichir le *Statute Book*.

*
* *

Comment se fait-il qu'après trois années, pendant lesquelles la machine parlementaire, surchauffée, a fonctionné avec une trépidante activité, cette Chambre jeune et démocratique n'ait pas vu accroître son prestige, ni grandir sa popularité? Dans un de ses derniers numéros, le *Punch* nous montre le premier ministre, les bras croisés, dans une attitude à la fois irritée et dédaigneuse. Un Pair, — lord Lansdowne, — le bombarde à coups de projets de loi. Le chapeau du Très Hon. H. H. Asquith est défoncé, son col froissé. « Prenez garde, s'écrie-t-il, je vais faire appel à mon ami, qui assiste avec une visible indignation à votre manège. » Et l'ami, le brave et gros John Bull, en frac bleu à boutons d'or, en culottes blanches et en bottes à revers, ronfle sur un banc, en proie au sommeil le plus paisible. Pourquoi dort-il?

I

Jamais gouvernement britannique n'a, en trois années, accumulé un aussi grand nombre de réformes sociales. Nul n'a été oublié, dans cette avalanche de textes législatifs et de décrets gouvernementaux.

L'enfant a été l'objet de légitimes sollicitudes. S'il arrive à l'école, tremblant de froid et de faim, il sera nourri par les nouvelles cantines, et les parens pauvres ne seront pas tenus de rembourser les dépenses. L'inspection médicale de tous les écoliers a été organisée, et une Commission permanente, présidée par un spécialiste connu, le docteur G. Newman, veillera à la création de cours spéciaux pour les retardés et pour les infirmes. Une loi capitale, votée au cours de la session 1908, combat à la fois tous les vices dont souffre l'enfance ouvrière :

l'exploitation des envois en nourrices (*baby farming*), la rapacité d'orphelinats en apparence charitables, les dangers du vagabondage et l'abus du tabac, les contacts des débits de boisson et des maisons de correction.

Quoi qu'en aient dit les *suffragettes*, heureuses de dépenser, dans des bagarres souvent grossières et toujours inutiles, cette ardente vitalité, qui est un des caractères de la femme anglaise, les interprètes du néo-radicalisme ont tenu compte des revendications féministes. Non content de protéger le sexe faible contre le danger de mariages avec des étrangers trop habiles à exploiter les ressources de textes inconnus, le législateur a donné à l'épouse le droit de disposer librement de sa fortune personnelle et de la confier à un mandataire juridique (*trustee*). L'ouvrière n'a point été oubliée. Le travail de nuit a été supprimé conformément aux exigences des conventions internationales. L'inspection des blanchisseries et des orphelinats a été décidée. Et M. Gladstone a étendu, par décret, à dix industries, les restrictions imposées, au nom de l'hygiène, au travail à domicile, par un texte antérieur. Si le droit de vote n'a été encore accordé ni aux ouvrières, ni aux bourgeoises, du moins, en vertu des deux lois de 1907, les femmes, qui paient des taxes municipales, pourront-elles prendre part aux élections locales, revêtir le manteau de fourrure et la chaîne d'or de *councillor* ou d'*alderman*.

Les vétérans, blanchis sous le rude harnais du labeur manuel, ont vu, depuis le 1er janvier 1908, poser le principe et amorcer l'organisation des retraites ouvrières. Tout vieillard de soixante-dix ans, sain d'esprit, qui n'a point subi de condamnation ou n'est pas actuellement à la charge de l'Assistance publique, touche une pension qui varie de 325 francs, quand les revenus ne dépassent pas 525 francs, à 65 francs pour ceux qui atteignent 687 francs. Demain, les mêmes avantages seront étendus aux pauvres aujourd'hui secourus, sans qu'ils aient, eux non plus, ni à verser une cotisation préalable, ni à solliciter de leur patron une quote-part.

Le sort des invalides a été amélioré. Les bénéfices des lois antérieures sur les accidens du travail ont été étendus à tous les salariés, soit à 6 millions de personnes. L'existence de maladies professionnelles a été reconnue. La durée de l'invalidité légale a été réduite. Le taux des indemnités a été relevé.

Le prisonnier n'a point été oublié. La loi, qui crée la Cour d'appel de droit criminel, introduit en Angleterre le principe de l'assistance judiciaire. Un autre texte de 1907 importe, de l'autre côté du détroit, la loi de sursis, mais confie à un nouveau corps de fonctionnaires le soin de surveiller, d'encourager ou d'aider les détenus relâchés sous bénéfice d'inventaire. Enfin, une loi qui date d'hier prévoit, à la fois, la détention préventive, pour les professionnels, encore à l'âge de nuire, qui se refusent à donner des garanties de bonne conduite, et l'envoi dans des instituts de redressement des délinquans, que leur jeunesse, leur tempérament, ou leur passé rendent susceptibles d'un relèvement rapide.

Ni le Parlement, ni le gouvernement n'ont concentré toute leur activité réformatrice sur le prisonnier, l'invalide, le vieillard, la femme et l'enfant.

***

L'adulte a été également l'objet de leurs préoccupations.

Les usines de produits chimiques n'auront plus le droit de troubler la pureté de l'air, de masquer la clarté du jour, que réclament les poumons et les yeux également fragiles du citadin. Une loi en cent quarante articles fixe la largeur de sa rue, détermine le plan de sa maison, règle la disposition de ses fosses, organise l'emplacement de ses sports. S'il est atteint d'une maladie contagieuse, il lui sera interdit, sous peine d'amende, de reprendre un métier qui donnerait aux microbes la tentation et l'occasion d'envahir le voisin. Les parens, qui enverront à l'école un enfant malade, sans un certificat du médecin garantissant l'impunité des contacts, seront rigoureusement châtiés.

C'est également au nom de l'hygiène, que la loi anglaise interviendra dans le travail quotidien de l'ouvrier. Et les radicaux ont poussé aussi loin qu'ils le pouvaient les conséquences du principe.

Les précautions et les restrictions, qu'imposait la législation antérieure aux industries qui présentent, au point de vue soit des accidens, soit des maladies, des dangers spéciaux, ont été étendues à de nouvelles et nombreuses catégories d'usines électriques, textiles, métallurgiques. Onze nouveaux inspecteurs veilleront au respect du règlement, fixé pour chacune de ces professions par l'Office du Travail. La loi sur la Marine mar

chande amorce une étape de plus dans la voie de l'interventionnisme, quand elle impose à l'armateur l'obligation d'assurer à ses marins les services d'un cuisinier diplômé et de leur donner un menu dûment fixé. Le *Hours in coal mines act* fait un second pas, quand il accorde aux ouvriers des mines la journée de huit heures. De nouveaux efforts ont été faits pour l'introduire dans les établissemens et entreprises dépendant de l'État. Et lorsque les ministres contraignent leurs fournisseurs à ne point faire travailler à domicile, ou lorsque M. Gladstone étend le contrôle de son inspection sur les ouvriers à façon, victimes du marchandage, il restreint, d'une façon plus rigoureuse encore, la liberté de l'adulte, puisque la Loi vient frapper à sa porte et s'installer sous son toit.

Pour assurer le fonctionnement de cet organisme, dont la complexité s'accroît, dont les tentacules s'allongent, de jour en jour, l'autorité législative et administrative a besoin de collaborateurs. Les radicaux lui en reconnaissaient deux : le syndicat ouvrier et la municipalité socialiste.

Les *Trade-Unions* ont trouvé dans les décisions des ministres et dans les votes des députés de précieux encouragemens. Dès leur arrivée au pouvoir, le secrétaire d'État à la Guerre, le président du Board de l'Amirauté, le maître général des Postes ont posé en principe que leurs ouvriers et leurs agens pourraient se faire représenter, auprès du ministre saisi de leurs revendications, par le bureau des Syndicats. Et le 3 septembre 1907, au congrès des *Trade-Unions* tenu à Bath, le président A. H. Gill s'est écrié : « C'est là un privilège (*sic*), pour lequel nous avons lutté depuis de nombreuses années, et qui nous avait été refusé, avec intransigeance et obstination, par tous les gouvernemens, qui se sont jusqu'ici succédé au pouvoir. » Quelques mois après, le Cabinet donnait aux *Trade-Unionistes* une nouvelle preuve de ses sympathies, en substituant au projet de loi ministériel les amendemens du *Labour Party*, qui accordent aux syndicats la liberté pour leurs patrouilles et l'insaisissabilité pour leurs caisses.

L'activité industrielle des corps élus constitue, — aux yeux des radicaux, — au même degré que le contrôle corporatif des syndicats ouvriers, une force nécessaire pour organiser la vie économique. On chercherait en vain, dans les discours du Très Hon. H. H. Asquith, ce juriste saxon à l'esprit précis et à la

parole brève, dans les professions de foi de sir Edward Grey, ce gentilhomme whig au jugement sûr et à l'âme droite, la moindre réserve sur la valeur des municipalisations. Ce collectivisme limité et local est accepté par les membres les plus modérés du parti libéral. Et nul n'a été surpris des efforts tentés, par voie législative ou administrative, pour encourager les conseils élus à persévérer dans la méthode amorcée il y a quelques trente ans. Le *Housing and town-planning bill*, dont la discussion n'a pas été achevée au cours de la session 1908, donne aux municipalités le moyen de se procurer à meilleur compte les ressources et le droit d'acquérir, de gré ou de force, les terrains nécessaires, pour construire dans la ville des maisons ouvrières et dessiner, autour de la cité, le plan de ses futurs agrandissemens. Enfin, lorsqu'une crise commerciale, sur laquelle nous aurons à revenir, est venue accroître le chômage, le ministre des Affaires locales, l'ancien ouvrier mécanicien, qui construisit de sa main le premier tramway électrique, John Burns, en ouvrant largement les cordons de la bourse nationale, a poussé les conseils élus dans la voie de la municipalisation. Pour occuper les sans-travail, ils ont emprunté 25 millions de plus que l'hiver dernier, et dépensé une partie de cette somme à développer leurs tramways, à améliorer leurs services d'éclairage, à étendre leurs laiteries, leurs lavoirs et leurs bains-douches.

Le Cabinet et le Parlement radical ne se sont point bornés à étendre le réseau des services municipalisés, à fortifier l'action des groupemens corporatifs, à accroître le contrôle des lois interventionnistes. Ils ont complété par une politique agraire et des tendances fiscales, également socialistes dans leur esprit, le plus énergique effort qu'ait jamais tenté gouvernement anglais pour donner satisfaction aux revendications démocratiques.

***

Les conservateurs, désireux jadis d'arracher aux libéraux orthodoxes leur clientèle urbaine, avaient, sous l'impulsion d'un juif de génie, lord Beaconsfield, et d'un descendant de Marlborough, lord Randolph Churchill, amorcé l'interventionnisme législatif, exploité les intérêts trade-unionistes, justifié le socialisme municipal, fourbi toutes les armes que leur ont volées les radicaux. De même, lorsque les héritiers des tories ripos-

tèrent au *home-rule*, à l'émancipation politique de l'île d'Erin, en affranchissant économiquement le paysan irlandais, et favorisèrent par leur loi de 1892 la création de petites exploitations rurales, ils ont préparé les instrumens législatifs, à l'aide desquels les disciples, — singulièrement infidèles, — du libéralisme classique, tentent aujourd'hui de battre en brèche ce monopole foncier, qui réserve à 2000 personnes la libre possession de la moitié du sol sur lequel flotte le drapeau anglais.

En donnant au fermier, par l'*Agricultural Holdings act* de 1905, pour réparer les bâtimens et varier les cultures, pour obtenir le remboursement des pertes que lui ont causées les chasses gardées et « les troubles apportés à sa jouissance, » des garanties et des libertés, même si son bail porte des clauses contraires, les communes radicales ont voulu introduire, en Angleterre, le principe irlandais des deux propriétés superposées, celles du *tenant* et du *landlord*. Une loi étendait même à l'usufruitier écossais tous les avantages accordés aux locataires irlandais. La Chambre des Lords a pu assurer aux propriétaires fonciers un sursis; mais il lui a été impossible de leur épargner une seconde épée de Damoclès. Le Roi, lui-même, n'a-t-il pas dû s'incliner devant le zèle radical de lord Carrington?

En vertu du *Crown Lands Act* de 1907, le ministre de l'Agriculture a été chargé d'administrer 24 800 hectares, qui constituent l'apanage d'Édouard VII. Le nouveau gérant, avec ou sans le consentement du Souverain, s'est hâté de morceler ces vastes domaines. Alors qu'au nombre des tenanciers du Roi, on ne comptait que 44 petits exploitans, une seule terre, dans le Cambridgeshire, a été divisée entre 75 usufruitiers; une autre dans le sud du Lincolnshire a trouvé 87 preneurs. Ce morcellement des domaines de la Couronne a créé une nouvelle catégorie d'agriculteurs, — jusqu'alors inconnue, — les petits fermiers de l'État, les paysans à vie. Le *Small Holdings and Allotments Act* de 1907 en accroît le nombre. Les Conseils généraux devront mettre à la disposition des journaliers, qui le demanderont, des exploitations rurales de 2 (*allotments*) et de 20 hectares (*holdings*). Si leurs réclamations restent sans réponse, des Commissaires, désignés par le Ministre, se substitueront aux corps élus. *Commissioners* ou *County-Councillors*, à l'aide d'emprunts, qui devront être amortis dans quatre-vingts ans, à l'aide aussi de subventions annuelles de l'État, — la première est de 2500000 francs,

— se procureront de gré ou de force, soit en les louant, soit en les achetant, les terres susceptibles d'être divisées. Deux dispositions sont caractéristiques. Les petites exploitations ne seront pas vendues, mais affermées. Aux propriétés paysannes rêvées par Stuart Mill, ses lointains héritiers préfèrent des usufruits viagers. Quant aux *landlords*, expropriés, ils ne recevront que la valeur de leurs terres. Le principe du rachat forcé, sans dommages-intérêts, est posé dans toutes les lois votées ou discutées par les Communes radicales (1). Les théories de la nationalisation du sol ont mordu sur le parti radical. Et ses décisions législatives en portent l'empreinte.

Lorsque les classes aisées ont vu, en dix mois, sous l'impulsion énergique de lord Carrington, 31 Conseils généraux racheter 5883 hectares, alors qu'en seize ans 8 *County-Councils* n'avaient, en vertu de la loi conservatrice de 1892, trouvé le temps ou le moyen que de fractionner 320 hectares, leur stupeur n'eut d'égale que leur inquiétude. Les radicaux leur réservaient d'autres surprises et d'autres angoisses.

La même évolution, qui est venue concentrer la propriété foncière, entre un nombre de mains, d'année en année plus réduit, se manifeste aussi pour les valeurs mobilières. Les fortunes supérieures à 2 500 000 francs figuraient en 1884, dans l'annuité successorale, pour 25 p. 100. Leur part dépasse 36, en 1902. Tandis qu'en France, en 1906, nous apprend M. Paul Leroy-Beaulieu, 22 p. 100 des capitaux saisis par le fisc reviennent aux héritages de plus de 1 million, — 43 p. 100 en Angleterre correspondent à des successions supérieures à 1 250 000 francs 18 p. 100 de la masse successorale sont formés, de l'autre côté du détroit, par des fortunes de plus de 6 millions 250 000 francs. Sur la rive française, les successions supérieures à 5 millions représentent seulement 6 p. 100.

Renseignés par ces statistiques, les radicaux ont entamé contre la concentration de l'or la même lutte pour le morcellement que contre le monopole de la terre. De même qu'ils rognent les droits ou exproprient les domaines du *landlord* au profit du fermier ou de l'État, de même, ils confisquent sur les grosses successions ou les larges revenus les sommes nécessaires pour diminuer les impôts indirects ou décharger les petits

(1) *Small landholders bill (Scotland); Irish Land bill; Housing and town planning bill; Licensing bill.*

salaires. Le budget de 1907-1908 a amorcé les réformes, que réalisera celui de 1908-1909. Afin de couvrir le déficit, provoqué par l'abaissement des droits sur le thé et par l'établissement d'un tarif dégressif, en faveur des revenus du travail, le Très Hon. H. H. Asquith, quand il était chancelier de l'Échiquier, a déjà relevé les droits progressifs sur les successions supérieures à 3750000 francs, établis en 1894 par sir William Harcourt. L'échelle partira de 7 p. 100 pour atteindre 15. Un héritage de 75 millions de francs paiera 10 millions de droits.

Les temps sont durs pour les grosses fortunes foncières et mobilières, même dans ces Iles Britanniques où elles se réfugient volontiers, espérant goûter les quiétudes confortables que leur offre la dernière société où les hiérarchies aristocratiques soient reconnues par la loi, et acceptées par les mœurs. Et ce n'est pas le successeur du Très Hon. H. H. Asquith au portefeuille des Finances, M. D. Lloyd George, qui détendra l'armature fiscale, dont les ressorts enserrent chaque jour davantage les heureux de ce monde.

***

Le 7 octobre 1908, ce fils de paysans gallois, élevé au fond d'une échoppe de cordonnier, dans un petit village, au pied des rocs du Snowdon, prenait la parole dans une cité industrielle, à Swansea.

Debout, au milieu d'un auditoire enthousiaste de boutiquiers, de mineurs et de débardeurs, l'ancien clerc d'avoué de Portmadoc, au visage presque français par les cheveux bruns, les traits mobiles, le regard vivant, dénonce les riches dans des termes que n'oserait certainement pas employer, à Roubaix, par exemple, notre farouche M. Caillaux: « Je puis nommer douze personnes, et vous aussi, — car ce n'est point un secret ministériel, — dont les revenus, pendant les plus mauvais jours de la crise, suffiraient pour maintenir dans l'aisance, pendant tout un mois au moins, 50000 ouvriers et leurs familles. Pensez-y! Pensez-y! 250 000 hommes, femmes et enfans pourraient vivre sur le revenu, que ces douze personnes toucheront, pendant la pire période de la stagnation commerciale, sans jamais l'avoir gagné. » On peut deviner le sort qu'il leur réserve dans son prochain budget.

Deux jours plus tard, à l'autre bout des Iles Britanniques,

en pleine Écosse, le premier ministre prononçait un discours, dont l'*imperiosa brevitas* et l'ironie froide contrastent singulièrement avec les larges périodes et les ardeurs lyriques de son collègue. Mais le Très Hon. H. H. Asquith n'est guère plus rassurant pour la ploutocratie anglaise. Dans un autre style, et sur un terrain différent, il formule des menaces aussi redoutables. Il démontre, avec la rigueur du juriste, mais avec l'élégance d'un universitaire, sans qu'une émotion altère la régularité de son profil ni la beauté de son masque, que le morcellement du sol constitue le seul remède pratique contre le paupérisme. Il faut développer le nombre des petites exploitations, en procédant à de larges expropriations. Il importe de relever le sort des tenanciers, en donnant à un tribunal le droit de fixer les fermages. Des violences oratoires du paysan gallois, ou des argumentations serrées du juriste saxon, lesquelles sont plus menaçantes pour les intérêts bourgeois?

M. J. Balfour, ce gentilhomme philosophe qui retrouve, dans l'opposition, ses dons précieux d'ironie pénétrante et de subtile ingéniosité, les considère, avec raison, comme également redoutables : « L'activité économique, a-t-il dit, a pour condition la confiance qu'éprouve chaque citoyen qu'il pourra jouir des résultats de son fécond labeur. Cette confiance, les ministres actuels, soit par l'imprudence de leurs réformes, soit par l'imprudence de leurs projets, ont plus fait, pour la détruire en trois ans, que tous les démagogues des cinq dernières générations. »

II

Et la bataille a commencé. La Chambre des Lords a la première engagé les hostilités.

Elle est dirigée par un propriétaire terrien de 57200 hectares, par l'héritier d'un des titres les plus anciens d'Angleterre, — la Baronie de Kerry et Lixnaw date de 1181. Dans les veines du marquis de Lansdowne coule le sang d'un des gentilshommes les plus cultivés, d'un des politiques les plus libres d'esprit du XVIII^e^ siècle, lord Shelburne. Les Pairs ont sinon joué le rôle d'une seconde Chambre, du moins tenu la place d'une opposition parlementaire. Ils se sont préoccupés beaucoup moins de compléter l'œuvre législative des Communes, en refaisant des études préparatoires et en corrigeant les textes

obscurs, que de gêner le gouvernement radical. Ils ont fourni à l'agitation électorale des argumens, et semé dans les rangs de la majorité des germes de division. Le marquis de Lansdowne a obligé les Pairs à accepter des lois improvisées, des réformes hardies, des innovations socialistes, comme celles qui organisent les retraites ouvrières, proclament l'insaisissabilité syndicale, créent, au profit de l'État, et aux dépens des *latifundia*, des propriétés paysannes à vie. Des *Bills* moins menaçans ou mieux préparés ont été tronqués ou repoussés, lorsque les amendemens ou le rejet pouvaient, sans compromettre la popularité du parti conservateur, détacher du Cabinet radical quelques adhérens ou l'acculer à des mesures imprudentes. Hier encore, le vote des modifications apportées par la Chambre Haute à la loi sur la journée de huit heures dans les mines venait tendre les relations entre libéraux et ouvriers, au moment même où H. H. Asquith s'efforce de les réunir dans un bloc démocratique. D'autre part, l'abandon successif de trois réformes scolaires risque d'aliéner les fidèles des chapelles puritaines et d'encourager les partisans de la neutralité absolue. Et si, exaspérés par une habile opposition, des libéraux songent à poser, devant l'opinion publique, malgré l'expérience fâcheuse de 1895, la grave question des restrictions qu'il convient d'apporter au *veto* des Lords, ceux-ci ont déjà esquissé le plan d'une tactique, adroite parce qu'elle n'est pas étroitement défensive, proclamé l'urgence d'une réorganisation de la Chambre Haute et démontré la nécessité de supprimer, en fait sinon en droit, la Pairie héréditaire.

Tandis que les Lords suppléent par leur habile opposition à l'insuffisance numérique du parti unioniste dans les Communes radicales, laissent passer les réformes ouvrières, atténuent la législation agraire, repoussent les textes dictés par l'esprit puritain, l'armée conservatrice se reconstitue peu à peu.

L'écrasante défaite de 1906 avait désorganisé les cadres et compromis les chefs. Dès 1906, le *Congrès annuel des Associations conservatrices* élabora un programme destiné à rétablir, sur une base nouvelle, les groupemens locaux et les fédérations provinciales, — tandis que çà et là se créaient des ligues, dues à l'initiative privée, et destinées à renouer les liens avec la classe ouvrière, qu'avait brisés l'avènement du *Labour Party*. En novembre 1907, au Congrès tenu à Birmingham, dans la capitale

de M. Chamberlain et dans la citadelle du néo-protectionnisme, une étape de plus a été franchie. Des esprits ardens rendaient responsable le *leader*, M. Balfour, de la défaite de janvier 1906. Indifférens au charme de ce gentilhomme, écrivain de race, philosophe subtil, musicien consommé, qui, pendant son premier ministère, écrivit un livre sur les *Bases de la Croyance*, la majorité des Unionistes se refusaient à lui pardonner les objections, qu'il avait cru devoir adresser au programme fiscal de M. J. Chamberlain. M. Balfour comprit que l'heure des capitulations avait sonné. S'il voulait rester leur chef, il devait suivre ses soldats. Devant le vote unanime des délégués, il renonce à la solution modérée, à la synthèse ingénieuse du protectionnisme et du libre-échangisme, qu'il préconisait, sous le nom de « représailles douanières. » Il accepte l'idée d'accorder des droits de faveur aux importations de denrées alimentaires, expédiées par les agriculteurs canadiens. Il s'engage, s'il revient au pouvoir, à convoquer immédiatement une nouvelle conférence intercoloniale, qui dressera le plan des tarifs différentiels impériaux. Il appose sa signature au bas du programme de la *Tariff Reform League*, dressé dès 1901 par M. J. Chamberlain, qui, sans partager les scrupules théoriques de son collègue écossais, s'était, avec une combativité toute saxonne, lancé immédiatement dans la voie de l'action pratique. Les divisions sont effacées. L'unité est rétablie. Les cadres sont reconstitués.

Cette réorganisation, les efforts de M. L. J. Maxse, l'éminent directeur de la *National Review*, et de lord Milner, fidèle, malgré ses lauriers de proconsul, aux souvenirs de l'apostolat de M. A. Toynbee, son camarade d'Oxford, pour former une avant-garde démocratique, — condition nécessaire de toute marche victorieuse, — ont permis aux unionistes de continuer, dans les circonscriptions, la bataille engagée à Westminster par les Lords, contre le radicalisme.

***

Le réveil du parti conservateur est un fait. Il se manifeste, au cours des élections partielles, par des gains de sièges et des déplacemens de voix également importans.

La fragilité des majorités électorales est un des traits caractéristiques de l'Angleterre contemporaine. Il s'explique par des causes multiples.

La concentration dans des villes de 75 pour 100 de la population anglaise crée un milieu homogène et impressionnable, dans lequel les courans d'opinions peuvent étendre leurs ondes vibratoires avec une déconcertante rapidité. D'ailleurs, l'Anglais, isolé et social, est infiniment plus sensible à l'action de ces forces psychologiques, que le Français sociable et individualiste. De l'autre côté de la Manche, les esprits, moins aptes, de par leur manque d'agilité, à manier le sens critique, subissent plus facilement l'action d'un journal et l'influence d'un discours. Les énergies disciplinées, habituées à évoluer dans un cadre précis, obéissent aux organisations, dont elles ne sont qu'un rouage. Les consciences religieuses, toujours prêtes à respecter les lois et les traditions, cèdent volontiers à un courant de l'opinion publique, comme à une manifestation de la volonté nationale. Le *gentleman* ne se reconnaît-il pas au soin que met un galant homme à ne jamais heurter, par son costume, ses gestes et ses propos, un usage accepté ou une idée admise? L'Angleterre est un merveilleux champ d'études, pour le psychologue, désireux d'analyser la formation et de suivre le développement de ces mouvemens, qui se propagent, de pensées en pensées, d'âmes en âmes, avec autant de rapidité et de régularité, que les rides sur la surface de l'eau, troublée par le choc d'un caillou.

Mais, d'autre part, le corps électoral est constitué, de l'autre côté du détroit, de manière à assurer au plus léger courant le maximum d'effet. D'abord, il est relativement peu nombreux. La durée et le point de départ de la résidence légale, la perte du droit de vote qu'entraînent les secours de l'assistance publique, la nécessité d'avoir un domicile personnel et indépendant suffisent pour interdire l'accès de la liste électorale à 3 millions et demi d'adultes. En 1906, 7266 000 citoyens seulement avaient le droit de désigner des députés, alors que, sur 43 millions d'habitans, le nombre des adultes mâles dépassait 11 millions. Les bénéficiaires d'un suffrage restreint, dont le nombre est encore réduit par les inscriptions fréquentes d'une même personne à plusieurs endroits, sont plus sensibles que d'autres aux angoisses des propriétaires fonciers et des contribuables aisés. Comment nier que l'interdiction du vote plural et l'admission de deux millions d'électeurs rendraient plus rares et plus lentes les réactions conservatrices?

Elles peuvent exercer une action d'autant plus rapide et d'autant plus grande, qu'il suffit d'un faible déplacement de voix pour modifier la répartition des mandats législatifs. L'absence d'un second tour de scrutin, surtout depuis l'avènement du *Labour Party*, fausse complètement les résultats de la consultation électorale. Dans les circonscriptions de Manchester (N. O.), Pudsey, Haggerston, Newcastle, les conservateurs ont enlevé les quatre sièges aux radicaux, qui les détenaient depuis 1906; et cependant, ils ne pouvaient opposer que 27 691 électeurs aux 23 763 bulletins libéraux et aux 5 524 votes socialistes. Le bloc démocratique, si un second tour lui avait permis de se constituer, aurait disposé d'une majorité de 1 696 voix, et conservé trois des sièges sur quatre. Ajoutez encore que la répartition archaïque des mandats parlementaires, en favorisant les petites villes et les centres ruraux, altère la valeur représentative des consultations électorales, facilite les surprises au profit tantôt d'un parti, tantôt d'un autre, mais d'une manière générale, aux dépens des classes ouvrières. Une commission, désignée au mois d'août 1905, par le Cabinet Balfour, a dû constater qu'un remaniement équitable et logique des circonscriptions devrait entraîner la suppression de 21 sièges en Angleterre, 2 dans le Pays de Galles, 4 en Écosse et 25 en Irlande, et la création de 41, 2, 7 et 2 nouveaux mandats, pour les quatre grandes provinces du Royaume-Uni.

Pour ces raisons d'ordre administratif, législatif et psychologique, les radicaux, qui n'ont point encore dressé le plan d'une réforme électorale, ont pu constater que la fragilité des majorités électorales ne cesse de grandir. En trois ans, les conservateurs gagnent neuf sièges, les socialistes enlèvent deux mandats, tandis que les libéraux n'enregistrent aucune victoire nouvelle. Si l'on dresse le bilan des voix recueillies, au cours des 45 élections, qui donnèrent lieu à un scrutin, il est impossible de ne pas constater l'importance de la réaction conservatrice. Les Unionistes voient l'effectif de leurs soldats passer de 192 000 à 218 000, gagner 26 000 voix, tandis que leurs adversaires tombent de 246 500 à 211 500, perdent 35 000 votes. En 1906, dans ces 45 circonscriptions, les radicaux avaient eu une majorité de 28 pour 100. Elles dônnent aujourd'hui aux conservateurs une avance de 3 pour 100.

Le flux monte avec une force progressive. En 1906, en 1907,

en 1908, les Unionistes enregistrent l'adhésion de 1 240, 2 940 et 21 590 hommes. Les désertions libérales se multiplient avec la même régularité : 7 570 ; 8 030 ;. 19 880.

Un courant d'opposition conservatrice se manifeste, avec une intensité croissante, au sein de l'opinion britannique. Pour en connaître les origines et en mesurer la puissance, allons assister dans deux circonscriptions, l'une rurale, l'autre urbaine, à une élection partielle.

*
* *

Le comté d'Essex, où s'installèrent les premières colonies saxonnes, s'étend aux portes de Londres, au Nord de l'embouchure de la Tamise. Entre des *Highlands* boisés, qu'*Epping forest* a rendus célèbres, et des falaises sablonneuses, où les vagues de la mer du Nord ont taillé des estuaires aussi larges que nombreux, s'étend une plaine et un sol friable, où alternent les terres à blé et les gras pâturages. Au temps lointain où l'Angleterre n'était pas encore une agglomération de cités enfumées, coupées de quelques parcs, le comté d'Essex nourrissait, dans des bourgs coquets, une population nombreuse de paysans saxons, laborieux et batailleurs. Ils sont restés combatifs, et les violences de la campagne électorale le prouvent surabondamment ; mais ils ne connaissent plus la prospérité d'autrefois. Le petit port d'Harwich n'expédie plus leurs moutons ni leurs céréales. Il reçoit, au contraire, les beurres, les œufs et les porcs danois que des trains spéciaux transportent à Londres, sous les yeux des cultivateurs découragés. Sur la place de Chelmsford, le marché à blé est moins fréquenté que jamais ; et si les coquettes églises des XIV^e^ et XV^e^ siècles, éparses dans la plaine, les ruines de l'abbaye de Waltham, où fut enterré le roi Harold, attirent la curiosité des automobilistes, elles témoignent aussi de la civilisation supérieure et de la prospérité agricole de ces siècles, où les hommes avaient le goût et trouvaient le temps de dresser une œuvre d'art sur la façade d'une chaumière ou sur la place d'un marché.

Lorsque M. Rider Haggard parcourut l'Essex, le crayon à la main, pour achever son enquête sur l'*Angleterre rurale*, il recueillit les mêmes doléances. Au Nord, sur les bords boisés de la rivière Stour, dont les paysages gracieux ont été immortalisés par Constable ; à l'Est aux abords de la bourgade historique de

Colchester, dont les grises maisons ont été chantées par W. Morris; sur le marché de Chelmsford, au centre des terres à blé, partout, journaliers agricoles et fermiers intelligens ont prôné le morcellement des exploitations rurales. Au mois de novembre 1908, un jeune radical vient, dans ce milieu en apparence favorable, justifier le socialisme agraire de son parti. Il a pour concurrent un *landlord* qui défend avec âpreté ses droits et ses intérêts. Il a diminué les salaires de ses journaliers. Il empêche, dit-on, ses tenanciers de fabriquer leur bière.

Le gros propriétaire n'en sort pas moins vainqueur de la lutte. Les radicaux, partisans des *small holdings*, perdent 874 voix. Les conservateurs, adversaires du socialisme agraire, gagnent 1 237 votes. Leur majorité atteint le chiffre de 2 565. Elle n'était que de 454 bulletins, en 1906. Et, au cours de la période électorale, pour bien montrer l'ardeur de leurs sentimens, des jeunes hommes, trop fidèles aux goûts batailleurs de leur race saxonne, des employés et des commis, envahissent les *meetings* radicaux, lancent des pétards, jouent de la trompe, déchirent les affiches et rossent les conférenciers.

Si la circonscription rurale de Chelmsford a toujours, depuis 1885, élu un député unioniste, la cité industrielle de Pudsey, jusqu'en 1908, était toujours restée fidèle au radicalisme démocratique. Le Yorkshire sportif est aussi saxon que l'Essex batailleur. Dans les deux contrées, les terres à blé, toutes pleines de souvenirs historiques, sont rapidement rongées là par la marche incessante de la capitale, assoiffée de terre et de lumière, ici par le district industriel du West Riding, auquel les vallées montagneuses ne suffisent plus pour abriter ses usines, ses tissages et ses forges. Du haut des collines, qui, au Nord de la cathédrale de York, agenouillée dans sa robe grise, au milieu de la prairie fertile, — du haut des collines, encerclées entre les deux vallées où courent la Nidd et l'Ure, le spectacle est saisissant. Tout près, au pied du repli de terrain, sur les bords de la voie romaine, s'étend la « prairie sanglante, » bordée de haies d'églantiers roses et blancs, où, en 1461, se livra entre Édouard VI d'York et Henri II de Lancastre l'une des batailles les plus sanglantes dont fasse mention l'histoire anglaise. Partout, des bourgs historiques : Knaresborough avec les eaux minérales d'Harrogate, Ripon avec son tertre funéraire et sa cathédrale originale, Fountains Abbey avec ses cloîtres en

ruines et son cadre de verdure. Quand on regarde vers l'Est et le Sud, par delà la Nidd, l'horizon est barré le jour par des nuages de fumée, le soir par des lignes de flammes.

C'est là, derrière ce rideau, tour à tour opaque et lumineux, que se trouve Pudsey, la rivale d'Huddersfield, la cité de la laine. Le candidat radical, tout fier des réformes ouvrières réalisées ou projetées par le Cabinet Asquith, avait le droit de compter sur la gratitude des travailleurs manuels. Comment pouvait-il prévoir que la désertion de 1291 voix, recueillies par un concurrent socialiste, l'adhésion de 1903 nouveaux électeurs à la cause conservatrice, donneraient au candidat unioniste une avance de 113 bulletins, alors qu'en 1906 la majorité libérale avait été de 3500 votes, et, depuis 1885, depuis la création de la circonscription, n'avait jamais été inférieure à 470?

A Pudsey comme à Chelmsford, dans la cité industrielle du Yorkshire comme dans la bourgade rurale d'Essex, l'œuvre législative, réalisée en trois ans par le Parlement radical, n'a point exercé sur la vie quotidienne des ouvriers et des journaliers, des employés et des boutiquiers, une action assez profonde pour déterminer un élan de reconnaissance et annihiler les tentatives de surenchères.

*
* *

Il y a plus. Non seulement les lois votées ne paraissent point avoir eu d'action profonde sur le corps électoral, mais deux réformes projetées ont certainement aliéné un nombre important de suffrages. Elles ont été dictées au parti libéral par ses convictions puritaines. Le radicalisme anglais a un caractère nettement religieux. Son histoire, dès les temps lointains de la *Commonwealth*, est inséparablement liée à celle des églises protestantes. Il a servi, avec une égale ardeur, les intérêts économiques et le christianisme laïque des classes moyennes. Les grandes victoires du libéralisme ont toujours coïncidé avec un réveil de l'esprit puritain. Les campagnes de 1832 pour l'affranchissement politique et de 1846 pour le libre-échange, la lutte de Gladstone, en 1878, contre Disraeli et celle de sir Henry Campbell Bannerman, en 1905, contre M. Balfour, ont revêtu, dans les manifestations de la foule et dans les discours des chefs, l'allure religieuse d'une croisade puritaine. Le Parlement, élu en 1906, au milieu des émotions provoquées par le *revival*

gallois, par les polémiques théologiques du Dr Campbell, et par les adjurations civiques du Dr Clifford, avait reçu, des *dissenters*, le mandat exprès d'abroger les deux lois par lesquelles les Unionistes avaient favorisé le développement des écoles confessionnelles et arrêté la diminution des débits de boissons.

On sait qu'un texte de 1902, dû à la plume du philosophe qui réfuta le positivisme, avait assimilé les écoles privées (*voluntary* ou *non provided schools*) aux écoles municipales (*board* ou *provided schools*) et prélevé sur les taxes locales les fonds nécessaires à leur entretien. On sait également que les protestans s'étaient refusés à propager, de leurs deniers, une doctrine contraire à leurs convictions. A la fin de 1905, 64 000 contribuables résistent aux sommations du fisc; 3610 laissent vendre leur mobilier; 281 subissent des peines d'emprisonnement. Et ces protestations véhémentes contribuent à la victoire libérale.

A peine élus, les radicaux se mettent à l'ouvrage. Ils tentent de réaliser un triple programme. Ils veulent confier intégralement aux autorités locales la direction de toutes les écoles entretenues à l'aide de taxes municipales. Ils prétendent distinguer l'instruction morale et la lecture de la Bible, de l'enseignement des catéchismes, qui serait ou bien interdit, ou bien donné à des heures spéciales par des maîtres distincts, que rémunéreraient les fidèles. Ils désirent, enfin, assurer la liberté et la neutralité des instituteurs publics : ils ne seront jamais obligés de signer un acte de foi déterminé; ils ne pourront faire apprendre le catéchisme que dans des cas particuliers et avec l'autorisation des comités locaux. En trois ans, le gouvernement a soumis au Parlement trois projets de réformes scolaires. La première, due à M. Birrell, portait l'empreinte de son âme scrupuleuse et de son esprit confus. Elle fut rejetée par les Lords. La seconde, déposée le 24 février 1908 par M. Mackenna, un avocat occupé et un archer connu, était claire et brève. Elle allait, comme une flèche, droit au but. Auront seules le droit de porter le titre d'écoles publiques et de bénéficier des taxes locales, les écoles, neutres et laïques, dirigées par les autorités municipales. Les classes libres (*non provided schools*), si elles se trouvent dans un district où il y a plusieurs cours d'enseignement primaire, recevront, des mains de l'État, une subvention de 58 fr. 75 par enfant. Si l'école confessionnelle est la seule

ouverte, elle deviendra la propriété des autorités locales, qui en réserveront l'accès, à certaines heures et deux fois par semaine, aux anciens propriétaires.

M. Mackenna était trop habitué à tirer juste, à trancher net. Les Églises inquiètes ouvrirent des négociations et proposèrent une transaction. M. Asquith confia à M. Mackenna le portefeuille de la Marine, désigna un armateur pour remplacer ce juriste au ministère de l'Instruction publique, s'efforça, en rédigeant la troisième loi scolaire, d'éviter les écueils et de bien prendre la vague. Il fit aux partisans de l'instruction confessionnelle deux concessions également importantes. Dans toutes les écoles publiques, si des parens le demandent, le catéchisme sera enseigné deux fois par semaine, de 9 heures à 9 h. 45, aux frais des fidèles, par des maîtres spéciaux, ou par l'instituteur, s'il le demande. Les écoles libres recevront de l'État une subvention, qui sera portée de 58 fr. 75 à 62 fr. 50 par enfant. Les laïques anglicans repoussèrent le transaction rédigée par leur primat, l'archevêque de Canterbury. Et la troisième loi scolaire sombra. Ni un armateur, ni un juriste, ni un moraliste n'étaient parvenus à satisfaire les revendications protestantes, sans léser les intérêts anglicans et catholiques.

Cet échec a, évidemment, porté un coup sensible au prestige du Cabinet. Le *Labour Party*, partisan d'une laïcité et d'une neutralité absolues, n'a pas ménagé ses critiques. Les nationalistes irlandais ont, à plusieurs reprises, voté contre le ministère. Et, dans plusieurs circonscriptions, à Chelmsford, à Newcastle, notamment, la défection de catholiques et d'anglicans a entraîné la perte d'un siège. Il convient cependant de ne point exagérer l'importance de cette irritation ni la portée de ces désertions. Les écoles libres ne progressent pas. De 1901 à 1907, leur nombre est passé de 14294 à 13310, la moyenne journalière des présences de 2545000 à 2317000, tandis que les classes municipales enregistraient un accroissement de 504000 enfans. L'Église anglicane traverse une crise. Le nombre des baptêmes baisse de 602000 à 593000, celui des communians de 2223000 à 2053000. L'effectif des catéchismes recule de 3009000 à 2538000. Les catholiques romains ne sont pas mieux partagés. De 1879 à 1907 leur nombre est tombé de 6 millions à 5625000; or, si l'on tient compte de l'accroissement de la population, ils devraient être 7700000. Soit une diminution de plus de 2 millions.

Leurs protestations, pas plus que celles des anglicans, ne sauraient suffire pour expliquer intégralement le réveil des forces conservatrices. Les menaces contre les débits de boissons ont exercé une action plus profonde sur le corps électoral, que celles dont l'enseignement confessionnel était l'objet.

La lutte anti-alcoolique est une preuve de la vitalité croissante de l'esprit puritain. Toutes les crises de remords social, qui sont l'honneur de l'Angleterre moderne, la croisade contre l'esclavage, la lutte contre l'exploitation de la main-d'œuvre enfantine, le mouvement des *University Settlements* sont inséparablement liés à l'histoire de ce christianisme biblique, de cette religion laïque, qui, parfois vaincue par des réactions temporaires, se réveille brusquement dans des explosions d'un lyrisme mystique et d'une austérité civique.

Chaque Anglais paie, pour les services de l'État, 75 francs par tête; mais chaque famille ouvrière verse aux marchands de bière et de *whisky* un impôt annuel de 450 francs. En un demi-siècle, les condamnations pour ivrognerie sont passées de 4 à 6 pour 1 000 habitans. L'alcoolisme, stationnaire chez les hommes, fait d'inquiétans progrès chez les femmes. Sur 1 000 aliénées, 8 en 1876 et 9 en 1906 étaient les victimes d'ivresses répétées. En quatre jours, on a enregistré l'entrée dans vingt-trois débits de Londres de 40 000 femmes, accompagnées de 10 000 enfans. Pour enrayer cette gangrène sociale, un seul remède est efficace : la fermeture progressive d'un certain nombre de cabarets. Là où il y a 24 cafés pour 10000 habitans, 32 habitans sur 1 000 sont condamnés pour ivrognerie. L'effectif des délinquans n'est plus que de 24, quand le nombre des débits baisse de 24 à 11.

Une loi conservatrice avait assuré la clôture de 837 marchands d'alcool en 1904, de 451 en 1905, de 584 en 1906. Mais ce texte présentait aux yeux des pionniers de la campagne puritaine deux graves inconvéniens. D'une part, il substitue, à la juridiction des *local justices*, celle de tribunaux moins expéditifs, plus éloignés, et plus coûteux. De l'autre, il accorde aux exploitans des cabarets fermés des dommages-intérêts, prélevés sur une caisse qu'alimente un impôt versé par leurs collègues. Or trois siècles de jurisprudence décident que la patente d'un débit de boissons n'est qu'une concession temporaire et révocable d'une propriété collective. La loi de 1904 assure, au

contraire, aux cafetiers toutes les garanties d'une expropriation juridique de jour en jour plus coûteuse.

Le *bill* radical de 1908, par trois dispositions énergiques, accorde pleine et entière satisfaction aux apôtres de l'anti-alcoolisme. Sur 95 700 tavernes existantes, 32 000 seront fermées d'ici à quatorze ans; et les électeurs, dans chaque district paroissien, pourront s'opposer à l'ouverture de tout nouveau débit. Les *local justices*, rétablis dans leur autorité primitive, assureront l'exécution de la loi, autoriseront ou refuseront la cession des patentes, régleront l'emploi des sympathiques *barmaids*, fixeront les heures de fermeture pour le dimanche, pourront interdire l'ouverture des cafés pendant les périodes électorales. Enfin, en 1923, la suppression d'un débit ne donnera lieu à aucun dommage-intérêt. D'ici là, les cabaretiers, privés de quatorze années de commerce, recevront une indemnité, prélevée sur les bénéfices de leurs collègues mieux partagés.

Cette loi draconienne, rejetée par les Lords, malgré les concessions consenties par le gouvernement, a porté au parti radical, à sa popularité, une grave atteinte. A la campagne comme à la ville, le journalier et l'ouvrier, inquiets à la pensée de voir fermer le café de la place ou du coin, et d'être privés le dimanche de leur distraction habituelle, ont écouté avec sympathie les récriminations des *barmaids* et les adjurations des débitans. D'éloquentes œillades et des rasades gratuites ont triomphé des convictions les plus radicales. La bière coule à pleins bords. Et ces flots généreux contribueront, plus que les menaces dirigées contre les écoles confessionnelles et les atteintes portées aux grosses fortunes, à assurer le réveil, et peut-être la victoire des forces conservatrices.

III

Les succès du parti, qui propose des tarifs protectionnistes et réclame des dépenses militaires, ont été enfin favorisés par la crise industrielle et la situation internationale.

Le commerce britannique, qui s'était ranimé progressivement en 1904 et 1905, connut en 1906 et 1907 deux années d'une extraordinaire activité. 1908 a vu reculer, avec une surprenante rapidité, ce flux bienfaisant. Le nombre des faillites a augmenté de 9 600 à 10 200. La valeur des effets envoyés aux

chambres de compensation a diminué de plus de 17 milliards. Les voies ferrées ont constaté un recul de 50 millions dans les recettes-marchandises. Les achats de matières premières ont diminué de 15 et la vente de produits ouvrés de 13 pour 100. Importations et exportations ont reculé de 2840 millions. Les chantiers de constructions navales ont lancé 750000 tonnes de moins qu'en 1907.

Cette crise économique a exercé sur la vie politique du peuple anglais une double influence, également funeste pour les idées radicales. De même que les mauvaises années de 1885, 1897, 1901 avaient déjà provoqué une série d'attaques contre le libre-échange, le recul de 1908 a servi la cause protectionniste. Au cours des élections partielles, les candidats conservateurs ont fait miroiter aux yeux des industriels lésés et des boutiquiers inquiets les avantages dorés d'un régime protectionniste. Devant les armateurs de Newcastle et les tisseurs de laine de Pudsey, les fermiers de Chelmsford et les ébénistes de Haggerston, les unionistes ont évoqué les mêmes perspectives, avec un égal succès. En haut, le protectionnisme conquiert les industriels. En bas, le socialisme mord sur les chômeurs.

Une crise, sans précédens depuis 1892, rejette, dans la plèbe des sans-travail, 10 pour 100 des syndiqués et fait monter l'armée des pauvres secourus, dans le Royaume-Uni, de 1136000 à 1200000. Les possibilistes progressent. L'*Independent Labour Party* et la *Fabian Society* annoncent que leur effectif, stationnaire de 1901 à 1904, est passé de 14000 en 1906, à 16000 en 1906, 20000 en 1907 et 22260 en 1908. Les Marxistes ressuscitent. La *Social democratic Federation* retrouve des adhérens, reçoit de l'argent, et songe à poser douze candidatures aux prochaines élections D'ardentes paroles retentissent. Des orateurs réclament le pillage des magasins et justifient l'emploi des bombes. Des émeutes s'organisent. Le sang coule à Manchester, à Glasgow, à Birmingham, à Deptford, et à Trafalgar square.

L'ordre est maintenu. Les agitateurs sont poursuivis. Mais cette répression nécessaire coûte aux libéraux plusieurs sièges. Les candidats socialistes leur enlèvent les voix ouvrières, tandis que les conservateurs exploitent, avec succès, les inquiétudes bourgeoises.

L'horizon est sombre en Angleterre. Il ne l'est pas moins sur le continent européen. Et cependant les radicaux avaient

promis, là aussi, une radieuse et pacifique éclaircie. Ils devaient obtenir la limitation des armemens maritimes et améliorer les relations anglo-allemandes. Jamais celles-ci n'ont été plus tendues. Les conversations diplomatiques n'ont servi qu'à aggraver la rivalité navale. Les économies réalisées n'ont eu pour résultat que d'affaiblir la supériorité britannique. Tandis que les radicaux réduisaient le montant alloué aux constructions neuves de 300 millions de francs, en 1906, à 250 en 1907, et 225 en 1908, l'Allemagne profitait de cet arrêt pour élever ce chapitre du budget de 125 millions à 150 et 200. Il sera de 275 millions en 1909 et de 300 en 1910. Si l'Angleterre veut conserver une flotte deux fois supérieure à celle du jeune Empire, elle devra, en tenant compte des unités qui conserveront toute leur valeur en 1920, lancer, d'ici à neuf ans, 225 contre-torpilleurs, 64 croiseurs, 1 croiseur cuirassé, 28 cuirassés, au coût de 2 milliards et demi.

Ces économies inopportunes, dictées par des illusions idéalistes, ont inquiété et irrité. L'accroissement de la marine et de l'armée s'impose. L'incendie couve dans les Balkans. L'opinion britannique trouve qu'il est temps de confier la réorganisation de ses forces et la direction de sa diplomatie à des activités plus militaires et à des consciences moins scrupuleuses.

***

L'heure approche où les radicaux devront déposer leur bilan et solliciter le renouvellement de leur mandat.

Le peuple anglais aura-t-il à se prononcer au cours de la session qui s'ouvre, dès le mois de mars? Des personnes bien renseignées n'hésitent pas à l'affirmer. Si, pour combler le déficit et faire face aux nouvelles dépenses, le farouche M. Lloyd George demande une partie des cinq cents millions de francs, dont il a besoin, à des droits sur les débits de boissons ou à l'élévation des taxes successorales, introduit le tarif progressif dans l'*income-tax* et crée un impôt draconien sur les propriétés foncières, le conflit leur paraît certain entre les Communes radicales et les Lords conservateurs. S'il ne se produit pas, grâce à des concessions arrachées au paysan gallois, par le Très Hon, H. H. Asquith, ce prudent juriste saxon, il éclatera, tôt ou tard. à propos de l'extension du droit de vote ou de la séparation des Églises et de l'État; et les libéraux seront acculés, par les

échecs successifs que leur ont infligés les Pairs, à faire appel au pays plus vite qu'ils ne l'avaient prévu.

Les Communes, élues en 1906, auront-elles une existence aussi brève que le Parlement radical, nommé en 1892? Aujourd'hui encore, trois années d'opposition suffiront-elles à redorer le blason et à restaurer le prestige du parti conservateur? Quarante mois auront-ils de nouveau épuisé toutes les forces de la poussée démocratique? C'est le secret de demain. Si, au cours du premier semestre de la nouvelle année, les statistiques commerciales restent mauvaises, les Lords hésiteront moins à brusquer les événemens. Si, au contraire, la crise industrielle s'atténue rapidement, les Pairs y regarderont à deux fois, avant de provoquer un conflit constitutionnel. L'histoire ne leur a-t-elle pas appris, en effet, que lorsque le baromètre économique est au beau fixe, le peuple anglais est plein d'indulgence pour les ardens démocrates et les apôtres pacifistes? Dès que les mauvais jours font leur apparition, l'idéalisme fait banqueroute ; et J. Bull réclame un gouvernement conservateur et des diversions belliqueuses.

Quel que soit le jour où il sera appelé à se prononcer, un avenir prochain nous dira de quel poids pèseront, dans la balance électorale, les préoccupations militaires et le malaise économique, les lois impopulaires et les inquiétudes sociales, dont nous avons retrouvé l'influence dans les victoires unionistes d'aujourd'hui.

JACQUES BARDOUX.

LES

TREMBLEMENS DE TERRE

Depuis les temps si reculés où les tremblemens de terre ont commencé à infliger à l'humanité naissante la sinistre série de leurs calamités, on pourrait croire que tout a été dit à ce sujet et qu'on sera désormais réduit, quand il s'agira d'en parler, à l'énumération de rares incidens locaux, au récit de quelques accidens particuliers. Il se trouve cependant que chaque catastrophe fournit des observations différentes, d'où se dégage une notion encore inconnue quant à l'allure, quant aux conditions, peut-être même quant à la cause du phénomène.

Ces réflexions s'imposent à nous au lendemain du désastre de Messine dont les multiples caractères permettent de contrôler des suppositions déduites de crises antérieures. Dans ces dernières années, en effet, lès géologues et les physiciens ont réuni à l'endroit des séismes un énorme faisceau d'observations et d'expériences neuves : peut-être sommes-nous à la veille de voir dévoilée jusque dans ses détails la raison la plus intime des convulsions meurtrières du sol. Aussi avons-nous jugé le moment venu de résumer ce qu'il y a de plus certain dans le bagage de nos connaissances.

I

Les journaux du soir du 28 décembre dernier donnaient à Paris ces deux dépêches :

« *Monteleone* (*Calabre*), *le 28 décembre*. — Ce matin à 5 h. 20 un violent tremblement de terre a été ressenti ici et dans les communes voisines. Il a causé de graves dégâts.

« *Rome, le 28 décembre*. — M. Giolitti a envoyé deux fonctionnaires dans la province de Catanzaro pour constater les pertes à la suite du tremblement de terre ; il a donné vingt mille francs pour les premiers secours. »

Malgré la rapidité de nos procédés modernes d'information, il faut reconnaître que ces renseignemens étaient singulièrement incomplets, puisqu'il s'agissait de la ruine complète de Messine, de Reggio et d'une foule d'autres localités, où les victimes faites en quelques secondes se chiffraient par cent mille !

A ce dernier point de vue, les reporters se sont accordés pour déclarer le désastre « sans précédent ; » et, en compulsant les documens, il semble bien qu'ils aient eu raison. Tout au plus, cite-t-on le cataclysme de 526, sous l'empereur Justin Ier, qui, à peu près dans les mêmes régions, aurait fait périr de 120 000 à 200 000 personnes. D'ailleurs, ce n'est pas seulement par le nombre des morts, c'est aussi par les misères effroyables, les angoisses de toutes sortes infligées aux sinistrés que la crise sicilienne a éveillé notre pitié. Sans faire, à l'exemple du professeur Lombroso, la psychologie des tremblemens de terre, il est nécessaire d'en noter quelques traits.

Peut-être ici suis-je autorisé à apporter mon témoignage : j'ai subi, en effet, en février 1887 un tremblement de terre dont le souvenir demeure, car il a ravagé les côtes de la Ligurie, écrasant trois cents habitans sous les ruines de Diano Marina, dévastant Noli et Menton, crevassant les maisons et tuant quelques personnes à Nice même où je me trouvais. L'impression éprouvée quand on sent le sol se dérober est indéfinissable et creuse dans l'entendement un vide que rien ne saurait combler. L'illustre Humboldt, dans la relation de ses voyages dans l'Amérique du Sud, a cependant tenté une description pleine de couleur :

« Dès notre enfance, dit-il, nous étions habitués au contraste de la mobilité de l'eau avec l'immobilité de la terre. Tous les témoignages de nos sens avaient fortifié cette sécurité. Le sol vient-il à trembler, ce moment suffit pour détruire l'expérience de toute la vie. C'est une puissance inconnue qui se révèle tout à coup ; le calme de la nature n'était qu'une illusion et nous nous sentons rejetés violemment dans un chaos de forces destructrices. Alors, chaque bruit, chaque souffle d'air excite l'attention : on se défie surtout du sol sur lequel on marche. Les animaux, principalement les porcs et les chiens, éprouvent cette angoisse ; les crocodiles de l'Orénoque, d'ordinaire aussi muets que nos lézards, fuient le lit ébranlé du fleuve et courent en rugissant vers la forêt. »

L'idée la plus précise du naufrage du moi en semblables conjonctures résulte de la vue même des sinistrés, parfois frappés de folie véritable et plus souvent privés, pour un temps plus ou moins long, de la notion des choses. Les uns sont dans une stupeur voisine du coma, d'autres se livrent à des actes qui, dans les conditions normales de leur existence, seraient d'inexplicables excentricités. C'est ainsi qu'à Nice, pour parler *de visu*, des bourgeois finissaient de s'habiller en pleine rue, sur le trottoir, devant leur hôtel, et poussaient l'inconscience jusqu'à envoyer la bonne chercher dans leur chambre les objets de toilette qu'ils avaient peur d'aller prendre. C'est à ce moment qu'un si grand nombre de personnes, saisies quand finissait le bal du mardi gras, se sont précipitées à l'aube naissante, à travers la ville, costumées et masquées, oubliant leurs bagages, ne rentrant même pas à leur domicile, assiégeant la gare et prenant d'assaut les trains, pour arriver encore éperdus à Paris, qui en Polichinelle et qui en Colombine.

L'absence de tout signe précurseur, la soudaineté contribuent à donner au désastre une allure très différente de la marche ordinaire des phénomènes, et c'est là sans doute l'explication de la large place faite de tout temps à la superstition dans le domaine séismique. Dans l'histoire ancienne, les tremblemens de terre soulignent souvent la gravité des grands événemens, batailles, trépas de personnages illustres. « Les Alpes ressentirent des tremblemens inconnus, » dit Virgile, peignant l'angoisse de la Nature à la mort de César. Au dire de Lycosthène, la bataille livrée sous le consulat de Sempronius aux

Picéniens fut interrompue par une commotion du sol. Dans les livres saints, la terre est fréquemment agitée : « Les collines bondissent comme des béliers, » dit le Psaume. Pour les Chinois, les secousses résultent des mouvemens du Dragon sacré qui soutient le monde, et l'un de leurs motifs pour s'opposer aux travaux miniers est le respect et la crainte qu'ils ont de la divinité souterraine.

A mesure que les notions scientifiques se répandaient, on chercha des causes naturelles aux phénomènes séismiques : on en crut trouver sans peine et sans preuve, dans l'atmosphère par exemple, et dans les astres. Arago lui-même se demandait s'il ne fallait pas considérer à cet égard la sécheresse de l'air, son état électrique, sa pression ou encore le magnétisme terrestre, et il ajoutait avec sa sagesse ordinaire : « Adopter d'emblée les opinions populaires, c'est s'exposer à introduire dans la science, et à son grand détriment, une multitude de notions confuses, appuyées sur des phénomènes mal vus ou mal discutés; rejeter les mêmes opinions sans examen, c'est manquer assez souvent l'occasion de quelque importante découverte. »

Pour ce qui est de l'allure du baromètre, Robert Mallet a pensé voir que les basses pressions sont favorables aux séismes, et plus récemment d'autres auteurs ont repris la même thèse. Fuchs note que le tremblement de terre de janvier 1873 à Grossgerau (Suisse) fut précédé d'une chute barométrique et d'une tempête; mais il peut y avoir simple coïncidence et on sait que, d'après le grand Humboldt, les secousses si fréquentes dans les régions tropicales n'affectent en rien la régularité bien connue de la colonne mercurielle dans ces contrées.

Le rôle de la pluie dans la production des tremblemens de terre est si solidement admis par certaines populations qu'aux Moluques on voit des tribus entières abandonner leurs maisons dans la saison humide et se réfugier dans des cabanes construites légèrement. Les mois d'été de 1755, qui précédèrent le tremblement de terre de Lisbonne, avaient été remarquables par l'abondance des pluies. Les indigènes de l'Amérique équatoriale admettent que la chute de la pluie est souvent la conséquence des tremblemens de terre. Malgré l'invraisemblance de ce rapprochement, Humboldt rapporte complaisamment que, dans la province de Quito, de violentes secousses amenèrent

la saison des pluies assez longtemps avant le moment normal.

C'est à propos d'un tremblement de terre ressenti le 19 janvier 1822 en Auvergne et qui s'étendit jusqu'à Paris, qu'Arago observa pour la première fois un contre-coup sur l'aiguille aimantée.

La liaison des séismes avec des actions extra-terrestres a séduit beaucoup de théoriciens. Alexis Perrey s'est naguère acquis une grande notoriété en recherchant si les phases de la Lune, déjà invoquées comme décisives dans les phénomènes les plus variés, n'auraient pas ici une influence directe. Il partait de l'idée que la matière nucléaire de la Terre étant fluide, devait éprouver, comme l'eau de l'Océan, les intumescences des marées. Arago donna un complet acquiescement à cette doctrine et on admit un temps que les séismes sont plus fréquens à l'époque du périgée qu'à celle de l'apogée. L'idée a été reprise plus récemment par l'astronome Julius Schmidt : dans ses *Studien über Erdbeben* qui datent de 1879, il proclame qu'il y a un maximum de secousses à la nouvelle Lune, un autre deux jours après le premier quartier et un minimum le jour du dernier quartier.

A maintes reprises, on a voulu aussi trouver dans les taches solaires, si remarquables par leur existence éphémère et par leur renouvellement périodique, une relation avec le déchaînement des crises terrestres. On trouverait, dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, la trace de nombreux mémoires sur ce sujet, et ce n'est pas sans étonnement qu'après avoir vu tant de déceptions dans cet ordre d'études, on apprend que de nouveaux chercheurs reviennent au même point de vue. Cette fois, le public a témoigné son intérêt et tous les journaux ont résumé et commenté les observations de M. Moureaux et de ses émules. La statistique montrerait que les momens de paroxysmes séismiques seraient séparés les uns des autres par un intervalle de onze années et que ce même intervalle séparerait les maxima des taches solaires, les maxima d'aurores boréales, les maxima d'intensité des courans telluriques, etc. Mais il semble que si une semblable périodicité existait, on l'aurait depuis longtemps constatée. Nous voyons en outre de graves catastrophes se produire à des intervalles bien variés, comme celles de San Francisco, de Valparaiso, de Messine. Et s'il s'agit non pas de l'intensité, mais du nombre total des secousses, même les pl⁺ s

petites, on peut tout de suite remarquer que l'on est très incomplètement renseigné à leur égard et qu'une statistique est au moins prématurée.

Il n'y a pas si longtemps que, revenant à des points de vue spécialement chers aux astrologues du moyen âge, des physiciens rattachaient les tremblemens de terre à des conjonctions ou à des oppositions, en somme à des situations relatives de planètes. Et, comme ces positions sont connues d'avance, on devait logiquement en tirer un système de prophéties, qu'il serait fort utile de connaître. Je n'oublierai jamais la foi profonde, quoique non communicative, de Silbermann, qui fut préparateur au Collège de France, il y a une trentaine d'années, et qui est connu encore pour ses travaux sur les aurores boréales et sur les étoiles filantes, — ni sa consternation, — lorsque ses études le mirent en présence de cette conclusion que : vu la situation des astres, Paris, à telle date très rapprochée, serait entièrement anéanti par un gigantesque tremblement de terre. Il prit alors ses dispositions pour émigrer en Suisse, dont il jugeait la situation plus stable, et, malgré son état de fortune qui ne lui permettait aucun luxe, mû par un sentiment de charité, il conserva plusieurs jours de suite une voiture à l'heure, pour aller d'ami en ami annoncer le péril et prêcher la fuite. Je fus du nombre des personnes prévenues et vraiment il y avait de quoi en être touché.

Huit jours après la date fatale, Silbermann, de retour à Paris, démontrait que la « déception » venait d'une erreur de calcul dont il reconnaissait la gravité, mais qui ne touchait en rien à la réalité des principes d'où il était parti. Plus récemment, vers 1890, un certain docteur Falb, de Vienne, a jeté l'angoisse dans bien des âmes, en annonçant, aussi d'après des observations du même genre, la date de tremblemens de terre qui, Dieu merci ! ne se sont pas plus produits que celui de Silbermann.

M. de Montessus de Ballore, dans son magistral ouvrage (1), s'élève contre ces rapprochemens :

« Que reste-t-il des innombrables travaux, dit-il, consacrés à la recherche des relations supposées souvent *a priori* ou sur la foi de quelque coïncidence fortuite, entre les tremblemens de terre et des phénomènes variés extérieurs à l'écorce terrestre ?

(1) *La Géographie séismique*, 1 vol. in-8, Paris, 1907.

Rien, ou presque rien. C'est peut-être une partie de la littérature séismologique qui disparaît ainsi, sans retour, on devrait l'espérer; et quels progrès auraient été faits, si on avait consacré autant d'efforts à la recherche des influences géologiques sur la genèse des ébranlemens du sol, au lieu de s'attarder dans ces voies décevantes. »

II

Cependant on a fait dans ces derniers temps d'importantes découvertes sur les causes des tremblemens de terre. Ces progrès ont sans doute leur origine principale dans l'invention des séismographes. On appelle ainsi des appareils enregistreurs sensibles aux palpitations du sol et qui conservent le témoignage de toutes les particularités des secousses. En les observant, on s'est aperçu d'abord que l'instabilité du sol est beaucoup plus accusée qu'on ne se l'était imaginé; car, outre les mouvemens sensibles, il s'en déclare à chaque instant qui se perdent dans le bruit, et l'agitation de la vie ordinaire. Il ne se passe pas une heure et peut-être moins, sans qu'un point ou l'autre de la Terre ne soit agité: l'écorce du globe frémit sans interruption.

A côté de cette première découverte, on en a fait une autre qui contribue comme elle à la solution du problème: c'est que les tremblemens de terre ne se distribuent pas uniformément à la surface de la planète. Il y a des pays à tremblemens de terre et il y en a, comme la Laponie et une grande partie de la Russie, où le séisme est pratiquement inconnu. De plus, dans les pays à tremblemens de terre, il y a des catégories à faire: dans certains d'entre eux, le phénomène est rare et ordinairement bénin; dans d'autres, il est fréquent et parfois même quotidien.

« Sur les côtes du Pérou, dit Alexandre de Humboldt, le ciel est toujours serein; on n'y connaît ni la grêle ni les orages, ni les redoutables explosions de la foudre; le tonnerre souterrain qui accompagne les secousses du sol y remplace le tonnerre des nuées. Grâce à une longue habitude et à l'opinion très répandue qu'il y a seulement deux ou trois secousses à craindre par siècle, les tremblemens de terre n'inquiètent guère plus à Lima que la chute de la grêle dans la zone tempérée. »

Parmi les régions séismiques, il faut citer avant tout divers points du bassin méditerranéen et parmi eux le détroit de Mes-

sine, la baie de Naples (et spéciatement l'île d'Ischia), la Grèce (îles de Zante et de Chio), l'Espagne avec Séville, le Portugal avec Lisbonne, l'Inde, le Japon, la Californie, le Mexique et l'Amérique Centrale, le Pérou, le Chili.

Et si l'on porte sur un globe terrestre les pays qui sont le plus secoués, on constate, comme Robert Malet le remarquait déjà en 1858, que le « type normal de la distribution des séismes dans l'espace est exprimé par la concentration dans des bandes de terrains dont la largeur varie entre 5 et 15 degrés. » Cela fait de 500 à 1500 kilomètres.

Bien plus récemment, M. de Montessus de Ballore a fait faire à la question, dans l'ouvrage que nous venons d'indiquer, un très grand pas en montrant que la grande majorité des séismes se range en deux bandes larges de 3000 kilomètres, par le milieu de chacune desquelles on peut faire passer un grand cercle de la sphère. De ces deux cercles, qui se coupent vers les îles Gallapagos sous un angle d'environ 67°, l'un suit la côte Pacifique des Amériques, tandis que l'autre accompagne le littoral Sud de l'Asie et se continue par l'axe de la Méditerranée et le golfe du Mexique. En dehors de ces deux bandes, il n'y a plus que 5 pour 100 des tremblemens de terre, et leur distribution, malgré leur petit nombre relatif, (et peut-être à cause de cela) nous présentera tout à l'heure un nouveau motif d'intérêt.

En considérant cette distribution générale, on est tout de suite arrêté par son analogie avec la répartition des volcans actuellement actifs. En reprenant notre liste de points séismiques, on peut souvent y substituer des noms de volcans : Etna, Vésuve, pour l'Italie, Santorin pour la Grèce, le Dendur, pour l'Inde, le Bandaï-San et bien d'autres pour le Japon ; pour la Colombie anglaise, le mont Saint-Helens ; las Virgines pour la Californie, le Popocatepetl, le Jorullo pour le Mexique ; l'Isalco, le Cosequina, le Fuego pour l'Amérique Centrale ; le Pichincha, le Cotopaxi, pour l'Équateur, dix-neuf volcans pour le Pérou tout seul, trente-trois pour le Chili. Aussi devons-nous être préparés à apprendre qu'on a été tenté de rattacher intimement les deux modes d'activité et qu'un géologue est allé jusqu'à dire que le volcan n'est qu'un *épiphénomène* des tremblemens de terre.

Mais cette liaison n'est pas la seule que nous révèle notre examen géographique. La distribution précédente voit encore coïncider avec elle les grandes lignes de rivages dont la pente est

très raide et qui, à cet égard, contrastent absolument avec les rivages doucement inclinés.

Pour bien se pénétrer de la différence essentielle dont il s'agit entre les deux catégories de côtes, il suffit de s'imaginer au travers de l'Amérique du Sud (prise comme exemple) une coupe dirigée suivant un parallèle d'un océan à l'autre, de Bahia (Brésil) à Lima (Pérou). En partant de l'Atlantique, on trouve un pays bas et qui s'élève très progressivement : il en résulte une dimension immense pour les bassins hydrographiques qui se déchargent vers l'Est par les grands fleuves tels que l'Amazone tributaires de l'Atlantique. C'est tout à fait à la fin de la traversée continentale qu'on rencontre, le long du rivage Pacifique, la haute chaîne de la Cordillère, et, si l'on sonde l'Océan à son pied, on trouve immédiatement des abîmes de plusieurs milliers de mètres de profondeur. Or, c'est à cause de la dépression résultante que les eaux de la mer ont été appelées à baigner ces régions et leur disposition générale conduit à y reconnaître des fractures de l'écorce terrestre ou *géoclases*, analogues dans leurs grands traits à celles qui caractérisent les chaînes de montagnes. Ceci nous approche de la solution cherchée, car la notion est générale : partout, les pays à grands et fréquens tremblemens de terre sont avoisinés par des mers très profondes. Le type est fourni par le massif du Japon où se trouve la fosse *du Tuscarora*, concave de 10000 mètres. La Méditerranée a des abîmes et Messine se trouve sur une rive à pic.

Maintenant, si l'on examine les pays où se font sentir les tremblemens de terre modérés, comme c'est le cas pour la Suisse et pour toute l'Europe Centrale, on constate que des traces volcaniques y abondent et qu'il est facile d'y retrouver aussi des preuves du craquellement du sol : les géoclases y ont évidemment déterminé les principales inégalités de surface. Seulement il ne s'y produit plus d'éruptions plutoniques et les volcans qu'on y rencontre sont « éteints. » Cependant il y jaillit bien des sources chaudes, et des dégagemens de gaz rappellent ceux des volcans. Les choses s'y montrent donc comme s'il s'agissait de régions ayant jadis été bâties exactement comme la zone à grands séismes et à volcans brûlans, mais qui se seraient refroidies et auraient en conséquence perdu la plus grande partie de leur primitive activité.

Remarque curieuse : la mention sur le globe géographique

des pays pourvus de cette forme atténuée de la mobilité superficielle fait voir qu'ils se cantonnent dans deux zones approximativement parallèles aux bandes définies, plus haut, des pays paroxysmaux. Il s'en révèle à travers l'Europe et l'Asie à partir de la chaîne des Pyrénées, tout le long des Alpes, puis des monts Carpathes, du Caucase, de l'Himalaya et d'autres montagnes plus orientales. Dès les Pyrénées, on rencontre, le long des grandes géoclases qui ont déterminé le relief du sol, le chapelet des sources chaudes sulfurées dont le type est fourni par Barèges et qui, sans exception, sont associées à des pointemens de roches ayant, quoique ne montrant aucune trace de cratères, d'intimes ressemblances de composition et de gisement avec les laves de nos volcans actifs. D'ailleurs, en allant vers l'Est jusqu'au Caucase, on rencontre des volcans tout à fait caractérisés, comme l'Elbrouz et le Kazbek, dont les dernières éruptions ne sont pas très anciennes historiquement parlant. D'un autre côté, l'étude stratigraphique du sol démontre que l'époque d'émergence de ces chaînes est relativement peu reculée et dès lors l'esprit se fait à l'idée que la région qu'elles occupent présentait, antérieurement aux temps actuels, les caractères décrits plus haut de la zone en pleine activité de nos jours. Cette région se serait calmée par une sorte de vieillissement; les secousses qu'on y observe encore décèlent comme un reste de la vie souterraine progressivement affaiblie.

Ces présomptions reçoivent un puissant appui de la reproduction en Amérique de dispositions analogues: vers l'Est de la région des Cordillères, si remarquable par la quasi-permanence du phénomène séismique, on trouve dans l'Amérique du Nord la zone des Montagnes Rocheuses, qui en est comme une atténuation, et qui frappe par sa ressemblance générale avec la région des Pyrénées et des Alpes.

Enfin une indication précieuse pour l'interprétation de tous ces faits résulte de ce qu'en s'éloignant davantage des pays de trépidations maxima, et perpendiculairement à la bande qu'ils constituent, on trouve des régions où le tremblement de terre est pour ainsi dire inconnu et qui, tout en étant montagneuses, tout en présentant le spectacle de grandes géoclases le long desquelles ont surgi de puissantes chaînes, sont dépourvues de toute espèce de sources thermales; circonstance d'autant plus remarquable qu'on peut reconnaître, aux incrustations, l'ancienne exis-

tence de jaillissemens chauds, aujourd'hui taris. C'est ce qui se voit, par exemple, en Suède et en Écosse, bien que dans ces pays il soit facile de retrouver, presque à chaque pas, des vestiges d'éruptions de roches. Mais celles-ci, et cette constatation mettra le sceau à la démonstration, sont, par leur aspect, encore plus éloignées que les précédentes des volcans proprement dits. Il a fallu toute la sagacité de sir Archibald Geikie pour reconnaître dans la structure de ces massifs la preuve de l'ancienne existence du phénomène volcanique. Les cratères ont disparu depuis des temps indéfinis et leurs débris se sont éparpillés de tous côtés; les coulées elles-mêmes ont été emportées grains à grains par les intempéries, et pendant de longues années on a été porté à croire que les roches éruptives remplissant les cheminées dérivaient d'un mécanisme tout différent de celui que nous voyons à l'œuvre.

Ce fut une grande découverte que celle d'un terme stratigraphique commun à toutes les éruptions volcaniques, qu'elles seules peuvent produire et qui défie en maintes circonstances les entreprises de l'érosion. Il s'agit des couches de cendres déposées en lits réguliers dans les bassins des lacs ou des mers situés à proximité des bouches ignivomes et qui, à cause du siège de leur accumulation, contiennent à la fois des élémens minéralogiques d'origine profonde et des débris provenant des régions superficielles, en première ligne des fossiles. On donne à ces roches ambiguës le nom de *cinérites* et on les exploite en bien des cas pour diverses applications. Les restes organiques qu'elles contiennent nous fournissent des documens sur la flore et la faune de leur temps, comme le feront, avec leurs vestiges de plantes et d'animaux romains, les cendres récentes de Pompéi pour les géologues de l'avenir. Ainsi, la petite ville de Thann, en Alsace, est assise sur une épaisse formation porphyrique procurant de gros blocs qui, après le polissage, méritent de figurer parmi les plus précieux matériaux de décoration, et ce n'est pas sans surprise qu'on voit, au travers des bancs recoupés par le front de taille des carrières, de grands troncs d'arbres avec leurs rameaux et leur fructifications, *pétrifiés* mais parfaitement conservés.

Eh bien! les localités de Scandinavie et d'Écosse dont nous venons de parler montrent des cinérites de variétés fort diverses, qui révèlent la contribution active fournie à la surface du sol

par les profondeurs souterraines grâce à l'existence des grandes géoclases. Et cette remarque est suffisante pour que nous soyons autorisés à supposer que, dans des époques très reculées, le sol de ces régions, maintenant si tranquilles, devait être agité de convulsions souterraines.

D'ailleurs, rien de plus aisé que de rattacher les faits précédens à l'économie générale de notre planète, ce qui est la condition indispensable pour que la théorie générale des tremblemens de terre s'établisse sur des bases définitives.

Il faut convenir que la Terre n'est pas construite, au point de vue géographique, comme il eût paru simple et naturel qu'elle le fût. Notre tendance universelle est d'identifier le globe avec une sphère géométriquement définie et qui tourne régulièrement sur elle-même et autour du Soleil. Cela posé, si nous cherchions à préciser (la supposant inconnue) la disposition générale des détails géographiques, nous l'imaginerions parfaitement symétrique. Les deux pôles étant dans des situations parfaitement identiques par rapport au plan de l'équateur, nous devrions évidemment supposer, de part et d'autre de celui-ci, une distribution égale, soit des océans, soit des continens et une orientation régulière des chaînes de montagnes et des grandes vallées sous-marines. Or, tout le monde sait qu'il n'en est rien.

Il est facile de tracer sur le globe un grand cercle, d'ailleurs fortement incliné sur le plan de rotation, qui séparera deux hémisphères dont l'un est presque entièrement océanique pendant que l'autre renferme à peu près toutes les surfaces continentales. En outre, dans l'hémisphère des terres fermes, les portions exondées sont disposées d'une manière tout à fait imprévue : elles constituent deux gros paquets plus longs que larges, dont l'un correspond à l'Ancien Monde (Eurasie et Afrique) et l'autre aux Amériques. La grande longueur du premier bloc, approximativement S. W.-N. E. est grossièrement perpendiculaire à la grande longueur de l'autre qui va du N. W. au S. E.

Poussant plus loin nos investigations, nous reconnaissons que chacun des deux blocs est accidenté de chaînes de montagnes plus ou moins flexueuses et parfois même très contournées, mais qui, malgré tout, se dirigent en somme parallèlement à la grande longueur dont nous venons de parler. Un autre fait remarquable, étant données nos études antérieures, c'est que l'une de ces chaînes borde le littoral de l'un et l'autre des deux

paquets exondés, comme les bordaient tout à l'heure les zones à violens et fréquens tremblemens de terre.

Pour l'Eurasie, à laquelle nous pouvons nous borner d'abord, il faut remarquer que ses chaînes, dirigées en gros de l'Ouest vers l'Est, sont loin d'avoir toutes le même caractère géographique. La plus méridionale, dont l'Apennin fait partie, ainsi que les îles de l'Archipel, qui ne sont que des sommets de montagnes submergées, ainsi que le Taurus, en Asie Mineure, les îles de la Sonde et le Japon lui-même, se signale avant tout par son altitude médiocre. Mais comme cette chaîne est précisément le théâtre des travaux souterrains qui se traduisent par les grands tremblemens de terre, il n'est pas défendu de supposer que c'est une chaîne en voie de production et que l'acquisition de son relief est la cause même qui détermine les secousses du sol.

A l'appui de cette conception, la série de reliefs qui comprend les Pyrénées, les Alpes et les autres sommets déjà énumérés jusqu'à l'Himalaya, nous montre les grandes altitudes cantonnées dans un pays dont le soulèvement date de plus loin et qui, par conséquent, s'est continué plus longtemps. Les géologues savent déterminer avec précision l'âge relatif des chaînes de montagnes par la comparaison des étages qui y ont été soulevés avec ceux qui, s'étant déposés après l'exhaussement, sont restés horizontaux dans les entours. Comme on a donné des noms à ces étages, on qualifie d'une expression univoque l'antiquité plus ou moins reculée des montagnes et c'est ainsi que l'on conclut que, si le *soulèvement apennin* est en voie actuelle d'accomplissement, le *soulèvement alpin* est tertiaire et dépend d'une époque qui, pour n'être pas géologiquement très ancienne, a précédé cependant, et de beaucoup, la création de l'homme et celle des animaux et des plantes qui vivent autour de nous.

Voilà une base pratique et dont nous pourrons désormais nous servir.

En remontant au Nord du bourrelet qui vient de nous occuper, nous rencontrons, avec la même orientation générale, de l'Ouest à l'Est, un autre ridement de la surface terrestre qu'on peut observer selon la longueur de la péninsule bretonne sous la forme des Monts d'Arrée, — qui, malgré leur altitude de simples collines, ont exactement l'allure générale des Alpes, — pour le suivre dans les Vosges, puis dans la chaîne des Sudètes

qui traverse toute l'Allemagne et enfin dans l'Oural où, après s'être très bien raccordé aux montagnes précédentes, il s'infléchit vers le Nord jusqu'au rivage de l'Océan glacial arctique. La méthode géologique prouve que cette suite de reliefs s'est constituée bien avant les Alpes et dans un temps qui dépend de l'époque carbonifère, celle d'où datent les accumulations de matières végétales devenues progressivement le charbon de terre. On conçoit que le *ridement armoricain*, comme on l'appelle, soit moins élevé que la chaîne des Alpes : peut-être en a-t-il possédé la hauteur, mais il subit depuis si longtemps l'intempérisme, — la légion des agens atmosphériques de la dégradation des roches, — que l'ensemble a perdu maintenant une très grande partie de son ampleur originelle.

Plus au Nord encore, se développe un bourrelet, réduit à des restes de plus en plus détériorés, et qui consiste dans les Monts Grampians en Écosse et dans les Alpes Scandinaves. Cette fois, la poussée souterraine remonte au passé qualifié de silurien, c'est-à-dire à un temps peu éloigné sans doute du moment où la vie a fait son apparition sur la Terre.

Pour bien montrer le degré de confiance qu'il faut attribuer à ces comparaisons entre les chaînes européennes, il est utile de noter que le symétrique exact de leur histoire se retrouve sur le sol du Nouveau Monde. La série qui comprend la Cordillère des Andes, les Montagnes Rocheuses, les Appalaches et les Montagnes Vertes, correspond terme à terme à celles dont nous venons de résumer la production successive. Dans un cas comme dans l'autre, des régions grossièrement parallèles entre elles ont été successivement le lieu d'ouverture de grandes cassures et le théâtre des manifestations qui en résultent : jaillissemens de sources chaudes, éruptions de volcans et déchaînement de tremblemens de terre.

Tout cet ensemble, d'apparence cataclysmique, et où on a voulu quelquefois découvrir un indice du dérangement de la Nature, est prévu, au contraire et, comme on va le voir, est compris dans le plan et dans l'économie générale de la Terre.

III

La seule manière rationnelle de comprendre l'activité souterraine, qui s'est traduite, au cours des temps, par la surrec-

tion successive des chaînes de montagnes, c'est de la rattacher à l'existence, dans les profondeurs du globe, d'un foyer d'énergie propre, qui se révèle de différentes manières.

Bornons-nous à rappeler que toutes les émanations souterraines sont chaudes et notons qu'on est même parvenu par des centaines de milliers de mesures à déterminer le degré géothermique d'une multitude de localités. On désigne ainsi l'échauffement constaté dans le sous-sol à mesure qu'on s'éloigne davantage de la surface. Le résultat final, c'est qu'à 60 kilomètres règne une température de 2000°. Comme aucune des substances métalliques ou rocheuses connues ne persiste avec l'état solide à une semblable chaleur, il faut que la portion solide de la Terre soit la simple enveloppe d'une masse en ignition. Son épaisseur n'excédant pas le centième du rayon planétaire, elle est réduite à peu près à la condition relative de la coquille d'un œuf de poule.

Quant à la matière nucléaire, c'est-à-dire à celle qui est renfermée dans la coque solide, on a beaucoup disserté à son sujet, et, — tout en reconnaissant qu'elle s'inflige, à elle-même, une telle pression qu'on n'y conçoit la persistance ni de l'état liquide ni de l'état gazeux tels que nous les connaissons, — il faut cependant admettre qu'elle doit posséder quelques-unes des propriétés caractéristiques des corps fluides ou pâteux. Par exemple, en conséquence de la perte de sa chaleur originelle, à laquelle elle est incessamment soumise, elle se contracte sans changer de forme et rentre pour ainsi dire en elle-même. L'écorce solide, au contraire, forcée de suivre son support, et ne pouvant, à cause de son état physique, se rétrécir indéfiniment, devra se déformer, s'affaisser ici, se soulever ailleurs, s'onduler, en un mot, et se briser, pour se redoubler par voie de refoulemens horizontaux. Ce point s'élucidera complètement par la comparaison du globe terrestre, soumis au refroidissement que lui impose l'espace stellaire dans lequel il est placé, avec le réservoir d'un thermomètre à mercure qui n'aurait pas de tige. On sait que si le thermomètre nous sert à quelque chose, c'est qu'il est construit de deux substances que le même échauffement ou le même refroidissement ne dilate pas ou ne contracte pas également. Par le froid, le réservoir est relativement plus grand que par les températures élevées. Le volume du mercure subit les modifications inverses, et c'est pour-

quoi le liquide monte ou baisse dans la tige graduée. Mais si celle-ci manquait et si on avait affaire au seul réservoir exactement rempli de mercure à une température déterminée, le moindre refroidissement produirait un vide que rien ne tendrait à remplir. Supposez que la paroi, au lieu d'être de verre plus ou moins épais, soit d'une substance flexible ou fragile, elle se déformera ou se brisera. Or, c'est exactement ce qui se passe pour la croûte terrestre, quand le noyau qu'elle enserre se contracte sous elle : depuis les anciens temps géologiques, le refroidissement et par conséquent la contraction ont été continus.

Ce mécanisme, si merveilleux dans sa simplicité, donne lieu à des phénomènes qui ont laissé leurs traces ou leurs produits dans les entrailles du sol : c'est lui qui, par les déformations lentes de la croûte, détermine l'émigration des continens, c'est-à-dire le déplacement progressif du bassin des mers gagnant en certains points sur la terre ferme et perdant en d'autres. De là résultent, en tant de régions et par exemple à Paris, des preuves du long séjour de l'océan là où maintenant règne la condition continentale. C'est ce mécanisme aussi qui, ayant tordu la croûte jusqu'à la limite extrême de son élasticité, la brise tout à coup et développe ainsi les secousses séismiques.

Cependant, quoi qu'il puisse sembler à première vue que nous ayons résolu ainsi tout le problème des tremblemens de terre, il faut reconnaître que bien des particularités dont la constatation nous arrêtait tout à l'heure, ne reçoivent ainsi aucune explication.

En effet, la contraction pure et simple du noyau et la seule tendance de la croûte à suivre le support qui se dérobe sous elle ne pourraient rendre compte que de mouvemens verticaux, selon les rayons, avec, — tout au plus, — de faibles réactions horizontales provenant de la différence de longueur du degré d'arc au cours de la contraction. Or, l'observation géologique nous apprend tout autre chose.

Le fait dominant de la structure des montagnes consiste, d'après Schardt, Suess, Termier et d'autres, dans des déplacemens, suivant des plans très inclinés sur l'horizon, d'énormes masses qui ont été charriées par-dessus des roches voisines souvent plus récentes qu'elles. Les plans de glissement sont justement les géoclases mentionnées plus haut : les lignes mêmes où se déclarent les tremblemens de terre.

Avant d'aller plus loin, et pour ne laisser aucune obscurité,

il importe extrêmement de constater que les séismes sont réellement des effets du mécanisme naturel qui élève les chaînes de montagnes. La première notion à ce sujet est due à Ami Boué qui, dès 1831, l'a formulée très nettement. La démonstration a été fournie en 1873 par Édouard Suess, qui a reconnu que la plupart des tremblemens de terre de la Calabre et de la Sicile ont leurs épicentres distribués sur le pourtour d'un arc de circonférence développé autour des îles Lipari, archipel vers lequel convergent, comme des rayons, des cassures également séismiques.

A l'appui de cette doctrine, on notera que pendant le tremblement de terre du 13 avril 1906, à San Francisco, les deux parois de la cassure ouverte dans le sol ont subi l'une par rapport à l'autre un déplacement horizontal qui a poussé la lèvre occidentale vers le Nord-Est d'une quantité égale en moyenne à 3 mètres et qui a atteint 6 mètres en quelques points. Il y a eu en outre, dans une partie, un déplacement vertical qui a relevé la lèvre occidentale d'environ 1 mètre. En novembre 1822, à la suite du tremblement de terre qui renversa au Chili les villes de Valparaiso, de Quilloa et d'autres, une grande partie du pays se trouva élevée de 1 à 2 mètres au-dessus de son ancien niveau. Au Mexique, dans la Sonora, le 3 mai 1887, il se fit un rejet de 2 mètres, et un de 20 mètres le 20 octobre 1891. On a dit que lors du dernier désastre de Messine, des fonds marins de 420 mètres se seraient relevés à 170. Si le fait est confirmé, ce serait la suite de soulèvemens qui ont laissé leurs traces de tous côtés dans la région. Ils sont démontrés par les incrustations marines de fraîche date géologique, visibles sur les îlots basaltiques d'Aci Tressa, ainsi que sur la côte d'Acireale où elles sont à 13 ou 14 mètres au-dessus du niveau de la mer. M. Gemellaro a observé à Aci Castello deux grottes formées par la lave, déversée dans la mer, d'une éruption de 1199 et qui, portées maintenant à $5^{m},40$ au-dessus du niveau, présentent d'abondantes incrustations coralligènes.

Ce mouvement représente un soulèvement moyen de 75 centimètres par an. Il suffit évidemment de durées assez longues pour que les plus hautes chaînes résultent de ce mécanisme. C'est l'avis de M. Ordener pour qui le plissement du Voigtland, dans l'Erzgebirge, se continue encore aujourd'hui, bien que la contrée, de constitution déjà ancienne, ne voie plus que rare-

ment des tremblemens de terre, dont le dernier date de 1873. La conséquence doit s'appliquer à plus forte raison aux Alpes, qui sont encore le théâtre de fréquens séismes. On lira avec intérêt à ce sujet le passage suivant de la célèbre *Recepte véritable* que Bernard Palissy publia en 1563 :

« Le dit feu, dit-il, se nourrit et entretient aussi sous la terre; et advient souvent que par un long espace de temps aucunes montagnes deviendront vallées par un tremblement de terre ou grande véhémence que le dit feu engendrera, ou bien que les pierres, métaux et autres minéraux qui tenoyent la base de la montagne se brusleront et en se consommant pour feu, la dite montagne se pourra incliner et baisser petit à petit; aussi d'autres montagnes se pourront manifester et eslever par l'accroissement des roches et minéraux qui croissent en icelles; ou bien, il adviendra qu'une contrée de pays sera abysmée ou abaissée par un tremblement de terre et alors ce qui restera sera trouvé montueux. » Cette opinion est d'autant plus remarquable que, bien longtemps après Bernard Palissy, on voit des auteurs expliquer les fossiles des pays montagneux en supposant que la mer a été jadis plus profonde de toute la hauteur des sommets.

L'efficacité de la cause des tremblemens de terre étant reconnue pour l'édification des chaînes de montagnes, on est invité à rechercher dans les caractères de celles-ci des traits qui jetteront du jour sur l'allure orogénique des séismes. Par conséquent, la disposition très inclinée sur l'horizon des grandes géoclases doit être prise en très haute considération. En comparant les diverses chaînes européennes, on reconnaît que l'effort d'où elles résultent a constamment été dirigé au Nord-Ouest, et on se représente la surface de cette partie du monde alimentant, depuis l'aurore des temps sédimentaires, une succession de vagues rocheuses poussées les unes derrière les autres vers un centre boréal commun, qu'on peut appeler le *pôle orogénique*.

Le colossal travail s'est accompli sans doute d'une façon continue et cependant il a donné lieu à des effets intermittens, chaque chaîne étant séparée des chaînes plus anciennes et par conséquent plus septentrionales qu'elle, par un pays relativement plat, qui la précède et que Suess désignait pour cette raison sous le nom de *Vorland*.

Quant à la cause de la poussée vers le Nord, aussi manifeste en Amérique que dans le vieux monde, elle paraît elle-même

explicable. Des expériences de laboratoire, en imitant dans ses grandes lignes le phénomène naturel, sont en effet de nature à dévoiler dans la matière inconnue du noyau terrestre certaines propriétés qu'on n'aurait pu souçonner *a priori*. Le but de ces tentatives synthétiques était précisément d'imiter artificiellement la constitution orogénique de l'Europe. Pour cela, on employait un appareil où sont mis en présence un organe représentant le noyau contractile de la Terre et un autre imitant la croûte fragile qui lui est superposée. Comme le caoutchouc, tout solide qu'il soit, jouit de la propriété ordinaire aux fluides de rentrer en lui-même par contraction sans changer de forme, il pouvait jouer le rôle de la matière nucléaire. Une feuille très épaisse de caoutchouc étant donc appliquée sur une demi-sphère de bois solidement établie, on l'étire à l'aide d'un petit treuil, de façon à en faire une calotte pourvue d'une énergique rétractilité. On moule à sa surface une calotte de plâtre gâché dans une quantité convenable d'eau. Au moment où la pâte a acquis la consistance voulue par suite des progrès d'une *prise* commençante, on a permis au caoutchouc de revenir sur lui-même et, dans son mouvement, il a comprimé vers le pôle de la demi-sphère la calotte de plâtre déposée sur lui. Alors ce pôle s'est constitué en une sorte de buttoir; il s'est ouvert autour de lui une crevasse assez sinueuse le long de laquelle s'est fait une poussée rappelant si on veut le ridement des Alpes Scandinaves (ou calédonien). La contraction continuant uniformément, on a vu, à la suite d'une bande restée sensiblement de niveau (*Vorland*), s'ouvrir une deuxième cassure avec deuxième émergence qui sera le ridement armoricain, et ainsi de suite jusqu'à ce que la puissance élastique du caoutchouc ait été épuisée. La forme des bourrelets successifs a été très variable et parfois ils se sont infléchis suivant les méridiens, de façon à imiter la disposition générale de l'Oural.

Des spécimens obtenus de cette façon sont exposés dans la galerie de Géologie du Muséum; on pourra d'un coup d'œil apprécier leur analogie avec les faits naturels qu'il s'agissait d'imiter. Leur témoignage n'est cependant entièrement valable que si on admet, chez la matière nucléaire, une contractibilité comparable à celle dont jouit le caoutchouc et qui rappelle la viscosité de bien des substances pâteuses. Dans ce cas, en effet, on peut penser que lors de l'individualisation de notre planète, —

qui, suivant les vues géniales de Laplace, est un lambeau de matière détachée de la gigantesque nébuleuse dont le résidu s'est concentré depuis sous la forme du Soleil, — la force centrifuge, développée par la rotation autour d'un axe, a déterminé le renflement équatorial par un étirement superficiel alimenté par les régions polaires. S'il en est ainsi, rien de plus naturel, quand les conditions inverses se développent, c'est-à-dire quand la contraction s'empare de la masse tournante, qu'une composante tangentielle ramène vers les pôles l'excès de matière dont les régions moyennes avaient bénéficié.

Cela admis, tout le mécanisme orogénique s'ensuit. On conçoit alors très bien que les régions séismologiquement fixées, comme est le ridement armoricain, par exemple, conservent longtemps le reste de vitalité que nous avons mentionné et que, continuant à s'accommoder à leur nouvelle condition d'équilibre, il en résulte pour elles des tremblemens de terre de moins en moins violens et de plus en plus espacés.

De cette façon, et suivant la remarque de M. de Montessus de Ballore, on peut retrouver, au moins dans une certaine mesure, l'âge relatif des compressions subies par le sous-sol dans une région donnée, en établissant son régime séismique.

IV

Mais il nous reste à préciser certains points, relativement accessoires, et nécessaires cependant pour comprendre plus d'une particularité caractéristique des tremblemens de terre. Un des traits les plus constans des séismes, c'est de se composer d'une série de secousses d'intensité inégale, en nombre essentiellement variable d'un cas à l'autre et séparées par des intervalles inégaux. La répétition des chocs, qui aggrave le fléau, puisque, après son déchaînement, rien ne peut indiquer qu'on en a fini avec lui; cette répétition qui donne l'idée d'un appareil générateur capable de se recharger à mesure qu'il dépense son énergie, a excité l'ingéniosité des théoriciens. Daubrée, entre autres, était arrivé à supposer dans les entrailles du globe des systèmes compliqués de cavités pouvant se mettre en communication temporaire les unes avec les autres et s'alimentant ainsi à plusieurs reprises de matières explosibles propres à produire les trépidations. Or, la question est beaucoup plus simple et dérive directement

de la notion, que nous commençons à posséder, de la structure intime de l'écorce du globe.

Celle-ci, parmi ses fonctions diverses, remplit celle de cloison séparative entre les fluides qu'elle enveloppe et la masse externe de l'océan et de l'atmosphère. Formée de matériaux perméables, elle se laisse pénétrer par les infiltrations aqueuses appelées par la pesanteur et la capillarité, mais seulement jusqu'à une profondeur où la température est suffisamment intense pour que l'eau n'y puisse être tolérée. L'écorce représente donc un ensemble plus compliqué que nous ne pensions, où il faut considérer deux zones sphériques superposées dont la plus inférieure est incandescente pendant que l'autre est mouillée.

L'ouverture des géoclases, au travers de cet ensemble, ne saurait se faire nettement et sans égrènement de ses parois : au contraire (et l'observation directe des filons et des failles le démontre surabondamment), il se produit toujours, dans le vide qui vient de s'ouvrir, des éboulemens de fragmens de toutes les tailles qui, suivant les cas, descendent plus ou moins bas. Dans ces conditions, il est inévitable qu'un bloc fourni par la zone aquifère ne tombe pas quelquefois dans la région rouge de feu. On sait alors ce qui doit arriver, car l'expérience, plus fréquente qu'on n'aurait voulu, est là pour nous apprendre les propriétés explosives de l'eau ou des autres matières volatiles contenues dans les roches : un choc se produit, dont la propagation au travers des assises du sol met la surface en vibration et y développe la série d'accidens caractéristiques des secousses séismiques.

C'est à chaque instant qu'on a perçu, de la surface, les détonations souterraines et elles n'ont pas manqué, violentes et fréquentes, à Messine. Milne a noté les fortes explosions dont s'est accompagné au Japon le séisme de 1896. Pendant le tremblement de terre du 31 janvier 1894, M. Issel a entendu des détonations ressemblant à des coups de canon et rappelant aussi quelquefois « le fracas des bulles de gaz qui éclatent dans les cratères volcaniques. » Même, ce savant compare certains de ces bruits « à la chute des corps lourds tombant sur un sol un peu élastique et mou. » Cela fut très sensible avant la première secousse. Le microphone a permis à Rossi de percevoir des bruissemens souterrains analogues à ceux de l'eau en ébullition.

« Les Grecs et les Romains, dit Arago dans sa notice sur

James Watt, n'ignoraient pas que la vapeur d'eau peut acquérir une puissance mécanique prodigieuse. Ils expliquaient déjà, à l'aide de la vaporisation subite d'une certaine masse de ce liquide, les effroyables tremblemens de terre qui, en quelques secondes, lancent l'océan hors de ses limites naturelles; qui renversent, jusque dans leurs fondemens, les monumens les plus solides de l'industrie humaine; qui créent subitement au sein des mers profondes des écueils redoutables; qui font surgir de hautes montagnes au centre même des continens. »

Enfin la détermination, par des méthodes qu'il est d'ailleurs très urgent de perfectionner, de la profondeur des centres d'ébranlemens séismiques vient corroborer encore la même interprétation, puisque cette profondeur est bien au-dessus de la limite inférieure de la croûte, ce qui prouve que la matière nucléaire n'intervient pas directement dans ces phénomènes. Par exemple, le centre du séisme de 1857 était peut-être à huit kilomètres seulement, soit à une profondeur correspondant à 240° de température; celui du 25 décembre 1884 en Espagne à onze kilomètres (333°), celui du 27 août 1886 à Charleston à dix-neuf kilomètres (570°). Tout à fait exceptionnellement, celui du tremblement de l'Inde en 1869 fut, d'après Oldham, à quarante-huit kilomètres (1240°).

Il n'est pas utile d'insister sur le *travail* dont peut être le siège une crevasse séismique qui, en laissant choir successivement des blocs humides plus ou moins gros et à intervalles variables, expliquera toutes les répétitions possibles du phénomène; mais il est intéressant de montrer que la manière de voir précédemment résumée laisse comprendre une des particularités les plus curieuses du séisme : celle qu'a le centre d'ébranlement de se déplacer progressivement et plus ou moins vite, dans une direction déterminée et qui est celle de la cassure génératrice. Une telle cassure, comparable à la fêlure d'un vase de faïence grossière, doit tendre à s'allonger dans sa direction primitive. Chemin faisant, elle détermine la chute de fragmens qui, chacun à son tour, engendre l'explosion motrice. De cette manière, on s'explique qu'un tremblement de terre puisse, comme on l'a vu plus d'une fois, mettre plusieurs jours ou même plusieurs semaines à remonter telle vallée des Alpes ou même à fournir quelque itinéraire beaucoup plus long.

V

Il ne nous reste plus, pour terminer cette étude abrégée des tremblemens de terre, qu'à préciser la nature de la corrélation qu'ils paraissent présenter avec les éruptions volcaniques. Rappelons que la distribution des volcans actifs accompagne celle des séismes les plus violens, et que là où les séismes sont de plus en plus languissans, les volcans sont de plus en plus éteints. La conséquence évidente, c'est qu'ils sont les deux formes de l'activité souterraine d'une seule et même cause : l'ouverture de la grande géoclase tectonique. Seulement, cette cause générale se complique de causes secondaires qui donnent lieu à telle ou telle manifestation latérale. On a vu les conditions relatives à la récidive des secousses du sol : voyons en deux mots comment doivent être disposées les localités profondes pour que le volcan s'établisse.

Reprenons les notions que nous venons d'établir. La superposition, dans l'épaisseur de la croûte, de deux régions concentriques, dont la supérieure est mouillée par l'eau d'infiltration pendant que l'autre est en ignition, rend inévitable que, lors des décrochemens qui s'accomplissent le long des géoclases pour déterminer les dénivellations orogéniques, certaines portions inférieures de la zone mouillée soient recouvertes, grâce au chevauchement, par les portions supérieures de la zone rouge de feu. Il se passe alors, dans la matière de la roche d'abord mouillée, puis réchauffée, des réactions complexes dont beaucoup ont été éclaircies jusque dans leur détail par les célèbres expériences de Sénarmont et par celles de ses successeurs. En présence de l'eau suréchauffée, toutes les roches deviennent cristallines et les argiles acquièrent la composition des laves volcaniques. En outre, la fusion en présence de la vapeur d'eau comprimée en vase clos, comme c'est le cas dans les profondeurs, détermine l'occlusion de cette vapeur dans la roche liquéfiée. Il se fait donc une matière qui, malgré la différence des compositions et des températures, présente avec les solutions gazeuses obtenues sous pression et, par exemple, avec l'eau de Seltz, les analogies les plus intimes et les plus complètes. Des deux parts, on a affaire à un liquide foisonnant : cela veut dire que si ce liquide ne manifeste rien de spécial tant

qu'il est renfermé dans un récipient, — tel que serait pour l'eau de Seltz une bouteille bouchée, — au contraire il bouillonne impétueusement dès que la communication est établie entre lui et une atmosphère à pression relativement faible. On sait qu'une bouteille d'eau de Seltz, placée verticalement sur la table et débouchée avec autant de précaution que l'on voudra, extravase son contenu qui sort en moussant et s'épanche aux alentours.

Il en va rigoureusement de même avec la matière foisonnante souterraine dont nous venons de décrire la formation : si une fissure vient mettre en communication le milieu où elle gît avec une région moins comprimée, elle se détend, comme on dit, et fait éruption. Si la crevasse aboutit à l'extérieur, — et comme l'eau de Seltz qui lance son bouchon et sa fine poussière aqueuse, — notre substance fondue projette à de grandes hauteurs les pierres rencontrées sur son trajet souterrain et, sous la forme des *nuées* ardentes de Lacroix, les menus débris provenant de sa propre pulvérisation et qui sont la *cendre*. Ensuite, comme ferait la boisson gazeuse, la lave s'épanche à son tour, laissant longtemps dégager l'eau et les autres matières gazeuses qui l'imprégnaient, comme l'eau perd lentement les dernières traces de son acide carbonique.

On voit donc que, pour qu'un volcan se déclare sur une zone séismique, il faut avant tout que le sous-sol se prête à l'élaboration de la matière foisonnante. Cela suppose que les roches recouvertes et réchauffées par chevauchement, contiennent de quoi faire de la vapeur aqueuse ou d'autres principes élastiques convenables, comme l'acide chlorhydrique au moyen du sel gemme, ou le grisou, aux dépens des combustibles minéraux. Cela suppose aussi que, la matière foisonnante une fois élaborée, il s'est établi un conduit vers l'extérieur, car autrement, le refroidissement planétaire se poursuivant toujours, la masse magmatique se consoliderait sur place sous la forme passive de ces amas et de ces *laccolithes*, que l'on connaît dans tant de régions et qui représentent ainsi des volcans manqués.

Il y a dans ces remarques de quoi rendre compte bien facilement des longues portions des bandes séismiques qui sont dépourvues de volcans.

VI

Nous avons cherché, dans les pages qui précèdent, à montrer comment le tremblement de terre peut s'expliquer jusque dans ses moindres détails par l'application des principes les mieux établis quant à la constitution du globe terrestre et quant à la marche normale de son évolution continue. On a vu que le refroidissement, inévitable et sans compensation, du noyau planétaire, détermine dans la croûte rocheuse qui l'enveloppe des réactions mécaniques qui, en agissant par petits à-coups successifs, occasionnent les déplacemens de la surface qui ne nous sont si funestes qu'en raison de notre dimension relativement infime.

Il faudrait, pour épuiser la matière, rechercher comment se continuera et comment se terminera l'histoire du globe auquel notre existence est liée d'une manière si précaire. C'est là un sujet gigantesque et que, néanmoins, des procédés d'étude rationnelle sont parvenus à attaquer. Ces procédés consistent avant tout, — cessant de faire de la Terre un objet à part, — à la comparer, au contraire, avec les autres corps célestes qui composent avec elle le système solaire. On en trouve, en effet, qui sont de tous les âges et qui révèlent à l'œil de l'analyste les « avenirs » qui nous attendent successivement. Ce qui domine dans ce genre spécial d'évolution, c'est toujours le *craquellement spontané* des corps célestes et finalement leur réduction en fragmens dont le rôle introduit dans la philosophie de la Nature un de ses chapitres les plus grandioses.

STANISLAS MEUNIER.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

A peine rentrée en session et après s'être débarrassée d'une interpellation sur le Maroc dont nous parlerons dans un moment, la Chambre des députés a repris la discussion de l'impôt sur le revenu. Le projet contient 97 articles dont 54 sont déjà votés; il en reste donc une quarantaine, et ce ne sont pas les moins importans; ce sont même les plus redoutables, ceux qui méritent le mieux d'être rejetés; mais ils seront votés comme les précédens, et la Chambre ira jusqu'au bout de la révolution fiscale à laquelle M. Caillaux a voulu attacher son nom. Il est douteux que la postérité y voie pour lui un titre de gloire. M. le ministre des Finances a une volonté qui tient de l'acharnement : il ordonne et la Chambre obéit. Beaucoup, dans leur for intérieur, sont effrayés du travail qu'ils font; ils s'arrêteraient, s'ils le pouvaient, dans l'œuvre néfaste où on les a engagés; mais on leur a fait croire que le pays voulait l'impôt sur le revenu, et qu'il briserait impitoyablement, aux élections prochaines, ceux qui se seraient mis en travers de cette grande réforme. Les dernières élections sénatoriales ont servi à appuyer cette affirmation. Hier encore, personne ne voulait croire au vote de la loi ; on commence aujourd'hui à changer d'avis. Hier encore, on espérait que, si le projet était voté à la Chambre, il viendrait s'enlizer au Sénat; on commence à comprendre qu'il n'y a pas à faire beaucoup plus de fond sur le Sénat que sur la Chambre. Sans doute la haute assemblée se rend compte des dangers de la réforme, danger pour le bon ordre de nos finances, danger pour la paix sociale, mais le mouvement l'emporte. N'a-t-elle pas voté le rachat de l'Ouest, sachant fort bien qu'elle commettait une lourde faute? — Si vous le faites, lui avait dit M. Rouvier, il n'y aura plus de Sénat. — Elle l'a fait tout de même,

et le mot de M. Rouvier risque de plus en plus de devenir une réalité. Les dernières élections sénatoriales ont marqué, en effet, une oscillation générale vers la gauche, qui n'est pas de nature à augmenter la force de résistance d'une assemblée déjà intimidée et défaillante. Les voies sont donc ouvertes à l'impôt de M. Caillaux.

Nous avons dit que la seconde partie du projet n'était pas la moins grave des deux : c'est celle, en effet, qui se rapporte à l'impôt complémentaire. Dans la première, le gouvernement et la Chambre ont établi, à l'imitation des cédules anglaises, des impôts sur chaque source de revenus. L'œuvre est très imparfaite et tout à fait inférieure à celle qu'elle remplace, mais elle était nécessaire : puisqu'on supprimait certains impôts, il fallait bien en établir d'autres, ou plutôt les rétablir eux-mêmes sous d'autres formes et avec d'autres dénominations. Malheureusement M. Caillaux ne s'en est pas tenu là. Après avoir imité l'Angleterre, il a imité l'Allemagne, car tous les systèmes d'impôts sont bons, paraît-il, excepté le système français, bien qu'il soit celui qui fonctionnait le mieux. L'Allemagne est le pays de l'impôt général sur le revenu : M. Caillaux le lui a emprunté et lui a donné le nom d'impôt complémentaire. Après avoir frappé d'une taxe spéciale chaque source de revenu, et il n'en a négligé aucune, il a fait le total et a frappé ce total lui-même. L'impôt complémentaire est la partie de la loi que les collectivistes préfèrent : ils y voient, avec raison, un instrument puissant qui leur permettra de réaliser peu à peu leurs conceptions les plus chères. D'abord cet impôt, qui ne commence à atteindre le revenu de chaque contribuable qu'au-dessus de 5000 francs, ne frappe que le petit nombre. De plus, c'est un impôt personnel. Enfin il est progressif, et c'est là qu'est le pire danger. La progression sera relativement faible au début; mais il suffira, pour que le taux en soit augmenté plus tard, que le Trésor ait des besoins pressans et qu'il y ait au pouvoir un ministre faible, deux circonstances qui se rencontrent à la fois assez souvent. Nous ne savons pas encore exactement quel sera le taux de l'impôt complémentaire au point de départ : la Commission a hésité entre 4 et 5 pour 100, et elle n'a pas encore dit son dernier mot. Au surplus, il n'y a jamais de dernier mot en pareille matière, et c'est là ce qui effraie. Hier, la Commission était à 4 pour 100; aujourd'hui elle est à 5; où en sera-t-on demain et après demain ? Les collectivistes espèrent bien que l'heure sonnera où l'impôt complémentaire deviendra entre leurs mains, ou, ce qui est tout comme, entre celles d'un gouvernement auquel ils dicteront la loi, l'instrument

efficace du nivellement des fortunes. Ce sera, par excellence, l'arme des révolutions sociales qu'ils rêvent. Que faudrait-il pour arrêter ce mal à sa naissance? Un retour de bon sens à la Chambre, ou un retour de courage au Sénat. Mais ce sont là choses du passé.

Dans quelques semaines, la Chambre aura voté l'impôt sur le revenu, et dans quelques mois le Sénat aura voté la loi sur les retraites ouvrières : on le dit du moins et la chose est probable. Ces deux réformes, qui semblent se rapporter à des objets divers, ont un lien entre elles. L'impôt sur le revenu, et en particulier l'impôt complémentaire, si facilement élastique, ont pour objet de payer le coût des réformes sociales déjà faites ou qui restent à faire. Il y avait un frein naturel dans notre ancien système fiscal où tous les contribuables étaient atteints proportionnellement à leurs facultés : il n'y en aura plus dans le système de l'avenir où certains impôts ne porteront que sur une minorité de contribuables, le plus souvent même sur une infime minorité qui deviendra taillable et corvéable à merci. C'est à cela que nous allons.

La discussion sur le Maroc, dont nous avons fait mention plus haut, se rapportait à un double objet : une demande d'interpellation faite par plusieurs orateurs, et une demande de crédits faite par le gouvernement. A vrai dire, elle n'était pas bien nécessaire, ni même bien utile, car il ne s'est rien passé d'important au Maroc depuis quelque temps.

Mais M. Jaurès ne voulait pas se laisser oublier, et il croyait d'ailleurs avoir eu connaissance, — il n'a pas dit comment, — d'un rapport du général Lyautey dont son esprit avait été frappé et était demeuré inquiet. Il a sommé le gouvernement de faire connaître ce rapport, de l'apporter à la tribune, de le lire à la Chambre, ce à quoi le gouvernement s'est très nettement refusé. Nous ignorons ce que contient le rapport du général Lyautey : nous savons seulement que ce n'est pas du tout ce que M. Jaurès croyait, car M. le ministre des Affaires étrangères a donné un démenti catégorique à chacune des allégations qu'il a produites, moins encore à la tribune que dans la presse. M. Jaurès joue alternativement des deux instrumens; il est orateur et publiciste; mais il manque également de précision et d'exactitude, soit qu'il parle, soit qu'il écrive. Sa pensée s'enveloppe et disparaît dans le nuage parfois éclatant de sa phraséologie, et il est d'autant plus difficile à réfuter qu'on ne sait pas toujours ce qu'il a voulu dire. Cependant il y a un refrain

qui revient sans cesse dans ses interminables harangues sur le Maroc, c'est que nous avons eu tort d'y aller; c'est que, y étant allés, nous avons tort de demander une indemnité pour couvrir nos dépenses; c'est enfin que nous devons évacuer au plus vite, sans nous préoccuper de ce qui pourra se passer derrière nous. Que nous ayons eu tort de nous engager au Maroc comme nous l'avons fait, nous le concéderions volontiers à M. Jaurès si son pacifisme outrancier ne tirait pas aussitôt de cette concession des conséquences qui ne sont plus les nôtres. Il semble oublier que le Maroc fait suite à notre grande colonie africaine, et que nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce qui s'y passe. Nous ne pouvons pas surtout y accepter qu'une autre influence l'emporte sur la nôtre. Si l'influence qui nous menace est celle de l'Allemagne, notre préoccupation en devient plus vive, tandis que celle de M. Jaurès se dissipe tout à fait. Il croit effectivement, en toute sincérité, que l'Allemagne et la France sont faites pour s'entendre et pour s'aimer; et, puisqu'il ne doute pas que l'Alsace-Lorraine ne soit entre elles un lien finalement destiné à les rapprocher l'une de l'autre et à les unir, il est tout naturel qu'il porte le même jugement sur le Maroc. M. Jaurès, qui a fait beaucoup de philosophie avant de faire de la politique, se plaît à résoudre les antinomies les plus récalcitrantes. Ce n'est qu'un jeu pour lui. Sa phrase victorieuse ne connaît point d'obstacles. Elle passe sur tout à la manière d'un tourbillon. Seulement, la phrase ou le tourbillon une fois passé, les obstacles restent ce qu'ils étaient auparavant, c'est-à-dire, quelquefois, insurmontables.

Qu'on ne nous accuse pas d'exagérer. M. Jaurès énumère dans son discours toutes les nations opprimées, l'Irlande, la Pologne, et il les montre prenant enfin le dessus et exerçant sur l'oppresseur une influence qui détermine ses propres destinées. C'est la justice immanente des choses, c'est la revanche du droit. Cette justice et cette revanche ne nous apparaissent pas jusqu'ici aussi triomphantes qu'à M. Jaurès; mais si nous le lui faisions remarquer, il nous répondrait avec un sourire confiant qu'il a l'avenir pour lui. Au surplus, dit-il, « ce n'est pas seulement cela que je rêve, que nous rêvons pour l'Alsace : nous rêvons pour elle d'une Europe détendue, apaisée par la conciliation de la France et de l'Allemagne, par l'éveil et par la croissance des démocraties; nous rêvons pour elle ce rôle admirable de conciliatrice, résumant dans son cœur et dans son esprit, comme elle l'a fait dans les parties les plus glorieuses de son glorieux passé, ce qu'il y a de plus noble dans la culture française, de plus noble-

dans la culture allemande, contribuant ainsi à rapprocher, à réconcilier les deux pays en effaçant de son propre cœur et de sa propre chair le vestige des chaînes et des attentats du passé. Ah ! oui, ce sera une grande chose quand ce grand cœur de l'Alsace, meurtri depuis des siècles, ravagé, secoué, ballotté d'un État à l'autre, d'une patrie à l'autre, pourra battre enfin d'une impulsion généreuse et ample dans les deux patries réconciliées ! »

Nous arrêtons là une citation qui pourrait être plus longue: elle suffit pour donner une idée des solutions oratoires de M. Jaurès. « Des mots ! Des mots ! » dirait Hamlet, et il est dur à nos cœurs d'entendre traiter avec des mots, dont le vrai sens échappe, cette cruelle question de l'Alsace-Lorraine qui reste toujours ouverte pour nous. Que veut donc M. Jaurès? Que demande-t-il ? Que propose-t-il ? Nous ne l'aurions jamais su si M. le ministre des Affaires étrangères ne nous l'avait pas dit. M. Pichon a eu sans doute avec lui des conversations dans lesquelles il l'a amené à mieux préciser sa pensée, et cette pensée est que le gouvernement de la République devrait saisir tous les gouvernemens d'« une proposition d'arbitrage international total. » Quel rêve ! Quelle chimère ! Il a suffi à M. Pichon de rappeler ce qui s'est passé à la dernière conférence de La Haye pour crever les bulles de savon enflées et colorées par l'éloquence de M. Jaurès. A la conférence de La Haye, les plénipotentiaires français, dont le premier était M. Léon Bourgeois, ont proposé l'arbitrage obligatoire dans toutes les questions qui n'engageaient ni la dignité, ni l'honneur national. M. Jaurès voudrait sans doute qu'on allât plus loin et qu'on supprimât cette dernière réserve. La proposition française lui apparaît incomplète et timide. Soit ; mais telle qu'elle était, elle a été repoussée; et par qui l'a-t-elle été? Par l'Allemagne et ses deux alliés, l'Autriche et l'Italie. Nous ne blâmons en cela ni l'Italie, ni l'Autriche, ni l'Allemagne; nous croyons avec elles que l'arbitrage obligatoire est un non-sens et un leurre; mais, après avoir repoussé à La Haye la proposition française, si restreinte qu'elle fût, comment ne repousseraient-elles pas celle où se complaît en ce moment l'imagination de M. Jaurès? Ces effusions lyriques n ont rien de commun avec les réalités et, si nous ne devions quelques ménagemens au talent de M. Jaurès, nous traiterions avec la sévérité et la pitié qu'ils méritent les égaremens de sa rhétorique. Ils avaient d'ailleurs emporté la Chambre bien loin de la question du Maroc. Heureusement d'autres orateurs l'y ont ramenée : nous voulons parler de M. Jules Delafosse et de M. Denys Cochin.

MM. Delafosse et Cochin sont, dans la question marocaine, exactement aux antipodes de M. Jaurès. Ils croient que nous devons traiter l'Allemagne avec la plus grande correction, ménager ses intérêts, respecter ses droits, mais que nous n'avons aucun motif de lui sacrifier les nôtres, d'autant plus que rien ne prouve que nous serions récompensés de notre condescendance. Que de fois ne nous a-t-on pas dit, en Allemagne même, que le Maroc entre elle et nous n'avait été qu'un prétexte? A défaut de celui-là, on en aurait facilement trouvé un autre. La mauvaise humeur de l'Allemagne à notre égard vient beaucoup plus des groupemens politiques qui se sont formés en dehors d'elle en Europe que de nos initiatives marocaines, et si M. Jaurès veut dissiper à tout prix cette mauvaise humeur, qu'il soit franc, qu'il aille droit au fait et qu'il nous propose, de changer nos amitiés et nos alliances, ou d'y renoncer. Il ne va pas jusque-là, il revendique même pour la France la pleine liberté de sa politique : dès lors, toutes ses belles phrases paraîtront aussi creuses à Berlin qu'elles le sont à Paris. MM. Delafosse et Cochin, l'un avec sa parole didactique et ferme, l'autre avec sa verve prime-sautière et spirituelle, ont prétendu ne parler que du Maroc et ne s'y préoccuper que des intérêts français, tels qu'ils les comprennent. Tandis que M. Jaurès conseille au gouvernement l'évacuation immédiate, l'évacuation complète et à tout prix, MM. Delafosse et Cochin estiment que l'évacuation paraîtrait une faiblesse et serait une faute ; ils la déconseillent fortement ; ils conseillent, au contraire, de poursuivre l'œuvre commencée et d'assurer définitivement à la France, par la supériorité de sa diplomatie et l'éclat de ses armes, la prépondérance à laquelle elle a droit au Maroc. M. le ministre des Affaires étrangères serait bien embarrassé pour trouver sa voie au milieu de ces contradictions, s'il n'avait pas lui-même une politique et s'il ne s'y tenait pas résolument. Certes, il a commis des fautes ; nous les avons relevées à mesure qu'elles se produisaient et nous n'y reviendrons pas aujourd'hui, à quoi bon? Elles peuvent d'ailleurs être en grande partie réparées par une politique désormais plus sûre d'elle-même, qui, profitant de l'expérience acquise, verrait plus clairement son but et y marcherait tout droit. Cette politique, il semble bien que ce soit celle que M. Pichon a exposée dans le discours par lequel il a répondu à ses interpellateurs, et qui est certainement un des meilleurs qu'il ait prononcés.

Aux applaudissemens de la grande majorité de la Chambre, il a refusé de lui communiquer le rapport du général Lyautey dont

M. Jaurès avait fait tant de bruit. Ce rapport ne traite pas seulement de questions militaires, il parle aussi de questions politiques et même diplomatiques. Le gouvernement seul est à même de savoir s'il y a, ou non, des inconvéniens à le rendre public : M. Pichon a déclaré qu'il y en avait et que, aussi longtemps qu'il serait ministre, le document ne serait pas publié. La Chambre, en effet, n'a pas à juger les opinions du général Lyautey : ses actes seuls lui appartiennent parce qu'on peut être sûr qu'ils sont conformes aux instructions qu'il a reçues. Le général Lyautey est un soldat trop discipliné pour qu'il en soit autrement. M. le ministre des Affaires étrangères était dans le vrai lorsqu'il a revendiqué pour le gouvernemant le secret de ses informations et la liberté de ses résolutions, le tout sous sa responsabilité. La Chambre n'avait d'autre droit que de l'interroger sur sa politique : elle l'a fait, et il a répondu très loyalement.

Il y a deux questions principales aujourd'hui au Maroc, celle de la Chaouïa et celle de la frontière algérienne. En ce qui concerne la première, l'évacuation la plus prompte sera la meilleure, car nous n'avons plus rien à faire dans la Chaouïa, et nous y usons inutilement nos forces. Cette opinion, que nous avons plus d'une fois soutenue, n'est pas seulement la nôtre, c'est aussi celle de M. Pichon. Il a rappelé que, depuis quelques mois, nous avons déjà retiré de la Chaouïa la moitié de notre corps expéditionnaire, et il a promis de continuer ce mouvement de retraite au fur et à mesure que le Sultan serait à même d'assurer le maintien de la sécurité que nous avons créée. Le rappel même du général d'Amade, qui a bien rempli sa mission et que le gouvernement, comme marque de sa satisfaction, a décoré de la médaille militaire, montre que les opérations sont regardées comme terminées. Peu à peu, nous rapprocherons nos troupes de la mer et, finalement, nous les embarquerons ; mais cela ne peut pas être fait en un jour, et M. Jaurès aura sans doute quelquefois encore l'occasion de demander où en est l'évacuation.

Sur la frontière algérienne, la situation est plus complexe. La France y a des droits et des devoirs particuliers, qu'elle tient des traités passés avec le Maghzen ; elle n'entend ni manquer à ceux-ci, ni laisser péricliter ceux-là. Il est probable, ou plutôt il est certain que le rapport du général Lyautey traitait spécialement de cette question. Depuis quelques années, nous avons inauguré une politique nouvelle sur notre frontière, politique qui a des avantages et des inconvéniens : nous devons travailler à accroître les premiers et à atténuer les seconds. Il n'y a que des avantages à développer la sécu-

rité de la frontière par la création de marchés qui mettront les populations algériennes et marocaines en rapports plus fréquens les unes avec les autres et les habitueront à faire ensemble des affaires à leur mutuel profit. Il ne saurait y avoir entre elles de lien plus solide, car c'est le lien des intérêts : plus on le fortifiera, mieux cela vaudra. Mais pour que le lien se forme, il faut organiser une police mixte qui garantisse la sécurité des marchés, surtout au début, car c'est au début, grâce à l'ignorance, aux préjugés, aux passions des tribus auxquelles nous avons affaire, que des désordres sont à redouter. L'œuvre doit réussir : les premières applications qui en ont été faites ont été marquées par des succès, et il y a tout lieu d'espérer qu'il continuera d'en être ainsi, pourvu qu'elle soit poursuivie dans le même esprit. A cet égard, le général Lyautey donne toutes les garanties désirables; il a fait ses preuves. Où sont donc les inconvéniens dont nous avons parlé plus haut ? Ils sont, ils pourraient être dans les intentions que nous avons eues autrefois de donner notre collaboration aux autorités marocaines, non seulement pour l'organisation de marchés et d'une police mixtes, mais encore pour des opérations militaires dont le but était d'assurer au Sultan la pleine soumission des tribus de la frontière. Ces tribus se considèrent le plus souvent comme indépendantes; elles ne reconnaissent l'autorité du Sultan que lorsqu'elle s'exerce par la force. Cette force, le Sultan ne l'ayant pas toujours, nous devions la lui apporter au risque de nous créer des difficultés et de susciter contre nous des hostilités qui nous maintiendraient continuellement sur le qui-vive. Une pareille politique, qui aurait été décevante en tout temps, le serait aujourd'hui plus encore qu'autrefois. Autrefois, en effet, elle se rattachait à une politique plus générale qui s'est manifestée par la mission de M. Saint-René Taillandier à Fez; nous voulions alors faire cause commune avec le Sultan, réformer avec lui son Empire, et, sans aller jusqu'au protectorat, nous associer quelque peu à lui dans l'exercice de sa souveraineté. Mais les temps sont changés et les programmes ont dû se faire plus modestes. Nous nous sommes d'ailleurs aperçus qu'à aider le Sultan de trop près, et d'une manière trop apparente, nous nous exposions à le compromettre. C'est à lui de remplir sa tâche : la nôtre s'exerce dans un champ plus limité. A ce point de vue, le terme de « collaboration, » que M. le ministre des Affaires étrangères a employé et qui se retrouve dans l'ordre du jour voté par la Chambre, a besoin d'être expliqué. Nous ne devons rien faire sur la frontière qu'en collaboration avec les autorités marocaines, mais cette collaboration doit se restreindre à l'établissement

de marchés nouveaux et à la formation d'une police pour en assurer la sécurité. Le reste ne nous regarde pas. Au surplus, si des marchés suffisamment nombreux s'établissent en effet et si des échanges s'y produisent avec activité, l'état matériel et moral de ces proces vinfrontières ne tardera pas à s'en ressentir, et beaucoup de questions qui n'ont pas connu jusqu'ici d'autre solution que la force se résoudront par cette intervention des intérêts dont nous avons déjà indiqué la puissance. En tout cas, il y a là une expérience à faire; on l'a entamée et les résultats jusqu'ici ne sont pas de nature à décourager.

L'ordre du jour de confiance dans le gouvernement « pour poursuivre au Maroc la politique de collaboration et de civilisation que lui dictent ses traditions, ses intérêts, ses accords et les engagemens pris à Algésiras, » a été voté par 380 voix contre 98. C'est une belle majorité : nous doutons que le ministère la retrouve aussi compacte lorsqu'il s'agira de sa politique intérieure.

Il faut souhaiter que, d'ici à quelque temps, nous n'ayons pas à parler de nouveau du Maroc; mais on ne saurait espérer qu'il en sera de même des Balkans. Là plusieurs questions très graves sont encore en suspens, et on n'aperçoit pas très bien comment elles pourront être résolues, si ce n'est par l'action du temps qui use et concilie finalement beaucoup de choses en apparence irréductibles. Un pas important a déjà été fait. Au moment où nous écrivions, il y a quinze jours, l'accord s'établissait entre l'Autriche et la Turquie; la nouvelle en circulait déjà, elle a été confirmée depuis, et la situation générale de l'Orient en a été modifiée d'une manière assez sensible. La Porte s'est montrée habile en traitant avec l'Autriche, qui était, en somme, pour elle la partie adverse la plus considérable, et dont l'opposition encourageait et soutenait celle de la Bulgarie. Cela ne veut pas dire que la Bulgarie ne saura pas défendre ses intérêts avec beaucoup de vigueur, mais elle est seule aujourd'hui en face de la Porte et sa situation en est, dans une certaine mesure, affaiblie. Nous croyons d'ailleurs qu'on s'entendra, et qu'après quelques démonstrations où chacune des deux puissances essaiera de donner la mesure de sa force, — on arme en ce moment, en Bulgarie, on appelle une partie des réserves et on les concentre sur la frontière, — le bon sens l'emportera, une transaction honorable sera conclue, et la paix sera maintenue.

Tout le monde travaille pour la paix. M. Jaurès lui-même a été

obligé de reconnaître que le gouvernement de la République s'y était employé activement et utilement, et il l'en a remercié. Des doutes étaient venus à quelques esprits au sujet de l'attitude de l'Angleterre qu'on avait accusée de pousser aux conflits : M. Pichon a tenu à rendre hommage au gouvernement britannique dont l'action, comme la nôtre, s'est toujours exercée en faveur de la paix, et sir Ed. Grey, dans un discours qui a eu beaucoup de retentissement, a rétabli à son tour l'exactitude des faits avec cette indépendance de jugement à laquelle les Anglais ne renoncent jamais. Il a dit qu'en effet l'opinion britannique n'avait pas approuvé l'annexion des deux provinces par l'Autriche, mais que ces impressions pouvaient être effacées par d'autres, plus favorables, et que l'accord austro-turc avait en quelque sorte découvert un pan de ciel bleu au milieu de nuages qui restaient obscurs.

L'œuvre de la diplomatie est lente et laborieuse; il ne sert à rien de vouloir la brusquer; on s'exposerait, en le faisant, à compliquer les choses au lieu de les dénouer et à faire naître des obstinations intraitables. Si la Porte a été habile en acceptant les offres de l'Autriche, celle-ci ne l'a pas été moins en concluant un accord que, tout compte fait, elle a payé bon marché. Elle peut aujourd'hui se tourner vers les autres puissances et leur dire : — La Porte a retiré sa protestation contre l'annexion des deux provinces; dès lors, qu'avez-vous à objecter vous-mêmes? — Et les autres puissances n'ont pas, en effet, grand'chose à objecter. Est-ce à dire que l'Autriche soit définitivement sortie des difficultés et des embarras qu'elle s'est créés à elle-même? Non : elle a soulevé tant de revendications et de passions que beaucoup de temps sera nécessaire pour les apaiser. L'Autriche a manqué au grand principe: *quieta non movere*. Il est vrai que les choses paraissaient beaucoup plus tranquilles qu'elles ne l'étaient véritablement, mais c'est pour cela même qu'il a été si dangereux d'y toucher. On voit de vieux édifices qui tiennent comme par enchantement à la condition qu'aucune main imprudente ne vienne en ébranler la moindre partie; car alors l'ébranlement se communique partout de proche en proche, on s'aperçoit que toutes les poutres étaient pourries, et l'édifice s'effondre sur lui-même, comme s'est effondré, il y a quelques années, le Campanile de Venise. Beaucoup de revendications se taisaient, parce qu'aucune n'était formulée tout haut et surtout ne passait brusquement dans le domaine de la réalisation; mais le jour où l'Autriche a revendiqué et annexé les deux provinces ottomanes, toutes les voix jusqu'alors muettes se sont mises

à parler, ou plutôt à crier, à hurler au point que l'Europe en a été assourdie. Parmi ces voix, les plus intéressantes sont celles de la Serbie et du Monténégro, de la Serbie surtout parce que l'initiative prise par l'Autriche semble bien la condamner à perdre pour jamais l'espérance où se complaisait son patriotisme. Le Monténégro, lui, est sur la mer; il y est dans des conditions étroites et gênées, mais il y est, et il peut respirer par là. Au contraire, le mot d'encerclement, dont on a fait un si grand usage depuis quelque temps, s'applique avec une exactitude cruelle à la Serbie, et, lorsque ce malheureux pays dit qu'il étouffe, il ne dit que la vérité.

Mais quelle satisfaction lui accorder? L'Autriche, qui seule pourrait lui en donner une, s'y prêtera d'autant moins que la prise de possession des deux provinces semble bien avoir été de sa part une protestation en action contre les bruits de dislocation prochaine que lançaient contre elle des prophètes de malheur. Nous n'avons jamais cru, on le sait, que l'Autriche fût menacée d'un péril pareil; ce péril n'a existé que dans des imaginations de nouvellistes; toutefois on comprend que l'Autriche en ait été irritée et agacée, et qu'elle ait voulu montrer qu'elle était plus disposée à prendre encore quelque chose qu'à rendre quoi que ce soit. Par malheur, en le faisant, elle a soulevé un orage qui n'est pas près de se calmer, et tous ceux qui nourrissaient la pensée secrète de s'enrichir bientôt d'une de ses dépouilles, voyant qu'elle leur échapperait sans doute, ont tendu avidement la main pour s'en emparer. Les Serbes et les Monténégrins comptaient bien qu'un jour l'Herzégovine et la Bosnie se détacheraient de l'Autriche comme un fruit mûr tombe de l'arbre lorsqu'on le secoue : si cela était arrivé, ils se seraient furieusement disputé les deux provinces, tandis qu'ils sont aujourd'hui d'accord pour revendiquer ensemble leur autonomie. Mais ce n'est pas seulement du côté de l'Est que l'Autriche cause des déceptions douloureuses : toute l'Italie est, en ce moment, une fois de plus en insurrection contre elle. Pourquoi? Parce qu'elle a décidé qu'au lieu de créer une Université italienne à Trieste ou à Trente, c'est-à-dire dans des villes où il y a beaucoup d'Italiens, elle la créerait à Vienne où il n'y en a pas. Aussitôt les esprits ont pris feu en Italie et l'indignation contre l'Autriche n'y a plus eu de bornes. On se rappelle les belles promesses de M. Tittoni : elles avaient déjà été suivies de quelques déceptions, mais la dernière de ces déconvenues dépasse la mesure ! On accuse M. Tittoni de s'être laissé jouer, duper, berner. Soit, cela le regarde; mais l'Italie, dit-on, ne peut supporter plus longtemps qu'on se moque

d'elle, et elle écume de fureur. Nous comprenons le sentiment italien; il est naturel et légitime; et cependant, malgré l'imprudence qu'elle a commise, comment ne pas s'intéresser aussi à l'Autriche, car, en tout cela, on ne parle que de son démembrement. Elle créerait volontiers une Université de droit italienne à Trieste s'il s'agissait seulement d'assurer des facilités scolaires à des étudians. Il s'agit bien de cela! Il s'agit en réalité de donner à l'irrédentisme une arme qu'il tournerait tout de suite contre l'Autriche, et c'est pourquoi celle-ci hésite. Elle a promis peut-être à M. Tittoni, mais elle se ressaisit au moment de s'exécuter, et, finalement, elle cherche à donner le change aux Italiens qui refusent de le prendre. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui deux pays au monde qui se détestent plus cordialement que l'Autriche et l'Italie, et pourtant ils sont alliés : on se demande ce que vaut une alliance en pareil cas. Tous ces sentimens existaient au fond des cœurs, mais on ne les y voyait pas; maintenant, ils montent à la surface, ils débordent, on ne peut plus ne pas les voir.

Que faire pour apaiser toutes ces colères des Bulgares contre la Porte, des Serbes, des Monténégrins, des Italiens contre l'Autriche? Tout ce qu'on a essayé jusqu'ici a échoué. Une mer démontée met longtemps à reprendre son équilibre; il en est de même des nations lorsqu'elles s'aperçoivent que le leur était artificiel et instable, et que d'ailleurs elles l'ont perdu. Les grandes puissances se réservent, attendent, regardent, donnent partout de ces conseils de modération et de conciliation qui ne sont acceptés que par ceux qui ont envie de les recevoir. Elles feraient sans doute mieux de s'entendre et d'intervenir. Nous ne croyons pas à la guerre parce que, très sincèrement, personne ne la veut, mais elle peut jaillir brusquement de la situation si on n'y met bon ordre. Rarement l'état de l'Europe a été plus troublé.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

FACHODA

II[1]

LA CONVENTION DE JUIN 1898; L'INCIDENT DE FACHODA

IV

Marchand s'embarqua le 25 juin 1896. Bientôt, il commençait, à la tête de sa petite troupe, cette campagne admirable qui devait le mettre à un rang si élevé parmi les hommes d'action. La pensée gouvernementale le perdit-elle de vue, un seul instant, et l'abandonna-t-elle aux caprices de la fortune? Ne se prépara-t-elle pas à l'heure critique de son arrivée?

Il suffit de dire que la diplomatie française eut, pour idée directrice, de négocier avant que le choc se produisît, si le choc devait se produire. Encore fallait-il que les circonstances et la partie adverse s'y prêtassent.

Malheureusement, la crise des derniers mois de 1895 n'avait pas amélioré les choses entre les deux puissances, tant s'en faut. A Madagascar, la « prise de possession » ayant été déclarée, le plus simple était d'en finir et de mettre les puissances en présence d'un fait accompli. Cette décision avait même l'avantage de détourner les esprits des affaires du Nil. Le Cabinet Méline demanda donc, purement et simplement, aux Chambres l'annexion de la Grande Ile africaine (loi du 9 août 1896). Les puissances, l'une après l'autre, à commencer par les États-

(1) Voyez la *Revue* du 1er février.

Unis d'Amérique, s'inclinèrent et transmirent au gouvernement français la juridiction sur leurs sujets. L'Angleterre suivit le mouvement; mais elle n'en était pas de meilleure humeur.

Une autre question, non moins épineuse, était toujours sur le tapis : à savoir le statut international et économique de la Tunisie. Il n'était pas douteux que l'Angleterre ne cherchât, dans cette affaire, comme dans celle de Madagascar, un élément de compensation à opposer aux revendications françaises partout ailleurs et notamment sur le Nil.

La presse anglaise ne manquait jamais de mettre en parallèle le sort de la Tunisie et celui de l'Égypte. Il y avait donc un intérêt capital, pour la France, à régler la difficulté sur elle-même. L'opposition de l'Angleterre s'appuyait sur celle de l'Italie. Le traité italo-tunisien arrivait à expiration; le traité anglo-tunisien seul était *sine die*. Il fallut recourir, ici encore, au mouvement tournant. C'est en traitant successivement avec toutes les puissances (dont la première à céder, en échange de compensations équitables, fut l'Autriche-Hongrie) qu'on put isoler l'Italie et l'Angleterre. L'Italie elle-même, après la chute de M. Crispi, montrait des dispositions nouvelles. M. Visconti-Venosta était aux affaires. Les deux gouvernemens appréciaient, de plus en plus, la nécessité d'une détente d'abord, d'un rapprochement ensuite. Des négociations extrêmement laborieuses engagées à Paris, entre le comte Tornielli et le ministre des Affaires étrangères, aboutirent à l'arrangement de septembre 1896, qui emportait, de la part de l'Italie, une reconnaissance de la situation de la France en Tunisie. Un « Livre Jaune » était publié, en décembre 1896, contenant les cinq traités avec l'Autriche-Hongrie, la Russie, la Suisse, l'Allemagne, la Belgique. Maintenant que l'Italie avait cédé, que valait la tenace obstruction de l'Angleterre ? On aborda la question, très nettement et très franchement, auprès d'elle. Si elle refusait de laisser modifier la situation, le gouvernement français ne lui laissait pas ignorer qu'il recourrait à l'annexion. L'exemple de Madagascar était d'une éloquence immédiate. Malgré tout, les dispositions étaient telles en Angleterre qu'il fallut attendre encore pour obtenir, du Cabinet de Londres, la reconnaissance qui avait été accordée par toutes les autres puissances.

Partout, en Afrique, l'écheveau s'embrouillait. Depuis l'interruption des négociations engagées, l'année précédente, au

sujet des territoires de la boucle du Niger (1), les trois puissances rivales, France, Allemagne, Angleterre, multipliaient les expéditions chargées de prendre des gages et de créer des « faits accomplis. » Pour la France, cet effort était décisif : c'était par ce moyen, et par ce moyen seulement, qu'elle pouvait obtenir l'union de ses trois domaines dispersés en Afrique, union que l'acceptation de la ligne Say-Barroua, en 1890, avait si gravement compromise.

Mais, de part et d'autre, dans cette entreprise de concurrence où les missions opéraient dans tous les sens, elles échappaient au contrôle et à l'autorité des gouvernemens; avec l'ardeur naturelle à ces hommes énergiques, les procédés étaient parfois un peu rudes. La France était engagée dans une guerre longue et pénible contre Samory; ses colonnes expéditionnaires parcouraient toute la boucle du Niger; elles commençaient à occuper le Mossi, dont la possession était indispensable pour relier l'hinterland du Sénégal à l'hinterland algérien et nigérien; la question des embouchures du Niger et de la navigation sur le Niger inférieur était posée par les incidens qui avaient arrêté la mission Mizon. Ces intrépides agens « allaient de l'avant, » comme ils disaient et, s'il y avait « de la casse, » comme ils disaient encore, c'était « l'affaire de la diplomatie. » La table s'encombrait de dossiers qu'on ne parvenait pas à dégonfler.

Il eût fallu du temps... et précisément ce qui manquait, c'était le temps.

Les choses restèrent en suspens jusqu'aux premiers jours de l'année 1897. A ce moment, les complications dans l'Orient de l'Europe rendaient plus nécessaire que jamais l'entente entre les puissances ou, comme on l'appelait alors, le « concert européen; » l'affaire du Transvaal était, de nouveau, à l'ordre du jour; Cecil Rhodes arrivait en Angleterre pour préparer les esprits à une intervention plus énergique. De premiers succès avaient couronné les efforts de l'armée anglo-égyptienne. La province de Dongola était réoccupée. Le gouvernement demandait, à la Chambre des communes, l'argent nécessaire pour porter l'expédition jusqu'à Khartoum.

(1) Ces négociations s'étaient ouvertes au quai d'Orsay, conformément à la déclaration échangée entre les deux puissances, le 15 janvier 1896. Voyez le *Livre Jaune* relatif à la Convention du 14 juin 1898, p. 8 et suiv.

Il y eut, en ce moment, une telle poussée de l'impérialisme anglais que l'on pouvait désespérer d'une entente amiable. Le péril fut même signalé et dénoncé par le parti libéral : à la Chambre des lords, à la Chambre des communes, il s'éleva contre une politique qui tenait si peu de compte des tiers: lord Kimberley n'oubliait pas les engagemens qu'il avait pris comme ministre, et il qualifiait l'expédition du Soudan de « téméraire, soit au point de vue local, soit au point de vue international. » Sir William Harcourt et M. John Morley ajoutaient qu'on avait manqué de sincérité au sujet de l'objectif réel de la campagne.

Mais lord Salisbury modifiant, une fois encore, son point de vue, déclarait, maintenant, que Dongola n'était qu'une étape sur le chemin de Khartoum; le chancelier de l'Échiquier, sir Michaël Hicks Beach, dévoilait les projets d'occupation et de conquête en des termes tels que sir Charles Dilke lui reprochait « d'avoir prononcé, à l'égard de la France, des paroles de défi et de menace (1). » Pour la première fois, le but réel de l'expédition était révélé à l'opinion anglaise et à l'Europe; pour la première fois, on parlait de prendre possession de tous les territoires qui avaient été occupés, plus ou moins effectivement, par l'Égypte.

Au même moment, la commission franco-britannique, qui avait repris ses travaux à Paris pour traiter les questions africaines et notamment les délimitations dans le bassin du Niger, constatait que les revendications des deux gouvernemens étaient irréductibles. Dans l'impossibilité d'aboutir, elle s'ajournait au mois de mai suivant.

C'était à désespérer. Le quai d'Orsay pensa qu'il n'avait plus d'autre ressource, cette fois encore, que le mouvement tournant; les négociations relatives à la côte occidentale d'Afrique, abandonnées avec l'Angleterre, furent reprises avec l'Allemagne. En avril 1897, le chancelier de l'Empire, prince de Hohenlohe, ancien ambassadeur en France, vint à Paris; il eut une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères français, entrevue qui donna une impulsion plus vive aux pourparlers. Au mois de juin, l'accord fut signé; il mettait fin aux contestations franco-allemandes en Afrique.

(1) *Bulletin de l'Afrique française*, p. 48 et 77.

Aussitôt, il se fit un revirement sensible dans l'attitude de l'Angleterre. Deux courans se divisaient, visiblement, les conseils du gouvernement. Tantôt M. Chamberlain et ses amis l'emportaient, tantôt l'autorité plus sereine de lord Salisbury prenait le dessus. L'Angleterre célébrait, alors, le jubilé de la reine Victoria, et si les manifestations superbes qui accompagnaient cet anniversaire lui donnaient le légitime sentiment de sa force, elles soulignaient aussi son « splendide isolement. » Au Transvaal, les choses n'allaient pas aussi facilement qu'on l'avait espéré. Cecil Rhodes était interrogé par la commission parlementaire au sujet de l'expédition Jameson.

Ces fluctuations incessantes, ces continuelles sautes de vent sont impossibles à relever, maintenant, dans leur détail, si émouvantes qu'elles fussent pour ceux qui en observaient alors les phases journalières. En réalité, les dispositions du gouvernement et de l'opinion, en Angleterre, suivaient les hauts et les bas de l'expédition du Nil et traduisaient, en même temps, la complication plus ou moins grande des événemens internationaux. Il faudrait écrire toute l'histoire de ces années encombrées, pour démêler le fil, à chaque instant perdu dans la trame.

Au cours de l'été 1897 et peu après la signature de l'arrangement franco-allemand, les dispositions de l'Angleterre parurent plus conciliantes. Ces sentimens nouveaux se manifestèrent, d'abord, au sujet des affaires tunisiennes. L'objection tirée de la pérennité du traité anglo-tunisien fut abandonnée et tout le reste se trouva soudain facilité. Moyennant quelques concessions en faveur des cotonnades anglaises, l'accord, qui paraissait si difficile quelques mois auparavant, se produisit le plus aisément du monde (septembre 1897). Et ce fut comme le premier grain tombant d'un chapelet qui se dénoue.

On écrit alors : « La conclusion de l'arrangement anglo-tunisien a fait naître un courant d'opinion d'après lequel toutes les difficultés pendantes entre la France et l'Angleterre ne tarderaient pas à être réglées (1). »

Paroles de bon augure, appuyées bientôt par un fait précis : les négociations pour la délimitation de l'Afrique occidentale et du bassin du Niger, prévues par la convention du 15 janvier 1896 et interrompues depuis près d'un an, sont reprises. La commis-

(1) *Bulletin de l'Afrique française*, p. 335. — Voyez correspondance du *Times* à la même époque.

sion anglo-française se réunit dans les premiers jours de novembre.

Remarquons qu'au même moment personne n'ignore la marche ni l'objectif de la mission Marchand. On sait qu'il arrive sur les lieux et que M. Liotard a occupé Dem-Soliman dans le Bahr-El-Ghazal. Dans la presse anglaise, certains journaux fulminent, mais d'autres se réservent : la note moyenne paraît donnée par la *Saturday Review :* « Du Bahr-El-Ghazal à Fachoda l'Égypte a tout abandonné : cette portion de l'Afrique est *res nullius* et appartient au premier qui saura la prendre ; la question est de savoir qui arrivera le premier. On peut se féliciter de la marche rapide des troupes anglo-égyptiennes qui met l'Angleterre en bonne posture à cet égard. »

La négociation du Niger, qui vient de se rouvrir, est le prélude nécessaire de celle qui peut régler, à temps, la question du Nil soudanais. Mais que de lenteur, que de difficultés encore ! Les commissaires, MM. Lecomte et Binger, pour la France, MM. Martin Gosselin et le colonel Everett, pour l'Angleterre, discutent sur des pointes d'aiguilles ; les cartes sont insuffisantes, les itinéraires obscurs, les renseignemens contradictoires. Des journées, des semaines, des mois s'écoulent. Les plénipotentiaires anglais sont à la fois embarrassés et effrayés par l'activité des missions françaises au Niger. Si l'on ne conclut pas, tout le pays sera occupé ; mais, pour conclure, il faut consacrer les résultats obtenus : déjà les possessions britanniques sont coupées en fait de tout accès vers l'intérieur.

Le double nœud du débat s'est précisé : à qui appartiendra le Mossi dont le magnifique territoire (plus étendu que celui de la France et le plus fertile de la région nigérienne) réunira toutes les possessions soit de l'une, soit de l'autre puissance ? Quel sera le régime de navigation sur le Niger ?

Lord Salisbury, au Guild-Hall, en novembre 1897, s'écrie : « L'Afrique a été créée pour la plaie des ministres des Affaires étrangères ! »

Un temps d'arrêt se produit dans la marche en avant de l'expédition anglo-égyptienne : le bruit court que Marchand est arrivé à Fachoda.

A ce moment, quand on sent approcher l'heure où il faudra rompre ou céder, la tactique anglaise, c'est l'intimidation. Lord Salisbury, dans ce même discours du Guild-Hall, visant

les affaires du Niger, dit : « Il y a une limite à l'exercice des qualités de conciliation, et nous ne pouvons permettre que nos droits les plus élémentaires soient foulés aux pieds. » A propos d'un de ces nombreux incidens dont la hardiesse des missions semait le terrain de la négociation, comme d'autant de chevaux de frise, — le passage de l'expédition Casemajou sur un territoire attribué à l'Angleterre, — M. Chamberlain dit, avec une véhémence tout autre, devant la Chambre des communes : « Des pays que la Grande-Bretagne croyait être sa propriété ont été surpris et envahis... Cette situation, nous ne pouvons l'accepter. Aussi, nous avons pensé qu'il était nécessaire d'organiser une armée de frontières... La création de cette armée est indispensable, que le différend avec la France ait une solution satisfaisante ou non... »

Quel ministre français eût tenu, à pareille époque, un tel langage visant une puissance amie ?

D'autre part, comment arracher l'Angleterre à cette position négative et menaçante? Le Cabinet de Londres négo iait-il pour amuser le tapis ; ou bien, ne gardait-il pas un secret désir d'arriver à une entente, en dépit des pronostics fâcheux, des polémiques voulues et des obstacles trop réels qui s'opposaient au progrès du travail des commissaires?

La tendance des plénipotentiaires anglais était de diminuer et de rétrécir, en quelque sorte, l'objet de la négociation, de la ramener à l'étude des cas particuliers et des délimitations régionales. Le gouvernement français, ne perdant pas de vue le but qu'il s'était proposé, s'efforçait de lui donner un caractère plus général ; il eût voulu l'étendre, pour ainsi dire, sur l'Afrique dans toute sa largeur. La pierre de touche des sentimens réciproques était là. Le succès serait considéré comme possible, si on parvenait à englober dans une seule et même tractation, non seulement la rive droite du Niger, mais la rive gauche, le lac Tchad, et, ainsi, les territoires allant jusqu'au bassin du Nil.

Toutes les questions de détail avaient été étudiées, éclaircies. Il fallait conclure ; les minutes devenaient précieuses.

Le ministre des Affaires étrangères crut devoir intervenir personnellement dans la négociation. Il eut plusieurs entretiens avec sir Edmund Monson : il invoqua les nécessités supérieures de l'entente. Une amélioration se produisit ; on résolut d'agir.

Le 26 novembre, les commissaires français déclarèrent, offi-

ciellement, à leurs collègues anglais que la France ne croyait pas devoir s'en tenir à des arrangemens particuliers et qu'elle se proposait d'élargir, par des propositions formelles, les bases de l'accord, si cet accord était possible. Ils demandaient que la négociation portât, non seulement sur la rive droite, mais sur la rive gauche du Niger. Ils demandaient aussi *que les rives Nord et Est du lac Tchad fussent attribuées à la France :* moyennant quoi, ils étaient autorisés à reconnaître la ligne Say à Barroua et à faire des concessions sur la navigation du fleuve.

Par cette proposition, la France jouait cartes sur table et mettait ses partenaires au pied du mur. En accédant à la ligne Say-Barroua, sauf certaines modifications indispensables, et en renonçant aux embouchures du Niger, sauf les enclaves nécessaires pour assurer la liberté de navigation, elle désarmait son plus redoutable adversaire, la Compagnie du Niger. Mais, en réclamant les rives du lac Tchad et les territoires environnans, elle donnait à la négociation toute son ampleur; elle en faisait une œuvre d'équilibre africain; par ce déploiement inopiné vers l'Est, elle posait indirectement la question Marchand.

Qu'une telle initiative ait été ainsi comprise à Londres, cela ne peut être mis en doute : car, le 29 novembre, sir Edmund Monson déclarait au ministre des Affaires étrangères « que la conférence n'avait pas à s'occuper de la rive gauche du Niger, mais bien de la rive droite ; qu'il n'y avait aucune corrélation à établir entre deux questions si différentes; que toutes les questions relatives à la rive gauche du Niger étaient réglées par l'arrangement de 1890. » Quant aux territoires situés à l'Est du lac Tchad, le gouvernement anglais, inquiet des revendications qui se trouvaient consignées, pour la première fois, dans un document officiel, indiquait qu'il y avait lieu de les régler *de façon à prévenir toute expansion démesurée dans la direction du Nil.*

Cette manière de voir fut encore précisée, mais dans des termes heureusement plus favorables, par une lettre de sir Edmund Monson, datée du 10 décembre : « Les bases proposées n'avancent pas beaucoup les négociations, étant donné que les questions les plus contestées ne sont pas touchées... Quant à la proposition de reconnaissance des droits de la France sur les rives Nord et Est du lac Tchad, si les autres questions sont réglées, le gouvernement de Sa Majesté ne fera pas de difficultés pour cette condition. Mais, ce faisant, il ne peut oublier que la

possession de ces territoires *peut, dans l'avenir, ouvrir une route vers le Nil*, et il ne faut pas comprendre que le gouvernement de Sa Majesté puisse admettre qu'aucune puissance européenne puisse avoir des droits quelconques à occuper une position, quelle qu'elle soit, dans la vallée du Nil. »

Cependant, la conversation était engagée.

Les deux parties sentaient la gravité des difficultés prochaines sur le Nil et certainement, à ce moment, le désir d'une entente préalable à la rencontre les animait toutes deux.

Plus on approche de l'heure critique, plus on voit se dessiner les deux courans qui se partagent les esprits en Angleterre. Mais les modérés, soit libéraux soit conservateurs, lord Salisbury, M. Balfour, M. Morley, sont peu à peu débordés par les violences et le tapage du parti impérialiste.

Le *Times* combat la formule « possession vaut titre, » qui avait été acceptée quelques semaines auparavant par la *Saturday Review*, et qui était, en somme, la base des négociations relatives au Niger. La *Pall Mall Gazette* écrit, à propos de quelques incidens en Afrique : « Il faut parler au quai d'Orsay sur un ton de commandement... » Tout de même, nous n'en étions pas là!

Le débat technique relatif au bassin du Niger se prolongea tout l'hiver. Rarement on vit, en Angleterre, une discipline plus stricte de l'opinion, de la presse et du gouvernement pour arracher le succès : chaque parcelle de terrain fut disputée pied à pied. Pour une paillotte, on parlait de rupture et de guerre. Lord Selborne, sous-secrétaire d'État des Colonies, disait à Bradford : « Sans doute, nous voulons la paix, mais non pas la paix à tout prix. Nous n'avons pas fait la guerre pour Madagascar, parce qu'elle eût été beaucoup trop onéreuse, étant donné le peu d'importance des intérêts anglais engagés; mais peut-on en dire autant de l'Ouest-africain? »

En France, les esprits, passionnés pour l'affaire Dreyfus, étaient ailleurs. C'est à peine si l'opinion, divisée en outre au sujet des affaires de Grèce et d'Arménie, devinait les soucis du gouvernement au sujet de l'Afrique.

Malgré tout, la diplomatie française tenait bon : elle voulait l'accord, mais elle le voulait honorable. Les démarches réitérées, parfois même menaçantes de sir Edmund Monson ne l'émouvaient pas.

Les nouvelles d'Afrique étaient rares. Au début de l'année

1898, la situation de l'expédition anglaise ne paraissait pas des plus satisfaisantes; le sirdar demandait au gouvernement de renforcer le corps expéditionnaire d'une première brigade anglaise de quatre bataillons. Jusqu'à cette époque, le sort de la campagne restait au moins douteux (1).

Le 18 février, le jour même où M. Chamberlain faisait, à la Chambre des communes, une déclaration des plus comminatoires, les délégués anglais apportaient à la Conférence une concession décisive : le Cabinet de Londres abandonnait le Mossi et le Gourounsi. C'était donc une reconnaissance pleine et entière des revendications de la France, après qu'on les avait proclamées si exorbitantes et qu'on avait usé de tous les moyens, — jusqu'à la menace d'une rupture et d'une guerre, — pour lasser et intimider leurs défenseurs. L'union des établissemens du Sénégal, du Niger et de la Côte d'Ivoire était reconnue et le principe d'une vaste négociation africaine était adopté.

C'était l'heure psychologique : si l'Angleterre, parfaitement au courant, dès lors, des progrès de la mission Marchand, saisie de l'ensemble des propositions françaises, traitait en février, il était permis de conclure qu'elle aborderait dans le même esprit le règlement des affaires du Nil. Si on eût été décidé à la rupture, on eût, comme on l'avait fait précédemment, traîné en longueur : car, parler du lac Tchad, comme l'avait fait observer l'ambassadeur d'Angleterre, dans sa communication, c'était parler du Nil.

Il fallut quatre mois encore pour obtenir l'accord complet et pour régler l'infinie quantité des sujets litigieux. Chaque détail exigeait une dépense d'application, de peine et, surtout, de temps. La convention de délimitation générale qui couvrait toute l'Afrique dans sa largeur, du Sénégal au bassin du Nil, fut, enfin, signée, au quai d'Orsay, le 14 juin 1898. L'ambassadeur d'Angleterre, sir Edmund Monson, pleurait en mettant son nom sur cet acte considérable dont il attendait les résultats les meilleurs pour les relations entre les deux pays.

Le lendemain, le Cabinet Méline était renversé!

Dans le tourbillon des événemens qui se sont succédé, cette Convention de juin 1898 a passé presque inaperçue : elle était, cependant, l'aboutissant d'un long et pénible effort, l'œuvre d'une

(1) De Caix, *Fachoda*, p. 187.

volonté persévérante et conciliante soutenue, malgré bien des obstacles, pendant plus de quatre ans; elle parut, à ceux qui la signèrent, l'heureuse prémisse d'une entente prochaine sur la seule question qui restât en suspens. Les deux gouvernemens traitaient de plein gré et de bonne grâce, malgré l'excitation des sen mens hostiles, soulevés dans la presse et dans les cercles irresponsables. L'esprit de conciliation l'emportait, une fois de plus, de part et d'autre.

Au point de vue français, la Convention de juin 1898, en opérant la jonction des trois domaines africains, Algérie et Tunisie, Sénégal et Niger, Tchad et Congo, fondait ce vaste empire colonial qui couvrait tout le Nord du continent occidental, à l'exception des colonies européennes de la côte et de l'empire du Maroc. La barrière des traités s'élevait, désormais, contre toute concurrence étrangère dans l'hinterland de nos possessions anciennes et nouvelles. Quelques mois plus tard, à la période critique de l'affaire de Fachoda, cette convention fut notre seule ressource, notre unique sécurité, quand l'Angleterre songea, un instant, à nous rejeter au delà du lac Tchad, et même au delà du Niger.

En somme, la « négociation africaine, » dans ses lignes générales, se réglait selon les aspirations françaises, et cela sans sacrifices considérables, sans dépenses lourdes, sans expéditions onéreuses, on pourrait dire sans risques internationaux. La France et l'Angleterre s'habituaient à traiter sur un pied d'égalité en Afrique.

La Convention conclue, la voie était libre pour la question du Nil, la question Marchand. C'était l'idée suivie depuis le début par le quai d'Orsay : traiter avant la rencontre désormais trop facile à prévoir dans le Bahr-El-Ghazal.

Cette volonté, cette aspiration, le ministre qui disparaissait l'avait manifestée, consignée officiellement, comme on l'a vu, dans les actes mêmes de la négociation.

Non seulement le point avait été visé dans les instructions aux commissaires, dans celles données par le ministre aux ambassadeurs ; mais il avait donné lieu à un échange de lettres, à l'heure précise où les sentimens de conciliation l'avaient emporté, c'est-à-dire en décembre 1897.

On a vu que, le 10 décembre, sir Edmund Monson avait

adressé, au ministre des Affaires étrangères français, une note relative aux territoires du lac Tchad. Cette note se terminait ainsi : « Il ne faut pas comprendre que le gouvernement de Sa Majesté puisse admettre que toute autre puissance européenne puisse avoir de droit quelconque à occuper une portion quelle qu'elle soit de la vallée du Nil. Les vues du gouvernement britannique sur ce point ont été exposées nettement devant le Parlement par sir Edward Grey, il y a quelques années, pendant l'administration du comte de Rosebery et ont été communiquées en due forme au gouvernement français à cette époque. Le gouvernement actuel de Sa Majesté adhère pleinement au langage employé par ses prédécesseurs. »

Avait-on oublié à Londres les entretiens entre lord Kimberley et M. de Courcel ? Le quai d'Orsay les rappela en formulant, de nouveau, les réserves françaises. Le 24 décembre 1897, on écrivit à sir Edmund Monson : « Le gouvernement français ne saurait, en la circonstance présente, se dispenser de reproduire les réserves qu'il n'a jamais manqué d'exprimer toutes les fois que les questions afférentes à la vallée du Nil ont pu être mises en cause. C'est ainsi, notamment, que les déclarations de sir Edward Grey, auxquelles vient de se reporter le gouvernement britannique, ont motivé, de la part de notre représentant à Londres, une protestation immédiate dont il a repris et développé les termes dans les entretiens ultérieurs qu'il a eus sur ce sujet au Foreign Office. J'ai eu moi-même occasion, au cours de la séance du Sénat du 5 avril 1895, de faire, au nom du gouvernement français, des déclarations auxquelles je crois être d'autant plus fondé à me référer qu'elles n'ont amené aucune réponse du gouvernement britannique... La position prise par le Cabinet de Londres, dans la lettre à laquelle je réponds, tendrait à avoir pour conséquence de préjuger des questions qui sont complètement étrangères aux difficultés dont la commission du Niger a pour mandat de poursuivre le règlement. C'est pourquoi j'ai pensé que, pour le bon ordre d'une discussion *que les deux parties ont un égal désir de voir se terminer par un arrangement équitable*, ces explications étaient nécessaires, et je les fais parvenir à Votre Excellence dans le même esprit de conciliation qu'elle a bien voulu invoquer dans sa propre communication. »

Or, cette lettre ne provoqua aucune réponse, aucune protes-

tation. On en était donc toujours à la formule de lord Kimberley : « la question restait ouverte au débat. » Seulement, chaque partie se gardait, en vue de la négociation qu'on sentait prochaine.

Dans la partie technique de la lettre qui vient d'être citée, le ministre français n'avait pas manqué de se référer à ces négociations de 1894 dont le souvenir planait sur tout le développement ultérieur, et où la question du Haut Nil avait été traitée une première fois, entre les deux gouvernemens.

La Convention de juin 1898 était une étape; mais ce n'était qu'une étape. L'affaire du Nil apparaissait maintenant isolée sur le champ débarrassé de tout autre obstacle.

Marchand avait franchi les plus rudes passes de son formidable voyage et se hâtait vers Fachoda. Kitchener venait de remporter (8 avril), sur les Derviches, la première victoire décisive, celle de l'Atbara. Les prévisions étaient, dès lors, favorables à un succès définitif des forces anglo-égyptiennes. On écrivait, à cette date : « La chute définitive du mahdisme n'est plus qu'une question de semaines : la crue du Nil, en juillet, en donnera probablement le signal (1). »

On avait encore le temps de traiter. Mais il fallait traiter tout de suite.

Cet effort diplomatique, qui devait être l'effort suprême, l'abordait-on sans préparation et sans autre moyen d'action que la mission Marchand?... On s'était trouvé, en somme, en présence de deux hypothèses : ou bien l'insuccès de la campagne anglo-égyptienne et, pendant longtemps, on avait pu garder des doutes à ce sujet; les sacrifices faits par l'Angleterre pour la construction du chemin de fer et, en général, les dépenses énormes de l'expédition avaient pu seules l'emporter sur la résistance des lieux et des hommes; ou bien le succès de l'expédition, et la présence, dans la région du Bahr-El-Ghazal, d'une force telle que, selon le principe posé : « à chacun selon ses œuvres, » on devrait s'incliner. Cela, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'avaient fait, à diverses reprises, sans déshonneur ni péril public. Mais, de toutes façons, un jour ou l'autre, il fallait en venir à négocier.

(1) *Bulletin de l'Afrique française*, mai 1898, p. 164.

Or, l'expérience l'avait démontré, pour obtenir des résultats effectifs, il ne fallait pas s'en rapporter uniquement aux dispositions qui, à l'heure où se signait la Convention de juin 1898, paraissaient conciliantes au Cabinet de Londres. Dominé trop souvent par l'impétueuse assurance de M. Chamberlain, il usait de l'arme de l'intimidation et, en général, de toutes les armes légitimes; il n'avait d'autre inquiétude que de se sentir isolé dans ses aventureuses entreprises diplomatiques.

Agissante partout, l'Angleterre *essaye* toujours : ferme, habile, — et, en somme, rassurée sur les conséquences finales par la fameuse « ceinture d'argent, » — elle ne cède qu'après avoir fait le calcul précis des avantages et des risques. A Madagascar, en Tunisie, au Siam, sur le Mékong, au Niger, elle avait poussé à l'extrême les résistances les plus tenaces, elle avait toujours employé les mêmes négations impératives, et elle n'avait renoncé que la dernière et à la dernière minute. Il fallait donc s'attendre à une campagne des plus rudes, avec tout le déploiement des pressions et des influences que la féconde ingéniosité anglaise découvre dans ses ressources sans nombre et parmi les faiblesses de l'adversaire.

En vue de l'heure prochaine où la question du Nil serait abordée, le premier devoir du ministère français était de s'assurer une forte situation diplomatique auprès des diverses puissances qui pouvaient, à un titre quelconque, intervenir au débat.

Voici ce qui avait été fait :

La vallée du Nil, à cette époque, était comme le rendez-vous de la plupart des dominations coloniales européennes. La Turquie exerçait sur le Khédive une haute suzeraineté reconnue par les traités; l'Allemagne, par ses possessions de l'Afrique orientale, l'Italie par celles de la Mer-Rouge, l'État du Congo à Lado, la France dans le Bahr-El-Ghazal, enfin l'Abyssinie, puissance africaine qui avait alors le prestige entier de ses victoires récentes, toutes avaient un intérêt dans les affaires nilotiques.

Les autres puissances européennes, et notamment la Russie, à cause des communications avec l'Extrême-Orient, et de ses relations de religion avec l'Abyssinie, veillaient, avec plus ou moins de zèle, à l'intégrité de l'Empire ottoman et à la liberté de navigation par le canal de Suez.

Assurément, aucune de ces puissances n'était opposée d'une manière irréductible à l'Angleterre ; mais, selon leurs intérêts

et d'après le jeu de l'équilibre, elles pouvaient peser sur le résultat final. Une action générale et simultanée fut engagée auprès d'elles pour préparer les voies.

L'alliance franco-russe, proclamée aux toasts du *Pothuau*, avait manifesté, en Europe, une puissance de contrepoids qui commençait à provoquer certaines évolutions. On pouvait compter sur la Russie et, avec son concours, agir sur la Turquie, comme on l'avait déjà fait, au début de 1896.

L'Italie, dont les tendances peu favorables, du temps de M. Crispi, avaient été longtemps un sujet d'inquiétude pour la France, s'était détachée de l'Angleterre en négociant l'arrangement franco-tunisien; ces heureuses prémices, dues à l'initiative du marquis Visconti-Venosta, avaient eu d'autres suites : une convention commerciale, qui devait rétablir entre les deux puissances l'ancienne intimité, avait été négociée entre Paris et Rome : il ne manquait plus que les signatures, tenues volontairement en suspens par le Cabinet de Paris.

Avec l'État Indépendant du Congo, toutes les difficultés étaient arrangées depuis près de quatre ans; en le maintenant sur le Nil, à Lado, on avait assuré un précédent favorable et dont l'Angleterre, elle-même, avait été l'initiatrice, à la thèse des occupations concertées dans le bassin du grand fleuve ; le chemin de fer, dû à la clairvoyante ténacité du roi Léopold, profitait des coûteux transports nécessaires pour le ravitaillement des postes du Haut-Oubanghi. Les relations étaient devenues tout à fait cordiales.

Restaient l'Allemagne et l'Abyssinie.

Il appartiendra à l'histoire d'établir quelle fut la pensée directrice de l'Allemagne et de son gouvernement dans les discussions complexes parmi lesquelles se décida le partage de l'Afrique et la dernière phase de la politique coloniale française. On peut admettre, qu'au début, la politique bismarckienne vit avec satisfaction la France s'engager dans des affaires lointaines et si difficiles qui devaient absorber, pendant de longues années, l'attention du pays et de son gouvernement. Il n'est pas certain, toutefois, que ce calcul fût juste, puisque, finalement, l'Allemagne se lança, à son tour, sur la même piste, et essaya, un peu tard, de regagner le temps perdu. Si elle a laissé, de parti pris, les initiatives coloniales aux autres, elle n'a pas à s'étonner qu'ils aient obtenu les meilleurs morceaux.

L'Allemagne assista sans déplaisir aux difficultés franco-anglaises. Ce fut, pour Bismarck et ses successeurs, un instrument de règne. En se portant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ils faisaient pencher la balance (1). Mais il n'est pas démontré que cette tactique ait réussi davantage : puisque, en somme, la France a constitué son empire colonial; et que l'Angleterre : 1° s'est rendue maîtresse, par l'Égypte, du canal de Suez et des communications mondiales; 2° a tenu en échec le développement colonial et maritime de l'Allemagne, notamment en Extrême-Orient; 3° a pris le dessus sur l'élément germanique dans l'Afrique du Sud; et 4° a poursuivi, sans interruption, le chemin de fer du Cap au Caire, — tous résultats contraires aux vues déclarées de l'Empire et qui annulent, d'avance, pour ainsi dire, le prodigieux effort de celui-ci pour assurer son « avenir sur la mer. »

La politique allemande, dans ces affaires embrouillées, fut une suite d'avances et de voltes-faces près des deux puissances, alternativement. S'il y eut un dessein formé, il ne se découvrit jamais. On ne pouvait ni se fier tout à fait en elle, ni la négliger entièrement. Peut-être y avait-il, dans tout cela, de l'hésitation et du caprice plus qu'un calcul machiavélique. Quoi qu'il en soit, ce système continuellement mobile n'empêcha rien et ne produisit rien. La diplomatie doit savoir, un jour ou l'autre, prendre parti; sinon, n'inspirant que le doute et la méfiance, elle reste dans la position classique du cavalier entre deux selles.

Cette procédure tatillonne du gouvernement allemand apparaît dans les événemens qui préparèrent les grandes négociations africaines de 1898. Le fameux télégramme au président Krüger avait abouti à l'abandon des Républiques du Sud par l'arrangement anglo-allemand au sujet des colonies portugaises de l'Afrique méridionale, et indirectement à l'adhésion, donnée par l'Allemagne, à l'expédition de Dongola. D'ailleurs, l'Allemagne s'était liée à l'égard de l'Angleterre, au sujet du Nil, par les ententes de 1890 et de 1893. Il n'y avait donc pas à compter sur un concours actif de ce côté. Pourtant, la politique de l'internationalisation du grand fleuve avait quelque chose de substantiel qui pouvait la tenter, et on agirait, indirectement, sur le Cabinet de Londres, comme on l'avait fait précédemment dans

(1) Sur les origines et le caractère de cette politique, voyez notre *Histoire de la France contemporaine*, t. IV, p. 492.

les affaires de la Côte occidentale, en intéressant l'Allemagne à ces solutions.

En général, c'est une imprudence gratuite de prétendre tenir une des grandes puissances européennes en dehors des affaires qui affectent l'équilibre mondial. Mieux valait assurer à la politique française le bénéfice de la bonne grâce et de la loyauté, tout en gagnant, le cas échéant, les sentimens favorables de ce « tribunal des neutres » sur lequel l'Allemagne exerce, dans le cas de rivalité anglo-française, une incontestable autorité.

Telle fut la portée de certains échanges de vues avec l'Allemagne, dans la période qui précéda immédiatement la chute du Cabinet Méline. Depuis le voyage du prince de Hohenlohe à Paris, et la conclusion de l'arrangement franco-allemand au sujet du Togo, les relations entre les deux puissances étaient sur le pied d'une mutuelle courtoisie. En présence des dangers qui menaçaient, alors, la paix du monde (événemens d'Arménie, de Crète, de Grèce, complications en Extrême-Orient), les gouvernemens européens avaient senti le prix d'une collaboration plus étroite en vue des intérêts communs de la civilisation et de la paix. Les premiers indices de l'antagonisme anglo-allemand commençaient à apparaître. Le *made in Germany* était dénoncé en Angleterre. Le calcul de ces mouvemens imperceptibles, la considération de ces « impondérables » sont de technique courante en diplomatie.

Il suffisait de saisir la première occasion d'appliquer ces conditions générales aux affaires d'Afrique en particulier.

Elle se présenta à propos d'un détail financier intéressant le sort des colonies portugaises de l'Afrique méridionale. Une conversation qu'eut, à Berlin, l'ambassadeur de France, le marquis de Noailles, donna lieu à un échange de vues relatif aux questions africaines, qui fut précisé par un *memorandum* remis à Paris par le comte Munster, ambassadeur d'Allemagne. Le tout fut porté à la connaissance du Conseil des ministres, du président de la République et traité, dans la forme habituelle, par les bureaux du quai d'Orsay. Cette importante communication eut-elle quelque suite? C'est ce qui est resté obscur, jusqu'ici. En tous cas, les précautions étaient prises, du côté de l'Allemagne, et on pouvait, comme on l'avait fait précédemment, se servir des circonstances qui rapprochaient, si opportunément, sur ces affaires, les intérêts et les vues des deux puissances.

Reste l'Abyssinie. Pendant quatre ans, la politique française s occupa, avec une assiduité constante, des relations avec l'Abyssinie. Dès que l'on connut l'arrangement franco-italien du 15 avril 1891, le Cabinet de Paris avait protesté contre les clauses qui portaient atteinte à l'indépendance du Harrar et de l'Éthiopie. Puis les événemens s'étaient déroulés. La défaite des Italiens en 1896 et le traité d'Addis-Abeba avaient laissé le champ libre à la politique française; les luttes d'influence entre des interventions rivales nombreuses, actives et ingénieuses, se compliquent auprès de la plupart des princes africains, de rivalités locales entre les grands personnages indigènes. C'est un travail délicat et lent. Permis aux critiques d'édicter « ce qu'il faudrait faire; » au pied du mur, ils trouveraient, eux aussi, les difficultés, les oppositions obscures, les décourageantes lenteurs.

En mars 1895, Ménélik, se rendant compte des avantages d'une entente avec la France, avait proposé à celle-ci de renouveler le traité de commerce conclu, en 1843, par le roi du Choa avec M. Rochet d'Héricourt, au nom du roi Louis-Philippe. Un an se passa. Dès la constitution du Cabinet Méline, les pourparlers furent repris activement. Le Président de la République adressa une lettre personnelle à Ménélik où l'on acceptait la désignation de Djibouti comme port officiel de l'Éthiopie. Un Français, M. Chefneux, obtint, bientôt, la concession de la voie ferrée qui devait relier Djibouti à Harrar (octobre 1896). Le gouverneur d'Obock, M. Lagarde, quittait la France, en décembre, avec les pouvoirs et les instructions nécessaires pour organiser toute une action abyssine combinée avec celle de la France sur le Nil. Les instructions disaient : « J'ai mis à votre disposition, sur le solde du crédit des missions, une somme importante destinée à favoriser l'expansion de notre influence pacifique dans l'Empire. Ces fonds doivent être principalement affectés à l'exploration des régions du Sobat et de la rive droite du Nil... Je n'ai pas besoin d'insister sur le haut intérêt politique qui s'attache à la réussite de ces projets et sur le secours que la mission du Haut-Oubanghi pourrait en recevoir... »

Trois objets étaient assignés aux efforts des représentans de la France : 1° Organiser des missions d'exploration françaises destinées à se rencontrer sur le Nil avec la mission Marchand. On connaît les travaux si honorables des missions Clochette et Bonvalot, Bonchamps, Faivre et Potter, qui atteignirent Nasser sur

le Sobat, à 200 kilomètres du Nil; elles échouèrent pour des raisons matérielles et en présence d'obstacles presque insurmontables (1).

2° Décider Ménélik à occuper les territoires revendiqués traditionnellement par l'Abyssinie, vers le Nil. A la fin de 1897, quatre expéditions éthiopiennes commandées par les plus importans personnages ou les plus hauts tributaires de l'Empire opéraient simultanément : le raz Makonnen au Nord, vers les Beni-Chogoul; à l'Ouest, le dedjaz Tessamma, que devaient accompagner bientôt deux Français de la mission Bonchamps, MM. Faivre et Potter, descendait vers le Sobat; plus au Sud, le raz Ouedda Ghiorgis; et enfin, plus au Sud encore, vers le Borana, le raz Habta Ghiorgis, accompagné par un autre de nos compatriotes, M. Daragon. Ces expéditions, réellement puissantes, paraissaient assurées du succès. Mais, là encore, des obstacles dus à la nature marécageuse du sol et au climat pestilentiel s'opposèrent à une expansion si naturelle et si fortement préparée. La révolte « opportune » du raz Mangascha, dans le Tigré, détourna, finalement, l'attention de Ménélik (2).

3° On désirait, surtout, établir entre la France et l'Abyssinie des relations d'amitié et de confiance capables de peser, le jour venu, sur la négociation qui devait décider de l'avenir de ces régions. Sur ce point encore, les instructions furent fidèlement exécutées : un véritable traité d'alliance fut conclu avec Ménélik (20 mars 1897); celui-ci affirmait sa volonté de revendiquer, comme frontière occidentale de son Empire, le Nil entre le cinquième et le quatorzième degré Nord. Les principes d'une action commune dans tous les ordres d'idées, commerce, finances, travaux publics, expansion géographique, entente diplomatique, furent établis, et si ces résultats n'eurent pas toutes les suites qu'on en eût pu attendre, encore est-il juste de reconnaître qu'on les avait préparés.

On s'assurait, en somme, par ces diverses tentatives des concours qui pouvaient être de quelque utilité à l'heure décisive. Il y avait avantage à nouer en faisceau les divers intérêts groupés autour du Nil et du canal Suez qui paraissaient encore, à cette époque, voués à un avenir international.

(1) *Vers Fachoda à la rencontre de la mission Marchand. — Mission de Bonchamps*, par M. Ch. Michel, second de la mission; Plon, in-8.

(2) De Caix, *Fachoda*, p. 241.

V

Le jour de la chute du Cabinet Méline, Marchand n'était pas encore arrivé à Fachoda. Il ne devait atteindre ce point que dans les premiers jours de juillet, et la nouvelle ne devait parvenir en Europe que trois mois plus tard, par les dépêches du sirdar, lui-même averti, le 7 septembre, par l'arrivée, à Omdurman, d'une canonnière derviche venant du haut fleuve et qui s'était rendue. Quant à l'expédition anglo-égyptienne, au mois de juin, elle était encore, d'après les renseignemens parvenus en Europe, à Kunar, au confluent de l'Atbara. Le chemin de fer était sur le point d'atteindre l'Atbara. Le 21 juin, le sirdar Kitchener était retourné à Berber pour préparer la reprise de la marche en avant. On pouvait, dès lors, escompter le succès, mais ce n'était pas un fait acquis. C'est au mois d'août, seulement, que le corps expéditionnaire est définitivement constitué par l'arrivée de la deuxième brigade anglaise.

En somme, si Marchand était en retard d'une saison (1), il arrivait à temps pour que sa peine ne fût pas perdue. Mais le succès des forces anglo-égyptiennes, s'il ne modifiait pas le point de droit, changeait incontestablement le point de fait.

Raison de plus pour négocier rapidement et pour tirer le meilleur parti possible de la situation telle que les événemens l'avaient créée. Ceux qui avaient organisé la mission connaissaient bien les risques de l'entreprise; ils en savaient le fort et le faible. Ils rentraient aux affaires juste à temps pour faire rendre tout son effet à la conception dont ils avaient eu l'initiative. Les deux gouvernemens, en concluant la Convention de juin, avaient prouvé qu'ils voulaient traiter. Ils avaient pris date, en quelque sorte, pour aborder cette dernière difficulté. Qu'attendrait-on ?

Encore une fois, ce n'était pas une conquête que la mission Marchand était allée chercher si loin, ce n'était pas même un objet d'échange, un gage ou une matière à négociation, c'était la négociation elle-même. Le but était en vue; la voie était

(1) Le retard de huit mois de la mission Marchand est dû à la baisse prématurée des eaux du Bahr-El-Ghazal. Le 23 août *1897*, Marchand écrivait de Diabéré : « Le *Faidherbe* est arrivé en bon état... Quand vous lirez ceci, il aura porté, à l'allure de quatorze nœuds, le pavillon au Nil, là où il doit être porté. »

libre. Par le précédent de 1894, par les pourparlers qui avaient eu lieu avec lord Kimberley, par les documens échangés en décembre 1897, la question était abordée, certains principes posés. Il fallait s'efforcer de dégager les conséquences de ces prémisses avant que le choc se produisît.

Se maintenir dans le Bahr-El-Ghazal n'avait rien d'impossible, si on savait conclure à temps, — la suite de la tractation avec lord Salisbury le montra bientôt; — et c'était suffisant pour l'honneur, pour l'intérêt du pays, pour la récompense de l'effort accompli, au cas où on ne pourrait obtenir davantage. Mais, si on laissait le succès s'affirmer et la rencontre se produire, la faiblesse de notre situation apparaissait; le parti impérialiste triomphant mettrait le comble à ses exigences; les conciliateurs seraient débordés.

En tous cas, une négociation finale menée à temps, avec l'ensemble des concours qui convergeaient vers ce but unique, permettrait de parer au principal danger, celui d'un choc peut-être brutal entre les deux forces inégales qui devaient se trouver bientôt en contact. En quittant le quai d'Orsay, le ministre des Affaires étrangères du Cabinet Méline insistait pour qu'on demandât, sans retard, aux Chambres la ratification de la Convention de juin 1898 et qu'on poursuivît sans délai les négociations.

Après tant d'obscurités qui ont plané sur ce débat, il faut dire, ici, selon la loi de l'histoire, ce qui est conforme à la vérité : la Convention de juin 1898 avait été mal accueillie et fut frappée de discrédit par les adversaires du Cabinet Méline. On la jugeait insuffisante, on blâmait certaines concessions commerciales qui avaient paru indispensables pour obtenir le Mossi et le Gourounsi. On reprochait aux négociateurs d'avoir manqué d'énergie à l'égard de l'Angleterre. Les mêmes raisons et les mêmes influences qui avaient fait échouer l'arrangement de 1894, qui avaient fait rejeter les propositions de lord Salisbury relatives à Dongola, agissaient. On retarda la ratification de la Convention de juin, et la négociation africaine fut, en fait, interrompue.

Le reproche que l'on faisait à la Convention de 1898, on le faisait à l'ensemble de la politique étrangère du Cabinet Méline. Il se retrouve dans les critiques soulevées, à la Commission de la Chambre, contre les conventions franco-chinoises relatives à

la frontière du Tonkin ; il se retrouve dans les débats passionnés au sujet des affaires grecques, turques, arméniennes. Comme s'il était possible de suivre, partout à la fois, une politique entreprenante, offensive, et cela en un temps où les passions intérieures les plus vives étaient déchaînées !

Trois mois s'écoulèrent, de la chute du Cabinet Méline aux premières nouvelles de la rencontre entre le sirdar Kitchener et le capitaine Marchand. D'après le *Livre Jaune*, c'est le 8 septembre, qu'à propos du succès définitif de l'expédition anglo-égyptienne, le sujet fut, pour la première fois, abordé à Paris. Cet entretien du ministre des Affaires étrangères français, et de sir Edmund Monson respire toute l'émotion d'une heure si critique.

« Nous ignorons où se trouve présentement le capitaine Marchand, dit le ministre; quelle que soit la localité où ait pu le conduire la nécessité de garantir contre les derviches nos possessions africaines, il ne faut pas perdre de vue qu'il n'appartient ni au capitaine Marchand ni au général Kitchener de tirer les conséquences politiques des expéditions qu'ils ont eu à diriger. C'est l'affaire des deux gouvernemens et elle ne saurait être réglée sur place. »

Malheureusement, le fait accompli permet à lord Salisbury de répondre par un premier refus à cette ouverture. Voici, dès lors, la thèse anglaise : « Tous les territoires soumis au Khalife passèrent, *après les événemens de la semaine passée*, aux gouvernemens britannique et égyptien. Le gouvernement est d'avis que ce droit n'admet pas de discussion... »

Il semble, cependant, que l'esprit naturellement conciliant du marquis de Salisbury ne se dérobe pas encore à toute négociation ; car il ajoute, dans sa communication officielle et écrite : « toutes les questions territoriales actuellement en controverse dans ces régions, qui ne se trouvent pas affectées par la considération sus-mentionnée, seraient naturellement réservées pour la tractation proposée. » Aucune question territoriale n'étant en controverse dans ces régions que celles ayant trait aux territoires du bassin du Nil, selon qu'ils faisaient partie ou non de l'ancienne domination égyptienne, on peut admettre qu'une certaine marge restait encore.

Le 17 septembre, on apprenait que le sirdar était parti pour Fachoda à la rencontre du capitaine Marchand, et c'est le 20 sep-

tembre, le jour même de la rencontre, que la question est abordée, au fond, à Paris.

La discussion fut ce qu'elle devait être, du côté de la France. Selon qu'on envisageait la prétention (*claim*) de l'Angleterre au point de vue « des droits de l'Égypte » ou au point de vue de la conquête et de l'occupation. Si « le droit de l'Égypte, » pourquoi l'Angleterre intervenait-elle, et si « l'occupation, » Marchand occupait avant Kitchener. Peut-être eût-on pu s'appuyer davantage, auprès du gouvernement britannique et surtout auprès de l'opinion, sur les déclarations de lord Kimberley à M. de Courcel, qui établissaient, en tous cas, l'absolue légitimité de la réclamation française. Cet élément de discussion fut à peine mentionné et fit vraiment défaut au débat. La discussion n'en fut pas moins nourrie; on ne laissa nullement de côté l'argument tiré de la suzeraineté du Sultan et de l'intégrité de l'Empire ottoman « que l'Angleterre a, comme nous, garantie. » On fit valoir que d'autres interventions s'étaient produites dans la vallée du Nil, « à Lado notamment, sans soulever, que nous sachions, de contestations de la part du Cabinet de Londres. »

L'exposé de la thèse française se heurtait dès lors à un parti pris appuyé sur la force et sur le fait de la conquête. Le droit des traités n'était même pas admis aux honneurs du débat.

En présence de cette résolution arrêtée, il y eût eu avantage, peut-être, à essayer de relever immédiatement l'ouverture contenue dans le télégramme de lord Salisbury du 9 septembre. Mais on en n'était pas encore à ce degré de résignation. Pendant plusieurs semaines, on s'en tint à répéter « les argumens que nous sommes en mesure d'opposer à la théorie anglaise concernant la situation internationale des territoires occupés par les Madhistes (29 sept.). » En France, la presse soutenait énergiquement le ministère; elle le sommait de ne pas céder.

Cependant, le sirdar et le capitaine Marchand s'étaient rencontrés. Le 27 septembre, le gouvernement britannique communiquait au gouvernement français la dépêche où la scène culminante du drame était exposée du point de vue anglais : « Le sirdar arriva à Fachoda le 19 septembre et reçut MM. Marchand et Germain à son bord. Au cours de la convention qui s'ensuivit, M. Marchand informa le sirdar qu'il était muni d'instructions de son gouvernement d'occuper le Bahr-El-Ghazal jusqu'à sa

jonction avec le Bahr-El-Zebel, ainsi que le pays des Chillouks, sur la rive gauche du Nil Blanc, jusqu'à Fachoda.

« Sir Herbert Kitchener répondit qu'il ne pouvait reconnaître l'occupation française, quelle qu'elle soit, d'aucune partie de la vallée du Nil et protesta contre cette occupation par un écrit qu'il laissa entre les mains du capitaine Marchand.

« Finalement, il hissa le drapeau égytien sur un des bastions des fortifications en ruines de la ville, à environ 500 mètres au Sud du drapeau français. Puis le sirdar, ayant laissé à Fachoda une garnison composée d'un bataillon de troupes égyptiennes avec quatre canons et une canonnière, se dirigea, le 20 septembre, vers le Sud et établit un poste sur la rivière de Sobat. A son retour vers le Nord, en passant par Fachoda, le sirdar informa M. Marchand, par écrit, que le pays était sous l'autorité militaire et que, par conséquent, tout transport de matériel de guerre par le fleuve était interdit. »

Alors commença cette douloureuse correspondance entre le gouvernement français et le capitaine Marchand, par l'intermédiaire de l'agence britannique au Caire, qui donna lieu au voyage de M. Baratier. Au quai d'Orsay, on luttait désespérément : « J'ai montré, de nouveau, écrit le ministre le 3 octobre, que notre entreprise remonte à une époque où l'Angleterre n'avait rien fait, rien dit même qui laissât supposer que son intention était de reconquérir le Soudan Égyptien qu'elle avait, elle-même, obligé l'Égypte à abandonner en 1884 (1). Donc, il n'y a rien, dans notre action, qui permette d'affirmer qu'elle a été dirigée contre l'Angleterre en vue de traverser des desseins que celle-ci n'avait pas manifestés.

« Nous sommes à Fachoda, ai-je dit, et nous ne l'avons pris qu'à la barbarie, à laquelle vous deviez, deux mois plus tard, arracher Khartoum. Nous demander de l'évacuer préalablement à toute discussion *ce serait, au fond, nous adresser un ultimatum*. Eh bien! qui donc, connaissant la France, pourait douter de sa réponse?... Je puis faire à l'entente entre les deux pays des sacrifices d'intérêt matériel; dans mes mains, l'honneur national restera intact. »

(1) Allusion à un passage du premier entretien dont le *Livre Jaune* rend compte en ces termes : « Le seul chef de la mission est M. Liotard, et cette mission qui lui a été confiée par moi-même, comme ministre des Colonies, remonte à 1893, c'est-à-dire à une date bien antérieure aux déclarations de sir Edward Grey. »

Les ouvertures, assez vagues d'ailleurs, de lord Salisbury ne furent relevées que près d'un mois plus tard, dans un entretien que le baron de Courcel eut avec le noble lord, le 5 octobre. Pendant ce temps, l'opinion publique, des deux côtés de la Manche, était arrivée au maximum de tension. Les journaux impérialistes incriminaient d'avance, « les finasseries et les défaillances diplomatiques » du vieux lord. En France, le ton de la presse n'était pas plus mesuré : un organe important publiait en vedette un article presque comminatoire qui passait pour inspiré.

La tâche des conciliateurs était presque impossible. La conversation du premier ministre anglais et de l'ambassadeur français n'en est que plus digne d'attention : M. de Courcel, autorisé, certainement, par ses instructions, se décide à jeter du lest. Il ne mentionne que pour mémoire la polémique au sujet des droits de l'Égypte : « Il est naturel que si vous nous parlez, aujourd'hui, au nom de l'Égypte, nous vous demandions en vertu de quel mandat vous le faites et en quoi votre titre serait meilleur que le nôtre (1)? » Il laissa dire, par lord Salisbury, que la mission Marchand était une mission mystérieuse, clandestine, dont rien n'avait transpiré, — quand les actes qui la concernaient, et les principales étapes de sa marche avaient été publiés, quand un débat avait eu lieu à ce sujet, devant la Chambre des députés à propos du budget des Affaires étrangères, le 7 février; il n'invoque même pas les termes si prudens des deuxièmes instructions que le capitaine avait reçues par l'intermédiaire de M. Liotard et qui eussent suffi pour établir que la mission n'était, à aucun titre, une expédition. Puisqu'on ne voulait considérer que la question de fait, il accepte le fait : « Comme lord Salisbury déclinait d'entrer en discussion sur le fond des questions, je lui dis qu'il fallait cependant trouver une issue à la situation actuelle et que l'évacuation de Fachoda, si bruyamment réclamée par les journaux anglais, ne serait pas une issue... Où se limiteraient les préten-

(1) M. de Courcel revient sur ce passage de l'entretien dans sa lettre du 10 octobre : « Pour en revenir aux argumens tirés des droits de l'Égypte et du caractère de général égyptien revêtu par sir Herbert Kitchener, j'ai demandé à lord Salisbury comment il se faisait qu'ils nous fussent opposés, non par un ministre égyptien ou un représentant de la souveraineté du Sultan, mais par le premier ministre d'Angleterre discutant avec l'ambassadeur de France. »

tions de l'Angleterre, soit pour elle-même, soit pour l'Égypte?... Il était indispensable que l'évacuation de Fachoda, si elle devait avoir lieu, ce que je ne me refusais pas absolument à admettre par hypothèse, fût précédée d'une entente sur son mode d'exécution et sur ses conséquences; en d'autres termes, il fallait en venir *à une délimitation amiable.* »

Cette interprétation de la phrase un peu ambiguë insérée, par lord Salisbury, dans son télégramme du 9 septembre était ce qu'il y avait de plus raisonnable. M. de Courcel posait immédiatement les bases de la discussion s'il était encore temps de l'engager : « Nous ne pouvions admettre que nos provinces de l'intérieur de l'Afrique fussent seules exclues d'un débouché sur le Nil quand d'autres puissances se trouvaient, avec l'assentiment formel de l'Angleterre, posséder des territoires étendus riverains du fleuve. *Qui sait si, à la suite d'un accord réglant la difficulté présente, le long malentendu créé entre la France et l'Angleterre* ne se trouverait pas implicitement dissipé, au grand avantage des deux pays? »

En s'exprimant ainsi, M. le baron de Courcel, avec sa haute expérience, sa connaissance entière du passé de cette affaire et des affaires en général, s'inspirait exactement et sincèrement de la politique suivie par le quai d'Orsay depuis quatre ans. En effet, si le présent exposé a rempli son but, il est démontré, maintenant, que ce n'était pas le conflit que l'on cherchait à Paris, mais l'accord; les précédens, la marche progressive et laborieuse de cette longue « négociation africaine » prouvent qu'en 1898 comme en 1894, on espérait arriver à une liquidation honorable, pour les deux parties, *du long malentendu créé entre la France et l'Angleterre.*

Un débat engagé quelques mois plus tôt, sous l'impression immédiate de la Convention de juin 1898, eût sans doute obtenu ce résultat. En tous cas, avant la victoire de sir Herbert Kitchener et avant la rencontre des deux troupes, il eût diminué la force de l'argument de fait et atténué le dangereux dilemme du recul imposé à l'une ou à l'autre puissance. Les deux chefs eussent trouvé à Fachoda, non pas une situation inextricable, mais des instructions concertées.

A un point de vue plus élevé, la France et l'Angleterre eussent organisé leurs rapports, non seulement dans le haut Nil mais en Égypte, au lieu de les laisser dans l'état obscur et irri-

tant où ils étaient maintenus depuis trop longtemps; une telle entente eût assuré à ces régions une stabilité internationale qu'elles ne trouveront peut-être pas sous le régime exclusif qui leur a été imposé. La France, qui eût traité dans une meilleure position, s'était préparée, dès juin 1898, à cette suite nouvelle et plus élargie encore de la discussion ; les nécessités qu'elle comportait avaient été envisagées et débattues par les hommes d'État responsables.

Après quatre ans d'efforts, la plupart des affaires pendantes avec l'Angleterre et qui encombraient, pour ainsi dire, le marché des concurrences coloniales, étaient réglées; partout dans le monde, au Siam, en Chine, sur le Mékong, à Madagascar, en Tunisie, à Sierra Leone, à la Côte occidentale, au Niger, la persévérance d'une diplomatie conciliante avait mis fin aux vieux conflits. Le tout s'était fait de bonne grâce et à la satisfaction mutuelle des deux parties. L'expansion coloniale de la France atteignait ses limites. Les grandes rivalités étaient amorties.

Il ne restait plus qu'à boucler sur le Nil et en Égypte.

Ces résultats entrevus ne justifiaient-ils pas l'effort accompli? Aller chercher, au nœud du litige, le nœud de l'entente, s'efforcer de ménager, en cette difficulté suprême, l'intérêt et l'honneur des deux pays, trouver, dans ce débat, les modalités d'une réconciliation équitable, légitime, telle était la conception qui avait dominé ce drame diplomatique et que, seuls, des entraînemens momentanés, des passions maladroites et le caprice du destin ont rayée des possibilités de l'histoire.

Lord Salisbury, qui connaissait, pour avoir présidé à la plupart des négociations coloniales, les tendances conciliantes du gouvernement français, le ministre qui avait fait, à la fin de 1895, les propositions relatives à Dongola, comprit certainement, avec sa haute clairvoyance philosophique, le vrai sens des paroles par lesquelles M. de Courcel relevait ses propres ouvertures du début de septembre. Il n'opposa pas encore, à la proposition de délimitation amiable, un refus absolu : « Après avoir réfléchi très sérieusement à mes paroles, lord Salisbury me dit qu'il ne connaissait pas assez la géographie des territoires de l'Afrique pour me répondre, dès à présent, au sujet d'une délimitation; que, d'ailleurs, il ne pouvait entrer dans des projets de ce genre avant de s'être mis d'accord avec ses collègues du Cabinet qui étaient dispersés en ce moment. »

Le moins que l'on puisse dire, d'après les documens officiels, c'est que la semaine qui va du 6 au 12 octobre marqua la période d'hésitation dans les hauts conseils de l'Angleterre. L'entretien de M. de Courcel et de lord Salisbury laissait une porte ouverte à l'accommodement; à Paris, le ministre des Affaires étrangères recevant l'ambassadeur, le 11 octobre, crut pouvoir indiquer les vues du gouvernement français : « En 1893 et en 1894, mon but était de donner à notre colonie du Congo une issue sur le Nil. Pour y parvenir, nous avons fait de lourds sacrifices, nous avons fondé, dans le Bahr-El-Ghazal, et nous entretenons, à grands frais, plusieurs postes; nous assurons la sécurité et nous protégeons le commerce; en un mot, nous y remplissons toutes les conditions prescrites par l'acte de Berlin. »

Mais, plus le temps marchait, plus on se heurtait, en Angleterre, aux exigences du parti extrême : l'impérialisme faisait feu de toutes pièces. Ayant son chef dans le gouvernement, il prenait position en vue d'une rupture et d'une guerre. A ce degré d'exaltation, il ne trouvait plus de contre-partie dans l'opinion française : celle-ci, prévenue maintenant de la tournure périlleuse des choses, avait changé; une véritable panique emportait les esprits; cette panique, accrue par tant de moyens dont dispose l'Angleterre, s'exagérait par elle-même et donnait à cette puissance, toujours admirablement renseignée, la mesure de ce qu'elle pouvait. La France ne trouva pas à cette heure, dans son droit, dans sa bonne foi, dans ses intentions aussi raisonnables qu'honorables, une de ces impulsions unanimes et chaleureuses qui, en d'autres circonstances, ont réchauffé et animé les gouvernemens. On était au plus fort des divisions intestines; et cela, non plus, la partie adverse ne l'ignorait pas.

Malgré tout, le Cabinet de Londres ou du moins lord Salisbury, conscient de la relativité d'un tel débat, hésitaient peut-être encore avant de faire, de la question du Bahr-El-Ghazal, un cas de rupture avec la France ou d'infliger à la vieille nation amie l'offense d'une reculade sans atténuation?

C'est le 12 octobre que la question fut tranchée et dans le sens le plus fâcheux. M. de Courcel et le premier ministre avaient pris rendez-vous. Celui-ci ne souffle plus mot des « droits de l'Égypte; » il n'invoque plus d'autre titre que le fait de la conquête : « Lord Salisbury me parla de la domination du Mahdi

qu'il devait considérer comme dévolue aux troupes anglo-égyptiennes par suite de la conquête d'Omdurman. »

Quant aux territoires du Bahr-El-Ghazal, « lord Salisbury me dit que, ce territoire *faisant précisément l'objet de contestations entre nous*, il devait demander que nous nous retirions jusqu'à la ligne de partage des eaux, *sauf à nous à faire les réserves de droit que nous jugerons utiles.* »

M. de Courcel prend texte de cette réponse. Il rappelle la proposition qu'il a faite *d'une délimitation amiable.* C'est ici le point où tout va se rompre :

« Lord Salisbury me presse, alors, avec insistance, de lui faire des propositions, si mes instructions m'y autorisaient. »

Malheureusement, M. de Courcel est obligé de reconnaître qu'il n'a pas d'instructions ; il ne peut sortir, cette fois encore, des généralités déjà produites. « Je lui dis que, quoique je n'eusse pas d'instructions nouvelles, je me croyais autorisé par vos directions antérieures à revendiquer, pour les territoires français du bassin du Congo, la possession de leur débouché nécessaire sur le Nil, qui était la vallée du Bahr-El-Ghazal ; qu'il me semblait de l'intérêt commun de la France et de l'Angleterre de ne pas intercepter cette voie naturelle du trafic de l'Afrique centrale, dont, au besoin, l'usage pouvait être garanti au commerce au moyen de stipulations spéciales, analogues à celles qui avaient été conclues pour les territoires du Niger... Si nous nous mettions d'accord, la question de Fachoda ne serait plus une cause de difficultés et disparaîtrait d'elle-même. »

« Lord Salisbury dit qu'il réfléchirait au désir que je lui manifestais de voir un accès réservé à la France sur le Nil par le Bahr-El-Ghazal et qu'il se concerterait avec ses collègues du Cabinet. » En réalité, le terrain de la discussion se dérobait, faute de précision. C'est ce qui ressort du compte rendu que lord Salisbury fait, à son tour, du même entretien, dans une lettre à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris.

« Au début de l'entretien, l'ambassadeur a insisté sur ce qu'il n'avait pas d'instructions et qu'il voulait seulement, dans une conversation avec moi, étudier la question... Je déclinai, cependant, de faire, dans ces conditions, une proposition ou une suggestion quelconque, en lui faisant observer que tout ce que je dirais engagerait mon gouvernement, tandis que tout ce qu'il dirait n'engagerait pas le sien... » « L'ambassadeur déclara que

le but de son gouvernement était d'avoir un débouché vers le Nil pour les territoires de l'Oubanghi et il demanda une délimitation territoriale qui mettrait la France dans la portion navigable du Bahr-El-Ghazal, de façon qu'aucune frontière ne barrât le passage à son commerce du côté du Nil... L'extrême généralité de son langage et le caractère oratoire qu'il lui imprimait, par suite de la grande ardeur avec laquelle il traitait son sujet, m'ont mis dans l'impossibilité de formuler une opinion précise sur les différentes propositions qu'il semblait désirer me présenter. J'ai pensé qu'il valait mieux que ces propositions nous fussent soumises soit à moi, soit à Votre Excellence, sous une forme plus précise et plus tangible que d'entreprendre une discussion qui, dans ces circonstances, aurait pu être fertile en fausses interprétations... »

On peut dire que la négociation finit là. M. de Courcel part pour Paris.

Lord Salisbury, tenu en haleine et en respect par la presse, par les violens et, en particulier, par l'intervention très vive de lord Rosebery (1), se laissait emporter au courant. Il n'était plus le maître (2). S'il regrettait ce qu'il y avait de fâcheux dans la substitution de l'esprit d'intransigeance à l'esprit de conciliation, il n'avait plus, pour le soutenir, que quelques rares organes de l'opinion ou personnalités politiques : le *Daily News*, qui, fidèle au vieil esprit libéral, réclamait « qu'on prît en considération les ambitions légitimes de la France, » lord Fitzmaurice, qui proposait encore qu'on laissât, du moins provisoirement, à la France les postes effectivement occupés par la mission Marchand;

(1) Discours prononcé à Surrey, le 12 octobre.

(2) Rien de plus curieux, à ce point de vue, qu'un incident qui, dans la tempête, a passé inaperçu. La publication, en France, vers le milieu d'octobre, du *Livre Jaune* où se trouvaient reproduits les entretiens concilians de lord Salisbury et de M. de Courcel, produisit un tel effet, à Londres, que le gouvernement anglais dut faire paraître, en toute hâte, un *Livre Bleu* où ces mêmes entretiens étaient présentés sous un tout autre aspect. M. Ritchie, ministre du Commerce, fait allusion à cet incident dans un discours prononcé le 26 octobre : « La presse et le public ont témoigné d'une façon irrécusable que le gouvernement a pris la position convenable et qu'il ne doit pas reculer. Le gouvernement n'a aucune intention d'abandonner cette position ; s'il y renonçait, il ne conserverait pas longtemps la confiance du pays... Je ne doute pas qu'un grand nombre de personnes n'aient lu le *Livre Jaune* avec quelque appréhension que le gouvernement cédait, à un degré quelconque, et abandonnait la position qu'il avait prise. Mais nous avons pu donner la suite dans le *Livre Bleu*, qui a complètement modifié la soi-disant « négociation » entre l'ambassadeur français et lord Salisbury. »

d'autres qui songeaient déjà à offrir en compensation le Maroc.

Ces voix étaient perdues dans le tapage assourdissant des virulences impérialistes. L'opinion anglaise était en proie à un accès de gallophobie. M. Chamberlain, M. Cecil Rhodes étaient au fort de leurs difficultés au Transvaal; ils entraînaient le public à l'idée d'une guerre dans l'Afrique du Sud, sans craindre de la faire coïncider, peut-être, avec une tension générale européenne.

Il serait pénible pour tous, et surtout pour ceux qui se sont laissés aller, en ces temps-là, à des violences si disproportionnées, d'en évoquer aujourd'hui le souvenir trop précis...

Lord Salisbury annonça, en ces termes, dans un discours qu'il prononça le 4 novembre, la conclusion de l'affaire : « J'ai reçu, cet après-midi, de l'ambassadeur de France, l'information que le gouvernement français était arrivé à la conclusion que l'occupation de Fachoda n'était d'aucune valeur pour la République française; et il a fait, ce que, je crois, le gouvernement de tout autre pays aurait fait dans la même position : il a résolu que cette occupation devait cesser. Avis formel de ce fait m'a été donné cet après-midi et a été envoyé aux autorités du Caire... Je ne désire pas que l'on tire un malentendu de mes paroles en croyant que je dis que toutes les causes de controverse ont été écartées, par là, entre le gouvernement français et nous-mêmes. Il n'en est probablement pas ainsi et j'avance que nous aurons encore beaucoup de discussions dans l'avenir. Mais une cause de controverse d'une nature quelque peu aiguë et dangereuse a disparu et nous ne pouvons que nous en féliciter (1)... »

On sait le reste : la décision du gouvernement français de rappeler Marchand, le refus du capitaine de rentrer par le Nil et l'Égypte, l'impossibilité où il était de reprendre le chemin du Bahr-El-Ghazal, sa marche intrépide à travers l'Abyssinie,

(1) Voici les dates, d'après la presse, en l'absence de documens officiels publiés: *Le Temps*, 2 novembre: On télégraphie de Londres : « On affirme que le gouvernement français aurait indiqué au gouvernement anglais qu'il consentirait à faire coïncider le départ de la mission Marchand avec l'ouverture de négociations ayant pour objet de faire accorder à la France un débouché dans la vallée du Nil. C'est dans le Conseil de jeudi (27 octobre) que le Cabinet de lord Salisbury a examiné cette éventualité. Ce qui se dit et se fait en Angleterre montre que le gouvernement anglais n'est pas disposé à les accepter. — 6 nov. Note Havas: « Le gouvernement a résolu de ne pas maintenir à Fachoda la mission Marchand. Cette décision a été prise par le Conseil des ministres après un examen approfondi de la question. »

l'hommage public qui lui fut rendu par l'Europe entière et par l'Angleterre même. Encore une fois, je n'ai pas à raconter la partie la plus glorieuse de ces événemens, c'est-à-dire la mission, mais seulement la partie la plus pénible, la négociation.

Cette négociation achevée en fait, vers le milieu d'octobre, eut, pourtant, un épilogue : ce fut la conclusion de la déclaration additionnelle du 21 mars 1899, complétant la Convention de juin 1898.

M. le baron de Courcel avait quitté Londres, sur la fin de l'année 1898: il avait été remplacé, à l'ambassade, par M. Paul Cambon. Dès le 12 janvier 1899, le nouvel ambassadeur, d'après les instructions verbales qu'il a reçues à son départ de Paris, rappelle à lord Salisbury la dernière conversation que celui-ci a eue avec le baron de Courcel relativement aux questions africaines et déclare qu'il est en situation de la reprendre. Le noble lord accepte l'entretien. Bientôt il est entendu, sur la proposition de la France, « que l'accord qui terminerait les négociations actuelles *serait rattaché à la Convention du 14 juin 1898.* »

La Grande-Bretagne reconnaît, en principe, à la France une route commerciale vers le Nil.

La délimitation intervenue suit, comme on le sait, la ligne de partage des eaux du Congo et du Nil, depuis les sources du M'Bomou jusqu'au 15e degré, en laissant le Ouadaï à la France et le Darfour à l'Angleterre; elle rejoint, ensuite, en s'inclinant, à l'Ouest, vers la Tripolitaine, le Tropique du Capricorne. Le Bahr-El-Ghazal, ainsi que le Darfour et le Kordofan jusqu'au Nil, font partie de la zone commerciale laissée libre entre les deux puissances.

Délimitation amiable, extension de la Convention de juin 1898, accès commercial au Nil, c'étaient, en somme, les principes que M. de Courcel avait exposés en octobre. Si la délimitation eût laissé à la France certains des postes établis dans le Bahr-El-Ghazal, comme cela fut suggéré, à diverses reprises, au cours des pourparlers, « la question de Fachoda, selon l'expression de M. de Courcel, se serait réglée d'elle-même. »

Ne peut-on pas admettre, maintenant, que si le débat se fût engagé *avant* le succès de l'expédition de Kitchener, l'arrangement eût consacré des satisfactions suffisantes pour les intérêts

et pour l'honneur français et que la crise, — bien exagérée, — qui s'est produite, eût été évitée ?

Peut-être même qu'un tel accord, couronnant celui de juin 1898, eût eu pour effet de confirmer dès lors, entre les deux pays, un état de confiance et d'harmonie qui est dans la nature des choses et eût permis de renouer les relations heureuses et confiantes reprises par la suite. Car, le but visé depuis si longtemps et poursuivi, sous des formes si diverses, était, en somme, atteint : la période des discussions coloniales entre les deux pays était close.

Puisque les événemens n'ont pas permis que ce résultat fût obtenu alors, selon les espoirs conçus et les plans préparés, en tenant compte du droit européen, des traités et des intérêts respectifs, il n'y a qu'à s'incliner : l'histoire a passé. Mais, à prendre les choses dans leur sens profond, la France ne doit pas être la seule à le regretter.

La mission Marchand engagée en pleine crise, entravée par des difficultés inouïes, coïncidant avec des embarras extérieurs et intérieurs très graves, se heurtant enfin au formidable effort de la campagne Kitchener, n'a pas donné tous les résultats qu'il était permis d'espérer. La « grande négociation africaine » entre la France et l'Angleterre, heureusement poursuivie pendant plusieurs années, s'est enlisée brusquement et fâcheusement sur la fin.

Doit-on dire, pourtant, qu'un tel effort colonial et diplomatique ait été inutile? Il suffit de comparer les situations en juin 1894 et en mars 1899. Par l'arrangement de juin 1894, la France était rejetée non seulement loin du Nil, mais au delà du 4e parallèle sur le M'Bomou et sur l'Oubanghi. Le sort de toutes les entreprises coloniales françaises en Afrique était en suspens. La question d'Égypte comme la question du Nil était réglée par un simple acte de la volonté de l'Angleterre, ses « déclarations » ayant été successivement acceptées par l'Italie, par l'Allemagne, par l'État Indépendant.

La résistance opposée à cette procédure un peu trop succincte et l'échec éclatant de la tentative de lord Rosebery remirent la négociation africaine sur ses véritables bases. Partout, l'impérialisme anglais dut compter avec la France, à Madagascar, au Siam, sur le Mékong, en Tunisie, à la Côte occidentale, sur le Niger, au lac Tchad. Et ces conflits furent

réglés à l'avantage de la France. La Convention de juin 1898, arrachée à la résistance la plus tenace, et en dépit d'une pression menaçante, couvrit la carte du continent de son tracé magistral et porta les frontières françaises jusqu'au bassin du Nil; au delà même, puisque la zone commerciale reconnue par l'arrangement de mars 1899 couvre, en somme, une partie importante de ce bassin d'où la France paraissait, pour toujours, écartée.

La mission Marchand n'avait nullement pour objet, comme on l'a répété, de couper la ligne du Cap au Caire, à supposer même que l'intérêt de cette ligne n'ait pas été singulièrement gonflé et qu'elle doive réussir jamais. Compter sur cette mission avec son faible effectif et ses ressources nécessairement restreintes pour entraver, dans ces régions, les projets de l'Angleterre, du moment où celle-ci se décidait à les soutenir par une armée, eût été une absurdité dont la polémique a triomphé trop facilement : les instructions données par M. Lebon à M. Liotard signalent et écartent une telle pensée. Il ne s'agissait pas de cela, mais bien d'obtenir, par une exploration française, pareille à tant d'autres qui se sont produites en Afrique, les élémens d'une négociation et d'assurer finalement, par une entente semblable à celles qui étaient intervenues à la suite de concurrences analogues sur le Niger et au lac Tchad, l'exploitation commune des deux grands réservoirs de richesse africaine, les bassins du Congo et du Nil. Cet avenir a été compromis peut-être ; mais il n'est pas perdu.

Quant à la question d'Égypte, malgré l'échec de la mission Marchand, elle fut arrachée, par ces contacts positifs et ces revendications précises, aux brouillards des revendications juridiques. Les frontières communes du Bahr-El-Ghazal, en faisaient désormais un débat de réalité. Aussi, quand l'Angleterre, quelques années plus tard, voulut la régler, elle dut, pour obtenir le désistement de la France, le payer par les engagemens qu'elle prit, elle-même, au sujet du Maroc. Ainsi, cette question resta, tout au moins, comme un élément de compensation, une monnaie d'échange. Seulement, elle fut reportée sur d'autres comptes que ceux qui étaient en cause lors de la mission Marchand. On ne l'eût pas retrouvée plus tard, si, en 1894 et en 1898, elle n'avait été si soigneusement préservée.

Les relations générales des deux pays furent, il est vrai,

gravement troublées : mais l'opération était risquée, la négociation, engagée partout à la fois, laborieuse et irritante. Il y eut des circonstances fatales; il y eut des fautes, des violences inutiles; mais (encore une fois) non pas d'un seul côté. L'incident, démesurément grossi à l'époque, fut, en somme, assez superficiel pour ne laisser dans l'âme des peuples aucun venin : on s'efforça, bien à tort, d'en faire une question d'honneur national et de drapeau.

La France n'avait pas provoqué cette difficulté : elle remontait à l'arrangement anglo-congolais de 1894. En agissant dans ces régions, la France usait d'un droit qui lui avait été reconnu par les déclarations formelles des ministres anglais. Décidée à tirer le meilleur parti d'une situation difficile, elle fit là ce que toutes les puissances faisaient, en Afrique, depuis dix ans, — sans esprit d'agression, comme en témoignent les secondes instructions à M. Liotard et au capitaine Marchand. Elle aborda la question du Nil selon ses moyens, mais avec la volonté persévérante de la résoudre à l'amiable comme un complément de la question africaine.

Le but ne fut pas absolument atteint; mais l'Afrique n'en reste pas moins, dans sa plus grande largeur, terre française. En 1894, on nous disputait les frontières du Sénégal; en 1898, nous étions au bassin du Nil, et nous nous en ouvrions l'accès. Les contacts sont maintenus, désormais, entre les deux grands fleuves africains. Et ces résultats ont été acquis, en fait, par l'énergie de quelques hommes, sans que le bon renom et la bonne foi du pays aient reçu nulle atteinte.

GABRIEL HANOTAUX.

LES UNIS

DEUXIÈME PARTIE (1)

VI

En raison de la différence des âges et peut-être aussi de celle des mères, les demi-sœurs de Pierrine ne lui vouaient pas toute l'affection qu'elle eût méritée. Enfans, elles se révoltaient dès que son rôle d'aînée l'obligeait à quelque acte sévère; plus tard, elles se liguèrent contre son autorité; ou bien, interprétant à mal ses moindres paroles, elles lui reprochaient de manquer de justice, d'accaparer leur père, de négliger ou d'abuser de son aînesse. Leurs sentimens ressemblaient à ceux que les filles d'un père remarié nourrissent pour une belle-mère qui, même irréprochable, ne réussit pas à gagner leurs cœurs. Aimante, courageuse, d'esprit juste, Pierrine souffrit cruellement de ces partis pris, qu'elle ne réussit jamais à désarmer : peut-être même la hâte d'en fuir les froissemens la poussa-t-elle à répondre trop vite aux avances de Pralie. Hors de la maison paternelle, cependant, elle continua d'en souffrir : bonne, elle eût souhaité d'aider ses sœurs dans leurs embarras; malheureuse, de trouver auprès d'elles le réconfort qu'elle n'osait demander à son père. Leur ingratitude ne la décourageait pas : elle restait prête à les servir au risque d'exciter les colères de Pralie, qui lui reprochait de trop tenir à sa famille, — comme si l'union ne rompait pas ces liens qui, disait-il, n'ont plus aucune raison d'être quand un nouveau foyer

(1) Voyez la *Revue* du 1er février.

s'est formé. En vérité, elle avait peu d'espoir de l'intéresser à l'affaire Vadret, — surtout après la crise provoquée par son aparté avec Albrun, — et ne savait comment tenir l'espèce d'engagement pris envers Hortense. L'intervention de Verrès brusqua les choses : ayant revu Pralie peu de jours après le triste retour de Louise, l'excellent homme se mit à lui exposer le projet, les avantages qu'on en attendait pour la famille et surtout pour les Albrun, plus mal partagés que les autres, et son désir de voir chacun des siens s'y intéresser :

— Quand ce ne serait que pour resserrer les liens de libre solidarité d'autant plus nécessaires entre nous que nous avons repoussé tous les autres.

Pralie écouta sans dire oui ni non, l'air hésitant ou soucieux ; puis il rentra chez lui en repassant ses griefs imaginaires contre Denys, et en irritant sa manie. Pierrine s'habillait pour sortir, dans la chambre à coucher de leur entresol au-dessus de la boutique; tout de suite, il l'accabla :

— Tu ne devinerais pas ce que ton père me demande, à présent?... Je te le donne en mille!... Il veut que j'avance des fonds à Denys,... à Denys!... pour je ne sais quelle sotte entreprise qui achèvera de le mettre sur la paille!

Pierrine, incapable de dissimuler, ne lui cacha pas qu'elle était au courant du projet; elle osa même avancer les argumens qu'elle tenait en réserve : l'affaire semblait bonne en soi; tous les membres de la famille s'y intéressaient, jusqu'à l'oncle Emmanuel, si prudent quand il s'agissait de ses nièces; on la regardait déjà comme une entreprise commune...

Léonce bondit :

— Je n'ai rien de commun avec ce gaillard-là, rien, rien, rien. Nous ne sommes pas une famille, je te l'ai dit cent fois : nous sommes des ménages dont chacun suit sa propre voie... A quoi bon vos comédies d'indépendance, s'il faut être esclave de tous ces faux devoirs?... Nous nous suffisons à nous-mêmes, que chacun en fasse autant !

Pierrine répliqua doucement qu'elle ne pouvait se désintéresser des siens. Il s'échauffa :

— Que de fois pourtant tu t'es plainte de tes sœurs!... Que de fois tu m'as dit qu'elles ne t'aimaient pas!

Touchée à l'endroit sensible, elle les défendit, avec son bon sens équitable et tranquille : les quelques froissemens qu'elles

avaient eus ensemble auraient-ils pu nuire à leur affection?... Au surplus, c'était toujours avec Hortense qu'elle s'était le mieux entendue : elle désirait donc tout particulièrement l'aider... Peut-être avait-elle quelque droit d'insister pour cela auprès de son uni, puisque leur bien-être actuel résultait de leur effort commun...

De telles allusions exaspéraient Pralie : jamais il ne s'était soucié du régime que fixait le contrat de leur association commerciale, tandis qu'il se trouvait bien de vivre sous celui qu'imposait sa prépotence. Il gronda :

— Je te vois venir : tu vas me dire que la fortune est à toi...

— Non pas, corrigea Pierrine; je te dis seulement que j'ai peut-être le droit...

Il acheva brutalement, en ébranlant d'un coup de poing l'attirail des flacons et des menus objets disposés sur la table de toilette :

— De me la prendre pour Denys Albrun.

Elle essaya de rester calme, de sourire, et corrigea encore :

— Non, mon ami, de te demander ton appui pour Hortense.

La limpide pureté du regard qui souligna cette rectification aurait dû rassurer Léonce; mais, comme en tous les jaloux, sa passion se fortifiait de sa propre substance. Peut-être essaya-t-il d'en repousser les suggestions despotiques : il fit le tour de la pièce, les mains au dos, luttant contre elle; une fois de plus, elle l'aveugla : il vint se camper devant Pierrine, et dit :

— Eh bien! je le lui refuse!

Comme si cette déclaration n'était pas assez péremptoire, il ajouta :

— Et je te défends d'insister.

Si pacifique qu'elle fût, Pierrine eut un sursaut de révolte; mais elle vit s'allumer dans les prunelles de Léonce cet éclair précurseur des orages qui la brisaient, elle le vit pâlir, soudain livide et terreux : elle céda.

— C'est bien, mon ami, dit-elle. N'en parlons plus!

Cette rapide retraite, au lieu de rassurer Pralie, aggrava ses soupçons. Il ne comprit pas que Pierrine avait peur, et crut qu'elle se sentait coupable :

— Voyons! ricana-t-il méchamment, tu *le* lâches ainsi, tout de suite?... Défends-*le*, plaide sa cause!

Elle avait ouvert la porte de l'armoire à glace, cherchant sa

voilette ou ses gants, et fouillait parmi ses objets de toilette. Elle répondit, sans se retourner :

— A quoi bon? tu ne veux rien écouter!

Alors il lui saisit le poignet, par derrière, la fit tourner sur elle-même, et gronda :

— Dis-moi donc pourquoi tu veux à tout prix me pousser dans cette affaire?... Dis-le-moi!...

Pierrine comprit qu'elle n'éviterait pas la scène, et tâcha d'expliquer, troublée, presque tremblante :

— Parce que ma sœur a besoin qu'on l'aide, tout simplement... Je te l'ai déjà dit...

Il répliqua, très sombre, la voix rauque de colère :

— Non... C'est pour Albrun... C'est pour lui!... Ta sœur n'est pas en cause : il s'agit d'Albrun seul... Et il ne t'est rien... C'est un étranger...

— Un étranger?... ce pauvre Denys, qui a un tel esprit de famille !

Il insista, furieusement, comme on piétine :

— Oui, un étranger, je te dis!... un étranger comme les autres!... un étranger, comme Rhèmes, comme moi, comme Gagnery... C'est dans les homélies de ton père, que nous sommes les unis, plus mariés que si nous l'étions, exemples de concorde et de toutes les vertus domestiques... Mais quand il s'agit d'argent, ah! là, c'est une autre affaire!... L'argent, vois-tu, c'est la pierre de touche, la vraie... Si j'en prête à cet écervelé d'Albrun, je ne le prête pas à Hortense, puisqu'il n'y a aucun lien légal entre eux, je ne le prête qu'à lui seul... C'est un service que je lui rends,... un service d'ami... Et tu comprends, dans les termes où nous sommes...

Jamais Pierrine n'avait réfléchi à ces conséquences pratiques de leur situation : elle croyait tout commun, dans leurs ménages, à peu près comme au temps des patriarches, les biens de l'un étant ceux de l'autre. Sans doute, l'oncle Emmanuel, en leur avançant des fonds, avait exigé un contrat minutieux : c'étaient là des précautions dignes d'un régime suranné, dont ils avaient secoué la tyrannie ; et dès longtemps, elle ne savait plus ce qu'elle avait signé.

— Tu es le maître, dit-elle ; je ne discute pas.

Elle venait d'attacher sa voilette, et boutonnait ses gants. Pralie, mécontent de sa trop facile victoire, l'épiait d'un regard mauvais :

— Ainsi, dit-il, tu vas chez ton père?

Pierrine eut une seconde d'hésitation avant de répondre :

— Je passerai d'abord chez Hortense, pour lui dire de ne pas compter sur toi. Puisque tu ne veux rien entendre, mieux vaut en finir, n'est-ce pas?

L'ayant vue hésiter, il la crut troublée, et gronda :

— Chez Hortense, c'est chez Albrun.

— Sans doute, comme ici, c'est chez toi.

— Tu n'iras pas!

Elle tenait le bouton de la porte. Elle se retourna, stupéfaite, les yeux brillans sous la voilette, dans une attitude inattendue de résistance ou de combat.

— Tu veux m'interdire d'aller chez ma sœur?... Par exemple!

— Je te défends d'aller chez Albrun.

Le regard était dur, la voix mauvaise, le teint devenait couleur de cendre. Partagée entre la crainte et l'indignation, Pierrine acheva de perdre son sang-froid.

— Pourquoi? osa-t-elle demander.

— Tu le sais.

Il la regardait avec des yeux fous. Elle eut un cri de révolte :

— Oh!!!

Il ricana :

— Tu m'entends à demi-mot: c'est un signe.

Maintenant, elle lui faisait face, trouvant dans son innocence la force de le braver :

— C'est que je commence à te connaître, fit-elle... Tu m'as appris à te deviner. Voilà vingt ans que tu m'outrages de tes soupçons... Mais celui-là,... une telle infamie,... ah! c'est plus que je n'en peux supporter!

Son attitude, ses paroles, les inflexions de sa voix enfonçaient dans l'esprit de Pralie l'idée funeste dont elles augmentaient la force délétère. Le jaloux crut calculés tous les détails de cette scène qu'il venait de provoquer à l'improviste : le calme innocent du début, le ton détaché, les jolis mouvemens coquets de la femme attentive à sa toilette, puis cet éclat d'indignation, joué comme par une bonne actrice, sûre de ses moyens. Il ne se doutait pas qu'après tant d'années de patience, la révolte éclatait à ce dernier choc. Pierrine avait pu supporter les soupçons de l'injuste manie aussi longtemps qu'ils restaient imprécis ou se

portaient sur des indifférens dont elle se rappelait à peine les visages; cette fois, ils la frappaient dans ce qu'elle avait de plus sacré, ils atteignaient ce sentiment de la famille d'autant plus ombrageux chez elle qu'elle avait dû le défendre plus souvent; ils humiliaient sa fine délicatesse à respecter jusqu'aux plus extrêmes scrupules les droits de ses demi-sœurs. A son tour, elle éleva la voix :

— Ta jalousie a-t-elle assez empoisonné ma vie, — et la tienne!... Quel homme m'a jamais approchée, que tu n'aies aussitôt vu en lui un rival ou un traître?... Et rien, rien, rien ne justifiait jamais tes soupçons : pas une inconséquence, pas une parole imprudente, pas une coquetterie!... Je me suis cloîtrée pour te rassurer : je n'ai vu personne, j'ai vécu dans cette maison comme dans un couvent... N'importe! ta jalousie inventait des prétextes, les tirait d'elle-même, de sa violence, de ta folie.. Ce serait à te haïr, s'il ne fallait plutôt te plaindre comme un malade !

Surpris un instant par cette soudaine énergie, Léonce se reprit et ricana :

— Oh! oh! l'offensive, à cette heure!... Bien, cela!... Le grand jeu après les petits moyens... Va, va, continue!...

Continuer?... Elle avait clamé son innocence : quelles preuves en donner?... Comment se défendre?... Est-ce qu'on repousse des accusations qui ne reposent sur rien?... Pas plus qu'on n'étreint des fantômes... Elle se tordit les mains dans un geste de désespoir :

— Que puis-je te dire encore?... Que puis-je te dire que tu ne saches aussi bien que moi?... Tu me soupçonneras jusqu'à ce que je sois assez vieille et laide pour que tu sois sûr que personne ne voudrait plus de moi?... Hélas! et je vieillis à peine!... Je garde cette beauté que je voudrais jeter loin de moi comme on arrache un masque qui vous déchire!... Qui donc me prêteras-tu demain pour amant?...

— Pour l'instant, je m'en tiens au plus récent, à celui d'aujourd'hui... Cette fois, je n'ai plus seulement des soupçons : j'ai des preuves...

Menaçant, il lança :

— Oui, des preuves... Et je veux t'entendre avouer!

Toute l'honnêteté de Pierrine se cabra sous l'injure. Elle secoua l'oppression de sa longue servitude, la rancune accumulée

des outrages subis, l'humiliation de cette jalousie avilissante qui la ravalait au rang des filles; elle se redressa dans la fierté de son innocence, et, marchant à lui, les yeux dans les yeux, pâle aussi, elle siffla :

— Tu es un misérable... ou un fou!

Elle le touchait presque : il leva le poing...

Jamais encore il ne l'avait frappée : le geste de menace, esquissé souvent dans ces scènes dont sa violence faisait tous les frais, s'achevait dans le vide. Cette fois-ci, le poing fermé s'abattit lourdement sur le dos de Pierrine, dont tout le corps résonna. Plus encore que la douleur, la surprise et la honte lui arrachèrent un cri qui s'étouffa dans sa gorge : elle recula devant l'homme dont les yeux s'injectaient, dont les lèvres se crispaient dans la face convulsée, en levant les deux bras pour garer son visage. Il y eut un instant d'hésitation, comme après la violence d'un premier corps-à-corps. Au lieu de soulager la fureur de Pralie, ce coup frappé l'exaspérait plutôt, comme la saveur du sang léché réveille l'instinct des fauves : sa pâleur terreuse se marbra de taches verdâtres, les flammes de ses yeux vacillèrent; il marcha sur Pierrine, qui reculait, l'accula contre l'armoire à glace, dont la porte entr'ouverte se referma avec fracas sous la poussée du corps; et le poing se leva et s'abattit encore, comme un marteau, plus lourd à chaque coup. La malheureuse bandait son effort pour arrêter dans sa gorge des cris d'épouvante. Si Jeanne-Jeannette entendait de sa chambre, accourait, assistait à l'horrible scène! Elle eut la vision de sa fille apparaissant sur le seuil, elle retint ses râles et ses hoquets, tendant en vain les bras, balbutiant dans son effroi :

— Léonce!... Léonce!... Que fais-tu?

Les forces du furieux croissaient avec sa démence. Comme les mains tendues de Pierrine le gênaient, il la saisit par les deux poignets, la fit tourner sur elle-même, la terrassa et s'acharna sur elle, mêlant les injures aux coups, crachant des mots orduriers qui sortaient de ses lèvres comme une écume. La face à terre, elle ne poussait plus que de sourds gémissemens ; elle râla :

— Je vais crier... Jeanne-Jeannette entendra...

Ce nom arrêta Pralie : croisant les bras, il contempla un instant la malheureuse effondrée à ses pieds, sanglotante, les cheveux défaits, la toilette en désordre. Dans la bagarre, la légère

blouse d'été s'était déchirée : un morceau d'épaule nue apparaissait. Il gronda, haletant :

— Voilà vingt ans que je les retiens, ces coups-là ! Gare à toi ! Il en viendra d'autres !

Et il sortit avec un dernier geste de menace.

La pauvre femme resta longtemps comme écrasée sur le parquet, le corps secoué de sanglots qu'elle tâchait d'étouffer, l'âme emportée dans une tempête de honte, de douleur, d'épouvante. Qui retiendrait désormais la brute lâchée ? Et dans un tel désastre, à qui recourir, à qui demander aide ou conseil ? Son père, incorrigible théoricien, ramènerait le cas aux principes : l'égalité des époux, les droits de chacun, le respect de la dignité personnelle. Consulté, il répondrait sans nul doute : « Reviens à la maison, — après vingt ans, comme Louise après dix jours ! — reviens prendre ta place, avec ta fille qui n'appartient qu'à toi... » — Or, c'était précisément là ce que Pierrine ne voulait à aucun prix : l'avenir de Jeanne lui importait plus que les « principes, » et ce souci la liait à Pralie par une chaîne plus solide qu'aucun contrat. Son père, cependant, répondrait à cette objection : « Ta fille serait la première à souffrir de ta faiblesse ; c'est à elle qu'il appartient de faire sa vie : le soin même de son bonheur ne t'excuserait pas de t'avilir. » Et ce seraient des « phrases, » dont elle ne pourrait rétorquer la logique apparente qu'en dessillant les yeux de ce doux rêveur qui vivait peut-être de son rêve, qu'en lui découvrant les *faits* dont l'ignorance seule entretenait ses illusions...

Ayant entendu quelque bruit dans l'appartement, Pierrine craignit d'être surprise dans sa posture et son désordre. Elle se releva, ôta ses gants pour bassiner ses yeux, son front, son visage, enleva son corsage pour chercher sur ses épaules les meurtrissures des coups : elles marbraient sa chair, qui gardait la fermeté de la jeunesse, sa fine peau satinée sous laquelle courait le réseau des veines généreuses, elles flétrissaient comme des tares la splendeur de son buste puissant et délicat. Le sang coulait d'une lèvre fendue, gouttant sur la gorge et sur la chemise. Elle l'épancha. Des frissons la parcouraient, jusqu'à la faire claquer des dents. Ses mains tremblaient. Elle changea son linge, maculé de sang, en se calmant peu à peu, à mesure qu'elle effaçait les traces de la scène brutale. Était-ce bien elle qui, tout à l'heure, se tordait sous les coups ?... Elle revêtit une

robe de maison pour s'étendre sur sa chaise longue... La lèvre lui faisait mal. Elle avait une sensation de froid qu'elle ne songeait pas à combattre. Elle se répétait cent fois la même question : « Que vais-je faire? » sans y trouver un commencement de réponse. Chacun de ses mouvemens éveillait quelque douleur dans ses membres : elle resta immobile, dans une lassitude épuisée, comme après une marche trop longue à travers des obstacles. Peu à peu elle cessa de penser, sinon de souffrir : sa tête se vida, ses nerfs se détendirent, une sorte de torpeur l'envahit, elle perdit une part de sa conscience, elle tomba dans un demi-sommeil accablé et fiévreux.

Deux coups légers, frappés à la porte, l'en tirèrent en sursaut ; toutes ses angoisses se réveillèrent.

— Qui est là ?..

C'était Jeanne-Jeannette, rose, fraîche, animée, avec un rayon de tendresse au fond de ses jolis yeux clairs.

— Maman, maman, imagine-toi...

Elle s'arrêta deux secondes, confuse et souriante :

— Imagine-toi que M. Gressant est au salon !

Quoiqu'elle fût toute à cet événement, elle remarqua l'air défait de sa mère et la lèvre meurtrie.

— Mais qu'as-tu, maman? qu'as-tu donc?

Pierrine balbutia :

— Rien, chérie, ce n'est rien !...

— Comment, rien?... Ta lèvre saigne!...

— Oui, je... je me suis heurtée à la porte de l'armoire à glace · elle restait entr'ouverte... et alors...

— Mais, maman, comment as-tu fait?... Tu as mal, dis?...

Elle s'était assise à côté de sa mère et l'enlaçait, tout attendrie.

— Je me suis trouvée... un peu étourdie... C'est passé, maintenant.

— Pauvre petite mère !... Alors... je vais dire à M. Gressant que nous ne pouvons pas le recevoir ?...

— Garde-t'en bien !...

— Je ne puis pas le recevoir seule, maman, c'est impossible !... Et toi...

— Je suis déjà remise... Qu'il attende un instant : nous le recevrons ensemble.

— Oh ! maman !...

Et Jeanne-Jeannette, prête à pleurer d'émotion, se serra

contre sa mère, qui couvrit de baisers son front et ses cheveux.

Le salon des Pralie, comme d'ailleurs le reste de l'appartement, devait aux hasards des achats et des ventes un aspect impersonnel de succursale. Dès longtemps, le goût du commerce avait détruit chez Léonce tout besoin de confort ou d'élégance durables. C'était un tourment pour Pierrine et sa fille, qui eussent souhaité de vivre parmi ces objets familiers que les yeux retrouvent aux places accoutumées, les tableaux qu'on aime, bons ou mauvais, parce qu'on les a toujours vus, les bibelots qu'à force de précautions on a sauvés des maladresses mercenaires, les vieux meubles qui prêtent à tout ce qu'ils vous rappellent de vous-même le charme mystérieux de leur histoire inconnue. Justement, le mobilier actuel venait d'être rapporté d'un château de province : c'était un salon Empire assez complet, garni de soie groseille, dont les pièces trop nombreuses encombraient la chambre trop exiguë. Les couleurs vives, l'art exaspéré, le modernisme intense d'une série de toiles impressionnistes, appendues aux murailles, détonnaient avec les formes graves des fauteuils, avec les tons amortis des tentures.

Albin Gressant s'était planté devant un Cézanne, qu'il regardait sans le voir.

Blond, fin, svelte, avec une légère moustache qui ne cachait pas encore le joli dessin de ses lèvres, des traits juvéniles dont l'énergie commençait seulement à se dessiner, un regard limpide et droit, ce jeune homme plaisait au premier coup d'œil. Cette sympathie ne trompait pas : il était de ces adolescens ardemment épris de bien faire, comme les troubles du temps présent en produisent quelques-uns, par contraste et parce que les spectacles d'une vie agitée, ambitieuse et jouisseuse, développent dans des âmes de choix un plus grand besoin d'ordre, de sagesse, de loyauté. Au lieu de dresser le bilan des objets que le monde offre aux convoitises humaines, il désirait avant tout que sa vie fût belle, saine, utile et pure. Sans en avoir encore marqué le but précis, il savait que ce but serait digne de son bon vouloir, et qu'il le poursuivrait avec vaillance. Sa fraîche sensibilité, que servait une imagination passionnée, devait s'émouvoir aisément, car aucune concession aux tentations faciles ne l'avait émoussée. Sans doute, les gracieuses figures de

quelques compagnes de jeux l'avaient parfois impressionnée; Jeanne-Jeannette, la première, la retint et la fixa.

Appartenant à des groupes sociaux si différens, ces deux jeunes êtres ne semblaient pas destinés à se rapprocher. Mais il n'y a plus de cloisons, dans le mélange de la société actuelle : ils se rencontrèrent au bal annuel de l'École Centrale, où Jeanne-Jeannette vint avec sa mère et les Louson, et Albin avec un de ses camarades, flirt momentané de Céline. Ils bostonnèrent dans les salons criards, empanachés de plantes exotiques, d'un grand hôtel doré, morne et clinquant. Ils dansèrent ensemble le cotillon, favorable aux longues causeries, dont M. Louson, trouvant la soirée trop longue, ne voulut pas attendre la fin; en sorte que leurs adieux furent écourtés. Quand le départ de Jeanne-Jeannette eut vidé pour lui les salles où sonnaient les rires des jeunes couples, Albin s'aperçut que, bien qu'ils eussent parlé de beaucoup de choses, il ne savait d'elle que son petit nom, et ignorait où il pourrait la revoir. Il interrogea son camarade, en s'efforçant de prendre un ton détaché :

— Qui est cette jeune fille avec qui j'ai dansé?... cette blonde, qui était avec les Louson?

Il reçut cette réponse, qui le terrassa :

— La petite-fille de Rémy Verrès... Tu sais bien? Le vieil astronome dont toutes les filles vivent en union libre?... Le père de celle-ci est un nommé Pralie, qui vend des tableaux, rue Laffitte...

Ennemi par conviction personnelle et traditions de famille de tout ce qui fleurait la libre pensée, Albin pensa que rien ne resterait de cette furtive rencontre, dont le souvenir s'effacerait bientôt. Mais le lendemain, les jours, les semaines qui suivirent, Jeanne-Jeannette hanta sa mémoire. En vain s'efforça-t-il de l'en chasser : elle revenait, elle s'y installait avec une obstination tranquille, comme une amie qui se sent chez soi. En même temps, des voix spécieuses plaidaient pour elle : pourquoi cette innocente porterait-elle le poids de fautes qui n'étaient après tout que des délits d'opinion? Ces opinions, les partageait-elle seulement, les prenait-elle à son compte? Ses moindres propos révélaient un si sincère amour du bien, une telle blancheur d'âme, une si parfaite loyauté! Peut-être ignorait-elle tout, du fanatisme à rebours qui avait disposé d'elle avant qu'elle pût penser ou consentir. Quel bonheur il y aurait alors à la tirer de

ce cercle d'erreurs, à lui révéler l'ensemble des vérités auxquelles ses yeux, non sa conscience, étaient fermés par des artifices étrangers, et qu'elle aimerait dès qu'elle en connaîtrait la vertu !... Le hasard, si souvent complice des mouvemens de nos âmes, la lui fit rencontrer, à longs intervalles, — à une matinée des Français, à un concert du dimanche, — toujours avec le même frémissement et sans qu'il osât lui adresser la parole. Puis vers la fin de la saison, il se trouva face à face avec elle au Salon, qu'elle visitait en compagnie des demoiselles Louson. Cette fois, ils échangèrent quelques phrases gênées et banales, sous l'œil malicieux de Céline, fine mouche à qui rien n'échappait...

Là-dessus vinrent les vacances, — saison cruelle, où se rompent les fils des sentimens naissans et fragiles : en décembre, Albin n'avait pas revu Jeanne-Jeannette, sans réussir à l'oublier. Ce fut alors que Céline Louson lui apprit un jour, d'un air négligent, qu'elle fréquentait les cours d'un professeur américain, — « pour entendre parler l'anglais ; » il y courut, — et y retourna. Mais Jeanne-Jeannette restait très réservée, selon les conseils de sa mère, qui la mettait en garde contre la mauvaise opinion que donneraient d'elle, dans leur position délicate, les moindres libertés. Elle n'y mettait, certes, ni calcul ni coquetterie : le sentiment d'Albin n'en grandit pas moins, et il ne manqua pas une de ces leçons où, s'il n'osait lui parler, il voyait et sentait sa présence. Enfin, au commencement du printemps, par l'intermédiaire de ce camarade qui flirtait avec Céline, les demoiselles Louson l'invitèrent à leur tennis. Il revit alors Jeanne-Jeannette deux fois par semaine, sans contrainte. Il la revit dans un charmant décor de verdure et de soleil, dans un coin d'Auteuil presque champêtre, planté de vieux arbres, où de jolies jeunes filles en robes blanches et de vigoureux jeunes gens se renvoient en courant les balles bondissantes. Après avoir joué, — presque toujours ensemble, grâce à Céline qui s'amusait à les réunir, — et bavardé entre les parties, ils ne se quittaient plus, liés l'un à l'autre par l'invincible chaîne que consolidait le vol des semaines, sans que jamais une seule parole, un seul regard eût exprimé plus qu'ils ne devaient dire : en sorte qu'Albin dut reconnaître que cette enfant de l'union libre avait plus de retenue, de tact, de naturelle pudeur que mainte jeune fille régulièrement inscrite à l'état civil : à commencer par leur amie Céline, dont le flirt battait son plein...

La veille du jour où il s'aventura rue Laffitte, peu avant l'entrée en vacances, Jeanne-Jeannette avait oublié dans la « cabane » un petit éventail-réclame qu'une voix impérieuse le força de lui rapporter. L'objet ne valait pas la course, le prétexte était détestable; mais, forcé d'avancer son départ, il voulait obtenir qu'elle vînt sûrement à la réunion suivante, ayant résolu qu'il lui parlerait ce jour-là. Leur entretien, sous les yeux de Pierrine, fut gêné, la visite écourtée. Quand il partit avec la promesse que la jeune fille ne manquerait pas au jeu, celle-ci se jeta dans les bras de sa mère en éclatant :

— Maman, maman, ne crois-tu pas qu'il m'aime, dis?

Hélas! quelles difficultés s'ouvraient!

VII

Bien qu'elle atteignît à peine ses dix-neuf ans, Jeanne-Jeannette sortait souvent seule. Cette indépendance d'allures, qui rentrait dans le système éducatif de Verrès, ne laissait pas d'inquiéter Pierrine; mais comment la refuser aux jeunes filles, dans ces ménages où toutes les libertés devenaient en quelque sorte obligatoires? Seule, elle avait suivi des cours de peinture, de lettres, de langues, à la Sorbonne ou dans des ateliers, mêlée à de jeunes hommes dont certains ne savent pas toujours réprimer leurs instincts de chasseurs; elle allait seule chez sa couturière; elle se rendait seule au tennis, par cet honnête tramway de Madeleine-Boulogne que fréquentent les paisibles bourgeois des quartiers excentriques. Sa grâce attirait les regards : une jolie fille ne passe jamais inaperçue. Sa fraîcheur tourmentait les vieux employés taciturnes, qui rapportent dans les poches de leur redingote élimée les reliefs du déjeuner pris sur le rond-de-cuir; pourtant elle était si modeste, qu'on la molestait rarement. Dans ces cas-là, elle savait se détourner et se taire avec la juste dose de mépris qu'il faut pour en imposer aux insolens; et ceux-ci, pour cacher leur honte, dépliaient leur journal ou s'intéressaient au paysage. De la gare d'Auteuil, fourmillante de bookmakers, de parieurs, d'agens, elle suivait le boulevard Exelmans, le long du viaduc bordé de terrains vagues, de jardins, de guinguettes à tonnelles, de carcasses de maisons en construction, jusqu'à la champêtre rue de Civry, où les tennis allongent leurs carrés en grisailles parmi les vieux arbres; au

pied des dunes vertes des fortifications propices aux rendez-vous des bonnes et des militaires. Et c'étaient, chaque semaine, des bouffées d'air frais dans la poitrine, de la verdure dans les yeux, de belles couleurs sur les joues...

En refaisant, très émue, ce trajet familier deux jours après la visite d'Albin, elle redoutait de vagues et délicieux dangers dont l'approche invisible la forçait à respirer plus fort, à presser le pas. Son cœur battait quand elle passa sous le portail rustique et fouilla des yeux les équipes de joueurs. Dans leur carré, le jeune homme l'attendait, seul, les manches de sa chemise à rayures bleues relevées sur ses avant-bras musclés, le bas de son pantalon de coutil retroussé sur ses souliers de toile aux semelles de caoutchouc. Aucun de leurs partenaires habituels n'était encore là, pas même Céline Louson, qui d'habitude arrivait avant les autres : la veille, Jeanne-Jeannette l'avait priée d'être exacte, par crainte du tête-à-tête avec Albin qu'elle appelait de tous ses vœux; mais la petite masque était capable d'avoir manœuvré tout exprès pour le lui procurer : car elle était un être d'amour qui ne pensait qu'à l'amour, pour ses amies comme pour elle, pénétrait les ruses qu'on se cache à soi-même, en ourdissait de plus savantes, et laissait son imagination vagabonder parmi des rêves et des caprices tout peuplés de princes charmans. Jeanne-Jeannette, qui la connaissait, ne fut guère surprise d'une défection qu'elle prévoyait un peu, souhaitait beaucoup, redoutait presque autant, mais elle s'en trouva toute gênée :

— Nos amis sont en **retard**, fit-elle en affectant un ton d'insouciance..

Albin répéta, comme un écho :

— En effet, ils sont en retard

Quelques secondes tombèrent lentement ; une fanfare sonna dans le lointain

— Pourtant, reprit-elle, il est au moins quatre heures et demie...

Il corrigea en regardant sa montre :

— Quatre heures vingt.

Et il éprouva le besoin d'excuser les retardataires :

— On a toujours tant à faire, à la veille des vacances !

Nouveau silence. Des autos ronflaient, en déposant des joueurs au bout de l'avenue. Pour dire quelque chose, Jeanne-Jeannette demanda :

— Savez-vous où vont les Louson, cette année?

— Quelque part en Bretagne, je crois. Et vous?

— Nous?... Oh! nous ne quittons guère Paris!... Peut-être irons-nous quinze jours à la mer, au plus près.

Sur ces mots, la jeune fille entra dans la cabane. Elle s'y attarda quelques instans, puis reparut en souliers blancs, sa raquette à la main. Ils s'assirent sur le banc de bois pour attendre. Dans les tennis voisins, les balles bondissaient aux sons des formules anglaises:

— *Play?... Ready!... Advantage!... Game!...*

Des rires ou des acclamations saluaient les coups maladroits ou réussis : c'était, sous les ramures, le gai fourmillement de jupes blanches, de vestons rayés, l'habituel chassé-croisé de beaux jeunes gens vigoureux et de jolies filles saines, bras nus jusqu'aux coudes, tailles sveltes dans les légères blouses transparentes. Albin et Jeannette parlèrent d'abord de choses indifférentes : du jeu de leurs voisins, de la chaleur qui commençait à s'alourdir dans les journées plus longues, des courses qui encombrent le quartier, des conférences de l'Odéon où l'on avait fait tout l'hiver un tapage du diable. Peu à peu, ils glissèrent à des propos plus intimes : Albin parla de ses études, de ses enthousiasmes, de son avenir, de ses rêves, même de son désir de vivre une belle vie, vouée à un seul sentiment, utile aux autres, généreuse et fidèle. Jeanne-Jeannette l'écoutait dans un émoi si rempli d'enchantement que, par crainte de s'y abandonner, elle voulut changer de propos au risque de lui déplaire:

— Peut-être que personne ne viendra, fit-elle en regardant vers la rue. Pourtant Céline est si régulière et demeure si près!

Interrompu dans son essor par cette remarque terre à terre, Albin suggéra :

— Etes-vous sûre que les demoiselles Louson sont encore à Paris?

Jeanne-Jeannette ouvrit la bouche pour répondre qu'elle les avait vues la veille; mais elle n'osa pas le dire, à cause de la demi-confidence faite à Céline.

— Je crois qu'elles ne partent qu'à la fin du mois, balbutia-t-elle.

Pour échapper à la honte de sa petite dissimulation, elle ajouta précipitamment :

— Si nous faisions un *single*, en attendant?

Albin, certes, eût préféré leur gentil bavardage. Mais le moyen de refuser une si juste proposition ? Il acquiesça sans entrain :

— Certainement, mademoiselle.

Il restait assis, l'air paresseux, les bras ballans. Elle dit, un peu coquette :

— Si cela vous ennuie ?..

— Pouvez-vous croire !

Il se leva, lui offrit le filet des balles :

— C'est vous qui servez, mademoiselle ?

— Si vous voulez...

Ils se mirent à jouer. De temps en temps, les hasards de la partie les rapprochant, ils échangeaient quelques paroles des deux côtés du filet :

— Décidément personne ne viendra...

— Est-ce pour cela que vous jouez si mal, monsieur Gressant?

— Oh ! vous savez que je suis irrégulier, mademoiselle !... Mais vous, comme vous êtes en forme !

Pour rien au monde, Jeanne-Jeannette n'aurait voulu qu'il la crût préoccupée ou distraite : elle s'appliquait donc, comme si elle n'eût eu d'autre souci que de renvoyer la balle. Elle gagna sans peine, par six contre deux. Elle mourait d'envie de reprendre la causerie, dans l'air qui fraîchissait ; pourtant elle proposa :

— Revanche ?

Il fallut bien accepter encore !

— Les autres ne viendront plus, dit Albin.

— Alors, nous ferions peut-être mieux de nous en aller?

— Oh ! non, je vous en prie, j'ai trop mal joué !

Il ajouta, d'une voix dont il contint à peine la passion :

— Je voudrais tant vous laisser un bon souvenir en partant !

— Eh bien, fit-elle, donnez-vous un peu plus de peine !

Il ne réussit guère mieux : sa pensée n'était pas au jeu : il aurait voulu que les balles se perdissent ou que l'orage éclatât.

Elle gagna de nouveau, par six contre trois. Il eut un geste d'humeur quand elle annonça :

— Jeu et partie !

— Je ne fais rien qui vaille aujourd'hui !...

Dans une inconsciente impulsion de coquetterie, elle lança :

— On dirait que je vous intimide !

Il répondit en s'avançant vers elle :

— Oh ! plus que vous ne croyez !

Jeanne-Jeannette sentit que les paroles attendues allaient jaillir, rougit et les arrêta :

— Qu'y puis-je, si vous n'avez pas de meilleure partenaire?... Il faut bien jouer, puisque nous sommes ici pour cela!... Allons, tâchez de gagner la troisième!

Il la gagna faiblement; mais il perdit la suivante, après un interminable « avantage de jeux. » L'heure avançait, le ciel rougeoyait au couchant, les champions des tennis voisins s'en allaient par groupes. Ils avaient joué sans un temps d'arrêt, comme à la tâche. Elle dit :

— Je suis un peu fatiguée.

Et ils se rassirent sur leur banc, pour reprendre haleine. Ils n'essayaient plus de parler, quoique le silence les gênât. Des minutes passèrent ainsi, lentes, délicieuses, lourdes comme les abeilles qui rentrent avec leur butin. Elle soupira, comme à regret :

— Maintenant, il faut que je parte!...

et ne bougea pas. Albin se penchait en avant, les yeux au sol, balançant sa raquette.

Il commença sans la regarder :

— Avant de vous en aller, mademoiselle ...

Il dut s'arrêter pour assurer sa voix : le rapide regard qu'il osa jeter sur Jeanne-Jeannette la lui montra troublée aussi, pressentant ce qu'il allait dire et détournant les yeux. Il se reprit :

— Peut-être vais-je mal faire en vous parlant?... Je ne sais plus!... Tout est si singulier, dans notre rencontre!... Jusqu'à ce hasard qui veut que nous soyons seuls!... Que voulez-vous donc que je fasse?... Il faut bien que je m'adresse à vous d'abord..., contre les usages..., pour savoir..., pour savoir...

Il s'interrompit de nouveau, la gorge sèche :

— Mon Dieu! que c'est difficile à dire!...

Tel était leur trouble qu'ils ne virent pas un voisin, entré dans leur enclos pour chercher une balle égarée, la ramasser presque à leurs pieds. Leurs regards voulaient se fuir, et pourtant ils lisaient l'un dans l'autre comme dans les livres ouverts : elle devinait les paroles qu'il n'osait prononcer, il savait qu'elle les attendait dans son cœur. Un moment, il chercha une autre forme à ses explications, n'en trouva pas, hésita encore- finit par tout dire en une seule phrase.

— Enfin, il faut que je sache si vous consentirez à partager ma vie?...

Il respira, comme un homme qui s'est déchargé d'un aveu trop lourd. Elle leva sur lui des yeux très tendres, mouillés de larmes, des yeux d'amour, qui répondaient. Ce regard, en exaltant Albin, lui rappela qu'il n'avait pas dit le plus difficile; il continua avec une émotion croissante :

— Hélas! ce n'est pas tout, mademoiselle!... Il faut encore que je vous demande si... si vous accepteriez... des conditions d'existence.. qui ne ressemblent pas à celles de votre famille,... des conditions que les miens aussi pourraient accepter..., celles que m'imposent ma foi..., et aussi... mon sentiment..., mon respect pour vous...

De nouveau, il regarda la jeune fille, vit ses sourcils froncés dans un effort inquiet d'attention, craignit de l'avoir froissée; il poursuivit pourtant, en lui prenant la main sans qu'elle songeât à la défendre :

— J'ai peur de vous blesser..., ou de vous faire de la peine?... Oh ! pardonnez-moi d'avance, je vous en supplie!... Vous comprenez, il faut que tout soit clair entre nous!... Je ne puis vous cacher la moindre parcelle de ma pensée... Comprenez-moi bien : je ne jette aucun blâme sur les vôtres, je vous jure... Je sais qu'ils ont agi selon leur conscience, je ne me permets pas de les juger... Mais ma conscience, à moi, parle aussi ; elle m'interdit de les imiter... J'ai le plus ardent désir de vous obtenir: pourrais-je vous emmener sous un toit que mon père maudirait?... Ah! je sentirais trop durement qu'il y manque quelque chose : la bénédiction dont mon âme a besoin!... C'est pourquoi je vous demande... d'être ma femme... devant tous... et devant Dieu!

Si troublée qu'elle fût dans la partie de l'être qu'ébranle ou bouleverse le premier contact avec l'amour, ces paroles soulevaient dans l'esprit de la jeune fille un monde de réflexions confuses et de rapprochemens. Peu de jours auparavant, Roberte Louson, petite personne aussi régulière que Céline était fantasque, lui racontait avec horreur les hésitations d'une de leurs anciennes compagnes de lycée, à qui un galant empressé osait parler d'amour sans dire un mot de mariage. C'était ici la contre-partie : il était aussi difficile à la petite-fille de Rémy Verrès d'accepter cet hommage correct, qu'à la jeune bourgeoise, tourmentée par ses vingt ans et encline à s'émanciper, de sortir délibérément des chemins battus. Dans un éclair, Jeanne-Jean-

nette eut l'intuition que, tandis qu'elle et les siens se croyaient à l'extrême opposé des autres, ils n'en étaient vraiment séparés que par une différence d'optique ou d'illusion. Ainsi, selon qu'on voit un passage immuable se réfléchir dans une glace ou dans une rivière, les toits des maisons et les cimes des arbres sont en haut ou en bas, — et ce sont toujours les mêmes arbres et les mêmes toits. De même, les règles de leurs existences n'étaient que des partis pris retournés, qu'un état civil à rebours; et donc, partout dans ce domaine où des forces adverses se combattent autour de l'amour, des obstacles identiques arrêtent nos désirs : que nos esprits les contemplent dans un miroir ou dans l'eau, ils sont là, comme les paysages dont nous pouvons changer la perspective, non la réalité. Ce fut un vaste problème qui se dressa soudain devant elle : elle eût voulu l'épuiser ou le résoudre avant de répondre, et ne faisait qu'en pressentir les termes obscurs. Comme elle restait silencieuse, avec un petit remuement de ses lèvres muettes, Albin demanda, en serrant plus fort la main qu'il tenait dans la sienne :

— Dites, est-ce que je vous aurais fâchée?... Oh! j'en aurais tant de chagrin!...

Sans entendre le son de sa propre voix, Jeanne-Jeannette balbutia :

— Non, non, monsieur... Seulement..., je suis... si surprise!... Je m'attendais si peu... Oh! monsieur Gressant, pourquoi me dites-vous tout cela?...

Il prit ces mots pour un reproche, et se défendit avec animation : il allait partir... maudites vacances!... Pendant trois longs mois, plus de tennis, plus de rencontres chez les Louson, plus de cours, de conférences, de concerts où l'on se voit de loin... Que faire donc, puisqu'elle tenait sa vie entre ses mains?... Il fallait bien s'expliquer, s'entendre... Pouvait-il demander l'assentiment de son père, sans être sûr qu'elle était d'accord avec lui, du moins sur ce point essentiel? Et tout en cherchant à la rassurer, en s'excusant, en plaidant, il trahissait le désarroi de son esprit, sa crainte sourde devant la bataille où il allait s'engager, devant les obstacles qui barraient leur route...

— Si vous saviez quel bouleversement dans les idées des miens! Songez qu'ils ont vécu de génération en génération sur leurs terres, parmi des paysans dont ils sont les guides, qui les

consultent pour toutes leurs affaires, qui les écoutent et les respectent, auxquels ils doivent l'exemple d'une vie droite et saine !... Songez qu'ils sont attachés de toute leur âme aux usages courans, aux croyances établies, aux lois que le temps a consacrées !... Songez qu'ils sont conservateurs et pieux, fils de vieux huguenots qui surent mourir pour leur conscience !... Dieu, la foi, le bien, le mal, ce sont pour eux des choses d'une réalité éternelle et terrible !... Ils ne supposent même pas la possibilité de liens comme ceux de votre famille... Je suis leur fils unique : ils m'ont élevé pour perpétuer leur foi, pour lutter contre l'invasion des mœurs qu'ils condamnent, des opinions qu'ils haïssent, pour défendre l'héritage moral de la race et de la patrie !... Moi-même, je partage leurs croyances... En dehors de vous et des vôtres, ceux qui professent ces doctrines sont à mes yeux les pires ennemis... Pensez, oh ! pensez combien il faut que je vous aime, pour me contredire de la sorte, et pour les braver !... Je ne suis pas lâche, mademoiselle, mais j'ai peur du moment où je leur parlerai !... Il me semble que j'entends leurs voix, que je vois leur surprise !... Et vous comprenez bien : ce n'est pas contre vous qu'ils s'élèveront; c'est contre un monde qu'ils jugeraient peut-être autrement s'ils le connaissaient, mais qu'ils ignorent, qu'ils ne peuvent comprendre, qui leur échappe et leur fait horreur... Que leur dirai-je, mon Dieu !... Il me faudra défendre ce que moi-même...

Il s'arrêta pour reprendre aussitôt, d'une autre voix, où vibra la confiance de la jeunesse et de l'amour :

— Pourtant, si je suis sûr que vous êtes avec moi..., que vos vœux m'accompagnent.., qu'après la victoire, vous mettrez votre main dans la mienne..., avec cet espoir, je me sentirai fort !... Dites, dites, voulez-vous me le donner?...

Contre son gré, parce que cette tendresse était contagieuse, parce qu'à cette voix l'amour grandissait en elle, parce qu'elle sentait fléchir sa volonté, mollir ses membres, vaciller ses pensées, Jeanne-Jeannette murmura, du ton presque d'une fiancée qui répond devant l'autel :

— Oui.

Aussitôt Albin s'exalta. Ce seul mot renversa tous les obstacles, il ne douta plus de rien, l'avenir rayonna devant lui :

— Oh merci !... Maintenant que craindrais-je? Vous êtes avec moi !...

Elle se reprenait déjà, avec cette fermeté tranquille qu'elle tenait de Pierrine, et qui mêlait une si jolie nuance grave à sa sensibilité :

— C'est un souhait plutôt qu'une promesse... Tout ce que vous me dites de votre famille, je le pense de la mienne: pas plus que vous, je ne ferai rien que mes parens ne puissent approuver... J'espère qu'ils comprendront: c'est tout ce que je puis vous dire...

Ainsi, l'obstacle subsistait de part et d'autre, immatériel, partant insaisissable : un bastion de croyances ou préjugés, d'idées plus solides que les faits ou plus inconsistantes que des nuées, construit par de lointains architectes pour repousser nos désirs, briser nos volontés. Jeanne-Jeannette le voyait de ses yeux moins éblouis que ceux d'Albin, dont cependant elle partageait l'ivresse : elle le voyait debout devant eux, barrant leur route, si solide que leur jeunesse et leur amour l'assiégeraient peut-être en vain, que ses canons les pulvériseraient comme une cohorte imprudente. Elle voulut du moins avertir son ami, en évoquant le vieux lutteur qui l'avait faite ce qu'elle était, dont l'esprit gouvernait son âme, dont la volonté douce et implacable pouvait briser son rêve :

— Sans doute, ce sera mon grand-père qui décidera. Il est la bonté même; mais ce qu'il croit juste, il le défend de toute son âme!... Et je ne sais pas, je ne puis pas savoir ce qu'il pensera de nous!...

Albin voulut répliquer : elle se leva sans l'écouter, comme pour mieux marquer que leur sort dépendait, non des paroles ou des promesses qu'ils pouvaient échanger encore, mais de ce vieillard qui ne savait plus rien de l'amour et ne pensait qu'à l'humanité.

— Maintenant, il est tard, il faut que je parte...

Ils étaient encore en costumes de jeu. Pendant qu'elle changeait de chaussures dans la cabane, Albin chercha les balles oubliées parmi le gazon. Lorsqu'elle reparut, il dit, en balançant le filet où il venait de les recueillir:

— Les voici toutes! nous n'en avons pas perdu une seule, aujourd'hui!

Elle voulait partir toute seule, tout de suite. Il obtint qu'elle lui permît, comme les autres fois, de l'accompagner jusqu'au tramway, et alla s'habiller à son tour. Jeanne-Jeannette l'atten-

dit, debout sous le platane qui leur prêtait son ombrage entre les parties : était-ce toujours le même platane ? était-ce le même soleil qui descendait à l'horizon? Une horloge sonna au loin : les heures avaient un autre son...

... Ils suivirent sans parler le boulevard Exelmans. Comme ils approchaient de la gare, Albin demanda la permission d'écrire après l'explication qu'il aurait avec sa famille. Jeanne-Jeannette répondit :

— Oui, mais vous me permettrez de montrer votre lettre à ma mère.

Il n'osa demander s'il pouvait espérer une réponse, sentant qu'elle ferait ce qui conviendrait le mieux, tant cette droiture simple lui inspirait de confiance...

En ce moment, les demoiselles Louson, qui couraient le quartier, surgirent devant eux. On s'expliqua :

— Pourquoi n'êtes-vous pas venues?...

— Nous avons eu des visites qui nous ont retenues, dit Roberte.

Céline ajouta, — et ses yeux bleus pétillaient de malice, et ses belles lèvres fraîches avaient un sourire gourmand :

— Qui est-ce qui était là?

Jeanne-Jeannette répondit simplement :

— Personne.

— Vous avez donc fait des *singles?* demanda Roberte.

Céline, plus curieuse :

— Combien?

— Quatre, dit Albin, avec un « avantage de jeu » à la fin, qui n'en finissait plus.

Les deux sœurs demandèrent ensemble :

— Qui est-ce qui a gagné?

— Pas moi! fit Albin, en riant.

— Alors, vous vous êtes laissé battre?

— Non, non, M^lle^ Pralie jouait magnifiquement!

Leur petit groupe arrivait à la gare, le tramway allait partir. Jeanne-Jeannette sauta légèrement sur la plate-forme, et ils se firent des signes amicaux. Puis la lourde machine disparut dans la rue Poussin. Profitant d'un moment où Roberte semblait distraite, Céline souffla dans l'oreille d'Albin :

— Vous ne vous êtes pas trop ennuyé, avec notre amie?...

Et comme il rougissait jusqu'aux oreilles, elle éclata de rire, d'un rire clair, insouciant, qui sonnait l'allégresse.

VIII

Les filles de Remy Verrès regardaient l'oncle Emmanuel comme un homme excellent, fort habile dans son art, précieux dans le besoin, généreux dans tout ce qu'il pouvait donner, mais fantaisiste à l'excès, et dont les idées manquaient de sérieux. Il représentait à leurs yeux ce que leur père appelait « le paradoxe du passé: » c'est-à-dire, la survivance obstinée, dans des « esprits faux, » des dogmes, des traditions, des préjugés surannés, dont l'édifice craque sous le ferment des temps nouveaux. Au lieu d'entendre ces craquemens avertisseurs, il se cramponnait aux murs ébréchés, aux pierres branlantes, aux poutres disjointes, avec l'inutile courage d'un vaincu prêt à mourir dans les ruines. Du reste, la perle des oncles. Chacune de ses nièces lui devait des services qu'on n'oublie pas: services d'argent à Pierrine dans les temps difficiles, à Hortense dans ses fréquens embarras, services de médecin à toutes, pour elles-mêmes ou pour leurs familles: quand Jeanne-Jeannette, à sept ans, faillit mourir d'une pneumonie ou quand la diphtérie s'abattit chez les Rhèmes. Aussi l'aimaient-elles très tendrement: un peu comme un second père, un peu comme un grand enfant qui ne se laisse plus soigner. Depuis le malheur de Louise, cependant, qui venait d'illustrer leurs propres expériences, Pierrine et Josèphe commençaient à le juger autrement: Pierrine surtout, qui avait le goût de réfléchir à ces choses, et mesurait depuis longtemps l'abîme qui sépare de la réalité pratique l'idéal de justice, de vérité et de liberté sur lequel l'arbitraire paternel avait réglé leur vie. Quand elle eut besoin d'un conseiller, ce fut donc à lui qu'elle pensa.

Il vivait seul, parmi ses éclopés, soigné par la concierge qui faisait son ménage, très chétivement, parce qu'il aimait à donner, avec tout son superflu, le plus possible de son nécessaire. Sur la porte, à côté du gland usé de la sonnette qui ne marchait plus, un écriteau recommandait d'entrer sans frapper: car, n'ayant ni groom ni soubrette pour recevoir ses humbles cliens, l'oncle Emmanuel n'entendait pas qu'on le dérangeât, non plus que son infirmière, pendant les pansemens. Depuis beaucoup d'années, il n'avait plus d'heure fixe pour les repas, plus un lit fait chaque soir, plus de rideaux à ses fenêtres, plus un meuble

élégant dans ses quatre pièces, encombrées de baquets et de malades, qu'emplissait l'odeur fade de l'eau tiède et des linges humides. De même, il n'avait plus de vie intime, lui qui savait pourtant ce que c'est que de donner toute son âme. Les souvenirs de son douloureux passé s'étaient amortis peu à peu dans sa lutte quotidienne contre la douleur physique et la noire misère. Ses nièces ignoraient son roman, sauf Pierrine, qui en avait saisi quelques échos: par une de ces contradictions dont la vie est tissée, ce régulier, cet apologiste de l'ordre établi, ce défenseur sincère des vieilles traditions familiales, s'était dépensé pendant dix ans dans un adultère triste et passionné, dénoué par une tragique catastrophe. De cet unique amour, emporté dans la mort sans s'être jamais épanoui librement, il gardait de très beaux souvenirs, gâtés par ce goût de cendres que les baisers coupables laissent aux lèvres honnêtes. Posé sur sa table parmi le désordre des papiers, dans un cadre en vieil argent, un élégant portrait de femme, miniaturé sur vélin, semblait le suivre d'un regard vivant encore, très doux, très tendre, d'une tristesse infinie. Lui, le regardait souvent : jamais sans revoir, sous l'abondance des cheveux relevés, dans ce beau front tranquille, le trou noir de la balle vengeresse.

Si généreux qu'il fût pour ses nièces et ses malades, l'oncle Emmanuel réglait ses dépenses avec beaucoup d'ordre: le philanthrope, toujours prêt à faire largesse de ses honoraires quand il en recevait, redevenait le plus économe des bourgeois pour conserver son patrimoine. Jamais il ne touchait à son capital, placé en fonds de tout repos; il s'imposait de ne jamais dépenser plus de la moitié de son revenu; et il capitalisait le reste, comme un avare: « car, pensait-il, et disait-il aussi parfois, Dieu sait l'avenir que les folies paternelles réservent à mes nièces! » Ce qu'il savait ou pressentait de leur existence, entretenait d'ailleurs cette inquiétude: très perspicace, avec ses airs de n'y pas voir, il devinait bien des lézardes dans le bâtiment, sous les façades; logicien comme son frère, bien qu'autrement, il concluait « que tout cela finirait mal, » et qu'une fois ou l'autre, son argent préviendrait quelque catastrophe; observateur sagace, il s'était fait de ses pseudo-neveux une idée assez juste, en sorte qu'il connaissait leurs caractères, prévoyait leurs lendemains. Un soir de Saint-Sylvestre, qu'on égayait chez Verrès la traditionnelle réunion de famille par des expériences de chiromancie,

— l'astronome avait un goût marqué pour ces à-côté de la science, — il prit la main de Charles-Jacques, l'examina avec attention, comme s'il déchiffrait tout de bon le sens des lignes entre-croisées, et dit brusquement, en lui plantant son regard dans les yeux :

— Vous, mon cher, méfiez-vous des femmes, elles vous ruineront!

Rhèmes haussa les épaules, en riant jaune, tandis que ses tics lui tiraillaient furieusement les joues; comme Josèphe rougissait jusqu'à la racine des cheveux, l'oncle aggrava son cas en ajoutant:

— Et ce ne sera pas la vôtre!

Mais Rémy Verrès, ayant à son tour étudié la main révélatrice avec le plus grand sérieux, déclara qu'il n'y voyait rien de semblable.

Des quatre sœurs, Pierrine était la préférée de l'oncle Emmanuel: il l'aimait pour la faute maternelle dont son innocence avait pâti, pour son enfance sans rayon, pour ses qualités, — le bon sens, le courage, la droiture, — qu'il prisait entre toutes, parce que son dévouement à ses sœurs plus jeunes n'avait jamais été récompensé, et aussi pour la couleur de ses cheveux et la noblesse de ses allures, qui lui rappelaient celle qu'il avait tant aimée, et encore parce qu'il soupçonnait que la vie, aux côtés de l'inquiétant Pralie, lui prodiguerait les plus dures leçons. Sur ce dernier point, au surplus, il en était réduit aux conjectures, Pierrine ayant toujours dédaigné de se plaindre: et si parfois il eût souhaité qu'elle lui témoignât plus de confiance, il l'admirait pour cette fierté qui la drapait superbement. Quand il la vit entrer comme un rayon dans son hôpital, il crut à l'une de ces brèves visites qu'elle aimait à lui faire entre deux courses ou en sortant du Bon-Marché, le plus souvent avec Jeanne-Jeannette: un bon baiser sur chaque joue, quelques phrases affectueuses, des nouvelles des uns et des autres, de rapides questions sur sa santé ou ses malades, puis le refrain final: « Maintenant, il faut que je me sauve! » — et le froufrou des jupes fuyant dans l'escalier. Gracieuse diversion à la tâche monotone, souffle printanier glissant sur les estropiés qui sortaient à demi leurs jambes ou leurs bras des baquets, frais parfum subtil qui flottait un instant dans cette atmosphère de buanderie...

...— Ah! c'est toi, ma bonne Pierrine!... Gentil, de penser à ton vieil oncle!...

Ils circulèrent parmi les malades, qui se redressaient en suivant de leurs yeux tristes cette élégance, cette beauté; et ils gagnèrent la petite pièce où l'oncle donnait ses consultations.

— Comment va Louise? demanda-t-il en s'asseyant. Sais-tu?

— Pas trop bien : elle dort mal, elle a des cauchemars.

— Pauvre petite! il lui faudra du temps...

Il allait s'attendrir; brusquement, il changea de ton :

— C'est le premier accroc au fameux système, j'entends le premier qui se voie. Peut-être n'est-ce pas le seul?

Pierrine inclina la tête, et murmura :

— Non, certainement, ce n'est pas le seul.

Son accent contenu prêtait à ses paroles une vibration douloureuse, que l'oncle entendit. Il la regarda un instant, devina qu'elle avait quelque chose à dire, et, suivant sa méthode, lui posa une question nette et impérative :

— Voyons, qu'as-tu, toi?...

Elle essaya de sourire.

— Ce serait long.

— J'ai du temps : parle!...

Alors, avec une émotion contenue que trahissait à peine un léger tremblement des lèvres, Pierrine raconta les secrètes tristesses de sa vie : le terrible caractère de Léonce, réprimé dans les années d'adversité, éclatant au moment où les soucis d'affaires devenaient moins cuisans; son humeur s'irritant à mesure que la jalousie l'aveuglait; plus récemment, l'alcool mêlant son poison à ce virus intérieur pour lui brûler le sang. Elle s'exprimait avec efforts, par petites phrases hésitantes qu'elle arrachait une à une à son orgueil, et tout en livrant avec honte ces secrets jusqu'alors si bien gardés, refoulait les aveux par trop humilians qui montaient à ses lèvres. C'est ainsi qu'elle tut le dernier épisode, dont sa chair et son âme gardaient les meurtrissures. Elle sentait bien qu'en confessant cette injure, elle changerait la couleur de son récit; mais son honneur lui commandait de se taire, et fut le plus fort. L'oncle Emmanuel soupçonna-t-il qu'elle lui cachait le pire, comme il devinait parfois des symptômes que ses cliens n'avouaient pas? Il l'écoutait, prenant malgré lui l'air fermé qu'il imposait à son visage quand un patient, assis sur la même chaise, lui décrivait

un mal dont le traitement exigeait toute son énergie et son autorité. Par momens, il poussait de petites exclamations professionnelles, qui ponctuaient à l'habitude ces récits, souvent confus ou interminables :

— Je sais! je sais!... Ah! vraiment?... Bon, bon!

Lorsque enfin Pierrine s'arrêta, il leva les deux mains, les laissa retomber sur la table, et s'écria :

— Je me doutais un peu de tout cela, ma pauvre petite!...

Puis il se mit à réfléchir, en dessinant des bras et des jambes sur un papier, comme s'il hésitait devant les formules d'une ordonnance compliquée. Enfin, il releva les yeux sur sa nièce, et dit :

— Que veux-tu? Il faut plus de patience aux unis qu'aux époux!... Votre union libre n'est libre que si tout va bien : au moindre grincement, elle devient le pire des esclavages... Les difficultés grossissent, vous vous débattez sous votre liberté comme sous un poids de plusieurs atmosphères... Ainsi, toi, je suppose que tu sois mariée comme tout le monde... L'hypothèse ne t'offense pas?... Eh bien! tu pourrais demander la séparation : ce qui est une solution digne; ou le divorce, à la rigueur, dont tu sais ce que je pense... Dame! quand on ne peut décidément plus vivre ensemble! Il en va comme de ces opérations qu'on accepte dans les cas désespérés, parce qu'elles vous offrent une dernière chance de salut... Mais il faut être certain que l'imagination ni la sensiblerie n'y sont pour rien!

Il regarda Pierrine avec sévérité, comme pour s'assurer qu'elle n'exagérait pas ses griefs; voyant de grosses larmes éloquentes et silencieuses trembler au bord de ses cils, il murmura :

— Ah! diable!..

Et il se remit à dessiner des pièces anatomiques. Il en couvrit toute une feuille, qu'il froissa et jeta au panier. Puis, comme il arrive souvent aux gens dans l'embarras, il conclut ses réflexions intérieures par une sottise :

— S'il n'y avait pas ta fille, je te dirais peut-être : « Eh bien, c'est le cas d'éprouver le système: reprends ta liberté! » Ce serait à mon corps défendant, mais...

— S'il n'y avait pas ma fille, interrompit Pierrine, croyez-vous que je vous consulterais?...

Il était mécontent de lui-même; il murmura :

— Je vous l'ai toujours dit, parbleu! Ce n'est pas la loi, c'est l'enfant, c'est-à-dire la nature même, qui fait l'union indissoluble!... C'est ainsi parce que c'est ainsi, et personne n'y peut rien!...

Le silence recommença. Pierrine voyait bien que son oncle pensait à quelque chose qu'il hésitait à dire, par crainte sans doute de regretter plus tard les lourdes conséquences de paroles légères. Il ouvrit la bouche pour parler, et s'arrêta. Sa figure s'agitait. Il tapota son toupet. Enfin, il se décida :

— Il faut pourtant que je te dise tout, commença-t-il. Tu n'as pas l'air de te douter que tu es maîtresse de la situation?...

Pierrine se récria :

— Moi!...

— Oui, toi!... Tu ne te souviens pas de ce qui s'est passé quand vous avez fondé votre commerce?...

— Non... C'est-à-dire, nous sommes allés chez un notaire, nous avons signé des papiers...

— Qu'est-ce qu'il y avait, sur ces papiers?...

— Je ne sais plus : il y a si longtemps de cela!...

L'oncle Emmanuel prit son air le plus malin, et se mit à fouiller dans ses tiroirs, tout en disant :

— Heureusement que je me rappelle, moi!... Ton brave homme de père était prêt à donner tout ce qu'il avait à son « commandant, » sans conditions, sans garanties, comme un étourneau qu'il sera jusqu'à la fin!... Il disait déjà, comme il répétait l'autre jour à propos de ce gredin de Gagnery : « Quand on confie sa fille à un homme, c'est qu'on l'estime, et sa parole suffit en toute chose! » Ah! l'incorrigible idéologue!... Heureusement qu'on avait besoin de moi : j'ai bataillé, j'ai tenu bon, je n'ai rien donné que contre un contrat bien en règle!...

Il venait de retrouver le papier, serré dans une enveloppe jaune; il en résuma les clauses essentielles :

— Très bien fait, ce contrat!... Ton père et moi, nous consentons à commanditer M. Pralie et M^me^ Pierrine Bleu, dite Verrès... Remarque que, sans la bêtise de ton père, tu porterais tout simplement son nom!... Tu t'associes avec M. Pralie pour l'exploitation d'un commerce dont nous sommes les commanditaires... Comme cette association commerciale est à base de vie commune, tu es en réalité M^me^ Pierrine, dite Verrès, dite Pralie : c'est plus long, mais cela n'a rien à voir avec les

affaires, et c'est toujours toi... Maintenant, écoute bien!... « Les commanditaires stipulent un intérêt commercial... » Ton père n'en voulait pas entendre parler. Il avait tort. Au surplus, vous l'avez toujours payé!... « Ils réclameront, pour tenir lieu de leur part dans les bénéfices, l'attribution du fonds de commerce et de ses accessoires à Mme Bleu, qu'ils veulent ainsi gratifier... » Voilà où j'ai été malin!... Mais voici qui est mieux encore!... Chacun de vous peut demander la liquidation quand il le veut... Seulement... seulement... « En cas de liquidation, le fonds de commerce avec les objets qui le constituent et se trouvent déposés dans la boutique, dans l'appartement, dans les magasins et succursales, restera la propriété de Mme Bleu, sans que celle-ci soit tenue à aucun dédommagement, pour satisfaire à l'obligation prise envers les commanditaires!... » Comprends-tu?

— Pas très bien.

— C'est pourtant clair!... J'avais étudié ton Pralie; je le savais imprévoyant, passionné de son commerce comme je peux l'être de mon art; j'ai supposé qu'il s'occuperait de le développer plutôt que d'acheter des valeurs avec les bénéfices... Me suis-je trompée?

— Non. Presque tout ce que nous avons gagné a passé dans notre fonds : il est le plus clair de notre fortune.

— Eh bien! ma petite, il est à toi!... Sauf l'argent déposé dans les banques, que vous partageriez par moitié...

— Mais... C'est Léonce qui a travaillé! protesta Pierrine. Depuis des années je ne m'occupe presque plus des affaires... Pour tenir les comptes, tout au plus!...

L'oncle Emmanuel brandit le papier timbré.

— N'importe! c'est votre contrat!

— Il est injuste!

Un instant agressive et malicieuse, la figure de l'oncle Emmanuel avait repris son expression coutumière de bonhomie un peu narquoise :

— Ton anarchiste de père aime à dire que le droit est la codification de l'iniquité, reprit-il. C'est parfois vrai. Remarque pourtant que, dans votre cas, cette injustice nous permet du moins d'en prévenir une autre. Ainsi s'arrangent, cahin-caha, les choses humaines : le mal corrige le mal, et la vie passe... Qu'adviendrait-il de votre fille, en effet, si vous vous sépariez?... C'est toi qui l'as reconnue : ainsi l'a encore voulu ton père, qui

en usa de même pour tes sœurs et pour toi... La première fois qu'il me parla de ces folies, quelque temps avant ta naissance, je ne le pris pas au sérieux... Je me trompais : il l'était, comme il l est toujours... Je lui dis en enrageant : « Sois du moins conséquent, énergumène! Fais inscrire tes enfans *père et mère inconnus!* » Il m'expliqua : « Nous sommes dans une période de transition ; » — c'est toujours ce qu'ils disent! — « en attendant l'âge d'or où toute chose sera ce qu'elle devrait être, il faut bien transiger avec l'Absolu! Or, un enfant doit avoir un nom, dans le monde stupide où nous vivons : eh bien! la mère est là, car c'est d'elle qu'il dépend le plus, c'est à elle qu'il appartient selon la véritable loi naturelle... » Il a fait pour vous autres tout ce qu'il a voulu : ta mère, ma pauvre petite, ne s'occupait guère de ces choses-là! Quant à celle de tes sœurs, il l'aurait fait passer par le trou d'une aiguille... Seuls, tes grands-parens maternels ont protesté : ce sont de simples braves gens, qui ne comprennent rien aux théories sociales ; aussi personne ne les a écoutés... Ainsi se sont créées vos traditions : quand des enfans vous sont nés, vous les avez traités de même : il n'y a qu'Albrun qui ait tenu à reconnaître les siens, parce qu'il a la bosse de la légitimité, celui-là!... Résultats?... Jeanne-Jeannette n'a pas plus de droits aux biens qu'au nom de son père : elle n'a légalement d'autre famille que toi...

Pierrine, qui suivait avec la plus grande attention, interrompit :

— Et mon père?...

— Mais non!... Ton père n'est pas son grand-père... Elle n'a que toi, comme toi, tu n'as jamais eu que ta mère... Que ton père meure demain sans testament, c'est moi qui serai son héritier... Que ce soit Léonce, ce seront ses collatéraux ou, à défaut, l'État, qui est rapace... Il fallait prévoir tout cela : je l'ai prévu, moi; c'est pourquoi j'ai imposé ce contrat, en avançant mon argent...

Il s'arrêta, pris d'un scrupule, et conclut, d'une voix moins sûre :

— Est-il juste? est-il injuste?... Il est ce qu'il devait être pour assurer ton avenir et celui de ta fille... Voilà!

Pierrine restait pensive, tâchant en vain de découvrir quels principes, quels soucis d'intérêts éloignés et collectifs, quel plan savant d'architecture sociale avaient élaboré ces prescriptions,

qui choquaient à la fois son sens rudimentaire de l'équité et ses idées sur l'égalité des naissances. Peu rompue à de telles réflexions, elle ne parvenait pas à concevoir la raison d'être du vaste édifice, dont elle ne percevait que le pan de mur où elle s'abritait; mais elle en pressentait l'implacable logique, et devinait obscurément que la sagesse du docteur n'avait pu parer à toutes les conséquences de leur organisation extra-légale.

— Hélas! fit-elle après un long silence, ce n'est pas seulement d'argent qu'il s'agit, mon cher oncle!... Que serait Jeanne-Jeannette, son père parti?... Il emporterait le nom qu'il lui prête!... Or, ce n'est rien et c'est tout: c'est l'ombre qu'un homme a vendue au diable, la croyant inutile, et sans laquelle il ne peut vivre... Que serais-je moi-même, fût-ce en restant propriétaire de tous ces biens qui ne sont à moi que par un artifice légal?... Léonce garde le pouvoir de nous enlever, en s'en allant, la respectabilité qui nous couvre, la tolérance dont nous profitons, l'espèce d'estime à laquelle nous devons de n'être pas traitées comme des filles... Tout cela, c'est une fiction qui dépend de lui, — et dont nous avons cent fois plus besoin que lui, Jeannette et moi... Vous le voyez, je n'ai qu'à supporter, du moins jusqu'à ce que ma fille soit à son tour...

Comme elle s'arrêtait devant le mot, l'oncle Emmanuel corrigea :

— Unie?...

— Mariée, j'espère...

Il se leva de son fauteuil, lui mit les mains sur les épaules et deux gros baisers sur les joues.

— J'étais sûr que tu y viendrais la première! s'écria-t-il. D'abord, tu es la plus sage. Et puis, l'expérience, il n'y a encore qu'elle dont les leçons profitent, — sauf à ces théoriciens du diable qui ne se meuvent que dans l'abstrait!... Elle est comme ces preuves d'arithmétique qui ne font pas l'opération, mais qui montrent si elle est juste ou fausse... Les autres comprendront comme toi... Par malheur, il est plus facile de voir l'erreur que de la réparer. Comment sortirez-vous de votre cercle vicieux?... En arrangeant sa vie selon sa formule, votre père a engagé la vôtre, puis celle de vos enfans et des enfans de vos enfans. Il a voulu devancer les temps : il n'a réussi qu'à vous mettre hors la loi, — et peut-être s'apercevra-t-il bientôt que cela n'est pas drôle!... Dès maintenant, ma pauvre Pierrine,

trouveras-tu quelque bon jeune homme pour épouser ta fille, — car elle est à toi, la pauvre, et n'est qu'à toi, comme la boutique?

— Peut-être.

L'oncle Emmanuel exulta :

— Ah! s'il y en a un, prends-le vite!... Ne laisse pas échapper l'oiseau rare!... Les anciens disaient que l'occasion...

Pierrine dut remettre les choses au point :

— Nous n'en sommes pas encore là, dit-elle... Non, non, pas tout à fait... J'ai un peu d'espoir, voilà tout!... Seulement, il y a tant d'obstacles!... Il me semble que notre maison craque de tous les côtés... Songez! nous avons déjà l'affaire de Louise... Peut-être y aura-t-il demain quelque malheur chez les Rhèmes... Moi-même, — où prendrai-je la force de supporter encore?...

Toutes ses rancunes lui montèrent aux lèvres; elle cacha sa figure dans ses mains, et laissa échapper l'aveu qu'elle avait héroïquement refoulé au début de l'entretien :

— Il me bat, maintenant!...

Le docteur tendit le poing en criant :

— Le gredin!...

Comme elle s'écrasait, honteuse d'avoir parlé, il se tut un moment, domptant sa colère et son indignation. Puis il reprit, avec un geste énergique :

— Eh bien! supporte!... Supporte en pensant à ta fille!... Vous autres, qui possédez la joie des enfans, même avec tant de soucis, pouvez-vous vivre encore pour vous-mêmes?... Nous, les célibataires, les isolés, nous ne sommes rien; nous disparaîtrons demain tout entiers, sans laisser la moindre trace derrière nous, comme la plus vaine des ombres éphémères... Vous, vous avez en eux une part de durée, vous avez comme une étincelle d'éternité... Vous leur devez tout votre être, vous ne leur sacrifierez jamais assez complètement vos désirs, vos joies, votre cœur, votre vie!... Qu'ils aient ce qui vous a manqué, voilà ce que vous pouvez souhaiter de meilleur!... Quel triomphe pour toi, si par ta patience, ta vertu, ton courage, tu prépares à ta fille un sort plus digne, une vie meilleure, si tu la fais rentrer dans l'harmonie où les rêveries de ton père vous ont jetées comme des notes dissonantes!... Nous ne savons jamais ce qui sortira du bien que nous pouvons faire : c'est pourquoi il nous faut y tendre de toute notre âme... Supporte tout, Pierrine, et tu la sauveras!

Il avait grandi, comme grandit celui qui, dans une heure grave, parle la langue du sacrifice et de la vérité. En l'écoutant, Pierrine sentait renaître sa vaillance : subies pour sa fille, ses souffrances, ses humiliations même deviendraient une source de fierté. Elle le pressentait depuis quelque temps, sans doute, et sa lumière intérieure lui montrait son chemin. Mais à la voix de ce vieillard, il s'éclairait d'un jour plus pur, elle le voyait plus droit, moins difficile; son courage augmentait, comme sa volonté de le suivre jusqu'au bout; et ce fut d'un pas plus léger qu'elle retraversa le dispensaire où de nouveaux malades apportaient de nouvelles souffrances.

IX

Peu de jours après son retour au foyer, Louise s'aperçut qu'elle était enceinte. Elle douta, elle cacha ses craintes, elle raidit sa volonté pour vaincre ses malaises, elle réussit par moment à se persuader qu'ils tenaient à d'autres causes et seraient passagers. Ils devinrent plus impérieux; elle résista. Tant qu'elle était seule à savoir, tout en épiant le changement de son visage que tirait, tachait, marbrait le travail de l'organisme bouleversé, elle gardait un reste d'espoir, un semblant d'illusion. Son père, aveugle comme en tant de choses, s'inquiétait à peine de sa « mauvaise mine; » ses sœurs, absorbées par leurs propres soucis, l'attribuaient aux émotions. M^me^ Monnetier, bonne femme un peu simple, ne pensait jamais qu'aux petites choses du ménage, où elle s'absorbait. Une rencontre avec l'oncle Emmanuel, plusieurs fois évitée, déchira le voile.

Il vint un soir dîner, à l'improviste, comme il faisait à longs intervalles. Tout de suite, Louise sentit qu'il ne la quittait pas des yeux; et ces petits yeux clairs, embusqués sous la broussaille des sourcils, semblaient ouvrir le corps avec une sûreté de scalpel, pénétrer jusqu'au fond des organes, y saisir les germes du mal ou de la vie. Elle se sentit misérable sous leur regard qui notait ses couleurs plombeuses, ses traits déformés, la perte si rapide de sa fraîcheur, de sa joliesse. Des vapeurs lui montaient au cerveau : comme le docteur se lançait dans des explications sur l'état de plus en plus grave de Marius Vadret, elle le crut distrait, se leva de table et sortit avant la fin du repas. Mais l'oncle Emmanuel ne l'avait pas perdue de vue : dès

que la porte se fut fermée derrière elle, il s'interrompit et demanda tout net, en interrogeant des yeux son frère d'abord, puis Mme Monnetier :

— Qu'a donc Louise ?

Mme Monnetier entendit de travers, et lui apporta du pain. Verrès expliqua tranquillement :

— Elle est un peu nerveuse. Quoi d'étrange, après de telles émotions?... Du reste, je la trouve mieux depuis deux ou trois jours : elle reprendra peu à peu l'équilibre.

— Tu crois?... L'as-tu bien regardée?... Si c'était?...

— Que veux-tu que ce soit?

Le docteur brandit sa fourchette, en soufflant comme un furieux, et son toupet frémit de colère :

— Mais... voyons !...

Cette fois, Verrès comprit. D'un petit geste furtif de la main gauche il écarta l'hypothèse; et il dit :

— J'espère que non... Pourtant il faudra prendre garde...

Puis il s'adressa à la gouvernante, en élevant la voix :

— Avez-vous remarqué des symptômes inquiétans chez Louise, madame Monnetier?

Il fallut répéter trois fois la question, d'ailleurs inutile; ahurie par son infirmité, la bonne femme se rendait peu compte de ce qui se passait autour d'elle :

— Louise? fit-elle... des symptômes?... non, non, rien...

Louise rentrait, toute pâle, tâchant de sourire. Comme elle voulait regagner sa place, l'oncle l'arrêta au passage, lui prit les poignets, la tint debout devant lui en la regardant au fond des yeux, comme autrefois quand elle avait des malaises de croissance :

— Voyons, Louise, qu'est-ce que tu as?

Elle essaya de se dérober encore, la gorge pleine de sanglots :

— Rien... rien... Il fait si chaud, ici!... C'est passé...

Son visage la démentait : un éclair d'affreuse angoisse traversa ses yeux, un frisson la secoua toute. L'oncle alors brusqua les choses :

— Tu as le masque, ma pauvre petite!...

Et il se mit à l'interroger, de cette voix autoritaire qu'il savait prendre avec les malades récalcitrans. Elle serrait les dents pour se contenir; elle voulait mentir et n'osait pas; telle une accusée, voyant se rétrécir autour d'elle le cercle accablant

des preuves, se débat sous l'étreinte de la vérité. L'oncle Emmanuel, qui avait vu tant de maux de toute espèce, savait quand il faut être sévère ou s'adoucir; abandonnant sa voix de juge, il se fit compatissant, très tendre :

— Tu voudrais te tromper toi-même, mon enfant; à quoi bon? Empêche-t-on le malheur d'entrer quand il est sur le seuil?... C'est un hôte à qui l'on ne peut pas fermer la porte; mais en le regardant en face, on se sent plus fort contre lui!

Alors le désespoir, si longtemps comprimé par des efforts qu'appuyait un semblant d'illusion, éclata, les sanglots lâchés secouèrent le pauvre corps de la malheureuse, qui s'abattit aux pieds du docteur. Mme Monnetier, ayant écouté avec ses yeux, comprit enfin, et courut chercher son flacon de fleur d'oranger : le remède infaillible, dont une cuillerée, dans un verre d'eau...

Verrès s'empressait gauchement auprès de sa fille, à qui le docteur bassinait les tempes avec une serviette d'eau mouillée. Elle n'était pas évanouie : elle se remit assez vite, elle se releva; et Verrès balbutiait, en regardant l'oncle Emmanuel :

— Es-tu sûr de ne pas te tromper?

Comme Mme Monnetier, ayant installé Louise dans un fauteuil, lui offrait le breuvage magique, le docteur se tourna vers son frère, le poussa dans un angle de la pièce, se mit à l'apostropher avec véhémence, en baissant la voix pour que Louise ne l'entendît pas :

— Quand donc ouvriras-tu les yeux sur la réalité?... Quand reconnaîtras-tu, éternel illusionniste, l'infrangible lien qui rattache les effets à leurs causes?... Tu donnes ta fille, qui est bien bâtie, à un gaillard construit comme tout le monde. Ils passent quinze jours ensemble. C'est peu, j'en conviens, pour une union qui devait durer toute la vie. Mais, astronome du diable, tu sais pourtant que cela suffit!... Et quand il arrive ce qui devait arriver, tu t'étonnes comme si la lune tombait dans ton télescope!... N'est-ce donc pas la nature?... Et la logique même, la vraie, celle qui ne dépend pas de vos paradoxes, mais des lois élémentaires de la vie, de l'ordre même des choses!...

Verrès n'osait pas contredire, forcé et confus de reconnaître que son optimisme se trouvait en défaut. Pour interrompre l'algarade, il fut embrasser sa fille qui l'attira contre elle, toute frissonnante, pleurant toujours; et il lui caressait les cheveux en cherchant des paroles consolantes, de ces paroles qu'on

adresse à toutes les douleurs et qui les calment à peu près comme l'eau tiède de Mme Monnetier : il faut être courageuse;... on souffre moins quand on résiste;... beaucoup d'affections l'entouraient, l'aideraient dans sa peine... Puis il revint à son frère, pour reprendre à voix basse la discussion et la pousser dans une voie nouvelle qu'ouvrait son incurable optimisme:

— Oui, sans doute, cette chose qui remplit de joie le couple qui s'aime, est un malheur dans les circonstances où nous sommes... Qui sait pourtant si elle ne ramènera pas l'infidèle?... Il nous reste la chance que Gagnery, informé, comprenne son devoir...

L'oncle Emmanuel l'écoutait avec stupéfaction :

— Son devoir! s'écria-t-il, son devoir?... Est-ce qu'il y a encore un devoir?... Vous en avez chassé jusqu'à l'idée, tes amis et toi! Vous l'expulsez des consciences, où les gens raisonnables ont tant de peine à le maintenir! Vous vous en déchargez comme d'un lest embarrassant!... Son devoir! Ce gaillard-là s'en fiche comme de colin-tampon! Je parierais qu'il a déjà recommencé avec une autre!

Un instant décontenancé, le vieil illusionniste retrouvait sa foi dans l'humanité progressive, sa confiance dans les vertus des hommes. Il eut un de ces regards de croyans qui invoquent leur Dieu, un geste de prédicant qui puise un argument nouveau dans ses inépuisables magasins :

— Les hommes sont souvent capricieux et faibles, dit-il. C'est vrai. Souvent aussi, ils valent mieux que leurs actes, et pèchent sans méchanceté. Les conséquences de leurs fautes les remettent dans le bon chemin : on les voit alors revenir de très loin, ou s'élever bien au-dessus d'eux-mêmes. Gagnery n'est peut-être qu'un garçon léger : quand il comprendra l'étendue de sa responsabilité, peut-être qu'il tiendra à honneur...

Le docteur l'interrompit ;

— Incorrigible!...

Verrès avait déjà retrouvé son sourire confiant, cette assurance qui ne le quittait jamais :

— Incorrigible? Soit! Il y a une grande force, dans une foi qui ne fléchit pas! Rien de ce que j'ai vu ne saurait ébranler la mienne : ma carrière est déjà longue, et mes expériences, en somme, ne m'ont pas démenti. Le mal est une ombre qui se rétrécit lentement : avertis, éclairés, les hommes s'efforcent d'en

quitter les sentiers. Je verrai Blaise. Je lui expliquerai les torts qu'il a eus. Pourquoi ne nous reviendrait-il pas?

En s'animant, il oubliait de surveiller sa voix. Louise entendit ces paroles, et se dressa sur son fauteuil en protestant :

— Non, père !... Non, jamais !... Non, non !

Les yeux agrandis par l'épouvante, les mains tendues, elle se raidissait contre l'ennemi évoqué de la sorte, comme s'il approchait déjà pour la reprendre, avec cette étincelle d'enfer qu'il avait dans les yeux, le mauvais sourire de ses minces lèvres cruelles ; et elle parla, de sa voix entrecoupée de sanglots, qui s'affermit peu à peu : plus rien de commun avec lui, plus rien !... surtout pas cet enfant, dont il n'était pas digne !... Elle l'élèverait seule. Elle serait une bonne mère. Elle l'aimait déjà... Mais qu'on ne lui parlât plus de l'être odieux qu'il lui fallait oublier pour retrouver le goût de vivre !

Les forces lui revenaient avec le courage : elle ne pleurait plus ; elle se redressait, prête à la lutte. Verrès voulut répondre : sans s'apercevoir des contradictions où il s'enlizait, il avança des argumens qu'il eût désavoués la veille : l'enfant a besoin d'un père ;... pour le lui conserver, la mère doit user d'indulgence, imposer silence à des ressentimens légitimes, se montrer grande dans le pardon... Louise interrompit :

— Si le père est indigne ?...

Et, la voix ferme, l'œil ardent, elle se mit à rétorquer Verrès par les raisons mêmes qu'il invoquait d'habitude, quand on discutait dans l'abstrait : la femme est-elle une esclave, dont la dignité ne compte pour rien ?... n'a-t-elle pas des droits, des devoirs envers elle-même ?... Qu'est-ce que l'enfant peut gagner à l'avilissement de la mère ?... qu'est-ce qu'il peut attendre d'un foyer où sévit la discorde ?...

Puis, quittant ces généralités, elle invoqua leur cas, leurs arrangemens de famille, leurs opinions connues de tout le monde :

— A quoi donc nous servirait-il d'être plus libres que les autres, s'il faut nous incliner plus bas, obéir aux mêmes préjugés, plier sous la même servitude ?... Tu nous as toujours dit, père : « Quand deux êtres ne s'accordent plus, aucun joug ne saurait les asservir à la vie commune. » Eh bien, je ne marcherai jamais avec cet homme, je ne peux pas !...

Pour une fois, l'oncle Emmanuel allait plaider dans le même

sens que son frère, — si différens que fussent leurs motifs :

— Je vous l'ai souvent répété, s'écria-t-il, vos arrangemens ne servent qu'à compliquer les difficultés de la vie commune. La preuve en est faite, à présent! Après un tel désastre, une femme légitime garderait le respect de tous : on la plaindrait; les plus intransigeans, l'excuseraient peut-être de recourir au triste remède du divorce... Mais toi, ma pauvre petite, que seras-tu, si tu restes seule?... Une « unie?... » L'expression n'existe que dans votre vocabulaire... Tu seras une délaissée, une victime...

Il hésitait devant le mot ; puis, avec sa brutalité de praticien qui sait quand il faut tailler dans le vif, il le lâcha :

— Une fille-mère !...

— Emmanuel ! s'écria Verrès.

Le docteur se retourna contre lui :

— Il est temps de rentrer dans la vérité des choses, en les appelant par leur nom! dit-il. Voyons le mal tel qu'il est : nous pourrons mieux chercher le remède.

Louise n'avait pas eu le même recul que son père : elle souffrait trop des faits pour que le son des paroles pût ajouter à sa peine. L'oncle Emmanuel, quittant Verrès, s'approcha d'elle, lui prit les mains, lui parla tendrement, en la suppliant presque.

— C'est à toi que je veux m'adresser, Louise !... Pour une fois, ton père a raison : laisse-moi te le dire !... Le vilain homme qui t'a fait tant de mal... eh bien! il faut malgré tout composer avec lui... Ce n'est pas une faiblesse : c'est une nécessité... Il faut donc que ton père le voie, discute, trouve une solution, l'oblige à l'accepter...

Le docteur n'osa pas risquer d'emblée celle qu'il tenait en réserve, le retour à la loi commune : il serait temps de la proposer si Gagnery se laissait ramener. Verrès, cependant, retrouvait sa capacité d'illusion, rêvait tout haut :

— J'en suis sûr, j'obtiendrai de Blaise qu'il accepte cet enfant avec courage... Pourquoi serait-il un être dénaturé?... Nous avions tous bonne opinion de lui... Il voudra restaurer le foyer qu'il n'a pas su fonder... Je te le ramènerai, Louise, amendé, corrigé, ayant reconquis le sentiment de l'honneur et de ses devoirs d'homme...

Louise protestait encore, plus faiblement. Il insista, avec ce ton de tendre autorité qu'il savait si bien prendre dans les momens graves :

— Laisse-moi tenter cet effort !... Oh ! si tu étais seule, je te parlerais autrement !... Tu pourrais alors n'écouter que ta fierté... Que ce soit donc pour ton enfant !... As-tu le droit de le priver de son père sans avoir tout essayé ?... Laisse-moi te ramener Blaise... Et promets-moi de n'être pas inflexible, s'il te jure qu'il se repent !...

— Il mentirait, gémit Louise... Il ment toujours !

— Tant de reviremens sont possibles !... Crois-tu que je te demanderais un sacrifice qui pourrait t'avilir?... La solution la plus difficile est toujours la meilleure... Sois-en sûre, je ne veux que ton bien...

La pauvre enfant ne répondait plus que par des regards de détresse. Elle adorait son père, et ne le comprenait plus : il lui parlait autrement que toujours ; il s'évadait du cercle de son système : était-ce par amour d'elle ?... parce qu'elle était plus près de son cœur et qu'il souffrait trop de la voir souffrir ?... Eût-il donné le même conseil à Josèphe, à Hortense, à Pierrine ?... Si oui, que penser de ses doctrines ?... Sinon, que penser de sa justice ?... Une lassitude affreuse la gagnait ; elle doutait de tout ; elle ne pouvait ni consentir, ni se révolter ; toute pleurante, elle se réfugia dans les bras de Verrès, en suppliant :

— Papa !... Mon pauvre papa !... Qu'est-ce que j'ai donc fait?...

Plainte suprême des innocens que terrasse la douleur, cri désolé de l'âme en peine invoquant la justice, à qui répond seule la cruauté du destin !...

Mme Monnetier revint avec sa fleur d'oranger ; la crise se calma ; brisée, Louise voulut se retirer dans sa chambre ; en embrassant Verrès, elle capitula :

— Fais ce que tu voudras, père !... Mais il me semble que je mourrai, si je le revois jamais !...

Dès le lendemain, Verrès se rendit chez Blaise Gagnery, dans la garçonnière de la rue Richepanse qui devait être le premier asile du jeune ménage.

Il quittait rarement son quartier populeux, aéré, laborieux : vingt ans de son existence y avaient coulé ; les aspects en suffisaient à sa fantaisie, plus curieuse des paysages célestes que des forêts et des eaux, comme les larges avenues à ses promenades, qui ne le conduisaient jamais bien loin. Il ne dépassait guère le Luxembourg que pour aller chez Marius Vadret, il ne traversait la Seine que pour aller voir ses filles : toujours avec

cette sourde appréhension qu'on éprouve à franchir la frontière d'un pays inconnu, plutôt hostile. Ce Paris de cinq heures et des boulevards où se mêlent, sortant des bureaux ou des boutiques, courant à leurs affaires, à leurs *tea-rooms*, des gens occupés, des oisifs, des étrangers, des filles, il ne l'avait pas revu depuis plusieurs années; et, tout préoccupé pourtant de l'explication imminente dont il tâchait de préparer la matière, il en notait les rapides métamorphoses : les affiches étaient plus effrontées, la foule plus dense roulait plus de figures interlopes ou louches, la chaussée était plus encombrée, un bruit plus intense vous assourdissait, partout des chantiers obstruaient le passage. Comme il tournait à l'angle des *Trois-Quartiers*, sans hâte, en promenant ses yeux limpides sur tout ce qui l'entourait, une fille le prit pour quelque vieillard en chasse, et lui sourit. Il la regarda, l'air si surpris, si candide, qu'elle éclata de rire. Une file de voitures et d'autos le retint longtemps sur le bord du trottoir. Il put enfin traverser, protégé par le bâton blanc d'un agent, et chercher la maison de Gagnery.

C'était une grande maison grise, d'aspect morne, avec des plaques de toutes sortes autour de la porte cochère. Sur l'indication d'une concierge loquace, il traversa la cour où s'amassait de l'ombre humide, prit à main droite un petit escalier, monta jusqu'à l'entresol. Il sonna. Gagnery vint ouvrir lui-même, et resta cloué sur le seuil, avec un geste de recul, un cri de surprise. Ce ne fut qu'un éclair : le geste devint un salut, le jeune homme s'effaça pour introduire son visiteur. Verrès remarqua les médiocres japonneries qui décoraient l'entrée, les meubles anglais du cabinet de travail, parmi lesquels une chaise à porteurs Louis XV, posée sur une peau de tigre, faisait une étrange mine, les gravures lascives des parois, l'odeur mêlée de musc et de *bird's eye* dont l'atmosphère était imprégnée : tout cela ayant un aspect et un relent de mauvais lieu. Gagnery lui avança un vaste fauteuil en cuir et, comme il refusait du geste, prit les devans en balbutiant de vagues excuses : l'humeur difficile de Louise... une fâcheuse mésentente... une espèce d'incompatibilité qui s'était manifestée dès les premiers jours... Désolé, sans doute... Pourtant, ne valait-il pas mieux, en somme, que la crise inévitable eût éclaté tout de suite?... Jamais il n'aurait pu faire le bonheur de Louise : c'est dans ces sentimens qu'il l'avait laissée partir.

En s'expliquant ainsi, de sa voix en fausset, avec un mélange d'embarras, de cynisme, de légèreté, Gagnery gardait dans les yeux cette petite flamme infernale qui faisait sa séduction. Chacune de ses paroles mentait, et Verrès en entendait le mensonge, debout devant la chaise à porteurs où venaient se poser les petites femmes qu'amusaient les peintures du bois, les tons fauves de la fourrure. Il le fixa de ses yeux limpides, et dit simplement :

— Vous n'avez donc jamais songé que ma fille pût être enceinte ?

Gagnery balbutia :

— Cela n'est guère probable.

— Pourtant, cela est.

— Ah !...

La figure du jeune homme se tendit dans une expression de contrariété très vive, ses yeux lancèrent un mauvais regard, avant de se cacher prudemment sous les paupières baissées; puis il fit claquer ses doigts, d'un geste gavroche, et attendit.

— Vous sentez bien que cela change votre situation respective? reprit Verrès.

Comme l'autre se taisait, indéchiffrable, il expliqua :

— L'homme et la femme sont maîtres d'eux-mêmes tant qu'ils sont seuls, c'est évident; mais quand l'enfant survient, ils cessent de s'appartenir. Il est leur avenir, leur raison d'exister, le véritable anneau qui les unit l'un à l'autre, indissolublement.

Gagnery répéta l'adverbe, avec une pointe d'ironie, et resta pensif : il aurait volontiers repris quelque temps Louise, dont il n'avait pas eu le loisir de se lasser, et sa première idée avait été qu'elle envoyait son père, en amoureuse, pour le ramener. Mais l'annonce de cette grossesse changeait tout : ce n'étaient pas des plaisirs qu'on lui apportait, c'étaient des devoirs; Louise ne revenait pas en amante, mais en mère. Il répliqua :

— Vous ne m'aviez pas dit cela...

Il faillit sourire du regard stupéfait qui accueillit cette exclamation : beau regard, qui depuis tant d'années glissait sans se ternir sur les turpitudes humaines, et s'y arrêtait peut-être pour la première fois. Il ajouta, hypocritement :

— L'union libre ne serait donc bonne qu'à la condition d'être stérile ?

— Vous le savez, monsieur; telle que nous la concevons

dans nos familles, l'union libre ne sanctionne ni l'infidélité, ni la débauche. Elle supprime, il est vrai, l'intervention de l'État comme celle de l'Église; au contraire, elle laisse subsister dans toute leur force les obligations morales et sociales dont les lois ne sont que l'expression rudimentaire...

Verrès parlait d'habitude d'un ton péremptoire, avec l'autorité que lui conféraient son âge, ses vertus, son caractère; à cette heure, l'assurance lui manquait; il se sentait presque troublé, devant cet être différent, qui ne pouvait le comprendre. Des doutes l'assaillaient : il craignit de s'exprimer mal; peut-être même, dans son tréfonds, se sentait-il moins sûr d'être dans le vrai. Il ajouta :

— J'ai toujours été convaincu qu'un honnête homme n'en saurait juger autrement.

Gagnery s'assit à califourchon sur une chaise à dossier bas, qui ressemblait à un prie-Dieu, roula une cigarette et dit, l'allumette à la main :

— Je crains un peu, cher maître, que nous nous soyons mal compris, dès l'origine... En bonne foi, je vous assure !...Moi qui suis, au fond, un naïf, j'avais pris vos doctrines au pied de la lettre... Positivement !... J'ai cru qu'elles s'appliquaient à tous les cas, et que ceux qui les acceptaient en pouvaient tirer les conséquences pratiques, — sans se gêner !... Vos filles aînées sont restées avec leurs unis : j'imagine que c'est parce que l'expérience a réussi, et qu'ils sont contens les uns des autres... du moins pour l'heure...

Cette insinuation fut lancée et soulignée avec une insigne perfidie.

— ... Louise et moi, au contraire, nous avons reconnu d'emblée que nous ne nous convenions pas... Oh ! je suis le premier à le déplorer ; mais que voulez-vous que j'y fasse?... Est-ce sa faute ou la mienne? Je n'en sais rien, et il n'importe guère... Nous ne nous entendons pas, voilà le fait... Alors, que faire?... Chacun s'en retourne chez soi sans plus recourir aux tribunaux qu'on n'a passé par l'état civil... C'est le vrai sens de l'union libre.

Et il alluma sa cigarette.

Les bons argumens se pressaient dans l'esprit de Verrès : toute sa doctrine se trouvait ainsi mise en cause, telle qu'il la soutenait depuis si longtemps par ses écrits, ses discours, ses

exemples. Mais il eut l'intuition qu'aucun ne produirait ici son effet : c'étaient des argumens loyaux, déduits par un esprit logique de principes qui reposaient tous sur le postulat de la bonté des hommes ou de leur perfectibilité ; c'étaient des argumens pour honnêtes gens, désireux de calculer leurs actes en vue du bien commun, du triomphe de la justice, de l'avènement de la liberté : quelle prise auraient-ils sur ce jouisseur, froidement égoïste, dont l'attention s'absorbait dans les ronds de sa fumée à l'instant même où il venait d'apprendre qu'il avait lancé dans l'être une frêle destinée incertaine?...

— Je le répète, argua-t-il, quelle que soit la forme du contrat, elle ne diminue en rien la responsabilité engagée. Vous allez être père : que ferez-vous pour votre enfant?

Les ronds s'accélérèrent, plus petits, disloqués plus vite; Gagnery répondit en gouaillant :

— Si j'étais riche, je lui ferais une belle pension. Mais je n'ai rien, vous le savez. Alors, quoi?... Voulez-vous que je le reconnaisse?...

En un clin d'œil, il calculait les avantages de cette concession : c'était un droit acquis sur la jeune femme et sur l'enfant qu'elle aimerait, la possibilité, pour plus tard, du chantage classique au sentiment paternel, un pied aussi dans cette drôle de famille de capitalistes révolutionnaires, où l'on ne se mariait pas, mais où l'on achetait des librairies, où l'on restait en marge de la loi, mais avec la bourse garnie. Il ajouta :

— Moi, vous savez, je ne demanderais pas mieux!... On n'est peut-être pas aussi noir que vous l'a dit votre fille!... Et savez-vous? J'en ai déjà eu un comme ça!... Mais il n'a pas vécu, le pauvre gosse... Ce fut un gros chagrin!... Ma parole!...

Verrès vit-il le piège? ou fut-ce une simple révolte instinctive de sa pureté contre tant d'ignominie?... Il toisa Gagnery, comme pour prendre la mesure de sa vilaine âme; et il dit :

— Je crois décidément, monsieur, que vous n'en seriez pas digne... Ma fille vous avait bien jugé : il n'y a rien de commun entre elle et vous.

Et il sortit, en laissant à l'autre le peu de honte dont il restait susceptible...

A la maison, Verrès trouva les Nivollet qui pleuraient avec Louise. La veille, elle s'était enfin décidée à les mettre au courant, par un billet laconique. Ils étaient accourus, boulever-

sés, gémissans, terrifiés devant une telle catastrophe. C'était la confirmation soudaine de leurs obscurs pressentimens d'autrefois, des craintes que l'éloquence de Verrès avait jadis apaisées, des doutes qu'elle avait levés ; c'était la suite fatale du consentement arraché à leur faiblesse, après la terrible soirée de mai où leur porte s'était ouverte au proscrit ; c'était un danger inexorable qui planait sur leurs petites-filles, sur leurs arrière-petits-enfans, sur toute la génération qui naîtrait de cette fatale rencontre entre leur Jacqueline et le révolté, de cet amour éclos aux crépitemens de la fusillade et des paradoxes. La femme répétait, plaintivement :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! on aurait dû penser à ça !...

Elle serrait contre sa veille poitrine ce jeune corps si frais et rempli de douleur, que le vice et la félonie avaient fécondé.

— Ah ! pourquoi n'y a-t-on pas pensé !...

Le mari tira Verrès dans un coin du salon, là même où, peu de jours auparavant, bien attentif sur sa chaise cannée, il écoutait la traditionnelle homélie, qui arrachait à son voisin Pic des cris d'extase ; et il osa lui dire :

— Voyez-vous, Verrès, il faut que je vous dise ça : vous êtes un grand savant, et vous connaissez la marche des étoiles et l'histoire du soleil et tout... Et moi, je n'ai jamais rien su... Mais voilà, j'ai toujours senti que quelque chose clochait dans vos idées..., et qu'elles sont peut-être justes,... seulement qu'on ne peut pas les mettre en pratique !... Alors, écoutez !.., Quand les petites seront grandes, celles qui restent, nous ne serons plus de ce monde, ma femme et moi... Mais si nous pouvions espérer que la leçon leur profitera..., et qu'elles se marieront comme les autres femmes..., eh bien ! nous mourrions plus tranquilles !...

ÉDOUARD ROD.

(La troisième partie au prochain numéro.)

AU

COUCHANT DE LA MONARCHIE

II[1]

LES PREMIERS ACTES DU RÈGNE

I

La désignation de Maurepas comme directeur politique du royaume n'était pas faite pour soulever l'enthousiasme. Sans doute, dans le monde de la Cour, son nom était de ceux qu'on avait prononcés dès le premier moment, mais sans y croire ni le souhaiter; et l'on souriait un peu de la confiance exprimée par Louis XVI dans les capacités, les « profondes connaissances » d'un homme que la génération nouvelle, avec un injuste dédain, considérait surtout comme un faiseur de bons mots, un persifleur divertissant, « le premier homme du monde pour improviser une parade » et jouer un rôle dans une comédie de salon. « Il semble qu'il n'y a rien de mieux à faire pour les Français que d'être doux, gais et aimables, » raillait Voltaire en commentant la décision du Roi. Un sincère étonnement, une déception légère, telle fut, dans les hautes sphères, l'impression dominante, que résume cette phrase de M[me] du Deffand : « J'avais pensé, comme tout le monde, à M. de Maurepas, et je n'ai pas laissé d'être fort surprise à son arrivée »

(1) Voyez la *Revue* du 1[er] février

Même note, mais plus vive et plus âpre, dans les milieux bourgeois. Le Journal du libraire Hardy, fidèle écho des sentimens de la population parisienne, nous instruit des propos courans (1) : « On croyait devoir en rabattre beaucoup sur tout ce qui s'était répandu d'abord de consolant et d'avantageux. Bien des gens craignaient que l'ancien ministère ne subsistât tel qu'il était et qu'on s'emparât de l'esprit du jeune monarque. Pouvait-on voir, en effet, avec satisfaction le comte de Maurepas, proche parent du duc d'Aiguillon et du duc de La Vrillière, jouir de la confiance de Sa Majesté et présider en quelque sorte à toutes les opérations du Conseil? On entendait dire d'ailleurs que le comte de Maurepas avait déjà annoncé au Roi que ce qu'il pouvait faire de mieux, c'était de laisser les choses dans l'état où le feu Roi son aïeul les avait mises, et ce bruit ne contribuait pas peu à augmenter la défiance et la crainte. »

Certaines rumeurs, toutefois, qui couraient dans la capitale, laissaient planer l'espoir d'un vrai remaniement, du « coup de balai général, selon le mot expressif de Baudeau, qui ferait bientôt maison nette. » C'est ainsi qu'on se répétait la réplique de la Reine à une dame de la Cour, qui lui disait : « Voici l'heure où le Roi doit entrer au Conseil avec ses ministres. — Avec *ceux du feu Roi*, » rectifiait Marie-Antoinette, avec une intention marquée. On colportait aussi cette réponse de Louis XVI à Maurepas l'entretenant d'un programme de réformes : « Oui, mais lorsque j'aurai un ministère honnête (2). » Ces anecdotes et d'autres du même genre contribuaient à calmer l'impatience populaire, à faire accorder du crédit au règne à peine inauguré. « On comprend, reprend sagement Hardy, qu'un grand royaume ne se gouverne pas aussi aisément qu'une famille. »

La maladie simultanée des trois filles de Louis XV vint à propos pour laisser le champ libre aux velléités du jeune prince, en écartant de ses conseils une funeste influence. « Surtout point de tantes ! » recommandait l'impératrice Marie-Thérèse, en apprenant le transfert de la Cour à la Muette (3). L'apparition de la petite vérole, mettant la vie des princesses en danger, les isolait pour longtemps à Choisy, loin de la politique. « C'est un grand bonheur que cette maladie de Mesdames, dit cyniquement

(1) Mss. de la Bibliothèque nationale. F. fr. 6681-13 mai 1774.
(2) *Journal* de l'abbé de Veri. — *Passim*.
(3) Le départ de Choisy eut lieu le 18 mai.

le comte de Mercy-Argenteau. Il est incroyable comme, dans les premiers instans, Madame Adélaïde avait débuté à vouloir s'ingérer en tout et à prendre le ton le plus absolu ! » La crise fut longue et grave. Un moment, on les crut perdues; toutes trois reçurent, sur leur demande, les derniers sacremens; à la fin de mai seulement, les médecins reprirent espoir. « L'ange exterminateur a remis son épée au fourreau, écrit à ce propos la duchesse de Choiseul (1). Nous reverrons encore trôner à la jeune Cour ces trois vieilles filles, pour y ergoter, et elles se seront rendues si intéressantes, qu'on ne croira pas pouvoir moins faire que de leur donner le royaume à bouleverser. » En attendant cette heure, les choses marchaient leur train, et d'importans changemens allaient donner quelque satisfaction aux justes exigences de l'opinion publique.

Le 20 mai, se tint à la Muette le premier « Conseil d'État. » On appelait ainsi l'assemblée générale des secrétaires d'État où, en présence du Roi, se traitaient les plus grosses affaires. Malgré l'appel fait aux lumières de M. de Maurepas, les amis du duc de Choiseul se flattaient encore de l'espoir que le mentor du jeune prince ne siégerait pas dans ce comité supérieur. Leur déception fut vive, quand on apprit que, non seulement il en ferait partie, mais qu'il dirigerait les débats et y aurait la première place. Une tradition constante y fixait, en effet, les rangs d'après l'ancienneté des ministres, sans tenir compte des interruptions de service. Maurepas, secrétaire d'État depuis 1715, était le doyen sans conteste, et ce titre seul suffisait à l'assurer de la prééminence. Certains membres du Conseil en laissèrent voir quelque dépit, mais « la roideur, le ton décisif » de Maurepas leur imposèrent silence, et, sauf ce puéril incident, cette séance d'ouverture se passa sans encombre. L'abbé Terray, contrôleur général, y développa, en termes séduisans, de nouveaux plans économiques. Sa conclusion fut que, dans trois années au plus, sans toucher au système d'impôts, le budget présenterait 60 millions d'excédent. On écouta sans sourciller ces calculs optimistes, et l'on se sépara avec une cordialité apparente.

La tactique de Maurepas, pendant ces journées de début, fut de laisser Louis XVI travailler tantôt seul, tantôt avec les diffé-

(1) Lettre du 2 juin 1774. — *Correspondance de Mme du Deffand*, publiée par M. de Sainte-Aulaire.

rens ministres, et de n'intervenir que sur appel direct du Roi. Il y voyait, expliquait-il à un ami, l'avantage d'enseigner au prince l'utilité de l'effort personnel, de développer en lui l'esprit d'initiative: « Si le bien en résulte, tant mieux; s'il survient quelque inconvénient, il se chargera, lui, Maurepas, de relever l'erreur; et le Roi apprendra ainsi à ne donner sa confiance qu'avec discernement (1). » Méthode habile, qui aura pour effet, en mettant son royal élève aux prises avec des difficultés redoutables, en le jetant sans guide au milieu d'un réseau d'intrigues, de le ramener vers le vieux maître dont la main souple débrouillera tous les fils, aplanira tous les obstacles, et dont l'autorité se fortifiera graduellement des fautes commises, des désappointemens éprouvés.

Louis XVI, au reste, faisait son nouveau métier en conscience, passant ses journées au travail, examinant tout par lui-même avec une ardeur méritoire, montrant une passion sincère pour le bien. « Le point essentiel est le soulagement du peuple, » répétait-il à l'abbé Terray; et le contrôleur s'émerveillait de sa bonne volonté : « Il s'applique et entend tout; je lui communique sur toutes les parties de mon administration des mémoires courts; il les lit avec soin, me questionne... D'ici à trois mois, il saura autant de finance que moi. » Mêmes éloges dans la bouche du duc d'Aiguillon : « Je craignais qu'il ne fût dur, ajoutait le duc, il ne l'est pas. Il n'est que sauvage et timide (2). » La Vrillière, au contraire, recevait des semonces du Roi au sujet de sa légèreté; questionné au sujet d'une lettre de cachet lancée contre le sieur Sutton, sujet anglais, que protégeait l'ambassade britannique, il confessait ingénument qu'il ne connaissait pas l'affaire : « Comment, s'écriait Louis XVI indigné, une lettre de cachet signée de vous sort de vos bureaux, et vous n'en savez rien ! » Le ton était si rude, que le duc, assure-t-on, tombait presque en syncope.

Cependant, en certaines occasions, en face de problèmes trop ardus ou d'opinions contradictoires, reparaissait l'humeur indécise de Louis XVI, et il s'abandonnait à de brusques foucades, comme un cheval peureux qui se cabre d'abord, puis se dérobe devant l'obstacle. Au cours d'un « Conseil des dépêches » tenu dans cette première période, tiraillé de côtés divers, em-

(1) *Journal* de l'abbé de Véri. — *Passim.*
(2) *Souvenirs* de Moreau.

barrassé au milieu d'un débat confus, le Roi se levait soudainement, gagnait la porte et s'esquivait, « plantant là » ses ministres, consternés, « bouche béante. » Il fallut courir après lui, le conjurer d'assigner tout au moins une date pour le prochain Conseil (1).

Ces incartades et ces enfantillages tournaient au profit de Maurepas. Louis XVI, au sortir de ces scènes, le trouvait indulgent et grave, mi-souriant, mi-sérieux, prompt et habile à remettre les choses au point, inépuisable en belles sentences, en judicieuses leçons. A lire ces paroles de sagesse, pleines d'une modération tempérée par le scepticisme, on croirait ouïr Ulysse parlant par la bouche de Nestor : « Sire, disait-il, ne vous pressez pas, jusque dans le bien que vous faites. Suspendez toujours vos décisions, ne précipitez rien... Vous voulez restaurer la religion et les mœurs? Soit, mais rappelez-vous bien que l'exemple peut tout, et que la rigueur gâte tout. » Il lui disait encore, le prenant par son faible : « Ayez de la justice, de l'amour pour la vérité, de l'application pour vous instruire, de l'économie, un accès facile, et vous ressemblerez à votre aïeul Henri IV, auquel on vous compare déjà (2). »

Ces conseils tiraient une grande force d'un désintéressement qui n'était pas seulement une apparence. Maurepas, riche, sans enfans, chargé d'années, en prenant le pouvoir n'avait voulu ni traitement, ni pension, ni honneurs d'aucun genre. Un appartement d'entresol au château de Versailles, situé au-dessus de la chambre du Roi, avec un escalier de communication, — l'appartement autrefois occupé par M^me^ du Barry, — ce fut tout ce qu'il accepta pour salaire de ses peines. « Par cette conduite, remarque l'abbé Georgel, il prouvait au jeune monarque que, s'il rentrait à son âge dans les affaires, il ne s'y déterminait que pour se dévouer à son service, sans considération d'aucun intérêt personnel. » Il éloignait de même tout soupçon d'ambition ou de complaisance pour les siens. Il refusa péremptoirement de prendre un portefeuille : « Je ne vous dirai rien sur ceux qui composent votre ministère, répétait-il souvent au Roi. Les uns sont mes proches parens, les autres ne me sont connus que par les idées du public. Mais, quand je suis seul avec vous, je

(1) *Souvenirs* de Moreau.

2) Lettres de M^me^ de Boufflers à Devau. — *Journal* du duc de Croÿ. — *Journal* de l'abbé de Véri.

dois répondre à votre confiance en n'ayant ni parens, ni amis, ni ennemis (1). »

II

C'est à Maurepas que l'on doit faire honneur d'une décision qui valut au souverain une heure de popularité réelle. Un édit daté du 30 mai, le premier qu'ait signé Louis XVI, porta suppression de l'impôt, prétendu volontaire, perçu à chaque changement de règne et connu sous le nom de *don de joyeux avènement*. C'était une somme d'environ vingt-quatre millions à laquelle le Roi renonçait au profit de son peuple. Le préambule de cet édit se terminait par ces paroles : « Il est des dépenses qui tiennent à notre personne et au lustre de notre Cour. Sur celles-là, nous pouvons suivre plus promptement les mouvemens de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables; de tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets. » L'abbé Terray avait tenu la plume, mais il n'avait fait que traduire les sincères intentions du Roi; nous en avons pour preuve la lettre généreuse que ce dernier adressait, au sujet de ce préambule, à son contrôleur général : « Je suis heureux, lui disait-il (2), de pouvoir, sans compromettre aucun service public, suivre dès à présent les mouvemens de mon cœur, voulant, pour soulager d'autant mon bon peuple, retrancher le plus qu'il est possible sur les frais et dépenses de ma maison... L'édit donne plutôt à pressentir les bienfaits d'une bonne administration qu'il ne les promet. Nous aurons à tenir ce qu'il ne promet pas. » Pour ne pas demeurer en reste, Marie-Antoinette, en même temps, déclarait vouloir refuser le bénéfice d'un impôt analogue, ancien et assez onéreux, que l'on appelait *le droit de ceinture de la Reine* (3). « Qu'en ai-je besoin? aurait-elle dit; on ne porte plus de ceinture. » Vrai ou faux, le mot fit fortune.

(1) *Journal* de l'abbé de Véri. — *Passim.*

(2) Lettre du 1er juin 1774. — Correspondance publiée par Feuillet de Conches. — Cette publication, dont on ne peut faire usage qu'avec certaines précautions, renferme cependant une quantité notable de lettres d'une authenticité certaine, et celle-ci semble bien être du nombre.

(3) Cet usage remonte au temps où la bourse, ou aumônière, se portait à la ceinture, d'où son appellation.

Ces mesures, louables par elles-mêmes, réalisées avec bonne grâce, impressionnaient bien le public. « Louis XVI, écrivait le nouvelliste Métra, semble promettre à la nation le règne le plus doux et le plus fortuné. » La joie et l'espérance allaient s'accroître encore, à quelques jours de là, par le renvoi de l'un des hommes les plus impopulaires qu'eût légués le feu Roi, renvoi où chacun voulut voir le gage et le présage d'une épuration plus complète.

Armand de Vignerot-Duplessis, duc d'Aiguillon, arrière-petit-neveu du cardinal de Richelieu, avait eu la mauvaise fortune d'attirer sur sa tête l'inimitié des trois partis les plus puissans, les plus bruyans surtout, qui, dans ces derniers temps, dirigeassent l'opinion. Il était la bête noire des amis du duc de Choiseul, dont il avait hâté la chute et recueilli la succession; il était en horreur aux partisans de l'ancien parlement, à raison de ses démêlés avec La Chalotais, auxquels on rattachait le coup d'État de Maupeou; il était également brouillé avec les philosophes, qui, sans motif fondé, voyaient en lui un agent secret des Jésuites. Par un malheur plus grand, c'était pendant son ministère qu'avait eu lieu l'acte le plus inique qui eût déshonoré la politique européenne, le dépècement de la Pologne entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Bien qu'en cette occasion il n'eût guère commis d'autre faute que d'en être informé trop tard, il portait cependant la peine de ce qu'il n'avait pu empêcher; car la malchance, en politique, se paie souvent plus cher que la malhonnêteté.

Parmi tant de déboires et malgré les attaques acharnées sur son nom, on doit, en bonne justice, reconnaître au duc d'Aiguillon certaines qualités d'homme d'État. Il était actif, laborieux, d'intelligence alerte. Méthodique et observateur, il possédait le maniement et le discernement des hommes, s'entourant, dans chaque branche, de spécialistes éclairés dont il prenait l'avis et utilisait l'expérience. Il avait pu ainsi, bien que « novice en politique, » supporter sans faiblir le poids de deux lourds ministères, mener de front la guerre et la diplomatie. « Les ambassadeurs étrangers, dit l'abbé de Véri (1), reconnaissaient tous la manière douce, juste, toujours ouverte, dont il les recevait,

(1) *Journal.* — *Passim.*

même lorsqu'il avait le devoir de les contredire. Avec les militaires, jamais d'humeur dans l'audience; visible à tout le monde, il écoutait paisiblement et portait intérêt à ses moindres subalternes. » Si c'était un ennemi dangereux, implacable dans ses rancunes, il se montrait, en revanche, ami fidèle et protecteur dévoué. La comtesse du Barry aurait pu témoigner de sa reconnaissance ; arrivé par elle au pouvoir, par elle soutenu au temps de sa faveur, il lui gardait un attachement que n'avait ni lassé ni découragé l'infortune. Cette intimité du ministre avec la favorite n'était pas, du reste, étrangère à son impopularité; car le peuple le plus galant et le plus sensible qui soit au charme féminin eut toujours horreur que les femmes se mêlassent de le gouverner, enveloppant dans le même mépris les maîtresses et leurs complaisans.

L'antipathie que Marie-Antoinette professait pour le duc était également née de cette liaison avec « la créature; mais des imprudences de langage avaient encore envenimé leurs rapports. « Le duc d'Aiguillon, rapporte le Comte de Provence (1), s'était permis un jour, en parlant de la Dauphine devant plusieurs témoins, de la traiter de *coquette*. » Ce propos et d'autres pareils, amplifiés, commentés, avaient exaspéré l'âme de la jeune princesse. « La Reine, remarque Mercy-Argenteau (2), a oublié tout ce qui avait pu lui déplaire (quand elle était Dauphine), il n'y a que le duc et la duchesse d'Aiguillon qui soient exceptés de cette règle de bonté. » Au cours de la présentation qui suivit l'avènement au trône, on observa que la souveraine, aimable et accueillante avec toutes les femmes de la Cour, n'avait pas adressé un mot à M^me^ d'Aiguillon, avait même affecté « de la regarder sous le nez d'un air très méprisant (3). » La duchesse, mortifiée, était partie dès le lendemain pour sa terre de Veretz, où, annonçaient déjà les nouvellistes, elle allait « préparer d'avance le logement de son cher époux. »

Les nouvellistes disaient vrai, et la dernière semaine de mai vit s'ouvrir une ardente campagne. Les lettres de Mercy-Argenteau, parmi les réticences calculées du langage, laissent deviner l'insistance de la Reine, pressant, « harcelant » son époux, pour obtenir le renvoi immédiat de l'homme qu'elle

(1) *Réflexions historiques. — Passim.*
(2) Lettre du 7 juin 1774. — Correspondance publiée par d'Arneth.
(3) *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau.

représente comme son ennemi et comme son offenseur. Dans l'autre camp, lutte Mme de Maurepas, qui défend son neveu avec sa ténacité coutumière, s'efforce au moins d'épargner au ministre un affront personnel et d'ajourner sa chute jusqu'à l'époque du remaniement général. Maurepas joue un jeu plus obscur; sans doute soutient-il son parent, mais mollement et sans conviction, soit qu'il éprouve, comme on l'a dit, un peu de jalousie méfiante à l'égard d'un collègue ambitieux et hardi, soit plutôt que, jugeant sa perte inévitable, il redoute d'user son crédit en faveur d'une cause sans espoir. Dans ce conflit, Louis XVI flotte d'un parti à l'autre, s'emporte par momens et ne sait que résoudre. Le Journal de Véri le met en scène avec Maurepas, écoutant d'un air dépité l'éloge que ce dernier lui fait de son neveu, et criant soudain brutalement, en frappant du poing sur la table : « Eh! je le sais, qu'il fait bien, et c'est ce qui me fâche!... Mais la porte par laquelle il est entré!... Et les troubles que sa haine (1) a occasionnés! » Maurepas souriait à cette sortie et n'insistait pas davantage.

Ce fut le duc lui-même qui, informé, par les soins de Maurepas sans doute, du coup suspendu sur sa tête, voulut, en homme d'esprit, précipiter le dénouement. Le 2 juin, Moreau, son ami, se présentait de bon matin à l'hôtel d'Aiguillon et trouvait porte close. Il forçait la consigne et voyait d'Aiguillon tout seul : « Je crains, lui disait-il, que vous ne soyez occupé aujourd'hui; je reviendrai demain, si vous voulez, et nous travaillerons. — Ni aujourd'hui ni demain, répliquait le duc en souriant, je ne suis plus de ce monde. » Sur quoi, il lui confiait qu'il comptait, le jour même, donner sa démission, « ayant été averti qu'on la désirait (2). » Dans l'après-dînée, en effet, il se rendait au Conseil, et déposait entre les mains du Roi son double portefeuille.

Cette chute, plus ou moins volontaire, consacrait aux yeux du public le triomphe de la Reine. C'était, dans tous les cas, comme écrit Mercy-Argenteau, « une grande preuve de son crédit. » Quelques personnes regrettèrent cependant qu'elle en eût fait l'essai au profit d'une rancune et que son début politique eût eu pour objectif un acte de vengeance. Elle eut du moins, pour le moment, le mérite de s'en tenir là, et elle n'exigea

(1) Allusion aux luttes de d'Aiguillon contre La Chalotais.
(2) *Souvenirs* de Moreau.

pas que l'exil suivît le renvoi, comme il était alors d'usage. D'Aiguillon conserva sa charge de capitaine des chevau-légers et pût reparaître à la Cour, « chose rare, » dit le duc de Croÿ, et dont on fit honneur à Marie-Antoinette. Il est triste d'avoir à dire que cette mesure d'indulgence relative tourna au détriment de celle qui l'avait inspirée. D'Aiguillon, en effet, oublia la modération pour ne retenir que l'offense. Il établit sa demeure à Paris, y vécut aigri, mécontent, entouré d'une « cabale, » d'une clientèle de gens obscurs qui le reconnaissaient pour chef et prenaient chez lui le mot d'ordre. Ce fut, dit-on, le centre des premières attaques qui assaillirent la réputation de la Reine. De là partirent les mots piquans et les anecdotes scandaleuses, les libelles, les vers, les chansons, tout l'arsenal des traits empoisonnés qui, dirigés contre la femme, atteignaient aussi la souveraine, ébranlaient graduellement le prestige de la royauté. Nous verrons bientôt d'Aiguillon trouver, pour cette triste besogne, des auxiliaires inattendus jusque sur les marches du trône.

III

Les choses s'étaient passées si vite que d'Aiguillon était parti avant qu'on eût eu le loisir de pourvoir à sa succession. Bertin, selon l'habitude établie, fit l'intérim les premiers jours. Le bruit courut même un instant qu'il garderait le portefeuille des Affaires étrangères, et l'on rappelait déjà l'un des mots de Choiseul : « C'est un bon petit homme fort honnête, disait au duc un ami de Bertin. — Oui, répliquait Choiseul, c'est du vin à deux sous qui n'est pas frelaté. » Il fallut attendre au 5 juin pour connaître les titulaires des deux départemens vacans; les noms publiés à cette date, pour n'être pas de ceux que prononçaient d'avance les gens bien informés, faisaient pourtant bien augurer de la sagacité royale.

Le comte du Muy, gouverneur de la Flandre (1), qui fut créé ministre de la Guerre, avait été le menin du Dauphin, père de Louis XVI, et les notes posthumes de ce prince l'honoraient d'une mention spécialement chaleureuse. Bon militaire, encore que peu heureux sur les champs de bataille, c'était

(1) Il fut fait maréchal de France quelques mois après son entrée au ministère.

un homme probe et loyal, vertueux jusqu'à l'austérité, dévot jusqu'à la bigoterie, remplaçant par la fermeté, la conscience et l'application ce qui pouvait manquer du côté de l'esprit. Louis XV, qui l'estimait, lui avait jadis proposé une place de secrétaire d'État, que du Muy avait refusée, par une lettre qui fit grand bruit, alléguant son humeur sauvage et son ignorance de la Cour : « A mon âge, terminait-il, on ne change point sa manière de vivre. Mon caractère inflexible transformerait bientôt en blâme et en haine ce cri favorable dont Votre Majesté a la bonté de s'apercevoir. On me ferait perdre ses bonnes grâces, et j'en serais inconsolable. » Ces objections tombèrent à l'appel de Louis XVI. Il consentit à se charger d'une besogne épineuse, et, si une mort prématurée n'eût arrêté brusquement sa carrière, il est à croire qu'il eût déployé les talens d'un administrateur habile, sage sans génie et utile sans éclat.

Plus important par la durée comme par l'étendue des services fut le ministère de Vergennes, auquel échut le portefeuille des Affaires étrangères; nous retrouverons son nom en bien des pages de cette histoire. Fils d'un magistrat dijonnais, Charles Gravier, comte de Vergennes, comptait, lorsqu'il arriva au pouvoir, trente-quatre ans de diplomatie. M. de Chavigny, son parent, réputé sous Louis XV par le succès de ses différentes ambassades, l'avait formé de bonne heure à la politique, avait essayé ses talens en plusieurs missions délicates, à Lisbonne, à Trèves, à Hanovre. Partout l'élève avait fait honneur à son maître, et nul ne s'étonna de le voir nommer par le Roi, à l'âge de trente-huit ans, ambassadeur à Constantinople, en remplacement de M. des Alleurs. Il resta treize ans dans ce poste, en des circonstances difficiles, où il fit preuve d'adresse, de clairvoyance et de courage. Quelle fut plus tard, en l'an 1768, la véritable cause de sa querelle avec Choiseul, ministre des Affaires étrangères, c'est une question qui demeure incertaine; le prétexte fut son mariage et le prétendu discrédit que cette union jetait sur l'envoyé du Roi.

Ce mariage du comte de Vergennes fut la source de tant d'attaques dirigées contre lui au début de son ministère, qu'il est bon d'éclaircir ce qui, parmi tant de versions, paraît être la vérité. Les bruits répandus à Versailles représentaient la comtesse de Vergennes comme une vile créature, longtemps courtisane de métier, et ramassée par son amant dans les bouges de

Stamboul pour en faire une ambassadrice. En fait, elle était fille d'un « artisan savoyard, nommé Vivier » et veuve d'un chirurgien du quartier de Péra (1). Fort jolie, fort coquette, elle avait inspiré une passion violente au diplomate quadragénaire; une liaison s'était établie, dont étaient résultés deux fils; quelques années plus tard, un mariage en due forme avait régularisé les choses. D'ailleurs, intelligente, réservée et de bonne tenue, la comtesse de Vergennes avait justifié depuis lors la confiance de celui dont elle portait le nom; rien, semble-t-il, dans sa conduite, ne donna jamais prise aux calomnies atroces qui devaient la poursuivre jusque dans le boudoir de Marie-Antoinette.

Il fallut la chute de Choiseul pour que Vergennes rentrât dans l'activité politique. Il fut alors envoyé à Stockholm, où il se distingua grandement. C'est à ses conseils avisés, à sa direction énergique, qu'on attribua, pour une part importante, l'heureuse issue de la révolution du mois d'août 1772 qui détruisit en Suède le régime populaire et affermit le trône de Gustave III. Il conquit de ce chef une réputation d'homme d'État, dont Louis XVI se souvint quand la retraite de d'Aiguillon rendit vacant le ministère des Affaires étrangères. Toutefois, et malgré ses brillans succès, il serait excessif d'admirer chez Vergennes les dons qui font les grands politiques, les larges vues, les conceptions géniales. Il suffit de lui reconnaître un jugement sain, un patriotisme éclairé, l'expérience des affaires, des intentions honnêtes, le « goût de la vertu. » Un maintien froid, une gravité quelque peu compassée, sauvaient ce que sa mine et sa tournure présentaient, dit-on, de « bourgeois. » Sa franchise et sa courtoisie lui attiraient la confiance et l'estime de ceux qui traitaient avec lui. Somme toute, un galant homme possédant à fond son métier, tel apparaît celui qui, pendant tant d'années, allait diriger sans accrocs la politique extérieure du royaume.

La désignation de Vergennes, si justifiée qu'elle fût, ne se fit pas toutefois d'emblée et sans obstacle. La Reine, à défaut de Choiseul, qu'elle sentait impossible, aurait souhaité l'ami du duc, le baron de Breteuil, ambassadeur à Naples. Maurepas, par complaisance, se disposait à lui prêter appui. L'abbé de Véri s'attribue le mérite d'avoir victorieusement combattu cette idée :

(1) *Mémoires inédits* du comte de Saint-Priest.

« Le jour, dit-il (1), indiqué pour la décision, je dînai seul avec M. et Mme de Maurepas. Le ministre discuta devant moi les motifs de préférence. Mes réflexions lui furent contraires. » Et l'abbé cite les argumens qu'il fit valoir contre Breteuil, représentant « son ambition, la violence de son humeur et son esprit d'intrigue, » auxquels il opposa la droiture de Vergennes, l'aménité de ses manières, son désintéressement notoire. « Ces raisons, reprend-il, firent pencher M. de Maurepas pour le comte de Vergennes, et, le soir même, la décision fut prise avec le Roi. Mme de Maurepas prétend que c'est moi seul qui ai amené ce choix, car, avant dîner, son mari lui avait paru décidé pour le baron de Breteuil. »

Sans contredire à ce récit, il est permis de croire que la résolution du Roi fut inspirée aussi par des raisons plus hautes. Louis XVI, c'est un fait reconnu, avait le sens et l'intuition, héréditaires chez les Bourbons, de la politique étrangère. « Il connaissait, a-t-on dit justement, les affaires de l'Europe mieux que celles de la France (2). » Il se méfiait d'instinct des intrigues de l'Impératrice, inconsciemment servies par la filiale déférence de la Reine, et il comprenait le danger, pour la France et pour sa maison, du « système autrichien » inauguré depuis plusieurs années, du système qui subordonnait les intérêts français aux intérêts de notre alliée. De là, son perpétuel souci de se soustraire au joug de la Cour impériale, sa fermeté constante, lorsqu'il s'agit des affaires du dehors, à résister aux instances de la Reine, si puissante au contraire lorsqu'il s'agit des affaires du dedans. De là, sa répugnance à ramener au pouvoir Choiseul et son parti. De là enfin, son penchant pour Vergennes, l'appui qu'il lui prêtera contre ses adversaires, la confiance singulière qu'il témoignera jusqu'au bout à ce bon serviteur, au point d'entretenir avec lui, à l'insu des autres ministres, une correspondance clandestine, « conservée et cachée par lui, rapporte Soulavie, dans ses petits appartemens, au-dessus de la pièce des enclumes. »

La France, dans son ensemble, applaudit à ces choix. « Les intérêts de l'État et des honnêtes gens, lit-on dans la *Correspondance* de Métra, sont confiés à des mains pures et fidèles. Ce changement, qui faisait l'objet des vœux de la nation, la confirme dans la bonne opinion qu'elle a conçue des opérations de Louis XVI. » La Reine seule demeurait boudeuse, blessée dans

(1) Journal inédit. — *Passim.*
(2) Albert Sorel, *l'Europe et la Révolution.*

son orgueil et déçue dans ses espérances. « Je vous avouerai bien, mandait-elle à son frère, que les affaires politiques sont celles sur lesquelles j'ai le moins de prise. La méfiance naturelle du Roi a été fortifiée par son gouverneur (M. de La Vauguyon) dès avant mon mariage... M. de Maurepas a cru utile pour son crédit d'entretenir le Roi dans les mêmes idées... Je ne compte pas sur mon crédit; je sais que, surtout pour la politique, je n'ai pas grand ascendant sur l'esprit du Roi. » Ces amères doléances et la figure chagrine de Marie-Antoinette émurent la bonté de Louis XVI. Nul doute qu'il ne faille voir une intention consolatrice dans sa résolution soudaine d'accorder à sa femme la faveur qu'elle sollicitait dès le premier instant du règne, la grâce de M. de Choiseul, sa rentrée à la Cour.

Depuis la lettre de cachet du 24 décembre 1770, le duc était resté cloîtré dans sa fastueuse résidence de Chanteloup. Aucun effort jusqu'à présent n'avait pu décider Louis XVI à rapporter l'ordre d'exil. Aux prières du prince de Conti, il opposait des raisons de convenance : eût-il été décent de « changer précipitamment les dispositions du feu Roi, » quand les cendres de ce dernier n'étaient pas encore refroidies? A Marie-Antoinette, il demandait « un délai de deux mois, » promettant, ce temps écoulé, d'exaucer son désir. Brusquement, le 10 juin, volte-face et changement à vue. A la suite d'une scène conjugale où s'étaient succédé les reproches et les larmes, Louis se laissait fléchir et accordait la grâce immédiate de Choiseul. Mais, par un de ces retours habituels aux âmes faibles, il se vengeait de sa défaite en défendant que l'on envoyât à Chanteloup pour y annoncer la nouvelle. Le zèle du prince de Beauvau enfreignit cette défense. Choiseul, informé par exprès, montait le lendemain en berline et prenait la route de Paris.

Il y fut le lendemain 12 juin, sur les huit heures du soir. L'accueil qui lui fut fait eut quelque chose de triomphal. Une foule nombreuse, savamment surchauffée, courait à sa rencontre à la Croix de Berny; une députation de poissardes lui apportait, avec des fleurs, un compliment de bienvenue; de violentes acclamations retentissaient sur son passage. « M. de Choiseul, écrit une de ses ferventes (1), a été reçu dans Paris

(1) Lettres de Mme Cramer à M. de Constant, citée par M. G. Maugras dans son livre sur *La disgrâce du duc de Choiseul.*

comme Notre-Seigneur à Jérusalem. On montait sur les toits pour le voir passer... » Agitation organisée et popularité factice, dont Choiseul lui-même n'est point dupe, car, avant d'arriver, il s'occupe du retour, et commande des chevaux à Blois pour le ramener prochainement dans sa terre. De fait, tout ce tapage avait indisposé Louis XVI; le duc s'en aperçut, quand le lendemain, à neuf heures du matin, il fit sa visite à la Muette où résidait la Cour. C'est à peine si le Roi lui adressa quelques paroles maussades : « Monsieur de Choiseul, vous avez bien engraissé... Vous avez perdu vos cheveux... Vous devenez chauve. » Ces mots dits d'une voix brève, une révérence embarrassée du duc, ce fut tout l'entretien. La réception chaleureuse de la Reine fit contraste avec cette froideur : « Monsieur de Choiseul, lui dit-elle, je suis charmée de vous voir ici. Je serais fort aise d'y avoir contribué. Vous avez fait mon bonheur, il est bien juste que vous en soyez témoin. » Monsieur se montra réservé, le Comte d'Artois aimable (1). Le surlendemain, Choiseul reprenait la route de Chanteloup, pour ne revenir à Paris que dans l'hiver suivant. Nous l'y verrons, dans la coulisse, justifier par son jeu caché les défiances instinctives du Roi.

Pour le présent, le retour de Choiseul et la fin d'un injuste exil ne pouvaient qu'ajouter à la satisfaction publique. A chaque acte du nouveau règne, c'était comme un concert de prévisions heureuses. On louait l'activité laborieuse du jeune Roi, son exactitude aux Conseils, et son sincère amour du bien. On admirait la courtoise dignité de ses discours aux grands corps de l'État, — Chambre des Comptes, Cour des Monnaies, députation de l'Académie, — venus le 5 juin à la Muette présenter leurs hommages. On attendait avec une curiosité toute spéciale la réponse que ferait le Roi à la harangue des membres du parlement de Paris, afin d'en tirer quelque indice sur ses dispositions à l'égard de ces magistrats. Ses paroles brèves, intentionnellement vagues, contentèrent tout le monde et laissèrent l'espérance à tous : « Je reçois avec plaisir, dit-il, les respects de mon parlement. Qu'il continue de remplir ses fonctions avec zèle et intégrité. Il peut compter sur ma protection et sur ma bienveillance. »

(1) *Souvenirs* de Moreau, du marquis de Valfons; *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau; *Correspondance* de Mercy-Argenteau; *Correspondance secrète* de Métra, etc.

Il n'est jusqu'aux dames de la Halle qui n'eussent sujet de se féliciter. Louis XVI tint, en effet, à les recevoir en personne, au risque de scandaliser le duc de La Vrillière ; aux représentations du ministre de sa Maison, il répliqua par ces lignes touchantes : « Cette question n'en peut faire une. D'abord elles verraient un déshonneur au contraire ; ensuite les hommages de ces braves gens ne sont pas de ceux qu'on reçoit avec le moins de plaisir... Je ne dois pas oublier que je suis le roi de tous, grands et petits, et que l'art de se faire aimer est le moins coûteux de tous les moyens de gouvernement. »

Le public remarquait avec la même faveur la bonne tenue, la simplicité de la Cour. Le séjour à la Muette offrit vraiment l'image d'une existence bourgeoise dans une famille unie. Chaque jour, le Roi faisait une longue promenade à pied, tantôt avec la Reine, tantôt avec ses frères, escorté d'une suite peu nombreuse, « sans fusils ni hallebardes, » au mépris de toute étiquette. Le peuple, à son passage, l'accablait de bénédictions, de vivats enthousiastes (1). Une égale popularité allait à Marie-Antoinette. Si l'on néglige quelques saillies d'humeur, qu'on pardonnait à sa jeunesse, elle montrait de la coquetterie à gagner l'affection de tous. Rencontrant un major des gardes avec lequel, étant Dauphine, elle avait eu jadis quelque difficulté, elle l'abordait franchement : « Nous avons eu l'un et l'autre des vivacités, disait-elle avec un sourire ; les vôtres sont oubliées, je vous prie d'oublier les miennes (2). » Ses défauts mêmes, en cette lune de miel de son règne, l'aidaient à conquérir le cœur de ses sujets. Rieuse, élégante, frivole, elle succédait à ces reines laides et délaissées qui, depuis plus d'un siècle, avaient langui tristement sur le trône; cette nouveauté divertissait l'imagination populaire. « Si l'on avait voulu, écrivait un contemporain, faire une souveraine exprès pour les Français, on n'aurait pu mieux réussir. » Le succès lui venait alors de ce qui, peu de temps après, par un étrange retour, lui attirera l'aversion de la foule.

Les Comtes de Provence et d'Artois n'essayaient pas encore de troubler cette bonne harmonie. L'amicale familiarité du Roi s'efforçait de prévenir chez eux tout froissement et toute jalousie.

(1) *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau. — *Passim.*

(2) Lettre de la marquise de Boufflers du 25 mai 1774. — *La marquise de Boufflers*, par G. Maugras.

Aux termes de respect qu'ils affectaient d'abord d'employer avec lui : « Je ne veux pas, objectait-il, que vous m'appeliez des noms de *Roi* et de *Majesté;* je perdrais trop au titre de *frère* auquel vous m'avez accoutumé. » Il est vrai que le Comte d'Artois s'émancipa si vite qu'il dut subir un jour une dure réprimande de Maurepas : « Au bout du compte, s'écriait alors le jeune prince, s'il est roi, je suis son frère; que peut-il me faire? — Vous pardonner, Monseigneur, » répondait le ministre (1). Somme toute, cette Cour adolescente, pleine de simplicité, de bonhomie, de belle humeur, plaisait généralement à ceux qui en contemplaient le tableau, et les moins bienveillans n'y trouvaient à reprendre que cet heureux défaut dont corrigent les années. « C'est le règne de la jeunesse, soupirait Mme de Boufflers. Ils croient qu'on radote quand on a passé trente ans! »

IV

En ces débuts pleins de promesses, ce qui faisait encore défaut, sans que nul y parût songer, c'était un plan d'ensemble, un programme de gouvernement. Changer le personnel, infuser graduellement dans un organisme affaibli un sang pur et vivace, c'était sans doute l'œuvre la plus pressante, et Louis XVI ni Maurepas n'entendaient faillir à cette tâche. Mais, dans la crise dangereuse qui menaçait la monarchie, la probité et la capacité des hommes seraient des remèdes sans vertu, si l'on ne sentait au sommet une pensée directrice et la volonté ferme d'appliquer des principes étudiés à l'avance. Deux partis différens s'offraient au choix du Roi, dont aucun n'était sans péril, mais qui, suivis avec persévérance, auraient pu l'un et l'autre consolider, prolonger tout au moins, l'édifice vermoulu des vieilles institutions françaises. On pouvait essayer de conserver le moule ancien et les formes traditionnelles, en se bornant à réformer quelques abus crians, à remplacer quelques rouages usés, à introduire dans l'administration l'ordre et l'économie, et vivre ainsi au jour le jour, sans grande gloire et sans grand éclat, mais avec chance d'éviter les écueils et d'échapper aux catastrophes. On pouvait également, si l'on croyait avoir assez de force et de courage, rompre avec une part du passé, trancher hardiment dans le vif,

(1) *Chronique secrète* de l'abbé Baudeau.

opérer *proprio motu* les réformes fondamentales, se servir de l'autorité pour assurer le règne de la justice et de la liberté, exercer en un mot, selon une expression heureuse, « la dictature du bien public (1). »

De ces deux méthodes de conduite, dont l'une répondait mieux au caractère du Roi et l'autre au vœu de la nation, la première, semble-t-il, était la plus aisée, la seconde la plus sûre. Chacune avait ses avantages et ses inconvéniens. L'hésitation était donc naturelle. Ce qu'il fallait craindre, avant tout, c'était de les mêler ensemble et d'en essayer tour à tour, en s'exposant à courir tous les risques et à ne contenter personne. La question se posera de savoir si Louis XVI et Maurepas ne tombèrent pas justement dans cette faute, et si, après de timides et stériles expériences des deux seuls systèmes rationnels proposés à leur choix, ils n'en adoptèrent pas finalement un troisième, — en honneur sous plus d'un régime, — et qui s'appelle l'incohérence.

En juin 1774, après quelques semaines de recueillement et de mesures préliminaires, un premier problème se posait, qu'il était urgent de résoudre et dont la solution paraissait devoir indiquer l'orientation du règne. On entend qu'il s'agit de la question des parlemens, le plus épineux des litiges que le feu Roi laissait au jugement de son successeur.

Le duel du pouvoir royal et de la haute magistrature était, depuis un siècle et demi, le drame de notre histoire. Cette lutte, tragique et sanglante sous la Fronde, calmée en apparence, — mais en apparence seulement, — sous la main puissante du grand Roi, vite ranimée sous la Régence, avait rempli de ses péripéties le long règne de Louis XV et entretenu en France une agitation permanente. Affaire de Law, bulle *Unigenitus*, querelle de d'Aiguillon avec La Chalotais, ces épisodes retentissans avaient encore aggravé la discorde et fomenté dans toute l'étendue du royaume une guerre civile qui, pour se faire sans canons ni mousquets, n'en était pas moins redoutable. Six ans avant l'avènement de Louis XVI, un homme avait surgi, qui s'était cru de taille à terminer à lui seul le conflit, à rétablir la paix publique par le triomphe définitif du trône sur la magis-

(1) *Louis XVI et Turgot*, par le baron de Larcy. — *Passim*.

trature factieuse. Qu'il eût, du premier jour, envisagé tout le péril et toute la grandeur de la tâche, il l'a dit lui-même en ces termes : « Il fallait (1) déployer toute la force de l'autorité, ou la perdre sans retour. En effet, ce n'était pas une affaire d'administration, c'était la base même de la Constitution et le trône de la monarchie. Existait-il une puissance publique? Ou n'existait-il qu'un fantôme? Avions-nous un seul souverain? Ou la France était-elle soumise à douze aristocraties? Tel était le problème inouï qu'avait créé la résistance des Parlemens. »

Celui qui tenait ce langage se nommait René de Maupeou, fils d'un premier président du parlement de Paris qui fut garde des Sceaux pendant quelques années. Ce « petit homme noir, » aux yeux durs, aux sourcils broussailleux, au teint bilieux, à la figure chafouine, cachait sous des manières doucereuses une âme ardente, dévorée d'ambition, une singulière audace, une ténacité indomptable. Homme d'affaires de métier, mais surtout homme de main, sachant ce qu'il voulait et le voulant par tous moyens, sans peur, sans faiblesse, sans scrupule, le personnage était peu sympathique, mais il n'était point méprisable, serviteur précieux, en tous cas, dans une période critique, pour un prince faible et mou. Il dut son élévation à Choiseul, qui, en 1768, le fit chancelier de France. A peine installé dans ce poste, il préparait pendant deux ans, avec une merveilleuse adresse, le coup qu'il méditait et, lorsqu'il jugeait l'heure venue, n'hésitait pas, pour se donner les coudées franches, à jeter bas son protecteur. Ce seul trait suffit à le peindre.

Je n'ai pas à rappeler ici le détail des opérations qui lui assurèrent la victoire, cette nuit fameuse du 19 au 20 janvier 1771, où chaque membre du parlement, réveillé par deux mousquetaires, reçut une lettre de cachet portant ordre du Roi de se soumettre ou de vendre sa charge ; puis, sur le refus opposé par la plupart des magistrats, l'envoi des rebelles en exil, exécuté sur l'heure avec une dureté implacable ; enfin l'installation d'une sorte de cour transitoire, dont les membres délibérèrent sous le couvert des baïonnettes. Vinrent ensuite tour à tour la suppression de la Cour des aides, la suppression du Grand Conseil et des juridictions spéciales, l'épuration des parlemens de province, la transformation radicale des corps inférieurs de

(1) Mémoire rédigé par M. de Maupeou pour Louis XVI. — *Le chancelier de Maupeou*, par Flammermont. Appendice.

justice, tels que le Châtelet de Paris, les bailliages d'Auxerre et de Troyes, toute une longue série de mesures qui constituaient dans leur ensemble une « révolution » véritable. Mesures brutales sans doute, mais non entièrement illégales, car, sous l'ancien régime, les offices, comme on l'a justement observé, étant « vénaux plutôt qu'inamovibles, » le magistrat acquéreur de sa charge était « plus protégé par le droit de propriété que par une fiction légale, » et le souverain, par un procédé détourné, gardait la faculté de contraindre le titulaire à se défaire de son emploi par une aliénation forcée. Cette espèce d'expropriation avait été plus d'une fois pratiquée. La nouveauté du système de Maupeou fut d'opérer en masse ce qui se faisait avant lui à titre exceptionnel.

La citadelle prise et rasée, il s'agissait de rebâtir. Maupeou fut aussi prompt à réédifier qu'à détruire. Le 23 février, un mois après son coup de force, six « conseils supérieurs, » comprenant cent soixante magistrats et jugeant en appel toutes les affaires civiles et criminelles de leurs circonscriptions, étaient créés dans le ressort de l'ancien parlement de Paris, dont l'étendue était démesurée (1). Ce fractionnement, qui rapprochait le juge du justiciable, constituait un progrès dont les bienfaits se firent promptement sentir. Deux mois plus tard, le 13 avril, publication de trois édits organisant le parlement nouveau, nommant soixante-dix conseillers, quatre présidens à mortier, un premier président, — qui fut Bertier de Sauvigny, — et promulguant les grandes réformes qui restent l'honneur de Maupeou : la suppression de la vénalité des charges, la gratuité de la justice, la simplification de la procédure. Telle était la vaste entreprise qui, conçue et exécutée avec une précision et une énergie surprenantes, fut annoncée par Louis XV à son peuple dans le discours fameux qui se terminait par ces mots : *Je ne changerai jamais.*

Que l'œuvre en soi fût bonne, la preuve en est que, de nos jours encore, les principes proclamés par M. de Maupeou, complétés, élargis par la Révolution, sont demeurés la base de notre droit public. Mais qui mettrait ces idées en pratique et leur ferait produire leurs fruits ? La principale difficulté que rencontra le chancelier fut dans le recrutement des hommes chargés de

(1) Il embrassait les circonscriptions d'Arras, de Lyon, de Poitiers, de Clermont-Ferrand, etc., etc.

rendre la justice. Il s'établit bien vite une comparaison désastreuse, tant pour le caractère que pour la capacité juridique, entre le nouveau personnel improvisé en hâte et les vieux magistrats, intraitables sans doute et rétifs à l'obéissance, mais pleins d'honneur, de science, d'intégrité professionnelle. Maupeou lui-même, dans ses heures d'épanchement, faisait bon marché de ses choix: « J'ai dû faire, disait-il, comme le propriétaire qui loue un bâtiment neuf à des filles, pour essuyer les plâtres. »

Ainsi qu'on devait s'y attendre, l'effort des adversaires du chancelier se concentra sur ce point faible. Un *tolle* formidable s'éleva dans le royaume. En tête, les princes du sang, à l'exception du jeune comte de La Marche, dont le père, le prince de Conti, était l'âme de la résistance. Un violent réquisitoire, signé par les princes de Condé, de Conti, d'Orléans, traita Maupeou d' « ennemi public. » Les termes en étaient si durs, que tous les signataires reçurent défense de paraître à la Cour. Les propres filles du Roi, — qui devaient d'ailleurs vite passer dans le camp opposé, — une bonne partie de la noblesse et de la haute bourgeoisie, et tous les gens de loi, prirent fait et cause pour le parlement exilé. Les avocats refusèrent de plaider devant les nouveaux magistrats. Les femmes s'associèrent au mouvement avec une ardeur enflammée qui rappelait les jours de la Fronde. Aussi disait-on de Maupeou qu'il n'aurait nulle chance de succès, s'il ne pouvait « faire taire les femmes et faire parler les avocats. »

Le chancelier tint tête avec une belle vaillance. Infatigable à la riposte et rendant coup pour coup, tantôt à visage découvert, et tantôt employant contre ses adversaires les armes cachées et perfides dont eux-mêmes usaient contre lui, pas un instant, au fort de cette bataille, il ne se laisse détourner de sa tâche. A la fin de l'année 1771, toutes les cours sont reconstituées, le service judiciaire fonctionne régulièrement partout. Aussi nombre de justiciables sont-ils forcés de confesser les avantages de l'organisation nouvelle. Et graduellement, devant la victoire remportée et le fait accompli, toutes les oppositions mollissent et cèdent l'une après l'autre. Les avocats capitulent les premiers : à la rentrée du parlement de Paris, deux cents d'entre eux se rendent à la « messe rouge, » où l'archevêque officie en personne. L'automne suivant, ce sont les princes qui

effectuent leur soumission. Les Condé donnent l'exemple, par une lettre rendue publique, qui émeut vivement l'opinion. Les d'Orléans, avec moins de franchise, manœuvrent pour rentrer en grâce. Le 28 décembre 1772, une visite collective au Roi de tous les princes du sang est regardée comme le présage d'une réconciliation générale et complète.

Les anciens magistrats eux-mêmes deviennent graduellement plus traitables. La plupart finissent, de guerre lasse, par accepter la liquidation de leurs charges, reconnaissant ainsi la légalité de l'édit. Quelques mémorialistes affirment que Louis XV, dans les derniers temps, avait eu le projet, en conservant l'organisation de Maupeou, de réintégrer dans leurs postes, par une rentrée en masse, la grande majorité des vieux parlementaires ; d'Aiguillon eût été l'instigateur de ce plan mitigé, dont le renvoi du chancelier aurait assuré le succès (1). Que d'Aiguillon ait secrètement suggéré cette idée, la chose est vraisemblable; il semble plus douteux qu'il y eût décidé le Roi. Mais ce qui est établi, c'est que les premiers mois de 1774 virent s'engager sous main des négociations entre le chancelier lui-même et quelques-uns des chefs du parlement dissous, que Maupeou désirait substituer peu à peu aux membres les plus compromis du parlement nouveau. Quatre-vingts magistrats, le président de Lamoignon en tête, étaient, dit-on, tout prêts à se rallier à cette combinaison. Bref, à l'heure où mourut Louis XV, la pacification était à la veille de se faire, et la « révolution » paraissait, comme écrit Maupeou, « consommée dans tous les esprits sans espoir de retour. »

V

L'événement du 10 mai et l'ouverture d'un nouveau règne ressuscitèrent l'affaire à demi enterrée. Toutes les rancunes se ranimèrent, en même temps que les espérances. Dès le lendemain, l'agitation reprenait de plus belle, sourde d'abord, et bientôt menaçante, à mesure que se révélait l'indécision du Roi. Louis XVI, né et grandi au bruit des luttes récentes, était hostile d'instinct aux empiétemens de la magistrature. « Le Roi, disait Maurepas à Augeard dans une causerie confidentielle (2),

(1) *Souvenirs* de Moreau ; *Mémoires* d'Augeard, etc.
(2) *Mémoires secrets* d'Augeard.

abhorre les parlemens. Il est buté contre eux encore plus que son grand-père. » Naguère, lorsqu'il était dauphin, consulté par Maupeou sur l'édit qui allait engager la bataille, il lui retournait le projet avec cette apostille : « Cela est très beau, voilà notre vrai droit public ! Je suis enchanté de M. le chancelier. » Il n'avait pas changé d'avis en montant sur le trône ; pendant la quarantaine imposée aux ministres, Maupeou ayant écrit pour attester son dévouement au nouveau maître de la France, avait reçu de lui cette réponse bienveillante : « J'ai toujours vu avec le plus grand plaisir le zèle et l'attachement que vous avez marqués pour les intérêts du Roi et de la monarchie ; je ne doute pas que vous me soyez aussi attaché. En attendant que je puisse vous voir, s'il arrivait quelque affaire, écrivez-la-moi, et je vous ferai réponse tout de suite. » Il refusait, au même moment, de recevoir la visite de Conti, le seul des princes du sang qui n'eût point désarmé devant le chancelier. Ces manifestations, tout en faisant clairement connaître les sentimens intimes du prince, ne persuadaient cependant qu'à demi ceux qui connaissaient bien sa faiblesse, ses scrupules, sa déférence à l'opinion de son entourage familier. Or, Marie-Antoinette, sous la pression des amis de Choiseul, passait pour contraire à Maupeou et favorable aux anciens parlemens. Mais elle gardait encore quelque réserve, et ses tendances ne se montraient que par de vagues propos et des railleries voilées.

Qu'importaient, au surplus, dans une question si grave, les velléités du souverain ? Il fut certain, du premier jour, qu'il ne se déciderait que par raison d'État et sur l'avis de ses conseils. Maurepas était donc, à vrai dire, l'arbitre du litige. « Qu'il eût fait dire au Roi, écrit l'abbé Georgel : « Je veux irrévocablement la stabilité du nouveau système, » et tout était fini. Le chancelier triomphait, et le foyer de résistance entretenu dans l'ancien parlement contre l'autorité royale était éteint à jamais. » Ce mot, les confidens de M. de Maurepas savaient qu'il ne le dicterait jamais : « Voici ma profession de foi, avait-il déclaré à son ami Augeard : *sans parlement, point de monarchie.* Ce sont les principes que j'ai sucés du chancelier de Pontchartrain (1). » Plus peut-être que ces « principes, » la haine amassée dans son cœur contre le prince auquel il devait vingt-cinq ans d'exil l'in-

(1) *Mémoires secrets* d'Augeard.

clinait à détruire l'œuvre essentielle du dernier règne. Et ces raisons se conciliaient avec le vœu secret de son égoïste vieillesse : assurer la paix du moment, fût-ce au prix du péril futur, et se créer une popularité immédiate et facile. « Je ne veux pas être traîné sur la claie pour les affaires de M. de Maupeou, » répétait-il d'un ton de badinage. A d'Amécourt, qui lui recommandait une solution moyenne et conciliante, il faisait cette réponse qui le peint tout entier : « Mon ami, il ne faut pas chercher ici *quid melius*, mais *quid facilius* (1). »

Prudent toutefois, et connaissant les hommes, il se gardait de brûler ses vaisseaux. « Je n'ose prendre sur moi de faire des ouvertures au Roi et de lui parler en manière quelconque des parlemens, » disait-il à Augeard. Sur quoi, tous deux, de compagnie, dressaient le plan habile et compliqué dont voici les grandes lignes. C'est au Duc d'Orléans, « parlementaire dans l'âme, » qu'il serait réservé d'attacher le grelot. Ce prince, dûment stylé, demanderait une audience au Roi, sans indiquer l'objet de cette requête ; au cours de l'entretien, dont Maurepas préparerait les voies, la grande question serait soulevée, et le Duc d'Orléans proposerait à Louis XVI de lui adresser un mémoire où seraient exposées ses vues. Cet écrit, que le Roi ne manquerait sûrement pas de soumettre à Maurepas, donnerait à celui-ci l'occasion naturelle de rouvrir le débat et de discuter le rappel de l'ancien parlement, sans éveiller les soupçons de son maître.

Ainsi fut fait. L'audience eut lieu ; le mémoire, rédigé par l'avocat Lepaige, fut remis à Louis XVI par le Duc d'Orléans. C'était un plaidoyer d'un ton confidentiel, où l'infortune de tant de magistrats languissant encore en exil était décrite en termes pathétiques, qui émurent fortement la sensibilité royale. Maurepas, consulté par Louis XVI, comme il l'avait prévu, feignit de contester les conclusions absolues du mémoire, mais il le fit avec mollesse, et souvent, depuis lors, dans leurs entretiens tête à tête, il appuyait auprès du prince sur le mauvais renom de la magistrature nouvelle, s'efforçait, à mots couverts, de déconsidérer Maupeou et sa « séquelle. » Le séjour à Marly, dans la seconde quinzaine de juin, fut employé presque entièrement à cette besogne souterraine.

Tout marchait au gré du ministre, quand une indiscrétion

(1 *Souvenirs* de Moreau.

faillit tout compromettre. Fier de son rôle en cette affaire, enchanté du succès qu'il escomptait déjà, le Duc d'Orléans s'en vanta auprès de son inséparable amie, la marquise de Montesson, la mit dans le secret de la conspiration ; la marquise, à son tour, conta l'histoire à quelques amis sûrs; si bien qu'en peu de temps la chose s'ébruita et vint aux oreilles de Maupeou, qui se plaignit au Roi. D'où colère de Louis XVI, reproches faits à Maurepas, effarement du « Mentor. » Celui-ci courut chez Augeard : « Le Duc d'Orléans a bavardé, lui dit-il, le Roi m'a soupçonné de m'entendre avec lui, l'affaire est manquée ! » Et, dans sa déconvenue, il était déjà prêt à abandonner la partie : « Je serais compromis, et je n'avancerais à rien. » Il fallut l'éloquence d'Augeard pour ranimer ses esprits abattus.

Un incident surgit, sur l'entrefaite, fort à propos pour l'aider à sauver sa mise. L'heure approchait où, selon la coutume, seraient célébrées à Saint-Denis, les obsèques solennelles, — le « catafalque, » — du feu Roi. Le cérémonial exigeait que tous les princes du sang prissent part au défilé dans la vieille basilique et saluassent au passage les principaux corps de l'État, le parlement en tête. Le Duc d'Orléans déclara que ni lui ni son fils ne rendraient les honneurs aux nouveaux magistrats, non plus qu'au chancelier. Tous les expédiens proposés échouèrent devant un refus obstiné. Maurepas saisit la balle au bond ; il conseilla nettement au Roi de tenir ferme et de n'accepter nulle excuse, dût-il, en cas de désobéissance, exiler à nouveau ses parens de la Cour. Ainsi cet habile homme établissait-il sa bonne foi, bannissant de l'esprit du Roi toute suspicion d'entente avec les d'Orléans. Ceux-ci d'ailleurs, avertis en cachette, se prêtaient à la comédie et acceptaient les conséquences de leur rébellion feinte.

La ruse était bien combinée. Mais, dans les jours qui précédèrent le « catafalque, » une incroyable animation agita toute la Cour. Ennemis et partisans de l'ancien parlement attendaient anxieusement la décision royale. Mesdames tantes se jetaient aux pieds de leur neveu, « le conjurant avec larmes de ne pas laisser insulter la mémoire de leur père (1). » L'animation des partis était telle, qu'on redoutait quelque scandale au cours de la cérémonie. L'attitude résolue du Roi mit un terme à ces vaines

(1) *Mémoires* de Soulavie.

querelles. « Le jeune Roi, dit Croÿ, se décida ferme, tourna pour le chancelier, et défendit qu'on lui en parlât davantage. » La veille du jour fixé, qui était le 25 juillet, les ducs d'Orléans et de Chartres eurent ordre de se rendre à leur terre de Villers-Cotterets (1). Ils partirent sur-le-champ, sans murmure, comme sans inquiétude. Les autres princes « plièrent, » et le service eut lieu en l'absence de tout incident. On remarqua seulement, quand le couple royal, au retour de la basilique, suivit les boulevards parisiens, l'indifférence glaciale et le silence du peuple. Louis XVI en ressentit, dit-on, un vif chagrin, que Maurepas exploita contre le chancelier. L'exil des d'Orléans produisit, au surplus, « tout l'effet que M. de Maurepas pouvait désirer ou attendre; » plus que jamais, il s'installa dans la confiance du Roi, tandis que Maupeou reperdait le terrain un moment gagné. Et à l'heure même où, de toutes parts, on commentait l'échec des « vieux parlementaires, » de puissantes batteries se dressaient pour leur assurer la victoire.

VI

Des ministres du Roi défunt conservés par son successeur, il en était un qui passait pour le bras droit et « l'âme damnée » de M. de Maupeou : c'était Bourgeois de Boynes, secrétaire d'État pour la marine depuis l'année 1771. Il était fils d'un caissier de Law, qu'avait enrichi le *système*. On le disait légiste habile, d'intelligence ouverte, mais léger, vaniteux, infatué de lui-même. Du premier jour de son arrivée au pouvoir, il avait mis toute son application à seconder le chancelier dans ses batailles contre les magistrats rebelles, négligeant, pour cette tâche, les affaires de son département, et la marine périclitait entre ses mains oisives. Maurepas avait la partie belle pour exciter l'indignation du Roi contre un tel administrateur. C'étaient donc, après chaque conseil, entre Louis XVI et lui, comme un concert de doléances sur l'ignorance et sur les bévues du ministre, et tous deux concluaient à la nécessité pressante de congédier ce fâcheux serviteur (2).

Le choix du remplaçant faisait aussi l'objet de ces secrets colloques. Il était, depuis quelque temps, un nom qu'on pro-

(1) Journal inédit de Hardy, *loc. cit.*
(2) Journal inédit de l'abbé de Véri. — *Passim.*

nonçait beaucoup dans l'entourage familier de Maurepas et que l'on mettait sur la liste du prochain ministère; c'était le nom d'Anne-Robert-Jacques Turgot, intendant de Limoges, qui, par son administration depuis douze ans dans cette province, s'était acquis un grand renom d'intégrité, d'habileté et d'amour du bien, et que nombre de gens représentaient déjà comme le futur régénérateur du royaume. Au premier rang de ces derniers était cet abbé de Véri, dont nous savons l'intimité dans le logis de Maurepas. Une curieuse figure d'arrière-plan que celle de cet intelligent abbé, plus philosophe que prêtre, longtemps auditeur de rote à Rome, maintenant retiré à Paris avec de belles prébendes, y faisant de la politique avec passion, mais sans ambition personnelle, dans la coulisse, en amateur, et profitant de ses hautes relations pour servir ses idées et pousser ses amis. Compagnon d'enfance de Turgot, dont il avait été le condisciple à la Sorbonne, et resté depuis lors en commerce étroit avec lui, c'est l'abbé de Véri qui, de longue date, avait prôné Turgot d'abord auprès de M^me^ de Maurepas, ensuite auprès de son époux, le désignant comme le seul homme capable d'accomplir les réformes indispensables et de mener à bien la tâche immense du nouveau règne.

Toujours d'ailleurs, dans ces causeries, il parlait de lui attribuer l'administration des Finances, à laquelle en effet paraissaient l'avoir préparé ses études, ses dernières fonctions, ses connaissances en économie politique. Ce fut pourtant ce même Véri qui, voyant Maurepas indécis et perplexe, lui proposa un jour Turgot pour la marine : sans doute, disait l'abbé, Turgot n'avait-il pas, en cette partie, de compétence spéciale, mais « son habitude du travail, ses profondes recherches sur la mécanique et l'histoire naturelle, son exactitude singulière en matière de travaux publics dans son intendance du Limousin, lui donneraient une prodigieuse facilité pour acquérir les notions nécessaires. S'il n'a pas l'expérience, il a du moins le fond pour l'acquérir promptement (1). » On pouvait, en tous cas, essayer ainsi ses talens, sauf, quand la place serait vacante, à le transférer par la suite au contrôle général. Maurepas agréa ces raisons et les redit au Roi, qui ne risqua qu'une objection timide : « On dit qu'il ne va pas à la messe. — L'abbé Terray

(1) Journal inédit de l'abbé de Véri. — *Passim.*

y va tous les jours, » fut la réplique triomphante de Maurepas.

Au fond, Louis XVI, par tout ce qui lui revenait, avait du penchant pour Turgot, en lequel il reconnaissait certaines de ses propres vertus, un amour sincère pour le peuple, le goût de la simplicité et de l'économie, l'austérité des mœurs privées. Il hésitait pourtant encore, remettait sans cesse au lendemain, par suite de sa répugnance naturelle à trancher dans le vif et à passer du désir à l'action. Maurepas séchait d'impatience. Le 19 juillet au matin, il vint trouver le Roi : « Les affaires, lui dit-il (1), exigent des décisions. Vous ne voulez pas conserver M. de Boynes, et le dernier Conseil vous en a dégoûté plus que jamais. Pesez promptement le pour et le contre... Vous m'avez dit du bien de M. Turgot; prenez-le pour la marine, puisque vous n'avez pas encore pris de parti sur l'abbé Terray. » A ce petit discours, le Roi ne fit aucune réponse ; la journée se passa sans qu'il y parût songer. Mais le soir, après la promenade, il écrivit au duc de La Vrillière le billet que voici : « Vous irez demain matin chez M. de Boynes lui demander sa démission de la place de secrétaire d'État pour la marine... Vous écrirez après à M. Turgot, intendant de Limoges, que je le nomme à la place de M. de Boynes, et vous me l'amènerez demain, dans l'après-dînée. » Ce fut seulement dans la matinée du lendemain qu'à l'entrée de Maurepas, Louis XVI l'accueillit par ces mots : « J'ai fait ce que vous m'avez dit (2). »

Le passage rapide de Turgot au ministère de la marine, par suite l'impuissance où il fut d'y apporter aucune utile réforme, me permettent d'ajourner jusqu'à l'époque de son véritable avènement les détails nécessaires sur les antécédens, l'humeur et les idées de cet illustre personnage. Mais ce qu'il faut noter ici, c'est l'approbation générale qui accueillit son nom dans toutes les classes de la nation. A peine, le premier jour, un étonnement léger sur la nature un peu spéciale des fonctions qui lui sont confiées : « Entre nous, écrivait Voltaire, je ne le crois pas plus marin que moi. » Chacun sentait, pourtant, que le poste était provisoire et servirait de marchepied pour un autre plus important. Et l'on vantait à qui mieux mieux le désintéressement, la « raison éclairée » du nouveau ministre du Roi. Ce fut, par contre-coup, l'instant où la popularité personnelle de Louis XVI

(1) Journal inédit de l'abbé de Véri.
(2) *Ibidem.*

fut à son apogée. Le nom d'Henri IV était sur toutes les lèvres, et l'on prêtait au descendant toutes les vertus légendaires de l'ancêtre. A la statue du Béarnais dressée sur le Pont-Neuf on attachait un écriteau portant ce mot : *resurrexit*. On vendit au Palais-Royal des boîtes où l'on voyait les profils accouplés de Louis XII et de Henri IV, au-dessous celui de Louis XVI, et cette devise au bas : « XII et IV font XVI.» On fabriqua des tabatières revêtues de peau de chagrin, ornées de médaillons du Roi et de la Reine, et baptisées par l'inventeur : *La consolation dans le chagrin*. Ces objets firent fureur pendant plusieurs semaines.

Les jeunes souverains jouissaient de ces témoignages populaires. Aux dithyrambes de l'Impératrice écrivant à sa fille : « Tout est en extase, tout est fou de vous autres; on se promet le plus grand bonheur, et vous faites revivre une nation qui était aux abois, » Marie-Antoinette répondait : « Il est bien vrai que les éloges et l'admiration pour le Roi ont retenti partout. » Toutefois, un éclair de sagesse lui montrait la fragilité d'un si prompt engouement : « Je suis inquiète, reprenait-elle, de cet enthousiasme français pour l'avenir... Le feu Roi a laissé les choses en très mauvais état; les esprits sont divisés, et il sera impossible de contenter tout le monde, dans un pays où la vivacité voudrait que tout fût fait dans un moment (1). »

L'habileté de Maurepas fut de montrer au Roi, dans cette explosion d'allégresse, une manifestation du sentiment public en faveur du rappel de l'ancien parlement et d'en tirer parti pour hâter l'entreprise. Il espérait, sur ce terrain, trouver comme auxiliaire le nouveau ministre de la marine. Non que Turgot, par tradition, fût partisan déterminé des prétentions de la magistrature. Tout au contraire, du temps de sa jeunesse, il avait refusé, comme conseiller au parlement de Paris, de s'associer aux résistances du corps dont il faisait partie. Même, en 1753, lors d'un premier exil des magistrats rebelles, il avait accepté une place dans une espèce de Chambre provisoire instituée par Louis XV, et s'était ainsi attiré l'indignation de ses confrères. Ami du pouvoir absolu, convaincu que l'autorité doit résider essentiellement dans la personne du Roi, il condamnait en principe toute atteinte portée à cette puissance souveraine. Aujourd'hui cependant, devant les périls imminens et les néces-

1 Lettre du 30 juillet 1774. Correspondance publiée par d'Arneth.

sités urgentes, il n'était pas très éloigné de voir, dans le rappel du parlement, une satisfaction accordée à l'opinion publique, un regain de prestige pour la monarchie ébranlée, le gage aussi d'un précieux et puissant appui pour le vaste plan de réformes qu'il portait, dès cette heure, tout construit dans sa tête et dont il espérait le relèvement de sa patrie. Il se rendait compte également de la difficulté, pour un homme tel que lui, de siéger dans le même conseil que Maupeou et Terray, pour lesquels il ne professait ni estime, ni confiance, et qu'il savait hostiles à la plupart de ses idées. Toutes ces raisons semblaient devoir assurer à Maurepas, sinon le concours actif de Turgot, du moins sa neutralité bienveillante dans la bataille dont il me reste à raconter les derniers épisodes.

VII

La première question à résoudre, — d'où découlerait en réalité tout le reste, — était celle du maintien ou du renvoi de M. de Maupeou. Au sort du chancelier paraissait lié le sort du contrôleur général, tous deux ayant, depuis le nouveau règne, associé leurs fortunes. Ce point, d'après une promesse faite par Louis XVI à Maurepas (1), devait être réglé pendant le séjour à Compiègne, où la Cour était établie pour la durée du mois d'août. Ces semaines furent remplies de machinations et d'intrigues. Les d'Orléans, revenus de leur court exil, harcelaient le Roi de conseils, d'adjurations pressantes, que Maurepas appuyait de ses prudentes insinuations. La Reine, dans le même camp, mettait en jeu les ressources de son esprit et de sa coquetterie légère. « Elle a une bonne qualité, disait à ce propos la Comtesse de Provence; quand elle veut une chose, elle ne la quitte pas et en vient toujours à ses fins. » Dans le parti adverse, se trouvaient Mesdames tantes, guéries de leur petite vérole, et surtout Madame Louise, qui, du fond de son monastère, conjurait son neveu de ne point céder aux instances des « ennemis de la religion » et des suppôts de la philosophie. L'archevêque de Paris et quelques ecclésiastiques notoires tenaient un langage analogue. Le chancelier, de son côté, se défendait avec adresse. Sans entrer lui-même dans la lice, il poussait son ami Ver-

(1) Journal de l'abbé de Véri. — *Passim.*

gennes à lire dans le Conseil du Roi un long mémoire qui justifiait la suppression de l'ancien parlement et exposait éloquemment les dangers du rappel. Louis XVI, dans cette mêlée, ne savait trop auquel entendre. Il se bornait, selon sa méthode ordinaire, à classer et à étiqueter notes, lettres et mémoires, sous deux rubriques, intitulées *Opinions favorables au retour des anciens parlemens*, *Opinions favorables aux parlemens actuels*, serrait le tout dans une armoire, et ne se décidait sur rien.

Le 10 août, Maurepas, voyant le temps couler sans rien produire, prit le parti d'aborder franchement la question. Le Journal de Véri reproduit ce long entretien, dont je donne ici des fragmens : « Les délais, dit M. de Maurepas, accumulent et gâtent les affaires. Il ne faut pas croire que vous n'ayez que celle-ci à arranger. Le jour où vous l'aurez résolue, il en naîtra une autre; c'est un moulin perpétuel, qui sera votre partage jusqu'à votre dernier soupir. L'unique moyen d'en soulager l'importunité, c'est une décision expéditive, pourvu que la réflexion ait précédé. Je ne vous parlerai plus des arrangemens parlementaires, jusqu'à ce que votre parti soit pris sur le chancelier, parce que ce seraient des paroles perdues... Mais lui avez-vous parlé, à lui, des parlemens et de la magistrature? — Pas le moindre mot, dit le Roi. A peine, ajouta-t-il en souriant, me fait-il l'honneur de me voir; il ne me fait pas celui de me parler... Mais l'embarras du successeur! » Sur cette exclamation, le « Mentor » propose divers noms, en premier lieu Malesherbes, l'ami intime de Turgot et l'honnête homme par excellence. « Je sais bien, répond Louis, que c'est celui que tout le monde porte, mais il ne me convient pas, à moi (1). — Je vous proposerais encore M. Turgot lui-même, reprend Maurepas, si vous ne le gardiez pour la finance, pour laquelle vous seriez encore plus embarrassé. — Il est bien systématique, objecta le Roi, et il est en liaison avec les Encyclopédistes. » La conférence prit fin sans aucune décision formelle, mais avec l'aveu arraché qu'il en fallait une prompte, et la promesse réitérée que ce serait chose faite avant le départ de Compiègne.

Une conversation identique, et sans résultat plus certain, eut lieu, à quelques jours de là, au sujet de l'abbé Terray.

(1) Les preventions de Louis XVI contre M. de Malesherbes dataient de l'époque ou ce dernier, directeur de la librairie, avait ete accusé de soutenir les intérêts de l'Encyclopédie.

Louis XVI, sans accorder d'estime à son contrôleur général, rendait justice à ses talens, à son expérience des affaires. « Il se défend bien! » disait-il en lisant ses rapports sur la gestion financière du royaume, et il murmurait tristement : « Je voudrais bien pouvoir le garder, mais c'est un trop grand coquin! C'est fâcheux (1). » De fait, cynique et débauché, « l'un des plus mauvais prêtres qu'on ait connus, » l'abbé Terray n'était pas moins un administrateur habile, d'esprit délié, fertile en expédiens, incomparable, dit l'abbé de Véri, « pour donner une tournure honnête aux démarches les plus iniques. » Trois ans après l'avoir fait renvoyer, M. de Maurepas soupirait en entendant son nom : « Nous vivons encore sur ses moyens, » justifiant ainsi cette boutade attribuée au duc de Choiseul : « A la place du Roi, je l'aurais gardé, et j'aurais fait mettre sur son bureau un chapeau de cardinal et une potence; je suis sûr qu'entre les deux il aurait bien fait. »

Terray ni Maupeou, comme on pense, n'étaient sans se douter du coup qu'on méditait contre eux. A défaut d'autre indice, le visible embarras du Roi, le soin qu'il apportait à fuir tout tête-à-tête, eussent suffi pour les mettre en garde. « Ils me chasseront, disait Terray à son ami Cromot, mais je ne veux pas être la dupe des sottises que je les vois disposés à commettre. » Maupeou, de son côté, avec sa rudesse coutumière, s'écriait en parlant du Roi : « D'ici quelques jours, il me renverra, mais, une fois moi parti, il est f... (2) » Il continuait pourtant la lutte et appelait de ses vœux une discussion publique dans le Conseil du Roi. Il prépara même à cet effet une sorte de discours dont on a retrouvé le texte (3) : « Tout changement est un mal, y lit-on, quand il n'est pas nécessaire. Rappeler les anciens parlemens, c'est condamner le passé, c'est anéantir un exemple qui devait être le frein éternel des parlemens, c'est peut-être anéantir la possibilité de renouveler un pareil exemple, si jamais il devenait nécessaire... » — « Si trois années, ajoutait-il plus loin, n'ont pu affermir une révolution si nécessaire dans son principe, si complète dans ses effets, il en résultera, Sire, la conviction que tous les efforts de l'autorité contre les parlemens ne sont que des efforts passagers, que ces corps surnagent tou-

(1) *Journal inédit* de l'abbé de Véri.
(2) *Souvenirs* de Moreau.
(3) ***Le chancelier de Maupeou***, par J. Flammermont. — Appendice.

jours; et dès lors, qui de vos sujets osera jamais se hasarder sur la foi de l'autorité? Qui de vos sujets acceptera des places, dont bientôt il ne lui resterait que le triste souvenir, la honte, et peut-être la persécution? » Et, dans une phrase saisissante, il évoquait dans le lointain de sombres et trop réelles images, « l'autorité s'affaiblissant, les nœuds de l'obéissance se relâchant d'eux-mêmes, » et « les peuples passant du mépris de la magistrature au mépris du gouvernement! » Louis XVI n'entendit pas ces paroles éloquentes; Maurepas lui persuada de défendre que cette affaire fût mise en délibération. Ce fut quinze ans plus tard, aux premières lueurs de la Révolution, que Maupeou fit tenir au Roi ces pages, auxquelles les circonstances donnaient alors un accent prophétique.

Si, par la volonté royale, cette guerre demeura silencieuse, du moins ne fut-elle pas longtemps secrète. Des rumeurs, encore vagues, coururent à la Cour de Compiègne, se répandirent de là jusqu'à Paris. L'agitation des plus beaux jours renaissait au Palais et jusque dans la rue. On entendait, chaque soir, comme au lendemain du coup audacieux de Maupeou, des huées et des cris injurieux à la sortie d'audience des nouveaux magistrats. On brûla sur la place Dauphine le chancelier en effigie. La mollesse de la répression enhardissait l'impudence des meneurs.

L'abbé Terray, le 20 août, s'absenta pour deux jours, afin de visiter un canal souterrain qu'on construisait en Picardie. Le bruit de son renvoi circula aussitôt, et ses collègues eux-mêmes s'interrogeaient entre eux sur la nouvelle. Le soupçon s'aggrava lorsqu'on sut que Louis XVI, dans la matinée du lendemain, avait mandé Turgot, voulant, avait-il dit, conférer avec lui. Chacun conjectura que le Roi allait lui offrir le contrôle général. Turgot s'y attendait : « Il se prépara, dit Véri, à exposer ses vues et ses principes sur la finance, sur la liberté du commerce et sur les principales réformes qui lui semblaient indispensables. » Mais, à sa grande surprise, le prince, sauf quelques allusions voilées, ne lui parla que d'affaires de marine, et il dut s'en aller sans avoir abordé les questions importantes. Cette dernière reculade porta l'irritation de Maurepas à son comble. Le 24, à dix heures du matin, il entra chez le Roi. Voici, d'après le Journal de Véri (1),

1) Maurepas, au sortir de cette visite, s'en fut droit chez Turgot, où se t. [illegible]-

les paroles essentielles qui s'échangèrent entre eux dans ce décisif entretien :

Le Roi. Vous n'avez pas de portefeuille ; vous n'avez pas grand'chose sans doute ? — Maurepas. Je vous demande pardon, Sire. L'affaire dont j'ai à vous parler n'a pas besoin de papiers, mais elle n'en est pas moins importante. Il s'agit de votre honneur, de celui de votre ministère, et de l'intérêt de l'État. L'indécision dans laquelle vous laissez flotter les esprits avilit vos ministres actuels et laisse les affaires en suspens. Voilà un mois de perdu, et vous ne sauriez continuer sans faire tort à vous et à vos sujets. Si vous voulez conserver vos ministres actuels, publiez-le, et ne les laissez pas regarder par toute la populace comme voisins de leur chute. Si vous ne voulez pas les garder, dites-le pareillement, et nommez leurs successeurs. — Le Roi. Oui, il faut décider, et il faut les changer. Ce sera samedi, après le Conseil des dépêches. — Maurepas (avec vivacité). Non, point d'ajournement, ce n'est pas ainsi qu'on gouverne un État ! Le temps n'est pas un bien que vous puissiez perdre à votre fantaisie, et il faut donner votre décision avant que je sorte d'ici. — Le Roi. Mais que voulez-vous ? Je suis accablé d'affaires, et je n'ai que vingt ans. Tout cela me trouble. — Maurepas. Ce n'est que par la décision que ce trouble cessera. Laissez les papiers à vos ministres, et bornez-vous à en choisir de bons et d'honnêtes. Vous m'avez toujours dit que vous vouliez un ministère honnête ; le vôtre l'est-il ? S'il ne l'est pas, changez-le ; voilà votre fonction. Ces jours derniers, l'abbé Terray vous mit à portée de le faire, en vous demandant après son travail si vous étiez content de sa gestion. — Le Roi. Vous avez raison, mais je n'osai pas. Il n'y a encore que quatre mois, que l'on m'avait habitué à avoir peur quand je parlais à un ministre. — Maurepas. Alors vous aviez à leur demander, et ils étaient les maîtres ; aujourd'hui, ils sont vos ministres, à vous. L'abbé Terray vint me rendre compte de ses incertitudes et de votre silence ; j'étais dans l'embarras moi-même. Je suis venu tous les jours à votre lever ; que ne m'avez-vous tiré à part pour m'en dire un mot ? Mais il faut vous arracher les paroles, pour vos intérêts les plus précieux ! »

Maurepas, voyant le Roi ébranlé et ému, serre alors la ques-

vait l'abbé de Véri, et leur rapporta mot pour mot toute la conversation, que l'abbe de Véri transcrivit sur-le-champ dans son Journal.

tion d'une manière encore plus pressante : « Voulez-vous ou ne voulez-vous pas changer les deux ministres ? — Oui, je le veux bien. — Alors que ce soit dès à présent. J'irai l'annoncer à l'abbé Terray, et M. de La Vrillière ira demander les sceaux au chancelier. Êtes-vous décidé sur les successeurs ? Car il faut tout terminer à la fois ; les incertitudes pour les places font naître les intrigues. — Oui, dit le Roi, je me décide. M. Turgot aura la Finance. — Mais il désire, avant d'accepter, avoir une audience de Votre Majesté. — Je le mis avant-hier à portée de s'expliquer, reprit Louis XVI, car nous parlâmes peu de marine, et je lui parlai de quelques objets qui touchent au contrôle général. J'attendais qu'il s'ouvrît avec moi. — Il attendait, je crois, plus encore de vous, et l'ouverture ne pouvait venir que de votre part. Je vais le chercher, et vous l'envoyer sur-le-champ. Et quant aux autres choix ? — Eh bien ! articula Louis XVI après une courte hésitation, M. de Miromesnil aux Sceaux, et M. de Sartine à la Marine. Il faut leur envoyer un courrier. »

L'affaire ainsi enlevée, Maurepas, avant de s'éloigner, crut devoir s'excuser d'avoir parlé avec une vivacité excessive : « Sire, dit-il, je vous en demande pardon, j'étais trop échauffé. — Oh ! non, ne craignez rien, s'écria Louis XVI en lui posant la main sur l'épaule, dans un geste affectueux. Je suis assuré de votre honnêteté, et cela suffit. Vous me ferez plaisir de me dire toujours la vérité avec cette force ; j'en ai besoin. »

Turgot, averti par Maurepas, monta peu après chez le Roi. L'audience fut brève, l'échange d'idées sommaire, mais la conversation eut lieu sur un ton de cordialité dont témoignent leurs derniers mots (1) : « Tout ce que je vous dis est un peu confus, dit Turgot au moment de prendre congé, parce que je me sens encore bien troublé. — Je sais que vous êtes timide, mais je sais aussi que vous êtes ferme et honnête, et que je ne pouvais mieux choisir. Je vous ai mis à la marine quelque temps, pour avoir occasion de vous connaître. — Il faut, Sire, que vous me donniez la permission de mettre par écrit mes vues générales et, si j'ose dire, mes conditions sur la manière dont vous devez me seconder dans cette administration ; car, je l'avoue, elle me fait trembler, par la connaissance superficielle que j'en ai. — Oui, répliqua le Roi, comme vous voudrez. Mais, ajouta-t-il

(1) Journal de l'abbé de Veri. — *Passim*.

en lui prenant les mains, je vous donne ma parole d'honneur à l'avance d'entrer dans toutes vos vues et de vous soutenir toujours dans tous les partis courageux que vous aurez à prendre. » Turgot sortit du cabinet du Roi « tout attendri, » selon son expression. Comme il en avait pris l'engagement, il rédigea sur l'heure une sorte de mémoire, qui exposait, en résumé, son système financier et ses idées sur la politique générale. Cette lettre nous est conservée; nous y reviendrons par la suite. Il suffit aujourd'hui de noter les étapes, de plus en plus rapides, par lesquelles s'achemine vers son terme la grande affaire des parlemens.

Tandis que M. de Maurepas courait faire connaître à Terray sa disgrâce, le duc de La Vrillière, muni d'une lettre de Louis XVI, se rendait chez le chancelier pour lui redemander les sceaux. Maupeou se montra plein de calme, sans plainte et sans irritation, en homme qui croit avoir fait son devoir et s'attend de longue date à récolter l'ingratitude. Avant même que d'ouvrir le billet du Roi : « J'obéirai, dit-il à La Vrillière. J'avais fait gagner au Roi un procès qui durait depuis trois cents ans; il veut le reperdre, il en est le maître. » Quand il eut lu l'ordre d'exil dans sa terre de Roncherolles, située près des Andelys : « Au moins, monsieur, reprit-il en tirant sa montre, apprenez au Roi combien je suis exact. » Et il commanda ses chevaux. Il conserva cette belle sérénité dans le trajet qu'il fit pour gagner l'endroit assigné, parmi les quolibets, les injures de la populace, les processions promenant des mannequins en simarre, que l'on pendait ou brûlait sur la route. Arrivé chez son père, âgé de quatre-vingt-huit ans, il fit une partie de cartes avec lui, causant et plaisantant avec une parfaite bonne humeur, et ne lui apprit la nouvelle qu'au moment de s'aller coucher.

VIII

Cette « Saint-Barthélemy des ministres, » comme on appela dans le public la journée du 24 août (1), fut connue le jour même et provoqua une émotion immense. Le peuple de Paris « tira des pétards toute la nuit » et dansa par les rues autour de feux de joie. Comme le lendemain était la fête patronale de Saint-

(1) La fête de Saint-Barthélemy tombait le même jour, ce qui donna lieu à ce facile jeu de mots.

Louis, et par suite celle du Roi, on dut, crainte d'accidens, faire interdire par la police la vente des pièces d'artifice. Les noms des nouveaux secrétaires d'État furent divulgués dans la soirée, et la nouvelle ne diminua pas l'enthousiasme.

L'élévation de Turgot au contrôle, dont on attendait tout, faisait passer sur ses collègues, Sartine à la Marine, Miromesnil aux Sceaux. Sartine, quinze ans lieutenant général de police, s'était acquis dans ces fonctions la sympathie de la population parisienne et le renom d'un habile administrateur. Si ce passé semblait l'avoir peu préparé à son nouvel emploi, on comptait sur sa fermeté pour rétablir la discipline sur les vaisseaux du Roi et dans les arsenaux, où soufflait un vent de révolte. Miromesnil à la Justice étonnait davantage. Comme premier président du parlement de Rouen, il avait subi récemment les rigueurs de Maupeou. Sa retraite l'ayant rapproché du château de Pontchartrain, il devait à ce voisinage l'amitié de Monsieur et, plus encore, de M^me^ de Maurepas, qui faisait ses délices de cet aimable et galant magistrat. Nul, en effet, ne se tirait plus adroitement d'un rôle dans une comédie de salon, n'excellait davantage dans les imitations, ne tenait avec plus d'esprit l'emploi de mystificateur. Ce fut, disent ses contemporains, par « ces talens de scaramouche » qu'il séduisit la vieille châtelaine, dont l'empire, comme on sait, était puissant sur son époux, et qu'il conquit par suite la simarre de chancelier de France. On lui reconnaissait, du reste, une science assez solide dans les choses judiciaires, une rare facilité de travail et de la justesse dans l'esprit.

Au surplus, dans ces premières heures, ce qui préoccupait presque exclusivement l'opinion, c'était l'accord prévu de ces différens personnages pour régler au plus tôt la question brûlante entre toutes, le rappel de l'ancien parlement. L'issue dorénavant ne semblait guère douteuse, l'œuvre de M. de Maupeou ayant, par la chute de l'auteur, perdu toutes ses chances de durée. Toutefois, les nouveaux magistrats n'entendaient pas disparaître à la muette et tendre la gorge au couteau. Leurs partisans paraissaient non moins résolus à tenter une suprême campagne. Le Comte de Provence ouvrit le feu; il remit à son frère, dans les premiers jours de septembre, une note écrite, sous son inspiration, par Cromot, son surintendant des finances (1), et

(1) D'autres en attribuent la rédaction à un sieur Gin, conseiller au nouveau parlement.

intitulée *Mes idées*, note qui fut publiée par la suite et fit un assez grand tapage. L'auteur y insistait sur l'arrogance des anciens magistrats, s'ils avaient jamais gain de cause : « Ce retour ne pourrait manquer de les enorgueillir... Ils seraient rentrés en agneaux, et se comporteraient en lions. Ils prétexteraient le bien public et prétendraient, suivant leurs principes, en désobéissant, ne pas désobéir. Le peuple, ou plutôt la populace, viendrait ensuite à leur secours, et l'autorité royale se verrait accablée sous le poids de leur résistance. » Les conseillers menacés d'expulsion renchérissaient encore sur ces attaques, et des libelles se répandaient, où leurs prédécesseurs étaient vilipendés avec la dernière violence.

Les d'Orléans et le prince de Conti ripostaient, lançaient des mémoires, que Maurepas transmettait au Roi. Ils avaient partie belle, car le sentiment populaire, fouetté par des excitations secrètes, se déchaînait de plus en plus contre « le parlement Maupeou. » Maintenant, les infortunés magistrats ne pouvaient se montrer nulle part sans provoquer les fureurs de la multitude. L'un d'eux, dans la cour du Palais-Royal, était reconnu, poursuivi ; un homme du peuple lui criait, en lui montrant le poing : « Ah ! b..., tu vas être chassé, avec tous ces gueux-là ! » Et la foule d'applaudir. Au sortir d'une audience du Roi, une délégation de « robes rouges » n'osait s'aventurer parmi la foule assemblée devant le Palais : « Comment faire, demandait leur chef à Maurepas, pour partir sans être insultés? — Mettez des dominos, » répondait-il d'un ton goguenard (1).

Seul, Louis XVI restait à l'écart, indifférent en apparence et comme spectateur de la lutte. Dans le milieu d'octobre, il recevait des conseillers du parlement de Rennes une plainte au sujet des outrages dont ils se disaient abreuvés. Ils rappelaient le mot de Louis XV : *Je ne changerai jamais*, et suppliaient le petit-fils de ne pas désavouer l'aïeul. Pour toute réponse, le Roi fit dire par La Vrillière que « ces représentations ne lui avaient paru que l'effet d'une inquiétude sans fondement, occasionnée par des rumeurs vagues auxquelles le Parlement de Bretagne n'aurait dû donner aucune attention. » A quelques jours de là, le 23 du même mois, la Chambre des vacations de la Cour de Paris prenait un arrêté semblable, et le procureur général por-

(1) *Souvenirs* de Moreau. — *Mémoires* du comte d'Allonville, etc., etc.

tait à Fontainebleau les doléances de ses confrères. Louis XVI, devant cette démarche directe, dissimulait son embarras sous les formes bourrues qu'il affectait en pareille occurrence : « Je suis très surpris, répliquait-il sèchement, que la Chambre des vacations de mon parlement ait fait un arrêté sur des bruits publics! d'autant qu'il n'y a rien de nouveau. » Sur quoi, il tournait le dos et sortait.

Ce n'est point là duplicité, mais malaise assez excusable, car, à l'heure même où il parlait ainsi, la résolution était prise, les lettres préparées, la date fixée pour l'exécution du projet, le tout dans le plus grand mystère. Quatre ministres seuls étaient dans le secret : Maurepas, Turgot, Sartine et Miromesnil. Les autres furent laissés en dehors de l'affaire, surtout du Muy, le seul qui fût vraiment hostile à la « révolution » prochaine. Les princes du sang restèrent jusqu'au dernier moment dans la même ignorance. Le Roi signa le 25 octobre les lettres destinées à chacun des anciens magistrats, y compris ceux qui avaient accepté la liquidation de leurs charges. Elles portaient, en substance, qu'il leur était enjoint de se trouver le 9 novembre à Paris, sans indiquer le but de cette convocation. Des lettres d'une forme identique avertissaient les membres du nouveau parlement qu'ils eussent à rester, ce même jour, chacun dans son logis, « pour y attendre l'ordre du Roi. » Ces étranges instructions, ce ton énigmatique, jetèrent une inquiétude, que ne dissipa point le silence des jours suivans.

Le 10 novembre, les conseillers de l'ancien parlement reçurent une seconde note royale, conçue dans les termes suivans : « Messieurs, ayant jugé à propos de changer les ordres que je vous ai donnés le 25 du mois dernier, je vous fais cette lettre pour que vous ayez à vous rendre, le 12 du présent mois, en la Chambre de Saint-Louis, au Palais, et que vous y attendiez en silence les ordres que je compte vous y faire donner ledit jour Sur ce (1)... »

Dans l'intervalle de ces deux lettres, Louis XVI avait écrit, avec Miromesnil, le préambule des neuf édits qui devaient rétablir les magistrats exilés sur leurs sièges, en leur imposant certaines règles destinées à prévenir le retour des écarts d'antan. Le morceau se termine ainsi : « Nous sommes assuré que

(1) *Souvenirs* de Moreau

les magistrats se rendront recommandables par la sagesse de leur conduite, que l'esprit de corps cédera en toute circonstance à l'intérêt public, que notre autorité, toujours éclairée sans être jamais combattue, ne se trouvera obligée dans aucun temps de déployer toute sa force, et que, par les précautions dont elle veut s'environner, elle n'en deviendra que plus chère et plus sacrée. » Espérance généreuse et vœu plein de candeur, dont un prochain avenir allait démontrer l'illusion.

Pour donner plus d'éclat à cette mesure réparatrice, le Roi s'était déterminé à déclarer ses volontés avec l'appareil solennel usuel dans les « lits de justice. » On désignait ainsi les assemblées, traditionnelles en France, où le souverain, venant au parlement, lui faisait connaître en personne son intention de promulguer une loi et ordonnait son enregistrement pour qu'elle eût toute sa force. Nos premiers rois, dans ces séances, occupaient un trône d'or; on y substitua par la suite un vaste siège formé de cinq épais coussins et surmonté d'un dais, que l'on appelait jadis « un lit; » d'où le nom de lit de justice donné par extension aux assemblées elles-mêmes (1). Ce trône monumental, fabriqué sous Louis XII, était de velours violet, parsemé de lys d'or; la salle, entière était tendue d'étoffe également violette; le Roi portait un habit de même nuance, avec des plumes blanches au chapeau.

Maurepas craignait que la timidité naturelle de Louis XVI ne paralysât ses moyens dans cette imposante circonstance. Il se rappelait Louis XV, si fortement impressionné quand il prenait la parole en public, qu'à peine pouvait-il balbutier quelques phrases inintelligibles. Il cita cet exemple à son royal élève: « Et pourquoi voulez-vous que j'aie peur? » lui répondit Louis XVI. Maurepas, par précaution, lui fit pourtant répéter sa leçon, « en l'accompagnant d'un mouvement de la main comme pour marquer la mesure: « Trop vite, lui dit-il à la fin, on ne vous a pas bien entendu. — Vraiment? reprit le Roi avec simplicité. Ah! si j'avais la bonne grâce et la tenue du Comte de Provence, ce serait à merveille! Mais, moi, je bredouille, et cela n'ira pas bien (2). » Une plus sérieuse cause d'anxiété fut l'avis qu'on reçut, de sources différentes, que la salle du Palais où se tiendrait le lit de justice était minée et sauterait sous les

(1) *Souvenirs d'un page*, par le comte d'Hézeckes.
(2) Journal de l'abbé de Véri. — *Passim*.

pas du Roi. On visita les caves et les souterrains du Palais, et l'on ne trouva rien. Mais quelque chose de cette histoire avait transpiré dans le public, et il en résulta, pendant toute la séance, un trouble général qui nuisit à l'effet.

Le 12 novembre, à sept heures du matin, Louis XVI, escorté de ses frères, des grands officiers de la couronne et d'un immense cortège, quitta la Muette, en carrosse d'apparat, et suivit la route de Paris. Il traversa sa capitale parmi des acclamations enthousiastes et se rendit à la « grand'chambre » du Palais, qu'on avait disposée pour cette solennité. Il présida d'abord une assemblée particulière des princes du sang et des pairs du royaume, auxquels il annonça « sa résolution prise de rétablir dans leurs fonctions les anciens membres de son parlement : « Ce bienfait, leur dit-il, est une preuve de ma tendresse pour mes sujets, mais je ne perds point de vue que leur tranquillité et leur bonheur exigent que je conserve mon autorité dans toute sa plénitude. » Miromesnil prit ensuite la parole pour expliquer et commenter les mesures ainsi décidées. Louis XVI n'ajouta que ces mots: « Messieurs, je suis assuré de votre attachement et de votre zèle pour donner à tous mes sujets l'exemple de la soumission. » Après quoi, le grand maître des cérémonies s'en fut chercher les « officiers de l'ancien parlement » et, de la part du Roi, les invita à reprendre leurs places.

Les magistrats entrèrent, en grand costume, et reprirent en silence les sièges d'où, quatre années auparavant, ils s'étaient vus brutalement arrachés. Louis XVI s'exprima alors en ces termes : « Messieurs, le Roi mon très honoré seigneur et aïeul, forcé par votre résistance à ses ordres réitérés, a fait ce que le maintien de son autorité et l'obligation de rendre la justice à ses sujets exigeaient de sa sagesse. Je vous rappelle aujourd'hui à des fonctions que vous n'auriez jamais dû quitter ; sentez le prix de mes bontés et ne les oubliez jamais... » Après une rapide allusion à l'ordonnance destinée à prévenir le retour des anciennes révoltes, il concluait par ces paroles: « Je veux ensevelir dans l'oubli tout ce qui s'est passé, et je verrais avec le plus grand mécontentement des divisions intestines troubler le bon ordre et la tranquillité de mon parlement. Ne vous occupez que du soin de remplir vos fonctions et de répondre à mes vues pour le bonheur de mes sujets, qui sera toujours mon unique objet. » Cette harangue fut débitée posément, d'une voix nette,

et sur un ton de fermeté qui surprit l'assistance. Suivit la lecture des édits rétablissant, avec le parlement, le Grand Conseil et la Cour des Aides, et de l'ordonnance relative à la discipline de ces corps. Il ne fut pas question dans cette journée des parlemens de province ni des autres juridictions supprimées par Maupeou; ce fut l'œuvre des mois suivans; près d'un an s'écoula avant que l'œuvre entière de l'ex-chancelier fût définitivement détruite.

Le départ du Palais et le retour du cortège royal à la Muette furent salués par des ovations plus frénétiques encore que l'arrivée. « La canaille de Paris, écrit un spectateur sceptique, se réjouissait sans savoir pourquoi. » Louis XVI jouissait innocemment de cette allégresse populaire. On voit le reflet de cette joie dans les lignes triomphantes que Marie-Antoinette, à quatre jours de là, adressait à sa mère : « La grande affaire des parlemens est enfin terminée; tout le monde dit que le Roi y était à merveille. Tout s'est passé comme il le désirait... J'ai bien de la joie de ce qu'il n'y a plus personne dans l'exil et le malheur. Tout est réussi, et il me paraît que, si le Roi soutient son courage, son autorité sera plus grande et plus forte que par le passé. » Combien plus clairvoyante est cette autre contemporaine, qui écrit à la même époque : « Il s'agit de savoir si ce sont des juges ou des tyrans qu'on va remettre sur les fleurs de lys (1). »

L'acte historique dont on vient de lire le récit, dégagé des passions du temps et envisagé à distance, avec le recul des années, apparaît comme la première faute du règne de Louis XVI et l'une des plus chèrement payées; car, dans le domaine politique, renouer une tradition est fréquemment plus difficile, et non moins dangereux, que la rompre. Que le coup d'État de Maupeou eût été brutal dans la forme, cruel dans certaines de ses suites, scandaleux, si l'on veut, par quelques-uns des hommes dont on dut se servir, on ne peut songer à le nier; ainsi d'ailleurs s'explique l'erreur d'un prince juste, honnête et sensible. Mais le fait essentiel, c'est que Maupeou avait, somme toute, réussi dans son entreprise et que, dans la période troublée que traversait alors la France, son œuvre servait puissamment l'intérêt de la royauté. Le plus fort était fait; un mot du

(1) Lettre de Mlle de Lespinasse du 30 octobre 1774.

Roi, l'apparence d'une volonté ferme, eût achevé de briser les dernières résistances. Par l'infusion d'un sang nouveau, on eût aisément remédié au seul vice du nouveau régime, l'indignité du personnel improvisé au lendemain d'une bataille. Ainsi conservait-on en main un instrument souple, maniable, assez robuste pour aider l'action du pouvoir monarchique, et pas assez pour la contrecarrer.

Au contraire, en rappelant les anciens parlemens, le Roi relevait de sa ruine et reconstituait légalement un grand parti d'opposition, tracassier, méfiant, ombrageux. Malgré les promesses faites et les précautions prises, les magistrats remontaient sur leurs sièges plus imbus que jamais de leurs prétentions séculaires, aigris par la persécution, enivrés de leur victoire, convaincus de leur toute-puissance, prêts à des séditions nouvelles. Comment compter, d'ailleurs, sur ces revenans d'un autre âge pour comprendre l'utilité d'un programme de réformes, sur cette antique institution pour rajeunir un État vieillissant? Le parlement, de par sa nature même, tout en troublant la quiétude des partisans du *statu quo*, serait forcément un obstacle à ceux qui prétendraient agir ; et le système cher à Turgot, la rénovation nationale opérée par le Roi lui-même armé du pouvoir absolu, rencontrerait, dans l'inertie ou le mauvais vouloir de la magistrature, la barrière où il se briserait.

Sans aller jusqu'à dire que le rappel des parlemens fut la cause essentielle de la chute de la Monarchie, on peut admettre tout au moins, avec l'un des curieux qui, après le lit de justice, virent passer le cortège royal parmi les vivats de la foule, qu'en cette journée fameuse, Louis XVI a, de ses propres mains, « posé la première pierre de la Révolution (1). »

MARQUIS DE SÉGUR.

(1) *Souvenirs* du baron de Frénilly.

LES

ÉLITES ORIENTALES

JEUNES-TURCS ET JEUNES-ÉGYPTIENS

Ces élites ont suffisamment agi, pendant ces derniers temps, pour que l'on ne conteste plus leur valeur pratique. Notre tort, à nous, Européens, ç'a été de les méconnaître jusqu'aujourd'hui, aveuglés que nous étions par nos préjugés sur la stagnation irrémédiable de l'Islam et aussi par notre manie de ne voir l'Orient qu'en décor. D'ailleurs, cette stagnation, quand elle est réelle, recouvre toujours une foi ardente dans la destinée des Croyans élus de Dieu. Je me rappelle un mot qui me fut dit, il y a quinze ans, par un indigène algérien que j'exhortais à accepter, autant par sagesse que par nécessité, la domination française : « Oh ! me répondit-il, nous acceptons tout ! Seulement, je songe qu'autrefois ce pays appartint aux Musulmans ! Qui sait si, un jour, il ne leur appartiendra pas de nouveau?... Dieu est le maître ! »

Mais il était bien inutile de scruter le fond des consciences orientales, pour s'apercevoir qu'il y couvait autre chose que de la résignation. Il suffisait de regarder autour de soi. Comment ! voilà des pays que la civilisation moderne envahit de partout,

où s'élèvent des écoles de toutes confessions et de toutes nationalités, sans compter les établissemens créés par les gouvernemens locaux : collèges d'enseignement secondaire, écoles normales, écoles militaires, facultés de médecine et facultés de droit ! Des milliers de jeunes gens y avaient reçu une éducation plus ou moins semblable à la nôtre. Beaucoup même étaient venus compléter leurs études en France ou en Allemagne ; ils y avaient pris des habitudes, des aspirations, des idées en désaccord avec celles de leur milieu. Ils souffraient cruellement de se sentir des rétrogrades, d'être condamnés à l'inaction par la plus étouffante des tyrannies. Et l'on s'imaginait qu'ils se croiseraient les bras, qu'ils subiraient indéfiniment la contrainte d'un tel régime !...

Sans doute, le feu de paille de leurs premiers enthousiasmes s'est assez vite éteint ! Sans doute encore, on retrouve dans leurs rangs les mêmes divisions, les mêmes hostilités de races que dans la plèbe. Enfin, entre cette plèbe et l'élite, il y a un fossé qui ne semble pas devoir être comblé de sitôt. (On peut soutenir qu'un Musulman instruit à l'européenne diffère infiniment plus d'un pur Musulman qu'un gentilhomme de la fin du XVIII^e^ siècle ne pouvait différer d'un paysan français : c'est tout un monde, toute une façon de penser qui sépare ces deux Orientaux dissociés par la culture.) Néanmoins, l'unanimité des volontés a été obtenue déjà une fois, — et cela, sans acception de races ni de religions, — lorsqu'il s'est agi de renverser l'absolutisme hamidien. En outre, si refroidie que soit la belle ardeur du début, il ne semble pas que l'action de l'élite musulmane sur le peuple en ait été compromise. Très prudemment, ils se sont bien gardés de couper le seul lien qui pouvait les rattacher à la masse, à savoir le lien religieux. S'ils ne peuvent guère agir sur les esprits, ils se sont conservé un moyen très sûr d'agir sur les cœurs. Et ainsi ces *cléricaux* d'Orient ont instauré un mouvement qui a des chances de rester populaire, de le devenir toujours davantage. A ce titre, l'effort des Jeunes-Turcs, et, à un degré inférieur, l'effort des Jeunes-Égyptiens mérite de fixer toute l'attention du monde civilisé. Ils sont incontestablement les héros du jour. Sans omettre les Chrétiens et les Juifs (1) qui leur ont prêté leur concours, je voudrais tenter de

(1) Ceux-ci feront l'objet d'une étude spéciale.

les décrire, tels que j'ai pu les voir. Je ne préjuge en rien de l'avenir. J'essaie seulement, par delà les gestes et les paroles, de saisir un peu des âmes.

I

Quand j'arrivai à Constantinople, pendant l'automne de 1906, je m'empressai d'interroger quelques compatriotes sur ces terribles Jeunes-Turcs dont il était question si souvent dans nos journaux. On se moqua de moi : « Vraiment, il fallait débarquer de France pour croire à ces êtres fantastiques ! Les Jeunes-Turcs étaient une espèce disparue, introuvable à Péra comme dans tout le reste de l'Empire. Le Sultan y avait mis bon ordre. Peut-être qu'en cherchant bien, on découvrirait tout de même quelques échantillons de ces fossiles, mais c'étaient des crétins inoffensifs. Le Jeune-Turc n'existait qu'à Paris, ou dans l'imagination des Parisiens : de vagues mouchards payés par l'ambassade ottomane pour surveiller les exilés, ou bien des révolutionnaires de contrebande, des malins qui savaient faire chanter à la fois le gouvernement impérial et ses victimes, en menaçant l'un de révélations sensationnelles, et les autres de dénonciations... » Finalement, après m'avoir ouvert les yeux sur les aléas d'une révolution, mes interlocuteurs conclurent : « Nous avons Abd-ul-Hamid, gardons-le !... Ce bon Sultan ! s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer ! »

Des gens sérieux, des personnages officiels qui se piquaient, de par leurs fonctions, d'être bien renseignés, me tinrent des propos identiques : « C'est fini ! me dirent-ils. Les réformateurs sont découragés, dispersés, réduits à l'impuissance. Jamais le gouvernement n'a été plus fort. La révolution est enterrée ! »

En conséquence, j'adoptai le parti de contempler le paysage, toute autre occupation étant alors assez dangereuse pour un étranger. Ce n'était même pas toujours facile, car la simple fantaisie de regarder un mur pouvait autoriser les pires soupçons. Un jeune homme, ancien élève du lycée de Galata-Séraï, que j'avais rencontré chez un ami, se proposa très aimablement pour me servir de guide. Mais c'était un guide, la plupart du temps, platonique : au bout de trois semaines, je connaissais

Stamboul beaucoup mieux que lui. Un jour, il m'égara sur le chemin de la Mosquée Sélim que j'avais déjà visitée tout seul et que je désirais revoir. Je fus obligé de le diriger moi-même, après avoir consulté mon plan et nous être tirés non sans peine d'un affreux dédale de ruelles et de culs-de-sac. Comme je m'étonnais qu'il connût si mal cette partie de la ville, il m'avoua que lui, habitant de Péra, il ne s'aventurait guère dans Stamboul, par crainte de la police. Des promenades trop fréquentes en ces quartiers lointains auraient paru suspectes!... Et, dans sa réponse, comme dans beaucoup d'autres phrases que nous avions échangées, je percevais des réticences qui lui brûlaient les lèvres. Évidemment, avant de se confier à moi, il tenait à être bien sûr de ma discrétion!

A quelques jours de là, nous allâmes ensemble jusqu'à Haïdar-Pacha, sur la côte d'Asie, voir la gare monumentale de la compagnie de Bagdad. Nous eûmes, pour revenir, un coucher de soleil admirable, qui ajoutait une splendeur de féerie au spectacle, certainement unique au monde, de la péninsule Constantinienne. Du pont du bateau qui nous ramenait, je considérais avec émerveillement le prestigieux profil de Stamboul encore magnifié par les jeux lumineux du crépuscule. Devant nous, au delà des créneaux du Vieux-Sérail, émergeaient les blancheurs trapues de Sainte-Sophie, les gris et les mauves, les lilas et les roses gorge-de-pigeon de la Mosquée Achmet, puis les verts d'émeraude, les rouges-brique, les jaunes d'or des maisons de bois, des jardins et des prés perdus dans les replis profonds des sept collines. Toute la presqu'île de Stamboul semblait s'avancer vers nous comme une cité flottante, un immense navire de guerre, dont les minarets avec leurs banderoles formeraient les tourelles et les cordages. En haut, bien loin, tout au fond de l'horizon, se détachait la ligne plus sombre des remparts byzantins que dépassaient des aiguilles de cyprès, les cyprès des cimetières qui s'échelonnent pendant deux lieues entre la Tour de marbre et le sanctuaire d'Eyoub. Le ciel était embrasé; des pourpres traînaient à la cime des arbres funèbres... Cette vision m'enthousiasmait. Mais mon compagnon restait taciturne et triste à mes côtés. Il lançait des regards furtifs de droite et de gauche, puis, comme personne ne nous épiait, il me dit tout à coup, d'une voix basse, étranglée par l'émotion, en me montrant le ciel tout rouge :

— C'est le sang des victimes!

Ces quelques mots, où tremblait un accent de douleur et de rage contenues, tombèrent sur mes émerveillemens, comme une douche d'eau froide. J'en oubliai les enchantemens de Stamboul et du Bosphore... *Le sang des victimes!* Ah! oui, cette pourpre-là me touchait infiniment plus que celle des couchers de soleil! Il y avait donc, ici, autre chose à considérer que la vieille couleur locale chère à nos romantiques! Avidement, je questionnai le jeune homme. Nous causâmes en amis. Il me disait :

— Vous comprenez, n'est-ce pas, que je ne puisse pas m'associer à vos admirations. La ville que nous avons là sous les yeux ne nous parle point le même langage. Moi, je songe à tous les malheureux qu'*ils* ont assassinés ou empoisonnés, à ceux qui souffrent dans les bagnes de Saint-Jean-d'Acre ou qui se meurent dans les postes malsains de l'Yémen et du Hedjaz. Je songe aux femmes et aux mères que se lamentent, aux disparus dont elles attendent le retour et qui ne reviendront jamais!...

Et, après un silence, il reprit, secoué d'une colère soudaine :

— Monsieur, il faut que vous racontiez tout cela, quand vous rentrerez en France! Il faut qu'on sache, en Europe, ce qui se passe ici! Dites-le, oh! dites-le! Je vous en supplie!...

Des larmes débordaient de ses paupières. Il se détourna pour qu'on ne le vît pas pleurer. La cohue des passagers nous bousculait contre le bastingage. Nous accostions au pont de Galata.

Or, ces adjurations, ce n'est pas une fois, ce n'est pas seulement à Constantinople que je les ai entendues. C'est continuellement et partout. A la veille de mon retour, sur la route de Bethléem à Hébron, un drogman de Jaffa me les répétait presque dans les mêmes termes : « Nous sommes à bout! Dites-le! Il faut qu'on sache!... » Pour moi, certes, je savais maintenant que la prétendue pacification dont on m'avait rebattu les oreilles n'était qu'un leurre. Le grand silence de l'Empire cachait une effervescence plus redoutable que jamais. A partir de ce jour, je crus à l'existence des Jeunes-Turcs, même en Turquie.

Vraiment, il n'était pas bien malaisé de s'en convaincre. Le lendemain de notre promenade à Haïdar-Pacha, mon guide me présenta quelques-uns de ses anciens condisciples du lycée

impérial. Ces jeunes gens n'étaient assurément pas des révolutionnaires militans. Cependant, je constatai chez tous une exaltation pareille. Je compris immédiatement pourquoi le lycée de Galata était en défaveur auprès de l'autorité. Les conseillers du Sultan le lui signalaient, paraît-il, comme une pépinière de conspirateurs, et l'on m'annonçait qu'avant peu l'établissement serait fermé par décret. Ce décret fut inutile. Providentiellement, le lycée brûla trois mois plus tard : ce qui épargna au gouvernement de vaines formalités et aussi quelques ennuis diplomatiques.

Un de ces jeunes gens voulut bien me recevoir chez lui, en même temps que ses camarades. Je fus accueilli avec cette cordialité traditionnelle qui caractérise l'hospitalité orientale, et je dois ajouter : avec un peu de cette sympathie qui s'attache, là-bas, à tout ce qui est Français. A part la petite table pour le café, le mobilier était absolument européen. Je pouvais me croire chez un de nos étudians du quartier Latin. Des revues scientifiques ou littéraires traînaient sur le divan. On me montra même quelques romans parisiens, — les « dernières nouveautés » que je n'avais pu lire au cours de mes pérégrinations. Et ce qui perçait dans toutes les paroles de mes hôtes, c'était leur arrière-pensée de me prouver qu'ils n'étaient point les barbares, les fanatiques ignorans que supposait toujours le préjugé occidental : souci bien superflu avec moi, et dont l'insistance m'attendrissait !...

Soudain, l'un d'eux prit sur une étagère un livre français récemment paru, et il nous lut un passage où l'auteur, après avoir loué dans les termes les plus admiratifs la politique et l'administration du Sultan, souhaitait aux bons Turcs d'en éprouver longtemps encore les bienfaits. Je suis obligé de reconnaître que ces vœux réactionnaires furent amèrement raillés par cette jeunesse, qui malmena fort notre compatriote. Une chose surtout les irritait, c'est qu'il dépeignît les femmes turques comme affublées d'un costume quasi monacal, qu'il les représentât comme des « sœurs grises » ou des « sœurs noires » ensevelies sous les voiles du *yachmak* ou du *tcharchaff*... » Justement, une fillette de dix ou douze ans, la propre nièce du maître de la maison, jouait à l'autre bout de la pièce. Celui-ci l'appela, et, lui saisissant le menton entre le pouce et l'index :

— Vous voyez, me dit-il, si ce petit diable est une « sœur

grise!... » Or cette enfant est en âge d'être voilée ! Eh bien! je vous jure qu'elle ne le sera pas, qu'elle ne le sera jamais!

Tous les jeunes gens qui étaient là prononcèrent le même serment pour leurs filles ou leurs femmes futures. J'avoue que je n'en demandais pas tant et qu'il m'était à peu près égal qu'une gamine turque fût voilée ou non. Mais ce n'en était pas moins, pour mes hôtes, une grosse affaire. Ils tenaient absolument à me persuader qu'ils étaient des hommes de progrès. S'imaginant flatter en moi une manie bien française, ils allèrent plus loin : ils me servirent une profession de foi, dirai-je anti-religieuse?... en tous cas, fortement libre penseuse. Quelqu'un s'emporta même contre la stupidité routinière des *kodjas* qui donnent l'instruction aux enfans pauvres dans les écoles des mosquées :

— Figurez-vous ! ces *kodjas* enseignent encore à leurs élèves que la terre repose sur les cornes d'un bœuf!

Et celui qui contait cette drôlerie nous déclara qu'étant entré dans une école, il avait, de ce chef, rabroué le pédagogue et fait aux bambins une leçon de cosmographie à leur portée.

De là, après maints circuits, nous passâmes, comme de juste, à la politique. Ce fut bientôt une explosion de fureurs contre l'absolutisme impérial. Ils me disaient : « Nous sommes las de cette tyrannie ! N'importe quoi plutôt qu'un tel régime ! Oui, nous préférons l'invasion étrangère ! Nous aimons mieux être Français ou Anglais que de subir cet esclavage monstrueux !... » Propos de têtes chaudes, évidemment, et qui, à distance, maintenant que la révolution s'est accomplie en douceur, peuvent sembler puérils ! Mais qu'on songe au danger qu'il y avait alors à risquer, même dans l'intimité, des discours de ce genre ! Un héroïsme réel se dissimulait sous ces hyperboles blasphématoires, et j'éprouve aujourd'hui quelque fierté d'en avoir reçu la périlleuse confidence.

Lorsque nous sortîmes de ce conciliabule, mon guide ordinaire me chuchota à l'oreille, car nous étions dans la rue :

— Je vous quitte, je vais à la réception de M^me^ Z...

— Une Arménienne alors ?

— Du tout ! Une dame turque, lettrée et musicienne. Elle reçoit deux fois par semaine, aussi bien les hommes que les femmes. Mais il faut que je prenne un chemin détourné, à cause de la police qui espionne la maison !

Tandis que, mystérieusement, il enfilait une ruelle, je scrutais avec précaution les alentours, repris par ma phobie de l'espionnage. Le fait est qu'en ce moment-là, on se sentait perpétuellement surveillé par des nuées de mouchards invisibles. Il y en avait partout, et la peur de chacun en inventait encore, en flairait dans les plus quelconques individus. On en rencontrait d'authentiques qui stationnaient en permanence sur les trottoirs, en face des Postes étrangères, afin de noter les Ottomans qui se livraient à une correspondance subreptice. Il s'en glissait jusque dans les banques, du moins, on me l'assurait. En tous cas, je fus un peu surpris, pour ma part, de l'interrogatoire minutieux que m'infligea, au *Crédit Lyonnais*, un employé grec vraiment trop curieux de ce que je venais faire à Constantinople. Au *Café Tokatlian*, le grand restaurant de Péra, tout le monde s'observait ; les conversations s'échangeaient à mi-voix, et, quand une personne entrait, quelle qu'elle fût, instinctivement on se taisait : il y avait un instant de silence tout à fait impressionnant et significatif pour les gens avertis.

Ces symptômes, quand je les rapprochais, me donnaient singulièrement à réfléchir : d'un côté, un sourd grondement de révolte, de l'autre, un déploiement colossal de forces policières et militaires; une énorme organisation répressive qui ne se justifie qu'en temps de guerre ou d'insurrection : en somme, la terreur à l'état aigu dans les deux camps ! Je me disais : « Ceux qui croient à la durée de ce régime sont ou bien des naïfs ou des gens intéressés au maintien du *statu quo*. Le Sultan a beau multiplier les mesures atroces, exterminer tous les élémens rebelles, il doit se sentir isolé, seul, affreusement seul, au milieu de ce peuple frémissant et silencieux ! »

Le 4 octobre, jour de la fête de son anniversaire, j'en eus plus que jamais l'intuition très précise. Certes, je ne m'attendais pas à trouver dans les rues des foules délirantes d'enthousiasme, ni même une animation insolite. Mais je pensais que les illuminations officielles allaient me transformer la Corne d'Or, habituellement ténébreuse et morne dès la tombée de la nuit, en un lac fantastique, en un immense parterre d'eau tout éblouissant de lumières et de reflets... Je sors, plein de cette illusion. La grande rue de Péra a son aspect de tous les soirs, sauf que les façades de la Préfecture et du *Karakol* (le bureau de police) resplendissent de tous leurs cordons de gaz allumés. Des

groupes circulent, taciturnes et réservés, ainsi qu'à l'ordinaire... Je descends par les pentes ravinées des Petits-Champs jusqu'au Pont-Vieux. Stupeur!... Stamboul est plongée dans l'obscurité, comme sombrée sous un amas de ténèbres que font paraître plus denses les lumignons clignotans de quelques mosquées et l'éclairage solitaire du Sheik-ul-islamat. Je m'avance vers le milieu du pont, en buttant dans les trous de ses planches pourries. Un grand trapèze de feu se dessine sur l'eau noire : ce sont les illuminations des navires de guerre et du ministère de la Marine. Aucun bruit, pas une embarcation ; le pont, les quartiers avoisinans sont absolument déserts. Le trapèze enflammé qui brûle dans cette désolation semble un foyer d'incendie abandonné, et, à travers la pénombre rougeoyante, la Corne d'Or se déploie, sinistre et noire comme un fleuve de l'Érèbe...

Une tristesse funèbre m'opprimait. Je m'en revins tout désemparé, sans avoir rencontré âme qui vive dans ces parages, si ce n'est, à l'angle d'une caserne, un soldat ivre qui, d'un air stupide, tournait la manivelle d'un orgue de Barbarie.

Ce soir-là, vraiment, j'étouffais sous la terreur qui écrasait la ville. Mais la terreur du Maître était encore plus effrayante. Cette terreur, je l'ai vue de mes yeux, et j'en ai gardé une impression inoubliable.

C'était à la cérémonie du *Sélamlik*, parade si souvent décrite, si banalisée dans mon imagination, que j'hésitais à m'y laisser traîner avec les autres invités de l'Ambassade. J'y allai quand même, pour faire comme tout le monde, et bien m'en prit. Aucune étude, aucune conversation sur le sujet qui m'attirait à Constantinople ne me fut plus révélatrice que cette pompe protocolaire.

Affublés de redingotes et hauts-de-forme très gênans sous le soleil oriental, mais rigoureusement imposés par l'étiquette, nous voilà emballés dans cinq ou six fiacres que rehausse le costume éblouissant de nos kavass juchés sur le siège, près du cocher. Nous devons être prodigieusement grotesques. Mais les gens qui nous regardent ne paraissent point s'en douter. Nous faisons partie du cortège qui s'achemine vers Yldiz-kiosk, et cela suffit pour qu'aux yeux des curieux, une splendeur se répande sur nous et nos attelages. La grande rue de Top-Hané est toute grouillante de régimens en marche. Il en sort de toutes les casernes. A partir de Dolma-Bagtché, la soldatesque

est si nombreuse que nous sommes obligés d'aller au pas. Les routes, les moindres ruelles qui s'entre-croisent dans la direction d'Yldiz sont militairement gardées : c'est une véritable mobilisation suivie d'une mise en état de siège. Est-ce possible que, chaque vendredi, le Sultan dérange tant de monde, pour aller simplement dire sa prière dans son oratoire privé? J'interroge un des drogmans qui nous accompagnent :

— En effet, me dit-il, c'est ainsi chaque semaine. Toute la garnison de Constantinople est sur pied. La colline d'Yldiz est investie par une armée de vingt-quatre mille hommes. Pour les Turcs, cette cérémonie du Sélamlik a une importance que les étrangers saisissent mal. C'est la manifestation de la présence réelle du Sultan, et cette présence, il est si nécessaire de l'affirmer, que, lorsque Sa Majesté est malade, on prétend que des sosies habilement stylés la remplacent, *pour le principe*. Tout ce mouvement de troupes est destiné à donner plus l'éclat à cette manifestation. Et puis, il y a aussi des raisons de prudence. Sa Majesté ne saurait prendre trop de précautions !...

Je m'en convainquis une fois de plus, quand nous pénétrâmes enfin dans le parc impérial, après avoir franchi des cordons interminables de sentinelles. Toutes les allées du jardin étaient barrées. Partout, des regards inquisiteurs braqués sur nous guettaient nos gestes, fouillaient nos physionomies. On nous parqua sur une étroite terrasse dominant l'allée que devait suivre le Sultan pour se rendre à la mosquée.

Nous étions là une vingtaine de personnes : touristes allemands, anglais, américains, français, dont l'identité avait été scrupuleusement vérifiée par nos ambassades. Nos gouvernemens répondaient de nous. Il faut croire que la garantie de la République française ne suffisait pas pour moi, puisqu'un policier vint me sommer de lui livrer mon pardessus qu'il garda en dépôt jusqu'à la fin, après en avoir retourné les poches. Ensuite, on nous aligna sur deux rangs, un mouchard se posta derrière chacun de nous et, dans l'intervalle laissé libre entre chaque spectateur et son voisin, un officier se planta, revolver à la ceinture. Ainsi encadrés par des argousins et strictement isolés les uns des autres, nous avions l'air de malfaiteurs sur le préau d'une prison.

Ces formalités désobligeantes excitèrent maintes récriminations parmi les patiens. Mais on nous expliqua que, depuis le

dernier attentat, la police du Palais était forcée de se montrer excessivement méfiante. Cet attentat avait été épouvantable : il y avait eu des morts, des chevaux réduits littéralement en bouillie. « Et même, — nous dit le drogman, — des débris d'entrailles furent projetés avec des éclats de bombe sur la terrasse où nous nous trouvions. » Ce petit détail horrifiant produisit son effet. Nous nous entre-regardâmes, fort mal à l'aise. Décidément, nous n'étions pas venus là pour nous amuser !

Je tâchai de tromper mon inquiétude, en m'absorbant dans la contemplation du spectacle extraordinaire qui se déployait autour de moi. A perte de vue, c'était un fourmillement d'uniformes. La colline tout entière se hérissait de baïonnettes. On apercevait, en bas, les canons de l'artillerie qui bloquaient toutes les issues. A nos pieds, sur le terre-plein en pente douce qui mène au palais, entre une double haie de zouaves à turban vert, s'agitait une foule chamarrée de fonctionnaires et d'officiers. Des nègres en dolmans bleus galonnés d'or maintenaient par la bride de superbes étalons arabes qui se cabraient sous leurs caparaçons de velours amarante. Mais ces vestiges de magnificences archaïques contrastaient avec la misère décente de cette formidable figuration. Une identique expression de gêne ou d'ennui assombrissait les visages. Plusieurs étaient comme contractés d'une angoisse; les gestes ébauchés se figeaient brusquement. Çà et là, des dignitaires de la Cour allaient et venaient à pas feutrés, la mine circonspecte, la voix basse et mesurée... Puis un défilé intermittent commença, qui descendait d'Yldiz, les ministres, les maréchaux, le grand-maître de l'artillerie, tout ce monde évoluant sans ordre ni apparat, les uns seuls, les autres groupés au hasard. Cependant, le Sultan ne paraissait point. L'heure officielle fixée pour la cérémonie était passée de beaucoup. J'en fis la remarque tout haut :

— Sa Majesté n'a pas d'heure, me répondit-on. Tantôt Elle sort à l'heure exacte, et d'autres fois avec un long retard. On ne sait jamais quand Elle se décide. Vous comprenez : cette incertitude peut dérouter bien des combinaisons!...

Et le défilé continua pendant un bon quart d'heure... Soudain, une apparition furieusement bouffonne : Son Altesse le Grand Eunuque, le troisième personnage de l'Empire, long squelette flottant dans une ample redingote noire, le buste interminable, les jarrets cassés, comme titubant sous le faix de

sa grandeur. Puis, les voitures du harem, des coupés très simples aux stores à demi baissés, derrière lesquels on surprend une main gantée de blanc qui joue de l'éventail... Enfin une rumeur se propage, les zouaves se mettent au port d'armes. Puis un silence de mort. C'est *lui !*... On nous intime l'ordre de nous découvrir. Du haut du minaret de la mosquée, le muezzin entonne l'appel à la prière, tandis que s'élève une immense acclamation poussée par les troupes, une acclamation de commande, disciplinée, où ne vibre aucun élan, et, avant qu'elle ne soit achevée, l'hymne de Donizetti joué par un orchestre recouvre toutes les clameurs. Nos regards sont tendus vers Yldiz. Un cavalier ouvre la marche, et, presque aussitôt après, au milieu d'une escorte de zouaves, émerge une victoria de très modeste apparence. Affalé sur les coussins, en redingote et par-dessus, sa grande figure blême se détachant dans l'ombre de la capote, Abd-ul-Hamid se soulève péniblement pour répondre aux vivats des troupes. Il avance, il est à dix pas de nous, au pied de la terrasse, où les policiers contiennent difficilement nos curiosités. Galamment, avec une aisance de gentilhomme, il salue les femmes d'une légère inclination de tête. Le voici tout près ! Je le regarde : à peine ai-je noté la finesse aristocratique du profil, l'éclair intelligent des prunelles, que je suis frappé par la maigreur et la lividité terreuse de la face enfoncée dans un flot de barbe grisonnante, — par je ne sais quoi de convulsif qui raidit ses membres et qui dément la hauteur feinte de son indifférence... Il est passé. La victoria bourgeoise a franchi les grilles de la mosquée. Les chambellans se précipitent vers le Maître, et, lui passant le bras sous les aisselles, le portant presque, lui font gravir les escaliers de la vérandah par où l'on accède dans le sanctuaire...

Depuis vingt minutes, il a disparu sous la petite porte blanche de la vérandah. Quand ressortira-t-il ? Les touristes s'impatientent :

— Il n'y a pas d'heure ! nous répète le drogman. Tantôt Sa Majesté reapparaît au bout de cinq minutes. D'autres fois, E!le prolonge indéfiniment sa prière, toujours pour la même raison : il s'agit de déjouer les calculs de conspirateurs possibles !

Cependant, le défilé des dignitaires recommence, en sens inverse : un par un, à des intervalles très inégaux, ils redes-

cendent les degrés de la vérandah. L'ordre des préséances est si bien bouleversé qu'il est impossible de prévoir à quel moment, après quel fonctionnaire, le Sultan se montrera. Le cœur me bat, en écoutant le drogman nous reparler du dernier attentat, et, sans me laisser distraire par la vision fascinante de Stamboul, la cité flottante étalée là-bas, à l'extrémité de l'horizon, derrière la ligne bleue de la Propontide, je ramène obstinément mes yeux vers la petite porte que des milliers de regards épient en cette minute... Inopinément, alors que l'attention se relâchait, comme un boulet de canon, tout son corps lancé en avant, Abd-ul-Hamid jaillit de la porte basse, la face plus pâle que les marbres de la mosquée, ayant l'air de dire : « Si c'est pour aujourd'hui, eh bien ! me voilà ! mon sacrifice est fait !... » Je n'ai rien vu d'aussi tragique que cet élan de bête traquée, qui débusque et qui se jette au-devant des chasseurs. Ce fut un éclair, une seconde de foudroyante émotion. De nouveau, les chambellans s'empressaient, lui faisaient un rempart de leurs poitrines. On le hissa dans sa voiture, et, très vite, au grand trot des chevaux, la victoria repassa sous notre terrasse. Abd-ul-Hamid, cette fois, conduisait lui-même, la tête penchée, les mains aux guides, sans regarder ni saluer personne, comme éperonné par la peur, comme si des bombes allaient éclater derrière lui... La musique jouait, des commandemens militaires résonnaient par toute la colline d'Yldiz, des caissons d'artillerie roulaient sur les cailloux des chemins. Les oreilles rompues par ce tumulte, les nerfs brisés par la fatigue et l'anxiété, je me demandais comment un homme pouvait résister à une vie pareille, et comment un peuple pouvait souffrir une pareille oppression. C'était un état tellement anormal, tellement contre nature, que la durée en était un problème stupéfiant...

On sait ce qui arriva quelques mois plus tard : à la face de l'Empire et de l'Europe, les Jeunes-Turcs avaient prouvé leur existence.

II

Si les Jeunes-Égyptiens ont, jusqu'ici, fait moins de bruit dans le monde, ils sont loin d'être une quantité négligeable, comme on le croit trop aisément à l'étranger et même en

Égypte, dans les milieux non musulmans. Dès mon arrivée au Caire, on m'en parla avec des haussemens d'épaules, et à peu près dans les mêmes termes que des Jeunes-Turcs, à Constantinople : « Ce n'était pas sérieux! Ce prétendu parti nationaliste se composait d'une minorité ridicule autant que remuante : de plats intrigans ou des vaniteux affolés de réclame! Quant à son chef, Mustafa Kamel Pacha, il y en avait long à dire sur son compte! Le moins qu'on pût lui reprocher, c'était son manque de sincérité. En somme, un cabotin sans conviction, qui ne se préoccupait guère du rôle à jouer, pourvu que ce rôle fût éclatant et le mît en vedette!... »

Les gens qui me tenaient ces propos n'étaient certes animés d'aucune haine personnelle contre le leader du parti nationaliste. En me le rabaissant, en niant l'importance de sa personne et de son parti, tous ces gens-là, — Anglais, Français, Grecs, Syriens et Coptes, — obéissaient à un élémentaire instinct de conservation : ils pensaient défendre leur influence, leur intérêt, et même leur sécurité, que le développement du nationalisme musulman aurait, d'après eux, compromis. Et ils étaient de bonne foi, en lui refusant toute importance. Ce nationalisme ne pouvait pas, ne devait pas exister pour eux, du moment qu'il les gênait. La conspiration du silence était le plus sûr moyen de l'étouffer à ses débuts. J'écris cela sans raillerie : il est certain que ces adversaires de la Jeune-Égypte avaient raison à leur point de vue d'Européens et de Chrétiens. Intéressés directement dans la question, il est trop naturel qu'ils l'envisagent autrement qu'en purs spéculatifs.

D'autre part, les Musulmans en général, — et surtout les fonctionnaires, — se montraient fort réservés sur ce sujet : ce qui se comprend aussi. On ne se confie pas de prime abord à un étranger de passage, dont on ignore quelles sont au juste les intentions. Alors, je me résolus à saisir, comme on dit, le taureau par les cornes : sans pousser plus loin mon enquête, j'allai voir tout de suite Mustafa Kamel Pacha.

Notre entrevue fut facilitée et rendue immédiatement plus cordiale, grâce à une lettre de recommandation dont M^me^ Juliette Adam avait bien voulu me munir. Le chef du nationalisme égyptien, qui était en même temps directeur du journal *El-Lewa*, me reçut dans son cabinet directorial. Qu'on ne se représente pas cet endroit-là d'après nos bureaux de rédaction parisiens!

Ce local administratif n'avait rien de revêche ni de maussade, pas plus que la physionomie du propriétaire. C'est un petit pavillon bâti dans un jardin, à l'abri de la maison familiale des Kamel. Une jolie lumière blonde filtrait à travers les stores baissés, et il y faisait même frais, malgré la chaleur déjà vive. Dès l'entrée, je fus conquis par la gaîté ensoleillée de la pièce et la parfaite bonne grâce du maître. Pourtant, l'aspect de celui-ci m'avait causé une profonde surprise. Certes je ne m'imaginais pas d'avance le chef de la Jeune-Égypte sous les espèces d'un sheik à barbe blanche. Mais je m'attendais à trouver un homme d'âge mûr, grave et calme, comme le sont d'ordinaire les Musulmans de la haute classe. Et voilà que je me trouvais devant un tout jeune homme, presque un enfant, dont l'exubérance et la vivacité d'allures me frappèrent d'abord. Mustafa Kamel avait alors trente-deux ans, mais il n'en marquait pas plus de vingt ou vingt-cinq. Petit, grêle, le teint pâle et maladif, déjà touché sans doute par la phtisie qui devait l'emporter, les yeux très doux, une fine moustache d'adolescent, il donnait l'impression d'un être extrêmement délicat et nerveux. Avec cela, un pur type d'Égyptien : le nez arrondi et un peu gros, les lèvres d'une épaisseur toute pharaonique. Ainsi fait, il offrait l'image accomplie du jeune effendi cairote. Les étudians de là-bas devaient se reconnaître et se chérir en Mustafa Kamel, qui fut vraiment, comme on se plaisait à l'appeler, et dans toute la plénitude de l'expression, l'Enfant de la Patrie.

Le plus étonnant, c'est que, de ce corps fluet, il s'échappait une voix de basse formidable, une véritable voix de tribune, qui éveillait des échos jusqu'au fond des corridors. Mustafa était né orateur. Je m'en aperçus dès les premières phrases que nous échangeâmes. Il me parlait de M^me^ Adam qui nous avait mis en rapports et qui, dès ses débuts, l'avait encouragé dans sa campagne, l'avait généreusement aidé, en toute circonstance, de sa plume et de son crédit. Il nourrissait pour elle une affection filiale qui ne s'est jamais démentie. Il me parlait encore de ses études de droit terminées à Toulouse, où il prononça sa première conférence: puis, de ses voyages à l'étranger, spécialement à Paris, où il séjournait tous les ans. Nous avions des connaissances communes parmi les littérateurs, les hommes politiques, les journalistes français. Mustafa se prévalait assez

volontiers de ces relations, mais quelles que fussent ses sympathies ou ses rancunes, il s'exprimait sur tous ces personnages avec une extraordinaire sûreté de jugement. Ni le rang, ni la réputation ne l'éblouissaient. Très subtilement, il mettait le doigt sur la tare ou la qualité foncière de l'individu. Il ne s'en laissait point imposer par la façade d'une illustration et il connaissait merveilleusement tous les *dessòus* des milieux politiques ou parlementaires qu'il avait traversés. Évidemment, il en jugeait à son point de vue de Musulman et de patriote. Mais le parti pris nationaliste ne l'aveuglait point, et, quand l'entretien tombait sur tel ou tel Européen trop naïvement épris de l'Islam, il ne se privait pas de s'en égayer en sourdine.

Nous épuisâmes ainsi les lieux communs préliminaires. Cependant, à la fébrilité de mon interlocuteur, je devinais que des sujets plus palpitans le sollicitaient. Tout à coup, il me dit, en se renversant contre son fauteuil :

— On vous a prévenu, n'est-ce pas, que je suis vendu à l'Allemagne, que je suis un agent déguisé de la Turquie; que je touche la forte somme sur la cassette du Sultan?... En tout cas, si vous n'êtes pas prévenu, moi je vous préviens!

Et, sur cette déclaration, il poussa un éclat de rire si réjoui que j'en fis autant. Pendant ce temps-là, le domestique apportait le café traditionnel ; des employés, des secrétaires, allaient et venaient, déposant des paperasses sur le bureau, ou prenant les ordres de Son Excellence (car Mustafa Kamel, créé pacha par firman impérial de S. M. Abd-ul-Hamid II, avait droit, en effet, au titre d'Excellence : ce que j'oubliais avec un déplorable sans-façon démocratique). A tout instant, la sonnerie du téléphone crépitait, hachait les périodes de l'orateur. Lui, il ne perdait pas la tête au milieu de ce vacarme, il suivait son idée à travers les interruptions, congédiait celui-ci, rappelait celui-là, et il appuyait son oreille contre le récepteur téléphonique, non sans une certaine complaisance et en me signifiant du coin de l'œil : « Vous voyez bien que nous sommes à la hauteur ! »

Sa voix s'échauffait de plus en plus. Il finit par m'exposer tout son programme, affirmant, réfutant tour à tour. Soudain, il s'emporta :

— Mes adversaires sont des menteurs quand ils prétendent que je suis l'ennemi de la France ! Comment pourrais-je ne pas

me souvenir que c'est elle qui m'a élevé, qu'elle a été l'éducatrice de mon pays !... La vérité, c'est que j'aime passionnément la France !...

Le malentendu provenait, selon lui, de ce qu'il était (comme beaucoup de Français, ajoutait-il) l'ennemi de l'alliance anglo-française. Et, à ce propos, il exécuta une charge à fond contre M. Delcassé. Sur cette matière, il ne tarissait pas, et, après avoir accumulé les argumens contre l'alliance, il revenait avec une insistance infatigable sur les trois ou quatre articles essentiels de son programme :

— Nous ne sommes pas des fanatiques, clamait-il, bien loin de là ! L'Islam favorise la science, prescrit l'obligation de l'étude pour le vrai croyant. C'est parce que nous nous sommes écartés des principes du Coran que notre peuple est tombé dans l'ignorance et la barbarie. Et nous n'avons aucune haine contre les étrangers ! L'hospitalité si large que nous leur accordons en est la preuve ! Libres chez nous, hospitaliers pour tous, telle est notre devise !

Mustafa Kamel avait l'habitude de ces développemens, il les maniait en virtuose, et, de plus, il était soutenu par une foi intrépide, entraîné par une parole abondante et nombreuse : il atteignit bientôt les plus hauts sommets de l'éloquence. J'étais seul, avec lui, dans ce cabinet du *Lewa*, et, néanmoins, il parlait comme si une foule eût été suspendue à ses lèvres. Cette fougue oratoire était en lui tellement spontanée et irrésistible que, l'année suivante, à Paris, dans une petite chambre d'hôtel où nous étions seuls encore, il me fit un véritable discours, comme devant une assemblée. Je fus obligé d'ouvrir la fenêtre : sa voix de bronze aurait brisé les vitres. Mais ce qui sauvait tout, c'était l'ardeur et l'impétuosité de son verbe, qui forçait la conviction. Une puissance étrange émanait de cet être fragile. Il était admirable, dans ces momens-là, avec son charme de jeunesse, cette langueur maladive, cette flamme de ses yeux et de son front, ce torrent de sa parole. S'il jouait un rôle, comme on le prétendait, il faut avouer qu'il s'identifiait avec son personnage. Il lui prêtait tout son cœur et lorsque, dans ses harangues, il saluait la Patrie future, réellement il la voyait, il y croyait et savait y faire croire ses auditeurs.

Je le quittai, partagé entre une sympathie tout instinctive, et les défiances qu'on avait semées dans mon esprit, mais très

désireux de le revoir. Nous nous revîmes fréquemment durant mon séjour, et, à chaque nouvel entretien, la silhouette un peu sommaire qui s'était déposée dans ma mémoire se précisait davantage. Je trouvai cet exalté plein de bon sens et de sagesse. Il comprenait les nécessités du moment et s'y pliait par raison. Avec une intuition très nette des réalités, il ne se leurrait pas sur les dispositions de l'Europe à l'égard de son pays, il considérait la révolte à main armée comme une folie; il se bornait à prêcher la concorde et la protestation pacifique. J'aimais aussi l'élévation de ses idées et de ses sentimens oratoires, son mépris pour une civilisation qui ne procurerait que le bien-être matériel sans l'affranchissement moral. Et puis il y avait une sorte de beauté héroïque dans le dévouement de ce jeune homme, qui, sans autre arme que sa parole, sans grand espoir de récompense, se dressait ainsi contre un adversaire tout-puissant.

Encore une fois, je n'ignore pas les critiques qu'on lui adressait: « d'être un ambitieux, de se poser en tribun par fanfaronnade juvénile, de se croire le Gambetta de l'Égypte. » Effectivement, il avait un culte pour Gambetta, il le citait sans cesse, et il me semble que, d'une manière plus ou moins consciente, il s'efforçait de l'imiter. Mais son éloquence était incontestable, peut-être plus encore lorsqu'il parlait en français que lorsqu'il parlait en arabe. Bien que sa langue ne fût pas toujours correcte, la période française le soutenait, s'adaptait merveilleusement à sa grandiloquence naturelle. Enfin, quoi qu'on en ait dit, sa sincérité patriotique me paraît évidente: c'était un Égyptien qui mettait l'Égypte au-dessus de tout!

Était-il admissible qu'une force semblable se perdît, qu'une voix comme celle-là n'eût qu'une influence académique, sans effet sur les foules? On me le certifiait dans tous les milieux européens. Pourtant un nombre imposant de fidèles se groupait autour de Mustafa Kamel, outre son frère Ali et son ami Mohammed Farid Bey, qui lui a succédé comme chef du parti nationaliste. Son nom était extrêmement populaire à Alexandrie comme au Caire. Tout le monde le connaissait, même les gens les plus humbles. Le moindre cocher berbérin paraissait savoir la signification de ce nom-là. Au premier que je rencontrais, je n'avais qu'à crier: *El Lewa!* pour qu'aussitôt, et sans hésitation, il me conduisît rue Ed-Dawawine et me déposât devant les bureaux du

journal. Ce journal lui-même était très lu, jusque dans les faubourgs et dans les cafés de la dernière catégorie. Mieux, la propagande de Mustafa ne se limitait pas aux grandes villes égyptiennes, elle rayonnait dans toute l'Égypte, se prolongeait dans les autres pays d'Islam, jusqu'en Perse, dans l'Inde anglaise, et, — il faut bien le dire aussi, — en Tunisie et en Algérie (1).

Ces indices ne me semblaient pas, à moi qui les constatais journellement, aussi dénués d'intérêt qu'on se plaisait à me le répéter. Bientôt, les événemens le démontrèrent avec une inquiétante évidence. Il y eut d'abord l'alerte de Taba, la prise de possession par les Turcs d'un poste stratégique de la Péninsule sinaïtique. Pendant trois jours, ce fut une panique dans toutes les colonies européennes et dans les communautés chrétiennes du Caire et d'ailleurs. Cette panique était sans doute artificiellement excitée par la presse officieuse. Mais, tout de même, on n'était pas très rassuré. Mustafa Kamel triomphait. Déjà, il prophétisait l'arrivée sur la frontière égyptienne du corps d'armée de Damas renforcé ou appuyé par des auxiliaires allemands. Que deviendraient les 5000 hommes de l'armée d'occupation aux prises avec des adversaires dix fois plus nombreux? Ceux-ci assurément n'en feraient qu'une bouchée. Peu importait après cela que la flotte anglaise bombardât Alexandrie, Port-Saïd ou Suez!... Et puis tout ce grand tapage s'apaisa comme par enchantement, — pour renaître quelque temps après, avec la fameuse affaire de Denschawi. On se souvient de cet incident qui a produit quelque émotion en Europe. Pour venger des officiers anglais malmenés ou tués par des fellahs au cours d'une partie de chasse, le gouvernement britannique ordonna l'exécution immédiate des coupables. Cette mesure parut d'autant plus draconienne que les délinquans se prétendaient en état de légitime défense. Ce fut une clameur d'indignation dans toute l'Égypte. Les patriotes firent entendre à Londres d'énergiques doléances. Le ministère libéral, dans une certaine mesure, leur donna raison, et il en résulta que, l'année suivante, lord Cromer, instigateur de cette répression, dut abandonner son poste : retraite

(1) Durant l'été de 1906, Mustafa Kemel se plaignait amèrement que le résident de France à Tunis eût interdit son journal dans la Régence. Il était difficile de lui faire admettre que le point de vue français fût différent du point de vue musulman.

qui fut interprétée par les nationalistes du Caire comme une première victoire de leur parti.

Mustafa Kamel ne survécut pas longtemps au succès de ses efforts. Mais sa mort, qui donna lieu à une formidable manifestation populaire, fut peut-être plus profitable au progrès de la cause que l'obtention de nouveaux avantages partiels arrachés à l'Angleterre.

Les journaux européens nous ont transmis un écho de ces imposantes funérailles : ils n'ont pas pu tout dire. Ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que, depuis des siècles et des siècles, jamais rien de pareil ne s'était vu en Égypte. Pour la première fois, le peuple entrait en scène et affirmait sa volonté devant ses gouvernans. On avait réussi à l'intéresser à la chose publique et à lui faire comprendre que la disparition d'un homme dévoué à cette chose était un deuil pour tous. Cela peut-il s'appeler un éveil du sentiment patriotique et national dans les masses égyptiennes? Il serait téméraire de le conclure, car ce sentiment qui se formule à peine dans la conscience de l'élite, demeure encore très enveloppé et très obscur dans celle de la plèbe. Il lui manque, pour le dégager en pleine lumière, toute une éducation, tant morale qu'intellectuelle. Néanmoins, si l'on songe que ces manifestations ont éclaté plusieurs mois avant la révolution de Constantinople, que, depuis, une constante solidarité d'action s'est établie entre les révolutionnaires du Bosphore et ceux des bords du Nil, on jugera mieux combien ces divers mouvemens ont été spontanés et combien ils menacent de s'accroître par l'influence et l'émulation réciproques.

III

Bien que je m'abstienne, autant que possible, de toute incursion dans le domaine de la politique, il me paraît difficile de passer sous silence le programme des Jeunes-Turcs et des Jeunes-Égyptiens, puisque, après tout, la réalisation de ce programme est leur principale raison d'être. Laissons de côté tout ce qu'il comporte de strictement national et même la question si épineuse du contrôle européen des finances, qui requiert la compétence d'un spécialiste. Tenons-nous-en aux projets qui, d'une façon plus ou moins directe, intéressent les Occidentaux

et qui, d'ailleurs, sont communs aux réformateurs du Caire et à ceux de Constantinople.

S'il est un point sur lequel les uns et les autres soient parfaitement d'accord, c'est sur la nécessité de l'instruction très largement répandue, obligatoire pour tous. Ici encore, on invoque l'exemple du Japon. Les Japonais n'ont vaincu les Russes qu'en nous empruntant nos sciences : il est donc urgent de les imiter, d'introduire dans les écoles et de diffuser le plus possible les sciences européennes. Les Égyptiens surtout prêchent le culte du savoir, s'expatrient volontiers pour parfaire leurs études en France ou en Allemagne. Mustafa Kamel, de sa propre initiative, a fondé des écoles primaires, où sont appliquées nos méthodes pédagogiques. A présent, ses amis ont des ambitions plus hautes. Ils vont organiser, au Caire, une grande université moderne qui, n'étant pas soumise à la surveillance de l'État, jouira d'une entière indépendance. D'après eux, les Anglais, jusqu'ici, n'ont refusé les bienfaits de l'enseignement supérieur aux Égyptiens que pour les maintenir plus sûrement en état d'infériorité vis-à-vis de leurs maîtres. Et ils répètent des griefs identiques contre nous Français : c'est pour la même raison que les Anglais, pour abêtir les jeunes Tunisiens, que nous privons Tunis d'une université! En vain répondons-nous à ces reproches que les Écoles supérieures d'Alger sont ouvertes aux étudians de la Régence comme à leurs camarades d'Algérie; en vain leur remontrons-nous que ces Écoles sont vivement critiquées par les Algériens eux-mêmes, parce qu'elles encombrent le pays d'une pléthore de fonctionnaires ou de diplômés sans emploi, — les Égyptiens ne veulent rien entendre : coûte que coûte, il leur faut leur université! Avouons-le, les arrière-pensées qui les guident ne sont pas si naïves, ni si chimériques. Dans tous les pays du monde, surtout dans les pays en tutelle, les universités deviennent aisément des centres de ralliement pour la jeunesse et aussi des foyers d'agitation révolutionnaire. Quand l'Égypte ne gagnerait à la création d'une université que d'exciter et de propager chez ses jeunes gens l'esprit d'émancipation, elle n'aurait perdu ni son temps ni son argent.

Mais on espère davantage. On rêve déjà toute une renaissance des littératures et des sciences de l'Islam revivifiées par celles de l'Europe. On aura des savans, des érudits, des humanistes, qui, non seulement, feront leurs leçons en arabe ou en

turc, mais qui, à leur tour, enrichiront la science, s'ingénieront à adapter leur langue à toutes les exigences de la pensée moderne. Il est convenu dès maintenant que les professeurs européens n'occuperont, dans cette université, que des chaires provisoires. Dès que les indigènes auront conquis leurs grades, ils élimineront progressivement les étrangers. On souhaite que cette substitution s'accomplisse aussi rapidement que possible. Révélons même le fond des cœurs : beaucoup sont plus pressés de toucher les émolumens rondelets qui sont attribués à chacune de ces chaires, que de se perfectionner en savoir. Un de mes amis me rapportait la conversation que voici. Il causait avec un de ces candidats-professeurs qui s'en allait étudier à Munich : « Vous avez de la chance, lui dit-il, de pouvoir vous cultiver à loisir. Je pense que vous en profiterez, que vous allez faire un long séjour là-bas. — Du tout! répondit le futur universitaire, je m'empresserai de revenir dès que je serai docteur. Je n'ai pas envie qu'un Français ou un Italien empoche huit cents livres à ma place!... » Mon ami ne s'étonna point de cet aveu dépouillé d'artifice. Il est vrai que la fascination de l'or est si contagieuse en cette terre bénie d'Égypte!

« A nous les places! A nous les gros traitemens! » Telles sont bien, au fond, les convoitises secrètes de ces patriotes. Et cela nous amène à l'une des revendications les plus délicates de leur programme. Ils se proposent de *nationaliser* peu à peu les services publics, dont les postes les plus importans et les plus lucratifs sont détenus souvent par des Européens. Qu'ils soient les maîtres chez eux, qu'ils bénéficient, dans la plus copieuse mesure, des budgets qu'ils alimentent, rien de mieux *a priori*. Les personnes non intéressées dans le débat trouvent la chose si naturelle qu'elles s'ébahissent qu'on puisse seulement en disputer. Mais les Européens qui vivent à demeure en Orient, — fonctionnaires, propriétaires, industriels ou commerçans, — sont d'un avis contraire. Quand on aborde ce sujet devant eux, ils ne dissimulent pas une indignation, très sincère la plupart du temps. Un ingénieur (et ce n'était pas un Anglais) me disait ceci : « Livrer l'Égypte aux Égyptiens, leur céder la haute main dans une administration quelconque, — ce serait de l'aberration, de la pure folie!... Ainsi, chez nous, laissez-les faire et vous verrez!... Il n'y aura plus un train qui arrivera ou qui partira à l'heure! Et les réservoirs d'eau seront vides, le charbon mal-

quera, les locomotives sauteront en route ou se rouilleront sur les chantiers!... D'ailleurs, on les a vus à l'œuvre, ces Égyptiens avant l'occupation britannique. C'était du propre, surtout du temps d'Ismaïl! De mémoire d'homme, on ne se souvient pas d'avoir assisté à un désordre, à un gâchis pareils, à une gabegie aussi scandaleuse! Encore y avait-il, en ce temps-là, à la tête de maintes administrations publiques, des Européens qui, tout en se taillant une belle part dans les voleries, contribuaient pourtant à assurer, tant bien que mal, la régularité des services!... » Or, ces propos sans indulgence parurent se vérifier pour moi, lorsque j'essayai d'utiliser la ligne du Hedjaz, où des trains de voyageurs circulent quelquefois. Je sais bien que la Turquie n'est pas l'Égypte. Cependant, de part et d'autre, les habitudes de nonchalance et d'incurie sont également invétérées. Je m'embarquai donc à Damas pour Tibériade, en prenant l'embranchement de Dérat à Kaïffa. Nous dépensâmes environ trente-six heures pour effectuer un parcours d'un peu moins de 200 kilomètres. Les wagons, tout neufs, étaient dans un piteux état de délabrement; les gares n'existaient guère que sur la carte, et les moindres manœuvres provoquaient un bel ahurissement parmi les employés. Pourtant, cette ligne du Hedjaz est dirigée par deux ingénieurs européens, l'un Français et l'autre Allemand. Que serait-ce si l'administration était purement ottomane?... A quoi les indigènes répliquent : « Impressions superficielles, ou calomnies gratuites que tout cela! Cette incapacité dont on nous humilie, c'est de l'histoire ancienne. Nous avons travaillé et fait notre éducation depuis l'époque d'Ismaïl. Nous en fournirons la preuve quand on voudra, nous la fournissons même d'ores et déjà, et quotidiennement!... »

Ce qu'il y a de certain, c'est que les chefs du parti réformateur, tout en repoussant avec énergie l'immixtion étrangère, témoignent, dans leurs écrits et dans leurs paroles publiques, d'une très noble tolérance à l'égard de tous les métèques qui viennent offrir à l'Égypte ou leurs capitaux, ou leur énergie, ou leur intelligence. Mustafa Kamel, en particulier, ne manquait pas une occasion d'affirmer la reconnaissance de ses compatriotes pour des hommes comme Champollion, Mariette, Clot-bey et tant d'autres, — archéologues, médecins, ingénieurs ou administrateurs, — dont l'activité fut réellement bienfaisante à leur pays d'adoption. Malheureusement, ces professions de foi

solennelles ne sont pas toujours commodes à mettre en pratique. Qui sait comment se comporteraient, sous la pression des circonstances, ceux qui les ont sans cesse à la bouche? On conçoit que cette question rende, là-bas, très perplexes tous les Européens attachés par leurs fonctions au maintien du régime actuel.

Une cause plus grave d'inquiétude réside dans les agissemens panislamistes de certains politiciens orientaux. Sans doute, les Jeunes-Turcs comme les Jeunes-Égyptiens répudient ouvertement toutes visées de ce genre. Leur programme, à les en croire, est strictement national. Mais il n'en est pas moins significatif que les réformateurs de Constantinople et du Caire aient lié partie, qu'ils se prêtent un mutuel concours et que les Égyptiens proclament hautement la suzeraineté de la Porte sur le trône khédivial. Je ne l'ignore pas, on peut interpréter cette entente très diversement, et dans le sens le plus pacifique. On peut même, à la rigueur, ne voir qu'un beau zèle libertaire ou humanitaire dans l'appui plus ou moins déguisé que la Jeune-Turquie vient de donner aux révolutionnaires de Téhéran. Néanmoins, ce qui me frappait, comme un fait plutôt exceptionnel dans les autres confessions religieuses, ce sont les relations constantes, très étroites et d'un caractère surtout politique que les Musulmans de Turquie et d'Égypte entretiennent avec les autres peuples de l'Islam. Ces relations sont prodigieusement favorisées par le pèlerinage annuel à La Mecque, — pieuse manifestation qui fait passer par Le Caire et Stamboul des milliers et des milliers de Mahométans venus de l'Extrême-Asie ou de l'arrière-fond de l'Afrique. Je remarquai beaucoup la sollicitude dont ces pèlerins étaient entourés par des personnages élevés à l'européenne et certainement exempts de tout préjugé religieux. A Constantinople je rencontrai chez l'un d'eux jusqu'à des Chinois musulmans, qui non seulement s'étaient arrêtés dans la ville du Khalife, mais y avaient fait un long séjour : « Notre vœu le plus cher, disaient ces dévots Asiatiques, serait de terminer nos jours dans ce saint pays! » J'avoue qu'un tel amour pour la capitale d'Abd-ul-Hamid me parut bien extraordinaire. En tous cas, que des exaltés fassent briller aux yeux de ces naïfs voyageurs le mirage panislamiste, cela n'est pas douteux. Tous ceux qui passent, Afghans, Hindous, Tunisiens, Algériens, Marocains, sont plus ou moins

sollicités et endoctrinés. Lorsque j'étais en Syrie, un de nos consuls s'occupait fort de rapatrier une bande d'Algériens de la province de Constantine, des pèlerins que les autorités ottomanes avaient tenté de débaucher à leur retour de La Mecque. On leur vantait la douceur de vivre sous le sceptre paternel du Chef des Croyans, et, pour les mieux convaincre, on leur proposait des terres dans la vallée du Jourdain. Les malheureux qui avaient eu l'imprudence d'accepter, furent bien vite dégoûtés de ce Paradis terrestre. Rançonnés par le fisc impérial, ils se réclamaient à cor et à cri de leur qualité de Français et importunaient notre représentant pour qu'il les rendît au gourbi natal... En Égypte, ces Africains se plaisent davantage. Le pays est plus riche, on les y accueille avec plus d'empressement et de fraternité. Combien de nos *Ahmeds* n'ai-je pas reconnus autour des hôtels du Caire et surtout dans les parages des Pyramides de Gizeh ! Ceux-là, ce ne sont pas seulement des dévots en rupture de pèlerinage, mais de véritables déserteurs qui ameutent contre nous l'opinion égyptienne. Leurs frères musulmans les hébergent, les protègent, les casent de leur mieux. Grâce à des recommandations, il s'en faufile ainsi jusque dans les administrations de l'État, par exemple dans les chemins de fer, où on les emploie comme portefaix, balayeurs ou hommes d'équipe. Un jour, entre Alexandrie et Tantah, je fus assez vivement pris à partie, en ma qualité de Français, par un chef de train qui s'était assis à côté de moi, dans mon compartiment. Cet Égyptien m'énuméra avec indignation toutes les atrocités que nous infligeons à nos sujets mahométans d'Algérie et de Tunisie : il avait écouté les racontars de quelque lampiste algérien. Inutile d'essayer de démentir ces légendes absurdes ! On ne vous croit pas. On préfère croire des trimardeurs ou des échappés de prison. Bien plus, la complicité de la presse et de l'opinion encourage ces transfuges à mentir. Et ainsi, sans aucune espèce d'excitation gouvernementale, il se crée dans le peuple, comme dans les hautes classes, un courant de malveillance et d'animosité à l'égard de la France et, en général, de toutes les nations européennes qui ont des colonies musulmanes. Je ne voudrais pas attribuer à ces menus faits plus d'importance qu'ils n'en méritent. Néanmoins, ces dispositions hostiles, encore envenimées et habilement exploitées par certains politiciens panislamistes, ne semblent pas d'un très bon augure pour nous.

Continuellement d'ailleurs ces mauvaises dispositions se trahissent, soit dans des articles de journaux, soit dans des conférences. Journalistes et conférenciers ne se bornent pas à des récriminations, ils embouchent quelquefois la trompette guerrière. On évoque les antiques victoires de l'Islam; on rappelle les siècles lointains où la chrétienté tout entière faillit s'écrouler sous l'assaut du Croissant. Sans doute, c'est le droit des Arabes comme des Turcs de commémorer leurs vieux triomphes et de s'en enorgueillir. Mais pourquoi faut-il qu'à travers ces jactances nationales, on devine des arrière-pensées de revanche ou de représailles? Quand l'imagination conquérante de ces patriotes se débride, elle embrasse et se soumet tout l'ancien Empire des Khalifes, et c'est bien juste, si, dans son vol vers l'Occident, elle s'arrête au champ de bataille de Poitiers.

Au cours d'une conférence, à laquelle j'assistai, un avocat du Caire démontrait à son auditoire que la France était redevable à l'Islam : 1° de sa civilisation et de ses sciences; 2° de la moitié de son vocabulaire; 3° de ce qu'il y a de meilleur dans le caractère et dans la mentalité de sa population, vu que, depuis le moyen âge jusqu'à la Révolution de 89, tous les réformateurs qui ont travaillé à son affranchissement, — Albigeois, Vaudois, Calvinistes et Camisards, — tous ces hérétiques sont des descendans probables des Sarrasins : c'était l'annexion pure et simple de la France à la Mauritanie...

En attendant, l'Égypte répond à nos invasions guerrières d'autrefois par des invasions de touristes, chaque année plus considérables. Les Égyptiens visitent beaucoup plus la France que nous ne visitons leur pays. Que dis-je? Cela devient une mode, parmi les nationalistes fervens, de pousser jusqu'en Espagne et de s'en aller méditer, dans les jardins de l'Alcazar de Séville, ou dans les patios de l'Alhambra de Grenade, sur les splendeurs défuntes de l'Islam occidental.

De là à rêver une fédération mondiale de tout l'Islam actuel, il n'y a qu'un pas. Dans leurs momens d'enthousiasme poétique, les nationalistes cairotes le franchissent intrépidement. Mustafa Kamel célébrait volontiers la puissance énorme que représentent les trois cents millions de musulmans répandus dans l'univers. Que faudrait-il pour unir en un faisceau formidable toutes ces forces éparses?... un concours heureux de circonstances

un homme de génie, un conquérant, — un Méhemet Ali ou un Napoléon ! Ah ! pourquoi Napoléon ne s'est-il pas converti à l'Islam, comme il en avait, paraît-il, le désir? On aurait fait ensemble de grandes choses! L'histoire aurait été retournée!...

Or ces beaux songes, ils ne hantent pas seulement les prophètes et les visionnaires de la Jeune-Égypte ou de la Jeune-Turquie. Les écoliers eux-mêmes s'y laissent bercer. Un professeur du Caire me contait que ses élèves, d'habitude somnolens lorsqu'il les entretient de l'histoire de l'Europe, se réveillent soudain, lorsqu'il aborde celle de Napoléon. Ils le pressent de questions, ils sont avides de détails, ils considèrent le général corse comme un des leurs, comme l'aventurier génial qui eût réalisé, s'il l'eût voulu, la chimère impérialiste, dont ils sont toujours épris dans le secret de leurs cœurs.

Malheureusement, ils n'oublient qu'une chose, c'est que ces trois cents millions de Musulmans, — leurs frères, leur alliés de demain, — sont noyés, un peu partout, dans des flots de populations hétérodoxes et très supérieures en nombre. Ne parlons pas de l'Inde et de la Chine où leur infériorité numérique est trop évidente. Mais dans l'Empire ottoman lui-même, ils ne représentent, d'après les statistiques les plus récentes, que la moitié de la population totale. L'Égypte, plus homogène, compte encore un neuvième de dissidens. En réalité, ces territoires sans profondeur du vieil Empire d'Orient n'ont jamais été que des lieux de passage et de trafic, des *diversoria*, où les peuples se rencontrent sans se mêler jamais. Et que le Maître vînt de la Perse, de la Macédoine, de l'Italie ou de la Tartarie, il a toujours fallu une autorité étrangère pour y maintenir un peu d'ordre entre tant de races et de religions diverses, réfractaires les unes aux autres et irréductibles. Quoi qu'on affirme pour pallier les difficultés de la tâche, cette diversité ethnique reste encore aujourd'hui le grand obstacle, non pas même aux ambitions panislamistes, mais à l'entreprise plus modeste de susciter des nationalités égyptiennes ou ottomanes.

IV

Malgré tout, les projets et les rêves du Jeune-Islam ont une grandeur qui commande le respect et, de loin, un air de libéra-

lisme qui attire la sympathie. Pour soutenir un tel effort, de quelles vertus civiques, de quelles aptitudes intellectuelles les réformateurs n'ont-ils pas besoin! Or, ces vertus et ces aptitudes, les possèdent-ils d'ores et déjà, ou sont-ils en voie de les acquérir?

Sans doute, la moralité privée, dans une nation, n'est pas un sûr garant de la moralité publique, et, d'autre part, dans des milieux aussi mêlés que les milieux orientaux, il est malaisé de fixer un étiage de moralité privée, qui serait commun à toutes les races. On est obligé d'étudier chaque race séparément : après quoi, on constate qu'il existe entre elles, au point de vue moral, des inégalités ou plutôt des incompatibilités profondes, qui semblent leur interdire toute action commune.

Un de nos compatriotes, président d'une Chambre de commerce, en relations d'affaires constantes avec des individus de toutes les nationalités orientales, me les classait ainsi, par rang d'honnêteté moyenne ; et, si je reproduis son jugement presque textuel, c'est que j'ai eu cent fois l'occasion de le vérifier... D'abord, en tête, et battant les autres de plusieurs longueurs, le Turc, le « bon Turc » paysan ou non-fonctionnaire (sous l'ancien régime, il était admis que les fonctionnaires impériaux ne valaient pas la corde pour les pendre). Celui-là réunit tous les éloges. C'est l'espoir des réformateurs, la bonne « cellule sociale » d'où sortira l'organisme de l'Empire régénéré. Ensuite, mais à une distance considérable du Turc, le Grec ; puis au-dessous du Grec, le Juif ; au-dessous encore, l'Arménien ; et enfin, au dernier degré de l'échelle, plus bas, si c'est possible, le Persan, objet de toutes les exécrations. On conçoit que je m'abstienne là-dessus de tout commentaire justificatif. S'il est agréable de décerner des prix de vertu, l'opération inverse est sujette à trop d'inconvéniens.

Dans l'ordre intellectuel, il en va tout autrement. Il y faut encore classer chaque peuple, selon ses aptitudes. On ne récusera pas, je pense, en cette matière, l'opinion d'un des plus anciens professeurs du lycée de Galata, maître excellent et prudentissime, qui ne se risquerait pas à formuler un jugement, avant d'avoir tourné sa langue sept fois dans sa bouche. Lorsque je lui demandai son avis sur la question, il tira gravement de sa poche un carnet, le carnet où il inscrivait les notes et les places de ses élèves, et, après l'avoir attentivement

consulté, voici ce qu'il me répondit : « Je mets en tête les Syriens et les Grecs, à peu près *ex æquo*. Puis, les Crétois musulmans, qui doivent sans doute cet avantage à leur contact avec les Hellènes; puis, les Turcs d'Europe (Bulgares, Albanais, etc.), — et enfin, *bon dernier*, le gros Turc d'Asie! » Il sied de compléter ce palmarès, en y insérant les Égyptiens. D'après les professeurs de la Faculté catholique de Beyrouth, comme de l'École américaine protestante, les Égyptiens viendraient immédiatement après les Syriens et les Grecs. Tous s'accordent à proclamer que les étudians d'Alexandrie et du Caire sont supérieurs, au moins comme culture générale, aux étudians turcs.

On le voit, dans cette liste comparative, les Musulmans ne sont pas précisément en très brillante posture vis-à-vis de leurs camarades orientaux. Cependant, il est incontestable qu'ils aspirent à se cultiver et que ces aspirations ne sont pas seulement chez eux un article de réclame, l'occasion d'une phrase à effet dans un manifeste. Le malheur est qu'ils s'instruisent très superficiellement, soit indifférence, soit paresse d'esprit héréditaire. Il suffit de s entretenir avec eux pour s'apercevoir que leur bagage intellectuel se réduit à de vagues notions scolaires plus ou moins bien digérées. Tranchons le mot, ils n'ont pas le goût de l'étude. Parmi ces nationalistes égyptiens, qui en ont plein la bouche de leurs glorieux ancêtres les Pharaons, combien sont-ils qui aient lu les ouvrages spéciaux, traitant des antiquités de leur pays, qui connaissent un Champollion, un Lepsius, un Mariette autrement que par ouï-dire, ou un Maspéro autrement que comme un gros fonctionnaire émargeant pour une part enviable au budget khédivial? Ces jeunes gens ne paraissent attacher d'importance qu'aux diplômes. Avocats, médecins, professeurs ou ingénieurs, ils disent à leurs concurrens européens : « Nous avons les mêmes diplômes que vous. Donc nous avons droit aux mêmes places ou aux mêmes clientèles! » Dieu sait pourtant avec quelle facilité ces diplômes sont distribués en Orient. Les commissions d'examens sont unanimes à confesser qu'elles doivent user d'une extrême indulgence à l'égard des candidats. Néanmoins ceux-ci triomphent, du moment qu'ils ont décroché leur baccalauréat ou leur licence. Ce qu'ils voient dans leur diplôme, ce n'est pas la science qu'il est censé représenter, mais le bénéfice matériel qu'ils en peuvent tirer. Et il ne s'agit pas ici de science spéculative,

mais du minimum de connaissances pratiques nécessaires à l'exercice d'une profession.

Est-ce la peine d'ajouter, après cela, que notre conception désintéressée de la science pour la science n'entre point dans leurs cervelles? Le savoir, pour eux, est toujours subordonné à l'utilité ou à la religion. Il ne pénètre pas l'homme et ne le façonne point à son image comme une passion ou comme une foi. Et ainsi, même chez ceux qui désirent sincèrement apprendre, la culture européenne n'est qu'un placage extérieur qui se superpose au fond oriental. Interrogez plutôt un éducateur ayant quelque expérience pédagogique, il vous répondra que ses écoliers musulmans se contentent d'un simple vernis d'éducation moderne. Tout le solide de notre enseignement se dérobe à leurs prises. Ils sont fermés à notre musique, bien que, par snobisme, ils affectent une vive admiration pour tel opéra à la mode. En revanche, ils ont des mélodies tout à fait inintelligibles pour nous, parce qu'elles expriment des sentimens originaux qui nous échappent. De même pour notre peinture, notre sculpture, nos arts plastiques. La technique les déconcerte, satisfait mal les exigences de leur œil, ou, quand ils tâtent du métier, répugnent aux habitudes de leur main. Un professeur de Beyrouth, qui me montrait des dessins de ses élèves, me disait la difficulté extrême qu'il éprouvait à faire dessiner l'objet le plus simple par un jeune Musulman. Si l'enfant y réussit par hasard, son travail est toujours très inférieur à celui d'un élève européen du même âge et de culture égale. Notre littérature enfin les touche médiocrement, ou pas du tout. Ce qui fait qu'un livre est une œuvre d'art, ce qu'il a proprement d'esthétique leur est lettre close. Poussez un peu ceux qui se prétendent au courant, vous verrez que leurs admirations ou leurs critiques sont empruntées au dernier journal qu'ils ont parcouru. S'ils essaient de juger par eux-mêmes, c'est ordinairement sur les petits côtés, les infimes détails qu'ils se rabattent. Ils relèvent une inexactitude, ils s'égayent d'une faute contre la couleur locale. Au fond, tout cela leur est profondément indifférent. Ils ne comprennent pas notre manie littéraire et nous trouvent bien sots de nous amuser à décrire la vie, alors qu'il est si doux de la vivre. Dans tout le fatras d'écritures romanesques dont nos auteurs les inondent, ils ne distinguent guère que la pornographie, précisément parce que ce genre de littérature n'est littéraire que par

abus de langage et qu'ils y voient une sorte de prolongement de l'existence sensuelle telle qu'ils la rêvent. Une bibliothèque pornographique c'est, pour eux, comme une annexe interlope du harem. Ils ont un goût si marqué pour les produits licencieux que, dès maintenant, les gens graves s'en émeuvent. Partout, j'ai entendu des gémissemens sur l'invasion de la pornographie. A Beyrouth, les Pères Jésuites la traquaient avec un véritable zèle d'inquisiteurs. Et de fait, chez la plupart des jeunes gens que j'ai visités, on ne trouvait, sur le casier aux livres, ni Michelet, ni Taine, ni Renan, mais en revanche toute une collection de volumes à couvertures coloriées et des plus suggestives.

A cause de cette instruction superficielle, ils ne peuvent imiter que les dehors de notre culture. Prenez un de leurs journaux, ceux qui sont rédigés en français : vous serez d'abord ébloui. C'est le ton de nos *premier-Paris*, ce sont nos idées, notre phraséologie, nos élégances, nos snobismes et nos inepties. Mais il ne faut pas y regarder de trop près. D'abord, ces bacheliers de l'Université de France parlent un français bien singulier. N'insistons pas ! C'est déjà très beau pour des Égyptiens ou des Turcs de parler notre langue ; nous devons même les en admirer, nous qui ne parlons ni le turc ni l'arabe. Ce qui nous choque à plus juste titre, dans leurs articles et surtout dans leurs livres, c'est le manque de sens critique et des qualités d'ordre qui définissent notre méthode intellectuelle. (Je n'aurais pas le droit de le reprocher à ces Orientaux, s'ils n'avaient été élevés à la française et si nos pédagogues ne se flattaient d'agir, comme ils disent, sur leur mentalité.) Ces disciples hâtivement formés retiennent surtout de notre presse les développemens oratoires, les généralité creuses. Et ainsi ils se donnent l'illusion de brasser des idées générales, eux qui sont encore inhabiles à généraliser (1).

Il est vrai que leurs langues s'y prêtent peu et que, pour cette raison initiale, ils n'y sont point prédisposés naturellement. Le turc et l'arabe ne se plient que difficilement à nos opérations logiques et même à nos habitudes de clarté et de précision. C'est pourquoi les Orientaux recourent volontiers à nos langues européennes, dès qu'ils abordent des sujets plus délicats que ceux de la conversation courante. Écoutez-les causer sur les

(1) Il va sans dire qu'il y a de très honorables exceptions.

terrasses des cafés. Quand ils se servent de l'anglais ou du français, vous pouvez parier presque à coup sûr qu'ils discutent politique ou affaires, qu'ils vont se lancer dans des considérations générales ou élucider les termes d'un contrat. Vis-à-vis de leurs dialectes vulgaires, nos langues modernes, — le français principalement, — jouent à peu près le même rôle que, durant tout le moyen âge, le latin, vis-à-vis de nos patois locaux. Ils essaient bien d'exprimer, en arabe ou en turc littéraire, les conceptions de la pensée contemporaine. Autant qu'il m'est permis d'en juger par des traductions, ils n'y parviennent que médiocrement. J'ai lu ainsi des ouvrages d'un caractère tout actuel, discours, dissertations historiques, relations de voyages. J'avais l'impression de lire les chroniques d'un couvent composées par un moine du XII^e^ siècle, ou bien des versets du Coran ou de la Bible. Même sécheresse, même vision unilatérale des choses, mêmes affirmations se succédant et se déroulant sans lien logique. Ils posent l'idée toute nue, ou le fait brutal, isolés de leurs corrélations, de leurs antécédens et de leurs conséquences. Au lieu de développer et de démontrer, ils répètent indéfiniment une proposition sous des formes variées, ils frappent à coups redoublés sur l'intellect, comme un bélier contre un roc. Leurs cerveaux sont des tables rases où les idées et les images se suivent, aussi distinctes les unes des autres, aussi plates, aussi dénuées de profondeur, aussi coupées de leurs analogies lointaines et de leur atmosphère ambiante que les contours des hiéroglyphes sur la nudité d'un mur.

En somme, il y a lutte, chez eux, entre la culture européenne qu'ils subissent comme une nécessité et toute leur hérédité mentale, qui est le ressort unique de leur activité. Quand cette culture ne leur est pas une gêne, ils s'en enveloppent comme d'un trompe-l'œil. Leur éducation les a doués d'une double face : ils présentent l'une ou l'autre, selon l'occurrence, selon qu'ils s'adressent à un coreligionnaire ou à un Occidental. Ils possèdent deux claviers intellectuels et il n'y a presque aucun rapport entre le son des deux instrumens. Cette *duplicité* de leur pensée n'a rien de déloyal ni de prémédité ; les circonstances, la diversité des milieux qu'ils traversent la leur imposent, et ils y cèdent d'une manière tout instinctive. Forcément, ils changent de clavier, en changeant d'auditoire. Par exemple, Mustafa Kamel fait une conférence dans le salon de M^me^ Adam, devant

un public de Parisiennes, de femmes élégantes et instruites. Très galamment, il exaltera la femme, pour flatter son public féminin. Il protestera contre la légende qui fait de la femme musulmane une esclave imbécile et misérable, alors qu'au contraire, on lui donne, avec l'instruction, le bonheur et la liberté. Chez nous, dit-il en substance, « toutes les charges de la vie incombent aux hommes pour rendre les femmes heureuses. » Et, après avoir annoncé la disparition prochaine de la polygamie, il termine par cette déclaration sentimentale, qui dut provoquer bien des applaudissemens : « Pour ma part, je suis de ceux qui croient que le cœur d'un homme ne peut appartenir qu'à une seule femme ! » — Je ne sais ce qu'en pensait Mustafa dans l'intimité, et je ne l'ai jamais interrogé sur son programme féministe. Mais, en ce moment, où il n'est bruit, dans tout le monde musulman oriental, que de *dévoiler* les femmes et de leur accorder les mêmes prérogatives qu'aux hommes, ç'a été une grande surprise pour moi de lire le passage que voici, dans des notes de voyages publiées par un des plus intimes amis (1) de ce même Mustafa Kamel : « Ce qui fait, — écrit-il pour ses compatriotes égyptiens, — ce qui fait l'éloge des Tunisiens, c'est *la claustration des femmes*. Car elles ne sortent que par nécessité; et, quand elles sortent, elles s'enveloppent avec soin dans leurs voiles, bien différentes des femmes du Caire, qui cherchent à se montrer, à faire voir leurs toilettes et qui, pour sortir, se revêtent de leurs plus beaux habits, se fardent, etc. Durant vingt jours que je suis demeuré à Tunis, je n'ai aperçu, dans les rues, que des vieilles ou des filles. De même dans toute la Tunisie, — et *c'est là un titre de gloire pour les Tunisiens!* » — Il me semble qu'ici le changement de clavier est sensible. L'air joué aux Parisiennes diffère étrangement de celui qu'on joue aux dames cairotes.

Bien plus, même lorsqu'ils s'adressent uniquement à des Européens, la pensée de ces Musulmans est encore double. Ils ont beau s'exprimer très correctement en français, les mots dont ils usent ont un sens tout autre que pour nous. Les termes de *patriotisme*, de *liberté*, de *libre pensée* recouvrent pour eux des réalités que nous ne soupçonnons point. Ils parlent à la fois deux langages : l'un pour leur propre esprit, l'autre pour celui

(1) Mohammed Fary Bey, chef actuel du parti nationaliste.

de l'interlocuteur. Ainsi, sur la religion (je remarque d'ailleurs que, sur ce chapitre, les Jeunes-Égyptiens se montrent, en général, plus prudens, plus réactionnaires que les Jeunes-Turcs), — sur la religion donc, ils vous débitent des discours à remplir d'enthousiasme toute une loge maçonnique. Il en est qui, devant un Français, exagèrent la négation jus qu'au plus vulgaire matérialisme. Ah ! ils ne sont pas libres penseurs à moitié !... Et pourtant, ce sont ces mêmes gens qui s'évertuent à découvrir dans le Coran les principes fondamentaux du régime parlementaire. Si le prophète n'a pas prévu la Chambre des députés de l'Empire ottoman, tout est perdu ! Dans ses harangues sur l'instruction obligatoire, Mustafa Kamel ne se lassait pas de répéter que la religion est la base de toute éducation (1). Enfin, parmi ces sceptiques ou ces libres penseurs, il n'y en a pas un qui, devant ses compatriotes, ose se proclamer franchement anti-religieux... Alors, ils mentent devant nous? Pas le moins du monde. Seulement le mot de *libre pensée* signifie autre chose pour leurs oreilles que pour des oreilles françaises. Pour tel Musulman, il est synonyme de tolérance à l'égard de tous les cultes ; pour celui-ci, il exprime l'adhésion à la culture scientifique moderne, sans le moindre préjudice porté au *credo* islamique. Pour une minorité, il désigne un cléricalisme incrédule et opportuniste, qui respecte, par habileté et par nécessité, les superstitions populaires. En définitive, personne, parmi eux, ne songe à se séparer de la religion établie, ni même à la contredire partiellement. C'est que nul milieu n'est plus intensément religieux que le milieu oriental. Là, véritablement, la religion est tout. L'homme se meut, vit et respire en elle. Nous n'avons plus idée, chez nous, d'un état d'esprit pareil. Et si j'y insiste, ce n'est nullement pour en ridiculiser ou blâmer les Orientaux, c'est pour rappeler à nos utopistes que la *libre pensée* d'un Jeune-Turc n'a, pour ainsi dire, rien de commun avec celle d'un adepte de la rue Cadet.

V

Et maintenant, je m'excuse d'avoir ainsi prolongé cette cri-

(1) C'est encore au nom de la religion que certains Musulmans refusent à Mustafa Kemel la statue proposée par ses admirateurs.

tique. Les espérances des gens trop pressés qui prennent leurs désirs pour des réalités, et aussi les illusions d'amour-propre des Orientaux eux-mêmes la rendaient peut-être nécessaire. En somme, si l'on néglige ces espérances et ces illusions, cela revient à dire à ces modernes Musulmans : « Vous n'êtes ni des Européens ni ce que nous entendons par des civilisés. » A quoi ils peuvent répondre,—et quelques-uns m'ont effectivement répondu : « Vous vous moquez de nous avec votre civilisation, que vous appelez orgueilleusement la *Civilisation* par une majuscule, la seule, l'unique ! Mais nous en avons une qui vaut bien la vôtre, qui est plus ancienne, qui a même aidé et préparé la vôtre. Nous avons nos littératures, nos poèmes et nos chants auxquels vous ne comprenez rien, pas plus que nous ne comprenons vos poètes, vos romanciers et vos musiciens. Nous avons un art qui a couvert de ses monumens l'Afrique, l'Asie et même votre Europe. Nos mosquées, nos alhambras et nos alcazars valent bien vos palais et vos cathédrales. Nous avons comme vous nos savans, nos historiens, nos juristes, nos commentateurs et nos théologiens, tout un peuple intellectuel, tout un monde ignoré de la plupart d'entre vous et où vos érudits ne pénètrent qu'à tâtons. Notre passé n'est pas moins glorieux que le vôtre, et il est plus passionnant pour nous. Que nous font vos Charlemagne, vos Charles-Quint et vos Louis XIV? On croirait vraiment, à vous entendre, que l'histoire universelle gravite autour des annales de vos petits pays ! Enfin nous avons une façon de vivre, de penser et de sentir, qui nous paraît excellente, que nous n'avons ni le goût ni l'envie de troquer contre vos usages, votre médiocre confort, vos logiques pédantes, vos rhétoriques et vos esthétiques de décadens. Nous ne voulons de vous que vos sciences, parce qu'elles sont une arme. Pour le reste, nous prétendons demeurer nous-mêmes. Cette assimilation que vous poursuivez en Algérie, elle serait un crime, si elle n'était d'abord une impossible absurdité. Nous vous prendrons tout ce qui nous est utile, mais nous garderons intacts nos cerveaux et nos cœurs ! »

Malgré toute la bonne volonté, c'est pourtant à cette contradiction violente qu'aboutissent nos efforts de rapprochement et de pénétration intellectuelle. Je me garderais bien d'en conclure quoi que ce fût. Je constate simplement ce qui est. Or, à l'heure présente, l'instruction moderne est, chez ces élites musulmanes,

extrêmement superficielle. Que leurs manifestes en faveur de la diffusion des lumières ne nous trompent pas : au fond, elles répugnent à l'étude ; elles ont à surmonter une indifférence et une apathie séculaires, pour essayer seulement de se mettre à nos méthodes. Ces candidats à la culture ne semblent pas près de devenir des hommes de science. Mais la science et les applications scientifiques sont deux. On peut être bon ingénieur, bon officier, bon médecin, sans être un savant. Ensuite, leur dédain antérieur pour la vie intellectuelle comporte aussi quelques avantages. Ils lui doivent une santé morale que nous ne connaissons plus : leurs caractères et leurs intelligences sont indemnes de nos maladies et de nos tares.

En Turquie, l'esprit militaire est plus vivace que jamais. Enfin, — et ceci est l'essentiel, — un grand souffle d'espoir les emporte ; ils ont la foi, et ils ont la foule avec eux, bien que celle-ci n'ait qu'une notion confuse du but lointain vers lequel ils l'entraînent. Non seulement ils respectent les vieilles forces conservatrices de leurs pays, mais ils tâchent de les développer, de les élever à leur maximum. Ils prêchent l'attachement à la religion, aux coutumes des ancêtres ; ils promulguent avec enthousiasme le dogme, nouveau pour eux, de la Patrie. Qui ne voit que ces hommes, au milieu d'une Europe désarmée, désagrégée par des doctrines antinationales, deviendraient une puissance avec laquelle il faudrait compter?

LOUIS BERTRAND.

UNE

FAMILLE PARISIENNE

AU XVII[E] SIÈCLE [1]

M. Paul Bonnefon rend un véritable service au public curieux de choses d'histoire en publiant deux écrits qui se complètent assez bien l'un l'autre; c'est à savoir : 1° les *Mémoires de ma vie*, de Charles Perrault; 2° le *Voyage à Bordeaux*, de Claude Perrault.

Le premier de ces ouvrages était très célèbre et mal connu. Publié trois fois, il ne l'avait jamais été complètement ni conformément au manuscrit; le second voit la presse pour la première fois. Tous les deux conjointement nous font connaître autant sans doute qu'on la connaîtra jamais, la curieuse, l'intéressante, la « représentative » famille des Perrault.

Ils étaient cinq frères, fils de l'avocat au Parlement de Paris, Pierre Perrault. Ils semblent avoir été tous assez ambitieux, assez soucieux d'arriver, très intelligens, très curieux d'esprit, avec de la ténacité, de l'endurance et de la bonne humeur. Ils sont tous très français et très parisiens. Ajoutez qu'ils ont essentiellement l'esprit de famille et qu'ils se soutiennent avec diligence les uns les autres. C'est plus qu'une famille, c'est un syndicat. Ils sont vraiment curieux à observer en leur marche à travers la vie.

L'aîné est le plus inconnu. Il s'appelait Jean. Il fut avocat comme son père, ainsi qu'il convenait à l'aîné de la famille. Il

(1) *Mémoires de ma vie*, par Charles Perrault, — *Voyage à Bordeaux* (1669), par Claude Perrault, publiés avec une introduction, des notes et un index, par M. Paul Bonnefon. Paris, H. Laurens, 1909, in-8.

eut très peu de succès dans sa profession. On peut en croire son frère Charles qui n'a pas accoutumé de médire de sa famille et qui dit de lui : « Très habile avocat, sachant son métier parfaitement et ayant de l'esprit et de l'éloquence autant que pas un de ses confrères, il ne faisait rien dans sa profession. »

On ne sait de sa vie que ce qui vient d'en être dit. Sur sa mort on a des détails très étendus où nous pourrons entrer plus loin. En 1669, accompagnant son frère Claude en un voyage dans le midi de la France, il tomba malade à Blaye, d'une fièvre pernicieuse, ce me semble, fut transporté à Bordeaux, fut saigné cent fois, comme vous pensez bien, et mourut. Nous ne savons autre chose sur lui.

Le second, Nicolas Perrault, fut d'Église, docteur en Sorbonne. Il était l'ardent, le passionné, l'entêté et l'intransigeant de la famille. Il donna dans l'Augustinisme, dès que l'Augustinisme exista en France. Il était janséniste; mais c'était un janséniste original : « D'où vient que vous n'avez pas demandé [telle chose] à M. Arnauld? » lui disait son frère Charles. — « Je n'ai jamais parlé à M. Arnauld. » Étonnement de Charles. Nicolas reprend : « Je n'ai point voulu voir M. Arnauld, pour être assuré, autant qu'on le peut être, que les sentimens que j'ai sur les matières de la grâce ne me viennent point de la chair et du sang; que ce n'est point l'amitié qui m'engage à soutenir une opinion plutôt qu'une autre et pour avoir lieu de croire que c'est Dieu seul qui me l'inspire. » Pascal lui-même aurait été aussi étonné que Charles. Du reste il eût admiré.

Quand Nicolas fut exclu de la Sorbonne avec les soixante-dix autres docteurs qui étaient du même sentiment, il n'y alla plus, naturellement; mais en outre, il ne voulut plus aller aux assemblées des prêtres de Saint-Étienne-du-Mont, sa paroisse. Le curé le pressait d'y reparaître : « Venez nous éclairer de vos lumières. — Comment, répondait le docteur, pouvez-vous me faire une telle prière? Je suis un de ceux dont vous dites dans votre prône que la doctrine est empoisonnée et vous voudriez que je la répandisse! »

On le pressait aussi de se rallier, de rentrer dans le gros de l'Église, de signer le *formulaire;* on lui représentait qu'il pourrait rendre plus de services ainsi à l'Église qu'en restant retiré sous sa tente. Il ne voulait pas comprendre : « Dieu, disait-il, m'a fait par sa grâce docteur en Sorbonne et je me regarde en

cette qualité comme une sentinelle posée pour empêcher qu'il ne passe rien contre la vérité. *Je n'ai que cela à faire* et je ferai beaucoup si je m'acquitte bien de cette commission. Dieu pourvoira à tout le reste. »

Il mourut en 1762, à trente-huit ans. Il était très honnête homme et très peu souple. En cela, j'entends à ce dernier titre, il se distinguait un peu de sa famille.

Pierre Perrault venait ensuite. Il était né en 1611. Après avoir été commis aux « parties casuelles » pendant de longues années, il fut receveur général des finances. Il posséda cette charge pendant dix années, de 1654 à 1664, sous Foucquet d'abord, sous Colbert ensuite. Il était en fort bons termes avec Colbert et à l'avènement, si l'on peut ainsi parler, de celui-ci, il fut félicité par tout le monde de sa bonne fortune. Elle était moins bonne qu'on ne croyait et qu'il ne pensait lui-même. Voici en quoi. Pierre Perrault était endetté. « Il crut, dit son frère lui-même, qu'il pouvait prendre quelques deniers sur le courant de l'année 1664 pour acquitter les dettes les plus criardes. » Il ne fit pas ses paiemens au trésor royal au jour fixé ni en leur entier. Il fut dénoncé à Colbert. Colbert fit une observation à Charles Perrault, son commis, frère de Pierre. Charles, après s'être éclairci de cette affaire, représenta à Colbert que son frère était excusable, étant depuis longtemps le créancier du Roi pour des sommes très considérables qui dépassaient infiniment celles qu'il avait tardé un peu à remettre au trésor royal. Colbert ne voulut rien entendre, obligea immédiatement Pierre Perrault à rendre sa charge et commit un intendant des finances pour lui faire rendre compte de ses années d'exercice. Pierre était exécuté ; Charles revint dix fois solliciter pour lui. Colbert le mit en demeure ou de donner sa démission lui-même ou de se taire. On pense assez que Charles se tut. Pierre vécut dans la pauvreté et dans l'obscurité jusqu'en 1780, ce me semble, puisque Charles Perrault dit : «... Dans tout le temps de son adversité, qui dura seize ans... » et ne fait nullement entendre, et bien au contraire, que cette adversité ait jamais cessé.

Il était homme évidemment désordonné, mais plein de qualités, comme le prouve l'estime que ses amis et ses ennemis même, à en croire Charles Perrault, lui ont gardée; il avait de l'esprit; il avait collaboré aux œuvres de jeunesse de Charles

Perrault, qui ne sont pas sans mérite. Il représente la bourgeoisie du XVIIe siècle telle qu'elle était quand il lui arrivait d'être un peu gâtée par les opérations de finances et le maniement dangereux des grandes sommes. Il y a eu un peu de contagion de Foucquet à Pierre Perrault. Pierre s'oppose à Nicolas trait pour trait dans le diptyque que l'on peut supposer.

Le quatrième frère, Claude Perrault, était né en 1613. Lui était un homme de génie. Il commença par être médecin; puis, par amusement, il étudia l'architecture. Déjà en 1657 on le surprend bâtisseur. Son frère Pierre, le receveur des finances, faisant construire une belle maison de campagne à Viry, ce fut *Charles* qui dirigea les travaux, dont il se montre assez fier; mais il reconnaît que « ses frères avaient grande part au dessein de ce bâtiment » et par ses frères il faut entendre, non le docteur en théologie, ni sans doute l'avocat, mais le maître du logis et Claude.

Claude Perrault, grâce à sa notoriété, grâce aussi aux bons soins de son frère Charles, fut nommé de l'Académie des sciences dès sa fondation, 1666. Il a laissé dans les recueils de cette Académie plusieurs mémoires sur l'anatomie comparée. Mais sa gloire est d'architecte. Habilement poussé par son frère Charles, d'architecte amateur il devint ingénieur officiel et constructeur du Louvre et créateur de la célèbre colonnade. Ce ne fut pas sans peines et soins de la part surtout dudit Charles. On avait été chercher à Rome, sur sa réputation, le célèbre « cavalier Bernin, » sculpteur, architecte, artiste plastique en plusieurs genres, et on l'avait magnifiquement traîné de Provence à Paris avec des honneurs quasi royaux. Il paraît bien que c'était un sot, tout au moins un brouillon plein de vanité, capable de toutes les impertinences et de presque toutes les maladresses. Il y avait en lui du Lulli. Le très adroit Charles Perrault vit très vite les défauts du pourpoint et, avec une adresse qu'on ne peut pas s'empêcher de trouver un peu plus diligente qu'il ne faudrait, il desservit de tout son courage Bernin auprès de Colbert, relevant toutes ses fautes, critiquant tous ses plans, mettant en vive lumière toutes ses erreurs, soit d'art, soit de conduite. Il faut voir tout le détail de cela dans les *Mémoires* de Charles Perrault. C'est très piquant; c'est quelquefois un peu gênant, encore que l'auteur n'y mette aucune gêne. Par parenthèse, cela fait très bien comprendre l'animosité de Boileau contre Charles. Je me trompe

peut-être, mais il me semble bien qu'il y avait, entre Charles Perrault et Boileau, non seulement divergence d'idées littéraires, mais opposition de natures; et Boileau devrait sentir cela, très vivement.

Tant y a que Bernin fut reconduit et que Claude Perrault fut mis à sa place et resta maître de la place. Il se justifia, comme on sait, s'il en avait besoin, par le succès et par le plus éclatant et le plus durable des succès. La colonnade répond à tout; voilà qui ferme la bouche.

Je ne sais pas pourquoi Claude Perrault fit en 1669 un voyage dans le Midi. Il le fit avec M. du Laurent, M. de Gomont, M. Abraham, personnages inconnus, de moi, du moins, et son frère Jean. Ils allèrent à Bordeaux par Étampes, Orléans, Tours, Richelieu, Poitiers, Niort, La Rochelle, Rochefort, Royan et Blaye, ce qui n'était pas le plus court chemin; mais j'imagine que Perrault et ses amis tenaient à voir Rochefort, la création toute nouvelle de Colbert.

Claude a laissé, comme j'ai dit, une relation de ce voyage. C'est un journal net, sobre, écrit dans la meilleure des langues, mais point du tout « artiste. » A le comparer, et c'est un rapprochement qui s'impose de lui-même, avec le voyage de La Fontaine dans les mêmes pays, il paraît décoloré. Claude Perrault est évidemment très insensible aux paysages, et aussi aux mœurs des hommes et encore aux scènes touchantes ou comiques que tout voyageur qui a les yeux bien ouverts rencontre sur son chemin. Mais il est architecte; il l'est passionnément et très intelligemment. En quelque ville qu'il entre, il court aux monumens, et ce sont descriptions, et ce sont mensurations, et ce sont croquis mêlés au texte, et ce sont comme rapports d'inspecteur des monumens historiques au ministre des Beaux-Arts. Au fait il est très probable que ce journal est le brouillon, fait au jour le jour, d'où Claude Perrault comptait tirer un « état » officiel des monumens et travaux d'art intéressans de l'Ouest de la France, soit pour le Roi, soit pour le ministre, soit tout simplement pour lui-même.

Il est extrêmement intéressant pour nous parce qu'il nous renseigne sur ce qu'étaient encore au XVIIe siècle des monumens disparus aujourd'hui : arènes de Poitiers, petite tour de la Chaîne à La Rochelle, Piliers de tutelle, Palais Galien et Château Trompette à Bordeaux. Ajoutez la description de Rochefort *village*,

et de l'aménagement du port et de la construction de l'arsenal, et encore les manufactures de gommes de pin et de goudron à La Teste de Buch, etc.

Le voyage, qui devait se continuer au delà de Bordeaux et sans doute jusqu'aux Pyrénées, fut arrêté, comme on sait, à Bordeaux par la maladie et la mort de Jean. La manière dont fut traité Jean est intéressante pour l'histoire de la médecine. Je diagnostique, confusément, comme on peut penser, soit une fièvre pernicieuse, soit une fièvre typhoïde. Sur quoi, comme on pense bien aussi, on saigna Jean continuellement et on le purgea sans cesse et on le clystérisa sans relâche et on lui mit des vésicatoires, des sangsues et des pigeons fendus en deux sur le cœur et sur la tête. Une consultation de Claude, car il n'oublie pas qu'il est médecin, est d'un grand intérêt: « Le chirurgien avait apporté des ventouses pour lui appliquer avec scarifications sur les reins; mais il ne le voulut point souffrir, quoique les quatre médecins qui étaient à la consultation en fussent d'avis. Surtout le médecin portugais dit que ce remède était fort en usage en Espagne à cause des grands et prompts effets qu'il avait. Quant à moi, quoique j'avouasse que le tempérament de mon frère n'est pas fort éloigné de celui des Espagnols, je dis à M. Galathan, qui faisait de grandes instances pour les ventouses, des raisons qui lui firent connaître et presque avouer que deux palettes de sang qui sortent d'une grosse veine avec impétuosité avaient plus de pouvoir pour faire couler les mauvaises humeurs qui croupissent dans les grands vaisseaux que la même quantité que les scarifications tirent des veines qui sont dans la peau, qui sont très petites, desquelles il ne sort que le plus pur sang et dont l'évacuation peut beaucoup affaiblir. » — Évidemment.

Son frère mort, Claude revint à Blaye pour regagner Paris. Son manuscrit s'arrête net à son départ de Blaye. Il se termine de la façon la plus piquante du monde : « Nous étions dans le carrosse six maîtres (*gentlemen*), un valet de chambre et une femme qui avait un enfant de trois ans sur les genoux. Les cinq maîtres... La femme et l'enfant étaient des personnages un peu plus ambigus. La femme, qui était un peu sur l'âge, comme de quarante-cinq ans, avait été belle et l'enfant l'était aussi, fort grand, fort vif et fort avancé pour l'âge que la femme lui donnait, qui se disait sa gouvernante; nous la trouvâmes fort épleurée (*sic*)

quand nous partîmes et qui demandait au cocher la huitième place qui lui restait. Lorsqu'elle l'eut obtenue, elle nous conta son histoire qui est assez bizarre. Elle nous dit que... »

Et le manuscrit s'arrête là. C'est hasard. Mais le hasard est bien spirituel. Sterne, volontairement, n'aurait pas mieux fini. Il était écrit qu'il n'y aurait qu'une anecdote dans le journal de voyage de Claude Perrault et que cette anecdote nous ne la connaîtrions jamais. Le manuscrit finit très bien.

Claude Perrault continua sa très glorieuse carrière en traduisant Vitruve, sur le commandement de Colbert (1673, avec planches). Il vécut jusqu'en l'année 1688, où il mourut âgé de soixante-quinze ans. C'était un très grand artiste, à la fois très savant et très original. Il avait profondément médité sur son art et il en avait le génie naturel. Colbert se trompait rarement dans ses découvertes d'hommes. C'est sur Claude Perrault qu'il s'est trompé le moins.

Charles Perrault était le plus jeune des cinq frères, étant né en 1628, *quinze ans* après Claude. Ses mémoires sont écrits avec facilité, bonne grâce, joli tour, air avenant, et avec une complaisance pour leur objet qu'aucune fausse modestie ne gâte ni n'entrave.

On y voit que, tout enfant, Charles Perrault aimait mieux faire des vers que de la prose, « et je les faisais *quelquefois* si bons que mes régens me demandaient *souvent* qui me les avait faits. » — On y voit qu'en classe de philosophie il était « le plus jeune et un des plus forts de la classe » et que « la facilité qu'il avait pour la dispute le faisait parler à son régent avec une liberté extraordinaire et qu'aucun autre des écoliers n'osait prendre. »

Au sortir des bancs il lut beaucoup, avec son ami Beaurain (surtout des classiques latins) et, le burlesque étant alors dans toute sa vogue, traduisit le sixième livre de l'*Énéide* en vers burlesques et composa le poème intitulé : *Les murs de Troie ou les Origines du burlesque*. A ces deux ouvrages travaillèrent avec Charles, Claude et même un peu Nicolas, le docteur en Sorbonne. Charles Perrault ne fait point difficulté d'admirer fort ces petits ouvrages. Il en trouve l'idée première « très ingénieuse, » estime qu'il y a « d'excellens morceaux » et conclut, ce qui est un trait contre les partisans des anciens, « qu'il ne manque à cette imagination que d'être ancienne pour être

estimée des savans. » Il est surtout enchanté de trois vers qui, en effet, ont eu une grande fortune :

Et je vis l'ombre d'un cocher
Qui, tenant l'ombre d'une brosse,
Nettoyait l'ombre d'un carrosse.

Il déclare du reste consciencieusement, et l'on ne saurait être trop exact en choses de cette importance, que la « pensée » au moins de ces vers appartient à Nicolas, le docteur en Sorbonne. *Habent sua fata versiculi*. Ces vers, qui sont couramment attribués à Scarron, sont signés Charles Perrault et sont de Perrault le théologien.

Après ces *juvenilia*, Charles Perrault fit son droit et alla passer ses licences à Orléans en juillet 1651. Il avait quitté le burlesque. C'est une erreur. Jamais il n'y fut davantage. Arrivés à Orléans, lui et quelques autres étudians, vers le milieu de la nuit, il prit caprice à ces jeunes gens de passer incontinent leur examen. Ils réveillèrent le portier de la Faculté qui, connu leur désir, leur demanda si leur argent était prêt, et sur réponse affirmative, alla réveiller trois docteurs. Ceux-ci vinrent, leur bonnet carré sur leur bonnet de nuit, et à la lueur d'une chandelle interrogèrent les jeunes gens. Ceux-ci répondirent au hasard. Les trois docteurs assurèrent que depuis deux ans ils n'avaient pas interrogé candidats si habiles ni qui en sussent autant. Le lendemain les trois licenciés reprenaient le chemin de Paris. Ceci doit être intitulé la licence nocturne.

Charles Perrault était avocat; il plaida. Ai-je besoin de dire que, de son aveu même, il plaida admirablement? « Je plaidai deux causes avec assez de succès, non point parce que je les gagnai toutes les deux, car le gain ou la perte d'une cause viennent rarement de la part de l'avocat; mais parce que ceux qui m'entendirent témoignèrent être fort contens, surtout les juges; car ayant été les saluer sur la fin de l'audience, ils me firent des caresses extraordinaires et surtout M. Daubray, lieutenant civil, père de la malheureuse M^me^ de Brinvilliers. »

Charles pourtant ne persévéra pas. Ses frères le « dégoûtèrent » de la profession d'avocat, l'exemple surtout de son frère aîné qui, comme on sait, réussissait très médiocrement : « Il valait beaucoup, mais il ne se faisait pas valoir. Je crus qu'il en serait de même pour moi... » Charles se trompe entièrement :

s'il ne se fût agi en cela que de se faire valoir, il eût réussi plus que Patru.

Charles Perrault revint à la littérature. A l'imitation, comme il le dit lui-même, de la *Métamorphose des yeux de Philis en astres*, de l'abbé de Serisy, il fit *le portrait d'Iris*. Vous ne sauriez croire combien ce poème avait de mérite : « Je n'ai rien fait de meilleur, dit l'auteur lui-même, dans ce genre-là; tant il est vrai que quand on a le goût naturellement on fait aussi bien quand on commence que dans la suite et que la différence n'est guère que dans la plus grande facilité de composer, que l'on acquiert avec le temps... » *Le portrait d'Iris* eut du reste cet honneur que Quinault le donna comme sien, ou le laissa croire sien, dans une de ses aventures galantes. Voilà qui flatte un poète. Il faut être riche ou considéré comme tel pour être volé.

Aussi Charles Perrault redoubla en composant le *Dialogue de l'amour et de l'amitié*, « qui eut beaucoup de vogue, qui fut imprimé plusieurs fois, qui fut traduit en italien *par deux personnes différentes* et que M. Foucquet fit écrire sur du vélin avec de la dorure et de la peinture. »

C'est en 1663 que la grande fortune vint à Charles Perrault et par suite à son frère Claude. Dès la fin de 1662, Colbert, sachant que le Roi allait le faire surintendant des bâtimens et que cette charge, à cause du goût croissant de Louis XIV pour les constructions, serait des plus considérables, songea à organiser ce que nous appellerions son cabinet de surintendant des bâtimens. Il pensa à deux choses : aux bâtimens eux-mêmes, pour quoi il lui faudrait des hommes qui se connussent bien en architecture; et aux inscriptions, médailles et autres choses semblables, destinées, comme les monumens proprement dits, à consacrer la gloire du Roi, pour quoi il lui faudrait des hommes de lettres savans et ingénieux. Il jeta les yeux sur Chapelain, l'abbé de Bourseis, l'abbé de Cassagnes et Charles Perrault et de ces quatre messieurs il forma une petite académie. Disons tout de suite que cette compagnie fut presque aussitôt désignée et connue sous ce nom de « petite académie, » et que plus tard, en 1701, elle devint l'*Académie royale des inscriptions et médailles* et en 1716, l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, titre qu'elle a gardé, en l'illustrant, jusqu'à nos jours.

Quant à Charles Perrault, en même temps que membre de

la « petite académie, » il était nommé commis de M. Colbert pour la surveillance des bâtimens et travaux d'art (sans titre précis, du reste, me semble-t-il, dans les commencemens). Quelque temps après, la « petite académie » fut augmentée de M. Charpentier qui devait particulièrement remplir l'office d'historiographe du Roi et, à peu près dans le même temps, elle fut comme consacrée par sa présentation au Roi et par ces paroles gracieuses que le Roi lui adressa : « Vous pouvez, messieurs, juger de l'estime que je fais de vous, puisque je vous confie la chose du monde qui m'est la plus précieuse, qui est ma gloire. Je suis sûr que vous ferez des merveilles; je tâcherai, de ma part, de vous fournir de la matière qui mérite d'être mise en œuvre par des gens aussi habiles que vous êtes. »

Vinrent alors les affaires du Louvre que j'ai brièvement contées à propos de Claude Perrault, le médecin devenu architecte, et sur lesquelles je ne reviens pas.

Les années s'écoulèrent. Charles Perrault fut nommé officiellement contrôleur général des bâtimens. Il était très puissant, « très recherché des hommes de lettres, dit Voltaire pendant la vie de son protecteur et abandonné par eux ensuite, » comme il est naturel. En 1669 il tourna les yeux vers l'Académie française, lors de la mort de Gilles Boileau, frère de Nicolas. Mais « le chancelier, » c'est-à-dire M. Séguier, chancelier de France et « protecteur de l'Académie française, » avait un autre candidat. Perrault s'abstint. A quelques mois de là, M. de La Chambre étant mort, Perrault voulut se présenter; mais, cette fois, c'était Colbert lui-même qui avait son candidat, à savoir le propre neveu du défunt, M. de La Chambre, curé de Saint-Barthélemy. Il fallut encore s'effacer. Il me semble bien que Perrault fut blessé de la docilité de la Compagnie dans ces deux circonstances. Il dit en effet : « Le procédé de l'Académie, *dont j'étais fort content*, déplut tellement à mes frères et ils me fatiguèrent si fort là-dessus que je laissai passer *M. Régnier, M. Quinault et plusieurs autres.* » Je lis entre les lignes, sans rien forcer, ce me semble, que Perrault, sans en vouloir précisément à l'Académie, ne laissa pas de partager un peu la mauvaise humeur de ses frères et bouda quelque temps (pendant deux ans et demi) la Compagnie. Enfin après la mort de M. de Montigny, évêque de Laon, Perrault fut nommé tout d'une voix,

sans qu'il eût fait, dit-il, et cela est assez probable après le stage qu'il avait fait, aucune sollicitation.

Il était créateur, fondateur, innovateur, « homme à idées, » comme dit Sainte-Beuve. Il avait fondé l'Académie des Inscriptions ; il avait contribué à l'établissement de l'Académie des Sciences ; il trouva le moyen de fonder quelque chose à l'Académie française. Son discours de réception, son compliment, comme on disait alors et il dit sa « harangue » parce que c'est plus magnifique, avait généralement plu. Il prit les félicitations qu'on lui adressa à la lettre et il les prit au bond ; et, vite, il déclara que si son discours avait fait plaisir à la Compagnie, « il aurait fait plaisir à toute la terre si elle avait pu l'entendre » et que, partant, « il ne serait pas mal à propos que l'Académie ouvrît ses portes » au public « les jours de réception. » L'avis fut adopté, et c'est depuis ce jour que l'Académie française présente son nouvel élu au public comme un veau marin (c'est Mérimée qui a eu le front de parler ainsi), usage qui a quelque agrément et des inconvéniens assez graves.

Si l'Académie fut quasi unanime à faire sienne l'idée de Perrault, c'est qu'elle crut, il le dit, que c'était une idée de Colbert. Le seul Chapelain, gardien des traditions, s'y opposa, assurant qu'il ne fallait rien innover. Le premier qui bénéficia, si le mot est juste, de la nouvelle institution, fut Fléchier.

Perrault se félicite avec une sorte d'enthousiasme de cette innovation : « On peut dire que l'Académie changea de face à ce moment. De peu connue qu'elle était, elle devint si célèbre que l'on ne parlait pas d'autre chose. Cela alla toujours depuis en augmentant... » Évidemment, Perrault est persuadé qu'il a fondé l'Académie française un peu plus que Richelieu. Il y a dans Perrault, à côté de sa vanité, qui est peu contestable, un *goût du théâtral*, qu'il faut signaler.

Autre innovation, celle-ci excellente. On votait jusqu'alors à l'Académie de vive voix, ou à mains levées, comme en famille. Perrault, tout en disant très haut, fort obligeamment et non sans esprit, que ce mode de votation n'avait donné jusqu'alors que d'excellens résultats, conseilla cependant, pour l'avenir, de voter « par scrutins et par billets, » afin que « chacun fût dans une pleine liberté de nommer qui il lui plairait. » Cette fois encore, parce que l'on crut que cette idée était de Colbert, ou du

moins qu'il l'avait approuvée, l'avis de Chapelain devint une règle de la Compagnie.

On voudrait savoir la part que prit Perrault au règlement des travaux de l'Académie établi par Colbert (heures fixes de commencement et de fin des séances, feuille de présence, jetons, etc.). Il ne le dit point ; il est assez probable qu'il n'y fut pas pour peu ; car il était autoritaire et *réglementeur*, et il en parle trop longuement pour que la chose ne soit pas un peu de son fait ; mais enfin il se contente de l'approuver. Je permets qu'on dise qu'il n'approuverait point une œuvre qui ne serait pas, au moins partiellement, la sienne.

Après tant de succès académiques, il eut une mésaventure académique très sensible. Colbert étant mort (1683), M. de Louvois fut nommé surintendant des bâtimens. Louvois n'aimait pas Perrault ; j'ignore pourquoi, et je ne vois pas que Perrault le dise nulle part, même à demi-mot. La plus vraisemblable est que Louvois détestait en Perrault le souvenir de Colbert. Tant y a que les membres de la « petite académie, » après avoir rédigé, et précisément par la plume de Perrault, un mémoire sur les occupations de la Compagnie et l'avoir fait parvenir à Louvois, qui le fit lire par son père, se rendirent auprès de leur nouveau chef pour savoir ce qu'il ferait d'eux. Perrault s'abstint d'y aller avec eux « dans la crainte que M. de Louvois ne me dît quelque chose qui me déplût et que, dans la chaleur, je ne lui fisse quelque réponse un peu forte dont j'aurais été fâché dans la suite. »

Donc voici seuls MM. Charpentier, Quinault et l'abbé Tallemant en présence de M. de Louvois. Celui-ci les reçut très bien. Son père, prévenu jusqu'alors contre la petite académie et qui ne cessait pas de la moquer, avait été complètement retourné, de quoi personne ne s'étonnera, par le mémoire de Perrault et avait dit à son fils que la petite académie était un établissement à conserver avec le plus grand soin pour l'honneur du Roi et du royaume. Louvois fut en conséquence très aimable pour ces messieurs : « Vous avez fait jusqu'ici des merveilles ; mais il faut, s'il se peut, faire mieux encore. Le Roi va vous donner de la matière et il ne tiendra qu'à vous... » Puis, tout à coup : « *Combien êtes-vous?* » — « Nous sommes quatre, monseigneur, » répondit M. Charpentier. — « Qui sont-ils ? » — « Il y a, reprit M. Charpentier, M. Perrault... » Louvois

n'attendait que ce nom. Il arrêta net son interlocuteur : « M. Perrault? Vous vous moquez ! *Il n'en était point*. Il avait assez à faire dans les bâtimens. Et les autres, qui sont-ils? » — « Il y a, dit M. Charpentier, M. l'abbé Tallemant, M. Quinault et moi. » — « Mais ne vous voilà que trois. Où est le quatrième ? » — « J'ai eu l'honneur de vous dire qu'il y avait M. Perrault. » — « *Et je vous dis qu'il n'en était pas*, » repartit Louvois.

Il fallait comprendre. M. Charpentier se tut. « Quel était donc ce quatrième ? » reprit Louvois avec une douce obstination. Quelqu'un de la compagnie hasarda timidement : « M. Félibien venait quelquefois... » — « Ah ! voilà enfin ce quatrième que je cherchais. » — M. Félibien était nommé; M. Perrault était exclu. Il n'était plus de la petite académie. *Il n'en avait jamais été*. La volonté de M. de Louvois avait des effets rétroactifs. C'était une volonté plus que divine.

Perrault n'était plus rien. Déjà, très peu de temps avant la mort de Colbert, il avait, fatigué de l'humeur, devenue chagrine, de son ministre, résigné sa charge de contrôleur des bâtimens. Il reprit sa plume d'écrivain. Il fit le poème de *Saint Paulin*, dont s'est moqué Boileau, et le petit poème du *Siècle de Louis le Grand* qui fut l'origine de la *Querelle des Anciens et des Modernes*. Ses *Mémoires*, quoique rédigés, comme il le dit lui-même, en 1702, s'arrêtent là : 1787.

Pourquoi ne les a-t-il pas continués? Ils s'arrêtent au moment où ils allaient être le plus intéressans au moins pour l'histoire littéraire, au moment où ils allaient nous entretenir de toute la grande querelle et des *Parallèles des Anciens et des Modernes* de Perrault et des *Réflexions sur Longin* de Boileau et de Huet, et de La Fontaine et de Racine, et aussi, dans un tout autre ordre d'idées, des *Contes de la mère l'Oie*, que toute la postérité connaît sous le nom de « Contes de Perrault. » Il est probable, comme le pense M. Bonnefon, que Perrault n'a voulu rapporter à ses enfans que sa vie publique, considérant sa vie de retraite comme suffisamment connue d'eux et comme devant n'être matière que de souvenirs de famille. Il est possible aussi, ces *Mémoires* ayant été écrits en 1702 et Perrault étant mort au commencement de 1703, que Perrault se proposât de les continuer et qu'ils aient été, tout simplement, interrompus par la mort.

Voilà ce que nous savons sur une famille bien parisienne du

XVII^e siècle, famille très distinguée, très intelligente, très artiste, très avisée aussi, très unie encore, et qui savait se pousser dans le monde très adroitement. La publication de M. Bonnefon achève de la mettre en lumière pour le mieux qui puisse être. Elle est faite avec un soin qui fait qu'on n'y souhaite rien. Quelques inadvertances ou fautes typographiques y restent que c'est un service à rendre à l'auteur que de signaler. Je lis quelque part « Tamirey de la Roque; » ailleurs les lettres patentes pour la fondation de l'Académie française en « 1645; » ailleurs: « Nous lûmes Virgile, Horace, Corneille, Tacite et la plupart des auteurs classiques. » Il est évident qu'il faut lire: « Horace, Corneille Tacite » (comme on disait au XVII^e siècle pour Cornelius Tacitus), etc.

Les cinq fils de maître Pierre Perrault étaient dignes, quatre au moins, d'être connus. Ils le sont désormais d'une façon suffisante. Ce sont figures curieuses et qui n'ont rien de banal et qui même ont quelque chose de très moderne. On comprend la prédilection de Charles pour les modernes. N'étant pas gêné outre mesure par la modestie, quand il considérait les anciens et sa famille, sans s'excepter, il devait se dire: « Nous valons bien tous ces gens-là. »

ÉMILE FAGUET.

LE
LYRISME DE LECONTE DE LISLE

I

Un effet ordinaire des admirations, d'abord naturelles, puis exagérées, puis dangereuses, que ressentent, pour des œuvres parfaites, les successeurs immédiats d'une période classique, c'est que tous les artistes épris des modèles qui sont offerts à leurs yeux renoncent à atteindre la beauté en observant, eux-mêmes, directement, et toutes palpitantes, la nature et la vie, pour s'épuiser à imiter ces chefs-d'œuvre de l'art dans lesquels la nature et la vie n'ont fait que se refléter.

Le résultat fâcheux de ces imitations « d'après l'art » ne se fait point attendre : l'œuvre qui n'a pas eu de contact avec ce qui est vivant s'affadit. Son contour devient conventionnel. Il existe, à la fin, des moules tout faits que le premier venu, après un peu d'étude, remplit avec la plus médiocre matière. Les apparences extérieures peuvent demeurer quelque temps les mêmes, mais c'est, alors, par le dedans que l'œuvre d'art fléchit. Ce qui était son essence même, sa raison d'être, ce qui lui créait une âme, s'est évanoui.

Les signes de la décrépitude que ce formalisme conventionnel avait apportée vers 1830 dans les arts plastiques nous détourne, avec un mouvement d'agacement et d'humeur, de beaucoup d'œuvres que nos grands-pères ont admirées. C'était le règne des keepsake, de ces haïssables images qui triomphaient dans les salons bourgeois à l'époque de Louis-Philippe, et qui,

par exemple en peinture, figèrent la représentation des types divers de la beauté féminine dans les images anonymes, des « Quatre Saisons. »

Des insuffisances identiques flétrissaient, au même moment, la prose et encore plus les vers. L'indignation de Leconte de Lisle contre les rimeurs de romances, dont la vague pensée s'éclairait des vignettes dessinées sur des couvertures de recueils musicaux ou poétiques, correspond aux colères des rénovateurs de la peinture française qui voyaient l'histoire devenir, entre certaines mains, une matière à illustrations anecdotiques.

Du moins, dans l'ordre de la prose, des hommes comme Stendhal et Mérimée avaient-ils commencé de donner, à côté de leur esthétique, l'admirable exemple de ce que l'on nomme le « caractère » en art. Les études italiennes de Stendhal et les portraits que Mérimée avait faits de Carmen et de Colomba dégageaient de la convention ces traits d'individualisme, ce particularisme des milieux et des types qui, comme le relief à la médaille, donnent toute sa valeur à une observation littéraire. Mais dans le camp des poètes, on s'attardait davantage. L'harmonie musicale des vers de Lamartine empêchait ses lecteurs de regarder de près à la logique, à la clarté, au sens. Le romantisme d'un Musset charmait trop, pour qu'on s'appliquât à rechercher si son expression était suffisante. Enfin on ne voulait pas s'apercevoir que, malgré le génie du poète, les *Orientales* d'Hugo portaient le sceau d'une convention aussi éloignée de la vérité que les keepsake des « Quatre Saisons ; » les « almées » et les « baigneuses » du poète n'avaient pas plus de réalité que les « Printemps » et les « Automnes » coiffés de fleurs et de raisins.

Leconte de Lisle estima que le travail d'érudition auquel se livrait, sous ses yeux, un Gustave Flaubert avant d'écrire *Salammbô* ou la *Tentation de Saint Antoine*, était aussi nécessaire au poète qu'au prosateur. Selon lui, pas un mot, pas une comparaison qui ne fussent des traits de vérité, ne devaient entrer dans ce vers parfait dont il rêvait l'avènement.

Un tel effort suffisait à absorber l'activité d'un artiste, même doué de génie. Leconte de Lisle s'en avisa dès son adolescence. On a de lui une lettre de jeunesse où il subordonne le goût de la femme au culte de l'art. Il y traite Ève de créature inférieure, « parce que ses propres sentimens l'occupent plus que l'Idée de

la Beauté. » Le bonheur après lequel il court, c'est la joie d'écrire un beau vers. L'inquiétude particulière qui le torture, c'est la crainte d'être demeuré incertain dans la poursuite de sa pensée, insuffisant dans l'expression. Voilà les soucis dignes d'affecter un poète, s'il se sent capable de vivre pour eux « une vie de pleurs et d'angoisses amères. » Auprès de ces préoccupations les autres souffrances pâlissent.

Leconte de Lisle appartenait à la phalange d'élite, capable de vivre cette vie supérieure. Il en eut de bonne heure la certitude. Au moment même où il est le plus tourmenté par les contingences de la vie, il conserve la faculté de s'élever au-dessus des tristesses qu'elle apporte pour se réfugier dans la contemplation de l'idée :

« ... Rien n'empêche, » écrivait-il de Dinan dès 1848, « que je ne vive toujours sur les hauteurs intellectuelles dans le calme, dans la contemplation sereine des formes divines. Il se fait un grand tumulte dans les bas-fonds de mon cerveau, mais la partie supérieure ne sait rien des choses contingentes. »

Afin d'éduquer en soi ce sens inné de la Beauté et de la Vérité, Leconte de Lisle s'était attaché dès son adolescence à fréquenter ceux qui allaient à l'art par des sentiers différens du sien. On retrouve la trace d'une tournée qu'il fit à travers la Bretagne, en 1838, avec une boîte à couleurs sur le dos, en compagnie de deux amis peintres. C'était là proprement l'école buissonnière, car ses parens le croyaient occupé à préparer son baccalauréat. Mais le jeune homme cédait à un instinct irrésistible. Il se sentait capable de devenir un « descriptif » parfait. Il avait plaisir à travailler près de ceux qui regardaient la nature dans les yeux, afin de surprendre le secret de ses formes et de ses couleurs.

Il n'était pas moins bien disposé à cette époque pour les musiciens que, plus tard, il devait prendre en grippe. Cela ressort d'une pièce, de forme hésitante, mais d'inspiration sincère, qui a pour titre : *Trois harmonies en une* (1). Il y découvrait une perception très nette des rapports qui unissent les arts entre eux.

De même, il était porté d'instinct dans le choix de ses amitiés vers les hommes qui avaient, pour la science, un penchant ou des dons supérieurs. Un des attraits qu'il trouva dans Louis Ménard

(1) Rennes, 1840.

fut le complément que le goût et la culture de la science apportaient au développement général de ce noble esprit. Avant de philosopher, de s'occuper de culture grecque, d'écrire des vers, Ménard avait travaillé dans le laboratoire du chimiste Pelouze. Il avait reconnu la solubilité du coton-poudre dans l'éther, et la photographie lui a dû le perfectionnement du collodion. Un autre intime ami du poète, le Breton Paul de Flotte, se livrait à des études sur l'hélice qui le firent nommer lieutenant de vaisseau au choix.

Persuadé que la Vérité est encore le plus sûr moyen d'arriver à la Beauté, Leconte de Lisle déclara dès sa première jeunesse qu'il était « soucieux de mêler un peu de science à ses pièces de poésie. » Et cette passion de la science ne fit que croître en lui. Il ne s'agissait pas de mettre en vers, comme on faisait il y a cent ans, à la manière de l'abbé Delille, les *Trois règnes de la Nature*. Leconte de Lisle était d'avis, avec Taine, que « pour atteindre à la connaissance des causes permanentes et génératrices qui influent sur lui, l'homme a deux voies : la première est la science, par laquelle, dégageant ces causes et ces lois fondamentales, il les exprime en formules exactes et en termes abstraits; la seconde est l'art, par lequel il manifeste ces mêmes causes et lois fondamentales d'une façon sensible, en s'adressant, non seulement à la raison, mais au cœur et aux sens. L'art a cela de particulier qu'il est à la fois supérieur et populaire : il manifeste ce qu'il y a de plus élevé, et le manifeste à tous. »

« La science est l'étude raisonnée et l'exposition lumineuse de la nature extérieure, » écrit Leconte de Lisle. » C'est son rôle de rappeler à l'art le sens de ses traditions oubliées pour qu'il les fasse revivre dans les formes qui lui sont propres... L'art et la science, longtemps séparés par des efforts divergens de l'intelligence, doivent donc tendre à s'unir étroitement, si ce n'est à se confondre... »

La façon dont le poète a réussi finalement à unir dans ses vers la science et l'art lui ont valu les approbations les plus chères à sa conscience d'artiste. On devine avec quelle joie d'avoir été si pleinement compris et approuvé, il put lire dans les leçons sur l'*Évolution de la poésie lyrique* de Brunetière, ces lignes qui le concernent :

« La science et la poésie ne sont pas la même chose, mais elles ont les mêmes racines dans les profondeurs de l'esprit,

quelque chose de commun entre elles, et, de mettre en lumière par des moyens qui lui sont propres ces affinités secrètes ou cette parenté primitive, c'est une des fonctions de l'Art, si même ce n'en est pas la fin... »

En effet, Leconte de Lisle s'est trouvé conduit à réaliser d'une manière inattendue, par l'alliance de la Science et de la Poésie, un idéal plus contemporain que celui des plus déterminés partisans de la modernité en art. Il ne s'agit pas ici de soumettre la poésie, ni l'art en général, aux méthodes de la science. Encore moins est-il question, — sous prétexte de modernité, — d'interdire au poète de puiser son inspiration aux sources de la légende ou de la fable. Ce que Leconte de Lisle a pensé, c'est que pour parler, fût-ce en vers, de l'Inde, de la Grèce ou de Rome, peut-être était-il bon de commencer par connaître ces civilisations antiques et, pour cela, de les étudier.

« Vous avez déclaré que la régénération de la Poésie ne peut être opérée que par sa fusion avec la Science, » s'écriait Alexandre Dumas fils en recevant Leconte de Lisle à l'Académie française. « Avec une pareille esthétique, la forme devait être modifiée, pour ainsi dire, de fond en comble. Il fallait que votre langue poétique eût avec l'harmonie, la couleur et la souplesse de la langue de sentiment, la sûreté, la fermeté des termes scientifiques. C'était là le problème à résoudre. Vous l'avez résolu. Vous avez enfermé, quant au métier, les poètes à venir dans des lois rigoureuses dont ils ne pourront plus sortir sans s'évaporer dans le bleu ou se noyer dans le gris. Les élèves de Victor Hugo, après s'être égarés dans les mille chemins que le maître s'est frayés, et que lui seul pouvait parcourir jusqu'au bout, ne parviendront à faire œuvre qui dure. que s'ils reviennent à votre école. »

A côté de cet éloge, Alexandre Dumas, qui conservait contre la philosophie de Leconte de Lisle quelque rancune, avait tenu à apporter ce qu'il considérait comme un blâme: il distingua la facilité géniale des inspirations de Victor Hugo, de l'application réfléchie, de l'étude patiente qui soutiennent l'œuvre de Leconte de Lisle. Mais le poète ne s'en offensa point, il était d'avis que le « don, » sans « l'art, » est insuffisant à faire un « grand poète : »

« Pourquoi, » dit-il, « Victor Hugo est-il en effet, avant tout, un sublime poète? C'est qu'il est un irréprochable artiste, car

les deux termes sont nécessairement identiques. Il a su transmuter la substance de tout en substance poétique, ce qui est la condition expresse et première de l'art, l'unique moyen d'échapper au didactisme rimé, cette négation absolue de toute poésie. »

Pour Leconte de Lisle, l'art est la révélation primitive de l'idéal contenu dans la nature extérieure. Il sait que le poète doit réaliser sa vision interne dans la mesure de ses forces par la combinaison complexe, savante, harmonique des lignes, des couleurs et des sons, non moins que par toutes les ressources de la passion, de la réflexion, de la science et de la fantaisie. Il sent que toute œuvre de l'esprit dénuée de ces conditions nécessaires de beauté sensible ne peut être une œuvre d'art.

« Ainsi, quoi qu'on en puisse prétendre, la poésie, dit-il, est un art qui s'apprend; elle a ses méthodes, ses formules, ses arcanes, son contrepoint et son travail harmonique. »

Quiconque ne satisfait pas à ces exigences, ne pourra, selon lui, être dit artiste; le succès de ses productions, ni sa renommée, n'y changeront rien.

Une conception si juste de l'art devait rejeter de la façon la plus intransigeante toutes les prétentions et toutes les réserves qui risquaient de rétrécir le champ de cet idéal. De là vient la cinglante ironie avec laquelle Leconte de Lisle a raillé les partisans de ce que, avec les Parnassiens, Flaubert en tête, appelait « l'Art prêcheur »

« L'Art, écrivait-il, n'a pas mission de changer en or fin le plomb vil des âmes inférieures, de même que toutes les vertus imaginables sont impuissantes à mettre en relief ce côté pittoresque, idéal et réel, mystérieux et saisissant, des choses extérieures, de la grandeur et de la misère humaine... » Et il proteste contre l'ardeur « indécente et ridicule du prosélytisme moral, » de la manie qui veut transformer « en maximes, sentences et préceptes l'œuvre de beauté. » Il ne pardonne pas à Barbier d'avoir satisfait « à ce goût des vertueuses générations parmi lesquelles la nôtre tient la première place; » il trouve que le poète satirique est un moraliste par excellence, pourvu qu'il ne s'abaisse pas au niveau « des excitateurs à la vertu : » « dès qu'il monte en chaire, l'artiste meurt en lui sans profit pour personne. »

Une autre fiction, pour laquelle cet amateur de beau absolu et d'idéal général qu'est Leconte de Lisle ne peut être tendre,

c'est la prétention que ses contemporains affectent de cultiver un art « national, » d'avoir donné naissance à des poètes « nationaux. » L'art est, pour lui, international en soi :

« Ce n'est pas que je nie, écrit-il, l'art individuel, la poésie intime et cordiale. Je ne nie rien, très dissemblable en cela à la multitude de ceux qui s'enferment en eux-mêmes et se confèrent la dignité de microcosme. »

Mais il est persuadé que le génie français de son temps est réfractaire à l'art, particulièrement à la poésie lyrique. Il déclare que Victor Hugo ne sera jamais « un poète national. » Il l'en glorifie, car, si le titre est beau, le génie doit y renoncer quand on le décerne à des rimeurs vulgaires, à des ménétriers d'occasion.

« Hugo, le prince des lyriques contemporains, écrit-il, n'a-t-il pas pour fonction supérieure de sonner victorieusement, de son clairon d'or, les fanfares éclatantes de l'âme humaine en face de la beauté et de la force naturelles ? Un souffle de cette vigueur mettrait en pièces les mirlitons nationaux si chers aux oreilles obstruées des reprises de guinguettes. »

Loin de chercher des obstacles à sa liberté de création et de s'imposer des partis pris qui le diminuent, l'artiste désireux d'atteindre ce « caractère général » qui renferme dans une œuvre vivante l'expression d'une vertu ou d'une passion idéalisée, ne se haussera jamais assez haut au-dessus des préjugés. Même parmi les artistes marqués du sceau du génie, le nombre de ceux qui se sont élevés à ces hauteurs de conception et à ces miracles d'exécution est singulièrement restreint.

« Shakspeare, » déclare Leconte de Lisle, « a produit une série de caractères féminins, mais Ophélia, Desdémona, Juliette, Miranda sont-elles des « types » dans le sens antique ? Non, à coup sûr. Ce sont de riches fantaisies qui charment et qui touchent, rien de plus... Seuls, au XVII^e^ siècle, Alceste, Tartufe et Harpagon se rattachent étroitement à la grande famille des créations morales de l'antiquité grecque, car ils en possèdent la généralité et la précision. »

Quand on se demande quels efforts Leconte de Lisle a tentés lui-même pour atteindre par la couleur locale à ce caractère artistique qui donne seul la personnalité et la vie à une œuvre littéraire, on constate que, s'il a mérité quelque reproche, c'est moins pour avoir mis sa théorie en oubli que pour avoir exa-

géré, si l'on peut dire, le caractère du caractère. L'étude des sources où le poète puisa pour écrire ses poèmes grecs, hindous, scandinaves, finnois, celtiques ou bibliques montre, en effet, que, quand il change quelque chose à son modèle, c'est pour aggraver ce qu'il en considère comme l'esprit : la plasticité et la sérénité, s'il peint la Grèce ; l'indifférence et l'engourdissement, si l'Inde est en jeu ; la barbarie, s'il s'agit des héros scandinaves ou espagnols ; l'intransigeance de la doctrine, si le Moyen Age est en cause.

C'est le danger ordinaire de tout ce qui est perpétuellement intense et surhumain de côtoyer à certaines minutes le caricatural. Hugo est souvent tombé dans ce piège. Il est arrivé que Leconte de Lisle l'ait côtoyé. Il n'avait pas peur de ce sourire qui parfois monte aux lèvres après la lecture de telle de ses pièces. Il l'estimait, au contraire, comme un gage extérieur de l'affranchissement de la raison allégée de tous ses liens.

On peut se demander pourquoi un esprit si novateur est allé chercher délibérément dans le passé les sources de son inspiration. C'est que, dès le premier jour, il avait senti que ce n'était pas seulement le génie qui manquait aux poètes de son temps, mais que ce temps même où ils vivaient, et où il vivait à côté d'eux, n'était point favorable à la poésie. Ses sources les plus larges s'étaient affaiblies ou taries ; les élémens de compositions épiques n'existaient plus. Les nobles récits qui, autrefois, se déroulaient à travers la vie d'un peuple, exprimant son génie, et son idéal religieux particulier, n'avaient plus de raison d'être du jour où les races avaient perdu toute existence propre, tout caractère spécial. Dans ces conditions, il s'était dit que le meilleur moyen de féconder l'esprit de ceux qui, d'un si grand naufrage, cherchaient à sauver, — comme Énée sur ses navires, — l'étincelle sacrée de la poésie, était de vivre dans la religion des chefs-d'œuvre anciens.

Mais si Leconte de Lisle a affirmé que l'étude et l'art sont indispensables au poète créateur, il sait que ces efforts ne suffisent pas à lui donner du génie. Qu'il faille y ajouter le don, l'élan prime-sautier, l'auteur du *Manchy* n'en doute pas. Il considère Corneille comme un vrai poète, parce que le *Cid* et *Polyeucte* sont nés « non d'une méditation de douze années, comme celle qui enfanta *Athalie*, mais d'un élan d'intelligence primitive. »

Quand on lit des vers qui datent de la première jeunesse

de Leconte de Lisle, — ces vers dont il a jeté les cendres au-vent, et dont quelques-uns ont été conservés malgré lui, — on constate que, lui-même, longtemps avant d'avoir acquis la moindre virtuosité de métier, il possédait l'inspiration poétique, le tressaillement, l'instinct, le goût; il parlait alors de son art comme il l'a fait dans sa maturité. On a une lettre qui date de son adolescence et qu'il écrivit à un camarade, dont il avait reçu un petit poème. Il se déclare touché « de la fraîcheur du sentiment, » mais « blessé des épithètes forcées, des rimes moins que suffisantes, du vague de la pièce. » Et ce n'était pas seulement aux productions de son ami qu'il avait songé en formulant cette critique, mais aux vers que lui-même il écrivait « sous l'influence d'idées *inconscientes* d'abord, *réfléchies* ensuite. »

Le jour où il était sorti de cette « inconscience, » il ne s'était plus contenté des formules lyriques dans lesquelles se soulagent tous les enthousiasmes de jeunesse. Il avait rêvé d'enfermer sa pensée dans une formule précise.

« La poésie, dit-il alors, c'est l'inspiration créatrice et spontanée, le sentiment inné du grand et du vrai. La poésie est trois fois générée : par l'intelligence, par la passion, par la rêverie. L'intelligence et la passion créent les types qui expriment des idées. La rêverie répond au désir légitime qui entraîne vers le mystérieux et l'inconnu. La poésie est l'expression éclatante, intense et complète de l'art. »

Ces citations correspondent sans doute à la vision générale que Leconte de Lisle avait apportée de la poésie, en naissant. Elles précisent le don particulier que la culture développa en lui et qui fut le lyrisme épique.

« La part propre de Leconte de Lisle dans l'évolution de la poésie contemporaine, a écrit Brunetière, est d'y avoir réintégré le sens de l'Épopée. » Et, au moment même où il fait remonter cette gloire à l'auteur des *Poèmes barbares*, le critique ajoute que ses poèmes sont tout différens de la *Légende des siècles :* « S'il faut, » conclut-il, « que l'un des deux poètes ait « imité » l'autre, c'est Victor Hugo, puisqu'il n'est venu qu'à la suite (1). »

Pour ce qui est du don lyrique, nul, en dépit d'une feinte impassibilité, ne posséda, à un degré plus haut que Leconte de

(1) *L'Évolution de la Poésie lyrique en France.*

Lisle, cette sensibilité frissonnante qui met un poète en relation d'émotion et de passion avec le monde extérieur, les hommes, les idées de son temps. Dans une lettre de Rennes qui date de la vingtième année, on lisait déjà cet aveu :

« Je me reconnais un tel besoin de métamorphose que je me sentirais capable d'éprouver, en un mois, tout l'amour, toute la haine et toutes les espérances d'un homme. » Il a dit, ailleurs, qu'il possédait « cette ouïe de l'âme qui prête des chants mélodieux ou sublimes aux divines formes organiques, cette étincelle qui vivifie le bois et l'argile. »

De ce chef, alors qu'il habitait encore Bourbon, sa tendresse allait à Ronsard. Il a loué ce maître d'avoir été « le seul poète du XVI^e^ siècle qui eût la gloire de n'avoir pas été compris par Boileau. » Il le considérait comme le créateur, en France, de la poésie lyrique. Il affirmait que, grâce à lui, elle était née, du premier coup « délicate, naïve, mélodieuse et brillante. »

S'il était parfois choqué des fantaisies épiques de Victor Hugo, au fond desquelles il distinguait « le mépris de l'histoire et un optimisme vague, » il admirait sans réserve le poète lyrique dans l'auteur des *Contemplations* et des *Feuilles d'automne*. A cette minute, Hugo lui apparaissait comme « le père des seuls chefs-d'œuvre lyriques que la poésie française puisse opposer, avec la certitude du triomphe, aux littératures étrangères. »

Certes, les qualités de lyrisme de Leconte de Lisle sont perceptibles même pour le lecteur isolé et silencieux qui, en tête à tête muet avec le livre, écoute les vers chanter dans cette partie mystérieuse du cerveau où la vue des mots éveille des émotions sonores. Mais pour que ce lyrisme éclate dans son plein effet, il est indispensable que les vers du poète soient déclamés. Tel était l'avis de Flaubert qui lui écrivit un jour : « J'ai relu, dans la nouvelle édition que tu m'envoies, mes pièces favorites avec le « gueuloir » qui leur sied, et cela m'a fait du bien. »

Sainte-Beuve, dont l'esprit critique se défendait si vivement contre les impressions extérieures qui auraient pu obscurcir la netteté de sa clairvoyance, s'écrie avec enthousiasme au lendemain d'une récitation où Leconte de Lisle lui-même l'a ému en déclamant un de ses poèmes :

« On ne saurait rendre l'ampleur et le procédé habituel de cette poésie si on ne l'a entendue dans son récitatif lent et mystérieux. C'est un flot large et continu, une poésie amante

de l'idéal dont l'expression est faite pour des lèvres harmonieuses et amies du nombre. »

Dès qu'il s'agit de la forme et de la musique des vers, Leconte de Lisle n'est pas moins intransigeant, à l'égard des amis qu'il admire le plus qu'il ne l'est pour soi-même. On a retrouvé parmi les lettres qu'il a adressées à Louis Ménard un billet où il dit :

« Tes vers de dix pieds sont on ne peut plus antiprosodiques ainsi mêlés aux hexamètres, et cela est d'autant plus déplorable qu'ils sont très bien faits en eux-mêmes. J'aurais beaucoup préféré que toute la pièce fût écrite en vers de dix pieds. C'est une de nos vieilles querelles. »

On le voit, l'adaptation des rythmes à l'idée, et leur rapport entre eux était, pour Leconte de Lisle, une préoccupation très vive.

Une note manuscrite inédite, classée dans ses papiers, a pour titre : *De l'expression de la forme poétique*. Elle dit :

« On confond souvent la prosodie et le rythme. La prosodie est l'art de construire le vers ; le rythme résulte de l'entrelacement harmonique de plusieurs vers constituant la strophe. C'est par suite de cette confusion de termes que Victor Hugo passe pour un grand inventeur de rythmes, bien qu'il n'en ait jamais inventé un seul : tous les rythmes dont il s'est servi appartiennent aux poètes du XVI^e^ siècle. »

Théodore de Banville, maître en la matière, et qui sacrifia souvent, sans hésiter, la pensée aux raffinemens de la forme, écrivit à Leconte de Lisle après une lecture des *Poèmes tragiques :*

« Devant de si hautes conceptions, faut-il oser louer l'invention des rythmes de vos admirables *Pantoums?* C'est comme un double chant, si l'on peut dire majeur et mineur. Une des pensées, une des idées, une des images soutenant l'autre, comme un accompagnement. »

On s'attendait à ce que Leconte de Lisle, dans son Discours de réception à l'Académie française, fît une part importante à ces préoccupations professionnelles et qu'il donnât la théorie d'un art qu'il avait porté à sa perfection. Il n'en fit rien, et ce ne fut point par hasard, mais de propos très délibéré que le nouvel élu demeura muet sur ces questions techniques. Il était là-dessus de l'avis de Louis Ménard qui, au lendemain de la

réception de son ami à l'Académie, écrivit dans la *Critique philosophique*, cette page dont la conclusion explique le silence du poète :

« Sous le rapport de la beauté des vers, on rend justice à Leconte de Lisle ou du moins on le croit; mais on ajoute que cette beauté toujours égale est monotone. Rien n'est plus faux : sa forme est extrêmement variée et toujours appropriée au sujet. A côté de vers cyclopéens et martelés, à sonorités métalliques, comme dans *Kain*, il y a une foule de pièces légères qui semblent des fils de la Vierge saupoudrés d'une poussière d'ailes de papillon. Il y a des créations rythmiques merveilleuses, avec des refrains diversifiés à la fin de chaque strophe, comme dans *les Étoiles*, *la Vérandah*, *la Lampe du Ciel*. C'est à la fois une valse de Beethoven et un paysage de Van der Neer. Je ne connais rien de plus parfait dans notre langue. Mais c'est une perfection qui échappe à l'analyse : l'expliquer à ceux qui ne la sentent pas, ce serait perdre son temps, et ceux qui la sentent n'ont pas besoin qu'on la leur explique. »

II

La certitude que ses vers étaient faits pour être dits après qu'ils avaient été lus, et que, d'une façon générale, la poésie ne saurait se contenter du tête-à-tête du lecteur avec un livre, mais réclame les manifestations extérieures, le contact avec les foules, l'éclat sonore et voyant d'un culte, devait pousser Leconte de Lisle à désirer, pour son œuvre, les pompes extérieures et la révélation du théâtre. Il les souhaitait et il les craignait à la fois, car il voulait arriver sur la scène sans sacrifice, et il n'oubliait point que son intransigeance l'avait fait écarter, en 1871, par la Comédie-Française. M. Perrin lui avait renvoyé alors le manuscrit des *Erinnyes* en déclarant qu'il croyait inutile de soumettre ce poème à son comité de lecture. Il fallut qu'un ami, M. Charles Edmond, se chargeât, presque en secret, de rouvrir des négociations du côté des théâtres. La stupéfaction de Leconte de Lisle fut vive lorsqu'il apprit que le directeur de l'Odéon accueillait les *Erinnyes* et que M. Duquesnel décidait de monter la pièce immédiatement.

Sans doute, cette joie n'alla pas sans quelque souffrance. Leconte de Lisle s'est souvenu jusqu'à la fin de sa vie des luttes

qu'il soutint au cours des répétitions de sa pièce contre une actrice qui négligeait de prononcer les « *e* muets, » même lorsqu'ils comptaient pour une syllabe dans la mesure du vers. C'est ainsi qu'elle déclamait:

> Femmes, sur ce tombeau cher aux peupl's Hellènes
> Posons ces tristes fleurs auprès des coup's pleines.

« *Peu-ples, Cou-pes!* » reprenait Leconte de Lisle en appuyant fortement sur la seconde syllabe: « l'élision supprime un pied! J'ai l'air d'avoir fabriqué des vers faux. Je vous serais bien reconnaissant, madame... »

Mais la comédienne refusait de s'incliner; elle répondait avec arrogance, et Leconte de Lisle se demandait si, devant cette résistance, il n'allait pas retirer sa pièce.

Le succès moral des *Erinnyes* fut considérable. Le poète était heureux de sentir qu'il avait imposé à ses contemporains le respect, voire l'admiration de la méthode d'art à laquelle, depuis sa jeunesse, il était fidèle et qui consistait à dissimuler l'auteur derrière l'œuvre, à négliger toutes les passions contemporaines pour mettre exclusivement en valeur le caractère historique et artistique d'un temps, les pensées et les sentimens exacts d'une génération d'hommes disparus.

Leconte de Lisle s'était trouvé, cette fois, en face d'Eschyle. On aurait pu croire que l'âpre nudité, la simplicité du vieux tragique, son réalisme poétique avaient de quoi le satisfaire. Il n'en fut rien, et les spectateurs, qui, en janvier 1873, emplissaient le théâtre de l'Odéon, constatèrent avec surprise que l'auteur des *Erinnyes* s'était éloigné de son modèle grec presque autant que l'avait fait Racine.

Évidemment, il ne pouvait être question, à ce moment, de transporter l'Orestie eschylienne, telle quelle, sur une scène parisienne du XIX^e^ siècle. Les longueurs lyriques, qui sont une des principales beautés des tragédies grecques, se justifiaient par les conditions extérieures dans lesquelles ces œuvres étaient représentées. Le public français ne les eût pas supportées. Leconte de Lisle les abrégea, et fit subir d'autres transformations importantes au poème d'Eschyle. Mais dans quel sens innova-t-il? Voilà ce qu'il est intéressant de préciser si l'on veut entrer dans le secret de sa méthode, dans le vif de sa conscience esthétique.

Nourri comme il l'était à toutes les sources d'érudition dont disposaient les historiens de son temps, il se sentait plus renseigné sur les mœurs et, si l'on peut dire, sur les états d'âme d'une Klytemnestra et d'un Orestès que ne pouvait l'être Eschyle lui-même. Racine avait fait de ses héros grecs des gens de cour en « canons » et en « perruques » à la mode de Versailles. Le scrupuleux Leconte de Lisle eut le sentiment que, toutes proportions gardées, Eschyle avait agi de même, et que, lui aussi, il avait trop « modernisé » les aventures et les caractères de ses personnages : il les avait représentés comme s'ils étaient ses contemporains. L'auteur des *Erinnyes* estimait que la méthode historique devait replacer cette fable à l'époque même où elle s'était développée dans l'action : soit, à la période de la civilisation mycénienne. Il jugeait qu'on ne pouvait prêter les mêmes raffinemens de pensée, les mêmes expressions de passion, aux Grecs primitifs qui avaient sculpté la Porte des Lions, et à ces contemporains d'Eschyle, qui commençaient d'envelopper le marbre, — comme la pensée, — dans des formes de beauté parfaite.

En conséquence, Leconte de Lisle n'hésita pas à faire revivre, — sous les masques qu'il sentait déjà trop classiques et figés de l'Agamemnon, de la Klytemnestra, de l'Orestès eschyléens, — les barbares qu'il voulait peindre.

Mais cet essai qu'il tenta pour remettre l'histoire des Atrides dans leur vrai cadre ne le satisfaisait pas encore. Il rêva de se donner vraiment à lui-même l'âme d'un contemporain de ses héros. Y réussit-il? Il y avait, pour l'en empêcher, un apport personnel dont il ne pouvait s'affranchir, c'étaient ses supérieures préoccupations d'artiste et de philosophe; c'était son goût impeccable qui ne s'accommodait pas des faiblesses, des obscurités, des répétitions auxquelles les vrais contemporains d'Agamemnon s'étaient sans doute abandonnés, plus aisément encore que les contemporains d'Eschyle.

Le poète moderne a donc introduit, bon gré, mal gré, dans sa tragédie, le mouvement, la brièveté, la netteté. Il a fait plus : il rencontrait dans l'âme d'Eschyle et de ses contemporains l'épouvante du destin, de la farouche « Moira » adorée par eux comme la divinité suprême qui gouverne les Olympiens, aussi bien que le reste de l'univers. En rapprochant les textes, les poèmes, en suivant, pas à pas, ces lignées de meurtriers, d'abord

dans leurs premières suggestions, puis dans leurs angoisses funèbres; en notant la façon dont l'esprit prévenu de ces hommes se laissait halluciner par la vue des victimes que la Moira poursuivait, et le spectacle des lieux où, avant eux, des aïeux maudits avaient commis les crimes irréparables, Leconte de Lisle acquit la certitude que la « fatalité » dont étaient écrasées les familles de ces prédestinés n'était, sans doute, que cette implacable loi des « hérédités » dont la science la plus contemporaine commence à préciser la formule.

III

Il n'y a pas de doute que Leconte de Lisle n'ait éprouvé une satisfaction profonde dans la possibilité que les *Erinnyes* lui avaient donnée de produire, sur le théâtre, sous un voile de poésie, une doctrine scientifique à laquelle il croyait. Mais il escomptait, comme une joie plus haute encore, l'espoir de produire, sur la scène, cette *Apollonide* dans laquelle il avait exprimé sa pensée complète sur la Beauté, et sur le culte que les hommes lui doivent. Cette douceur lui fut refusée. Ce fut seulement en 1896, — deux ans après la mort du poète, — que le directeur de l'Odéon monta la pièce qui avait été publiée en librairie douze années plus tôt.

Quoi qu'il en soit, Leconte de Lisle a écrit l'*Apollonide* pour rendre visible, aux yeux de tous, l'apothéose d'art, de beauté, de poésie dont lui-même était ébloui lorsqu'il fermait les yeux sur le monde extérieur pour se tourner vers l'idéal grec dont il s'était éclairé, et qui vivait en lui. Il s'agissait, cette fois, de conter, allégoriquement, l'aventure la plus chère à son cœur, de représenter la filiation d'Athéna avec l'Olympe par l'intermédiaire d'Ion, fils divin du grand Apollôn, Dieu du soleil et des Arts. Le poète avouait que la pièce avait été composée pour faire glorieusement surgir l'éclatante apparition qui la couronne.

Le temple de l'Apollôn Delphien s'ouvre, à cette minute, comme la corolle d'une fleur magique, pour qu'à travers ses murs écartés les générations des hommes découvrent la vision de l'Athéna telle qu'elle sera dans l'avenir, telle que, déjà, elle vit dans le rêve des poètes. Non pas celle qui, comme toutes les choses périssables, est montée de la barbarie à la rusticité, de la rusticité à l'harmonie, mais une évocation complète, sublime,

hors de l'espace et du temps, quelque chose comme une vision platonicienne de l'éternelle Idée, de l'Athéna qui s'est ébauchée dans la durée, au pied de l'Acropole, entre le Parthénon, la géante statue de Pallas, les trirèmes de Salamine, et l'Agora, où parla Démosthènes :

... Dans l'aurore et l'azur,
Emplissant l'horizon de sa splendeur soudaine,
Monte, aux cieux élargis, la Cité surhumaine...
Et la grande Pallas, le front ceint d'un éclair,
Dresse sa lance d'or sur les monts et la mer!...
Enfant! tu vois la Fleur magnifique des âges
Qui s'épanouira sur le monde enchanté,
La Ville des héros, des chanteurs et des sages,
Le Temple éblouissant de la sainte Beauté.

Et en même temps que ce décor s'illumine, les vraies citoyennes de la Cité surhumaine apparaissent.

Ce sont les Muses, les Vierges sacrées :

Délices du vaste univers,
Aux mitres d'or, aux lauriers verts,
Aux lèvres toujours inspirées.

Elles s'écrient :

A travers la nue infinie
Et la fuite sans fin des temps,
Le chœur des astres éclatans
Se soumet à notre harmonie.
Tout n'est qu'un écho de nos voix,
L'oiseau qui chante dans les bois,
La mer qui gémit et qui gronde
Le long murmure des vivans,
Et la foudre immense et les vents:
Car nous sommes l'âme du monde.

Et ceci est bien la formule définitive de cette religion poétique et lyrique de la « Sainte Beauté » et de l' « Art parfait, » pour laquelle Leconte de Lisle a vécu. Il a passé sur la terre, dans un temps de critique, de machinisme, d'industrie, comme un Olympien en exil. Il a été vraiment le prêtre de ce Temple éblouissant que la magie de ses vers a évoqué pour toujours, et précisé, dans une apparence incorruptible, entre la terre et le ciel.

JEAN DORNIS.

REVUE LITTÉRAIRE

M. ANDRÉ HALLAYS ET L'ART DE FLANER (1)

Tous les curieux de littérature et d'art connaissent ces *Voyages pittoresques dans l'ancienne France*, où Charles Nodier, le baron Taylor et d'autres réalisèrent avec une si belle allégresse une œuvre dont il est surprenant que personne encore n'eût eu l'idée. Le bâton de touriste en main, ils étaient partis à la découverte de notre pays. Ils disaient la France, terre privilégiée et mère des arts. Ils décrivaient à mesure l'aspect de chaque région, la figure de chaque ville, les beautés du ciel et les merveilles des monumens. Ils rendirent ainsi, et de toutes façons, des services inappréciables. Les chefs-d'œuvre de notre art national recommencèrent d'être aimés. Le sens de notre passé se réveilla dans les âmes. Notre littérature s'enrichit d'autant. Ce fut une bonne fortune pour l'école descriptive du XIX^e^ siècle ; et la manière d'écrire l'histoire s'en trouva renouvelée. Parmi les « conquêtes » du romantisme, il n'en est guère de moins discutables. Ce qu'ont fait naguère les bons pionniers de 1820, voici qu'un écrivain d'aujourd'hui le refait sous nos yeux, pour son compte, avec nos méthodes, mais surtout à sa manière. Depuis plusieurs années, M. André Hallays publie, chaque semaine, sous ce titre sans fracas : *En flânant*, un « voyage pittoresque » qui est une joie pour les lettrés. L'œuvre poursuivie patiemment est, dès maintenant, abondante et variée ; et les quelques idées très nettes qui la dirigent lui

(1) André Hallays, *Le Pèlerinage de Port-Royal*, 1 vol. in-8 ; Perrin. — Cf. *En flânant*, 1 vol. in-8 ; Société d'édition artistique. — *A travers la France*, 1 vol. in-12. — *A travers l'Exposition*, 1 vol. in-12 ; Perrin. — *Beaumarchais*, 1 vol. in-16 ; Hachette.

donnent une forte unité. La meilleure occasion pour en parler nous est fournie par ce nouveau livre, *le Pèlerinage de Port-Royal*, où M. Hallays n'a pas seulement mis toutes ses qualités, mais où sa manière apparaît plus consciente d'elle-même, où son talent se montre plus complet et plus sûr de soi.

M. André Hallays ayant coutume d'insérer ses études dans un journal, il faut probablement le classer parmi les journalistes. Mais voilà bien les beautés de la classification ! Il ressemble si peu à la plupart de ses confrères ! Il rappelle bien plutôt ces journalistes d'autrefois, un Sacy, un Bersot, un John Lemoinne. C'étaient gens d'habitude. Ils ignoraient notre manie de changement et notre fièvre d'agitation. Ils avaient fait choix d'une maison, et, l'estimant bonne, ils y restaient, comme ces bourgeois paisibles qui attendaient patiemment la vieillesse dans les mêmes murs où ils avaient grandi. Ils avaient un public avec lequel ils se sentaient en communion d'esprit. Tout leur souci n'était que de se montrer constamment dignes de cette élite qui savait les apprécier à leur valeur et les mettre hors de pair. Ils n'éprouvaient aucun besoin de descendre sur la place publique et de paraître sur les tréteaux. M. Hallays, qui appartient à la même maison, continue la tradition de ces honnêtes gens. C'est au *Journal des Débats* qu'il a donné, voilà tantôt vingt-cinq ans, ses premiers essais, comme il y donne encore ses belles études d'aujourd'hui. A vrai dire, il était, alors, assez différent de ce qu'il est devenu. A cette époque des débuts, il se contentait de suivre son caprice, sans but précis, sans idée préconçue; il lui suffisait de promener son esprit vif, alerte, pénétrant, à travers tous les sujets qui venaient solliciter sa curiosité toujours en éveil; il ne se refusait à aucun de ceux qui pouvaient divertir sa fantaisie.

Car il est avant tout un curieux. Il l'est de naissance. C'est sa marque, et j'allais dire que c'est sa tare originelle. Il est en effet de notre ville, Parisien de race et dans les moelles. On s'en aperçoit de reste à la façon dont il sait rendre telles « sensations parisiennes » qui sont lettre morte pour quiconque n'a pas de tout temps flâné par nos rues, avec toute une hérédité de bourgeois de Paris derrière soi. « Au Musée Carnavalet, écrira-t-il, le Parisien est chez lui, tout à fait chez lui, et c'est une impression qu'il éprouve rarement sur le pavé de sa ville, parmi les hordes provinciales et cosmopolites. Dès qu'il gagne le Marais, le vieux Marais, à l'aspect des maisons et aux noms des rues, il sent qu'il rentre dans son pays, dans son « patelin, » comme disent les troupiers en se remémorant leur village. Quand

on n'est point de Paris, on ne saurait concevoir le plaisir de traverser la rue Bourtibourg ou la rue des Francs-Bourgeois. » Et qui ne sait que le Parisien est, par-dessus tout, un badaud? Il s'en va par les rues, d'un pas de promeneur, les mains derrière le dos, le nez au vent. Tous les spectacles l'amusent et il s'y attarde ingénument. « Je n'avais jamais vu l'élection d'un président de la République, » déclare M. Hallays au début d'un article où il va se mettre en devoir de nous décrire ce qu'il vit à Versailles au mois de février 1899. Oh! combien nous sommes de bons Français, qui n'avons jamais vu comment on élit un président de la République, qui ne contemplerons jamais une élection présidentielle et qui vivons très bien sans cela! Mais ce spectateur des grandes journées de Congrès assistera avec une curiosité — dirai-je égale? — à la Fête des Fleurs ou aux concours du Conservatoire, à un dimanche du Jardin des Plantes ou à une soirée des Folies-Bergère. Il ira visiter la maison de Gustave Moreau; il sera là le jour où on découvrira le Monument aux Morts de Bartholomé. Notez que, depuis ce dernier quart de siècle, la curiosité du Parisien s'est élargie. Celui d'autrefois, celui dont nous avons pu connaître encore le type devenu légendaire, ne sortait guère des limites de sa bonne ville. Celui d'aujourd'hui a cédé à l'universelle manie voyageuse. On n'est pas parfait. Même il trouve du plaisir hors de chez lui. Il s'adapte à d'autres conditions de vie, il s'harmonise à un autre milieu, il sait en dégager l'âme de volupté. Voici des pages où M. Hallays analyse le « charme de Munich. » Vous trouverez notre Parisien voyageur aux quatre coins de l'Europe, mais là surtout où l'attirent, comme à Majorque, les douceurs d'un climat privilégié, ou comme à Munich, à Weimar, à Amsterdam, des souvenirs de littérature et d'art. Un pays le séduit entre tous, parce qu'il est celui où la complexité de l'esprit moderne trouve davantage à se satisfaire : c'est l'Italie. Nulle part ailleurs, chaque fois qu'il sortait de France, M. André Hallays n'est revenu plus souvent et n'a plus longtemps prolongé ses séjours.

Cette curiosité, aussi bien que dans les rues de Paris et sur les chemins d'Europe, il l'a promenée par toutes les routes de la littérature et de l'art. Je ne connais guère aujourd'hui d'homme qui ait une intelligence plus ouverte et une plus riche culture d'esprit. Humaniste, élevé dans le culte de notre littérature classique dont il a le sens le plus délicat, il n'a cessé d'être à l'affût des nouveautés qui nous viennent de l'étranger. Le premier volume qu'il ait publié commence par une étude sur l'influence des littératures étrangères. Il

y montre comment se forme lentement une âme européenne. Ce cosmopolitisme supérieur se réalise moins encore par les écrivains que par les peintres et surtout par les musiciens. C'est une des raisons de l'admiration fervente que M. Hallays a, un des premiers et constamment, professée pour Wagner. « Peut-être un jour les hommes feront-ils des pèlerinages pour honorer la mémoire des hommes qui auront préparé la venue des siècles moins barbares. Alors les lieux saints du monde nouveau seront la tombe de Beethoven à Vienne et celle de Richard Wagner à Bayreuth. » M. Hallays connaît l'histoire de l'art pour l'avoir étudiée, non pas seulement dans les livres, mais dans les musées, dans les églises, dans les palais, devant les ruines. Il sait l'histoire de la littérature française, comme un critique de profession: et le fait est qu'il a donné à l'excellente collection des « Grands Écrivains français » une de ses meilleures biographies, celle de Beaumarchais. Dans le commerce familier qu'il a noué avec nos maîtres, il est devenu leur disciple et vraiment il s'est formé à leur école. Rien d'ailleurs chez lui de scolaire, ni de pédantesque, ni de dogmatique. Au contraire, une indépendance d'esprit, une liberté d'humeur, qui ne partent aucunement du désir frivole d'arborer des opinions singulières, mais de la volonté bien arrêtée de n'exprimer que des jugemens personnels.

Un esprit de si fine culture et d'instruction si solide, dans ce temps d'ignorance prétentieuse et bruyante où nous vivons, ne peut manquer d'être choqué de beaucoup de choses. Ce qu'il aperçoit d'abord dans son époque et qui lui semble en être la caractéristique, c'est la sottise satisfaite, la vulgarité qui s'étale, le cabotinage qui s'exhibe, la fureur réclamiste qui bat les cymbales et la grosse caisse. Et de tous les spectacles dont s'amuse sa badauderie c'est encore celui qui lui semble le plus comique. Il se donne le plaisir de railler cette extravagance. Pour se séparer de cette cohue et pour se défendre de son contact, quelle protection meilleure que celle de l'ironie? M. André Hallays a défini cette ironie qui n'est ni le vain persiflage, ni la moquerie sceptique et desséchante, mais un masque et une arme. « Il faut aimer, entre tous, les écrivains capables de conserver le sens de la nuance, le goût de la réticence, la fantaisie de l'allusion. On a tellement abusé du mot propre, qu'il ne signifie plus rien. C'est pourquoi, au milieu de l'ignoble tumulte que font, soir et matin, les gens qui hurlent la certitude et glapissent la vérité, il est délicieux d'entendre soudain le son d'une voix ironique capable de moduler, avec un accent moins inhumain, ses doutes, ses mépris et ses colères. »

Ce son de voix fut longtemps celui que nous fit entendre M. André Hallays. Il nous fit maintes fois cette joie incomparable d'administrer à la dernière sottise à la mode le mot juste, celui que nous attendions et qui restera. Il a dégonflé bien des ballons. Il a dit à M. Homais et à M. Cardinal, devenus personnages de considération dans notre étrange société et parfois promus au rang de maîtres de nos destinées, ce que pensent d'eux les quelques Français de qui la peur ou l'ambition n'ont pas brouillé les idées. Cela n'a pas ému M. Homais et M. Cardinal. Cela ne les a pas même inquiétés, car ils n'ont pas compris. Mais ç'a été tout de même une revanche, telle quelle, du bon sens et de l'esprit.

Ces plaisirs de délicat et ces exercices de lettré retinrent, d'assez longues années, M. André Hallays. C'était le temps du dilettantisme. Les écrivains du tempérament le plus différent, de M. Anatole France à M. Jules Lemaître et de M. Bourget à M. Maurice Barrès, en avaient, des mains de M. Renan, recueilli l'héritage. Jouir de toutes les formes de l'art, prendre son plaisir au combat des idées et au jeu des nuances, se moquer des sots, sans avoir l'air d'y toucher, avec un sérieux de pince-sans-rire, leur semblait alors pouvoir être le tout de l'écrivain. C'était, au reste, une illusion ; et ils en revinrent d'autant plus promptement qu'ils avaient plus de vigueur d'esprit. Ils se lassèrent de ce rôle de spectateurs amusés et indifférens. Sans abandonner aucune de leurs qualités les plus précieuses, ils s'avisèrent qu'ils en pourraient faire un emploi un peu différent : ils souhaitèrent de s'employer à une œuvre utile.

Chez M. André Hallays, l'évolution s'était faite insensiblement, de la façon la plus naturelle et la plus logique. A mesure qu'il devenait, au cours de ses promenades à travers la France, plus familier avec les créations de notre génie artistique, il se prenait pour elles d'un goût plus intime et d'une admiration plus passionnée. En même temps que ce culte grandissait en lui, il constatait avec plus de chagrin l'indifférence de ceux qui, ayant reçu ce patrimoine incomparable, le laissent se perdre ou même en précipitent la disparition. Il notait avec une indignation croissante les variétés de vandalisme qui, chaque jour, se traduisent par des destructions nouvelles. Car il y a encore sur notre vieux sol de France une merveilleuse parure d'édifices attestant la fantaisie et le goût de nos constructeurs. Ce ne sont pas seulement les monumens classés, mais d'admirables églises de village, des ruines d'abbayes ou d'hôtels de ville, des restes de châteaux, et dans les villes de charmans logis d'autrefois. Et tout cela s'en va. Et

le temps est encore le fléau le moins redoutable pour ces vestiges du passé. Ils ont des ennemis aveugles et fanatiques : nous-mêmes ! Il n'est pas de jour où l'on ne signale sur quelque point de la France la ruine d'un monument précieux ou la dévastation d'un site admirable. Paris, sous nos yeux, en quelques années, est devenu méconnaissable. « Avant vingt ans, d'énormes constructions s'élèveront le long de la rue de Rivoli, sur la place de l'Étoile, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, dans la rue de Vaugirard, dans la rue du Cloître-Notre-Dame, et on verra alors l'aspect humilié, misérable, qu'offriront, le Louvre, l'Arc de Triomphe, l'Hôtel de Ville, le palais du Luxembourg, Notre-Dame ; et il ne restera plus rien de la beauté jadis fameuse de Paris. » N'est-ce pas un devoir de sauver tout ce qui peut encore être sauvé de cette beauté qui meurt, d'aller au secours de toutes ces choses qui nous tiennent de si près et qui font partie si intime de notre tradition ?

Donc M. Hallays s'est mis en campagne. Et l'on a vu tout de suite que c'en était fini pour lui du dilettantisme d'antan. Je ne crois pas qu'on ait jamais parlé de nos antiquités de France avec plus d'émotion vraie, plus d'ardeur, — et je dirais : plus d'éloquence, si je ne savais l'aversion de M. Hallays pour ce mot, au sens du moins où on l'emploie aujourd'hui. Il a des exclamations d'enthousiasme qu'il ne songe guère à contenir : « Que c'est beau une vieille cathédrale que l'on n'a point dégagée !... » Pour parer au danger, il ne ménage ni son temps ni sa peine. D'Avignon où il bataille pour la conservation du Palais des Papes, le voici au Mont-Saint-Michel dont nos législateurs menacent le pittoresque. De Nancy où un théâtre va gâter la place Stanislas, il court à Vaucluse où la fontaine est en péril, à Perros-Guirec et à Trégastel où il s'agit de combattre de méchans projets qui vont à défigurer la côte bretonne. Une autre semaine on le trouvera dans tel département du Nord ou du Midi, où il faut sauver les objets d'église compromis par quelque coupable fantaisie. Il ne se lasse pas de dénoncer ces destructions scandaleuses et celles qui ne sont pas encore tout à fait consommées, avec l'espoir qu'au dernier moment le bon sens du public se révoltera. Il sait bien que neuf fois sur dix cet espoir sera déçu ; mais il est d'avis qu'il ne faut négliger aucune chance de succès, ni surtout renoncer à se plaindre et à protester. Il proteste, et son ironie de jadis, qui s'est changée en une âpreté combative, fait merveille pour accommoder de la belle façon la « horde » des vandales. Les vandales, ce sont d'abord les restaurateurs qui, au lieu de conserver les monumens, les abîment en les réparant. Ce sont

les ingénieurs des ponts et chaussées qui bouleversent de leurs monstrueux « ouvrages d'art » les côtes pittoresques, ce sont les conseillers municipaux soucieux de stimuler le zèle iconoclaste de la démocratie, ce sont les maires et les préfets, agens du prétendu Progrès, c'est la Ville, c'est la Chambre, c'est l'État. Ce sont encore ceux qu'il appelle les *Ennemis de Paris*. « Dans une des caves de l'Hôtel de Ville siège une société secrète, mais puissante, composée d'architectes et de fonctionnaires. Son but est d'enlaidir la capitale. Elle s'appelle la *Société des Ennemis de Paris*. Depuis quelques années, elle redouble d'activité, et ne compte plus ses victoires. Elle encourage les propriétaires à bâtir toujours plus haut ; elle exhorte les commerçans à couvrir de pancartes les plus belles façades ; elle élabore à l'usage des architectes timides des plans biscornus et des élévations extravagantes ; elle découvre et signale les endroits où les constructions folles seront le mieux placées pour outrager un monument admirable ou gâter une belle perspective. » Aucun terme ne lui paraît trop fort pour signaler les méfaits de ces barbares et leurs projets détestables... On sent bien que s'il connaissait un mot plus détestable que « détestable, » c'est celui-là qu'il emploierait.

On voit maintenant en quoi consiste cette « Flânerie » dont M. Hallays a réussi à faire un genre littéraire et où il a mis sa marque originale. C'est celle d'un badaud qui est un artiste et dont les yeux sont ravis par toutes les sortes de la beauté, que ce soit celle du paysage ou celle des monumens. C'est celle d'un amoureux du passé, qui, au lieu d'aborder l'histoire de front et par la voie des recherches méthodiques, préfère employer une manière détournée, mieux en accord avec une sorte de paresse naturelle, cette paresse qu'il n'est pas rare de constater chez de grands travailleurs. Il en fait quelque part l'aveu : son imagination nonchalante exige pour se mettre en branle la vision des vieux décors et la suggestion des paysages. Or, dans aucun pays mieux que dans le nôtre le promeneur ne trouve ce charme d'impressions variées, ce divertissement alterné des yeux et de l'imagination : « l'histoire évoquée par l'élégante tourelle qui surgit au faîte du coteau chargé de verdures et de fleurs, le paysage entrevu dans le cadre exquis que lui dessine la croisée d'un vieux logis, le murmure du passé mêlé au chantonnement des rivières sinueuses et au frémissement des peupliers, les longues routes égayées de belles ruines, de vallées ombreuses et d'anecdotes imprévues. » Ce sont aussi bien tous ces élémens qui se mêleront en un tout harmonieux dans chacune de ses études.

Voici d'abord la description du coin de pays, de la ville, de la maison. Ne craignez pas que M. André Hallays décrive pour décrire ! Il a horreur de la manie descriptive qui si souvent a changé récits de voyages ou romans en des « guides » fastidieux. Il procède à la manière du portraitiste. Il sait que, pour qui la regarde comme il faut, une ville est un être vivant : le dessin de ses rues et l'aspect de ses architectures traduisent ses mœurs et révèlent son tempérament. Donc il ne s'en tient pas aux dehors, mais il pénètre plus avant, il atteint jusqu'à la ressemblance morale.

Ces édifices d'autrefois sont charmans par eux-mêmes: ils nous intéressent en outre parce qu'ils sont des témoins de notre histoire. Sur les vieux châteaux, sur les vieux jardins flottent les exhalaisons des siècles. Et les pierres nous content, avec une puissance de résurrection incomparable, tout ce passé, dont elles ont été les contemporaines : il n'est pas de meilleure classe d'histoire que la rue d'une vieille ville. Un château évoque les scènes qui, au cours des âges, s'y sont encadrées, la silhouette des êtres qui y ont abrité leurs ambitions, leurs passions, leurs rivalités, leurs rêves de grandeur et de gloire. Une église, un monastère, un couvent est tout imprégné encore de la piété des générations qui s'y sont agenouillées. Ajoutez que sur cette terre de souvenirs qu'est la France on ne retrouve pas seulement la trace des êtres de chair et de sang qui y ont vécu : elle est hantée encore par l'image des êtres fictifs créés par les écrivains. Poètes ou romanciers, en y plaçant la scène d'un drame ou d'un récit, ont fait illustre une bourgade médiocre, une campagne sans attraits. C'est ici le pays de Ronsard et là le pays de Rabelais. Seuilly, c'est Seuillé, le couvent de frère Jean des Entommeures. Lerné est un village situé à moins d une lieue. Les gens de Lerné demandent justice à leur roi Picrochole; et Picrochole n'est autre qu'un certain Gaucher de Sainte-Marthe, seigneur du lieu. Rabelais peint d'après nature. Les racines de son œuvre plongent en pleine vérité, et c'est pourquoi, à le relire en ayant sous les yeux le décor vrai où se meuvent ses personnages, on le comprend mieux, on le goûte plus exactement, on découvre le fond même de son génie. Cette vallée appartient à Balzac. Voici le château où a vécu M^me^ de Mortsauf. A Montreuil-Bellay, le visiteur est frappé d'entendre un même nom revenir sur les lèvres de son guide: « Cette porte a été ouverte par M. Niveleau. Ce travail a été exécuté du temps de M. Niveleau. » Qui était donc ce M. Niveleau? Tout uniment l'original du père Grandet. Balzac l'a connu à Saumur. C'est ainsi que le rêve des grands créateurs « fait

concurrence à l'état civil » et que des êtres impalpables continuent d'habiter les endroits qu'ils peuplent de leur existence chimérique.

Est-il besoin de dire, après cela, que ces « choses qui se souviennent » devraient être pour nous des institutrices toujours écoutées ? Dépositaires de notre tradition, elles seules peuvent en perpétuer parmi nous la leçon. La France a été longtemps réputée pour son goût, jusqu'au jour où l'aberration romantique a fait du goût le synonyme de sécheresse et d'impuissance. Il y a sur ce thème des développemens fameux de Victor Hugo. On s'est enfin aperçu des désastres qu'entraînait cette dérision d'une qualité propre à notre esprit et à notre art. On s'efforce aujourd'hui de rendre à la nation le sens de l'élégance, de la mesure, de l'harmonie. On multiplie les chaires, on installe des musées. Mais les discours les plus persuasifs ne valent pas l'enseignement des choses parmi lesquelles on vit, et la leçon qu'on en recueille à son insu.

Ainsi les images des lieux et des demeures, les souvenirs du passé, les leçons de goût se mêlent sous la plume de M. Hallays dans une composition harmonieuse et savante. Pour montrer l'écrivain à l'œuvre, nous n'aurions qu'à prendre presque au hasard n'importe laquelle de ses études : Maintenon, ou Solesmes, ou Bagatelle, ou les pages sur les « jardins de Betz » qui sont un chef-d'œuvre. Mais le *Pèlerinage de Port-Royal* nous offrira le meilleur exemple. Comme tous ceux qui ont eu profondément l'intelligence du XVII^e^ siècle, comme Sainte-Beuve qui donna le signal, comme Brunetière qui ne se lassait pas de revenir à Pascal, comme Jules Lemaître, dans un discours fameux et dans son récent livre sur Racine, lui aussi M. André Hallays a été attiré vers Port-Royal. Il a voulu dire la beauté de ces existences si nobles, tout en se souvenant que prononcer le mot de beauté est ici presque un sacrilège. « A Port-Royal on haïssait la beauté comme une ennemie, comme une corruptrice. Mais qui donc maintenant louera les Arnauld, les Lancelot, les Nicole, les Pavillon, si nous ne nous en mêlons, nous les libertins ? » De toute évidence, ce n'est pas de ce côté qu'est le danger : et il n'y a pas de risque que la foule se précipite vers ces souvenirs austères.

Désireux de rechercher, dans Paris et dans les environs de Paris, les souvenirs de Port-Royal, M. Hallays fit ce qu'on doit faire en pareil cas : je veux dire qu'il s'adressa à celui qui n'est pas seulement aujourd'hui l'homme le mieux renseigné sur le jansénisme, mais encore le plus obligeant des guides et le plus dévoué des maîtres. M. Gazier lui remit un livre de dévotion imprimé au XVIII^e^ siècle,

Le Manuel des pèlerins de Port-Royal des Champs, qui, de fait, s'accommodait merveilleusement à l'humeur d'un promeneur d'aujourd'hui. Aidé de ce manuel, M. Hallays a accompli et nous invite à refaire avec lui un pèlerinage à chacune des stations que conseillait le Port-royaliste de 1767. Il nous mène tour à tour à Saint-Étienne-du-Mont où furent ensevelis Pascal et Racine, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas où reposent le corps de Saint-Cyran et le cœur de la duchesse de Longueville, à Port-Royal de Paris, à Port-Royal des Champs, aux Granges, à Saint-Médard ; et il nous conduira encore à Maubuisson que réformèrent les religieuses de Port-Royal, à Alet, siège de l'évêque Nicolas Pavillon (1), et à Linas où deux curieux ex-voto commémorent les miracles de la Sainte Épine. Il commence par poser devant nous le décor, et avec un art subtil d'évocation, il sait nous le présenter tout imprégné de souvenir. Saint-Jacques-du-Haut-Pas n'a certes point de mérite éminent pour l'architecture ; mais ce fut le cadre le mieux approprié à la prière de Saint-Cyran qui en était le paroissien. Le vallon de Port-Royal ne se signalerait à notre attention par aucun attrait spécial, s'il n'était peuplé de grandes ombres, décoré par le souvenir de vertus admirables. Mais « comme ces ombres et ce souvenir ennoblissent ce coin de terre ! Tout près, d'autres vallons, pareils à celui-là, s'ouvrent sur la vallée de l'Yvette, ravins étroits, tapissés de taillis et au fond desquels un filet d'eau coule lentement entre des prés humides : aucun ne possède la touchante beauté du vallon de Port-Royal. » C'est ici que se justifie le mot d'après lequel un paysage est un état d'âme.

Il y a une vie des choses ; à travers les temps, les lieux se transforment ; ils suivent la fortune de ceux qui les habitent et qui ne peuvent manquer de les modeler sur leur propre destinée. Donc, nous verrons ici les états successifs de ce même vallon qui a, comme ses habitans, connu la faveur des hommes et souffert la persécution. C'est d'abord un terrain marécageux, plein de vipères et d'eaux stagnantes, d'où se dégagent des vapeurs de fièvre. Puis, grâce aux travaux des solitaires, le sol se dessèche, les eaux se canalisent, des jardins fleurissent autour du monastère restauré. Il y a des sons de cloches, des murmures de prières, un mouvement de processions. Pour nous montrer la vie à Port-Royal des Champs, M. Hallays utilise habilement une relation que Sainte-Beuve n'a pas connue : c'est le récit d'un voyage que firent à Port-Royal, en 1697, six demoiselles de Paris.

(1) Voyez dans la *Revue* du 15 janvier l'étude de M. Étienne Dejean : *le Diocèse d'Alet sous l'episcopat de Nicolas Pavillon.*

Elles arrivèrent à une heure avancée de la soirée et eurent beaucoup de peine à obtenir un coin de chambre. Le lendemain, l'abbesse, qui n'était autre que la mère Agnès de Sainte-Thècle, la tante de Racine, fit à ces demoiselles ses excuses pour l'accueil un peu rude qu'elles avaient reçu ; sur quoi, la principale demoiselle la remercia et lui dit des choses fort spirituelles et fort justement appliquées. « Ces pieux complimens, ces civilités tirées de l'Écriture, ces paroles de modestie sincère et cérémonieuse, ce je ne sais quoi de spirituel, au double sens du mot, qui donne tant de grâce aux propos monastiques, voilà bien le ton de Port-Royal. » Treize ans plus tard le malheur devait s'abattre sur ce vallon et le plonger dans la pire des solitudes, celle des ruines et de la dévastation.

Cependant, à l'appel de l'historien, les ombres de ceux qui vécurent ici se raniment, les fantômes sans os reprennent couleur et vie. Nous n'y rencontrerons pas les figures de premier plan, les Pascal et les Arnauld. Ceux-là étaient trop personnels ; ils étaient Pascal et Arnauld, quoiqu'ils prissent à tâche de se confondre parmi les « messieurs. » Et c'eût été leur faire tort de présenter, au lieu du portrait en pied auquel ils ont droit, leur silhouette projetée sur de vieux murs. Mais d'autres, un Nicole, un Duguet, qui furent plus effacés, porteront témoignage pour l'esprit de la maison. Et d'autres qui ne furent que des comparses méritent d'être tirés de l'oubli, tant il y a de romanesque dans la destinée de ces âmes éprises de vertu difficile et de pieuses aventures ! Songez que beaucoup des domestiques de Port-Royal furent des personnes de condition qui, sous un faux nom, par esprit de pénitence, par amour de la sainte maison, acceptèrent de servir dans le monastère !

Et les grandes journées de Port-Royal ressuscitent, dans leur décor historique. Telle cette journée du 26 août 1664 où huit carrosses à la file, sur les deux heures de l'après-midi, pénétrèrent avec fracas dans la cour de Port-Royal et s'arrêtèrent devant la porte de l'église. Ils amenaient l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe, et le lieutenant civil et le prévôt de l'île, et le chevalier du guet, et quatre commissaires vêtus de leurs robes. Au même moment, vingt exempts et quatre-vingts archers allèrent se poster au coin des rues et au seuil de la grand'porte. D'autres formèrent la haie dans la cour, le mousquet sur l'épaule. Ce jour-là, on procéda à l'enlèvement de douze religieuses de Port-Royal... A ces scènes tragiques si vous en préférez de plus gaies, je vous recommande le chapitre consacré à l'abbaye de Maubuisson. Depuis le jour où Henri IV confia cette

abbaye à la sœur de Gabrielle d'Estrées, afin que celle-ci y pût demeurer et se trouvât de la sorte moins éloignée de son royal amant, l'histoire de Maubuisson n'est qu'une succession d'épisodes invraisemblables à travers lesquels se joue délicieusement l'ironie du narrateur.

Après tant de beaux travaux consacrés à Port-Royal, l'étude de M. André Hallays est neuve, instructive, attrayante. Elle achève de classer son auteur parmi les meilleurs écrivains d'aujourd'hui. La plus sûre manière de louer un bon écrivain, c'est de le citer: et c'est ce que nous nous sommes efforcés de faire aussi souvent qu'il nous a été possible. On n'aura pas manqué d'être frappé par les mérites de ce style, où le mot est toujours juste, la nuance toujours fine, l'expression en parfait accord avec le sentiment et la pensée. Ce sont chez nous les qualités mêmes où on reconnaît le lettré de race. La manière de M. Hallays, trop continûment ironique lors de ses débuts, n'était pas exempte de sécheresse. Elle s'est, avec le temps, assouplie et élargie. L'imagination s'y est donné plus libre carrière; la sensibilité a moins redouté de se laisser deviner. C'est l'effet même du changement qui s'est produit dans les desseins de l'écrivain. Après n'avoir suivi dans sa flânerie que sa fantaisie et recherché que son plaisir, il a pris pour guide notre tradition et il poursuit un but salutaire. J'ignore si, dans cette campagne qu'il mène pour la défense des reliques de notre passé, il obtiendra le succès qu'il en souhaite et que nous en espérons avec lui. Mais l'honneur lui restera de l'avoir conduite et soutenue avec tant de compétence, tant de bravoure et tant de belle obstination! Et les lettrés se réjouiront qu'il y ait trouvé un thème inépuisable à des études originales et charmantes, où il célèbre notre art et les souvenirs de notre histoire en des pages savantes, émues, d'une grâce et d'une simplicité souvent exquises.

RENÉ DOUMIC.

REVUE MUSICALE

CONCERTS DU CHATELET : *Les Enfans à Bethléem*, mystère en deux parties, poème de M. Gabriel Nigond, musique de M. Gabriel Pierné. — THÉATRE DE L'OPÉRA : *Monna Vanna*, drame lyrique en quatre actes, paroles de M. Maurice Mæterlinck, musique de M. Henry Février. — Ernest Reyer.

Le second oratorio de M. Gabriel Pierné n'est pas une suite, encore moins une redite, mais plutôt une variante du premier. Plus heureux que leurs aînés, ceux de la *Croisade des enfans*, que la mer avait engloutis, les petits pèlerins cette fois sont arrivés au petit Jésus.

L'originalité poétique et musicale de ce nouvel ouvrage, comme du précédent, consiste dans le caractère ou la couleur enfantine qui partout y est répandue. Ici encore rien n'appartient, ne se rapporte qu'à des enfans. De là, sur l'antique sujet de Noël, des réactions nouvelles, une transposition constante et délicieuse dans le ton de la naïveté, dans le mode innocent. « *Maestro dei putti*, » c'est le nom que portaient, au XVI^e^ siècle, les maîtres de chapelle italiens. M. Pierné le mériterait à son tour. Et, pour les petits, ce maître-là n'est pas, comme tant d'autres, un « mauvais maître. » Son talent fut toujours national, autant qu'il est ici religieux. Des œuvres telles que *la Croisade des enfans* et *les Enfans à Bethléem* sont, pour ainsi dire, une revanche des Beaux-Arts contre l'Instruction publique. Dans ce double département elles font une scission heureuse.

L'oratorio se divise en deux parties : la Plaine et l'Étable. Dans a plaine, autour du village, des enfans bergers, dansant et chantant, gardent leurs troupeaux. La nuit est venue et, sur leur tête, voici

qu'une étoile aussi chante, annonçant la naissance d'un Dieu comme eux enfant. A demi charmés, peureux à demi, la peur est bientôt la plus forte et, rassemblant leurs bêtes, ils s'en retournent à la maison. Mais l'étoile déjà les y rejoint et les y éveille. A sa voix, ils se lèvent et, joyeux, se mettent en route. Sur le chemin, ils font rencontre d'un cortège étrange et qui les amuse fort. Ce sont les Mages, et tous ensemble, suivant l'étoile mélodieuse, ils arrivent au pied de la crèche, les grands et les petits, les rois avec les bergers.

Après ce premier tableau, tout de mouvement et de vivacité, le second n'est que recueillement, contemplation et prière. Accueillis par la Vierge, par l'âne et le bœuf aussi, les enfans s'empressent autour de Jésus, le regardent, l'admirent, l'adorent, puis l'ayant bercé de leurs chants, ils se retirent, plus joyeux encore qu'ils n'étaient venus, d'une joie seulement plus discrète et vaguement attendrie.

Je dirais volontiers de M. Pierné, comme on disait au XVII^e^ siècle, qu'il a « bien de l'esprit. » Et le mot, comme alors, signifierait plus de choses qu'aujourd'hui : non seulement l'intelligence et le goût, la finesse et la mesure, mais les choses mêmes du cœur, le sentiment, la tendresse et la poésie.

Le musicien des *Enfans à Bethléem*, après celui de *la Croisade*, a traité le second sujet, plus délicat encore, et ce sujet tout entier, d'une main encore plus légère. Mais pas une fois cette légèreté n'est insuffisance ou faiblesse, de même que partout elle échappe à la monotonie. Outre que les deux parties, nous le disions plus haut, forment un agréable contraste, la première a musicalement de la variété. Les chœurs enfantins, qui sont nombreux, diffèrent de caractère et d'expression, de coupe mélodique et rythmique, d'allure et de mouvement. La peur surtout, quand vient la nuit, altère et pâlit en quelque sorte les innocens refrains. A la ronde allègre succède une craintive complainte et le passage de l'une à l'autre est fait de frissons chromatiques, de *pizzicati* tremblans, d'un motif, paisible tout à l'heure, maintenant sautillant et qui fuit, de menus traits enfin qui ne sont que des riens, mais délicieux. Bientôt, quand les petits reverront le village, c'est presque un hymne de triomphe que leurs voix raffermies entonneront. Plus tard encore, éveillés par l'étoile, un pimpant *scherzo* marquera la hâte et le gai tumulte de leur départ. Tout est discret dans cette musique, tout y est tempéré : les thèmes, les harmonies et les sonorités. La symphonie elle-même, — car on l'y trouve, et plus d'un motif s'y développe et s'y transforme, — la sym-

phonie jamais ne s'enfle ni ne se travaille : elle se joue. Il faut à M. Pierné peu de chose pour dire beaucoup : par une intonation, une inflexion, une note contre une autre, il indique, il suggère. A demi déclamée, chantée à demi, la berceuse de la Vierge n'est composée que de deux périodes brèves, de deux petites pièces sonores, qu'une main délicate ajusta : l'une vaguement liturgique, hiératique même et sans accompagnement; l'autre d'un sentiment plus moderne, où, sur un changement de rythme, sur une tenue d'orchestre, la voix se détend, se repose et s'épanouit.

Rien de tout cela n'insiste ou ne pèse. Rien ne cherche l'effet, rien ne dépasse ou seulement ne comble la mesure. Pas un éclat, pas même un accent ne rompt la douceur mystique et le demi-silence qui baigne toute la seconde partie. Elle n'est qu'un murmure et, sans craindre que le public, ne trouvant point ici le finale attendu, s'étonne ou se déconcerte, la musique se dissipe et s'évapore, à la manière des parfums.

Musique d'enfans, ou de l'enfance, par la grâce, par la candeur et la pureté, la musique de M. Pierné l'est encore autrement, par la malice et l'espièglerie. A cet égard, la marche des Mages me paraît une chose tout à fait originale et spirituelle. Marche en miniature, si vous la comparez à la somptueuse Épiphanie du *Christus* de Liszt, ce n'en est pas moins, toutes proportions gardées, un morceau très développé, d'une belle progression, d'une instrumentation brillante, et qui fait à la première partie un finale éclatant. Le thème est pittoresque, avec une touche légère de sonorité, de rythme et de mode oriental. Légère, plaisante aussi, gentiment ironique, d'une drôlerie gamine, et cela surtout me ravit. Le défilé, pour étonnant qu'il soit, n'en impose pas aux petits pèlerins qui le rencontrent. Ils le saluent de remarques naïves, mais familières et libres. Même en l'acclamant, ils s'en amusent, leur enthousiasme n'est pas dupe, et c'est un joli trait de psychologie enfantine, de nous avoir ici fait voir, entendre un cortège sérieux, un vrai cortège, et de rois, mais regardé, commenté et, — passez-moi le mot, — blagué par des enfans.

Gardons-nous de nous plaindre si le musicien n'a cherché nulle part ailleurs la couleur locale ou l'exotisme. Les chants enfantins, inspirés seulement des chansons populaires, les imitent et ne les reproduisent pas. Le « folk-lore » n'a rien à réclamer dans la musique de M. Pierné. Mais voulez-vous savoir l'origine de l'un des plus aimables, de l'un des plus touchans motifs de la partition ? Elle est modeste et proche de nous. Ces quelques notes viennent de beaucoup moins loin

que l'Orient et s'il est vrai qu'elles descendent d'assez haut, ce n'est pas d'une hauteur mystique. Elles sonnent tout simplement les heures, au faîte d'une grande maison de banque, voisine du Conservatoire. Élèves ou « logistes, » que de fois naguère, par les fenêtres de nos classes, ne les avons-nous pas entendues! M. Pierné s'est souvenu d'elles et de sa jeunesse. Avec un goût ingénieux, il les a transcrites, disposées de vingt manières différentes, parées d'harmonies, de rythmes et de timbres changeans. Ainsi, par la grâce du talent, le petit carillon financier est devenu berceuse, cantique, oraison de Noël. Les enfans qui le chantent à Bethléem sont des enfans de Paris, de chez nous; il est nôtre, parisien, lui-même, et de là résulte le plus amusant mélange, une sorte de spirituel anachronisme et de paradoxe délicieux.

Voilà bien de l'esprit, de l'esprit de finesse. Poursuivons notre analyse : nous verrons tantôt comme il s'échauffe et s'exalte, tantôt comme il s'émeut et s'attendrit Le premier tableau surtout porte plus d'une marque ou d'une touche de lyrisme. A peine les bergerots ont-ils entendu l'étoile, que sa voix semble passer dans la leur et chanter sur leurs lèvres, sur celles au moins de quelques-uns d'entre eux : Lubin, Nicolas et Jeannette, les trois petits chorèges de ce chœur enfantin. « Ah! » soupire Jeannette avec délices, « la voix descend du ciel! » Et la voix se répand sur eux, en eux, elle les rassure, les enivre et les ravit. Elle inspire à Jeannette, pour apaiser l'effroi de Lubin, une phrase câline et tendrement tutélaire. A Lubin, quand il a cessé de craindre, ayant entendu aussi, elle arrache un plus fervent appel et, vers la mélodieuse et lointaine amie, le cri d'un ingénu, mais pathétique et presque douloureux amour. En vérité, la musique de ces pages-là va plus loin qu'on ne pense et que le public n'a paru le comprendre. Il n'est plus question seulement ici de charme, d'élégance ou de grâce, mais de sérieuse et profonde beauté.

Le second tableau, qui ne comportait pas un élan, pas un éclat, a bien de la tendresse encore, et même de la gravité. Nous avons signalé déjà la berceuse de la Vierge, avec l'effet de détente et d'épanouissement qu'y produit le passage d'une période à l'autre, le changement de mesure, de mode et de sonorité. C'était un trio hasardeux que celui de la Vierge, d'un bœuf et d'un âne. Il y fallait, avec de l'esprit, du goût, du tact ; enfin, pour échapper à l'irrévérence, au ridicule peut-être, de la noblesse et, s'il était possible, de la grandeur. Tout cela s'y rencontre. Sur le second thème de la berceuse, la voix presque divine et les deux voix animales s'unissent, d'abord jusqu'à l'unisson, pour

psalmodier une calme litanie. Toutes les trois s'accordent aussi naturellement que font les trois figures dans les vieux tableaux de Nativité. Il semble qu'un sentiment commun de vigilance et de sollicitude les rapproche. La musique incline Marie vers ses humbles compagnons et les élève eux-mêmes vers elle, faisant entre les trois comme un partage de sentiment, inégal sans doute, mais harmonieux. Est-ce l'unisson, puis la sonorité de l'orchestre, est-ce la lenteur du rythme, la démarche et la plénitude de grands accords quasi liturgiques, je ne sais. Tout cela, dans le rôle du bœuf et de l'âne, pouvait ne prétendre qu'à la représentation pittoresque et légèrement ironique des deux braves animaux. Mais tout cela veut dire et dit bien davantage. Il y a là plus qu'un équivalent par les sons du βοώπις d'Homère, je ne sais quoi, non seulement d'antique et d'extérieur, mais de profond et de chrétien. On croirait que, devant la crèche, les bêtes elles-mêmes comprennent vaguement, et qu'elles ressentent, qu'elles expriment à leur façon quelque chose de la grandeur du mystère et de la douceur du bienfait.

Ainsi les deux moitiés de l'aimable oratorio s'égalent sans se ressembler. Et, comme le voyage des petits pèlerins, leur station n'a rien de monotone. Dans cette seconde partie, encore plus que dans la première, tout est en nuances, mais en nuances distinctes, et le dessin, le modelé demeure toujours sensible sous le coloris. Chaque épisode a son caractère. Après la joyeuse et même tumultueuse irruption des gamins dans l'étable, c'est comme une « suite, » au sens musical du mot, de cantiques, de berceuses et de prières, d'offrandes et de caresses, timides et tendres à la fois. Pas une note, pas un accent, pas un timbre ne vient fausser ou forcer le ton général et volontairement atténué. Toute inflexion est expressive, et la moindre intonation est choisie. On voudrait pouvoir citer le dialogue des enfans avec la Vierge, où le fil mélodique, flottant dans l'air harmonieux, a la ténuité, la souplesse et le mince brillant de ces autres fils, de soie et d'argent, qu'on appelle de la Vierge aussi.

Vous rappelez-vous le compliment que faisait Jacques Eyssette à son frère, dans le roman délicieux — une histoire d'enfant encore, — d'Alphonse Daudet : « Ah ! mon Daniel, quelle jolie façon tu as de dire les choses ! » Elle existe même en musique, cette manière-là. Elle est claire et sobre, élégante et spirituelle, touchante au besoin, très française, et c'est la manière de M. Pierné.

Ce fut la manière aussi de ses jeunes interprètes. Ah ! si tous les adultes chantaient comme chantèrent ces enfans ! simplement, en

mesure et juste! La Ville de Paris, l'année dernière, avait refusé de prêter, à l'exécution d'une telle œuvre, le concours des écoliers de ses écoles. Même en musique, elle ne laisse plus venir à Jésus les petits enfans. D'autres autorités, — extra-municipales sans doute, (*Groupes de l'enseignement moderne*), — ont eu cette fois-ci moins de scrupules. Il paraît seulement qu'un certain nombre de familles, soixante ou quatre-vingts environ, se voyant à la veille de « violer la neutralité (!) scolaire, » ont retiré prudemment l'autorisation qu'elles avaient accordée à leurs enfans. *Turba ruit*, ou *ruunt*, *in servitutem*.

L'histoire de Monna Vanna, vous le savez, est presque celle de Judith, mais d'une Judith italienne et, de plus, mariée. Or, si la distance, ou la différence, de Pise à Béthulie n'importe guère, celle de la veuve à l'épouse, — j'en appelle à tous les époux, — est fort à considérer. Elle fait même le principal intérêt, sinon l'intérêt unique, et d'ailleurs très vif, de la belle tragédie de M. Mæterlinck. Oui, c'est bien ici une tragédie. On y trouve les trois unités, ou peu s'en faut : d'abord un té de lieu, le camp et la tente de Prinzivalle touchant aux remparts de Pise qu'il assiège; unité de temps aussi, l'action tenant en vingt-quatre heures environ, dont les plus importantes sont les heures de nuit; enfin cette action même est une, sans compter qu'elle est tout intérieure et ne consiste guère (tragique essentiellement par là) que dans une rencontre, dans un conflit de sentimens ou de devoirs contraires.

On connaît le sujet, ou le « cas, » et comment la question est ici posée, et résolue, entre l'amour conjugal et l'amour de la patrie. Investie depuis des mois, à bout de forces et de vivres, Pise va tomber entre les mains de Prinzivalle, un condottiere au service de Florence. Guido Colonna, le commandant de la place, envoie Marco, son père, auprès du vainqueur, pour traiter. Or voici le vieillard qui revient, et qui revient ravi. « Ce Prinzivalle, » répond-il à peu près à ses concitoyens, qui l'interrogent avec angoisse, « ce Prinzivalle est un homme charmant. Il m'a fait le plus gracieux accueil. Un Barbare, disait-on! C'est un artiste, un lettré. Il avait lu mes écrits. Savez-vous qui j'ai rencontré sous sa tente? Marsile Ficin en personne, que depuis si longtemps je rêvais de connaître. Nous avons parlé d'Hésiode et d'Homère, d'Aristote et de Platon. En outre, Prinzivalle a fait pratiquer des fouilles en mon honneur. A nous deux, nous avons découvert, dans un bois d'oliviers, près de la mer, un torse de déesse.

Il a déterré un bras; moi, des mains, et quelles mains! — Mon père, interrompt Guido, légèrement agacé, rappelons-nous qu'un peuple meurt de faim. — C'est juste, j'oubliais que vous faites la guerre, quand renaît le printemps, quand le ciel est heureux, quand la mer, etc. Mais vous avez raison. J'aurais dû vous dire tout de suite la nouvelle et la condition que j'apporte. Prinzivalle ne nous en impose qu'une. Pour épargner la ville, et même pour la ravitailler dès ce soir, il veut que ce soir aussi votre femme, ô mon fils, votre Vanna, se rende auprès de lui, seule et nue sous son manteau, parce qu'il l'a vue et qu'il l'aime. Aussi bien il la renverra demain matin, à la première heure. » Vous jugez de l'état du mari. Mais combien celui du beau-père est plus rare! La prétention de Prinzivalle ne l'émeut pas outre mesure. « Elle sauve trente mille vies pour en affliger une, mais elle offre à celle-ci la plus noble occasion de se couvrir d'une gloire qui me semble plus pure que les gloires de la guerre. » Longtemps, longtemps ainsi, sur les lèvres de ce vieil humaniste, de ce pacifiste bienveillant, l'optimisme d'un Renan semble refleurir en propos absurdes et délicieux. En moins de paroles, très simples et très pures, Vanna consent tout de suite et, s'arrachant des bras de l'époux qui la maudit et l'insulte, silencieuse, mystérieuse aussi, quand descend le soleil et parmi les acclamations, les bénédictions de la foule, elle part. C'est le premier acte.

Le second est d'une grande beauté. Si Prinzivalle a fait venir Vanna, c'est qu'il l'aimait. Et voici que cet amour la défend, la sauve de lui-même. Jadis il la connut enfant : elle avait huit ans et lui douze. Il se nommait Gianello et son père, un vieil orfèvre, l'avait conduit un jour, un beau dimanche d'été, dans un jardin de Venise, où il allait offrir un collier de perles à la mère de la petite patricienne. Vanna maintenant le reconnaît à son tour. Elle se souvient de leurs jeux et que plus tard elle l'attendit longtemps, en vain. Son père, à lui, l'avait emmené en Afrique. Lorsqu'il revint, après mille hasards, Vanna, dont la mère était morte, avait épousé un grand seigneur pisan. Alors il loua son épée, son nom devint illustre parmi les mercenaires et, Florence l'ayant envoyé devant Pise, dans un moment de passion, de folie, le vainqueur exigea la rançon qu'à présent il n'ose plus recevoir. La scène, encore une fois, toute la scène, est fort belle : belle de puissance et de délicatesse, de discrétion et de force, d'ardeur contenue, de dignité attendrie et de renaissant amour; belle enfin, chez l'un et l'autre personnage, par la justesse et la variété des mouvemens, par les mille retours et détours de l'un et de l'autre cœur.

Dès l'entrée de Vanna sous la tente, dès ses premiers mots et sur un signe du généreux Prinzivalle, troupeaux et chariots chargés de vivres avaient pris la route de Pise. Déjà, sur les clochers et les tours de la ville secourue, on voit briller des feux de joie. Prinzivalle n'a rien exigé et l'heureuse messagère n'a payé que d'un baiser au front du héros le salut de sa patrie. Lui-même ne trahit pas la sienne : il n'en a pas, il n'est qu'un mercenaire et, s'il abandonne ce soir la cause de Florence, c'est que Florence ingrate, il le sait, préparait son exil, peut-être sa mort. Ainsi chez Vanna tout est chaste et chez Prinzivalle il n'y a rien de bas. C'est « en beauté, » comme dit Ibsen, en noblesse, en pureté, que toutes ces choses se passent et les deux « parfaits amans » rentreront sans rougir dans la ville, qui va les remercier et les bénir ensemble.

La ville, oui, — nous le verrons au troisième acte, — et le beau-père également. Sous les pas de sa bru, sans même l'interroger, le bon vieillard jettera des fleurs. Mais avec plus de curiosité (mettez-vous à sa place), l'époux aura moins de confiance. Vainement Vanna lui dira, lui criera son innocence. Il refusera de la croire et l'injure d'un tel refus, changeant ou plutôt achevant de changer le cœur de la jeune femme, la livrera décidément à son nouvel et plus généreux amour. Quelques péripéties, quelques voltes du sentiment peuvent ici paraître tantôt brusques et tantôt obscures. « S'il m'épargna, c'est qu'il m'aimait, » dit Vanna, montrant Prinzivalle à son époux. Et j'entends bien qu'il y a dans cet aveu de quoi redoubler, exaspérer l'angoisse et la fureur conjugale. Mais tout de même ce serait une question de savoir s'il est plus fâcheux pour un mari que sa femme ait été violentée sans amour, ou aimée sans violence. Guido préfère encore, apparemment, la première solution. Quoi qu'il en soit, la pauvre Vanna, méconnue, mais se connaissant enfin, ne saurait plus être qu'à Prinzivalle. Par un suprême revirement et puisque, pour être crue, il lui faut mentir, elle le dénonce et l'accuse. Feignant de vengeresses fureurs, elle réclame le soin de l'enchaîner elle-même, de se faire sa gardienne, peut-être son bourreau. Les soldats lui remettront la clef de la prison. « Je la veux pour moi seule, afin que je sache bien... Afin que personne autre... C'était un mauvais rêve... Le beau va commencer. » Et le drame littéraire s'achevait sur cette perspective. Je regrette que l'Opéra nous ait montré, ne fût-ce qu'un instant, le cachot, l'évasion des amans réunis et, dans un trop voyant décor de féerie, leur banale apothéose.

C'est assez la coutume, quand on juge un opéra, d'en condamner

d'abord les paroles, afin d'en mieux excuser la musique. On s'en prend volontiers aux poèmes, de la chute même de partitions qui seraient bien tombées toutes seules. On a tort. Le livret, en général, ne fait pas tout à l'affaire. De médiocres, voire d'absurdes scénarios ont pu supporter en quelque sorte des chefs-d'œuvre de musique, et les soutiennent encore. « Un bon livret, disait, je crois, Meyerbeer, assure le succès de la « première, » mais celui de la « centième » dépend d'une belle partition. » A ce compte, la « première » de *Monna Vanna* pouvait être un triomphe, car la pièce de M. Mæterlinck me paraît, autant qu'une noble tragédie, un « livret » excellent. On se plaindra peut-être qu'elle manque d'action et d'épisodes, de prétextes à la mise en scène et de brillans dehors. Mieux vaudrait s'en féliciter et ne pas s'abuser plus longtemps sur le caractère, ou la mission, ou la nature même de la musique, fût-ce de la musique d'opéra. Un opéra, ou, si l'on veut, un drame lyrique, n'a pas, ne saurait avoir pour sujet ou pour matière le dehors, mais le dedans. Le centre, le fond, et, comme disait Wagner, « le purement humain, » voilà ce que la musique doit chercher d'abord, et le reste, — que d'ailleurs elle ne méprise point, — lui sera donné par surcroît. « Tôt ou tard on ne jouit que des âmes. » La devise de Lacordaire fut et sera toujours celle des musiciens comme des poètes de théâtre, je parle des vrais, des grands. « *Kunst der Innerlichkeit,* » disait de la musique un autre philosophe, allemand : « L'art de l'intérieur. » *Monna Vanna* répond à cette vocation et l'on écrirait volontiers, n'était la barbarie des termes, que l'intériorité de la tragédie de M. Mæterlinck en fait justement la musicalité.

La faute première et la faiblesse générale de la musique est de n'être point allée aussi avant. A côté du drame, la partition paraît, dans son ensemble, extérieure et superficielle. L'expression des sentimens et l'analyse des caractères, la psychologie enfin, — car les sons, comme les mots, ont la leur, — y manque de profondeur et de finesse. La musique a laissé dans l'ombre et dans l'incertitude, des nuances, des mouvemens qui pouvaient recevoir d'elle plus de précision et de lumière.

Partout, ou presque partout, elle a réduit, rapetissé la vie, au lieu d'en accroître l'étendue et la profondeur. Elle a manqué particulièrement, cette musique, les passages de grand lyrisme ou, comme disait le président de Brosses, « les endroits forts : » entre autres, la partie la plus ardente, la plus passionnée, ou qui devait l'être, et la péroraison du duo du second acte. Il fallait trouver ici, quand s'éclairent à la

fois les choses et les âmes, mieux que cette vieille progression des harmonies traditionnelles, accompagnement obligé de toute illumination réelle ou figurée, qu'elle se produise au dehors ou au dedans de nous. Plus sommaire encore, au point d'en paraître nulle, est la musique des deux derniers tableaux, qui ne comptent pas, et celle même du troisième acte, l'acte du retour de Vanna. Il compte pourtant, celui-ci. La matière en était abondante et complexe, faite de toutes les évolutions et révolutions du caractère de l'héroïne. Il n'y avait point jusqu'à l'étonnant beau-père, dont le rôle musical ne pût alors s'élever, et très haut : « Monte, Vanna, monte parmi les fleurs... » Quel beau thème qu'un pareil salut, et pour quel admirable cantique !

Les deux premiers actes ont plus de mérite. La musique en peut être faible souvent, et même pauvre, elle n'est point obscure, ni pesante. Elle n'irrite, elle ne rebute, elle n'assomme pas. Jamais antipathique, honnête et sincère toujours, elle n'a rien de commun avec telle ou telle autre qu'on nous fait aujourd'hui, et qu'il est impossible non seulement de ne pas mépriser, mais presque de ne point haïr.

L'invention ou la veine mélodique de M. Février a peu d'originalité. Élève de MM. Messager et Fauré, dit-on, il le semblerait plutôt de M. Massenet, témoin le duo du second acte, au moins le milieu et la fin de ce duo. Écoutez ou lisez la cantilène langoureuse de Prinzivalle à genoux, tenant, serrant, pétrissant la main de Vanna dans les siennes ; vous retrouverez là du Massenet, beaucoup de Massenet, du meilleur, et de l'autre. Elle a de jolies parties, cette longue, trop longue déclaration : elle en a d'élégantes, d'ingénieuses, voire de contournées et de mièvres, elle en a de maladroites aussi, qui s'embarrassent et qui traînent. Et si le duo finit par de telles effusions, par ces élans précipités, puis retenus, par ces cadences pâmées et mourantes, n'est-ce pas encore l'influence de M. Massenet qui le fait ainsi finir ?

L'orchestre même est çà et là traversé de pareils souvenirs. Je dis l'orchestre et non l'orchestration, car, dans le passage auquel je pense, la mélodie plutôt que les timbres, la couleur moins que le dessin rappelle une des plus sombres scènes de *Werther*, celle où Charlotte, sur l'ordre de son mari, remet à l'envoyé de Werther la boîte de pistolets. Ici, comme dans l'œuvre de M. Massenet, — on peut dire un de ses chefs-d'œuvre, — le chant à demi déclamé flotte et nage en quelque sorte à la surface du courant instrumental. Aussi

bien, c'est l'un des procédés, ou des effets, auxquels le jeune compositeur de *Monna Vanna* a le plus volontiers recours. Il aime à distribuer ainsi les élémens ou les ressources, à régler de cette façon les rapports de l'orchestre avec les voix, du chant avec la parole, du drame avec la symphonie. Il n'y a même que cela de symphonique en sa manière. Pas de développement ou de combinaison thématique, aucun *leitmotiv*, et l'on ne songe pas à s'en plaindre. Mais plutôt on se réjouirait de trouver dans cette partition, par endroits, un symptôme qu'on peut vraiment aujourd'hui qualifier de nouveau, un signe de simplicité, d'économie et de discrétion, la promesse peut-être d'un art plus sobre et plus léger. Cela sans doute avait paru, percé déjà dans *Pelléas*, et même, — osons le dire, ou le redire, — la partition de M. Debussy ne nous laisse encore aujourd'hui que cet espoir ou cette consolation. Il s'agit, dans *Monna Vanna*, de quelques épisodes où l'intérêt, l'expression, la beauté enfin, ne résulte que des moindres moyens : de la parole presque seule, presque nue, mais accentuée avec intelligence, avec émotion, et d'un orchestre qui la souligne, la rehausse et la pare, sans jamais la recouvrir et surtout sans l'écraser. Tels sont, au premier acte, certains *a parte* de Guido (le mari) et les dernières pages. Tel est surtout le début, tout le début, à l'acte suivant, de la grande scène d'amour. Ce ne sont là, dira-t-on peut-être, que des détails ou des « coins; » mais j'en aime l'intimité, parfois même la profondeur, et les musiciens d'aujourd'hui nous ouvrent trop rarement de ces agréables refuges. Dans *Monna Vanna*, j'en ai cru trouver plusieurs à l'audition, et, par la lecture, il m'a paru bon d'y revenir. On sait la belle définition de Vigny : « L'art est la vérité choisie. » En nos jours de profusion vaine, est-ce trop demander qu'un peu de bienveillance, pour une œuvre dont quelques traits sont de choix ?

Dans *Monna Vanna*, surtout au second acte, on a pris plaisir à regarder les regards mêmes de M^lle^ Bréval, ses attitudes et ses gestes. La voix et le style de M. Muratore (Prinzivalle) menacent un peu, — très peu, — de s'épaissir. Un inconnu, M. Marcoux, est digne de se faire connaître. Il a montré dans le rôle de Guido (le mari malheureux) une mauvaise voix, mais un sentiment original et douloureux. Enfin M. Delmas unit la bonhomie avec la dignité, sous les apparences, parfois difficiles à sauver, du vieux *dilettante*.

Ernest Reyer est mort, chargé d'années, chargé d'œuvres aussi, car il y a dans *Sigurd* et dans *Salammbô* des pages terriblement

lourdes. Mais il y en a d'autres, de nobles, de pures et vraiment ailées.

Dans la *Statue*, on en trouverait même de vives et de spirituelles. La *Statue* est un ouvrage à ne pas voir, — la dernière reprise, à l'Opéra, l'a bien prouvé, — mais à relire, par endroits. Le second acte forme un excellent petit tableau de genre, et du genre oriental. Ce n'est pas un paysage, à la manière poétique et rêveuse de Félicien David, mais plutôt une scène, pleine de verve et de couleur, de la vie populaire. L'Orient a bien des aspects. Félicien David avait choisi les plus calmes, ceux de l'espace et de la solitude, ceux du silence, ou de la prière, et de la nuit. Restaient les plus animés : le jour, le soleil, et, dans les rues des villes arabes, le mouvement, le tumulte et le bruit. Reyer les connaissait bien, les matins d'Alger ou du Caire, vibrans de lumière et de son. Tout jeune, il avait entendu le cri des âniers poussant leurs bêtes, le sifflement des dévidoirs chargés de soie et d'or, et le tintement des gobelets de cuivre que les marchands d'eau fraîche entre-choquent. Le second acte de la *Statue* est une « Orientale » de ce genre-là, quelque chose un peu dans le goût de la *Sortie de l'école turque*. De quoi s'agit-il ici? De la noce d'une jeune demoiselle de là-bas avec son oncle, un vieux et grotesque pacha. La foule des amis accourt, se précipite, se bouscule, et les chœurs, — il y en a plusieurs de suite, — se bousculent aussi. Sur des rythmes changeans, c'est un jaillissement, un rebondissement continu de questions et de réponses, de félicitations, de salamalecs, et le glapissement périodique de l'eunuque achève ou plutôt couronne de ses notes perçantes l'ensemble de cette amusante turquerie.

Pour aller, en montant, de la *Statue* à *Sigurd*, à *Salammbô*, c'est dans une autre scène de la *Statue* elle-même qu'on trouverait peut-être le passage. Margyane à la fontaine annonce Brunnhilde, auprès d'une source à son tour, et la fille d'Hamilcar ensuite, errant, à la clarté de la lune, sur les terrasses de son palais.

Il semble qu'on se soit toujours trompé sur le compte du compositeur de *Sigurd* et de *Salammbô*. On l'a pris pour un grand musicien, je veux dire pour le musicien de la grandeur. Il ne fut jamais que celui de la grâce, d'une grâce encore une fois très noble, très grave, très pure, souvent mélancolique, auguste si l'on veut et, par endroits, assez près d'être héroïque, mais celui de la grâce surtout, de la grâce seulement. Toutes les scènes de *Sigurd* et de *Salammbô* qui visent à la puissance, à l'épopée, ne sont que banales, à moins qu'elles ne soient bruyantes, brutales même, j'allais dire grossières. Rappelez-

vous, dans *Sigurd*, l'air déplorable de Hagen, au troisième acte, et le pas guerrier, l'une des pages les plus vulgaires qui soient en musique; dans *Salammbô*, le festin des mercenaires, ou telle marche, en charivari, qui veut être barbare et n'y réussit que trop, ou tel autre défilé encore, entre le tableau de la tente et celui du champ de bataille. Comme dit Chimène, « la moitié de moi-même a mis l'autre au tombeau. » Une moitié de l'œuvre de Reyer était morte avant lui L'autre, l'autre seule, méritera peut-être de lui survivre. L'autre, c'est une partie du second acte de *Sigurd* et du quatrième également; c'est, partiellement aussi, le second acte de *Salammbô*, et, dans le même opéra, la poétique élégie de la terrasse.

Je viens de relire tout cela : parfois avec plaisir, tout cela n'étant pas sans quelque beauté; souvent avec regret, car, cette beauté même, je me la rappelais plus belle. Et puis, et surtout, elle n'est que d'inspiration et d'instinct. Il lui manque ce que je n'appellerai pas le métier, mais, d'un nom plus noble, le style. Reyer pensait quelquefois hautement; en musique au moins, — car il fut un critique brillant, — il écrivait d'autre sorte. Dernièrement, dans un ancien compte rendu de *Sigurd*, à propos de la cantilène du ténor : *Hilda, vierge au pâle sourire*, je retrouvais ces mots : « Comparez cette phrase à la cavatine de *Faust* : *Salut, demeure chaste et pure.* » Eh bien! non, dans l'intérêt de Reyer, ne faites pas la comparaison. Elle vous apprendrait pourtant quelle est, dans la musique même, la nature et la valeur de ce que nous venons d'appeler le style. Il est vrai qu'en musique, et plus généralement en art, la distinction est plus difficile à faire qu'en littérature, entre l'idée et l'expression, entre le fond et la forme. A première vue, il semble que les deux élémens se confondent. Peut-être néanmoins arriverait-on à les séparer l'un de l'autre. On ferait voir ensuite, sans trop de peine, quels artistes, — et non des moindres, — ont possédé l'un ou l'autre et, comme on dit sommairement, ont eu plus de talent ou plus de génie. Reyer avait peu de talent. Et l'on m'a rapporté que certain critique encourut autrefois son courroux, voire sa rancune, pour avoir écrit de lui : « Ce jour-là, » — était-ce le jour de *Sigurd* ou celui de *Salammbô?* Je croirais volontiers que c'était l'un et l'autre — « ce jour-là, M. Reyer eut presque du génie. » La formule n'avait rien d'injurieux, ni même d'injuste. Elle offensa le musicien vivant, mais elle suffit pour honorer sa mémoire.

CAMILLE BELLAIGUE.

REVUES ÉTRANGÈRES

L'AUTOBIOGRAPHIE D'UN OUVRIER ANGLAIS

Reminiscences of a Stonemason, 1 vol. in-8°, Londres, librairie Murray, 1909.

Peut-être n'a-t-on pas oublié qu'un journaliste, il y a quelques années, s'est livré à une sorte d' « enquête » pittoresque sur les causes et les conditions de la longévité? Il est allé, tour à tour, chez une vingtaine de vieillards illustres, aussi bien pour se rendre compte de leur état de conservation que pour les interroger sur les procédés qui leur avaient permis de se conserver; et chacun, naturellement, lui a vanté son propre régime de vie comme l'unique moyen de résister aux assauts de l'âge. L'un d'eux lui a déclaré qu'il serait mort depuis longtemps s'il avait manqué, ne fût-ce qu'une fois, à sortir de son lit dès cinq heures du matin. « Renoncez à la cigarette, lui a dit un second, et vous aborderez à vos quatre-vingts ans sans vous être aperçu que le temps passait! » Mais le seul vieillard authentique qui eût reçu la visite du journaliste, — je veux dire à la fois le plus âgé et celui que la vieillesse avait épargné le plus merveilleusement, — lui a offert un exemple et des conseils d'une tout autre saveur. Celui-là, un artiste savant et glorieux, dernier représentant des grandes traditions classiques de l'école française, se trouvait être, à quatre-vingt-cinq ans, robuste, agile, plein de vie et de santé comme un jeune rapin. Il a accueilli son visiteur dans un village des environs de Paris où, la pipe à la bouche, il travaillait en plein air par toutes les saisons; et lorsque le journaliste, s'étant enhardi à lui rappeler son âge, lui a posé la question qu'il avait posée précédemment à ses vénérables cadets, le vieux maître, avant de lui

répondre, s'est versé une nouvelle ration d'absinthe dans le haut verre à pied qu'il venait de vider. Après quoi il lui a déclaré, — sans que je puisse prétendre à reproduire exactement ses paroles, — que l'habitude constante des « apéritifs, » comme aussi du bon vin à tous ses repas, n'était que l'une des causes multiples à qui il devait l'étonnante fraîcheur de son corps et de son cerveau : car il attribuait ce résultat, d'une façon générale, à son habitude de ne jamais contrarier l'instinct naturel qui parlait en lui, c'est-à-dire, par exemple, de ne se coucher que quand il éprouvait l'envie de dormir, de rester au lit jusqu'au moment où il désirait se lever, en un mot de ne s'astreindre à aucune gêne, dans son régime de vie, sous prétexte de régularité ou de modération.

La réponse imprévue de ce doyen de nos vieillards nationaux s'est plusieurs fois représentée à mon souvenir, ces jours passés, pendant que je lisais la charmante et très instructive autobiographie d'un maçon anglais. Non pas que celui-ci attribuât son succès à un usage excessif, ou même tempéré, des liqueurs fortes : car, d'abord, l'excellent homme n'a guère réussi, dans sa longue vie de « prolétaire, » qu'à éviter péniblement de mourir de faim; et toujours, d'autre part, son témoignage et le tableau qu'il nous fait de sa conduite nous prouvent qu'il ne partage à aucun degré le goût de la grande majorité de ses pareils pour le *pale ale*, le *gin*, ni le *whisky*. Mais précisément il soutient, en vingt endroits de son livre, que sa sobriété est l'un des motifs principaux de son impuissance à s'élever au-dessus de la condition de simple ouvrier. Et les raisons qu'il allègue à l'appui de cette assertion ne sont pas moins spécieuses, dans leur genre, que les argumens tirés jadis par le vieux peintre de l'infaillibilité de l'instinct naturel qui devrait gouverner notre façon de vivre : sans compter que, ici encore, ces raisons se trouvent sensiblement renforcées par l'autorité de l'exemple déroulé sous nos yeux. Que l'auteur du livre, en effet, ne soit point parvenu à sortir de la pauvreté, malgré sa tempérance, son économie, et son vif amour du travail, cela nous apparaît de la manière la plus évidente; et nous sommes assez tentés de le croire quand, ensuite, il nous dit que ni les patrons, ni les contre-maîtres n'ont coutume d'encourager les vertus de cet ordre, chez leurs ouvriers. « Un ouvrier sobre, appliqué, et intelligent, — assure-t-il, — est fatalement considéré par le contre-maître comme un rival possible; et il est bien rare que le patron lui-même ne prenne pas ombrage de qualités qui risquent, tôt ou tard, de conduire l'ouvrier à souhaiter un salaire plus élevé, ou peut-être à rêver une

situation indépendante. L'ouvrier qui aime à s'enivrer de temps à autre, pourvu seulement que ce goût ne l'empêche pas de travailler, c'est celui-là qui toujours a chance d'être le plus en faveur, aussi bien auprès de ses camarades que des gens qui l'emploient. Ses camarades ne parlent de lui que comme d'un brave garçon incapable de faire du tort à personne, tandis que son patron lui sourit amicalement, en songeant que la petite faiblesse qu'il lui connaît lui ôtera à jamais la fâcheuse idée de se mettre à travailler pour son propre compte. » Ou bien encore cet aveu, d'une résignation mélancolique: « J'ai toujours été aussi sobre qu'on peut l'être sans appartenir à l'espèce des *abstinens complets*, et je sais bon nombre de camarades qui sont comme moi ; et cependant ils restent des saisons entières sans trouver d'ouvrage, tandis que le « poivrot » en trouve deux fois plus qu'il n'en peut accepter. »

Quant aux lois nouvelles qui, en Angleterre comme chez nous, sont inspirées du désir d'améliorer la condition de l'ouvrier, j'ignore ce qu'en pensent les collègues français de l'auteur du livre : mais lui, c'est avec une conviction et un sang-froid parfaits qu'il les déclare destinées à rendre la vie de l'ouvrier de plus en plus difficile. Car chacune de ces lois n'est admise par les patrons qu'à la condition de ne leur apporter ni le moindre dommage matériel, ni le moindre ennui en aucune manière : si bien qu'ils s'arrangent toujours pour ne pas être exposés à en subir les mauvais effets. « Quand je me rappelle les facilités de toute sorte que nous avions à ce moment, — écrit notre maçon, à propos du récit de ses premiers travaux, — et quand je les compare avec les innombrables entraves apportées aujourd'hui, depuis l'application des lois nouvelles, au recrutement et à l'emploi des ouvriers, je ne m'étonne pas de ce que disent tous les hommes d'expérience et de réflexion sur la façon inévitable dont ces lois récentes vont aggraver, d'année en année, la misère de l'énorme masse moyenne des travailleurs. »

Mais que l'on ne s'imagine pas, au moins, que l'auteur à qui nous devons ces observations se pique d'être un « sociologue » doublé d'un moraliste, ni surtout que, sous l'apparence de ce « prolétaire, » se cache un homme de lettres professionnel, prenant plaisir à nous effarer de ses paradoxes ! Le maçon anglais, en vérité, ne nous a point révélé son nom, par un sentiment de réserve à la fois très respectable et un peu naïf, tout en ne se faisant pas faute de nommer le village où s'est passée son enfance, ainsi que les nombreux endroits où il a travaillé : mais il n'y a pas jusqu'à l'ordre et au mouve-

ment de sa relation, s'étendant avec la même complaisance sur les catastrophes les plus graves et sur les épisodes les moins importans, il n'y a pas jusqu'à son style, sans cesse mêlé de tournures pompeuses et de touchantes incorrections populaires, qui ne se chargent de nous prouver que l'auteur qui nous parle est un véritable ouvrier, tâchant de son mieux à nous offrir une image fidèle de la longue suite des grands et petits événemens de sa vie. Non seulement nous pouvons être sûrs qu'il n'a point confié à un écrivain de profession le soin de rédiger le récit de ses aventures : je jurerais que, avec son caractère indépendant et son légitime « orgueil d'autodidacte, » il n'a pas même permis que personne s'occupât de revoir son livre, avant de le lancer dans le monde. Et, c'est assez dire combien nous est précieuse à connaître cette rédaction de ses souvenirs, nous apportant des renseignemens d'une sincérité et d'une authenticité incomparables sur les mœurs, les sentimens, et tout l'état d'esprit d'un ouvrier anglais.

J'ai signalé et analysé ici, autrefois, une autobiographie d'un genre analogue, écrite par un vieux terrassier allemand (1). Celui-là, très inférieur à notre maçon au point de vue de l'éducation, comme aussi du rang social et des conditions matérielles de la vie, se trouvait être, par miracle, doué d'un génie de conteur absolument extraordinaire. Ignorant de toutes choses et d'ailleurs indifférent à tout, véritable loque humaine usée par de longues années de misère et de maladie, il végétait pitoyablement chez des parens qui, eux-mêmes très pauvres, avaient eu la charité de le recueillir, lorsque, tout à coup, un étrange désir lui était venu d'écrire l'histoire détaillée de son existence ; et le livre qu'il avait produit de cette façon, mis au point par un ancien pasteur qui, fort heureusement, avait su se borner à en améliorer l'orthographe et la ponctuation, avait aussitôt stupéfait et ravi le public allemand, avec une intensité d'évocation vivante, une puissance de fantaisie poétique, et un relief et une couleur et une harmonie dans le rythme des phrases, qui suffisaient à faire oublier, tout ensemble, l'insignifiance de la plupart des scènes racontées et le manque absolu de la moindre portée un peu générale. D'emblée, cet obscur vagabond avait pris sa place parmi les plus remarquables « poètes en prose » de toute la littérature de son pays. Ai-je besoin de dire que le livre du maçon anglais ne nous présente, de près ni de loin, un pareil « phénomène » d'« illumination » littéraire ? Nous n'avons

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1903. J'ai eu, tout récemment, le grand chagrin d'apprendre la mort de cet étrange poète improvisé.

plus, ici, devant nous une façon de voyant, ni même un poète à aucun degré ; mais, à défaut de génie, cet ouvrier anonyme nous montre, dans chaque page de ses *Souvenirs*, un talent d'autant plus estimable qu'il n'a rien que de naturel, étant fait, pour la plus grosse part, de franchise ingénue et d'honnête raison. Et tandis que le livre de l'illettré Fischer, tout imprégné d'une personnalité exceptionnelle, constituait dans les lettres allemandes un « cas » isolé, incapable de nous instruire des qualités communes aux compatriotes de l'auteur ou à la classe d'hommes spéciale dont il faisait partie, l'ouvrage nouveau joint encore pour nous, à l'intérêt considérable qui lui vient de son propre sujet, l'avantage supplémentaire de nous initier, en même temps, aux habitudes intellectuelles et morales de toute la « grande masse moyenne » de la population ouvrière du Royaume-Uni.

C'est ainsi que l'humeur paradoxale dont témoigne l'auteur, par exemple, peut légitimement nous apparaître comme l'un des traits distinctifs de sa race et de son milieu. Toujours, en effet, le paysan, l'ouvrier, le petit bourgeois anglais est possédé d'un curieux instinct d'individualisme, qui l'excite à négliger, — sinon à vouloir expressément contredire, — ces opinions établies que le peuple des autres races est plus ou moins enclin à accueillir sans contrôle. De même que l'Anglais le plus pauvre et le plus inculte, en quelque lieu qu'il se trouve, a coutume de regarder son logement comme un sanctuaire inviolable, de même ce qu'on pourrait appeler l'autonomie de sa pensée lui tient jalousement au cœur, dès l'enfance, à tel point que nul scrupule ne l'arrête quand il s'agit, pour lui, de la garantir. Notre ouvrier ne nous cache pas que, jusque dans sa famille, sa femme et ses fils se font d'autres idées que lui sur les questions les plus importantes de leur vie commune ; et lui-même, sans cesse, émet devant nous les assertions les plus surprenantes avec tant d'aisance et de bonne foi que nous devinons qu'il ne cherche pas du tout à nous « épater, » mais s'abandonne simplement à son goût de juger de toutes choses suivant qu'il lui convient. J'ai reproduit déjà, tout à l'heure, quelques-uns de ses jugemens : je pourrais en citer beaucoup d'autres non moins inattendus, et dont la nouveauté piquante s'appuie sur toute sorte de tableaux et d'anecdotes d'une vérité souvent admirable. Combien je regrette, notamment, d'avoir à résumer en deux mots l'amusant chapitre où l'auteur, à l'occasion d'un travail de maçonnerie dont il a été chargé dans une prison, nous dépeint le caractère et les mœurs des prisonniers anglais ! Ces pauvres gens

vivent dans la terreur du jour où ils seront forcés de redevenir libres. Ou bien, si quelques-uns aspirent à la liberté, afin de s'offrir une semaine de « bon temps » avec les sommes que leur donneront les diverses sociétés instituées pour venir en aide aux prisonniers libérés, on peut être certain que, cependant, ils ont déjà médité et préparé la manière dont ils réussiront, bientôt, à se faire rendre l'existence régulière et saine, l'honnête travail et les doux loisirs de la prison.

Un second trait également caractéristique et « national, » chez notre ouvrier, est la croyance superstitieuse aux manifestations surnaturelles. Car en même temps que l'Anglais est, entre tous les peuples, le plus passionnément soucieux de son indépendance d'esprit, il est aussi, à tous les degrés de la société, le plus nourri des préjugés séculaires qui consistent à redouter les mauvais présages, et à admettre la possibilité d'interventions occultes dans les faits les plus banals de la vie quotidienne. Ce n'est pas l'Italie du Sud, ni l'Espagne, mais bien le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne que l'on peut désormais considérer, à bon droit, comme le séjour favori des « dames blanches, » des « revenans, » et des « esprits frappeurs. » Je ne puis oublier avec quel sérieux, jadis, un vénérable professeur de l'université d'Édimbourg m'a affirmé que le fait de passer sous une échelle, ou la présence, dans une chambre, de trois bougies allumées constituaient des avertissemens certains de catastrophes, ou tout au moins de graves ennuis. Pareillement, l'auteur des *Souvenirs* est infatigable à découvrir, dans son passé, une foule de prodiges et d'événemens mystérieux dont la plupart, il faut l'avouer, nous étonnent peut-être plus encore par leur parfaite inutilité que par l'origine surnaturelle de leur apparition. Tantôt il nous présente un cheval dont le regard ironique a pour effet d'affoler tous ceux qui commettent l'imprudence de s'y exposer ; ou bien nous apprenons que l'auteur, un matin, a été réveillé par des coups violens frappés à sa porte, à l'instant où, dans un village voisin, mourait une dame qui était un peu parente de sa femme, sans que, du reste, la vie ni la mort de cette personne eussent eu de quoi le préoccuper. Mais la plus mémorable de toutes ces histoires, et vraiment racontée avec un relief singulier, est celle d'un voyageur inconnu que l'ouvrier a rencontré dans un cabaret de village. Cet inconnu semblait animé des intentions les plus amicales, et s'était empressé d'offrir de la bière au groupe des trois maçons avec qui le hasard l'avait réuni ; mais ceux-ci, d'un même sentiment irraisonné, avaient eu peur de l'exiguïté anormale de sa tête, et de la

disproportion de son buste trop court avec de longues jambes, si bien que tous trois s'étaient enfuis, laissant leurs verres à demi pleins, et avaient pris, en courant, un brusque « raccourci » qui les avait amenés à la gare la plus proche. Essoufflés et trempés de sueur, ils ouvrent la porte du café attenant à la gare : et voici que l'homme à la petite tête les accueille de son sourire affectueux, attablé là comme s'il n'en avait point bougé depuis des heures !

J'aurais encore à noter bien d'autres particularités « nationales » dans l'autobiographie de l'ouvrier anglais, et bien des traits aussi qui doivent évidemment être venus, à l'auteur, de la fréquentation du milieu social qui l'a entouré dès l'enfance ; mais j'ai hâte d'arriver à ce qui constitue l'attrait dominant de son récit. Car, si instructive que soit cette minutieuse et exacte peinture de la carrière d'un ouvrier anglais, l'amusement qu'elle nous apporte tient surtout à la variété merveilleuse des aventures de tout genre dont elle est semée ; et j'ai ressenti de nouveau, en la lisant, l'impression littéraire d'ordre très spécial que m'avaient procurée, naguère, les *Souvenirs* de l'Allemand Fischer, sous la poétique grandeur de leur rythme et de leurs images. En vérité, ces autobiographies de « prolétaires » m'apparaissent de plus en plus comme les seuls ouvrages d'à présent qui puissent être comparés aux adorables « romans picaresques » d'une époque où chaque voyage avait chance de comporter des rencontres, accidens, ou autres péripéties imprévues. Désormais, cette source d'inspiration romanesque n'est plus guère accessible qu'aux tâcherons qui, de même que Fischer ou que notre auteur anglais, s'en vont à pied par les routes, en quête d'ouvrage ou d'aumône. Ceux-là seuls sont assurés d'avoir, à chaque pas, des aventures qui vaillent la peine d'être racontées ; ceux-là seuls ont affaire à des conditions sociales qui restent encore un peu différentes, d'un pays à l'autre : sans compter qu'il n'y a plus qu'eux, également, pour disposer du loisir nécessaire à l'observation de ces différences. Et aussi n'ont-ils besoin que des notions les plus élémentaires du langage écrit pour que la série de leurs *Souvenirs* nous divertisse à la façon d'un *Bachelier de Salamanque*, d'un *Lazarille de Tormes*, de tous ces romans de jadis qui conservent, à travers les siècles, la fraîcheur immortelle de leur simple, diverse, et charmante beauté.

Un roman « picaresque, » voilà ce qu'est, d'un bout à l'autre, le livre nouveau du maçon anglais. Avec une indifférence parfaite aux lois traditionnelles de la composition, l'auteur nous promène librement à travers son passé, expédiant en deux mots quelques-uns des

faits les plus décisifs de sa carrière, tandis qu'il consacre des chapitres entiers à des épisodes sans aucune influence sur sa destinée; et nous, ses lecteurs, bien loin de nous offenser de ce manque de plan, nous serions tentés de l'attribuer plutôt à un instinct secret, tant nous sommes ravis de la saveur pittoresque des scènes et portraits que nous lui devons. Mais au reste il y a là, dans cette tendance de l'auteur à confondre les événemens, d'autres vies, avec ceux de la sienne, quelque chose de très noble et de très touchant que je crois avoir signalé déjà chez le terrassier Fischer, et qui pourrait bien refléter, chez tous deux, l'état d'âme d'une classe sociale où n'a point pénétré encore la contagion, plus ou moins nécessaire et inévitable, de l'égoïsme « bourgeois. » Nous sentons que l'auteur ne s'intéresse pas suffisamment à sa propre personne pour l'isoler complètement du reste du monde, ainsi que nous sommes tous trop portés à le faire. Que le hasard lui envoie seulement un camarade plus savant, ou plus habile, ou plus drôle que lui, un type curieux de sainteté ou de friponnerie, et tout de suite le voilà qui s'oublie pendant des pages, n'ayant plus de pensée que pour nous décrire ce nouveau venu! Ce qui ne l'empêche pas, toutefois, d'exceller à nous rendre compte de ses propres impressions; et chacun des chapitres de son livre abonde en petits tableaux de l'espèce du suivant, que je vais traduire au hasard parmi vingt autres qui mériteraient semblablement d'être reproduits. L'ouvrier, tout jeune et arrivé à Londres depuis quelques jours, vient d'avoir la grande joie de finir sa première semaine de travail :

Ce premier samedi, lorsque je reçus ma paie, et bien que le samedi fût un jour de demi-chômage, il me parut que j'étais dans l'Eldorado. Nous avions été payés à midi; et je résolus de m'en retourner à pied jusqu'à ma chambre, sous le clair soleil de janvier, malgré le billet de chemin de fer à prix réduit que j'avais dans ma poche. Dans cette poche, j'avais aussi de l'argent; et surtout, j'étais assuré de trouver d'autre ouvrage le lundi suivant : je me dis que je méritais bien de m'offrir une petite fête.

Ma promenade me fit passer devant une librairie qui avait un étalage de bouquins invendables, à deux ou quatre sous pièce, sur le trottoir à côté de la porte. Fouillant dans ce tas, je découvris un livre français de Lamartine, dont le dos avait été arraché, mais qui d'ailleurs était en assez bon état. Ce livre acquis, il s'agissait ensuite de me procurer un dictionnaire. J'en achetai un petit, d'occasion, pour un shilling; et j'imagine que le libraire doit avoir bien ri de moi après mon départ, car sûrement ce méchant dictionnaire ne valait pas cinq sous.

Je ne m'en sentis pas moins tout fier de mon emplette, et avec une hâte extrême d'essayer mes nouveaux outils. J'avais appris déjà à connaître,

dans le quartier, des cafés où un ouvrier avait le droit de rester assis quelque temps auprès de son verre. J'entrai dans une de ces maisons, et, aussitôt que je vis que personne ne faisait attention à moi, j'étalai mon Lamartine sur la table et me plongeai dans l'inconnu. Hélas! après quelques mots heureusement déterrés dans mon dictionnaire, je me heurtai à un *que* dans un certain endroit où le contexte ne m'offrait rien pour en expliquer la signification. J'étais vaincu, honteusement défait : et du même coup, je renonçai à mes études françaises, pour ne plus m'y remettre qu'au bout d'au moins dix ans.

Je me hâtai de retourner à la brillante lumière du dehors; et, vers trois heures, j'atteignis enfin le quartier où je logeais. Au coin d'une rue, un cireur de souliers m'arrêta, et je lui donnai mes pieds à noircir. Or, pendant que je me tenais là, avec un de mes pieds sur sa boîte, voilà un gamin qui passe, me regarde, et me dit gaîment : « Eh bien! la Brique, on se paie du vernis? » Quoi! arrivé à Londres depuis quelques jours, et debout sous ce glorieux soleil avec mes gages dans ma poche, être pris pour un briquetier! A quoi bon avoir acheté Lamartine? Et que me servait d'avoir vaillamment conquis mon independance?

Je courus m'enfermer dans ma chambre, non sans avoir dû, d'abord, payer ma logeuse; et je ne puis dire à quel point la petite chambre me parut triste, et sombre comme une prison, malgré le beau soleil. Il me fallut une forte dose d'énergie pour me décider à revêtir mon costume de rechange, et pour affronter de nouveau la gaîté des rues, qui, dans ce temps lointain, avaient un air de foire toute la soirée du samedi.

Je me rappelle avoir rencontré un jeune homme qui jouait de l'accordéon, sur le trottoir, avec une petite fille debout près de lui. Tous deux semblaient avoir honte de demander de l'argent, se bornant à prendre les sous, très peu nombreux, qu'on voulait bien leur donner. Je leur donnai une petite pièce d'argent, et certes bien méritée, en compensation du service que m'avait rendu leur rencontre. Car je n'avais point cessé de me dire, tout le temps que je les regardais et écoutais la musique : « Mes pauvres amis, sûrement votre position est pire encore que la mienne! » Après quoi j'achetai toute sorte de menus objets à quelques-uns des innombrables vendeurs de jouets et bibelots de deux sous; et enfin je rentrai me coucher, presque entièrement réconcilié avec l'existence.

Mais dans la grande aventure qu'est, du commencement à la fin, la libre vie vagabonde de notre ouvrier, il y a notamment une période dont le récit, avec l'intérêt propre de son sujet et le charme familier de l'accent du narrateur, égale les inventions les plus délicieuses d'un Cervantes, d'un Lesage, ou d'un Stevenson. Après avoir travaillé quelque temps au Canada, puis aux États-Unis, le maçon, — qui s'était décidé à cette émigration simplement pour voir du pays, — s'est trouvé réduit à un dénuement complet, par suite d'une de ces crises financières qui interrompent, de temps à autre, le courant trop rapide de la prospérité américaine. Aucun moyen de gagner la moindre

somme, ni d'obtenir le paiement du travail passé ; et, avec cela, un nombre incalculable de lieues à franchir pour atteindre New-York, d'où notre ouvrier avait formé le projet de repartir pour l'Angleterre, sans savoir le moins du monde, d'ailleurs, par quel moyen il y réussirait. Ces lieues qui le séparaient de New-York, à travers une infinité de villes et villages inconnus, le jeune homme les a franchies à pied, les poches absolument vides, tantôt gagnant son pain par un petit travail, mais le plus souvent contraint à le mendier, sauf à rester parfois tout un jour sans nourriture aucune. Et l'on peut imaginer ce qu'un tel voyage doit avoir comporté d'incidens divers, amusans ou terribles, depuis des rencontres d'admirables « chemineaux » professionnels, déployant un vrai génie à l'art difficile et charmant de vivre sans rien faire, jusqu'à l'histoire tragique d'un fou qui, échappé d'un asile, est en train d'égorger sa femme lorsqu'il se voit surpris par le voyageur. En chemin, celui-ci fait connaissance avec des contrebandiers qu'il assiste dans l'exécution d'une de leurs entreprises, il se réfugie, pour la nuit, dans un wagon qu'il croyait abandonné, aux alentours d'une gare, mais qui, tout à coup, se met en marche et le transporte gratuitement à la ville voisine, après avoir risqué d'abord de le tuer : car le wagon était à moitié rempli de poutres qui, au mouvement des roues, ont commencé à s'ébranler, et certainement l'auraient écrasé s'il avait continué de dormir deux minutes de plus. Et aucun des chapitres du livre n'est plus gai que celui-là, se déroulant devant nous comme une légère et joyeuse chanson juvénile, avec une foule d'observations psychologiques ou morales où viennent se mêler, çà et là, des descriptions colorées du riche paysage campagnard des États-Unis.

Cependant, je m'aperçois que je n'ai pas encore dit quel homme était, au juste, ce charmant conteur, ni en quoi avait consisté sa carrière d'ouvrier. Agé aujourd'hui d'environ soixante-cinq ans, il est né de petits boutiquiers, qui l'ont laissé orphelin de très bonne heure, sans aucun argent ; et son enfance s'est écoulée dans un village du nord de l'Angleterre, où une tante l'avait recueilli. Il y a reçu, à l'école publique, une instruction assez rudimentaire : mais son goût très marqué pour la lecture a, d'abord, inspiré à sa tante le désir d'en faire un instituteur. En fait, sous les réticences et explications embrouillées de son autobiographie, nous devinons qu'il n'aurait tenu qu'à lui d'occuper un rang social supérieur à celui où il est descendu. Et peut-être, d'ailleurs, ne devons-nous pas trop regretter, pour lui,

la part qu'il s'est librement choisie : car sans être, comme on l'a vu, paresseux, ni buveur, tous ses actes nous révèlent chez lui un goût d'indépendance qui, sans doute, se serait mal accommodé d'un emploi régulier. Toujours est-il que, à seize ou dix-sept ans, le jeune garçon a pris congé du maître d'école dont il était à la fois l'assistant et l'élève ; et puis, après avoir tâté de divers métiers, il est devenu domestique chez un de ses cousins. Là encore, sans qu'il nous le dise expressément, nous avons l'impression qu'il aurait pu s'assurer une vie plus « bourgeoise » et plus lucrative. Son départ, si nous l'en croyions, aurait eu pour cause l'animosité de l'une des filles de son cousin à son égard : mais la vérité est qu'il n'a pu s'astreindre à la monotonie d'une occupation trop réglée. De telle sorte qu'il est revenu à Londres, où nous l'avons trouvé, tout à l'heure, touchant sa première paie d'ouvrier maçon. Brusquement, ensuite, le voici émigré en Amérique; le voici presque riche, et bientôt ruiné, contraint à mendier sur les routes, à travers les États! A New-York, il a un ami sur lequel il compte pour se faire avancer le prix de son retour, mais comme, le matin de son arrivée, il a demandé à un passant de lui indiquer le chemin pour se rendre chez son ami, ce passant singulier s'offre à le conduire, et jusqu'au lendemain le promène, sous la pluie, par les rues de New-York, sans doute avec l'espoir de s'installer ainsi dans son affection, et d'être admis à partager la somme espérée!

De retour en Angleterre, notre auteur commence par se marier. Il n'a rien, sa femme est aussi pauvre que lui ; mais tous deux sont pleins de courage, et, en effet, leur tendre affection réciproque les aide puissamment à franchir les dures épreuves que leur réserve la vie. Depuis lors, et jusqu'au jour présent, l'ouvrier poursuit bravement sa carrière, sans espérance de s'élever jamais au-dessus de la gêne, mais parmi des conditions plus favorables d'année en année, grâce à la collaboration de deux fils dont les figures, telles que nous les entrevoyons çà et là, nous ravissent par un beau mélange de libre personnalité intellectuelle et de déférence affectueuse pour leur vieux « gouverneur. » Désormais, grâce à Dieu, le danger d'une misère trop noire paraît avoir disparu, et l'ouvrier n'a plus à craindre le retour de ces longues crises de chômage forcé dont le récit vient plusieurs fois assombrir l'atmosphère habituellement souriante et sereine de ses *Souvenirs*. « Si quelques-unes de nos épreuves étaient presque comiques à force de malchance, nous dit-il, il y en avait d'autres dont la tristesse touchait vraiment à la tragédie. Je connais au monde peu

de choses pires à supporter que d'avoir à rentrer chez soi, tous les soirs, et à affronter le regard muet de ses enfans, et à ne pouvoir rien dire, en s'asseyant près d'eux, parce que l'on ne rapporte rien et n'aperçoit aucune perspective de salaire pour les jours suivans. »

Ces crises « tragiques, » le vieux maçon les a victorieusement traversées, surtout par amour pour les siens, et parce que l'amour des siens pour lui l'animait du désir de lutter jusqu'au bout. Mais son récit nous révèle qu'il a trouvé encore une autre source précieuse d'encouragement et de consolation dans ce penchant naturel qui, dès l'enfance, le portait à dévorer tous les livres que le hasard lui mettait sous la main, et l'arrêtait, durant des heures, devant la musique d'un orgue de Barbarie ou d'un accordéon. A sa passion pour la musique il a dû des jouissances qui, bien souvent, lui ont fait oublier jusqu'aux pires angoisses; et je ne sais rien de plus touchant que les dernières lignes de son livre, où il nous décrit ainsi son bonheur présent :

> C'est aujourd'hui le jour de Pâques de l'année 1908, et j'écris ceci pendant que mes fils s'amusent dans la chambre voisine... Ma femme, après s'être assurée que ses petits-enfans avaient reçu leurs œufs de Pâques, s'occupe à préparer le souper. Et pendant que je m'attarde à rêver sur ces lignes d'adieu, voici qu'une majestueuse mélodie m'arrive tout à coup ! C'est le thème initial de l'ouverture de *Tannhauser* : un de mes fils est au piano, l'autre s'est emparé de mon violoncelle. Et les accords se succèdent, jusqu'à ce que ma femme ouvre la porte : « Allons, il est temps de s'arrêter ! » Oui, en effet, le temps est venu de m'arrêter !

Mais plus profonde encore, et plus efficace, a été l'influence de cette passion de lecture du jeune ouvrier qui, jadis, lui faisait dépenser son premier salaire pour acheter « un Lamartine dépouillé de son dos. » Sans cesse depuis lors, par manière de distraction dans les soucis ou d'amusement dans la bonne fortune, l'ouvrier a continué de lire tous les livres qu'il pouvait se procurer ; et voici que l'idée lui est venue, au soir de sa vie, d'essayer lui-même de produire un livre, où, simplement et honnêtement, il noterait l'impression que lui ont laissée tant d'hommes et de choses rencontrés « sur la route ! » Heureuse passion, en vérité, qui certainement a dû parfois lui valoir la mauvaise humeur de ses contremaîtres, mais qui nous vaut aujourd'hui un livre charmant, un beau livre tout rempli, à la fois, de précieuses leçons morales et de très réel et durable agrément littéraire !

T. DE WYZEWA.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Notre situation intérieure change peu; elle est sujette à quelque langueur. En revanche, la situation extérieure a été l'objet, depuis quelques jours, de modifications importantes : c'est là que sont la vie et le mouvement. Il faut cependant parler du duel de tribune qui a eu lieu, pendant deux séances consécutives, entre M. de Pressensé et M. Clemenceau. L'impression que la Chambre en a ressentie n'a pas été bonne pour M. le président du Conseil qu'on a trouvé nerveux, intempérant en paroles et violemment agressif ; mais cela ne l'a pas empêché d'obtenir, au dépouillement du scrutin, une majorité considérable, et que lui faut-il de plus ?

L'occasion de cette querelle a été la punition disciplinaire dont plusieurs officiers de Laon ont été frappés pour avoir, un dimanche, assisté à une messe où a été prononcé un sermon qui a déplu. Il nous serait difficile de dire ce qu'a été ce sermon : à cet égard, les exégètes ne sont pas d'accord ; mais en quoi les officiers qui l'ont entendu en sont-ils responsables ? — Ils devaient savoir, a déclaré en substance M. le ministre de la Guerre, et ils savaient, en effet, qu'il y avait à Laon un Congrès catholique, et dès lors, ils auraient dû se défier, car qui dit catholicisme dit hostilité à la République et à ses lois. — C'est l'opinion du gouvernement, c'est la confusion dans laquelle il vit et se complaît ; mais nos officiers sont-ils obligés de conformer, sur ce point, leur pensée à celle de M. le ministre de la Guerre, qui, comme nul ne l'ignore, a toujours été le partisan de la stricte discipline et en a lui-même donné le modèle ? Certes, nous serions les premiers à blâmer des officiers qui se seraient livrés à une manifestation politique quelconque ; mais est-ce le cas des officiers de Laon ? Le gouvernement, qui a voulu en faire la démonstra-

tion, ne l'a point faite; il a essayé d'établir des distinctions impossibles; il s'y est embrouillé lamentablement. — Les officiers, a-t-il dit, ont le droit d'aller à la messe, mais ils n'auraient pas dû aller à celle-là — Pourquoi? a demandé M. Denys Cochin. Est-une question d'heure? Peut-on aller à la messe de huit heures, mais non pas à celle de neuf? — La vérité est que le gouvernement a donné dans cette affaire la preuve d'une intolérance dont la forme, pour être un peu puérile, n'en est pas moins condamnable. Que M. Denys Cochin l'ait dit, personne n'en a été surpris : on s'attendait moins à entendre M. de Pressensé soutenir la même thèse. Comme président de la Ligue des Droits de l'homme, M. de Pressensé a montré à plus d'une reprise que son libéralisme intermittent ne se manifestait pas toujours en dehors de toute acception de personnes. Bien qu'il ait paru l'avoir oublié, il n'a pas toujours eu pour la liberté d'opinion des militaires les mêmes ménagemens qu'aujourd'hui. Le débat a bientôt dégénéré en un corps à corps entre M. Clemenceau et lui. Les deux hommes se connaissent bien, trop peut-être; ils ont combattu du même côté de la barricade dans la funeste affaire qui a coupé le pays en deux; mais ils n'ont pas rapporté de cette confraternité d'armes une sympathie mutuelle bien profonde, ou, du moins, bien durable. Elle n'a pas résisté à la première épreuve. Le mot de palinodie est un des moindres que les deux orateurs ont échangés. Il y en a eu d'autres que le *Journal officiel* n'a pas entendus. Enfin M. Clemenceau, emporté par la colère jusqu'à une aberration inconcevable, a accusé M. de Pressensé de n'avoir pas eu l'attitude qu'il aurait dû avoir dans une affaire d'honneur où il avait été son témoin. Les explications données par la suite ont montré que l'allégation était inexacte; mais que nous importe, et en quoi cela intéressait-il la Chambre? M. de Pressensé a été cruel pour M. Clemenceau; M. Clemenceau a été perfide et brutal contre M. de Pressensé. Des deux adversaires, celui-ci est sorti le moins égratigné du conflit; mais, parlementairement, le premier en est sorti vainqueur. Les socialistes unifiés ont généralement voté contre le ministère, et M. Jaurès a expliqué le lendemain, dans *l'Humanité*, que les militaires étaient des citoyens comme les autres, qui avaient les mêmes droits et devaient jouir des mêmes libertés de droit commun. La plupart de nos discussions, lorsqu'elles ont un objet moral, aboutissent à la plus parfaite cacophonie, parce qu'il n'y a plus nulle part une autorité assez respectée pour faire prévaloir une conclusion raisonnable, et les socialistes unifiés, embusqués dans leur coin, en profitent pour pousser l'ordre politique et

social vers la décomposition finale. Et quand on songe que tout cela est arrivé parce que quelques officiers sont allés un dimanche à la messe, on se demande sous quel régime nous vivons.

Après cet intermède, la Chambre a repris la discussion de l'impôt sur le revenu, et on a pu constater une fois de plus qu'elle était résolue à en finir au plus vite. Les élections doivent avoir lieu l'année prochaine, au printemps; nos députés, redevenus alors candidats, veulent pouvoir dire au pays qu'ils ont tenu leurs promesses et voté la grande réforme fiscale à laquelle tant d'espérances ont été attachées. Le reste leur est indifférent.

Parmi les amendemens qui se sont produits, il en est un cependant qui mérite une attention particulière : M. Théodore Reinach en est l'auteur. Il avait un double objet : le premier d'abaisser assez sensiblement le chiffre de revenus à partir duquel l'impôt complémentaire commencerait à être appliqué, le second de substituer à la déclaration du contribuable un certain nombre de signes, d'indices, qui permettraient de supputer le chiffre de son revenu. Si l'amendement de M. Reinach avait été voté, les vices rédhibitoires de l'impôt complémentaire auraient été atténués dans des proportions appréciables : malheureusement, il ne l'a pas été, bien qu'il ait obtenu une minorité plus forte que d'habitude. Qu'est-ce, au fond, que cet impôt complémentaire, ou plutôt que devrait-il être? Dans notre système fiscal actuel, deux de nos vieilles contributions directes, l'impôt personnel mobilier et l'impôt des portes et fenêtres, ne sont autre chose qu'un impôt général sur le revenu, et nul n'aurait fait d'objection à ce qu'il fût remanié et perfectionné sous le nom nouveau d'impôt complémentaire, s'il avait conservé son double caractère, qui est d'être réel et non pas personnel, c'est-à-dire de s'appliquer aux choses et non pas aux personnes, et enfin d'être proportionnel et non pas progressif. M. Théodore Reinach a passé condamnation sur le second point; son impôt complémentaire reste progressif; mais pour y intéresser un plus grand nombre de contribuables, ce qui est une garantie contre les abus qu'on tend à y introduire, il propose d'abaisser sensiblement le chiffre du revenu imposé. Cela permettrait d'augmenter le rendement de l'impôt sans qu'on fût obligé de faire supporter aux riches, — il faut bien les appeler par leur nom, — des charges excessives, écrasantes même, comme le fait M. Caillaux dans son projet.

Mais la partie la plus intéressante de l'amendement de M. Théodore Reinach est celle qui rétablit le régime indiciaire à la place

du régime de la déclaration. Le régime indiciaire fait porter l'impôt sur ce qu'on voit; le régime de la déclaration le fait porter sur ce qu'on ne voit pas, sur ce qu'on ne sait pas, mais qu'on veut savoir, afin d'établir l'inventaire de toutes les fortunes. Grande satisfaction pour les socialistes! Réalisation d'un rêve qu'ils poursuivent depuis longtemps! Sérieuse simplification de leur tâche pour l'avenir! « C'est, dit M. Reinach, cet inventaire que le projet de M. Caillaux apporte à ces messieurs et que le mien leur refuse; voilà pourquoi ils acceptent provisoirement le système de M. Caillaux, malgré toutes ses timidités et toutes ses faiblesses, et voilà pourquoi ils rejettent le mien, fût-il d'ailleurs dix fois plus équitable ou dix fois plus productif. M. Jaurès l'a dit dès le premier jour de cette discussion dans un remarquable article de *l'Humanité :* « Ce qu'il faut, c'est une comptabilité exacte des revenus capitalistes et bourgeois, » autrement dit un cadastre fiscal, destiné à servir de préface à cette grande loi d'expropriation sociale avec ou sans indemnité que M. Jaurès nous a promise. On ne saurait mieux définir le terrible instrument d'inquisition qu'est l'impôt complémentaire. M. Reinach a fait un effort méritoire pour lui en substituer un autre, moins dangereux. On a tant attaqué les anciens indices sur lesquels reposait la présomption du revenu, qu'il a cru devoir en proposer d'autres, au moins partiellement, et il en a énuméré quatre : 1° la dépense d'habitation; 2° la dépense du mobilier; 3° les gages et la nourriture des personnes au service du contribuable; 4° la dépense des équipages, chevaux, voitures, automobiles, appartenant au contribuable ou loués par lui. Soit : ce sont là des signes qui permettent, en effet, de faire une évaluation approximative du revenu, et on ne peut, en pareille matière, aboutir qu'à une approximation. Celle de M. Reinach est suffisante, sans être parfaite; mais il n'y a rien de parfait dans le monde fiscal pas plus qu'ailleurs.

Qu'ont répondu le gouvernement et la Commission à M. Reinach? Peu de chose; ils n'ont pas éprouvé le besoin de combattre l'amendement à fond, car ils étaient sûrs de la majorité; ils se sont contentés de dire à la Chambre que, si elle le votait, elle se mettrait en contradiction avec tous ses votes antérieurs, c'est-à-dire avec les principes mêmes du projet de loi, et il faut bien reconnaître que cela était vrai. M. Reinach arrivait un peu tard pour combattre le système de la déclaration et réhabiliter le système indiciaire; il aurait fallu le faire plus tôt; à l'heure où l'amendement se produisait, la question était déjà résolue. L'art de M. le ministre des Finances a été d'habituer peu

à peu la Chambre à son système avant de lui en montrer toutes les conséquences, et quand elles apparaissent enfin, la Chambre en éprouve bien quelque inquiétude, mais on lui fait honte en lui disant : — Vous n'aviez donc pas compris ce que vous avez voté ! Vous allez donc, au dernier moment, renverser tout ce que vous avez fait ! — Et la Chambre n'est pas rassurée, mais elle s'incline en rougissant. M. le ministre des Finances a mis le bât sur elle et peut désormais l'équiter à son gré. M. Théodore Reinach, bien qu'il eût voté les principes du projet de loi jusques et y compris celui de l'impôt complémentaire, n'a pas été plus heureux que M. Jules Roche ou que M. Aynard : ses amendemens ont le même sort que les leurs. Nous avons nommé M. Jules Roche; il a été, dans toute cette discussion, admirable de talent, de science, de ténacité, de persévérance, alors pourtant qu'il n'y a plus rien à espérer. M. Aynard a montré une fois de plus l'élévation de son esprit et sa connaissance pratique des affaires jusque dans leurs moindres détails. Rien n'y a fait, la loi sera votée; *alea jacta est,* le sort en est jeté.

Mardi, 9 février, le bruit s'est répandu que la France et l'Allemagne venaient de signer, sous la forme d'une Déclaration, un arrangement relatif au Maroc. Aucune nouvelle ne pouvait être plus favorablement accueillie par l'opinion. Le désaccord marocain de l'Allemagne et de la France a pesé lourdement sur l'Europe depuis quelques années; il a fait naître des préoccupations auxquelles personne n'a échappé, et qui ont déterminé les divers groupemens politiques que tout le monde connaît. Cette phase historique est-elle terminée ? Nous le souhaitons sincèrement. Mais comment ne pas songer et ne pas dire que, si l'Allemagne l'avait voulu, nous serions arrivés du premier coup au point où nous sommes aujourd'hui, et cela sans secousse et presque sans efforts ? Avant de nous rendre à Algésiras, nous lui avons demandé ce qu'elle désirait et proposé de nous entendre directement avec elle. Il était évident, en effet, qu'en dehors d'elle personne ne se souciait de la Conférence : tout le monde aurait été satisfait d'être dispensé d'y aller. Une entente entre Berlin et Paris aurait rencontré une approbation générale et provoqué un soulagement universel. Enfin, mieux vaut tard que jamais. Nous féliciterons les deux gouvernemens d'avoir compris qu'ils avaient, en ce moment surtout, autre chose à faire que de se surveiller avec méfiance et de se quereller au Maroc.

Il n'y a d'ailleurs rien de nouveau dans l'arrangement franco-

allemand, et, si on s'en tient à sa lettre même, on peut se demander en quoi la situation est changée. L'Acte d'Algésiras avait déjà reconnu les intérêts particuliers que nous avons au Maroc et, par voie de conséquence, la situation particulière à laquelle nous y avions droit : et quand nous parlons pour nous, nous le faisons aussi pour l'Espagne. Le même Acte avait mis toutes les puissances sur le pied d'égalité en ce qui concerne leurs intérêts commerciaux et économiques. Au surplus, cet Acte lui-même n'était pas une grande innovation : il consacrait plutôt des droits antérieurs qu'il n'en créait de nouveaux, et cela est vrai surtout pour l'Allemagne, puisqu'un traité de commerce lui assurait déjà au Maroc le traitement de la nation la plus favorisée. Mais, comme on dit, ce qui abonde ne nuit pas, et si l'Allemagne a éprouvé le besoin de faire entre elle et la France une application spéciale et plus précise des principes d'Algésiras, nous ne pouvions que nous y prêter avec empressement.

Il convient d'ailleurs de reconnaître que, dans l'arrangement du 9 février, l'Allemagne est restée fidèle à ses déclarations précédentes. Elle avait dit, à maintes reprises, qu'elle ne poursuivait au Maroc aucun intérêt politique, et qu'elle n'avait pas d'autre préoccupation que d'y garantir ses intérêts économiques. Elle cherche des débouchés, elle en a besoin pour son commerce, et il faut bien convenir que les tendances protectionnistes de la France sont de nature à inspirer quelque inquiétude aux autres pays, lorsqu'ils la voient étendre son influence sur un domaine nouveau. Cependant on n'avait, à cet égard, rien à craindre de nous au Maroc. Nous n'avions sur ce pays aucun projet de conquête, ni même de protectorat, et, en eussions-nous eu, tout un faisceau de conventions et de traités servait de préservatif à l'Allemagne. Elle n'en a pas moins voulu de nous une affirmation nouvelle que nous respecterions ses intérêts au Maroc ; nous la lui avons donnée, et il semble bien qu'en le faisant nous ayons dissipé ses dernières appréhensions. Dès lors, l'arrangement ne peut avoir qu'un sens, c'est que nous ne la trouverons plus au Maroc en travers de notre action dont elle connaît maintenant la nature et dont elle reconnaît la légitimité. Le commencement d'évacuation que nous avons opéré dans la Chaouïa, la ferme volonté que nous avons exprimée de la continuer au fur et à mesure que nous le pourrions sans danger, en un mot la franchise dont nous avons multiplié les preuves ont fini par dissiper les malentendus et par inspirer confiance. Nous ne saurions trop nous en féliciter.

Notre diplomatie a manœuvré habilement et utilement dans cette

affaire. Le principal mérite en revient à M. Pichon, notre ministre des Affaires étrangères, et à M. Jules Cambon, notre ambassadeur à Berlin. L'heureuse activité de ce dernier n'a pas peu contribué au succès : le gouvernement lui en a adressé officiellement ses félicitations. Du côté allemand, nous devons nommer avec reconnaissance M. de Schœn à Berlin et le prince de Radolin à Paris. Mais le crédit dont nous jouissons en ce moment en Europe ne tient pas seulement à notre sagesse et à notre modération ; nous le devons aussi à notre allié, à nos amis, au ferme et loyal concours que, dans toutes les circonstances, ils n'ont pas manqué de nous donner. La France a été longtemps isolée en Europe ; elle ne l'est plus, et cette situation nouvelle, dont elle aurait pu être tentée d'abuser, lui a apporté des forces qu'elle a constamment appliquées à l'intérêt de la paix. Nous n'avons rien négligé pour servir cet intérêt partout où il pouvait être en cause, et en particulier dans la péninsule des Balkans. De là viennent l'autorité qu'on nous reconnaît et la sympathie qu'on nous témoigne. La France ne saurait plus être traitée comme une puissance avec laquelle on peut tout se permettre. On sait bien qu'elle ne l'accepterait pas; elle en a donné la preuve ; mais on sait aussi que le sentiment général lui est favorable, et c'est là pour elle une garantie de plus. C'est à cet ensemble de forces matérielles et morales que nous devons les facilités plus grandes de notre politique, et la considération, plus grande aussi, qui nous est témoignée.

Peut-être y a-t-il un danger dans les facilités dont nous venons de parler : nous espérons bien que notre gouvernement saura y échapper. Il y a chez nous un parti qui n'a pas toujours été aussi prudent et aussi mesuré qu'il l'aurait fallu dans les affaires marocaines, et c'est probablement à ses légèretés de conduite ou de parole que nous avons dû plusieurs de nos embarras. Ce parti existe toujours, et son caractère ne s'est nullement modifié. On peut craindre qu'en apprenant notre accord avec l'Allemagne, il ne cherche à pousser le gouvernement dans la voie des aventures. A l'entendre, le seul obstacle que nous ayons rencontré jusqu'ici au Maroc est de l'ordre diplomatique ; il venait de l'opposition de l'Allemagne ; si cette opposition cesse, nous n'avons qu'à aller de l'avant et jusqu'au bout. L'opposition de l'Allemagne s'efface, soit; mais nous le devons surtout à notre sagesse, et le jour où cette sagesse disparaîtrait, la confiance qu'elle a inspirée risquerait fort de disparaître en même temps. Et quand même l'Europe entière nous donnerait carte blanche ; quand même, après s'être réservé l'égalité dans les profits, toutes les puis-

sances se mettraient d'accord pour nous pousser au Maroc, il resterait les périls de l'aventure elle-même: nous les avons trop souvent signalés pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Combien de fois n'avons-nous pas conseillé de se défier du mirage marocain? Bien qu'elle ait été relativement facile, car elle s'est développée dans une des provinces les plus prospères du Maroc, l'expédition de la Chaouïa a nécessité l'envoi de 15 000 hommes et nous y avons eu des combats sanglans. Nous avons infligé aux Marocains une leçon dont ils profiteront sans doute : nous devons profiter aussi de celles que nous avons rencontrées. Notre politique a été fort bien définie par notre ministre, M. Regnault, dans le discours qu'il a adressé au Sultan en venant lui présenter à Fez ses lettres de créance : c'est une politique de bon voisinage et d'amitié. Elle n'est pas moins bien précisée dans la Déclaration du 9 février, où nous nous déclarons une fois de plus entièrement attachés au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien. Cette politique est la bonne : tenons-nous-y.

Y a-t-il détente dans les Balkans? Peut-être. La Russie a pris subitement une initiative qui y a créé une situation nouvelle, meilleure sans doute, mais dont il est encore difficile de dire comment elle évoluera. Au premier abord, la proposition faite par M. Isvolski a paru être un trait de génie, et elle est certainement un acte des plus habiles; mais une contre-proposition a été faite par la Porte et, pour le moment, tout est en suspens.

La Porte, après s'être arrangée avec l'Autriche-Hongrie, s'est retournée du côté de la Bulgarie. Celle-ci était isolée, il semblait qu'elle n'était plus en état de faire une longue défense : mais ce petit pays est énergique et tenace, et on a pu voir tout de suite qu'il ne céderait pas aussi facilement qu'on l'avait cru. Pour remplacer, peut-être, l'appui moral qu'il trouvait dans la résistance de l'Autriche lorsqu'elle se produisait en même temps que la sienne, la Bulgarie a commencé à mobiliser sur la frontière; mais il ne semble pas que le gouvernement ottoman s'en soit beaucoup ému et, de part et d'autre, on a maintenu les mêmes prétentions. Prétentions d'argent : les deux gouvernemens discutaient avec âpreté sur l'indemnité que l'un, la Bulgarie, donnerait à l'autre, la Turquie, le premier offrant 82 millions, et le second en réclamant 120, ou même plus. Il est probable qu'on aurait en fin de compte transigé à 100 millions, car on n'aurait pas fait, à Sofia, la folie de déclarer la

guerre pour 12 millions de plus, ni à Constantinople pour 20 millions de moins. A un moment, la Porte a fait entendre que si la Bulgarie consentait à une légère rectification de frontière, elle pourrait elle-même faire une concession sur l'indemnité; mais cette proposition, ou suggestion, a été fort mal prise à Sofia, et elle a même servi de prétexte à la mobilisation dont nous avons parlé. Les choses menaçaient de se gâter : nous avons alors, — nous n'étions pas les seuls, — exprimé l'avis que le moment était venu pour les autres puissances d'interposer leurs bons offices. C'est alors que la Russie s'est avancée seule avec un rameau d'olivier à la main : elle a proposé de se substituer à la Bulgarie pour le règlement avec la Turquie d'une indemnité qui pourrait être élevée à 120 millions, et même à un chiffre supérieur. La Bulgarie ne lui serait redevable que de 82 millions, et les lui paierait sous une forme à déterminer. Quant à l'opération entre la Russie et la Porte, elle serait facilitée par le fait que la seconde est débitrice envers la première d'une indemnité de guerre, fixée par le traité de Constantinople, en 1879, à 800 500 000 francs en chiffres ronds, et dont une forte partie reste encore due. La Turquie devait se libérer par 74 versemens annuels de 8 millions chacun. Voici donc la combinaison proposée. La Russie consentait à abandonner une quinzaine de ces annuités, ce qui permettrait à la Turquie de contracter un emprunt immédiat, et dans de bonnes conditions. Telle a été, dans ses lignes générales, la proposition russe : elle était d'ailleurs de nature à prendre des formes un peu différentes et les chiffres pouvaient en être modifiés, On n'a vu en tout cela qu'une chose, c'est que la Russie faisait une offre à la fois intelligente et généreuse qui, si elle était acceptée, mettrait fin au conflit chaque jour plus aigu entre la Bulgarie et la Porte, dissiperait une fois pour toutes les appréhensions qu'on pouvait en éprouver, et, du même coup, rétablirait le prestige et l'influence russes sur les populations slaves des Balkans. C'était trop beau : il fallait s'attendre à ce que les choses rencontrassent dans l'exécution quelques difficultés. Elles ne sont pas venues de Sofia. L'opinion, dans son ensemble, s'est montrée favorable à la proposition. Quelques voix se sont bien élevées pour dire que l'acceptation d'une pareille offre maintiendrait pour longtemps la Bulgarie sous la dépendance de la Russie : elles n'ont pas eu beaucoup d'écho. Mais si la première impression a été bonne à Sofia, elle a été plus réservée à Constantinople : on s'y est d'abord montré disposé à refuser ; puis on a demandé à réfléchir.

Si on envisage le reste de l'Europe, on y constate aussi des im-

pressions diverses. L'Angleterre et la France ont fait le meilleur accueil à la proposition russe; elles l'ont appuyée à Constantinople et à Sofia, comme il fallait d'ailleurs s'y attendre, puisqu'elles marchent d'accord avec la Russie dans l'ensemble de leur politique. L'attitude qu'aurait l'Italie était moins nettement déterminée d'avance par sa situation politique, et on pouvait se demander ce qu'elle serait : l'Italie n'a pas hésité à appuyer la proposition de M. Isvolski. Quant à l'Allemagne et à l'Autriche, elles ne s'attendaient pas à la démarche russe et elles en ont éprouvé quelque embarras. Elles ont sans doute été frappées des considérations politiques dont nous avons parlé plus haut, à savoir, de l'accroissement d'influence que la Russie ne manquerait pas d'acquérir dans les Balkans, si son offre était acceptée et réalisée, et cette conséquence leur a naturellement inspiré quelque froideur. Cependant il était difficile de faire une opposition directe à l'initiative de M. Isvolski, car elle était propre à dissiper les craintes de guerre et à assurer le maintien de la paix, et on désire sincèrement la paix à Berlin et à Vienne : on ne voudrait pas y prendre la responsabilité de la troubler. En fin de compte, les deux gouvernemens alliés ont été d'avis que, dans une affaire d'ordre intérieur, qui ne regardait, disaient-ils, que la Bulgarie et la Porte, ils n'avaient eux-mêmes aucun conseil à donner : la Bulgarie et la Porte feraient ce qu'elles voudraient, elles n'avaient d'autre intérêt à consulter que le leur. Nous avons dit que le gouvernement bulgare avait assez rapidement pris son parti : il n'a pas écouté le parti de l'action militaire, le parti de la guerre, qui ne tenait pas du tout à voir les difficultés s'aplanir ; il s'est montré disposé à accepter la combinaison ; il a commencé à démobiliser. Mais à Constantinople, où on avait demandé à réfléchir, la réflexion semblait tourner de plus en plus au rejet de la proposition. Pourquoi? Peut-être, là aussi, craignait-on le développement excessif de l'influence russe. Peut-être avait-on besoin d'argent comptant et craignait-on de ne pas en toucher assez : la Russie verserait, à la vérité, tout de suite 82 millions au nom de la Bulgarie, mais la Porte jugeait la somme trop faible et, pour le reste, elle devrait faire un emprunt. Elle ne trouvait pas pour elle, en tout cela, un avantage suffisant. Toutefois, elle devait tenir compte des conseils que lui donnaient les puissances occidentales, car ces puissances avaient montré une grande bienveillance à l'égard de la Jeune-Turquie, et on aurait certainement besoin d'elles pour un emprunt, celui-là ou un autre, qui deviendrait nécessaire un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Finalement, après avoir tenu plusieurs conseils des ministres, le gouvernement ottoman a abouti à une contre-proposition qui, elle aussi, est ingénieuse, mais qui soulève un trop grand nombre de questions pour qu'on puisse y répondre sans les avoir étudiées avec soin. Il a déclaré qu'il ne pourrait pas faire un emprunt dans de bonnes conditions s'il n'avait pour gage à lui donner qu'un petit nombre d'annuités de l'indemnité qu'il devait à la Russie. L'opération ne serait pas assez large pour être fructueuse; il serait dangereux de s'y engager. En conséquence, le gouvernement ottoman exprimait le désir de consolider toute sa dette envers la Russie et de s'en libérer d'un seul coup. Alors il serait facile d'arriver à un règlement définitif avec la Bulgarie, si la Russie persistait dans ses bonnes dispositions à l'égard de cette dernière, et avec la Russie elle-même. Ce n'est pas la première fois qu'un projet de ce genre a été mis à l'étude entre les deux pays ; il a déjà été sur le point de réussir en 1895. Cependant on ne s'attendait à rien de tel à Saint-Pétersbourg et quelques jours s'écouleront sans doute avant qu'on y fasse une réponse. Il semble, à première vue, que la contre-proposition ottomane n'est pas inacceptable dans son principe; mais, à en supposer le principe accepté, les modalités d'exécution ne sont pas faciles à déterminer. Ces questions de chiffre doivent être traitées par des spécialistes ; nous manquons de lumières pour les résoudre. Quoi qu'il en soit, il est désirable que M. Isvolski ne perde pas le bénéfice de l'initiative qu'il a prise, et qui pourrait être féconde en heureux résultats. Le premier de tous serait le maintien de la paix mieux assuré. Nous avons dit souvent que tout le monde le voulait, et le fait reste vrai ; mais nous marchons vers le printemps, nous y arriverons bientôt, et c'est alors que les mauvaises tentations seront le plus à craindre. C'est alors aussi qu'il serait bon d'avoir mis fin aux différends dont la solution dépend de la prévoyance des hommes : il y en a malheureusement qui lui échappent.

Le voyage que le roi Édouard VII vient de faire à Berlin, accompagné de la reine Alexandra, est un événement de bon augure. Ce voyage devait avoir lieu un jour ou l'autre : il fallait bien que le roi Édouard rendît à son neveu, l'empereur Guillaume, la visite qu'il avait reçue de lui ; mais le choix du moment a son importance, et la présence de la reine est une manifestation des sentimens cordiaux, affectueux même, dont le Roi est animé en ce moment. Il faut souhaiter que l'entrevue des deux souverains serve au rapprochement des deux

gouvernemens et des deux pays. Tout le monde sait qu'il y a entre eux une certaine défiance : elle tient à des causes assez profondes, mais dont il n'est pas impossible à une diplomatie avisée d'empêcher les résultats de devenir funestes. On croit en général, en Allemagne, que le roi Édouard est l'auteur principal de ce qu'on a appelé l'« encerclement » de ce grand pays ; mais d'abord, le mot n'est pas exact, puisque l'Allemagne a deux alliés, l'Autriche et l'Italie ; ensuite, il ne correspond pas à un plan préconçu qui aurait pour objet de placer l'Allemagne dans un isolement inquiétant pour elle. Les formations politiques de l'Europe se sont faites spontanément, par la force ou plutôt suivant la logique des choses, lorsque, après la disparition de Bismarck et de ses méthodes, on a voulu faire reposer la paix sur sa base naturelle, qui est l'équilibre entre les puissances.

Nous reconnaissons volontiers, et nous l'avons déjà fait souvent, que l'ancien système, celui que Bismarck maintenait de sa main rude et forte, n'avait pas pour objet la guerre, et la preuve en est qu'elle n'en est point sortie ; toutefois, il ne ménageait pas assez la liberté et la dignité des autres nations ; et puis tout change, tout évolue dans le monde, les procédés d'une époque et d'un homme ne peuvent pas durer éternellement. Mais si la Triple-Alliance d'autrefois, qu'il serait plus exact d'appeler l'hégémonie allemande, n'a pas conduit à la guerre, pourquoi le système actuel y conduirait-il ? Il a été incontestablement fait en vue de la paix, et toutes les fois qu'un danger de guerre est apparu quelque part, jamais de plus grands ni de plus unanimes efforts n'avaient encore été faits pour le conjurer. Il semble que l'Europe soit, non seulement pacifique, mais pacifiste : si elle a eu dans d'autres temps la folie de la guerre, elle a aujourd'hui la superstition de la paix. Il faudrait croire à une hypocrisie sans précédens pour prêter des desseins belliqueux à une puissance quelconque. Néanmoins, et l'empereur d'Allemagne l'a dit à maintes reprises, il faut rester fort pour que la paix soit sûre : aussi tout le monde s'y applique-t-il. La question des armemens maritimes se présente en ce moment en Angleterre comme demain, peut-être, elle se présentera chez nous. Chacun veut ne devoir sa sécurité qu'à soi-même, bien que nul ne songe à troubler celle d'autrui. Et on le voit, à la longue tout s'arrange. Qui aurait cru, il y a dix ans, que nous marchions à l'entente cordiale avec l'Angleterre ? Qui aurait dit, il y en a quatre, que nous ferions un arrangement amical avec l'Allemagne à propos du Maroc ? L'entente cordiale s'est étendue et comme prolongée de l'Angleterre à la Russie, et cela encore aurait été difficile à prévoir il y a quelques années.

Il ne faut donc désespérer de rien; il faut savoir attendre l'occasion et la saisir lorsqu'elle se présente, et, en l'attendant, conserver les uns avec les autres des rapports corrects, courtois, amicaux, que les visites de souverain à souverain entretiennent et manifestent. De bonnes paroles ont été échangées entre le roi Édouard et l'empereur Guillaume, et sans doute ce ne sont que des paroles, mais elles sont utiles, car elles sont dans le présent un signe de détente et elles dégagent les voies de l'avenir.

Nous ne pouvons aujourd'hui que signaler la dissolution de la Chambre italienne : les élections auront lieu le mois prochain. La Chambre aurait pu durer encore quelques mois; mais il est probable que sa vie aurait été agitée. On sait combien ses déconvenues dans sa politique extérieure ont été pénibles à l'Italie. Le monde politique en fait retomber le poids sur le ministre des Affaires étrangères, M. Tittoni : aussi annonçait-on, pour la reprise de la session, des interpellations qui auraient été pénibles et sans doute stériles. De précédentes séances en avaient donné un avant-goût. M. Giolitti a préféré en appeler au pays. Le pays entendra bien des déclamations, dont quelques-unes seront très véhémentes ; mais personne n'est responsable de ce qui se dit en temps d'élections et, le lendemain, la situation est quelquefois renouvelée. Attendons le lendemain.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

CINQUIÈME PÉRIODE. — LXXIXe ANNÉE

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-NEUVIÈME VOLUME

JANVIER — FÉVRIER

Livraison du 1er Janvier.

Pages.

LE MYSTERE DE LA VIE DU TASSE, par M. ALFRED MÉZIÈRES, de l'Académie française. 5

LA JEUNE FILLE BIEN ÉLEVÉE, troisieme partie, par M. RENÉ BOYLESVE. . . 34

LA PLEBE ORIENTALE, par M. LOUIS BERTRAND. 63

L'AVIATION. — LES AÉROPLANES, par M. A. BANET-RIVET. 98

LES AMOURS DE CLAUDE FAURIEL ET DE MARY CLARKE. — LETTRES D'AMOUR DE 1822 A 1848, derniere partie. 131

POÉSIES, par M. LÉONCE DEPONT. 162

LE PROBLÈME PÉNAL AU MOMENT PRÉSENT ET LA PEINE DE MORT, par M. HENRI JOLY, de l'Académie des Sciences morales. 173

REVUE LITTÉRAIRE. — L'ŒUVRE D'ARVEDE BARINE, par M. RENÉ DOUMIC. . . 205

REVUE MUSICALE. — *Le Crépuscule des Dieux*, A L'OPÉRA; — LA MESSE EN *si* MINEUR DE JEAN-SÉBASTIEN BACH, AU CONSERVATOIRE, par M. CAMILLE BELLAIGUE. 217

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE, par M. FRANCIS CHARMES, de l'Académie française. 229

Livraison du 15 Janvier.

LA JEUNE FILLE BIEN ÉLEVÉE, dernière partie, par M. RENE BOYLESVE. . . 241

FENELON AVANT LE PRÉCEPTORAT DU DUC DE BOURGOGNE, par M. FORTUNAT STROWSKI. 280

LA FEMME ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DANS LA PREMIERE MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE. — L'ENFANCE ET L'EDUCATION, par M. G. FAGNIEZ, de l'Académie des Sciences morales. 309

LE ROMAN D'UNE PRINCESSE, par Mme la comtesse ROGER DE COURSON. . . . 344

Pages.

LE DIOCÈSE D'ALET SOUS L'ÉPISCOPAT DE NICOLAS PAVILLON (1639-1677), par M. ÉTIENNE DEJEAN. 377

LES INDIGÈNES ALGÉRIENS. — I. LA SUPPRESSION DES ANCIENNES INSTITUTIONS ET LA DÉSAGRÉGATION DE LA SOCIETÉ ARABE, par M. ROUIRE. 410

REVUE DRAMATIQUE. — *L'Oiseau blessé*, A LA RENAISSANCE; — *Le Lys*, AU VAUDEVILLE, par M. RENÉ DOUMIC. 442

REVUES ÉTRANGÈRES. — A PROPOS D'UN NOUVEAU LIVRE SUR GENTILE DE FABRIANO, par M. T. DE WYZEWA. 448

ESSAIS ET NOTICES. — LA CHUTE D'UNE IMPÉRATRICE, par M. RAYMOND DE VOGUÉ. 460

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE, par M. FRANCIS CHARMES, de l'Académie française. 469

Livraison du 1er Février.

FACHODA. — I. LA NEGOCIATION AFRICAINE, — avec une carte, — par M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. 481

LES UNIS, première partie, par M. ÉDOUARD ROD. 513

CELLES QUI TRAVAILLENT A DOMICILE, par M. le comte D'HAUSSONVILLE, de l'Académie française. 561

AU COUCHANT DE LA MONARCHIE. — I. L'AVÈNEMENT DE LOUIS XVI, par M. le marquis DE SÉGUR, de l'Académie française. 593

LES ÉPOQUES DE LA PENSÉE DE MONTAIGNE, par M. VICTOR GIRAUD. 623

OUTRE-MANCHE. — LE BILAN DES RADICAUX, LE RÉVEIL DES UNIONISTES, par M. JACQUES BARDOUX. 659

LES TREMBLEMENS DE TERRE, par M. STANISLAS MEUNIER. 684

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE, par M. FRANCIS CHARMES, de l'Académie française. 709

Livraison du 15 Février.

FACHODA. — II. LA CONVENTION DE JUIN 1898; L'INCIDENT DE FACHODA, par M. GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française. 721

LES UNIS, deuxième partie, par M. ÉDOUARD ROD. 756

AU COUCHANT DE LA MONARCHIE. — II. LES PREMIERS ACTES DU RÈGNE, par M. le marquis DE SÉGUR, de l'Académie française. 800

LES ÉLITES ORIENTALES. — JEUNES-TURCS ET JEUNES-ÉGYPTIENS, par M. LOUIS BERTRAND. 843

UNE FAMILLE PARISIENNE AU XVII^e SIÈCLE, par M. ÉMILE FAGUET, de l'Académie française. 879

LE LYRISME DE LECONTE DE LISLE, par JEAN DORNIS. 893

REVUE LITTÉRAIRE. — M. ANDRÉ HALLAYS ET L'ART DE FLANER, par M. RENÉ DOUMIC. 909

REVUE MUSICALE. — *Les Enfans à Bethleem*, AUX CONCERTS DU CHATELET; — *Monna Vanna*, A L'OPÉRA; — ERNEST REYER, par M. CAMILLE BELLAIGUE. 921

REVUES ÉTRANGÈRES. — L'AUTOBIOGRAPHIE D'UN OUVRIER ANGLAIS, par M. T. DE WYZEWA. 934

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE, par M. FRANCIS CHARMES, de l'Académie française. 946

Paris. — Typ. PHILIPPE RENOUARD, 19, rue des Saints-Pères. — 48437.